LE

CORRESPONDANT

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT DIX-HUITIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

29, RUE DE TOURNON, 29

—

1880

LE

CORRESPONDANT

LES RÉACTIONNAIRES LIBÉRAUX

Ce titre pourra sembler bizarre, anormal, contradictoire même dans les termes. Cependant on aurait tort d'y voir une simple fantaisie : ce titre indique quelque chose de réel; il exprime ce qu'en langage du jour on appelle une actualité. Nous vivons à une époque où le réactionnaire libéral existe; ce n'est point un mythe. Ce n'est pas non plus un monstre, car il est pourvu de tous les organes nécessaires à la vie de l'esprit. Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a un genre de vie propre; c'est qu'il se distingue des autres créatures en ce que son existence n'est pas seulement, comme la leur, bornée, éphémère, soumise à mille accidents : elle peut être interrompue sans être terminée pour cela. Mort, le réactionnaire libéral peut renaître, mourir de nouveau et renaître encore. Ajoutons qu'à la différence des êtres qui, sans appartenir à tous les pays, appartiennent à tous les temps, on ne le voit paraître qu'en certains temps. Il est inconnu chez les peuples dont le gouvernement est stable; chez ceux qui, respectant l'autorité, comprennent et pratiquent la liberté qu'ils ont acquise à prix d'efforts, de temps et de sacrifices, non par coups de force ou par surprise. Chez ceux-là, on est whig ou tory, libéral ou radical, conservateur ou progressiste, et, suivant qu'on est l'un ou l'autre, on diffère de programme et d'allures, mais la réaction proprement dite n'existe pas. Chez ceux, au contraire, où l'esprit de révolte, déguisé ou non, souffle en permanence, il est naturel, légitime, nécessaire, quand les bornes sont dépassées, que l'esprit de réaction se produise aussi. Tel est

notre destin. Ce n'est pas d'hier qu'en France les amis de la liberté ont appris à réagir et qu'ils se sont résignés à le faire. On pourrait citer mille exemples : contentons-nous de quelques-uns.

Parce qu'il se vit un jour, non sans douleur, obligé de rompre avec ses amis politiques, de réagir contre ceux d'entre eux qui lui semblaient aller trop loin et compromettre la monarchie, de Serre n'a pas cessé d'être le plus illustre et le plus pur des ministres libéraux de la Restauration. Tout en étant un vrai libéral, et pour rester tel, Casimir Périer était devenu, à la fin de sa vie, un réactionnaire énergique. Tocqueville exerça trop peu de temps le pouvoir, il en eut une part trop restreinte pour qu'on puisse le citer en tant qu'homme d'État : on peut cependant rappeler que, comme penseur et comme écrivain, il a, plus qu'aucun autre, contribué à fonder cette école où l'on est réactionnaire en ce sens que, pratiquant la liberté sans épithète, on cherche à contenir les emportés dont le programme consiste à dire que la liberté n'existe pas si elle n'est point illimitée. Devant l'émeute, quand elle se déchaîne, on ne fait pas de politique; on n'en fait ni dans le sens de la réaction ni dans l'autre : on se contente de tirer le canon, et, si cela ne suffit pas, on cède la place. N'est-il pas vrai cependant que Cavaignac, le chef des républicains libéraux sous la république de 1848, réagit contre ses propres tendances, lorsque, aux journées de juin, il lui arriva de proclamer l'état de siége? M. Thiers a fait de même, quand, après la guerre de 1870, Versailles dut entreprendre de mettre Paris à la raison, de délivrer la capitale du joug des incendiaires et des assassins. Tous ceux que nous venons de nommer sont des chefs.

A notre époque, il n'y a plus de chefs. Mais, sans remonter jusqu'à la Commune de 1871, qui, contrairement à celle dont on nous menace, ne fut, elle, qu'un coup de surprise, un feu de pétrole, un accident passager et guérissable, on peut dire que le réactionnaire libéral est né le jour où, pour essayer de fonder la république conservatrice, les électeurs parisiens du suffrage universel s'avisèrent de préférer M. Barodet à M. de Rémusat, et donnèrent ainsi à la France une preuve de leur intelligence politique, en même temps qu'à M. Thiers une leçon. Depuis lors, et particulièrement depuis la chute du régime qu'on a ironiquement baptisé du sobriquet d'ordre moral, le réactionnaire libéral a grandi : à travers des crises nombreuses et des fortunes diverses, le voici, tout battu qu'il est, arrivé à l'âge adulte. Il n'est pas seulement devenu homme, il est légion, la jeune république à laquelle on avait, au jour de son baptême, donné les noms de conservatrice, d'athénienne et d'aimable, ayant montré mauvais caractère et fait à ses parrains une telle grimace qu'à l'appel des principes de 1789 outragés, liberté

et réaction en sont venues à ne faire qu'un. Oui, sans attendre à demain, chacun de nous a, dès aujourd'hui, perdu le droit de se dire libéral, s'il ne consent à s'entendre appeler réactionnaire.

De « clérical », voilà longtemps que nous avions pris notre parti. De « réactionnaire », nous le prendrons de même, et d'autant mieux qu'à moins que les expressions n'aient, comme les esprits, perdu leur sens, qui dit réactionnaire dans la signification véritable du mot, sinon dans celle qu'on y attache, dit simplement un homme qui réagit, et non pas un esprit rétrograde. Or les choses en sont arrivées à ce point que, non seulement pour maintenir l'ordre, mais pour sauver la liberté menacée par des sectaires, il faut réagir, et fortement, contre le courant qui nous entraîne ; il faut résister à la fois aux tendances d'une opinion publique dévoyée et aux pratiques d'un gouvernement peu sûr pour nous, puisqu'il parle et agit de façon à montrer aux moins clairvoyants qu'il n'est pas même sûr de lui. Après la phase de l'abstention en toutes choses, de l'abdication volontaire et systématique, du laisser tout dire conduisant au laisser tout faire, nous voici livrés, au moins par instants, à la politique de l'inconséquence et des tâtonnements. Cela ne vaut pas mieux. On prête à un personnage haut placé d'avoir dit un jour que, pour sortir de crise, il fallait s'en rapporter à « la nature. » La nature est restée inerte. Compterait-on maintenant sur le hasard et sur l'imprévu ? De là non plus il n'y a rien à attendre.

Constatons cependant tout de suite le service que, sans le vouloir, sans le savoir, sans que la reconnaissance nous oblige, le gouvernement qui a succédé à celui du maréchal de Mac-Mahon a rendu aux anciens conservateurs libéraux. Il n'a pas seulement refait et consolidé de ses mains le terrain qui, dans les jours troublés où nous vivons, se dérobait sous leurs pieds ; il les a mis à l'aise ; il leur a rendu la liberté de leurs allures ; au regard d'un certain public, qui, bien à tort, les tenait pour infidèles, il leur sauve l'honneur en leur donnant occasion d'affirmer qu'ils n'ont point changé de programme et de montrer que si, parmi les soldats de l'union libérale d'autrefois, quelqu'un a déserté le drapeau, assurément ce n'est pas eux. Pour faire cette preuve, il n'est plus nécessaire d'attendre les ministres de l'avenir, les ministres de MM. Clémenceau ou Humbert, pas même ceux de M. Gambetta. Il suffit de voir à l'œuvre les ministres de M. Grévy et de pouvoir les comparer à ceux du maréchal de Mac-Mahon, avant, pendant et après le 16 mai.

Depuis surtout que la bonne foi de M. Vacherot l'a dit, il est devenu inutile de répéter que le 16 mai ne fut point un coup d'État. Mais, — pourquoi le taire et pourquoi s'en cacher ? — le 16 mai fut une aventure et une aventure qui, même en la considérant comme

motivée, a fait voir qu'elle était périlleuse. Ajoutons que, par d'autres côtés que celui de son insuccès, la tentative faite alors par le maréchal pour arrêter la France sur la pente où elle glissait visiblement, passe pour n'avoir pas été indistinctement agréable à tous ceux qui, appelés à s'y associer le lendemain, crurent que le devoir les obligeait à ne pas se dérober. Ils firent en cela acte de courage, de dévouement, de patriotisme; à eux, malgré l'échec final, notre reconnaissance et nos respects. Nous les leur devons d'autant plus que, pour eux, le 16 mai ne fut pas un plaisir, mais une charge, et une charge d'autant plus lourde qu'à la responsabilité à courir se joignait le souci de leur réputation. Tel sait, quand il le faut, affronter l'exil, qui ne joue pas volontiers avec l'honneur, pas même avec ce qui en est l'apparence. Or, parmi les ministres qui, au 16 mai, se rendirent à l'appel du maréchal, il y en eut certainement plusieurs qui, doutant ou non du succès, ne doutèrent pas de l'impopularité qui tout de suite devait les atteindre; ils surent qu'ils allaient être méconnus, calomniés, accusés de trahir la liberté quand leur but était de la servir. Pour ceux-là, c'était trop que le simple soupçon d'avoir un jour abandonné la cause qui, sous tous les gouvernements et en particulier sous l'Empire, n'avait jamais cessé d'être la leur, celle qu'avaient servie leurs amis morts et vivants, celle qui peut-être avait illustré leurs pères et qui leur avait valu, avec leur propre et inébranlable estime, les faveurs changeantes de l'opinion.

De ce soupçon qui leur pesait, les voilà bien délivrés. Depuis qu'on voit leurs successeurs à l'œuvre, on peut se convaincre qu'appelés à protéger d'abord l'ordre social, les ministres du 16 mai n'avaient pas tort de se considérer comme étant aussi les protecteurs des libertés publiques et particulières. Merci pour eux, merci aux gens qui, montés au pouvoir, font si bien voir depuis qu'ils y sont, qu'à ce point de vue comme à tous les autres, leur avènement a été un recul, non un progrès. De nos jours la licence règne; qu'est devenue la liberté? On peut maintenant tirer l'échelle, et, de sa hauteur, laisser choir, avec les députés qui votent et les citoyens qui approuvent, les ministres dont le libéralisme se hausse jusqu'à pousser la république à prendre, contre toute une classe de citoyens, des mesures inquisitoriales, vexatoires et violentes, devant l'emploi desquelles eût reculé l'Empire lui-même. Est-ce notre faute si, jusque dans des âmes chrétiennes où la haine ne saurait entrer, un irrésistible dédain a pris place, s'il y règne en maître? Alors même qu'on est de tempérament et d'humeur à savoir respecter, dans tous les partis honnêtes, les hommes dont les opinions sont sincères, comment faire et comment s'y prendre pour honorer ceux qui, libéraux

dans l'opposition, se font oppresseurs quand ils sont parvenus au pouvoir? Vient à leur suite l'innombrable foule des aspirants et des farceurs, toujours prêts à exploiter une popularité malsaine et à monter sur des tréteaux d'où on les renversera demain pour y proclamer l'avènement de l'âge d'or; toujours prompts à nous assourdir en public de leurs témoignages d'admiration pour ce qui est, sans s'interdire d'encenser demain avec la même ardeur ce qui sera; criant bien haut que l'état de choses actuel est parfait, indestructible, éternel, sauf à se donner le plaisir d'avouer tout bas, non seulement entre eux, mais à notre oreille même, que cela est au moins médiocre, sans doute transitoire, tout au plus opportun. On ne discute pas avec ceux-là; on se contente de plaindre leurs dupes : on sait de reste que, si le remous vient, ils suivront le remous, comme ils ont suivi le courant.

Depuis l'élection de M. Barodet, c'est-à-dire depuis la fin d'avril 1873 jusqu'aux premiers mois de l'année 1879, le réactionnaire libéral avait vécu dans l'isolement. Rêvant quelquefois, il sommeillait toujours. Sans doute, il lui était arrivé, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon comme sous celle de M. Thiers, d'approuver ce qu'il trouvait bon et de se plaindre d'actes regrettables. Mais le vent n'était pas dans sa voile; il s'en apercevait sans qu'il fût nécessaire de l'en avertir; il se conduisait en conséquence, sachant très bien que s'il dépend de l'homme de profiter du vent, il ne lui appartient pas de le créer. D'ailleurs, les débats alors engagés sur la forme du gouvernement n'étaient pas de ceux où il se complût. Il n'était, sur cette question, ni indifférent ni sceptique, comme on l'accuse quelquefois de l'être; il prévoyait même ce qui est arrivé, que la forme pourrait bien un jour emporter le fond; mais forme et fond, il souhaitait qu'on s'occupât de chaque chose à son heure, et il donnait volontiers aux royalistes le conseil de ne jamais paraître sacrifier ceci à cela, comme c'est l'usage chez les républicains. L'avènement même de M. Grévy n'avait rien changé à cette disposition d'esprit. Quoi de plus naturel, en effet, puisqu'on était en république, que la substitution, aux fonctions de la présidence, d'un républicain avéré, dont l'honnêteté et la modération étaient notoires, à un brave soldat qui, étranger toute sa vie aux choses de la politique, avait mieux aimé se démettre que se soumettre à l'obligation de toucher à l'armée et de devenir homme de parti? Son tort, s'il en eut un, ne fut pas de s'en aller, mais bien d'être parti après avoir dit qu'il ne s'en irait pas. Embarqué qu'on était pour une longue traversée, sous la direction d'un nouveau pilote, on sentait bien que le navire manquait de lest; mais la mer alors semblait calme, et le gros des passagers était d'accord avec l'équipage pour gourmander ceux qui,

regardant le ciel, avaient l'air de redouter un grain. Le grain est venu, la foudre gronde, la tempête se déchaîne, le port s'éloigne, et voici que le pont tout entier se couvre de matelots inquiets et de voyageurs mécontents.

A qui la faute? — A la république, dit-on, qu'on avait prise à tort pour un navire, et qui a fait voir qu'elle est tout au plus un radeau.

Quand même toute latitude nous serait donnée, — ce qui n'est pas, — de développer ici cette opinion, nous la laisserions de côté, car telle n'est pas la thèse que nous avons entrepris de soutenir. Mettant à l'écart la république, même aux jours où l'on peut trouver que ses inconvénients dépassent ses avantages, il nous suffit de faire remarquer que si maintenant, parmi les libéraux, les réactionnaires pullulent, cela tient surtout à ce que le nombre des maladroits a été encore plus grand parmi les républicains.

Qu'ont fait ceux-ci, et qu'ont-ils voulu faire? Si c'est seulement prendre les places, qu'ils soient satisfaits : ils les ont. A vrai dire, on les leur dispute déjà ; mais ce n'est point de notre côté, c'est du côté de leurs amis, de ceux qu'ils ont choisis pour auxiliaires, en attendant qu'ils les aient pour maîtres. En vue surtout de plaire à ceux-là, en vue aussi de déplaire à d'autres, les républicains qui nous gouvernent ont, sans pouvoir toujours prétexter de leur innocence, commis ce qu'en politique Talleyrand trouvait pire qu'un crime. Nous constatons le fait sans d'ailleurs entreprendre de passer au crible de la morale l'axiome du vieux diplomate. C'est par centaines que, depuis le début de la présidence de M. Grévy, on peut compter les fautes commises moins par lui, qui ne faisait rien, que par ceux auxquels il a laissé tout faire. Ces fautes sont connues des lecteurs du *Correspondant*. S'ils en ont oublié quelqu'une, ils peuvent en retrouver la trace, douloureusement et consciencieusement écrite dans les *Quinzaines politiques* de l'année 1879. Cette histoire est trop longue pour pouvoir être répétée ici ; qu'il nous suffise de noter quelques traits, de cueillir en passant quelques-unes des principales fleurs qui, par leur éclat et leur âcre parfum, se détachent d'elles-mêmes et se font remarquer dans l'énorme bouquet de maladresses, de sottises et d'audaces qui, sous le ministère qui vient de finir, ont spontanément fait éclore toute une génération de réactionnaires libéraux.

Comme effet produit, l'amnistie marche en tête. Tandis qu'il suffisait de gracier ceux qui, par repentir et bonne conduite, méritaient qu'on leur pardonnât, les premiers ministres issus de la présidence du 30 janvier n'ont pas voulu comprendre, bien qu'on les en avertît, qu'amnistier, c'est-à-dire réhabiliter en détail les déportés, c'était

s'exposer non seulement à la revendication d'une amnistie en masse, mais, chose plus grave, à la réhabilitation même de la Commune de 1871. Telle n'était pas assurément l'intention du gouvernement : tel est le résultat qu'il a obtenu et qu'on lui avait prédit. Au risque de déplaire aux conservateurs, même républicains, qui trouvaient l'entreprise dangereuse et folle, des ministres qui se disent à la fois républicains et conservateurs ont eu la faiblesse de baisser pavillon devant une poignée d'énergumènes. Ils ont amnistié, à la suite de quoi on a fait aux revenants de Calédonie une réception triomphale. Ce n'étaient pas les joies légitimes de la famille où rentrait l'enfant prodigue, repentant et pardonné; ce fut, comme il fallait le prévoir, la glorification du crime, en attendant l'exploitation du cadavre, qui n'a pas tardé. Les gares de chemins de fer devinrent un théâtre de scandaleuses ovations ; les cimetières eux-mêmes furent transformés en clubs; la menace s'y fit entendre au lieu et place de la prière; le fiel remplaça l'eau bénite. On a laissé dire en public, on a laissé imprimer partout, que les incendiaires de Paris et les massacreurs d'otages étaient des « martyrs », leurs juges des « bourreaux », la justice une « prostituée ». Faut-il s'étonner, après cela, qu'il se soit trouvé, à Javel et encore ailleurs, des électeurs pour sanctionner par leurs votes ces appellations à effet?

Tout ayant été dit sur les projets de lois d'enseignement et en particulier sur l'article 7, nous n'en dirons rien, sinon que nous nous en rapporterions volontiers à M. Thiers lui-même pour toiser de haut l'ouvrage de M. Ferry, et pour décider si, avant même de paraître devant le Sénat, l'article 7 n'a pas fait plus de mal à la république de M. Grévy qu'à la Compagnie de Jésus. A défaut de M. Thiers, qui n'est plus là, on peut s'adresser à M. Jules Simon, à M. Laboulaye, à M. Littré, à M. Vacherot, tous républicains et bons pour répondre. Les uns et les autres ont déjà répondu, sans se laisser impressionner par les injures que leur a values leur franc langage et leur libéralisme réactionnaire et persistant. L'auteur de la république actuelle, M. Wallon, a fait de même, moyennant quoi nos « républicains » pardonneraient plutôt à M. Wallon de n'avoir pas fait la république, qu'ils ne lui pardonnent d'avoir, lui aussi, vengé la liberté et dit son fait à M. Ferry. On doit cependant, en hauts lieux, — si toutefois les bas-fonds où nous sommes permettent encore d'employer ce mot, — commencer à s'apercevoir qu'il ne suffit pas de jeter aux affamés les Jésuites et les cléricaux en pâture pour apaiser les mauvais instincts, et qu'à elles seules les beautés de l'article 7 ne satisfont pas plus les gens qui sont revenus de l'île des Pins que ceux qui y sont encore.

Laissant de côté la maladresse, on peut dire qu'en fait d'audace,

rien ne dépasserait la façon dont on a traité le conseil d'État, si la magistrature tout entière n'était menacée en attendant peut-être qu'elle soit atteinte dans les garanties de son indépendance. Tel n'en est pas encore venu à admettre qu'il faille supprimer l'inamovibilité du magistrat, qui parle couramment de la suspendre, comme si suspendre et supprimer n'étaient pas ici deux termes équivalents et synonymes; comme si on pouvait attendre des gouvernements de l'avenir qu'ils respecteront le principe qu'un gouvernement aura violé. Est-ce pour s'être aperçu, mais trop tard, qu'après de nombreuses révocations arrachées à sa faiblesse, il avait un jour oublié de défendre à la tribune la magistrature dont il était alors le chef; est-ce pour cela que, pris d'un remords soudain et d'un honnête dégoût pour son portefeuille, M. Le Royer fut le premier des collègues de M. Waddington qui demanda à être relevé de ses fonctions de garde des sceaux? Passons à d'autres.

M. Andrieux n'était pas suspect aux hommes de gauche, quand il a accepté la charge de la préfecture de police. Nous ne saurions dire s'il est libéral. S'il ne l'est point, il faut lui pardonner, à raison des fonctions qu'il exerce. Pour réactionnaire, il l'est devenu, et il n'en pouvait être autrement, étant donné le désarroi dans lequel, à son arrivée, il a trouvé sa préfecture. Mieux eût valu franchement la supprimer qu'admettre, comme on l'a fait, des subordonnés à déposer contre leurs chefs. Ceci est partout fâcheux, inadmissible, contre nature : dans un service comme celui de la police, nous ne saurions de quel nom qualifier un tel procédé, s'il ne nous restait la ressource de dire qu'il est tout à fait nouveau. On s'en est aperçu non seulement à la retraite de fonctionnaires aussi estimés qu'estimables, mais à un ensemble de crimes aussi impunis qu'inouïs, dont, à l'heure actuelle, on n'a pas encore découvert les auteurs, et qui, au moment même où la Corse donnait l'exemple d'une vendetta héréditaire pardonnée, font qu'on a pu se demander si le banditisme avait passé la mer pour venir s'installer dans la banlieue de Paris.

Que dire de l'armée, sinon qu'après avoir subi, en plein Sénat, l'honnête protestation d'un maréchal de France, ami de la discipline et ami du soldat, messieurs de la gauche se sont, l'autre jour, exposés, devant l'autre Chambre, à entendre un ministre de la guerre qui pourtant leur avait donné des gages, qui avait fait preuve à leur égard d'une complaisance ultra-démocratique, déclarer d'une façon toute militaire qu'il lui était impossible d'aller jusqu'où on prétendait le conduire. Ceux qui, ce jour-là, ont assisté à la séance et vu le geste, prétendent qu'avant d'envoyer, lui aussi, comme son collègue des sceaux, à M. Grévy, sa démission irrévocable, M. le général Gresley aurait oublié un instant qu'un ministre, fût-ce celui

de la guerre, est tenu à être parlementaire quand il est devant le parlement. Pardonnons-lui comme à d'autres : on l'avait poussé à bout. Réactionnaire aussi, M. le général Gresley.

Nous n'en dirons pas autant du conseil municipal de Paris. Celui-là n'y va pas de main morte : il touche à tout, et surtout aux questions religieuses. Se croyant dispensés, bien qu'ils siègent maintenant à la jonction des Tuileries et du Louvre, d'aller chercher leurs inspirations dans le palais des monarchies déchues, nos édiles ont absolument oublié le sage conseil que donnait l'expérience un peu tardive du roi Louis-Philippe, disant qu'il ne faut jamais mettre le doigt dans ces questions-là, parce qu'il « y reste ». Le conseil municipal de Paris, auquel on prête quelquefois de viser à la Convention et qui a sans doute, comme ses pères, l'ambition de « servir d'exemple au monde », ne désorganise pas seulement les écoles, il veut s'emparer des églises. La religion sera respectée, mais à condition qu'elle deviendra, comme le reste, « civile » et « laïque ». Pour cela, la mairie suffit. Si l'on daigne, jusqu'à nouvel ordre, laisser aux catholiques, aux protestants, aux israélites, l'usage de leurs églises, de leurs temples, de leurs synagogues, toutes choses dont les libres penseurs se passent, c'est bien le moins qu'on sécularise tout cela. Quand les fabriques seront civilement administrées, tout le monde voudra être marguillier : s'ils plaisantent encore du mot, les protégés du conseil municipal demanderont la charge, car alors elle sera payée. Quand les sœurs de charité se marieront, il n'y aura plus de misères. Quand les curés seront soldats, les Prussiens n'auront qu'à se bien tenir!

Après le drame, la petite pièce; après le sinistre, le grotesque. Où est Timon pour nous détourner l'esprit des misères du présent, des menaces de l'avenir, par quelques gais propos sur ces ministres effarés qui croiraient la république en danger s'ils ne rappelaient aux évêques que, pour ne point manquer aux Organiques, ils auront désormais, avant de sortir de leur diocèse, à en référer au « premier Consul? » Où est le premier Consul lui-même, pour nous apprendre, à l'âge qu'il aurait à présent et dans un pays où il n'y a plus de religion d'État, ce qu'il faut penser des Révérends Pères du Conseil d'État, déclarant qu'un prélat fait « abus » s'il lui arrive de donner à une église le nom de basilique; ou s'il s'avise, sans que M. le préfet ait passé par là, d'employer le goupillon à bénir une statue de la Vierge?

Que de choses nous resteraient à dire et que d'abus, — ceux-là réels, — pourraient être encore signalés! Mais en voilà assez pour montrer où nous en sommes. Ce n'est pas nous, c'est une feuille radicale, qui a trouvé, pour l'appliquer à la situation actuelle, le mot

de « triple et quadruple gâchis ». Ce mot est devenu monnaie courante ; il circule partout, il défraye la presse, il court les rues, il est dans toutes les bouches et sous toutes les plumes. Ce n'est pas nous non plus qui avons dit, c'est encore une famille radicale qui dernièrement écrivait : « Que M. Grévy le sache ; en six mois de présidence, il a fait plus de mal aux institutions républicaines que tout l'ordre moral en cinq années de Mac-Mahonat. »

Étonnons-nous, après cela, qu'à gauche comme à droite, un peu partout, il se fasse en ce moment une poussée de réactionnaires libéraux, c'est-à-dire d'hommes qui protestent, au nom de la liberté menacée, de la société compromise, de la raison humaine outragée. Longtemps attendu, ce réveil d'opinion n'atteint pas encore les profondeurs du suffrage universel, mais il est visible dans la sphère des intelligences, et rien ne nous oblige à cacher qu'il est de nature à nous satisfaire. Gardons-nous cependant d'en tirer vanité, car ce qui arrive n'est pas notre œuvre. Qu'il revienne ou non, le temps est passé où les conservateurs en général et les conservateurs libéraux en particulier pouvaient quelque chose par eux-mêmes. Les dernières élections législatives les ayant réduits à l'impuissance, il fallait que le premier secours leur vînt de dehors. Il leur vient de leurs adversaires, et c'est bon : *Salutem ex inimicis*.

Le jour n'est pas arrivé où, pour essayer d'éclairer la situation actuelle, on puisse entreprendre d'écrire l'histoire de notre dernière Assemblée nationale. M. Jules Simon lui-même a reculé devant une pareille tâche. En esquissant à grands traits le gouvernement de M. Thiers, l'auteur s'est contenté d'employer son art à nous donner, avec un portrait flatté de son héros, un certain nombre de jugements équitables, joints à des récits qui serviront à l'histoire et sur lesquels l'histoire dira son dernier mot. C'est à elle, et à elle seule, qu'il est réservé de répondre, entre autres, aux questions suivantes :

Le pacte de Bordeaux, sous lequel on a longtemps vécu, a-t-il été une heureuse conception et la meilleure des combinaisons à adopter ? N'eût-il pas mieux valu ou constituer tout de suite sur la base républicaine, ou essayer tout de suite de ramener la monarchie ? Cet essai avait-il chance de réussir en présence d'une maison royale alors divisée ?

Au 24 mai 1873, l'Assemblée qui, en remplaçant un président dont elle avait eu à se plaindre, n'a fait qu'user de son droit, a-t-elle sagement agi en en usant ? Avait-elle assez calculé ses forces et pesé l'effet que sa résolution allait produire dans le pays ?

Plus tard, les royalistes de l'Assemblée s'étant mis d'accord à la suite des princes de la famille royale réconciliée, les tentatives faites

pour ramener le roi, et qui n'avaient rien d'inconstitutionnel puisqu'alors il n'y avait pas de constitution, furent-elles suffisamment réfléchies? Reposaient-elles sur des probabilités suffisantes pour être entreprises et suivies jusqu'au point où elles l'ont été, sans risquer de compromettre le crédit de la majorité royaliste et, au moins pour un temps, le sort de la royauté elle-même?

Était-ce seulement une utopie, comme on l'a dit de part et d'autre, que la motion de ce jeune député, proposant de relever le trône en principe et de pourvoir à l'administration provisoire du royaume en attendant que le roi vînt s'y asseoir?

Les fautes commises sous les divers ministères du maréchal de Mac-Mahon, méritent-elles qu'on les qualifie de lourdes? Ou bien, ne faut-il pas dire, à la décharge des ministres d'alors, que les circonstances furent plus fortes que les hommes; qu'elles déconcertèrent tous les calculs de la prudence humaine, et l'habileté et l'honnêteté, et qu'au milieu d'inextricables embarras, le politique le plus consommé devait inévitablement avoir le sort du moins adroit?

Parmi les membres de l'Assemblée nationale qui longtemps eurent de bonnes raisons pour s'opposer au vote d'une constitution républicaine, n'y en eut-il pas qui poussèrent trop loin la défiance et la résistance et qui compromirent leur propre cause avec celle du parti conservateur tout entier, en refusant d'organiser de toutes pièces un septennat qui, à travers ses inconvénients, avait du moins l'avantage de réserver légalement l'avenir?

Que penser enfin de la constitution de 1875, de son opportunité, de son influence sur notre situation actuelle? Ses auteurs l'ont faite révisable. En fait, sera-t-elle révisée ? Pourra-t-elle l'être autrement qu'en devenant pire, comme elle l'est déjà devenue sur un point : la rentrée des Chambres à Paris?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, ne peuvent, quand on les pose, qu'amener des réponses diverses, contradictoires, la plupart du temps passionnées. C'est une preuve que l'heure des jugements équitables et définitifs n'a pas sonné. Non seulement nous sommes encore trop près des événements pour en avoir une vue d'ensemble claire et précise, mais il s'en faut que les actes de l'Assemblée de 1871 aient produit tous leurs effets et développé toutes leurs conséquences. Le rideau reste en partie baissé sur la scène politique qui, après une guerre sans excuse et sans exemple, s'ouvrit à Bordeaux pour se continuer à Versailles. Dans cet intervalle, que de luttes; et du côté du président comme de celui de l'Assemblée, que d'efforts généreux, que d'accents patriotiques, que d'éclairs de raison ramenant l'union après le désaccord! Mais aussi que de malentendus et de maladresses, que d'hésitations et de sus-

ceptibilités puériles devant la grandeur du but à atteindre! L'écrivain, si impartial qu'on le suppose, qui se hâterait de formuler un jugement sur tout cela, ferait preuve d'un empressement téméraire et d'un zèle présomptueux.

Ce qu'on peut dire tout de suite, le voici :

De part et d'autre, il y eut des fautes commises. De la part de l'Assemblée, elles se résument en une seule, d'où ont découlé toutes les autres. L'Assemblée nationale et souveraine n'a pas assez compris qu'il fallait chez elle ou bien une union suffisante pour rappeler la monarchie en la proclamant, ou bien une abnégation assez grande pour donner à la république une chance de vivre en pratiquant avec bonne grâce et belle humeur, sans d'ailleurs engager l'avenir, mais sans contrainte, sans réticence, sans « chinoiseries, » le pacte de Bordeaux qui était républicain en la forme, bien que le fond demeurât réservé. M. Thiers était dans le vrai quand il posait ainsi la question.

Mais, de son côté, le président eut des torts : il en eut de nombreux et de grands. Celui qui domine tous les autres, celui qui, après des brouilles passagères, a amené entre l'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif la rupture où le parti conservateur devait sombrer, est d'avoir manqué à la parole donnée à Bordeaux, telle du moins qu'elle avait alors été généralement comprise. Tout en acceptant le pacte de Bordeaux, ni les royalistes ni les républicains de l'Assemblée, à plus forte raison ceux du dehors, n'avaient juré de l'observer toujours : de part et d'autre, on restait libre de le rompre. Seul en France, M. Thiers n'avait pas le droit, tant qu'il gardait la présidence, de dénoncer la trêve des partis. De cette trêve, il n'était pas seulement l'inventeur, il en était le prisonnier, et le prisonnier ayant pris librement, mais solennellement, l'engagement de ne pas s'évader. Il oublia que telle était sa condition, il se mit en rupture de ban le jour où, essayant mais en vain d'expliquer son changement d'attitude, il entreprit de rendre constituante une Assemblée à laquelle il n'avait jamais, pour sa part, dénié le pouvoir constituant, mais à laquelle il avait souvent prêché ce qu'il appelait lui-même la « sagesse » de n'en pas user. Si M. Thiers croyait l'heure venue de doter la France d'un gouvernement définitif et s'il voulait s'y employer lui-même, son premier devoir était de commencer par où il a fini. Il fallait d'abord donner sa démission. Tant qu'il restait assis au fauteuil de la présidence, d'une présidence que lui-même s'était engagé à rendre impartiale, il lui était absolument interdit de faire pencher la balance en jetant dans l'un des plateaux, avec le prestige de sa parole, le poids d'une autorité qui ne lui avait pas été donnée pour cela.

Mais, dit-on pour l'excuser, la France avait fait voir alors qu'elle voulait aller à la république, et c'était son droit d'y aller. Nous ne contestons pas le droit. Nous constatons seulement qu'il y a des heures où la France n'est pas ce qu'on prend pour elle : ajoutons que, dans les pays surtout où le nombre, à lui seul, fait la loi, il peut être sage de donner au nombre le temps de réfléchir avant de lui permettre de trancher irrévocablement certaines questions fondamentales. Les gouvernements, quand ils sont provisoires comme était celui d'alors, ne sont-ils pas faits pour cela ? Toujours est-il que, par suite des promesses de Bordeaux, le rôle du président était de rester neutre, absolument neutre entre les divers partis conservateurs, livrés à leur propres forces, et cela jusqu'au jour où, en dehors de l'action présidentielle, l'un d'entre eux en viendrait à constituer sur la base monarchique ou sur la base républicaine. Puisqu'on prétend, — et peut-être ne se trompe-t-on pas, — que la France allait à la république, on pouvait, ce semble, l'y laisser aller d'elle-même, sans exposer l'action présidentielle, l'une des deux grandes forces conservatrices d'alors, aux résistances du pouvoir souverain, qu'on surexcitait et qu'on cabrait en le contrariant. A la suite de nombreux conflits dont le pays a souffert, la rupture finale était inévitable, l'Assemblée nationale ne pouvant voir sans déplaisir le président qu'elle avait nommé et qui avait promis de s'abstenir, engager lui-même le pays dans une voie qui n'était pas précisément celle où la majorité eût aimé à le voir entrer.

Puisque nous avons laissé à l'histoire le soin de répondre aux questions posées plus haut, nous lui laissons volontiers aussi mission de dire si c'est seulement par entraînement patriotique que M. Thiers oublia sa promesse, ou s'il s'y mêla quelqu'une des considérations personnelles qu'on lui prête. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut un jour où les engagements pris à Bordeaux furent mis de côté, où ils cessèrent d'être tenus. De ce jour datent, avec la brouille définitive des deux pouvoirs seuls alors en présence, non seulement les mécomptes du parti royaliste, mais, on peut le dire, l'irrémédiable affaiblissement des républicains conservateurs. Ils voient maintenant à quelles influences est livrée cette république conservatrice dont M. Thiers avait eu l'ambition de prendre et de leur laisser après lui la direction paisible et incontestée.

Ce qui est visible aussi, — et le bruit court qu'à l'Élysée même on s'en aperçoit par instants, — c'est que la république perd du terrain. Sans aborder ici la question de savoir qui le gagne, il est évident qu'elle en perd surtout du côté de ces conservateurs qui, sans rien proclamer, acceptaient l'ordre de choses établi, mais sous bénéfice d'inventaire. La forme de gouvernement sous laquelle son

vivait en était venue sinon à avoir pour partisans, du moins à n'avoir pas pour ennemis, ceux qui, au sortir de la guerre fatale de 1870, n'aspiraient qu'à se reposer. Si ce n'étaient pas toujours les plus avisés, c'étaient assurément les plus nombreux. Et, jusqu'au sein de l'Assemblée de Versailles elle-même, il nous a été donné à tous de connaître nombre de royalistes qui, étant Français d'abord, ne refusaient pas de faire crédit à la république, qui en profitait.

Il arriva même un jour, — mais alors c'en était fait de l'union conservatrice d'autrefois, — où la constitution actuelle ne fut votée que grâce au concours, peut-être regrettable à présent, mais alors désintéressé et patriotique, de plusieurs d'entre eux. De ce concours, après le vote, les gauches les récompensèrent non seulement en cimentant leur union, mais en la rétrécissant, en excluant d'elle quiconque, même ayant voté la constitution républicaine et révisable de 1875, ne consentait pas à se proclamer républicain pour le reste de ses jours et à sacrifier ainsi la clause de révision à la clause de république. Avait-on si grand tort d'exiger que le nouveau gouvernement fît ses preuves avant de lui engager sa foi ; avant de lui promettre une fidélité éternelle ? Se trompait-on quand on disait que le premier article, l'article fondamental du symbole alors imposé était faux ; qu'il serait inapplicable et désastreux ; que la fameuse « union des gauches », de toutes les gauches, même extrêmes, aboutirait fatalement, si on prétendait la maintenir, au gâchis politique, peut-être au cataclysme social ; que la fusion intégrale des républicains honnêtes avec des gens qui n'ont rien d'honnête et qui n'ont de républicain que le nom, serait funeste à la république elle-même ? Celle-ci ayant commis la faute non seulement d'accepter pour allié, mais de dire bien haut qu'elle acceptait comme tel quiconque indistinctement se proclamerait républicain, sans plus exclure les gens qui reviennent du bagne que ceux qui mériteraient d'y aller, il fallait s'attendre, d'une part, à faire de tristes recrues, et aussi à voir sortir du rang d'honnêtes citoyens qui répudient absolument cette société. Voilà le fruit de l'union des gauches, telle qu'on a voulu la pratiquer. Pour nous servir d'un mot poli, nous dirons que ce fruit a séché avant d'être mûr.

Cependant on persiste à le déclarer succulent. Si divisés qu'ils soient sur le reste, opportunistes et radicaux crient bien haut que, pour n'en point goûter la saveur, il faut avoir le palais infecté de cléricalisme. Ce qu'on pense tout bas, c'est que l'union des gauches ressemble à un festin où les souris auraient eu l'amabilité d'admettre et de convier elles-mêmes les chats. Ce ne sont pas les chats qui se plaindront. Le centre gauche s'en est aperçu, quand il y avait un

centre gauche. La gauche dite modérée commence à s'en apercevoir elle-même.

A gauche comme à droite et partout, hormis chez ceux qui spéculent sur la liquidation sociale et qui l'espèrent, les uns pour payer leurs dettes, les autres seulement pour jouir à l'exemple d'autres jouisseurs parvenus, on en arrive maintenant à trouver que les choses vont trop vite et trop loin. On s'aperçoit que la voiture descend la côte avec une rapidité vertigineuse. On voudrait bien maîtriser les chevaux, mais tout indique qu'on se résignera plutôt à culbuter, dût-on périr, qu'à accepter l'aide et l'assistance d'aucun des cochers qu'on a congédiés et cassés aux gages. On a jeté les uns à bas du siège, sous prétexte qu'ils conduisaient mal ; d'autres se sont retirés d'eux-mêmes, ayant reçu plus d'injures que les simples convenances démocratiques n'autorisent à en dire à des laquais. Il est vrai que par instants on fait mine d'emprunter leur fouet ; on essaie de chausser leurs bottes. Quand cela arrive, on s'y prend sans grâce ; et si quelques velleités de résistance se produisent, elles ne durent pas. D'ailleurs, les chevaux sont emportés, les guides ont cassé, le mors ne fonctionne plus, et la route est bordée, à droite et à gauche, par les deux précipices que M. Thiers lui-même a un jour indiqués. Dans lequel tombera-t-on ? Et comment faire, s'il en est temps encore, pour ne tomber ni dans l'un ni dans l'autre ?

Il y aurait peut-être une dernière ressource : couper les traits, désunir l'attelage et le congédier. Mais il faudrait, pour cela, commencer par reconnaître qu'on s'est trompé et que, pour fonder, république ou monarchie, un gouvernement qui soit conservateur et qui se conserve, les conservateurs sont nécessaires, et que les autres sont de trop. Il faudrait aussi qu'un homme surgît, républicain de la veille, de l'avant-veille tout ce qu'on voudra, qui, prenant le timon des affaires, et ayant pour se faire suivre un nom, un talent, un caractère, comprît enfin et montrât qu'il comprend que la république est perdue si elle ne rompt carrément et sur tous les points avec ce que Casimir Périer indigné appelait un jour « l'ignominie des camaraderies révolutionnaires. » Que cet homme paraisse, et, au point surtout où en sont arrivées les choses, nous ne saurions prédire que la république vivra. Mais c'est la seule chance qu'elle ait de vivre, et le premier de ses présidents le savait bien, quand il lui a prédit qu'elle mourrait si elle cessait d'être conservatrice. Comment pourrait-elle le devenir tant que ceux qui la gouvernent, ou qui croient la gouverner, persisteront à montrer qu'ils craignent d'être avec les conservateurs, et cela même aux jours où il leur arrive de rompre en visière aux radicaux ? La compagnie des conservateurs les effraye ; ils se tiennent pour compromis quand par

hasard il leur arrive d'y être, surtout d'y paraître en public. Il faut bien cependant, quand on veut gouverner, s'appuyer sur quelque chose. On ne s'appuie pas sur le vide. Or on continue à faire le vide, non seulement en « épurant, » en chassant de partout les conservateurs, en appelant partout les autres à les remplacer, mais en laissant désorganiser tout ce qui présente une force de résistance quelconque, tout ce qui constitue un gouvernement. On a permis aux députés de prendre le maniement des affaires et celui du personnel en particulier ; ce sont eux qui nomment les fonctionnaires et les révoquent, les ministres ne faisant plus que contresigner. L'un de ces derniers n'avouait-il pas dernièrement, à la tribune même de la Chambre, qu'il ne savait plus comment faire pour contenter les députés de la gauche, qui demandent aujourd'hui qu'on révoque des fonctionnaires dont ils ont eux-mêmes exigé hier la nomination. Police, administration, finances, instruction publique, tout y passe ; l'armée et la magistrature elles-mêmes sont mises en suspicion dans la personne de ceux de leurs membres qui, par état, se croient dispensés de faire du zèle en politique. On destitue les uns, on gourmande les autres, en attendant qu'un moyen hypocrite se présente de désorganiser la justice en la rendant docile aux caprices du jour. Quant au clergé, n'en parlons pas, puisqu'il est convenu que c'est l'ennemi. Comme tel on le traite, depuis l'évêque, auquel, fort peu respectueux qu'ils sont du Concordat, les plus fougueux souteneurs des articles organiques rognent son traitement, jusqu'au frère des Écoles chrétiennes, jusqu'à la fille de Charité que sa volonté a rendue pauvre en vue de mieux servir les pauvres. La calomnie n'épargne personne ; la délation s'en donne à cœur joie, et, le plus souvent la faiblesse du gouvernement encourage ceux qui ont entrepris de tout démolir, à commencer par le gouvernement lui-même. Danton a fait des disciples qui, non contents de refuser au père de famille le droit de faire élever ses enfants par qui bon lui semble, poussent l'odieux et le ridicule jusqu'à mieux aimer s'exposer à voir tarir la source de la charité publique qu'à la laisser couler librement, fût-ce en dehors des canaux officiels, en faveur de gens qui meurent de froid ou de faim. On se croirait revenu à cette époque dont parle M. Taine, où, alarmiste et soupçonneuse, l'inquisition jacobine faisait des suspects, bientôt transformés en coupables, et, quand elle ne pouvait trouver des complots, se donnait licence d'en inventer. Sous certains rapports, on se demande si nous sommes à la veille de la Convention ; sous d'autres, on est en droit de trouver que la Convention est déjà traversée et que nous sommes tombés en plein Directoire. En tous cas, l'analogie n'est complète ni avec l'une ni avec l'autre de ces deux époques. Le Directoire aima le

plaisir, la Convention eut des passions : de nos jours on a des appétits, et comme à Rome, on perd ses clients si l'on néglige de leur distribuer la sportule.

C'est encore à M. Taine qu'est due la remarque suivante : « Ordinairement dans une Assemblée toute-puissante, quand un parti prend l'ascendant et groupe autour de lui la majorité, il fournit le ministère, et cela suffit pour lui donner ou lui rendre quelque lueur de bon sens. Car ses conducteurs, ayant en main le gouvernement, en deviennent responsables, et, lorsqu'ils proposent ou acceptent une loi, ils sont obligés d'en prévoir l'effet. »

Ceci s'applique à une époque où notre première Assemblée constituante avait décidé qu'on ne pourrait être à la fois ministre et député. De nos jours on peut être l'un et l'autre. Il n'y a donc pas parité sous le rapport de la législation. Mais, en fait, la situation est la même, l'homme qui chez nous excerce aujourd'hui le pouvoir, n'ayant consenti jusqu'à présent à en prendre ni la responsabilité ni le dépôt. Le vrai chef de la majorité au dedans de la Chambre et au dehors, c'est M. Gambetta, et M. Gambetta, auquel on attribue de viser à la succession de M. Grévy et qui sans doute craint de s'user d'ici là, refuse de gouverner en droit, bien qu'il gouverne en fait. Maître de tout, il ne paraît en rien.

De là vient que les ministres, ayant à côté d'eux, en dehors d'eux, au-dessus d'eux, un pouvoir occulte dont ils sentent le poids et la gêne, dont ils savent bien que leur existence ministérielle dépend, ne prennent pas au sérieux leur responsabilité. Ils savent que la majorité se groupera non suivant qu'ils agiront bien ou mal, mais selon qu'il plaira au président de la Chambre des députés. Dès lors ils se croient dispensés de « prévoir l'effet » des lois qu'ils présentent : il leur manque cette « lueur de bon sens » dont parle M. Taine ; ils se jettent étourdiment dans d'inextricables embarras ; ils croient remuer des bottes de paille, et ils soulèvent à tout propos et hors de propos des montagnes de difficultés, qui, une fois en l'air, retombent sur eux de tout leur poids et les écrasent.

De tous côtés, on réclame contre la situation intolérable que fait aux ministres, à ceux d'aujourd'hui comme à ceux d'hier, l'attitude de M. Gambetta. On lui dit : prenez le pouvoir, et agissez ; si vous refusez de le prendre, tenez-vous tranquille ; laissez les ministres gouverner comme ils pourront et renfermez-vous dans votre rôle, qui est de présider la Chambre. M. Gambetta n'écoute rien ; il n'a point d'oreilles. En droit, il préside ; en fait, il gouverne, et de là vient en partie que la France est mal gouvernée. A bien dire, elle n'est pas gouvernée du tout. C'est le pire état, et c'est le nôtre.

C'est celui auquel le suffrage universel nous a réduits, particuliè-

rement le jour où, pour faire cortège aux 363, il s'est donné le plaisir de fermer les yeux sur l'incapacité méconnue de la plupart d'entre eux et aussi sur la redoutable influence exercée alors jusque chez nous par les hommes d'État qui, à Berlin, ne songent qu'à amoindrir la France. Les deux chevaux de M. de Bismarck, le blanc et le rouge, sont devenus légendaires. Leur maître peut maintenant se féliciter de l'à-propos avec lequel il les a, l'un après l'autre, fait sortir de l'écurie et caracoler à tour de rôle devant un public ébahi. Son habile manœuvre a réussi, grâce à la sottise d'une démagogie enfiellée, qui pardonne volontiers aux Prussiens d'être, en l'occasion, conservateurs chez eux, pourvu qu'ils soient chez nous révolutionnaires et anticléricaux.

Le tour est fait ; le calice est bu : il ne nous reste plus, pour un temps, qu'à en savourer l'amertume, et cela quand même le président de la Chambre actuelle, le vrai chef de la majorité, se déciderait enfin à sortir d'inaction, en disant adieu aux lambris, redorés pour lui, où se complaisait l'aristocratique aisance du duc de Morny. Avant de se laisser aller à tant de mollesse, le duc de Morny avait agi, et son maître l'en a récompensé. Est-il besoin d'ajouter qu'au 2 décembre particulièrement, il avait agi, lui et son maître, de façon à ne point nous plaire, non plus qu'à aucun de ceux qui, ce jour-là, furent conduits à Mazas, au Mont-Valérien, à Vincennes, pour avoir défendu la loi et la constitution républicaine d'alors ? Toujours est-il qu'en jouant sa tête, celui qui devint le président de la Chambre des députés de l'Empire avait fait autre chose que des discours de balcon, des programmes tapageurs, des promenades à Saint-Sébastien. Si jamais le pouvoir échoit ou incombe à M. Gambetta, comment fera-t-il, s'il ne fait rien, pour mieux faire qu'on ne fait à présent ? Et, s'il fait quelque chose, comment s'y prendra-t-il pour faire autrement que n'ont fait les affreux ministres du maréchal de Mac-Mahon ? Dès maintenant, on pourrait répondre ; mais attendons : la réponse viendra toute seule, et en son temps.

Pour aujourd'hui, n'oublions pas que nous vivons sous la présidence de M. Grévy. Il vient d'user son premier ministère. Ce qu'on peut dire de celui-ci, sans aller jusqu'à le traiter aussi mal que le font les alliés ingrats et funestes auxquels il a eu, de son vivant, la faiblesse de tout sacrifier, c'est que ce ministère ressemblait à un habit composé de pièces mal assorties, mal cousues, mal assemblées, laissant par toutes les fissures passer le vent qui soufflait de la Chambre des députés. L'habit a disparu, et, avec lui, ce qui restait du centre gauche. Nous avons maintenant la doublure ; le vent en passera-t-il moins ?

La session de décembre s'est close sur un ministère en désarroi ;

celle de janvier va s'ouvrir avec un ministère reconstitué, dit-on. Que le président profite ou non de la circonstance pour adresser aux Chambres, à leur rentrée, le message dont on parle; qu'il y dise tout ce qu'il lui plaira, même que, grande et respectée au dehors, la France républicaine est unie et pacifiée au dedans; que, brochant là-dessus, les ministres viennent l'un après l'autre nous affirmer, à la tribune, que le commerce est satisfait, l'agriculture prospère, l'industrie florissante, que tous les enfants vont à l'école laïque et obligatoire de leur quartier, que le phylloxera a disparu, qu'il ne reste plus que les Jésuites à mettre dehors pour que tout aille bien; qu'ils ajoutent même, si cela peut leur faire plaisir, que tous les fonctionnaires révoqués sans motifs sont venus les remercier, et que l'hiver a été doux, — il y a une chose qu'on ne persuadera à personne, pas plus aux républicains clairvoyants qu'aux royalistes récalcitrants : c'est que nous n'ayons pas, depuis un an, subi un effroyable recul; c'est que d'irréparables concessions n'aient pas été faites au parti de la démolition religieuse, politique et sociale. Plus avisés que ces enfants mutins qui se contentent de demander que leurs parents leur donnent la lune, nos radicaux passent leur vie à exiger qu'on leur donne la pleine lune. Ce n'est pas qu'ils espèrent l'obtenir du jour au lendemain. Mais, en faisant cela, ils savent ce qu'ils font; ils savent que c'est le moyen d'en avoir au moins un quartier. Ce quartier, ils peuvent se flatter de l'avoir, dès à présent, mis en poche, grâce à la faiblesse des hommes qui, faits pour leur résister, ont constamment agi comme s'ils étaient là pour leur plaire. La lune montre, chaque soir, quand elle se lève, qu'elle est fortement ébréchée, et tout annonce qu'une nuit viendra où l'éclipse sera totale.

En attendant, ayant établi qu'il y a, et pourquoi il y a des réactionnaires libéraux, il nous reste à indiquer quel est leur programme. C'est fort simple et ce sera court.

Puisqu'ils sont réactionnaires, les circonstances les ayant rendus tels, ils réagiront, — c'est entendu, — contre le mouvement désordonné qui, le centre gauche ayant disparu et la gauche elle-même étant débordée, nous porte de plus en plus à l'extrême gauche.

Puisqu'ils sont libéraux par habitude, par tempérament, par conviction, ce n'est point contre la liberté qu'ils réagiront, au contraire. Ceci demande un mot d'explication.

Philosophiquement parlant, la liberté est une : elle n'admet point d'épithètes; elle est, ou elle n'est pas. L'homme naît libre, et tel il reste dans toutes les puissances de son âme, fût-il asservi dans son corps ou dans ses biens.

Civilement, la liberté de chacun de nous a pour limite la liberté d'autrui; elle n'est donc point illimitée comme le prétendent ces

esprits absolus, qui ne s'aperçoivent pas qu'en la faisant telle, ils la détruisent.

Politiquement, le niveau de la liberté est variable; il varie suivant les pays et suivant les temps. L'histoire générale et notre histoire en particulier prouvent que, pour jouir pleinement et longtemps de la liberté politique, il faut d'abord l'avoir méritée : la proclamer ne suffit pas. Viser à l'obtenir tout entière est une ambition légitime, c'est même un droit. Se contenter de ce qu'on en peut porter est le devoir.

Sous le bénéfice de cette observation, nous ne saurions trop dire à ceux de nos amis que les circonstances ont rendus réactionnaires : restez libéraux pour autant que l'état social le comporte. Montrez-vous tels en paroles, en actions, aujourd'hui, demain, toujours. Ne vous contentez pas d'être de votre temps; faites bien voir que vous en êtes. Il ne suffit pas de réclamer et de vous plaindre quand on vous accuse de viser à ramener l'ancien régime : prouvez que, lorsqu'on dit cela, on vous calomnie, et prouvez-le en inscrivant sur votre drapeau la pensée du comte de Maistre, qui n'était point un révolutionnaire et qui a dit : « Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre : vouloir la ramener à ses rudiments primitifs est une entreprise folle. » Signalez avec douleur et patriotisme les ruines que la révolution a faites; prouvez, l'histoire à la main, que la liberté en a souffert. Mais, parce que la Révolution a fait des ruines, ne donnez à personne motif de croire ou seulement prétexte de dire que votre visée est de défaire tout ce que la Révolution a fait et de refaire tout ce qu'elle a défait. Parce qu'il y a non seulement chez nous, mais aussi hors de France, un libéralisme oppresseur et faux qui ment à la liberté, qui l'insulte en se couvrant de son nom, ne laissez jamais échapper de vos lèvres ou de votre plume un mot d'où la malignité de vos adversaires puisse conclure, et conclure à faux, que la liberté vous déplaît, que vous la trouvez mauvaise. Il ne suffit pas que ce qui se passe actuellement vous prouve, à nouveau, le besoin que vous avez d'elle : la liberté, à la seule condition que ce soit la liberté, mérite vos égards, votre respect, votre amour, abstraction faite des biens qu'elle procure. Poursuivez ces biens. Qu'ils soient même et qu'ils restent, dans la sphère des intérêts religieux, votre but suprême. Mais quand, de ces hauteurs, vous descendez dans l'arène politique, et surtout quand la tempête gronde, cramponnez-vous à la liberté comme étant, après Dieu, votre meilleure ancre de salut. Faites plus que vous confier à elle, aimez-la et n'oubliez jamais le mot de Tocqueville : « Qui cherche dans la liberté autre chose qu'elle-même, est fait pour servir. »

Vous ne voulez pas servir, et vous avez raison, car servir, ici signifie non pas rendre service, ce qui est généreux, ce qui vous plaît, ce qui est à la fois votre rôle et votre honneur, mais être asservi dans vos personnes, dans celles de vos enfants, dans vos intérêts les plus sacrés, dans des croyances et dans des pratiques auxquelles vous tenez plus qu'à la vie, parce que votre conscience vous dit que la vie de l'éternité en dépend.

Le reste passe, et le mal n'a qu'un temps. Du tombeau du Christ est sorti son triomphe : le triomphe du mal est toujours son tombeau.

Nous ne nous faisons pas d'illusions : nous ne croyons pas que l'épreuve soit finie. Le niveau actuel est bien bas ; nous savons qu'on peut descendre encore. Le présent est triste, humiliant, douloureux ; tout annonce que l'avenir sera pire. Nous plaignons les insensés qui cherchent à s'étourdir sur le péril social et les aveugles qui ne voient pas l'abîme. Mais tout cela aura une fin. Quel que soit le destin que Dieu réserve à la France, nous savons quel est celui de nos modernes jacobins. Ils finiront comme ont fini leurs pères, sinon comme eux sur l'échafaud, comme eux du moins dans l'impuissance et le déshonneur.

Dans son Histoire de la Convention nationale M. de Barante ne rappelle pas seulement quels furent, à cette époque néfaste, les malheurs de la patrie, le deuil des familles dépouillées de leur héritage et décimées par une mort violente, la « stupeur qui pesait même sur l'enfance, » la misère publique, « qui était l'égalité d'alors. » Parlant des « héros » de la période conventionnelle qui n'ont pas réussi, l'auteur ajoute : « Leur vie politique, dans sa courte durée, fut employée aux combats livrés pour détruire leurs ennemis. A peine les vainqueurs avaient-ils conquis le pouvoir, qu'ils entraient en lutte contre leurs complices ; de telle sorte qu'il est à peine possible de constater l'instant fugitif où ils ont régné et qu'on ne saurait même conjecturer quel établissement ils voulaient fonder. Une ligne de Tacite dit toute leur histoire : *perniciem aliis ac postremum sibi invenere.* »

L'histoire des ambitieux et des brouillons est toujours la même. Qu'ils soient violents ou seulement téméraires, emportés ou ineptes, leur sort est de se dévorer entre eux. Cela commence. De ceux de notre temps comme de ceux de tous les temps on dira un jour ce qu'a dit Tacite : Qu'après avoir fait le mal d'autrui, ils ont été leur propre fléau ; qu'après avoir amoncelé des ruines, ils ont trouvé dans leurs excès mêmes leur fin et leur châtiment.

FOBLANT.

LE DIVORCE ET LA RÉVOLUTION

I

L'établissement du divorce était et reste l'une des conséquences les plus logiques, l'une aussi des plus désastreuses de l'état de révolution. Comme on l'a dit avec raison, il fallait « qu'une loi anarchique déréglât aussi la société conjugale, pour que, dans l'histoire de l'humanité, un peuple donnât l'exemple de toutes les anarchies [1]. » Soulevée d'abord par Sieyès, l'homme aux initiatives funestes, dans son *Projet de délibération à prendre dans les assemblées de bailliage*, la question du divorce s'imposa bruyamment à l'attention publique dès le lendemain du premier triomphe de la révolution. Victorieuse dans la rue, l'émeute tendait naturellement à envahir le foyer domestique. Avant la fin de juillet 1789, il circulait déjà dans Paris une brochure anonyme intitulée : *Plaintes et griefs des femmes;* on y réclamait l'attaque et la démolition de cette autre Bastille : l'indissolubilité du mariage. En décembre parut, sur le même sujet, un gros livre également anonyme. On y recommandait aux « augustes législateurs » l'institution du divorce comme « conforme à la nature et à la justice, *avantageuse à la religion et aux mœurs* ». L'auteur soutenait avec un aplomb superbe que la *faculté de divorcer resserrerait les nœuds du mariage au lieu de les rompre.* Il ajoutait, dans le style sentimental et doucereux, alors à la mode, qui préludait aux bouleversements, — comme la danse villageoise à l'orage, dans la *Symphonie pastorale*, — que « donner le bonheur à quatre époux (en dédoublant des couples mal assortis), ce n'était pas offenser mais servir la nature ! » Quelques mois après, une nouvelle brochure (anonyme toujours), réclamait, dans le même style, « le divorce pour éviter le scandale, et des mœurs simples pour éviter le divorce. » Le 1er janvier 1791, le *Moniteur* donnait pour étrennes à ses lecteurs une analyse de cet écrit, dont « l'auteur paraissait avoir une âme mélancolique et sensible ».

[1] MM. E. et G. de Goncourt.

Malgré ces appels réitérés, le temps et peut-être l'audace avaient manqué aux législateurs de la Constituante, pour ajouter cette ruine aux autres. Toutefois, ils avaient ouvert la voie à leurs successeurs, donné en quelque sorte le premier coup de hache, en enlevant au mariage son caractère religieux, garantie la plus sûre, et peut-être unique, de son indissolubilité. Les partisans de la liberté conjugale considérèrent dès lors leur cause comme gagnée. Ils lisaient la concession du divorce entre les lignes de l'article 15 de la Déclaration des droits, de l'article 352 de la Constitution, et réclamaient impatiemment la loi organique qui devait régler le mode d'exercice et les effets de ce nouveau droit constitutionnel [1].

Il avait surgi pourtant de vaillantes protestations. L'un des membres du côté droit de la Constituante, Chapt de Rastignac, ecclésiastique fort instruit et du plus honorable caractère, publia en 1791 un livre remarquable sur l'*Accord de la révolution et de la raison contre le divorce*, avec cette épigraphe empruntée à Hincmar : « Il faut que les lois soient chrétiennes dans un royaume chrétien. » Il osait y dire, et même y démontrer, que la question de l'indissolubilité du mariage était en dehors du monde et au-dessus de la compétence d'une assemblée. Cet écrit sensé et courageux devait lui coûter la vie. Arrêté et conduit à l'Abbaye dans les derniers jours d'août 1792, Chapt de Rastignac fut l'une des premières victimes des massacres de Septembre.

Tous les partisans de la révolution n'étaient pas, d'ailleurs, bien convaincus que le divorce dût être si « avantageux aux mœurs ». On trouve leurs appréhensions exprimées, sous une forme ironique, dans une lettre anonyme publiée vers la fin de 1791. L'auteur, tout en combattant le divorce, se bornait à proposer certaines réserves dans son application. « Je compte bien, disait-il, que notre législature actuelle établira le divorce. J'attends même cette loi pour me marier ;... le plus grand tort du mariage étant d'être indissoluble. Mais, en observant la société de Paris, j'avoue que j'ai été épouvanté du grand nombre de maris et de femmes qui se promettent tout bas ou tout haut de se séparer dès que la loi les y autorisera. Le but d'une pareille loi doit être de prévenir les séparations et non de les multiplier. Il serait affreux qu'elle amenât avec elle le scandale de cent mille hymens rompus à la fois. » Pour empêcher cet « ébranlement universel », il proposait de ne per-

[1] « Tout homme peut engager son temps et ses services, mais il ne peut ni se vendre ni être vendu ; *sa personne n'est pas une propriété aliénable.* » (Art. 15 de la Déclaration des droits.) — « La loi ne reconnaît ni vœux religieux *ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme.* » (Const., art. 35

mettre le divorce aux *époux actuels* qu'après cinq ans, à compter du jour de la future loi. Il espérait que ce palliatif obtiendrait l'approbation des législateurs mariés, et que si quelques-uns de ceux encore célibataires s'avisaient de le combattre, cette opposition, sans doute intéressée, serait considérée comme un argument de plus en faveur de sa proposition. (*Moniteur* du 2 novembre 1791.)

Plusieurs députés partageaient ces appréhensions trop fondées, et auraient voulu n'admettre le divorce qu'avec un long délai d'épreuve. Mais il fallait bien peu connaître la nature humaine pour s'imaginer que les partisans les plus impatients du divorce, étant précisément des *époux actuels*, se soumettraient à ronger leur frein pendant cinq années de plus. Sur ce point, comme sur bien d'autres, les législateurs étaient déjà débordés.

La proclamation officielle du divorce eut lieu, comme de juste, à la suite d'un nouvel accès de révolution. Ce fut le 20 août 1792 que la question fut abordée publiquement dans la Législative, en permanence depuis le 10. Les tribunes étaient garnies, pour la circonstance, d'auditeurs des deux sexes, ayant leur opinion faite, et bien décidés à n'en pas laisser exprimer d'autre. Aussi, l'un des membres du comité de législation ayant voulu parler « d'une distinction entre les mariages faits ou à faire, » sa voix fut étouffée par les murmures. L'Assemblée déclara donc, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, que « le mariage était un contrat dissoluble par le divorce. » Cette déclaration fut jugée nécessaire par l'Assemblée ou plutôt par le public des tribunes, malgré l'observation caractéristique du girondin Guadet : que ce principe était déjà décrété implicitement par la Déclaration des droits et la Constitution ; qu'il avait déjà été *appliqué;* que lui-même ne s'était pas fait scrupule de prononcer un divorce, comme arbitre dans un tribunal de famille.

Il fut décidé aussitôt que le comité de législation présenterait dans le plus bref délai un projet de décret sur les causes, le mode et les effets du divorce. Il fallait se hâter de satisfaire tant d'époux, pressés de faire, eux aussi, leur révolution ! Le projet, rédigé précipitamment, fut présenté le 6 *septembre* suivant. Son élaboration avait donc marché de front avec les préparatifs et l'exécution du massacre des prisons ; la révolution gagnait partout du terrain. Les dispositions de la loi du divorce semblaient de nature à satisfaire les plus exigeants. « Le comité, dit le rapporteur Robin, a cru devoir *conserver ou accorder* la plus grande latitude à la faculté du divorce, à cause de la nature du contrat de mariage, qui a pour base principale le consentement des époux, et parce que la liberté individuelle ne peut jamais être aliénée d'une manière indissoluble. » Ainsi, divorce par consentement mutuel, divorce par séparation de corps déjà

jugée, divorce par la volonté d'un des époux, soit pour des motifs déterminés (folie de l'autre époux, sa condamnation à des peines afflictives ou infamantes, sévices, injures, déréglements de mœurs notoires, abandon pendant deux ans ou absence pendant cinq sans nouvelles) ; *soit sur la seule allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.*

Un député, nommé Sédillez, essaya seul d'enrayer ce mouvement par un contre-projet qui augmentait les délais d'épreuves, et n'admettait le divorce que pour des causes graves et spécifiées. Il proposait aussi, en cas de demande du divorce par un seul des conjoints, la formation d'un jury de répudiation « composé d'hommes, si c'était la femme qui voulût répudier; de femmes, si c'était le mari. Je prie, ajoutait-il, de considérer qu'il est ici question de choses dont les femmes doivent être de bons juges. Et d'ailleurs, n'est-il pas temps enfin de compter pour quelque chose dans notre gouvernement, dans notre législation, la raison et l'esprit des femmes? » Cette tirade chevaleresque eut du succès, mais le contre-projet n'en sombra pas moins à pic, sur la simple observation « *qu'on ne devait pas réduire la femme à dévorer ses larmes*, quand elle avait à se plaindre d'injures dont elle rougirait peut-être d'alléguer des preuves. » Il n'en fallut pas plus pour faire voter d'emblée les deux premiers articles, admettant le divorce soit par consentement mutuel, soit à la demande d'une des parties, non seulement sur des motifs déterminés, mais sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur. Cette inauguration de l'anarchie conjugale fut applaudie avec frénésie par les tribunes. Les autres articles furent successivement décrétés et finalement adoptés sans discussion par assis et levé, le 20 du même mois. Le seul changement apporté au projet fut l'addition d'une cause de divorce : l'émigration de l'un des conjoints. Cette addition fut suggérée par l'avocat toulousain Mailhe, qui proposait aussi de mettre au nombre des causes de divorce l'*incivisme* de l'un des conjoints. On n'osa pas encore aller jusque-là. « Cette loi fondamentale, dit un contemporain non suspect de *cléricalisme*, fut décrétée le 20 septembre 1792, dans une séance du soir, sans discussion, par assis et levé. Elle causa dans toute la France une douleur universelle; elle scandalisa les étrangers qui nous l'ont tant reprochée depuis. Les amis de l'ordre, les gens sensés, reconnurent qu'elle ouvrait une large porte à la licence, déjà si générale [1]. »

Le préambule de ce décret est significatif. « Considérant : 1° combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble

[1] Séb. Mercier, *le Nouveau Paris*, ch. CCXXXVII.

serait la perte; 2° que déjà plusieurs époux *n'ont pas attendu*, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle, suivant laquelle le mariage est un contrat civil. » Il en était de même pour toutes choses dans cet effondrement général; les législateurs étaient traînés à la remorque des impatients, des audacieux, de ceux qui « n'avaient pas attendu ».

On connaît les dispositions de ce décret du 20 septembre 1792. Ce qu'on n'y a pas assez remarqué peut-être, c'est l'écartement systématique de toute intervention, même simplement consultative, de magistrats ou de l'État, le respect de la liberté individuelle déjà poussé jusqu'à la superstition, jusqu'au délire. Ainsi, c'est aux conjoints qu'appartient exclusivement le choix des six parents ou amis qui composeront le tribunal ou plutôt l'assemblée consultative de famille. Le rôle des officiers municipaux est, dans tous les cas, purement automatique; il leur est expressément défendu d'entrer jamais en *connaissance de cause*. Même quand le divorce est demandé seulement par un des époux pour incompatibilité de caractère, auquel cas la citation en conciliation doit être faite à la maison commune et devant l'officier municipal, celui-ci est « tenu de se retirer pendant les explications et les débats de famille ». Il n'a autre chose à faire que de dresser, sur réquisition, l'acte de non-conciliation; et, sur la présentation de cet acte dans les délais prescrits, de prononcer purement et simplement le divorce. Quant à la magistrature (tribunal de district), elle n'intervient qu'au cas de divorce demandé par un des époux pour motifs déterminés établis par des jugements, s'il s'élève des contestations sur la nature ou la validité de ces jugements.

La hardiesse révolutionnaire de l'Assemblée législative fut dépassée, et le déréglement de la société conjugale porté au comble, par les mesures rectificatives et complémentaires qu'adopta la Convention *terrorisée*. Le décret de 1792 exigeait encore, dans les instances en divorce par *consentement mutuel*, un mois d'intervalle entre la convocation et la réunion de l'assemblée de famille, et au moins un autre mois entre cette assemblée et la prononciation du divorce sur le vu de l'acte de non-conciliation. Dans le cas d'instance sur la demande d'un seul des conjoints, pour simple cause d'incompatibilité d'humeur, on avait même porté à six mois le délai d'épreuve, en exigeant que l'assemblée de famille, convoquée à un mois d'intervalle comme dans l'hypothèse du consentement mutuel, se prorogeât une première fois à deux mois, une seconde à trois mois. L'acte de non-conciliation dressé dans cette dernière séance, ne pouvait être présenté, et le divorce prononcé qu'après un dernier délai de huit jours. Enfin, dans la plupart des cas, les époux

divorcés ne pouvaient se remarier qu'un an après, *à moins que ce ne fût l'un avec l'autre.*

Naturellement, ces scrupules des législateurs de 1792 furent jugés, par ceux de 1793, excessifs et attentatoires à la liberté individuelle. Le titre du nouveau code civil relatif au divorce fut discuté et voté dans la séance de la Convention du 29 août, sous la présidence de Robespierre *lui-même.* Cette nouvelle loi était bien autrement propice que l'ancienne aux patriotes des deux sexes, atteints d'*amour divorçant*, suivant l'expression de Mercier. Désormais, ils étaient dispensés d'alléguer l'incompatibilité d'humeur; aux termes de l'article 2, « le divorce avait lieu par le consentement mutuel des époux, *ou par la volonté d'un seul.* Les délais d'épreuve étaient réduits à un mois en tout; quinze jours d'intervalle pour la convocation de l'assemblée, et autant pour la présentation du procès-verbal de non-conciliation et la prononciation du divorce. Seulement, si le divorce n'était demandé que par un seul époux; en cas d'absence du défendeur, l'assemblée était prorogée à quinze jours, et alors le divorce était prononcé contre le défendeur absent ou présent, si le demandeur persistait. Une dernière disposition, empreinte du même esprit, abrégeait les délais des nouvelles noces.

Il était difficile d'être plus expéditif; pourtant la Convention trouva moyen de donner au projet un caractère révolutionnaire encore plus prononcé. D'abord, le comité de législation avait adopté le système de la loi de 1792 pour la formation de l'assemblée de famille. Elle devait être composée de parents des époux, et, à défaut de parents, d'amis ou de voisins. Sur la proposition de Mailhe (le même qui dès l'année précédente voulait qu'on pût divorcer pour incivisme), il fut décidé, « pour éviter d'interminables longueurs », que les époux auraient l'option entre les parents ou les amis et voisins. Un débat plus long s'engagea à propos de l'article sur le divorce *pour motifs déterminés*, emprunté au décret de 92. Défendu faiblement par Cambacérès, au nom du comité, cet article fut supprimé sur l'observation de Camille Desmoulins, logique au point de vue révolutionnaire, que toute énonciation de motifs était inutile, puisqu'on venait de décréter que le divorce pourrait avoir lieu par la *simple volonté* d'un des époux. « N'est-il pas possible, ajouta le beau Lacroix, bien connu pour ses mœurs légères, qu'une femme ait eu une faiblesse, et devienne avec un autre époux une mère de famille vertueuse? Or, si vous constatez dans un dépôt public l'*écart* de cette femme allégué par son premier époux, ne la déshonorez-vous pas injustement? Présentée par Lacroix, qui se connaissait en *écarts*, cette considération de haute moralité produisit une impression décisive.

L'exécution de cette nouvelle loi demeurait néanmoins suspendue, parce que le code civil, dont elle faisait partie, avait été renvoyé à la révision d'une commission de philosophes. Mais, dans la séance du 28 décembre suivant (8 nivôse an II), Merlin de Douai vint réclamer et obtint un décret spécial, ordonnant l'exécution provisoire d'une des dispositions de la nouvelle loi, celle qui permettait à l'époux divorcé de se remarier aussitôt après la prononciation du divorce, et à l'épouse, dix mois après. Cette exécution provisoire avait été demandée sans énonciation de motifs et votée sans objection.

Il semblait bien que cette fois il n'y avait plus rien à faire pour le dérèglement de la société conjugale et des mœurs. Pourtant on alla plus loin encore dans cette voie, pendant les derniers et les plus mauvais jours de la Terreur. Des aspirants ou aspirantes au divorce, déjà désunis de fait, et éloignés l'un de l'autre, se plaignaient de la prolongation forcée des délais d'épreuves, par suite de l'éloignement des domiciles. D'autre part, des officiers municipaux s'étaient permis de sortir du rôle passif que leur assignait la nouvelle loi, et de se refuser à prononcer des divorces par trop scandaleux. Enfin le nouveau code civil n'était pas encore exécutoire; la matière, sauf l'abréviation des délais pour les nouveaux mariages, autorisée par le décret de nivôse an II, était encore régie par la loi de 1792, qui n'était plus à la hauteur de la situation. Les articles additionnels présentés et décrétés dans la séance du 23 avril 1794 avaient pour but de remédier à tous ces inconvénients. Ces articles et l'exposé des motifs du rapporteur sont des perles révolutionnaires de la plus belle eau. Dix-sept mois auparavant, la proposition de faire figurer l'*incivisme* d'une des parties parmi les causes de divorce, avait paru dérisoire à l'Assemblée législative; le langage du conventionnel Oudot, rapporteur des articles additionnels, donne la mesure du *progrès* opéré dans cet intervalle. « La différence des opinions, disait-il, a causé depuis la révolution une multitude de divorces, et certes ce sont les mieux fondés en raison; car, si l'on a dit autrefois qu'un mauvais mariage était le supplice du mort attaché au vif, combien cette comparaison n'est-elle pas frappante lorsqu'il s'agit du lien qui attache un esclave de la tyrannie au sort d'un vrai républicain? La Convention doit donc s'empresser de faciliter l'anéantissement de *ces sortes de chaînes*... J'ai dit qu'il y avait une multitude de divorces; que la malveillance n'en tire pas de conséquences contre cette *salutaire* institution; je dois ajouter que sur cent, on en voit à peine un qui ait lieu entre personnes mariées depuis la loi qui l'établit [1]... Les difficultés qui s'élèvent viennent fréquem-

[1] C'était encore beaucoup, relativement, puisque cette loi n'était en vigueur que depuis dix-sept mois.

ment de ce que la loi (de 1792) désigne le domicile du mari, comme le seul lieu où peut être demandé le divorce. Or il arrive souvent que le mari lui-même ou l'un des époux a quitté ce domicile; comment veut-on qu'une pareille règle puisse convenir *pendant une révolution qui a déplacé presque tous les individus?...* Le divorce est une conséquence du premier des droits de l'homme. Lorsque des époux sont dans des circonstances telles, qu'on doive présumer qu'ils ont suffisamment réfléchi, il est inutile de prolonger des délais d'épreuve qui laissent les époux dans une incertitude infiniment préjudiciable à leurs intérêts, qui prolongent le scandale des séparations et portent *une véritable atteinte aux mœurs.* » Pour mettre les mœurs à l'abri, et en attendant la mise en vigueur de la loi définitive, le comité de législation proposait, et la Convention décréta *sans discussion*, immédiatement après la lecture du rapport, que le divorce serait désormais prononcé sans aucun délai d'épreuve, sur la simple présentation, par l'époux demandeur en divorce, d'un acte de notoriété dressé sur la déclaration de six citoyens, attestant que les époux étaient séparés en fait depuis six mois. Si l'époux demandeur ne savait pas ou affectait de ne pas savoir où se trouvait présentement le défendeur, celui-ci était cité à la mairie du dernier domicile commun; il pouvait même l'être à celle du domicile actuel du demandeur, si celui-ci y résidait depuis six mois. Dans l'un et l'autre cas, la citation restait affichée pendant une décade, après quoi le divorce était prononcé par défaut, sur le vu de l'acte de notoriété. (Art. add. 1er.) De plus, s'il était constaté par cet acte que la séparation avait eu lieu par suite de la disparition de l'un des époux du domicile commun, l'époux abandonné, ou censé tel, obtenait son divorce sur la seule présentation de cet acte, *sans avoir besoin d'appeler l'époux absent*[1]. (Art. 2.) Une seule exception était apportée à ce régime de liberté ou de licence pleine et entière, pour remédier à un abus qui déjà donnait lieu à des plaintes inquiétantes. Un grand nombre d'épouses de « défenseurs de la patrie », ennuyées de leur absence, en profitaient pour déserter le domicile commun, et ensuite s'autorisaient de la résidence à part pour faire prononcer le divorce par défaut, sous prétexte de séparation de fait ou d'abandon, et obtenir des règlements des droits préjudiciables aux maris absents. Pour réprimer cette ardeur divor-

[1] Ainsi, rien n'était plus facile à un époux infidèle que d'obtenir le bénéfice du divorce, non seulement malgré le conjoint, mais à son insu, et en se donnant encore des airs de victime à ses dépens. Il suffisait de trouver des amis complaisants pour signer un acte de notoriété. De plus, le divorce obtenu par cette fraude n'en était pas moins irrévocable, ne pouvant être attaqué par voie d'appel.

çante, on décréta que les demanderesses de cette catégorie ne pourraient procéder que par-devant l'officier public du dernier domicile commun, ou par-devant celui de la résidence actuelle du mari, et que les règlements des droits ne seraient que provisoires jusqu'au retour de celui-ci. (Art. 4.) On voit que la première république sentait déjà le besoin de ménager l'armée, dont dépendait son existence. Le cinquième article additionnel visait les officiers municipaux trop scrupuleux qui, sortant de leur rôle passif, refusaient de recevoir une action en divorce, ou de le prononcer quand toutes les formalités légales étaient remplies. Ces moralistes mal avisés, qui ne pouvaient être que des aristocrates, étaient punis de la destitution, passibles de dommages et intérêts envers les parties, sans préjudice de peines plus fortes, s'il y avait lieu. Des époux s'étant permis d'en appeler de divorces qu'ils prétendaient obtenus par surprise ou collusion criminelle, « il avait paru utile de redire formellement que le divorce ne pouvait être attaqué par la voie de l'appel. » (Art. 6.) Il avait paru également utile de ratifier encore une fois les divorces effectués par anticipation, avant la loi de 1792, que des gens trop scrupuleux persistaient à considérer comme nuls. (Art. 8.) L'article 7 enchérissait encore sur le décret du 8 nivôse précédent. Il autorisait la femme divorcée à se remarier, non plus seulement dix mois après la prononciation du divorce, mais « aussitôt qu'il serait prouvé par l'acte de notoriété, qu'il y avait dix mois qu'elle était séparée de fait. Et même, *celle qui accouchait après son divorce était dispensée d'attendre ce délai!* » Comme à cette époque l'une des causes de séparation de fait les plus fréquentes était l'emprisonnement de l'époux, cette disposition semblait avoir pour but de faciliter et même de provoquer l'infidélité des femmes à leurs maris détenus, puisqu'en se hâtant de divorcer, elles sauvaient leurs reprises de la confiscation !

Tout cela fut écouté, approuvé en silence. Ce ne fut qu'un an après le 9 thermidor, quand le terrorisme fut définitivement abattu, que l'on osa réclamer l'abolition de ce décret, et en rechercher les motifs inavoués. Nous verrons tout à l'heure la curieuse polémique qui s'engagea à ce sujet. Mais nous croyons qu'il importe peu de rechercher, comme on le fit alors, si quelqu'un des dictateurs de l'ancien Comité de salut public avait un intérêt personnel quelconque à l'adoption de ces mesures. Elles leur étaient imposées à eux-mêmes par un entraînement général irrésistible, par le besoin chaque jour plus impérieux, d'abattre ce qu'ils appelaient *le fanatisme;* de rallier *per fas et nefas* toutes les passions bonnes ou mauvaises, à la révolution.

Digne fille d'un régime néfaste, cette législation monstrueuse

semble en effet calculée pour lui assurer le concours des instincts les plus pervers, du libertinage et de la rapacité des hommes de plaisir et des hommes de proie. Elle se fait complice, provocatrice de tous les scandales, de toutes les collusions frauduleuses; elle favorise les caprices, les passions des femmes, pour vaincre leurs scrupules religieux, jugés incompatibles avec le civisme, pour étouffer en elles le plus noble des sentiments, la fidélité au malheur. Périsse la générosité, périsse la pudeur, plutôt que la république! De tous les crimes commis à cette époque au nom de la liberté, il n'en est pas qui ait laissé des traces plus profondes, plus durables. « Ces décrets funestes, écrivait Mercier en 1799, ont corrompu la morale publique; c'est la plaie la plus difficile à guérir. »

II

Après le 9 thermidor, les hécatombes humaines avaient cessé; les prisons se vidaient peu à peu. Mais la législation instigatrice du divorce subsistait toujours; son application était même devenue plus fréquente; la démoralisation augmentait en raison directe du progrès de la sécurité.

L'histoire doit une réparation à l'honnête conventionnel qui le premier osa faire honte à ses collègues de leur ouvrage. C'était un député du Jura nommé Bonguyod, républicain non suspect, car, rentré dans la vie privée depuis l'établissement du gouvernement directorial, il fut atteint d'aliénation mentale en apprenant la révolution du 18 brumaire, et se suicida lors de la proclamation de l'empire.

Dans la séance du 28 floréal an III, il signala les abus du divorce accordé avec trop de facilité, et proposa de mettre à l'étude les réformes indispensables et urgentes dans cette partie de la législation. On voit, par la manière dont cette motion fut accueillie, qu'à cette époque il fallait encore un certain courage pour blâmer publiquement une institution aussi essentiellement révolutionnaire. La Convention passa dédaigneusement à l'ordre du jour, conformément aux conclusions du député Rousseau, qui répondit fort sérieusement à Bonguyod que, « si ceux qui demandaient le divorce étaient des gens sans mœurs, il fallait d'autant plus se hâter de les séparer, car ils ne pourraient donner que de mauvais exemples à leurs enfants[1]! »

Bonguyod avait parlé trop tôt, non pas qu'il ne fût temps et plus que temps de porter remède au mal, mais parce que le jacobinisme,

[1] Ce même Rousseau acquit depuis une certaine notoriété en affirmant la connivence du terrorisme avec l'émigration. (*Moniteur* du 30 germinal an IV.)

solidaire avec l'anarchie conjugale comme avec toutes les autres, était encore trop puissant dans la Convention; — parce qu'une dernière lutte était imminente et son issue incertaine. Mais, après les événements de prairial, il y eut un *tolle* universel contre les derniers décrets relatifs au divorce. Ceux même qui, par crainte, avaient naguère figuré parmi les plus chauds partisans de la liberté conjugale illimitée, furent les premiers, par le même noble motif, à demander des restrictions. Dans la séance du 15 thermidor an III, la suspension des décrets de nivôse et de floréal an II, « dont l'immoralité abusait avec une révoltante rapidité, » fut proposée, au nom du comité de législation, par le député Mailhe; — le même qui, à l'Assemblée législative, avait fait inscrire le crime d'émigration, et tenté de mettre l'*incivisme* parmi les causes de divorce; le même qui, lors de la discussion des articles du code civil, avait figuré parmi les plus empressés pour réduire les délais d'épreuves. *Quantum mutatus ab illo!* La loi de 1792 lui semblait maintenant presque téméraire. « Elle donnait, dit-il, une liberté illimitée au divorce. Mais du moins elle opposait à l'inconstance et au caprice des formes et des lenteurs qui laissaient à la raison le temps et la possibilité de reprendre son empire. Les lois des 8 nivôse et floréal an II rompirent ces faibles barrières. Par ces lois, les écarts précipités de la passion deviennent irréparables, et ôtent à ces malheureuses victimes la possibilité de la réflexion et du repentir... » Là-dessus, pour dramatiser ou mélodramatiser la question suivant l'habitude du temps, il prétendit que cette loi de floréal était due à la sensualité et à la cupidité d'un *décemvir*, d'un nouvel Appius Claudius, impatient de s'assurer de la personne et de la dot d'une autre Virginie. Deux membres de l'ancien comité de législation protestèrent contre cette origine légendaire du décret; et l'un d'eux, le trop fameux Merlin (de Douai), prétendit en révéler les vrais motifs. « Aucune intrigue, dit-il, n'a motivé ce décret, qu'un *principe de justice* seul a pu dicter alors. En effet, il ne restait aucune ressource pour sauver les débris de la fortune des familles malheureuses dont les chefs étaient journellement jetés dans les fers. Aucune loi n'ordonnait le séquestre; mais il était partout exécuté avec une *férocité* sans exemple. On crut donc trouver dans la proposition de ce décret un moyen de venir au secours des familles des détenus, et de conserver des moyens de subsister à ces victimes innocentes. Ainsi cette loi, dont le rapport aujourd'hui est très moral, était elle-même *très morale* quand elle fut rendue. » Ces explications étonnèrent de la part de l'auteur de la loi des suspects, qu'on ne savait pas si humain. Le rapporteur aurait pu dire que ce décret *moral* offrait une prime à l'adultère, au lâche abandon de l'époux malheureux. Il se contenta de rappeler que « dans les cir-

constances où cette loi avait été rendue, quand certain membre exigeait un décret, le comité n'avait qu'à obéir et la Convention ensuite. » Cette fois, personne ne réclama, et l'on décréta, « 1° que l'exécution des lois de nivôse et de floréal an II était suspendue ; 2° que le comité de législation était chargé de réviser toutes les lois concernant le divorce, et de présenter, dans le délai d'une décade, le résultat de son travail. »

Mais ce travail ne devait pas être présenté de sitôt. Pendant bien des mois, les augustes législateurs « de la Convention » et leurs successeurs des Conseils eurent autre chose à faire, sinon mieux, que de s'occuper du divorce et de ses conséquences morales ou immorales. Par suite du rapport des décrets terroristes, on se trouvait replacé sous le régime pur et simple de la loi de 1792. Elle suffisait amplement pour maintenir et développer cette anarchie conjugale, dont les historiens de la « société française » à cette époque ont rassemblé les témoignages épars dans une foule d'écrits contemporains. « Dans cet accord de licence entre les institutions et les mœurs... le beau train de famille ! La femme va de mari en mari ; poursuivant le plaisir, indigne du bonheur... On se marie pour divorcer ; on se démarie pour se remarier, sans que l'homme ait la jalousie du passé, sans que la femme en ait la pudeur. Aux promenades, ceux-là qui étaient époux hier se rencontrent et se croisent, déjà liés par un autre hymen. Toutes les classes sont en proie au divorce. La femme dépasse l'homme en inconstance ; sur 5994 divorces célébrés, — prononcés, — veux-je dire, à l'état civil de la commune de Paris dans l'espace de quinze mois (mars 1795 — juin 1796), la femme en a postulé 3870, et sur 1145 pour incompatibilité d'humeur, 887 sont au compte de la femme. » Ajoutons un fait corrélatif de statistique qui a bien aussi son éloquence. Sur 3122 enfants portés aux Enfants-Trouvés pendant l'an IV, 215 seulement avaient survécu !

Depuis plus d'un an, les nouveaux Conseils restaient muets en présence de tant de scandales et de misères, quand enfin un membre des Cinq-Cents, Raynaud (de l'Orne), tout en protestant « qu'il ne voulait pas déclamer contre le divorce, qu'il le croyait *utile en général*, » osa demander la suspension provisoire des demandes en divorce pour incompatibilité d'humeur. « Comment ne voit-on pas, dit-il, que les Français sont trop corrompus, pour ne pas abuser de cette étrange facilité? » (Séance du 14 nov. 1796.) Cette proposition, si urgente ou plutôt déjà si tardive, n'en fut pas moins renvoyée par la majorité formaliste à la discussion toujours promise et toujours ajournée du code civil. Trois jours après, la même demande fut renouvelée sans plus de succès. Mais, le 25 décembre suivant, la question se représenta dans des conditions particulières d'une telle

nature, que le Conseil fut entraîné à se déjuger. Ce fut à l'occasion de la pétition d'un capitaine de cavalerie ; — exposant « qu'il était sur le point de passer en Italie, et que sa femme, mère de quatre enfants vivants, formait contre lui une demande en divorce, fondée sur le vain prétexte d'incompatibilité d'humeur ; mais, dans le fait, afin de s'approprier une partie de ses biens... » Un député du nouveau tiers, ex-avocat au Parlement, et qui déjà jouissait d'une grande autorité comme jurisconsulte, Favard de Langlade, prit la parole à cette occasion et s'exprima avec une énergie trop rare chez les honnêtes gens, en temps de révolution. « Les prétendues incompatibilités d'humeur, dit-il, n'étant fondées que sur des chimères ou le libertinage, il me semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que le Conseil renvoyât la pétition qui vient de vous être présentée, *à une commission chargée de vous faire un rapport sur la suspension provisoire de la loi du divorce.* J'en fais la motion expresse. » Cette fois, l'intérêt de l'armée paraissait en jeu ; cette considération ne manquait jamais son effet dans les assemblées révolutionnaires. Aussi la motion de Favard passa d'emblée [1].

Dès le 9 janvier suivant, Favard, rapporteur de cette commission, présentait un projet de résolution qui suspendait jusqu'après la discussion du code civil, l'exercice de la liberté du divorce pour cause d'incompatibilité, sans arrêter toutefois le cours des actions déjà intentées pour cette cause, si ce n'est à l'égard de militaires ou des Français en mission à l'étranger. L'exposé des motifs de ce projet laisse entrevoir que le rapporteur était, au fond, peu enthousiaste du principe même du divorce. Mais il avait craint évidemment de ne rien obtenir en demandant trop à une assemblée aux deux tiers composée d'anciens conventionnels. « Vous savez, dit-il, que l'Assemblée constituante n'osa point aborder la question du divorce. L'Assemblée législative l'a autorisé... ; mais dans quel temps ? La veille de sa dissolution, et dans sa séance du soir. La loi (du 20 septembre) fut adoptée sans donner à sa discussion toute l'étendue, toute la réflexion qu'elle exigeait ; pour tout dire en un mot, c'est un acte *in extremis.* » Émue des abus de la liberté illimitée de divorce pour cause d'incompatibilité, la commission était unanime pour en

[1] Une autre pétition, présentée dans la même séance, donne une juste idée de la situation morale du pays. « Un citoyen veuf des deux sœurs, et ne pouvant se résoudre à se séparer de la famille, demandait à épouser sa belle-mère. » — Un fait non moins caractéristique, qui se rapporte aussi à cette époque, est l'admission du pourvoi d'un individu condamné aux fers pour bigamie : pourvoi motivé sur ce qu'il n'y avait eu de sa part qu'une distraction, l'oubli de ce qui n'était plus qu'une simple formalité ; le divorce avec la première femme.

proposer la suspension. Mais cette suspension devait-elle s'appliquer aux demandes pendantes? Une partie des membres de la commission, et visiblement le rapporteur lui-même, avaient opiné pour l'affirmative parce que les mêmes motifs pouvaient être allégués contre celles-là, et qu'une demande non jugée n'a aucun droit au bénéfice de la loi sous l'empire de laquelle elle a pu être intentée. Toutefois la majorité avait été d'un autre avis, estimant que l'extension de la mesure à ces demandes impliquerait une sorte de rétroactivité, attendu que la prononciation *obligée* du divorce par l'officier public n'était qu'une dernière formalité légale et non un jugement; « d'où il semblait résulter que le bénéfice de la loi était acquis au demandeur du jour qu'il avait formé sa demande, » résultat assurément fort contestable. On avait aussi été effrayé des conséquences fâcheuses ou même tragiques qui pourraient résulter de la fausse situation de deux époux dans une hypothèse semblable. On avait été surtout ému d'une sorte de *factum* envoyé à la commission, soi-disant par une demanderesse exaspérée, qui signifiait que si l'on abolissait le divorce, elle poignarderait *son monstre*, après avoir préalablement fait avaler à sa famille, et avalé elle-même, un poison subtil et sans remède. Le Conseil en « frémit d'horreur », peut-être assez mal à propos, car on aurait pu se demander si cette épouse férocement incompatible aurait accompli ses menaces; — et même s'il était bien sûr qu'elle existât, car le mémoire était anonyme.

Comme il était facile de le prévoir, cette proposition restrictive de la liberté du divorce fut vivement combattue par plusieurs députés qui avaient fait partie des deux assemblées précédentes. Lecointe-Puyraveau prétendit que la loi de 1792 avait été librement et mûrement délibérée! Fidèle à ses antécédents, Oudot, le ci-devant rapporteur du décret anarchique de floréal an II, se distingua parmi les défenseurs les plus véhéments du divorce. Il réclama *la question préalable* sur la proposition Favard. « On a parlé, dit-il, de la foule des réclamations qui se sont fait entendre : on nous a dépeint l'opinion publique comme repoussant le divorce prononcé sur motif d'incompatibilité. Mais on feint donc d'ignorer que tout ce bruit est causé par trois ou quatre pétitionnaires qui multiplient les réclamations sous différentes faces; que ces clameurs sont répétées par trois ou quatre journalistes soldés. *C'est ainsi qu'on fait l'opinion publique à Paris, comme le tonnerre à l'Opéra.* » (Séance du 17 janvier.) Malgré cette *ardeur divorçante*, la discussion fut remise à trois jours seulement. C'était un échec pour les partisans du divorce, qui demandaient l'ajournement à la discussion générale du code civil; — c'est-à-dire aux calendes grecques. Plusieurs des députés les plus modérés trouvaient même le projet de suspension trop timide,

et auraient voulu, dans l'intérêt de la morale, que la suspension s'étendît aux affaires entamées [1].

Nonobstant l'assertion d'Oudot, le mouvement d'opinion honnête contre l'abus du divorce pour incompatibilité, ou plutôt contre le principe même du divorce n'était nullement factice. Le gouvernement directorial lui-même s'en préoccupait sérieusement, comme le prouve un article du journal *l'Historien*, inséré dans le *Moniteur* du 20 janvier 1796 [2]. Tout en défendant l'institution du divorce, naguère conforme au *vœu général*, l'auteur voulait bien convenir qu'il avait donné lieu à de nombreux abus ; que « des maris avides et corrompus avaient provoqué le divorce pour voler leurs femmes, en profitant de la dépréciation des assignats pour rembourser leurs dots avec du papier sans valeur. » Il avouait que ces abus donnaient lieu à une réaction extrême, dans laquelle toutefois le réveil du *fanatisme* avait sa part. Il appuyait le maintien du divorce pour incompatibilité d'humeur, parce que ce motif était le seul que la pudeur publique et privée pût permettre de produire aux yeux de la loi. » (Cet argument était en effet le cheval de bataille des partisans de l'incompatibilité.) Mais ce droit, dans l'intérêt de la morale, devait subir des restrictions importantes. L'auteur de l'article proposait : 1° que l'assemblée de famille, jusque-là simplement consultative ou de pure forme, fût désormais un *tribunal* dont l'autorisation serait indispensable pour aller au delà, *et qui pourrait la refuser;* 2° un délai d'un an entre la demande et la prononciation du divorce; 3° que le demandeur mâle ou femelle ne pût se remarier que six mois après l'obtention du divorce, *pour bien démontrer que des causes immorales n'avaient point influé sur sa résolution.*

Le débat sur la proposition Favard fut repris le 23 janvier, et continué avec une vivacité extrême pendant plusieurs séances. Mailhe plaida chaleureusement contre l'incompatibilité. Il reproduisit l'assertion que la loi du 20 septembre 1792 sur le divorce avait été votée à une époque où la Législative était réduite à un rôle purement automatique sous la pression de l'émeute en permanence comme elle, et cita à ce sujet ces mots caractéristiques de Condorcet : « Ce fut le 2 septembre, sur les deux heures, que cette législature termina ses travaux. Il est bien vrai qu'elle siégea encore quelques jours.

[1] « Il n'y a rétroactivité, disait avec raison l'un d'eux, que lorsqu'on revient sur un acte *consommé* en vertu d'une loi précédemment rendue. La demande n'est que la volonté exprimée de faire un acte, ce n'est pas l'acte lui-même. Cela est si vrai, que dans l'espèce, par exemple, il est libre au demandeur en divorce de renoncer à sa demande avant qu'il ait été statué. »

[2] On sait que le *Moniteur* était dès lors l'organe officieux, sinon officiel du gouvernement.

Elle se leva, et on la fit asseoir, comme on osa le lui prescrire. » A propos de l'exemple des Romains, dont on s'était tant prévalu, Mailhe rappelait que chez eux le divorce s'obtenait difficilement, qu'on était même puni pour l'avoir réclamé sans graves motifs ; *que le mariage était environné de cérémonies religieuses qui le rendaient plus respectable.* « Si, malgré ces sages précautions, les mœurs allèrent toujours en dépérissant..., que n'avons-nous pas à craindre pour la république française... où la faculté de rompre le mariage par la simple volonté de l'un des époux en a fait un objet de spéculation et d'agiotage, où la dépravation ne rencontre aucune digue, aucun obstacle, *soit religieux*, soit politique!... »

Ce discours, qui n'avait contre lui que les antécédents de l'orateur, fut combattu par Darracq (des Landes), un chimiste fourvoyé parmi les législateurs. Cet amalgame de la chimie et de la morale donnait dès lors des résultats fâcheux. Darracq défendait la liberté illimitée du divorce comme une conséquence inamovible de la Déclaration des droits et de la Constitution, qui ne reconnaissait aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme. « Et quel engagement, dit-il, est plus contraire aux droits naturels de l'homme, que celui que nous contracterions d'aimer toujours la même personne ! » Cette déclaration, d'un cynisme naïf, qui provoqua des murmures presque universels, a été pourtant reproduite presque textuellement par un autre chimiste, auteur de la dernière proposition en faveur du divorce. M. Naquet trouve juste et naturel de libérer de toute obligation « l'époux qui n'aime plus ou qui aime ailleurs ». « Pourquoi, dit à ce sujet l'auteur d'un livre récent, pourquoi une obligation perpétuelle serait-elle contraire à la liberté ? Est-ce que les obligations des parents envers leurs enfants ne sont pas très légitimement perpétuelles ? Pourquoi le mariage dont elles découlent ne participerait-il pas de ce caractère de perpétuité [1] ? »

A la harangue burlesque de Darracq succéda le discours aussi sérieux qu'éloquent d'un jurisconsulte dont la réputation déjà grande, était destinée à grandir encore, Siméon. Ce discours, auquel il ne manquait, suivant J. de Maistre, que d'être prononcé dans une assemblée plus légitime, était, à propos de la question transitoire de suspension, un plaidoyer complet en faveur de l'indissolubilité du mariage, considéré seulement comme dogme naturel et politique. En écartant les considérations religieuses, Siméon se privait de l'argument le meilleur, mais qu'on ne pouvait invoquer alors sans danger. Il concluait en ces termes : « Lorsque nous discuterons le code civil, nous examinerons si cette indissolubilité, qui a des fon-

[1] *Le mariage et les mœurs en France*, par M. L. Legrand, p. 208.

dements si antiques et si profonds, est susceptible de quelques exceptions, ce qui ne la détruirait pas. Mais, pour le présent, il doit être certain qu'assez et trop de causes déterminées de divorce resteront encore, pour qu'on puisse sans inconvénient suspendre celle d'incompatibilité; pour que l'on doive arrêter l'abus d'un moyen *qui, en trois ans, a produit plus de divorces que l'Europe entière n'en avait vu en trois siècles.* Qu'on ne dise pas que tout le mal est fait! Chaque jour de nouvelles passions peuvent profiter de ce moyen facile, et achever la perte déjà si avancée des mœurs et du mariage ! »

Après une diatribe de Lecointe, qui accusait les ennemis du divorce de connivence avec les prêtres réfractaires, la discussion fut ajournée. Les séances des 30 et 31 janvier furent occupées par les députés Duprat et Dumolard, l'intarissable Dumolard. Avec les meilleures intentions, ils firent plus de mal que de bien. Comme l'une des objections favorites des révolutionnaires était la prétendue *inconstitutionnalité* de la suspension, ces députés s'avisèrent de réclamer, non pas la suspension, mais l'abrogation du divorce pour cause d'incompatibilité. Cet engagement prématuré sur le fond même de la question n'était bon qu'à faire perdre des voix, car ceux qui rejetaient la suspension comme inconstitutionnelle ne voulaient pas, *a fortiori*, de l'abrogation ; et, d'un autre côté, un certain nombre de gens incertains ou timides auraient bien été jusqu'à la suspension, mais non au delà. Aussi la discussion subit un nouvel ajournement, profondément regrettable. Elle ne fut reprise qu'à la fin de mai, après l'élection du second tiers, qui mettait le parti révolutionnaire en minorité dans les Conseils. Le 8 juin, Favard reproduisit sa proposition.

La nouvelle discussion qui s'engagea témoigne d'un retour vers les idées d'équité et de morale, auquel le Directoire allait bientôt mettre ordre par un coup d'État. Ceux mêmes qui défendaient le divorce protestaient contre son organisation actuelle. « Ce n'est, disait l'un d'eux, F. Faulcon, qu'une sorte de prostitution légale, que l'anarchie du mariage. Le mode actuel n'est pas plus le divorce dont je suis l'apologiste, que l'année qui précéda le 9 thermidor ne fut l'année de la liberté. « D'autre part, plusieurs députés n'auraient plus voulu du tout, non seulement du motif d'incompatibilité, mais du divorce lui-même, et ne s'en cachaient guère. Ceux-là auraient préféré une solution immédiate. « Ne croyez pas, disait l'un d'eux, que ce soit votre législation qui rende les liens du mariage respectables; c'est un reste de morale, de pudeur publique et de *religion* qui sert de frein. » Ce mot de religion avait toujours le privilège de mettre en fureur la minorité révolutionnaire. Elle éclata surtout en murmures contre l'ex-girondin Larivière. Celui-ci, en réclamant

l'examen séparé et immédiat de la question, avait eu le courage d'ajouter : « La morale, la politique, *la religion*, vous en font un devoir. Je sais que le législateur ne traite les questions que sous le rapport civil, mais il est de son devoir de ne pas mettre la conscience des citoyens en opposition avec la loi. » C'était là ce qu'on appelait alors du *fanatisme*.

Après un débat assez confus, l'examen immédiat à fond et la suspension furent écartés, grâce aux scrupules des légistes qui craignaient de morceler la discussion du code civil. On adopta comme palliatif une résolution qui prorogeait de dix mois, dans les demandes formées ou à former pour cause d'incompatibilité, les délais établis par la loi de 1792[1] (séance du 16 juin). Le lendemain, la majorité modérée du Conseil, craignant « que ce palliatif ne donnât pas assez de lenteur pour obtenir le divorce, » décida que, pour les demandes dans lesquelles la formalité des trois actes de non-conciliation était déjà remplie, le nouveau délai de dix mois courrait, non de la date du dernier acte, mais seulement à partir de la publication de la nouvelle loi.

Cette résolution transitoire fut approuvée par le Conseil des Anciens, contrairement aux conclusions de Portalis, qui, dans un discours d'une haute portée philosophique, s'était prononcé en principe pour la *quasi*-indissolubilité du mariage, et pour la suspension absolue du divorce pour incompatibilité d'humeur. Quelques jours plus tard éclatait la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797), attentat bien criminel, mais qui du moins n'était pas commis en présence de l'étranger vainqueur. Parmi les membres des Conseils frappés par ce coup d'État, figuraient ceux qui avaient le plus énergiquement protesté contre l'anarchie du mariage, notamment Larivière et Portalis lui-même. Ainsi s'affirmait de nouveau la solidarité du divorce et de la révolution.

III

Malgré ce palliatif, l'anarchie conjugale persistait. Après une dépression momentanée, elle reprit sa marche ascendante. En l'an IX, il y eut à Paris 4000 mariages, 700 divorces; en l'an X, 900 divorces et seulement 3000 mariages! Cette évolution en sens inverse était d'autant plus alarmante qu'elle se produisait sous un régime plus stable.

Expulsé de la rue, le désordre révolutionnaire continuait ses

[1] C'est-à-dire que le divorce ne pourrait être prononcé que six mois après la date du dernier des trois actes de non-conciliation exigés par la loi de 92.

ravages dans les familles. Aussi, quand les tribunaux furent consultés sur cette loi du divorce depuis si longtemps attendue, plusieurs demandèrent sa suppression complète, d'autres, des restrictions sévères; deux seulement s'obstinèrent à l'admettre dans sa plus grande étendue[1]. La persistance, la gravité croissante du mal semblaient imposer le remède le plus énergique. Telle était au fond l'opinion des rédacteurs les plus clairvoyants du code civil; notamment de Portalis qui, après avoir résumé l'historique du divorce dans la législation romaine, ne craignait pas d'ajouter, devant des collègues dont plus d'un, par entraînement ou par faiblesse, avait pris part aux excès de la révolution : « L'Évangile, qui interdit le divorce, a été suivi en ce point par tous les législateurs. Ceci est peut-être la preuve la plus forte que les mœurs corrompues ne repoussent pas toujours les lois sévères. Tous les hommes aiment naturellement la morale, quoique peu la pratiquent, et les lois morales ont du moins l'avantage de restreindre les vices... » Telle était aussi l'opinion d'un penseur plus courageux, qui, comme on l'a dit avec raison, « réhabilitait la philosophie du christianisme, en même temps que Chateaubriand en vengeait la poésie des dédains du dix-huitième siècle[2]. » Dans son beau livre *du Divorce* (1803), redevenu aujourd'hui un ouvrage de circonstance, de Bonald demandait le rétablissement du principe évangélique de l'indissolubilité du mariage. Englobant dans une haine commune la révolution et le divorce, il soutenait que cet abus était en harmonie avec une situation démocratique; qu'il y a entre eux parité et analogie de désordres. Cette solidarité, qualifiée « d'erreur compromettante » par M. L. Legrand, qui se flatte de concilier l'indissolubilité du mariage avec la démocratie, n'est que trop bien justifiée par l'histoire; nous croyons l'avoir montré suffisamment tout à l'heure.

Pour plus d'un motif, les législateurs de 1803 n'osèrent adopter une solution radicale. Ils maintinrent le divorce, mais en s'efforçant d'en atténuer les inconvénients par des restrictions sévères, des complications de procédure et des délais d'épreuve prolongés. La révolution avait livré l'union conjugale à toute l'inconstance, non pas même des passions, mais des caprices. Les rédacteurs du code civil eurent horreur de cet excès; tout en considérant le mariage comme un contrat, ils ne permirent point de le confondre avec les conventions ordinaires. Ils y firent intervenir, comme partie intéressée, l'État, sans la participation duquel le mariage ne put se dissoudre. Ils le rendirent juge du divorce pour causes déterminées et témoin des longues épreuves auxquelles ils soumirent le divorce

[1] Procès-verbaux du Conseil d'État, séance du 14 vendémiaire.
[2] *Dictionnaire des sciences philosophiques,* art. de Bonald.

par consentement mutuel. Il est juste de reconnaître que cette législation, comparée à l'anarchie précédente, était un bienfait relatif. « C'était beaucoup pour une société toute pénétrée du matérialisme du dix-huitième siècle, et toute souillée de cinquante ans de dissolutions[1]. » Sous le régime du code, la moyenne annuelle des divorces parisiens tomba au-dessous de 100 (75 à 50).

Toutefois, M. de Bonald était resté l'adversaire irréconciliable du divorce : il obtint gain de cause à la Restauration (loi du 8 mai 1816). Malgré le nombre plus restreint des divorces, l'abolition du principe était un bienfait social dont l'importance n'a été comprise que plus tard, et même n'est pleinement comprise qu'aujourd'hui. On le sait, à chacun des accès périodiques de révolution qui ont bouleversé depuis cinquante ans notre malheureux pays, correspond une tentative pour le rétablissement du divorce. Toutes ont heureusement échoué jusqu'ici ; mais en eût-il été, en serait-il encore aujourd'hui de même, s'il s'agissait, non de rouvrir une porte murée, mais simplement de pousser une porte entr'ouverte ; — non de réhabiliter le principe, mais seulement de rendre à ce principe resté debout son ancienne élasticité révolutionnaire?

On sait qu'après la révolution de 1830, la proposition de rétablir le divorce, plusieurs fois votée par la Chambre des députés, vint autant de fois se briser contre la résistance de celle des pairs. Cette tentative fut renouvelée après la révolution de 1848 ; ainsi le voulait la logique révolutionnaire. Elle inspira à Ozanam quelques pages admirables, qui aujourd'hui retrouvent, comme le livre de M. de Bonald, tout le mérite de l'à-propos. « Quand M. le ministre de la justice (Crémieux), disait Ozanam, est venu proposer à l'Assemblée nationale le rétablissement du divorce, nous avons cru qu'il mettait la morale publique en péril : nous commençons à penser qu'il la sauvait. Cette proposition ressemble à ces tentatives d'émeute qui sauvent l'ordre en armant pour lui tout un peuple. » De même, ce premier essai de désordre dans la loi a déjà armé contre lui l'honnêteté publique. Comme tous les spiritualistes, nous voyons dans le mariage plus qu'un contrat : nous y reconnaissons un sacrifice, ou plutôt il y en a deux. La femme sacrifie ce que Dieu lui a donné d'irréparable, ce qui faisait la sollicitude de sa mère. L'homme, en retour, sacrifie sa liberté... Le mariage ne fixe pas seulement la couche et le foyer ; il décide de la carrière, il entame la vie... Mais ce double sacrifice, les époux ne le font pas seulement l'un à l'autre, ils le font aux enfants à naître. Ceux-ci sont les créanciers perpétuels de l'association conjugale. Elle leur doit la vie, l'éducation, des

[1] Ozanam, *du Divorce.*

conseils et des exemples. Elle leur doit ce que les époux divorcés ne peuvent plus tenir... Voilà des tiers qui n'ont point pris part au contrat, dont il a fixé le sort, qui ne permettent pas de le résoudre, car ils peuvent encore moins que les parties contractantes, être remis en leur premier état... Dieu même ne leur rendrait pas la paix du néant. Le mariage n'a que des conséquences irréparables; la famille qu'il crée ne peut donc avoir que des liens indissolubles. » Ozanam distingue ensuite les défenseurs honnêtes du divorce, qui ne l'admettent qu'à regret et comme le remède d'un mal; et les autres, qui le recommandent comme un progrès. Aux premiers, il prouve que ce remède engendrera plus de maux qu'il n'en saurait guérir; aux seconds, que leur doctrine, subversive de la famille, tend fatalement à la destruction de la propriété, dont la famille est l'éternelle racine. « La loi du divorce est le premier acte de la politique régénératrice qui inaugurera la communauté des femmes pour inaugurer la communauté des biens. » Il faudrait citer en entier cette étude, aussi remarquable par le style que par l'élévation de la pensée. Parmi les hommes de sa génération, aucun n'avait reçu de plus beaux dons qu'Ozanam; personne aussi n'en a fait un plus digne usage; pendant sa trop courte vie, aucun ne fut plus fidèle à ce qu'il appelait « le rendez-vous sacré du devoir » : à la religion et à la patrie. Cette mort prématurée qui l'a soustrait à tant d'épreuves cruelles pour son patriotisme et pour sa foi, n'est-elle pas plutôt digne d'envie? N'était-ce pas déjà un commencement de récompense?

Heureusement, parmi les républicains de 1848, il se trouvait un certain nombre de ces esprits honorablement inconséquents comme il s'en trouve encore aujourd'hui, paraît-il, « décidés à trahir la logique plutôt que la morale. » Le projet de rétablissement du divorce fut retiré par un de ceux-là, M. Marie.

Enfin le besoin d'une nouvelle tentative de ce genre se faisait vivement sentir parmi les vrais républicains, depuis l'avènement de la troisième république. On sait que M. Naquet, personnification actuelle de l'amour... divorçant, s'est chargé de remplir cette lacune dans nos institutions. Empruntée aux traditions de la plus belle époque révolutionnaire, sa première proposition admettait le divorce par la volonté d'un seul des époux, même sans cause déterminée. Les mânes des Merlin, des Lacroix, des Oudot ont dû en tressaillir d'aise au fond de leurs sépulcres. Cette proposition, repoussée par la commission d'initiative, n'a pu être discutée, à cause des *horreurs* du 16 mai. Cependant les répugnances de certains républicains arriérés avaient produit quelque impression sur M. Naquet. Espérant arriver plus sûrement au but en deux étapes, il ne demande plus cette fois que le rétablissement du système admis par le code civil, en

augmentant toutefois notablement le nombre des causes de divorce. Cette proposition mitigée a eu meilleure fortune que l'autre ; elle sera discutée, et semble avoir quelque chance d'être admise par la législature présentement en exercice. En attendant la discussion parlementaire, le nouveau don Quichotte du divorce va de ville en ville colporter l'exposé des motifs de sa proposition. Mais désespérant de suffire seul à cette tâche, il a eu l'ingénieuse idée de s'adjoindre une agence ayant le double but de recruter des apôtres de l'évangile antimatrimonial, de provoquer et de centraliser des révélations intimes fournissant de nouveaux arguments contre l'indissolubilité. Cette idée a obtenu un grand et légitime succès d'hilarité. On s'est demandé, entre autres choses, si cette agence confidente et protectrice des époux atteints d'humeur divorçante, ne pourrait pas être utilement et fructueusement doublée d'un office de remplacement conjugal.

Il paraît néanmoins que le projet de M. Naquet, même avec ses dernières atténuations, rencontre encore des adversaires jusque parmi les républicains. Il a été récemment et habilement combattu par un collègue de M. Naquet, M. L. Legrand, dans un mémoire d'ailleurs fort remarquable sur *le Mariage et les mœurs en France*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Legrand est un républicain convaincu, ce qui n'a pas laissé que de le gêner quelque peu dans cette polémique. Il lui a fallu d'abord éliminer l'élément religieux ; « expulser, comme il dit, du terrain de la discussion les arguments qui y ont été indûment introduits ; » — en d'autres termes, jeter ses meilleures armes pour se préparer au combat. De plus, ses opinions lui commandaient de fermer les yeux d'avance sur la corrélation historique du divorce et de la révolution, et d'affirmer que « *le divorce n'a rien de commun avec la liberté*, à moins qu'il ne s'agisse d'une certaine liberté de mœurs qu'on appelle plus communément libertinage, et que M. J. Simon appelle avec esprit la liberté de ne pas tenir ses engagements. » Sur ce terrain, M. Legrand court grand risque d'être battu, car il se met en contradiction flagrante avec les « immortels principes » de 1789. En effet, ce n'est pas la république de 1792 qui a importé le divorce, comme il le prétend : la responsabilité de ce bienfait ou méfait social remonte plus haut. Les membres de la Législative, on l'a vu, n'ont fait que constater publiquement la préexistence légale du principe du divorce et de son application. Ce principe était virtuellement contenu dans les articles de la Déclaration des droits et de la constitution de 1791, bien que les augustes législateurs de la Constituante n'eussent pas osé exprimer formellement cette conséquence.

Il y a d'ailleurs d'excellentes choses dans cette plaidoirie laïque pour l'indissolubilité du mariage. L'auteur a eu le bon esprit d'emprunter la plupart de ses arguments à l'ouvrage de Bonald, « l'un des écrivains, dit-il, qui ont traité la question avec le plus d'autorité. » Il reproduit notamment cette belle pensée : « Si les mœurs sont corrompues, épurez les mœurs et ne faussez pas les lois, » et la paraphrase éloquemment. Au risque de se faire traiter de réactionnaire et de clérical déguisé, il ose soutenir que « la mission du législateur n'est pas de se mettre à la remorque de nos fantaisies; de s'assurer, avant de soutenir la vertu, que ses dispositions ne seront point gênantes pour le vice. Son rôle serait aussi inutile que ridicule, s'il ne devait intervenir que pour donner une consécration officielle aux convoitises malsaines et aux prétentions déloyales. Il doit se souvenir qu'il est fait... pour prêter main-forte aux bonnes mœurs. Où s'arrêterait-il..., si à chaque défaillance de l'opinion doit correspondre un affaiblissement de la loi? » M. Legrand reproduit aussi ces nobles paroles du tribun Carion-Nisas, qui seul osa combattre publiquement la loi du divorce sous le Consulat : « Il est beau de voir l'homme imposer lui-même un frein à l'inconstance de sa volonté, et se donner une garantie contre l'instabilité de sa pensée dans la nécessité de son serment. » Cela est beau sans doute; mais on ne le verra pas souvent si l'homme n'a pas, pour s'élever et se maintenir à cette hauteur, le secours de la religion.

Au surplus, les arguments colportés par M. Naquet, le nouveau redresseur des torts du mariage, n'ont absolument rien d'original. Ce sont les mêmes sophismes qu'en 1790, et aussi les mêmes illusions. Ainsi que le correspondant anonyme du *Moniteur* en 1790, cité au commencement de cet article, M. Naquet affirme que « *le divorce améliorera notre situation morale*[1] » ; confiance plus que téméraire après l'expérience faite pendant la Révolution. Il est vrai que M. Naquet se dispense d'en parler ; comme le Simonide de la Fontaine, « il se jette à côté, se met sur le propos » des nations étrangères où le divorce existe. D'abord, si quelques-uns de nos voisins s'accommodent tant bien que mal, — plutôt mal que bien, — de cette institution, il n'en résulte pas qu'elle puisse s'acclimater chez nous ; que nous soyons moralement mieux armés que ne l'étaient nos pères lors de la funeste épreuve qu'il en ont faite. Puis, que dirait M. Naquet si on lui répondait : « Vous avez raison ; mais, s'il faut suivre l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, pourquoi n'avons-nous pas conservé comme elles, pourquoi ne reprenons-nous pas, non seulement le divorce, mais la monarchie? »

[1] Notes prises à la conférence de Rouen.

Parmi les raisonnements favoris de M. Naquet, il en est un surtout qui donne matière à réfléchir sur la portée véritable et les conséquences ultérieures de cet apostolat antimatrimonial. Après avoir soutenu qu'en droit strict le mariage doit être résolu comme tout autre contrat civil, comme une vente ou un bail quelconque, quand l'une des parties manque à ses engagements, M. Naquet poursuit : « Que si l'on a égard au caractère particulier de ce contrat, les arguments en faveur du divorce prennent encore plus de valeur. Si l'on voulait exciper de la nature spéciale des obligations des époux, il faudrait, pour être logique, *demander le retour pur et simple à la législation de la Convention*... c'est-à-dire reconnaître à l'un des époux le droit de provoquer le divorce sans le consentement de son conjoint[1]. » C'est là, en effet, que M. Naquet voulait en venir tout d'abord; c'est à ce but qu'il espère bien arriver en deux étapes. Il compte aller plus loin qu'il ne le dit, et serait sûrement entraîné plus loin qu'il ne le pense; telle est la loi immuable des révolutions. Ce qui nous menace, en réalité, c'est la reprise du plan de campagne terroriste : la propagande républicaine par l'anarchie conjugale et la dépravation des mœurs. Puisse ce projet, digne corollaire des lois Ferry, être enveloppé dans le même naufrage!

Baron Ernouf.

[1] Conférence de Rouen.

LE COMTE RACZYNSKI

ET

DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS

PRÉVISIONS POLITIQUES

Bien des années se sont déjà écoulées depuis le temps où la légation espagnole à Paris était occupée par Donoso Cortès, cet homme éminent dont le génie jeta sur la gloire de son pays un si grand éclat; peu de diplomates ont laissé à l'étranger d'aussi vifs souvenirs, des amis et des admirateurs aussi nombreux et sincères, des sympathies aussi durables au sein même de leurs adversaires politiques. C'est qu'il exerçait véritablement la fascination du génie.

La carrière diplomatique du marquis de Valdegamas fut, il est vrai, de courte durée; mais il eut la bonne fortune de représenter son pays à Berlin en 1849 et en 1850, à l'époque où la question allemande était à l'état le plus aigu, puis à Paris, de 1851 à 1853, au moment même où les plus graves destinées de la France se décidaient.

Parmi les hommes auxquels le réunirent les hasards de la vie publique, il se lia très intimement avec un des personnages les plus considérables de la Prusse, le comte Raczynski, alors ministre du roi Frédéric-Guillaume IV à Madrid. Les rapports les plus fréquents ne tardèrent pas à s'établir entre eux, et ils échangèrent une correspondance active.

Beaucoup de vues communes, un égal amour de la vérité, un patriotisme toujours désintéressé, un dévouement sincère à la cause de la justice entraînaient l'un vers l'autre ces deux esprits si distingués.

Leurs lettres témoignent, en outre de ces qualités trop rares à rencontrer, de leurs éminentes aptitudes pour les hautes fonctions qu'ils remplissaient. Au milieu du choc des événements, des incertitudes de chaque jour, ils surent prévoir vers quelles destinées marchaient l'Allemagne et la France, et leur étonnante clairvoyance leur découvrit les surprises qui devaient plus tard étonner l'Europe entière.

Prévoir et prévenir les événements, voilà bien toute la science du diplomate, et celui qui possède la première est bien près d'atteindre

la seconde de ces qualités; celle-ci peut s'acquérir par l'expérience, — car on peut devenir habile; — celle-là ne saurait être, comme le tact, qu'instinctive et innée.

Ces dons étaient incontestablement le partage de ces deux hommes remarquables.

Le comte Raczynski avait en Prusse une des situations les plus considérables : grand seigneur par la naissance, par l'esprit, par les goûts, par les exemples, par l'influence, il était l'ami personnel et presque le confident du roi Frédéric-Guillaume IV, dont il fut successivement le ministre en Danemark, en Portugal et en Espagne. Esprit prompt et fin, quelquefois même malin, apte aux grandes affaires, d'une indomptable force de volonté, il ne cessa, durant sa longue vie, d'étudier les difficiles problèmes de la politique contemporaine, d'en suivre, souvent comme acteur, les phases diverses, d'en prévoir de loin les péripéties et les conséquences.

Les arts étaient en même temps le but constant de ses préoccupations et de ses travaux. Entraîné vers ce culte par un irrésistible attrait, il y trouvait comme un repos aux luttes et aux fatigues de chaque jour. Ce penchant était, comme toutes choses en lui, raisonné et étudié; profondément attaché aux principes véritablement classiques de l'art, il était l'ennemi de l'exagération, de la présomption, de ce qu'il appelait encore la débauche de l'esprit; il pensait que là comme ailleurs, la révolte contre la vérité ne saurait donner une utile indépendance. La reproduction du vrai et du beau, tel doit être, selon lui, le but exclusif et persévérant de l'artiste. Désireux de contribuer au développement de la prospérité des arts en Allemagne, il entreprit de 1836 à 1841 la publication d'un ouvrage considérable [1] dont le but était de fournir comme un état général des différentes écoles de l'Allemagne, de réunir tous les renseignements capables de donner une idée vraie de leur degré d'avancement et d'apporter ainsi, en leur donnant le sentiment de leur force, des encouragements puissants aux nombreux artistes dont les travaux honoraient le pays.

Cette œuvre eut dans le monde des arts un immense retentissement. On ne fut pas moins frappé de la finesse des aperçus, de la sûreté des doctrines, de la justesse des appréciations, que de l'élévation des idées et des sentiments exprimés dans un langage toujours élégant et sous une forme souvent piquante.

Un grand nombre d'hommes éminents dans les arts voulurent donner à l'auteur un témoignage de leur sympathie et de leur admiration, et de ce nombre M. Ingres, qui se hâta d'exprimer au comte

[1] *L'art moderne en Allemagne*, Paris, 1836-1841, 3 volumes in-4°, ouvrage accompagné des gravures des œuvres les plus célèbres des maîtres.

sa reconnaissance pour le service qu'il venait de rendre à la cause des arts, et l'assurer qu'il partageait entièrement sa manière de voir et de juger.

Né à la veille des grandes catastrophes qui bouleversèrent et ensanglantèrent l'Europe à la fin du siècle dernier, le comte Raczynski avait grandi au milieu des événements les plus inouïs dont l'histoire ait eu à s'occuper ; sa mémoire avait gardé un profond souvenir des scènes de violence auxquelles il avait assisté, et son esprit était fermement convaincu que les progrès solides, les réformes utiles et honnêtes ne naissent pas des secousses violentes, et ne sauraient produire de fruits quand elles ont été imposées par la brutalité. Ennemi des abus, il pensait que le meilleur moyen de les combattre et de les détruire ne peut se trouver ailleurs que dans la démonstration de leurs conséquences. Il souhaitait donc l'introduction de réformes sages, lentes et sincères; mais il voulait que le désordre dans la vie sociale, dans l'organisation, l'existence et la politique des États n'en fût pas la conséquence. L'étude des questions d'affaires et d'administration, les efforts persévérants en faveur du développement de la prospérité agricole, commerciale et industrielle, lui paraissaient le dérivatif le plus utile à l'activité humaine, le plus propre à rétablir la paix et l'harmonie entre les différentes classes de la société; en associant et confondant les intérêts, il espérait détruire les préjugés, faire naître le dégoût des discussions irritantes, et enfin une plus juste appréciation des maux qui affligent l'humanité et des remèdes qui pourraient la guérir. Catholique convaincu, il faisait des vœux pour la prospérité de la religion, et considérait qu'un gouvernement, en la combattant, travaillait à sa propre ruine.

Il résumait en un mot toute sa foi politique : « Vouloir le bien, être fidèle à son souverain. » C'était dire qu'il ne comprenait ni les évolutions de l'ambition ni les abandons dictés par un froid calcul d'intérêt.

Les souvenirs du passé le rattachèrent donc au parti de *la Croix*, ainsi appelé du nom du journal qui est son organe. Ce groupe, nombreux et puissant, soutenu par les plus hautes influences de cour, représentait, dans son acception la plus énergique, l'opinion conservatrice ou féodale. Dans sa lutte avec le grand ministre pour le maintien du droit public en Allemagne, il a été vaincu, les liens qui unissaient la confédération brisés, et ses souverainetés multiples absorbées par la Prusse : politique couronnée par la fortune, mais dont le comte Raczynski n'avait pas souhaité le triomphe !

A dater du moment où le marquis de Valdegamas vint, au commencement de l'année 1849, représenter à Berlin le gouvernement de la reine d'Espagne, le nouveau diplomate et le comte Raczynski

échangèrent des lettres fréquentes. C'était le temps où le patriotisme allemand songeait à relever au profit de la Prusse cet empire d'Allemagne dont la destruction avait coûté jadis tant de sang à la France. Donoso Cortès repoussait pour plusieurs motifs cette restauration. En principe, il avouait d'abord « qu'il n'était l'ami ni de la Prusse, ni de son agrandissement, ni même de son existence. Je la crois, ajoutait-il, depuis sa naissance vouée au démon, et je demeure convaincu que, par une fatalité de son histoire, elle lui est vouée pour toujours. »

La vue prophétique dont il était doué, et qui lui faisait entrevoir en quelque sorte l'avenir, lui représentait ce projet comme devant un jour être funeste à la Prusse ; il regardait sa réalisation comme une menace pour la paix de l'Europe ; il ne doutait pas que le nouvel empire, élevé par les efforts des partis avancés, ne devînt une arme entre leurs mains au profit des excitations révolutionnaires.

Le comte Raczynski était un partisan sincère de cette dernière opinion, et, s'il était hostile à ces vues de grandeur, c'est parce qu'il était persuadé que son pays serait entraîné par là à des destinées funestes à ses véritables intérêts.

Aux objections qu'on lui présentait sur la force du courant de l'opinion et sur la sincérité de ses manifestations, il répondait par ces piquantes réflexions :

« L'opinion publique est semblable à la mer : calme dans son état naturel, agitée et se couvrant d'écume quand les vents en soulèvent les vagues. Elle change ses teintes selon que la lumière céleste l'éclaire ou lui retire ses rayons ; elle se compose de myriades de gouttes qui n'ont d'autre couleur que celle qu'elles empruntent aux reflets de la lumière ; elle est brillante ou suave dans le repos, trouble et noire pendant les tourmentes. Abîme sans fond que remplit un fluide divisible à l'infini, incompréhensible, insaisissable, dont les gouttes ou les fractions se séparent, se modifient, se confondent, deviennent vapeur, pluie bienfaisante ou averse, ruisseau limpide ou mare, sève ou pourriture, sang, sueur, rosée ou glace. Finalement, tout rentre par mille artères dans le réservoir commun et s'y perd : les gouttes dans la mer, les opinions dans l'immensité du mouvement intellectuel du genre humain.

« Vous dites : c'est l'opinion du peuple. Mais aujourd'hui une opinion s'empare de beaucoup de têtes, demain elle en sort. Les mulets et les ânes ont des idées fixes, quoique bêtes ; la plupart des hommes ont des idées bêtes qui ne sont pas même fixes. Faites la part des passions, de l'entraînement, de l'immoralité, de la peur, de l'imagination, de la fougue, de l'hypocrisie, de l'inexpérience, de la jeunesse ; et après cela, dites encore que l'opinion publique est telle ou telle ! »

Au lendemain de la révolution qui avait établi la république en France, on se préoccupait vivement à l'étranger des destinées de ce gouvernement; on se défiait de ses tendances, de ses adeptes, de son influence, et on trouvait alors que c'était acheter trop cher l'affaiblissement d'un rival puissant que de risquer de subir un jour les mêmes désordres et les mêmes explosions. C'est pour ce sage motif qu'on suivait avec une attention anxieuse la phase que venait d'inaugurer l'élection présidentielle du prince L. N. Bonaparte. En traversant Paris au mois de février 1849 pour se rendre à Berlin, où il allait occuper la légation espagnole, Donoso Cortès rendait compte à son ami des impressions qu'il avait recueillies et des prévisions que l'aspect de la situation politique de la France lui faisait entrevoir.

« Tout le monde, écrivait-il, attend avec impatience la solution définitive de cette situation indéfinissable : la réunion de la Chambre législative, qui sera sans aucun doute réactionnaire. Tous les partis se font des illusions, comme ils s'en faisaient quand ils attendaient tour à tour une solution de cette assemblée décrépite, puis de la commission exécutive, puis de la dictature de Cavaignac, et, en dernier lieu, de la nomination du président. On peut dire de la *solution* ce que Béranger dit du bonheur : « Tous la voient venir, et jamais elle ne vient; tous courent après, et personne ne l'atteint! »

« La solution, si elle vient, viendra de l'insurrection, et la première solution sera l'empire. Le jour où le président triomphera d'une insurrection formidable, il se fera proclamer empereur au milieu d'applaudissements frénétiques. Je ne sais si Louis-Napoléon a du talent, je ne sais s'il a du caractère, mais ce que je sais, c'est qu'il est fataliste comme un Turc. Il croit au destin; il est fermement convaincu et intimement persuadé qu'il est destiné à être empereur des Français. Jamais il n'a abandonné un seul instant cette idée; c'est la seule pensée qui l'absorbe, et sa récente élection à la présidence n'a pas peu contribué, comme bien vous pouvez penser, à fortifier chez lui cette superstition musulmane. Toutes ses paroles, dont il est du reste fort avare, son silence qui est calculé, tendent exclusivement vers ce seul but : être proclamé empereur par les impérialistes, être accepté par tous les ennemis de la république. Il ne veut absolument pas être président d'une république; cette pensée le dirige constamment. Je suis très porté à croire que, s'il acquérait la certitude de ne pouvoir être autre chose, il renoncerait au pouvoir. La force de sa volonté sur ce point est telle, qu'il a rompu avec tous ses parents. Ceux-ci étaient étroitement liés à la république rouge; ils lui ont offert l'appui de la Montagne, à condition qu'il se défît de son ministère modéré. La Montagne, de son côté, avait soin de séparer sa propre cause de celle du président. Tous ces

efforts ont été vains ; il tient à ses ministres par la seule raison qu'ils ne veulent pas de la république.

« Le 29 du mois dernier, quand on croyait l'insurrection imminente, il paraissait plus radieux que de coutume ; ce fut lui qui poussa ses ministres dans la voie de la rigueur ; ce fut lui qui conseilla d'employer la force.

« Quand la Chambre prit en considération l'enquête sur la conduite des ministres, ceux-ci se troublèrent et parlèrent de se retirer ; lui, au contraire, les engagea à résister et à demeurer à leurs postes. Il emploie tout son traitement en actes de bienfaisance et en secours aux prolétaires ; on m'a également assuré que la correspondance de ses agents secrets avec le peuple des campagnes est plus active que jamais.

« Soyez assuré qu'il dispose tout pour être proclamé empereur, le jour où il y aurait une insurrection armée. Tous les généraux lui font la cour et l'entourent, recueillant avec avidité chaque parole qu'il laisse tomber.

« Le parti modéré, qui se compose de légitimistes et d'orléanistes, se résigne à l'empire pour échapper à la république, et il ajourne à un temps plus éloigné le soin de s'occuper de ses propres intérêts.

« La Chambre future sera en grande majorité réactionnaire. Cependant elle tentera peu de chose, parce que ses chefs, Thiers, Barrot, Molé, etc., seront les premiers à calmer son ardeur et à se résigner à la forme républicaine, pourvu que le pouvoir reste entre leurs mains. Ma conviction la plus intime est que les chefs du parti modéré sont sceptiques ; toutes les formes de gouvernement leur sont indifférentes, et ils n'aspirent à rien autre qu'au pouvoir. Dans mon opinion, l'ardeur réactionnaire se briserait contre cette force d'inertie, et les masses pourraient se voir forcées à subir la république, si je n'avais confiance dans L. N. Bonaparte, et si je ne le croyais capable de porter en temps opportun le coup décisif. Je n'ai confiance qu'en lui et dans l'insurrection. »

Les récentes complications qui menaçaient de bouleverser de nouveau la France avaient eu un écho profond en Allemagne. Le comte Raczynski ne pouvait examiner sans inquiétude la situation que ces derniers événements avaient provoquée dans son pays :

« A la liberté de l'enseignement, écrivait-il peu après, va succéder l'enseignement de la liberté. On dit que l'Allemagne se régénère, qu'elle se réorganise ; pour moi je pense, au contraire, qu'elle se désorganise, qu'elle se dissout, que les contemplations creuses absorbent les intelligences allemandes. La révolution n'a jamais reculé devant l'illégalité pour nous combattre, tandis que ce scrupule nous tourmente toujours, s'il s'agit de lui résister. Elle tire sur nous à boulets rouges : nous lui renvoyons des meringues à la crème ou

aux confitures. Elle déclare les gouvernements responsables, mais elle affirme qu'elle ne saurait l'être ; elle proclame qu'ils doivent s'assujettir à des règles, à des limites, à des formalités, et celles-ci n'existent pas pour elle. En guise de raisonnements, elle nous oppose des phrases ; elle chasse les hommes d'affaires pour les remplacer par des hommes affairés ; elle déclame contre les tyrans, mais le peuple déchaîné a-t-il jamais été doux ? Elle invoque la logique, et la logique des factieux ne se compose que d'hyperboles calomnieuses ; pour paraître honnête, elle se contente de s'indigner de ce qui ne l'est pas ; elle sait user habilement du sarcasme et de l'ironie qui sont les doux sourires du diable ; ses adeptes détestent les richesses, mais celles-là seulement qu'ils voient aux autres, et ils s'écrient avec un accent de patriotisme ému : « Soyons unis ! » et cela veut dire : « Soyez de mon avis. » Ils dirigent contre les supériorités la fureur du nivellement, tandis que celui-ci ne peut aboutir qu'au prix du bien-être et du sang du peuple : c'est le peuple qui paye les révolutions, c'est l'industrie et le commerce qui payent le désordre, ce sont surtout les paysans qui tombent dans les batailles. Ils sont violents, et ils ne cessent de prêcher la modération à la puissance qu'ils attaquent ; quand la révolution se présente au combat, elle demande avant tout au pouvoir de lui rendre ses armes ; leur ambition a toujours un but, mais jamais de terme. L'intolérance des gouvernements leur paraît un crime, tandis qu'ils jugent la leur fondée ; aussi y a-t-il aujourd'hui plus de courage à témoigner de l'horreur pour les révolutionnaires qu'à former une conspiration contre tous les trônes. »

Telles étaient les conditions dans lesquelles, aux yeux du comte Raczynski, la lutte semblait s'engager.

« Les phases futures de la révolution française, ajoutait-il, se présentent à mon esprit sous différentes formes. Les unes peuvent affecter un caractère agressif qui forcera les puissances à prendre les armes et à se ruer sur ce foyer éternel de folie, de désordre et de contagion.

« Trois hypothèses principales peuvent survenir :

« 1° L'empire avec un empereur sans tête, sans prestige, flanqué de cousins malencontreux ;

« 2° L'anarchie sous différentes formes ;

« 3° Henri V avec une charte et les princes d'Orléans.

« Je ne sais dans quel ordre ces phases se succèderont, mais il est probable que ce sera dans celui que je viens d'indiquer.

« L'empire et l'anarchie amèneront la guerre, après laquelle Henri V rendra la paix à la France...

« Si la France était capable de parler, de penser et d'agir, on pour-

rait dire : la France veut telle chose, et on pourrait s'entendre avec elle ; mais, comme elle ne pense, ne parle, ni n'agit, il faut attendre que quelqu'un le fasse pour elle, et qu'il soit démontré que ce quelqu'un ne puisse être remplacé du jour au lendemain par un autre qui penserait, dirait et ferait le contraire.

« Mes sympathies sont pour Henri V et pour la légitimité ; ma raison pour Louis Bonaparte et l'empire, car celui-ci est un adversaire militant de la révolution. Je fais donc, en attendant et faute de mieux, des vœux pour Louis Bonaparte.... sans toutefois y comprendre ses cousins.

« Quant à nous, disait le comte dans une autre lettre, diplomates, dont le devoir est de seconder nos gouvernements, jugeons, observons et n'oublions pas que nous devons éviter avec un soin extrême trois choses : être trompé, trompeur, ou trompette. »

La solution vers laquelle semblait s'acheminer la question allemande ne satisfaisait pas le sens politique du diplomate prussien, qui restait persuadé que les causes des conflits intérieurs étaient par là écartées pour un temps seulement.

« On cherche aujourd'hui, écrivait-il le 3 juin 1852 au marquis de Valdegamas, à opérer un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche en conciliant leurs intérêts, tandis qu'il faudrait au contraire les satisfaire réciproquement en les séparant : au lieu d'une confédération, il en faudrait deux; celle du Nord, industrielle et protestante; celle du Midi, agricole et catholique ; la première sous le protectorat fortement constitué de la Prusse, la seconde sous celui de l'Autriche ; toutes deux s'étendant jusqu'au Rhin, afin que, vis-à-vis de la France, elles aient besoin l'une de l'autre et soient solidaires. Un traité de commerce garantirait les intérêts réciproques des deux confédérations et leur permettrait d'exister l'une à côté de l'autre sans se nuire.

« Si l'Autriche pouvait, malgré les éléments hétérogènes qui composent l'empire, les embarras financiers et les antipathies nationales qui l'agitent, songer à annuler la Prusse, je comprendrais qu'elle y tendît ; mais ce serait aujourd'hui commettre une grande faute, faire abstraction des intérêts de la Russie, et des dangers qui menacent la société. La Prusse est indispensable à l'équilibre politique de l'Europe ; vouloir l'affaiblir et l'assujettir n'est ni sage ni même possible. Elle est trop vivace, et d'ailleurs elle est en mesure de soulever les mauvaises passions. Il faut donc se garder de la contraindre à user de cette dernière ressource ; en causant ainsi sa propre ruine, elle achèverait encore celle de la société. »

Les événements n'ont pas manqué de prouver que la Prusse devait perdre en sécurité, en paix intérieure, en prospérité matérielle ce

qu'elle gagnait en prestige extérieur, en gloire et en éclat militaires.

« Remarquez, ajoutait encore le comte, que, tandis que les autres grandes puissances ont toutes les conditions nécessaires à leur existence, la Prusse seule n'est pas constituée : séparée en deux, il lui faudra nécessairement combler le vide qui divise les deux parties ; tant que ce vide subsistera, la situation de la Prusse sera précaire. »

C'était la question qui, sous le nom de *contiguïté des territoires*, devait bien des années après, être l'objet des négociations qui suivirent la bataille de Sadowa, et c'est par la nécessité de combler ce vide qu'on expliqua les annexions que la Prusse fit alors à son profit. Cette étape une fois franchie, restait toujours le projet de restauration de l'Empire d'Allemagne dont la politique napoléonienne et la fatale guerre de 1870 devaient trop faciliter l'exécution.

Le rétablissement du régime impérial en France excita dès le principe chez le comte Raczynski les plus vives défiances. Il ne pouvait se persuader que les préoccupations d'agrandissement ne fussent une des parties essentielles du programme de l'empereur.

« Il deviendra envahisseur et ravageur, écrivait-il à Donoso Cortès en 1852, et je redoute qu'il ne commence bientôt à exploiter les nationalités : celles d'Italie, de la Pologne, de la Hongrie ; il ne tardera pas à avoir des velléités napoléoniennes. Je ne sais où il commencera, en Belgique, en Suisse ou en Piémont, mais il ne se tiendra pas tranquille. Il ne débutera pas brusquement, mais avec des prétextes plausibles et force démonstrations pacifiques. Nous nous ruinerons à armer, à nous préparer à la guerre. Cela durera quelque temps...

« Pour nous autres Prussiens, nous avons plus de bonnes raisons de ne pas nous séparer de la Russie et de l'Autriche que pour nous fier à Louis-Napoléon. Je ne me dissimule pas les dangers d'une guerre avec la France, mais comment éviter de courir les chances d'une lutte qu'il faudra subir un jour ! »

Le diplomate prussien disait donc juste quand il pressentait que de grandes guerres signaleraient le règne qui venait de commencer. Une cruelle expérience nous a appris ce que vaut cette harmonie géographique tant vantée ; à ceux qui ont oublié que la guerre est, comme la maladie, un fléau de Dieu, les événements ont rappelé que les gouvernements ne peuvent vivre longtemps lorsqu'ils s'appuient exclusivement sur les succès militaires, et que la véritable force, le prestige durable, ne sauraient exister en dehors d'une politique conforme aux intérêts et aux besoins véritables du pays. Le sang français ne doit couler que pour défendre une cause française et nationale.

Donoso Cortès partageait entièrement la manière de voir de son ami, au point de vue de la politique générale, en ce qui touchait la proclamation de l'empire en France.

« La guerre n'éclatera, mandait-il au comte Raczynski, que dans le cas où cet homme franchirait ses propres frontières, et je crois qu'il ne les franchira pas aujourd'hui ; il est entre les mains de sa destinée qui est de les franchir un jour, de faire appel à la révolution et de succomber misérablement dans un autre Waterloo, ou pour mieux rendre ma pensée, dans une nouvelle bataille de Novare. Je vous ai déjà dit ce qui suivra sa chute : la domination anglaise et le triomphe définitif de la révolution, à moins que Dieu, qui nous a habitués aux miracles, n'y mette fin d'une façon ou d'une autre, mais miraculeusement. »

Et cependant, malgré ces sombres prévisions sur l'avenir réservé à notre pays, ces deux diplomates, dont nous avons cité quelques pages seulement, n'en étaient pas moins très sincèrement attachés à la France. Donoso Cortès, pendant le trop court séjour qu'il fit à Paris, se créa de nombreuses amitiés ; il fut entouré de l'estime et de la considération générale, et sa mémoire vit encore au milieu de ceux qui l'ont connu et fréquenté. Ame douce et généreuse, nature ardente, on trouvait dans son commerce je ne sais quel charme vraiment irrésistible.

De son côté le comte Raczynski avait en France, où il avait fait de longs séjours, de nombreuses relations. « Si vous voulez avoir des amis, écrivait-il, c'est en France qu'il faut venir les chercher. » La Providence avait d'ailleurs doué de qualités véritablement françaises cet homme dont la réputation de talent et d'érudition était constante en Allemagne : finesse, vivacité du style, précision de la pensée, originalité de l'expression, art du raisonnement, vigueur et énergie du caractère. Chez Donoso Cortès, on rencontre une association de dons séduisants, tandis que l'habileté, la science, la force, sont l'apanage du second ; l'un attire et entraîne ; l'autre inspire l'idée de la supériorité, il exerce l'ascendant du talent. Tous deux sont sincères et désintéressés et commandent le respect. Ils conformèrent leur vie à leurs principes ; leurs correspondances privées, au lieu de démentir leurs déclarations publiques, fournissent au contraire le témoignage de leur honnêteté politique, en même temps que la preuve de leurs grandes qualités comme hommes publics.

En lisant leurs lettres on s'attache à leurs caractères ; nous oserons dire qu'on apprend à apprécier les événements, tant au point de vue de leur moralité qu'à celui de leurs conséquences ; on sent enfin naître au fond du cœur ce désir que la Providence donne aussi à notre pays des hommes auxquels l'intérêt national apparaisse certain, dont le génie sache découvrir les chances de l'avenir, écarter les pierres du chemin et préparer enfin à la patrie des destinées paisibles et heureuses.

Comte Adhémar d'Antioche.

LA DERNIÈRE ANNÉE
DE
MARIE-ANTOINETTE [1]

ÉPILOGUE

Une grande tristesse plana sur Paris le jour du meurtre de Marie-Antoinette. Bien des gens qui n'aimaient point la Reine avaient de la pitié pour la femme. A la Conciergerie, les geôliers et les prisonniers étaient mornes. Ceux qui, derrière la grille de la cour des femmes, apercevaient le cachot de l'auguste captive, et se disaient, chaque matin et chaque soir : elle est là, n'avaient plus cette consolation ; ils regardaient avec mélancolie la lucarne de la prison vide. La pauvre servante Rosalie Lamorlière pleurait tant, que les geôliers la nommaient Mlle Capet.

« Lorsque la reine fut sortie de cette affreuse maison, dit-elle dans son récit, le premier huissier du tribunal, accompagné de trois ou quatre personnes du même emploi, vint me demander chez le concierge, et m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot. Il me laissa reprendre mon miroir et le carton. Quant aux autres objets qui avaient appartenu à Sa Majesté, il me commanda de les serrer dans un drap de lit. Ils m'y firent ployer jusqu'à une paille qui se trouva là je ne sais comment sur le pavé de la chambre, et ils emportèrent cette misérable dépouille de la meilleure et de la plus malheureuse princesse qui ait jamais existé. »

Le corps de la reine fut porté au cimetière de la Madeleine, où les restes de son époux avaient été enterrés sous une couche de chaux vive. C'était le même cimetière où, fatal présage, on avait inhumé, en 1770, les victimes de la catastrophe de la place Louis XV, future place de la Révolution. Au-dessus de la terre où reposait Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre, on ne mit pas une pierre, pas une inscription, pas une croix...

[1] Voir le *Correspondant* des 10, 25 octobre, 10, 25 novembre 10 et 25 décembre 1879.

Et ceux qui t'iront voir, à ta maison dernière,
Ne trouvant pas ce nom qui fut aimé de nous,
Ne sauront pour prier où poser les genoux...

Le soir, un fonctionnaire alors très occupé, le fossoyeur du cimetière de la Madeleine, écrivait, l'ouvrage du jour étant fini, cette mention sur son livre de comptes : « Le 25 vendémiaire. La veuve Capet, pour la bière : 6 livres ; pour la fosse et les fossoyeurs : 25 livres. » Y a-t-il dans les scènes funèbres du dernier acte d'Hamlet quelque chose d'aussi lugubre que ces deux lignes ? « Quand la Providence, a dit Lamartine, veut parler aux hommes avec la rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans d'éloquents discours, et elle écrit un vil chiffre sur le regístre d'un fossoyeur. »

Cependant les journaux révolutionnaires continuaient à insulter la morte, et sa fin si touchante n'avait point calmé leur fureur. Trempant une plume immonde dans le fiel et dans le sang, ils se livraient à des lazzi infâmes, à des plaisanteries de cannibales, dont eût rougi le bourreau, et dont se délectait la férocité de certains de leurs lecteurs. Le *Père Duchesne*, notamment, était au comble de l'ivresse. Il intitulait ainsi son article (n° 299) :

« La plus grande joie de toutes les joies du Père Duchesne, après avoir vu de ses propres yeux la tête du Véto femelle séparée de son cou de grue. Grand détail sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa grande colère contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon...

« Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, disait-il encore dans cet article. Quelle différence de ces moments de vengeance à ces temps de badauderie où tous les Français n'avaient pas assez d'yeux pour admirer leur Dauphine, assez de voix pour chanter ses louanges ! Elle ne pouvait faire un pas sans être suivie d'une foule immense qui faisait retentir l'air de cris de joie ; paraissait-elle au spectacle, on oubliait musique, danse, tout enfin, pour l'applaudir et ne s'occuper que d'elle. Le pauvre sans-culotte qui suait sang et eau d'un soleil à l'autre pour payer toutes ces mangeries, ne songeait plus à la taille, à la corvée, à la gabelle, à la chasse, aux procureurs, aux avocats, à toutes les vermines qui le rongeaient tout vivant, quand il voyait ce monstre, qu'il regardait comme une divinité, traverser le champ arrosé de ses larmes. Qui l'aurait jamais dit que l'objet de tant d'amour ferait une si mauvaise fin ! »

Le journal *Rougyff ou le Franc en vedette* (Rougyff était l'anagramme du nom de son rédacteur, le conventionnel Guffroy) exprimait le regret qu'il y eût eu du monde dans les rues, le jour de

l'exécution. « Quel spectacle imposant, disait-il, eût été celui de voir passer cette femme avec deux gendarmes et l'exécuteur de la volonté du peuple! Cet isolement eût prouvé à mes yeux que la France était bien régénérée. C'eût été une chose intéressante à voir que le spectacle d'une reine conduite au supplice au milieu de la satisfaction silencieuse d'un grand peuple! Et l'on en aurait joui sans la sotte pétulance, sans l'imbécile consigne donnée par je ne sais quel plat despote d'empêcher les hommes d'être à leurs croisées avec leurs femmes et leurs enfants. Cette sottise prolongée a tout troublé; la majesté du peuple a été éclipsée par ce bruit bête et insolent : à bas! à bas! il y avait même de ces machines à consigne qui obligeaient les citoyens à ôter leur chapeau. Cette tigresse n'est plus, mais gare les tyranneaux! »

Le *Moniteur*, qui donnait les détails de l'exécution dans son numéro du 27 octobre, voulait bien reconnaître que Marie-Antoinette « en entendant prononcer son jugement, n'avait laissé paraître aucune marque d'altération, et qu'elle était montée sur l'échaufaud avec assez de courage. » Prudhomme écrivait dans son journal, *les Révolutions de Paris:* « Du moins le peuple français aura donné une grande leçon, un grand exemple de justice qui tôt ou tard aura des imitateurs dans les nations voisines; le beau jour que celui où tous les despotes des deux sexes laisseront, comme Capet et sa veuve, leur tête sur l'échafaud! » Prudhomme, dans le même article, avouait, comme malgré lui, que la victime avait inspiré même à la populace une sorte de pitié : « Le peuple, disait-il, la vit passer assez paisiblement. Il y eut des battements de mains à certains endroits; mais, en général, on parut un moment oublier tous les maux causés à la France par cette femme, pour ne penser qu'à sa situation actuelle. »

On avait fait circuler dans le public, pendant et après l'exécution, cette chanson odieuse sur l'air de *la Marseillaise* :

Rends au néant l'âme avilie
Qui te guida dans les forfaits ;
Le trépas et l'ignominie
Sont le prix de tes noirs projets;
Que de nos frères, tes victimes,
Le sang soit vengé par ton sang.
Va rejoindre l'affreux tyran
Dont tu fomentas tous les crimes.
Vengeance, citoyens!
Jurons l'égalité!
La mort, la mort
Aux ennemis de notre liberté.

En revanche Lucile Desmoulins, la femme de ce Camille qui appelait Marie-Antoinette « l'Autrichienne, ou la femme du gros mangeur d'hommes », inscrivait sur son cahier rouge ces vers mélancoliques, chantés sur l'air de la complainte de Marie Stuart :

De votre reine infortunée,
Français, écoutez le remords :
A la coupable destinée
Demandez raison de mes torts.
Près de mon palais solitaire,
Autrefois plein de faux amis,
Du peuple j'entends la colère ;
Il m'accuse, et moi je gémis.
O vous, pastourelles naïves,
Qui portiez envie à mon sort,
Dans quelques romances plaintives
Placez mon nom après ma mort.
Dites de Marie-Antoinette
L'ambition et les malheurs ;
J'expire un peu plus satisfaite,
Si votre reine obtient des pleurs.

C'est aussi Lucile Desmoulins qui avait écrit, avant le supplice de la veuve de Louis XVI :

« Ce que je ferais si j'étais à sa place :

« Si le destin m'avait placée sur le trône, si j'étais reine enfin, et qu'ayant fait le malheur de mes sujets, une mort certaine qui serait la juste punition de mes crimes me fût préparée, je n'attendrais pas le moment où une populace effrénée viendrait m'arracher à mon palais pour me traîner indignement au pied de l'échafaud ; je préviendrais ses coups, dis-je, et voudrais en mourant imposer à l'univers entier.

« Je ferais préparer une vaste enceinte dans une place publique, j'y ferais dresser un bûcher, et des barrières l'entoureraient ; et, trois jours avant ma mort, je ferais savoir au peuple mes intentions ; au fond de l'enceinte, et vis-à-vis le bûcher, je ferais dresser un autel.

« Pendant trois jours, j'irais au pied de cet autel prier le grand maître de l'univers ; le troisième jour, pour expirer, je voudrais que toute ma famille en deuil m'accompagnât au bûcher ; cette cérémonie se ferait à minuit à la lueur des flambeaux [1]. »

L'idée si bizarre et si emphatiquement exprimée de Lucile Des-

[1] Voir le remarquable ouvrage de M. Jules Claretie, *Camille Desmoulins* 1 vol. chez Plon.

moulins prouve du moins combien la destinée de Marie-Antoinette frappait les imaginations.

Il y eut aux différents degrés de l'échelle sociale, depuis les plus hauts jusqu'aux plus bas, des personnes qui, pour affirmer l'admiration que leur inspirait la reine, ne reculèrent pas devant la mort, devant le martyre.

Le comte Beugnot parle dans ses Mémoires d'une fille publique du nom d'Églé, qui fut sa compagne de captivité à la Conciergerie, et qui mérite d'avoir son nom dans l'histoire de Marie-Antoinette, comme le bon larron dans la passion du divin Maître.

A un grand seigneur dont elle entendait les lamentations, elle disait : « Fi donc, vous pleurez. Sachez, monsieur le duc, que ceux qui n'ont pas de nom en acquièrent ici, et que ceux qui en ont doivent savoir le porter. »

Elle n'avait pas vingt ans. Son âme s'était conservée forte dans un corps flétri par mille souillures. Comme elle publiait ses opinions royalistes au coin des rues, la police la fit arrêter avec une de ses compagnes, à qui elle avait inculqué sa foi monarchique. Chaumette eut la pensée de les faire traduire au tribunal révolutionnaire en même temps que Marie-Antoinette, et de les envoyer toutes trois à l'échafaud sur la même charrette. Les comités du gouvernement trouvèrent quelque inconvénient à cette combinaison. Il fut décidé que la reine irait seule à la mort. Églé fut réservée pour une autre occasion.

Quelques semaines s'étaient écoulées depuis le supplice de Marie-Antoinette ; Églé paraissait oubliée ainsi que sa compagne. Mais dans sa prison elle parla si haut et si fort de ses sentiments royalistes, que Fouquier-Tinville les traduisit toutes deux devant le tribunal. On ne se donna pas la peine de dresser contre ces deux filles un nouvel acte d'accusation, et l'on reprit celui qui avait été préparé lors du projet de Chaumette, de sorte qu'Églé et sa compagne se trouvaient textuellement et précisément accusées d'avoir été d'intelligence avec la veuve Capet, et d'avoir conspiré avec elle contre la souveraineté et la liberté du peuple. Églé se moquait de la sottise et des infamies de ses accusateurs.

« Malgré tout cela, ma chère, lui dit M. Beugnot, si l'on t'eût conduite à l'échafaud avec la reine, il n'y aurait pas eu de différence entre elle et toi, et tu aurais paru son égale. — Oui, répondit-elle, mais j'aurais bien attrapé mes coquins. — Et comment cela ? — Comment ? Au beau milieu de la route, je me serais jetée à ses pieds, et ni bourreau ni diable ne m'en auraient fait relever. »

Devant le tribunal, Églé se vanta d'avoir tenu tous les propos qu'on lui imputait. Quand on arriva à l'article de sa prétendue conspiration avec la reine : « Pour cela, s'écria-t-elle en haussant les

épaules, voilà qui est beau, et vous avez, par ma foi, de l'esprit ; moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, et qui était bien la reine, malgré vos dents ! Moi, pauvre fille, qui gagnais ma vie au coin des rues et qui n'aurais pas approché un marmiton de sa cuisine ; voilà qui est digne d'un tas de vauriens et d'imbéciles tels que vous ! »

Malgré cette virulente sortie, Églé ne déplaisait pas au tribunal. On voulait la sauver. Un juré observa que probablement l'accusée était ivre, lorsqu'elle avait tenu les propos qu'on lui reprochait, puisque, dans le moment même, elle n'était pas de sang-froid. Églé soutint que, s'il y avait quelqu'un d'ivre dans l'assistance, ce n'était point elle, et reproduisit toutes les paroles motivant son accusation.

On la fit asseoir, et l'on passa à sa compagne. Celle-ci, moins intrépide qu'Églé, hésitait, et acceptait le brevet d'ivresse qui devait la sauver de la mort.

« Églé, indignée, rompit le silence, et cria à sa compagne que sa faiblesse était un crime et qu'elle se déshonorait. Elle la rappela au courage et à la vérité. Celle-ci, confuse et tremblante en face d'Églé plus encore que devant ses juges, abjura un moment d'erreur, confessa qu'elle aussi s'était rendue coupable de sang-froid. Le tribunal envoya Églé à l'échafaud comme une aristocrate incorrigible, et se contenta d'enfermer pour quelque vingtaine d'années sa compagne à la Salpêtrière... Églé, en descendant du tribunal, plaignait sa compagne pour sa conduite, et était assez satisfaite de la sienne. Elle craignait seulement d'aller coucher avec le diable, selon ses propres expressions. L'ange de cette prison, le bon M. Émery, la rassura sur cette frayeur, et elle sauta sur la charrette avec la légèreté d'un oiseau [1]. »

Quelle touchante histoire que celle de cette femme du peuple, de cette pauvre fille des rues, de cette fille publique, devenue, par la force de l'enthousiasme, la martyre de sa foi royaliste et de sa vénération pour la mémoire de Marie-Antoinette !

Si une femme comme Églé, qui n'avait jamais eu l'honneur d'adresser la parole à la reine, la regrettait ainsi, que devait-il se passer dans l'âme des personnes qu'elle avait honorées de son amitié et comblées de ses bienfaits ?

Le comte de Fersen écrivait dans son journal, après avoir appris la mort de l'infortunée souveraine :

« *Le 20 octobre, dimanche.*

« Quoique j'y fusse préparé, et que depuis la translation à la Conciergerie je m'y attendisse, cette certitude m'accabla. Je sortis pour parler de ce malheur avec mes amis et Mme de Fitz-James et le

[1] *Mémoires du comte Beugnot*. 2 vol. chez Dentu.

baron de Breteuil, que je ne trouvai pas; je pleurai avec eux, surtout avec Mme de Fitz-James. La *Gazette* du 17 en parle; c'est le 16 que ce crime exécrable a été commis, et la vengeance divine n'a point éclaté sur ces monstres!

« *Le* 21 *octobre.*

« Je ne pouvais penser qu'à ma perte; il était affreux de n'avoir aucun détail positif. Qu'elle ait été seule dans ses derniers moments, sans consolation, sans personne à qui parler, à qui donner ses dernières volontés, cela fait horreur. Les monstres d'enfer! Non, sans la vengeance mon cœur ne sera jamais content. »

Fersen tomba dans le désespoir le plus profond, et, à partir de ce jour, un voile de mélancolie et de tristesse éternelles s'étendit sur son existence.

En vain l'on essaya de cacher à la duchesse de Polignac les tortures de son auguste bienfaitrice. Ses amis voulurent lui cacher aussi la catastrophe finale. Elle la devina, en voyant la ville de Vienne en deuil et les archiduchesses en pleurs. Alors, pieuse jusqu'à l'exaltation, elle n'eut plus qu'une pensée: rejoindre dans un monde meilleur la reine martyre. Elle ne survécut pas longtemps à sa souveraine, à son amie, et, le 9 décembre 1793, cinquante-quatre jours après la mort de sa chère Marie-Antoinette, elle rendit le dernier soupir. Le chagrin l'avait tuée.

On n'informa ni Mme Élisabeth ni Mme Royale de la mort de la reine. Mme Élisabeth n'en connut la nouvelle qu'indirectement, par hasard, le 10 mai 1794, au moment où elle montait elle-même à l'échafaud. Comme ses compagnons et ses compagnes de supplice la saluaient respectueusement, elle entendit un homme du peuple qui s'écriait: « On a beau lui faire des salamalecs, la voilà maintenant comme l'Autrichienne. » La pieuse princesse, qui n'avait jusque-là que de vagues soupçons sur le meurtre de sa belle-sœur, apprit ainsi que la reine avait cessé de souffrir et qu'elle-même allait la retrouver au sein de Dieu.

Quant à la jeune Mme Royale, elle ne connut d'une manière précise la mort de sa mère et celle de sa tante qu'au mois de décembre 1795, au moment, où, après plus de trois ans de captivité, elle allait sortir du donjon du Temple. C'est là qu'elle avait écrit: « Nous ignorions, ma tante et moi, la mort de ma mère, quoique nous eussions entendu crier sa condamnation par un colporteur. L'espérance, si naturelle aux malheureux, nous fit penser qu'on l'avait sauvée; nous nous refusions à croire à un abandon général. Au reste, je ne sais pas encore comment les choses se sont passées au dehors, ni si moi-même je sortirai jamais de cette prison, quoiqu'on m'en donne l'espérance. »

Sous le premier Empire, bien que le crime du 16 octobre fût encore tout récent, on s'occupa moins de Marie-Antoinette qu'on ne s'en est occupé dans ces dernières années. En histoire, l'éloignement, au lieu de diminuer les choses, les agrandit. Les anciens courtisans de la reine étaient devenus ceux d'une autre archiduchesse d'Autriche, de l'impératrice Marie-Louise. Les peuples sont comme les individus : tout entiers au présent, ils ne songent ni au passé ni à l'avenir.

Quand, le 2 avril 1810, la nouvelle femme du géant des batailles fit son entrée solennelle à Paris, en passant par les Champs-Élysées et par la place de la Concorde, bien des gens oubliaient que son cortège triomphal traversait l'endroit même où avait été dressé, seize ans et demi auparavant, l'échafaud de son infortunée parente. Les renommées de pierre au pied desquelles se groupaient, sur les deux terrasses, les spectateurs de la catastrophe du 16 octobre, paraissaient maintenant célébrer les gloires du 2 avril. « Elles semblaient prêtes, disait le *Moniteur*, à s'élancer pour porter au loin les nouvelles de ce grand jour. »

Les souvenirs de 1793 importunaient Napoléon, et la tour du Temple l'offusquait. Ce monument funeste, qui se dressait comme un fantôme au-dessus de sa capitale, avait à ses yeux quelque chose de sinistre et de menaçant. Il résolut de l'abattre. « A son avènement au Consulat, a dit M. de Beauchesne, l'éloquent historien de Louis XVII, il avait empêché l'aliénation de la maison du Temple, et n'avait point voulu qu'elle devînt une propriété privée ; mais, l'œil ouvert sur le passé et sur l'avenir, l'empereur repoussait les souvenirs qui humiliaient l'ancienne souveraineté, et il évitait ceux qui gênaient la nouvelle. Cette tour du Temple, témoin de la tyrannie populaire la plus atroce et de l'agonie royale la plus touchante, l'inquiétait doublement. Comment laisser sous l'œil du peuple une prison où le peuple avait tenu un roi captif? Comment offrir aux émotions publiques un mouument qui ravivait la pensée de la dynastie ancienne? Il fut donc décidé que pas une pierre ne resterait debout de cette sainte tour, pas une de ces pierres qui avaient gardé une voix pour se plaindre : *lapides clamabunt*.

Les travaux de démolition, commencés vers la fin de 1808, ne furent terminés qu'en 1811. La tour du Temple a été rasée du sol, et cependant l'édifice sombre est encore debout dans l'imagination des peuples. On ne détruit pas l'histoire à coups de pioche.

Rendons, du reste, à Napoléon cette justice, qu'il respectait la mémoire de Marie-Antoinette, et que le crime du 16 octobre lui faisait horreur. « Il y a, dit-il un jour, une grande différence entre la mort de la reine et celle de Louis XVI, quoique certes il ne méritât

point son malheur. Telle est la condition des rois, leur vie appartient à tout le monde; il n'y a qu'eux seuls qui ne peuvent pas en disposer; un assassinat, une conspiration, un coup de canon, ce sont là leurs chances. César et Henri IV ont été assassinés, l'Alexandre des Grecs l'eût été s'il eût vécu plus longtemps. Mais une femme qui n'avait que des honneurs sans pouvoirs, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner du trône à l'échafaud, à travers tous les genres d'outrages, il y a là quelque chose de pire encore que le régicide [1]. »

En réveillant tous les souvenirs de l'ancienne royauté, la Restauration rappela l'attention générale sur la mémoire de la reine martyre, et la source des larmes se rouvrit.

Un fidèle royaliste, M. Desclozeaux, avait acheté le cimetière de la Madeleine, afin de pouvoir y conserver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'aucun signe extérieur ne faisait distinguer. Point de croix, point de pierres tumulaires. Ce cimetière n'en était plus un, c'était un simple jardin, le jardin de la maison que M. Desclozeaux occupait rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48. Ce fut là que, le 18 janvier 1815, M. Dambray, chancelier de France, présida à des recherches qui durèrent deux jours.

Dans la première journée, après avoir remué un espace de terre de dix pieds de long sur six de large et cinq de profondeur, on découvrit la bière de Marie-Antoinette ; on y trouva des ossements, la tête entière, quelques débris de vêtements, et notamment deux jarretières qui furent portées à Louis XVIII, avec deux débris du cercueil. La tombée du jour fit remettre le funèbre travail au lendemain. Pendant la nuit, des ecclésiastiques de la chapelle du roi récitèrent des prières autour des ossements de la reine martyre.

Le 19, on trouva les restes de Louis XVI. Le 20, on les mit dans un cercueil de plomb, sur le couvercle duquel on posa une plaque de vermeil, avec cette inscription : « Ici est le corps de très haut, très puissant et très excellent prince Louis, seizième du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre. »

Quel contraste entre cette appellation fastueuse de très-puissant prince et le supplice de la victime du 21 janvier 1793 !

Dans un autre cercueil de plomb, l'on plaça les restes de la reine, avec cette inscription : « Ici est le corps de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, épouse de très haut, très puissant et très excellent prince Louis, seizième du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre. »

[1] *Mémoires d'un ministre du trésor public* (le comte Mollien).

Les deux cercueils furent ensuite recouverts d'un drap mortuaire, en attendant leur translation à Saint-Denis, qui devait avoir lieu le lendemain.

En même temps, Louis XVIII ordonnait que désormais, le 21 janvier de chaque année, un service pour le repos de l'âme de Louis XVI serait célébré dans toutes les églises du royaume, et que, ce jour-là, les tribunaux vaqueraient, les théâtres seraient fermés, la cour prendrait le deuil, ainsi que les autorités civiles et militaires.

Le 21 janvier 1815, tous les régiments de la garnison de Paris, sous les armes, à sept heures du matin, venaient faire la haie depuis la rue d'Anjou-Saint-Honoré jusqu'à la barrière Saint-Denis. Monsieur, frère du roi, partait des Tuileries avec ses deux fils, les duc de Berry et d'Angoulême, se rendait rue d'Anjou, dans la maison de M. Descloseaux, et posait la première pierre de la chapelle expiatoire, qui ne devait être terminée que onze ans plus tard.

Les cercueils de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent portés sur un char funèbre par douze gardes de la Manche de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi. Le cortège, où apparaissaient les princes, les grands dignitaires de l'État, les hérauts d'armes à cheval, les carrosses royaux, la maison du roi, avec ses uniformes si chers aux fidèles de la monarchie; les troupes ayant le crêpe au bras, les tambours et les instruments couverts de serge noire, les drapeaux également voilés; la garde nationale et la population partout émues et recueillies, sur le long parcours du cortège; l'arrivée sous les voûtes de cette vieille basilique de Saint-Denis, où, en 1793, l'ombre de Louis XIV, malgré son arrière-garde de huit siècles de rois, n'avait pu préserver les augustes tombeaux d'une profanation sacrilège; le catafalque, les cierges, les chants d'église, les salves d'artillerie, la messe, l'oraison funèbre prononcée par l'évêque de Troyes, la présence du frère de Louis XVI, des ducs de Berry et d'Angoulême, neveux du roi martyr, du prince de Condé, de la duchesse de Bourbon, du duc et de la duchesse d'Orléans; les demoiselles de la Légion d'honneur placées dans la croisée du chœur près de l'autel; les larmes versées par l'assistance au moment de l'inhumation des saintes victimes, tout contribuait, dans cette cérémonie expiatoire, à frapper les imaginations et à toucher les cœurs.

Les dames que Louis XVIII avait désignées pour assister aux obsèques étaient d'anciennes amies de la reine; c'étaient la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France; la duchesse du Duras, la duchesse de Luynes, la marquise de la Roche-Aymon, qui avaient été toutes trois dames du palais de Marie-Antoinette.

Le 19 janvier, M. de Chateaubriand avait écrit dans les *Débats* :

« Se représente-t-on bien les trois princes tombant à genoux avec le clergé, la religion entonnant son hymne de paix et de gloire, les reliques du martyr protégeant désormais notre patrie, et attirant par leur intercession la bénédiction du ciel sur tous les Français..... Les passions humaines ne doivent point troubler le calme et la majesté de cette cérémonie. Tout ce qui accuse en sera banni; on n'y verra que ce qui console. Le père de famille, en retrouvant son tombeau, veut que ses enfants ensevelissent dans ce tombeau leurs dissensions et leurs inimitiés. »

M. Desclozeaux fut récompensé d'avoir pieusement conservé les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Il reçut de Louis XVIII le cordon de Saint-Michel, ainsi qu'une pension réversible sur ses filles, et quand, l'année suivante, mourut ce respectable vieillard, on grava ce quatrain sur sa tombe :

De la cendre des rois pieux dépositaire,
Le ciel daigna bénir ses soins religieux.
Il a revu Louis au trône héréditaire,
Et, comme Siméon, il a fermé les yeux.

En 1816, on découvrit un document, jusqu'alors inconnu, et maintenant immortel : la lettre adressée par Marie-Antoinette à Mme Élisabeth, le matin du 16 octobre 1793.

Fouquier-Tinville, à qui le concierge Bault avait remis cette lettre, s'était abstenu de l'envoyer à sa destination; il l'avait confisquée. Quand, après le 9 thermidor, il fut lui-même mis en jugement, la Convention chargea trois de ses membres de procéder à la vérification des papiers de l'ancien accusateur public, devenu à son tour accusé. La lettre de la reine fut jointe à la liasse du procès et revêtue de la signature de Fouquier-Tinville, ainsi que de celle des trois députés délégués par la Convention. Elle passa ensuite entre les mains du conventionnel Courtois, qui avait mission d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre. Personne n'avait parlé de la lettre de Marie-Antoinette, et aucun des membres de la famille royale n'en avait idée, quand Louis XVIII, instruit de l'existence d'un document si précieux, le fit prendre chez M. Courtois.

Le 22 février 1816, le duc de Richelieu, président du conseil, et le comte Decazes, ministre de la police, en donnèrent lecture, l'un à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des députés.

« Le roi, dit le duc de Richelieu, a voulu que la Chambre des pairs partageât la première avec lui les sentiments que fait naître un tel écrit, conservé comme par miracle au milieu de tant de destructions. Pour le multiplier et le rendre, en quelque sorte, pré-

sent à tous les yeux, il en a été gravé un fac-simile, dont il sera distribué un exemplaire à chacun des pairs et des députés. »

Le comte Decazes dit à l'autre Chambre : « Cette lettre est reconnaissable par l'empreinte de l'écriture de la reine, dont les caractères ne sont nulle part tracés d'une main plus ferme et plus sûre, comme pour montrer le calme de son âme en cet affreux moment. Elle n'est pas signée, mais l'authenticité en est garantie par un témoignage qui inspire l'horreur... Le testament de la victime est signé de ses bourreaux. Ce testament respire la tendresse d'une mère, d'une épouse, d'une sœur et d'une amie, la dignité d'une reine, la fermeté d'un sage ; il est digne d'être entendu à côté de ce testament auguste et saint, qui mérita d'être lu dans la chaire de vérité, après la parole de Dieu. »

Quand le ministre eut fini la lecture de la lettre si pathétique et si touchante, des larmes étaient dans tous les yeux ; l'assemblée tout entière se leva aux cris de Vive le roi !

Les deux Chambres envoyèrent au souverain une députation pour le remercier de la communication qu'il leur avait faite, et pour présenter leurs hommages à Sa Majesté et à Mme la duchesse d'Angoulême. Le chancelier de France, président de la Chambre des pairs, et M. Lainé, président de la Chambre des députés, portèrent la parole. Le roi répondit à M. Lainé : « Je suis sensible aux sentiments que m'exprime la Chambre des députés à l'occasion de la communication que je lui ai faite. Aucun événement ne m'a plus profondément touché que cette découverte. J'en rends grâce à la Providence, qui a voulu révéler les vertus de celle dont je fus le sujet, le frère, et j'ose le dire, l'ami. Je suis sûr que chacun de vous conservera avec soin le présent que je lui fais, et le transmettra à ses neveux, qui, comme nous, rendront justice à celle à qui elle fut rendue si peu de son vivant. »

En prononçant ces dernières paroles, la voix de Louis XVIII était sensiblement altérée.

La députation se rendit ensuite chez Mme la duchese d'Angoulême, qui la reçut, quoiqu'il fût fort tard. « Madame, dit le président Lainé, le roi vient de nous permettre d'exprimer à votre Altesse Royale les sentiments qu'a fait naître la lettre de votre auguste mère. Ces nobles caractères ont réveillé en nous la vive douleur que le temps a fait taire sans l'affaiblir. Mais cette douleur se tempère à la vue de votre Altesse Royale. Nous disons que Marie-Antoinette revit en Marie-Thérèse ; ce sont les mêmes vertus, c'est le même courage, et, en voyant briller en vous, Madame, les sentiments religieux de deux princesses, les cœurs apaisés se rouvrent à l'espérance et aux consolations. »

L'orpheline du Temple répondit : « Je suis vivement touchée de

votre démarche. Les souvenirs que me rappelle la lettre miraculeusement conservée, et écrite par une main si chère, me causent une émotion trop grande pour me permettre de répondre comme je le voudrais à votre empressement. »

Le lendemain, dans la séance du 23 février, le président de la Chambre des députés lui rendit compte de l'accueil que sa députation avait reçu du roi et de la duchesse d'Angoulême. M. de Marcellus prit ensuite la parole. « O France, ô ma patrie, s'écria-t-il, apprends et vois combien il est amer et douloureux pour tes enfants d'avoir abandonné leur Dieu et leur roi ! Ah ! si tu avais toujours marché dans la voie que t'avaient tracée les pieux législateurs qui ont fondé de siècle en siècle le royaume très chrétien, le bonheur et la paix auraient toujours présidé à tes destinées. Reviens, reviens à cette religion divine qui, non contente de faire le bonheur des hommes dans une autre vie, les rend heureux dès celle-ci, en établissant sur des bases fixes et inébranlables les constitutions de l'ordre social.... O France, ô ma chère patrie, nous verrons encore luire pour toi de beaux jours, si nous parvenons à l'honneur, à la foi. »

Il restait à la Restauration un devoir à remplir, c'était de sanctifier le cachot que Marie-Antoinette avait occupé à la Conciergerie. Louis XVIII composa lui-même une inscription latine dont voici la traduction : « Ici, Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne, princesse d'Autriche, veuve de Louis XVI, après avoir vu son époux égorgé, ses enfants enlevés ; jetée dans un cachot, accablée pendant soixante et seize jours de douleur, de deuil et de misère, mais forte de sa vertu, se montra dans les fers, comme sur le trône, toujours au-dessus de la fortune. Condamnée au supplice par les plus criminels des hommes, en présence de la mort, elle laissa dans ce lieu un témoignage éternel de piété, de courage et de toutes les vertus, le 16 octobre 1793. Le trône étant enfin rétabli, cette prison, changée en sanctuaire, fut consacrée, l'an de Notre-Seigneur 1816, la vingt-deuxième année du règne de Louis XVIII, par les soins du préfet et des magistrats municipaux, le comte Decazes étant ministre de la police générale. Qui que vous soyez, adorez, admirez et priez. »

Telle est l'inscription dont on voit encore le texte latin, gravé sur la plaque de marbre noir qui est placée sur le mur de gauche, à côté de la croisée, dans le cachot de la reine.

Le 16 octobre 1816, on fit dans ce cachot une cérémonie expiatoire, peut-être plus touchante encore que celle qui avait eu lieu, le 21 janvier de l'année précédente, dans la basilique de Saint-Denis. Dès le matin, on sonna les cloches de toutes les paroisses. La façade extérieure de la Conciergerie et les corridors qui conduisent au cachot de la reine étaient couverts de draperies noires, et des

lampes funéraires brûlaient de distance en distance. Des maîtres de cérémonie guidaient au milieu des lugubres détours les personnes admises à la consécration du monument. Tout à côté du cachot de Marie-Antoinette, la salle des Girondins, devenue la chapelle de la Conciergerie, était également drapée de noir, et l'on y voyait sur de larges écussons les armes de France et de Navarre. Dans cette chapelle, d'où l'on aperçoit le cachot de la reine, la messe fut célébrée par l'abbé Montès, aumônier de la prison. Pendant le service divin, une dame en longs habits de deuil fit une quête pour les détenus de la Conciergerie. Après la messe, les assistants furent admis à visiter le cachot de l'auguste martyre. L'émotion était à son comble. On entendait des personnes attendries murmurer à voix basse : « C'était là ! »

« Tels étaient, a dit le *Moniteur*, les mots presque seuls qui se répétaient d'abord de bouche en bouche, et que des larmes accompagnaient dans tous les yeux. Nous épargnerons au lecteur la douloureuse impression qui naîtrait des questions qui se succédaient, les détails mutuellement demandés et transmis sur la disposition du lieu où une reine de France avait langui prisonnière, et où la piété et la fidélité réunies viendront souvent apporter l'hommage d'un éternel regret. »

Le temps a passé, et la douleur causée par le supplice de la reine martyre est aussi vive qu'au lendemain de ce supplice. Son exécuteur fut, après le meurtre, pénétré d'une tristesse incurable, et institua une série de messes pour le repos de l'âme de la victime par lui décapitée. La postérité n'a pas été plus cruelle que le bourreau. Comme lui, elle a été prise d'un attendrissement invincible. Au Louvre, quand la foule visitait ce beau musée des souverains, maintenant dispersé, elle était plus émue à la vue d'un soulier ayant appartenu à Marie-Antoinette que devant l'épée de Napoléon ou celle de Charlemagne.

Le 3 novembre 1857, M. de Marnas, prononçant le discours de rentrée de la Cour de cassation, dans l'endroit même où avait siégé le tribunal révolutionnaire, fit un éloge magnifique de la souveraine qui avait si majestueusement comparu devant ce tribunal de sang. « Puissent mes paroles, s'écria-t-il, prononcées dans le lieu même où la reine fut abreuvée de calomnies et d'humiliations, s'élever jusqu'à cette sainte et grande mémoire, et arracher de ces murailles les dernières empreintes du forfait qui les souilla ! »

Morte, Marie-Antoinette a inspiré, comme de son vivant, des dévouements profonds et des sentiments enthousiastes.

Pieux admirateurs de la reine, conservez religieusement son souvenir dans le fond de vos cœurs. Visitez de temps à autre, au

château de Versailles, la chambre qu'elle occupa depuis son arrivée à la cour, cette chambre qu'elle habita dix-neuf ans, où elle mit ses quatre enfants au monde, et d'où elle ne fut arrachée, le 6 octobre 1789, que par l'invasion des assassins. Placez-vous sur ce grand balcon qui est au-dessus de la cour de marbre, et où, le même jour, elle apparut si noble, si courageuse, devant une populace féroce, qu'un enthousiasme irrésistible souleva la foule, et que les furies qui voulaient, quelques secondes auparavant, mettre en pièces la fille des Césars, eurent involontairement des larmes dans les yeux, et poussèrent un long cri de : « Vive la reine ! »

Faites un pèlerinage au Petit Trianon, séjour légendaire, tout empreint de la poésie et du charme de cette belle et bonne souveraine. Méditez, un matin d'automne, dans cette grotte où pensive, solitaire, elle se recueillait, semblable à la statue de la Mélancolie, quand on vint lui dire que les envahisseurs approchaient.

Agenouillez-vous devant sa tombe, dans la vieille basilique de Saint-Denis, hantée par tant d'ombres royales.

N'oubliez pas non plus de faire de pieuses stations à la chapelle expiatoire, silencieuse et tranquille au milieu de la cité bruyante.

M. Henri Martin l'a dit au Sénat, le 6 février 1879 : « Louis XVI a un monument funèbre comme sa destinée, et devant lequel on ne saurait passer sans émotion. Ce monument, élevé par sa famille pendant les quelques années où le pouvoir lui a été rendu en France, est resté debout à travers toutes les révolutions. Au temps même de la plus affreuse guerre civile, au milieu des plus effroyables scènes, il a été respecté. Il le sera toujours. »

Dans la chapelle expiatoire, à gauche, en face de la statue de Louis XVI, assisté par un ange, regardez le groupe de marbre qui représente Marie-Antoinette, soutenue par la Religion, et, sur le socle lisez et relisez cette lettre admirable écrite par l'auguste victime, le jour même de son supplice, à une sainte, Mme Élisabeth. Ne manquez pas la messe qui est dite, chaque année, le 16 octobre, dans la crypte, à l'endroit même où reposèrent les restes de la reine, depuis le 16 octobre 1793 jusqu'au 21 janvier 1815.

Mais allez surtout réfléchir dans le cachot de la Conciergerie. Baisez les mains, les pieds, le côté du Christ, que la prisonnière contemplait, et qui fut sa consolation suprême. Lisez l'inscription gravée sur la plaque de marbre noir, qui est placée derrière le crucifix, et suivez le conseil que vous donnent les deux dernières lignes de cette inscription : « Qui que vous soyez, adorez, admirez et priez. *Quisquis hic ades, adora, admirare, precare.* »

Fidèles de Marie-Antoinette, souvenez-vous...

Imbert de SAINT-AMAND.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LA RÉVOLUTION

I. — LES DESTRUCTIONS

Tout ce qui touche à la Révolution française a le don d'éveiller la curiosité. Cette époque, que les uns chargent d'anathèmes et les autres de bénédictions, sera longtemps encore un champ de bataille entre deux camps ennemis. Pour beaucoup de nos contemporains, l'histoire n'a commencé qu'en 89, et c'est dans les débats de la Constituante ou de la Convention qu'ils ont fait toute leur éducation politique. On les voit, faisant défiler devant eux les acteurs du grand drame révolutionnaire, étudier les poses de Mirabeau et de Danton, tandis que d'autres peut-être préparent les rôles de Robespierre et de Marat. Les observateurs attentifs, qui suivent le mouvement des idées et la marche des événements, sont frappés de la ressemblance qu'offre notre temps avec la fin du siècle dernier : aussi, bien que les hommes qui occupent la scène publique semblent très petits devant « leurs pères de 93 » l'opinion s'essaye à les baptiser de tel grand nom révolutionnaire.

L'histoire de la Révolution, qui éclaire ainsi de sombres perspectives notre situation politique, ne peut-elle pas nous fournir quelques lumières pour la solution de la question qui agite en ce moment les esprits : la question de l'enseignement ? Nous l'avons pensé.

On pourrait croire au premier abord que les intérêts de l'instruction publique furent peu discutés à cette époque : il n'en est rien. Une étude attentive des rapports et des délibérations relatifs à l'enseignement durant cette période fournit d'utiles points de comparaison avec les lois dont on nous menace. On y trouve, comme dans le projet Ferry, cette ardeur à détruire ce qui existe sans savoir comment on le remplacera ; cette tendance à répudier les traditions du passé, ce besoin d'introduire la politique dans l'enseigne-

ment, et de faire des collèges des laboratoires de *républicanisme;* cette haine contre toute éducation religieuse; on y rencontre enfin cette espèce particulière d'hommes obligés de se dire libéraux tout en supprimant la liberté.

Il nous paraît opportun de rappeler ces souvenirs. Aussi bien M. Ferry, frappant tout à coup d'incapacité légale toute une catégorie de citoyens, supprimant d'un trait de plume une loi dont trente années de bienfaits avaient démontré la fécondité et la sagesse, — sans qu'aucun abus sérieux, aucun grief véritable, aucun mouvement d'opinion soit venu armer son bras, — nous transporte en pleine Révolution. Nous pouvons l'y suivre avec d'autant plus de confiance que sa table de proscription le classe forcément parmi les jacobins de 92 et de 93, tandis que nous nous plaçons, nous, sur le terrain de 89, sur le terrain du droit commun.

C'est sur ce terrain que M. de Montalembert ouvrit la lutte et mena la campagne sous la monarchie de Juillet. Lorsque M. de Falloux fut appelé à signer le traité de paix entre les combattants, il vit immédiatement avec le coup d'œil de l'homme d'État que pour conquérir la liberté d'enseignement et surtout pour la conserver, il fallait la stipuler pour tous.

Cette marche qui, il y a trente ans, nous donna la victoire nous la conservera. Aussi n'est-ce pas sans émotion que nous voyons, à la suite des évêques de France [1], tous les catholiques ralliés aujourd'hui sur ce terrain du droit commun pour ne plus l'abandonner. Cette position est solide, inexpugnable; elle nous vaut des alliés que nous n'avons pas l'habitude de compter dans notre camp. Dans ces conditions, la victoire définitive est certaine, et dussions-nous être battus un moment par une erreur du suffrage universel, la revanche ne se ferait pas longtemps attendre. L'ivresse n'est pas l'état normal des nations, et les jacobins finissent toujours, même en France, par être vaincus par les libéraux.

I

Deux mots résument l'histoire de l'instruction publique pendant la Révolution : acharnement à détruire, impuissance de rien fonder. Le lecteur qui voudra bien nous suivre dans l'exposé que nous allons faire aura de la peine à comprendre quel esprit de vertige s'empara alors des législateurs. S'il est un domaine où il ne faille tenter les réformes qu'avec une extrême prudence, c'est celui de l'enseigne-

[1] « Nous réclamons notre part de droit commun. » (Lettre du cardinal archevêque de Paris, au sujet du projet Ferry.)

ment, et lorsqu'on a sous sa main un corps professoral nombreux, honnête, expérimenté, gardien fidèle des traditions littéraires des siècles passés, bien coupable est celui qui, en le proscrivant, tarit la source des lumières pour toute une génération.

Ce fut le crime de la Révolution française. Lorsque la Constituante commença la série des travaux qui devaient changer de fond en comble l'organisation de la France, il lui était relativement plus facile de porter une salutaire réforme dans l'enseignement que dans les autres parties de l'administration ; elle n'avait qu'à faire appel au dévouement de ceux qui, depuis des siècles, étaient en possession d'élever la jeunesse.

L'Université de Paris vantait alors la situation prospère de ses collèges fréquentés par cinq mille élèves [1]. Sur cinq cent soixante-douze maisons ouvertes à l'éducation publique, cent soixante-dix-huit étaient tenues par différentes congrégations, presque toutes les autres par le clergé séculier. Quoique l'expulsion des Jésuites eût laissé dans l'enseignement un vide que vingt-cinq années d'efforts n'avaient pas réussi à combler [2], les soixante-douze mille sept cent quarante-sept [3] élèves qui fréquentaient ces établissements sont une preuve des facilités alors offertes aux études classiques. Pour rendre à l'instruction publique tout son éclat, le législateur n'avait qu'à conserver les anciens maîtres, à en susciter de nouveaux, à faire appel en particulier au dévouement des congrégations, que les cahiers appelaient universellement à l'éducation de la jeunesse.

La question de l'enseignement tenait, il est vrai, une place secondaire dans les préoccupations de la noblesse et du tiers en 1789. Ces deux ordres, habitués à s'en rapporter au clergé pour les soins à donner à l'instruction publique, se contentent de demander qu'elle soit nationale, gratuite et confiée aux corporations. Ils portent plutôt leur attention vers les réformes politiques et sociales que vers les études classiques ou scolaires. Le nom des universités n'est prononcé dans leurs cahiers que pour protester contre la facilité avec laquelle quelques-unes d'entre elles conféraient les grades.

C'est le clergé qui par sa situation et par ses aptitudes pouvait prêter un puissant concours aux efforts de la Constituante. Lui seul avait rempli pendant des siècles le ministère de l'instruction publique. On l'avait vu naguère émettre dans ses cahiers, au sujet de l'enseignement, des vœux inspirés par un zèle éclairé et vigilant. Il voulait avant tout multiplier les écoles primaires et établir dans « chaque

[1] Sur ces 5000 élèves, 1046 étaient boursiers et 1970 externes admis gratuitement à suivre les classes. Voy. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 473.

[2] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juin 1879.

[3] Voy. pour ces chiffres, Villemain, *Exposé des motifs de la loi de* 1844.

paroisse un maître et une maîtresse. » Ce sont les paroles du clergé de Mantes, c'est la demande formulée par le clergé de Paris, Rouen, Colmar et Schelestadt, Auxerre, Dourdan [1], etc. Ni la noblesse ni le tiers ne montrent à cet égard la même sollicitude. Les évêques avaient toujours été, par leur situation même, comme par leur dévouement et leur caractère, les propagateurs des lumières. Les curés qui prirent une si grande part à la rédaction des cahiers vivaient au milieu du peuple, comprenaient ses besoins, prenaient la défense de ses intérêts et mettaient au premier rang celui de son instruction. Aussi en 1789 tout le clergé de France peut-il affirmer hardiment avec celui de Gex que « c'est à ses sollicitations que l'on accorde de petites écoles ».

Nous le voyons en même temps étendre sa sollicitude jusqu'aux maîtres chargés de donner le premier degré de l'enseignement. La déclaration royale de 1724 avait fixé leur traitement à 150 livres. Les clergés de Mende, du Boulonnais [2], font ressortir l'insuffisance d'une telle rémunération et montrent que « la modicité de leur place empêche le choix des sujets ».

Ce n'était pas tout de fonder des écoles, il fallait les peupler en ouvrant les portes à ceux qui, pauvres ou riches, pourraient venir y frapper. L'ancien clergé de France se croyait obligé de procurer à tous le bienfait de l'enseignement, et, devançant en ce point les aspirations de notre siècle, il trouva dans les secours de la charité publique le moyen de donner l'instruction gratuite sans rien demander à l'État. « Qu'il soit établi et fondé dans toutes les paroisses des écoles gratuites, mais distinctes et séparées pour l'un et l'autre sexe. » Ces paroles du clergé de Paris résument les demandes formulées par un très grand nombre de cahiers du premier ordre [3].

Il y a plus, dans un siècle où les parlementaires et les philosophes avaient si souvent déclamé contre le trop grand nombre de collèges, à une époque où le chiffre des élèves recevant l'instruction secondaire, soit entièrement soit partiellement gratuite, dépassait déjà quarante mille [4], le clergé ne craignait pas de demander un progrès que les

[1] On trouvera les cahiers que nous aurons l'occasion de citer dans la collection des *Archives parlementaires*, publiée sous la direction de Madival et Laurent, Ire série, 6 volumes grand in-8°.

[2] Voy. *Archives parlementaires*, t. II, p. 418; t. III, p. 751.

[3] La gratuité des écoles est demandée en particulier par les clergés d'Aix, Colmar, Beauvais, Blois, Douai, Étampes, Gien, Labourt, le Mans, Mantes, les Marches, Longwy, du Perche, du Quercy, Sésanne, Troyes, Villers-Cotterets, etc. Nous avons trouvé la même demande formulée seulement par deux cahiers de la noblesse (Amiens et Caen), par quatorze cahiers du tiers, six villes et différentes communautés particulières.

[4] Villemain, *loco citato*.

plus chauds amis du peuple n'ont pas encore songé de nos jours à faire passer dans les lois ou dans les mœurs : il voulait « que l'éducation publique fût absolument gratuite tant dans les universités que dans les collèges de province. » Comme ces paroles du clergé de Blois se retrouvent dans les cahiers du clergé de Paris et de Chartres [1], il nous est permis de voir dans ce vœu l'opinion assez générale du premier ordre. Pour atteindre ce but, le clergé de Paris proposait une mesure qui attend encore sa réalisation complète : il voulait « que, pour faire participer tous les citoyens aux bienfaits de l'éducation publique et gratuite dans la capitale, quelques collèges de plein exercice fussent transférés dans les quartiers les plus éloignés du centre de l'Université. »

On le voit, en fait de zèle pour la diffusion de l'enseignement, le clergé de 89 était en avance sur notre siècle. Il réclame un maître et une maîtresse pour chaque paroisse ; il veut la gratuité dans les écoles et même dans les collèges. Le principe de l'obligation ne paraît nullement l'effrayer, et nous entendons le clergé de Belfort [2] demander formellement « que l'instruction soit gratuite et que les enfants, hors le temps des récoltes, ne puissent être dispensés sous aucun prétexte d'assister aux écoles. »

Les cahiers nons montrent encore l'accord de l'opinion et des maîtres sur le programme qu'il convenait d'adopter. Dans son élan vers la liberté, cette époque voulut en précipiter l'avénement, et on vit les trois ordres réclamer à l'envi que désormais l'étude de la constitution fît partie de l'enseignement. Le clergé, les congrégations religieuses, emportées par le mouvement de 89, s'empressèrent en plusieurs endroits d'opérer une réforme qu'on croyait alors opportune. Le tiers état de Bordeaux avait à peine demandé dans son cahier « des maisons d'instruction où la religion, la morale, les belles-lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel » pussent recevoir un enseignement approprié « au temps présent, à la chose publique et aux sujets d'un grand et riche empire », que les Doctrinaires préposés, dans cette ville, au collège de Guyenne se hâtèrent de faire étudier « les principes du droit civil et du droit administratif dans leurs rapports

[1] *Archives parl.*, t. II, p. 377 et 624.

[2] *Ibidem*, t. III, p. 314. Du reste la déclaration royale de 1724, art. 6 et 7, établissait le principe de l'obligation pour les écoles primaires. Les paroles suivantes de l'abbé de la Salle tendent au même principe : « Si, parmi les pauvres, quelques-uns ne veulent point profiter de l'avantage de l'instruction, on doit les faire connaître à messieurs les curés ; ceux-ci pourront les corriger de leur indifférence en les menaçant de ne plus les recevoir, jusqu'à ce qu'ils envoient leurs enfants à l'école. » (*Conduite des écoles chrétiennes* (1720), p. 187.)

avec la constitution française[1]. » Ils firent en même temps une part plus large dans leurs leçons à la langue française, à l'histoire, à la géographie. Depuis plusieurs années déjà, les congrégations religieuses, l'Oratoire, à Juilly, à Saint-Maur, à Sorèze, à Pontlevoy, devançant l'opinion publique, avaient inauguré avec le plus grand éclat l'enseignement des sciences mathématiques, des sciences physiques et des langues vivantes.

Avec un clergé qui employait ainsi son influence et ses richesses à multiplier les collèges et les écoles, à répandre partout l'instruction gratuite ; avec des maîtres qui acceptaient, qui demandaient toutes les réformes exigées par l'opinion ; un plan général, l'éducation publique plus centralisée, l'enseignement professionnel, l'étude des sciences, de l'histoire, de la langue française, des langues étrangères et même de la constitution, il était possible de s'entendre, d'accomplir toutes les réformes, de réaliser tous les progrès, de porter à sa perfection l'éducation publique.

Ce but était d'autant plus facile à atteindre par de communs efforts, qu'à cette époque aucun nuage ne s'était élevé encore entre le clergé et la nation. Nul n'avait songé à jeter au premier ordre l'injure de manquer de patriotisme, nul ne l'avait accusé de mettre en péril l'unité morale de la France. A ce moment solennel où un mouvement irrésistible poussait la nation à la conquête de toutes les libertés, on veut confier au clergé, aux congrégations, le soin d'élever les générations nouvelles dans l'amour de la constitution[2] ! Nulle part ne se montre un esprit de défiance contre l'enseignement religieux. Le tiers et la noblesse de Dourdan[3] réclament hautement pour la patrie « des citoyens élevés dans les principes de la religion ». Ils veulent « que la religion soit toujours la base de l'éducation scolastique et de l'éducation nationale ». Nous venons de voir que le tiers état de Bordeaux place la religion en tête de son programme d'études. On peut fouiller en tous sens les cahiers de 89, on n'y trouvera pas une page qui laisse entrevoir la moindre incompatibilité entre la religion et la liberté.

L'entente parfaite que nous venons de signaler entre le clergé et la nation régnait aussi entre les différents corps chargés de l'enseignement, et il y avait là un puissant moyen d'action. Plusieurs fois dans notre siècle, les esprits modérés ont pu déplorer la vivacité des polémiques soulevées au milieu des ardeurs de la lutte entre l'Uni-

[1] Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, 1 vol. in-8°, 1874.

[2] Le tiers de la sénéchaussée du Maine, le tiers de la noblesse de Péronne demandent en particulier « que les vicaires soient chargés de faire les écoles de garçons dans les paroisses. » (*Archives parl.*, t. III, 645 ; t. V. 359.)

[3] *Archives parl.*, t. III, 248 et 253.

versité et le clergé. Aussi tous les amis de la paix comme ceux de leur pays, avaient salué avec bonheur cette loi de 1850, où deux puissants adversaires, déposant les armes, s'étaient, sinon embrassés, du moins tendu la main, sur le terrain de la liberté. On sentait que le temps perdu à des récriminations stériles pouvait être mieux employé aux féconds labeurs d'un enseignement stimulé par la concurrence.

89 nous présente cet accord de tous les maîtres dans une émulation commune. Sans doute l'Université de Paris n'avait pas vu sans douleur passer aux congrégations la plupart de ces collèges des Jésuites qu'elle eût voulu ranger sous ses lois; mais elle s'était consolée par la prospérité croissante de ses propres établissements. D'ailleurs le clergé, cet ancien clergé si rempli de modération et de lumières, était là, debout, tenant la balance égale, calmant les prétentions contraires et faisant appel au dévouement de tous les enfants de la France pour une œuvre qui intéressait toute la France. Nous l'avons vu ailleurs défendre les congrégations religieuses; il ne montra pas moins de zèle pour la cause des universités. Certains cahiers se plaignent, il est vrai, de la facilité que quelques-unes d'entre elles apportaient dans la collation des grades[1]. Cet abus était d'autant plus regrettable que ces grades donnaient droit aux bénéfices; mais il était facile d'y porter remède, et nul ne songea alors à attenter à l'existence de ces institutions, sous prétexte qu'elles avaient besoin de réforme. Le clergé de Péronne déclare les universités « infiniment précieuses à la régénération de l'instruction publique, dont il est, s'écrie-t-il, très essentiel et très urgent de s'occuper dans l'Assemblée nationale. » Quand le clergé de Paris parle à son tour de donner à l'enseignement un nouvel essor, il s'empresse d'affirmer que « les ressources qu'offre en ce genre à la capitale le corps si justement célèbre de l'Université, laisse à cet égard peu de vœux à former. »

L'union semble donc parfaite, l'enthousiasme universel. Tous les maîtres mettent leurs talents et leur zèle au service de l'instruction publique. L'éducation, déjà si florissante dans notre pays, va-t-elle être portée à sa perfection? La Constituante va-t-elle accueillir, encourager les bonnes volontés qui se mettent partout au service de la jeunesse? Il semble que toute hostilité soit impossible entre le corps professionnel et l'Assemblée nationale. Les Jésuites, tristement sacrifiés à la haine des philosophes et des légistes, ne tiennent plus aucun collège. Les autres congrégations sont populaires, le clergé

[1] Le clergé le plus énergique dans ses plaintes est celui de Villeneuve de Berg. (*Archives parl.*, t. VI, 706.) On se plaignait surtout des facultés de droit. Voy. les *Cahiers du clergé de Péronne, du tiers de Saint-Sauveur-le-Vicomte, Troyes, Vannes, Dourdan, la Rochelle*, etc.

est dans le mouvement. De communes espérances emportent toutes les classes de la nation vers un avenir inconnu où chacun compte rencontrer son propre bonheur au milieu de la félicité publique.

Hélas ! plus les perspectives paraissaient brillantes, plus la déception fut amère. L'historien appelé à retracer le tableau de cette époque mémorable se demande tristement comment les vœux de 89 furent dépassés ou reniés par la révolution, comment par exemple la Constituante, qui n'avait pas été nommée pour renverser la royauté, légua à la Législative un trône ébranlé de toutes parts. Ce n'est pas sur ce point seulement que tant d'espérances et de promesses aboutirent à la banqueroute. Les intérêts de l'enseignement, auquel les cahiers préparaient un si brillant avenir, furent sacrifiés comme tant d'autres. La Constituante commença la ruine de l'éducation, les autres assemblées la consommèrent. Il nous faut suivre la révolution dans cette œuvre de démolition. Elle va se montrer à nous, poussée par je ne sais quel fatal génie à des destructions implacables. Nous allons voir pendant dix ans les exécuteurs de ses œuvres, debout sur les ruines qu'ils ont accumulées dans le domaine de l'instruction publique, se perdre en vains efforts pour rebâtir, et élever leurs déclamations contre le passé à la hauteur de leur propre impuissance.

II

On s'étonne tout d'abord que l'Université de Paris ait été la première frappée dans cette œuvre de destruction. Les meneurs de la campagne ouverte en ce moment contre les congrégations enseignantes comptent bien enrichir l'Université de la dépouille des vaincus. Il y a un siècle c'est la même ambition qui avait armé le bras des parlements contre les Jésuites. Dans la pensée des légistes, l'Université de Paris devait recueillir l'héritage de la Société de Jésus, et cette brillante perspective avait fait battre le cœur de l'*Alma mater;* mais sa déconvenue fut amère. Elle, qui avait tant désiré le renvoi des Jésuites et chanté un *Te Deum* dans ce collège de Louis-le-Grand, principal théâtre de leurs succès littéraires, dut apprendre à ses dépens que la liberté de tous est la meilleure sauvegarde de la liberté de chacun. Toutes les réformes adoptées, toutes les mesures prises après la dispersion de la Société vaincue, le furent sans sa participation. La magistrature s'empara de la direction absolue de l'enseignement. Le parlement de Paris porta les différents règlements relatifs au collège Louis-le-Grand, à la discipline, aux études, à l'agrégation et au concours sans qu'on eût consulté une seule fois le tribunal académique. L'Université eut beau multiplier ses supplica-

tions et ses démarches, invoquer le titre séculaire de fille aînée du roi ; les rois de France, loin de donner la liberté à une fille en âge d'être émancipée, firent peser sur elle à cette époque une servitude qu'elle n'avait jamais connue. Après avoir vu les collèges des Jésuites lui échapper ; après avoir perdu ce qui lui restait d'indépendance, elle se vit condamnée à défendre ses méthodes contre l'esprit d'innovation qui enfantait les plus bizarres systèmes d'enseignement et menaçait de compromettre les traditions classiques. La révolution lui réservait de bien plus redoutables épreuves.

Lorsque la France fut appelée à nommer des députés aux états généraux, les différentes universités du royaume eurent l'ambition légitime de se faire entendre dans l'assemblée de la nation par la voix de leurs délégués. Celles de Paris, Toulouse, Douai, Poitiers, Montpellier, adressèrent au ministre des demandes particulièrement pressantes que les archives nationales nous ont conservées [1]. L'Université de Paris [2] énuméra avec complaisance les services qu'elle avait rendus à l'Église et à l'État. « Son attachement inviolable à la religion de nos pères, s'écriait-elle, à la personne sacrée de nos rois, aux vrais principes du gouvernement, son amour pour la paix, ses lumières et son désintéressement la firent appeler autrefois au conseil de nos rois, aux conciles généraux qui ont consolidé les libertés de l'Église gallicane et aux assemblées de la nation tenues depuis Philippe le Bel. » Elle rappela le rôle politique joué par elle sous Charles VI et Charles VII, les députations qu'elle avait envoyées aux états généraux de 1560, 1576 et 1588, ajoutant que l'intrigue seule avait pu l'exclure de l'assemblée de la nation en 1614.

Elle paraissait ainsi se complaire dans l'énumération pompeuse de ses anciennes grandeurs, comme si le souvenir de sa gloire passée eût été pour elle un soulagement à sa déchéance présente ; mais ses instances ne purent toucher le cœur du législateur. On lui permit simplement d'envoyer quatre de ses représentants concourir dans leur ordre respectif aux élections de l'assemblée générale. Le clergé de Paris lui offrit une consolation plus sérieuse, en nommant député son recteur Dumouchel. C'était un témoignage de l'union qui avait toujours régné entre l'Université et le clergé séculier. Au moment où ces deux corps vont être emportés par la tourmente révolutionnaire, l'un pour renaître un jour plus vivace, l'autre pour disparaître à jamais, nous aimons à signaler ce dernier trait de fraternité entre la religion et les lettres, dont l'alliance avait été si féconde pour l'esprit français [3] !

[1] *Archives nationales*, B^{a} IV, *passim*.
[2] B^{a} IV, 53 .
[3] Aux états généraux, les députés de l'Université s'étaient toujours con-

L'Université fut si heureuse de cette faveur inespérée, qu'elle s'engagea à défrayer Dumouchel de ses voyages à Versailles et de toutes ses dépenses. Mais c'était peu de compter un de ses membres aux états généraux : elle devait chercher à sauver sa situation menacée par le mouvement révolutionnaire qui emportait la nation. Comment prouver qu'elle n'était pas une institution usée, rétrograde, condamnée par sa vétusté même à une inévitable ruine? Comment se faire accepter comme un rouage utile de la constitution nouvelle par une assemblée avide de réformes et dédaigneuse de tout ce qui rappelait le passé?

Elle crut y réussir, comme on dit, en faisant du zèle. Nous la voyons, après la prise de la Bastille, se rendre en corps auprès de Bailly devenu maire de Paris, auprès de la Fayette commandant général de la garde nationale. Une démarche plus importante fut sa députation à la Constituante. Sa délibération où la France s'appelle « la première nation de l'univers », où, parlant « de ses augustes représentants », elle se déclare « frappée d'étonnement à la vue des projets sublimes de ces illustres concitoyens, pénétrée d'admiration pour ces hommes rares, l'élite d'une nation sensible et généreuse [1], » respire un enthousiasme lyrique où la peur semble avoir donné des ailes à la conviction.

Le discours [2] du recteur fut digne de cette fastueuse préface : « Fidèle dépositaire des sentiments de l'Université, s'écria-t-il, j'apporte aux pieds de cette auguste assemblée l'hommage du respect, de la vénération profonde que lui inspire l'union des vertus sublimes et patriotiques dont vous donnez chaque jour à la France et à l'Europe entière le spectacle éclatant. Vos noms sacrés enflammeront le cœur d'une jeunesse vive et sensible. Vous l'aurez donc créée, Messeigneurs, par la seule force de vos vertus, cette éducation vraiment nationale depuis si longtemps désirée... C'est avec transport que l'Université recevra de vos mains ce dépôt précieux et sacré, heureuse en secondant le zèle qui vous anime, de préparer au roi de fidèles sujets et à la patrie des citoyens qui vous ressemblent. »

Le duc de la Rochefoucauld, qui présidait l'Assemblée, prit acte de ces protestations. Le public voulut y voir une mesure de prudence, un effort tenté pour entrer dans le mouvement. « L'Université, écrivait Mirabeau [3], commence à se douter que l'éducation des

fondus avec ceux du clergé; elle était considérée comme un corps ecclésiastique.

[1] Voy. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université,* p. 479-481.

[2] Voy. le *Moniteur* du 30 juillet 1789.

[3] *Courrier de Provence,* n° XXI.

collèges ne répond ni aux besoins de l'humanité ni aux vœux de la patrie. »

Les déclarations libérales de l'Université n'empêchèrent pas ses délégués d'être exclus par la Commune de Paris de l'Assemblée de ses représentants. Elle se soumit en protestant humblement de « son admiration respectueuse pour les lumières, le zèle et le patriotisme » de ceux qui la frappaient ainsi d'ostracisme.

Elle allait recevoir de la Constituante une blessure bien autrement sensible. Au mois de septembre 1791, Talleyrand vint lire à la tribune de l'Assemblée un rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique. Ce rapport jetait l'anathème au passé et condamnait l'ancienne éducation avec une amertume de paroles dont l'écho dut retentir douloureusement dans le cœur de l'*Alma mater*.

« Nous ne chercherons pas ici, s'écriait Talleyrand, à faire ressortir la nullité ou les vices innombrables de ce qu'on a nommé jusqu'ici instruction. Même sous l'ancien ordre de choses, on ne pouvait arrêter sa pensée sur la barbarie de nos institutions sans être frappé de cette privation totale de lumières, et sans être révolté des opinions déplorables que l'on jetait dans l'esprit de ceux qui n'étaient pas tout à fait dévoués à l'ignorance..., et de l'opposition absolue qui existait entre ce qu'un enfant était contraint d'apprendre et ce qu'un homme était tenu de faire; enfin de cette déférence aveugle et persévérante pour des usages dès longtemps surannés qui, nous replaçant sans cesse à l'époque où tout le savoir était concentré dans les cloîtres, semblait encore, après dix siècles, destiner l'universalité des citoyens à habiter des monastères. »

Les congrégations enseignantes, les Oratoriens, les Bénédictins, les Doctrinaires, qui tenaient encore un si grand nombre de collèges, les Jésuites, qui jusqu'à leur dispersion avaient élevé toutes les classes de la société, pouvaient du fond de leur retraite protester avec tristesse contre de pareils reproches. Il était piquant de voir accuser l'ancienne éducation de favoriser l'ignorance et de ne former que des moines dans une assemblée de députés qui tous avaient été façonnés par elle. Mais c'est surtout aux membres de l'Université qu'une telle injustice dut sembler cruelle. Elle qui s'était crue jusqu'alors la gardienne des traditions classiques, l'asile tutélaire des lettres et des sciences, l'arbitre du goût, la dispensatrice du droit d'enseigner, la voilà tombée sous l'anathème d'une condamnation officielle. Dans le nouveau projet d'organisation générale de l'instruction publique présenté à l'assemblée par Talleyrand, il n'était même plus question de recteur, de facultés, de nations, de tribunal académique, de grades, autant d'institutions sacrosaintes qu'une tradition plusieurs fois séculaire semblait avoir consacrées

comme les rouages nécessaires de tout système d'enseignement.

Manifestement le sol se dérobait sous les pas de l'Université. Quoique le rapport de Talleyrand n'ait pas été discuté, il n'en était pas moins l'écho de l'opinion dominante. Elle se voyait donc condamnée à des modifications profondes, peut-être à une ruine complète. Elle se sentit dès lors frappée de langueur et comme d'une sorte de lassitude. On avait commis la faute de condamner et d'avilir son enseignement avant de se demander comment on le remplacerait. Or, tel est l'effet naturel de l'annonce d'une réforme prochaine, que les établissements menacés s'ébranlent par cela même et tombent de leur propre poids sans qu'aucune main ait le courage ou la force de les retenir. « On se trouve en proie à une sorte d'inquiétude vague. On n'a plus cette émulation ardente, cette vigueur laborieuse que donnent le besoin et l'expérience du succès. Le trop séduisant attrait de la paresse s'accroît de l'inutilité vraisemblable du travail [1]. » Au milieu de ces incertitudes, l'esprit ne sachant plus où porter son activité et son zèle, attend dans l'inaction la fin des événements.

Cette défaveur où était tombée l'Université, en décourageant les maîtres, ne pouvait manquer de ruiner dans le cœur des disciples la confiance et l'esprit de discipline. Aussi les voyons-nous vers cette époque en proie à une agitation profonde. Les murs des collèges ne les défendaient plus contre les bruits du dehors. L'écho des discussions politiques arrivant jusqu'à eux donnait comme un frisson à ces jeunes âmes toujours avides d'émancipation et de liberté. Pouvaient-ils d'ailleurs recevoir avec respect des leçons que l'Assemblée nationale déclarait rétrogrades et dignes d'un autre âge? Dès le mois de décembre 1789 les élèves de philosophie avaient réclamé la suppression des dictées et la substitution générale de la langue française à la langue latine. Ces demandes, dont nous ne jugeons pas l'opportunité, mais l'initiative, nous montrent les étudiants imposant leurs volontés aux régents ; c'était l'anarchie dans le sanctuaire des lettres, c'était la ruine de l'enseignement. Aussi Talleyrand pouvait-il s'écrier à la tribune de la Constituante [2] : « Partout les universités ont suspendu leurs opérations, les collèges sont sans subordination, sans professeurs, sans élèves. » Il aurait dû ajouter que la première cause de cette situation était la réprobation dont l'opinion avait frappé l'ancienne éducation, réprobation dont il s'était fait lui-même à l'Assemblée nationale le trop retentissant organe.

Dès lors, on peut le dire, l'Université était condamnée à dispa-

[1] Daunou, Rapport dans le *Moniteur* des 24 et 25 octobre 1795.
[2] Séance du 25 septembre 1791, *Moniteur* du 27.

raître. Les décrets [1] qui allaient lui porter un à un les coups mortels se succédèrent à de courts intervalles. Au mois d'avril 1791 la faculté de théologie fut suspendue à cause de son adhésion à la protestation de Juigné contre la constitution civile du clergé. Au mois de février 1792, à la suite d'une diatribe violente de Pastoret, le comité d'instruction de la Législative vota la suppression du tribunal académique et des receveurs, « sept à huit grands questeurs, disait Pastoret, élus tous les ans et payés pour payer eux-mêmes tant de dépenses inutiles. » Le procès-verbal de leur dernière réunion porte la date du 14 août 1792 [2]. C'en était fait ; par un décret du 8 mars 1793, la Convention, mettant à la charge de la nation le traitement des professeurs, ordonnait la vente de tous les biens appartenant aux collèges : c'était la confiscation de ce vieux patrimoine de l'Université que l'amour de la religion et des lettres lui avait amassé à travers les siècles. Lorsque le décret du 15 septembre 1793 ordonna la suppression des quatre facultés et de tous les collèges, il ne fit que constater officiellement la fin d'une institution qui déjà ne comptait plus ni professeurs ni élèves.

Saluons au moment où elle va disparaître à jamais l'ancienne Université de Paris. Pendant de longs siècles son nom fut grand dans le monde, et les disciples qui se pressaient à ses leçons accoururent de tous les points de l'Europe. Bien qu'il faille rapporter une partie de cette gloire à notre antique Sorbonne, la faculté des arts ne s'était pas montrée indigne de sa sœur aînée, la faculté de théologie. On vit toujours ses maîtres embrasser dans un même amour la religion et les lettres. Quand la révolution vint la surprendre, il n'y avait pas un progrès légitime qu'elle ne fût prête à accomplir, pas une liberté qu'elle ne fût disposée à inscrire sur son drapeau. L'État, qui pouvait la gouverner à son gré, ne voulut pas de ses services. Son passé était sa condamnation. Trop de liens l'unissaient au clergé de France pour ne pas la condamner au même sort. Ce n'est pas un des moindres traits de cette fatalité aveugle qui poussait la révolution à accumuler les ruines, que d'avoir commencé par jeter l'anathème à un corps enseignant placé tout entier sous la main de l'État, si facile à transformer, si difficile à remplacer.

[1] On trouvera tous les décrets que nous aurons occasion de citer dans les recueils de lois françaises. Voyez en particulier : *Recueil de lois et règlements concernant l'instruction publique*, 8 vol. in-8°. — Gréard : *La législation de l'instruction primaire depuis* 1789 *jusqu'à nos jours* 1874, 3 vol. in-8.

[2] Jourdain, *Hist. de l'Université*, p. 494.

III

La suppression des corporations religieuses allait causer un tort bien autrement grave aux intérêts de l'enseignement dans notre pays. Les élèves suivant les leçons des différentes universités étaient en petit nombre, en comparaison de ceux qui fréquentaient les cent soixante-dix-huit collèges [1] tenus par des communautés. La dispersion de ces maîtres si nombreux et si dévoués acheva la ruine de l'instruction publique. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette suppression ; mais, comme, dans les débats ouverts dernièrement à la Chambre sur le projet Ferry, on a été demander des arguments aux lois de 1790 et 1792, il nous paraît opportun de nous y arrêter un instant.

Pour saisir la portée de la loi du 19 février 1790, il faut se rappeler les conditions particulières qui réglaient, dans l'ancien régime, les rapports de l'Église et de l'État. Les congrégations religieuses étaient considérées alors comme des êtres collectifs et avaient une personnalité civile. Cette personnalité leur était conférée par lettres patentes. L'édit du mois d'août 1749 (article Ier), confirmant les déclarations antérieures [2], faisait défense d'établir aucunes « maisons ou communautés religieuses, si ce n'est, disait le roi, en vertu de notre permission expresse portée sur lettres patentes. » La congrégation ainsi approuvée avait le droit de posséder, d'acquérir et d'ester en justice.

A côté de ces dispositions relatives à la communauté, à l'être collectif, la loi venait confirmer les vœux solennels faits par les individus ou membres de la corporation. Ici, comme en bien d'autres matières, le pouvoir civil appuyait de son glaive l'exécution des règles canoniques. Par le vœu de chasteté, le religieux encourait l'incapacité légale du mariage. Par le vœu d'obéissance, il acceptait la résidence dans le monastère où il pouvait être, en cas d'évasion, ramené par le bras séculier. Par le vœu de pauvreté, il devenait incapable de donner, de tester, d'acquérir [3], de vendre, d'ester en justice. C'était la mort civile : *Habentur pro mortuis*, qui enlevait au religieux la faculté de passer aucun contrat, de remplir aucune fonction civile, en un mot de faire acte de citoyen. Au

[1] Villemain, *loco citato*.
[2] Déclarations de juin 1659, décembre 1666.
[3] La coutume de Paris, art. 327, portait : « Religieux et religieuses ne succèdent à leurs parents, ni le monastère pour eux. » On trouvait la même disposition dans la plupart des coutumes du royaume.

moment de leur entrée en religion, la succession de leurs biens était ouverte en faveur de qui de droit, à l'instar de la mort naturelle.

Voilà quelle étonnante sanction le pouvoir civil donnait aux prescriptions ecclésiastiques. « Dans les États catholiques, s'écriait l'abbé de Montesquiou [1], à la tribune de la Constituante, la loi a cru devoir marcher à côté du vœu. Elle a voulu que la société renonçât à l'homme qui renonçait à elle. » Le roi, en contractant ces engagements, prenait les moyens de les remplir, et la déclaration du 9 avril 1736, confirmant des dispositions antérieures, ordonnait de tenir registre dans tous les couvents des « actes de vêture, noviciat et profession. » Un double de ce registre devait être déposé au greffe du bailliage.

La loi de 1790 eut pour but de changer cette situation. Elle déclare qu'elle « ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels », que « les ordres et congrégations régulières dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeureront supprimés en France. » Dès lors « tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir ». C'était enlever aux ordres religieux leur personnalité civile, aux vœux leur obligation extérieure et légale.

On ne peut pas conclure de ces dispositions que la Constituante eût l'intention d'interdire la vie commune aux religieux désirant s'y vouer. Les déclarations de Treilhard sont formelles à ce sujet : « En cessant, dit-il, de protéger des liens qui blessent plusieurs individus, doit-on rompre la chaîne de tous? En venant au secours du religieux fatigué de son état, ne devez-vous pas protéger celui qui désire y vivre encore? Votre comité a pensé que vous donnerez un grand exemple de sagesse et de justice, lorsque dans le même instant où vous vous abstiendrez d'employer l'autorité civile pour maintenir l'effet extérieur des vœux, vous conserverez cependant les asiles du cloître aux religieux jaloux de mourir sous la règle. C'est pour remplir ce double objet que nous vous proposons de laisser à tous les religieux une liberté entière de quitter leur cloître ou de s'y ensevelir. » Ce langage du rapporteur [2] a fait dire à un commentateur de la loi, que la Constituante n'avait pas fermé la porte des couvents, mais qu'elle l'avait ouverte. L'Assemblée s'était contentée d'enlever aux vœux toute sanction légale. Elle disait aux religieux avec l'abbé de Montesquiou [3] : « Si vous voulez sortir,

[1] Séance du 13 février 1790, *Moniteur* du 15.

[2] Voy. son rapport présenté le 17 décembre 1789, discuté le 11 février 1790, dans le *Moniteur* du 12 février.

[3] Voy. le *Moniteur* du 15 février 1790.

sortez ; si vous ne le voulez pas, demeurez ; car votre vœu est un contrat, et je n'ai pas le droit de rompre un contrat. »

Il y a plus, la loi de 1790, tout en enlevant aux vœux leur obligation extérieure, conservait la personnalité civile aux « maisons chargées de l'éducation publique » et aux « établissements de charité », qui continuaient à jouir ainsi d'une existence légale. « Les maisons, disait Treilhard, qui seront conservées comme utiles aux sciences, à l'éducation publique et au soulagement des malades, pourront seules se perpétuer ; mais les effets civils de la solennité des vœux sont abrogés. En conséquence, les postulants qui seront admis, demeureront toujours libres de quitter leur ordre et capables de succession, de donations entre-vifs et testamentaires. »

Il nous paraît facile maintenant de comprendre la portée de la loi de 1790. La Constituante, qui ne dit pas un mot des corporations où n'étaient pas émis les vœux solennels (et l'on sait que la plupart des congrégations enseignantes étaient dans ce cas), se contente de supprimer les ordres religieux exigeant de tels vœux, tout en donnant à leurs membres la faculté de continuer librement la vie commune. Faisant une exception expresse en faveur des maisons vouées à l'instruction publique et à la charité, elle leur laisse la personnalité civile et l'existence légale. D'après cet exposé, nous ne voyons pas quelles conséquences favorables les partisans de M. Ferry peuvent tirer de la loi de 1790 en faveur de leur projet.

Nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'ils veuillent invoquer aujourd'hui les griefs dont s'autorisait la Constituante dans ses édits de proscription. Il y a un siècle, on partait en guerre contre les moines pour des motifs qui nous laissent bien indifférents. Les législateurs de 1790 n'accusent pas les religieux de manquer de patriotisme ; ces disciples de J. J. Rousseau poursuivent un but philosophique. Ils veulent avant tout venger la nature outragée par les vœux solennels. Barnave les proclamait « incompatibles avec les droits de l'homme »; Garat ne pouvait « concevoir qu'il fût permis à l'homme d'aliéner ce qu'il tient de la nature, de commettre un suicide civil et un vol de sa personne à la société ». Ces arguments, qui aujourd'hui nous touchent si peu, émouvaient, il y a un siècle, ces chevaliers des droits de l'homme, ces émancipateurs de la nature, et quand cet orateur venait dire avec emphase : « Je jure que je n'ai jamais conçu comment Dieu peut vouloir soustraire l'homme aux obligations qu'il lui a imposées et lui reprendre le premier bien qu'il lui a donné, la liberté, » l'Assemblée éclatait en applaudissements et votait d'enthousiasme la suppression des vœux monastiques. Les instituteurs de la jeunesse, une fois dégagés de ces liens, ne pouvaient manquer de se livrer avec plus d'indépendance à l'instruc-

tion publique, et désormais l'éducation donnée « à des citoyens par des hommes libres comme eux » devait être « pure comme les principes [1]. »

Nous croyons notre Chambre actuelle moins préoccupée que sa devancière de venger la nature. Veut-elle, du moins, comme la Constituante, protester contre la décadence et le relâchement des ordres religieux? Pas davantage. Certains casuistes ont effarouché, il est vrai, la conscience pudibonde de M. Paul Bert; mais nous ne sommes pas bien convaincu que les ennemis des Jésuites aient prétendu sérieusement leur donner des leçons de moralité. Telle était pourtant l'ambition du législateur en 1790. Au nombre des accusations formulées par Treilhard contre les corporations figurait « l'esprit de tiédeur, de relâchement et de dégoût qui s'était glissé dans le cloître. » Certain député prétendit que là n'était pas le grand grief de la Constituante. « Vous faites, s'écria-t-il, comme les habitants de la Louisiane qui coupent l'arbre pour en avoir les fruits. » Les moines étaient riches : ce fut leur condamnation.

Si on n'a élevé de nos jours contre les congrégations religieuses aucun des griefs formulés par la Constituante, pourquoi aller réveiller la loi de 1790? N'oublions pas d'ailleurs que dans cette circonstance furent prononcées des paroles que nous aimons à rappeler aux ennemis des Jésuites. Il paraît avéré que c'est surtout pour les atteindre qu'on poursuit aujourd'hui les congrégations non autorisées. La Constituante ne crut pas que ces religieux fussent de pire condition que leurs frères; le spectacle de leurs vertus et de leur malheur avait fait tomber bien des préventions; aussi, dans la séance du 19 février, l'assemblée ne fut point étonnée d'entendre un homme qui n'était pas suspect, Grégoire lui-même, s'écrier : « Parmi les cent mille vexations de l'ancien régime, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre célèbre, sur les Jésuites, il faut les faire participer à notre justice. » La motion fut appuyée par le marquis de Foucault et par l'abbé de Montesquiou, dont la parole sympathique se chargea de faire adopter cette mesure de réparation : « Vous ne la refuserez pas, s'écria-t-il, à cette congrégation célèbre dans laquelle plusieurs d'entre vous ont fait leurs premières études; à ces infortunés dont les torts ont été peut-être un problème, mais dont les malheurs ne le sont pas [2]. » On voit ainsi la Constituante en votant une pension aux Jésuites, adoucir [3] les conséquences d'une criante injustice du pouvoir absolu.

[1] Voy. ces textes dans le *Moniteur*, séances des 12 et 13 février 1790.

[2] *Moniteur* des 20 et 21 février 1790. La demande de Grégoire avait été déjà formulée par le député Lavie dans la séance du 16 février.

[3] Le décret du 19 février 1790, art. 4, porte : « Les ci-devant Jésuites qui

Bien que la loi de 1790 ne portât pas atteinte aux maisons d'éducation publique ni aux établissements de charité, ce décret, en supprimant l'existence légale des ordres religieux, faisait pressentir un arrêt de proscription contre toutes les congrégations du royaume. Cette perspective préoccupa vivement l'opinion publique, et pendant deux ans on vit se succéder des écrits pour ou contre les corporations menacées. Le 10 juillet 1790, l'Oratoire, qui tenait alors trente collèges, envoya une députation à la Constituante pour présenter sa défense et provoquer son maintien. Le président de la Chambre, le marquis de Bonnay, était un ancien élève de Juilly. Aussi, après avoir proclamé au nom de l'assemblée que cette congrégation « célèbre par ses lumières, utile par ses travaux, respectable par ses vertus », avait par ses services à l'éducation publique « bien mérité de la patrie », il ne put s'empêcher de parler en son nom personnel : « Me serait-il permis, s'écria-t-il, de me séparer pour un moment de mes fonctions augustes et de payer publiquement un tribut d'amour et de reconnaissance à ceux qui, dans les premières années de ma vie, employèrent des soins si tendres à former mon cœur et mon esprit, à ceux sans qui je n'aurais jamais été digne de m'asseoir parmi les représentants de la nation ? Plusieurs de mes collègues, qui ont reçu les mêmes bienfaits, partagent l'émotion de mon cœur et sont prêts à mêler leur voix à la mienne. »

Ces paroles étaient un dernier hommage rendu à l'Oratoire, mais elles ne devaient pas le sauver. Cette congrégation vit s'élever dans son sein quelques esprits ardents qui, à la suite de Daunou, par entraînement, par faiblesse et par ambition, voulurent se rendre indépendants. Pendant la discussion de la loi de 1790, on avait entendu un député s'écrier : « Vous verrez une partie des jeunes religieux, heureux de vos décrets, se livrer à des travaux utiles à la révolution [1]. » Ces espérances ne devaient pas se réaliser complètement ; cependant les idées nouvelles rencontrèrent quelques prosélytes, surtout parmi les jeunes, toujours plus accessibles aux illusions et aux entraînements de leur âge. Une pétition de quelques régents de Juilly à peine majeurs fournit à Fauchet l'occasion de demander la suppression des communautés régulières. Massieu, évêque de l'Oise, présenta à ce sujet un rapport dont l'assemblée ordonna l'impression ; mais, non moins prudente que le conseil municipal de Paris, elle ajourna la discussion jusqu'au jour où elle serait en mesure de supprimer à la fois les corporations

ne possèdent pas en bénéfices ou en pensions sur l'État un revenu égal à celui qui est accordé aux autres religieux, recevront le complément de ladite somme. »

[1] *Moniteur* du 19 février.

d'hommes et de femmes [1]! Les impatiences du parti avancé ne lui permirent pas d'attendre longtemps. Moins de trois mois après, Gaudin [2], qui pendant vingt-cinq ans de sa vie avait appartenu à l'Oratoire, vint lire un rapport qui concluait à la suppression de toutes les congrégations. Cette déclaration de guerre fit pousser un cri d'alarme à tous les amis de l'éducation. On avait espéré sauver les religieux voués à l'enseignement, en particulier l'Oratoire : « On avait cru, s'écriait un contemporain, dans une lettre [3] qui eut alors un grand retentissement, qu'une congrégation dont les Voltaire et d'Alembert avaient fait eux-mêmes le plus grand éloge ; qu'un corps qui n'était lié que par les liens de la fraternité, qui n'excitait l'envie ni par ses édifices, ni par son crédit, ni par ses richesses, qui ne mit jamais la moindre distinction entre le riche et l'indigent, le noble et le roturier, et qui, sous l'ancien régime, fut constamment battu par la tempête, serait au moins épargné. »

C'était mal connaître les jacobins. L'esprit de persécution agit d'ordinaire sous l'impulsion d'une fatalité aveugle qui le pousse à accumuler les ruines. Quand il a frappé les victimes plus impopulaires, il ne tarde pas à s'en prendre à ceux qui ont toutes les sympathies. A l'époque qui nous occupe, les Jésuites étaient supprimés en France depuis trente ans ; les ordres religieux étaient abolis depuis deux ans. Ce n'était pas assez pour des persécuteurs dont chaque coup semblait raviver la haine. Les défenseurs des congrégations enseignantes avaient beau s'écrier : « Il est étrange qu'après avoir dit qu'on devait les respecter comme étant soumises à la volonté des personnes libres à toute heure de rompre leurs engagements, et qu'après avoir reconnu les services qu'elles avaient rendus et qu'elles rendraient encore, on ne craigne pas d'avouer qu'il faut les anéantir parce qu'on ne les conservait que par reconnaissance et par besoin [4]. » Les protestations de l'opinion ne devaient pas arrêter la Législative. Il y a dans ces faits un enseignement pour ceux qui de nos jours pourraient être tentés d'abandonner la congrégation la plus menacée, sous prétexte qu'il faut savoir sacrifier l'avant-garde pour sauver le gros de l'armée. L'éternelle histoire de la révolution est là pour nous rappeler qu'une pareille tactique ne détournerait pas un seul des coups qui nous menacent.

Le rapport de Gaudin fut discuté le 6 avril et le 2 mai 1792. Ce

[1] En novembre 1791 ; voyez, pour les faits qui concernent l'Oratoire, Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, p. 363-371.

[2] Voy. ce rapport dans le *Moniteur* du 22 février 1792.

[3] Lettre datée du 21 février 1792 et attribuée à d'Espréménil. (*Archives nat.*, M. 235.)

[4] *Ibidem.*

document et les discours prononcés dans cette circonstance nous permettent de comprendre les sentiments qui animaient alors la Législative. Quel est donc le mobile qui poussait les membres de cette assemblée à supprimer toutes les congrégations enseignantes? Les accusait-on de mettre en péril par leurs principes rétrogrades l'unité morale de la France? Non, le président de la Constituante, recevant le 10 juillet 1790 une députation de l'Oratoire, leur avait dit : « Messieurs, la liberté est l'essence de notre constitution, elle l'est aussi de vos statuts. » Six mois plus tard, le *Moniteur* [1], vantant à son tour les idées larges, l'esprit de modération et l'amour du progrès qu'on avait toujours rencontrés à l'Oratoire, se plaisait à reproduire l'éloge que d'Alembert [2] avait fait de cette congrégation. Aussi nul ne songea à ériger de tels maîtres en ennemis de la liberté; mais, comme il fallait absolument trouver un prétexte, on accusa quelques congrégations de décadence, de divisions intestines et surtout de fanatisme religieux. Ce mot de fanatisme paraît jouer en 1792 le rôle qu'on fait remplir en ce moment au mot de cléricalisme. Ce prétendu fanatisme avait son principal foyer dans cette vieille Sorbonne « qui abusa si longtemps du droit de juger et qui mérite bien, ajoutait Gaudin, d'être condamnée à son tour par la raison qu'elle a tant de fois proscrite ». Il avait infecté les communautés enseignantes, les frères de la Doctrine chrétienne « formés sous les auspices des Jésuites », dont ils partageaient « l'intolérance ». Les sœurs de Charité elles-mêmes n'avaient pas échappé à ses atteintes.

L'accusation pouvait être habile, mais elle ne trompait personne. Il n'était pas facile de faire passer pour des fanatiques les membres de ces congrégations, en qui Talleyrand, dans son rapport à la Constituante, avait salué « des hommes dont les courageuses leçons semblaient appartenir aux plus beaux jours de la liberté ». Au sein même de la Législative, les corporations trouvèrent des défenseurs dont la voix n'était pas suspecte. Dans la discussion du 6 avril 1792, Torné, évêque de la métropole du centre, mettant sur le compte des Jésuites et « du despotisme épiscopal » (on en parlait déjà au der-

[1] *Moniteur* du 24 janvier 1791.

[2] « Société vraiment respectable qui, sans intrigue, sans ambition, aimant et cultivant les lettres par le seul désir d'être utile, s'est fait un nom distingué dans les sciences sacrées et profanes; qui, persécutée quelquefois et presque toujours peu favorisée de ceux même dont elle aurait pu espérer l'appui, a fait malgré ce fatal obstacle tout le bien qu'il lui était permis de faire, et n'a jamais nui à personne, même à ses ennemis; enfin qui a su dans tous les temps, ce qui la rend encore plus chère aux sages, pratiquer la religion sans petitesse et la prêcher *sans fanatisme.* » (D'Alembert dans son Éloge de Massillon.)

nier siècle) les faits particuliers qu'on pouvait leur reprocher, montrait les communautés enseignantes « affichant le mépris du despotisme et s'essayant à la pratique de la tolérance ; l'on sait, ajoutait-il, qu'en général les hommes de lettres sont peu susceptibles de se laisser égarer par le fanatisme. »

Le reproche n'étant pas sérieux, on n'insista pas. La Législative avait contre les communautés religieuses un grief d'une nature particulière, que nous avons aujourd'hui de la peine à comprendre avec nos idées de décentralisation administrative. Elle pensait avec son rapporteur que l'existence de toute congrégation « répugne essentiellement à la constitution d'un peuple libre ». Les conventionnels de 92, qui avaient tous étudié la politique dans le *Contrat social*, regardaient les corporations comme une atteinte à l'unité nationale. Il ne fallait dans l'État aucune association distincte, nul groupement particulier d'efforts, d'intérêts ou de lumières, mais des individus perdus et confondus dans la masse, sans aucun lien spécial qui pût les distinguer et les unir. « Des sociétés particulières placées dans la société générale rompent, disait Mirabeau, l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces. Les grands corps politiques sont dangereux dans un État par la force qui résulte de leur coalition, par la résistance qui naît de leurs intérêts. »

Ce principe de l'unité à outrance avait porté la Constituante à abolir les libertés locales, à faire tomber impitoyablement toutes les barrières, toutes les distinctions élevées par l'histoire et la géographie. Elle supprima successivement les anciennes provinces, les états provinciaux, les parlements, les administrations municipales, les jurandes et les maîtrises. En face de ces ruines, au milieu des individus désagrégés, sans lien, sans adhésion d'aucune sorte, on vit s'élever le colosse de l'État, animant tout de son souffle, inspirant tout de son esprit, écrasant tout par sa masse. Dès lors tous les hommes devront recevoir des mêmes maîtres, la même éducation, professer les mêmes principes, avoir les mêmes idées ; on ira jusqu'à leur imposer les mêmes habits, on entendra Torné dénoncer le costume religieux « comme un attentat à l'unité du contrat social », et proscrire les décorations « comme des pierres d'attente de contre-révolution ».

Dans ces conditions, il devenait impossible de sauver les corporations ; elles étaient condamnées par là même qu'elles étaient corporations ; ce nom seul était une dissonance. Le but du législateur étant « d'unir plus intimement tous les citoyens à la chose publique, tout intermédiaire entre l'individu et la patrie » devait irrémédiablement disparaître. Les membres de toute communauté, vivant dans une secrète communion de pensées, d'opinions et d'intérêts, y

puisent ce qu'on appelle l'esprit de corps ; or « cet intérêt particulier est une diversion à l'intérêt général ». Dès lors, s'écriait Torné [1], « anéantissons tout ce qui reste de corporations dans l'empire ; chaque esprit de corps, en s'éteignant, allume l'esprit public, et l'anéantissement de chaque société particulière est une conquête pour la liberté générale. »

C'est cette erreur philosophique, cette fièvre d'unitarisme qui dirigea les coups de la Législative et lui donna le courage de proscrire les communautés enseignantes. Au fond, ces législateurs partant en guerre contre un prétendu principe politique, n'avaient aucun grief sérieux contre les congrégations, et l'Assemblée entendit faire leur éloge par des voix qui ne pouvaient être suspectes. Dans la discussion du 6 avril 1792, Lecoz, évêque constitutionnel d'Ile-et-Vilaine, établit que leur suppression porterait « un grand préjudice à la société ». Parlant en particulier des Doctrinaires : « Cette congrégation, s'écria-t-il, est de la plus grande utilité pour la classe moins aisée. Dans beaucoup de cantons et même dans de petites villes, ce sont ces sociétés qui donnent aux enfants les notions élémentaires. En les supprimant vous ôtez à six cent mille enfants les moyens d'apprendre à lire et à écrire. » Un autre député affirma que les anciens maîtres avaient bien mérité de la patrie en continuant leurs fonctions sous la menace d'une prochaine destruction. Tels avaient été les services rendus par les frères des Écoles chrétiennes et par les sœurs de Charité, que le rapporteur lui-même ne put s'empêcher de leur rendre hommage.

Aussi, au moment où la Législative va consommer la ruine des congrégations, on sent que sa main tremble ; on voit qu'elle est troublée à la fois par le sentiment de l'injustice qu'elle va commettre, et par la pensée du tort irréparable qu'elle va causer à l'enseignement. « Ce sont ici les disciples, s'écrie Torné, qui vont frapper un grand coup sur les maîtres ; puisqu'il faut briser le berceau de notre enfance littéraire, ne le brisons pas avec atrocité. » Faisant alors allusion aux accusations dirigées contre les religieux, il ajoutait ces paroles que nous recommandons aux législateurs de notre temps qui éprouvent le besoin de calomnier les communautés en les supprimant : « Dans le rapport qui vous a été fait, disait-il, on trouve une foule d'expressions injurieuses à des congrégations dont la plupart cependant sont dignes de notre intérêt. Ne les insultons pas en les frappant à mort. Faut-il donner à des individus qui ont exercé des fonctions pénibles, un congé flétrissant ; ce procédé

[1] Séance du 2 mai 92. Voyez aussi la séance du 6 avril et le rapport de Gaudin.

est-il digne d'une grande nation? Soyons sévères comme législateurs, mais du moins que notre décret nous attriste comme citoyens. »

Sévères comme législateurs, tristes comme citoyens, ces deux mots résument les sentiments qui animaient alors l'Assemblée. La Législative voyait très bien le tort irrémédiable qu'elle allait causer à l'instruction publique; mais elle croyait venger un principe, elle croyait resserrer, comme on disait alors, l'unité du contrat social. Nous l'entendons déclarer expressément dans les considérants de la loi, « qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement, ont bien mérité de la patrie. » Ces hommes qu'on chasse ainsi de leurs maisons, ces maîtres si redoutables comme congrégation, on veut continuer à les employer comme individus, à l'instruction de la jeunesse; on ira demander à l'Oratoire, aux Doctrinaires, à Saint-Maur, « des familles d'instituteurs. » Quand la société des frères de la Doctrine chrétienne sera dissoute, on accueillera, dit Gaudin, « ceux de ses membres qui voudront se dévouer aux mêmes services. » La loi du 18 août 1792 (art. 4) porte expréssement « que tous les membres des congrégations employés actuellement dans l'enseignement public en continueront l'exercice à titre individuel. »

Le décret n'en mettait pas moins fin à l'existence des communautés enseignantes, leurs biens devaient être vendus et leurs collèges fermés [1]. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons arracher à leurs paisibles retraites ces hommes dont la vie s'était passée à instruire la jeunesse et qui auraient dû attendre plus de reconnaissance des disciples qu'ils avaient élevés. Le plus grand nombre alla chercher, sur le chemin de l'exil, un peu de sécurité et des moyens d'existence. Parmi ceux qui restèrent en France, plusieurs payèrent de leur sang leur courage et leur dévouement.

Nous avons vu qu'on ne pouvait tirer aucun argument de la loi de 1790 contre les congrégations enseignantes. Ira-t-on invoquer celle de 1792? Si l'on veut s'autoriser, en effet, d'une loi signée Danton, votée entre l'insurrection du 10 août et les massacres de Septembre, nous ne saurions y contredire, mais du moins qu'on l'accepte tout entière. L'article 6 de ce décret demande formellement aux membres des congrégations abolies de continuer à enseigner

[1] Les principales congrégations atteintes par la loi du 18 août étaient celles de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, Saint-Lazare, les Eudistes, Saint-Joseph, Saint-Sulpice, les Sociétés de Sorbonne et de Navarre, du Saint-Esprit, des Missions, du Saint-Sacrement; les frères des Écoles chrétiennes, les Filles de la Sagesse, des Écoles chrétiennes, de la Providence, de Saint-Charles, de Notre-Dame, etc. L'Oratoire dut abandonner trente collèges. Voy. Hamel, p. 378-380.

cemme individus. Permettra-t-on aux Jésuites, supprimés comme corporation enseignante, de tenir des collèges à titre individuel?

Si le texte des lois portées pendant la Révolution ne fournit aucun argument aux ennemis actuels des congrégations, on peut encore moins s'autoriser des motifs qui faisaient alors agir le législateur; 90 voulait venger la nature outragée par les vœux solennels, 92 voulait resserrer l'unité du contrat social rompu, disait-on, par l'existence même de toute corporation ecclésiastique ou laïque, aussi libérale fût-elle. Prêter aujourd'hui de tels mobiles, de telles préoccupations philosophiques à M. Ferry, serait le calomnier; il nous permettra de lui dire que son prétexte d'unité nationale ne paraîtra guère plus sérieux aux historiens futurs qui auront à parler un jour de son projet.

IV

Le coup qui avait frappé l'Université et les congrégations ne pouvait manquer d'atteindre les membres du clergé séculier voués à l'enseignement. Il est dans la nature de la persécution de ne pas savoir s'arrêter. La constitution civile à laquelle le clergé, sans distinction, fut obligé de prêter serment, commença par apporter une désorganisation générale dans tous les collèges. On sait qu'à cette époque la plupart des professeurs étaient prêtres; de l'aveu du président Rolland, les neuf dixièmes des régents qui avaient remplacé les Jésuites, appartenaient à l'Église; l'Université de Paris elle-même avait toujours gardé un caractère ecclésiastique. Dès lors, le serment à la constitution civile du clergé, imposé au corps professoral, ne pouvait manquer, en violentant la conscience des maîtres, de jeter la perturbation dans toutes les écoles du royaume.

On a pu s'étonner de nos jours de voir notre Chambre actuelle se livrer à des incursions si fréquentes sur le terrain religieux. Elle ne peut pas dresser un rapport sur le budget des cultes, sur les bureaux de bienfaisance ou sur l'enseignement sans faire défiler devant nous en un pompeux cortège les vieilles maximes, les vieux usages et tous les parlements de l'ancienne France. Il est piquant de voir en plein dix-neuvième siècle des matérialistes et des athées, devenus théologiens, se poser en pieux défenseurs des libertés gallicanes. Disons-leur qu'ils n'ont pas inventé ce rôle. Ils copient, peut-être sans le savoir, le comité ecclésiastique de 1790, où une trentaine de sectaires purent, grâce à la complicité haineuse des déistes, satisfaire leurs rancunes jansénistes en bouleversant l'Église de France. Du moins les réformateurs de la Constituante avaient le mérite de la franchise. Mirabeau parlait ouvertement de « décatholiciser » la France, tandis que,

aujourd'hui, on nous assourdit de déclamations contre le mot vague de cléricalisme. Au fait, on court au même but, mais la haine se drape du manteau de l'hypocrisie.

Ici cependant il semble que l'expérience du passé devrait mettre en garde nos législateurs contre leurs projets de démolition. La constitution civile avait été votée au mois de juillet 1790. Le 27 novembre suivant, l'Assemblée nationale ordonna le remplacement des ecclésiastiques en fonction qui refuseraient le serment. Cet ordre reçut son exécution à Paris les 9 et 16 janvier 1791, quelques semaines plus tard dans les provinces. Les professeurs furent sommés de s'y soumettre, comme le clergé paroissial. C'était le sûr moyen de tuer l'enseignement en France.

Le premier effet de la nouvelle loi fut de jeter la dissension parmi les professeurs. Plusieurs défections étaient inévitables : il est toujours délicat de placer certains hommes entre leur conscience et leur situation. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de l'Église de France, que la plus grande partie non seulement du clergé, mais du corps enseignant, resta fidèle à son devoir. A Paris même, où l'Université avait donné trop de gages à l'hérésie janséniste, la majorité des régents ecclésiastiques refusa de s'associer à la lâcheté du recteur Dumouchel. Au premier rang parmi les maîtres restés fidèles, nous aimons à signaler les professeurs de Sorbonne et de Navarre. Ils firent connaître leur résolution dans des termes qui méritent d'être rapportés : « Pourrions-nous oublier, s'écriaient-ils, tous les liens sacrés qui nous attachent à la foi catholique, les vœux que nous avons faits comme chrétiens sur les fonts du baptême, l'engagement que nous avons contracté comme prêtres entre les mains du pontife qui nous ordonna, le serment solennel que nous avons prêté depuis comme docteurs dans l'église métropolitaine de Paris et sur l'autel des saints martyrs de défendre la religion, s'il le fallait, jusqu'à l'effusion du sang ; enfin l'obligation spéciale qui nous est imposée comme professeurs, de l'enseigner aux autres dans toute sa pureté [1]. » Ces paroles sont le digne testament de cette « célèbre Sorbonne [2] » qui avait fait tant de bruit dans le monde et rendu tant de services à l'Église. Les maîtres, qui dans la faculté des arts refusèrent le serment, s'inspirèrent des mêmes principes et déployèrent le même courage [3].

[1] *Lettres des professeurs en théologie de Sorbonne et de Navarre à MM. les administrateurs du Directoire des départements de Paris.* Paris, 1791, in-8°.

[2] Parole de Pie VI dans le bref du 13 avril 1791.

[3] Voy., sur le serment à Paris : 1° l'abbé Brossard : *Histoire du serment à Paris,* 1791, in-8° ; 2° *Tableau comparatif, exact et impartial, contenant les noms des ecclésiastiques de Paris qui ont prêté le serment civique,* 1791. La faculté

Les provinces ne tardèrent pas à assister au spectacle que Paris avait donné à la France. Là tantôt « le conseil général de la commune » se transporta dans la chapelle du collège pour recevoir le serment des professeurs; tantôt, comme à Bordeaux [1], les maîtres furent appelés à le prêter dans l'église paroissiale en présence de la municipalité et des notables. Plusieurs régents se soumirent au décret de la Constituante, mais ici comme à Paris la majorité repoussa une loi qui blessait sa conscience [2].

Malheureusement, il suffisait d'une minorité dissidente pour porter la division et le scandale dans les maisons d'éducation. Quelle union pouvait régner désormais entre des maîtres séparés sur une question aussi grave, dont les uns s'appuyaient sur leur conscience, les autres sur les décisions de l'Assemblée nationale? On les vit dans plusieurs collèges se scinder en deux camps et sous le noms d'assermentés et d'insermentés, de constitutionnels et de réfractaires, se faire une guerre d'écrits qui devait troubler à jamais le recueillement nécessaire aux fonctions de l'enseignement [3]. Comme les supérieurs des congrégations religieuses désavouaient ceux de leurs membres qui avaient prêté le serment et leur enlevaient leurs chaires, l'Assemblée s'empressa de porter un décret [4] qui les maintenait en activité.

Tandis que cette diversité de conduite creusait un abîme entre les maîtres, le spectacle même de leurs divergences dans une question aussi grave que celle d'un serment solennel ne pouvait manquer de jeter un trouble profond dans la conscience des élèves. C'était tuer à la fois le respect dans les disciples et la confiance dans les familles. Les parents qui avaient donné leurs enfants aux congrégations de

de théologie de Sorbonne et de Navarre (16 docteurs), refusa le serment. Dans la faculté des arts, 41 ecclésiastiques prêtèrent le serment, 104 le refusèrent. Il faut remarquer que tous ces ecclésiastiques n'étaient pas prêtres, ni professeurs. Le nombre des principaux et professeurs en exercice qui prêtèrent le serment fut égal au nombre de ceux qui le refusèrent.

[1] Le 6 février 1791; Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, 1874, p. 528.

[2] A Juilly, le P. Mandar et tous les religieux, sauf le P. Élysée Prioleau, refusèrent le serment; voy., Hamel, p. 356 et seq. — A Pontlevoy, le prieur dom Marquet refusa le serment ainsi que ses religieux, à l'exception de trois : dom Garrelon, dom Perrin et dom Jollivel; voy. *Essai sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pontlevoy*, par A. Dupré. — A Sorèze, le directeur de l'école, dom Despaulx, refusa le serment; dom Ferlus le prêta et prit la direction de l'école avec les ex-bénédictins Reboul, Abal, Donadieu, Lachapelle et Amoreux; voy. *Histoire du collège de Sorèze*, par Anacharsis Combes, p. 45. — Au collège de Guyenne, à Bordeaux, le principal et le sous-principal prêtèrent le serment; voy. Gaullieur, p. 528.

[3] Voy. surtout Gaullieur, p. 528.

[4] Séance du 23 octobre 1791, *Moniteur* du 24.

l'Oratoire et de Saint-Maur s'empressaient de les retirer des mains des religieux avilis par une lâcheté et désavoués par leurs supérieurs. Sorèze perdit tout d'un coup deux cents élèves, Juilly près des trois quarts. Dans plusieurs collèges, comme à Juilly, il ne fallut rien moins que l'intervention des directeurs restés fidèles pour arrêter une désertion complète [1].

Mais qu'importait aux jacobins la ruine de l'enseignement? force devait rester à la loi. Aussi les voyons-nous prendre des mesures énergiques contre les réfractaires. Le 14 avril 1791, la Constituante porta le décret suivant : « Toutes personnes chargées d'une fonction publique, dans le département de l'instruction publique, qui n'ont pas prêté le serment prescrit par les lois des 26 décembre et 31 mars derniers, sont déchues de leurs fonctions [2]. » Trois jours avant, le Directoire de Paris avait arrêté que les chapelles des collèges ne seraient desservies que par des ecclésiastiques ayant la permission expresse de l'évêque constitutionnel. Dans la visite des collèges faite à ce sujet par le commissaire de police de la section Sainte-Geneviève, M. Bertrand Dupuy se montra au Plessis particulièrement énergique ; il déclara que non seulement il ne demanderait pas de lettres à l'évêque constitutionnel, mais qu'il ne souffrirait pas que personne officiât en sa présence en vertu d'une pareille délégation. A Sainte Barbe, l'abbé Baduel, supérieur, le préfet des humanités, le directeur des hautes études et la plupart des maîtres, interpellés à leur tour, déclarèrent qu'ils étaient prêts à se retirer plutôt que d'obéir à une loi qui blessait leur conscience [3]. Malheureusement, les principaux de Louis-le-Grand, de Lisieux et des Grassins avaient déjà prêté serment.

Il est facile de comprendre que de pareilles scènes devaient produire une vive impression sur l'esprit des élèves. Dans certains collèges, on les vit, comme au Plessis, emportés par l'amour de la nouveauté et l'ardeur intempérante de leur âge, saluer de leurs acclamations le changement de directeur. Ailleurs, comme à Sainte-Barbe, où un gouvernement paternel avait su gagner leur cœur, l'un d'eux se leva dans les rangs et fit, au nom de ses camarades, la déclaration suivante : « Nous ne reconnaissons que M. Baduel pour notre directeur ; si l'on veut nous forcer d'en recevoir un autre, nous nous en irons tous aujourd'hui même [4].» On devine ce que pouvait être la discipline au milieu de pareilles manifestations.

Que les maîtres rebelles au serment eussent ou non la sympathie

[1] Voy. Hamel, 358; Anacharsis Combes, 52.
[2] Voy. *Moniteur* du 16 avril.
[3] Quicherat, *Histoire du collège de Sainte-Barbe*, t. II, p. 394-397.
[4] Quicherat, *ibid.*, t. II, p. 297.

des élèves, ils n'en furent pas moins obligés de céder à la force. Au mois de mai 1791, le directoire de Paris nomma d'office le recteur et les principaux officiers de l'Université. L'Université reçut avec tristesse ces intrus qui lui rappelaient la double violence faite à sa liberté et à sa foi. Dans les collèges de province l'épuration était complète, et la fin de l'année scolaire 1791 vit le départ définitif de tous les maîtres que les lois sur le serment arrachaient partout à leur retraite[1]. Sans doute la Constituante, avant de se séparer, avait ordonné, le 26 septembre 1791, que toutes les maisons d'enseignement continueraient leurs exercices; mais ce décret ne pouvait rendre la vie à des établissements déjà frappés à mort par la proscription de leurs meilleurs professeurs. C'était la révolution qui, par cette malheureuse constitution civile du clergé avait porté la désorganisation dans le corps professoral. Lorsqu'on eut ainsi provoqué la désunion dans le clergé et dans les communautés religieuses, on se fit de cette division un argument contre eux, et quand la Législative agita la suppression des congrégations enseignantes, le rapporteur Gaudin ne manqua pas d'invoquer les dissensions que la question du serment avait soulevées au milieu d'elles comme une raison de les proscrire.

Imposer aux prêtres chargés de l'instruction publique un serment réprouvé par leur conscience, c'était le seul moyen de les chasser des collèges; mais cette voie détournée ne tarda pas à être abandonnée comme trop longue et n'allant pas assez directement au but qu'on voulait atteindre. Les Madier de Montjau de 1792 proclamèrent la nécessité d'enlever tout enseignement aux prêtres, n'apportant dans leurs invectives aucune distinction entre les constitutionnels et les réfractaires. Une impulsion irrésistible pousse les persécuteurs à accumuler les ruines. Quand ceux qui ont porté les premiers coups s'arrêtent fatigués de frapper et peut-être tentés de compassion, d'autres les remplacent plus ardents et plus acharnés jusqu'à ce qu'ils disparaissent à leur tour devant les derniers soldats de la destruction et de la haine, quelquefois devant le bourreau. A l'époque qui nous occupe, cette ancienne Église de France, qui, durant des siècles, avait tenu une si grande place dans l'État et dans le monde, semblait à jamais abattue et dispersée. Honneurs, dignités, puissance, richesses accumulées par les siècles, droits politiques et situation sociale, tout avait sombré dans le gouffre de la révolution. Ses temples étaient fermés ou ouverts seulement à des constitutionnels avilis par le serment; ses évêques, ses prêtres prenaient le chemin de

[1] A Juilly, le P. Mandar, supérieur, avait pu continuer ses fonctions jusqu'aux vacances de 1791.

l'exil, ou ne restaient que pour monter sur les échafauds. Une si grande infortune ne put toucher le cœur de ses ennemis ; nous les voyons s'acharner sur une victime désarmée. Une haine farouche arme le bras de ces jacobins contre une Église sans défense et, comme si le souvenir de ses grandeurs passées leur faisait craindre sa résurrection prochaine, nous les voyons donner la chasse aux prêtres avec une fureur qui arrachait ce cri d'indignation à Sieyès révolté par tant de violences : *Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes!*

A ces époques de délire, où les passions démagogiques et irréligieuses se déchaînent comme un ouragan, les meneurs aiment à donner à la foule un cri de ralliement, un mot d'ordre qui groupe les combattants sous un même drapeau. On a lancé de nos jours le mot de cléricalisme, qui est en train de faire une assez brillante fortune ; en 1792, c'est le mot de fanatisme qui fournissait le prétexte de toutes les spoliations. « Tout passe pour du fanatisme, s'écriait un contemporain [1]; le père qui arrache un mauvais livre des mains de son fils est un fanatique ; le maître qui exige que ses domestiques assistent à la messe est un fanatique ; le pasteur qui tonne contre les impies est un fanatique ; le prêtre qui, fidèle au cri de sa conscience, refuse le serment comme incompatible avec sa croyance, est un fanatique ; l'évêque qui donne un mandement pour revendiquer l'ancienne discipline et conserver la tradition est un fanatique ; le pape lui-même, quoique le chef de la religion catholique, obligé par sa dignité suprême de conserver le dépôt de la foi, est un fanatique. »

Avec de pareilles tendances de l'esprit public il devenait impossible aux anciens maîtres, quels qu'ils fussent, de conserver leurs fonctions. Dans un discours prononcé à la Législative, Chénier s'éleva avec violence contre ces « instituteurs vieillis dans les préjugés du royalisme et de la superstition. » Pouvait-on espérer qu'ils abandonneraient tout à coup la routine de leurs anciennes méthodes, leurs passions, leur fanatisme ? N'était-il pas étrange de voir des prêtres diriger encore l'éducation des enfants chez un peuple dont les plus grands efforts avaient à peine suffi pour renverser l'empire des prêtres? » Comment ces collèges avaient-ils pu rester ainsi « immobiles dans l'écroulement de tous les anciens établissements ? » « Il a fallu, s'écriait Chénier, tout le génie des philosophes pour débarrasser insensiblement l'esprit humain d'une partie de ces langes impurs dont les prêtres l'avaient enveloppé. Qui d'entre nous n'a pas été forcé, au sortir des écoles publiques, de recommencer son éducation, de devenir son propre instituteur, de lutter longtemps

[1] Lettre citée plus haut, et attribuée à d'Espréménil.

et sans cesse contre la tyrannie des premières impressions, de détruire lentement l'ouvrage des prêtres et de se reconquérir lui-même, malgré la résistance des préjugés qui avaient usurpé toutes les facultés de son âme? » Il fallait à tout prix épargner de telles luttes aux générations futures et « arracher les fils de la république au joug de la théocratie qui pesait encore sur eux [1]. » Le croirait-on, à la fin de 1792?

Chaque jour semblait apporter un aliment nouveau à cette haine des prêtres et affermir le législateur dans la volonté de leur interdire tout enseignement. « J'aimerais mieux, s'écriait Ducos [2], leur abandonner les finances de la république que l'éducation des jeunes citoyens; j'aimerais mieux ruiner le trésor public que de pervertir et de corrompre l'esprit public. La première condition de l'instruction publique est de n'enseigner que des vérités, voilà l'arrêt d'exclusion des prêtres. » Le même orateur trouvait piquant de rappeler à ce sujet l'histoire de ce joueur de flûte dont parle Plutarque, qu'on payait simple pour jouer et double pour se taire, car il jouait faux.

Ce langage, qu'on a tenu en d'autres termes à notre Corps législatif [3], et qu'on y tiendra encore, ne pouvait manquer d'obtenir auprès des conventionnels un légitime succès. Un décret du 12 décembre 1792 ordonna que « les ministres d'un culte quelconque ne pourraient être admis aux fonctions de l'enseignement public dans aucun degré qu'en renonçant à toutes les fonctions de leur ministère. » Ce n'était pas assez, il fallait mettre tout prêtre à la porte des écoles et des collèges. « Il faut, disait Fabre d'Églantine, de nouveaux maîtres et de nouveaux livres pour l'éducation républicaine de la jeunesse. Tenez-vous en garde contre ceux qui sont à la tête des collèges. » « Il faut anéantir, reprenait Fourcroy, l'éducation vicieuse que l'on donne à une jeunesse dont l'esprit ne doit connaître que les principes de la raison [4]. » Dès lors plus de prêtres. « Aucun ci-devant noble, aucun ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque, dit le décret du 28 octobre 1793, ne peut être élu instituteur national. » La loi ne distingue pas entre les constitutionnels et les réfractaires. Tous sont frappés de la même exclusion. Mais de pareils décrets étaient désormais inutiles, puisque tout culte était aboli en France, puisqu'il n'y avait pas de prêtres; on les avait portés néanmoins, on avait voulu enlever à tout homme d'Église le droit d'enseigner pour faire expier à cette Église même le crime d'avoir seule élevé la nation pendant des siècles.

[1] Séance du 5 novembre 1792, *Moniteur* du 6.
[2] *Moniteur* du 20 décembre 1792.
[3] Voyez le discours de M. Madier de Montjau.
[4] Séance du 16 septembre 1793, *Moniteur* du 18.

V

La révolution va-t-elle du moins respecter les écoles où les enfants recevaient gratuitement les notions de lecture et de calcul? Allons-nous voir la république conserver les maisons d'instruction primaire élevées sous l'ancien régime, les multiplier, les agrandir, ou bien, au contraire, les détruire? Il y a pour un pouvoir sorti des entrailles du peuple, qui se glorifie de cette origine, qui y cherche sa force et son prestige, un devoir particulier de veiller aux intérêts de ce peuple auquel il doit tout; au premier rang de ces intérêts se place celui de son instruction. La révolution, après avoir renversé le trône, dispersé l'aristocratie, le parlement, le clergé; après avoir détruit ces académies et ces collèges, ouverts surtout à ce que nous appelons aujourd'hui les classes dirigeantes[1], trouvait devant elle les petites écoles perdues dans les plus humbles campagnes, entretenues par la charité, fondées pour le plus grand bien des populations. Ici encore elle se prit à démolir. Elle ne pouvait laisser debout des maisons qu'elle n'avait pas élevées, dont elle n'avait pas nommé les maîtres, où l'on n'apprenait pas aux enfants à bénir les noms de Robespierre et de Marat. C'est ainsi que de tout temps les jacobins ont fait passer les satisfactions de la haine avant les vrais intérêts du peuple. M. Wallon disait dernièrement au préfet de la Seine, à la tribune du Sénat : « Vos violences pourraient faire croire que vous préférez laisser les enfants sans instruction, plutôt que de leur laisser des instituteurs qui ne vous plaisent pas. » C'est l'éternelle histoire de la révolution. La Législative et la Convention savaient très bien que disperser les anciens maîtres et maîtresses, c'était tuer l'enseignement primaire; mais cette perspective ne pouvait les empêcher de prendre les mesures de proscription qu'il nous reste à faire connaître.

La loi du 18 août 1792 porta la désorganisation dans les écoles comme dans les collèges. « Aucune partie de l'enseignement, disait l'article 4, ne continuera d'être confié aux maisons de charité, non plus qu'à aucune des maisons des ci-devant congrégations d'hommes et de filles, séculières ou régulières. » Ce décret supprimait d'un seul coup les nombreuses écoles tenues par les communautés.

Les Frères étaient compris nommément dans cette proscription. La loi leur permettait, il est vrai, de continuer à exercer leurs fonctions à titre individuel; mais la mort d'un corps entraîne toujours

[1] Il ne faut pas oublier néanmoins qu'avant la Révolution les collèges, donnant presque partout l'instruction gratuite, étaient par là même accessibles aux enfants du peuple.

celle de ses membres. L'obligation du serment qu'on voulut leur imposer presque partout, acheva d'expulser ceux qui avaient eu le courage de continuer leurs fonctions. Dans quelques endroits, comme à Saint-Denis, ils purent traverser les orages de la Révolution, mais ce fut une très rare exception. Les écoles qu'ils tenaient à Paris sur la paroisse Saint-Sulpice furent supprimées lors du massacre des Carmes. On entrait dans l'ère héroïque de la persécution. Plusieurs Frères eurent l'honneur d'être associés au clergé et portèrent leur tête sur l'échafaud[1].

Les autres maîtres ne furent pas plus épargnés que les Frères. Un décret du 28 août 1793 récusait comme « instituteur national tous les ci-devant nobles, tout ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque. » La plupart des instituteurs étant redevables de leur situation au clergé, qui avait gardé jusqu'en 89 la direction absolue de l'instruction primaire, ne pouvaient manquer d'être suspects. On eut soin d'ailleurs de les soumettre à des professions de foi qui blessaient leur conscience. La révolution, en maîtresse défiante et jalouse, établit à tous les degrés de l'échelle sociale l'obligation du serment. Déjà Talleyrand l'imposait à tous les maîtres, dans son projet de loi. Le décret du 12 décembre 1792 demandait aux instituteurs de venir, en présence de tous les élèves, « des pères et mères de famille, du conseil général de la commune, » faire les promesses les plus solennelles. Ils durent s'engager plus tard à donner un enseignement impie et révolutionnaire ; c'était trop leur demander. Différents mémoires puisés aux archives locales[2] nous permettent de suivre l'effet des nouvelles lois dans les départements : il fut désastreux.

Sans doute quelques maîtres d'école accueillirent la révolution avec empressement : toute époque compte des mécontents et des ambitieux. Les Barodet de 92 ou 93 entrevirent dans la politique le moyen d'échanger leur modeste situation contre une carrière plus brillante. Plusieurs ne craignirent pas de venir commenter les droits de l'homme dans la même chaire où ils récitaient naguère la prière du soir en présence des fidèles. Ce n'est pas d'aujourd'hui que certains hommes, les yeux tournés vers le soleil levant, modèlent leurs convictions et leur enthousiasme au gré des événements. « Nous voilà donc délivrés du pouvoir tyrannique de ces fameux curés, s'écriait le maître d'école de Maconcourt (Haute-Marne), lors

[1] Voy., sur ce qui concerne les Frères pendant la Révolution, M. Poujoulat, *Vie du frère Philippe*, p. 25-28.

[2] Voy. en particulier M. Fayet, *les Hautes œuvres de la révolution dans l'enseignement*. On trouvera dans cette brochure des faits nombreux concernant le département de la Haute-Marne.

de l'abolition du culte catholique. Ils ne reviendront pas de sitôt, j'en suis sûr. Quand même il n'y aurait que moi, il ne restera plus un saint dans l'église. » Quelques années plus tard, apprenant que ces églises allaient être rendues au culte : « Gloire à Dieu, dit-il, les voilà donc ouvertes, ces maisons de prières ; nous allons donc enfin entendre de nouveau la messe[1] ! » Que pouvait-on attendre de tels hommes ? Trop souvent ces maîtres déshonorèrent leurs fonctions par leur conduite[2] et se laissèrent détourner des devoirs de leur charge par des préoccupations politiques. On les vit plus fidèles au club qu'à l'école : l'étude de la constitution tuait l'enseignement de l'alphabet. C'était la ruine de l'instruction primaire.

A côté de ces néo-convertis à la révolution, il faut distinguer ceux qui n'ayant pas le courage d'abandonner une carrière qui était tout leur moyen d'existence, se plièrent à regret aux exigences de la Convention[3]. Cet enseignement, donné avec répugnance par les maîtres, accepté avec peine par les parents et les enfants, ne pouvait obtenir aucun succès. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est ce martyre imposé à des âmes faibles, et ce n'est pas un des moindres crimes des jacobins, arrivés au pouvoir, que de placer ainsi de pauvres gens entre leur conscience et leur faim.

Quelques instituteurs, forts de la confiance des familles, parvinrent à continuer leurs fonctions, même pendant la Terreur[4], mais leur situation était trop périlleuse pour être acceptée par le grand nombre. Au moment où on s'y attendait le moins, l'école était envahie par les agents nationaux, par le maire, par les patriotes du village, par tel juge de paix fanatique, qui venaient s'enquérir si les lois de la Convention étaient fidèlement exécutées. On sait combien sont vivaces et taquines les haines de clocher ; dans plusieurs paroisses, nous voyons le conseil général de la commune nommer une commission pour visiter les maîtres suspects de tiédeur et leur imposer invariablement l'adoption de livres révolutionnaires, l'assistance aux fêtes décadaires. La plupart des instituteurs, plutôt que de mentir à leur conscience, préférèrent résigner des fonctions auxquelles plusieurs avaient voué leur existence[5]. L'instruction primaire périt ainsi faute de maîtres, et dès lors la révolution put se vanter d'avoir fait le vide dans les écoles comme dans les collèges.

Les écoles de filles se trouvèrent sacrifiées comme celles des garçons ; la plupart étaient aux mains des communautés, qui furent dis-

[1] Fayet.
[2] *Ibid.*, p. 41-44.
[3] *Ibid.*, p. 38-40.
[4] *Ibid.*, p. 33.
[5] *Ibid.*, p. 34-35.

persées par la loi de 1792. Dans cette circonstance, le rapporteur Gaudin n'avait pas craint d'accabler d'invectives d'humbles religieuses vouées à l'éducation des enfants du peuple. On les accusa « de faire circuler le poison du fanatisme jusque dans les dernières ramifications de la société. » Il était piquant de voir ainsi la Convention triomphante simuler de pareilles terreurs en présence de quelques pauvres filles. On ne laissa pas longtemps en paix celles qui avaient eu le courage de continuer à exercer leurs pénibles fonctions sous l'habit séculier. La révolution crut devoir laver par le serment civique, la tache de leur ancienne profession; comme toutes le refusèrent, elle porta, le 3 octobre 1793, le décret suivant, que nous recommandons au conseil municipal de Paris : « Les filles attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe, et employées au service des pauvres, au soin des malades, à l'éducation et à l'instruction, qui n'ont pas prêté le serment, sont dès cet instant déchues de toutes fonctions relatives à ces objets. » Ordre est donné aux corps administratifs de les remplacer immédiatement « par des citoyennes connues par leur attachement à la révolution. » Hélas! « les citoyennes » laïques elles-mêmes vont être expulsées à leur tour des écoles, faute sans doute d'avoir montré assez « d'attachement à la révolution. » Le 28 octobre 1793, on leur signifia en ces termes un congé définitif : « Les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales. » Comme le clergé intervenait, avant 89, dans l'institution de toutes les maîtresses, cette loi les frappait d'une interdiction universelle.

Dès lors l'œuvre de destruction touche à son terme et la liquidation de l'ancien personnel enseignant à tous ses degrés est complète. Le décret du 8 mars 1793 a fait vendre les biens appartenant aux établissements d'instruction. Six mois plus tard, la loi du 15 septembre (art. 3), a supprimé « les collèges de plein exercice, les facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit, sur toute la surface de la république ». C'était la ruine de l'enseignement secondaire et supérieur; enfin les décrets d'octobre viennent de nous faire assister à la ruine de l'enseignement primaire.

Mais, hâtons-nous de le dire, ces maisons d'éducation étaient vides avant que la loi vînt en fermer officiellement les portes; depuis longtemps déjà l'obligation du serment à la constitution civile, la suppression des congrégations et de l'Université, la déportation du clergé fidèle, avaient jeté la désorganisation dans l'instruction publique. Les orages politiques, les troubles qui excitaient la

nation, d'une frontière à l'autre, avaient achevé de tuer l'enseignement en France. La terreur n'a jamais passé pour favoriser la culture des lettres et des sciences, les études classiques ne sauraient fleurir chez un peuple au milieu du sang et des ruines. Dès la fin de 1789, la Sorbonne comptait à peine dix-huit bacheliers qui eussent terminé la soutenance des thèses; les autres, cédant à la crainte, étaient allés chercher au sol natal un abri contre la tempête [1]. A la rentrée de 1791, le collège de Juilly voyait les trois quarts de ses élèves manquer à l'appel, et de cent qu'ils étaient alors, ils descendaient au chiffre de vingt l'année suivante. Les fureurs du 10 août, les massacres de Septembre avaient jeté l'épouvante dans toute la France. Maîtres et élèves fuyaient de toutes parts. Les maisons abandonnées étaient transformées en casernes, en hôpitaux, en clubs. Les chapelles des collèges, où tant de générations s'étaient prosternées devant le Dieu trois fois saint, devenaient le sanctuaire de la déesse Raison. Dans ces vastes salles où s'étalait naguère le joyeux appareil des fêtes classiques et des récompenses scolaires, on entendait maintenant retentir les cris des patriotes et les hymnes en l'honneur de la liberté républicaine. Rien ne restait debout de ce qui aurait pu rappeler le passé. Sur les murs des corridors de Juilly, les noms de Bérulle, Condrem, saint Thomas d'Aquin, Bossuet, avaient fait place à ceux de Robespierre, Marat, Saint-Just, Billaud et Couthon. La révolution, qui dévorait ses enfants, avait englouti tous les vestiges de l'ancien régime. Dans le domaine particulier de l'éducation, les maîtres chargés depuis des siècles de l'instruction à tous ses degrés, qui avaient porté à une si haute perfection la culture de l'esprit français, étaient expulsés, traqués comme des bêtes fauves, dispersés sur tous les chemins de l'exil et conduits sur les échafauds. On a fermé la porte des collèges, des écoles et vendu leurs biens au plus offrant. Pas une pierre de l'ancien édifice n'est restée debout. C'est la table rase, c'est le néant; nous entrons, selon un mot de Boissy-d'Anglas, en plein « interrègne de l'enseignement ».

Désormais le terrain est déblayé. Révolutionnaires, à l'œuvre; vous venez de nous apprendre comment vous savez détruire, nous allons voir comment vous savez rebâtir.

L'abbé Augustin Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

[1] *Tumultibus quibus agitata fuit civitas dispersi et patrium solum repetere plures coacti.*

PYLADE

Figurez-vous deux rangées irrégulières de vieilles maisons différentes de hauteur, de forme et de style; de grandes façades lézardées; de hauts pignons pointus aux assises superposées, aux rampants à angles droits; de larges fenêtres sans rideaux n'encadrant que le vide et le sombre; des soubassements verdis par la mousse; des pavés inégaux frangés d'herbe et tenant en réserve entre chacun d'eux une entorse toute prête; des soupiraux obstrués par d'épaisses toiles d'araignée; de petites portes étroites, élevées sur deux marches boiteuses, ornées d'un marteau massif et d'un petit guichet à grille. Puis, là-haut, sur les toits, des tuiles ou des ardoises cassées, des girouettes obliques et rouillées, des cheminées branlant au moindre vent. Joignez à cela les ravages lents de l'eau gonflant les plâtres ou ruisselant sur les murs, les injures du soleil, de l'ombre, de l'ouragan, les outrages des hommes et du temps, et vous aurez devant les yeux le type triste, mais pittoresque et non sans poésie, de ce que sont encore certaines rues de province, et de ce qu'était surtout, en 1817, la rue du Port-Maillard, à Nantes.

Il faut bien que notre récit nous conduise fatalement dans cette antique petite rue, car nous n'aurions sans cela jamais songé à y pénétrer. Les voitures la redoutent, les promeneurs la dédaignent, les gamins n'y sauraient jouer, les régiments n'y passent pas. C'est une rue tranquille, honnête, retirée du monde. Elle mène une vie régulière et n'a jamais fait parler d'elle. Comme tous les vieillards, elle se lève tôt et se couche de bonne heure. Éveillée dès l'aurore par les cloches de Saint-Pierre, elle ouvre en même temps toutes ses fenêtres, par lesquelles, le dimanche matin, les tapis de ses maisons sont brossés et secoués, en dépit des nouvelles ordonnances. Puis ses portes crient sur leurs gonds, et l'on voit sortir un par un ses habitants, rentiers allant à la promenade dans l'île Gloriette ou sur la prairie de la Madeleine, bourgeoises se rendant à la messe, négociants gagnant leur comptoir, car jamais la modeste rue n'a osé ouvrir une boutique: c'est bon pour les quais ou la rue Royale. Puis, les rentiers et les bourgeoises rentrés, commence là une phase de paix, de repos, de somnolence au soleil ou de bain à la pluie,

jusqu'au soir où les négociants reviennent à leurs paisibles pénates. La nuit tombe, l'*Angelus* sonne au clocher de la cathédrale, et la petite rue du Port-Maillard s'endort, comptant un jour de plus, et rêvant que demain sera pareil à aujourd'hui, qui était semblable à hier, sans que rien trouble en aucun temps son vertueux sommeil.

Aussi fut-elle bien surprise lorsqu'un soir de novembre 1817, à huit heures, le bruit de pas rapides, sonnant sec sur le pavé gelé, vint la réveiller en sursaut. A peine eut-elle le temps de se demander la cause d'un fait si anormal, que, prêtant mieux l'oreille, elle se rassura. Ce n'était ni un pas criminel ni un pas d'ivrogne; c'était un pas pressé, voilà tout. De plus, c'était un pas connu. Il s'arrêta vers le milieu de la rue, en face d'une maison haute et sombre, dont un vigoureux coup de heurtoir fit gémir les échos intérieurs. Une voix tremblotante entrecoupée d'une toux opiniâtre, un vif rayon de lumière projeté à travers le judas grillé jusque sur le mur d'en face, le grincement d'un pêne dans une lourde serrure, annoncèrent que l'appel avait été entendu. La porte s'ouvrit; le personnage arrêté sur le seuil entra.

— Enfin, c'est toi, *mon petit*, dit une vieille servante habillée à la morbihannaise, et portant sur sa tête branlante la large coiffe des femmes du canton de Malestroit.

— C'est moi, Naïc. Mon père m'a-t-il attendu pour souper?

— Oui, et ça ne lui a pas rendu sa bonne humeur. Ah! Jésus! c'est son mauvais jour... Prends garde, mon petit; ne lui dis rien!

— Sois tranquille, ma bonne Naïc, et sers-nous vite.

Celui que la vieille Anna, — ou Naïc, en bas-breton, — s'obstinait à appeler *mon petit* était un très grand jeune homme de vingt-trois ans, à la démarche indécise et timide. Ses longues jambes nonchalantes semblaient toujours sur le point de laisser tomber son corps, très vigoureux néanmoins. De beaux cheveux châtains encadraient sa figure à laquelle des traits allongés, de profonds yeux bleus, un nez droit et fin, donnaient un air de douceur et constituaient une certaine beauté. Mais tout cela était décousu, dégingandé, sans cohésion. Enfin l'ensemble et la physionomie de cette plante élancée, qui paraissait avoir poussé trop vite et à l'ombre, respirait un air de langueur, et dans le geste, l'allure, la voix, l'expression du regard du pauvre garçon, on distinguait comme le sceau fatal d'une mélancolique destinée.

S'étant débarrassé de son manteau, que la vieille Naïc suspendit à une patère clouée derrière la porte, il enfila un corridor étroit, enjamba trois à trois les marches d'un raide escalier de pierre, traversa à tâtons un salon, et entra craintivement dans une vaste salle à manger, où l'absence presque totale de meubles faisait res-

sortir encore la petitesse d'une table frugalement servie, et portant deux couverts qui se faisaient sobrement vis-à-vis.

— Vous êtes en retard, Monsieur.

— J'ai été retenu malgré moi.....

— Par un motif grave, sans doute, puisque vous avez cru devoir faire attendre votre père.

Et ce fut tout. Pendant la moitié du repas, le père et le fils n'échangèrent pas un seul mot. A ceux qui s'en étonneront, nous répondrons que la conversation était rarement agréable entre eux, et que c'est surtout quand les paroles ne seraient pas d'argent que le silence est d'or.

Ah! ce n'était pas une existence heureuse et brillante que menait Pylade-Harmodius-Alain de la Chevardays! Sa famille, une des plus anciennes du Morbihan, avait figuré avec un certain éclat dans la lutte des états de Bretagne contre le gouvernement du roi Louis XV. Son grand-père avait consacré sa vie et sacrifié presque toute sa fortune à la défense de La Chalotais, dont il était l'intime et ardent ami. Son père, trouvant dans ses souvenirs d'enfance le germe d'idées de liberté que 1789 développa rapidement et changea en soi-disant principes révolutionnaires, en était arrivé à se faire, dans un des cantons les plus royalistes et catholiques de la catholique et royaliste Bretagne, l'avocat juré de l'athéisme républicain. Tant qu'avaient duré le Consulat et l'Empire, ce descendant d'une race de héros, si peu digne de ses ancêtres, avait tenu haut le drapeau de ses convictions. Mais l'avènement de Louis XVIII, le retour des émigrés, l'avaient forcé à plier cet étendard et à le mettre en poche. Tout changeait : une aisance, très modeste d'ailleurs, faisait sensiblement place à la gêne; les amitiés, feintes ou forcées, s'éloignaient; ceux qui, naguère, avaient tout intérêt à ménager ce gentilhomme libéral, le dédaignaient aujourd'hui d'autant plus qu'ils l'avaient redouté. Abandonné, impuissant, vieilli, il déplorait, sans trop se l'avouer, les chimères d'un passé stérile, usait dans l'oubli les restes d'une existence avortée, et cachait les secrets remords de son cœur sous les apparences d'une sombre philosophie.

C'est dans toute la ferveur de ses sentiments républicains, qu'un tel père affubla le fils qui lui naquit, en 1794, des noms païens, si fort en faveur, de Pylade-Harmodius. Ce fut à grand'peine que la pauvre mère obtint que l'enfant fût baptisé par un prêtre assermenté, lequel joignit en cachette, à ces appellations bizarres, celle d'Alain, le grand comte breton. Trois ans après, Mme de la Chevardays mourut, et le petit Pylade resta le seul compagnon de son père, dans une vieille gentilhommière, située au fond d'un coin sauvage du canton de Malestroit. Il y poussa à l'aventure, triste et

maigre bruyère de la lande qui bornait de tous côtés son horizon. La bonne Naïc, qui lui apprit le *Pater* en bas-breton ; un magister, qui lui enseigna une langue singulière, mélange du français et du parler natal ; les enfants de la ferme voisine, une petite jument morbihannaise et son chien, voilà à quoi se réduisit le monde pour Pylade, jusqu'à sa douzième année.

Un beau matin, M. de la Chevardays prévint son fils qu'il eût à se débarbouiller et à mettre sa culotte neuve, afin de donner une idée avantageuse de lui au principal du lycée de Quimper. On allait le mettre au collège ! Naïc, qui versait toutes les larmes de son corps, prétendait que M. le comte, ne voulant pas faire faire sa première communion au petit, était bien aise au fond que d'autres en prissent le soin. Pauvre Pylade ! Il embrasse, le cœur tout gros, le bon magister, la vieille servante, sa jument et son chien, et, aussitôt en voiture avec son père, ferme les yeux bien fort jusqu'au détour du chemin, pour qu'un dernier regard jeté sur la maison, le pigeonnier, les peupliers de la mare et la petite croix de pierre au bout du clos, ne lui fasse pas éclater la poitrine sous la secousse d'un trop violent sanglot.

Les premiers objets qui frappent sa vue à son entrée au collège sont une voûte sombre, une grille à lourds barreaux, une grande cour plantée de tilleuls en quinconce et bordée de hauts murs noirs, dans laquelle il entre tout d'abord. C'est l'heure de la récréation, bruyante, fiévreuse, effrayante pour un débutant. Un jeune garçon de son âge, poursuivi par ses camarades, accourt à toutes jambes vers lui, le saisit à bras le corps, le renverse presque, et se servant de lui comme d'un bouclier, lui dit tout haletant :

— Défends-moi !

Voilà Pylade en pleine bataille. Sans savoir pour qui ni pourquoi, il reçoit deux coups de poing, en rend dix, et demeure en fin de compte vainqueur des assaillants, qui prennent la fuite.

— Merci, lui dit son protégé. Tu es le *nouveau*, n'est-ce pas ?... Comment t'appelles-tu ?

— Pylade.

— Pylade !... Oh ! le drôle de nom ! Moi, je m'appelle Robert... C'est égal, je te remercie. Quand tu voudras des pommes, tu m'en demanderas ; je suis riche !... Dites donc, là-bas !... le nouveau s'appelle Pylade...

Et s'éloignant en courant, il rejoignit ses camarades. Au bout d'un moment, le pauvre nouveau, resté seul dans son coin, put voir celui qu'il avait si bien défendu, rire, le montrer au doigt, et se moquer de lui avec ses ennemis de tout à l'heure.

Néanmoins Pylade s'éprit d'une vive amitié pour ce Robert, qui voulait bien se laisser défendre par lui, lorsqu'il se battait avec

d'autres. Il lui soufflait ses leçons, lui faisait ses versions, et se serait bien gardé, les jours de composition, de finir sa copie avant de terminer celle de son ami. Pylade était dans les *forts*, Robert dans les paresseux, mais la paresse allait si bien à ses longs cheveux bouclés, à sa gentillesse, à sa grâce ! Il avait une manière si charmante d'accepter un service, qu'on se croyait presque son obligé en le lui rendant. Il y a des gens comme cela, qui savent ensorceler leur monde, et Pylade était véritablement ensorcelé par Robert de Pontaven. Il l'admirait, le portait aux nues, essayait, mais en vain, de le copier en tout. C'était son idéal, son héros, son Oreste.

Et, nous devons le dire, Oreste aimait beaucoup Pylade. Il se disait tout à lui, et, sincère dans son aimable égoïsme, croyait lui rendre autant qu'il en recevait. Niera-t-on qu'il en soit ainsi de presque toutes les amitiés, et que les deux parts de dévouement dépensé en ce cas soient toujours fort inégales? Voyez plutôt le vrai Pylade, le modèle des Pylades, celui de la fable antique. Héritier du trône de Phocide, ne quitte-t-il pas ses sujets, son palais, sa famille pour voler où est son ami, arriver juste à temps pour prévenir ses folies, s'efforcer de les réparer quand il n'a pu les empêcher, et partager avec lui les cruautés du sort, résultat de tant de sottises? — Mais direz-vous, Oreste est un ingrat, et Pylade est fort à plaindre. — Détrompez-vous, Oreste croit de bonne foi remplir tous les devoirs de l'amitié, et Pylade s'avoue très heureux d'avoir un ami tel qu'Oreste. La Providence, en se taillant dans le genre humain une admirable collection de caractères, a su ce qu'elle faisait : l'égoïsme ne serait pas complet, s'il ne se croyait généreux ; le vrai dévouement ne serait pas lui-même, s'il ne s'estimait récompensé d'avance.

Robert et Pylade vécurent donc jusqu'à dix-sept ans dans ce monde de thèmes, de versions, de pensums, de privations de promenades, de billes, de pommes et de souris élevées dans les pupitres, qui constituaient alors comme aujourd'hui la vie de collège. Les billes, Pylade les achetait et Robert s'en servait. Les thèmes et les pensums, Pylade les faisait pour Robert, qui, en revanche, mangeait les pommes et jouait avec les souris. Lorsque arriva la dernière distribution des prix, Pylade, chargé de couronnes, embrassa en pleurant Robert, qui, léger d'esprit et de bagage scientifique ou littéraire, quittait gaiement, sans le moindre accessit, le lycée de Quimper. On échangea le traditionnel serment d'amitié inébranlable; Robert, qui était orphelin, partit avec son oncle pour le château de Pontaven, superbe résidence, située sur les bords de l'Erdre, dont il devait avoir la jouissance à sa majorité, et Pylade rejoignit son père dans la métairie de Malestroit, que le vieux gentilhomme ne quittait qu'à Noël pour la triste maison de la rue du Port-Maillard.

II

Rentrés après souper dans le grand salon de leur appartement, le père et le fils s'apprêtaient à y passer tristement cette longue soirée d'automne. M. de la Chevardays, assis devant la cheminée, parcourait, à la lueur de la lampe, une des gazettes de l'opposition, que le courrier venait d'apporter. Pylade arpentait à pas lents la vaste pièce dans sa longueur. Un silence de plomb régnait au dedans. Les hurlements d'une tempête qui venait de se déchaîner se faisaient seuls entendre au dehors. Il était dit pourtant que la petite rue ne dormirait pas, ce soir-là, de son sommeil si paisible d'ordinaire. Suspendant un instant sa promenade monotone pour s'approcher de la fenêtre, Pylade aperçut un point lumineux, rouge, trembloter sur le pavé ruisselant, et n'eut pas de peine à reconnaître une lanterne qui s'avançait, portée évidemment par un être humain que l'obscurité rendait invisible. Un coup de marteau retentit à la porte.

— Qui peut venir à cette heure et par un temps pareil?... dit M. de la Chevardays interrompant sa lecture.

— Sans doute M. Vipart, mon père.

— Ce diable de Vipart!... Oui, ce doit être lui.

Et comme Pylade faisait mine de se retirer.

— Restez! ajouta le comte d'un ton impératif.

— Mais...

— Restez, je le veux. Depuis quelque temps, vous affectez, je ne sais trop pourquoi, d'éviter la présence de M. Vipart. Vous ne songez pas, Monsieur, que vous risquez de froisser ainsi mon meilleur, mon seul ami.

— Après moi, mon père.

— Vous?... M. de la Chevardays s'arrêta, puis fit un moue dédaigneuse et ne répliqua pas.

— M. Vipart, reprit Pylade, n'a d'ailleurs pas, je pense, plus de plaisir à me voir que...

— Que vous à le rencontrer, voulez-vous dire?... Il n'importe... Assez raisonné!

Pylade s'assit résigné dans un coin du salon.

La porte s'ouvrit et livra passage à un vieillard de soixante-quinze ans environ. Grand, sec, anguleux, un peu voûté; une face pâle, d'un ton de cire et rasée de près, des cheveux gris, longs, collés aux tempes et graissant le bord du collet remonté jusqu'au crâne; de petits yeux de chat, brillant d'un vif éclat quoique enfoncés sous l'arcade sourcilière, un regard d'acier mobile, insaisissable; une lèvre fine comme un trait de crayon, relevée aux angles et serrée sur

des gencives qu'on devinait veuves de leurs dents; habit à grandes basques, gilet blanc à petites fleurs et longue rangée de boutons, cravate haute et jabot plissé, culotte gris de fer, bas de laine chinés et souliers à boucles, tel était, de visage, d'allure et de costume, ce personnage, digne de poser devant la plume ou le crayon d'Hoffmann, et que M. de la Chevardays nommait son meilleur ami.

Antoine Vipart avait mal débuté dans la vie. Orphelin à vingt ans, il eut promptement dissipé son petit patrimoine, et, après une nuit d'ivresse, de débauche et d'enthousiasme, passée en compagnie d'un sergent recruteur, se trouva, un beau matin de l'année 1762, simple soldat dans un régiment provincial. Hardi, vigoureux, intelligent, il avait conquis au pas de course les premiers grades, et, en dépit d'un goût trop prononcé pour la guinguette, allait orner sa manche des galons de sous-officier, lorsqu'une frasque un peu trop forte le fit inviter à troquer le fusil pour une rame sur une des galères de Sa Majesté Louis XV. Là, il réussit à s'échapper, gagna un croiseur anglais et disparut. Que fit-il pendant trente ans à l'étranger? Nul n'en sut jamais rien. Toujours est-il qu'il reparut sur le quai de Nantes en 1791. Son passé, son audace, un certain talent de parole violente et agressive, le firent bien vite remarquer. Il pérora dans les clubs, sur les bornes au coin des rues, afficha les opinions les plus subversives, devint populaire en faisant parade d'une excentrique férocité, et fut envoyé à la Convention, où les plus farouches montagnards lui firent place à leur côté. Vipart vota la proclamation de la république, la mort du roi, toutes les mesures qui assurèrent l'établissement de la Terreur, puis rentra dans l'obscurité à l'avènement du Directoire, et vécut retiré, sous l'Empire, dans un des quartiers populeux de sa ville natale. Son intimité avec l'ignoble Carrier lui était bien reprochée tout bas; ce fut elle pourtant qui devint la source de son amitié avec le comte de la Chevardays, menacé d'un de ces atroces *mariages républicains* qui l'eût fait périr au fond de la Loire, lié à une de ses compatriotes, si Vipart n'eût obtenu sa grâce en faveur de ses opinions avancées, quoique un peu tièdes. Le père de Pylade se crut désormais uni par la reconnaissance à son protecteur, et, au retour des Bourbons, resserra d'autant plus les liens de cette amitié, que les émigrés revenant en foule tenaient hautement le vieux conventionnel pour infâme et le vieux gentilhomme pour renégat. Une quarantaine en règle s'organisa autour d'eux; leur solitude les rapprocha.

Il s'en fallait pourtant que leurs idées fussent les mêmes. L'un tenait pour 89, l'autre pour 93, et ce soir même, leur éternelle discussion se ralluma encore, mais changea bientôt de face, grâce à la présence de Pylade.

A peine entré, Vipart alla droit au comte, lui étreignit fortement la main, honora à peine d'un regard en dessous le jeune homme qui du reste ne le salua pas, puis, se jetant dans un fauteuil, débuta par un ricanement sourd qui lui était familier.

— Hé, hé !... Tu sais la nouvelle, Chevardays ! (Il supprimait le *la* comme trop aristocratique.) Qu'en dis-tu ? Voilà ce coquin de Serre président de leur Chambre !

— Oui, j'ai vu cela, répondit assez froidement le gentilhomme, montrant la gazette qu'il tenait à la main.

— Et cela ne te fait pas bondir ?

— Non ; M. de Serre est un des membres les plus modérés de la majorité.

— Lui ! Hé, hé !... un soldat de Condé ! Un méchant avocat, qui n'a pas su résister aux offres de l'ogre de Corse, et s'est fait nommer procureur impérial !... Et le voilà fidèle serviteur du roi notre sire Louis XVIII, par la grâce de Dieu,... et cætera ; tu sais le reste !... Hé, hé !... Beau serviteur, ma foi ! Et l'on peut dire : Tel maître, tel valet !

— Voyons, Antoine, n'exagérons pas...

Et la discussion allait son train. Le vieux libéral défendait M. de Serre. C'était un des esprits les plus larges de son temps. Plût à Dieu que le roi n'eût pas de plus mauvais conseillers ! Il ne fallait pas demander l'impossible. Pourvu que le gouvernement ne s'écartât pas des principes de 89, il était sage de ne pas l'entraver. En somme, la révolution était arrivée à son but, puisque Louis XVIII avait octroyé la Charte. Le tout était de voir si elle serait rigoureusement appliquée... Observons ; méfions-nous, mais ne disons rien.

A quoi Vipart répliquait énergiquement. Molé, de Serre et les autres étaient de faux libéraux, et la Charte une ignoble comédie. On voulait rayer la révolution de l'histoire ; la liberté était égorgée, la France asservie et livrée en pâture aux émigrés affamés par vingt ans d'exil... Et le fameux milliard d'indemnité !... La Chevardays avait un fonds inépuisable d'indulgence et de naïveté, s'il croyait à la sincérité de ces gens-là !... Il fallait les combattre à outrance, même lorsqu'ils semblaient bien faire. Tout était perdu si on ne parvenait pas, avant six mois, à renverser la royauté, proclamer la seconde république, réorganiser la Terreur... Et alors qu'on nous laisse faire !

Un geste expressif et violent formait la péroraison de cette belle tirade. A bout de raisons, les deux adversaires en arrivaient aux arguments qui n'en sont pas.

— Qu'as-tu à répondre ?

— Rien !... Es-tu content ?

— Non, je ne suis pas content !... Donne-moi une raison... une seule...

— Ah ! tu m'ennuies !

— C'est que tu n'as rien à dire.

— J'ai mille choses à dire... mais tu ne comprends pas.

— C'est toi qui ne comprends pas !...

— Eh bien, s'écria enfin Vipart, puisque tu as encore des illusions sur un gouvernement pareil, va donc les trouver, tous ces émigrés, tous ces hobereaux, qui reviennent s'abattre sur la France comme une volée de grives sur la vendange, et demande-leur seulement de rouvrir leurs rangs à M. le comte de la Chevardays, libéral et partisan de 89 !... Hé, hé !... Et tu verras comme elle te recevra, ta noblesse !

— Ah ! là-dessus, Antoine, pas un mot !... répondit avec hauteur le gentilhomme. Parlons politique, tant que tu voudras. Mais tu devrais comprendre qu'il y a certaines questions que nous ne pouvons aborder ensemble.

— Comment, je ne puis pas dire...

— Brisons-là !

— Ah ! tu te fâches ?... Hé, hé !... C'est bien.

Le conventionnel, prenant son chapeau, se dirigea vers la porte.

— Tu t'en vas, demanda le comte ?... Où vas-tu ?

— Au café Royal.... le rendez-vous des ducs et des marquis, retour de Coblentz, dont tu veux faire ta société désormais... Hé, hé !... J'y trouverai sans doute nos jeunes godelureaux, la fine fleur de l'élégance et du bon ton, les Bréhant, les Courseul, les Robert de Pontaven, et je préviendrai tous ces petits *émigraillons* que tu les attends avec impatience !...

Pylade avait jusque-là surmonté en silence le sentiment pénible qu'éveillait en lui la discussion. Mais, au nom de son ami Robert, il dressa l'oreille et ne put se contenir.

— Monsieur, dit-il se levant rouge et tremblant de colère, vous ne connaissez pas M. de Pontaven, et je ne sais où vous prenez le droit de l'insulter.

Vipart lança un fauve regard sur son nouvel interlocuteur.

— Oui-da, mon jeune merle, dit-il, vous vous mêlez déjà de siffler !... Hé, hé !... C'est bientôt !... Attendez au moins que vos plumes aient poussé...

Puis s'adressant à son ami :

— Nous sommes tous deux du parti des vaincus, Chevardays ; seulement, moi, je m'en fais gloire ! Toi, tu ne veux pas te l'avouer à toi-même... Eh bien, quand tu te permettras d'en douter,... hé,

hé!... regarde : il montra du doigt Pylade. — Tu auras dans ta propre maison quelqu'un qui saura te le rappeler.

— Que veux-tu dire?

— Rien.... Souviens-toi de mes paroles.

— Tu me quittes ainsi?

— Tu m'as fait entendre que je n'étais pas de ton monde... tu m'as chassé... adieu!

Et sans écouter M. de la Chevardays qui voulait le retenir, le conventionnel disparut et fit retomber avec fracas la porte derrière lui.

Restés seuls, les deux témoins de cette violente sortie ne trouvèrent d'abord rien à se dire. Pylade regarda par la fenêtre la lumière projetée par le falot de Vipart s'éloigner rapidement, puis, se retournant vers son père qui s'était assis tristement devant le feu mourant de la cheminée, il s'approcha sans bruit, et s'appuyant à peine sur le dossier du fauteuil :

— Le vilain homme, dit-il doucement! Je crois qu'il a voulu jeter la discorde entre nous, mon père.

M. de la Chevardays regarda durement son fils :

— Vous voilà content, Monsieur! Vous m'avez brouillé avec mon seul ami.

— Moi!... fit Pylade stupéfait et reculant d'un pas.

— Oui, vous.

— Mais vous vous êtes disputé pendant une heure avec M. Vipart tandis que je ne lui ai adressé qu'un mot.

— Ce mot était de trop.

— Écoutez donc, mon père,... moi aussi je n'ai qu'un seul ami, Robert de Pontaven...

— Je vous répéterai ce que vous me disiez tout à l'heure. Un seul ami,... après moi.

— Oui, certes, dit Pylade voulant embrasser son père dans un élan de tendre respect, mon plus ferme et plus cher ami!

— Oui,... c'est bien,... c'est bien, répliqua M. de la Chevardays le repoussant d'un air contraint.

— Eh bien, quand on attaque Robert devant moi, je puis bien, je dois même le défendre.

— Ah! votre Robert!... vous m'en rebattez sans cesse les oreilles... Tenez, allez le rejoindre, puisque vous l'aimez tant, et laissez-moi seul.

— Quoi, vous me chassez, mon père?

— Mais non, je ne vous chasse pas.... Où prenez-vous que je vous chasse?..Je vous dis que j'ai besoin d'être seul... Au diable la politique, les discussions et les amitiés!... Allez, Monsieur, allez, et bonsoir.

Pylade sortit, en proie à un vif sentiment de tristesse et d'ennui... Il s'enveloppe de son manteau, gagne la rue et débouche bientôt sur le port. La pluie a cessé. La lune, tantôt brillant dans son plein, tantôt cachée par un des gros nuages noirs poussés rapidement par le vent, jette une lumière intermittente sur le fleuve et la ville. Le flot montant clapote aux flancs des vaisseaux, qui se soulèvent, s'entre-choquent et se cabrent contre leurs entraves comme des chevaux tirant à la longe. Les câbles, tendus à se rompre, gémissent sur le rebord poli du quai ; leur chanvre use la pierre. Les mâts, balancés lentement en tous sens, se croisent et se dessinent à perte de vue sur l'horizon, comme une forêt de noirs javelots dressés contre le ciel. Parfois, le hurlement éloigné d'un chien, gardien d'un navire amarré dans le courant de la Loire ; des feux de diverses couleurs piquant la nuit sombre de points lumineux. Là-bas, un falot rouge glisse sur l'eau : c'est une barque ramenant à bord des marins dont le chant aviné semble un vague soupir. Et par-dessus tout, la grande voix de l'Océan qui gronde à douze lieues de là, arrive sur les ailes du vent d'ouest, apportant comme les plaintes des matelots de la grande ville, exilés, éparpillés sur les mers lointaines.

Au milieu de ce monde de choses à demi marines, à demi terrestres, le jeune homme s'avançait sur le quai, buttant à chaque pas contre les gros anneaux de fer rouillés où s'attachaient les cordages. Les cariatides qui supportent les lourds balcons des hôtels alignés sur le port, grimaçaient à son passage. La figure de l'une d'elles, frappée en plein d'un rayon de lune, lui sembla emprunter les traits de Vipart. Il frissonna, ramena son manteau sur ses épaules, et, tournant à droite, enfila une petite rue qui remontait dans la ville. Son esprit se débattait sous le poids de mélancoliques pensées. « Pourquoi, se disait-il, mon père n'a-t-il pour moi que des mots froids et durs ? Faut-il que j'en sois arrivé à craindre sa parole et à préférer son silence, malgré ce que j'y sens de pénible ? Pourquoi toujours cet accueil glacial, amer ?... Ah ! ce Vipart !... C'est lui qui, se sentant déclassé, chassé du monde, en rébellion forcée contre tout ce qu'il y a de bon, de pur et d'honnête, veut au moins n'être pas seul réprouvé, et entretient chez mon père cet esprit d'entêtement et de lutte sourde contre la société !... Qu'y peuvent-ils donc, et que veulent-ils ? Empêcheront-ils la terre de tourner ? Et lui !... lui, un la Chevardays !... se mettre à la remorque d'un régicide, se dire et se faire son ami !... Son ami ?... Ah ! plutôt son mauvais génie !... En attendant, tout cela retombe sur moi. J'ai vingt-trois ans ; je ne fais rien, je ne suis rien. Mon père me condamne obstinément à l'oisiveté... Quand, l'autre jour, j'ai timidement parlé d'obtenir un emploi, il est entré dans une telle colère, s'écriant qu'il ne

voulait pas d'un courtisan, d'un valet du pouvoir dans sa famille, que je ne me hasarderai plus à renouveler une pareille demande... Et cependant ma jeunesse se passe ; je me consume en vains désirs, en vains rêves... Ah ! Robert !... Robert !... Si je ne t'avais pas, je serais vraiment seul au monde ! »

Absorbé dans ses réflexions, Pylade ne s'était pas aperçu que ses pas l'avaient porté, comme toujours en pareil cas, là où son cœur le poussait sans qu'il s'en doutât lui-même. Il se trouvait devant ce fameux café Royal, dont Vipart avait parlé, et qui était en effet le rendez-vous attitré de la jeunesse monarchiste. Une main sur le bouton de la porte, le jeune homme hésitait encore à entrer. A quoi bon ? Dix heures sonnaient en ce moment à la chapelle voisine des Dames-Blanches. Ne ferait-il pas mieux de rentrer chez lui, et d'y perdre dans le sommeil le souvenir de cette triste soirée ?... Oui, mais Robert était peut-être là... Robert !... Ce nom seul leva tous les doutes, dispersa toutes les visions noires. Vipart, M. de la Chevardays, la rue du Port-Maillard, la Loire et ses eaux sombres, 89 et 93, tout disparut, tout s'évanouit comme le brouillard du matin aux rayons du soleil levant. Le fer était entré dans la sphère d'attraction de l'aimant... Pylade était déjà dans l'intérieur du café.

III

— Garçon, M. de Pontaven est-il ici ?

— Nous n'avons pas encore vu M. le marquis, Monsieur ; mais nous l'attendons. Que faut-il servir à Monsieur ?

— Une tasse de thé, des *sandwichs* et le *Drapeau blanc*.

Le thé et les sandwichs étaient la consommation à la mode des émigrés, retour d'Angleterre ; le *Drapeau blanc* donnait les nouvelles les plus récentes de la cour et du faubourg Saint-Germain. Pylade avait donc devant lui, dans le coin du café où il s'installa, tous les éléments nécessaires pour attendre patiemment son ami.

La salle resplendissait de lumières. Les garçons à leur poste ; le maître cravaté de blanc, étalant un jabot irréprochable, et gardant l'attitude digne du possesseur d'un établissement prospère ; la dame de comptoir, en toilette du soir, derrière son grand livre, cachée à demi par un vase de fleurs, les dernières de la saison, dont chacune était destinée à orner la boutonnière d'un client de qualité. Du reste, peu de monde encore : les petites soirées intimes finissaient à peine, et il y avait représentation au théâtre. Seuls, l'un en face de l'autre, devant leur table accoutumée, le baron de Fougères et le chevalier des Lucs achevaient leur partie de trictrac, en

loyaux et intrépides adversaires. Ce trictrac avait son histoire. Amis depuis l'enfance, le baron et le chevalier avaient répondu des premiers à l'appel de Cathelineau, en 1793. Ils consentaient à faire gaiement au roi le sacrifice de leur vie, mais jamais celui de leur partie favorite. Ils chargèrent donc table, dames, cornets et dés sur le dos d'un de leurs chouans, et le soir, au bivouac, quelque fatigante qu'ils eussent trouvé l'étape, quelque dur qu'eût été le combat, les deux frères d'armes devenaient ennemis à leur jeu de prédilection A la défaite de Cholet, leur soldat fut tué, leur trictrac égaré. Pendant que le baron de Fougères, blessé, suivait l'armée dans une voiture d'ambulance, le chevalier des Lucs se glissa à la nuit tombante, sur le champ de bataille occupé par les vainqueurs, retrouva à côté du corps de son chouan le précieux instrument, et s'enfuit avec, égorgeant deux *bleus* qui s'opposaient à sa retraite, et essuyant une décharge que l'obscurité rendit inoffensive. On pense si nos deux amis, échappés à la déroute de Savenay, et ayant pu gagner l'Angleterre, trouvèrent dans leur divertissement préféré une puissante diversion aux ennuis de l'exil. Ruinés l'un et l'autre, ils donnèrent pour vivre des leçons de trictrac aux *young ladies* de Londres. Puis, rentrant après la paix d'Amiens en France, et fixés à Nantes pour le reste de leurs jours, ils confièrent leur compagnon de misère et de combats au premier garçon du café Royal, lequel, depuis quinze ans, régulièrement, à la même heure, le leur déposait, non sans l'avoir soigneusement épousseté, sur la table que les deux vieux chouans avaient choisie dans le coin le moins bruyant de la salle.

Plus loin, derrière le comptoir, dans un espace réservé aux études nécessitées par la grande occupation de la jeunesse élégante, — le duel, — un ancien prévôt de régiment des gardes-françaises, long, sec, un peu voûté, mais plein de vigueur encore, enseignait à un tout jeune homme un coup sans parade, à l'usage du premier de ces *gueux de bonapartistes* qui lui marcherait sur le pied.

Cependant le café se remplissait peu à peu. Si la porte d'entrée s'ouvrait pour laisser sortir sans bruit deux ou trois vieux habitués, croisant avec soin leur ample douillette sur un habit à larges boutons de métal et une culotte de drap noir d'où s'échappait une paire de bas chinés, à tout moment la même porte livrait à deux battants passage à une bande de brillants cavaliers, tout fiers de leur redingote à la polonaise, au col de velours droit, de leur pantalon anglais gris tendre ou vert olive s'arrêtant au-dessus de la cheville et de leurs bottines fines à la pointe allongée.

L'animation commence à croître et à régner dans cette salle naguère déserte. Les garçons vont, viennent, se croisant en tous sens à l'appel des consommateurs ; l'œil du maître les surveille et

redouble leur activité, leur adresse à déposer lestement sur les tables prises d'assaut la bière mousseuse, le café fumant, les émulsions de lait d'amandes et les biscottes dorées. Les cris, les rires, les interpellations, les jurons même, se confondent en un joyeux concert qui tourbillonne sur les têtes et assourdit les tympans. Un groupe de dilettanti, debout, en cercle autour du poêle de faïence, discute bruyamment, au retour du théâtre, les mérites de la première chanteuse et du baryton qu'ils viennent d'entendre dans *Joconde*, de Nicolò. La chaleur s'accroît de minute en minute ; une épaisse buée obscurcit les vitres de la façade, où l'eau commence à ruisseler en minces filets jusqu'à la boiserie des plinthes. La porte s'ouvre encore, et un élégant jeune homme, à la mine franche, éveillée, légèrement railleuse, entre vivement en fredonnant le vieux refrain vendéen :

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Ancenis :
Mes amis,
Le roi va ramener les fleurs de lys !

— Eh bien, messieurs, s'écrie-t-il en interrompant sa chanson, pas de nouvelles encore du café Graslin?

— Que dis-tu, Montilliers?

— Ils ne sont pas revenus?

— Revenus !... Qui donc?

— Mais vous ne savez donc rien?... reprit le nouvel arrivant.

— Rien... Est-ce que les vieilles moustaches du café Graslin lèveraient leur loque bonapartiste à trois couleurs, et nous enverraient un cartel en masse?

— Un combat des Trente, alors, dit un troisième. J'en suis.

— Moi aussi !... moi aussi !... répéta l'écho de toutes parts.

— Silence, cria Montilliers !... Je me demande la parole, et je me la donne... Ainsi, vous ne savez rien?

— Mais non... parle donc.

— Ah ! la bonne chance d'avoir une histoire toute neuve à raconter !... Sachez donc, ignorants que vous êtes, que Bréhant, ayant reçu de son parrain,... vous savez le vieux marquis de Poncé, qui a passé tout le temps de l'émigration à Vienne...

— Oui; mais va donc, bavard !

— Jauzac, je te rappelle à l'ordre... Ayant donc reçu un panier de Johannisberg, Bréhant invita à un petit dîner fin Courseul et Pontaven.

— Robert !... dit vivement Pylade, dressant l'oreille. Et il se rapprocha du groupe formé autour du narrateur.

— Ce en quoi je le blâme, continuait Montilliers en manière de parenthèse ; car il aurait bien pu m'inviter aussi. Quoi qu'il en soit, le Johannisberg était bon, paraît-il, car, au dessert, nos trois convives, ayez sans doute complètement rendu les armes à ce nectar des empereurs, firent entre eux le pari de passer ce soir une demi-heure au café Graslin, en pleine bande de brigands de la Loire, la cocarde blanche au chapeau, et le pantalon terminé par une énorme paire de sous-pieds tricolores, en signe de mépris.

— Bravo !... bien inventé ! cria-t-on à la ronde.

— J'ai su la chose trop tard, ajouta Montilliers ; sans quoi vous comprenez que je me serais joint à eux.

— Ils n'auraient pas voulu d'un fou comme toi, dit le baron de Jauzac.

— Nous aurions eu demain quatre duels au lieu de trois, observa tranquillement un des assistants.

— Laissez donc, reprit Montilliers ; je parierais mon nom contre celui de Buonaparte que les brigands n'auront pas osé lever le bout du petit doigt en face de trois fines lames comme celles-là.

Pylade avait déjà disparu. Tremblant pour son ami, il courait déjà vers la place Graslin, où était situé le café de ce nom. Sa manœuvre ne lui réussit guère, car Montilliers achevait à peine sa réflexion peu flatteuse pour le courage de ses ennemis politiques, que les trois héros de l'aventure, le marquis René de Bréhant, le chevalier François de Courseul et le marquis Robert de Pontaven entraient au café Royal, accueillis par d'unanimes acclamations.

Ils n'avaient pas, à vrai dire, l'air très satisfait. Pressés de questions de tous côtés, ennuyés de l'empressement dont ils ne s'attendaient sans doute pas à être l'objet, ils semblaient chercher à se dérober à la curiosité générale. Mais le moyen ? Le récit de Montilliers avait monté les têtes, intrigué les plus indifférents, et nos trois jeunes écervelés virent qu'ils ne s'en tireraient pas à si bon compte. Déjà même on commençait à chuchoter autour d'eux ; les railleries naissaient dans tous ces esprits à l'évent et arrivaient à fleur de lèvre. Il fallait prendre un parti ; Robert et ses deux compagnons se regardèrent un moment d'un air si embarrassé, si piteux, que la jeunesse et la gaieté reprenant le dessus, ils éclatèrent de rire tous les trois. L'assemblée entière les imita.

— Tout cela est bel et bon, dit le baron de Jauzac quand cette explosion d'hilarité fut calmée ; mais vous allez nous raconter vos prouesses.

— Allons, puisqu'il le faut, parle, Courseul, dit Bréhant.

— Non pas moi ; toi.

— Moi ?... Jamais !

— Eh bien, Pontaven, alors.

— Pourquoi moi plutôt que vous?

— Oh! assez de cérémonie, mes amis, interrompit Montilliers, vous ne partirez pas sans nous avoir dit ce qui vous est arrivé. N'est-ce pas, Messieurs!

— Oui, oui; qu'ils parlent, ou la mort!

Montilliers courut à la porte et la ferma à double tour; puis, mettant la clef dans sa poche, il revint au milieu de la salle, et d'un ton tragi-comique :

— Vous êtes ici par la volonté du peuple, et, si vous ne voulez parler, vous n'en sortirez pas, même par la force des baïonnettes.

— Eh bien, je parlerai, moi, dit Robert, puisque vous êtes tous plus curieux qu'une bande de vieilles femmes. Sachez donc qu'après dîner...

— Plus haut!... On n'entend pas... Sur la table! Sur la table! s'écria-t-on.

En un clin d'œil l'ami de Pylade fut enlevé et se trouva debout sur une des tables du café, d'où son regard dominait une quarantaine d'auditeurs qui le dévoraient des yeux. Et, de fait, le jeune marquis Robert de Pontaven, était fort bon à voir. De taille moyenne, admirablement proportionnée, mince, élancé, mais respirant la force autant que la grâce, les attaches fines, le pied et la main d'un enfant, ses vingt-deux ans, son allure fière et son air déterminé, forçaient, quand il passait dans la rue, les femmes à regarder du coin de l'œil et les hommes à se retourner. De beaux cheveux blonds rejetés en arrière d'un geste à lui, un front bien ouvert, un nez droit hardiment lancé en avant, une moustache naissante ombrageant à peine une bouche un peu trop grande, des dents éclatantes de blancheur, et surtout de beaux yeux clairs, de ce bleu profond et doux particulier aux Celtes, ses aïeux, lui composaient un visage, sinon très régulier, au moins d'une grande expression de bonté loyale et aristocratique. Il n'était pas absolument beau; il était à coup sûr très séduisant.

— Donc, après dîner, dit-il, Courseul et moi allons nous habiller pour revenir prendre Bréhant... Et, à ce propos, Messieurs, que dites-vous de mon gilet blanc à châle bleu de ciel, de mon pantalon gorge de pigeon et de mes souliers découverts à bouffettes?...

— Assez de coquetterie... L'histoire! l'histoire!

— Nous passons chez un marchand, et rapportons chez Bréhant une magnifique étoffe tricolore dont la soubrette de la maison nous confectionne les splendides sous-pieds que voici (*il étend la jambe en l'air*). Nous voilà donc partis tous trois pour le café Graslin, dans la tenue irréprochable que vous admirez tous en ce moment,

les trois couleurs aux pieds et la cocarde blanche au chapeau (*autre geste démonstratif et triomphant*). Le grand air avait un peu dissipé l'impression du dîner... Il était délicieux, ton dîner, Bréhant! Le saumon à la Cobourg exquis; les perdreaux à la Metternich, un tour de broche de trop; mais le Johannisberg... Ah! le Johannisberg, Messieurs!...

— A l'ordre! A l'ordre! Nous n'en avons pas bu, nous, de ton Johannisberg!

— Nous entrons au café, émus, mais résolus, Bréhant, le premier, en vertu de son droit d'aînesse, Courseul et moi. Le regard est farouche, la mine provocatrice, le chapeau enfoncé sur la tête... Quel étonnement est le nôtre?... Personne dans la salle... qu'un garçon endormi et la dame de comptoir, vers qui nous nous avançons poliment en nous découvrant... Honneur au beau sexe!... — M. le colonel Duchaffaut, Madame?... M. le commandant Bricard?... — Je ne les ai pas encore vus, Messieurs; si vous voulez les attendre... Pierre, offrez des sièges à ces messieurs. Pierre, qui riait sous cape, le maraud, je m'en souviens à présent, nous avance trois chaises en demi-cercle autour du poêle. Que faire?... Attendre; pas autre chose. Nous nous asseyons donc, remettant notre chapeau pour arborer la cocarde, et croisant les jambes pour mettre en évidence nos superbes sous-pieds... Passe-moi une chaise, Courseul... Tenez, Messieurs, ainsi... (*Et Robert s'assied dans la pose indiquée*). J'avoue que nous étions, non pas intimidés, mais profondément étonnés...

— C'est bien fait, interrompit Montilliers. Pourquoi ne m'avoir pas emmené? Je les aurais bien fait sortir de leur cachette, tes bonapartistes.

— Tu aurais été, comme nous, fort attrapé, mon cher! Nous nous attendions à un esclandre immédiat, scandale, défis, provocations, cartels échangés, rendez-vous pris pour demain à la Madeleine ou dans les prairies de l'Erdre... Et rien de tout cela: le calme et la solitude. Nous commencions à nous demander si nous allions ainsi passer la nuit, lorsque la porte s'ouvre, et nous voyons entrer trois jeunes officiers de l'armée de la Loire..., je le crois, du moins, car nous n'avons reconnu que ce capitaine..., tu sais, Jauzac, à qui tu as donné un coup d'épée il y a six mois. Nous nous levons. Ils s'avancent et nous saluent fort poliment, ma foi! Le garçon leur apporte trois chaises, et ils s'installent en face de nous, de l'autre côté de ce poêle de faïence, par-dessus lequel nous nous regardions...

— Comme des chiens de même espèce.

— Tu l'as dit, Montilliers. Alors, Messieurs..., c'est incroyable, et vous allez nous jeter la pierre..., mais nous restons muets de

surprise... Ils nous dévisagent; nous les dévisageons, et, à ce moment, nous remarquons à leurs chapeaux d'énormes cocardes tricolores... Nous nous baissons instinctivement de côté pour voir leurs chaussures... ; ils ont de magnifiques sous-pieds d'une blancheur immaculée. Dans leurs gestes, leur attitude, rien de provocant; au contraire, une tenue plutôt froide et polie; pas un signe, pas un sourire... Ma foi, après avoir essayé vingt fois de nous fâcher, sans en trouver le moindre prétexte qui ne soit sot ou maladroit, nous nous levons, saluons cérémonieusement, nous aussi, et nous nous dirigeons vers la porte.

— Le tour est bien joué, Messieurs, leur dis-je seulement en sortant, et trop spirituel pour qu'on s'en offense. Une fois dans la rue, nous revenons de notre stupeur et nous délibérons... Ne serait-il pas opportun de rentrer dans le café et de nous y fâcher tout rouge? Nous déclarons que ce serait bête. L'occasion était manquée; on la retrouvera... et nous voilà.

Le récit de Robert, mimé autant que parlé, avait obtenu le plus grand succès de curiosité. On riait, on commentait, et personne ne trouvait à dire comment il eût agi autrement que nos trois héros.

— Ce que tu ne dis pas, Pontaven, interrompit Courseul, et ce que je ne saurais expliquer d'ailleurs, c'est par qui les bonapartistes ont appris et pu déjouer notre si joli plan.

— Je le sais peut-être, moi, dit Montilliers. Où avez-vous si bien dîné que cela, mes maîtres?

— Au café de la Comédie.

— C'est cela même... Qui vous a servi?

— Joseph, le premier garçon.

— Victoire, j'ai deviné! C'est de Joseph même que je savais votre beau projet. C'est un vieux volontaire d'Austerlitz et d'Iéna. Vous vous êtes grisés, vous avez bavardé au dessert comme trois pies, et, dès votre départ, maître Joseph n'a rien eu de plus pressé que d'aller vous vendre moyennant un ou deux louis... Que dis-je?... un ou deux *napoléons*, aux piliers du café Graslin.

— Tu crois cela? dit ironiquement Courseul, piqué de voir sa naïveté mise à jour en termes si cavaliers. Et si nous avions eu pour convive monsieur le vicomte, il nous eût probablement enseigné la réserve et l'abstinence?

— Oui, certes, monsieur le chevalier; ne vous en déplaise!

— Voyez le beau professeur de discrétion et de sobriété!

— Ah çà! Courseul, voudrais-tu me chercher querelle, et prendre sur moi une revanche de la leçon que t'ont donnée messieurs les bonapartistes?...

— En fait de leçons, je n'en reçois pas, dit Courseul avec hauteur; et toi, tu en aurais bon besoin.

— Ah! pardieu, mon cher, à tes ordres! Nous verrons quel est le professeur et quel est l'écolier... A quand la première séance?

— Mais..., demain matin, si tu veux, car ton éducation me semble fort en retard.

— Assez, fous que vous êtes! s'écria Bréhant d'un ton d'autorité. Toi, chevalier, tu as trop bu de mon vin; et toi, vicomte, es jaloux de n'en avoir pas goûté. Allons, qu'on se donne la main à l'instant même et que celui qui refuserait sache que c'est à moi qu'il aurait à faire!

Le marquis de Bréhant, par son rang, sa fortune et son âge, — car il avait quatre ou cinq ans de plus que les autres, — en imposait à toutes ces jeunes têtes. Les deux amis, adversaires d'un moment, échangèrent donc, bon gré, mal gré, une poignée de main. Puis Courseul raconta de nouveau son aventure à deux ou trois nouveaux venus, qui n'avaient pas entendu le récit de Robert, et Montilliers, haussant les épaules d'un air d'insouciance, alla se promener dans le fond de la salle, fredonnant le second couplet de sa chanson favorite :

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Clisson :
Le canon
Fait mieux danser que ne le fait le violon.

En ce moment, Pylade entrait comme un ouragan dans le café, cherchant des yeux son ami; puis, l'ayant découvert, il courut à lui et l'étouffa presque dans ses grands bras.

— Te voilà!... Eh bien, tu peux te vanter de me faire aller!... J'arrive du café Graslin, de chez toi, de chez tes amis... que sais-je? Enfin, te voilà, c'est l'essentiel... Tu vas me dire maintenant... Tu as une affaire sur les bras, n'est-ce pas?... Tu comptes sur moi, en tous cas?... car je suis assez fou pour tenir à être ton témoin... C'est absurde, mais enfin... Allons, qu'y a-t-il? Comment cela s'est-il passé? Quand te bats-tu?... Mais parle donc; tu ne me réponds même pas?

— Tais-toi, si tu veux que je parle... Non, je ne me bats pas... Je te conterai cela plus tard. Es-tu content?

— Ah! oui... Dieu soit loué! Mais tu me fais de belles peurs, grand enfant! Aller provoquer des gens qui ne t'ont rien fait... Quelle folie!

— Ne me gronde pas, *maman*, dit Robert en riant. Puis, prenant Pylade par la main :

— Messieurs, s'écria-t-il gaiement, je vous présente M. le vicomte de la Chevardays, mon suivant, mon inséparable, mon ombre, mon *fac-simile*, mon autre moi-même. Il me surveille, me garantit, me ménage, me gronde, me tient en lisière, et me mettrait, si je me laissais faire, sous un globe de verre, pour m'épargner la pluie, le vent et le froid.

On se mit à rire.

— Oreste et Pylade, dit Montilliers.

— Eh bien, oui, Oreste et Pylade, reprit Robert qui changea de ton, dès qu'il vit la mine attristée de son camarade à cette bouffée de raillerie. La comparaison n'est pas neuve ; on l'a faite cent fois, et j'en suis fier. Dieu me préserve de jamais causer à mon Pylade le quart des tourments dont le trop célèbre fils d'Agamemnon abreuva son fidèle ami. Et je le dis bien haut, devant vous tous, Messieurs, que ma main droite se dessèche et tombe, le jour où elle cessera de s'appuyer dans cette main forte et loyale que vous voyez, et qui n'a cessé de se tendre et de s'ouvrir à la mienne, depuis le jour où nous nous sommes rencontrés, au lycée de Quimper, voilà plus de dix ans.

— C'est bon, c'est bon, dit Pylade d'un ton radouci et se sentant attendri. Puis s'apercevant que la salle se vidait peu à peu : — Allons nous coucher, dit-il à Robert. En dormant, tu rêveras peut-être de nouvelles folies, mais tu n'en feras pas. Ce sera toujours cela de gagné.

Il entraîna son ami au dehors. Les habitués du café sortaient lentement, par groupes où les événements de la soirée trouvaient encore des commentateurs. On s'arrêtait en causant au milieu de la place, puis le froid, la nuit, l'aspect solitaire de la rue, faisaient partir chacun dans la direction de sa demeure. On entendait la voix jeune et claire de Montilliers, qui chantait en s'éloignant :

Monsieur d'Charette a dit à ceux d'Conflans :
En avant !
Ralliez-vous à mon panache blanc !

Et pendant que Pylade accompagnait Robert jusqu'à son hôtel du cours Saint-Pierre, les garçons du café Royal posaient les volets à la devanture de cette salle, si bruyante tout à l'heure, si muette à présent, et où devaient recommencer le lendemain les causeries, les discussions, les projets de gloire, de fortune ou d'amour de la jeunesse royaliste de Nantes, pendant ces premières années de la Restauration.

IV

— Ne seras-tu jamais sage? disait Pylade à son ami en le reconduisant, et après que celui-ci lui eut raconté son escapade et sa déconvenue au café Graslin. — Tu vois où cela te mène. Les bonapartistes font, à l'heure qu'il est, des gorges chaudes sur vous trois.

— Si je le croyais, dit vivement Robert...

— Mais non!... Je dis cela..., je n'en sais rien. Mais enfin que peut-il arriver de toutes ces fanfaronnades? Rien de bon. Tu t'es déjà battu deux fois, et, grâce à Dieu, t'en es toujours bien tiré. Mais en serait-il encore ainsi? Ton honneur, diras-tu? Eh! de bonne foi, crois-tu que l'honneur consiste à étaler des sous-pieds tricolores devant un bonapartiste, qui vous réplique par des sous-pieds blancs et à qui on ne répond rien, parce qu'il n'y a rien à répondre? Laisse-moi donc là toutes ces niaiseries, et sois enfin un homme sérieux... que diable!

— Oui, ce sont là des niaiseries, j'en conviens, répondait Robert; mais quant à me jamais voir un homme sérieux, mon bon Pylade, je crois que tu peux en faire ton deuil. Tu joues trop bien auprès de moi le rôle de Mentor, pour que je ne garde pas celui de Télémaque.

Pylade allait toujours, grondant et sermonnant. Robert promettait de ne pas recommencer, moitié riant, ce qui était dans le fond même de son caractère, moitié grave, car il aimait sincèrement son ami et ne voulait pas l'affliger. En devisant de la sorte, ils étaient arrivés devant l'hôtel de Pontaven, une des plus somptueuses demeures de ce large et superbe cours Saint-Pierre. Le jeune marquis entrait chez lui, et Pylade reprenait solitairement le chemin de la petite rue du Port-Maillard.

A partir de ce jour, notre héros passa presque tous les soirs une heure ou deux au café Royal, parmi cette jeunesse élégante et dissipée. Il se donnait pour raison qu'il devait surveiller Robert et l'empêcher de commettre de nouvelles folies. La vérité est qu'il se sentait plus à l'aise de jour en jour dans une réunion de jeunes gens, où son âge, son rang, ses opinions politiques, tout lui assignait une place naturelle. Il se reprochait bien parfois de préférer cette salle où régnait la gaieté, la lumière, l'éclat, le charme et l'exubérance de la vingtième année, au grand salon noir, morne et glacial dans lequel son père laissait tristement se consumer et s'éteindre son existence. Pylade ne pouvait d'ailleurs se dissimuler que les jours de M. de la Chevardays déclinaient rapidement; aussi lui consacrait-il sa journée, sauf les quelques instants qu'il passait avec Robert et ses amis. La pitié venait s'ajouter à l'affection filiale et au

respect mêlé de terreur que lui inspirait le vieillard. Celui-ci tombait chaque jour dans un mutisme plus morose. Depuis quelque temps, une lueur de bonté, presque de tendresse, semblait illuminer ces yeux ternis par un flot de sombres pensées. Pylade s'approchait alors de son père et, d'un regard plein de douceur, suppliant comme une prière, tentait d'arracher un aveu, une parole à ce cœur ulcéré; mais ce n'était là qu'un éclair dans un ciel obscurci de toutes parts, et le vieux gentilhomme retombait aussitôt dans le silence et les ténèbres où son esprit restait enseveli.

Pylade en parlait parfois à Robert, qui, avec sa vivacité, sa mobilité de caractère, se désolait pour son camarade et n'y pensait plus au bout de cinq minutes, et c'était encore à sa vieille servante Naïc qu'il confiait le plus souvent ses inquiétudes filiales.

— C'est pourtant vrai, lui répondait-elle... Il n'y a plus d'huile dans la lampe, et le pauvre cher Monsieur s'en va... Mais avant il se *reconnaîtra*, mon petit, sois en sûr... J'ai assez fait de neuvaines à Notre-Dame-d'Auray pour ça!...

Pylade et son père se trouvaient un jour en tête à tête, silencieux comme de coutume, quand un petit homme malingre, regard sournois et mine renfrognée, demanda à parler sans retard à M. de la Chevardays. C'était Bruneau, le vieux serviteur du conventionnel Vipart, que celui-ci décorait du nom de *familier*, la révolution ayant affranchi les esclaves. Son maître, disait-il, était subitement tombé, en rentrant chez lui, la face contre terre, et était resté si longtemps inerte et glacé, qu'on l'avait cru mort. A force de frictions, on avait rappelé un peu de chaleur à ce visage décoloré, et le médecin, mandé en toute hâte, constatait une attaque de paralysie dont le vieillard aurait bien de la peine à se remettre. Puis, après avoir ordonné quelques révulsifs, et jeté autour de l'appartement un regard connaisseur qui, sans doute, lui fit douter de la solvabilité du client, il était parti, disant qu'on le viendrait chercher si on avait besoin de lui. Le malade, reprenant ses sens, avait balbutié le nom de Chevardays, et Bruneau accourait prévenir l'ami de son maître.

— Il faut vous dépêcher, Monsieur, ajouta-t-il, car le pauvre homme est resté seul.

Le vieux gentilhomme, pâle, un peu tremblant, se leva de son fauteuil.

— Venez, mon fils, dit-il, accompagnez-moi.

Un quart d'heure après, tous deux enfilaient, sous la direction de Bruneau, une des rues les plus noires et les plus étroites de la vieille ville. Une porte bâtarde, un couloir obscur, une grande cour où les plantes pariétaires poussaient sur les murs comme sur les parois d'un puits, et deux étages d'un escalier gluant, les con-

duisirent au logement du conventionnel. Au fond d'une vaste pièce, où la lumière semblait ne pénétrer qu'à regret, le vieux Vipart était couché. Son grand corps, allongé dans un lit qui trahissait au premier coup d'œil sa sécheresse et sa dureté, paraissait, sous les lignes heurtées du drap qui le couvrait, d'une longueur extraordinaire. Au bruit que firent les nouveaux arrivants, le malade, sans se mouvoir autrement, jeta sur M. de la Chevardays un de ces regards fixes, anxieux, d'une poignante éloquence, par lesquels la pauvre créature défaillante cherche à lire, sur la physionomie de ceux qui l'assistent à ce moment terrible, ce qu'elle doit penser d'elle-même. Les mains amaigries, où les veines se dessinaient en bourrelets bleus à fleur de peau, grattaient le drap de ce geste machinal particulier aux moribonds ; des sons inarticulés sortaient avec effort de la gorge serrée par une main invisible; l'œil s'enfonçait en se rapetissant sous l'arcade sourcilière ; les traits se bouleversaient ; tout indiquait chez ce misérable le travail préparatoire de la mort.

Le comte jugea son ami perdu et s'en montra profondément affecté. On ne pouvait certes l'accuser de faiblesse ; il avait maintes fois, au contraire, donné pendant sa vie des preuves irrécusables d'une grande énergie morale. Mais, chose étrange, il fit paraître en cette circonstance non seulement une vive émotion, ce qui était tout naturel, mais un singulier trouble personnel,

— Pauvre Vipart! disait-il à voix basse et se promenant fiévreusement autour de la chambre... C'est affreux!... Mourir ainsi, seul, sans famille, sans autre ami que moi !... Et, dites-moi, Bruneau... n'a-t-il rien dit..., rien demandé?

— Non, Monsieur, rien.

— Mais..., Bruneau..., il ne peut rien dire? Voyez, ses lèvres remuent, et aucune parole n'en peut sortir... Pauvre ami!... c'est horrible!

— Mais de quoi pourrait-il avoir besoin, reprit Bruneau, du médecin?

— Oui sans doute, il faut tout essayer... Et puis...

Le comte n'osait achever sa pensée.

— D'un prêtre? fit timidement Pylade.

— Mon Dieu..., oui, peut-être, continua son père. Oh! certes, je connais Vipart. Il veut sans doute mourir comme il a vécu, sans lâche faiblesse, sans abjurer ses convictions... Mais enfin nous ne pouvons répondre de rien.

Bruneau, vieilli dans les principes de son maître, ne se souciait sans doute pas d'avoir pour lui recours à la religion, car il sortit en disant :

— Je vais toujours chercher le médecin.

— Et moi le prêtre, dit Pylade.

— Non, Monsieur; restez, reprit vivement son père. L'église n'est pas loin d'ici, j'y vais moi-même.

Il sortit. Le jeune homme demeura seul, témoin impuissant des derniers efforts d'une vie qui succombe sous les coups de la vieillesse et de la maladie. Le jour tombait; la chambre s'emplissait de lueurs douteuses. Aucun bruit ne parvenait du dehors. Au dedans, le battement sec d'une vieille pendule, placée sur la haute cheminée de pierre, interrompait seul le râle intermittent du mourant, et cette mesure régulière, inflexible du temps, semblait accuser et railler l'irréparable désordre de la machine humaine. Assis au pied de ce lit délabré, l'œil fixé sur cette figure souffrante, où les ombres du soir accentuaient encore les ombres de la mort, Pylade fut pris de pitié.

« Il ne m'a jamais aimé, se disait-il; pourtant je me sens tout affligé de le voir finir ainsi. C'est sans doute en raison de son amitié pour mon père... Et, encore, l'aimait-il?... A-t-il aimé personne?... Je ne le crois pas... Et pourquoi? C'est si bon d'aimer, d'attacher sa vie à la vie des autres! Quel plaisir amer peut-on trouver dans la solitude, dans la méfiance, le mépris et la haine?... Peut-être n'était-il méchant qu'en apparence; peut-être n'eût-il fallu qu'un sourire de la fortune, qu'une marque plus évidente de la Providence, pour toucher et fondre ce cœur blessé, aigri... Ne le jugeons pas. C'est devant un tribunal infaillible, plus juste et plus indulgent, que cet homme va paraître. »

La nuit était venue. Pylade, en cherchant sur les pauvres et rares meubles de l'appartement, avait découvert une petite lampe qu'il avait allumée et posée près du chevet du mourant. A la faible lueur produite ainsi, il put voir sur la table une potion que le médecin avait sans doute ordonnée en désespoir de cause. L'idée d'en faire prendre à Vipart lui vint à l'esprit. Une grande cuiller se trouvait auprès; Pylade la remplit et l'introduisit doucement entre les lèvres du malade, qui parut boire avec délices. Un pâle éclair de reconnaissance se glissa dans cet œil éteint, et alla droit au cœur du pauvre garçon qui sourit au vieillard. Une petite lueur rose apparut sur les pommettes osseuses des joues. Vipart s'agita; Pylade voulut le soulever, pensant qu'il voulait changer de position sur son lit de douleur; il ébaucha un signe négatif qui semblait dire : — Ce n'est pas cela, laissez-moi faire. — Se mettant sur son séant, il glissa ses jambes à terre, et se dressa de toute sa hauteur devant le jeune homme qui, muet d'étonnement, d'effroi, ne songea même pas à le soutenir. A pas tremblants, heurtés, le vieux régicide s'avançait vers le milieu de la chambre, la traversant comme attiré, fasciné par un but invisible. Une main étendue dans le vide, et indiquant la muraille à l'extrémité de la pièce :

— Hé, hé!... c'est là..., c'est là!... disait-il d'une voix rauque. Il allait enfin toucher le mur, quand il chancela soudain. Pylade, surmontant sa terreur, s'élança et reçut dans ses bras tout le poids de ce grand corps.

— Du secours! du secours!... cria-t-il affolé.

En ce moment, son père entrait accompagné d'un vicaire de la paroisse voisine. A cette vue, Vipart se redresse, sans appui, le poing tendu vers le prêtre, raidi dans un effort surhumain.

— Va-t'en! crie-t-il d'une voix tonnante. Puis, avec un sourd gémissement, il tombe raide, à la renverse, sur le plancher. On le relève, on le porte sur son lit..., il était déjà mort.

M. de la Chevardays resta longtemps dans une muette contemplation devant le corps de son ami, sans qu'on pût l'en arracher. Pylade qui, lui, regardait son père avec anxiété, ne pouvait démêler sur ses traits quel sentiment dominait son esprit. Était-ce une frayeur involontaire, une immense pitié pour ce malheureux, refusant jusqu'au dernier soupir tout secours de la terre ou du ciel, ou peut-être un violent retour sur lui-même? Enfin le vieillard fit un mouvement pour s'approcher du cadavre. D'une main tremblante et délicate il en ferma, non sans peine, les paupières sur un regard glacé d'effroi et comme fixé sur un terrible spectacle à l'entrée d'un monde nouveau. Puis, prenant la main inerte du régicide, et la portant à ses lèvres : — Adieu, murmura-t-il, adieu, toi qui m'aimais..., qui n'as aimé que moi! — Deux grosses larmes coulèrent sur son visage; — son fils l'entraîna. Comme il se dirigeait vers la porte, il aperçut une masse noire, accroupie dans l'ombre : c'était le vicaire qu'il avait amené et qui, à genoux, priait à voix basse. M. de la Chevardays s'arrêta; une complète révolution se faisait en lui. — Quoi! cet homme était encore là, implorant Dieu, naturellement, se cachant presque, pour celui qui, tout à l'heure, il y avait une minute, venait de le chasser de chez lui!... Le vieux gentilhomme passa rapidement la main sur son front, hésita, puis, sous l'empire d'une sorte de commotion subite, courut au prêtre, le releva brutalement et, l'entraînant hors de cette chambre où la mort régnait sans partage et sans consolation :

— Venez, monsieur l'abbé, dit-il... Venez! vous allez me confesser!

V

La santé de M. de la Chevardays déclina rapidement. La grande détente morale qu'il avait subie l'avait épuisé. Il était sorti vainqueur de la lutte contre l'esprit d'aveugle endurcissement qui avait tenu si longtemps toutes ses facultés enchaînées: mais comme un

soldat, même au soir d'une victoire, il sentait ses forces l'abandonner. Un jour, il appela Pylade auprès de lui.

— Mon enfant, lui dit-il, il est temps que je vous ouvre mon cœur. Je vais bientôt mourir... Ne pleurez pas; si vous regrettez votre père, vous ne devez pleurer, pas plus que je ne le fais pour moi-même, l'homme que j'aurai été. J'ai eu le malheur d'égarer les meilleures années de ma jeunesse à la recherche de chimères impossibles à saisir. Mon expérience devra vous servir. L'idéal est si peu de ce monde, il en est si loin, que ceux qui se laissent entraîner à sa poursuite, peuvent à peine, quand ils ont renoncé à l'atteindre, revenir de leurs vains rêves à l'humble et saine réalité. La vie m'échappe au moment où je me rattachais à elle; Dieu m'a fait la grâce de me rouvrir les yeux à la vérité avant de me les fermer sur la terre... C'est plus que je ne méritais : je meurs heureux. Vous, vous saurez éviter l'écueil où s'est brisée mon existence. Souvenez-vous qu'il faut faire le bien, chercher le mieux, et savoir supporter le mal; que le devoir est toujours à hauteur de main, et que ceux qui ne veulent pas le voir, comme ceux qui le voient trop haut, sont esclaves, les uns de leur lâcheté, les autres de leur orgueil. Avec un cœur comme le vôtre, vous devez vous attendre à souffrir; mais vous êtes bon, délicat, généreux : vous serez aimé. Vous porterez mon nom plus vaillamment que moi; je vous en remercie. Soyez béni, mon cher enfant! Maintenant, laissez-moi, j'ai besoin de repos.

M. de la Chevardays mourut doucement, sans souffrances, quelques jours après. Pylade le pleura amèrement, du fond de l'âme. Au souvenir de cet esprit aigri, taciturne qui, si peu de temps avant de s'éteindre, lui demeurait obstinément fermé, peut-être n'eût-il pas cru ressentir une si profonde douleur. Mais les liens du sang, pour n'être pas éprouvés, n'en sont pas moins forts. Après les premiers instants d'accablement, et un petit séjour qu'il fit à Malestroit pour y régulariser sa position d'héritier, le nouveau comte de la Chevardays se rejeta tout entier du côté de son camarade d'enfance, et nous devons dire, qu'en cette occasion, il trouva dans Robert un ami vraiment ému et compatissant. Le jeune étourdi, aussi bon que léger, tombait presque tous les jours dans le noir salon de la rue du Port-Maillard, comme un rayon de soleil au fond d'une cave. La bonne Naïc elle-même, qui avait répandu toutes les larmes de son corps sur la perte de son vieux maître, en était toute réjouie.

— Allons, Pylade, criait Robert à peine entré! Que faisons-nous aujourd'hui? Le temps est beau; un vrai jour de marche, ni chaud, ni froid. Viens-tu avec moi faire le tour de l'île Gloriette?... Naïc, donnez-lui des manchettes blanches et son chapeau neuf... Non?...

Tu ne veux pas?... Au fait, c'est vrai, cette promenade est devenue roturière en diable! On n'y rencontre que des boutiquiers retirés, ou des soldats en bonne fortune... Le sergent Belamour et Gothon la cuisinière... Pouah!... Eh bien, alors, montons à cheval. Je te prête ma jument anglaise, et moi j'essayerai la bête que Montilliers veut me vendre. Tu m'en donneras ton avis... Est-ce dit?

— Je suis trop en deuil, Robert, répondait Pylade; je ne puis me montrer ainsi par la ville.

— Ah! c'est pardieu vrai!... J'oublie toujours... Allons, je te quitte; je vais voir ma famille, que je néglige par trop... Il est vrai que c'est pour toi... Voilà bien un mois que je n'ai mis les pieds chez mon oncle de la Tour-Landry, et sa fille, ma belle cousine Hélène, m'en a fait les gros yeux, hier, au bal de la duchesse... Au revoir; à demain sans faute!

Une autre fois, Robert décidait Pylade à sortir; mais, au premier coin de rue, il se souvenait d'une importante affaire :

— Ah! s'écriait-il, que je suis fâché de ce contre-temps!... Mais, demain, je ne te quitte pas de toute la journée.

Et Pylade rentrait seul chez lui pensant : « Ce pauvre Robert!... Je lui prends tout son temps; c'est vrai. Le monde dans lequel il est lancé, auquel il appartient, a ses obligations; et moi, égoïste. que je suis, je l'accapare à mon profit et à son détriment.

Aussi, par discrétion autant que par besoin d'agir, le jeune comte entreprit-il de longues promenades dans les environs de Nantes. Il avait fait venir de sa terre de Malestroit sa vieille jument, qui, malgré son âge, était encore vaillante; il l'enfourchait de grand matin, alors que Robert dormait encore, s'avançait loin dans la campagne, déjeunait frugalement dans la première ferme venue sur les bords de la Loire ou de l'Erdre, et ne rentrait chez lui que pour souper. Ces longues courses solitaires lui firent le plus grand bien.

Il remontait, par un beau jour de mai, au pas régulier et endormant de sa monture, la rive gauche de l'Erdre, lorsqu'il se trompa de chemin et s'égara. Se renseignant auprès d'un paysan qui passait, il apprit qu'il était sur les terres de Pontaven. Le château ne se trouvait qu'à peu de distance; sa masse imposante se dessinait dans le ciel bleu, au-dessus des arbres touffus du parc. Pylade poussa droit dans cette direction, et, après avoir logé sa jument dans la seule auberge du petit village assis au pied et comme sous la protection du manoir, il demanda, en simple curieux, à visiter la propriété. Il avait gardé, de sa jeunesse passée à Malestroit, des notions restreintes mais justes sur la vie de campagne, et dès le premier coup d'œil il s'assura que le château et le parc de son ami souffraient cruellement de la négligence des gens commis à leur garde. Faisant

un tour dans les terres, il les trouva dans un état pitoyable, ou plutôt une absence à peu près complète de culture. Sans mot dire, il reprit au grand trot le chemin de Nantes, et une heure après, entrait chez Robert, qu'il surprit en train d'admirer dans sa *psyché* l'effet d'un pantalon nankin, arrivé à l'instant de Paris, très court et découvrant les bas blancs et les souliers à boucles, ainsi que l'exigeait la mode de Longchamps de cette année-là.

— Tu ne vas donc jamais à Pontaven? lui dit-il brusquement.

— Ma foi, pas souvent... Pourquoi?

— Tu as tort. J'en arrive, et je n'ose pas te dire dans quel état tu laisses moisir ta propriété.

— Ose donc, je t'en prie.

— Le château grand ouvert, l'eau pénétrant partout, les vitres cassées par la grêle, et le toit mis en pièces par l'ouragan; le parc passé forêt vierge; l'intérieur des fermes, à ne pas y mettre le pied; et les terres, des landes indéfrichables.

— Bah! répondit tranquillement Robert, ajustant avec soin son jabot. A quoi donc pense ce maraud de Gilbert, mon régisseur?

— A vivre grassement de ses gages, probablement. Te paie-t-il tes fermages?

— Non; mais l'année dernière a été si mauvaise, paraît-il...

— Veux-tu que je remette l'ordre dans tout cela, moi?

— Toi?... Ah! ce pauvre Gilbert, tu veux donc le tracasser?... Il est là, si tranquille!

— Comment! tu plains ce misérable, qui ne fait cultiver tes champs que juste ce qui lui plaît, et qui ne t'en donne pas un sou!... qui laisse Pontaven s'abîmer ainsi... Pontaven! une merveille... et un trésor! Laisse-moi mettre ce drôle à la raison. Je n'ai rien à faire, je cherchais une occupation, la voilà trouvée... Tu me feras plaisir... vraiment, Robert.

— Eh bien, soit, mon cher!... Du moment qu'il s'agit de te rendre service, tu sais, je suis toujours prêt. Va dès demain, mon bon Pylade, va t'escrimer avec ce coquin de régisseur!... Voilà assez longtemps qu'il me vole, au fait... Je te donne carte blanche.

— Viens-y avec moi.

— Volontiers... Ah! non, demain c'est impossible. Bréhant compte sur moi pour les préparatifs du bal que sa mère donne le soir même... Mais tu emporteras un mot pour Gilbert.

Le lendemain matin, Pylade, muni de pleins pouvoirs, arrivait à Pontaven en maître, et y retourna les jours suivants. Il réforma, restaura, remit tout en œuvre, en pleine activité; régla les comptes qui étaient depuis deux ans en souffrance, fit renouveler un bail dans d'excellentes conditions; enfin, effraya le régisseur qui, pour n'être

pas chassé, fit preuve d'un zèle inaccoutumé et se montra d'autant plus dur pour les laboureurs. L'argent rentrait à flots chez Robert, qui n'y prenait garde, mais était tout fier d'avoir fait quelque chose pour Pylade.

— Je suis très heureux, disait-il à Montilliers, d'avoir trouvé une occupation à ce bon la Chevardays. J'ai bien vu qu'il fallait un dérivatif à son chagrin. Il ne quitte presque plus Pontaven, y fait la vie dure à mon gredin de régisseur, y travaille comme un nègre; tout cela lui est utile et sain. Il croit qu'il me rend service là-bas; il en est tout heureux... c'est l'essentiel. Son père, entre nous, était un pauvre sire... Il n'est plus : Dieu ait son âme! Quand le deuil de Pylade sera fini, nous l'habillerons, nous le présenterons, et tu verras quel gentil cavalier cela fera que mon ami de collège!

Pylade revenait un jour de Pontaven, suivant, à son habitude, les bords de la rivière. Le soleil encore très haut sur l'horizon, la chaleur s'élevant de la terre par lourdes bouffées, la poussière roulant en tourbillons sur la route, le poids d'une matinée passée à travers champs, tout cela avait fatigué le jeune comte, qui s'aperçut tout à coup que sa monture était déferrée. Avisant à peu de distance du chemin une petite métairie, qu'il avait déjà remarquée pour son air propre et coquet, il s'en approcha, et s'adressant à une matrone d'une cinquantaine d'années, qui, assise sur le pas de la porte, semblait la maîtresse du lieu :

— Ma brave femme, pouvez-vous me dire s'il y a un maréchal dans le voisinage?

— Oui-da, mon bon monsieur... C'est pour votre cheval?... Pierre, dit-elle à un garçon de ferme, va conduire *c'te bête-là* chez François; dis-lui de la ferrer, et ne t'amuse pas en route!

Le garçon obéit.

— Comment appelez-vous cet endroit-ci, demanda le jeune comte à son hôtesse?

— La ferme du Moustoir, dit-elle.

Tout en causant, Pylade aperçut à quelques pas de là un groupe de chênes dont l'ombre épaisse le tentait; il pria la métayère d'y faire porter une tasse de lait, qu'il prendrait en se reposant.

Étendu sur le gazon, la tête soulevée par le tronc d'un arbre contre lequel elle s'appuyait, le jeune homme prenait plaisir à suivre les jeux du soleil couchant sur la rivière, distante de deux cents pas à peine. Une mouette blanche volait au-dessus de l'eau, tantôt s'élevant dans l'air où elle planait un instant, tantôt tombant comme une flèche sur la surface liquide qu'elle piquait seulement du bec, manquant presque toujours sa proie, et se relevant encore en poussant un cri plaintif. Tout à la mélancolie qui faisait le fond de son

caractère, Pylade se comparait volontiers à ce petit être chétif, maigre, perdu comme un point blanc dans l'azur du ciel, et condamné toute sa vie à chercher péniblement une piètre nourriture... Un nuage passa sur le soleil; l'eau frissonna. Pylade revit en un instant toutes les sombres images de son enfance : sa noire et triste maison, son grand salon obscur, son père assis en silence au coin du feu, et, flottant sur le tout, le masque blême, grimaçant et moqueur de Vipart... Il tressaillit, se releva. Le soleil reparut, et le jeune homme resta muet d'étonnement à l'objet qui frappait sa vue.

C'était une toute jeune fille, dix-huit ans à peine, petite, mignonne, aux formes fines et nerveuses: de beaux cheveux noirs encadrant un ovale pur, au teint mat et un peu pâle; nez et bouche ordinaires, comme disent les passeports, mais des dents admirables, et des yeux,... oh! des yeux, longs et voilés, vifs et doux, bons et énergiques, tendres et malicieux, de ces yeux qu'on rencontre parfois sur sa route, dans la rue, en voyage, en croisant une voiture, qu'on ne fait qu'entrevoir, mais qu'on n'oublie pas. Et cependant, dans tout cet ensemble gracieux, plein d'harmonie, ce qui frappa le plus Pylade, c'est que la jeune fille qui se tenait là, devant lui, une tasse à la main, et le regardant d'un air ingénu et décidé à la fois, portait le costume national des filles de Malestroit.

— Eh bien, Monsieur, à quoi pensez-vous?... Voici le lait que vous avez demandé.

Pylade, un peu honteux de son étonnement, se remit, prit la tasse, et, comme il avait très soif, il l'avala d'un seul trait. En relevant la tête, il vit que la paysanne l'observait d'un air fort curieux.

— L'avez-vous trouvé bon, Monsieur le comte, dit-elle?

— Vous me connaissez, mon enfant?

— Pardi!... N'êtes-vous pas l'ami du jeune seigneur de Pontaven?... Un bon cœur, mais un fier étourdi que vous avez là pour camarade!

— Ah!... vous le connaissez aussi... Mais vous en parlez bien librement, ce me semble.

— Oh! j'ai mon franc parler, moi! Je ne suis pas d'ici.

— En effet, cette coiffe blanche, ce corsage rouge, et ce jupon court à larges raies... Seriez-vous du canton de Malestroit?

— De Malestroit même.

— Moi aussi... Et l'on vous appelle?

Elle parut hésiter.

— Marie, dit-elle enfin.

— Marie, reprit le jeune comte... Comment donc ne vous connais-je pas?

— Bah! dit-elle en riant, tous les brins d'herbe connaissent bien le

chêne qui les abrite, et le chêne ne connaît pas tous les brins d'herbe.

Pylade ne trouva rien à répondre. La beauté de son interlocutrice, ses manières paysannes, mais peu naturelles, son costume bas-breton très fidèle, mais très soigné, son langage étrange dont la familiarité se mêlait d'un peu de hauteur, tout cela l'intriguait fort.

— Qu'avez-vous donc à me dévisager ainsi?... lui dit-elle enfin. Est-ce que je vous fais peur, Monsieur le comte ?

— Peur?... Non ; pas précisément, mais...

— Tenez, voici Pierre qui vous ramène votre cheval. Cela va vous tirer d'embarras.

Elle se mit à rire franchement.

— Je retourne au pays demain, ajouta-t-elle. Avez-vous des commissions à me donner ?

— Non, mais quand j'y retournerai moi-même, pensez à venir me voir, Marie,... puisque Marie il y a.

— Je n'y manquerai pas, répondit-elle d'un ton moqueur.

Pylade était déjà en selle, et s'éloignait au pas et à regret. Comme il retournait la tête pour voir encore la petite paysanne et lui lancer un dernier adieu :

— Au revoir, s'écria-t-elle, Monsieur Pylade !... Et bien des choses à Oreste !

Pour le coup, c'en était trop. Le jeune homme fit rapidement demi-tour, revint au plus vite, mais la malicieuse fille était déjà rentrée au logis, dont la porte s'était brusquement refermée. Pylade entendit de frais éclats de rire, étouffés bientôt. On se moquait de lui, mais qu'y faire? Robert, à sa place, eût pris la maison d'assaut ; lui n'osa pas. Il n'avait plus qu'à accepter sa défaite, et, haussant les épaules, il partit au galop dans la direction de Nantes.

En rentrant chez lui, la grande coiffe blanche de sa vieille servante lui frappa la vue.

— A propos, Naïc, lui dit-il, te souviens-tu d'une petite Marie, à Malestroit?

— Quelle Marie, mon petit?... Il y a bien cent Marie dans la paroisse?

— Marie,... enfin, Marie..., au fait, je ne sais pas son nom.

Naïc pensa que son jeune maître avait perdu la tête. Pylade, fatigué, soupa promptement et se coucha. Il s'endormit, et, toute la nuit, rêva qu'il avait soif, et qu'on lui apportait une grande jatte de lait. Mais, chaque fois qu'il voulait y tremper ses lèvres, il reculait devant deux grands yeux noirs qui flottaient à la surface, et qui lui faisaient à la fois peur et plaisir à voir.

Alexandre Rocoffort.

La suite prochainement.

LA HONGRIE INCONNUE[1]

XI

Réveil dans la *pusta*. — Demeures de la domesticité. — Prolétaires campagnards en Hongrie. — Étendue des terres seigneuriales. — Leurs revenus. — La moisson. — Foire de Nagy-Atad. — Types divers. — Un couvent d'Augustins. — Le *gulyas,* le *czikos,* le *kanasz* et le *juhasz.* — Petite scène électorale. — La *czardas.* — Les prisons du comitat. — Retour chez M. L.

Les histoires de brigands qui avaient prolongé notre veillée jusqu'à une heure indue dans la *pusta*, où l'on se couche et où l'on se lève tôt, ne troublèrent pas mon sommeil. Le lendemain, réveillé de bonne heure, je décrochai les contrevents de bois massif qui interceptaient les communications avec l'extérieur et donnaient à ma chambre l'apparence d'un cachot. Mes regards et ma pensée s'envolant à travers les barreaux de fer de la fenêtre, allèrent se perdre dans la brume lumineuse de l'horizon. Je voyais maintenant la plaine immense, inondée de soleil, déroulant ses grandes lignes calmes et solennelles, avec une simplicité sublime. Mon œil planait dans le libre espace sans rencontrer d'obstacle : point de montagnes, point de collines, point de haies ou de barrières divisant le sol, mais une campagne ouverte, infinie, sans bornes, d'un vert pâle, entrecoupée çà et là de champs de blé se détachant en îlots d'or, et sillonnée comme la haute mer l'est de navires, de chariots traînés par des bœufs à la robe d'argent, aux longues cornes recourbées, à l'allure lente et grave. A gauche se dressait un grenier isolé, d'un blanc mat, avec ses fenêtres clignotantes garnies de grillages ou de persiennes à lames minces. A droite, s'étendait un rideau de peupliers que le soleil levant colorait en rose et quelques chênes qui ressemblaient à d'énormes massifs de lilas fleuri. — C'était tout, et ce paysage était plus varié d'aspect, de tons et de couleurs que les plus beaux paysages que j'aie vus. La lumière y avait des

[1] Voir le *Correspondant* des 25 avril, 25 juillet, 25 août, 25 septembre et 25 novembre 1879.

effets étonnants de beauté et de nouveauté, rayant de bleu, de violet, de jaune, l'immense tapis de verdure, d'épis et de fleurs, scintillant de rosée. Le ciel, d'une couleur gris de perle, avait par endroits des rougeurs pudiques de vierge ; et les petits nuages qui passaient étaient roses comme un vol de flamants, ou blancs comme un vol de colombes. De toutes parts, la vie encore endormie s'éveillait. Sous les feuilles des arbres du jardin, régnait une allégresse générale ; les oiseaux chantaient et chuchotaient en battant des ailes. Autour des roses, les abeilles bourdonnaient. Les lèvres entr'ouvertes, des fleurs tressaillent sous les premiers rayons du soleil. Et des bouffées de parfums délicieux montaient dans l'air comme une haleine. De l'autre côté, dans la cour, on entendait les coqs sonner bruyamment leur triomphe, tandis que les oies nasillaient comme de vieux chantres pris de vin. Quelle force, quelle jeunesse calme et tranquille, dans ce réveil de la *pusta !* Et comme on comprend, en face de la grandeur de ce tableau, le caractère poétique et rêveur du paysan magyar !

M. L. m'arracha à ma muette contemplation, en venant me souhaiter le bonjour et m'annoncer que le déjeuner était servi. La salle à manger, elle aussi, était toute riante de clartés matinales, et ses murs blanchis à la chaux semblaient faits avec de la crème, comme pour exciter l'appétit. Le dressoir chargé de vieille vaisselle hongroise, à fond fleuri comme une pelisse de paysanne, scintillait de reflets métalliques. Les têtes de chiens et de femmes en porcelaine, qui servaient de pots à tabac et étaient rangées sur un guéridon, devant un râtelier de pipes, paraissaient vivre dans la joie d'un rayon de soleil. Juché au haut du poêle de pierre, construit en pyramide, le petit tonneau de verre dans lequel on conserve l'eau-de-vie, luisait de nuances exquises, irisées et frissonnantes comme l'eau matinale d'un ruisseau. La grosse horloge, flanquée de gravures de journaux illustrés encadrées dans des baguettes noires, épanouissait, dans un coup de lumière, son large cadran blanc. Pendant qu'un robuste domestique, les pieds et les bras nus, nous servait, M. L. me dit :

— Voici comment nous allons employer notre matinée : nous irons d'abord visiter les demeures de la domesticité, nous ferons ensuite une course dans le domaine, et à onze heures, nous partirons pour Nagy-Atad.

Le déjeuner fini, je passai dans la cour, où le cocher attelait les chevaux.

Quel joli sujet de tableau que la cour d'une maison hongroise, avec son enceinte de terre, son jardin potager, son puits à la haute poutre en forme de potence, ses écuries, ses étables à porcs, son

poulailler, ses chiens grondant devant leur niche, ses chats étendus au soleil, les yeux mi-clos, rêvant de souris grasses!

La voiture était prête, le cocher attendait sur son siège, droit comme un heiduque, dans sa veste à brandebourgs, coiffé du petit feutre aux bords relevés, la moustache toute mastiquée de pommade hongroise. Enfin M. L. arriva, et nous partîmes comme on part toujours dans ce pays, — à fond de train. Il y a quelque chose de vertigineux dans la vitesse avec laquelle on parcourt ces immenses plaines, où les attelages ont presque autant de liberté que les embarcations sur la mer. Parfois, il vous semble que vous êtes emporté par un tourbillon et que vous allez monter au haut des airs.

Nous roulions depuis un quart d'heure, quand nous aperçûmes des toits de chaume émergeant de massifs verts.

— Nous y voilà, me dit M. L.; et, comme la voiture s'était arrêtée, il mit pied à terre. Je suivis son exemple, et nous entrâmes dans un enclos malpropre, puant, où traînaient des tas d'ordures; des langes et des guenilles, étendues sur les haies et sur des ficelles, séchaient au soleil; des flaques d'eau visqueuse, dans lesquelles des oies se vautraient avec un plaisir de petits cochons, entouraient le puits à demi démantibulé, et qui semblait implorer quelque chose, de sa poutre levée au ciel comme un seul bras. Dans des huttes de terre, recouvertes d'un fouillis d'orties et de mauvaises herbes, au milieu duquel rampaient des citrouilles aux vrilles tortillées, on entendait des grognements furieux de porcs à jeun. Des chiens maigres, aux yeux malades, les dents aiguisées, rôdaient d'un air féroce devant le seuil des cuisines, attendant vainement un os à ronger.

C'est ici que logent les domestiques et les ouvriers attachés au domaine par un contrat annuel.

Les maisons sans étage, bâties en terre et en pisé, sont alignées comme des baraquements militaires. Chaque maison est composée de deux vastes pièces, dans chacune desquelles s'entassent dix à dix-huit personnes. La porte donne accès dans la cuisine, divisée en six foyers pour six familles, et de la cuisine on pénètre dans les chambres. Le sol battu sert de plancher. Chaque famille occupe l'espace qui lui a été assigné et en défend les limites avec une jalousie farouche. Ces logements sans cloison sont meublés d'une manière uniforme : un banc, deux chaises, une table, des tablettes fixées au mur, une lampe à pétrole qui descend du plafond, attachée à une corde, et un lit dans lequel couche presque toute la famille. Les tables, sur lesquelles on étend une paillasse, servent aussi de lit.

— Ah! monsieur l'*ispan*, s'écria une femme accourant au-devant de M. L., on ne tient plus chez nous! Songez un peu : dix-huit personnes là-dedans! ma fille, qui a six ans, couche à mes pieds, en

travers ; mon mari à côté de moi, ma fille aînée à côté de mon mari, et mon cadet, qui a deux ans, entre mes jambes.

Il n'est pas nécessaire de le dire, il n'y a là rien de patriarcal comme dans l'organisation du clan slave. Chacun pour soi, dans une chambre pour tous. Ce sont les casernes de la domesticité, où l'on loge indistinctement tous les individus qui, chaque année, du 24 avril au 1er mars, viennent avec ou sans famille louer leurs bras et leur travail au propriétaire foncier.

La culture d'un domaine exige ici l'entretien de toute une armée de prolétaires campagnards. La propriété de la famille Sina dans le comitat de Simongat comprend six *pustas*, dirigées par six *ispans* ou régisseurs comme M. L. L'étendue de ces *pustas* réunies est de 10 350 hectares. Quand le domaine était complet, il comptait 200 000 hectares. Le nombre des ouvriers employés sur cette propriété s'élève à 500, sans compter 200 bergers gardant 150 000 moutons, et 80 porchers gardant 4 à 5000 porcs. Si l'on fait entrer dans cette statistique les femmes et les enfants de tous ces hommes, on arrive à un chiffre de population d'au moins 1500 âmes. Chaque ouvrier reçoit 30 florins par an, 70 francs ! Outre le logement et le chauffage, on lui donne 4 hectolitres de blé, 12 hectolitres de seigle, et un quart d'hectare de champ. L'ouvrier a le droit de nourrir une vache et d'engraisser quatre ou cinq porcs. Quant aux femmes et aux jeunes filles, elles ne sont payées que pendant les moissons, lorsqu'elles travaillent dans les champs. Le domaine de Simongat, administré par six employés, dont un intendant supérieur, un caissier, un maître forestier, et trois sous-maîtres forestiers, produit un revenu annuel de 300 000 florins, — à peu près 800 000 francs.

Nous étions remontés en voiture, et nous causions de semailles, de moissons, d'économie rurale, pendant que nos chevaux nous emportaient au galop à travers la plaine inondée de larges nappes de lumière. Des aigles perdus dans l'azur se détachaient en points à peine visibles, comme des étoiles noires, et les cigales, les scarabées chantaient à tue-tête dans l'ivresse que leur versait le soleil. A l'horizon, une brume d'or flottait comme un rideau de brocart.

Au bout d'une heure de course dans le désert, nous aperçûmes tout à coup un immense champ de blé qu'attaquaient cent cinquante faucheurs. Les épis, en tombant, produisaient un bruit de vagues expirant sur une longue plage, en y laissant une large frange d'écume. Des hommes et des femmes, au nombre d'une centaine, liaient les gerbes sous la direction des surveillants, et les entassaient, avec l'ardeur qu'on met à prendre un butin de guerre, sur de grands chariots attelés de six bœufs aux jambes torses et aux cornes blanches. Parmi ces travailleurs à la tête bronzée, aux

moustaches belliqueuses, au profil maigre et osseux, il y avait une activité, un entrain, une furie de bataille. Ils enlevaient ce champ comme on enlève un campement ennemi. Tous portaient le costume magyar dans sa pureté primitive : la chemise à manches flottantes ne descendant, comme un mantelet de femme, que jusqu'au bas de la poitrine, et se soulevant au vent en laissant voir un dos hâlé par le soleil; de larges pantalons de toile retenus à la taille par un mouchoir ou une courroie, et le chapeau ou le bonnet noir en peau de mouton.

En revenant à la *pusta* de M. L., nous passâmes devant une grange, où je pus compter dix-sept déchargeurs de gerbes. Chacun de ces hommes décharge 2000 gerbes par jour. La *pusta* qu'administre M. L. produit en moyenne 10 000 hectolitres de blé, 1000 hectolitres de pommes de terre, 1000 hectolitres de maïs et 2000 hectolitres de colza, qui sert à fabriquer de l'huile. Soixante-dix bœufs sont nécessaires seulement que pour les transports.

A onze heures, nous partîmes pour Nagy-Atad, rejoignant bientôt sur la route, large de 10 à 12 mètres, les retardataires qui se rendaient à la foire. Nous dépassâmes des chars chargés de sacs de blé, sur lesquels des femmes et des jeunes filles se tenaient, dans des poses que leur joli costume rendait plus pittoresques encore. Les poulains gambadaient autour des chevaux et des juments attelés en quadrige et effrayaient dans leurs écarts capricieux les troupeaux d'oies qui marchaient lentement, lourdement, toutes blanches avec des pieds jaunes, le long de la lisière verte de la route, en dressant leur long cou bête de demoiselle allemande.

Après le dîner, qui fut long et gai, comme tout dîner hongrois, nous nous rendîmes sur la place de la foire. Quel assemblage curieux, confus, bruyant, original, disparate, de types, de physionomies, de costumes, de groupes d'hommes et d'animaux!

Le paysan hongrois se reconnaissait à son large chapeau, à ses longs cheveux noirs encadrant sa figure bronzée, à ses longues moustaches, à sa pipe et à sa *bunda*, qu'il porte hiver et été, — quand il fait beau, les poils en dehors, et quand il pleut ou qu'il fait froid, les poils en dedans. — Maigre, élancé, nerveux, le Hongrois a la physionomie ouverte, le regard à la fois fier et doux, l'attitude calme et rêveuse de l'Asiatique : on n'imagine pas des paysans plus beaux. Ils sont robustes et pleins de sève comme la terre qu'ils cultivent. Le Slovaque, au contraire, a quelque chose de famélique, d'abattu, de triste; sa marche est timide, hésitante; on dirait qu'il a toujours peur de recevoir des coups : c'est l'esclave. L'autre est le maître, le dominateur. Le paysan allemand, vêtu de bon drap et chaussé de lourdes bottes, avec sa grosse face rubiconde à l'épanouissement

joyeux de pleine lune, ses épaules carrées, solides comme un mur, et son énorme bedaine qui semble éclater dans ses culottes aux boutons de cuivre, a l'air d'un bourgmestre d'opérette. Nous rencontrâmes aussi, errant comme des fantômes, des tziganes valaques, couverts d'une longue chemise de toile, la barbe pleine, toute noire, descendant en pointe sur la poitrine, et la longue chevelure bouclée partagée sur la tête à la manière du Christ et retombant en boucles d'ébène sur les épaules. Quelques-uns d'entre eux la nouent sur le front. Ils allaient nu-tête et nu-pieds, portant de grandes auges taillées dans le tronc des chênes, au fond des forêts qu'ils habitent. Ces tziganes sont de haute taille; leurs traits sont réguliers, énergiques, et leur physionomie a une gravité digne qui rappelle celle des figures pastorales de la Bible. Les robes jaunes, les jupons rouges des paysannes catholiques formaient des oppositions de couleurs charmantes avec le costume blanc et oriental que portent encore les femmes calvinistes de Rinya-Szens-Kiraly; ces paysannes se voilent le front et le menton de manière à ne laisser voir que la pourpre des lèvres, la blancheur des dents et l'éclat de leurs beaux yeux.

Un champ de foire hongrois se divise, comme une ville, en plusieurs quartiers. Traversons d'abord celui des cuisines et des auberges en plein vent. Dans des pots de grès noir, placés sur des trépieds, cuisent des mélanges gris d'os et de chairs qui font rêver de ragoûts de sorcières ou d'anthropophages. Ici un petit garçon à demi-nu, couché dans la boue à plat ventre, souffle sur un feu récalcitrant, tandis qu'un autre gamin, également sale et déguenillé, tourne lentement, sous la surveillance d'une vieille appuyée sur un long bâton, un jeune agneau ou un porc tué dans la force et la beauté de l'âge, et embroché à un épieu. Là, des hommes boivent, assis par terre à la mode tartare, autour d'un tonneau de vin posé sur un chevalet, et que des branches d'arbres tiennent au frais. Puis ce sont de petites cabanes de feuillage, guinguettes rustiques qui retentissent déjà de quelques chansons bachiques.

En tournant à gauche, nous entrons dans le quartier des fourrures, des pelisses, des vêtements confectionnés, des marchands de bottes, de chapeaux, de bonnets en peau de mouton et des marchands de toile et d'indienne. Les pelisses historiées, à broderies rouges et jaunes sur fond blanc, ressemblent, sous la chaude lumière du soleil, à des vêtements de mages ou de satrapes d'Orient. Je priai M. L. d'en marchander une pour moi. Il l'obtint à un prix dérisoire, — 40 francs! Les broderies seules, tout en cuir découpé, ont exigé d'un habile ouvrier plus de six jours de travail.

Nous nous arrêtâmes aussi devant des étalages de poteries étranges

d'une forme grossière et primitive. Les fleurs peintes sur la vaisselle, sur les bahuts, ou brodées sur les blagues à tabac et les pelisses, sont ici les mêmes que celles qu'on trouve chez les peuplades des steppes de l'Asie.

Traversons cette cohue de charrettes, de limonières, de gros et pesants chariots attelés de bœufs; passons entre ces véhicules qui ressemblent à la téléga russe, nous déboucherons dans le quartier des fruits et des légumes. Les vendeurs et les vendeuses se tiennent en plein soleil, derrière des pyramides de melons d'un vert luisant à l'extérieur, d'un rouge sanglant au dedans. Ce sont des melons d'eau. Ils ont la saveur rafraîchissante de la pastèque du Midi, mais ils sont plus gros. Les ananas ne sont pas aussi délicieux que ces fruits parfumés qui se fondent dans la bouche comme un sorbet. Les paysans hongrois mangent à leur repas un de ces énormes melons tout entier, comme chez nous on mangerait une pomme. Plus loin, il y a des tas de gousses de poivre turc, appelé en hongrois *paprika;* en se séchant, ces gousses vertes deviennent rouges; on les pile, et leur poudre, moins forte que le poivre ordinaire, constitue le fond de toutes les sauces de la cuisine hongroise. C'est un préservatif excellent contre les fièvres, et un remède qui guérit, dit-on, le manque d'appétit.

Des sacs de blé, de colza, de pois, de maïs, s'étendent en sens divers, pressés les uns contre les autres, formant comme de petits retranchements, déficelés et ouverts, pour que l'on puisse juger de la qualité de la marchandise; et, au milieu de la place, autour d'un puits à seau, se pressent des milliers de bœufs, de chevaux, de porcs et de moutons, sous la surveillance de leurs gardiens respectifs, *gulyas*, *csikos*, *kanasz* et *juhasz*.

Ces pâtres nomades présentent, dans sa plus pure expression, le vrai type magyar dont nos peintres, s'ils pouvaient l'étudier d'après nature, rendraient bien vite classique la beauté orientale. Comme structure, ces hommes sont magnifiques; leurs formes robustes et souples rappellent celles des athlètes romains.

Le *gulyas* (bouvier) a le teint basané de l'Arabe, des yeux sauvages et étincelants, la moustache épaisse et retroussée; ses longs cheveux luisants de graisse sont souvent tressés en deux nattes qui retombent sur sa poitrine; il porte un chapeau à bords immenses, un manteau de grosse laine blanche, dans lequel il dort à la belle étoile, et qui est tout orné de fleurs en passementerie rouge; ses larges pantalons frangés sont soutenus par une ceinture de cuir historiée, et il est armé d'un long bâton que termine une petite hache et qui lui sert à se défendre contre les attaques des taureaux et des loups. Pendant les grands froids, le gulyas se rapproche des

bois et des métairies, et s'abrite, la nuit, sous une hutte de roseaux de forme conique, comme celles de certaines peuplades de l'intérieur de l'Afrique. Les troupeaux ne se laissent approcher que par leurs gulyas; à la vue d'un étranger, ils s'enfuient épouvantés.

Les *csikos* (gardeur de chevaux) portent un costume bien plus pittoresque encore, et ils ont dans la physionomie quelque chose de bien plus indépendant, de plus fier et de plus rude ; il y a dans leur maintien un sentiment de supériorité qui leur prête une grande majesté; ils passent leur vie à cheval, et rien n'égale leur adresse et leur agilité. On les a surnommé avec raison les *gauchos* de l'Europe. Le *csikos*, comme le maquignon juif, est un madré compère et s'entend à merveille à cacher les vices des chevaux qu'il mène sur les foires; il pratique même avec une grande habileté l'art de changer la couleur de la robe d'un cheval, surtout si ce cheval a été volé.

Le *kanasz* (porcher) est toujours quelque peu bandit. Il mène une existence bien plus irrégulière et plus sauvage que le bouvier et le gardeur de chevaux, car il est rare que le *kanasz* quitte les profondes forêts de chênes dans lesquelles il garde ses cochons. Ce sont les *kanasz* qui renforcent le plus souvent les rangs des *zégény légény*, des « pauvres compagnons ».

Quant au *juhasz* (berger), il est d'une nature plus douce et plus paisible, bien qu'il n'entre en contact avec la société qu'à l'époque des foires, et encore est-il rare que le régisseur du domaine se fasse accompagner de ses bergers.

Sur le bord de la route, des mendiants splendides que le soleil recouvrait d'un manteau d'or, se tenaient appuyés sur leur bâton, dans une pose de don César de Bazan. Le mendiant hongrois est frère du mendiant espagnol. Il a la même attitude noble et digne, et son accoutrement offre le même mélange pittoresque d'oripeaux et de haillons sordides.

Comme nous sortions du champ de foire :

— Je vous propose, me dit M. L., d'aller faire une petite visite aux Augustins de Nagy-Atad ; ces dames retourneront en voiture à la maison, nous les rejoindrons dans une heure.

Nous nous dirigeâmes vers une vieille église qui s'élève au fond de la place, et qui, au point de vue architectural, est de la plus remarquable insignifiance, comme du reste presque toutes les églises hongroises, ce qui s'explique dans un pays si longtemps ravagé par les Tartares et les Turcs, et sans cesse troublé par les guerres civiles.

Au moment où nous montions les marches du couvent, la porte s'ouvrit, et le supérieur — celui qu'on appelle en hongrois « le président » — se trouva devant nous. C'était un homme de six pieds,

bâti comme un colosse; coiffé d'un immense chapeau de paille, il fumait une pipe magnifique.

— Veuillez entrer, messieurs, nous dit-il, veuillez entrer; et sa bonne figure s'épanouit dans un large sourire.

— Mais vous sortiez, nous vous dérangeons peut-être.

— Pas le moins du monde. Le thermomètre est monté de trois degrés depuis midi, et j'ai une soif... oh! une soif... J'allais prendre un verre de bière à la brasserie... Nous boirons au couvent, ça reviendra au même... Veuillez entrer...

Il nous fit passer devant lui, puis, reprenant les devants, il nous conduisit dans un réfectoire aux voûtes sombres, aux hautes boiseries de chêne, ornées d'anciens tableaux enfumés dont les couleurs s'étaient brouillées sous la patine du temps; devant la table encore mise, chargée de bouteilles et de verres à demi pleins, émaillée de serviettes jetées en chiffons, se tenaient quatre ou cinq moines si vieux, si ratatinés, qu'ils ressemblaient à des ombres. « Le président » nous fit asseoir, et disparaissant par une porte, il revint bientôt, chargé d'une énorme dame-jeanne.

— C'est du meilleur, s'écria-t-il, en versant dans nos verres le jus doré des vignes du Seigneur.

Le vin ne laissait en effet rien à désirer.

En sortant du couvent, nous assistâmes à une scène électorale des plus amusantes. On sait qu'en Hongrie les candidats au parlement voyagent eux-mêmes, comme de simples commis-voyageurs, pour chauffer leur candidature. Ils arrivent au chef-lieu un jour de foire ou de marché, ou bien un dimanche, et, s'établissant sur la place publique, ils pérorent des heures entières, s'efforçant de démontrer qu'il n'y en a point comme eux et que seuls ils sont capables de sauver la patrie et d'assurer la prospérité du pays. Un candidat aux élections qui se préparaient venait d'arriver à Nagy-Atad; il avait fait entasser quelques caisses devant la boutique du marchand chez lequel il était descendu, et, monté sur cette tribune improvisée, il haranguait la foule; mais l'opposition étant la plus forte, c'était en vain que le malheureux orateur essayait de se faire entendre. Chaque fois qu'il ouvrait la bouche, sa voix était couverte de cris et de huées. De guerre lasse, nous le vîmes redescendre de sa pyramide de caisses et se retirer fort penaud dans la boutique d'où il était sorti.

A notre retour chez M. L., une ravissante paysanne hongroise vint au-devant de nous, dans un costume d'une merveilleuse fraîcheur : c'était la fille de M. S. qui avait voulu essayer la pelisse que j'avais achetée à la foire. Elle lui seyait à ravir et rehaussait de ses couleurs vives, de ses broderies en relief, la grâce séduisante et la fraîche jeunesse de celle qui la portait.

Une table chargée de rafraîchissements et de fruits nous attendait dans le jardin. Sur la route, l'animation croissait, les chars défilaient au trot, attelés la plupart de quatre vigoureux chevaux suivis de poulains gambadant en liberté, une clochette au cou. Bêtes, charrettes et gens s'écoulaient avec un bruit de flots. De l'autre côté de la chaussée, sur une petite hauteur ombragée de chênes, des sons de violons et de *cymbalum* sortaient vifs et mélodieux d'une auberge.

— Si nous allions voir danser les paysans? proposèrent les dames.

— L'idée est excellente, répondit M. S. en se levant, donnant lui-même le signal du départ.

Les jours de foire, les dimanches et les fêtes, on danse partout en Hongrie. Nous arrivâmes à l'auberge au moment où les musiciens tziganes attaquaient les premières mesures d'une *czardas*. La *czardas* (*tchadach*) est pour le Hongrois ce que la polonaise est pour le Polonais et la valse pour l'Allemand. C'est la danse nationale et populaire. Des paysans, qui avaient déposé leur sac et leur bâton dans un coin, dansaient avec toute l'exaltation de la passion. Ils tournaient d'abord lentement en entre-choquant leurs talons, puis prenant leur danseuse par la taille, ils l'embrassaient en poussant des exclamations de joie, la faisaient pirouetter et tourbillonner avec une exaltation croissante, la quittaient, la ressaisissaient et la soulevaient avec des poses plus hardies; puis, tout à coup, cette fiévreuse ardeur tombait comme un vent qui change. Alors, mollement, avec des gestes pleins de langueur, des mouvements d'une amoureuse accalmie, les danseurs s'abandonnaient; mais, soudain, la flamme se rallumait, l'enthousiasme éclatait de nouveau en transports ardents et désordonnés, et les danseurs, dans le paroxysme de leur ivresse, se frappaient la nuque de leurs mains crispées en poussant des cris gutturaux et stridents.

Ce n'est pas dans les villes, c'est dans les campagnes qu'il faut voir danser la vraie danse magyare, la *czardas*, qui peint si bien le caractère et les mœurs de ce peuple, sa fougue, ses élans passionnés, ses abattements soudains, ses frémissements, ses colères, ses apaisements mélancoliques et ses langueurs d'amour.

Attirés par la musique et le bruit, de nouveaux couples arrivaient, déposaient leurs sacs à terre, et, gravement, sans échanger un mot, se mêlaient aux danseurs en conduisant par la taille leur femme ou leur fiancée. Bientôt l'unique salle de l'auberge fut encombrée, et l'hôtesse qui se tenait derrière ses tonneaux ne sut plus où donner de la tête. La servante qui servait à boire devait danser avec ceux qui n'avaient pas de danseuse. Des mendiants décoraient le seuil de la porte, immobiles et grimaçants comme des figures de cariatides et de gargouilles de cathédrale. Pour avoir une idée complète du tableau,

figurez-vous maintenant l'intérieur de l'auberge : les poutres soutenant le toit, saillantes, noires, massives, enfumées ; les murs de terre glaise fendus et menaçant ruine ; des chaises éclopées devant des tables boiteuses, luisantes de crasse ou de graisse ; dans un coin, par terre, un seau d'eau, un panier d'ordures et un balai ; et sur un misérable feu une marmite qui essayait de se chauffer, et quelques haillons, des manteaux en loques, des pantalons d'une couleur indéfinissable, suspendus dans le fond, derrière une espèce de comptoir, à des chevilles de bois, comme des dépouilles de suicide ou de meurtre.

La journée s'avançait, il était temps de repartir. Vers les cinq heures nous remontâmes en voiture pour retourner à la *pusta*.

— Voilà une maison qui a un aspect bien singulier, dis-je à M. L. en lui montrant, devant nous, sur notre droite, une maison à deux étages, de forme carrée, et qui, avec ses murs blancs et ses petites fenêtres noires munies de barreaux de fer, ressemblait à un énorme dé.

— C'est la prison du comitat.

— La prison !.. J'aimerais bien la voir.

— Mais je crois que ce sera facile.

M. L. fit un signe au cocher, la voiture se trouvait devant la prison, les chevaux s'arrêtèrent ; nous descendîmes, et, franchissant une porte de bois qui n'était pas même fermée, nous entrâmes dans la cour où le geôlier, un gros homme à mine fleurie, les cheveux coupés en brosse, la tournure militaire, son trousseau de clefs attaché au côté, fumait son chibouque, entre deux gendarmes.

— Monsieur est étranger, lui dit M. L. en me présentant, et voudrait visiter votre prison.

— Volontiers, hum !.. hum !.. très volontiers, répondit le geôlier en toussant. Damné tabac ! Ils le font maintenant d'une force !.. Drôle de manière de racheter sa mauvaise qualité !

Il s'était levé. Il monta en soufflant comme un cheval poussif les cinq ou six marches qui conduisaient à une sorte de péristyle sur lequel s'ouvrait la porte de la prison. Sa plus grosse clef grinça dans la serrure, des plaques et des barres de fer tombèrent avec un bruit lugubre, et la lourde porte s'ouvrit en criant sur ses gonds. Nous vîmes, dans une cellule de 4 à 5 mètres, éclairée par un petit soupirail, une jeune femme au teint pâle, aux yeux rougis, qui cacha aussitôt sa tête échevelée dans ses mains, en se tournant vivement contre le mur.

— De quoi est-elle accusée ? demanda M. L. en se penchant vers l'oreille du geôlier.

— D'infanticide.

M. L. m'apprit plus tard que l'avortement est pratiqué sur une

vaste échelle dans tous les villages calvinistes de cette partie de la Hongrie. Les femmes ne veulent pas avoir plus de deux enfants, et elles ont recours aux pratiques les plus barbares pour que ce chiffre ne soit pas dépassé.

Le geôlier ouvrit une seconde porte qui donnait dans la première cellule. Couchée sur une paillasse, à côté d'une cruche ébréchée, une autre femme était là, l'œil hagard, la tête échevelée. Cette malheureuse avait tué son mari et l'avait fait bouillir.

— Sera-t-elle condamnée à mort? demandai-je.

— Sans doute, me répondit le geôlier.

La peine de mort n'a jamais été abolie en Hongrie. Les meurtriers, les parricides, les infanticides, sont pendus. Jadis les nobles ne pouvaient périr que par le glaive. On employait le glaive même pour exécuter les femmes nobles. Pendant les trois jours qui précèdent l'exécution, le condamné est bien soigné et bien nourri. A la fin du troisième jour, le bourreau lui apporte pour son souper un chapon avec une ficelle autour du cou. Autrefois, à ceux qui devaient être décapités le lendemain, on servait un chapon sans tête, dont les ailes et les pattes étaient attachées avec un fil rouge.

Les exécutions se font encore aujourd'hui en plein air, avec une certaine solennité. Le condamné est lié sur un char à ridelles, la tête du côté de la queue des chevaux, afin qu'il ne puisse pas voir la potence qui l'attend. En face de lui se tient le prêtre qui prie à haute voix. La voiture est entourée d'une escorte d'hommes armés de fusils, de piques et de fourches de fer. A l'église, la cloche d'agonie tinte le glas.

Avant le départ de la prison, le bourreau, portant des culottes rouges, va demander pardon au condamné de falloir lui donner la mort. Puis, accompagné des soldats qui doivent le protéger contre le peuple, si, par malheur, il exécute mal sa besogne, il se rend par un autre chemin au lieu de l'exécution. Dès qu'il a rempli son triste office, il prend son chapeau à la main, et fait une collecte pour la célébration de messes mortuaires en faveur du défunt.

Il y a une trentaine d'années, les pendus restaient à la potence jusqu'à ce qu'ils en tombassent d'eux-mêmes. Les gens superstitieux venaient pendant la nuit leur arracher un lambeau de vêtement ou leur couper le petit doigt. Quand le paysan hongrois avait un petit doigt de pendu dans sa poche, il croyait pouvoir voler sans être ni vu ni découvert.

Le soleil se couchait quand nous laissâmes derrière nous la route de Nagy-Karpad, pour couper court à travers le steppe. Les paysans qui s'en allaient du côté du village chantaient de ces adorables chansons populaires si courtes, si simples, si expressives, bien plus

humaines et plus originales que les *lieder* allemands. L'amour n'y est pas aussi idéal peut-être, mais comme il est plus vrai ! Voici les chansons qui retentissaient sur la route, derrière nous, et que la brise du soir nous apportait en notes douces et sonores :

« Que ton mouchoir est sale ! Comme on voit bien que tu n'as pas de bien-aimée ! Donne-moi ton mouchoir, je te le laverai, et je serai ton amie ! »

Trouvez une conclusion plus tendre à un début plus prosaïque !

Et comme pour faire pendant à la voix des femmes qui chantaient, une voix d'homme retentit :

« Loin de toi, ma bien-aimée, je ne voudrais pas même être une étoile du ciel. — Sans toi et loin de toi, je m'ennuierais trop au ciel et je me laisserais tomber sur la terre ! »

Notre voiture roulait si rapidement, que nous n'entendîmes bientôt plus rien. Nous étions de nouveau perdus dans l'immensité sauvage de la *pusta*.

XII

Une visite inattendue. — Le paysan hongrois avant et depuis l'émancipation. — Cérémonie du mariage. — Condition de la femme. — Le village de Nagy-Karpad. — L'auberge. — La maison du juge. — Anciennes pénalités. — Visite au pasteur réformé. — Le protestantisme en Hongrie. — L'école. — Une surprise de notre ami Beri Janos. — Chez les tziganes.

Nous achevions de souper, — on dîne au milieu du jour en Hongrie, et l'on soupe le soir à sept heures, — quand la porte de la salle à manger s'ouvrit, et deux hommes coiffés de larges chapeaux et drapés dans de longues dalmatiques, entrèrent :

— Ce ne sont pas des brigands, me dit M. L., et je le regrette. Le plus jeune est le juge de la commune, et le plus âgé est son père. Vous m'avez demandé des renseignements sur les paysans en Hongrie ; j'ai pensé que personne ne serait mieux à même de vous en fournir que ces deux hommes ; le plus âgé est né avec le siècle, et, pendant quarante ans, au lieu de travailler pour son compte, il a travaillé pour le seigneur.

Les deux paysans, après nous avoir serré la main, s'étaient assis. M. L. leur fit offrir du vin et du tabac. C'est une vieille coutume en Hongrie, datant encore de la domination turque, de présenter aux gens qui viennent vous voir, une pipe ou un cigare. Quand un hôte arrive dans une maison de campagne, le maître du logis le conduit immédiatement dans une chambre réservée, où s'étale une précieuse collection de pipes d'écume, et le prie de choisir celle qui lui plaît.

— Je vous servirai d'interprète, me dit M. L., posez les questions que vous voudrez.

— Dites au vieux, répondis-je, de me raconter quelle était la vie du paysan hongrois avant son émancipation.

M. L. transmit ma question au vieillard, qui me répondit avec cette admirable facilité d'élocution qui fait de tout Hongrois un tribun ou un avocat :

— Dans le tout vieux temps, le paysan hongrois était maltraité par ses maîtres avec une brutalité allemande : aussi, au seizième siècle, une révolte terrible éclata parmi eux, et on en fit périr plus de cent mille dans les supplices les plus atroces. Ce fut sous l'empereur Joseph et sous Marie-Thérèse que le servage fut aboli et qu'une loi fut promulguée permettant aux paysans la libre disposition de leur personne. Ceux qui étaient mécontents de leurs maîtres pouvaient les quitter et s'établir sur les terres d'un autre seigneur, moyennant un avertissement de six mois à l'avance. Le seigneur fut aussi obligé d'abandonner au paysan une certaine quantité de terre, mais il s'arrangeait toujours pour ne lui donner que la plus mauvaise; en échange, le paysan faisait tant de journées de corvée par an. Le soir, au coucher du soleil, quand il rentrait accablé de son travail, à peine s'était-il étendu sur sa paillasse, que les *heiduques* (on donnait ce nom aux gendarmes particuliers du seigneur) venaient frapper avec leur bâton à la cabane du paysan et l'avertir que le lendemain, s'il ne se trouvait pas avant le jour sur les terres seigneuriales, on le condamnerait à la prison ou à la bastonnade. En outre, le paysan était astreint à plusieurs journées de charroi : il devait aussi aller couper du bois dans les forêts, servir de traqueur dans les chasses, payer un florin d'impôt pour chacune de ses cabanes, et livrer chaque année aux cuisines du château deux poulets, deux chapons, dix-neuf œufs et cinq livres de beurre.

« Si le seigneur se mariait, ou mariait une de ses filles, chacun de ses paysans devait lui donner 42 kreutzers, ou des vivres à moitié prix. Si le seigneur était jeté en prison, les paysans devaient se cotiser pour payer sa rançon. Le seigneur allait-il à la diète : le paysan était obligé de lui payer « l'impôt de la Diète », c'est-à-dire une somme d'argent suffisante à son entretien à Presbourg ou à Pesth. Le paysan avait-il de l'eau-de-vie à distiller : il devait payer deux florins par chaudière; enfin de toutes ses récoltes le dix-neuvième appartenait au seigneur, le dixième au clergé, et la même dîme se prélevait sur ses abeilles, ses brebis, ses chèvres et ses cochons.

« Que lui donnait la loi en échange de ce servage déguisé? La permission d'en appeler au roi quand il était condamné à mort ou condamné à recevoir cent coups de bâton, et le privilège de se faire

artisan, marchand, prêtre, et d'être anobli, car tous ceux qui se distinguaient sur les champs de bataille pouvaient devenir nobles. Dans un village situé non loin de Cinq-Eglises, tous les paysans appartiennent à la noblesse; on surnomme ces aristocrates rustiques, qui sont bergers, porchers, domestiques, les « gentilshommes chaussés de sandales » (*bocskoros nemesember*), parce qu'ils n'ont pas même de quoi s'acheter une paire de bottes.

— Demandez-lui encore, dis-je à M. L., si le paysan est plus heureux depuis que la révolution de 1848 l'a complètement émancipé?

— Non, il n'est pas plus heureux, me dit le vieux Beri. Avant 1848, nous n'avions pas de propriétés et on ne pouvait par conséquent rien nous prendre[1]. Aujourd'hui, si nous ne payons pas les impôts — et Dieu sait s'ils augmentent chaque année! — on nous saisit nos terres et on nous vend nos meubles, nos vêtements pour nous jeter sur le chemin, presque nus et sans ressource. Au temps jadis, le seigneur nous donnait un champ et une maison; nous n'avions à nous inquiéter de rien; nous avions, il est vrai, trois ou quatre jours de corvée par semaine, mais qu'est-ce que cela? Nous ne souffrions pas des années mauvaises; en cas de disette, le seigneur avait toujours assez de blé dans ses greniers pour nous nourrir. Aujourd'hui que le paysan est un citoyen libre, vous comprenez qu'il n'a plus le droit de recourir à la libéralité du seigneur. Autrefois, celui-ci nous permettait généralement de faire paître ses bœufs, ses moutons et ses chevaux sur ses terres. L'entretien de notre bétail ne nous coûtait rien, et nous avions suffisamment de bœufs pour labourer nos champs.

« Depuis 1848, le paysan a dû vendre son bétail, qu'il ne pouvait pas nourrir, et ses terres se détériorent. Il emprunte au juif l'argent nécessaire à l'achat d'une paire de bœufs. Mais, si l'année n'est pas très bonne, il ne peut pas payer les billets qu'il a souscrits, et on lui saisit tout ce qu'il a. Ce sont ces paysans ruinés qui s'engagent chez les grands propriétaires et qui composent une classe de parias et de pauvres diables beaucoup plus malheureux que les anciens serfs.

— La justice était-elle meilleure autrefois qu'aujourd'hui?

[1] Il fallait être noble pour être possesseur du sol. « Cette loi, dit M. de Gérando, se justifiait à l'époque où elle fut établie; en effet, on ne confiait le sol qu'à des citoyens capables de le défendre; et on n'osait l'abandonner aux serfs, c'est-à-dire aux vaincus, qu'on considérait comme des ennemis. En Hongrie, comme dans le reste de l'Europe, le servage fut le résultat immédiat de la conquête. Imposé aux nations vaincues, il fut institué au profit des soldats de l'armée victorieuse, lesquels formèrent la noblesse. Dans l'origine, le mot *noble* avait le sens de « Hongrois »; celui de *serf* signifiait « Slave » ou « Valaque ».

— Meilleure, car on ne connaissait pas les longues procédures. Tout se jugeait paternellement devant le seigneur, qui rendait sur-le-champ sa sentence, tandis qu'aujourd'hui il faut courir au moins dix fois chez le juge; et puis la justice ne coûtait rien que des coups de bâtons à recevoir pour celui qui était condamné. Maintenant, la justice vous ruine!

Nous causâmes encore longtemps de choses et d'autres.

— Que gagne un paysan? demandai-je encore.

— Si la récolte a été abondante, me dit le juge, il peut gagner environ 300 florins. Mais, comme le paysan hongrois n'est ni prévoyant, ni économe, vienne une mauvaise année, il est à la merci du juif. De ces 300 florins, il faut déduire son entretien et celui de sa famille, qui se montent à 200 florins. Que lui reste-t-il quand il a payé les impôts? Rien.

— Le paysan hongrois lit-il, est-il abonné à des journaux?

— Il aime la lecture, il a des livres chez lui; il ne s'abonne pas à des journaux, mais il va les lire au cabaret. Il a une grande mémoire, un jugement sain, et beaucoup d'intuition. On embarrasse rarement un paysan. S'il a un procès — et il aime les procès — il se défend parfaitement lui-même.

Curieux de savoir comment se célèbrent les mariages dans cette partie de la Hongrie, je demandai à mes deux interlocuteurs quelques détails à ce sujet. L'amour n'entre, en général, pour rien dans les unions entre les paysans. Je regrette de commencer par cet aveu, qui détruira les illusions des fabricants d'idylles. Toute femme qui possède un hectare est à peu près sûre de se marier, et quiconque, parmi les aspirants à l'hymen, n'a pas une *bunda* ornée de belles fleurs en broderie, n'attirera jamais les regards d'une jeune fille.

Les noces sont excessivement luxueuses et ne durent pas moins de trois jours. Pendant ces trois jours il se mange 150 kilogrammes de viande, sans compter les hécatombes de poules et d'oies égorgées sans pitié. On achète ordinairement un bœuf, qu'on immole pour la circonstance. La veille du mariage le fiancé vient en voiture avec ses amis chercher le trousseau de sa femme. Ce trousseau se compose d'un coffre de bois peint, renfermant du linge, des vêtements et toute la literie. On emporte ce butin en triomphe à travers le village, au milieu des chants, des cris de joie, des détonations d'armes et des claquements de fouet.

La demande de mariage se fait par un tiers, un chargé de pouvoirs, comme en Orient. C'est par ses soins qu'a lieu l'échange des anneaux et que les fiancés se donnent des gages mutuels : le jeune homme remet à la jeune fille une somme d'argent, 40 à 50 florins;

et celle-ci donne à son fiancé, quand elle est riche, trois mouchoirs qui coûtent au moins 30 à 40 florins. La fiancée est accompagnée de deux de ses amies qui doivent être mariées, et de six jeunes filles en blanc portant des couronnes. La couronne de l'épousée a quatre couleurs : rouge, bleu, blanc et vert; elle étincelle de paillettes et est ornée, au milieu, d'un petit miroir. Le jour fixé pour la noce, les amis des fiancés, une musique de tziganes en tête, vient chercher la fiancée. La nouvelle épouse se rend ainsi escortée à sa nouvelle demeure. Et sur tout le parcours de l'église à la maison on tire des coups de fusil et de pistolet, on se livre aux démonstrations les plus bruyantes, puis on se met à table, et le festin se prolonge jusqu'au milieu de la nuit. Il est d'usage que chaque invité danse avec l'épousée et lui donne quelques kreutzers en échange desquels il reçoit un baiser. Les invités apportent un cadeau en nature : un poulet, un pigeon, des fruits. La domestique remet le cadeau à l'épouse, qui est alors tenue de faire une danse avec l'invité qui lui a offert le cadeau. Une fois la gaieté allumée, elle n'a plus de bornes. Pendant le repas de noce, on chante et l'on se divertit de toutes sortes de façons. On sert des pâtés dans lesquels sont enfermés des oiseaux aux ailes saupoudrées de poivre rouge. En prenant leur vol, ils aveuglent les convives et les font éternuer indéfiniment. Chez les paysans calvinistes on ne danse que jusqu'à minuit. Alors l'épouse est conduite dans la chambre nuptiale par les parents qui la coiffent solennellement d'un bonnet de nuit. Une heure après, elle reparaît au milieu des invités qui la saluent alors du nom de femme, « *menyeke.* »

« La paysanne hongroise n'est pas réduite, dans son ménage, à la triste et basse condition de la femme croate. Celle-ci est la femme de douleurs, vouée au dur travail, à la soumission sans réplique, à l'effacement le plus humble. D'après un vieux dicton magyare, « c'est le chignon qui commande[1] », et le paysan, je m'en suis plus d'une fois rendu compte moi-même, est d'une extrême douceur et d'une grande bonté envers sa femme. Il la traite d'égal à égal; elle est sa compagne et non pas sa domestique et sa servante, et conserve dans le mariage la gaieté de sa vie de jeune fille et son enjouement heureux. Ce n'est que dans les villes, et parmi les gens de la basse classe, que les querelles de ménage dégénèrent en actes de brutalité. Il n'est pas rare d'entendre le paysan donner à sa femme les doux noms de *roszam* (ma rose), *izillagom* (mon étoile), *gyôngyôm* (ma perle). Ordinairement il lui dit *asszonz* (femme). Celle-ci en parlant à son mari, ne le tutoie jamais,et l'appelle « monsieur » ou « maître ».

[1] *A Konty parancsal.*

La réciprocité des égards, la politesse est même poussée si loin chez ce peuple, que des hommes qui se voient pour la première fois se disent entre eux, en causant : « Mon frère aîné (*babyam*), » ou « mon frère cadet (*ocsem*) ». Sont-ils du même âge, ils s'appellent « Votre Grâce. » Que de fois j'ai appliqué mentalement aux Hongrois ce que Heine disait en parlant des manières polies et distinguées des Parisiens : « O parfum de politesse, parfum d'ananas, combien tu rafraîchis ma pauvre âme malade qui avait avalé, en Allemagne, tant de vapeurs tabagiques, tant d'odeurs de choucroute et de grossièreté ! »

— Si demain le monsieur français, dit le juge, veut venir me voir, il me fera beaucoup d'honneur, et je le conduirai chez le pasteur, chez le maître d'école et chez des tziganes.

Cette invitation n'était pas de celles qu'on refuse, mais qu'on provoque. Le lendemain donc, immédiatement après le déjeuner, je remontais en voiture avec M. L., et nous galopions du côté du village de Nagy-Korpad. Le temps me favorisait ; la journée s'annonçait de nouveau superbe, l'air était d'une transparence élyséenne, et le soleil étendait ses larges nappes de lumière comme des champs d'or au milieu du steppe.

Une demi-heure après nous étions dans le village, roulant sur le sable d'une rue que cent chevaux auraient pu traverser de front, tellement elle était large. Les maisons, à une assez grande distance les unes des autres, étaient à demi cachées dans des massifs d'acacias. Derrière les palissades et les murs de terre, on apercevait çà et là la tête curieuse d'une jeune fille ou d'une vieille femme qui nous regardait passer. Des troupeaux d'oies, faisant de larges plaques neigeuses, dormaient au soleil, et des cochons criaient autour de nous avec une familiarité de chiens se promenant dans les rues. A mesure que nous avancions, l'église grandissait à nos yeux avec son haut clocher et ses murs éblouissants de blancheur. En face de l'église s'élève une grande maison blanche : c'est l'auberge tenue, comme la plupart des auberges, par un juif. L'auberge appartient au domaine des héritiers Sina et se loue 1200 florins (2400 francs) par an ; si le paysan boit peu, il emprunte beaucoup, et le juif, qui ne prête jamais au-dessous de 50 pour 100, fait des affaires excellentes. C'est moins un aubergiste qu'un banquier et un prêteur à la petite semaine. Le magyar, qui croit se déshonorer s'il est autre chose que laboureur, berger ou soldat, exerce bien rarement la profession d'aubergiste. Il laisse ce rôle de valet et de voleur aux Allemands et aux juifs. M. de Gérando [1] raconte un fait per-

[1] Auteur d'un livre remarquable snr la *Transylvanie et ses habitants*.

sonnel qui lui arriva un jour, et qui montre quelle bonne opinion ont les magyars de la probité tudesque : « J'avais oublié, dit-il, dans une auberge, une bague à laquelle je tenais beaucoup. Le postillon détela un de ses chevaux, partit au galop et revint avec la bague que je croyais perdue. Je lui demandai comment il s'y était pris pour la retrouver : « Il n'y avait dans l'auberge, me répondit-il, que des « paysans ; voyant que le bijou n'était pas sur la table où vous l'aviez « laissé, j'ai dit à l'aubergiste qui jouait la surprise : — Tu es le seul « Allemand ici, donc c'est toi qui as pris la bague ! »

La voiture s'était arrêtée, nous étions devant la maison du juge ; une petite table noire, fixée à une des poutres qui soutenaient le toit en saillie ; des ordonnances gouvernementales clouées près de la porte, l'indiquaient.

Le juge nous fit entrer dans la salle d'audience qui servait en même temps de chambre à sa famille. C'était une pièce assez spacieuse, meublée comme se meuble le paysan hongrois, sans luxe, du strict nécessaire : deux lits, un coffre de bois peint servant d'armoire, une table avec un encrier, quelques chaises. Une grosse horloge accrochée dans un coin parlait toute seule — tic-tac, tic-tac — comme une vieille femme qui radote. Sur une tablette, au-dessus d'une croisée, on voyait quelques livres qui se soutenaient les uns les autres, semblables à une bande d'ivrognes qui trébuchent. Une lithographie, représentant les membres du ministère magyar, était placée à l'endroit le plus apparent de la chambre, et une vaste étagère garnie d'assiettes, de plats, de cruches coloriées, indiquait le degré d'aisance du propriétaire, car, chez la plupart des paysans, on mange tous au même plat ; mais on aurait une très fausse opinion des Hongrois, si l'on croyait qu'ils ont conservé la malpropreté orientale. Les tables, les bancs, les chaises, la vaisselle sont au contraire lavés, frottés, entretenus avec un soin presque hollandais. On dirait que les rideaux des fenêtres, les draps des lits, le linge de la table ont été tissé avec de la neige ou des fils de la Vierge. A la veille de chaque jour de fête, on voit des femmes occupées à remettre une chemise blanche à leur maison, repassant les murs à la chaux, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur ; les oies, les poules, les cochons ne sont pas ici les hôtes familiers du logis, comme chez les paysans de Bosnie et de Roumanie. Les reproches de saleté adressés par des voyageurs aux Hongrois sont principalement fondés sur l'usage que la plupart des paysans font de la graisse de porc pour lisser leurs longs cheveux et qui parfois inonde leur visage ; aujourd'hui, il n'y a plus guère que les tziganes qui s'enduisent encore tout entiers de saindoux pour plaire davantage à leurs femmes et se garantir contre l'intempérie des saisons.

Je voulus mettre à profit la visite que nous faisions au juge, et je lui demandai quelques indications sur la manière dont on pratique la justice en Hongrie. Mais d'abord, car la matière est intéressante et peu connue, disons un mot de l'ancien code pénal qui est un recueil complet des plus atroces supplices. Du temps de saint Étienne, une femme qui, pour la troisième fois, avait été surprise en flagrant délit de vol, était vendue. Le voleur, pour la première fois, avait le nez coupé ; pour la seconde fois, on lui arrachait les oreilles ; la troisième fois, on le pendait. Il pouvait toutefois racheter son nez et ses deux oreilles, moyennant cinq bœufs pour chacune de ces trois parties saillantes du visage. Sous Ladislas, un paysan volait-il une oie, on lui crevait un œil ; le clerc qui volait une poule ou des pommes était passé par les verges ; les femmes adultères étaient attachées à quatre chevaux et déchirées ou enterrées vivantes avec leur amant ; le parricide était cousu dans un sac de cuir avec un chien, un coq, un chat, un écureuil et des serpents, et jeté à l'eau. On lapidait les blasphémateurs. Les criminels condamnés au bûcher étaient d'abord étranglés, ou bien on leur attachait au cou un sac de poudre pour abréger leur martyre. Celui qui, en temps de guerre, trahissait, était mis à la broche et rôti comme un porc. On peut lire dans l'histoire de Hongrie le terrible supplice de Georges Dózsa, qui s'était mis à la tête de l'insurrection des paysans contre la noblesse, en 1514, et qui fut défait et capturé sous les murs de Temesvar. « Voilà Sa Majesté paysanne, disaient les seigneurs magyars avec une ironie amère, oubliant que quelques semaines auparavant ils avaient tremblé devant lui ; le voilà ! Demain, on posera la couronne sur sa tête, le forgeron l'a taillée dans le fer ; on lui donnera un sceptre royal qui pèse quinze livres et un trône en fer sur lequel il sera à l'aise. » Le lendemain, Dózsa était assis sur un trône ardent avec une couronne en fer rougie sur la tête, et un sceptre de quinze livres dans la main ; on le saigna, et on donna son sang à boire à son frère. Sur quarante de ses plus vaillants compagnons laissés douze jours sans nourriture, trente et un étaient morts de faim ; ceux qui avaient survécu furent amenés devant Dózsa et forcés de manger de sa chair qu'on lui arrachait avec des tenailles brûlantes. Trois paysans qui refusèrent d'obéir aux bourreaux furent empalés ; enfin ce qui resta du cadavre de Dózsa fut mis dans des marmites et servi à ses partisans.

Dans certaines parties de la Hongrie, l'usage du pal était aussi répandu qu'en Turquie. Le criminel était étendu à terre, tout nu, sur le ventre, et solidement attaché ; le bourreau lui ouvrait les reins avec une hache, et ses aides, à coups de maillet, enfonçaient le pieu, tandis que lui le tournait dans les deux mains, pour lui

imprimer un mouvement de rotation, le diriger le long de l'épine dorsale et le faire sortir à la nuque ou à l'épaule. Dans ce cas, le condamné vivait quelquefois encore vingt-quatre heures et il fumait et buvait du raky ; mais si le jugement ordonnait que le pal traversât le ventre, la mort était à peu près instantanée.

Pour les petits délits, les formes de la pénalité étaient parfois burlesques. On enfermait les femmes querelleuses dans une cage tournante sur la place publique, et les malicieux gamins accouraient en foule pour s'amuser à faire pirouetter la coupable; bientôt la pauvre femme avait le vertige et subissait toutes les conséquences d'un violent mal de mer. Une jeune fille avait-elle failli? On l'obligeait à se tenir sous la chaire de l'église pendant l'office, avec une couronne de paille et un cierge noir à la main; on la fouettait ensuite. Cette punition poussait beaucoup de malheureuses à l'infanticide.

Les hommes étaient liés sur un cheval de bois et obligés d'essuyer toutes les insultes des passants; plus tard, le cheval fut remplacé par un poteau, auquel le condamné était retenu par un collier de fer.

Il y a quelques années, on voyait encore devant la maison du juge de village, un grossier instrument de bois appelé en allemand *bock*, en slovaque *klada*, et en hongrois *kalada*, lequel servait, faute de prison, à maintenir en état d'arrestation ceux qui, coupables d'un délit, venaient d'être arrêtés. La kalada avait cinq ouvertures dans lesquelles on pouvait enfermer à volonté les mains, les pieds ou la tête. Le juge de Nagy-Korpad me dit qu'il avait maintenant une petite prison. Bien que les peines corporelles soient abolies, il y a encore des juges qui emploient le fouet. Le coupable est étendu sur un banc, une traverse de bois lui maintient les jambes et les épaules, afin que les coups frappent d'une façon bien régulière la partie la moins noble, mais la plus sensible du corps.

Le juge de village est élu chaque année par la commune. S'il refuse sa nomination, il est condamné à 100 florins d'amende. Le juge supérieur qui réside au chef-lieu est élu par le comitat; quant au juge criminel, il est nommé par le roi. Les pandours ou gendarmes ruraux sont sous la dépendance immédiate du juge supérieur; mais ils sont si mal payés, que dès qu'on signale des brigands dans la contrée ils déposent l'uniforme. On est alors obligé d'avoir recours aux militaires.

Le juge nous accompagna au presbytère, puis il nous quitta en nous disant qu'il nous rejoindrait à la maison d'école. Nous entrâmes, et comme la porte de la chambre de M. le pasteur était ouverte, nous eûmes devant nous un de ces délicieux tableaux d'intérieur, à la manière des Gérard Dow. Dans le calme et le demi-jour

d'une pièce assez vaste, assis au fond d'un vieux fauteuil, les lunettes suspendues au bout du nez comme au-dessus d'un précipice, la tête de travers, les yeux clos, la bouche ouverte en forme d'entonnoir, une main sur le ventre, et retenant de l'autre un chibouque éteint, M. le pasteur faisait sa sieste après son premier déjeuner qui avait dû être plus copieux qu'à l'ordinaire. Rien de calme, de reposé, de tranquille comme cette chambre, où l'on n'entendait pas même les mouches voler et où un rayon de soleil rampait à terre, semblable à un serpent d'or, de peur de faire du bruit. Un piano à queue, recouvert d'un tapis, dormait dans un coin d'un sommeil de cercueil. M. L. se dirigea sur la pointe des pieds vers l'instrument, l'ouvrit, et fit ruisseler sur ses cordes les notes étourdissantes d'une valse viennoise. M. le pasteur se réveilla en sursaut, et ce fut de part et d'autre de francs éclats de rire.

— Je croyais vous faire entendre la musique des anges et vous plonger dans l'extase, lui dit M. L. en continuant sa danse endiablée.

Le pasteur, sans me connaître encore, vint à moi avec cette amabilité hongroise si empressée et si franche, et me fit asseoir à la place d'honneur, sur le sopha. C'était un homme jeune encore, à la figure pâle et énergique, aux yeux et aux cheveux noirs, vêtu à la hongroise, d'une longue redingote à brandebourgs, de culottes à pont-levis, et chaussé de hautes bottes. D'une voix pleine, sympathique, il me raconta qu'il avait d'abord été pasteur en Croatie. Il me révéla sur certaines mœurs des paysans de ce pays des détails que je ne demanderai pas à mes lecteurs la permission de leur répéter. Nous touchâmes à bien des sujets. Il me dit que ses idées à lui étaient républicaines, et que, dans les événements tragiques qui marqueront la fin de ce siècle, l'avenir de l'Autriche serait probablement brisé.

— Comment, lui demandai-je, la réformation a-t-elle été introduite en Hongrie?

— Calvin, me dit-il, la prêchait en Suisse; un prêtre, nommé Starag Mihaly, se rendit auprès de lui, faisant la route à pied; ayant embrassé la nouvelle doctrine, il revint en Hongrie, et s'en alla de village en village prêcher la réforme. Comme il avait une belle voix et qu'il jouait du violon, il s'installait sur la place publique, chantait des airs hongrois, et quand la foule avait fait cercle pour l'écouter, il se mettait à prêcher; le plus souvent on le chassait, mais quelquefois on l'écoutait. Dans notre comitat, ce sont les seigneurs qui, les premiers, ont passé au calvinisme. Jusqu'à Joseph II, la religion protestante ne fut que tolérée; maintenant encore les réformés ont tous les frais du culte et l'entretien du clergé à leur charge.

— Quelles sont vos relations avec les prêtres catholiques? lui demandai-je.

— Excellentes. On n'a pas souvenir d'un conflit entre un membre du clergé protestant et du clergé catholique. Dans les villages mixtes, on voit le pasteur venir une ou deux fois la semaine s'attabler au coup de midi chez le prêtre catholique. Lorsqu'en 1858, le comte Léon Thun, ministre des cultes d'Autriche-Hongrie, voulut restreindre les droits des réformés, le primat de Hongrie demanda lui-même, le premier, que la liberté confessionnelle fût respectée.

— Le clergé a-t-il beaucoup d'influence sur le peuple?

— Le clergé est aimé, mais je dois vous avouer que son influence est aujourd'hui bien faible.

— Y a-t-il beaucoup de pratiques superstitieuses parmi les paysans?

— Non, et cependant, à la fin du siècle dernier, on brûla encore des sorcières. Comme la pluie n'était pas tombée de tout l'été, les habitants d'un village, au bord de la Vaag, attribuèrent la sécheresse aux sorcières. Les juges firent saisir toutes les vieilles femmes, et, les ayant conduites à la rivière, on les plongea l'une après l'autre dans l'eau profonde. Toutes celles qui, au lieu de surnager comme un morceau de liège, enfoncèrent, furent considérées comme sorcières, repêchées et enfermées dans la prison du comitat, où elles restèrent le temps nécessaire à l'instruction de leur procès. On les força, à coups de fouet, à s'avouer coupables, et on finit par les brûler vives.

Notre conversation fut interrompue par l'arrivée d'un paysan et d'une paysanne qui étaient entrés comme nous, sans frapper.

— Mille pardons, me dit le pasteur, mais voici un couple qui est pressé de demander son divorce, il revient pour la troisième fois.

— C'est donc vous seul que cela regarde? lui fis-je en me levant.

— Un peu. Quand les calvinistes hongrois veulent divorcer, ils doivent se présenter trois fois devant le pasteur, qui écoute leurs griefs et leur donne, au besoin, des conseils; mais si les conjoints ne parviennent pas à s'entendre, grâce à son office, il leur donne une déclaration écrite qu'ils vont porter au tribunal du comitat, qui prononce en dernier ressort. Le divorce existe de droit en cas d'impuissance ou de stérilité, pour cause de maladie inconnue avant le mariage, de vie déréglée et d'abandon du toit conjugal.

En sortant du presbytère, nous passâmes devant le temple autour duquel se groupent de jolies maisons blanches, au toit de chaume, entourées de vignes, de jardins pleins de fleurs avec de vertes et fraîches tonnelles.

La maison d'école ressemble aux autres maisons. Les garçons et

les filles se réunissent dans la même salle, dont les murs sont décorés de nombreuses cartes de géographie et de tableaux coloriés de plantes et d'animaux. L'école est obligatoire pour les enfants, de six à douze ans.

— Quel est votre traitement? demandai-je au maître d'école.

— J'ai cent élèves; chaque élève est tenu à me payer un florin par an et à m'apporter un poulet ou une poule. La commune me fournit le logement, le bois, 13 hectolitres de fruits et de vin et un champ de 6 hectares. Ce sont les paysans qui cultivent mon champ, mais c'est moi qui fournis le grain et les pommes de terre. J'engraisse quelques cochons, j'ai une basse-cour de grand seigneur, je suis en somme très heureux. Dans d'autres villages, le maître d'école est nourri par les habitants, chez lesquels il va prendre ses repas, en passant d'une famille à l'autre; j'aime mieux être chez moi, au risque de n'avoir quelquefois à boire que de l'eau.

Nous sortions de l'école, quand le juge vint nous rejoindre.

— Venez avec moi tout de suite, nous dit-il... Une petite surprise pour le monsieur français!

Nous entrâmes avec lui dans une maison voisine, où travaillait un fabricant de *szür* [1], de *bunda*, de *rékli* et de pelisses. Il en avait étalé de magnifiques, avec des broderies éclatantes, des fleurs en cuir de diverses couleurs, des arabesques singulières, de gros boutons d'argent et des garnitures de soie ou de velours.

— Nos femmes et nos jeunes filles, me fit dire le juge par l'intermédiaire de M. L., ne portent ces élégants costumes que les jours de fête et les dimanches; et même en été le *rékli* est souvent emballé et remplacé par la chemise de toile à courtes manches brodées, qui laissent les bras à demi-nus. Mais je n'ai pas voulu que vous partiez de Nagy-Korpad sans avoir vu la bonne tournure qu'ont nos paysannes dans leurs vêtements d'apparat. Veuillez vous tourner...

Je venais d'entendre le bruit d'une porte qui s'ouvrait; je me tournai et ce que je vis était à la fois une surprise charmante et un délicieux tableau vivant.

Sur un large escalier de bois conduisant à une chambre élevée de deux ou trois mètres au-dessus de celle où nous étions, se tenaient trois jeunes filles, vêtues du costume national hongrois. Leur taille souple se dessinait avec des inflexions de lignes harmonieuses sous le *rékli*, cette pelisse enjolivée de soutaches et de boutons d'argent, toute frappée de broderies et de fleurs de cuir ouvragé, pareille à un dolman de hussard, et doublée de peau de mouton avec sa laine blanche, chaude et caressante. Leurs jupons super-

[1] Manteau de drap épais.

posés, tuyautés de mille plis, descendaient en bouffant sur les bas bien tirés, laissant voir la jambe fine et cambrée, au-dessus de la cheville, et le pied chaussé de souliers fermés, aux hauts talons destinés à retentir en cadence dans les évolutions de la *czardas*. Un tablier noir, garni de dentelle, était noué sur les jupes, et un fichu de couleur voyante jeté autour du cou. La chevelure divisée verticalement en raie lisse, se réunissait au chignon en deux superbes nattes qui retombaient sur le dos, entourées de rubans roses et verts, et de petites chaînettes d'argent.

Ces trois jeunes filles étaient de fraîches et solides beautés, exubérantes de séve comme des plantes nées dans un sol riche et fécond, en plein soleil. Leurs grands yeux bruns, aux paupières frangées de longs cils, brûlaient de cette ardeur calme des Orientales, et leurs lèvres, semblables à du velours rouge, riaient, montrant des dents blanches, avec l'enjouement spirituel qui est une des grâces de la Hongroise.

Les trois paysannes descendirent de l'escalier, et le juge, avec une bonhomie joviale, me détailla une à une toutes les parties de leur costume.

— Et maintenant, nous dit-il en tirant sa montre, allons chez les tziganes.

Chez les tziganes! c'est-à-dire au fantastique pays de Bohême, au pays de l'insouciance, de la gaieté, du caprice vagabond, de la folie rêveuse. Libre comme l'oiseau, voyageur comme le vent, le tzigane s'en va où son humeur le pousse, au gré de sa volonté ou de sa fantaisie. Que lui faut-il pour être heureux? Un peu de soleil, un tapis d'herbe, un horizon sans barrière, le bruit du vent dans les feuilles, un peu de cette poésie de la vie sauvage qui fait paraître si triste et si monotone la vie civilisée. Là où il trouve de quoi nourrir ses chevaux, et assez de bois pour faire du feu, il dresse sa tente de toile, et passe ses journées couché sur le dos ou sur le ventre, fumant sa pipe, « aussi tranquille que si rien ne lui manquait sur la terre », et rêvant, en regardant la fumée se disperser dans les airs, des rêves ineffables. « Dans l'ivresse de leur indépendance, a dit le poète qui les a chantés [1], les tziganes narguent la misère ainsi que l'injustice du sort; j'ai appris d'eux comment on se console quand le destin vous trahit : on se console en dormant, en fumant et en chantant. » Dans son apparente misère, ce Mohican de l'Europe reste millionnaire d'illusions, de gaieté, d'insouciance. Le pays où l'on rêve, où l'on peut se griser de paresse, s'enivrer de musique, voilà la patrie qu'il adopte et qu'il aime!

[1] Lenau.

Pour lui, le premier des biens, c'est la liberté. Et où pourrait-il mieux l'avoir que dans ces immenses steppes de la Hongrie, où l'on voyage des journées entières sans rencontrer d'autres êtres vivants que des aigles, des vols de canards et des troupeaux de chevaux sauvages ?

Comme le Bédouin dont il est le frère en vagabondage et en poésie, le tzigane ne s'enracine pas à la terre ; il n'a pas de foyer, même quand il habite une hutte ou une cabane.

Sa maison de toile se plie à son gré, et il la transporte d'un point à l'autre comme un vêtement dans un sac. Quelques-uns cependant, comme ceux que nous allions voir, logent dans de petites maisonnettes en dehors des villages, ou se creusent des habitations dans la terre comme des troglodytes. Mais le *home* a si peu d'attraits pour les membres de ces tribunes errantes, qu'il est bien rare qu'ils passent l'été dans leurs demeures. Ils s'en vont dans les bois ou dans la *pusta*, au grand air, au soleil, où les poussent le vent et la liberté. Il y a des maisonnettes de tziganes qui restent même fermées pendant des années entières, et, un beau jour, la fumée bleue et diaphane sort de nouveau par la porte ouverte ; des enfants tout nus, bronzés comme de petits Indiens, jouent avec un gros chien à museau de loup d'une saleté repoussante ; un homme décharge une charrette encore attelée de deux maigres chevaux, et une femme, la pipe à la bouche, à demi vêtue d'un jupon et d'une chemise déchirés, s'en va, avec un vieux baquet, puiser de l'eau à la source voisine. La famille est revenue, mais ce n'est pas pour longtemps ; un matin, la maisonnette est de nouveau close, et les oiseaux de passage se sont envolés.

Victor Tissot.

La suite prochainement.

LES EMBARRAS

DE LA

QUESTION MONÉTAIRE

I

Aucune autre question que celle qui fait l'objet de cet article n'a manifesté au même point l'intérêt pour les gouvernements d'être préparés sur les difficultés économiques qu'ils peuvent avoir à résoudre, et de saisir pour leur solution des occasions fugaces qui s'échappent presque aussitôt qu'elles ont été manquées. Le système du double étalon monétaire, après avoir laissé subsister en fait pendant la première moitié de notre siècle la prédominance de l'argent dans notre circulation, laissa tout à coup, après les découvertes des gisements aurifères de la Californie et de l'Australie, l'ascendant se déplacer et passer du côté de l'or, par cette loi bien connue qui fait dépendre en cette matière la prédominance du bon marché. Ce dernier métal s'était avili progressivement, multiplié sous les types divers des pièces de vingt, dix et cinq francs ; il remplissait peu à peu les vides que laissait dans la circulation l'écu de cinq francs d'argent exporté avec une plus-value.

Le rôle du législateur économique était simple, les faits établissaient la prédominance de l'étalon d'or ; les meilleures raisons permettaient de considérer cette révolution comme bienfaisante et de fixer la législation définitive dans le sens que le mouvement du marché avait établi. Ne voyait-on pas l'Angleterre et le Portugal prospérer depuis longtemps, quant à leur circulation, par la prédominance du métal le plus commode pour tous les usages auxquels la monnaie doit servir ? Malheureusement l'opinion des économistes était peu préparée sur cette question. Quelques voix, dont le nombre s'augmenta lentement, proposèrent la solution désirable. Elle prévalut dans quelques com-

missions, mais ne put rencontrer une initiative puissante auprès des pouvoirs publics. La Banque de France maintint constamment et manifesta, notamment dans l'enquête devant le conseil supérieur du commerce en 1870, son adhésion traditionnelle à ce système du double étalon contre lequel les autorités économiques puissantes s'étaient élevées dans diverses parties du monde. L'occasion fut perdue de se débarrasser de l'argent lorsqu'il était possible de le faire, non seulement sans perte, mais avec un léger avantage. La chance tourna, avant qu'on eût su l'utiliser, malgré les avertissements dans lesquels notre initiative personnelle ne fut point épargnée.

En 1867 le moment vint, où l'or fut ramené au pair avec l'argent et où ce dernier métal put se représenter aux ateliers monétaires. La puissance d'expansion de l'or s'était arrêtée par les grandes quantités de ce métal qui avaient été versées dans la circulation de la France et de quelques autres États de l'Europe. En effet, on vit quatre ans après l'Allemagne, observatrice attentive des faits qui se passent autour d'elle, et qui avait spécialement suivi les études, rapports et enquêtes opérés en France, prendre un grand parti en substituant l'étalon d'or unique à l'étalon d'argent qui régissait sous des formes diverses les parties par l'agrégation desquelles le nouvel Empire germanique s'était constitué. L'Allemagne attira l'or avec abondance et elle avilit l'argent en rejetant de sa circulation les anciens thalers et les anciens florins qui avaient avant 1871 servi de base à sa circulation métallique.

Ce fut donc, à partir de 1867, l'argent qui relativement s'avilit à son tour; ce fut lui qui fut mis en voie de remplacer une circulation commode et brillante par une circulation lourde et qui ne répond plus aux habitudes de la vie moderne. En dépit de la vieille tradition tant soit peu routinière qui les attache au double étalon, les administrations de la France, de la Belgique, de la Suisse et même de l'Italie sentirent leur sollicitude éveillée, et les quantités d'argent livrées à la fabrication furent limitées. On arrêtait ainsi un symptôme, mais on ne guérissait point le mal. Nous osâmes faire un effort, non plus comme écrivain ou comme membre d'un conseil administratif, tel que le conseil d'État impérial, mais comme membre du Sénat pour arriver à un résultat plus sérieux. Nous portâmes en 1876 la question à la tribune sénatoriale par voie d'interpellation. Notre but était de faire arrêter complètement la fabrication de l'argent en même temps que de provoquer l'étude du gouvernement et des pouvoirs publics sur les raisons qui militaient en faveur de l'étalon d'or unique. La discussion eut quelque étendue, mais il lui manqua les ressources d'un rapport préalable préparé par une commission sérieuse. Toutefois elle fut fructueuse dans ses résultats. Le ministre des finances M. Say sembla préoccupé tout à la fois du désir de ne pas abandonner la doctrine du double étalon que le gouverneur de

la Banque soutint à ses côtés, et du désir d'arrêter le résultat criant qui faisait fabriquer des pièces d'argent d'une valeur nominale pareille à celle des pièces d'or, mais d'une valeur intrinsèque réellement inférieure de 10 à 12 0/0.

Comment s'est formulée cette politique tant soit peu ambiguë dont nous ne pouvons approuver qu'une partie? Dans quels termes place-t-elle le pays devant la circulation métallique que le passé nous a léguée? C'est ce qu'il convient d'examiner ici d'une manière rapide.

A la suite des discussions de 1876, le ministre des finances s'est décidé à demander au parlement par des lois successives l'autorisation qui lui a été accordée de suspendre la fabrication de l'argent. Il en a usé d'une manière continue et a transformé ainsi en fait le système du double étalon en un système tout à fait nouveau qu'un économiste anglais, M. Hendricks, a baptisé du nom piquant d'étalon boiteux (*crippled-standard*). Dans cette situation, le double étalon n'existe plus que par le cours simultané des espèces monétaires d'or et d'argent déjà existantes. Il est mutilé par la réserve à l'or de la faculté de reproduction que le vrai système du double étalon confère d'une manière concurrente aux deux métaux.

Voilà certes une concession considérable faite aux adversaires du double étalon. Voilà, pour les esprits sérieux, un signe de réprobation qui est imprimé à ce système par des décisions gouvernementales et législatives d'une grande signification.

Mais il y a des inconséquences qui semblent calculées pour satisfaire à la fois des opinions contraires et permettre de revendiquer le bénéfice de pavillons opposés.

En même temps qu'il a voulu désintéresser les adversaires du double étalon et parer à l'envahissement de l'argent en mutilant ce dernier étalon, l'honorable M. Say, plus désireux peut-être d'expédients que de netteté scientifique, a voulu accorder une compensation aux partisans du vieux système dont il a réprouvé en fait les conséquences. Des hommages théoriques à l'erreur ont dû faire le contre-poids des concessions pratiques à la vérité. Le ministre a pris à tâche de réserver les droits du double étalon, dans les mesures qui en fait l'anéantissaient d'une manière presque complète. Comment réserver en même temps le double étalon et supprimer sa conséquence la plus vitale, la frappe de l'argent comme de l'or au gré des porteurs de métaux précieux? Le ministre des finances a pu, même en face du très petit nombre des hommes qui connaissent ces questions, se rendre compte d'une contradiction flagrante qu'il a cherché à éluder en reportant sur l'avenir le bénéfice de la réserve formulée par lui en faveur du double étalon. Obligé de s'expliquer dans des conférences internationales, telles que celle qui a été provoquée par

les délégués américains en 1878, il a indiqué qu'à ses yeux la baisse de l'argent cesserait avec les versements de ce métal faits par l'Allemagne sur les marchés monétaires et qu'alors la France reviendrait *probablement* au système du double étalon. Cette hypothèse commode pour expliquer un jeu de bascule entre l'étalon unique pratiqué pour le présent et le double étalon réservé pour l'avenir, supporte peu l'examen sérieux et n'a pu être hasardé que dans ces conférences où, en ce qui concerne la politique de chaque nation, les délégués des pays intéressés trouvent respectivement peu de contradicteurs. Deux énormes pétitions de principes sont cependant au fond du raisonnement émis par M. Léon Say, au sujet de l'avenir du système monétaire français. L'argent doit-il se relever par la cessation des versements de l'Allemagne, démonétisant ce métal et le mettant en vente, principalement sur le marché de Londres? C'est étrangement se méprendre, suivant nous, sur les causes de l'avilissement de l'argent par rapport à l'or.

La transformation du système monétaire germanique est une des causes de cette dépréciation, mais elle n'en est pas la cause unique. Les discussions monétaires ont mis ce point en évidence : depuis 1867 l'Allemagne n'est pas le seul pays où l'argent ait été démonétisé. Les trois États Scandinaves, notamment, ont depuis plusieurs années adopté la même mesure ; et, en d'autres pays, comme la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, où les fabrications d'argent ont été seulement suspendues, une sorte de démonétisation morale qui consiste à rejeter l'argent dans l'encaisse des banques, semble annoncer que le système de l'étalon d'or unique a conquis par avance l'assentiment des populations et doit peser d'une manière durable dans le sens d'une dépréciation du métal argent.

Aussi en 1879 on a pu remarquer que la suspension des ventes d'argent allemand à Londres n'avait amené qu'un relèvement modique dans le prix de ce métal et réduit un écart approximatif de valeur de 16 0/0 à 14 0/0, et en dernier lieu à 12 0/0, taux identique à celui qui avait motivé la grande discussion parlementaire de 1876.

Tout est donc conjectural et peu probable dans l'hypothèse du relèvement de l'argent au pair de l'or, émise par M. Say dans la conférence internationale de 1878. Mais ce qui l'est bien davantage et qui nous apparaît comme une sorte d'injure à l'intelligence économique de notre pays, c'est la supposition que si l'argent pouvait, après une période quelconque, revenir au pair avec l'or, le rétablissement du double étalon devrait être la conséquence de cet accident. Quoi ! il a fallu plusieurs années de démarches timides pour arriver à suspendre la fabrication de l'argent en 1876 et pour échapper à l'invasion de ce métal incommode dans toute la circulation ! Quoi ! nos banques sont engorgées d'écus d'argent, repoussés comme désagréables par le public.

Quoi ! nous avons souffert longtemps des préjugés qui nous imposaient la pression du double étalon ; et lorsque, après avoir secoué le joug fâcheux de cette théorie pour le présent, nous souffrons des conséquences qu'elle a produites dans le passé, après toutes ces expériences instructives, après de nombreuses années d'équilibre rompu entre la valeur de l'or et la valeur de l'argent, il suffirait que la fluctuation du marché rétablît le pair entre les deux métaux, pour que le système du double étalon dût être restauré ! C'est, disons-nous, une véritable injure anticipée, adressée à l'intelligence économique de notre pays, dont on semble peut-être se jouer un peu, en lui faisant accepter provisoirement une sorte de compromis entre des systèmes qui se repoussent, mais entre lesquels on trouve commode de ne pas choisir. Tout cela ne trahit que l'embarras et l'impuissance, dus peut-être à un excès de prudence, pour poser nettement la question et la regarder en face depuis plusieurs années.

Ce n'est point en faveur du double étalon qu'il faudrait utiliser le relèvement de l'argent s'il venait à se produire à l'avenir. Si une occasion pareille à celle qui a été manquée avant 1867 pour écouler au dehors le stock des espèces d'argent se reproduisait dans un avenir quelconque, le premier devoir de tout financier serait de ne pas manquer une seconde fois l'occurrence qu'on a eu tort de ne pas saisir une première. Il conviendrait donc alors de retourner dès à présent la prédiction de M. Say et de nous dire : malgré les préjugés qu'il a trop flattés, le système monétaire actuel de la France est un acheminement considérable vers l'étalon d'or unique ; et, si le cours de l'argent se relevait, il faudrait espérer qu'une bienfaisante révolution s'accomplirait entièrement, et que, débarrassé par des ventes opportunes des espèces d'argent qui l'encombrent, le système monétaire français acquerrait à la fois la simplicité et la stabilité dont s'enorgueillissent aujourd'hui l'Allemagne et l'Angleterre. Voilà notre ferme opinion sur l'avenir de notre régime monétaire. Si nous voyons dans cette direction la réalité et la convenance de notre législation future, la liquidation d'un passé vicieux comporte des difficultés sérieuses.

Là gît, en effet, le véritable embarras pratique et inévitable de la question monétaire. Rouvrir à l'argent la possibilité d'envahir notre système monétaire en expulsant l'or, est une énormité qui coûterait trop cher, même pour ceux qui veulent presque à tout prix ne pas abandonner le drapeau de la cause perdue pour laquelle ils ont un instant combattu et qui reste chère à quelques personnalités financières, plus redevables à l'habileté pratique qu'au discernement législatif dont elles n'ont jamais eu l'ambition.

Mais les raisons même qui empêchent de laisser reparaître l'argent en masse, se combinent avec l'inconvénient déjà évident de la pré-

sence de l'argent dans notre circulation, dans une mesure qui devient gênante pour nos habitudes. Le bulletin statistique publié par M. le ministre des finances portait, à la fin de mai 1879, le chiffre du numéraire de la Banque de France à 2 209 200 000 fr. se décomposant de la manière suivante :

Or.	fr.	1 061 300 000
Argent.		1 147 900 000
		2 209 200 000

C'est depuis le mois d'octobre dernier, suivant la remarque de M. Le Touzé [1], que l'encaisse d'argent dépasse l'encaisse d'or. Plus tard et au mois de novembre dernier, le même auteur a relevé pour l'encaisse d'argent le chiffre de 1 209 000 000 fr., et pour l'encaisse d'or celui de 845 000 000 fr. seulement. Le fait est dû à la désaffection des populations pour une monnaie encombrante, sans rapport avec l'élévation des prix et l'augmentation des exigences de la commodité en toute chose, enfin surtout dépréciée considérablement à l'exportation. Comme ce courant d'habitudes ne doit pas rétrograder, l'écoulement d'un stock monétaire d'argent disproportionné aux besoins actuels de notre circulation métallique générale est le véritable problème financier pour les esprits sérieux. On amuserait le public et on s'amuserait soi-même en conjecturant le retour du libre jeu du double étalon.

La véritable question et la manière de guérir ses effets passés, est de purger le système monétaire français d'une masse d'écus de 5 francs d'argent en excès par rapport aux convenances de la vie moderne et aux intérêts de notre commerce extérieur.

Limiter le cours obligatoire de l'argent à 500 francs comme l'a fait la Serbie, ou à 150 francs comme l'Espagne l'a fait aussi par un décret qui n'est point encore exécuté, serait excellent en principe pour les rapports entre les particuliers ; mais atteindre par une mesure de ce genre la Banque de France, pourrait renfermer quelque difficulté. La chose semblerait dure, même à ceux qui pensent que par son rôle de défenseur opiniâtre du double étalon, la Banque a moins bien mérité du pays que dans l'exercice matériel des diverses fonctions dont elle est investie. — Sera-ce par des ventes d'argent opérées suivant certains taux hypothétiques? sera-ce par des envois d'argent dans nos colonies, comme M. le ministre des finances a paru le rechercher à certaine époque? sera-ce par d'autres combinaisons législatives qu'on pourra remédier à la situation ? Nous ne voulons pas l'examiner ici ; mais nous disons que la première condition pour résoudre ce difficile problème serait de

[1] *Courrier de la Gironde,* 15 juillet 1879.

renoncer à ces faux semblants qui masquent un embarras réel, sous le prétexte d'hypothèses futures comme celle que M. Say a exposées à la conférence internationale de 1878.

Poser les questions avec sincérité, appeler sur elles la discussion des hommes compétents, c'est dans un pays libre le seul moyen d'arriver au bien avec la faveur de l'opinion publique. Cette opinion ne demande pas aux hommes d'État des coups de baguette magique pour supprimer les difficultés réelles. Elle doit leur savoir gré de chercher avec vigilance les moyens de solution, en abandonnant la vieille tradition de suspendre le travail des affaires publiques dans de douces habitudes de somnolence ou d'illusion calculée.

Tout en appelant la discussion sur l'avenir de la question monétaire dans notre pays, nous sommes bien convaincus que, pour les six ans qui devront s'écouler en faisant suite au délai de l'union latine de 1865 et sous l'empire de la convention nouvelle du 5 novembre 1878, la suspension de toute fabrication d'argent prononcée par le second paragraphe de l'article 9 de cette nouvelle convention établira une désuétude véritable, au sujet des frappes d'argent qui ne seront plus renouvelées. Par le seul effet du temps, les pièces de 5 francs d'argent qui sont un embarras pour notre circulation intérieure et surtout pour notre commerce étranger, ainsi que nous l'avons démontré dans notre discours du 26 juillet 1879 au Sénat, subiront une véritable immobilisation, tandis que la circulation d'or seule active sera accrue par des émissions successives.

Nous voudrions pouvoir espérer que, même sans l'intervention législative à laquelle nous faisons appel, les embarras provenant de notre stock d'argent sont plus susceptibles de diminution que d'accroissement ; mais d'un autre côté le sentiment de répulsion contre une monnaie non susceptible d'exportation se fera de plus en plus sentir et pourra un jour forcer les esprits les plus timides à imiter la démonétisation qu'ils ont si vivement critiquée chez nos voisins.

L'intérêt le plus vif et le plus varié de la question monétaire résultera pour les économistes des progrès que pourra faire l'idée d'unification dans les systèmes monétaires des différents peuples, idée née, comme on le sait, de la convention du 23 décembre 1865 et de la grande conférence internationale qui en fut la suite. Cette partie des progrès que doit attendre encore la question monétaire prise sous son aspect international, sera surtout le résultat de l'action du temps et de l'influence qu'exercera la réflexion sur les lumières des divers gouvernements.

Le temps écoulé depuis 1865 a été déjà fécond en enseignements. Nous avons fondé à cette époque l'union latine, comme la pierre d'attente d'une agglomération plus étendue.

Cette pensée d'avenir a rencontré dans l'opinion publique des courants opposés; nous l'avons vue accueillie par les uns avec un optimisme exagéré, par les autres avec une défiance que l'événement n'a point justifiée.

Non seulement la Grèce a accédé formellement à l'union monétaire de 1865; mais plusieurs autres États y ont adhéré, dans les faits, sans contracter avec l'union latine aucuns liens de droit.

Si l'on compte dans cette catégorie d'États, l'Espagne, qui nous confine, la Roumanie et la Serbie [1], sur les bords du Danube, la Finlande, à une autre extrémité de l'Europe ; si l'on considère que tous ces États, à défaut d'une imitation absolue de notre système monétaire, s'approprient au moins nos monnaies d'or, auxquelles l'Autriche accorde un cours commercial en frappant elle-même des pièces d'or de 20 et de 10 francs sous l'effigie autrichienne et hongroise, il est permis de considérer ces points différents sur la carte de l'Europe comme des cristaux isolés dans un liquide qui doit arriver à se solidifier plus tard dans sa masse entière.

Voilà du moins une base d'espérances lointaines pour l'unification monétaire européenne ; et, si l'on ajoute que plusieurs États de l'Amérique du Sud, le Brésil, le Chili, le Pérou et la république Argentine se rapprochent de notre système monétaire, dont on a annoncé aussi l'introduction récente en Perse [2], on comprend comment l'utopie de la monnaie universelle peut devenir dans ces jours lointains une réalité.

Paris, 23 décembre 1879.

E. de Parieu.

[1] Voyez la loi serbe du 10 décembre 1878, qui adopte le dinar, synonyme de franc comme unité monétaire et dont l'article 14 limite à 500 dinars le cours obligatoire des pièces de 5 dinars.

[2] Voyez, *Petit Journal* du 29 juillet 1879, un article sur ce sujet : *Histoire d'un progrès en Perse*.

REVUE DES SCIENCES

Chronique du froid. — L'hiver de 1879-1880. — La température en décembre. — Les hivers exceptionnels. — Nombre de jours de gelée consécutifs en 1789, 1794 et 1871. — Coup d'œil rétrospectif. — Les hivers mémorables. — Températures minimum observées en France et dans les principaux pays d'Europe. — Congélation des rivières. — Mode de formation des glaçons. — Les rivières gèlent par le fond. — Épaisseur de la glace par grand froid. — Épaisseur des glaces de la Seine en 1879. — Résistance de la glace à la rupture. — Températures diverses de la glace. — Sensations produites par le contact de la glace à 20 degrés au-dessous de zéro. — Congélation du mercure. — Effets physiologiques produits par le froid. — Précautions à prendre pour lutter contre le froid. — Influence de l'alimentation. — Prévision des grands hivers. — La règle quarantenaire de M. Renou. — Nos périodes lunaires. — Preuves de l'influence des déclinaisons de la lune sur le parcours des courants atmosphériques. — Exemples de prévision des années pluvieuses et d'hivers froids.

Le mois de décembre de l'année qui vient de s'écouler marquera dans les annales météorologiques. Le froid a sévi avec une intensité exceptionnelle. La rigueur de la saison a fait le sujet de toutes les conversations; elle a entravé les transactions commerciales habituellement si actives à cette époque de l'année ; le phénomène a retenti sur les grandes entreprises industrielles; Paris a été en quelque sorte bloqué pendant quelques jours et brusquement séparé de la province. L'hiver 1879-1880 comptera dans l'histoire parmi les hivers mémorables. Il nous faut bien faire au froid, dans cette chronique, la part qu'il a prise dans nos préoccupations.

La température s'est abaissée dès le 26 novembre; le 9 décembre, le thermomètre atteignait à Paris un minimum qui n'a jamais été dépassé; il est descendu à Montsouris à 24°; aux environs de la ville à 25° et même 26°. En Champagne, on a relevé la température de 27°. Dans l'Est, 28°; à Pontarlier, 32°. Ces températures absolument exceptionnelles pour la France sont extrêmement rares. Depuis un siècle, nous n'en trouvons que deux ou trois exemples, et encore, avec température moins accentuée. En 1788-1789, le thermomètre a marqué 21°. En 1794-1795, 23°,5. En 1871-1872, 21° à l'Observatoire, mais 23°,7 à Montsouris. Les températures de 1794, 1871 et 1879 sont très comparables, car on ne peut guère répondre d'une observation thermométrique à un ou deux degrés près, lorsque l'on ne connaît ni l'instru-

ment, ni son orientation, ni sa position exacte par rapport aux corps voisins. Un thermomètre placé sur une vitre donnera une température différente d'un thermomètre placé sur un mur blanc, sur du bois, sur du bois peint, etc., autant de causes d'erreurs. Nous admettrons néanmoins comme acquise à l'hiver de 1879 la température exceptionnelle de 24° à Paris. C'était aussi le 9 décembre 1871 que le thermomètre marquait à Paris 24°. Ce fut encore le 9 décembre 1812 que l'instrument atteignit son minimum de 12° à Paris. Le 9 décembre est une date de froid.

La température de 24° est rigoureuse pour nos régions, mais elle serait presque douce pour la Suède, la Norwège et la Russie. Voici, en effet, les minimums de température observés dans les différents pays : Danemark, Suède et Norwège, 55°; Russie, 44°; Allemagne, 35°; France, 32° à Pontarlier; Hollande et Belgique, 24°; Iles Britanniques, 21°; Italie, 18°; Espagne et Portugal, 12°.

Le froid n'est pas simultané sur l'Europe. Pendant que nous subissions cette température anormale en France, et dans le centre de l'Europe, il faisait relativement chaud en Russie, en Norwège, en Angleterre. Il s'est produit comme un îlot de froid qui se maintint isolé au milieu de l'atmosphère pendant des semaines. Les courants chauds contournèrent l'îlot sans l'entamer ; l'air était calme et le froid intense, et tout autour, le vent soufflait avec violence et la température se maintenait notablement au-dessus de zéro. Pendant 32 jours, jusqu'au 28 décembre, l'îlot de froid a subsisté; la température descendant plusieurs fois la nuit à 18°, 15°, 13°, 10° au-dessous de zéro. Nous avons eu en somme 32 jours de gelée consécutifs, alors qu'en 1871 il n'y avait eu que 13 jours. Il est vrai qu'en 1788, le froid qui avait débuté le 25 novembre, persista, sauf un jour de dégel, jusqu'au 13 janvier; total 50 jours de gelée consécutifs. En 1794, on releva 42 jours de gelée.

On le voit, l'hiver de 1879-1880, peut passer déjà, sans préjuger de l'avenir, pour un grand hiver. Au reste, on a malheureusement observé tout le cortège de calamités qu'entraîne toujours avec elles les saisons exceptionnelles. Les victimes du froid ont été nombreuses, les principales rivières se sont congelées, le vin a gelé dans les caves, on a ramassé dans les champs et dans les bois les oiseaux et le gibier morts de froid. Les arbres éclataient souvent sous la pression de la congélation de la sève. Si l'on jette un coup d'œil sommaire dans le passé, on retrouve à des dates différentes les mêmes effets et de plus grands désastres, car, à cette époque, la civilisation moins avancée ne permettait pas de lutter contre la famine ni contre le froid. Nous rappellerons, comme exemple, quelques grands hivers mentionnés par les chroniques. Nous renverrons pour les détails aux Œuvres d'Arago, qui a publié un relevé très complet des hivers mémorables.

547. Les oiseaux gelés se laissaient prendre à la main (Chronique de Saint-Denis). — 822. Des chariots pesamment chargés traversèrent sur la glace le Danube, le Rhin, l'Elbe et la Seine (Annales d'Eginhard).

— 849. La Seine est gelée en sorte que le peuple y passe comme sur un pont (Chronique de Saint-Vandrille-Rouen). — 860. L'Adriatique gela de telle sorte que l'on pouvait aller, à pied, de la terre ferme à Venise. Le Rhône gela également (Annales de Fulda). — 1076-1077. Les gelées se prolongent pendant quatre mois en France. — 1325. La Seine est prise deux fois; on la traverse avec de larges chariots. — 1408. La Seine est gelée; au moment de la débâcle, les glaçons emportèrent le *Petit Pont* avec les maisons établies dessus. Le *Grand Pont*, notre ancien pont au Change, éprouva une telle secousse que les boutiques des changeurs furent renversées (Registres du Parlement). Le même jour, le pont Neuf, quoique bâti en pierre, céda à la violence des eaux et entraîna avec lui les maisons qui s'y trouvaient. — 1564. L'hiver dura depuis le 20 décembre jusqu'au 24 mars 1565, ainsi que nous l'apprend Pierre de l'Estoile.

L'an mil cinq cent soixante quatre
La veille de la Sainct Thomas
Le grand hyver nous vint combatre
Tuant les vieux noiers a tas,
Cent ans a qu'on ne vit tel cas
Il dura trois mois sans lascher
Un mois outre Sainct Mathias
Qui fit beaucoup de gens fascher.

1608. Le grand hiver, comme on l'appela longtemps. Le 20 janvier, à Paris, le vin gela dans le calice de l'église Saint-André-des-Arcs. Il fallut, dit l'Estoile, chercher un réchaud pour le fondre. Le 20 janvier, cinq hommes qui amenèrent des provisions aux halles furent trouvés morts de froid au coin de la rue Tirchappe. Le pain qu'on servit à Henri IV était gelé. — 1657. Tous les fleuves de l'Europe furent pris par la gelée, depuis la Fionie, où Charles X, roi de Suède, fit passer sa cavalerie à pied sec sur le petit Belt transformé en une plaine de glace jusqu'en Italie, où les voitures purent traverser le Tibre de la même façon. — 1683. La Tamise fut gelée au point qu'on y établit une foire et des fêtes avec combat de taureaux. — 1709. Température minimum 21°,5 à l'Observatoire. Beaucoup d'arbres forestiers furent gelés, jusqu'à l'aubier. La vigne disparut dans plusieurs parties de la France. Les blés souffrirent tellement, qu'une famine et une mortalité inouïes succédèrent bientôt à ces calamités. — 1739. L'hiver fut remarquable par sa longue durée, il y eut à Paris, d'octobre à mars, soixante-quinze jours de gelée. — 1776. La Seine gela et les glaces s'étendirent jusqu'à 8 kilomètres en mer. — 1788. La neige s'accumula sur une hauteur de 65 centimètres; la glace atteignit sur les étangs de Versailles une épaisseur de 60 centimètres. L'eau gela même dans les puits profonds. Le Rhône fut complètement pris à Lyon; la Garonne gela à Toulouse; les bords du bassin de Marseille furent couverts de glace. Sur les côtes de l'Océan, la mer gela dans une étendue de plusieurs lieues. A Ostende, la mer gela à plus de quatre lieues de distance des fortifica-

tions de la ville. La Tamise fut prise jusqu'à Gravesend. — 1794. C'est pendant cet hiver que toute la flotte hollandaise, immobilisée par les glaces, fut faite prisonnière par les hussards de l'armée française qui traversèrent au galop le Texel. — 1798. Hiver rigoureux où les mêmes effets furent constatés. — 1812. Hiver mémorable par la retraite de l'armée française à travers la Russie. — 1819. On compta dix-neuf jours de gelée consécutive avec un minimum de 14 degrés. Ne multiplions pas davantage ces dates; nous les retrouverons bientôt dans un groupement comparatif des hivers rigoureux destinés à mettre en relief la loi de leur reproduction périodique.

Cette année, les grands fleuves ont été aussi plus ou moins gelés. Il ne faudrait pas cependant prendre comme un indice absolu du froid la congélation plus ou moins profonde des fleuves. Tout dépend de leur régime au moment où la gelée survient, et des travaux d'art que l'on a pu construire sur leur lit et qui ont pu modifier l'allure des eaux. Il est clair qu'un cours d'eau se gèlera d'autant moins facilement que la vitesse du courant sera plus énergique; or celle-ci dépend accidentellement des crues du fleuve. Un fleuve dont les eaux ont grossi se gèle moins vite qu'un autre. Ensuite, si le fleuve est barré par des travaux, comme il l'est à Paris en ce moment par les réparations du pont des Invalides, il est évident que la congélation se fera plus aisément; c'est si vrai, que la Seine était déjà prise en amont des Invalides qu'elle ne l'était pas encore au delà. On ne peut réellement juger de l'intensité du froid que par la congélation en bloc des lacs ou rivières sans courant sensible. Les glaçons de la Seine mesurés par nous-mêmes le 24 décembre avaient au milieu, où le courant est le plus rapide, environ 25 centimètres près du pont Royal, 35 centimètres sur les côtés et jusqu'à 45 centimètres près du bord dans les endroits abrités contre le courant. La température de l'eau était de 0°. Le 27, alors que la température était encore de — 2°, dans l'air au-dessus du fleuve, la température de l'eau était de + 1° dans l'eau, d'après les observations qu'a bien voulu nous communiquer M. Jacques Barral. Sur les ponts, la température de l'air était de — 3°, un degré inférieur à celle de l'air au niveau des glaces.

On ne s'expliquerait guère cette température supérieure de 10° de l'eau renfermée dans de la glace, si l'on n'avait présent à la mémoire le mode de formation des glaçons dans une rivière. Ce n'est pas par la surface que l'eau se congèle. Les glaçons viennent tous formés du fond de l'eau. Le maximum de densité de l'eau se trouve, comme on sait, par suite d'une anomalie singulière, à + 4°; aussi les couches refroidies à 4° descendent de la surface au fond; le fond se refroidit sans cesse, et la température atteint bientôt zéro dans les couches moyennes; enfin a lieu la congélation. La glace, étant plus légère que l'eau, remonte à la surface. Les glaçons se multiplient rapidement, se soudent entre eux, et le fleuve se prend superficiellement si la température reste basse; le refroidissement de la glace s'accentue, l'eau qui est au-dessous se gèle à son tour, et la première couche glacée augmente successivement

d'épaisseur. L'eau, sous la glace, est alors en général à zéro. Mais si la température extérieure s'élève, la température de la glace s'élève à son tour et par contre-coup la température de l'eau monte aussi. C'est ainsi que l'on peut avoir sous glace de l'eau au-dessus de zéro. L'étonnement de quelques personnes en face de ce résultat paradoxal de prime abord provient de ce qu'elles ne réfléchissent pas que la neige ou la glace prennent comme tous les autres corps des températures variables selon le froid extérieur [1].

Lorsque la température se maintient quelques jours entre 6° et 9°, la Seine commence à charrier des glaçons. Il suffit de 5 centimètres d'épaisseur pour que la glace supporte un homme, de 9 centimètres pour qu'un cavalier puisse passer. Lorsque l'épaisseur atteint 13 centimètres, la glace supporte des chariots ; à 20 centimètres l'artillerie de campagne attelée peut circuler. Les plus lourdes voitures, une armée, une foule compacte, sont en sûreté sur de la glace de 27 centimètres d'épaisseur.

On conçoit sans peine qu'un froid capable de congeler des masses d'eau de 50, 60, 80 centimètres comme celle des petits lacs et des bassins doit produire sur les êtres organisés des désordres inévitables. La séve des végétaux finit par se geler comme l'eau des tuyaux de conduite; la glace occupant un volume plus grand que celui de l'eau qu'elle remplace, elle brise naturellement la trame végétale, absolument encore comme la glace rompt les tuyaux. La force expansive de la glace est irrésistible. On fait éclater des boulets de fonte remplis d'eau en les exposant au froid ; les arbres éclatent et se fendent de même.

Les animaux exposés aux basses températures luttent longtemps, s'ils peuvent se nourrir convenablement. Si l'alimentation fait défaut, ils sont voués à une mort certaine. L'organisme animal produit de la chaleur, comme on sait ; la température de l'homme est invariablement de 37°. Celle de beaucoup de mammifères et surtout celle des oiseaux est plus élevée encore. Il va de soi, qu'à la façon d'un foyer exposé à des températures très basses, le corps de l'animal tend à se refroidir sensiblement dans de l'air froid. Or l'organisme des animaux supérieurs est tellement constitué, que, si la température du sang s'abaisse seulement de quelques degrés, il y a danger, de mort. La température d'un homme placé dans un bain d'eau froide à 4° et ne faisant aucun mou-

[1] La glace peut avoir dans les régions arctiques des températures de 30°, 40°, 50°. A Ingloolik, dans l'île Melville, non seulement l'eau est presque toujours gelée, mais aussi le mercure. En janvier, ce liquide prend l'apparence du plomb, et il faut bien se garder de le manier à main nue. On ne peut pas du reste prendre davantage de la neige ou de la glace dans la main. Glace et neige donnent la sensation cuisante d'un corps brûlant. Le capitaine Ross raconte dans la relation de son voyage dans les régions septentrionales, qu'il fit charger un fusil avec une balle de mercure gelé. Le mercure perça une planche de 0m,025. Une balle d'huile d'amandes douces congelée à — 40°, tirée contre une planche la fendit et rebondit à terre sans se briser.

vement s'abaisse à 25° en moins d'une demi-heure. On le retirerait évidemment mort, si l'on attendait une demi-heure de plus.

Il faut absolument, pour réagir contre les basses températures, produire un excès de chaleur équilibrant l'excès de déperdition résultant du froid extérieur. C'est l'alimentation seule et l'exercice qui peuvent permettre d'atteindre le but. Certains de nos aliments ont pour fonction de produire de la chaleur ; ils s'oxydent lentement, se brûlent entraînés par le sang dans toutes les parties de notre corps et y répandent de la chaleur. Autant il convient de les laisser de côté pendant la saison chaude, autant il est nécessaire d'en augmenter notablement la dose pendant l'hiver. Les aliments riches en charbon c'est-à-dire en matière carbonée permettent seuls aux peuplades du Nord de supporter des froids de 40 à 55°. Les Esquimaux notamment vivent dans des huttes construites par assises à l'aide de blocs de neige. La lumière pénètre dans ces huttes par une fenêtre pratiquée vers le sommet et fermée par un fragment diaphane de glace. Il est rare qu'on y allume du feu. Les Esquimaux se nourrissent de viande crue, du morse, du phoque, de l'ours. Ils absorbent de 6 à 8 kilogr. de viande, dont un bon tiers de graisse. Ils se régalent avec des morceaux d'huile de baleine gelée. L'huile de poisson et de mammifère renferme l'énorme proportion de 70 à 80 0/0 de carbone, tandis que les fruits qui forment la base de l'alimentation des naturels des pays chauds, n'en renferment que 10 à 12 0/0. Cette grande quantité d'éléments combustibles engendre dans l'économie assez de calorique pour permettre aux Esquimaux de réagir contre des températures exceptionnellement rigoureuses.

Il nous faut, dans les limites de nos habitudes et surtout du pouvoir digestif de nos organes, imiter cet exemple et augmenter pendant la saison froide la ration de graisse. Les petits animaux comme les oiseaux, qui ne peuvent pendant les froids hivers trouver à s'alimenter de graines riches en matière carbonée, se refroidissent et meurent. Au reste, le capitaine Ross l'avait bien remarqué dans son voyage aux régions polaires : les premières personnes atteintes par le froid sont celles qui sont déjà amaigries par l'abstinence. Pendant ces périodes rigoureuses, il faut manger plus que de coutume, absolument comme il faut bourrer davantage de combustible les cheminées et les calorifères pour maintenir la température au degré convenable. Les boissons chaudes très légèrement alcoolisées sont à recommander en pareil cas, d'abord parce qu'elles apportent de la chaleur au corps, et ensuite parce qu'elles stimulent le système nerveux et activent la circulation sanguine que le froid tend à arrêter. L'exercice est aussi nécessaire, parce qu'en activant les combustions organiques, il développe encore du calorique. Une personne bien nourrie et ne restant pas en repos supporte parfaitement un froid de 20° dans un air calme. Le capitaine Parry dit que la température de 46° au-dessous de zéro ne le gênait pas ; mais il en était tout autrement si la bise s'élevait. Dans ce cas, l'air au contact de la peau est sans cesse renouvelé, et il emporte chaque fois au corps une nouvelle quantité de chaleur ; même avec le

plus petit vent, dit Parry, on éprouve sur la face une douleur cuisante suivie bientôt d'un mal de tête insupportable.

Chez l'homme, ce sont principalement les extrémités non couvertes qui ont à souffrir du froid. Les oreilles et le nez gèlent quelquefois. On sent très bien le froid envahir l'organe. Il faut en pareil cas se hâter de prendre de la neige et de se frotter rapidement la peau avec ce cordial improvisé.

M. Hansteen a raconté autrefois que, se trouvant le 12 décembre 1809 à Tobolsk, il avait failli avoir le nez gelé. « L'air est ici toujours tranquille, dit-il, et la sécheresse est grande, de sorte que l'on souffre moins ici par — 37° que chez nous, en Norwège, par — 19°. Le nez et les oreilles sont les parties les plus exposées au froid, et il arrivait souvent que pendant une observation, mon domestique me prévenait que mon nez était déjà tout blanc et requérait une prompte friction. J'ai enveloppé de cuir mince les vis des instruments que je dois manier; car si l'on touche du métal avec la main nue, on sent au contact une douleur poignante, comme si c'était un charbon ardent, et il s'élève sur la peau une cloche blanche comme au contact du fer rouge.

Le froid tend à entraver la circulation ; de là cette somnolence que l'on observe si souvent et qu'il faut combattre à tout prix. En 1812, pendant la retraite de Russie, les jeunes soldats tombaient littéralement frappés par le froid. On les voyait chanceler comme des hommes ivres; tout leur sang paraissait refoulé à la tête, tant ils avaient la figure rouge et congestionnée. Bientôt leurs membres se paralysaient; ne pouvant plus soutenir leurs bras, ils les abandonnaient à leur propre poids; les fusils s'échappaient de leurs mains, les jambes fléchissaient, et ils tombaient pour ne plus se relever.

La congélation d'une petite région du corps n'est pas suivie d'accidents graves. On peut avoir les pieds gelés, l'oreille gelée, et se porter parfaitement. Hunter a gelé des crêtes de coq, des oreilles de lapin sur place, il les rendait durs et rigides comme une planche. L'organe dégelé se réchauffe, s'enflamme et revient ensuite à son état normal. Seulement, il reste très sensible aux variations de température. Une portion limitée du corps, quand cette partie n'intéresse pas sérieusement un organe nécessaire à la vie, se comporte un peu, sous l'influence d'une température très basse, comme un animal à sang froid. La portion se congèle et redevient ensuite apte à fonctionner de nouveau sous l'influence du mouvement circulatoire général. On peut geler une oreille comme on gèle un crapaud; cet animal soumis à plusieurs degrés au-dessous de zéro, se solidifie littéralement; tous ses membres raidissent et deviennent cassants; le crapaud prend l'apparence d'un morceau de verre. Si on le dégèle ensuite en le plaçant dans de l'eau tiède, les fonctions vitales recommencent, et l'animal revient à la vie. On peut le soumettre plusieurs fois à cette opération singulière sans qu'il en meure. En somme, le mieux pour l'homme, c'est d'éviter ces accidents en se frottant vivement la peau en cas de nécessité, et de se nourrir abondamment pour maintenir le corps à une température suf-

fisamment élevée. Les personnes qui sont congestionnées par le froid sont généralement celles qui sont dépourvues d'une alimentation convenable ou qui, sans nourriture suffisante, épuisent leurs forces par un travail excessif.

Complétons cette esquisse par une grosse question. Pouvait-on prédire avec quelque chance de réussite le grand froid de 1879? Plus généralement, les hivers froids se reproduisent-ils en obéissant à une certaine loi de périodicité? Nous répondrons formellement par l'affirmative.

Un météorologiste très éminent, M. Renou, avait déjà émis sur la prévision des hivers rigoureux quelques vues qui nous semblent sujettes à critique, mais qui méritent d'être enregistrées. M. Renou, en compulsant les documents depuis 1400, a cru reconnaître que les hivers froids se reproduisent au bout d'une période de quarante et un ans. Les grands hivers formeraient des groupes de quatre à six autour d'un hiver plus rigoureux qu'on appelle *hiver central*, par opposition avec les autres qu'on appelle *hivers latéraux*. Quelquefois la période éprouverait une perturbation, et le froid se disséminerait sur un assez grand nombre d'hivers plus espacés, moins longs et moins rigoureux. En tout cas, il existerait au moins un intervalle de vingt-deux ans sans hiver exceptionnel. Les quatre dernières périodes de grands froids seraient représentées par les hivers centraux de 1829-1830, 1789-1790; par une série de huit grands hivers groupés autour de 1768; enfin par l'hiver mémorable de 1709. La règle de M. Renou est assez difficile à appliquer, car, lorsqu'il y a perturbation, elle laisse une grande marge à l'inconnu. Ainsi, en ajoutant quarante et un ans à 1829-1830, on tombe sur l'année 1870-1871 qui a été froide, mais sans être aussi rigoureuse que 1871-1872. Par cela même, on en conclut que, au lieu d'un hiver dur, on aura une série d'hivers froids; mais lesquels? 1870, puis 1875, puis 1879; mais alors l'intervalle n'est plus de vingt-deux ans au moins, comme le dit M. Renou. En pratique, la méthode de M. Renou est assez vague; en théorie, nous ne saurions non plus admettre les idées de M. Renou. Le savant météorologiste attribue les grands hivers à des refroidissements périodiques, résultant de causes cosmiques. Comment se rallier à cette opinion, lorsqu'on voit la température varier de 20° à quelques lieues de distance, être à Paris de 24° au-dessous de zéro et être le même jour de 6° au-dessus de zéro au Havre, à Dieppe, etc. Les causes cosmiques amèneraient un refroidissement général et simultané. Nous préférons admettre que le froid est apporté par les courants atmosphériques. Les vents froids abaissent la température, les vents chauds l'élèvent. Et c'est si vrai que le 28 décembre, jour de dégel, le thermomètre marquait encore 10° au-dessous de zéro le matin; puis, dans l'après-midi, un vent tiède du sud-ouest remplaça le vent du nord, et la température s'éleva brusquement à plusieurs degrés au-dessus de zéro.

Nous avons relevé, à notre tour, les hivers froids pour ce siècle et le siècle précédent, et nous avons reconnu une périodicité très accusée

dans leur distribution. Fait bizarre de prime abord, les hivers rigoureux précèdent ou suivent les années pluvieuses. Dans un mémoire publié cette année, nous avons montré que les courants pluvieux s'établissent sur nos latitudes, toujours quand les déclinaisons lunaires, qui paraissent régler l'itinéraire des grands mouvements atmosphériques annuels, atteignent dans leur écart maximum les valeurs de 28°, 26° et 18° et peut-être 21°. Exemples :

ANNÉES PLUVIEUSES.	DÉCLINAISONS EXTRÊMES.
1879	26°
1876	28°
1872	26°
1866	18°
1859	26°
1856	28°
1853	26°
1846	18°
1836	26°
1828	18°
1821	26°
1819	28°
1816	26°
1810	18°
1804	26°
1800	28°
1798	26°
1792	18°
1787	26°
1785	28°
1783	26°

Or, à un an près, en deçà ou au delà, l'hiver se montre froid. La preuve :

1879, 1875, 1871, 1867, 1859, 1857, 1853, 1846, 1837, 1835, 1830, 1829, 1822, 1819, 1816, 1815, 1812, 1809, 1804, 1801, 1798, 1792, 1788, 1785, 1782, etc.

La liste pourrait se continuer indéfiniment. Ainsi, on a de même 1778 (26°), 1776 (18°), 1766 (26°), 1763 (28°), 1758 (21°), 1752 (18°), 1768 (26°), etc... 1716 (18°), 1711 (26°), 1709, le grand hiver (28°), 1706 (26°), 1701)18°), 1675 (26°), 1689 (26°), etc, etc.

Les séries alternativement chaudes et froides reviennent surtout aux environs des déclinaisons de 26° à 28°. Ainsi le grand hiver de 1709 a concordé avec la déclinaison 28°, l'hiver si rigoureux de 1788 avec la déclinaison 26°, l'hiver de 1837 avec la déclinaison 26° ; l'hiver de 1853 avec 26°, l'hiver de 1857 avec 26° ; l'hiver de 1871 avec 26° ; enfin l'hiver actuel revient encore avec la déclinaison de 26°. Les prochains hivers froids viendront en 1884 et 1886.

Il nous semble que lorsque les preuves s'accumulent en un si grand nombre, on serait mal fondé à prétendre qu'il n'y a en tout ceci que de simples coïncidences fortuites.

Aux déclinaisons intermédiaires de 21° correspond un hiver souvent froid sans être excessif. On en retrouve facilement la trace dans la liste générale des hivers un peu durs. Il va sans dire que la loi de périodicité dont nous parlons n'est exacte que pour nos latitudes, puisque tout dépend de l'itinéraire des courants atmosphériques qui peuvent être très différents à quelques dizaines de lieues de distance.

Les hivers froids se reproduisent à peu près tous les six ans, puis, tous les trois ans, puis encore tous les six ans et ainsi de suite ; la période est double, de six ans d'abord, de trois ans ensuite. Aussi, est-il facile de le retrouver sans avoir sous les yeux les déclinaisons lunaires. Du reste, il est encore un autre moyen pratique. La période du mouvement lunaire étant d'environ 18 ans, il suffit d'ajouter au millésime des hivers froids bien caractérisés 18 ou 19 ans pour retomber sur un hiver froid de la même série.

Exemples. Hivers froids séparés par un intervalle de 18 ans.

1816, 1799, 1781, 1837, 1851, 1871.
1789, 1805, 1822, 1840, 1860, 1879.
1794, 1812, 1829, 1847, 1866, 1884.
1792, 1810, 1827, 1845, 1864, 1882.

Il est inutile d'ajouter que les hivers mous surviennent dans l'intervalle. Ainsi 1877. Ainsi sans doute 1881.

Le grand hiver de 1879 paraît être le pendant des grands hivers de 1709, 1787, 1798, 1816, 1836, 1853, etc.

Nous avons quelque peu insisté sur ces rapprochements qui n'échapperont à aucun esprit attentif, parce qu'il est de mode depuis trop longtemps de mettre l'apparition de tous les météores sur le compte du hasard. Ils se produisent sans cause apparente ; c'est, dit-on, partout le désordre, la confusion. C'est, au contraire, partout une coordination parfaite, un ordre magnifique dans la succession des phénomènes naturels. Tout est réglé, pondéré, sur notre globe comme dans les espaces célestes. Nous ne sommes qu'une parcelle dans cet édifice grandiose, mais la partie comme le tout obéit à des lois d'une précision incomparable, et d'une sublime harmonie.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

9 janvier 1880.

Ce ne sont pas des ministères que la république fait et défait; ce sont des gouvernements, des essais et des formes du « vrai » régime dont ses partis ont diversement l'idéal et le besoin. Elle n'a pas de ministres qui se succèdent pour exercer alternativement le pouvoir en sens inverse, l'un plus à droite, l'autre plus à gauche; elle n'a pas, dans l'action de ses forces, cette impulsion et ce retrait, qui tour à tour, poussant ou ramenant le cours des choses, assurent à la longue un certain équilibre de l'État. Non, M. Dufaure, M. Waddington, M. de Freycinet ne sont pas des conservateurs et des libéraux qui se prennent et se reprennent la puissance ministérielle, en face d'une constitution immuable, sous les auspices d'une république définitive; ce sont des républicains de tempérament contraire et de traditions différentes, qui instituent, l'un après l'autre, un nouveau gouvernement de la république : leurs ministères prétendent être chacun pour la république sa meilleure manière d'être et de durer; et, comme chacun a derrière son parti un parti impatient, orgueilleux, sarcastique, qui se croit en possession d'un type de république supérieur encore, il se trouve que ces ministères sont autant d'époques dans l'histoire de la république, autant de transformations et de vicissitudes du gouvernement républicain. Voilà pourquoi il y a tant de gravité dans l'avénement du ministère qui commence, sous le sceptre de M. de Freycinet, l'année 1880. C'est une nouvelle période; c'est une autre phase du provisoire; c'est la France en proie au travail incessant qu'opère sur soi cette république haletante, inquiète, remuante et de plus en plus remuée, qui cherche sa destinée; c'est l'inconnu. Nous nous trompons. Rien n'est plus connu de ce siècle que la loi du progrès fatal qui emporte ces ministères. En 1878, M. Dufaure avec M. Waddington; en 1879, M. Waddington avec M. de Freycinet, en 1880; M. de Freycinet avec M. Cazot. Le centre gauche a gouverné seul; puis il a gouverné avec la gauche; aujourd'hui, c'est la gauche avec l'Union républicaine. Or, comme la république entraîne tous

ses ministères dans la même direction, dans celle de ce radicalisme qui séduit l'imagination de la masse et qui se vante d'avoir le secret suprême du gouvernement républicain, on peut prophétiser avec certitude que tôt ou tard, dans un an, dans six mois, le pouvoir subira un nouveau partage : ce sera l'Union républicaine et l'extrême gauche qui gouverneront ensemble. Quant à l'avenir, qui le sait? Il ne faut pas un an, il ne faut qu'une journée, pour qu'une expérience, quelle qu'elle soit, s'interrompe dans la vie d'un peuple devenu aussi sensible que le nôtre aux leçons de sa fortune et si incapable de les prévoir ou de les prévenir !...

Le gouvernement de la république se modifiant, de ministère en ministère, aux mains de ses partis, et le pouvoir descendant, de degré en degré, avec une rapidité qui s'accélère, vers ces extrémités où il ne consiste plus qu'en violence, despotisme, anarchie, telle est la double vérité que ce nouvel exemple nous aura offerte, au début de cette année ; et cette vérité s'atteste aux esprits les moins attentifs ou les moins sagaces, par les caractères communs et les signes identiques qui marquent la fin des ministères Dufaure et Waddington. M. Dufaure et M. Waddington ont vu tous deux périr leurs ministères sous l'hostilité de la gauche, hostilité non pas éclatante et publique, mais sourde et dissimulée. Ils n'ont pas été renversés par ce coup de bélier qu'on appelle dans la langue parlementaire un vote de défiance. Ils ont senti le terrain se dérober sous eux ; ils se sont enfoncés dans un sol miné ; ils ont disparu dans le vide. Ce n'est pas sous l'opposition de la gauche qu'ils ont succombé ; c'est sa suspicion qui les a ruinés, c'est sa défaveur qui les a délaissés. La majorité ne les a pas abandonnés dans la Chambre, mais dans les couloirs ; on ne les a pas condamnés du haut de la tribune, mais dans le prétoire des commissions ; on n'a pas poussé de clameur contre eux, mais on les a entourés de murmures ou de silence. Mêmes destins : on les discrédite dans les cercles, on se plaint d'eux dans les journaux ; on les accuse de n'avoir pas la bonne volonté de délivrer la république de ses ennemis ; on leur demande, par des délégués, une épuration radicale du personnel ; on leur présente des programmes impossibles ; et alors on leur fait un crime de leur résistance : tracassés, menacés, il faut qu'ils se retirent, sous peine d'être désertés. Toutefois, M. Dufaure s'en est allé plus résolument. M. Waddington, plus tenace dans ses illusions et plus simple, s'est efforcé de rester ; il s'est cramponné au pouvoir ; il a fallu quelques secousses pour qu'il lâchât prise. Or, pourquoi M. Dufaure et M. Waddington ont-ils perdu si vite et si brusquement leur popularité républicaine ? Ils avaient pourtant rendu à la gauche de nombreux et grands services. Tous deux ont prêté

à la république, pour l'accréditer, l'autorité de leur réputation ; ils lui ont fourni devant les modérés et les timides la caution dont elle avait besoin. M. Dufaure a ménagé aux 363 la transition que M. Gambetta jugeait nécessaire entre leur triomphe et leur couronnement. M. Waddington a facilité le couronnement et il l'a préparé, il y a presque présidé. M. Dufaure avait donné à la gauche dans la complaisance fameuse de M. de Marcère le plus docile des instruments ; de plus, il avait eu la gloire d'aider à expulser de l'Élysée le maréchal de Mac-Mahon : vous souvenez-vous de quelles louanges les républicains escortèrent alors dans sa retraite le « vieux libéral », le « vieux parlementaire », qui venait de gagner cette victoire sur « le gouvernement personnel » ? Les titres de M. Waddington ont quelque chose de plus opime encore : son ministère abroge un article de la Constitution ; il ramène le parlement à Paris ; il amnistie la Commune : il dissout le Conseil d'État ; il inaugure, avec les lois de M. Jules Ferry et les arrêtés de M. Hérold, la guerre prêchée par M. Gambetta contre le « cléricalisme » ; il rend son grade au major Labordère et retire leur commandement à tous les généraux suspects d'être de tel ou tel « ancien régime » ; il chasse des magistrats par centaines ; il change des fonctionnaires par milliers ; il obéit à M. Gambetta, il sert les radicaux... Eh bien ! malgré tous leurs mérites, M. Dufaure et M. Waddington, le plus méritant des deux, ont dû céder la place. Pourquoi donc ? Est-ce parce que cette popularité même dont les saluait la gauche, au jour de leur avénement, était non seulement conditionnelle, mais conventionnelle et factice ? Sans doute ; car les républicains n'avaient aucune foi, si ce n'est par feinte et pour la circonstance, dans le républicanisme de M. Dufaure et de M. Waddington. Est-ce encore parce qu'il ne se pouvait pas que M. Dufaure et M. Waddington tinssent longtemps unis autour de leur ministère quatre groupes qui n'ont aucune unité dans leurs doctrines et dans leurs desseins ? Sans doute aussi ; car cette dissidence des idées républicaines, c'est la cause profonde qui fait que chacun des quatre groupes, voulant gouverner, empêche les autres de fixer leur gouvernement. Mais la raison intime et capitale de la disgrâce de M. Dufaure et de M. Waddington, c'est, d'une part, que leur règne n'avait jamais été, dans la pensée des partis qui se targuent de posséder la notion de la « vraie » république, qu'un règne occasionnel et temporaire, qu'on abrégerait, selon l'état du pays ; c'est que, d'autre part, dans l'invincible prétention de ces partis qui se méprisent l'un l'autre en comparant avec une ironique jalousie leur idéal de république et leurs vertus républicaines, il faut que chacun ait son tour. Aujourd'hui, voici le tour de M. de Freycinet. Arrière,

M. Waddington! Allez méditer, parmi vos chères médailles de la république athénienne, sur l'ostracisme familier à la démocratie et sur les divers genres de dynastie gouvernementale que, par une dégradation continue, elle se plaît à créer avec ses élus et ses favoris...

Certes, nous croirions plus qu'oiseux de nous arrêter un moment devant cette ombre qui rentre dans l'obscurité, si, par un hasard étonnant, M. Waddington, malgré son infériorité notoire, n'avait porté dans ses mains la fortune de la France. Protestant pieux, homme probe, personnage bienveillant et courtois, voyageur studieux, numismate érudit, helléniste passionné, M. Waddington avait des droits à l'estime de la bonne compagnie; il pouvait occuper une place ordinaire dans une assemblée, même un dernier rang à l'Institut. Ministre de l'instruction publique, il avait paru suffire à son emploi, en y faisant peu ou rien. Ministre des affaires étrangères, il était plus qu'impropre à sa fonction : non seulement il ignorait la diplomatie, ignorance commune à tant d'autres ministres dans un pays où la politique dispense de rien savoir et la vanité de rien apprendre; mais il n'avait pas plus par nature que par éducation une seule des qualités nécessaires au diplomate, ni l'esprit sagace, ni l'esprit fin, ni l'intuition, moins encore le bel esprit; il était naïf, timide, gauche, maladroit, sans que rien de grand, soit dans la volonté, soit dans la conception, se cachât ou plutôt se laissât voir au fond de ces défauts, comme chez certains génies incomplets ou embarrassés. Demi Anglais, demi Français, il n'avait au juste ni l'aptitude de la nationalité qu'il avait perdue, ni celle de la nationalité qu'il avait acquise. Lord Salisbury se jouait de lui comme d'une dupe; lord Lyons s'amusait de son innocence. Dans le congrès de Berlin, le prince Gortschakoff et le comte Schouwaloff parlaient le français mieux que lui. Premier ministre en même temps que ministre des affaires étrangères, M. Waddington cumulait toutes les espèces d'incapacité; ce n'était ni un politique délié, ni un politique ferme; il n'avait d'autorité sur personne; dans l'action, il hésitait, il tremblait, il démentait ses promesses elles-mêmes; orateur impotent, il balbutiait, à la tribune, des discours presque ridicules; il n'était même plus de son parti, dans le gouvernement. En tout, médiocre ou moins que médiocre, sauf pour la présomption dont il avait fini par se gonfler, à force de se considérer sur la hauteur où on l'avait établi. A l'intérieur, il aura été de ces prétendus honnêtes gens, qui, retranchés derrière leur honnêteté privée, permettent de faire ou font eux-mêmes le mal public, d'autant plus aisément et tristement qu'ils prêtent aux instigateurs ou aux acteurs du mal le secours de leur honorabilité : classe funeste de conservateurs débiles, qui n'osent

pas résister au mauvais, sous prétexte d'éviter le pire, et qui, ne résistant jamais, cédant toujours, précipitent l'État, de faiblesse en faiblesse, jusqu'à ce point de tergiversation et de trouble où la révolution devient inévitable. A l'extérieur, M. Waddington n'a pas une politique certaine : ce n'est plus celle de M. Thiers ; ce n'est pas toujours celle de M. Gambetta ; il veut la paix, mais il fausse ou viole la neutralité ; il ne conclut aucune alliance, et il s'enchaîne comme si une alliance le liait ; bien qu'il ne veuille pas et ne puisse pas agir, il affecte d'avoir une initiative. Il n'a pas été aussi téméraire que M. Gambetta l'ordonnait ; il n'a pas été aussi prudent que M. Thiers l'eût commandé. Son seul mérite, ce sera de n'avoir pas livré toute la diplomatie française à l'impéritie et à la violence des radicaux ; mais, quand on a destitué M. de Gontaut-Biron, M. de Chaudordy, M. de Bourgoing, le baron Baude, le comte B. d'Harcourt, quand on est d'un gouvernement qui met le marquis de Vogüé, le marquis d'Harcourt et le général Leflô dans la nécessité de se démettre, quand on a envoyé à Berlin M. de Saint-Vallier, à Berne M. Challamel-Lacour et à Vienne M. Teisserenc de Bort, on ne peut guère se vanter d'avoir préservé ou maintenu la tradition de notre diplomatie et sa dignité. Quant au peu que la France était ou avait encore à l'étranger. M, Waddington l'a diminué : il irrite la Russie pendant la guerre ; il blesse la Turquie au Congrès de Berlin ; il s'aliène la Roumanie : il pousse l'Autriche en Herzégovine et en Bosnie, selon le plan même de M. de Bismarck ; en Égypte, il asservit nos intérêts à ceux de l'Angleterre, sans y ménager ceux de l'Italie ; il sert la querelle de la Grèce, et la sert seul, bruyamment, vainement ; et, quand il a ainsi suscité contre la France tant de dépits, de défiances, de mécontentements, qu'apprend-il par les gazettes allemandes? La convention de Vienne, le traité défensif que l'Allemagne et l'Autriche contractent, aux applaudissements de l'Angleterre. La France isolée en Europe et désormais gouvernée par les agitateurs et par les dictateurs que, depuis 1870, elle redoute ou méprise le plus dans notre république : voilà donc le patrimoine que nous laisse la politique de M. Waddington !...

Les historiographes de la république raconteront, un jour, les intrigues, les démarches, tous les efforts pénibles et clandestins, parmi lesquels le ministère de M. de Freycinet s'est élaboré. Ce qui est déjà historique, c'est que M. Léon Say serait volontiers demeuré ministre des finances, et que M. Waddington aurait de bon cœur gardé son portefeuille des affaires étrangères, si M. de Freycinet avait consenti à les prendre pour auxiliaires de sa politique ; car M. Léon Say, qui s'habituait à se croire le dragon légendaire du Trésor, s'es-

timait nécessaire à la prospérité de la république, et M. Waddington, aussi modestement, aussi providentiellement, se jugeait nécessaire à la paix de la France, à celle de l'Europe. Par malheur, le centre gauche, devenu plus sévère et plus prévoyant, a imposé à M. Léon Say l'obligation de ne point se séparer de M. Waddington ; et, si M. Waddington voulait bien, indifféremment, soit s'adjoindre M. de Freycinet dans un ministère reformé par ses soins, soit se subordonner à M. de Freycinet dans un ministère présidé par ce serviteur de M. Gambetta, tout autre a été le sentiment de M. de Freycinet : maître de choisir les aides qu'il lui plairait, M. de Freycinet a écarté M. Waddington et s'est même emparé de son portefeuille. L'exclusion de M. Waddington était certainement la condition que, dans ce travail de création ministérielle, M. de Freycinet, ou plutôt M. Gambetta, s'était prescrite comme règle, le plus impérieusement, le plus obstinément : on assure qu'ils ont dépensé à l'accomplissement de cette volonté maint artifice et mainte menace. Car, ils avaient ce double dessein de se saisir de notre diplomatie et de clore le règne du centre gauche. M. Waddington exclu, M. Léon Say l'a dû suivre, et avec eux le centre gauche a cessé de participer au gouvernement de la république : les républicains lui ont ôté cette charge, enlevé cet honneur. La république de M. Thiers a donc totalement fini son premier essai, son premier exercice. Celle de M. Gambetta commence. A quoi le centre gauche a servi, on le sait : il a rendu possible la république, au profit de ceux qui la rendent impossible ; il a refait un parti radical une force et un crédit, à M. Gambetta un honneur et un pouvoir. C'est toute l'oraison funèbre qu'il sied de prononcer sur lui, au milieu de ses propres regrets et de ses inquiétudes nouvelles. Et, certes, il ne le contestera pas, ce jugement : car en vain s'offrira-t-il pour excuses les souvenirs des fautes que nous-mêmes avons commises ; parmi tous les détails de cette histoire de neuf ans, il y a une vérité supérieure et bien lumineuse, c'est que le centre gauche, qui a créé la république avec M. Thiers ou plutôt pour M. Thiers, l'a livrée, peu à peu, à M. Gambetta ; après avoir voulu instituer un gouvernement républicain contre le radicalisme, il a lui-même introduit le radicalisme dans ce gouvernement républicain. Les prédictions ne lui avaient pas manqué : que de fois on lui annonça le sort dont il est maintenant victime ! On ne peut pas le plaindre, assurément, et lui-même ne se plaindrait pas, sans s'exposer à de cruelles railleries. Ces gens qui le bannissent de leur république et qu'il va maudire tout bas, en 1880, comme il les maudissait tout haut en 1870, qui les a tirés, celui-ci du sang, celui-là de la boue où ils gisaient? Qui les a relevés, réhabilités, patronnés et menés, de

degré en degré, au faîte où leur popularité rayonne aujourd'hui et où trône leur dictature ? Lui... Au surplus, que le centre gauche se console : il ne perd rien que le faste et les titres d'une impuissance de jour en jour plus déshonorante ; depuis un an, on ne faisait plus que l'humilier et presque l'avilir ; il était dans une position fausse ; il portait, en gémissant, le poids d'une responsabilité qui n'était plus qu'à demi la sienne ; il redevient libre ; il rentre dans la possession d'une vérité qu'il avait toujours affecté d'aimer par-dessus tout, la vérité parlementaire. Quel sera son attitude, son rôle, demain ? Que fera-t-il de sa minorité ? S'isolera-t-il ? Se dissoudra-t-il ? Aura-t-il, avec M. Dufaure, M. Laboulaye, M. Ribot et M. Lamy, assez de courage et de bon sens pour tenter de former un parti d'opposition, un parti conservateur autant que républicain ? Et, s'il le veut, le pourra-t-il ? Et, s'il le peut, comment ou quand reprendra-t-il le gouvernement de la république ? Aura-t-il jamais le bonheur d'accomplir le miracle, si peu républicain, de forcer le fleuve à remonter vers sa source ? Questions graves, mais qu'il serait plus qu'inutile d'examiner à fond, en ce moment, et que bientôt les événements replaceront d'eux-mêmes sous nos regards. Pour l'heure, ce sont des questions plutôt philosophiques que politiques, tant le centre gauche se trouve réduit à l'état d'une quasi-entité par la suprématie orgueilleuse du parti qui l'évince et par la brutale domination du nombre qui l'écrase !

Quoi qu'il en soit, voici le troisième ministère qui apparaît, depuis que le parti républicain a établi dans l'État sa souveraineté et qu'il s'évertue à fonder « la vraie république ». Le peuple, qui est bien la personne à laquelle on songe le moins dans ces changements et même celle qui les connaît le moins, va-t-il enfin goûter, pendant cette nouvelle ère du régime républicain, la félicité définitive qu'on lui promettait en décembre 1877, puis en février 1879, quand M. Dufaure inaugura le premier ministère et M. Waddington le deuxième ? Nous verrons. En attendant, la promesse est plus déclamatoire que jamais, et les ministres qui vont être les artisans de cette promesse se flattent d'être les plus capables de la réaliser. Qui sont-ils ? Les mêmes, si ce n'est quatre qui sont des commis particuliers de M. Gambetta, des hommes de confiance dont la docilité lui sera servilement fidèle : au ministère de la justice M. Cazot, au ministère de la guerre le général Farre, au ministère des finances M. Magnin, au ministère des travaux publics M. Varroy. Dans le gouvernement de la Défense nationale, M. Magnin fut le collègue de M. Gambetta, à Paris ; M. Cazot fut, à Tours et à Bordeaux, le secrétaire général de M. Gambetta, au ministère de l'intérieur ; le général Farre doit ses grades à M. Gam-

betta et il est resté l'un de ses militaires favoris; M. Varroy n'est qu'une doublure complaisante de M. de Freycinet. Parmi les autres, M. Lepère était déjà sous la tutelle absolue de M. Gambetta; il était menacé, paraît-il, de la disgrâce qu'il a si extraordinairement méritée : M. Gambetta a voulu qu'on le gardât, et on l'a gardé. M. Jules Ferry n'est pas moins soumis à M. Gambetta, avec qui, dans le secret, il forgea l'article 7, on se le rappelle. Ce n'est pas M. Tirard ni M. Cochery qui résisteront aux ordres de M. Gambetta. Seul, l'amiral Jauréguiberry est indépendant; nul doute qu'on ne le sacrifie, dès que l'occasion le permettra. Quant à M. de Freycinet, qui fuit avec un si habile empressement ce ministère des travaux publics où il avait pompeusement étalé des fantasmagories dont l'illusion mensongère le trompait moins que personne, on sait que son astucieux génie est tout entier à la dévotion de M. Gambetta. Le jour où il présentait sa candidature de sénateur aux électeurs de la Seine, il appelait M. Gambetta « mon maître et ami »; le protégé obéira au protecteur. De même, si, parmi les deux sous-secrétaires d'État qui viennent, comme des maires du Palais, régenter les ministres plus ou moins fainéants des finances et de l'intérieur, l'un, M. Wilson, a pour lui l'amour de M. Grévy, l'autre, M. Constans, est notoirement un acolyte de M. Gambetta. Ainsi, ce ministère, où l'Union républicaine a les places les plus nombreuses et les plus importantes, est un ministère que M. Gambetta gouverne, sans le présider, et qu'il possède, sans lui donner son nom. Il faisait trembler celui de M. Waddington ; il n'aura besoin que d'un mot, d'un soupir, d'un geste, pour que celui de M. de Freycinet exécute ses volontés. Dans le ministère de M. Waddington, M. Gambetta n'atteignait l'armée et la diplomatie que par des intermédiaires, et parfois il fallait qu'il parlementât avec eux; dans le ministère de M. de Freycinet, M. Gambetta a, par la grâce de deux agents qui sont à ses pieds, ces deux forces à sa disposition, et il est sûr qu'elles ne suivront que sa politique. Voilà toute la différence; voilà toute la nouveauté de ce ministère. Hier la dictature de M. Gambetta était occulte ; sensible en tout, elle était encore indirecte sur tel ou tel point. Aujourd'hui, elle est transparente et presque immédiate : elle est plus visible du public, mais elle est plus puissante. Or, c'est une puissance terrible, puisqu'elle est sans titre et sans responsabilité, deux conditions qui réglaient au moins le gouvernement personnel de Napoléon III. La république aggravant l'empire et le prétendant qui ambitionne la présidence annulant le président de la république : il nous était réservé d'avoir sous les yeux, en 1880, ce spectacle étrange et jusqu'à présent inconnu de la France.....

Pauvre M. Grévy! Sa réputation républicaine et parlementaire était pure, naguère. Comme elle s'est obscurcie, altérée, amoindrie même! On lui croyait un esprit net, un caractère ferme, bien qu'on lui sût une volonté nonchalante. Or, tout ce qu'on a raconté des incidents confus où ce ministère s'est formé, témoigne que M. Grévy s'est montré le plus irrésolu des hommes : tantôt il appelle M. de Freycinet, tantôt M. Waddington; tantôt il les convie ensemble et séparément à la même tâche, comme dans une comédie; un jour, il a peur d'un ministère où le centre gauche n'aurait plus de représentant et où M. Waddington ne dirigerait plus nos affaires étrangères; le lendemain, il crée un ministère où non seulement le centre gauche n'a plus un seul portefeuille, pas même le portefeuille vide que M. Waddington déployait sur la table du congrès de Berlin, mais où l'Union républicaine a la prépotence et où M. de Freycinet, qui ignore la diplomatie de 1880 autant qu'il ignorait la stratégie en 1870, maniera notre politique extérieure. Ce ne sont guère là les marques d'une intelligence sûre de ce qu'elle voit ou de ce qu'elle veut. Hélas! M. Grévy paraît voué à bien des déceptions, aux siennes et à celles du public. Il était destiné, en vérité, à se choquer soi-même dans bien des contradictions, à s'infliger bien des démentis. L'an dernier, il acceptait la présidence de la république, en dépit de la loi célèbre par laquelle, en 1848, il voulait réduire cette présidence à la simple fonction de ministre révocable; il devenait le gardien d'une Constitution à laquelle il avait refusé l'hommage de son vote. Cette année, le voici forcé par la pratique de cette présidence à exercer son arbitrage entre l'opinion du pays et celle du parlement, à choisir lui-même des ministres, et, implicitement, à reconnaître que, s'il avait fallu en laisser le choix à la majorité, comme il le souhaitait en 1848, cette majorité n'aurait pu l'opérer. L'expérience est dure, si M. Grévy compare une telle réalité à sa théorie de 1848. Autre désaveu : M. Grévy avait toujours professé la doctrine parlementaire qui assigne au chef de la majorité, non seulement le droit, mais le devoir de former le ministère, et qui impose au chef de l'État l'obligation de respecter ce droit, de faciliter ce devoir. Eh bien! le chef de la majorité, c'était M. Gambetta, et le chef de l'État, M. Grévy, ne lui a point donné ce mandat nécessaire : il n'a pas même eu l'habileté de le lui offrir, pour le lui faire refuser; il a craint de troubler M. Gambetta dans la béatitude de sa dignité, dans la jouissance de sa dictature civile, dans la préparation de son règne prochain! Si M. Grévy a voulu ménager, épargner, satisfaire M. Gambetta, c'est un acte de magnanime désintéressement et de condescendance stoïque. S'il a voulu user d'avance quelques-uns des instruments de M. Gambetta, c'est un calcul dangereux, où

peut-être y a-t-il plus de candeur que d'adresse. Enfin, en transportant de M. Waddington à M. de Freycinet, du centre gauche à l'Union républicaine, le pouvoir et le gouvernement, M. Grévy a dépassé un point d'arrêt qu'indiquait la sagesse la plus vulgaire et que la logique parlementaire marquait elle-même : il a omis un degré, la gauche modérée. Quel oubli pour un homme d'État qui s'honorait d'observer si sévèrement les règles parlementaires! Et quelle négligence pour un président de république qui serait soucieux de ne pas laisser le pouvoir descendre trop rapidement vers ces extrémités où il s'engloutit!...

Pauvre M. Grévy! répéterions-nous, si nous avions le loisir de nous rappeler qu'à Tours et à Bordeaux il les a vus et suivis d'un regard indigné ou méprisant, dans les étapes de l'infortune nationale, ces mêmes personnages dont il s'entoure maintenant pour gouverner selon leurs conseils et leurs exigences. Il était au premier rang, parmi ceux qui jetaient leur réprobation patriotique, leur blâme libéral, à la face de ces despotes et de ces incapables qui jouaient avec la vie de la France presque expirante et qui lui disputaient, presque parmi les souffrances de sa misère et les révoltes de son honneur, le droit de parler. Oui, sincèrement, cordialement, nous plaindrions M. Grévy d'avoir à subir aujourd'hui leur tutelle et à les laisser tourner à leurs desseins sa propre présidence; nous le plaindrions de la fatalité dramatique qui ne l'élève à cette suprême magistrature que pour assister à leur triomphe, à leur revanche... Mais nous plaignons trop la France d'abord, pour prendre en pitié M. Grévy, l'imprévoyant et indolent républicain qui veut bien leur servir d'auxiliaire. Car, quant à nous, quand nous apercevons les « fous furieux » de Tours et de Bordeaux ressaisissant les destinées de notre patrie, nous avons peur pour elle. On a beau nous crier qu'ils se sont assagis et apaisés : nous ne croyons pas à leurs vertus, nous ne croyons qu'à la violence de leur orgueil et qu'à l'obstination de leur témérité. Nous nous souvenons combien ils étaient présomptueux, chimériques, hardis, déréglés, absolus, quand ils exploitaient et épuisaient, dans leur dictature de Tours et de Bordeaux, les dernières forces de la France, les derniers efforts de nos armées. Ils ont vieilli, sans doute; mais ils ont vieilli en entretenant au fond de leur amour-propre le rêve de tout ce qu'ils n'ont pas su, de tout ce qu'ils n'ont pas pu; ils ont changé leurs plans, ils auront d'autres ressources : leur imagination est restée la même, et leurs maximes aussi. M. de Freycinet est toujours l'homme infatué qui d'ingénieur se transformait en stratégiste, et M. Gambetta d'avocat en généralissime; et, plus grande est aujourd'hui la réserve des richesses et des secours que, depuis 1871, la France a recueillis

pour son salut, plus nous redoutons en eux l'emploi de leur pouvoir. Voilà pourquoi nous avons eu un tressaillement d'épouvante, à l'heure où, avec M. de Freycinet et tout cet état-major ramené peu à peu sur la scène, M. Gambetta a mis la main sur nos affaires étrangères et notre puissance militaire. Ah ! sans doute, notre patriotisme est bien délicat, bien susceptible, bien prompt au soupçon et à la frayeur ! M. de Bismarck n'a point eu, lui, cet émoi ridicule. Regardez donc, nous disent les journaux de M. Gambetta, regardez avec quel front serein, avec quel visage bienveillant M. de Bismarck considère ce ministère de M. de Freycinet. Écoutez quels compliments aimables M. de Bismarck a voulu que, le jour de l'an, le prince de Hohenlohe adressât à M. de Freycinet, publiquement et d'une voix si haute. Entendez également ces journalistes officieux qui, de Berlin à Cologne, félicitent la France du bonheur qu'elle a de posséder enfin un ministère si républicain, et qui célèbrent si noblement les mérites de M. de Freycinet avec ceux de M. Gambetta. Et n'est-ce pas la preuve la plus éloquente de cet esprit pacifique et de ce bon vouloir que le consentement empressé avec lequel M. de Bismarck promet d'accueillir M. Challemel-Lacour comme ambassadeur ? Soit. Nous pourrions répondre à ceux qui se vantent d'avoir un ministère si agréable à M. de Bismarck que l'agrément d'un ennemi victorieux et haineux ne fut jamais, pour un peuple intelligent et fier, la mesure de sa propre satisfaction. Nous pourrions nous demander si l'intérêt de M. de Bismarck ne doit pas être, en effet, de sourire à un règne capable de favoriser, il l'espère, quelques-uns de ses derniers souhaits. Car, comment déplairait-il à M. de Bismarck que la France, en s'enfonçant de plus en plus dans les erreurs sinistres de son radicalisme, s'aliénât l'Europe ? Comment s'offenserait-il que la France eût à la cour de l'empire allemand un ambassadeur isolé ? Comment s'alarmerait-il que la France ouvrît d'elle-même à l'horizon et courût, sous la conduite de MM. de Freycinet et Gambetta, le champ des entreprises hasardeuses ? Nous serons discrets : nous laisserons sans envie, au parti de M. Gambetta et de M. de Freycinet, la joie éhontée avec laquelle il se vante d'avoir la préférence de M. de Bismarck et se flatte d'avoir sa protection. Si ce triste privilège est bien mérité, si M. de Bismarck les préfère et les protège vraiment, les histrions ensanglantés de Tours et de Bordeaux, eh bien ! la France n'a plus qu'à en rougir ; mais il faudra aussi qu'elle s'en inquiète et qu'elle veille. Puisse-t-elle ne pas leur accorder le temps de justifier par des fautes irréparables la prédilection de M. de Bismarck, et Dieu la préserve de faire une seconde expérience de leurs talents, de leur audace, de leur délire !

La France n'a guère été attentive, pendant les derniers jours de

l'an, qu'à la création laborieuse de ce ministère devant lequel les radicaux font déjà surgir des difficultés dont il paraît plus qu'embarrassé, par exemple la confiscation de la charité privée et ce don de joyeux avènement qu'ils lui demandent, l'achèvement de l'amnistie. Si nous en croyons les mille commentaires des journaux étrangers, l'Europe elle-même s'est vivement préoccupée de ce changement, grâce aux sombres souvenirs et aux présages également sombres qui accompagnent au pouvoir M. de Freycinet et qui devancent M. Gambetta à la présidence de la république. Un seul événement, l'abominable attentat dont le roi d'Espagne et sa jeune épouse ont failli être les victimes, a autant ou davantage ému l'Europe : ce n'est pas seulement, outre l'odieux du crime, la gravité de ses effets, qui, à chaque tentative nouvelle, est pour les hommes d'État un sujet de méditations et une cause d'alarmes ; c'en est surtout la fréquence systématique, c'est l'acharnement avec lequel les révolutionnaires s'ingénient à renouveler et à multiplier le régicide, en Russie, en Allemagne et en Espagne, même en Italie. Des autres nouvelles de l'extérieur, les plus importantes pour la France et l'Europe avaient un intérêt moins direct ou plus lointain. A Constantinople, l'activité brouillonne et l'arrogance intempestive de M. Layard commencent à exciter la risée. Les mémoires indéfinis qu'échangent les négociateurs turcs et grecs n'étaient plus pris au sérieux que par M. Waddington et M. Gambetta : il ne reste plus que M. Gambetta pour les lire... Dans l'Afghanistan, la fortune de l'Angleterre s'améliore : une victoire du général Roberts a ramené l'armée anglaise dans Caboul ; les bandes afghanes se sont dispersées ; cependant on ne saurait dire que cette campagne soit finie. Quant à la guerre du Chili avec la Bolivie et le Pérou, il faut attendre des télégrammes moins contradictoires pour en connaître au juste les divers incidents et les conséquences réelles : il y a là-bas des gens qui, pour la rédaction des dépêches, paraissent avoir reçu de M. de Freycinet et de M. Gambetta, à Tours, des leçons d'exactitude et de véracité. De part et d'autre on annonce des batailles gagnées ; de plus, on parle de présidents chassés par la populace et remplacés par des dictateurs, en punition des batailles perdues. Quand on connaîtra avec précision cette histoire, ce sera, évidemment, un curieux chapitre de plus dans les annales de ces républiques, qui sont chacune, à entendre les doctrinaires de la gauche, une patrie céleste pour la paix et la liberté.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

CHARLES X

ET SES NOUVEAUX HISTORIENS [1]

LE MINISTÈRE POLIGNAC

I

Ce fut le 8 août 1829 que Charles X accomplit l'acte prévu par tous et cependant très inopiné quant au moment choisi ; ce fut le 8 août 1829 qu'il renversa M. de Martignac et ses collègues, tout ébahis de cette chute à laquelle ils ne s'attendaient plus. L'administration libérale était remplacée par un ministère pris dans l'extrême droite et dont les trois hommes marquants étaient le prince de Polignac, M. de la Bourdonnaye et le général de Bourmont. Le premier nous est suffisamment connu. Quant au second, c'était lui qui dirigeait depuis cinq ans l'extrême droite. A ses débuts dans la carrière parlementaire, il n'avait été que le lieutenant de M. de Villèle et de Chateaubriand. Mais sa personnalité très accusée, son humeur violente, ses principes inflexibles, lui créèrent bientôt une situation personnelle et redoutable. C'était un tribun. Il en avait les défauts et les qualités : l'éloquence, l'audace, le courage et l'intempérance; il bravait avec une constance et un dédain sans pareils les fureurs bonapartistes et libérales ; c'était lui qui, indigné contre la trahison de 1815, avait fait cette motion célèbre qui classait les transfuges en trois catégories : les impardonnables, les graciables et les méprisables, les seuls auxquels un dédaigneux pardon pouvait laisser ouvertes les portes de la patrie. Depuis lors il avait été surnommé *l'homme des catégories*. Quand l'avènement de M. de Villèle en 1821 eut semblé amener l'extrême droite au pouvoir, dès le premier jour, M. de la Bourdonnaye se déclara inquiet, et le lendemain irréconciliable. Était-ce un déboire d'amour-propre qui fut alors le mobile de sa conduite ? la suite ne l'indiqua point. Car M. de la Bourdonnaye était plus amoureux du bruit que du pouvoir, et il semblait ne priser que l'impopularité éclatante. M. de la Bourdonnaye, ainsi

[1] Voir le *Correspondant* des 10 août et 25 novembre 1878.

brouillé avec l'ancien chef de son parti, entraîna avec lui un certain nombre de royalistes. On sait que M. de Chateaubriand, blessé dans son orgueil, trompé dans l'espoir d'occuper le premier poste du ministère, opérait un mouvement analogue à celui de M. de la Bourdonnaye; mais, au lieu de se rejeter à l'extrême droite, place que lui assignaient ses anciennes théories et ses anciens discours, il se détournait brusquement à gauche, créant le parti de la *défection* ou le centre gauche royaliste.

Ces deux fractions de l'extrême droite, ayant rompu, à l'instigation de leurs chefs la Bourdonnaye et Chateaubriand, avec les ministériels, se mirent d'accord pour combattre et renverser M. de Villèle. Ce but atteint, la désunion commença.

La défection, arrivant aux affaires avec M. de Martignac, fut attaquée avec la dernière violence par les ultras, qui, associant désormais dans leurs haines M. de Villèle à M. de Martignac, demandèrent la mise en accusation du premier et le renvoi du second. Ce fut M. de la Bourdonnaye qui dirigea cette double attaque. Il ne parut pas un instant arrêté par la crainte de déplaire au roi, qui avait déclaré que M. de Villèle était l'homme de son choix et n'avait agi que par ses ordres. M. de la Bourdonnaye n'en signa pas moins la mise en accusation de l'homme de *choix du roi.*

Charles X en conserva-t-il quelque ressentiment? Rien ne le montre; et quand il lui fallut composer un ministère d'extrême droite, il n'hésita pas à faire appel au chef reconnu de ce parti. Ce choix au reste s'imposait: le talent d'orateur de M. de la Bourdonnaye, sa loyauté, l'inflexibilité âpre de ses principes rendaient sa nomination logique. La suite montra-t-elle qu'on s'était mépris sur la violence de ce tribun de la droite? les collègues de M. de la Bourdonnaye au ministère l'ont insinué et à plusieurs reprises ont déclaré qu'il était le moins audacieux d'eux tous.

Il nous reste à parler de M. de Bourmont. On connaît la destinée si éclatante par certains côtés, si ténébreuse par d'autres, de l'ancien compagnon de Charette. Lorsque le Premier consul eut achevé de pacifier la Vendée, Bourmont offrit de se soumettre, mais Napoléon lui refusa durement l'amnistie: il avait dû s'exiler. Il se réfugia en Portugal, où les services qu'il trouva moyen de rendre à notre armée lors de l'invasion française lui valurent enfin sa grâce et un grade. Il devint en peu de temps général de brigade, fut promu, dans la campagne de 1814, au grade de général de division et passait, à la fin de l'empire, pour un des plus brillants officiers de la grande armée. Sa bravoure était légendaire, mais, au dire même de ses rivaux, ses talents comme chef dépassaient encore ses aptitudes de soldat. En 1814 il salua avec enthousiasme le retour des princes pour lesquels il avait

si longtemps combattu; mais, pendant les Cent-Jours, au lieu de briser son épée comme le firent tant d'autres de ses camarades, saisi de je ne sais quel vertige, il accepta le commandement d'une division et accompagne l'empereur dans la campagne de Flandre, puis, trois jours avant Waterloo, le voilà qui déserte et qui rejoint le roi à Gand. Quels furent les motifs secrets de ce singulier transfuge pour trahir deux fois en six semaines ses serments et ses drapeaux? Pourquoi lui, l'ancien chouan, se ralliait-il à Bonaparte? pourquoi le déserteur de l'armée royale devenait-il, la veille d'une bataille, le traître de la grande armée? — Pour mieux faire payer sa trahison, a-t-on dit, en livrant les plans de Napoléon. — Cela ne supporte pas l'examen. Bourmont ne commandait pas un corps d'armée, il n'était pas dans le secret de la campagne, et d'ailleurs quels autres plans pouvait-il y avoir que ceux inspirés par les nécessités de l'heure et du jour? Au point où on en était arrivé, la concentration prussienne et anglaise accomplie, il n'y avait plus d'autre plan pour les Français et les alliés que de se heurter comme deux taureaux front contre front. Le transfuge n'avait donc rien à apprendre ni à Blücher ni à Wellington. Non, Bourmont déserta parce que, ainsi que le dit plus tard Charles X, les armes lui tombèrent des mains quand, dans le repos du bivouac, à la veille de cette journée fatidique que rien n'annonçait devoir être désastreuse pour l'empereur, tout au contraire, le Vendéen réfléchit sur sa destinée et comprit que la victoire que peut-être il serait appelé à décider était la perte de son roi, du frère de Louis XVI, de ce chef des Bourbons pour lesquels pendant les plus belles années de sa jeunesse il avait versé son sang.

La suite et la fin de la vie de Bourmont ont prouvé que c'était le roi qui avait justement sondé les profondeurs de cette âme troublée; la dernière fois qu'il tira l'épée, ce fut dans une entreprise héroïque mais folle, ce fut dans l'expédition de Vendée.

En dépit de la défaveur qui s'attachait encore en 1830 à cet homme si ondoyant et si divers, M. de Bourmont exerçait sur tous ceux qui l'approchaient et sur l'armée royale principalement une séduction incomparable; sa grâce, son esprit, sa bonne humeur, cette bravoure que peu avaient égalée, que nul n'avait surpassée, tout, jusqu'à sa grande taille et à sa belle figure, contribuait à faire de lui le type du militaire français. Mais, hélas! à cette séduction si irrésistible chacun pourtant cherchait à se soustraire; une ombre épaisse planait sur cette brillante figure, et Bourmont eût pu s'appliquer en n'en changeant que deux mots les deux beaux vers de Lamartine:

Mais toujours en passant, chaque bouche vengeresse
Lui jetait ce nom: Waterloo.

Polignac, la Bourdonnaye, Bourmont : la faveur aveugle, la vengeance implacable, la double trahison, certes cette trilogie néfaste semblait un défi lancé par le roi à la nation inquiète et mécontente ; le plus brave eût reculé, ou se fût contenté d'une de ces trois audaces. Charles X doucement, sans colère, sans hésitation, sans appréhension, accumula cette triple impopularité dans son ministère. Nous allons essayer d'en faire comprendre le motif.

M. de Polignac était pour le roi, nous l'avons déjà dit et redit à satiété, l'enfant d'adoption, le serviteur idéal, le séide fanatique. Sans arrière-pensée, sans volonté propre, sans ambition personnelle surtout, M. de Polignac avait encore aux yeux du roi, si sincèrement pieux alors, une qualité qui primait toutes les autres : c'était un chrétien accompli : un moine, en revêtant le froc, n'a pas d'autres aspirations que celles qui animaient le prince en se couvrant du manteau de ministre. Tous ceux qui depuis dix ans s'étaient succédé dans ce poste, Richelieu, de Serre, Villèle, Martignac, Chateaubriand, quels que fussent leurs talents, leurs vertus et leur dévouement à la cause royale, avaient pensé à eux, à leur gloire, à leurs intérêts ; tous avaient étudié leur attitude en grands acteurs d'une grande scène ; tous, le masque déposé, avaient pesé la gloire et le profit. Polignac, lui, se disait Charles X, ne travaille que pour Dieu et pour son roi : « Si je te demandais cette tête, Jules, me la refuserais-tu ? » Nous expliquerons plus tard dans quelle circonstance Charles X adressa cette caressante et terrible apostrophe à l'homme de son choix. M. de Polignac, c'était pour le roi, on le voit, un Strafford élevé sur ses genoux. Il était bien par certains côtés de sa nature, hélas ! point par tous, l'homme d'une entreprise désespérée. Quand un général d'armée cherche un soldat qui consente à appliquer contre la porte d'une forteresse un pétard destiné à faire sauter et le rempart et l'artificier, si un homme se présente, s'adressera-t-il à quelque autre? Non, car ces hommes sont presque introuvables. M. de Polignac était un d'entre eux.

M. de la Bourdonnaye, lui, n'apparaissait dans la pensée royale que comme une convenance du ministère. On pouvait le prendre, on pouvait le laisser, sans grand profit et sans grand dommage. Quant à Bourmont, Charles X lui reconnaissait quelques-unes des qualités de Polignac ; comme le prince, Bourmont était homme à se jeter dans la fournaise ; de plus sa réputation militaire, son ascendant sur les troupes, son courage, son audace, son adresse, en faisaient un précieux instrument, s'il fallait tenter un coup de force, un coup d'État.

Un coup d'État? C'était donc là, dira-t-on, où le roi en voulait venir. Vous acceptez ainsi le reproche que ses plus grands ennemis n'ont fait à Charles X qu'en hésitant.

Oui et non. Le roi prévoyait un coup d'État comme une des conséquences possibles de son entreprise ; mais, loin de caresser cette pensée, il espérait fermement ne pas être conduit jusqu'à cette extrémité. Il y a plus : M. de Polignac, j'en ai la conviction basée sur l'étude la plus attentive des documents, des confessions, des aveux ; M. de Polignac, dis-je, au 8 août 1829, n'était pas dans la confidence du roi : il ne préparait rien, il ne croyait pas à une révision *violente* de la Constitution. Si bien que, lorsque l'opposition tout entière, royaliste et libérale, dénonçait les projets parfaitement arrêtés du roi et de ses conseillers, et traçait jusque dans le détail le plan et la marche de la conspiration, c'était cette opposition qui, dans son imagination surexcitée, fournissait les éléments des ordonnances, avouait la quasi-légitimité du recours à l'article 14 et constatait la faiblesse des obstacles que le pouvoir rencontrerait, s'il lui prenait fantaisie de briser ou de modifier à son gré le pacte de 1814.

Le simple bon sens amenait, au reste, les hommes de tous les partis à constater que la crise ne pouvait se terminer que par une abdication ou une extension de la puissance royale. Le ministère Martignac, c'est-à-dire le programme libéral confié à des royalistes et exécuté par eux avait échoué, personne ne le pouvait mettre en doute. « Auprès du roi comme dans les Chambres, le ministère était au bout de son crédit. Hors d'état d'obtenir du roi ce qui eût satisfait les Chambres, et des Chambres ce qui eût rassuré le roi, il déclara lui-même, en retirant ses deux projets de loi, sa double impuissance et resta debout, mais mourant [1]. » C'est ainsi que M. Guizot, repassant dans sa conscience et dans sa mémoire les événements de 1830, apprécie la chute de ce ministère Martignac et son renvoi si durement reproché à Charles X. Mais, M. de Martignac remercié (fatalité reconnue de la situation), à qui s'adresser pour faire la même besogne ou une besogne analogue ? « A personne, répondait Royer-Collard consulté à ce sujet par le roi quelques jours avant le 8 août 1829 ; à personne, car personne ne pourrait se flatter d'exercer la moindre influence sur cette Chambre. Elle est divisée en tant de fractions diverses, qu'aucun ministère ne serait capable d'y former une majorité tant soit peu solide. *Le roi peut nommer qui bon lui semble, sans crainte d'avoir à se dire qu'il aurait pu mieux choisir.* »

Mais Royer-Collard s'exprimait ainsi avant de connaître l'étrange choix fait par le roi, objectera-t-on, sans doute. Il est vrai ; cependant le triumvirat de Polignac, de la Bourdonnaye et de Bourmont ne modifia pas les appréciations pessimistes, mais très réfléchies et très

[1] *Mémoires* de Guizot, Ier vol., p. 340.

sensées de Royer-Collard. Trois mois plus tard il disait encore au roi : je suis plus que jamais dans la même opinion. Il n'y a pas de ministère qui puisse faire le bien avec une telle assemblée. Une majorité s'y formera accidentellement sur un point ou sur un autre, mais sans consistance, sans stabilité ; le mieux serait de la dissoudre [1].

Il ne faut pas chercher bien loin dans nos souvenirs pour retrouver de semblables assemblées.

Charles X, confirmé dans son opinion par cet aveu arraché à l'homme le plus considérable du parti royaliste libéral, au président de la Chambre, se crut en droit d'agir à sa guise. Il lui fallait un ministère. Ce ministère, quel qu'il fût, serait en minorité ; le roi n'était-il pas justifié par cette impossibilité même de satisfaire l'Assemblée, de prendre ses conseillers parmi ses amis et non dans les rangs de ses adversaires ? Telle était la question.

Mais, en accordant au roi le bien fondé de son raisonnement, il reste à lui demander compte du choix des hommes. Sur ce point, je n'hésite pas à le déclarer : Charles X se trompa grossièrement, ajouterai-je innocemment ? Non, car, après tout, nos erreurs de jugement ont presque toujours pour origine une mauvaise habitude de l'esprit qui n'est que la suite d'un vice, ou une résistance à la voix de la conscience. Pourquoi préférer M. de Polignac, traînant après lui une impopularité sans seconde, à tout autre homme politique d'extrême droite ? Je soupçonne la faiblesse et la vanité du roi d'en être la cause. Il estimait sa capacité politique à l'égale de toutes, et par conséquent croyait n'avoir besoin que d'un agent et non d'un conseiller ; puis, il était timide et pas très franc. Avec M. de Polignac, la confiance était entière et l'embarras nul.

Jusqu'alors cependant il n'était point question de coup d'État, les visées royales ne tendaient qu'à ce but : dissoudre la Chambre et reconquérir la majorité par les élections. C'était ainsi qu'on s'était tiré d'affaire en 1823. La guerre d'Espagne avait été, il est vrai, la carte maîtresse de ce jeu hardi : était-il donc impossible d'effacer la gloire du Trocadéro ? Mais si l'on était battu dans l'une au l'autre de ces deux entreprises : la guerre et les élections ? Eh bien, alors il serait temps d'aviser. Un seul point était arrêté dans l'esprit du roi : ne plus se laisser imposer des ministres contre son gré. La Constitution, disait-il, me réserve expressément ce droit, et cela était vrai. — Mais l'Angleterre, mais la théorie constitutionnelle ? — où était-elle écrite, cette théorie ? Quand avait-elle donc été mise en pratique ? Georges III n'avait-il pas maintenu contre une Chambre indignée, en dépit d'adresses furibondes, en dépit de manifestations populaires

[1] *Journal d'un ministre*, p. 42.

menaçantes, le ministre selon son cœur, et quel était ce ministre? Un homme de vingt-trois ans, presque un inconnu, William Pitt!

Charles X, sans doute, ne se surfaisait pas en se comparant à un prince assez sot durant la première partie de sa vie, fou pendant la seconde. Mais, hélas! où chercher William Pitt? Peut-être n'était-il pas introuvable. Son rival, au moins en éloquence, apparaissait en ce moment. On l'acclamait comme orateur, et on pressentait en lui l'homme d'État : c'était Berryer; mais la fatalité voulait que cet esprit supérieur et qui touchait à la maturité fût frappé d'incapacité en raison de sa jeunesse. L'âge légal pour être député était quarante ans. N'ayant pas Pitt à sa disposition, le roi s'adressa à Strafford.

Ce Strafford avait-il un plan? Oui. Il avait rêvé quelque chose qui ressemblait à une combinaison, quelque chose de légal, quelque chose d'honnête et d'élevé comme son âme, mais, par malheur, quelque chose d'impraticable.

Le prince de Polignac prétendait entrer en lutte avec la Chambre basse en s'appuyant sur la Chambre des pairs. Si nous avons connu des assemblées aussi impuissantes et aussi divisées que celle de 1828, nous avons aussi été témoins de l'exécution d'un plan analogue à celui de M. de Polignac.

Voici quel était le projet du ministre de Charles X.

Il proposerait aux pairs une ou plusieurs lois modifiant la Constitution dans le sens conservateur. Ces lois, pensait-il, devraient être favorablement accueillies par une assemblée royaliste, sage et intéressée à jouer le rôle de médiateur entre les partis. Acceptées par la pairie, les lois en question seraient présentées aux députés. Sans aucun doute, ceux-ci les repousseraient. Mais l'accord des deux pouvoirs permettrait de vaincre les résistances du troisième.

Si la Chambre haute eût été plus homogène, sans la déplorable fournée de M. Decazes, rendant ses manteaux de pairs aux transfuges de 1815, le projet de M. de Polignac n'aurait été ni incorrect ni impraticable. Étant donnée sa composition du moment, c'était une chimère.

L'éloignement où M. de Polignac avait vécu de la France et de ses collègues fut sans doute la cause de son erreur. La vérité ne tarda pas à lui apparaître. Plein de son projet, il fit appeler M. de Sémonville, le grand référendaire. Celui-ci avait l'esprit souple, et on ne lui connaissait pas de scrupules exagérés. Sa déférence pour le pouvoir, son ambition et son égoïsme étaient légendaires. « Sémonville est malade. Quel intérêt Sémonville peut-il avoir à être malade? » C'était ainsi, disait-on, que M. de Talleyrand appréciait la personnalité savante de son ami le plus intime.

Le grand référendaire écouta gravement l'ouverture du prince de

Polignac. Il promit de réfléchir ; il réfléchit, en effet, et le fruit de sa méditation fut que l'entreprise était hasardeuse, ténébreuse, et que lui, Sémonville, courrait risque d'y laisser ou sa tête ou sa place. Il fallait que cette conviction fût bien arrêtée chez lui, et que le pouvoir royal lui parût ou bien débonnaire ou irrévocablement condamné, pour qu'il osât se permettre la pasquinade qu'il intitula sa réponse. Dans un long et sérieux mémoire qu'il remit au bout de quelques jours au prince de Polignac, le grand référendaire reconnut qu'en effet, les pairs se plaignaient du rôle effacé auquel on les condamnait ; qu'ils étaient mécontents, et que quelques privilèges nouveaux modifieraient peut-être ces dispositions malveillantes. Il réclamait comme devant produire un grand effet sur l'esprit des pairs, le droit accordé à leurs fils aînés d'occuper une tribune spéciale et d'être revêtus d'un habit vert pomme [1].

M. de Polignac comprit que cette réponse singulière, qui ressemblait, à s'y méprendre, à une plaisanterie d'un goût douteux, adressée par le grand référendaire (et quel référendaire, M. de Sémonville !) au premier ministre du roi, en disait plus que le refus le plus péremptoire. Il se tourna donc d'un autre côté et combina un plan nouveau.

Mais, avant de faire connaître les divers projets de M. de Polignac, il importe de relater le changement qui s'était opéré dans le ministère du 8 août. Vers le mois de novembre 1829, M. de la Bourdonnaye demanda, exigea même son remplacement. Le motif invoqué par lui fut la proposition faite en conseil par M. de Courvoisier de décerner la présidence au prince de Polignac. Le ministère avait été à l'origine constitué sans premier ministre. M. de la Bourdonnaye, qui avait imposé cette condition, prétendit qu'on manquait aux engagements pris et que, s'il avait consenti à ne pas occuper la première place, il ne voulait pas être relégué à la seconde. On a dit, et je crois avec raison, que M. de la Bourdonnaye, loin de se plier à servir sous les ordres du prince de Polignac, réclamait le commandement. « On veut me faire jouer ma tête, lui entendit-on dire, je veux tenir les cartes. » En effet, au double point de vue de la sécurité et de l'ambition, M. de la Bourdonnaye ne pouvait céder la primauté au prince de Polignac ; car, si l'entreprise réussissait, ce serait le chef du cabinet qui en recueillerait presque entièrement l'honneur ; et si elle échouait, le péril était égal pour chaque ministre. Au reste, les collègues de M. de la Bourdonnaye se plaignaient vivement de lui et virent son départ avec satisfaction. Il était, disaient-ils, d'un commerce très difficile, ne se montrait ferme qu'en paroles, et, sitôt qu'il fallait agir,

[1] *Études historiques,* par le prince de Polignac, p. 267.

soulevait mille difficultés. La longue habitude de la vie parlementaire avait-elle redressé les idées ou calmé les ardeurs du chef de l'extrême droite? L'un et l'autre effet se produisent également sur des tempéraments semblables. En outre, l'exercice du pouvoir est, de tous les réfrigérants, celui qui opère le plus promptement sur un homme politique. Combien le point de vue change lorsqu'on est parvenu à ce sommet et que de paroles imprudentes on regrette! Bref, soit sagesse, soit orgueil froissé, la Bourdonnaye échangea volontairement son portefeuille de ministre contre le manteau de pair.

Le vide laissé par le départ du ministre de l'intérieur fut comblé par l'introduction de M. Guernon-Ranville, appelé à l'instruction publique, en remplacement de M. de Montbel, qui succédait au démissionnaire.

C'est une figure intéressante et mélancolique que celle de Guernon-Ranville. Bussy-Rabutin lui eût donné place dans sa galerie des *illustres malheureux*. Avocat général distingué, mais peu connu en dehors du barreau, Guernon, à la grande surprise du public non moins qu'à la sienne, fut élevé au ministère par un de ces coups de fortune qui semblent la réalisation la plus complète du vœu d'un ambitieux. Six mois après, et sans avoir connu autre chose dans l'exercice si désiré du pouvoir que la responsabilité écrasante, l'imminence du péril, la violence faite à ses convictions les plus chères, il est jeté en prison, où il passe huit années de sa vie à expier sa grandeur éphémère. Au sortir de captivité, sa vie est brisée, sa santé est perdue, et il s'éteint quelque temps après dans l'oubli et dans le silence, silence troublé seulement par quelque malédiction, par quelque calomnie, quand les hommes daignent encore se souvenir du collègue obscur de Polignac.

Pourtant cet homme était éloquent, courageux, honnête, et, chose étrange, attaché par instinct et par réflexion à la cause libérale. Lui, le signataire des ordonnances, il professait le respect le plus scrupuleux de la Charte, du régime constitutionnel et des lois. Une bouffée d'ambition lui monta à la tête quand on lui proposa le ministère; un scrupule d'honneur, un excès de délicatesse, l'y enchaînèrent quand, désespéré de la marche des événements, mais cédant aux instances du roi, il reprit une démission vingt fois donnée. C'est à lui que nous devons la connaissance parfaite de ce drame de six mois, grâce à un journal écrit pour lui seul et qui a les allures et la sincérité d'une confession. Nous sommes initiés jour par jour à tous les actes, à toutes les délibérations du roi et de ses conseillers. En fermant le livre, on courbe la tête; les décrets de la Providence nous apparaissent clairement révélés : cela fut, parce

que cela devait être; c'était écrit! comme disent les Orientaux. Le politique le plus infatué de sa perspicacité et de ses lumières, après avoir lu ces pages et faisant un retour sur lui-même, ne pourrait manquer de s'écrier s'il était sincère : Mais, à la place de cet homme, j'aurais agi comme lui!

II

L'opposition bonapartiste et libérale vécut dans la plus grande inquiétude pendant les premières semaines qui suivirent la nomination du prince de Polignac. Aucun de ses chefs ne mettait en doute l'imminence de quelque entreprise violente du pouvoir. M. de Polignac leur semblait, selon l'énergique expression de Royer-Collard, avoir les ordonnances écrites sur le visage. Mais quel jour allait éclater ce coup d'État et quelle forme allait-il prendre? Serait-ce un 18 fructidor ou un 18 brumaire? Déporterait-on les journalistes et les députés hostiles, ou bien quelques grenadiers feraient-ils sauter la Chambre des députés par les fenêtres? Les libéraux constitutionnels tels que Casimir Périer, Guizot, Sébastiani, Villemain, éprouvaient peu d'inquiétudes personnelles. Ne faisant pas partie des sociétés secrètes, ils comptaient sur la justice des tribunaux et sur l'humeur débonnaire du roi. Ceux qui étaient engagés dans les conspirations, mais qui n'avaient pas le tempérament et le fanatisme des véritables sectaires, tremblaient et se préparaient à la fuite; les enragés seuls se frottaient les mains, le feu était aux poudres.

Cependant quand trois mois de circulaires ministérielles aigres, mais inoffensives, de révocations peu nombreuses et timides, de déclarations sous toutes les formes de respect à la légalité et de fidélité à la Charte eurent montré que le roi et les ministres n'avaient aucun plan, ne faisaient aucun préparatif, s'abandonnaient au cours des événements, alors les poltrons se rassurèrent, et, conformément à leur tempérament, devinrent les plus acharnés, poussèrent les clameurs les plus hautes. Les braves se contentèrent de hausser les épaules. De la défensive dans les journaux, de la conspiration en secret, l'opposition passait à l'attaque légale par les mille voix de la presse, et reléguait au second plan les poignards. Puisque le roi ne bougeait pas, il fallait marcher sur lui, mais quel terrain choisir? Ici les prudents déclaraient que sur celui de la légalité nul ne pourrait se montrer plus hardi et plus ferme qu'eux. Ils réclamaient donc la direction du mouvement. Ils choisirent et firent accepter par tous comme programme, le refus de l'impôt. C'était une assez

jolie arme de guerre, peu dangereuse pour ceux qui la maniaient, assez redoutable cependant à l'adversaire. Se souvient-on de la vache à Gambon? Tel était l'idéal des doctrinaires : seulement, en 1829 Gambon devait s'appeler : X maréchal de France, Y duc et pair, Z ancien ministre, académicien, banquier, jurisconsulte, magistrat. La pénalité, quelle était-elle? La vente d'un lit, de quelques fauteuils rachetés sous-main par des comparses, et avec ce peu de risque, et à ce peu de frais se draper en Hampden! la conspiration, tout en pliant les épaules, se résignait à la lutte pacifique, espérant que de ce conflit légal finirait par résulter quelque tumulte et quelque émeute.

Le refus de l'impôt était fondé sur le refus parlementaire du budget. On l'espérait à gauche, sans en être bien assuré; mais l'étrange conduite d'une portion des royalistes rendait cette confiance moins chimérique. La *défection*, elle aussi, entrait avec ardeur dans ce jeu redoutable qu'Armand Carrel a si bien décrit aux jours de franchise qui suivirent la victoire des Glorieuses. « Contre leur gouvernement (celui des Bourbons), il n'y avait pour les cœurs indépendants qu'une seule attitude, l'hostilité; toute la politique, pour les journaux comme pour l'opposition, consistait toujours à vouloir ce qu'il ne voulait pas, à combattre ce qu'il demandait, à repousser tout bienfait offert par lui comme cachant une trahison secrète, en un mot, à lui rendre tout gouvernement impossible afin qu'il tombât, et c'est par là, en effet, qu'il est tombé [1]. »

Le plus ardent à la lutte, le plus perfide, le plus avisé, le plus hardi la plume à la main, mais, en revanche, le moins brave de sa personne, on n'a pas de peine à le deviner, c'était le jeune Thiers. Il n'avait pas eu la bonne fortune d'inventer Louis-Philippe, puisque le mérite de cette combinaison revenait à M. Cauchois-Lemaire; mais on ne saurait lui refuser l'honneur d'être le premier qui la fit entrer officiellement dans la polémique journalière et la sortit du domaine de l'utopie [2]. L'histoire d'Angleterre devint le thème habituel de ses premiers Paris. Il imagina entre autres le curieux paradoxe qu'un peuple ne fait pas deux révolutions, qu'il se borne à une seule. En Angleterre cette révolution avait abattu la tête de Charles Ier, en France celle de Louis XVI. Le rappel des Stuarts, le renvoi de Jacques II n'étaient que des conséquences logiques, des développements réguliers du fait primordial. L'application se faisait

[1] Armand Carrel, 1830. *National.*

[2] Thiers, Carrel et Mignet devaient tous trois diriger à tour de rôle la nouvelle feuille d'opposition; mais, *ego nominor leo,* Thiers s'était attribué la direction pendant l'année 1830.

sans peine. La note donnée, l'air fut entonné en chœur par les ténors du *Globe*, et les contrebasses des *Débats*. Seuls les bonapartistes et les républicains trouvaient le stratagème par trop ingénieux, mais ils comprenaient en même temps que l'essentiel était de chasser les aînés ; on verrait ensuite à barrer la route aux cadets.

Le roi fut-il très ému de cette évocation inattendue? Non, il parut en être plutôt satisfait. Il espéra que l'audace et la franchise des ennemis de la race ferait reculer la nation. Illusion commune de tous les pouvoirs, toujours caressée par eux, toujours démentie par le destin.

Plus le temps s'écoulait, plus le roi se montrait mécontent de la marche en zigzag de son ministère, et insistait pour qu'on se montrât plus énergique. Il était, pour le moment, résolu à dissoudre la Chambre, si elle ne se rendait point à merci, et on savait qu'elle ne le ferait pas. Le roi avait hésité quelque temps entre une dissolution immédiate et une dissolution répondant à un vote de méfiance. Il s'arrêta à ce second parti, espérant que la violence du débat entraînerait l'opposition à quelque éclatante sottise et mettrait ainsi les torts de son côté. Il n'eut pas de peine à faire adopter par le conseil un expédient qui lui laissait encore quelques jours de repos et qui reculait la crise ; la réunion des Chambres fut fixée au 2 mars (1830.)

La réception des autorités au 1er janvier parut au roi une occasion propice pour accentuer sa nouvelle politique. On avait jusqu'ici fait de la conciliation, on allait enfin montrer de l'audace et de la fermeté.

L'humeur frondeuse, sceptique et opiniâtre de l'ancien parlement s'était perpétuée dans la magistrature de la Restauration. Rien d'étonnant à cela, puisque, en dépit de l'égalité devant la loi et de l'abolition des charges, la force des choses avait transmis aux fils l'éducation, les aptitudes et par suite la carrière des pères. Les hommes de loi d'alors étaient donc, pour la plupart, les descendants des légistes de l'ancien régime. Comme leurs auteurs, ils professaient le jansénisme ou la philosophie en matière religieuse, un libéralisme très accentué en matière politique. Aussi, dans presque toutes les poursuites visant des délits de presse, les tribunaux ne sévissaient-ils point ou infligeaient-ils des pénalités équivalentes à des acquittements.

La cour royale de Paris n'avait point échappé à la contagion, et on lui fit durement sentir ses torts.

« Magistrats de la cour royale, leur dit le roi lorsqu'ils se présentèrent devant lui le 1er janvier, n'oubliez jamais les importants

services que vous avez à remplir... et les marques de confiance que vous avez reçues de votre roi. » La phrase était déjà suffisamment claire, mais on voulut marquer davantage encore le mécontentement royal. Ce fut la dauphine qui s'en chargea. Sa figure dure, ses manières brusques et sa voix masculine rendaient son abord sévère, même lorsqu'elle voulait être aimable. Mais ce jour-là elle ne le désirait point; au salut des magistrats elle répondit en inclinant à peine la tête et de son ton le plus bourru : Passez, Messieurs.

On sait l'importance très justifiée que l'opinion attache dans les pays monarchiques aux paroles tombées du trône lors de ces réunions officielles. C'est une langue de convention qui a ses règles bien connues. Le « passez, Messieurs » équivalait à une déclaration de guerre adressée à la partie la plus modérée de l'opinion libérale.

Le 2 mars le rideau se levait : les Chambres étaient réunies en séance d'ouverture et le roi lisait d'une voix ferme, haute, presque menaçante le discours du trône : deux paragraphes seuls étaient significatifs. Dans l'un le gouvernement annonçait l'expédition d'Alger; dans l'autre il précisait l'attitude qu'il allait prendre en face de l'opposition. Ce dernier paragraphe se terminait ainsi :

« La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne; mes droits sont sacrés, mon devoir est de les transmettre intacts à mes successeurs.

« ... Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

En quittant l'estrade après avoir prononcé ces paroles, le roi laissa tomber son chapeau. Le duc d'Orléans, Louis-Philippe, mit un genou en terre et le ramassa.

Ce ton altier, ce langage menaçant, étaient incontestablement un défi adressé à la majorité de l'assemblée.

C'était en vain que le sage Guernon-Ranville avait supplié le conseil de rendre l'affirmation des droits de la couronne moins acerbe, de ne pas préjuger une hostilité parlementaire qu'il était peut-être encore possible de désarmer. Rien n'y fit, on passa outre, et les phrases inutilement injurieuses furent approuvées par le conseil. Est-ce alors que fut dit le mot tant reproché à M. de Polignac : « Vous me parlez de majorité, mais qu'est-ce que j'en ferais ? » Fut-ce plus tard, je l'ignore; mais ce qui est certain, c'est que, dans la pensée du roi et de son confident, cette Chambre allait

cesser d'exister et qu'il était donc inutile de ménager une moribonde. Cette mourante releva le gant sans une minute d'hésitation : le ministère avait porté M. de Chantelauze à la présidence, le candidat de l'administration n'obtint que 116 voix ; 225 suffrages furent donnés à Royer-Collard, 190 à Casimir Périer. La signification de ce dernier vote était précise et redoutable. Une quarantaine de royalistes environ venaient ainsi de s'enrôler à gauche. Le succès de l'opposition dans cette première escarmouche faisait présager la victoire complète qu'elle allait remporter.

Le président nommé, on procéda au choix de la commission de l'adresse. Sur les huit commissaires, six furent pris dans la gauche, puis deux dans le parti de la défection. Le rapporteur eût dû appartenir à la gauche, mais celle-ci comprit qu'il serait plus politique de céder la parole aux royalistes libéraux. M. Gautier, un des deux commissaires de droite, fut choisi. Plus on voulait accentuer le langage du parlement, plus on voulait donner un retentissement à ses reproches sévères, plus il importait qu'ils tombassent de la bouche des royalistes. Mais M. Gautier, on le conçoit sans peine, ne fut qu'un prête-nom. L'illustre Royer-Collard, le président de l'assemblée se chargea de dicter à M. Gautier chacune des paroles de ce manifeste célèbre. Quoi ! Royer-Collard, ce vieux royaliste, ce grand esprit, ce sage, ce donneur de conseils, si peu enthousiaste du corps qu'il présidait, nous venons de le voir ? Lui-même, et, en vérité, il est difficile, se mettant à sa place, descendant dans sa conscience, de comprendre les motifs qui le guidèrent. Sans doute il croyait, comme toute la France, le choix de M. de Polignac funeste. Sans doute il était d'esprit, de tempérament, de tradition et de cœur attaché au régime constitutionnel et il pouvait, il devait le croire menacé ; mais, d'autre part, ne devait-il pas comprendre qu'une révolution, suite probable d'un conflit entre le trône et la nation, serait encore plus funeste pour la liberté que les empiètements du roi, ou bien pouvait-il s'imaginer qu'ainsi bravé, menacé, moqué, Charles X, avec son tempérament aventureux et sa hauteur de race, allait s'incliner devant une Chambre insolente ? Quoi qu'il en soit, il porte la lourde responsabilité du langage des 221.

L'adresse, au reste, est digne de son auteur par le talent et l'éloquence. Sa force est dans les choses, point dans les mots scrupuleusement pesés, soigneusement choisis. Pas une phrase détachée de l'ensemble ne prête à la critique. Mais plus cette adresse est respectueuse dans sa forme, mesurée dans ses termes, plus elle est menaçante et dure au fond. Citons les paragraphes qui feront comprendre au lecteur l'admirable agencement de cette machine de guerre.

« La Charte... consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention... fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vues de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration. Votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui, et s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés...

« Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous, qui avec une conviction profonde venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce. Les royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Habitués comme nous le sommes aux violences du langage républicain, ces formules respectueuses, cette fermeté modeste, sont faites pour nous éblouir et nous charmer. Il faut se défendre contre cette impression, il faut oublier notre vocabulaire, il faut se souvenir des remontrances factieuses des anciens parlements, formulées cependant à genoux par leurs premiers présidents. « Qu'importe que vous vous agenouilliez devant moi, semblaient dire les souverains en réponse à ses humbles et insolentes suppliques, si c'est pour me déclarer que vous allez me lier les mains. » Jadis aussi, le bourreau observait scrupuleusement cette étiquette, avant de faire tomber une tête illustre sous sa hache.

Traduisons en termes clairs et simples le dialogue qui s'engageait ainsi entre le roi et la Chambre.

— J'ai le droit, disait le roi, de choisir à mon gré mes ministres. A vous la faculté de repousser les lois mauvaises qu'ils pourront vous soumettre.

— Non, répondait l'assemblée. Votre droit est illusoire, nous ne le reconnaissons pas. Nommez les ministres que nous vous désignerons.

— Les miens n'ont pas encore agi. Attendez leurs actes pour les juger.

— Il suffit que vous les ayez choisis à votre gré, pour que nous repoussions toutes les mesures, même utiles, qu'ils pourront nous proposer.

— Mais voyez comme vous êtes divisés. Vous ne savez ce que

vous voulez. Je vous laisserais le choix des ministres, que vous seriez incapables de mettre à profit cet abandon de mes droits.

— Ceci est notre affaire, non la vôtre. Nous désignerons les ministres ou nous refuserons le budget.

— Ne voyez-vous pas que le refus du budget, c'est la condamnation à mort du pays ?

— Peut-être, si nous en venons là. En tous cas, la responsabilité en retombera sur vous. »

Qu'on développe pompeusement le texte de ce dialogue, qu'on l'embellisse d'exordes et de péroraisons, qu'on en voile le fond sous des périphrases et des euphémismes, il n'en est pas moins vrai que les affirmations brutales d'un côté, les négations insolentes de l'autre se retrouvent virtuellement dans le discours du trône et dans l'adresse. Les orateurs des deux partis ne peuvent que les paraphraser.

Un Berryer [1], il est vrai, fut l'avocat du roi ; un Guizot, le tribun du peuple, c'est dire que la plus haute éloquence fut déployée dans cette joute. Le ministère lui-même y joua un rôle inattendu et très honorable. On croyait qu'il ne comptait pas un seul orateur. Guernon-Ranville parla au nom du cabinet : il nous suffira, pour faire l'éloge de son discours, de constater que, encadré entre ceux de Berryer et de Guizot, loin de souffrir de ce voisinage, il sembla les dépasser. L'admiration et l'étonnement furent grands. On ne soupçonnait pas chez l'obscur avocat général cette hauteur de vues, cette précision dans les termes et cette modération dans la forme. Qui sait si le secret de cette éloquence ne gisait pas dans la secrète conviction de l'orateur que dans ce combat il ne défendait pas seulement la couronne, mais sa tête?

Rien n'y fit : la majorité était énorme, indissoluble, intraitable. En vain un sage député de la droite modérée, M. de Lorgeril, présenta-t-il un amendement de conciliation, maintenant avec fermeté les droits de l'assemblée, mais évitant de froisser le roi par le dogmatisme de la forme ; en vain l'honnête Martignac appuya-t-il cette transaction de son vote et refusa-t-il énergiquement de s'associer à l'adresse. Celle-ci fut votée par deux cent vingt et un députés. Cent onze seulement la repoussèrent : les trente voix de l'amendement Lorgeril s'abstinrent.

Quand on parcourt la liste de ces deux cent vingt et un noms, de quelle tristesse n'est-on pas saisi, quel étonnement n'éprouve-t-on pas ! Combien, parmi ces hommes, eussent voulu cinq mois plus tard, effacer de leur sang la tache d'encre ternissant leur mémoire ! Ces royalistes, alors pris de vertige, montrèrent pour la plupart sous

[1] Il venait enfin d'atteindre quarante ans, et il avait pu se faire nommer député par un collège vacant.

la monarchie de juillet la fidélité la plus constante. Ils n'hésitèrent pas, qui, à briser son épée, qui, à refuser le serment et à renoncer ainsi à toute carrière politique. Plaignons leur erreur, n'incriminons pas leurs intentions. Ils tuèrent inconsciemment la monarchie. Charles X aurait-il eu le droit de leur en faire un reproche? Et les constitutionnels, eux aussi, ne comprirent-ils pas un jour? Ce ne fut pas, il est vrai, dans l'ivresse de 1830, dans la joie violente du pouvoir, des places, des honneurs, attribués comme un monopole à leur coterie triomphante, mais quand, le 24 février, le peuple envahissait *leurs* Tuileries, quand *leur* roi s'échappait non à cheval, non entouré de ses gardes, mais en fiacre, mais déguisé, ne comprirent-ils point? Les barricades de 1848, le long et dur ostracisme de l'empire ne les forcèrent-ils pas à s'avouer tout bas, dans le secret de leur conscience, qu'à tout prendre, il eût mieux valu supporter le ministère Polignac, et même, au besoin, subir les ordonnances.

Le vote de l'adresse ne pouvait ni surprendre ni mécontenter le roi. Il avait désiré la rupture, il l'avait évidemment provoquée. Restait à savoir l'usage qu'il en voulait faire. Devait-on dissoudre immédiatement la Chambre, ou était-il préférable d'attendre un nouveau vote de défiance et surtout le refus du budget? Telle fut la question soumise au conseil. Celui-ci, Guernon-Ranville excepté, fut unanimement d'avis qu'il fallait en appeler sur-le-champ aux électeurs.

Les motifs invoqués à l'appui de cette résolution n'étaient pas sans valeur. Le gouvernement avait prétendu déployer une grande fermeté; lui convenait-il de reculer au premier obstacle? En agissant à l'inverse, en accentuant le conflit, on prouvait à l'opposition le peu de cas que l'on faisait de sa machine de guerre, et par cela même, on la jetait dans un grand trouble. On ne laissait pas, en outre, le temps aux députés d'organiser leur agitation parlementaire et d'enflammer l'opinion publique par les orages des séances et les déclamations des orateurs. Voulait-on traiter, il en serait temps après un échec électoral; voulait-on lutter jusqu'au bout, le refus du budget par la Chambre n'était pas un acte plus provocateur et plus dangereux que les déclarations de l'adresse. D'ailleurs, tout portait à croire (c'était M. de Montbel, ministre de l'intérieur, qui plaidait cette cause), tout portait à croire que les élections seraient bonnes, à la seule condition que le roi s'adressât directement aux consistoires dans une proclamation royale, qu'il se mît seul en cause et dégageât son ministère.

— Mais, encore un coup, objectait Guernon stupéfait de ces illusions, si, en dépit de la proclamation, les élections sont mauvaises?

— L'amour des peuples, répondait Montbel, est un sûr garant du succès.

— L'amour des peuples ! s'écria Guernon emporté par le sentiment du devoir et par l'imminence du péril, on trompe le roi, cet amour n'existe pas ! La plèbe est indifférente, la bourgeoisie hostile, l'aristocratie divisée !

A peine avait-il prononcé ces paroles, que le nouveau ministre frémit de son audace. C'était en présence du roi et du dauphin qu'il osait ainsi dévoiler brusquement une vérité soigneusement dissimulée par les complaisances ou les illusions de l'entourage. Il y eut une sorte de frémissement parmi les assistants. Mais le roi ne parut éprouver aucun mécontentement, et s'adressant à Guernon, après la séance : — Votre franchise, Monsieur, lui dit-il, ne m'a pas blessé, elle me touche au contraire. — Le dauphin serra cordialement la main du courageux ministre. Cependant le roi et son fils se rendirent à l'avis de la presque unanimité du conseil.

Le plan de Guernon consistait à affronter résolument la Chambre et à lui présenter tranquillement le budget. Ou elle le votait, et alors elle se reconnaissait vaincue ; ou elle le refusait, et, en ce cas, elle se proclamait factieuse. « Il est impossible, ajoutait-il, que les soixante ou quatre-vingts royalistes qui ont voté avec les gauches se portent à ces extrémités. »

M. d'Haussez, le ministre de la marine, fit une autre motion : « Je me porte fort, dit-il, moyennant trois millions, d'acheter quarante opposants. Cet appoint nous rend la majorité. » Charles X s'éleva avec vivacité contre cette proposition. Il déclara que sa conscience lui interdisait de semblables transactions. Honnête et infortuné prince ! Un pareil scrupule eût-il jamais troublé l'âme d'aucun de ses adversaires ?

Ni transaction, ni corruption, l'action immédiate ; telles furent les résolutions prises. On convint donc de proroger la Chambre aussitôt après la présentation de l'adresse au roi, de fixer la convocation au 1er septembre et dans l'intervalle, au jour qui paraîtrait le plus convenable, de dissoudre et de procéder aux élections.

Il restait à arrêter les termes de la réponse que le roi devait faire après avoir entendu la lecture de l'adresse. Charles X ne voulut pas laisser ce soin à son conseil. Il rédigea lui-même les courtes phrases de son discours. On trouve dans les Mémoires de Guernon le fac-simile de cette feuille de papier où le roi, d'une main rendue tremblante par l'âge, traça les lignes de sa réponse. Cette petite page barbouillée, ces caractères indistincts, une tache d'encre ici, une surcharge là, tout cela parle étrangement à l'esprit. C'est donc sur ce chiffon qu'a été écrite la destinée d'un empire ; c'est là qu'est

tracée la condamnation de nos pères, la nôtre, celle de nos enfants peut-être !

La salle du trône offrait un aspect imposant le 18 mars 1830, à midi. Le roi était entouré de toute sa cour; la députation de la Chambre, Royer-Collard en tête, s'avança au milieu de cette imposante assistance. La tristesse, un certain dégoût de sa tâche assombrissaient le front du président; il lut rapidement, d'un ton bas et respectueux qui semblait vouloir atténuer la portée des paroles, le fameux paragraphe. Le roi répondit avec calme et d'une voix sonore :

« Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des députés.

« J'avais le droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir que les députés des départements déclarent que, de leur part, ce concours n'existe pas.

« Messieurs, j'ai annoncé mes intentions dans mon discours d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immuables : l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

« Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

La réponse produisit un grand effet : en se retirant, Royer-Collard ne put s'empêcher de dire : « C'est une chose vraiment grande et imposante qu'un roi sur son trône, je n'en ai jamais été autant frappé que je le suis aujourd'hui. »

Le lendemain de la séance royale (19 mars), M. de Polignac communiqua aux Chambres l'ordonnance de prorogation.

Personne ne put se tromper sur la signification de cet ajournement : c'était l'appel au pays qui s'annonçait ainsi. Il en fut de même lorsqu'à la fin d'avril 1877, M. le maréchal de Mac-Mahon prorogea le Corps législatif et le Sénat. En 1830 comme en 1877, on comprit que la dissolution était résolue.

M. de Montbel, dans son discours au conseil, avait été prophète sur un point. L'opposition fut atterrée de l'audace et du sans-gêne avec lesquels la couronne accueillait l'adresse. Les modérés comprirent seulement alors que l'issue du conflit serait fatale ou pour la liberté ou pour l'ordre public. En dépit des précédents anglais si complaisamment invoqués depuis deux mois, le remplacement pacifique de la branche aînée des Bourbons par la branche cadette ne paraissait plus une chose si aisée. La république, c'est-à-dire la révolution, s'apercevait derrière le rideau sanglant de la scène politique, et trop de témoins pouvaient attester quels bienfaits, quelle liberté cette république avait jadis apportés à la France, pour qu'une terreur salutaire ne s'emparât pas des bons esprits.

Alors quelques sages s'entremirent et cherchèrent à négocier. Que faire? Imposer à Charles X le gouvernement du centre gauche? Il n'y fallait plus songer. Mais était-il donc impossible de suggérer au roi que le recours au ministre qu'il appelait jadis l'homme de son choix, à M. de Villèle, succédant au prince de Polignac, serait considéré par les libéraux comme une satisfaction suffisante donnée à leurs protestations? Les ultras eux-mêmes, qui commençaient à s'effrayer, oublieraient leurs préventions. Il y avait dans cette sage politique l'élément d'une transaction honorable pour les deux partis.

M. Humann, plus tard ministre des finances sous le gouvernement de Juillet, se portant fort pour le centre gauche, M. de Mar-Hallac répondant du centre droit, se rendirent secrètement auprès de M. de Villèle, qui venait alors de rentrer à Paris, et prirent, au nom de leurs collègues, l'engagement de voter le budget, si c'était lui qui le présentait aux Chambres.

Ces deux ambassadeurs étaient-ils munis de pleins pouvoirs? Ils l'affirmaient. L'histoire est muette à cet égard, ce qui n'infirme pas leurs dires. Après 1830, aucun de ceux qui s'affichaient comme vainqueurs ne voulut avouer qu'un moment il avait tremblé, qu'un moment il avait songé à traiter.

Quoi qu'il en soit, M. de Villèle refusa de transmettre ces propositions au roi. Celui-ci lui avait fait clairement entendre quelques jours auparavant qu'il ne réclamait pas les services de son ancien conseiller. Se rendre aux Tuileries, parler des dangers, s'offrir comme sauveur, se porter fort pour les partis hostiles, tout cela eût semblé le fait d'un ambitieux désespéré de son inaction et presque d'un complice de l'ennemi. M. de Villèle céda, en s'abstenant en ce moment critique, à un sentiment honorable en apparence, coupable au fond. Nul citoyen ne doit à son pays le sacrifice de son honneur, mais il lui doit celui de sa réputation et à plus forte raison celui de son amour-propre.

De son côté, M. de Polignac était moins infatué de son rôle que ses ennemis ne le supposaient. Il voyait distinctement la gravité des événements. Tous ses plans étaient déjoués. Son recours aux pairs, son recours à la Charte de 1814 [1], n'avaient trouvé aucun appui dans le parlement et dans le conseil. Surpris de la haine qu'il inspirait, même aux royalistes, trompé dans ses calculs, conjuré par les siens de renoncer à une lutte inégale, le premier ministre eût béni le roi,

[1] Dans ses *études* et dans des notes manuscrites communiquées à M. Nettement, le prince de Polignac raconte qu'en entrant au ministère, son projet était de proposer aux Chambres l'exécution consciencieuse de la Charte de 1814, c'est-à-dire la suppression de la conscription d'une part, l'interdiction aux Chambres, de l'autre, de faire des amendements aux lois.

si celui-ci eût voulu consentir à relever ce soldat fidèle de sa faction.

Le roi lui-même hésitait. Toujours prompt à se lancer dans les aventures, toujours inquiet quand l'heure de l'action sonnait, Charles X se demandait avec angoisse si, pour éviter un péril imaginaire, il n'affrontait pas un danger prochain et mortel.

Le petit escalier dérobé qui conduisait du rez-de-chaussée des Tuileries au cabinet du roi, recevait à chaque heure du jour et de la soirée de mystérieux visiteurs. Cette voie cachée avait jadis fait le désespoir des présidents du conseil. Car le roi, imitant en cela son aïeul Louis XV, aimait à mener de front deux ministères, deux diplomaties et deux polices.

Le découragement et la division régnaient dans le ministère. Deux membres du cabinet se préparaient à se retirer : Chabrol et Courvoisier. Esprits modérés, consciences droites, politiques avisés, ils avaient acquis la conviction qu'une entreprise violente s'imposerait à eux dans quelques mois, et, bien qu'ils ne reculassent pas devant le danger, ils ne voulaient pas marcher au combat sous la conduite du prince de Polignac. Ils n'étaient pas seuls à supplier qu'on leur accordât leur retraite; Montbel pensait de même, de même d'Haussez, de même Guernon : c'était une désertion générale.

Le roi consentait au départ de Chabrol et de Courvoisier, parce qu'il croyait pouvoir les remplacer par deux hommes d'action et propres à l'exécution des grands desseins qu'il méditait. Mais il ne voulait à aucun prix se séparer du seul orateur du cabinet, de Guernon-Ranville ; il ne se résignait pas davantage à perdre l'appui du sage Montbel. Quant au ministre de la marine, M. d'Haussez, il était indispensable au succès de l'expédition d'Alger.

Il fallait remplacer les deux démissionnaires : trois nouveaux ministres prirent leurs places (on dédoublait l'intérieur). Ces hommes étaient MM. Capelle, de Peyronnet et de Chantelauze.

Le baron Capelle, préfet de Versailles, avait déjà occupé un poste analogue sous l'Empire. Il était, disait-on, fort expert en matière électorale.

M. de Peyronnet avait été huit ans le collègue de M. de Villèle dans son ministère. Les mesures les plus impopulaires de cette administration passaient pour avoir été provoquées par lui. C'était un homme absolu, très ambitieux, plein de lui-même et assez peu franc, mais il rachetait ces défauts par un courage remarquable [1].

[1] Lors du procès des ministres, son énergie ne se démentit pas un instant; quand on lut aux quatre ministres arrêtés l'arrêt de leur condamnation, le long préambule ne laissait pas deviner si la conclusion était la mort. Les autres ministres parurent plus ou moins émus. Peyronnet ne sourcilla pas, et un sourire méprisant ne quitta pas ses lèvres.

Quant à M. de Chantelauze, il jouissait d'une réputation grande et méritée. Il passait pour un des premiers orateurs de la Chambre. Le cumul de ces fonctions étant alors permis, il était député de la Seine-Inférieure et premier président à la cour royale de Grenoble. Il siégeait à l'extrême droite, mais son opposition, quoique très vive, n'avait rien de violent dans la forme. Intègre, doux, d'une piété exaltée, il avait plusieurs fois refusé le ministère, car la condition qu'il mettait à accepter cette fonction était de ne faire partie que d'une administration déterminée à faire une guerre sans trêve ni merci à la révolution. Cette intransigeance (comme nous la nommerions aujourd'hui), avait naturellement fait songer à lui quand il s'était agi de fortifier le ministère Polignac dans le sens de l'action. Chantelauze refusa encore; il ne céda que sur les instances pressantes et directes du dauphin, et surtout quand on lui eut promis, qu'en cas de nécessité, on n'hésiterait pas à recourir à l'article 14 et à adopter un plan de réforme qu'il avait rédigé depuis longtemps.

Les trois nouveaux ministres prirent envers M. de Polignac l'engagement suivant : soutenir le roi jusqu'au bout et ne pas reculer devant un coup d'État, si la chose était jugée indispensable. M. de Chantelauze (on le comprend d'après ce que je viens de dire) n'était pas de ceux qu'il était nécessaire d'enchaîner de la sorte; mais ces précautions et leur parole d'honneur de garder le secret le plus absolu parurent plus utiles à l'égard des autres. Il y eut donc dès lors dans le conseil du roi quatre ministres informés et prêts à tout, cinq autres réduits aux conjectures et auxquels on taisait ou on dissimulait la vérité.

A l'heure présente, au reste, il n'était question ni de coup d'État ni d'article 14. On ne songeait qu'aux élections, au dénouement pacifique et régulier de la crise. Les rapports des préfets annonçaient que les élections donneraient quarante voix environ de majorité. M. de Peyronnet était aussi affirmatif à cet égard que son prédécesseur, M. de Montbel[1]. Mais si, dans l'état actuel, on croyait pouvoir compter sur quarante voix, de combien cette majorité ne s'accroîtrait-elle pas, quand les élections se feraient au bruit du canon, annonçant la prise d'Alger!

Bien que, dans ce résumé rapide de la catastrophe de 1830, nous n'ayons pas à nous occuper de la politique étrangère, il est indispensable cependant de dire quelques mots de l'expédition d'Alger, puisque cette entreprise était, en quelque sorte, la clef de voûte de l'édifice Polignac.

[1] Celui-ci, ne voulant pas souffrir qu'on dédoublât le ministère de l'intérieur qu'il occupait, consentit, de guerre lasse et après avoir supplié le roi à genoux de le laisser partir, à accepter les finances.

On sait que notre pavillon avait été insulté, notre consul souffleté d'un coup d'éventail par le dey, et que l'honneur commandait de tirer vengeance d'insultes inouïes. Le difficile seulement était de savoir comment y parvenir. Alger passait pour imprenable. Il avait victorieusement résisté à Charles-Quint, à Louis XIV, aux Bourbons d'Espagne, aux États-Unis, à l'Angleterre par cinq fois, la dernière datant de quinze ans à peine. Depuis cette époque, les fortifications avaient été augmentées. Sur deux cents lieues, la côte n'offrait d'autre abri que le port hérissé de canons ; les rades, balayées par les vents, passaient pour n'offrir aucun abri.

Aussi la première pensée qui vint à l'esprit de notre gouvernement, quand il fallut songer à la vengeance, fut, qu'à l'exemple de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Amérique, on se bornerait à un bombardement. Mais les Maures s'en riaient ; de là leur audace, les nouveaux forts ne permettant même plus d'obtenir les maigres résultats du bombardement de lord Elgin. Ce fut alors qu'une étrange combinaison fut mise en avant. Méhémet-Ali préludait à son émouvante destinée et il n'en était encore qu'aux succès. Maître incontesté de l'Égypte, il visait plus haut, il voulait partager l'empire ottoman avec le sultan et, qui sait, peut-être réunir tout l'Orient sous sa main. Il avait, disait-il, des griefs contre le dey d'Alger et proposait à la France une guerre offensive et défensive. On conçut alors à Versailles la singulière pensée d'accepter cette proposition et, moyennant l'abandon de quatre de nos vaisseaux de ligne et d'une quarantaine de millions, de confier notre vengeance à Méhémet. Celui-ci s'engageait à faire parcourir à son armée les quatre cents lieues du littoral qui le séparaient de l'Algérie, et à attaquer la ville par terre, tandis que nous la bombarderions par mer.

Tout insensée qu'elle fût, cette convention fut presque signée ; si bien que, lorsqu'on comprit enfin qu'il était honteux de ne point se faire justice soi-même, on envoya par le télégraphe l'ordre d'arrêter le courrier chargé d'apporter à Méhémet la ratification du traité.

A tout le moins, ce fait, parfaitement établi, démontre-t-il que lorsque Charles X appela M. de Polignac aux affaires, et trois mois encore après cette date, ni le ministre ni le roi ne préméditaient un coup d'État, auquel une guerre heureuse, une victoire remportée sur l'étranger pouvaient seules donner quelque chance de réussite.

Cependant, quand, à la fin de janvier 1830, l'attitude de plus en plus violente de l'opposition libérale, la défection des royalistes, le trouble qui, du sommet, descendait dans les couches profondes du pays, eurent démontré que le péril était grand et prochain, la pensée du roi se reporta de nouveau sur les précédents de 1823, sur la

victoire du Trocadéro, déterminant la victoire électorale. Ce fut alors que l'expédition d'Afrique fut résolue. M. le dauphin était un patriote enthousiaste et avait la passion des choses militaires. Reporter nos frontières jusqu'au Rhin, tel était le but qu'il assignait à son règne. Il entra avec ardeur dans les nouveaux projets du roi sur Alger, et ce fut peut-être de cet appât qu'on se servit pour obtenir son acquiescement à la politique intérieure, car il était, on le sait, très libéral.

La réussite de l'expédition était-elle possible? Ce point fut longtemps débattu. En général les marins se montraient sceptiques, les militaires, au contraire, très enthousiastes. Une fois débarqué, rien, en effet, n'était plus facile à l'assaillant que de prendre Alger, mal défendu du côté de la terre.

Bourmont et d'Haussez marchaient d'accord et insistaient vivement en faveur de l'entreprise. Le premier y voyait le commandement en chef d'une grande armée et le bâton de maréchal; le second était hardi, patriote et judicieux.

Qu'on n'accuse pas la Restauration d'avoir entraîné le pays dans une guerre insensée, et cela dans l'unique pensée de tirer profit de la victoire pour confisquer la liberté. La suite a montré que l'entreprise n'était point téméraire. Mais, si l'on veut y réfléchir, on s'apercevra qu'il fallait bien que le roi crût la chose praticable, sinon sans danger, puisqu'il fondait sur elle la réussite des élections. Du moment que l'expédition n'était pas téméraire, elle s'imposait au gouvernement, quel qu'il fût. Toute arrière-pensée mise de côté, l'honneur national l'exigeait.

Nulle preuve d'ailleurs plus éclatante des avantages et des chances favorables de l'expédition, que les fureurs de l'Angleterre. Lord Wellington avait perdu son inaltérable sang-froid. « Cet homme est un fourbe, disait-il en parlant du prince de Polignac, son ancien ami. Il me vantait naguère l'alliance anglaise! Aucun de ses prédécesseurs n'eût osé nous manquer à ce point! » Lord Stuart, l'ambassadeur d'Angleterre, tenait à Paris un langage menaçant. Il s'oublia au point de prendre vivement à partie, dans un salon, notre ministre de la marine, M. d'Haussez. Celui-ci, peu patient de son naturel et irrité à juste titre de cette infraction aux usages diplomatiques, lui répondit : « Milord, le représentant du roi s'adressant à l'ambassadeur d'Angleterre doit se borner à lui déclarer que la France passera outre et ne consultera que son honneur et ses intérêts. Mais, d'homme à homme, je vous dirai : faites ce que vous voudrez, nous nous en..... moquons ! [1] »

[1] Cette anecdote est relatée dans les *Mémoires* du baron d'Haussez, mais

Et l'on avait raison de s'en rire, car l'Angleterre n'était pas d'humeur alors à tirer l'épée.

Ce fut en mars 1830 que les préparatifs de l'expédition commencèrent. Le 18 mai, l'embarquement des quarante mille hommes destinés à faire campagne était achevé et la flotte mettait à la voile pour l'Afrique.

Ainsi se développait avec une sorte de précision savante le plan que le roi avait conçu. Vers la fin de janvier de cette année : rupture avec la Chambre, expédition d'Alger, élections législatives. La date du renouvellement de l'assemblée était fixée au 16 juin. On calculait, et on ne se trompait point, que les comices se réuniraient au bruit du canon annonçant la prise d'Alger.

Des ordonnances, du recours à l'article 14, il n'en était point sérieusement question. On n'y songeait guère en ce moment. Les engagements pris par les trois nouveaux ministres se rapportaient donc à une éventualité qu'on se plaisait à considérer comme chimérique.

Bourmont, qui avait cédé par intérim le ministère de la guerre au prince de Polignac pour prendre le commandement de l'armée, partait plein de confiance. Cependant, mû par je ne sais quel pressentiment funeste, en prenant congé du roi, il lui dit : « Si Votre Majesté est contrainte de réprimer une émeute à Paris, qu'elle se souvienne de mettre Marmont à la tête de ses troupes. »

Cela ne fait-il pas souvenir d'Homère, nous montrant ces messagers funestes des dieux, s'inclinant sur la couche des mortels condamnés par le Destin, et leur communiquant dans le sommeil des présages menteurs et des conseils perfides ?

Donc, le 20 mai 1830, le roi, soulagé comme un homme qui a pris une forte et sage résolution, rassemblait le conseil des ministres et lui faisait une déclaration solennelle. C'était au lendemain du jour où le *Moniteur* avait annoncé à la fois le départ des troupes et la dissolution de la Chambre des députés : les trois nouveaux ministres siégeaient pour la première fois. Charles X parut vouloir les initier à la politique qu'ils allaient avoir à soutenir. S'adressant plus spécialement à eux :

« Messieurs, leur dit-il, je dois vous faire connaître en peu de mots quel est le système que je veux suivre et que j'ai déjà développé plusieurs fois au conseil ; ma ferme volonté est de maintenir la Charte ; je ne veux m'en écarter en aucun point, mais je ne souffrirai pas que d'autres s'en écartent. J'espère que la Chambre des députés sera composée d'hommes sages, assez amis de leur pays

je la tenais, bien avant la publication du livre, d'un contemporain qui me l'a rapportée dans toute sa crudité.

pour seconder mes intentions ; s'il en était autrement, je saurais, sans sortir de la ligne constitutionnelle, faire respecter ma prérogative, que je regarde comme la meilleure garantie de la tranquillité publique et du bonheur de la France. »

Certes, à moins d'être dans la confidence du roi, il était difficile d'interpréter ce langage comme l'annonce d'un coup d'État. Je suis disposé à penser, qu'à cette date encore Charles X n'était nullement fixé sur l'application que sa conscience et le serment du sacre, qu'il considérait, avec raison, comme sacré, lui permettaient de donner à l'article 14.

Que devenait l'opposition durant ce silence des Chambres, en présence des préparatifs guerriers, en face de ce roi calme et confiant et qui semblait se rire de ses fureurs ?

Elle faisait rage, cela va sans dire, et nous devons, hélas ! constater que sa voix trouvait de nombreux et bruyants échos. L'expédition d'Alger avait surtout le privilège d'exciter la fureur du parti libéral. Il avait parfaitement compris la force du coup qui lui était ainsi porté. Aussi prédisait-on les tempêtes, rappelait-on la flotte de Charles-Quint engloutie en entier. L'Angleterre ne pouvait manquer de nous déclarer la guerre. On plaignait le dey ; il était, disait-on, la victime d'une odieuse injustice : cette victime, il est vrai, nous préparait un désastre inouï dans nos annales. Jamais l'absence de patriotisme des partis éloignés du pouvoir n'apparut plus à nu. Nous avons vu l'an dernier, en Angleterre, quelques hommes politiques, M. Gladstone en tête, offrir ce triste spectacle ; mais il faut rendre à nos voisins la justice que la voix des chefs ne trouva pas d'échos parmi leurs partisans. Il n'en était pas de même en France, et tout bon libéral, à de bien rares exceptions (je n'en pourrais citer une seule), tout bonapartiste, en dépit de ses rodomontades patriotiques, prédisait à notre expédition ce qu'il lui souhaitait au fond du cœur : une tempête engloutissant notre flotte, une défaite anéantissant notre armée.

Mais l'opposition ne se bornait point à des plaintes sériles ; elle agissait et s'efforçait par tous les moyens de détourner l'attention publique du spectacle passionnant de la guerre. Une catastrophe fortuite peut-être, mais à coup sûr bien étrangement opportune, lui vint en aide. La Normandie était en feu. Les incendies qui ravagèrent cinq départements avaient commencé en janvier. Fermes, granges, meules, habitations isolées prenaient feu, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, mais chaque nuit fournissait ses désastres. Les paysans exaspérés ne dormaient plus. Répandus dans les champs, ils s'épuisaient en patrouilles infructueuses. Les incendiaires se riaient d'eux, des gendarmes, de la police de Paris

appelée à l'aide, et des régiments même qui campaient sur différents points. Parvenait-on par hasard à éteindre un incendie à la première lueur du feu, on trouvait habituellement sur le théâtre du sinistre des mèches artistement préparées et habilement disposées aux endroits propices. Il ne pouvait donc y avoir dans ces crimes l'œuvre d'un ou de plusieurs fous : la préméditation était savante et dénotait une vaste organisation. Le pétrole n'était pas encore connu, mais dans les mains des aïeux de nos communards, le soufre et la résine suppléaient fort convenablement à son emploi.

C'est le prince de Polignac qui fait mettre le feu, disait-on tout bas aux paysans. On laissait traîner à dessein des lettres portant des cachets armoriés où on lisait : « Vous mettrez le feu tel jour à telle ferme. Signé : prince de Polignac. » Le moyen était puéril, dira-t-on. Y a-t-il rien de puéril quand on s'adresse à la crédulité des campagnes? Qu'on se souvienne de 1870, des voyages de M. le comte de Chambord, précédant de deux jours les Prussiens dans une calèche dont les roues étaient bandées de caoutchouc. Lequel de nous, pauvre garde national patrouillant sur le rempart, ou soldat dans les rangs, n'a pas été accusé par les paysans de son village, d'avoir payé l'ennemi pour envahir la France? En 1870 ces légendes naissaient, en quelque sorte, d'elles-mêmes; en 1830, l'imposture grotesque qui désignait comme incendiaires le prince de Polignac et le roi, était mise en circulation et exploitée par la *Vente* de la localité la plus voisine.

Mais ceci était la vilaine et dangereuse besogne prudemment abandonnée aux enfants perdus de la révolution; l'état-major ignorait ou feignait d'ignorer ce genre d'hostilité; il ne pratiquait que l'incendie moral.

Les sociétés secrètes avaient, en effet, subi de grandes transformations. Nous avons montré le rôle qu'elles jouèrent en Europe au début de la Restauration. Nous les avons vues dispersées ou désarmées en Espagne et en Italie, après les répressions vigoureuses des armées; nous les avons vues découragées et affaiblies en France par la sage administration de Villèle. Le ministère Martignac leur avait rendu une partie de leur activité, en leur facilitant une transformation impossible jusqu'à lui. Supprimer les quarantaines au nom de la liberté de locomotion peut paraître un hommage rendu aux principes, mais ce n'est pas un moyen d'arrêter la contagion. M. de Martignac et ses amis acceptèrent néanmoins cette doctrine et l'appliquèrent à la contagion libérale. Mal leur en prit ou plutôt à la France. La presse laissée entièrement libre, les Jésuites chassés et proscrits (car c'est là encore un hommage classique rendu à la liberté), l'intervention des *tiers* dans la formation des listes électorales, tout cela avait fait

comprendre aux *Ventes*[1] que la conspiration à huis-clos pouvait sans dommage se transformer en conspiration à ciel ouvert; aussi s'était-on hâté de former un immense réseau de comités mi-partie légaux, mi-partie insurrectionnels dont les membres ne savaient pas au juste s'ils étaient des conspirateurs ou des agents électoraux. La Société *Aide-toi le ciel t'aidera* avait embrigadé de la sorte et pêle-mêle les ambitieux prudents et les audacieux affiliés aux Ventes. Rassurés par la présidence de M. Guizot, convaincus qu'on ne trouverait pas dans les archives d'une association dirigée par un homme aussi avisé, rien qui pût les compromettre sérieusement, une foule de jeunes libéraux étaient charmés de se trouver côte à côte et la main dans la main avec ces mystérieux sectaires au costume sombre, à la mine rébarbative, au passé obscur et qui, dans les heures de colère ou d'intimité, racontaient d'étranges histoires et de terribles aventures.

Le personnel de l'émeute n'était donc pas alors embrigadé comme en 1820, comme il le fut plus tard après 1830. Néanmoins les cadres des anciennes Ventes subsistaient toujours. On se connaissait, on savait à qui s'adresser et de qui recevoir le mot d'ordre. Mais c'était un élément peu nombreux et qui ne pouvait aboutir qu'aux échauffourées, tant qu'il ne formait pas la tête d'un grand mouvement mettant en branle, à la fois les bourgeois et le populaire, les bourgeois surtout. Ceux-ci seuls étaient armés : ils possédaient leurs fusils et leurs uniformes de gardes nationaux.

Les journalistes du *National*, le *Rappel* d'alors, MM. Thiers, Mignet, Carrel, étaient en rapport avec les directeurs des anciennes Ventes; ils s'efforçaient de les maintenir dans leurs dispositions pacifiques. A l'exception d'Armand Carrel, homme d'action, mais qui n'aimait pas le combattant en blouse, ces journalistes, ces avocats étaient aussi peu disposés que possible à se lancer dans les aventures. Néanmoins, il arrive toujours un moment où à force

[1] L'ancienne organisation des Ventes était arrêtée sur les bases suivantes : Une haute vente, des ventes centrales et des ventes particulières. La haute vente était le comité de direction et d'action ; tout y aboutissait et s'y subordonnait par les combinaisons suivantes : Deux membres du comité ayant trouvé un adepte s'entendaient avec lui sans faire connaître leur qualité et convenaient de former une vente. L'adepte était nommé président, l'un des instituteurs censeur, l'autre député. Le rôle de ce dernier était de correspondre avec le comité, en laissant croire au président que le comité n'était qu'un degré supérieur de l'association. Le censeur avait pour mission d'inspecter les travaux de la vente. Ces trois chefs s'adjoignaient dix-sept recrues, ce qui portait le nombre des membres à vingt. Ainsi constitué, ce groupe se nommait une vente centrale. Deux de ses membres faisaient au-dessous d'eux ce qui avait été fait au-dessus, et ainsi de suite, étendant indéfiniment les mailles du réseau.

d'avoir crié tout haut : « Aux armes ! » d'avoir murmuré tout bas : « Point d'imprudences, » on se trouve malgré soi compromis dans quelque bagarre. Mais les lâches se réfugient dans des caves, les vaniteux ou les braves haussent les épaules et se résignent, en maugréant, à combattre.

La police était suffisamment bien faite alors pour renseigner exactement le gouvernement. Celui-ci connaissait donc le nombre infime des soldats et le peu d'ardeur des chefs. Telle fut la cause de la confiance persistante du roi et du prince de Polignac. Ils avaient jugé la situation comme Armand Carrel, Adolphe Thiers et Odilon Barrot : l'événement trompa les uns comme les autres.

A droite ainsi qu'à gauche on croyait donc n'avoir à se battre qu'à coups de bulletins. Mais, si l'opposition renonçait à l'émeute, en revanche elle fondait ses espérances les plus sérieuses sur les élections. Ses renseignements, il faut le reconnaître, étaient plus précis et plus exacts que ceux du ministre de l'intérieur.

Les censitaires, pour la plupart, avaient résolument passé à gauche. Le parti royaliste libéral, renouvelant ses fautes de 1828, combattait avec ardeur pour ses nouveaux alliés. Grâce à lui, les collèges des départements jusqu'alors très conservateurs étaient pour la moitié ralliés au libéralisme. L'infatuation anglaise dépassait toute limite. Il était de mode parmi les gros industriels, les grands propriétaires, les riches banquiers de s'intituler les whigs français. « Nous renversons des ministères, non la monarchie, disaient-ils, nous faisons de l'opposition constitutionnelle et de l'agitation légale. » Tel était le langage de tous ceux qui n'apportaient pas dans la politique la préoccupation dominante des intérêts de la religion ; car, encore une fois, alors comme aujourd'hui, le seul élément sérieux de conservation sociale se trouvait parmi ces dévots, ces esprits étroits, ces pratiquants, prêtres, religieux ou laïques qui, dans la révolution, voyaient la bête et la reconnaissaient, quel que fût son déguisement, éclectisme, orléanisme, républicanisme ou bonapartisme.

Il est impossible de comprendre comment les préfets de M. de Polignac purent commettre une aussi grossière erreur, se tromper au point de promettre une majorité de quarante voix. L'opposition affirmait que la nouvelle assemblée lui appartiendrait pour les deux tiers, et elle calculait juste. Il ne semble pas qu'il fût difficile à un préfet de connaître les dispositions des deux mille censitaires tout au plus, de son département. D'où provenait une telle divergence entre les supputations de l'opposition et celles du pouvoir. Lorsqu'en 1877 M. de Fourtou livra cette bataille électorale qui rappelle si étrangement celle dont nous racontons l'histoire, le ministre du

maréchal était très exactement renseigné. « Nous aurons contre nous une majorité de soixante voix » lui ai-je entendu dire ; et la majorité de gauche fut, en effet, de soixante voix. L'erreur commise au 16 mai ne fut relative qu'à la conduite du centre gauche dans la nouvelle assemblée. On comptait sur ses défaillances ou sur son esprit politique, on espérait pouvoir le rallier ; on fut cruellement détrompé. Sur ce chef seulement, renverrons-nous dos à dos les deux ministères? Le prince de Polignac ne commit pas d'erreur semblable à celle de M. de Fourtou. La défection, qui était le centre gauche d'alors, lui parut toujours plus difficile à convertir que les libéraux eux-mêmes, les gambettistes d'aujourd'hui.

Le jour des élections approchait : la flotte avait appareillé pour Alger. Il rentrait dans le programme royal de remporter les deux victoires le même jour. Ce fut alors que le conseil rappela au roi sa promesse d'adresser aux électeurs une proclamation dans laquelle il se mettrait directement et personnellement en cause. Si le ministère est impopulaire, disait-il, le roi est respecté et aimé : c'est à lui de nous couvrir, c'est à lui de montrer au pays que sa personne royale est en cause, que c'est du trône qu'il s'agit. Charles X obtempéra à cette demande et fit afficher dans toutes les communes de France une adresse aux électeurs qui se terminait ainsi :

« Rassurez-vous sur vos droits, je les confonds avec les miens... Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres... Votre sécurité, vos intérêts, ne seront pas plus compromis que vos libertés : je veille sur les uns comme sur les autres.

« Electeurs... qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie ! C'est votre roi qui vous le demande ; c'est un père qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

Hélas ! cette proclamation imposante et en même temps cet appel touchant aux sentiments royalistes des Français n'émurent pas plus le cœur des censitaires que l'adresse éloquente de M. le maréchal de Mac-Mahon ne modifia les sentiments du suffrage universel en 1877. Aux deux époques on commit la même erreur : celle d'attribuer au corps électoral un degré de naïveté et d'inintelligence politique au niveau duquel il n'était pas abaissé. Non, en 1830 l'opinion ne séparait pas plus le roi du ministère Polignac, qu'elle ne distinguait en 1877 entre le duc de Magenta et ses conseillers. Qu'on la blâme, qu'on l'approuve, la France à une époque comme à l'autre savait parfaitement où on voulait la conduire, qui la menait, et sur qui retombait la responsabilité entière.

L'opposition se rit de la proclamation royale, comme elle railla de nos jours l'adresse présidentielle; les royalistes de la défection ne se séparèrent point de leurs alliés les libéraux, parce que le roi faisait appel à leurs sentiments monarchiques. De même le centre gauche ne revint pas à nous, parce que le maréchal évoquait le péril social. L'accord fut complet en 1830 comme en 1877.

« A[1] ces menaces stériles du pouvoir, les libéraux répondaient en étendant l'action des sociétés secrètes et de la ligue *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Dans tous les départements cette réunion puissante avait des ramifications, des affiliés; les journaux publiaient la liste des candidats adoptés par les libéraux. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, des commissions consultatives et gratuites étaient chargées d'éclairer et de diriger les votes des libéraux, de rappeler leurs droits, et de provoquer sur leurs listes la radiation des électeurs ministériels qui s'y trouvaient. Des jeunes gens, sorte de commis voyageurs d'un nouveau genre, affiliés à la Société, parcouraient les campagnes, visitaient les électeurs, sollicitaient les votes et promettaient aux infirmes, aux vieillards et aux habitants de la campagne des moyens de transport pour le jour où devait avoir lieu l'élection... les électeurs entendirent l'appel des comités libéraux. L'intervention de ces comités donna lieu à un grand nombre de procès[1], les décisions des tribunaux furent généralement favorables aux réclamations des électeurs libéraux. Dans vingt départements le gouvernement ajourna les élections, afin de donner à un grand nombre d'électeurs le temps et le moyen de faire valoir leurs droits[2]. »

Les élections étaient divisées en trois séries : d'abord les 23 et 24 juin, les élections d'arrondissement; le 4 juillet, les élections des vingt départements ajournés, enfin le 19 juillet, les collèges du département.

Les 23 et 24 juin les électeurs d'arrondissement se rendirent au scrutin. Dans les deux camps l'anxiété était extrême. Ceux qui allaient être vainqueurs et qui le savaient n'en éprouvaient pas moins ces angoisses de la dernière heure qui ébranlent les convictions les plus fortes et donnent aux certitudes les apparences de chimères. Les royalistes, découragés et désillusionnés, depuis quelques jours affec-

[1] Payait-on 298 francs d'impôt ou 302 francs, toutes les fois qu'on touchait à la limite de 300 francs, on était assuré d'un procès si l'on n'était pas libéral.

[2] Nous empruntons cette citation au dernier volume de M. Nettement. De toutes les histoires complètes de la Restauration, celle du regretté publiciste nous paraît renfermer le plus de faits curieux présentés sous le jour le plus vrai. Ce dernier volume, en particulier, est d'un grand intérêt; il a paru après la mort de l'auteur et a été achevé par un membre de sa famille.

taient en revanche des airs triomphants et essayaient de se bercer de ces espoirs insensés que, dans toute situation perdue, l'imagination fait renaître aussitôt que la raison les a détruits. De part et d'autre on apportait au combat l'ardeur et la haine des luttes religieuses ou civiles.

Le 26, quel lever de rideau, quel réveil! La majorité de gauche était écrasante. Ce n'était pas une défaite, mais une déroute. Les deux tiers des sièges était acquis à la coalition de gauche, une cinquantaine de royalistes échappaient seuls au désastre : il restait, il est vrai, à connaître le résultat des élections ajournées d'arrondissement, et des élections de département; mais, à moins de les supposer toutes ou presque toutes royalistes, hypothèse absurde, la Chambre nouvelle s'annonçait comme plus révolutionnaire que l'ancienne.

C'était en vain qu'aux Tuileries on groupait de vingt manières les chiffres fatidiques. La terrible addition s'alignait toujours menaçante. Tel royaliste libéral n'était qu'égaré, tel ambitieux pouvait être gagné, tel seigneur acheté. Quels trésors d'indulgence et de pardon on prodiguait en ce moment, que d'efforts pour décolorer le rouge, pour ramener le rose au blanc! Vaines tentatives, jeux puérils! *Penti-ti*, repents-toi! crie le Commandeur à don Juan en lui broyant la main : *No!* répond l'impie gémissant, mais indomptable, et le spectateur frémit, car l'étreinte doit être mortelle et le châtiment va suivre. Mais quelle risée si don Juan renvoyant son *no* moqueur, ajoutait : Vieillard, ta main tremble et tes armes sont en carton. Telle était, hélas! la réponse que l'insolente nation avait faite à l'apostrophe menaçante du vieux et débile monarque.

C'en était trop! Fallait-il se laisser bafouer ainsi par cinquante mille bourgeois frondeurs, lorsque notre drapeau flottait sur la terre d'Afrique et que le petit-fils de Louis XIV venait d'achever une conquête que le grand roi eût pu envier? Charles X avait encore trop du vieil homme en lui pour que l'insulte le laissât froid. Sans doute il était purifié, apaisé par l'âge, mais enfin le roi débonnaire avait eu une jeunesse bien vive. Qu'on se rappelle les emportements, les imprudences et la légèreté du prince du sang; qu'on se souvienne du masque de la comtesse de Bourbon écrasé sur son visage, du duel avec son mari, de la revue des émigrés passée en compagnie d'une maîtresse, des velléités de rébellion, pour ne pas dire plus, contre l'autorité de Louis XVIII pendant la Terreur. La conversion était sincère, à coup sûr, mais l'enfant est le père du vieillard, dit un proverbe oriental; sous Charles X, il n'était pas difficile de retrouver le comte d'Artois.

Mais toute rancune, tout emportement mis à part, le roi ne se

trouvait-il pas acculé à une de ces impasses où le salut, impossible en arrière, ne peut se chercher qu'en avant?

Quelle conduite tiendrait la nouvelle assemblée! On avait dénoncé au pays les candidats de l'opposition comme les ennemis personnels du roi. Le scrutin les renvoyait en majorité au parlement. Pouvaient-ils oublier la note d'infamie attachée à leurs noms, faire amende honorable ou même simplement transiger? Non, leur dignité même et les engagements pris envers leurs commettants imposaient l'inflexibilité. Plus de ministère Martignac, j'allais dire Jules Simon, possible. La défection se ralliait-elle en entier à la droite pure, la part qui lui avait été faite dans la coalition était trop faible pour que son appui permît de constituer une majorité royaliste. C'était à peine si la nuance Casimir Périer paraîtrait assez accentuée aux gauches maîtresses de la situation. Mais Casimir Périer succédant à Martignac aurait pu se montrer conciliant; remplaçant le prince de Polignac, il était condamné, en dépit de ses secrets penchants, à se conduire comme l'adversaire le plus déterminé du monarque.

Il faudrait donc tout abandonner et dans l'ordre de ce dépouillement commencer par les intérêts religieux, car alors comme aujourd'hui, démolir l'autel était le seul *modus vivendi* d'un ministère franchement libéral. L'*opinion* se contenterait-elle de l'apostasie du vieux roi dévot? C'était douteux, la constitution civile du clergé consentie par Louis XVI n'avait pas sauvé le trône. Et si l'on demandait davantage, que jeter à la mer? La figure du duc d'Orléans, si effacée jusqu'alors, apparaissait maintenant menaçante. Protecteur, lieutenant général ou roi, à quel rôle le réservait-on?

Quatre personnes seulement étaient témoins et confidentes de ces épanchements désolés. Le dauphin, le prince de Polignac, M. de Chantelauze et M. de Peyronnet. Seuls ils étaient admis aux conciliabules, seuls ils discutaient avec Charles X les chances de cette terrible partie. La dauphine elle-même, jusqu'alors si écoutée, était tenue à l'écart.

Après de longues délibérations, l'accord se fit entre le roi et ses conseillers sur deux points : l'élection des députés serait annulée, et la constitution révisée en vertu des pouvoirs attribués à la couronne par l'article 14. Quant aux moyens, à l'époque et aux formes nouvelles nécessitées par le changement, le conseil, tout entier, les déterminerait.

III

Le secret avait été bien gardé, mais l'heure était venue de le divulguer : il fallait agir. Ce fut M. de Chantelauze qui se chargea de faire la redoutable ouverture à ses collègues.

Le conseil était rassemblé pour entendre le rapport du ministre de l'intérieur sur le résultat définitif des élections d'arrondissement. On connaissait depuis deux ou trois jours la plupart des choix faits par les collèges. Mais la récapitulation exacte n'avait point été officiellement communiquée aux ministres. Le conseil siégeait atterré. On échangeait les confidences lugubres et les pronostics désolants. De longs silences coupaient un entretien décousu, quand M. de Chantelauze murmura à demi-voix, de façon cependant à être bien entendu : « Je connais un moyen sûr, mais vous ne voudrez pas l'employer. »

Laissons parler le sincère témoin de cette scène.

« Nous lui avons tous demandé avec empressement quel était ce moyen, et, après s'être fait prier assez longtemps, il nous a fait dans un discours de trois quarts d'heure l'exposé d'un plan dont je suis encore tout étourdi. En résumé, sa proposition se réduisait à choisir entre trois hypothèses, toutes trois susceptibles, selon lui, d'être réalisées par l'application de l'article 14 de la Charte.

« 1° Suspendre entièrement le régime constitutionnel et gouverner par ordonnance jusqu'à ce que le calme soit entièrement rétabli et le gouvernement raffermi sur des bases monarchiques.

« 2° Déclarer nulle l'élection des votants de l'adresse.

« 3° Casser la Chambre aussitôt que les élections seront terminées et en faire élire une autre d'après un système électoral établi par une ordonnance et que l'on combinerait de façon à donner aux royalistes une majorité certaine dans les collèges.

« Mais, avant tout, et pour assurer l'exécution de la mesure qu'on adopterait, disposer des troupes de manière que des garnisons nombreuses, comme de 20 à 30 000 hommes, fussent placées dans les quatre plus grandes villes du royaume et déclarer les mêmes villes en état de siège, en même temps qu'on publierait la grande mesure. Je crois, en vérité, mais je n'ose sur ce point m'en rapporter à mes souvenirs de quelques heures, que la proposition de mise en état de siège s'appliquerait à toute la France.

« Cet étrange discours a été suivi d'un long et profond silence [1]. M. de Montbel l'a rompu le premier pour demander si les juriscon-

[1] *Journal d'un ministre*, p. 196.

sultes, membres du conseil, pensaient que, dans telles graves circonstances données, l'article 14 de la Charte autorisait le roi à prendre de ces grandes déterminations qui ne vont à rien moins qu'à suspendre momentanément l'action des lois [1]. »

La discussion alors s'engagea timide et confuse, car ceux qui n'étaient pas dans le secret s'apercevaient avec stupeur qu'ils n'avaient été que les comparses d'un drame joué inconsciemment par eux jusqu'à la catastrophe du cinquième acte, et ils comprenaient enfin qu'une volonté arrêtée, précise, mûrie dans la réflexion et le mystère allait s'imposer à eux. M. de Chantelauze était la sibylle qui rendait l'oracle, mais, par sa bouche, le dieu avait parlé. Guernon-Ranville, le plus sage et en même temps le plus courageux des conseillers du roi, sondait du regard, avec terreur, la profondeur de l'abîme où tout allait se précipiter, nation, royauté, ministère. La surprise et la colère se partageaient son âme. Il essayait de douter, il s'efforçait d'attribuer au mystique Chantelauze seul, l'origine et la responsabilité de son plan ; mais la lumière se faisait en dépit de tout, et le soir, sous le coup de son émotion, il écrivait dans son journal : « Tout cela a donc été concerté d'avance ! »

Le roi n'avait pas présidé ce conseil, mais il assista au suivant, qui eut lieu le 4 juillet. Pendant la séance on ne fit que des allusions vagues au projet de M. de Chantelauze; seulement, en se retirant, le roi dit d'une voix significative qu'il fallait délibérer promptement sur les remèdes à apporter à la situation. On comprit.

Le 6 juillet, M. de Polignac vint à son tour développer son programme, différent de celui qui avait été présenté par son collègue. L'article 14 en formait la base, mais le projet portait la marque spéciale du premier ministre, c'est-à-dire qu'il était à la fois bizarre, spécieux, mais impraticable.

M. de Polignac proposait de réunir une assemblée des notables sous le nom de *grand conseil.* Ce point est à noter : les trois confidents du roi, d'accord sur la nécessité du coup d'État, ne l'étaient donc point sur la forme à donner à l'entreprise. Ainsi on avait amené les choses jusqu'à ce point extrême où le choc devient inévitable; mais, sachant que parvenu à ce terme il faudrait livrer bataille, on n'avait ni compté les troupes, ni disposé leur mouvement, ni choisi le terrain, ni prévu l'heure. On s'était laissé aller au cours de la destinée, attendant quelque intervention miraculeuse de la Providence. Chose singulière, cette intervention semblait s'être produite à souhait. L'expédition victorieuse d'Alger qui, nous l'avons vu, ne rentrait pas dans le plan primitif du ministère, fournissait l'occasion

[1] *Journal d'un ministre,* p. 196

rêvée, et cependant cette faveur inespérée du ciel n'apportait à ceux qui en étaient l'objet qu'une irrésolution de plus.

Quand on est ainsi acculé, on se débat sans doute, quelque irrésolu ou timide que la nature vous ait fait. Assailli à l'improviste, on fuit ou on se défend. Il le faut bien. Mais lorsque la minute même du danger doit fournir l'expédient du salut, il est rare que fuite ou défense ne soient autre chose qu'un simulacre vain.

M. de Guernon-Ranville combattit avec une extrême vivacité le projet de M. de Polignac; il ne se montra pas moins sévère pour le plan de M. de Chantelauze. « Le grand conseil, c'est la réunion des notables en 1788, objectait-il avec raison. Les précédents sont-ils donc bien favorables à cette étrange combinaison? L'assemblée ainsi formée en violation flagrante de la Charte, ne représentera ni un corps de l'État, ni une collection d'intérêts, ni même une caste. Choisie et nommée par le roi, si elle sanctionne les projets qui lui seront soumis, ce qui est probable, elle n'ajoutera aucune force aux décisions de l'autorité supérieure; si elle refuse ou marchande sa sanction, elle portera le dernier coup à la monarchie chancelante; toute-puissante pour le mal, elle est désarmée pour le bien. On comprend un pouvoir absolu descendant volontairement, ainsi qu'il le fit en 1788, le premier échelon conduisant à la royauté constitutionnelle, on ne s'imagine point un roi choisissant, pour remonter au sommet, cette voie détournée et incommode.

« D'autre part, ajoutait Guernon, le projet de M. de Chantelauze, quoique plus rationnel et mieux conçu, offre de tels dangers, qu'avant de l'adopter il faut examiner avec soin si quelque expédient moins aventureux ne lui serait pas préférable. L'opinion publique est peut-être avertie, mais elle n'est nullement préparée. Le corps électoral est fermement attaché par amour-propre et par intérêt à ses élus de la veille. S'attaquer à ceux-ci, c'est s'en prendre à lui-même. Avant de braver et de briser les censitaires, essayez de les éclairer, ou tout au moins de les diviser. Songez que dans l'entreprise proposée vous n'avez que la force matérielle à votre service, l'autorité morale vous fait défaut; le peuple est indifférent, mais la bourgeoisie vous est profondément hostile, et la noblesse, elle-même ébranlée et divisée, semble pencher du côté de vos ennemis.

« Vous dites que le moment d'agir est venu : oui, sans doute, la monarchie est arrivée à ce point où il faut combattre, vaincre ou périr; mais plus le péril est grand, plus il faut mettre de son côté toutes les chances de la lutte. Choisissez donc avec soin votre terrain. Le meilleur, c'est le vote du budget. Osez réunir cette Chambre hostile, proposez-lui des lois sages, réduisez-la à cette extrémité ou de céder, ou de refuser sans rien entendre; obligez-la à sanctionner

cette hostilité factieuse et sans précédents par le refus de l'impôt; alors et seulement alors, vous vous retournerez vers la nation, vous lui montrerez Alger conquis, l'Angleterre bravée, les finances en ordre, l'armée victorieuse et en regard l'abîme où la résistance du parlement va précipiter cette nation florissante. Vous lui ferez comprendre ce que comporte de calamités cet arrêt de la vie sociale qu'on appelle le refus de l'impôt. Soyez certains qu'à ce moment tous ceux qui ont encore le sentiment royaliste ou l'instinct conservateur reculeront devant cette extrémité. L'article 14 apparaîtra à la moitié au moins de la France comme l'arche du salut. »

Le discours de Guernon que j'analyse ici dura deux heures, nous raconte-t-il, mais il ne parvint pas à convaincre ses collègues. Cependant les conseils qu'il donnait étaient l'expression de la sagesse elle-même. Oui, il fallait agir et très probablement tenter un coup d'État légitime, honnête, nécessaire, devant lequel la conscience d'un royaliste pouvait seule éprouver quelque trouble, car de pareils scrupules n'entrèrent et n'entreront jamais dans l'âme d'un républicain ou d'un bonapartiste. Mais, dans toutes les affaires humaines, il faut tenir grand compte des apparences, des formes, de l'occasion. Une armée victorieuse, c'est une armée qui se croit victorieuse, a dit M. de Maistre. Si vous recourez à la force, tâchez de persuader que vous y êtes contraint, et surtout tâchez de paraître le plus fort. Or, en engageant la lutte prématurément comme on allait le faire, le prétexte manquait et la hâte semblait plutôt témoigner de la peur que de l'audace.

Le conseil flottait éperdu entre ces courants opposés. Qui croire de Chantelauze, de Polignac et de Guernon ? Mais d'abord, lequel d'entre eux avait l'oreille du roi ? On eût dû supposer que c'était son fils adoptif ; mais la facilité avec laquelle le prince de Polignac renonçait à son projet, certains indices qui se rapportaient à l'entrée de M. de Chantelauze dans le cabinet faisaient deviner que ce dernier seul exprimait la pensée royale soit traduite, soit inspirée par l'orateur.

On écarta d'abord le projet Polignac, on repoussa ensuite la proposition de Guernon. Je n'accuse pas les ministres de courtisanerie ; ils savaient qu'à cette partie désespérée ils jouaient leurs têtes ; mais trouvant tous les expédients, tous les systèmes également dangereux, au moins préféraient-ils laisser à son véritable auteur, c'est-à-dire au roi, la responsabilité morale de l'entreprise.

On se contenta donc d'apporter quelques modifications insignifiantes au plan Chantelauze, et on déclara pour la forme qu'il serait soumis à l'approbation du roi.

Trois jours après l'adoption de cette résolution, une triomphante nouvelle se répandait dans Paris : Alger était pris.

La réussite rapide et glorieuse d'une entreprise considérée par les meilleurs juges des choses militaires comme presque irréalisable, aurait dû transporter la nation d'orgueil et de joie. Qu'on ne dise pas que la France, pleine encore des incomparables souvenirs du premier empire, se rappelant les capitales conquises et les empires abattus, devait rester dédaigneuse devant de si maigres trophées. Non, sous le premier empereur lui-même, la prise d'Alger eût fait battre le cœur des Français.

D'ailleurs deux invasions avaient ramené l'amour-propre national à des proportions plus modestes. N'avait-on pas vu, au début de la Restauration, Navarin et le Trocadéro salués par les acclamations des foules !

Alger passait pour imprenable. En vingt-cinq jours cependant l'armée française, débarquée sur une rade sans abri, avait gagné une bataille rangée, investi la place, pratiqué la brèche et forcé l'ennemi à ouvrir ses portes et à se rendre à discrétion. Quarante millions trouvés dans le trésor du dey compensaient, et au delà, tous les frais de l'expédition. Aux joies de la victoire aurait dû s'ajouter l'âcre plaisir de l'humiliation de l'Angleterre. Maintenant que nous sommes les grands amis des Anglais, nous ne pouvons plus guère nous représenter la haine presque folle qui animait nos pères contre les vainqueurs de Waterloo. Notre aversion pour l'Allemagne n'en donnerait même qu'une idée affaiblie ; car à notre aversion pour nos vainqueurs ne s'ajoute nullement le sentiment d'une infériorité de nature. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, nous ne voyons dans les Allemands que des rivaux dans l'art de la guerre, nullement des maîtres, tandis que presque toujours battus lors de nos luttes séculaires avec les Anglais, nous comprenons que ceux-ci s'attribuent sur nous une supériorité de race qui nous indigne d'autant plus que notre constante malchance semble donner quelque fondement à cette insolence.

Donc victoire de nos armes, rage impuissante et humiliation de l'Angleterre, acquisition précieuse, tout ne se réunissait-il pas pour faire de la prise d'Alger une de ces joies auxquelles nulle mauvaise humeur, nulle irritation ne résistent ! Hélas ! il n'en était rien. C'était à peine si la conquête de la régence tenait autant de place dans les préoccupations de l'opinion que l'élection de *Bavoux* à Paris.

Il fallait que la plaie intérieure dont souffrait la France fût bien profonde et bien aiguë. Le libéralisme avait réussi à étouffer le patriotisme ! C'est là un symptôme rare, même dans nos maladies les plus graves, et qui semble caractéristique de cette triste époque. Chacun pourra à son gré y chercher un argument en faveur de sa cause : folie de tenter un coup d'État quand la nation est aussi

irritée contre son gouvernement; nécessité d'agir, sous peine de mort, puisque l'esprit révolutionnaire fait de tels ravages qu'il parvient à étouffer le patriotisme et l'amour de la gloire dans les cœurs français.

Les libéraux auraient eu, au reste, mauvaise grâce à s'associer au *Te Deum.* On a vu que, depuis trois mois, les feuilles d'opposition, lorsqu'elles étaient forcées d'entretenir leurs lecteurs d'un sujet déplaisant, ce qui arrivait le plus rarement possible, se livraient à des pronostics affreux : fièvres, peste, tempêtes, guerre avec l'Angleterre. Le 9 juillet le canon des Invalides venait donner un bruyant démenti à ces lamentations. Aussi le seul sentiment inspiré par cette victoire à tout bon libéral fut une profonde amertume. Victoire maudite, triomphe odieux!

Est-ce là une calomnie? Qu'on en juge par la citation suivante empruntée au *Journal des Débats;* c'était la plus modérée des feuilles d'opposition d'alors. Les rédacteurs se disaient royalistes, et l'avaient été, en effet; la maison ne faisait que préluder timidement aux audacieuses palinodies qui la rendent célèbre depuis un demi-siècle.

Après un ou deux paragraphes consacrés à l'héroïsme du soldat français la feuille qui défend aujourd'hui les agissements financiers de M. Say et les théories libérales de M. Ferry, s'exprimait ainsi :

« Que si nos adversaires font à la guerre (*sic*) de ce triomphe tout français quelques rodomontades de ligueurs, laissons-les faire et ne nous en soucions pas. Nous avons, au sujet d'Alger, deux choses à faire qui valent mieux que de répondre aux rodomontades impuissantes de nos adversaires : la première, d'examiner ce que nos ministres vont faire de leur conquête, et la seconde de les *accuser* d'avoir fait la guerre illégalement, sans crédits votés par les Chambres.

« Accuser les ministres? Quoi!... après une victoire! oui, car Alger est vaincu, mais non pas la Charte, non pas les lois de l'État. Elles vivent et sont debout ces lois qui défendent de faire la guerre sans crédits votés régulièrement, ces lois qui condamnent les ministres qui dépensent l'argent du peuple sans autorisation. La victoire est au roi, à l'armée, à la France; mais la faute est aux ministres, et le droit d'accuser et de punir est aux Chambres. Chacun aura *ce qu'il doit* (sic) : nos soldats, leur gloire, les ministres, leur punition!!! Il ne faut pas que nous ayons l'air d'un peuple si peu habitué aux triomphes, que, pour une ville prise, nous oubliions les lois indignement violées.

. . . .

« Voilà, au bruit du canon d'Alger, quels sont nos sentiments et

nos idées... Nos adversaires doivent voir que ce triomphe ne nous afflige ni ne nous abat ; l'affliction serait méprisable, l'abattement serait sot[1]. »

Ainsi, déjà le procès des ministres annoncé, avant les ordonnances, quand la légalité a toujours été scrupuleusement observée, car rien de plus régulier que les crédits consacrés à l'expédition ! La haine se fait-elle assez sentir, le désespoir du succès de nos armes est-il assez manifeste ? Et ce journal est celui de M. de Chateaubriand, de M. Bertin[2] qui se vantent d'avoir pris part sous la première république aux conspirations royalistes ! Qu'on juge du langage et des sentiments des véritables ennemis de la Restauration, du *Constitutionnel* ou du *National*.

C'est donc la guerre. Rien ne désarmera l'opposition. Rien ne ramènera à soi l'opinion libérale ! Non, pas même une victoire. Qu'on s'imagine la répercussion douloureuse de semblables articles sur l'esprit de Charles X ! Sont-ils de nature à le faire reculer ? Peut-il espérer la pitié ou l'indulgence d'ennemis aussi déclarés ?

En effet, le parti libéral n'était nullement affaibli par la victoire des armées royales. Le *Te Deum* est du 9 juillet, les élections du département ajournées dans vingt collèges se font au bruit du canon. Ce sont, on s'en souvient, les élections aristocratiques par excellence, c'est-à-dire celles qui sont dues aux suffrages des plus imposés ; néanmoins la majorité obtenue par l'opposition est écrasante. A Paris, sur 9314 votants, le parti libéral a réuni 8845 voix.

Donc, que faire ? Se soumettre ou se démettre, selon la terrible formule du citoyen Gambetta, formule qu'il sera prochainement appelé à s'appliquer à lui-même ? Peut-être bien, puisque les exemples connus ne prouvent guère en faveur de l'efficacité du remède. Charles X se souvenait trop de Louis XVI, qui s'était soumis, soumis jusqu'à l'échafaud. Son parti est pris : les préparatifs du coup d'État suivent leur cours, les dernières dispositions sont arrêtées ; il ne s'agit plus que de les sanctionner dans un conseil suprême, qui se tiendra le 25 juillet.

Je sais par le témoignage d'un homme considérable qui vit encore, que, durant l'intervalle qui s'écoula, entre le 23 juin, date des élections d'arrondissement, et le *Te Deum* de la prise d'Alger, M. de Polignac, pris d'un effroi subit, non pour sa personne (il était très courageux), mais pour sa responsabilité morale, et ne se sentant pas à

[1] *Journal des Débats,* 10 juillet 1830. Publié à la seconde page. La haine et la colère ont fait oublier au journal le plus littéraire, non seulement les règles du bon sens, mais celles de la grammaire et de l'orthographe.

[2] Dans l'article précédent on a substitué par erreur le nom de M. Michaud à celui de M. Bertin.

la hauteur de sa tâche, alla trouver le roi et le supplia de confier à quelque autre de ses serviteurs la direction du coup d'État.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de citer textuellement la lettre que j'ai reçue et qui relate cette circonstance curieuse.

« Dès les premiers jours de juillet, M. de Polignac se rendit auprès de Charles X et lui adressa les paroles suivantes, qu'une circonstance particulière et personnelle nous permet aujourd'hui de répéter textuellement :

« Sire, nos affaires se gâtent terriblement, et je dois avouer que si quelqu'un est en état de conduire cette barque, ce n'est plus moi, et qu'en restant au gouvernail j'engage ma tête.

« — Jules, répliqua le roi en passant la main dans les cheveux du prince : Jules, si je te demandais cette tête, est-ce que tu me la refuserais?

« M. de Polignac s'inclina, et l'on sait ce qui s'en suivit ; le récit de cet entretien me fut fait par le comte Melchior de Polignac, que je quittai peu pendant le procès de son frère. »

On le voit, le roi demandait à M. de Polignac le sacrifice de sa vie en cas d'insuccès.

Voilà, ce nous semble, M. de Polignac entièrement lavé des reproches d'entêtement, d'infatuation et d'ambition. S'il n'abandonna pas son poste, s'il alla jusqu'au bout dans la voie fatale, ce fut sur une prière du roi équivalant à un ordre. C'était presque un père qui suppliait, comment résister ? Qu'un homme médiocre entretienne l'illusion qu'il possède une intelligence supérieure, et que cette sotte persuasion l'entraîne à assumer sur lui la responsabilité des destinées de son pays, cet homme est coupable, parce qu'il n'a pas le droit de s'attribuer un jugement infaillible et des lumières supérieures. Le génie même n'excuse pas ceux qui en sont doués, lorsqu'ils agissent en contradiction avec les données ordinaires du bon sens, parce que la confiance illimitée dans son génie est une présomption illicite ; mais qu'un honnête et médiocre ministre obéissant aux ordres formels de l'Assemblée souveraine ou du prince, qui se refusent, en dépit de ses instances, à le soulager du fardeau, perde toutes choses en croyant tout sauver, il mérite mieux que l'indulgence; aucune sévérité ne doit l'atteindre. Ceci paraît un lieu commun, un truisme; quand, néanmoins, les contemporains ou la postérité ont-ils exercé cette justice ?

Le conseil avait fixé au 25 juillet 1830 la date de l'adoption définitive des projets de M. de Chantelauze et la signature du roi ; les ministres étaient réunis à Saint-Cloud, ils avaient accompagné le roi à la messe. En sortant de la chapelle, Charles X rentra pour quelques instants dans sa chambre, c'était la bibliothèque qui servait de

salle de séance au conseil. Le baron de Vitrolles, qu'une place de cour autorisait à demeurer au château, avait devancé le conseil et se promenait dans cette bibliothèque visiblement inquiet et semblant attendre quelqu'un. Quand Guernon-Ranville parut, Vitrolles le prit à part et lui dit : « Je ne suis pas dans le secret, mais je vous engage à bien réfléchir avant de prendre des mesures décisives ; le moment ne serait pas bien choisi : une grande fermentation agite les esprits à Paris, et l'on ne peut prévoir quelles seraient les suites d'un mouvement populaire ; puis il lui donna des détails précis sur l'état des partis, sur les menées révolutionnaires, sur les projets des Ventes ; toutes choses ignorées de Guernon. »

On sait qui était le baron de Vitrolles, cet audacieux conspirateur de 1814, cet homme d'action et cet homme d'esprit. Certes, un coup d'État n'était ni pour lui déplaire ni pour l'effrayer. Mais plus le baron était connu pour sa témérité, plus ses appréhensions frappèrent Guernon.

Le ministre ne répondit rien au courtisan (les ministres s'étaient juré le secret le plus absolu). Mais, quittant la salle, il se hâta d'aller à la recherche de M. Mangin, le préfet de police, que ses fonctions obligeaient à se tenir les jours de réunion à la disposition du conseil. Guernon sans s'expliquer ouvertement, car, chose étrange ! il était convenu de laisser dans l'ignorance le préfet de police lui-même, interrogea anxieusement M. Mangin sur les dispositions de Paris et sur les mesures prises pour réprimer une émeute.

« Je me doute du motif qui excite vos sollicitudes, répondit le préfet de police en haussant les épaules, mais tout ce que je puis vous dire c'est *que, quoique vous fassiez, Paris ne bougera pas.* Marchez hardiment, je réponds de Paris sur ma tête, j'en réponds ! »

Guernon, un peu rassuré par la confiance du préfet de police, retourna à la bibliothèque quelques instants avant l'arrivée du roi.

La séance ouverte, M. de Chantelauze lut les ordonnances qui étaient au nombre de trois.

L'une réglementait la liberté de la presse.

L'autre dissolvait la Chambre.

La troisième changeait le système électoral [1].

Lorsque la lecture fut terminée, tous les ministres restèrent silencieux : le roi se tourna alors vers M. le dauphin.

[1] La modification principale édictée par cette ordonnance consistait en ceci : que les électeurs censitaires d'arrondissement *ne nommeraient plus de députés*, mais des candidats entre lesquels les électeurs de département (c'est-à-dire le quart le plus imposé des électeurs) devaient choisir la moitié des députés, l'autre moitié restant à leur disposition.

Vous avez entendu? lui dit-il.

— Oui mon père.

— Qu'en pensez-vous?

— Lorsque le danger est inévitable, il faut l'aborder franchement et aller tête baissée; on périt ou on se sauve.

— C'est votre avis, Messieurs? dit le roi en promenant ses regards autour de la salle.

— Oui, sire, répondit un des ministres (le baron d'Haussez); nous sommes d'accord sur la fin, mais non sur les moyens. Je reconnais que la mesure est indispensable, mais je reconnais en même temps qu'on n'a pas de moyens suffisants pour la faire réussir.

— Vous ne voulez donc pas signer? lui dit le roi.

— Je signerai, sire, répondit M. d'Haussez, parce que je considérerais comme une lâcheté d'abandonner dans une telle circonstance la monarchie et le roi [1].

Après cette faible tentative de résistance, tous signèrent. Le roi, avant de mettre à son tour son nom au bas des ordonnances, resta longtemps silencieux (un quart d'heure environ) la tête appuyée sur une de ses mains, l'autre tenant la plume à dix pouces du papier [2]. Un quart d'heure, cela semble court à écrire ainsi dans une page de revue; mais que l'on y réfléchisse, et l'on comprendra combien cette attente était solennelle, longue, poignante.

Enfin il signa, disant: « Plus j'y pense, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement! » C'en était fait, l'arrêt de mort de la monarchie était écrit.

Gardons-nous des sévérités injustes. Oui, le roi se trompait, mais il ne se trompait qu'à moitié. Oui, la conscience, la fidélité au serment, l'honneur permettaient le recours à l'article 14, article supposé dans toutes les constitutions, et qu'un hasard, en apparence heureux, avait fait insérer textuellement dans la Charte, article que les Latins exprimaient par l'adage connu: *Salus patriæ, suprema lex*. L'emploi même de ce moyen n'était pas nouveau. Sous la Restauration, Louis XVIII le constitutionnel, le sage Louis XVIII, avait violé sa charte en vertu de l'article 14. Mais, comme cette violation s'accomplissait au profit et par l'entremise du parti libéral, on y avait alors applaudi; et Royer-Collard, et Guizot, et tous leurs amis l'avaient qualifiée d'acte licite. Oui, la France riche, florissante, puissante, était atteinte d'un mal intérieur qui la dévorait et auquel

[1] *Mémoires inédits* de d'Haussez, cités par M. Nettement. Nous devons faire observer que M. d'Haussez se donne le beau rôle. Guernon, d'accord avec lui sur le langage du roi, ne relate pas les observations du ministre de la marine.

[2] Guernon-Ranville.

il était urgent de porter un prompt remède. Mais, hélas! il fallait agir à temps, et recourir à un médecin habile.

Six semaines plus tard, par exemple, après un retour triomphant de l'armée d'Afrique rentrant à Paris dans l'ordre et l'appareil où nous avons vu défiler l'armée de Crimée ou d'Italie, ou trois mois après et devant le refus du budget, l'article 14, judicieusement invoqué et énergiquement appliqué, n'eût pas soulevé un seul pavé dans Paris.

Choisir l'heure, saisir l'à-propos, toute la question était là. Les avisés d'alors le savaient bien. En veut-on une preuve?

Le lecteur se souvient de ce grand référendaire, de ce M. de Sémonville proposant au prince de Polignac d'octroyer un habit vert-pomme aux fils aînés des pairs de France. Le même Sémonville, l'ami de Talleyrand, le porte-parole de l'émeute aux Tuileries pendant les trois glorieuses (nous le raconterons plus tard), le politique le plus adroit et le plus clairvoyant de cette époque tint, le 15 juillet 1830, le discours suivant au baron d'Haussez, un des signataires des ordonnances.

— Eh bien, où en êtes-vous?

— Notre position est connue de tous; mieux qu'un autre, vous pouvez la juger, répondit M. d'Haussez.

— Je la juge du côté de l'attaque, fit Sémonville, mais du côté de la défense, non. Vous ne faites rien, et votre inaction perd la monarchie, la France, l'Europe (*sic*). Appelés pour agir, vous restez stationnaires. Vous n'êtes pas dans l'esprit de votre rôle. Le temps, les occasions, vous laissez tout échapper.

— Mais les députés, mais les pairs, mais la presse, interrompit d'Haussez surpris.

— Avec des mais, on ne fait rien. Les députés, les pairs, je ne puis vous dire le parti qu'ils prendront, cela dépendra de celui que vous prendrez vous-même. Arrangez-vous de manière à être les plus forts avec le peuple; finissez-en une bonne fois avec la presse et moquez-vous du reste. En politique, quand le drame est joué, on applaudit le dénouement, quel qu'il soit : on ne siffle que les mauvais acteurs. »

Comte de Ludre.

La fin prochainement.

CHARLES DICKENS

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE [1]

Les lettres de Dickens, publiées par sa sœur et par sa fille, ont été joyeusement accueillies du public anglais. Le caractère de nos voisins est porté à l'enthousiasme, et quand une fois un homme a trouvé chez eux le chemin de la popularité, les moindres mots sortis de sa bouche sont recueillis avec un véritable fétichisme. Entre les mains d'un éditeur français, la collection qui vient de paraître eût été réduite de moitié. On en eût retranché les lettres auxquelles ne s'attachent ni un intérêt historique ni un mérite littéraire. Des fragments tombés de la plume du grand artiste, on eût, avec ce goût du dessin et de la forme qui s'applique à tout en France, réussi à faire encore une œuvre d'art. Mais un tel procédé n'eût pas plu en Angleterre : là, on préfère avoir sous les yeux la masse entière des matériaux bruts, sans autre arrangement que l'ordre des dates, sans autre commentaire qu'un aride récit. En quelques jours, deux éditions in-8 ont prouvé le succès de la publication nouvelle, et déjà l'édition Tauchnitz est venue le consacrer.

Dickens a d'ailleurs, dans ses lettres, fait en partie lui-même ce que ses éditeurs n'ont point songé à faire : un tableau de sa personne et de sa vie. Si vivante est cette nature, qu'elle marque d'une forte empreinte les moindres billets. Qu'il écrive pour affaires ou par amitié, qu'il s'adresse à sa femme ou à une personne étrangère, partout éclate chez Dickens cette abondance d'imagination, cette joie d'aimer et de vivre qui ont fait de lui l'homme heureux, l'homme populaire par excellence. Il était riche en *animal spirits*, comme le dit quelque part son excellent historien John Forster, et cette plénitude de fluide magnétique a fait à la fois son bonheur et sa puissance. Tout le monde aimait Dickens et tout le monde en était aimé.

[1] *Letters of Charles Dickens*, published for the first time by his sister in law and his eldest daughter. 3 vol. in 8°. Londres, 1880.

Il aimait, comme le soleil rayonne, comme la fleur donne son parfum; il aimait en homme heureux. Les affections exclusives, concentrées, passionnées, ont dû lui rester étrangères. C'est là le trait principal de caractère qui se révèle dans sa correspondance : l'égalité dans la bienveillance et l'amour. Soit qu'il adresse à « sa chère Kate » et à ses enfants une lettre d'instructions conjugales et paternelles; soit qu'il offre à « son cher lord Russell » l'expression de sa reconnaissance, au nom de quelque protégé; soit qu'il fasse part à son « cher ami John Forster » des incidents de sa vie littéraire; soit enfin qu'il échange avec de simples connaissances des communications sur des affaires courantes, il a toujours le sourire sur les lèvres, et la main étendue pour serrer la main d'un ami.

I

Quoi que l'on puisse penser d'une disposition que chacun appréciera avec son caractère, il faut bien reconnaître qu'elle avait quelque mérite chez un homme entré dans la vie par la porte de la douleur. Dickens était le fils d'un pauvre employé des bureaux de la marine, trop chargé de famille pour pouvoir vivre, et qui avait connu la prison pour dettes, malgré sa rigoureuse économie. Pièce à pièce, l'enfant avait porté les meubles, les habits, les livres de son père chez le fripier du voisinage; pièce à pièce, il s'était dépouillé de ses vêtements superflus, et un jour même il avait dû paraître devant le juge des faillites pour faire estimer ceux qui couvraient encore son corps amaigri.

Je montai son escalier, raconte-t-il dans son autobiographie, comme si j'eusse été un coupable, et je me présentai dans l'antichambre. L'officier public était à dîner. Il sortit de la pièce voisine la bouche pleine et la serviette à la main pour me regarder, jeta sur moi un simple coup d'œil et dit d'un air de bonhomie : « Cela suffit; c'est très bien. » Je me sentis alors soulagé d'un si grand poids et tellement reconnaissant qu'il ne m'eût point dépouillé d'une vieille montre en argent que je portais dans mon gousset, que je le remerciai par une inclination profonde.

Dès l'âge de dix ans, le petit Charles avait dû apprendre à gagner son pain. Mis en apprentissage chez un fabricant de cirage, il bouchait des bouteilles à la vue des passants. Sa constitution frêle et nerveuse, son air intelligent et souffreteux attiraient sur lui les regards. Ses compagnons de misère l'appelaient le *young gentleman*, et sentaient d'instinct la distance que la nature mettait entre

eux et lui. Qu'on se figure la souffrance de cette organisation fine, quand il lui fallait essuyer les rudesses réservées à l'apprenti ; quand le soir, au retour dans la famille, il trouvait une mère en larmes et des frères hâves et pâlis ! Si grand fut l'ébranlement nerveux que lui causèrent ces impressions d'enfance, qu'arrivé à l'âge d'homme, Dickens ne pouvait ni sentir l'odeur du cirage ni passer près des lieux où il avait souffert.

Ses débuts dans la vie littéraire ne furent pas aussi pénibles. Un soir, à la nuit tombante, il glissa d'une main furtive son premier manuscrit dans la boîte aux lettres du *Monthly magazine*, et quelques jours après il eut l'éblouissement de se voir paraître dans toute la gloire de la lettre moulée. Ce premier succès fut bientôt suivi d'un autre. Le *Monthly*, qui avait eu la fortune de trouver cette perle et la sagesse d'en connaître le prix, publia neuf *Esquisses*, dont la dernière, parue en 1835, portait la signature, depuis célèbre, de Boz. Bientôt la publication des *Posthumous Papers of the Pickwick Club*, vint ouvrir toutes grandes devant Charles Dickens les portes de la célébrité. L'apparition de cet ouvrage fait époque dans l'histoire des lettres anglaises. Jamais coup de pioche plus heureux n'avait été donné dans cette riche veine de la littérature humoristique, d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre en Angleterre. Le biographe de Dickens, M. John Forster, a raconté en grand détail toutes les circonstances relatives à cet événement littéraire. La dix-huitième livraison des *Pickiwck-Papers* fut reliée à quarante mille exemplaires et tirée à un nombre incalculable ; l'éditeur Chapman fit fortune ; mais Dickens resta pauvre, parce que, comme tous les jeunes auteurs, il avait stipulé à des conditions trop modestes. Longtemps encore après qu'il fut devenu célèbre, il resta lié à la glèbe de la maison Chapman par des traités onéreux. Ce ne fut qu'au temps où il donna ses romans de *Old curiosity shop* et de *Nicholas Nickleby*, qu'instruit par l'expérience et guidé par Forster, il fit enfin des marchés sortables. A partir de cette époque, il reçut toujours de ses éditeurs au moins 50 000 francs par an ; et, délivré des misères de son enfance, des âpres luttes du travail, des irritations qui avaient accompagné d'abord jusqu'à ses succès, il entra dans la plénitude de la vie, dans l'entière possession de lui-même et dans la joie qui naît du génie.

Si personne ne souffrit jamais comme avait souffert Dickens au temps où son démon était captif, jamais personne ne s'épanouit avec tant de force au sein de la fécondité et du bonheur. Tout ce qu'il faisait, il le faisait avec plaisir, avec ivresse : exercices corporels, jeux, paris et courses, captivaient sa fantaisie tout entière. Mais surtout l'invention artistique l'emportait comme dans un rêve.

Jamais auteur ne s'identifia si étroitement avec ses personnages. A tout moment, dans sa correspondance, il se surprend à en parler comme d'amis, d'ennemis, de bienfaiteurs ou d'adversaires vivants. Le lecteur non averti y serait pris à chaque page :

Je pense que vous enverrez prendre des nouvelles de Sally. — J'espère que vous êtes content de la conduite de Dick envers miss Wakles. — Je vais à la campagne demain chercher une maison pour Sampson. — Dick a trouvé un emploi de maître clerc. — Miss Brass commence à aimer ; — etc., etc.

Parfois sa sympathie va jusqu'à la souffrance amère, jusqu'à l'accablement profond, jusqu'à la joie délirante. Il semble qu'il meure avec ses héros, et parfois aussi sa fatigue physique est telle, à la suite d'une péripétie douloureuse, qu'il demeure plusieurs jours étendu sur un sofa. C'est qu'il portait en tout cette ardeur, cette passion esthétique qui conduit l'artiste à la perfection. Il a donné lui-même le secret de son art, lorsqu'il a dit :

Tout ce que j'ai essayé de faire dans ma vie, j'ai tâché de tout mon cœur de le bien faire. Ce à quoi je me suis consacré, m'a possédé complètement, et je sens maintenant que de n'avoir jamais voulu faire d'une seule main ce que je pouvais faire avec mes deux bras, et de n'avoir point méprisé mon œuvre, quelle qu'elle fût, a été ma règle d'or.

Écrivant à son fils, il exprime la même idée et la présente comme un conseil :

Faites sérieusement tout ce que vous faites, lui dit-il ; je n'aurais jamais réussi dans la vie si j'avais ménagé ma peine, et si je n'avais point donné à la plus faible tâche autant de soin qu'à la plus importante. Puisque vous commencez à faire des conférences, donnez-vous vous-même tout entier. Depuis un an, je me suis mis à apprendre par cœur tout ce que je dois dire, et jamais je n'ai parlé en public, sans chercher tous les moyens de faire aujourd'hui mieux que je n'ai fait hier. En revenant sur les mêmes sujets, je me suis appliqué à les perfectionner sans cesse. Prenez mes manuscrits que vous trouverez dans ma bibliothèque, et vous verrez combien d'heures patientes j'ai consacrées parfois à travailler quelques lignes.

Et pourtant, quelle verve naturelle, quelle spontanéité d'idées, quelle facilité, en un mot, se montrent dans cette correspondance, si touffue, si rapide, que toute idée d'étude en est nécessairement exclue ! Il y a là telles lettres, écrites au courant de la plume, qui

forment des modèles achevés d'art descriptif et de narration. Sur un fond de tableau fait des objets qui l'entourent, Dickens brode d'une main légère ses rires d'humoriste et ses idées originales. Nous allons en donner un échantillon dans une lettre adressée d'Italie à M. Daniel Maclise, qui bien évidemment est sortie tout d'un jet de la joyeuse fantaisie de l'auteur :

Villa di Bagnarello, Albaro (province de Gênes) 22 juillet 1844.

Mon bien cher Mac,

Je vous écris dans le noble esprit d'un exilé, d'un membre de la Chambre des communes, banni, persécuté, d'une sorte d'Anglo-Polonais. Je ne sais pas au juste quel bien j'ai fait à mon pays en le quittant, mais je sens que j'ai fait quelque chose de grand, de vertueux, d'héroïque. J'éprouve des émotions sublimes, quand je vois le soleil se coucher sur la mer Méditerranée ; je suis comme le lépas sur son rocher, plongé dans le vert et le bleu.

A propos de bleu, dans votre tableau de *la Sérénade* vous avez peint un ciel que je vois encore. Si jamais vous peignez la Méditerranée, prenez les mêmes couleurs et les mêmes pinceaux que ce jour-là. Mais quant au ciel, ce n'est pas du tout cela ; non, pas du tout ! Dans le midi de la France, à Aix, Avignon, Marseille, j'ai vu quelquefois des ciels bleu foncé ; — pas si foncé pourtant que le vôtre — ; j'en ai vu aussi en Amérique ; ici, je ne vois rien au-dessus de ma tête d'aussi invraisemblable.

Mais ce vert, vert, vert, qui flotte dans le verger sous mes fenêtres ; ce pourpre et ce lilas qui vêtent les montagnes, oh ! je n'avais point d'idée de cela ; et ce bleu de la mer, solennel, impénétrable, je n'ai jamais rien trouvé de pareil ni dans les tableaux, ni dans les livres, ni même dans les conversations des gens ennuyeux. Il a sur moi, ce bleu, une influence silencieuse, si profonde, si absorbante, si implacable, que je suis convaincu que c'est de là qu'est venue l'idée du Styx. Il semble qu'un peu de cet azur éternel — oui, seulement plein le creux de la main — serait assez pour noyer vos idées, et pour faire une nappe bleue de votre pauvre cerveau !

Quand le soleil se couche dans cet air serein, par Jupiter, c'est un spectacle majestueux ! De nos onze fenêtres de façade, de notre terrasse ornée de festons de raisins, vous pouvez voir l'immense mer. En vous retournant, ce sont des villas, des maisons, des forts, le tout jonché de feuilles de roses et bourré d'épines. Ces feuilles de roses, ce n'est autre chose que les baisers du soleil sur tous les objets qu'il effleure. Vite, saisissez ce moment, car il n'est déjà plus ! Le soleil d'Italie est impatient, brusque, comme tout le monde l'est en ce pays, et il se

précipite dans son repos. Le temps de prendre son chapeau et il fait nuit! Le temps de soulever la paupière, au milieu d'une obscurité profonde, et il fait jour! Tout ici, hommes et choses, court aux extrêmes. Il y a un insecte (je ne sais plus son nom) qui chante nuit et jour. Tenez! je l'entends sous ma fenêtre! Son chant est bruyant, bruyant, bruyant, comme le cri des cigales et le coassement des grenouilles. Cet être est né pour chanter, chanter, chanter toujours, plus fort, plus fort, plus fort encore! jusqu'à ce qu'enfin dans un éclat de voix suprême, éclate l'enveloppe de son faible corps! Il a vécu de chant! il en est mort! Or tout s'enchaîne dans la nature. Ici, la lumière brille de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle s'éteigne dans une obscurité subite; l'été est de plus en plus chaud, jusqu'à ce qu'il s'évanouisse tout à coup sous le souffle d'un aquilon rigoureux : le fruit mûrit, mûrit, mûrit jusqu'à ce qu'il tombe et pourrisse.

Parlez-moi de fresques, je vous prie, vous me ferez plaisir. Toutes les maisons dans nos environs sont peintes à la fresque : les murs extérieurs et les frontons, j'entends. Sous la pluie, les couleurs se sont fondues en une teinte verdâtre, et le dessin a coulé dans le plâtre. Quelquefois, mais rarement, je distingue la forme vague d'une vierge nimbée, tenant je ne sais quoi entre des bras absents, sur des genoux invisibles. De temps à autre, un pied ou une jambe de chérubin émerge de la masse confuse. Des deux côtés de ma porte il y a deux vases à la fresque, mais si pâlis, si effacés, que je ne les ai découverts que d'hier, et seulement en cherchant un lézard, qui jouit habituellement de ces magnificences. La magnificence, c'est là le premier besoin de ce peuple d'artistes. Nous avons ici une église — l'église de l'Annonciation — que quelques familles nobles du voisinage ont entrepris de restaurer. C'est un vaste édifice couronné d'un dôme, et entouré d'un cordon de chapelles : il n'y aura pas un pouce de muraille qui ne soit peint; chaque sujet sera encadré d'une riche bordure d'or. Vous ne pouvez vous figurer quelque chose de plus décoratif, de plus beau. Et ce ne sera là que le point de départ d'autres splendeurs. Le culte sert ici à mettre tous les arts, tous les luxes, toutes les jouissances des yeux et des oreilles à la portée de toutes les classes et de toutes les intelligences. Riches processions dans les rues, fenêtres illuminées la nuit, lampes qui se balancent devant les châsses chargées d'offrandes et de fleurs, portes d'églises ouvertes, drapées de vélums rouges ondulant au souffle de l'air, tout réalise l'idée d'une fête perpétuelle. Si vous entrez dans quelqu'une de ces églises pour chercher l'ombre, vous trouvez un peuple de statues vivantes, debout ou agenouillées contre les piliers; vous voyez passer de longues files de femmes voilées, l'éventail à la main, dans le silence et le mystère. Au dehors, tout sommeille; les villes, dans les heures chaudes du jour, sont absolu-

ment mortes; mais l'église, c'est le salon, c'est le sanctuaire, c'est l'oasis dans le désert, c'est le cœur qui bat toujours.

Dans cette lettre d'un jet si heureux, le sentiment artistique domine chez Dickens les préjugés anticatholiques qu'il tenait de son éducation. Malgré lui, il sentait ce que vaut, dans la vie des peuples, une initiation perpétuelle, à travers les pompes du culte, aux jouissances de l'art et aux joies de la pensée. Le bon sens est, en général, sa qualité maîtresse, et, avec la droiture de l'esprit, il possède un vif sentiment à la fois du relief et du sens caché des objets.

La vie de Charles Dickens s'est passée dans une continuelle activité. Les récits de Forster, si vivement qu'y soit peinte l'existence remplie et féconde du grand humoriste, ne donnent pas une idée aussi complète que la correspondance de Dickens lui-même de la vivacité prodigieuse avec laquelle il dévore le temps et l'espace. Presque toutes ses lettres, même celles écrites à quelques jours seulement d'intervalle, sont datées de lieux différents. Sans parler des fréquents voyages que l'auteur a dû faire comme conférencier, on le voit voltiger sans cesse entre toutes les villes d'eaux de l'Angleterre, toutes les stations d'hiver de l'Italie, toutes les villes maritimes de France. Il confondait, dans ses affections, comme dans ses habitudes, les ports de mer des deux côtés de la Manche, avec une absence de préjugés antifrançais qui lui fait honneur ; il parlait de « nos résidences françaises » avec le même sentiment d'attachement qu'il avait voué à son propre pays.

A Paris, il semble être chez lui, mais il y change sans cesse de demeure. L'hôtel Brighton, l'hôtel Wagram, l'hôtel Bristol, l'hôtel du Helder, la maison numéro 49 de l'avenue des Champs-Élysées, celle numéro 48 de la rue de Courcelles, et beaucoup d'autres, ont eu tour à tour l'honneur de le posséder. Là, il agit, parle, s'occupe de bonnes œuvres, de représentations à bénéfice pour des acteurs malheureux, avec autant d'intérêt que s'il était en Angleterre ; il n'a aucun exclusivisme national, et, dans le sens légitime du mot, il est citoyen du monde. La popularité dont son nom est l'objet en France paraît lui être particulièrement agréable.

Je ne donne pas, dit-il, mon adresse dans une boutique, que je ne voie se lever vers moi de bons et honnêtes visages.

— Oh ! vous êtes M. Dickens, me disent les demoiselles du comptoir, je vous lis le soir dans ma chambre, monsieur, et j'oublie bien souvent de dormir.

La sympathie, l'activité, tels ont été les principaux éléments de cette brillante existence. Il la demandait à tous, cette sympathie

précieuse à la nature humaine; il la demandait aux grands et aux petits, à ses confrères, à ses lecteurs, à ses domestiques, et surtout à ces pauvres, à ces déshérités qu'il a tant aimés. Mais il distinguait entre la popularité vraie, celle qui se fonde sur l'estime, et cet attrait de curiosité qui s'attache au succès et qu'on appelle en Angleterre le *lionism*. De cet empressement banal et grossier dont tout homme célèbre est victime au milieu de la race saxonne, il avait la crainte et l'horreur. C'est là le travers qu'il a dépeint dans son roman de *Martin Chuzzlewit* avec une verve inimitable.

La *Correspondance* de Dickens jette un nouveau jour sur les circonstances d'où est sorti cet ouvrage admiré. L'auteur a fait aux États-Unis deux voyages à deux époques très différentes de sa vie : le premier, en 1842, au milieu des enthousiasmes de sa jeunesse et de ses succès; le second, en 1867, alors que la coupe débordante de ses prospérités commençait à éteindre un peu les ardeurs de sa nature. M. John Forster ne nous a montré que la marche triomphale de son ami, à travers l'Union, les fleurs qui remplissaient sa chambre, les adresses qui pleuvaient sur sa table, les serrements de mains qui l'assaillaient, les députations chargées de présents qui se succédaient à sa porte, les sérénades qui troublaient son sommeil, toutes les marques enfin de l'admiration des Américains, non pas seulement pour le talent du romancier, mais pour le bienfaisant usage qu'il en avait fait. Aussi l'impression du lecteur qui voit d'un côté tant d'expansion flatteuse et qui, de l'autre, entend le rire impitoyable avec lequel Dickens répond à tous ces témoignages, est-il quelquefois prêt à l'accuser d'avoir manqué aux lois de la reconnaissance envers des hôtes généreux. Bien des gens l'ont pensé d'abord. L'auteur de *Chuzzlewit* a été, comme mistress Trollope avant lui, sévèrement accusé en Europe d'avoir trahi l'hospitalité. Sans s'expliquer à cet égard, Dickens nous apprend dans ses lettres qu'à l'époque de son premier voyage en Amérique, il était sous l'influence de souffrances nerveuses qui altéraient son excellent caractère. « Je venais de subir, dit-il, une opération chirurgicale douloureuse, j'étais faible encore et singulièrement irritable. » Au reste, il nous montre aussi que les Américains, premiers juges dans la cause, n'y avaient point été trompés, et n'avaient pas gardé rancune à leur hôte. Ils le firent bien voir au temps de sa deuxième visite. A cette époque, Dickens ne trouva que des amis. Il sembla même qu'on voulût lui prouver que sa juste critique avait, en donnant l'éveil au bon sens public, corrigé en quelque chose les travers de la nation. Si l'accueil qu'on lui fit ne fut pas moins enthousiaste, il fut plus réservé et plus discret que la première fois. On eût pu lui dire à lui-même ce qu'il avait écrit à mistress Trollope sur le même sujet :

Vous aviez bien, très bien peint les mœurs américaines; mais le temps et vos propres leçons ont contribué à les changer.

Il faut reconnaître du reste, comme l'a fait M. John Forster, que Dickens lui-même n'avait peut-être pas assez bien compris le sens des ovations dont il avait été l'objet :

« La partie généreuse et cordiale de son génie, dit-il, était mieux sentie au delà des mers qu'elle ne pouvait l'être chez nous. Il n'est pas douteux que les Américains ne vissent dans le jeune écrivain une protestation incarnée contre ce qu'ils blâmaient eux-mêmes dans les institutions de l' Angleterre. Il y avait chez eux comme une compétition avec la mère-patrie, sur le terrain de l'enthousiasme, entre les vieilles et les nouvelles idées. Vous adorez les héros militaires, semblaient-ils dire, les vieux noms, les potentats. Nous, habitants du nouveau monde, nous voulons vous montrer, en étendant à un jeune homme qui n'a pour lui que son cœur et son génie l'hommage que vous réservez aux puissants de la terre, qu'il est des choses que nous estimons plus qu'une fortune ou une épée. » Puis les Américains sont les enfants de l'espérance : ils sourient à l'avenir. Ils savaient donc gré à Dickens d'avoir, par sa tendre gaieté, revêtu d'une beauté nouvelle les formes les plus communes de la vie, d'en avoir fait fleurir les steppes comme des champs de roses. Ils avaient un droit particulier à adopter ce jeune homme qui, le premier de sa génération, avait consacré ses forces à découvrir, à raviver dans la créature humaine l'étincelle de vertu que n'avaient pas encore étouffée le vice et la misère; à faire connaître à ses concitoyens la situation réelle du pauvre, de l'ignorant, de l'abandonné, afin que sa souffrance ne fût pas éternelle.

Ces sentiments prévalaient encore dans toute leur force au temps de son second voyage. Tout le monde lui montra la plus haute estime, la plus entière admiration. Le président des États-Unis, assista avec toute sa famille, aux conférences qu'il fit à Washington, et deux fois envoya demander au romancier de se faire présenter, en choisissant lui-même son heure et son jour. Quoique Dickens n'aimât point les présentations officielles, il dût céder pourtant, et alla rendre visite au général Grant, « un homme de terrible trempe, écrit-il à sa belle-sœur, un homme chez qui tout marque une ferme volonté et avec lequel on ne plaisante pas. »

Sa fête — son jour de naissance — étant arrivée pendant son séjour en Amérique, et les journaux l'ayant annoncée, elle y fut célébrée comme en famille. « On me fête ici, écrit-il à miss Dickens, sa fille, comme si j'étais encore un enfant. Les plus belles fleurs, les plus élégantes guirlandes ornent mon appartement; les lettres de com-

pliments m'arrivent par paniers. » Mille petits présents, de ceux que l'on se fait surtout entre amis intimes : épingles de cravate, boutons de chemise, flacons montés en or, etc., se trouvaient autour de son couvert à l'heure du dîner. C'étaient des attentions d'amis inconnus, des signes d'adoption nationale, adressés à l'auteur de *David Copperfield*, d'*Olivier Twist* et de *Nicholas Nickleby*.

Dans la plupart des lettres écrites à cette époque, Dickens témoigne de sa reconnaissance pour les démonstrations dont il est l'objet. Ses conférences eurent tout le succès qu'on en pouvait attendre, et le résultat pécuniaire en fut très considérable. Cependant, la nostalgie de l'Angleterre paraît se faire sentir chez lui avec une force inconnue : on dirait qu'il sent approcher l'heure dernière et qu'il désire mourir au gîte. « Je ne puis voir un navire anglais, écrit-il, sans que le cœur me batte et que l'envie de m'y jeter ne me déborde. »

Il revint le 22 avril 1868, après avoir dit à l'Amérique un adieu qu'il savait être éternel.

Au retour, il eut l'honneur d'être reçu par la reine, qui lui fit dire par sir Arthur Helps qu'elle désirait le voir. Elle lui parla avec beaucoup de bonté et le pria d'accepter une copie de son *Voyage dans les montagnes* avec une dédicace écrite de sa main. De son côté Dickens obtint la permission de lui faire hommage de la collection complète de ses œuvres. Il alla ensuite rendre ses devoirs au prince de Galles, à son lever. Puis, content d'avoir retrouvé son pays et revu les personnages augustes en qui la patrie s'incarne, Dickens se remit au travail avec la même ardeur qu'au temps où le travail était son pourvoyeur nécessaire : journaux, magazines, conférences, se partageaient ses nuits et ses jours. A cette époque, il avait cinquante-huit ans.

Le matin du mercredi 8 juin 1870, il paraissait en parfaite santé. Retiré dans le chalet isolé de son petit parc de Gad's-Hill, il écrivait, pour le prochain numéro de sa Revue, un article dont il était très satisfait. Vers le milieu du jour, il vint à la maison prendre une heure de repos et fumer dans sa serre. Il était gai, heureux, content, il faisait des projets d'avenir, et préparait pour le lendemain un voyage d'affaires à Londres. Il écrivit des lettres et rangea plusieurs choses dans sa bibliothèque.

Comme il arrive bien souvent, ce fut à table que la maladie le foudroya. C'est surtout dans l'apoplexie que la mort, après avoir tourné autour de sa proie « comme un lion prêt à la dévorer », se précipite sur elle « comme un voleur. » Dickens avait à peine porté quelque nourriture à ses lèvres qu'un grand changement s'opéra brusquement : il pâlit; on eût dit qu'un voile couvrait son visage. Sa belle-sœur, effrayée, lui demanda s'il était souffrant.

— Oui, très souffrant depuis une heure.

— Enverrai-je chercher un médecin?

— Non, je vais manger un peu, et demain j'irai à Londres. Il essaya de manger en effet, mais sans y réussir, et commença à parler d'une façon d'abord incohérente, et bientôt inintelligible.

— Venez dans votre chambre, venez vous coucher, Charles, je vous en prie!

— Oui, répondit-il, je vais me coucher par terre — et il tomba de son long sur le plancher.

Des messagers furent envoyés dans toutes les directions à la fois : médecins, parents, enfants, amis, arrivèrent; mais Dickens n'ouvrit plus la bouche ni les yeux. Le lendemain à six heures du soir, les personnes qui le veillaient virent un grand frisson passer sur son corps, entendirent un soupir sortir de ses lèvres, aperçurent une larme qui roulait sur sa joue... Charles Dickens n'était plus!

Qui sondera le mystère des dernières agonies? Qui nous dira le sens de cette larme, de ce frisson et de ce soupir?

II

L'influence de Dickens sur son temps et sur son pays a été considérable. Né à une époque de transformation sociale, il a, plus qu'aucun de ses frères, contribué à incliner les mœurs publiques vers la clémence et vers l'amour. Le moins merveilleux peut-être de ses ouvrages, le seul où l'action se passe à une époque antérieure à la nôtre, *Barnaby Rudge*, contient encore pour nous des leçons salutaires. En peignant ces temps de barbarie judiciaire, où hommes et femmes marchaient en procession à l'échafaud, marquant de leur sang pour les échafauds futurs les foules chez lesquelles la vue des supplices éveillait un brutal instinct, il a flétri le préjugé populaire qui mesure à la rigueur des peines l'action moralisatrice des lois. A une certaine époque, le vol d'un ruban ou d'un morceau de pain était puni de mort en Angleterre. Hugh et Dennis le bourreau sont la personnification d'une loi plus coupable que ceux qu'elle prétend atteindre, et le livre a été une campagne plus fructueuse pour l'adoucissement du régime pénal que bien des campagnes parlementaires. Il a agi sur l'opinion publique dans bien des circonstances décisives, et qui pourrait dire quelle part il a eue aux verdicts des jurys? *David Copperfield* (qui est, comme l'on sait, Dickens enfant lui-même) a modifié les mœurs scolaires. Quant à *Olivier Twist*, l'enfant du *Workhouse*, le pupille de la paroisse, le justiciable du bedeau, la victime de la charité organisée et de la bienfaisance admi-

nistrative telle qu'elle existait alors dans l'Église anglicane, on peut dire que de ses mains débiles il a nettoyé les écuries d'Augias. Les turpitudes de cette hypocrisie patentée, les mensonges sociaux de cette piété officielle, n'ont eu besoin que d'être étalés en pleine lumière pour disparaître en grande partie de la société anglaise. Les mœurs racontées par Olivier Twist n'existent presque plus aujourd'hui, et cette profonde réforme a été l'ouvrage de ce faible enfant. *Nicholas Nickleby* est l'histoire navrante du jeune prolétaire envisagée sous une autre face. Là encore, la corde qui vibrait au cœur de Dickens répondait à la corde sensible de la société moderne. *Pickwick*, le plus extraordinaire de ses ouvrages, a un sens plus profond, plus largement humanitaire; tout ce qui a droit d'intéresser l'homme s'y trouve rassemblé dans le plus humoristique des tableaux. Comme chez tous les vrais poètes, les inventions de Dickens servent toujours de véhicule à quelque vérité philosophique et morale, d'une haute importance pour l'humanité; mais ce qui le distingue de ses émules, c'est que les vérités qu'il met en lumière sont relatives aux intérêts des pauvres, des faibles, des petits. Les enfants surtout sont l'objet de sa plus tendre sollicitude. Il avait tant souffert lui-même, dans son enfance! Il avait conservé un souvenir si douloureux de ses années d'apprentissage, tant de ses pauvres camarades de misère avaient posé devant lui! Bob Fagin, le petit apprenti du marchand de cirage, est devenu immortel.

C'est par la sincérité de l'émotion que Dickens a gagné sur les cœurs un si puissant empire. Cette sincérité a fait à la fois son génie et son honneur. Heureusement qu'il avait été doué par la nature d'un ferme bon sens; car on frémit en songeant au mal qu'eût pu faire ce créateur, ce roi du roman sociologique, s'il eût mis sa force de sensibilité, sa puissance d'imagination au service du paradoxe. Tant d'autres, moins redoutables que lui, ont, par cette voie, troublé les esprits, ébranlé les principes de l'ordre social, qu'on est heureux de penser que Dickens a pu passer au milieu de la société anglaise, en attaquer les préjugés et les abus, sans en saper les fondements. Son rire, doux et léger, n'avait rien de sarcastique; ses larmes de commisération n'étaient jamais amères; d'ailleurs, il redoutait tout conflit politique et avait refusé, chose rare, une candidature certaine au Parlement. Si l'on veut connaître le secret de ce phénomène : un rieur qui conserve le respect, un réformateur qui aime les institutions établies, un homme qui hait les hypocrisies de la religion officielle et qui pourtant vénère son Église, on le trouvera non seulement dans la droiture d'esprit, mais dans la piété de Dickens. Son âme était aussi religieuse que tendre; ces deux qualités s'expliquaient même l'une par l'autre. Aussi quelle distance entre l'ironie brûlante d'un

Swift et le sourire ému d'un Dickens! comme l'auteur du *Tonneau*, — ministre prébendé de l'Église anglicane, — verse sur cette Église un profond mépris! Et comme celui d'*Olivier Twist*, — homme du peuple, enfant de ses œuvres, — s'incline avec amour devant elle et devant le Christ! C'est que deux siècles séparent ces grands maîtres de l'*humour* anglais; que les mœurs sociales sont bien changées; qu'à l'esprit de colère a succédé l'esprit de mansuétude, et que, malgré ses tâtonnements et ses erreurs, l'humanité a fait un pas nouveau vers son but. La gloire d'un écrivain, prosateur ou poète, c'est d'exprimer le génie de son siècle en le devançant un peu. Dickens n'y a point failli. Il a pensé sur les misères du jeune prolétaire et sur les moyens d'y porter remède, ce que quelques grands cœurs commençaient à sentir de son temps, ce que tout le monde comprend du nôtre.

Le rôle si actif, si important, que l'œuvre de Dickens a rempli dans le mouvement social du dix-neuvième siècle, le plaisir d'esprit dont son œuvre a inondé des millions de lecteurs, suffisent à faire comprendre l'intérêt avec lequel nos voisins ont accueilli ses lettres intimes. C'est sa vie éclairée du dedans; c'est lui-même, qui cette fois se montre à nous sans pseudonyme et sans voile. Malheureusement pour notre curiosité, le dépouillement en a été fait par la main délicate et discrète de deux femmes, que leur position personnelle forçait d'écarter tout ce qui avait trait à sa vie domestique. On sait que, malgré l'estime mutuelle des deux époux, Charles Dickens et sa femme, miss Hogarth, celle qu'il appelle souvent « sa chère Kate », se séparèrent, au bout de douze ans de mariage, pour cause d'incompatibilité d'humeur. Ce triste événement de sa vie, rendu plus triste encore par la présence de six enfants, a dû naturellement être passé sous silence par la fille et par la sœur de Mme Dickens. De là, la nécessité pour elles d'éliminer d'une collection surabondante en billets insignifiants, beaucoup de lettres importantes dans lesquelles se fût montré à nu le cœur de Dickens. De là aussi, la teinte trop uniforme de la correspondance qu'on nous donne, teinte que varie seule l'éternelle fraîcheur de l'imagination chez le poète.

Les éditeurs ont, dans une préface modeste et d'un excellent goût, averti le public qu'ils ne publiaient les *Lettres* de Dickens que comme un complément à sa *Vie* par Forster. Nous approuvons ce point de vue. Ces lettres ne sont en effet qu'un appendice aux six volumes écrits de verve par le plus chaleureux des amis, le plus intelligent des interprètes, un homme qui a été lui-même un écrivain de premier ordre. Ce qui nous étonne, c'est qu'il n'en soit pas jugé généralement ainsi par les critiques et par le public anglais; c'est que les *Lettres* soient déjà plus lues, plus goûtées que le récit biographique;

c'est enfin qu'on reproche à Forster de s'être mis lui-même en scène et que des revues autorisées préfèrent, aux tableaux sortis de son vigoureux pinceau, la collection nombreuse et pourtant mutilée que publient aujourd'hui miss Hogarth et miss Mamie Dickens.

Il faut avouer pourtant que dans cette corbeille de perles sans montures, il y en a qui sont de belle eau. Les lettres de Dickens à ses fils, par exemple, sont faites pour donner la plus haute opinion de ses mœurs et de son caractère. Si digne d'estime qu'ait pu être la mère, il n'est pas surprenant qu'un pareil père soit, après la séparation du ménage, demeuré le centre de la famille.

Mon cher Harry, — écrit-il en 1868, à son fils, Henry-Fielding Dickens, en l'envoyant à l'université de Cambridge, — mon cher Harry, on vient de m'apporter votre lettre. Je vous envoie ci-joint un chèque de 25 livres sterling, et j'écris à Londres par ce même courrier, pour donner l'ordre de porter chez vous trois douzaines de bouteilles de Sherry, trois douzaines de vin de France et trois douzaines de Porto.

Maintenant, écoutez bien ceci : vous ne devez pas faire un centime de dettes. Portez en compte tout, absolument tout ce que vous avez dû acheter pour votre installation de garçon. Ne négligez aucun détail. Cela fait, je paierai la note. Ensuite, vous entrerez en jouissance de votre pension, et vous n'aurez plus rien, rien, que la somme mensuelle convenue entre nous ; soyez minutieux jusque dans les moindres détails.

Je veux que vous ayez en moi une entière confiance, et, par conséquent, je ne vous cacherai rien moi-même. Je commence par vous envoyer une lettre que j'ai reçue de votre ancien correspondant, Joe Chitty. Quand vous l'aurez lue, vous verrez que je sais tout, et vous n'essayerez point de me rien dissimuler. Vous comprendrez aussi que je vous traite avec affection et confiance.

Il me semble qu'une pension de 250 livres sterling par an doit suffire à toutes vos dépenses, si je vous envoie vos vins. Je vous recommande de ne rien acheter à Cambridge, où l'on paye tout plus cher qu'à Londres, et de ne prendre à crédit que vos habits chez votre tailleur. Votre pension courra du 1er octobre. Si vous craignez d'avoir tant d'argent dans les mains (62 guinées et demie sont pour vous une grosse somme, et vous devez la regarder comme telle), je vous enverrai votre trimestre en deux fois.

Vous savez, mon enfant, combien rudement je travaille pour gagner l'argent dont vous avez besoin, et que moi, je me suis toujours depuis mon enfance suffi à moi-même. Vous savez que vous avez beaucoup de frères, que vous ne représentez qu'une faible partie des charges qui

pèsent sur moi; que j'ai déjà dépensé largement pour votre éducation, et je compte que vous travaillerez de façon à alléger le plus tôt possible le budget de la famille. Cela suffit : n'en parlons plus.

S'il vous arrivait de commettre quelque faute, ne vous cachez point de moi; si vous vous trouvez dans quelque embarras, ou dans quelque danger, venez à moi. Tant que vous serez honnête et sincère, mon cœur vous restera ouvert.

Quand chacun de vos frères a quitté la maison paternelle, je lui ai écrit ce que je vais vous dire : Vous avez pu voir que je n'ai jamais été très attaché à certaines formes du culte, et que j'ai souvent négligé la partie purement cérémonielle de notre religion. Mais je vous déclare que je regarde l'Évangile comme un livre sans prix, un livre que nous a donné Dieu même, et qui doit être notre règle invariable, comme il est notre guide infaillible dans la vie. Si vous le vénérez profondément, si vous pliez humblement le genou devant son Auteur, si vous ne confondez pas ses conseils avec les vains systèmes humains, vous ne pourrez jamais vous égarer beaucoup, et vous garderez le respect de toutes les choses respectables. Je vous recommande aussi de ne jamais manquer à dire soir et matin votre prière. Je l'ai toujours fait, j'y ai toujours trouvé force et consolation. Souvenez-vous des peines que j'ai prises dans votre enfance pour rendre le Nouveau Testament intelligible à votre jeune esprit et cher à votre jeune cœur.

Je prie Dieu de vous bénir, et suis votre affectionné père.

Écrivant, quelques mois après, au dernier né de ses fils, « un jeune oiseau de mer », qui partait à ce moment pour l'Australie, il s'exprime à peu près dans les mêmes termes :

Mon cher Plorn, je vous écris aujourd'hui parce que l'idée de votre départ pèse sur mon cœur, et aussi parce que je veux que vous emportiez une lettre de moi, que vous relirez à vos heures de liberté, quand vous serez loin de nous.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je vous aime tendrement, et qu'il m'est très douloureux de me séparer de vous. Mais cette vie est faite, pour la moitié, de séparations de toutes sortes. Ce sont là des peines qu'il faut savoir supporter. J'ai la confiance, et c'est là ma consolation, que vous suivez la carrière pour laquelle vous êtes vraiment fait. La liberté, l'activité des grands voyages, vous conviennent infiniment mieux qu'un stage dans un bureau; et sans un stage, on ne peut parvenir à quoi que ce soit.

Ce qui a manqué jusqu'ici à votre caractère, c'est la persévérance, la ferme volonté. Je vous exhorte donc à vous appliquer tout entier à ce que vous allez faire. Je n'avais pas votre âge, que je gagnais depuis

longtemps ma vie; j'ai toujours continué depuis, et, pour cela, il m'a fallu une énergie continuelle.

N'abusez jamais de vos avantages contre personne, et surtout soyez doux envers ceux qui, plus tard, seront placés sous vos ordres. Le contraire est lâcheté. Ne vous emportez point s'ils commettent quelque faute; songez que mieux vaut pour vous que ce soient eux qui aient désobéi aux ordres de Dieu que si c'était vous qui eussiez eu le malheur de le faire, comme cela eût pu arriver.

Je mets dans vos livres un exemplaire du Nouveau Testament, par les mêmes raisons et dans le même espoir qui m'ont engagé à vous en faire, quand vous étiez petit, un commentaire, mis à votre portée. C'est le meilleur des conseillers, le Livre unique donné au monde, celui qui vous guidera sûrement. Toutes les fois qu'un de vos frères a quitté la maison, je lui ai adressé les paroles que je vous adresse ici; je l'ai supplié de prendre le Testament de notre Sauveur pour guide, et de se préserver des folies des hommes.

Vous me rendrez cette justice, que, tant que vous avez vécu près de moi, je ne vous ai point accablé d'observances religieuses. Je me suis fait une règle de conduite de ne pas fatiguer mes enfants de ces sortes de choses, avant qu'ils fussent d'âge à en pénétrer d'eux-mêmes le sens et la portée. Vous n'en sentirez que mieux la solennité de la profession de foi que je vous fais, touchant la vérité et la beauté de la religion chrétienne, émanation du Christ lui-même, et de l'assurance que je vous donne que si vous la vénérez toujours, vous marcherez droit dans la vie.

Un mot encore à ce sujet. Il arrive souvent qu'en cette matière, on se contente du sentiment. Il est, au contraire, nécessaire d'y joindre un peu de pratique. N'abandonnez jamais l'habitude salutaire de faire vos prières. Je ne l'ai jamais abandonnée moi-même, et j'en connais la douceur.

J'espère que vous reconnaîtrez dans la suite de la vie que vous aviez un bon père. Tâchez de pouvoir vous rendre aussi ce témoignage que vous lui avez montré quelque affection; vous le ferez en remplissant votre devoir.

Votre affectionné père.

Outre de nombreuses lettres à ses enfants et surtout à sa chère *Mamie* (sa fille aînée), toutes écrites dans cet excellent esprit de religion et de paix, la collection des *Lettres* de Dickens nous offre une foule de petits morceaux pleins de relief, qui sont comme la menue monnaie de l'auteur. Le style, quoiqu'au fond toujours le même, a d'abord la fougue de la jeunesse, plus tard la fermeté de l'âge viril, plus tard encore la maturité de l'expérience. A la pre-

mière période appartiennent des lettres dans lesquelles se peint son irritation contre la société américaine, irritation qui s'est donné carrière dans *Martin Chuzzlewit*, par une si mortelle ironie. Écrivant à son ami, M. Henri Austin, et faisant allusion à l'absence de traité avec les États-Unis en matière de propriété littéraire :

Oh! mon cher Henry, dit-il, n'est-ce pas une chose horrible que des fripons de libraires s'enrichissent ici par la publication des livres qu'ils nous volent, et que de vils journaux, si vils en effet, que nous ne voudrions pas qu'ils entrassent chez nous pour allumer le feu, si dégoûtants et si stupides, qu'un honnête homme aurait peur qu'un fragment n'en tombât entre les mains de ses enfants, puissent publier nos écrits côte à côte avec des balourdises et des obscénités, qui finiront par ne plus faire qu'un dans la tête des lecteurs, avec les ouvrages qui paraissent en pareille compagnie? Est-il tolérable de se voir travesti, encanaillé, traîné devant je ne sais quel public, le public de ces journalistes-là? Mes confrères d'Angleterre m'ont adressé ici un excellent mémoire pour m'engager à me faire l'interprète de leurs réclamations. Je le fais imprimer à Boston, je le répandrai à des centaines de milliers d'exemplaires, et ensuite je me tiendrai prêt à faire tête à l'orage que j'aurai soulevé. J'ai, pour cela, mis tremper ma meilleure verge dans le vinaigre. Je vous assure que mon sang bout tellement quand je pense à ces énormités, qu'il se gonfle dans mes veines, et que je crois avoir vingt pieds de haut et une force proportionnée. Voleurs que vous êtes, m'écrierai-je en me dressant de ma hauteur, voleurs, voleurs, attendez-moi! »

C'était à peu près le temps où il créait aussi son *Olivier Twist*, et ses colères contre les administrateurs officiels des deniers de la charité publique, ne se traduisent pas avec moins de violence et de verve.

Sur tous les sujets Dickens s'exprime avec la même vivacité de couleurs. La prodigieuse sensibilité qui vibrait dans ce corps frêle, multipliait ses émotions. Chez lui, comme d'ailleurs chez tous les humoristes, le rire cachait la colère ou les larmes. C'était un refuge que s'était préparé la nature contre ses propres excès.

Avec le temps pourtant, le rire passe en habitude et finit par orner, comme une arabesque légère, les aspérites de la vie. Tout faisait rire l'aimable Dickens.

Ainsi que le dit John Forster, « il changeait les steppes en champs de rose » ; sa coupe était toujours pleine jusqu'aux bords, et toute sa personne exprimait le bonheur et la tendresse. Les incommodités du temps, du climat, des voyages, aucun des petits ennuis de l'exis-

tence n'avaient prise sur son humeur. Il ne voyait que le côté gai des choses.

Me voici à Paris, écrivait-il, par une de ces chaleurs torrides qu'on ne connaît que dans les grandes villes; me voici à Paris, avec un bon coup de soleil qui me force à rester chez moi, livré aux soins d'un médecin. Mais, grâce à Dieu, ce ne sera rien. Il y a un homme sur les boulevards qui vend je ne sais quelle tisane, et qui ne peut empêcher les mouches de se presser autour de sa boutique, de telle sorte que si leur vie durait assez longtemps pour cela, elles finiraient par tout boire. Personne n'a plus la force de rien faire. Trois paveurs en blouses sont venus lundi faire semblant de travailler au coin de ma rue : ils ont donné deux ou trois coups de pics et se sont mis à dormir. Mardi, un des trois s'est réveillé, a craché dans ses mains et a pris son outil, comme un homme qui va se mettre à l'œuvre; mais il n'a rien fait et s'est rendormi. Les deux autres n'ont pas encore donné signe de vie. Ce matin, mercredi, le plus laborieux a mangé un morceau de pain. Voilà les nouvelles les plus neuves et les plus intéressantes que je puisse vous donner de la capitale du monde.

Parlant de jeunes personnes dans toute la fraîcheur du premier âge, il les appelle « des vierges aux joues de soie ». Ses inventions naissantes sont « des alouettes qui demandent à s'envoler », etc., etc. Tous ses mots sont à lui, chose si rare, même chez les écrivains les plus originaux. Quelquefois, le génie de l'antiquité classique visite ce digne enfant du monde moderne et chrétien. On le voit, par exemple, dans cette lettre d'une éloquence passionnée, d'une grâce hellénique dont il accompagne l'envoi d'un objet d'art à John Forster, son ami.

Acceptez, comme un souvenir de votre dévoué compagnon, l'humble présent que je vous envoie. Mon cœur se tait quand il est le plus ému; mais supposez que cette coupe est l'urne qui l'enferme, et croyez que tout mon sang est à vous : c'est là cet objet que j'ai tant cherché sans vouloir vous le dire. Il me plaît qu'il puisse, par son usage, être présent à nos heures joyeuses, et le vin que nous y boirons aura une saveur inconnue dans les crus les plus vantés; recevez-la, cette coupe, pleine et débordante de sincérité, de tendresse. Je lui jette en partant un regard d'adieu, et je lui trouve une élégance suprême, non en elle-même, mais parce que ma main l'a couronnée de guirlandes pour vous.

En ce temps-là, tout était expansion et vie chez Charles Dickens : « Il est fait d'acier », disait de lui mistress Carlyle; et de sa large bouche, inondée d'un brillant sourire, la joie semblait couler à flots sur ceux qui l'entouraient. Cet heureux état dura presque toute sa

vie. Ce n'est que vers les deux dernières années que l'on voit cette élastique nature se détendre un peu avec l'âge. Son second voyage aux États-Unis par un froid, « qui faisait fendre les ongles et casser les cheveux aux Européens » l'avait beaucoup fatigué. Il avait, pendant tout un hiver, lutté, pour faire des conférences contre « un rhume véritablement américain ; un de ces rhumes dont les Yankees paraissent tirer vanité, comme d'une particularité nationale. » Puis, à cinquante-huit ans, qui ne sent pâlir son astre? Qui n'a pas commencé à connaître les tristesses de l'isolement, par la mort de nombreux amis? De temps en temps, résonne maintenant une note grave au milieu des notes joyeuses et pétillantes de la correspondance du poète ; de temps en temps, il parle de cette autre face de la vie : la mort!

Par une clémence particulière, Dieu la lui fit connaître sans le faire passer par les longues amertumes de la vieillesse et de l'infirmité. Et, comme le dit sa fille, ceux qui virent s'envoler sa douce âme n'auraient pas voulu la rappeler.

Charles Dickens, le plus justement populaire des romanciers anglais modernes, gardera un rang prééminent dans l'histoire littéraire de son pays. Dès aujourd'hui il est un écrivain classique, au même titre que Steele et Swift, que Sterne et Goldsmith, que ces immortels maîtres de l'humour anglais, qui ont fait jouer la lumière dans les replis du cœur humain, et, d'une main légère, se sont attaqués à ce qui paraissait inébranlable. Comme écrivain de fiction, comme descendant direct des Richardson et des Defoë, Dickens a fait faire un grand pas à cet art de l'épopée en prose — du *roman*, comme on l'appelle par une extension du mot — qui occupe dans le monde moderne la place que l'épopée en vers occupait dans le monde antique. Le romancier est appelé, depuis un siècle, à un rôle considérable, le rôle le plus approprié à nos sociétés démocratiques, celui de vulgarisateur d'idées, d'éducateur des masses par la voie commode du plaisir. Il est le poète qui remue des fibres nouvelles, le peintre qui évoque des images, le penseur qui provoque le peuple à la réflexion, en un mot, le barde de notre âge. L'abus monstrueux fait du roman ne prouve rien contre son usage légitime, et le vrai romancier ne perd rien de sa taille, pour se trouver mêlé à une cohue de myrmidons. C'est un préjugé populaire de croire qu'il cultive le genre facile et n'est placé qu'au second rang parmi les littérateurs. Un bon roman est une œuvre d'art unique ; un bon romancier est un artiste hors ligne ; et Dickens restera, sans nul doute, aux yeux de la postérité, un des premiers parmi les créateurs du grand art.

V. DE CHEVIGNY.

UNE VISITE

AUX

MONASTÈRES DE L'ATHOS

D'après une tradition d'origine grecque, Notre-Seigneur Jésus-Christ aurait accompli un voyage dont il n'est point fait mention dans les Évangiles. Au temps où il parcourait le littoral phénicien, le Sauveur aurait traversé la mer et serait venu jusqu'en Chalcidique visiter ce promontoire célèbre que terminent au sud les falaises à pic du mont Athos. D'autres légendes de même provenance se taisent sur cette navigation du Christ et parlent seulement d'un passage de la Vierge Marie sur le territoire de la montagne. Ailleurs enfin, il n'est plus question que d'une apparition de la Mère de Dieu. Quel que soit le fait primitif qui ait servi de base à la dévotion populaire, toujours est-il que le mont Athos a joui et jouit encore d'un prestige immense aux yeux des fidèles des églises photiennes. Par eux il a été appelé *Aghion Oros*, c'est-à-dire montagne sainte, et il est devenu le but d'un pèlerinage aussi assidûment fréquenté que les lieux saints de Judée et de Galilée. Les nombreuses bandes de paysans russes qui, chaque année, se mettent en route pour aller suivre à Jérusalem les cérémonies des fêtes de Pâques ne manquent pas d'achever leur pieuse tournée par une visite à ces sanctuaires. Là au moins ils ne sont pas inquiétés dans les manifestations extérieures de leur foi par la présence d'étrangers indifférents ou hostiles. A l'Athos, les photiens sont les seuls maîtres et les maîtres incontestés; car nulle autre communion chrétienne ne leur dispute la possession d'un terrain dont le privilège n'est attesté que par des traditions sans valeur ou des documents apocryphes.

Ces traditions doivent toutefois avoir un âge respectable, si l'on en juge par l'ancienneté du culte auquel elles ont donné naissance. Ce n'est pas de nos jours que s'est formée cette immense agglomé-

ration monastique, dont les laures et les semnées ont couvert toute la montagne sainte. Dès les règnes des premiers empereurs chrétiens, celle-ci était devenue un centre d'attraction pour les fidèles qui voulaient suivre les exemples des Paul et des Antoine. Comme les solitudes d'Hébron au temps des Esséniens, comme le désert de Nitrie au temps des Thérapeutes et des disciples de saint Macaire, les vallées de l'Athos se peuplèrent peu à peu d'ermites dont le nombre ne fit que s'accroître pendant toute la durée du moyen âge byzantin. La vie ascétique s'y épanouit sous toutes ses formes. Les anachorètes se creusaient des cellules isolées dans les anfractuosités des rocs, tandis que les cénobites allaient construire les murs de leurs monastères sur le rivage de la mer ou au milieu des forêts qui couvraient la presqu'île. Grâce à ces situations reculées, les communautés ne ressentirent que dans une faible mesure le contre-coup des événements qui bouleversèrent à de si fréquentes reprises la péninsule gréco-slave, et elles traversèrent une longue suite de siècles sans trop subir leur influence. Aussi n'est-ce pas un médiocre sujet de surprise pour les voyageurs occidentaux que de voir fleurir en ces lieux des coutumes dont ils pouvaient, à juste titre, croire la tradition abandonnée depuis les temps d'Amrou et de Chosroès. Ce qu'ils observent à l'Athos, ces usages, ces manières de vivre, c'est Gaza, c'est Sceté, c'est Tabenne ; ces vieillards amaigris par l'âge et les privations, ce sont les Pères du désert. La ressemblance est complète, et si la flamme surnaturelle qui animait les premiers instituteurs de la famille monastique n'avait été malheureusement étouffée dans cette branche de leur descendance par l'esprit de révolte et de schisme, on ne trouverait nulle part un tableau plus fidèle de l'âge héroïque de la foi, que dans ces monastères où se sont conservées toutes les règles et toutes les formes de l'ascétisme primitif.

Mais ce n'est pas seulement le spectacle de cette société humaine demeurée si étrangère à la marche du temps qui donne à la péninsule un intérêt vraiment exceptionnel. Ici tout étonne et tout frappe. Parcourez d'une extrémité à l'autre et dans toutes ses directions cette pointe de terre longue d'environ cinquante kilomètres, large de six ou huit, vous ne découvrez pas une localité, si perdue soit-elle au milieu des rochers, si enfouie au fond des ravins, si haut perchée aux sommets des pics, qui n'ait quelque chose d'insolite et de curieux. Et d'abord ce sont les vingt grands monastères où se gardent intactes les plus précieuses épaves de cette civilisation byzantine si peu connue de l'Occident, et d'autant plus attrayante à étudier qu'elle nous est moins familière. Chacun de ces monastères, véritables villages fortifiés, renferme cinq, dix, vingt églises ou cha-

pelles remplies de la base au faîte de fresques immenses où se révèle un art plein d'originalité et de caractère. Dans les sacristies sont accumulées des trésors d'orfèvrerie : reliquaires, croix, châsses, ornements, triptyques, *panaghias* miraculeuses; et sur les rayons des bibliothèques s'entassent des manuscrits précieux, des palimpsestes, des éditions rares, parmi lesquels les chercheurs érudits ont fait plus d'une découverte de valeur. Puis, en outre des grandes maisons, ce sont ces multitudes de skites[1], d'oratoires, de chapelles disséminées sur tous les points de la montagne et du rivage, tantôt cramponnées à des rocs qui surplombent la mer à de vertigineuses hauteurs, tantôt cachées dans les replis de vallées mystérieuses dont la végétation touffue les dérobe à tous les regards. Et que dire de l'organisation si particulière du gouvernement d'Athos, des imposantes cérémonies de la liturgie melkite, des vieilles psalmodies de saint Jean Damascène et de saint Cosmas de Jérusalem, sinon que là encore il y a de vastes champs ouverts aux investigations savantes? Enfin, il n'est pas jusqu'à la nature qui en ces lieux ne revête un caractère à part et ne brille d'un éclat inaccoutumé. C'est au point qu'un voyageur anglais, le révérend Fanshawe Tozer, va jusqu'à déclarer dans son enthousiasme qu'aucun paysage d'Europe ne l'emporte sur ceux du mont Athos, et que c'est à peine s'il en est qui les égale[2].

J'ai passé dans ce pays de bienheureuses journées avec mon ami X. de B. il y a déjà longtemps, et je n'ai cessé d'entourer ce souvenir d'un véritable culte; aussi ai-je voulu le recueillir et le fixer avant que les années en aient trop atténué la trace dans mon esprit. D'autres avant moi ont parlé du mont Athos. Je n'ai pas cherché à revenir sur des études qui ont été faites et bien faites. Dire ce que j'ai vu en voyageant; indiquer les renseignements historiques que j'ai pu récolter çà et là dans de vieux auteurs; voilà tout ce que je me suis proposé en écrivant ces pages.

I

Salonique est le point de départ habituel des caravanes qui se rendent à l'Athos par la voie de terre. C'est en effet le centre popu-

[1] Les skites sont de petits monastères dépendants des grands centres.

[2] « And it is no slight addition to the pleasure of a visit, that, in passing from one monastery to another you are surrounded by scenery certainly not surpassed and hardly equalled by any in Europe. » Et plus loin : « It may easily be conceived from this how exquisite the scenery is. Such combinations of rock, wood and water can hardly be seen elsewhere. » (Rév. Fanshawe Tozer, *Researches in the highlands of Turkey.*)

leux le plus considérable du voisinage, et son port est régulièrement fréquenté par les paquebots d'Europe. A l'arrivée, la ville présente un assez beau coup d'œil. On a devant soi un amas de constructions médiocres étagées sur des pentes rapides et resserrées dans une enceinte de fortes murailles qui les empêche de se disperser autour du golfe. Des tours massives, dont les créneaux servent d'abris à d'innombrables familles de cigognes, rompent la ligne des murs et se succèdent à intervalles inégaux jusqu'à la citadelle qui couronne la hauteur. Quelques grands cyprès se balancent au-dessus des mosquées, et une douzaine de minarets droits comme des cierges d'église complètent la physionomie de la ville. Le tableau est harmonieux, mais point très original; toutes les grandes cités turques, à commencer par Constantinople, offrent à peu de chose près pareil décor : murs crénelés tombant en ruines; légions de cigognes perchées au haut des tours; coupoles arrondies et minarets aigus cherchant l'ombre des platanes; noirs cyprès se détachant avec vigueur sur l'azur du ciel et la blancheur uniforme des maisons; cela s'appelle, suivant les lieux, tantôt Scutari ou Smyrne, tantôt Brousse ou Trébizonde. Ici on dit Salonique.

A peine a-t-on débarqué qu'on est assailli, comme dans tous les ports du Levant, par une foule de gens en loques, qui se pressent autour de vous et s'acharnent à vous offrir leurs services avec une insupportable insistance. Tout ce monde crie, hurle, s'égosille, se pousse, s'escrime, se bouscule, sans que vous puissiez vous soustraire à sa poursuite et esquiver la cohue. Pour sortir de là il faut user de moyens énergiques et distribuer à droite et à gauche coups de poing et coups de canne. Enfin, dégagé des mains de cette multitude, vous vous précipitez dans la première rue venue, escorté par deux ou trois gaillards plus obstinés que les autres auxquels, de guerre lasse, vous avez abandonné votre bagage. Vous examinez alors ces drôles et vous êtes frappé de l'étrangeté de leurs accoutrements et de leurs physionomies. Ces gens-là ne sont pas des Turcs : les Turcs n'ont ni ce type ni ce costume. Ce ne sont pas des Grecs : ils n'ont pas leur air vif et intelligent. Ils ne sont ni Bulgares, ni Valaques, ni Maltais, ni Espagnols, ni Italiens, bien qu'ils parlent toutes ces langues à la fois, en y joignant au besoin quelques phrases françaises ou anglaises. Ils portent serré autour des tempes un étroit turban de couleur sombre, d'où s'échappent deux boucles de cheveux frisés qui retombent sur leurs joues maigres et hâves. Leurs regards inquiets et perçants, leurs nez busqués, leurs barbes en pointe, en un mot tous leurs traits accusent leur origine. Ce sont des Juifs qui ont conservé ici comme partout le type persistant et le cachet indélébile de leur race.

A en croire les statistiques, les Juifs formeraient à eux seuls près de la moitié de la population de la ville, qui se monte à un total d'environ cent mille âmes. Et il est de fait que nulle part, en Orient, on ne rencontre pareil assortiment de nez crochus et de houppelandes sordides. La plupart sont des sephardim venus au quinzième siècle d'Espagne et de Portugal. Mais le fond de la colonie est plus ancien ; il date d'avant l'ère chrétienne. A partir de la domination des Séleucides, sous les rois asmonéens et iduméens, il y eut un continuel mouvement d'émigration parmi les Juifs, et Thessalonique fut, après Alexandrie, Cyrène, Antioche, un de leurs principaux centres d'établissement dans le bassin de la Méditerranée. Aussi, lorsque saint Paul y vint avec Silas et Timothée, y trouva-t-il une synagogue florissante dont l'influence s'étendait sur toutes les juiveries de Macédoine.

Le livre de saint Luc nous apprend que l'apôtre des gentils n'eut pas à se louer grandement de l'accueil de ses compatriotes de Thessalonique. Beaucoup refusèrent de l'écouter et travaillèrent à le perdre. D'autres, mieux préparés à recevoir la doctrine de vie, se pressèrent autour de lui et formèrent l'église nouvelle à laquelle il adressa plus tard deux épîtres. Plusieurs Macédoniens le suivirent dans ses voyages : ainsi, Aristarque, ami dévoué de l'apôtre, l'accompagna à Rome avec saint Luc et partagea sa captivité [1]. La tradition voit en lui le premier évêque de Thessalonique.

Cette chrétienté, issue de si nobles ancêtres, prospéra dans la suite. Sous les premiers empereurs byzantins la ville devint la métropole de l'Illyrie orientale, et ses évêques reçurent du pape saint Damase le titre de vicaires du saint-siège [2]. Elle eut ses saints, ses confesseurs, ses martyrs, entre autres ce saint Démétrius, auquel fut dédiée sa cathédrale, et dont les peintres grecs ont si souvent reproduit l'image dans les fresques de leurs églises. Aujourd'hui ces grands souvenirs sont bien effacés. Les Turcs sont les maîtres, et seule la voix de leurs mollah retentit dans les vieilles basiliques jadis élevées par la piété des Justinien et des Théodose. Cependant le christianisme n'a point perdu tous ses adhérents. La population grecque forme à Salonique un groupe nombreux et agissant ; le catholicisme, lui aussi, est là à l'œuvre, luttant par ses missions, ses hôpitaux, ses écoles. Il est représenté par des Lazaristes et des filles de Saint-Vincent de Paul, dont les vertus toutes viriles sont encore un des plus fermes soutiens de notre influence française si diminuée de

[1] « Aristarque est captif avec moi..... » (*Ad Coloss.*, IV, 10.)

[2] Le premier vicaire du saint-siège à Thessalonique fut ce saint Aschole, qui baptisa Théodose dans cette même ville.

nos jours, autrefois si puissante et si respectée dans ces mers.

Ces excellents religieux ont droit à toute notre reconnaissance. Leur supérieur, M. Bonnetty, nous rendit des services que nous n'oublierons pas. Non content de nous fournir nombre d'indications précieuses touchant le pays que nous comptions traverser, il nous trouva un interprète dans la personne d'un de ses anciens élèves, jeune homme de dix-huit ans, né à Constantinople, de parents italiens, et qui possédait parfaitement le français, l'italien, le grec, le turc et le bulgare. Le consul de France, M. Moulin, si lâchement assassiné depuis dans une émeute, et dont nous appréciâmes aussi l'aimable accueil, nous fit envoyer par le vali deux zaptiés ou gendarmes, chargés de veiller à notre sûreté pendant la route. Grâce à cet obligeant concours, notre caravane fut bientôt organisée, et au bout de peu de temps nous pûmes quitter Salonique. Nous partîmes un beau soir de mai pour aller passer la nuit dans le village de Langadza.

En sortant de la ville, nous trouvons toute la population groupée en dehors des portes sur le bord du chemin. Déjà, en Palestine et en Syrie, j'avais observé cette coutume. Vers la fin de la journée, tandis que les rues de l'intérieur restent désertes, les carrefours situés hors des portes se remplissent et s'animent. Là se dressent les cafés en plein vent, les théâtres de marionnettes et de karagheuz. Là affluent les marchands de limonade et de sorbets. Toutes les distractions, tous les plaisirs que peut offrir la ville se concentrent dans ce lieu. Les affaires s'y discutent, les marchés s'y concluent. C'est la place importante, quelque chose comme le forum ou l'agora des Levantins. Il en a été ainsi en Orient depuis de longs siècles, et nous en voyons maintes preuves dans les livres de l'antiquité sacrée et profane. Ouvrons par exemple l'*Iliade :* au troisième chant de son poème, Homère nous montre Priam tenant conseil près des portes Scées avec les anciens du peuple « Panthoüs et Thymœtès, et Lampus, et Clitius, et Hicétaon, rejeton de Mars, et Ucalégon, et Anténor, tous deux pleins de sens. » Et ailleurs, dans les saintes Écritures, lorsque Booz, décidé à prendre Ruth pour sa femme, veut procéder à la cérémonie qui doit la lier à lui, il se rend à la porte de Bethléem et, désignant dix hommes choisis parmi les anciens de la nation, il leur dit : « Asseyez-vous ici. » (*Chevouh poh.*) Devant ce tribunal il acquiert la Moabite selon le rite usité en Israël, et pour rendre ce pacte plus solennel, il prend le peuple à témoin en disant à haute voix : « Soyez témoins ! » (*Hédhim attem.*) Et tout le peuple qui se tenait près des portes répond : « Nous sommes témoins. » (*Hédhim.*) Dans le temple de Jérusalem, le nasi ou prince du sanhédrin convoquait les prêtres à la porte de Suza, et

le lieu de réunion des docteurs de la loi était la porte Nicanor. Cet usage de s'assembler près des portes était si commun chez les Hébreux, qu'il y donna lieu à une locution particulière. Les auteurs sacrés se servent parfois du mot *chahar* (porte) dans l'acception de tribunal, de conseil, d'assemblée. C'est ce sens qui lui est attribué dans le passage du Nouveau Testament où Notre-Seigneur dit à Pierre : « Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Par ces mots, « les portes de l'enfer, » le Sauveur désignait les puissances infernales qu'il représentait ainsi assemblées et dressant leurs machinations à l'entrée des sombres demeures. Cette même figure a été introduite dans le langage officiel de l'empire turc, où elle a donné naissance à ces formules bien connues : « la Porte ottomane; la sublime Porte. »

Les abords de la ville une fois dépassés, nous sommes bientôt environnés de la plus complète solitude. Nous franchissons la chaîne de montagnes à laquelle est adossée Salonique. Au delà s'étend une vaste plaine qu'occupent en partie les deux lacs de Langadza et de Betchik. Devant nous, les champs de blé succèdent aux prairies, et les prairies aux champs de blé ; à droite, les montagnes se suivent sans interruption. Les perspectives manquent de variété, et le chemin serait assez insipide, s'il n'était animé par des multitudes d'oiseaux de toutes sortes qui peuplent les champs voisins et semblent redouter fort peu notre approche. A chaque instant il en survient de nouveaux. Des échassiers de toutes grosseurs et de tous plumages s'alignent le long des lacs en rangs serrés et compactes à se toucher presque. Çà et là filent à travers les buissons de ces geais bleus si communs dans les environs de Nazareth et de Tibériade, et qu'on désigne en Palestine sous le nom de *sarah'ras*. A tous les pas nos chevaux heurtent du sabot de petites tortues jaunes qu'ils font sortir de leur paresseuse inertie, tandis que des myriades de tourterelles roses et de corneilles à tête grise s'envolent à tire d'aile et vont se poser sur des arbres touffus au milieu desquels elles disparaissent. L'incessant va-et-vient de ces animaux, leurs cris, leurs mille manèges, égaient la route et abrègent un peu les heures. On traverse plusieurs villages turcs ou bulgares, Ortos, Pasacoudha, etc. Puis on quitte la plaine pour entrer dans la montagne. Là, l'horizon se resserre; plus de prairies à perte de vue, plus d'espaces découverts, plus même de ciel, mais une forêt immense dont les taillis opposent au soleil une barrière infranchissable. Le village de Varvari, situé au milieu de ces bois, est le dernier qu'on rencontre avant d'arriver en vue de l'Athos. Enfin, au troisième soir de notre voyage, après huit heures de marche, nous atteignons la limite des

forêts et le versant opposé des montagnes. Peu à peu la végétation s'éclaircit. A quelque distance du village d'Isvoro une large trouée pratiquée dans les futaies nous permet pour la première fois d'embrasser d'un coup d'œil le vaste panorama de la péninsule.

Le tableau est loin d'être banal. En face se dresse le majestueux sommet de l'Athos dont les pentes rougies par le soleil forment un superbe contraste avec la sombre masse des forêts qui couvrent sa base. Les gigantesques assises de roc de ses contre-forts plongent brusquement dans l'eau d'un côté, tandis que de l'autre ils s'abaissent par gradations insensibles. Plus près, voici l'étroite langue de terre qui relie la montagne à la Chalcidique. La mer y a creusé de part et d'autre deux gracieuses baies dont les bords arrondis se reflètent dans des flots plus clairs que l'azur transparent du ciel. Contemplée à cette heure tardive, à travers les troncs noircis des arbres, cette scène a une grandeur saisissante. Rien d'harmonieux comme cet horizon de mer et de montagnes éclairé par les teintes exquises du soir. Il y a dans ce spectacle je ne sais quelle séduction puissante qui s'exerce sur nous à notre insu et nous ravit dans une subite et délicieuse extase. Cependant nous avons gagné la plage. Bientôt le soleil disparaît; ses derniers rayons dorent encore les cimes des arbres et illuminent au loin la mer. Autour de nous des buissons épais de genêts, de lavandes, d'églantiers, embaument l'air de leurs parfums. Les âcres émanations de l'eau salée et des plantes marines s'y mêlent. Cela achève de nous troubler. A peine avons-nous pris pied sur la grève que soudain, comme d'un commun accord, nous enfonçons nos talons dans les flancs de nos bêtes et nous dressant sur nos étriers, nous partons au quadruple galop droit devant nous, tandis que de nos lèvres s'échappent de bruyantes exclamations d'enthousiasme. Nos gens, ne comprenant rien à cette furie subite, nous croient atteints de folie et s'efforcent en vain de nous suivre. Nous dévorons l'espace, en proie à un besoin de vitesse qui dégénère en véritable frénésie. Nous ne savons où nous allons. N'importe! Il faut courir, courir sans relâche, courir à perte d'haleine jusqu'à ce que la fatigue nous dompte ou que nos chevaux refusent d'aller plus loin. Ce n'est qu'après trois quarts d'heure de cette course folle, que, grâce à un hasard heureux, nous arrivons aux portes du bourg d'Hiérisso, où la raison, puissamment secondée par les objurgations chagrines d'estomacs en détresse, reprend enfin le dessus et met un terme à ce qu'Homère eût appelé nos magnanimes ardeurs.

A Hiérisso, nous tombons en plein monde grec. Partout autour de nous on parle grec, et nous n'entendons plus les barbares consonnances du turc et du bulgare. « *Ora kali* », nous dit le maître du

khani en nous adressant un salut de bienvenue. « *Kali mera*[1], » répondons-nous en mettant pied à terre. Et aussitôt on monte à la salle de réception. Celle-ci ne contient d'autre meuble qu'une table étroite qui en occupe le centre. Des nattes couvrent le plancher. Les murs gris ne sont égayés que par quelques tableaux enfumés représentant la Vierge toute sainte (*panaghia*), saint Démétrius ou saint Georges. A peine sommes-nous installés que les deux filles de l'hôte accourent munies de grandes aiguières de cuivre pour nous laver les mains. Nous nous prêtons à ce cérémonial, admirant en nous-mêmes les formes touchantes d'hospitalité qui se sont conservées parmi ces gens avec le langage et les habitudes de vie de leurs pères.

Nos hôtesses n'ont pas de jolis traits et elles sont loin de nous rappeler l'idéale beauté des marbres antiques; mais leur mise est des plus originales. Elles sont vêtues de jupes d'une étoffe lourde et épaisse, de teintes très voyantes. Les corsages sont d'une autre couleur, les manches blanches et bouffantes. Sur leurs têtes s'élèvent des diadèmes en métal travaillé, d'où retombent sur leurs épaules des voiles également blancs. Leurs cous et leurs oreilles sont ornés de bijoux singuliers qu'elles nous laissent examiner avec la plus entière complaisance. Après avoir rempli leur office, elles se retirent pour apporter bientôt le café, le raki et les cigarettes d'usage. L'hôte succède alors à ses filles et vient prendre nos ordres pour le repas. Lui aussi est habillé d'une façon caractéristique. Il porte des bas bleu foncé, avec une espèce de jupe blanche qui lui descend à mi-jambe et le fait ressembler à un paysan espagnol de la Huerta de Murcie. Il a le corps serré dans un gilet écarlate et sa tête est couverte d'un large chapeau de paille qu'il remplace à l'intérieur par un tarbouch rouge à gland noir. Notre homme nous traite aussi bien qu'il peut. Du riz, du poisson frais, du lait caillé avec des oignons, des oranges, du café, voilà pour le festin; un plancher solide et des nattes, voilà pour le coucher; que nous faut-il de plus? Le repas fini, nous nous installons pour fumer au clair de lune sur une espèce de balcon de structure assez élégante qui règne autour de la maison. Tout le monde de l'auberge s'y est donné rendez-vous, et cela forme un assemblage des plus bigarrés. A l'une des extrémités, l'hôte, gros homme à la figure joviale, cause familièrement avec un pappas qui se rend à la montagne sainte. A l'autre bout, nos deux zaptiés, accroupis en face l'un de l'autre, font un modeste repas composé exclusivement de lait caillé et d'oignons crus. Les braves gens ont refusé de partager notre nourriture dans la crainte de toucher à des mets prohibés par la loi du Prophète. Puis c'est un

[1] *Kali mera*, beau jour; *ora kali*, belle heure.

continuel mouvement d'entrants et de sortants, de servantes affairées, de paysans qui reviennent des champs et passent au-dessous de nous dans la rue. Nous assistons en curieux à toutes ces scènes jusqu'à ce que le silence ait succédé au bruit. Alors nous allons nous étendre sur les planches du *xénodoxion* où nous sommes visités par des songes austères. Nous rêvons que nous parcourons le monde, en vertu d'un ordre d'en-Haut, afin d'extirper la funeste hérésie des matelas et des paillasses.

D'Hiérisso à l'entrée de la montagne sainte, il faut compter encore plusieurs heures de route. On franchit le revers de la colline sur laquelle est bâti le village, et l'on descend dans une petite plaine basse et étroite appelée Pravlika, où les moines possèdent des métokhies ou fermes. Ce ne sont pas les seules propriétés qu'ils aient en dehors de la montagne. Les deux promontoires voisins de l'Athos renferment un grand nombre de domaines qu'ils font cultiver par des métayers. Celui de Cassandrie leur appartient presque en totalité, et leurs fermes y portent les noms des monastères dont elles dépendent.

La plaine de Pravlika est la partie la plus resserrée de l'isthme qui relie l'Athos au continent. On y voit encore, dit-on, les vestiges du canal creusé par Xerxès, lors de l'invasion de l'Attique. Ces vestiges ont été examinés et décrits par M. de Choiseul-Gouffier, le colonel Leake, Niebuhr et d'autres voyageurs érudits. Nous n'avons point été tentés d'aller patauger dans ce fossé classique. Vers le milieu du jour, nous arrivions à l'entrée du défilé par où l'on pénètre sur le territoire aghiorite. Là s'élève une maisonnette occupée par un poste de pallikares albanais au service des moines. Ils ont la consigne d'examiner les passeports des visiteurs et de refuser le passage à tout être appartenant au sexe féminin. Une loi qu'on dit remonter au temps de Constantin IX Monomaque interdit aux femmes l'accès de la montagne, et on n'en rencontre aucune dans le pays. « *Ou gunaiôn olôs ekei xunaulia* (Ici point d'habitations de femmes), » dit l'historien Nicéphore Grégoras. La même règle fut mise en vigueur par saint Christodule, dans l'île de Pathmos, et en Russie dans la communauté de Solovetsk par saint Savatie, premier ascète des Iles Saintes. A l'Athos, la prohibition va plus loin et s'étend à tous les animaux femelles. Les pallikares nous demandèrent nos passeports, puis ils nous laissèrent entrer, et bientôt après nous foulions ce sol auquel la croyance de plus de cinquante millions d'hommes attribue les privilèges des lieux les plus sacrés qui soient au monde.

II

Grégoras, au livre XIV de ses *Histoires*, fait du mont Athos une description qui rivalise avec celles du révérend Tozer. Ce sont les mêmes enthousiasmes pour ces vallées, les mêmes louanges prodiguées à leur ciel, à leurs arbres, à leurs paysages. Tout cela est parfaitement justifié. On ne saurait parler de ce magnifique pays en termes trop flatteurs. A peine a-t-on fait un pas sur le territoire saint que de toutes parts on est environné de scènes pittoresques. On n'aperçoit d'abord ni monastères ni oratoires; à perte de vue, rien que des taillis et des bois. Mais quels bois! Végétation du Nord, végétation du Midi se rencontrent ici et s'unissent pour composer le plus splendide poème de verdure qui se puisse imaginer. Des arbres géants étendent leurs grands bras au-dessus de nos têtes à des hauteurs que nous ne pouvons apprécier. Les espèces de nos contrées prennent des proportions inusitées au point que nous avons de la peine à les reconnaître. Les bruyères qui jonchent de leurs tapis variés le voisinage immédiat de la route, les genévriers, les fougères, les myrtes, les lauriers atteignent leurs limites extrêmes de développement. Essences résineuses, hêtres, chênes, caroubiers, platanes d'Orient, se mêlent et forment à chaque pas de nouvelles combinaisons de paysage. Ici de sombres cyprès s'élancent d'un massif d'oliviers grisâtres; là des chênes verts marient leur verdure à celle des figuiers gigantesques ou de vigoureux érables. Des milliers de plantes grimpantes et des lianes en fleurs s'enlacent aux branches et s'enroulent en replis tortueux autour des troncs robustes. Des clématites, des chèvrefeuilles, des vignes folles se suspendent aux buissons et rampent jusqu'au haut des arbres d'où ils retombent vers le sol en gracieuses guirlandes. Puis, au loin, par delà les hautes futaies, tantôt à demi masqué par l'inextricable réseau des branches, tantôt se découvrant sur un espace illimité, le clair azur de la mer qui termine invariablement toutes ces perspectives. Au fond, c'est le même tableau qui se renouvelle à chaque détour du chemin, mais avec une telle diversité d'accidents, une telle multiplicité de nuances, que, loin de lasser, il attache de plus en plus et finit par absorber l'esprit dans une contemplation de tous les instants.

Au sortir des forêts, nous regagnons le bord de la mer. Devant nous s'élèvent deux édifices de médiocre importance. L'un est une tour carrée, bâtie à plusieurs mètres de la terre ferme, dont elle peut s'isoler au moyen d'un pont-levis; l'autre est une dépendance

du couvent voisin, un skite dédié à saint Basile. De ce point, on pénètre, par un brusque détour, dans une petite vallée ombragée de platanes, de cyprès et d'arbres de Judée. Au bout d'une demi-heure de marche la vallée s'élargit, et on voit tout à coup surgir du milieu des bois les hautes murailles du monastère de Khilandari ou Khilindar. L'aspect en est des plus imposants, et on ne peut se défendre d'un vif sentiment d'admiration à la vue de cette architecture étrange. Ce n'est pas que tout y soit beau. Une irrégularité absolue règne dans les constructions, et l'œil a de la peine à en discerner les traits essentiels, tant l'absence de tout ordre symétrique y est flagrante. Aucune idée d'art ne paraît avoir présidé à la conception du plan ; point de forme arrêtée, point de façade, ni de portail apparent ; point même de ces détails d'architecture qui occupent et intéressent à défaut de grandes lignes. Une muraille immense se dresse sur un sol inégal et s'infléchit peu à peu sur la droite, de manière à former par son prolongement une enceinte divisée en plusieurs sections d'étendues différentes. Sur cette muraille se dessinent, à une certaine hauteur, des assises de pierres rouges et grises accompagnées d'imbrications qui en égaient un peu la surface nue et sévère. Puis, à une distance considérable de terre, plusieurs rangées de galeries soutenues par des solives peintes en rouge et couronnées par des toitures, se projettent en avant et suivent presque sans discontinuité les inflexions et les angles du mur. Tout cela déroute un peu. Ce n'est pas, à proprement parler, un édifice qu'on a devant les yeux : c'est plutôt un assemblage de bâtiments soudés les uns aux autres, sans un grand souci, peut-être même sans une véritable connaissance des règles de l'art ; mais c'est grand, c'est large, c'est puissamment original. On a beau être choqué par plus d'un détail, on est saisi et on admire.

Jusqu'auprès du monastère on ne découvre pas l'entrée ; seul, un porche étroit qui s'élève à droite du chemin l'indique à l'arrivée. Sous ce porche s'enfonce une sorte de vestibule carré, bas et obscur, entièrement peint à fresque, dans lequel trois ou quatre moines sont assis sur un banc de pierre. Ils se lèvent à notre approche et nous adressent quelques paroles de bienvenue. Ils sont vêtus d'amples robes noires à manches évasées ; leurs têtes sont couvertes de bonnets en forme de cylindres, également noirs ; leurs barbes et leurs chevelures, qui semblent n'avoir jamais été coupées, leur donnent une apparence noble et vénérable. Ils nous invitent à les suivre, et, après avoir tourné deux angles, nous arrivons à l'entrée de la cour intérieure. L'effet de celle-ci est surprenant ; on ne saurait imaginer un ensemble de constructions, sinon plus beau, au moins plus pittoresque. La même irrégularité qui nous frappait au dehors, règne

dans cette cour; mêmes faces multiples des corps de logis, même enchevêtrement de galeries à charpentes en saillie, qui s'étagent et se superposent au-dessus des arcades cintrées du bas. C'est sur ces galeries que s'ouvrent les cellules des caloyers; ils apparaissent d'ici et de là, allant et venant avec la rapidité de gens affairés, ou bien se promenant gravement et s'accoudant aux balustrades pour contempler les derniers reflets du soleil. Du milieu de la cour, pavée de pierres, deux ou trois hauts cyprès pointent vers le ciel, encadrant de leurs troncs noirâtres l'église ou *catholicon*. Celle-ci est précédée du baptistère ou *phiale*, petit édifice octogone surmonté d'une coupole et soutenu par huit colonnes entre lesquelles on distingue une large vasque de pierre. Ses nombreux dômes métalliques qui reluisent au soleil couchant, et les combinaisons d'ornements que déroulent sur ses murs des briques d'un rouge vif, donnent à cette église un étonnant relief. Est-elle vraiment belle? Non. On y trouverait sans doute beaucoup à reprendre; mais la banalité est à cent lieues de là; le cadre est superbe, et puis enfin, avouons-le, nous ne sommes plus aptes à critiquer. Nous avons rencontré une impression forte, elle a mis la main sur nous, nous sommes ses prisonniers.

Cessons donc de décrire et transportons-nous sur le terrain de l'histoire. Voyons quelles furent les origines du monastère, quels ont été ses fondateurs et ses saints. La plupart des centres conventuels de l'Athos sont de création byzantine. Les premiers princes cités comme les fondateurs des grandes maisons, les premiers bienfaiteurs dont on lit les noms au bas des chartes et des chrysobulles qui peuplent les archives des couvents, sont des empereurs de Byzance. Les moines aiment à répéter qu'ils possédaient déjà une organisation du temps de Constantin. D'après eux, Théodose le Grand et son fils Arcadius, auraient élevé le couvent de Vatopœdi, et l'impératrice Pulchérie celui de Xéropotamou. Toutefois, le doute n'a cessé de planer sur des faits qu'aucun document sérieux, aucune donnée positive n'est venu confirmer. Au fond, les annales des communautés restent assez incertaines jusque vers les neuvième et dixième siècles. Alors seulement l'histoire vient renforcer leurs traditions par des témoignages précis et authentiques. La protection des empereurs s'étend visiblement sur l'Athos. Basile le Macédonien, Romain Lécapène, Nicéphore Phocas, interviennent dans les affaires des moines. Jean Zimiscès et Constantin Monomaque approuvent les règlements mis en vigueur parmi eux. Sous les Comnènes, sous les Paléologues, jusqu'aux derniers jours de l'empire, cette faveur ne se dément pas et devient pour les sanctuaires une source perpétuelle d'accroissement et de splendeur.

Cependant les Césars byzantins ne furent pas seuls à répandre leurs bienfaits sur l'*Aghion Oros*. Dès le neuvième siècle, les missionnaires grecs avaient prêché la foi chez leurs voisins barbares. Saint Cyrille et saint Méthode gagnèrent au christianisme le puissant empire de Moravie et jetèrent ainsi les bases d'une vaste chrétienté slave. A la voix de Méthode et de ses disciples Clément, Naüm, Gorazd, les Bulgares ne tardèrent pas à se convertir. Bientôt toute l'Europe orientale fut chrétienne. Dès lors les dynasties slaves commencèrent à élever monastères et églises : fondations des Knèzes bulgares autour des vieilles capitales d'Ochrida, de Ternovo, de Sophia, l'ancienne Sardique ; fondations des krals serbes sur tous les points de leur empire, et, plus tard, fondations des voiévodes moldaves et des hospodars valaques dans les vallées des Karpathes, à Campu-lungù, à Argis, à Niamtzo, etc., ce fut pendant tout le moyen âge comme un assaut de générosité entre ces princes à qui doterait le plus largement les couvents nationaux. Nuls ne firent davantage que les rois serbes, et maint édifice construit par eux est demeuré debout comme un témoignage durable de leur bienfaisante piété. Telle la laure de Detchani, près d'Ipek, fondée par Ouroch III, le père du célèbre Étienne Douchan ; Ravanitza fondé par le vaincu de Kossovo, l'infortuné Lazare Gréblianovitch ; Stoudénitza, près de Novi-Bazar, fondé par Stéphan, premier roi de la dynastie Némanide ; enfin Khilandari, œuvre du même monarque, qui, bien que situé sur le territoire byzantin, était destiné à devenir un des sanctuaires les plus vénérés du peuple serbe.

Stéphan Némania vivait au douzième siècle. Grand joupan de Serbie, il cessa de garder vis-à-vis de l'empereur grec l'attitude d'un vassal et engagea son peuple dans la voie des agrandissements et des conquêtes. Ses descendants continuèrent sa politique hardie. Ils rejetèrent les titres de joupan et de kral pour celui de tzar, et l'un d'eux, le plus grand, Étienne Douchan, fut à la veille de renverser le trône des Paléologues. Mais la mort l'arrêta avant qu'il eût pu achever sa grandiose entreprise. Après lui, l'État serbe, miné par des dissensions intestines, fut entraîné vers un déclin rapide pour tomber enfin sous les coups de Mourad Ier, à la célèbre journée de Kossovo.

Deux siècles séparent cette date fatale du temps du fondateur de Khilandari ; deux siècles pendant lesquels la fortune des Serbes, soutenue par de vaillantes mains, parvint à son apogée. Le règne de Stéphan compte assurément parmi les phases les plus heureuses de leur histoire. Mais Némania ne fut pas seulement un chef énergique et un politique habile, il fut encore un saint. Vers la fin de sa carrière, ce prince, qui s'intitulait fièrement « grand knèze ou tzar de

Serbie, souverain autocrate de Dioclétie, Dalmatie, Travonie, Bosnie et Rascie, orthodoxe ami du Christ[1] », se dépouilla volontairement du pouvoir royal en faveur de son fils Étienne II, et, revêtant l'habit des moines, alla s'enfermer dans la laure de Stoudénitza pour s'y livrer aux exercices d'une rigoureuse pénitence. Pèlerin à l'Athos, où son plus jeune fils l'avait précédé, il voulut donner aux lieux saints une marque éclatante de sa faveur, en les dotant d'un nouveau monastère. Plusieurs des anciens couvents tombaient en ruines, et parmi eux celui de Khilandari, construit on ne sait trop à quelle époque, et dont il ne subsistait qu'une église. Il résolut de le réédifier dans des proportions plus vastes, et on se mit aussitôt à l'œuvre. Les murs s'élevèrent rapidement sous les yeux du prince. Le biographe des Némania, Dométian de Khilandari, rapporte qu'il suivait la marche des travaux avec la plus grande sollicitude. « On commença, dit-il, par établir une enceinte et poser les bases du maître-autel et des ermitages. L'église s'enrichit de nouvelles images, et les parois en furent dorées. On la pourvut de vases sacrés et de tentures. Le reste s'acheva en peu de temps, et l'église fut consacrée sous l'invocation de la Présentation de la sainte Vierge au temple de Jérusalem[2]. » Dès lors le roi moine ne quitta plus cette retraite, et ce fut là qu'il mourut vers la fin du douzième siècle. L'église grecque, en l'invoquant dans ses prières au treizième jour de janvier, sous le nom de saint Siméon, y ajoute l'épithète de Myroblêta, pour indiquer qu'après sa mort, son corps distilla miraculeusement une huile d'agréable odeur[3].

Son second fils, Rastko, que l'hagiographie grecque nomme Saba, joua au mont Athos un rôle encore plus considérable. Échappé tout jeune de la cour royale de Serbie, il vint s'initier aux coutumes monastiques dans la laure russe de Saint-Pantéléimon. Après y avoir suivi quelque temps les exercices des cénobites, il passa à Vatopœdi; puis il visita les divers sanctuaires de la montagne, laissant à chacun d'eux quelque marque de sa générosité, restaurant et relevant les maisons ruinées comme Karakalo, Philothéos, Xéropotamou; enfin, s'associant à son père pour rebâtir Khilandari, dont il devint archimandrite. Plus tard, quand le bon roi Stéphan se fut éteint entre ses bras dans la plénitude de l'âge, Saba, obéissant aux ordres qu'il en avait reçus, rapporta ses restes en Serbie. Mais quand, ce pieux devoir accompli, il voulut reprendre le chemin de l'Athos, les Serbes en manifestèrent une telle douleur, que, devant d'aussi unanimes

[1] *Légendes slaves,* traduction Chodzko.
[2] *Légendes slaves,* trad. Chodzko. — Les Bollandistes (*annus Græco-slavicus*) appellent Dométian *luculentissimus testis et bonus biographa.*
[3] *Acta sanctorum,* XI[e] volume d'octobre.

regrets, il dut abandonner son projet et s'établir au milieu d'eux. Ce fut en effet à Stoudénitza, en l'année 1218 [1], qu'il reçut du patriarche de Constantinople, Arsène, la dignité épiscopale. Autant la perspective du départ de Saba avait affligé les Serbes, autant la distinction dont il était l'objet les combla de joie. Quant à lui, il n'accepta qu'à regret. On lui imposait un dur sacrifice. Il lui fallait renoncer, cette fois pour toujours, à habiter ces monastères qu'il aimait tant et où il avait passé les meilleures années de sa jeunesse. Cependant il ne balança pas longtemps entre son inclination et ce que sa conscience lui faisait considérer comme un devoir. Une dernière fois il voulut visiter Khilandari, son sanctuaire préféré ; puis, brisant avec ses plus chers souvenirs, il entra résolument dans la voie nouvelle où l'appelaient les vœux de tout un peuple. Il y persévéra jusqu'à sa mort arrivée en 1237, à Ternovo, alors capitale de la Bulgarie [2].

L'élévation de Saba au siège archiépiscopal d'Uschitzé marque une date importante dans l'histoire religieuse de la Serbie, car elle fut un premier pas de fait vers l'établissement d'une hiérarchie ecclésiastique serbe. Aussi l'église de ce pays a-t-elle toujours vénéré le nom de saint Saba comme celui du chef de sa longue dynastie patriarcale [3]. Toutefois, son souvenir ne demeura nulle part aussi vivant que parmi les moines de l'Athos. Comme fondateurs d'un des grands couvents, comme bienfaiteurs de tous, le père et le fils jouirent longtemps après leur mort d'une popularité sans borne sur la montagne; mais Saba y fut honoré d'une manière plus particulière, comme un des législateurs des couvents slaves. Il avait en effet rédigé pour eux un *typicon* ou règlement, dont Khilandari possède une copie autographe signée de sa main. Ses prescriptions sont encore en vigueur dans les centres slaves de Khilandari et de Zographou.

La mémoire des deux saints personnages dont je viens de parler eût sans doute suffi pour placer ce monastère bien haut dans l'estime des Serbes. Ce ne sont pourtant pas là tous ses titres. S'il faut en croire les pezmas populaires, un autre souvenir illustre s'y rattacherait et contribuerait à augmenter son prestige à leurs yeux. D'après un de ces chants, Khilandari renfermerait la dépouille mor-

[1] *Acta sanctorum*, vol. Ier de janvier. « Vita sancti Sabæ auctore Toma Marnavitio. » Lequien, *Oriens Christianus.*

[2] Dométian, *Légendes slaves.*

[3] Les patriarches d'Ipek succédèrent aux métropolitains d'Uschitzé. Ce patriarcat fut supprimé au siècle dernier. Actuellement, les Serbes de la principauté sont soumis à l'autorité du métropolitain de Belgrade, ceux d'Autriche à ceux du patriarche slavon de Carlowitz. (A. Ubicini, *les Serbes de Turquie.*)

telle de Marko Kraliévitch. Or Marko est sans contredit le personnage légendaire le plus aimé des Serbes; c'est leur héros favori, leur Roland, leur Arthur, leur Cid. L'histoire de ses hauts faits appartient à un cycle parallèle à celui de Kossovo. Fils de Voukachine, l'assassin d'Ouroch V, il se réfugie, après ce grand désastre, dans les retraites inaccessibles des Balkans, et là il organise contre les Turcs une guerre d'extermination d'autant plus haineuse et cruelle que l'espoir du succès semble plus chimérique et plus lointain. Il apparaît ainsi comme le premier chef et la personnification vivante de ces terribles heiduques, qui, semblables aux klephtes grecs, moitié bandits, moitié soldats, soutiennent durant des siècles l'esprit d'indépendance parmi les leurs et les préparent de longue main aux luttes de la délivrance. Voici le texte de la pezma, tel que je le trouve dans le recueil de poésies serbes édité par M. Dozon. Il contient le récit de la mort de Marko Kraliévitch. La Vila ou fée de la montagne a averti le héros que son jour est venu; alors il tue son compagnon fidèle, son bon cheval Charatz. Comme Roland à Roncevaux, il jette son sabre brisé par delà les monts, afin qu'il ne tombe pas aux mains des Turcs. Il trace quelques lignes destinées à faire connaître ses dernières volontés aux passants qui trouveront son corps; puis, s'enveloppant dans son dolman vert, il s'étend sous un pin et il meurt : « Marko mort, dit le chant, resta au bord de la source de jour en jour toute une semaine ; quiconque par le chemin passait et voyait Marko Kraliévitch, le croyait endormi et faisait un long détour de peur de l'éveiller. Où est le bonheur, là aussi est le malheur, et là où est le malheur, il y a aussi du bonheur, et ce fut une bonne fortune qui amena l'higoumène Vaço de la blanche église de Khilandari sur la sainte montagne (*Sveta Gora*) avec son diacre Isaïe. « Doucement, mon fils, dit-il, de crainte que tu ne le réveilles ; car « Marko, troublé dans son sommeil, est enclin au mal, et il pourrait « nous tuer tous les deux. » Pourtant le moine le regardant dormir, vit au-dessus de lui la lettre et il la parcourut, et la lettre lui apprit que Marko était mort. Alors il descendit de cheval et toucha le hardi guerrier, mais il y avait longtemps qu'il n'était plus. Les larmes coulent des yeux de l'higoumène Vaço, tant il regrette Marko. Il lui ôte sa ceinture avec les trois mesures d'or et l'attache autour de son corps; puis, songeant où il enterrera Marko, il prend cette résolution : sur son cheval il charge le corps sans vie et le porte sur le rivage de la mer ; avec lui il s'assied sur une barque et le conduit droit à la montagne sainte et le transporte à l'église de Khilandari. Là, il lit sur Marko les prières qui conviennent à un mort, puis dépose le corps en terre au milieu de la blanche église. Là où le vieillard avait enseveli Marko, il ne lui éleva aucun monument, afin que l'on

ne reconnût point sa tombe et que ses ennemis ne pussent y exercer de vengeance. »

Ces derniers mots indiquent assez qu'il n'est point facile de contrôler les faits rapportés par la légende. Il est donc inutile de chercher à Khilandari la place où gît le grand guerrier slave. D'ailleurs les légendes ne sont pas des pages d'histoire, et il se pourrait que celle-ci n'eût rien de fondé. Elle n'en montrerait que plus clairement en quelle estime le sanctuaire de l'Athos était tenu par les Serbes, puisque l'imagination populaire l'avait choisi entre tous pour le lieu de sépulture de son héros préféré. Ainsi les anciennes traditions galloises faisaient reposer le roi cambrien Arthur à côté de Joseph d'Arimathie, sous les dalles de l'antique sanctuaire national de Glastenbury.

III

Au delà de Khilandari, les monastères s'échelonnent de distance en distance sur le bord de la mer, dans de ravissantes positions. On en compte quatre sur la côte orientale avant la bourgade de Karyès : Sphigmène, Vatopœdi, Pantocrator et Stavronikita. Chacun d'eux possède ses églises, ses bibliothèques, ses trésors d'art, et il semble, lorsqu'on passe de l'un à l'autre, qu'on parcourt les différentes salles d'un immense musée. Mais ici l'intérêt s'attache pour le moins autant aux hommes qu'à leurs œuvres. Aussi le charme de ces tournées quotidiennes est-il grandement accru par la facilité qu'on a à se renseigner par soi-même sur le détail de ces existences monastiques. En effet, en survenant à l'improviste au milieu des moines, selon que le hasard des itinéraires y amène le matin, le soir ou dans le jour, on les trouve vaquant tantôt à une occupation, tantôt à une autre ; on prend pour ainsi dire leur vie sur le fait, de sorte qu'en réunissant les observations recueillies à chaque étape, on finit par se rendre un compte passablement exact de la manière dont ils emploient leur temps d'un soleil à l'autre.

A Sphigmène, on était en train de prendre le repas du milieu du jour. Nous pénétrons dans la *trapéza*, où tous les habitants du monastère sont assis par groupes de cinq ou six autour de larges tables de pierre. D'un côté se tiennent les caloyers, de l'autre les frères lais, les domestiques, les laïques ou *kosmikoï*. Tous ces gens aux tenues pittoresques, aux figures belles et expressives, mangent en silence, tandis qu'un moine lit une homélie ou un chapitre de littérature sacrée du haut d'une étroite chaire octogone dont l'issue est dissimulée dans l'épaisseur du mur. La charpente de la trapéza n'est pas cachée par un plafonnement. Elle est apparente jusqu'au faîte et

revêtue d'une teinte rouge foncé. Les murs sont couverts de fresques aux couleurs vives, sur lesquelles les profils des moines se détachent en relief dans l'ombre de la salle. A voir ces physionomies et ces costumes empreints d'un caractère si étrange, il semble que les convives assis devant les tables n'ont pas plus de réalité que ceux qui se tiennent immobiles à côté d'eux, dans leurs nimbes d'or et leurs draperies antiques, et que toute cette scène de vie monacale n'est qu'un vaste tableau jeté tout à coup devant nos yeux par la fantaisie inspirée de quelque peintre ascétique du moyen âge.

Tandis que nous nous arrêtons à considérer ce curieux spectacle sans pouvoir nous en détacher, un caloyer vient nous avertir que les supérieurs désirent nous recevoir. Il nous invite à le suivre et nous conduit dans un petit parloir garni de divans, où trois ou quatre moines ne tardent pas à nous rejoindre. La conversation s'établit aussitôt. Qui sommes-nous ; que venons-nous chercher ici ; est-il possible que nous ayons entrepris un si long voyage pour notre seul plaisir ? Telles sont les questions auxquelles il nous faut répondre avec force explications et force redites. Il en sera de même partout. Partout nous provoquerons les mêmes surprises et nous aurons les mêmes curiosités à satisfaire. Les sujets d'entretien ne varieront guère ; seuls les individus changeront, apportant au dialogue plus ou moins d'intelligence, d'entrain ou de simplicité. Nos hôtes d'aujourd'hui ne manquent nullement des qualités de l'esprit. L'un d'eux est un jeune homme de trente à trente-cinq ans dont les traits sont fins, l'œil pénétrant, les manières distinguées. Sa conversation est soutenue, et il ne tombe pas dans les puérilités et les bavardages que nous aurons plus tard à subir. Son voisin est un petit vieillard tout débonnaire, qui ne cesse de rire et cherche à chaque instant à éveiller notre gaieté par des plaisanteries que nous avons le regret de ne point comprendre. Bientôt arrivent les rafraîchissements, le café à la turque, le raki, l'eau fraîche et les confitures. Nous y faisons honneur ; puis, quand le défilé des verres a cessé, nous demandons à explorer les différentes parties de la maison, l'église, le *diakonikon* ou sacristie, la bibliothèque. Les caloyers nous conduisent d'abord à celle-ci, installée dans deux salles étroites au-dessus de l'église.

Les bibliothèques de l'Athos ont été à diverses reprises l'objet de minutieuses investigations. Déjà, à l'époque de la conquête turque, les savants grecs émigrés en Italie avaient révélé leur importance à l'Occident. Jean Lascaris, l'un d'eux, rapporta de la montagne un grand nombre d'ouvrages anciens. De nos jours, les recherches ont été plus fréquentes et non moins fructueuses. MM. de Sébastianof, Mynoïde-Mynas, Miller, Langlois, Robert Curzon et d'autres ont dressé

le catalogue des manuscrits conservés dans les couvents. Dans le nombre, il en est de fort précieux, tels que les géographies de Strabon et de Ptolémée, découvertes à Vatopœdi. Mais ce ne sont pas les auteurs profanes qui abondent dans ces bibliothèques. Leurs véritables richesses consistent en œuvres théologiques, liturgies, transcriptions des Évangiles, patrologies et hagiographies, règlements des monastères, recueils d'homélies, bréviaires et antiphonaires, martyrologes et actes des conciles. Dans ces catégories d'ouvrages, on trouve des manuscrits grecs, slaves, géorgiens, remontant aux dizième, onzième et douzième siècles, écrits en caractères d'or, avec miniatures et vignettes, ou reliés en argent repoussé de la plus grande beauté. Les voyageurs anglais Curzon et Tozer parlent avec admiration d'un évangéliaire in-quarto, en lettres semi-onciales, qui appartient à Khilandari. D'après eux ce manuscrit donné au monastère par l'empereur Andronic Comnène, serait presque sans rival dans son genre. A Lavra nous vîmes un Dioscoride et un volume de Chroniques byzantines de je ne sais plus quel auteur dont les enluminures étaient de vrais chefs-d'œuvre.

Or, pendant que nous regardions à droite et à gauche, furetant dans les rayons, ouvrant les in-folios, humant l'odeur exquise des vieux papiers roussis par le temps, le moine rieur s'était mis en tête de nous jouer un mauvais tour. Persuadé que nous ignorions la première lettre de la langue d'Homère, il avait été chercher un énorme saint Grégoire de Nazianze, dans le traître dessein de nous mettre aux prises avec ces caractères inconnus et de nous plonger dans la confusion. Il s'approcha donc de moi, le sourire de Judas sur les lèvres, et me pria de lui lire quelques lignes de l'ouvrage. Je m'exécutai aussitôt, en me conformant de mon mieux à la prononciation des Grecs si différente de la nôtre. Là-dessus, grand ébahissement du moine. Mais ce fut bien autre chose quand, pour compléter mon triomphe, faisant appel à tous mes souvenirs, je lui débitai de mémoire trois ou quatre lambeaux de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Je ne chercherai pas à dépeindre les diverses expressions qui se succédèrent dans l'espace d'une minute sur son honnête figure. Ce fut toute une série d'évolutions opérées par sa bouche, ses yeux, ses sourcils, évolutions qui signifiaient tour à tour désappointement, attente, surprise, approbation, joie sourde, joie qui monte, joie qui éclate. Elle éclata juste à temps pour me tirer d'embarras. Je trébuchais sur le rivage de la mer retentissante (*poluphloisboïo thalassis*), quand le bonhomme, ne pouvant plus contenir sa joie, me saisit dans ses bras et me presse avec effusion contre son cœur. Puis s'emparant de la période, il se met lui-même à déclamer l'*Iliade* avec les gestes les plus réjouissants. La tirade achevée, il en commence une autre sans

reprendre haleine, scandant chaque vers en me frappant doucement l'épaule. Impossible de voir un homme plus ravi. Il est au troisième ciel. Les vers succèdent aux vers. Du train dont il marche, tout Homère y passera. C'est Agamemnon, c'est Ulysse, c'est le divin Hector et Achille aux pieds légers, dont les coursiers se pressent moins vite autour des murs d'Ilion que les hexamètres sur les lèvres du caloyer. Cependant nous avons quitté la bibliothèque, nous sommes dans l'église. Le vieillard n'en a pas conscience. Il est à Troie avec Priam ou dans l'antre de Polyphème, avec le fils de Laërte; et lorsqu'enfin, rappelé à lui par la vue de l'iconostase devant laquelle nous sommes arrêtés, il s'incline pour dire une prière, sa langue rebelle refuse de suivre sa pensée et il murmure encore, en pliant le genou : « *Mênin aéide*, *théa*, *mênin aéide.* »

Au sortir de l'église, nous entrons dans l'école de peinture. Celle-ci consiste en une modeste salle où sont exposées, dans un désordre qui n'est pas un effet de l'art, quelques douzaines de planches vigoureusement coloriées. La plupart représentent la *Panaghia* ou des saints grecs. Leurs maintiens raides, leurs regards fixes, leurs physionomies archaïques décèlent chez leurs auteurs un grand respect pour la tradition iconographique. Évidemment ces peintres connaissent par cœur leur Denys d'Agrapha, et ils sont persuadés que l'oubli de ses préceptes les mènerait tout droit à la barbarie. Malheureusement, cette croyance invétérée dans la vertu des vieux canons constitue à peu près tous leurs principes en fait d'art. Il n'y a plus à l'Athos d'enseignement sérieux, il n'y a plus d'école digne de ce nom, et on s'en convainc bien vite en face des fresques d'exécution récente qui déparent certaines églises et certaines trapézas de la montagne. L'école de Sphigmène ne contenait que des horreurs. Dans un angle de la salle, deux jeunes moines barbouillaient des planches avec une verve et une prestesse de plâtriers. L'un d'eux s'efforçait de reproduire un saint tout rouge placé devant lui, et venait à chaque instant mesurer les bras, les doigts, le nez de son modèle. Un autre qui achevait de copier une mauvaise lithographie française, retraçait avec minutie jusqu'à la signature de l'éditeur, et on voyait à son air de profonde conviction qu'il mettait toute son âme dans les courbes du paraphe. De tels enfantillages ne sont pas de l'art. Aussi n'est-ce pas aux écoles actuelles qu'il faut demander le secret de l'ancien renom des peintres aghiorites. Ce secret, il ne nous sera révélé que plus loin, dans les vieilles églises de Karyès, de Vatopœdi, de Lavra. Là seulement, nous serons en présence d'un art véritable et nous jugerons quelle distance sépare les peinturlureurs de Sphigmène des maîtres du douzième siècle, et en particulier de Manuel-Panselinos.

De Sphigmène nous passons à Vatopœdi. Là on mangeait, ici l'on dort. La communauté tout entière voyage dans le pays des songes, et il nous faut attendre son retour pour être admis à visiter l'intérieur. Le père gardien dort, ses clefs sous son échine, et à voir le mouvement d'horreur avec lequel on repousse l'idée de l'aller réveiller, on devine que c'est un austère défenseur de la règle qui lui ordonne de dormir après son repas du jour. Nous patienterons donc une heure, et afin que le temps ne nous paraisse pas trop long, on ira secouer quelques menus moinillons de cuisine qui nous prépareront à déjeuner. Nous suivons le portier dans une salle où il nous prie de demeurer en paix jusqu'à ce que les moinillons sacrifiés aient élaboré notre repas. Il nous laisse d'ailleurs en bonne compagnie. Sur un des divans est étendu de tout son long un grand et gros moine au teint coloré, dont la barbe inculte et la chevelure en désordre attestent chez leur propriétaire une ignorance absolue de l'usage du peigne et du rasoir. Il dort de tout son cœur et ébranle la salle de ses ronflements sonores. Cependant notre arrivée a interrompu son sommeil. Il entr'ouvre un œil, puis l'autre, se frotte la face de ses deux poings fermés, pousse deux ou trois formidables bâillements suivis d'un pareil nombre de hoquets; puis, saisissant une cruche d'eau placée à côté de lui, s'en asperge le front et la barbe, en avale une gorgée qu'il rejette bruyamment sur le plancher, en accompagnant son action de soupirs, de roulements d'yeux et de pantomimes les plus burlesques. Enfin il se lève et, nous apercevant à quelques pas de lui, nous demande qui nous sommes et ce que nous faisons là. Nous lui déclinons nos titres et qualités. Cette réponse ne le satisfait pas. « Vous, des Français! exclame-t-il, il n'y en a point ici. Vous êtes des Bulgares ou des Valaques. Je vais vous chanter quelque chose en votre langue. Vous jugerez si j'ai une belle voix. » Et il entonne un psaume en bulgare. Nous protestons que nous n'en comprenons pas une traître syllabe. « Alors vous voulez du grec, nous dit-il, rien de plus facile, en voilà. » Nouveau psaume en grec, nouvel insuccès. Voyant enfin que nous ne mordions pas plus à l'un qu'à l'autre, le facétieux caloyer s'approche et entreprend de nous enseigner à lire dans son bréviaire slave. Puis, quand il pense avoir suffisamment instruit ses auditeurs, qu'il suppose être de vrais païens, il veut achever son œuvre et va chercher la cruche pour les baptiser. La plaisanterie est bonne, mais l'eau est de trop. Nous prenons une attitude récalcitrante. L'apôtre n'entend pas de cette oreille. Il triomphera de notre endurcissement. Il s'avance vers nous, sa cruche à la main, avec des gestes du plus haut comique. Je ne sais trop ce qu'il en serait advenu de nos rapports avec cet excentrique individu, dont les manœuvres

divertissantes commençaient pourtant à passer les bornes, si les moinillons de la cuisine n'étaient venus opérer une diversion en nous apportant à déjeuner. Le moine, dérangé dans son travail évangélique, ferma brusquement son livre et s'éloigna en grommelant. Les cuisiniers nous apprirent alors que le pauvre homme avait le cerveau fêlé, et qu'on l'avait séquestré de la communauté en pénitence de ses péchés, qui étaient gros et nombreux. Ainsi c'était avec le rebut de la maison que nous étions demeurés pendant une heure. Mais je doute que tous les justes de Vatopœdi eussent réussi à nous distraire autant que ce jovial et amusant pécheur.

Le repas terminé, nous descendons dans la cour où l'on sonne le réveil. Debout sur la plate-forme d'une tour élevée, des moines frappent avec des maillets de fer de longues pièces de bois qui rendent un son aussi clair que le métal. Ces instruments qu'on appelle simandres tiennent lieu de cloches. Petit à petit, les cloîtres silencieux s'animent; les moines sortent de leurs cellules et paraissent sur les galeries qui courent comme à Khilandari le long des divers étages. Enfin le gardien arrive, son trousseau de clefs pendu à sa ceinture, et nous nous dirigeons avec lui vers l'église. Les cours qui se succèdent présentent le même amalgame de constructions jetées sans ordre les unes à côté des autres, mais dont on ne se lasse pas d'admirer le pittoresque et étrange agencement. Quant à l'église, elle est fort remarquable. Ses murs sont ornés au dedans et au dehors de mosaïques et de peintures du plus haut intérêt. Certaines de ces peintures sont vraiment belles, d'autres simplement curieuses. Parmi celles-ci, nous remarquons une scène du Jugement dernier qui est reproduite de la même manière dans plusieurs autres couvents. Un immense fleuve de sang prend naissance sous les pieds du Dieu juge et entraîne damnés et démons, pêle-mêle, jusqu'au feu éternel. Sous le déambulatoire extérieur on voit les images des fondateurs, Théodose le Grand et ses deux fils, Arcadius et Honorius. Tout auprès, une vieille fresque représente le siège que soutinrent les moines contre les Arabes, au neuvième siècle. Les défenseurs sont aux créneaux et font aux infidèles des grimaces bien propres à les faire retourner promptement au fond de l'Arabie. L'intérieur étincelle de mosaïques, de dorures, de bois rares. Derrière l'iconostase on garde des collections de reliquaires, de croix, d'objets servant au culte, de la plus grande valeur. Il y a, entre autres, des quantités de ces *Panaghias* aux couronnes et aux vêtements d'argent et d'or, dont les figures seules et les mains sont peintes; encore trouve-t-on moyen de charger celles-ci d'anneaux en métal et d'enrouler autour des figures des rangées de perles et de pierres précieuses. C'est tout un musée d'orfèvrerie et du style le plus homogène.

Le caloyer qui exhibe tous ces trésors nous indique en même temps la provenance de chaque objet. Il nous fait un véritable cours d'histoire orientale. Telle croix a été offerte par un voiévode d'Hungro-Vlachie, telle autre par un roi d'Ibérie ou d'Imérétie. Ces fresques ont été payées par l'or d'un grand logothète ou d'un curopalate du Bas-Empire. Tous les princes, tous les dignitaires du monde orthodoxe ont ainsi contribué à augmenter les richesses des couvents; ceux-ci apportant des lustres, des croix, des calices, ceux-là des reliques et des châsses. Plusieurs ont pris à leur charge la décoration d'une chapelle, la construction d'un oratoire. D'autres enfin ont donné aux églises des terres situées au dehors de la montagne. Les princes valaques et moldaves ont dédié aux sanctuaires de l'Athos des monastères qu'ils élevaient chez eux en leur assurant les revenus de leurs terres. Ce sont ces propriétés qui ont été en partie sécularisées dans ce siècle par le prince Couza.

Parfois les donateurs ne se sont pas bornés à envoyer leurs offrandes aux saints lieux. Ils ont voulu connaître par eux-mêmes les besoins des maisons et y subvenir par des dons directs. Il n'est guère de couvent de l'Athos qui n'ait reçu quelque visite auguste. Si Khilandari est devenu le séjour de prédilection des premiers Némania, il est tel autre établissement de le montagne qui a été l'objet de faveurs spéciales de la part d'un sébaste, d'un empereur, d'un patriarche. Sans doute plus d'un d'entre ces puissants, sachant combien est grande l'instabilité des fortunes humaines, pensait ainsi se préparer à l'avance un asile assuré pour les mauvais jours. Plusieurs, en effet, sont venus demander au silence du cloître le repos de leurs dernières années. Des rois géorgiens, des princes slaves, des Césars byzantins, ont échangé la pourpre royale contre la bure grossière des caloyers. Des patriarches de Constantinople ont résigné leurs éminentes fonctions et se sont voués aux humbles occupations des cénobites. Stavronikita doit sa fondation à l'un d'eux, le patriarche Jérémias Ier [1]. »

Parmi ces vocations illustres, je n'en découvre pas de plus marquante que celle d'un moine de Vatopœdi. Celui-ci remplit pendant nombre d'années la scène du monde de l'éclat de son nom. Est-il en effet dans toute la dernière période de l'histoire byzantine une figure plus en évidence que celle de ce Jean Cantacuzène qui, d'abord ministre des Paléologues, s'éleva par ses services et aussi par ses intrigues jusqu'au trône impérial. Un moment l'empire ne vécut que par lui. Beau-père du redoutable Étienne Douchan, lié d'amitié avec Orkhan, le sultan de Brousse, il sut, au milieu de

[1] Lequien, *Oriens Christianus.*

mille écueils, diriger d'une main ferme la politique grecque. Je n'ai point à entrer dans le détail de ce règne si rempli de nobles actions et de misérables querelles. Une seule de ses particularités a rapport à mon sujet. Je veux parler des relations que Cantacuzène entretint avec les moines, et de la protection constante qu'il leur accorda. Il n'est pas de grand monastère qui n'ait reçu de lui quelque don magnifique. A Mégaspiléon de Morée, aux Météores de Thessalie, en bien d'autres lieux, il est compté parmi les bienfaiteurs dont les noms sont inscrits en lettres d'or sur les murs de l'église, ou dont les portraits montent la garde sous les arceaux des portes. Nulle communauté ne lui doit autant que celle de l'Athos. A aucune époque on ne voit ses moines jouer un rôle plus important que sous son règne. Ils prennent part à tous les actes de la politique impériale. Ils sont mêlés à toutes les controverses qui troublent l'Église et passionnent la rue. S'il s'agit de désigner des arbitres pour intervenir entre la veuve d'Andronic et Cantacuzène, le choix se porte sur eux : sur Isaac, premier homme d'Athos, sur Macaire, higoumène de Lavra, sur Sabas, moine de Vatopœdi, sur Callixte, moine d'Iviron[1]. S'il faut nommer un titulaire au siège patriarcal de Constantinople, on jettera les yeux sur ce même Callixte, puis sur Philothée, évêque d'Héraclée, anciennement higoumène de Lavra[2]. Ce dernier jouit auprès de l'empereur d'un crédit tout particulier, et lorsque Cantacuzène voulut prendre l'habit monastique, de concert avec sa femme Irène, ce fut à Philothée qu'il demanda conseil[3]. L'évêque approuva le désir de son illustre pénitent. Le penchant du prince semblait réel. Et, en effet, il alla s'enfermer dans le monastère de Saint-Mammas, puis dans celui de Mangane[4]. Mais le choix de cette retraite n'était point définitif. Une sympathie secrète attirait l'empereur vers cette montagne que dans son enthousiasme il appelait une cité céleste (*polin ouranion*). Du vivant d'Andronic Paléologue il l'avait visitée, et le séjour de Vatopœdi lui avait laissé d'ineffaçables souvenirs. « Vatopœdi me plaisait plus que tout autre monastère, » dit-il quelque part dans ses Chroniques. Dès lors la pensée de s'y retirer ne le quitta plus, et en partant il pria les moines de lui garder une place au milieu d'eux. Il revint en effet y rédiger ses Mémoires et y mourir. Son fils Matthieu l'imita et finit lui aussi ses jours au mont Athos.

[1] Cantacuzeni *Historiarum* lib. IV.
[2] Lequien, *Oriens Christianus*.
[3] *Id., ibid.*
[4] Cantacuzeni *Historiarum,* lib. IV.

IV

Sur une éminence voisine de Vatopœdi s'étendent de vastes bâtiments en ruines. C'est là qu'au siècle dernier le patriarche de Constantinople Cyrille V avait établi une école de hautes études où enseignèrent Eugène Bulgaris et Nicolas de Mezzovo. Tout le pays environnant est d'une rare magnificence. Coupé de vallées profondes et de ravins étroits qui serpentent à travers les forêts, il offre aux regards une succession d'admirables points de vue. Bientôt apparaissent les deux monastères de Pantocrator et de Stavronikita, dont les masses robustes se dressent sur des bases de roc sans cesse fouettées par la mer. Au delà la cime blanche de l'Athos, dépouillée de toute verdure, s'élève triomphante dans le ciel bleu et resplendit aux dernières lueurs du soleil. C'est avec ce superbe horizon en vue que nous franchissons, à la clarté du crépuscule, les rampes boisées qui nous séparent de Karyès.

Karyès est la capitale du pays, mais c'est une capitale sans analogie d'aucune sorte avec les grands centres de population auxquels ce titre est attaché en d'autres lieux. Karyès est un chétif hameau situé à une certaine distance de la mer au cœur de la montagne. Ses quelques maisons agglomérées autour de l'église métropolitaine s'alignent le long d'une rue unique d'où la vie est absente. Nul bruit, nul mouvement, seul le murmure des torrents qui s'écoulent à travers de vertes prairies fait diversion à ce silence. De chaque côté de la rue s'ouvrent d'étroites et obscures boutiques au fond desquelles on distingue de vagues formes noires accroupies sur le plancher dans une immobilité qui rappelle les flegmatiques marchands des bazars du Caire et de Damas. De ces gens qui portent le costume monastique les uns sont tailleurs, les autres pharmaciens, le plus grand nombre vend des images peintes ou sculptées sur bois. Mais ce ne sont pas ces tristes commerçants qui pourraient donner une importance quelconque à la misérable bourgade où ils végètent; et si Karyès est considéré comme le centre de la montagne, c'est qu'elle est le siège de son gouvernement.

Étrange gouvernement s'il en fut que celui de l'Athos! Toute l'administration du pays est entre les mains des moines. Chacun des vingt grands monastères envoie à Karyès ses délégués, et là ceux-ci délibèrent en commun sur les affaires qui intéressent l'ensemble de la communauté. Le pouvoir exécutif se compose d'un conseil permanent de quatre membres de l'assemblée nommés épistates, lesquels sont présidés par l'un d'eux élu pour cinq ans, qui porte le titre de « premier homme d'Athos » et possède les attributions d'un véri-

table chef d'État. Quelques pallikares albanais sont chargés de la police. Quant aux Turcs, on se borne à leur payer tribut, et ils ne se mêlent en rien du fonctionnement administratif et législatif de la république. Le mudir ou caïmakan qui réside à Karyès au nom du sultan jouit ainsi d'une vraie sinécure, et le pauvre homme, privé de harem, doit avoir de grandes ressources d'esprit ou de vastes capacités de sommeil pour ne pas périr d'ennui et de désœuvrement à son poste inutile.

Notre premier soin, en arrivant à Karyès, avait été de solliciter une audience du président. Nous étions grandement curieux de faire connaissance avec ce singulier souverain ; en outre, nous comptions obtenir de lui une lettre d'introduction pour les différents monastères de l'intérieur. Le premier homme acquiesça sans difficulté à notre requête et nous envoya chercher le lendemain matin par le commandant des soldats albanais. Celui-ci, grand gaillard à la mine théâtrale, vêtu d'une longue fustanelle blanche plissée, d'un gilet écarlate brodé d'argent, et d'un manteau de peau de bête sur lequel pendait un vaste bonnet grec à gland bleu, nous conduisit à la résidence. Justement l'assemblée allait se réunir. Le hasard nous servait à souhait. Déjà les députés arrivaient les uns après les autres dans la salle des délibérations, où l'on nous avait fait entrer avant l'audience. Cette salle nous frappa d'abord par son aspect de nudité austère. De larges divans, disposés sur tout le pourtour des murs blanchis à la chaux ; sur un des côtés, un siége de bois plus élevé pour le premier homme, et auprès un pupitre pour le secrétaire ; tel en était tout le contenu. Nous prîmes place sur les divans qui peu à peu se garnissaient de leurs hôtes accoutumés, et bientôt nous fûmes entourés par une vingtaine d'entre eux. Rarement on a vu d'aussi belles physionomies. Ces vieillards aux longues barbes blanches, ces hommes dans la force de l'âge, dont les figures respiraient l'intelligence, tous, jeunes et vieux, assis dans des attitudes graves, réalisaient admirablement l'idée que nous nous faisons de ces Pères de l'Église qui siégaient aux premières assises du christianisme à Nicée, à Éphèse, à Chalcédoine. La conversation s'engagea, en attendant le premier homme. Nos hôtes, moins curieux ou plus réservés que les bons caloyers des couvents, nous firent grâce de l'exposé oiseux de nos qualités et du but de notre voyage. Ils semblèrent d'abord vouloir nous entretenir de sujets religieux. Désireux d'éviter des controverses subtiles pour lesquelles nous n'étions point suffisamment armés, nous saisîmes au vol l'occasion de parler des lieux saints de Palestine, d'où nous venions. Naturellement il fallut entrer dans de longs détails touchant les couvents grecs de Jérusalem, de Sainte-Croix, de Saint-Sabas. Nous dressions

l'inventaire des curiosités de ce dernier endroit, lorsqu'un vieux moine nous interrompit pour nous demander si Saint-Sabas était vénéré dans l'Église romaine. Notre réponse affirmative ayant paru lui causer un sensible plaisir ainsi qu'à ses voisins, nous nous empressâmes de leur débiter les légendes qu'on nous avait apprises là-bas concernant les fondateurs et abbés du couvent, Saint-Euthyme, Saint-Sabas, Saint-Gérasime, etc. Nous étions en pleine invasion de Chosroès, et nous allions aborder le récit du massacre des moines, quand l'arrivée du président coupa court à notre éloquence.

Le nouveau venu était un homme d'environ quarante à cinquante ans, dont les traits n'avaient rien de particulièrement remarquable. Il vint d'abord nous saluer, puis il alla prendre place sur le siège présidentiel ; après quoi, il nous interrogea sur l'objet de notre démarche. Nous dîmes que nous avions sollicité cette audience afin de présenter notre hommage au magistrat suprême du pays que nous visitions, et nous lui exposâmes notre désir d'avoir une lettre d'introduction pour les monastères. Sur ce, nouvel échange de politesses et d'inclinations de têtes. Ce chapitre épuisé, la conversation se prolongea encore quelques minutes ; puis le premier homme se pencha vers son secrétaire et lui commanda de nous rédiger séance tenante un laisser-passer. Tandis que celui-ci écrivait, les gardes albanais nous offraient le café et les rafraîchissements habituels. Enfin le papier fut signé et on y apposa le sceau du gouvernement. Le but de notre visite étant ainsi rempli, nous levâmes la séance, et, après avoir remercié le président de son obligeant accueil, nous prîmes congé de la respectable assemblée. Les moines répondirent à notre salut en se levant tous, et nous sortîmes pour nous rendre à l'église métropolitaine.

Les caloyers de Karyès forment, sans nul doute, l'élite de la population de l'Athos. Nous nous demandions, en quittant la résidence, s'ils ne formeraient pas aussi celle du clergé grec. A ne consulter que le passé de la communauté, la chose paraîtrait assez vraisemblable. Il est certain qu'anciennement les habitants de l'Athos ont joui, en Orient, d'une réputation de sainteté et de science qui n'avait pas de rivale. Les auteurs byzantins attestent que leur influence fut parfois prépondérante dans l'Église photienne. Les écoles de la montagne étaient les foyers lumineux de l'enseignement orthodoxe. L'épiscopat y recrutait ses membres les plus distingués. Les couvents ont fourni plus d'un patriarche à Constantinople. J'en citais quelques-uns plus haut. Sur la liste qu'en donne le P. Lequien (*Oriens christianus*), je remarque encore les noms de Maxime IV et de Niphon : l'un et l'autre élevés à la dignité patriarcale postérieurement à la

conquête turque ; le dernier honoré comme un martyr par les orthodoxes qui gardent son corps à Lavra et sa tête à Argis de Valachie. Plus d'un exarque d'Héraclée, plus d'un métropolitain de Salonique est venu de l'Athos. Sous Cantacuzène, Macaire, higoumène de Lavra, et Grégoire Palamas, occupèrent le siège de Salonique et son premier titulaire, après la prise de Constantinople, fut un autre Niphon, moine de Pantocrator. J'indique ces noms, parce qu'ils sont mentionnés dans Lequien. Si l'on voulait les rechercher tous, il y aurait de quoi dresser une très longue nomenclature. Or cet état de choses n'a point pris fin. Que la réputation des moines soit aussi solidement et aussi universellement assise que par le passé, c'est ce qu'il est difficile d'établir avec exactitude. Toujours est-il que la faveur populaire ne leur fait pas défaut et que, d'autre part, l'église grecque n'a pas cessé de recruter ses évêques parmi eux. On est donc fondé à voir dans leur société, sinon l'élite absolue, au moins une des fractions les moins abâtardies et les plus influentes du clergé photien.

Toutefois, la place distinguée qu'a occupée la communauté d'Athos dans l'Église schismatique et la grande autorité dont elle a joui dans ses conseils ne l'ont pas préservée de certains écarts qui causèrent jadis du scandale en Orient. Il est avéré que l'hérésie s'est plus d'une fois glissée à ce foyer d'orthodoxie et qu'elle y a fait à maintes reprises de nombreux et lamentables ravages. Il faudrait, sans doute, être initié aux controverses agitées depuis Cérulaire dans le monde grec pour se rendre un compte exact de la fréquence et de la gravité des défaillances des moines. Cependant on peut récolter chez les chroniqueurs byzantins plus d'un renseignement propre à guider dans cette étude.

Avant le schisme, le rôle des caloyers dans les affaires religieuses du Bas-Empire n'est pas encore assez marqué pour que leur attitude en face des anciennes hérésies ait été notée par les historiens. On ne saurait dire quel parti ils prirent, ou même s'ils prirent un parti dans les mouvements arien, nestorien, eutychéen, monothélite. Au huitième siècle, on les voit résister courageusement à la persécution iconoclaste. Plusieurs d'entre eux sont victimes des cruautés de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme, et lorsque l'impératrice Théodora rétablit solennellement le culte des images, des solitaires du mont Athos, portant les marques de tourments endurés pour la foi, accourent de leur montagne et prennent part à ce grand acte de réparation [1]. Pendant les longs débats relatifs au schisme de Photius et de Cérulaire; pendant les négociations sans

[1] Lebeau, *Histoire du Bas-Empire.*

fin des Paléologues et des papes pour la réunion des Églises, les moines athonites ne semblent pas avoir suivi une ligne de conduite très arrêtée. Le *Patericon montis Atho*, ouvrage où sont contenues les vies des saints de l'Athos, rapporte qu'ils furent persécutés par l'empereur Michel Paléologue et la patriarche Veccus, qui voulaient les contraindre à rentrer dans la communion de l'Église latine [1]. Selon le *Patericon*, Euthyme, higoumène de Vatopœdi, avec douze de ses compagnons, et le premier homme d'Athos avec vingt-six moines de Zographou, furent punis de mort pour avoir résisté aux ordres impériaux. Mais, d'un autre côté, les caloyers participent plus tard aux tentatives d'entente poursuivies par Jean Paléologue II auprès de la cour de Rome. Ils accompagnent l'empereur au concile de Florence [2] et donnent leur adhésion à l'acte qui mit temporairement fin au schisme. Il est donc malaisé, en présence de ces faits contradictoires, de distinguer chez eux un parti pris bien accentué, une attitude bien tranchée et bien nette. Au reste, il faut reconnaître que leur nom n'est pas souvent prononcé dans ces affaires, et ainsi rien ne prouverait qu'ils y aient pris une part vraiment sérieuse et effective.

Cherchons donc ailleurs et voyons en quelles autres circonstances ils ont pu donner prise à la critique. J'ouvre les *Chroniques* de Nicéphore Grégoras, et j'y lis qu'au quatorzième siècle il y eut à l'Athos des massaliens et des bogomiles. Or les massaliens, appelés aussi euchites, adelphiens, psalliens ou saccophores, étaient des hérétiques qui, entre autres erreurs, niaient l'efficacité des sacrements, pour attribuer une importance exclusive à la prière. La secte s'était anciennement développée en Asie et avait été condamnée au cinquième siècle par le concile d'Éphèse. Il paraît qu'alors ces doctrines trouvèrent de nouveaux adeptes au mont Athos et à Constantinople. Elles y acquirent même une certaine autorité, puisqu'elles furent portées jusque sur le trône patriarcal par Callixte, ce moine d'Iviron que Cantacuzène avait comblé de tant de faveurs. Homme peu estimable et peu instruit, Callixte vit se séparer de lui nombre d'évêques qui ne voulaient point participer à la communion d'un massalien [3]. Nous verrons tout à l'heure le même personnage se compromettre dans une autre hérésie, celle des palamites, et devenir un des plus ardents soutiens de son promoteur.

[1] « Sancti martyres a Michaele imperatore et a patriarcha Vecco latinizantibus passi eo quod utrique hæresim eorum exprobrassent. » (*Patericon montis Atho.*)

[2] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire.*

[3] Lequien, *Oriens christianus.*

Quant aux bogomiles, ainsi que les pauliciens d'Arménie et de Bulgarie, ainsi que les patarins et les albigeois, ils rééditaient une partie des erreurs manichéennes. Deux cents ans avant l'époque où on les signale à l'*Aghion Oros*, ces hérésiarques avaient causé des désordres dans l'empire, et Alexis Comnène avait fait brûler vif leur chef Basile. Un patriarche, Cosmas Atticus, fut séduit par eux et dut résigner ses fonctions devant la réprobation générale de son clergé. Toutefois, on ne peut savoir si l'hérésie poussa de profondes racines à l'Athos, ou si elle fut seulement le cas de quelques individus isolés. Grégoras n'en dit qu'un mot, et on ne voit pas ailleurs que ces questions aient grandement agité en ce siècle la société byzantine.

Par exemple une hérésie qui la passionna jusqu'au délire fut celle des hésychastes ou omphalopsyques, celle-ci née à l'Athos et soutenue avec fureur par les moines. Rarement les disputes théologiques atteignirent un tel degré d'acuité, un tel diapason de violence. Une invasion de Bulgares ou de Petchénègues au temps passé, une victoire turque aux portes de la capitale n'eussent pas jeté plus de trouble ni causé plus de surexcitation dans les esprits. La nouvelle hérésie reproduisait les aberrations du contemplatif Siméon, le jeune abbé de Xérocace, sur la lumière incréée du Thabor. Combattus par le moine Barlaam, ancien agent d'Andronic III auprès du pape Benoît XII, les hésychastes furent défendus par Grégoire Palamas, moine de l'Athos et depuis archevêque de Thessalonique. Il est difficile d'augurer à quoi eût abouti le débat renouvelé à plusieurs reprises sous Andronic et Jean Paléologue et conduit de part et d'autre avec une égale vigueur, si Cantacuzène n'eût pris ouvertement parti pour Palamas et les moines Athonites. Dans son amitié pour eux, il n'épargna rien en vue de les faire triompher. Il fallait avoir pour soi le patriarche de Constantinople. Le titulaire Jean penchait du côté de Barlaam. Il fut éloigné et remplacé d'abord par Isidore, évêque de Monembasie, puis par Callixte, puis enfin par Philothée d'Héraclée, tous partisans avoués de Palamas. On réunit alors synode sur synode pour trancher le différend et on mit les adversaires aux prises. Rien de curieux comme de suivre l'historique de ces débats dans Cantacuzène et Grégoras. La moitié des vingt-quatre livres de ce dernier en traite. Leurs récits sont d'autant plus piquants que les deux personnages jouèrent l'un et l'autre un rôle actif dans ces démêlés, Cantacuzène s'étant constitué le champion de Palamas, et Grégoras l'avocat de Barlaam. Ainsi il faut lire d'un bout à l'autre la relation du synode que présida Cantacuzène au palais des Blaquernes. C'est une page typique de l'histoire byzantine. Quand Grégoras a parlé, Cantacuzène se lève et le

traite de menteur et de calomniateur. Grégoras réplique et invective les moines de l'Athos, les appelant « massaliens et crapules ». « Ils mangent, dit-il, plus que des porcs ; ils boivent plus que des éléphants, et quand ils sont endormis par l'ivresse, ils prétendent émettre les oracles de Dieu. » Pensez quel tumulte devaient soulever ces injures dans les couloirs, dans les vestibules, jusque sur les places publiques où les moines étaient accourus en masse pour appuyer les discours de Palamas et applaudir à sa victoire. En de telles circonstances l'issue ne pouvait être douteuse. Malgré l'incontestable talent de Barlaam, d'Acyndinus et de Grégoras, l'avantage demeura aux palamites, et l'hérésie put se propager sans obstacle à l'Athos. Remarquons en passant que cela n'empêcha point Grégoras de s'y retirer lui aussi et d'y achever sa carrière sous la bure des caloyers.

L'émotion causée à Constantinople par de telles querelles montre bien à quel degré d'aveuglement en étaient arrivés les Grecs sous les derniers Paléologues. On voit où leurs préoccupations tendaient, à quoi se dépensait leur énergie. Ainsi l'agression turque devait trouver désarmé ce peuple qui n'avait gardé de vigueur que pour la dispute. La conquête mit ordre à cet état de choses et ferma la bouche aux théologiens. Depuis lors les Grecs, comme d'ailleurs tous les dissidents orientaux, nestoriens et jacobites, arméniens et dioscoriens, les Grecs, dis-je, se sont fort désintéressés des controverses dogmatiques. Ils s'en sont désintéressés à ce point, qu'on peut considérer comme oubliées les questions litigieuses d'où est né le schisme. A l'heure qu'il est le *Filioque* n'est plus le véritable obstacle qui s'oppose à la réunion des Églises, et celle-ci serait vite conclue, si l'on ne se heurtait à des difficultés d'un autre ordre, dont l'amour-propre national et les intérêts personnels sont la base. Les moines de l'Athos, j'en suis sûr, ont au fond plus de haine contre la papauté et les Latins que de parti pris au sujet du pain azyme et de la procession du Saint-Esprit. Il est vrai que cela importe peu, dès le moment que le résultat pratique est le même et que les esprits demeurent comme par le passé obstinément rebelles aux idées de réconciliation et d'union.

Stanislas de Nolhac.

La suite prochainement.

PYLADE[1]

VI

Pylade, retournant dès le lendemain à Pontaven, ne manqua pas de s'arrêter au Moustoir. Mais sa paysanne n'y était plus, et il ne put rien tirer de la maîtresse du logis, sinon que la veille, elle avait en effet eu la visite d'une de ses parentes, et que celle-ci était repartie le soir même pour Malestroit, qu'elle habitait.

— Mon cher, dit quelques jours après Robert à son ami, c'est assez de deuil et de retraite comme cela. Une excellente occasion s'offre de faire ta rentrée dans le monde; je devrais même dire entrée, car tu as vécu jusqu'à ce jour en vrai sauvage. Les temps sont venus, et je suis fier de montrer à la société de Nantes ce que c'est que mon ami le comte de la Chevardays. C'est dit, n'est-ce pas? Je te présente ce soir à la *redoute* donnée par mon oncle de la Tour-Landry. Sa fille, la belle Hélène, ne me pardonnerait jamais de ne pas t'amener. Elle m'a souvent entendu parler de toi, et veut absolument te voir et te connaître. Tu ne peux refuser une aussi grande faveur. Sois donc prêt pour huit heures... Prends de l'argent sur toi; il est de bon goût de s'asseoir un instant à une table de pharaon... Surtout, ne néglige pas ta toilette : une mise très recherchée, mais qui ne puisse choquer l'œil. Rien de commun, rien de voyant... A ce soir!

Pylade eut beau protester, alléguer sa timidité, son peu d'usage du monde; Robert ne voulut rien entendre. Il était déjà loin, et rentrait en courant chez lui, roulant dans son cerveau les mille combinaisons d'une tenue du soir appelée à faire sensation.

A huit heures, lorsque les deux amis, confortablement installés dans le cabriolet de Robert, débouchèrent sur le cours Saint-André, où se trouvait l'hôtel de la Tour-Landry, ils en aperçurent de loin les abords encombrés par une foule compacte de curieux, que les

[1] Voir le *Correspondant* du 10 janvier 1880.

laquais du vieux marquis avaient peine à tenir en respect. C'était une masse noire et confuse d'hommes, d'enfants, surtout de femmes, venus pour entrevoir, ne fût-ce qu'une seconde, les toilettes qui allaient s'élancer des voitures comme autant de brillantes apparitions, et gravir en s'étalant les marches de marbre de l'escalier. Les fenêtres, tout en clarté, de la riche demeure, projetaient en éventail de grandes raies rougeâtres, qui allaient se perdre en s'élargissant sur cette surface de têtes grouillant dans des alternatives d'ombre et de lumière. Et sur toute la largeur du cours, jusqu'aux façades noires et silencieuses des vieux hôtels d'en face, c'était des cris, des éclats de rire, des quolibets, des jurons, des menaces, la langue pittoresque et la grosse gaieté de cet être irascible, enfantin, joyeux et redoutable qu'on nomme la foule.

La file des voitures avance lentement. Le petit coupé d'une marquise se dissimule derrière une énorme berline contenant à grand' peine toute une famille d'opulents bourgeois, et la diligence d'un gros banquier précède la *demi-fortune* d'un fonctionnaire. Une calèche, aux lignes pures, attelée de deux grands normands pleins de sang et de noblesse, s'arrête devant le perron. Le valet sautant lestement à terre, ouvre la portière, abaisse le marchepied. Un couple élégant, jeune, aristocratique, paraît et monte l'escalier sous le feu des regards : Madame avec ce port de tête qui veut dire : — Y a-t-il autre chose au monde que ma toilette? — Monsieur, de cet air sérieux et ennuyé qui est déjà la suprême expression du bon ton, chiffonnant un bout de jabot, jetant son claque sous le bras, et lançant à ses gens, sans les regarder, les ordres pour le retour. La portière bruyamment refermée, le cocher touche au flanc ses bêtes, qui, surprises, piaffent, pointent, heurtent du poitrail deux ou trois curieux qui reculent en grommelant et se bousculant, et la calèche s'éloigne au grand trot sur le pavé sonore, et toujours cette foule, agitée de cent passions diverses, la curiosité, la jalousie, l'admiration, l'envie, et assiégeant de ses flots pressés ces quelques favorisés de la naissance et de la fortune.

Robert et Pylade entrent dans l'intérieur de l'hôtel, où le spectacle est bien différent. Là, le luxe, la lumière, le parfum des fleurs et le sentiment du plaisir pénètrent, éclatent, rayonnent partout. Sur les sons voilés, lointains, d'un orchestre dissimulé dans les massifs du jardin, les compliments, les madrigaux, les fadeurs, toutes les ressources du langage menteur et doré du monde se croisent et se confondent dans cette symphonie, délicatement bruyante, particulière à ces réunions d'élite. Rien de plus enjoué, de plus brillant, de plus sincèrement joyeux que ces premières fêtes de la société française, au commencement de cette période de notre histoire, si

justement appelée la Restauration. On revient, on se retrouve, on se reconnaît de toutes parts. Que d'événements à déplorer, de projets d'avenir à faire, surtout d'aventures à se raconter! On échange dans un récit rapide, fiévreux, entrecoupé, les tristesses et les misères de l'émigration, contre les brûlantes émotions de la Terreur, de la guerre de Vendée, des glorieuses et terribles péripéties de l'épopée impériale. Vingt ans ont passé sur les têtes, mais les cœurs ont gardé la chaleur d'autrefois. Tout d'ailleurs renaît, respire et refleurit. Les portes de la patrie sont ouvertes, l'émigré de Coblentz s'y rencontre avec le prisonnier de Sibérie, et tous deux font ensemble le premier pas sur le sol sacré. Notre armée n'est plus condamnée à une victoire par mois pour que le pays puisse vivre. Le roi n'est plus à Artwel ni à Vienne, mais aux Tuileries. Les forces se raniment, les brèches se réparent, la guerre civile se rapetisse aux proportions du duel, les haines tombent chaque jour, et la France voit ses enfants se réunir de tous côtés, comme des abeilles dont l'ouragan a renversé la ruche reprennent courage dès que la tempête s'éloigne et que l'arc-en-ciel brille, et, s'appelant par un bourdonnement de joie et d'amour, reforment un essaim plus actif et plus prospère.

Une grande animation règne donc à la redoute du marquis de la Tour-Landry. Au milieu de tous les genres de distractions et de plaisirs autorisés par cette sorte de fête, la politique trouve moyen de se glisser sous les traits de la charité. C'est ainsi que, dans le grand salon de l'hôtel, entre deux morceaux du concert exécuté par les premiers sujets du grand théâtre, s'organise spontanément une quête en faveur d'une pauvre veuve royaliste de la ville, dont les deux fils, enlevés par la conscription, ont été tués à Waterloo. Plus loin, au fond de cette pièce éclatante de lumières, s'alignent cinq ou six élégantes petites boutiques, chargées de fleurs, de bonbons et de fruits, et que domine cette inscription en grosses lettres: *Vente au profit des orphelins de la Vendée*. La maîtresse de céans, la belle Hélène de la Tour-Landry, y réalise une recette princière en vendant à chacune de ses invitées le jouet à la dernière mode, que portaient, à Paris, cette année, toutes les élégantes de Longchamps. C'est le kaléidoscope dans lequel on glisse, à côté des petits morceaux de verre multicolores, des fleurs naturelles du plus charmant effet. Devant cette boutique, la plus achalandée de toutes, le baron de Jauzac, mis en belle humeur par quelques coups de champagne, se démène et débite un boniment follement excentrique. Le chevalier de Courseul a eu la singulière idée d'apporter dans un coffret des sauterelles et des hannetons vivants, et introduit en cachette une de ces petites bêtes dans chacun des kaléidoscopes qu'en sa qualité de *commissaire* il délivre aux dames. Notre acheteuse, clignant un

œil, applique l'autre à l'extrémité de son emplette, et voyant l'insecte s'agiter dans sa prison, pousse de petits cris de peur tout à fait harmonieux, auxquels répond l'hilarité générale. Montilliers, poète à ses heures, réclame le silence, l'obtient à grand'peine au bout d'un quart d'heure, monte sur une chaise, et chante des couplets improvisés sur le joujou favori, d'une voix plus convaincue que juste :

Rose, héliotrope,
Tout se développe
Grâce au bijou si couru,
Et l'on ne parle que du
Kaléidoscope.

Et le microscope,
Et le télescope,
N'offrant plus rien de nouveau,
Doivent céder le pas au
Kaléidoscope.

— Bravo ! bravo ! s'écrie-t-on.

— Sur quel air nous chantes-tu donc cela ?... demande le marquis de Bréhant.

— Sur l'air de : *J'ai perdu mon âne*... Mais puisque je te retrouve, mon cher, je vais en changer.

Et Montilliers achève sa chanson sur un refrain nouveau :

Fût-on misanthrope,
Myope ou cyclope,
On resterait même à jeun
Pour le plaisir d'avoir un
Kaléidoscope.

On applaudit à tout rompre, et l'auteur, félicité, descend de sa chaise, affectant la fausse modestie d'un homme blasé sur tous les genres de succès.

Cependant l'orchestre éclate et la danse tourbillonne. La fête bat son plein. L'amphitryon, le brave marquis de la Tour-Landry, se promène de groupe en groupe, pour recueillir les compliments qui lui sont dus. Mais l'âme de la réunion, on le sent bien, ce n'est pas lui, c'est sa fille Hélène. Cette petite fée de dix-huit ans anime, excite, dirige tout, comme armée d'une invisible baguette magique. Elle danse, cause, rit, maîtresse de maison et vendeuse à la fois. Quant à Robert, dès son entrée dans la fête, il avait naturellement

abandonné, oublié son protégé Pylade, lorsque, une heure après, passant d'un salon dans l'autre, il se trouve en face de lui.

Seul, appuyé au chambranle d'une porte, le jeune comte était en proie au supplice particulier qu'inflige le monde à ceux qui s'y sentent novices ou dépaysés. Jamais sa timidité n'avait subi pareille épreuve. Embarrassé de ses mains, de ses bras, de ses longues jambes, de toute sa personne, changeant vingt fois d'attitude à la minute, pour se donner une contenance naturelle, et ne parvenant qu'à se trouver plus gauche et plus emprunté, bercé par de vagues désirs de se lancer dans le tourbillon du bal et restant cloué en place il s'effaçait à tout moment, esquissant un sourire bien loin de sa pensée, pour laisser passer devant lui un couple de danseurs qui parlait à voix basse, ou un bruyant essaim de beaux cavaliers qui plaisantaient et riaient bien haut.

— Comment font-ils, se disait le pauvre garçon, pour avoir tant d'esprit?... tandis que moi... Ah! je ne suis pas fait pour cela!... Que diantre suis-je venu faire ici?...

— Que diantre fais-tu donc là?... lui dit à brûle-pourpoint Robert comme répondant à sa pensée. Je te cherche partout... Danses-tu?... T'amuses-tu?... As-tu fait la connaissance de mon cher oncle?

— Pas encore,... mais à quoi bon?

— Comment! à quoi bon?... Mais par simple politesse. Tiens voilà justement sa fille, ma charmante cousine Hélène... Elle qui me raille toujours sur notre amitié et qui prétend que tu n'existes pas!... Ah! parbleu! il faut que je te présente... A l'anglaise, mon cher, à l'anglaise!...

Et joignant l'acte à la parole, Robert entraîna son ami par la main :

— Ma chère Léna, dit-il d'un ton dégagé, je vous présente en chair et en os M. le comte Pylade de la Chevardays, à la fois le plus sauvage et le plus solide de mes amis.

Pylade rougit et s'inclina en silence, n'osant quitter le parquet du regard.

— C'est une grande faveur de vous voir, je le sais, Monsieur de la Chevardays, dit ironiquement la jeune fille; aussi vous sommes-nous doublement reconnaissants, mon père et moi, d'être venu ce soir.

Au son de cette voix, douce quoique moqueuse, le jeune homme tressaillit, leva les yeux et ne put retenir une exclamation :

— Vous, ici?...

— Mais sans doute, reprit Hélène, de l'air le plus ingénument étonné. Où voulez-vous que je sois, Monsieur?

— Oh!... pardon, Mademoiselle! Je croyais..., mais je me suis trompé... Je suis vraiment désolé...

Il ne put achever.

— Ah! pour le coup, c'est trop fort! s'écria Robert en éclatant de rire. Je vous le disais bien, belle Léna, votre aspect foudroyant fait perdre la tête à ceux qui vous voient ainsi à l'improviste, sans être prévenus de tant de charmes!... Ah! ah! ah!... Allons, remets-toi, mon pauvre Pylade!... Pylade!... Eh bien, où donc est-il?

Pylade était loin. N'y tenant plus, il s'était sauvé, bousculant deux ou trois couples de danseurs, renversant dans le vestibule un laquais qui le traita d'imbécile, et s'élançant sur le cours, où il disparut dans la nuit.

— Oh! ces yeux!... ces yeux!... balbutiait-il en regagnant à grands pas son logis à travers les rues solitaires... C'est elle, c'est ma paysanne!... Mais, comment se peut-il?... Allons, c'est impossible!... J'ai rêvé tout éveillé. Suis-je assez stupide!... Rentre chez toi, pauvre fou, et restes-y puisque tu n'en sors que pour faire des sottises!...

VII

Très intrigué de cette aventure, le marquis de Pontaven allait trouver son ami le lendemain matin de la redoute, et, quoique le voyant rêveur et morose, il l'enlevait de force et l'emmenait déjeuner chez lui.

— Or çà, monsieur le lunatique, vous allez me conter ce qui vous est arrivé cette nuit, dit Robert, lorsqu'ils furent tous deux attablés en face l'un de l'autre.

— Mais... rien, fit Pylade rougissant.

— Comment, rien?... Je te conduis chez mon oncle, je me fais ton introducteur dans le monde, je te présente à Hélène de la Tour-Landry, la plus belle, la plus noble et la plus riche fille de Nantes, et, au lieu de faire honneur à un répondant tel que moi par un madrigal heureux ou un compliment bien tourné, tu te troubles, tu balbuties je ne sais quoi, et tu te sauves!... Et tu viens me dire à présent que tu n'avais rien d'extraordinaire?... A d'autres, mon cher!

— Robert, dit Pylade au lieu de répondre,... ton oncle est veuf?

Robert leva les yeux au ciel.

— Hélas! oui, dit-il. J'ai perdu ma tante... Pauvre oncle! il a bien souffert... avec elle; elle était insupportable.

— Parlons sérieusement. Ta cousine est fille unique?

— Unique.

— Elle n'a pas de sœur? Tu en es sûr?

— Très sûr ! Mais où donc veux-tu en venir avec tes questions ?... Serais-tu épris de Léna, par hasard ?... Ah ! c'est une charmante fille, et qui fera une maîtresse femme. Tudieu !... quelle volonté ! Son bonhomme de père ne tient pas plus que cire molle entre ses jolis doigts... Je l'aime beaucoup, mais du diable si j'en suis jamais amoureux !... C'est le lutin le plus espiègle et le plus capricieux !... la plus folle tête !...

— C'est étrange... reprit Pylade comme se parlant à lui-même.

— Qu'est-ce qui est étrange ?... C'est toi, qui ne parles que par énigmes... Tiens, bois-moi de ce vieux ci-devant de Vouvray, échappé par miracle aux noyades de 93, et qui a paisiblement attendu dans ma cave le retour de la royauté pour en sortir. La vérité se trouve, non dans un puits ainsi que le soutient la fable, mais bien dans le vin, comme le dit le proverbe latin... et elle doit habiter au fond de cette bouteille. Achevons-la donc, et tu me diras ton secret... Mais qui frappait tout à l'heure à la porte, Baptiste ?

— Un homme qui veut parler à Monsieur le marquis, répondit Baptiste. Je lui ai fait observer que Monsieur le marquis était en train de déjeuner ; il m'a dit qu'il attendrait. Je l'ai fait entrer dans le petit salon.

— Qui cela peut-il être ?... Aussi bien nous avons fini, n'est-ce pas, Pylade ? Viens avec moi, nous verrons ce que veut ce fâcheux.

Les deux amis, sortant de la salle à manger, se trouvèrent en face d'un petit homme sec, chauve, râpé, les yeux cachés derrière une grande paire de lunettes d'or à verres bleus, et qui se confondait en salutations.

— Monsieur le marquis de Pontaven ? dit-il enfin d'une voix de fausset.

— C'est moi, Monsieur, dit Robert. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Je désirerais vous entretenir d'une affaire importante.

— Vous pouvez parler ; monsieur est mon ami intime... Prenez un siège.

— Nicolas Lambin, huissier,... pour vous servir, Monsieur le marquis, dit cérémonieusement le petit homme, avant de s'asseoir. Puis, d'un ton solennel :

— Monsieur le marquis, commença-t-il, le sujet qui m'amène est tellement grave, que je sollicite de vous la faveur de remonter un peu haut. En 1793, feu le marquis votre père....

— Oh ! pardon, Monsieur... Monsieur ?

— Lambin... Nicolas Lambin, huissier.

— Eh bien, Monsieur Lambin, je ne vois pas en quoi la mémoire de mon père peut vous être utile ; veuillez ne pas la mêler à tout ceci, dit sèchement Robert, en passant avec impatience ses doigts dans

les longs poils d'un superbe épagneul noir, le favori de son foyer.

— Nous irons donc droit au fait?... demanda l'huissier sans se déconcerter.

— S'il vous plaît.

— Eh bien, il s'agit de la vente du château de Pontaven, et de toutes ses terres et dépendances, consentie et signée par votre père, à M. Graffin, son intendant.

— Vous dites?... fit Robert stupéfait.

— Je dis qu'en 1793, dès le commencement de l'insurrection vendéenne, M. votre père voulut rejoindre l'armée de Cathelineau, avec le marquis de Lescure son ami. Craignant pour ses propriétés, qui seraient sans doute confisquées par le gouvernement républicain, ayant peut-être besoin d'argent comptant pour les frais de son entrée en campagne, il vendit Pontaven à son intendant qui s'était enrichi à son service... honnêtement s'entend. Il se réservait probablement de le lui racheter en des temps meilleurs, mais vous savez... hélas!... ce qui advint. Le marquis de Pontaven fut malheureusement arrêté à Nantes, la veille de son départ, et périt par jugement du tribunal révolutionnaire, tout à la dévotion de Carrier. M. Graffin s'enfuit en Angleterre, et y vécut plus de vingt-ans, privé de raison. Il est mort, il y a deux mois. Son fils a découvert cet acte de vente dans les papiers de la succession paternelle, et ne vous demande aujourd'hui, monsieur le marquis, rien que de légitime : la restitution des terres et du château de Pontaven, et les intérêts au taux légal, pendant vingt-cinq ans, des cent soixante mille francs que votre père a touchés en beaux écus sonnants.

L'épagneul hurla de douleur et s'enfuit par la porte entr'ouverte. Robert, pâle de colère, n'y tenant plus, venait de lui allonger un maître coup de pied, destiné sans doute mentalement à un autre.

— Monsieur l'huissier... ceci m'a tout l'air d'une méchante comédie, dans laquelle je ne jouerai pas longtemps le rôle de dupe, soyez-en sûr.

— Je respecte trop Monsieur le marquis pour me prêter vis-à-vis de lui à une plaisanterie, que le caractère de ma charge m'interdirait en tous cas, répondit l'huissier se levant.

— Mais voyons! Je n'en puis croire mes oreilles. Que me racontez-vous de vente, de restitution, d'intérêts?... Pontaven vendu! Allons donc! Où en est la preuve?

— La preuve, ou plutôt l'acte de vente, ce qui est la même chose, est entre les mains de mon client, M. Graffin fils, arrivé de Londres il y a quelques jours.

— J'irai trouver ce manant, s'écria Robert, et nous verrons s'il osera...

— Du calme, Robert, dit Pylade ; sachons jusqu'au bout ce qu'on veut de toi.

— Soit. Est-ce tout, Monsieur?

— A peu près ; sauf une dernière formalité que je vous demande la permission de remplir.

Maître Lambin tira d'une main un énorme foulard de sa poche, ôta de l'autre ses somptueuses lunettes, les essuya avec soin, les replaça, les ôta de nouveau, les essuya encore, puis extrayant un papier timbré d'un grand portefeuille de cuir vert, se prépara complaisamment à lire.

— Faisons vite, Monsieur, et finissons, lui dit Pylade, redoutant un acte de violence de la part de son ami qui se promenait fiévreusement et à grands pas dans la salle.

— Ce jourd'hui, vingtième du mois de mai de l'an de grâce 1819, à deux heures de relevée, moi, Nicolas Lambin, huissier près le tribunal civil de Nantes, à la requête de M. Jean-Jacques Graffin, demeurant en ladite ville, rue d'Aiguillon, n° 30, me suis présenté au logis du sieur Robert...

— Eh ! qu'ai-je besoin de vos grimoires ! cria Robert hors de lui, et faisant voler d'un revers de main l'assignation entre les doigts de l'huissier.

Maître Lambin en laissa choir ses lunettes de surprise.

— La colère, balbutia-t-il, est mauvaise conseillère, et pour vous-même, vous devriez...

— Allez-vous me donner des leçons, Monsieur le drôle? Ah ! vous voulez me chasser de chez moi !... Eh bien, commencez par déguerpir vous-même au plus vite, ou sinon...

— Robert ! s'écria Pylade retenant son ami.

— Non, laisse-moi châtier ce faquin...

— Vous vous repentirez de cet emportement, Monsieur, miaula de sa voix la plus aigre l'huissier, qui, ramassant au plus vite son assignation et ses lunettes, s'esquiva, poursuivi jusque sur le cours par les aboiements de l'épagneul.

Les deux amis restèrent seuls, debout, au milieu du salon, et se regardèrent un instant sans proférer une parole. Tout à coup Robert éclata de rire.

— Ah ! Ah ! Ah ! Quelle figure fais-tu donc, mon pauvre Pylade?... Tu as une mine à porter le diable en terre !

— Tu trouves cela drôle, toi?

— Eh ! crois-tu donc un seul mot de ce que nous a nasillé ce vieux robin radoteur?

— Que serait-ce donc alors?

— Qui sait!... Une plaisanterie, sans doute, d'un de nos amis...

Tiens! peut-être une mystification de ce fou de Montilliers; mais elle est par trop forte.

— Ainsi, cet acte de vente...

— Bah! dit Robert, je te parierais mon alezan contre cet âne qui passe là-bas, vois-tu, qu'il n'existe aucun papier pareil... Mon père aurait vendu Pontaven, et je n'en saurais rien!...

— Tu avais un an à la date en question.

— Mais mon tuteur, le vieux marquis de la Tour-Landry, me l'aurait dit.

— Comment l'aurait-il su? Il était à Coblentz, et n'a jamais revu ton père. Crois-tu que les choses se passaient en 93 comme maintenant? La France était en feu, et on ne faisait guère attention à la vente d'un château.

— Au diable la sotte histoire, dit Robert!... N'y pensons plus!

— Comment, n'y pensons plus!... Il faut au contraire s'en occuper sans retard.

— Que veux-tu que j'y fasse?

— Aller chez ce Graffin; savoir si la chose est vraie.

— Moi, me présenter chez ce rustre?... Tu veux rire.

— Eh bien, j'irai pour toi, dit Pylade prenant son chapeau et se disposant à sortir. Aussi bien, je saurai mieux que toi tirer cela au clair. Je verrai, j'arrangerai...

— Ne compromets pas ma dignité, au moins.

— Sois tranquille; je compromettrais plutôt la mienne.

— Tu le veux?... Allons, je te passe mes pleins pouvoirs.

— C'est cela. Va à tes plaisirs; moi je vais à tes affaires.

Pylade sortit; Robert le regarda s'éloigner par la fenêtre: « Brave garçon, dit-il, il court comme au feu; on dirait que c'est pour lui-même qu'il entreprend ces démarches... Il en sera quitte pour battre la ville inutilement... Si c'était vrai, pourtant... Pylade va se mettre en quatre, et moi... Ah! bah! cela l'occupe et l'amuse... Baptiste!... dis à Lapierre de seller ma jument anglaise, et viens m'habiller. »

Et cependant Pylade courait chez ce Graffin, dont il ne connaissait pas le nom une demi-heure avant. Allant droit son chemin, se parlant haut à lui-même et heurtant les passants qui maugréaient et le prenaient pour un fou: « Ruiné, répétait-il, ruiné!... Robert!... car il le serait, ou à peu de chose près... Pontaven vendu!... Pontaven, avec son parc, ses prés, ses bois, ses champs que j'ai restaurés, réparés, remis en culture de mes propres mains!... Allons! c'est impossible!... Mais quel coup, grand Dieu!... Si encore c'était moi que la ruine menaçait!... »

VIII

Par malheur, Pylade acquit bientôt la certitude que c'était bien la fortune de son ami qui était sous le coup d'une atteinte des plus graves. Arrivé chez Graffin, il trouva un homme d'une quarantaine d'années, pataud, rougeaud, ventru, d'une belle humeur désagréable, au ton enjoué et au franc rire, mais doué d'autant de fausseté réelle que de bonhomie apparente. Pylade se nomma.

— Ah ! Ah !... Enchanté, très honoré, Monsieur le comte, de faire votre connaissance... Et vous venez de la part de M. de Pontaven ?... Hein?... Oui. n'est-ce pas? A ce titre, je veux bien vous donner quelques détails sur l'affaire... Vous doutez peut-être de l'existence de cet acte de vente?

— Certes, Monsieur. Une chose si extraordinaire...

— Extraordinaire ?... Et pourquoi?... Voyez-vous, Monsieur le comte, il faut vous reporter aux temps de trouble universel où M. le marquis de Pontaven a vendu son domaine à mon honnête homme de père... Et il fut, soyez en sûr, trop heureux de trouver sous la main un acquéreur payant en beaux deniers comptants. Aujourd'hui que les nobles émigrés sont rentrés en France, qu'ils n'ont plus rien à redouter, qu'ils ont même tout à espérer d'un gouvernement qui les protège, M. Robert de Pontaven trouverait fort agréable de vivre en paix dans le manoir de ses aïeux... Je le comprends. Bon Dieu !... c'est tout naturel. Mais, voyons, Monsieur le comte, soyez franc : Est-ce juste ? Et si votre ami, avec lequel je ne demande pas mieux que de m'entendre, car je suis bon prince, moi !... Si votre ami, dis-je, n'accorde pas un peu de reconnaissance à la mémoire de mon brave père, — Dieu ait son âme ! — ne fait-il pas preuve d'un peu d'ingratitude ?... Ah ! c'était un honnête homme, mon père !

Pylade se cabra sous la pointe d'ironie que cachaient ces dernières paroles.

— Vous n'espérez pas, dit-il, que M. de Pontaven en passera par vos prétentions ?

— Si ; je l'espérais, sans y croire, répondit tranquillement Graffin. Et pour vous prouver, mon cher Monsieur, que tout ceci est sérieux, voilà les pièces authentiques sur lesquelles je base ce que vous appelez mes prétentions.

Disant cela, il tendait à Pylade un acte de vente bien et dûment établi. Un reçu de la somme de 160 000 livres, prix convenu entre les parties, y était annexé. Pylade, qui avait déjà vu maintes fois la signature du vieux marquis, la reconnut au bas de chaque pièce.

— 160 000 livres ! murmura-t-il tout décontenancé... Une terre qui en vaut 600 000 aujourd'hui ! Ce n'est pas cher !

— En 93, Monsieur, les temps étaient durs, et l'argent rare.

— Mais comment se fait-il que ce ne soit qu'après vingt-cinq ans révolus que vous vous décidiez à faire valoir ces titres à la propriété de Pontaven ?

— Maître Lambin ne l'a donc pas expliqué à votre ami ? Je lui avais bien recommandé, pourtant... Mon pauvre père est mort il y a deux mois à peine, dit Graffin, poussant un soupir trop gros pour être vrai, mort à Bedlam, en Angleterre, après vingt années de folie. J'ai découvert ces pièces dans les papiers de la succession. D'ailleurs la preuve de la vente est facile à retrouver dans l'étude du notaire qui l'a faite... Et puis, mon père était si honnête homme !

— Vous le rappelez bien souvent, dit Pylade.

— La vérité ne peut trop se répéter, Monsieur le comte.

Ce maudit homme avait réponse à tout ; il n'y avait qu'à s'incliner. Le jeune comte se retira et reprit lentement le chemin de l'hôtel de Pontaven, se demandant comment il apprendrait à son ami les mauvaises nouvelles qu'il avait recueillies.

Robert n'était pas rentré. Il avait, dit Baptiste, remis son cheval aux mains de Lapierre, le cocher, et était reparti aussitôt. En l'attendant, Pylade se promena en tous sens dans l'appartement ; puis, s'arrêtant devant une des hautes fenêtres qui donnaient sur le cours, et regardant machinalement au dehors les passants qui regagnaient leur maison dans les ombres croissantes de la nuit, il se livra à d'inquiétantes réflexions. Cette sotte histoire l'agitait. Il allait falloir se débattre entre les griffes des gens de loi. Pylade craignait l'appareil de la justice ; il ne doutait pas de la bonté de la cause, mais le combat avec les finauds et les aigrefins n'était pas son affaire. Robert allait-il donc être ruiné ? Oh ! non, jamais ! Quand Pylade y mangerait sa petite fortune ! Robert, sa richesse, son indépendance et son bonheur, n'était-ce pas là toute la vie de Pylade ? Et pour remplir son cœur en fallait-il davantage ? Eh bien ! oui, peut-être ; et Pylade n'était pas content de lui-même. Depuis quelque temps, dans ses rêves de la nuit, dans ses projets du jour, il voyait se glisser, derrière la tête si chère de son ami, une tête plus jeune, plus belle encore, dont les grands yeux noirs et le fin sourire se détachaient sur le fond éclatant de blancheur de la coiffe des paysannes de Malestroit. Il n'y avait pas à dire, cette tête, ce sourire, ces yeux, ces yeux surtout, avaient jeté le trouble dans son âme, puisqu'il les revoyait un peu partout, et qu'il avait cru les retrouver, la veille même, — quelle absurdité ! — dans la cousine de son ami. Non, décidément Pylade n'était pas content de lui,

car, à force de vouloir chasser cette image, il l'évoquait de plus belle.

A ce moment, un grand bruit se fit entendre dans l'escalier, la porte s'ouvrit avec fracas. C'était Robert.

Entrant avec violence et sans voir son ami dans le clair-obscur de la salle, repoussant brutalement son épagneul accouru tout joyeux à sa rencontre, le marquis de Pontaven arracha ses gants, les lança avec sa cravache et son chapeau à l'autre bout de la pièce; puis, se jetant dans un grand fauteuil auprès du foyer, il se voila la face avec les mains et parut s'absorber dans un muet désespoir. Pylade le regardait, saisi d'étonnement.

— Qu'as-tu ? dit-il enfin doucement.

— Qui me parle ? Ah ! c'est toi !

— C'est moi... J'ai vu ce Graffin...

— Quel Graffin ? Ah ! oui, l'acquéreur de Pontaven... ou son père, je ne sais plus... Ah ! ah ! ah ! Il a acheté le château, les fermes, tout, n'est-ce pas ? Eh bien, il faut tout lui donner... Et cela vaut mieux ainsi... Puisque je dois être ruiné, que je le sois donc tout de suite... Ce sera plus tôt fini !

— Ruiné ! Que dis-tu là ? Es-tu fou ?

— Fou ? Ah ! oui, fou, et le plus grand fou que la terre ait porté.

— Voyons, explique-toi !... Et d'abord de la lumière !... Nous sommes là à nous débattre dans la nuit...

Pylade sonna. Baptiste apporta deux flambeaux allumés, et se retira.

— Et maintenant, qu'y a-t-il ? dit le jeune comte.

Robert le regardait fixement, les yeux hagards. Deux larmes brillantes y parurent, et il se jeta dans les bras de son camarade.

— Tiens, embrasse-moi, dit-il ; j'en ai besoin. Tu es un cœur d'or, et je ne suis qu'un égoïste qui exploite ton amitié depuis qninze ans. Je vais tout t'avouer ; cela me soulagera. Au lieu d'aller avec toi m'occuper de mes affaires, — et tu sais si elles en valaient la peine, — j'ai fait le fanfaron, j'ai voulu monter à cheval, comme d'ordinaire... Je n'ai pas pu. Je suis rentré, et pour m'étourdir, j'ai couru au café Royal. On y jouait le pharaon ; Bréhant, Jauzac, et plusieurs autres étaient là. Ennuyé, nerveux, mécontent de moi-même et de tout le monde, je me suis jeté dans le jeu en aveugle, en insensé... Comment cela s'est-il passé ? Je ne saurais le dire... On voulait me retenir ; je me suis entêté... Bref, je dois 4000 louis à lord Clifton, qui tenait la banque.

— 80 000 mille livres ! dit Pylade atterré... Ah ! tiens, tu me feras mourir !

— Je me ferai mourir bien avant, et tu seras débarrassé de moi, répondit Robert s'abandonnant, en esprit faible, à un accès de violent désespoir... Pontaven n'est plus à moi ; le jeu m'écorne le reste, car ce n'est pas la première fois que j'y perds... Quand j'aurai tout dissipé, tout mangé, tout perdu, je saurai ce qui me reste à faire... Et adieu les Pontaven !... J'ai assez mal porté le nom de mes aïeux pour le faire disparaître...

— Ah ! c'est trop fort, s'écria Pylade ! tu n'as pas plus de caractère et d'énergie qu'une poule mouillée ! C'est cela, tue-toi ! Tu as déjà fait dans ta vie un certain nombre de folies ; tu couronneras ton œuvre par la plus grande de toutes!

— Je ne me tuerai pas, dit Robert souriant amèrement. Je provoquerai le premier bonapartiste que je rencontrerai, et nous ferons *coup fourré*, comme dit mon maître d'armes.

— A merveille!... Eh bien, et moi? Qu'est-ce que je deviendrai ?... Tu ne penses qu'à toi, ma parole d'honneur !... Ah ! parbleu! tu avais raison tout à l'heure : tu n'es qu'un égoïste et un ingrat !

— Moi?...

— Oui, toi. Ingrat d'abord envers la Providence qui t'a comblé, qui t'a tout donné, la naissance, la fortune, tout... jusqu'à la beauté, coquin que tu es !... Ingrat ensuite envers moi, qui me suis fait ton ombre, ta chose, ton chien fidèle... ton Pylade enfin !... Et tu veux te tuer pour un procès en perspective et une misérable dette de jeu !... Ah ! tu mériterais d'être vraiment malheureux.

— Accable-moi, c'est cela... Tu es bien généreux !

— Mais non, je ne t'accable pas, mon petit Robert !... dit Pylade qui, craignant d'en avoir trop dit, changea de gamme et s'assit près de son ami en serrant ses mains dans les siennes ; je te secoue pour te réveiller... Un peu de courage, morbleu !... De quoi s'agit-il en somme ?... On te conteste la propriété de Pontaven ?... Eh bien, si ce Graffin, dont le père a volé le tien, j'en jurerais, comme au coin d'un bois, — si cet honnête homme te fait un procès, on le lui gagnera, son procès, et tu garderas Pontaven... Pour ta dette de jeu, plaie d'argent n'est pas mortelle... Combien dois-tu à lord Clifton, dis-tu?

— 80 000 livres.

— Ah !... je croyais que c'était davantage... Eh ! qu'est-ce que c'est que 80 000 livres?... La belle affaire !... Combien en as-tu ici ?

— 20 000, tout au plus.

— J'en ai trente chez mon notaire ; total : cinquante. Bréhant, qui est maître de sa fortune, nous prêtera les trente autres. Tu

paieras cet Anglais, et nous aurons le temps de nous retourner.

— Mais comment cela ? dit Robert revenant de son abattement.

— C'est mon secret. J'ai justement besoin d'aller voir ma petite terre de Malestroit. Je te demande quatre jours seulement pour être de retour, et pour désintéresser Bréhant.

— Tu vas te dépouiller pour moi, Pylade ?... Je ne le veux pas, entends-tu !

— Eh ! qui te parle de me dépouiller ?... Moi non plus, je ne le veux pas. Un simple arrangement à prendre, rien de plus.

— Tu me promets que tu ne seras lésé en rien ?

— Oui, je te le promets. Toi, pendant ce temps, vis à ton ordinaire ; fais bonne contenance ; montre-toi au café Royal. N'y joue pas, par exemple !... Tu aurais l'air de vouloir te rattraper.

— Oh !... sois tranquille... Mais, je vais donc continuer mon existence d'égoïste, pendant que tu vas encore te donner tant de peine...

— N'y pense pas ; c'est à charge de revanche. Est-ce que tu n'agirais pas de même à l'occasion ? Ne te battrais-tu pas pour ton Pylade ?... Ne te jetterais-tu pas à l'eau pour lui ?...

— Oh ! oui, dit chaudement Robert.

— Eh bien, jette-toi... sur ton lit, reprit Pylade essayant de plaisanter. Tâche de passer une bonne nuit, et demain, à l'aurore, tu verras tout moins en noir et plus en rose. Embrasse-moi, et à bientôt !

Les deux amis tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Ah ! mon pauvre Pylade, dit Robert en soupirant, comme nous *m'aimons !*

IX

Le lendemain, à midi, le jeune comte de la Chevardays s'installait dans le coupé de la diligence de Ploërmel, qui devait, aux deux tiers de la route, le déposer à Malestroit. Il avait en partie exécuté son plan. Le marquis de Bréhant avait consenti à prêter les 30 000 livres qui manquaient pour payer lord Clifton, sous condition d'être remboursé dans quatre jours. Pylade s'y était engagé sur l'honneur.

A mesure qu'il s'éloignait de Nantes, ses idées, cédant à la distraction forcée du voyage, changeaient peu à peu, comme les divers points de vue qui se déroulaient lentement, mais sans cesse, à ses yeux. L'aspect riant des fertiles prairies de l'Erdre avait bientôt fait place à la mélancolique majesté des landes bretonnes. Si l'âme

est fortement impressionnée à l'aspect des montagnes couronnées de glaces éternelles, elle se repose au milieu de larges plaines qui découvrent à l'œil une plus grande partie du ciel. La pensée s'y étend et s'y perd, comme ces ondulations produites par la chute d'une pierre dans un lac profond vont s'aplanir, en s'agrandissant, à la surface de l'eau. Ainsi les préoccupations de Pylade au sujet de son ami se noyaient peu à peu dans le domaine des songes, tellement même qu'il s'endormait tout à fait, lorsqu'un cahot de la diligence lui fit mettre la tête à la portière. Il était arrivé aux premières maisons d'un village, et aperçut le long de la route deux ou trois jeunes filles, portant cette coiffe blanche qu'il ne pouvait voir sans y encadrer par la pensée deux beaux yeux noirs de jais. Il passa brusquement du vrai rêve au rêve éveillé. — Si j'allais la retrouver ici... à Malestroit même!... car, c'est une compatriote; son costume me le dit assez... Faut-il que cette image me poursuive, au point que j'aie cru la revoir en Mlle de la Tour-Landry!... Et suis-je assez sot pour avoir commis cette bévue qui m'a rendu ridicule... Dieu sait comme! Toujours est-il que Pylade ne cessa de dévorer le chemin des yeux, à mesure qu'il fuyait sous les pieds de quatre vigoureux petits chevaux bretons. Le retour au sol natal, l'approche du toit paternel sont d'ailleurs assez intéressants pour qu'on ne perde pas un coup d'œil de ce spectacle, pas une minute de cette heure charmante. C'est un arbre qui borde la route, et dont on a revu bien souvent la silhouette particulière dans les brouillards de la ville en songeant au pays. C'est le ruisseau dont les hasards de la chasse ou les flâneries de la pêche vous ont fait connaître autrefois, reconnaître aujourd'hui, les moindres détours. Puis, voici la petite ville, toujours assise dans les prés, les murailles tombant à pic dans la rivière, et le clocher dressant hardiment dans le ciel son coq et sa girouette; et, là-bas, à mi-côte, la maison de famille, dont on va tout à l'heure franchir le seuil, le cœur oppressé de mille sentiments doux et tristes. Que d'événements, de choses passées sans retour, depuis qu'on l'a quittée! N'eût-on pas mieux fait d'y rester? Et si les dieux familiers, attendant patiemment devant le foyer désert le retour des hôtes qu'ils y ont protégés, et vous voyant revenir seul, allaient vous interroger!... Que de manquants à l'appel, d'exilés volontaires ou d'ingrats oublieux du nid où ils ont vu le jour!...

Pylade n'était pas de ces derniers. Mais à peine eut-il dit un amical bonjour à son vieux jardinier, visité rapidement tous les objets aimés de son enfance, qu'il se gourmanda lui-même d'oublier les devoirs de l'amitié. Il se rendit en toute hâte chez le notaire de Malestroit, et lui exposa son cas. Il lui fallait 30 000 francs sous

quarante-huit heures, dût-il donner hypothèque sur son patrimoine aux conditions les plus rigoureuses.

Devant cet aveu dépouillé du moindre artifice, le notaire regarda le jeune comte sans rien dire, et de l'œil du limier qui flaire une piste.

— Votre domaine, dit-il enfin, vaut certes plus que cette somme, mais, je dois vous le dire, vous ne trouverez pas à emprunter dessus beaucoup plus de la moitié. L'argent est rare en ce moment dans notre pauvre Bretagne.

— Mais que faire, alors?

— Il y aurait bien un moyen,... dit en feignant d'hésiter le notaire.

— Lequel?

— Oh!... vous ne l'accepterez sans doute pas.

— Dites, Monsieur, je vous en prie.

— Eh bien! s'il vous faut la somme immédiatement, le plus simple serait de vendre.

— Vendre?... Mais mon domaine vaut au moins 80 000 francs. Vous me l'avez dit lors de la mort de mon père.

— Mettons 60 000 maintenant... Ah! Monsieur le comte, la terre n'a guère de valeur en ce moment!

— Vendre ma maison! répéta Pylade.

— Rien ne vous y oblige. Vous me dites qu'il vous faut 30 000 francs sous quarante-huit heures. Je vous indique le seul moyen à ma connaissance pour vous les procurer.

— Mais... l'acquéreur, quel serait-il?

— Un de mes collègues, qui vend son étude et veut se retirer. Votre propriété lui convient, et, si vous consentez à vendre, je pourrai, dès que vous aurez signé, vous délivrer à compte les 30 000 francs en question.

— Mais si votre collègue peut me les donner, il peut aussi me les prêter, objecta simplement Pylade.

— Son argent est destiné à un achat, non pas à un placement, répondit en souriant le notaire.

Pylade regagna sa demeure et passa une fort mauvaise nuit. Pour la première fois peut-être il sentit le poids de l'amitié, si léger quand chacun prend la part de l'autre, si lourd quand un seul le porte entier. Il s'appliqua toutefois à repousser même l'apparence d'un tel sentiment. — Pauvre maison, se dit-il, qu'ai-je besoin d'elle?... Mon père n'y rentrera plus, les êtres qui m'y étaient chers sont tous morts, jusqu'à ma vieille jument, jusqu'à mon chien. Les liens invisibles, et si forts jadis, qui me rattachaient à ces murs se détachent et tombent. Le temps, l'absence les ont usés, rompus, et c'est presque en étranger que je m'abrite aujour-

d'hui sous ce toit témoin de mon enfance. Allons!... encore ce sacrifice. Un moment de courage, un adieu, un trait de plume, et tout sera fini. Je repartirai pour Nantes un peu chagrin, mais content de moi-même. Robert retrouvera, pour me recevoir, son bon sourire, sa franche gaîté, et j'oublierai ce qu'il m'en coûte... Parbleu! le passé n'est que le passé, et l'on ne peut le préférer au présent!

Pylade chantait comme les timides qui ont peur d'avoir peur. Il consacra la journée du lendemain, une de ces journées qu'on n'oublie pas et qui marquent une étape de la vie, à revoir jusqu'aux plus petits coins de ces vieilles murailles dont il se disait si détaché. Il parcourut les chambres, s'arrêtant dans chacune d'elles, se regardant à la glace et s'y adressant un triste sourire, décrochant avant d'en sortir un portrait, une image, un crucifix, voulant emporter avec ces modestes et chers objets les souvenirs qu'il avait cru secouer comme poussière au vent. Le brouillard du matin avait découvert en tombant un soleil de printemps, aux rayons frileux, dont la pâleur donnait aux plantes du jardin, aux arbres d'un feuillage naissant, aux premières fleurs de la saison, des teintes laiteuses et des formes encore languissantes. Pylade sortit, parcourut les allées bordées de buis, fit le tour de la mare aux grands peupliers, longea la vieille charmille, et alla s'asseoir, au fond du berceau de verdure, sur le banc rustique, qui lui semblait autrefois si haut et tout neuf, et qu'il retrouva petit et vermoulu. Il resta là une grande heure, absorbé dans le rêve des anciens jours, reconstituant page à page le livre de son enfance calme et heureuse. Le soir vint; il se releva brusquement, comme pris d'un accès de courage, rentra dans la maison, forma un paquet des quelques objets qu'il y avait choisis, et fit porter au jardinier ce léger bagage à Malestroit, dans le bureau de la diligence. Il n'osa pas dire à ce vieux serviteur un adieu définitif, se promettant de lui écrire. Resté seul, il s'agenouilla sur le seuil de la vieille demeure, le cœur enflammé d'une ardente prière, puis se releva, et, les yeux à demi fermés, courut d'une seule traite et sans se retourner jusqu'au village. Le marché fut vite conclu avec le notaire : 60 000 francs, dont 30 000 payés séance tenante. Pylade signa tout ce qu'on voulut, et, muni de la somme qui allait sauver l'honneur de son ami, monta dans la diligence de Nantes.

Le jour se levait à peine quand il rentra dans son appartement de la rue du Port-Maillard. Fatigué de tant d'émotions autant que d'une nuit passée en voyage, il voulut prendre un peu de repos. Ce ne fut donc que vers les dix heures du matin qu'il se réveilla, et sortit pour aller rembourser le marquis de Bréhant. Celui-ci était absent.

Pylade courut chez son homme d'affaires, y versa la somme, et il reprenait plus tranquille d'esprit le chemin de l'hôtel Pontaven, lorsque, suivant la rue Royale, il aperçut un groupe de gens se tenant au milieu de la chaussée, immobiles, parlant à voix basse, et regardant les fenêtres d'une grande maison Renaissance, de cet air morne et consterné de la foule qui annonce clairement un malheur. Pylade allait s'enquérir auprès du premier passant de la cause de cet émoi général, lorsqu'il poussa un cri. Sur le seuil de l'aristocratique demeure il avait vu Robert, mais Robert pâle, défait, mordant convulsivement sa blonde moustache et s'agitant sur place comme un homme qui ne sait ce qu'il doit faire.

— Qu'y a-t-il encore? se dit le jeune comte courant vers son ami.

— Ah! c'est toi! fit Robert dont l'œil brilla de contentement. Je t'attendais... Viens, viens!

Et il l'entraîna dans l'hôtel.

— Au nom du ciel, où me conduis-tu?... Où sommes-nous?

Il se rappelait avoir vu ce large escalier de pierre, ce vestibule, ces hauts appartements; mais, dans son trouble, il ne pouvait leur appliquer un nom.

— Viens!... répétait sourdement Robert.

Il ouvrit une porte et poussa dans l'intérieur d'une vaste pièce son ami, qui aperçut un grand lit gothique entouré de plusieurs personnes, et là, couché sur le dos, sans mouvement, livide, râlant, l'œil brillant de fièvre, la poitrine découverte et trouée d'un large coup d'épée, le vicomte Jean de Montilliers.

La stupeur, l'effroi empêchaient Pylade de bien se rendre compte du drame qui se déroulait à ses yeux. Il vit confusément un prêtre qui récitait des prières au chevet du lit, deux ou trois serviteurs empressés, s'entravant l'un l'autre pour essayer quelques remèdes bien inutiles;... puis une femme à cheveux blancs qui sanglotait et qu'il fallut emporter de force hors de la chambre. Robert et Pylade se trouvèrent seuls près du mourant, et, debout, sans dire un mot, la main dans la main, ne pouvaient en détacher leur regard. Le malheureux s'agitait sur sa couche, et le délire commençait avec l'agonie. Il se voyait encore sur le terrain, chantait, riait.

— En garde!... murmurait-il de cette voix courte et oppressée d'un homme que le sang étouffe... En garde, et pare celle-ci!... Ah! touché!... Mais ce n'est rien... Ah! ah! vous croyez... Mais j'ai ma chanson, qui protège: ...

Monsieur d'Charette... a dit... à ceux d'Montfort :
Frappez fort!...
Le drapeau blanc... défend... contre la mort!...

La mort?... Non, recommençons!... Je ne puis pas; je n'y vois plus!... Tout est noir... Et je suis seul... seul!... Et ma mère, où est-elle?... Oh! emmenez-la; ne lui dites pas... Mais on me laisse donc seul, ici?...

— Je suis là, mon ami, dit doucement Robert lui prenant la main.

— Ah! c'est toi, Pontaven!... A boire!

— Non! s'écria Pylade.

— Ah bah! lui dit Robert... Pauvre garçon, qu'il meure le plus doucement possible!

Et prenant un verre d'eau, il l'approcha des lèvres bleues du mourant, qui but avidemment et parut s'assoupir.

— Mais qui donc l'a blessé? demanda Pylade à voix basse.

Robert ne lui répondit pas. L'œil plein de larmes, il fixait le visage blêmi de Montilliers, et comme sans voir nulle autre chose autour de lui.

— C'est donc toi, Jean... toi qui es là?... Toi notre gaîté, notre douce folie!... Ne te verrons-nous plus? N'entendrons-nous plus ce rire si franc, si bon?... Ne seras-tu plus l'âme de nos plaisirs et de nos fêtes?... Tu pars, tu nous quittes!... Que ferons-nous sans toi?... Ah! adieu la joie, la jeunesse!... Adieu l'amitié!

— Robert!... dit Pylade d'un ton de doux reproche.

Robert ne l'entendait pas.

— Mais je m'oublie! fit-il brusquement.

Il s'agenouilla au chevet du lit.

— Jean, dit-il d'une voix sourde, où vibrait la douleur et grondait la colère, Jean, écoute-moi.

Montilliers ne bougea pas.

— Jean! répéta plus haut Robert, m'entends-tu?

Le blessé ouvrit les yeux et les tourna lentement vers lui, de ce regard étonné, vide, qui ne voit plus rien en ce monde et rien encore dans l'autre.

— Jean, continua Robert, mon ami, mon frère, meurs en paix, meurs content!... Je te le jure sur l'honneur de ton père et du mien... Tu seras vengé!

Jean de Montilliers étendit la main. Pylade vit dans ce geste un pardon suprême; Robert le prit pour une acceptation de son serment. Il saisit cette main sèche et brûlante qui s'agitait dans le vide, y appliqua un long baiser, se releva et sortit rapidement.

Pylade éperdu, appela au secours, et comme le prêtre accourait :

— Monsieur, restez ici! lui cria-t-il; restez à la mort; moi je vais au danger!

X

Pylade rejoignit Robert sous la porte même de l'hôtel Montilliers. Il l'arrêta par le bras :

— Ou cours-tu ?

— Ah ! pardieu ! ta question m'étonne.

— Eh ! oui, je le sais bien... Voyons, qui est-ce?

— Le commandant Dutailly, de l'armée de la Loire, répondit le jeune marquis d'une voix vibrante. Rappelle-toi ce nom, Pylade, car, vois-tu, je te le jure, dans vingt-quatre heures ce ne sera plus celui d'un vivant !

— Soit, dit Pylade, comprenant qu'il ne fallait pas contredire, mais bien calmer son ami. Au moins, si tu veux le provoquer, donne-toi le temps de réfléchir et de faire la chose posément... Sais-tu seulement son adresse?

— Je n'en ai pas besoin ! Je le trouverai bien au café Graslin, la tanière de ces brigands de la Loire.

— Eh bien, ce n'est pas l'heure d'y aller. Il n'y a personne en ce moment dans les cafés. Rentre chez toi, déjeune ;... car tu étais le témoin de Montilliers, n'est-ce pas?

— Oui... pauvre garçon ! Ah ! je le vengerai !

— Certes. Mais pour cela, il faut être frais et dispos, afin de faire bonne figure sur le terrain. Viens prendre un peu de repos et de nourriture, et après nous ne penserons qu'à la vengeance... Tu me feras bien l'amitié de me choisir pour second?

L'émotion, la colère, la fatigue, avaient peu à peu dompté la fougue de Robert, qui se laissa emmener chez lui, comme un écolier en rupture d'études suit son magister qui le réintègre au collège.

— A propos, dit-il lorsqu'il fut à table, et ma dette de jeu?

— Elle est payée.

— Mais comment?

— Ne t'en inquiète pas... Un simple emprunt à mon notaire de Malestroit. Nous réglerons cela plus tard... Mais conte-moi donc enfin l'histoire de ce pauvre Montilliers.

La chose, au dire de Robert, était toute simple. Le commandant Dutailly, en activité sous l'Empire, et mis en retrait d'emploi, par suite de la dissolution de l'armée de la Loire, était arrivé à Nantes depuis peu de jours, précédé d'une grande renommée de matamore, pourfendeur de royalistes. A Paris, les plus fines lames des gardes du corps ou des mousquetaires gris et noirs avaient déjà baissé pavillon devant sa terrible rapière. Le café Graslin, rendez-vous des bonapartistes nantais, lui avait fait un accueil enthousiaste, et

par un contre-coup tout naturel, en ce temps d'antagonisme mortel entre la jeunesse monarchiste et les fidèles de l'Empire, la réunion du café Royal regardait l'apparition de ce farouche impérialiste comme un défi. Jean de Montilliers, tel que nous l'avons vu, aventureux, brave, écervelé, avait tenu à honneur de tâter le premier ce rude champion, et, la veille au soir, il l'avait accosté au théâtre, critiquant fort la coupe de sa moustache ébouriffée, avait-il dit, comme celle d'un chat. Il n'en fallait pas davantage. La rencontre avait eu lieu le matin même, sur la rive gauche de la Loire, et une demi-heure après, le baron de Jauzac et Pontaven, seconds du jeune gentilhomme, le ramenaient à sa mère mortellement blessé.

Pylade mit alors la conversation sur le duel en général; il y savait Robert intarissable. Celui-ci entama en détail l'histoire de ses trois rencontres avec des bonapartistes, et, chose rare en pareil cas, il ne se vanta pas trop, car il passait pour un des premiers tireurs de la ville. Il s'anima, se lança dans des dissertations à perte de vue sur la différence d'écoles des maîtres civils et des prévôts de régiment, la trempe des lames italiennes ou françaises; il mangea de grand appétit, but, sans y prendre garde, deux bouteilles de Vouvray que Pylade fit semblant de partager avec lui, si bien que, vaincu par la causerie, la lassitude et la chaleur du repas, il s'endormit profondément au dessert. Le jeune comte se leva sans bruit, roula le plus doucement qu'il put le fauteuil de Robert auprès de la cheminée, attisa le feu, baissa les rideaux des fenêtres, sortit sur la pointe du pied, non sans avoir jeté un regard attendri sur le charmant visage de son ami, — de son enfant, pourrions-nous dire, — et lui parlant tout bas :

— Si ce Dutailly doit faire une seconde victime, au moins ce ne sera pas toi.

Il rencontra le valet de chambre dans le vestibule :

— Baptiste, lui dit-il, ton maître dort et a besoin de deux grandes heures de repos. Veille bien à ce que personne, personne au monde, entends-tu? ne vienne le réveiller.

Puis il rentra chez lui.

Les premières années du règne de Louis XVIII peuvent passer pour une des époques les plus florissantes du duel en France, et les anecdotes, piquantes ou dramatiques, auxquelles il a donné naissance, se trouvent par centaines dans les correspondances du temps. Il n'y a alors de semaine, souvent de jour, à Paris, où n'ait lieu, malgré les efforts de la police, une rencontre entre un officier de l'Empire, en demi-solde ou retrait d'emploi, et un des officiers de la maison du roi. Le caractère des provocations que ceux-ci reçoivent est même tellement collectif, et non personnel, que le plus souvent

c'est le sort qui désigne celui d'entre eux qui doit aller sur le terrain. Le triomphe sans réserve, l'arrogance des royalistes, la rancune et la rage du parti tombé du pouvoir, alimentent cette fièvre du combat singulier, renaissant comme au temps des Ligueurs et des Mignons. La renommée s'empare du nom des vainqueurs et le porte aux nues. Le duel devient une profession. La tache d'huile bouillante s'étend à la province, aux villes de l'Ouest, où les émigrés, rentrant en plus grand nombre, servent de point de mire à leurs adversaires. A l'instar de Paris, on se bat à Bordeaux, Angers, le Mans, surtout à Nantes, où les officiers de cette armée de la Loire, licenciée par mesure politique et d'économie, viennent défier la turbulente jeunesse légitimiste et vendéenne, qui fait son boulevard de la vieille cité bretonne. Puis la mode s'en mêle. Il faut se montrer de bon ton et de belles manières pendant la provocation, occupé ensuite de toute autre chose jusqu'au moment du combat, qui doit alors vous trouver courtois et fine lame. Les tailleurs en renom inventent un costume spécial qui devient de rigueur : bottes souples s'arrêtant au-dessous du genou, culotte très serrée à la taille, mais peu collante pour se fendre et se remettre en garde avec plus d'aisance, chemise de batiste à jabot flottant et fermant bien au poignet. La politique, véritable cause de ces sortes de rencontres, doit surtout éviter de paraître dans le prétexte qui les amène. On se sait bonapartiste ou monarchiste, cela suffit. On se bat pour une place au spectacle, une fleur donnée ou un éventail ramassé dans un bal, un frôlement dans la rue; on se tue *pour rien*, *pour le plaisir*, ainsi qu'aux beaux jours de Marion Delorme, et avec le bon goût modeste et sans éclat des raffinés de Charles IX. Enfin, lorsqu'on a proprement expédié son homme, l'étiquette veut qu'on reparaisse tranquillement le soir dans le monde, sans s'apercevoir qu'on est le héros des salons, de la promenade, du théâtre, et surtout du café, le vrai cercle du temps.

Ces lois du code élégant du duel, Pylade ne les ignorait pas, mais il se demandait s'il saurait convenablement y satisfaire. Il s'agissait pour lui, on l'a deviné, de provoquer sans retard le commandant Dutailly, et de se jeter au-devant du coup d'épée qui menaçait Robert. Il commence par mettre en l'air toute sa petite garde-robe, à l'aide de sa vieille Naïc, qu'il gourmande vertement sur les reprises qui déparent son meilleur linge, et les deux ou trois taches qui déshonorent son plus bel habit à la française. Naïc, toute ahurie, aurait bien voulu savoir où allait son petit, mais n'osait l'interroger. Pylade la congédie, s'habille de son mieux, et essaye alors devant la glace quelques poses agressives qui ne réussissent guère.

— Je vais être gauche, dit-il avec dépit.

Un petit portrait de son père, accroché au-dessus de la cheminée, semble lui sourire.

— N'est-ce pas que je fais bien? lui murmure Pylade.

Il sort enfin, et va droit à l'hôtel Montilliers, où il apprend que le jeune vicomte vient de mourir dans les bras de sa mère. Hardiment alors, il marche vers le café Graslin, calmé, presque content. La race avait parlé, et lorsqu'il met la main sur le bouton de la porte, il se sent complètement maître de lui-même.

A cette heure peu avancée du jour, le café restait presque désert. Seuls, deux joueurs d'échecs et quatre ou cinq spectateurs étaient attablés au fond de la salle.

— Le commandant Dutailly? demanda Pylade.

Un garçon qui venait au-devant de lui le lui montra. C'était un des joueurs. Le jeune homme s'avança.

— Monsieur, dit-il, excusez-moi de déranger votre partie... J'aurais seulement deux mots à vous dire.

— A vos ordres, Monsieur, dit l'autre sans bouger, et se contentant de jeter un regard étonné sur Pylade.

— Je suis l'ami du vicomte de Montilliers.

Le commandant se leva, devinant ce dont il s'agissait.

— M. de Montilliers est mort, dit lentement le jeune comte.

Dutailly se tut, mais pâlit légèrement, mordant sa courte moustache noire. Il y eut un moment de silence. Pylade reprit :

— Vous comprenez, Monsieur, ce que je viens vous demander?

— Parfaitement. A qui ai-je l'honneur de parler?

— M. le comte de la Chevardays... Ferez-vous une promenade, demain matin, dans les environs de la ville?

— A vous dire vrai, Monsieur le comte, je ne devais pas sortir demain ; mais si vous m'assurez que la matinée sera belle...

— Superbe.

— Eh bien, sur votre parole, je me promènerai avec deux de ces messieurs sur la rive droite de l'Erdre.

— Cela se trouve à merveille ; je compte y faire aussi un tour avec deux de mes amis... Monsieur ! dit Pylade s'inclinant et faisant mine de se retirer.

— A l'honneur de vous revoir, Monsieur le comte, répondit le commandant. Puis se rasseyant et reprenant sa partie interrompue :

— Échec au roi, dit-il.

— Et à ses partisans, ajouta son adversaire.

Pylade sortit, un peu surpris et tout heureux de s'en être tiré convenablement. Il n'avait pas fait dix pas dans la rue, qu'il vit accourir Robert lui criant du plus loin qu'il put :

— D'où viens-tu?

— Je te retournerai ta réponse de ce matin : ta question m'étonne.

— Tu as provoqué Dutailly?

— Sans doute.

— Mille diables!... Tu as donc oublié que je me l'étais réservé?

— Au contraire. J'ai voulu te souffler ta place.

— Mais, malheureux, c'est à peine si tu sais tenir une épée, tandis que moi...

— Bah! dit gaiement Pylade, et la justice de ma cause?

Robert eut beau lui démontrer l'absurdité, la folie d'un pareil acte, il y perdit son temps et son éloquence. Comme ils en étaient là, le baron de Jauzac les croisa rapidement sans les voir. Pontaven l'arrêta :

— Où cours-tu donc si vite?

— Tu le demandes?... A moi, témoin de ce pauvre Montilliers, dont je viens d'apprendre la mort?... Parbleu! je vais provoquer ce Dutailly.

Malgré la gravité de la situation, Robert ne put s'empêcher de rire.

— Tu n'arrives que le troisième, mon cher baron.

— Monsieur de Jauzac, dit Pylade intervenant, c'est moi qui aurai le premier l'honneur de croiser le fer avec le meurtrier de Jean de Montilliers. Serai-je assez heureux pour obtenir votre assistance?

— Comment donc, s'écria Jauzac, enchanté, mon cher!... Je ne vous savais pas si friand de la lame; mais, s'il en est ainsi, faites état de moi, je vous prie, en toute circonstance.

— Nous verrons, nous verrons, dit Robert. Rentrons chez moi pour régler tout cela.

Quand les trois jeunes gens se trouvèrent réunis à l'hôtel Pontaven, le jeune marquis essaya, par tous les moyens en son pouvoir, de persuader Pylade qu'il devait lui céder sa place dans le duel du lendemain, mais il se heurta toujours à cette simple réponse : Si je faisais cela, je serais déshonoré. Il dut se résigner, et pour chasser toute idée un peu sombre, il retint à dîner ses deux amis.

Il est d'usage, en présence d'un danger, de rassurer celui qui va le courir par une foule de réflexions ou de conseils qui ne servent qu'à l'effrayer. Pontaven et Jauzac n'y manquèrent pas.

— En vérité, disait le baron, je ne trouve pas le jeu de ce pourfendeur si remarquable... Rien d'imprévu, rien d'original... Il a fait un ou deux *coupés* d'un goût très contestable... Mais notre pauvre camarade a commis une grande faute, qu'il a payée cher... C'est ce fameux *coup droit*... Tu te rappelles, Pontaven?

— Oui, je sais.

— Cela m'a étonné de la part de Montilliers, qui était d'une certaine force... C'est un coup de mazette,

— C'est cependant celui que je te conseille d'essayer, dit Robert à Pylade.

— Est-ce que vous ne tirez pas bien, demanda Jauzac?

— Je n'ai pas pris dix leçons d'escrime dans toute ma vie.

— Diantre!... Alors, oui, essayez le coup droit, et dès la première passe. On se jette sur le fer de son adversaire, s'il pare à temps... Mais au moins on a chance de le toucher.

Malgré le voile de deuil qui planait sur la journée, le repas devint presque gai. Le baron continuait à raconter des histoires de duel tout à fait réjouissantes. Robert discourait, Robert plaisantait, se donnant pour prétexte qu'il était bon, à la veille d'une affaire, de chasser les tristes pensées. Il voulut accompagner Pylade jusque chez lui. Le danger au-devant duquel allait son ami ne laissait pas que de l'émouvoir, mais il cédait surtout à un assez vif sentiment de vanité fière. Que de cœurs sont ainsi faits! On oublie souvent ceux qu'on dit aimer, quand rien ne les désigne à l'attention. Se montrent-ils énergiques et braves, on se rappelle qu'on est leur meilleur ami.

— Et notre question d'argent?... Il faut cependant la régler, dit Robert, se séparant de Pylade arrivé sur le seuil de sa porte.

— Je vais mettre en ordre mes affaires, et si je suis tué demain...

— Allons donc! Quelle idée!... Ce spadassin n'aura pas deux fois la main malheureuse...

— Il faut tout prévoir. Tu trouveras mes papiers rangés sur ma table. A demain, et dors bien; tu en as besoin autant que moi.

Quand le jeune comte de la Chevardays se retrouva seul dans le grand salon, où la place de son vieux père restait marquée et vide au coin du feu, une mélancolie invincible succéda lentement à la surexcitation nerveuse qui l'avait soutenu jusqu'alors. La fatigue des événements qui s'étaient déroulés sans relâche pour lui depuis huit jours se faisait sentir; le procès dont Robert était menacé, sa dette de jeu qu'il avait fallu payer au prix de bien chers souvenirs, son voyage à Malestroit, la mort tragique de Montilliers, enfin le cartel adressé au commandant Dutailly, seul moyen qu'il avait trouvé de préserver la vie de celui qu'il aimait le plus au monde; tant d'émotions diverses, pénibles, avaient altéré sa vigueur physique et sa sérénité d'esprit. Il se sentit pris d'un grand découragement; il en vint même à douter de cette amitié qui était le fond et le but de son existence. Qu'en retirait le pauvre garçon? Bien plus, en quoi servait-elle à son Oreste? « Un intendant fidèle en ferait tout autant, se disait-il. A mesure que Robert s'est avancé dans la vie, prenant peu à peu le rang auquel l'appelait son brillant avenir, la misanthropie de mon père, mon isolement forcé du monde, ma sauvagerie naturelle, m'ont empêché de le suivre, et je suis resté pour lui le camarade de collège qui l'aime bien, qu'il sait trouver à l'occasion..., mais c'est là tout. Moi disparu, il ne tarderait pas à se faire

un ami aussi dévoué et plus utile; ou bien il épousera, quoi qu'il en dise, sa belle cousine Hélène, et je ne serai plus rien pour lui. A quoi ma vie se rattacherait-elle alors? »

Il eût pu se répondre qu'il existait quelque part, il ne savait où, deux yeux noirs sous une cornette blanche qu'il suivrait bien volontiers..., mais il repoussa vite le flot de pensées qui l'assaillaient. Le temps était à l'action, non aux rêveries. Il rangea rapidement ses papiers, écrivit une longue lettre à son ami, l'instituant son héritier et légataire universel, à seule charge de faire une modique rente viagère à sa vieille Naïc, dormant déjà sans avoir conscience du danger qui menaçait *son petit*. Puis, l'esprit plus en paix, il appela de tous ses vœux le sommeil, ce grand consolateur des cerveaux enfiévrés. Il dormit mal; des rêves cent fois interrompus par le réveil et cent fois repris le fatiguèrent longtemps. Il finit cependant par s'assoupir tout à fait, et quand les lueurs de l'aube vinrent le réveiller, il sauta hors du lit, craignant d'être en retard et de manquer le rendez-vous. Il avait fort heureusement du temps devant lui.

Son premier regard tomba sur une petite boîte ronde, en aventurine, placée en évidence sur sa table, et dont les paillettes brillantes attiraient l'attention.

— Qu'est cela? dit-il. — En l'ouvrant, il aperçut une mince chaîne d'or fin, passée dans l'anneau d'une médaille d'argent à l'effigie de sainte Anne d'Auray. Un billet qu'il déplia contenait ces mots : *A Pylade, et que sainte Anne le conserve à son Oreste!* Le jeune homme ne put retenir un cri de surprise. Appelant sa servante : — Naïc! Naïc!... La vieille femme accourut.

— Naïc, est-ce toi qui a mis cette boîte sur ma table?

— Moi, mon petit?... Mais non, je te jure.

— Naïc, réponds-moi franchement, c'est plus sérieux que tu ne crois.

— Que veux-tu que je te dise?

— La vérité. Si ce n'est pas toi, qui as apporté cela, qui est-ce?

— Un de tes amis peut-être.

— Naïc!...

— Ah! mon Dieu!... Tu te fâches à présent!

— Eh bien, qu'y a-t-il donc? dit gaiement Robert en entrant. Tu vas frapper Naïc pour te faire la main?

Pylade lui fit signe de se taire et congédia rudement sa servante.

— Ah! parbleu! continua Robert, tu as de la chance de te battre par un temps pareil! Une belle gelée de printemps. Les bords de l'Erdre seront ravissants par ce brouillard lumineux. Pendant que nous grelotterons à vous regarder, le combat va te réchauffer... Je te prédis que tu accompliras des prouesses.

Pylade, sans répondre à ces plaisanteries un peu forcées, passa,

sans être vu, la chaîne et la médaille à son cou. « Naïc a raison, se disait-il ; ce ne peut être que d'un ami. » Un instinct secret l'empêcha toutefois d'en parler à Robert. Puis, achevant sa toilette au plus vite, il suivit le marquis, et trouva, arrêté devant sa porte, une voiture où le baron de Jauzac était installé en face d'un inconnu.

— Qui est-ce?... demanda tout bas Pylade.

— Un médecin.

Ce mot, si rassurant, lui procura une seconde la chair de poule.

L'équipage emmena lestement les quatre acteurs principaux du drame à l'endroit convenu. Le commandant et deux de ses amis s'y trouvaient déjà.

Robert avait raison, les bords de la rivière entraînant lentement à sa surface le brouillard glacé du matin, étaient charmants à voir ; déjà quelques petites gouttes brillantes tremblotaient au bout des branches où s'ouvraient les bourgeons à peine éclatés la veille. Le soleil n'avait pas encore dissipé les voiles qui le cachaient à la terre, mais tout ressentait sa joyeuse influence, depuis le brin d'herbe, qui secouait le poids de la rosée et se dressait vers lui, jusqu'à l'alouette, qui s'élevait en chantant vers sa lumière et sa chaleur. Pylade, resté seul pendant que ses témoins s'entendaient avec ceux de son adversaire sur le choix du terrain, regardait machinalement ce tableau matinal, et avait reconnu, à l'horizon brumeux, la ferme du Moustoir, où, quinze jours avant, il avait bu la plus délicieuse tasse de lait sous le regard brûlant de deux yeux qu'il voyait sans cesse depuis... Ses amis reviennent. Il envoie bien vite un dernier souvenir à son inconnue, un remerciement à l'être mystérieux dont il tient la petite médaille, puis va furtivement serrer la main de Robert. Il la sent trembler et ne tremble pas lui-même, saisit l'épée que Jauzac lui tend, et tombe bravement en garde.

Le combat n'est pas long. Au premier battement de fer, Dutailly comprend qu'il n'a qu'un novice en face de lui, et le jeune comte croit voir un sourire ironique se dessiner sur les traits de son ennemi. Il veut à tout prix éviter le ridicule, et surtout faire son possible pour blesser un rival qui deviendrait dangereux pour Robert. Il se fend à fond et ressent un violent choc.

— Ah ! Monsieur !... dit-il en se relevant au commandant,... vous êtes blessé.

— Non, Monsieur, c'est vous.

Pylade aperçoit deux gouttes de sang au bout de l'arme que lui montre son adversaire... Un nuage rouge passe devant ses yeux, et il s'affaisse évanoui dans les bras de ses deux témoins.

Alexandre Rocoffort.

La fin prochainement.

LA HONGRIE INCONNUE[1]

XIII

Intérieur tzigane. — La cuisine bohémienne. — Deux recettes. — Population tzigane en Hongrie. — Langue et origine des Bohémiens. — Essais de civilisation. — Professions et métiers des Tziganes. — La traite des Bohémiens en Moldo-Valachie. — Les musiciens tziganes. — La Constitution des Bohémiens. — Élection des chefs. — Présence d'esprit d'un Tzigane. — Leur rôle militaire en Hongrie. — Usages et coutumes. — La pipe du Bohémien. — Les Tziganes en Hongrie.

Nous avions dépassé les dernières maisons du village et nous étions en pleine campagne. Le chemin fit une courbe et une petite maison aux murs blancs percés de deux fenêtres et coiffée d'un casque de chaume, se dressa devant nous, près d'un bouquet d'acacias. A quelques pas de la maisonnette isolée paissait un cheval efflanqué; un homme aux longs cheveux, au teint basané, fumait sa pipe en se promenant; sur le seuil, une jeune femme assez convenablement mise, dans une attitude d'attente, tenait ses yeux fixés de notre côté.

— C'est la Tzigane, nous dit le juge.

La voiture s'arrêta; nous mîmes pied à terre.

La Bohémienne n'avait pas bougé; elle était toujours appuyée contre la porte, avec une nonchalance pleine de rêverie et de grâce. Elle justifiait la réputation de beauté qu'ont la plupart des femmes de sa race lorsqu'elles sont jeunes. Comme chez tous les peuples dont le sang ne s'est pas mélangé, il y a une extrême ressemblance de types entre les Bohémiennes. Leur peau transparente, fine, polie comme de l'agate, fait admirablement ressortir la pureté de leurs traits; leurs grands yeux noirs dans lesquels le soleil de l'Asie

[1] Voir le *Correspondant* des 25 avril, 25 juillet, 25 août, 25 septembre, 25 novembre 1879, et 10 janvier 1880.

a laissé le reflet de ses brûlantes ardeurs, vous fascinent de leur long regard.

— Entrons, fit le juge.

La Tzigane s'écarta en souriant, et nous pénétrâmes dans la maisonnette, qui se composait d'une unique chambre, et dont la propreté me frappa. J'en fis la remarque à notre guide, qui m'avoua qu'il avait annoncé, la veille, notre visite.

Quant à l'ameublement, il n'existait pas. Il faut qu'un Bohémien soit riche pour qu'il orne sa demeure de tables, de chaises et d'un lit. Il s'assied, mange et se couche par terre.

Au milieu de la pièce, un pot de grès, sur un feu de braise, cuisait. Le Tzigane n'a pas d'heure fixe pour ses repas ; il mange comme les peuples sauvages, quand il a faim. Sa cuisine, qui n'a pas la variété de celle du baron Brisse, se compose généralement de pommes de terre, de lait et de lard ; elle a cependant aussi ses raffinements. Les hérissons, les renards, les écureuils, les chats, sont pour le Bohémien un régal princier. Il dresse ses chiens à chasser le hérisson et le renard. Ces deux rôtis ne se préparent pas de la même manière. Le hérisson, dépouillé de ses piquants, est frictionné d'ail, lardé d'oignon, embroché et exposé à un feu vif; comme cet animal est très gras, il a la chair fort succulente. Le renard est exposé pendant deux jours dans une eau courante, puis il est cuit sous la cendre dans un trou tapissé de feuilles vertes. Les Tziganes sont aussi très friands de la viande des animaux crevés; quand ils apprennent qu'un incendie a éclaté quelque part, ils s'empressent d'accourir pour s'emparer des bêtes enfouies sous les décombres. De même que les Orientaux, ils ne connaissent pas d'autre manière de manger qu'avec leurs doigts.

Il y a encore cent cinquante mille Tziganes en Hongrie. Ces éternels vagabonds, indifférents depuis trois siècles à tous les progrès de la civilisation, ces rois fainéants de la solitude, comme on les a appelés, errant la plupart sans feu ni lieu, avec leurs charrettes traînées par des chevaux poussifs, escortées de femmes aux vêtements bizarres, de jeunes filles et d'enfants nus, regardent en quelque sorte ce pays comme leur patrie.

Tandis que partout ailleurs on les poursuivait à l'égal des juifs, on les traquait et les persécutait sous prétexte de sortilège et de magie, ici on les prenait en pitié, on les accueillait et on les adoptait comme des enfants trouvés. Ce fut au quinzième siècle qu'on vit pour la première fois apparaître sur les bords de la Maros et de la Theiss, ces bandes d'hommes étranges, au teint bronzé, aux cheveux longs et crépus, au regard profond et mystérieux comme les contrées inconnues d'où ils sortaient.

Le roi Sigismond leur accorda une libérale hospitalité et les munit de sauf-conduits qui leur permirent de s'en aller où bon leur semblait, sous la conduite de leurs chefs ou voïvodes, avec leurs troupeaux d'ânes et de chevaux. Le palatin de Hongrie recommanda également à la commisération publique « ce pauvre peuple errant, sans patrie, et que tout le monde repoussait. »

En Moldo-Valachie, les Tziganes étaient encore, il n'y a pas longtemps, regardés comme des bêtes de somme et traités en esclaves. Voici l'annonce que publièrent, en 1845, les journaux de Bucharest : « Les fils et héritiers de feu le serdar Nika de Bucharest exposent en vente deux cents familles de Tziganes. Les hommes exercent le métier de forgerons, orfèvres, cordonniers, musiciens et agriculteurs. On ne vendra pas moins de cinq familles à la fois, par contre le prix demandé est d'un ducat meilleur marché que le prix ordinaire. Facilités de paiement[1]. »

D'où venaient ces nomades que, partout ailleurs qu'en Hongrie, on poursuivait et on maltraitait?

Les uns les faisaient sortir d'Égypte, le pays classique de la superstition et de la sorcellerie, de la ville de Singara, en Mésopotamie; les autres prétendaient que c'étaient des Tartares chassés des plaines de l'Asie par Tamerlan.

Aujourd'hui la science est définitivement fixée sur leur origine : on sait qu'ils viennent de l'Indoustan. Leur langue a une ressemblance frappante avec l'idiome sanscrit[2]. La similitude physique n'est pas moins grande, et ils exercent à peu près les mêmes métiers que les parias de l'Inde. Appartenant à la classe opprimée, ils n'ont pas de mots pour exprimer la joie, le bonheur, le bien-être, la richesse, la prospérité; mais, par contre, ils savent comment on appelle le deuil, la douleur, la crainte, le chagrin, les soucis.

Le nom de Tziganes qu'on leur a donné en Hongrie, en Turquie, en Russie, en Pologne, en Bohême et en Allemagne dérive du sans-

[1] Un voyageur anglais, Walsh, qui parcourut la Valachie et la Moldavie en 1825, dit que lorsqu'un Tzigane, appartenant à un boyard, était tué par son maître, on n'y prenait pas garde; si le meurtre avait été commis par un étranger, l'étranger était frappé d'une amende de 80 florins. Les fautes légères que commettaient les Tziganes étaient punies par la bastonnade sur la plante des pieds ou par l'application d'un masque de fer qui enfermait la tête pour un temps plus ou moins long. Ce châtiment empêchait la victime de manger et de boire. Ceux qui avaient commis quelque larcin étaient attachés par le cou et les bras à une planche qu'ils portaient sur les épaules.

[2] En langue tzigane, la bouche s'appelle *mué;* en sanscrit *mu;* la tête *shero* en tzigane, et *ser* en sanscrit; le nez, les cheveux, etc., sont désignés par les mêmes mots dans les deux langues.

crit : *Zingarie*. Cette ressemblance étymologique avait déjà frappé les Anglais avant qu'on fût d'accord sur leur origine indoue[1].

On a essayé plusieurs fois de fixer leur humeur vagabonde; Joseph II voulut les attacher à la terre : il leur fit bâtir des cabanes, leur distribua des instruments aratoires et leur ordonna d'ensemencer leurs champs. Mais, au lieu de s'établir dans les maisons commodes qu'on leur avait construites, ils y logèrent leurs bestiaux, et dressèrent leurs tentes à côté. Pour empêcher que le blé ne germât, ils le firent bouillir. Joseph II ne s'en tint pas là : il abolit leur langue, comme il avait aboli la langue magyare, leur donna un autre nom et les appela « les nouveaux paysans » ; il leur enleva tous leurs enfants et les mit chez des colons allemands qui devaient les façonner au travail et à l'obéissance. Donnez des loups à nourrir à une chienne : ils n'en resteront pas moins loups. Les petits Tziganes grandirent en conservant tous les instincts de leur race, et, à la première occasion, ils s'enfuirent et allèrent rejoindre leurs parents.

Jusqu'ici tous les essais de civilisation tentés sur eux ont été inutiles. On n'a pu les séduire ni par l'appât de l'or ni par d'autres promesses. Leur nature sauvage finit toujours par reprendre le dessus. On raconte à ce sujet des anecdotes qui sont bien caractéristiques.

Un Tzigane, parvenu au grade d'officier supérieur dans l'armée autrichienne, disparut un beau jour. On le rencontra six mois après avec une bande de Bohémiens qui campaient dans les steppes.

Un jeune paysan slovaque avait épousé une belle Tzigane. Quand il s'absentait, sa femme se sauvait dans les bois, dormait à la belle étoile, se nourrissait de hérissons cuits sur un feu de cendres, comme au temps où elle errait à travers le pays avec sa tribu.

Liszt aussi voulut apprivoiser un petit Tzigane; il le prit avec lui à Paris, il lui donna des maîtres, mais l'écolier fut intraitable et ne supporta pas la température de notre société. « Nous le fîmes venir à Vienne, dit Liszt, pour qu'il pût y rejoindre les siens, s'il en avait le désir. Lorsqu'il les revit, son ravissement n'eut pas de bornes, et l'on crut qu'il allait en devenir fou. »

Le Tzigane a horreur de la contrainte, du travail, de tout ce qui lie l'homme au sol et circonscrit le cercle de son activité et de ses mouvements. La langue des Bohémiens n'a pas d'expression pour dire : *demeurer*. Aussi les métiers qu'ils exercent sont des métiers ambulants : ils sont maquignons, vétérinaires, tondeurs de mulets, réta-

[1] En France on les appelle *Bohémiens*, parce que les premiers qu'on y vit venaient de Bohême. *Galli Bohemos vocant, quod indidem ex Bohemia primos illorum esset notitia.* (Vulcanus, Lugd. 1597.)

meurs, maréchaux, cloutiers, montreurs d'ours, et avant tout mendiants. Leurs femmes disent la bonne aventure, vendent des philtres, ou exercent le métier de saltimbanques et de bayadères. Les Tziganes remplissent aussi volontiers les fonctions de bourreau ou de valets de bourreau ; ils s'entendent mieux que quiconque à varier les tortures.

On avait offert un jour cinq florins à un Tzigane pour pendre un criminel condamné à mort.

— Oh ! c'est beaucoup trop, s'écria le Bohémien parlant aux juges ; pour cinq florins, je me charge bien de pendre tous ces messieurs.

Mais il n'y a pas de règle sans exception ; quelques-uns d'entre eux ont cependant fini par abandonner la vie errante et sont devenus plus ou moins sédentaires. Ils sont fabricants de brosses, sculpteurs sur bois, tuiliers, maçons, ramoneurs, cordiers, orpailleurs, dentistes et charlatans. En Transylvanie, on en rencontre même qui sont devenus des paysans actifs et intelligents.

On peut diviser les Tziganes hongrois en trois classes : ceux qui vont tête et pieds nus, ceux qui se coiffent et se chaussent le dimanche, et ceux qui vont toujours coiffés et chaussés. Les premiers sont des Bohémiens errants ; les seconds des Bohémiens semi-nomades, c'est-à-dire qui ne se déplacent qu'à certaines époques ; les derniers sont sédentaires. Ce sont les plus civilisés. Ils exercent généralement la profession assez lucrative de musiciens. Ils excellent dans l'exécution des airs hongrois, et, dans un pays où ils sont les dépositaires de l'art national, ils jouissent d'une popularité facile à comprendre. Il n'y a pas de fête ni de festin sans orchestre tzigane. Ils marchent en tête des cortèges électoraux, ils sont de toutes les réjouissances publiques ; sans eux une noce ne pourrait pas se faire, et aucun bal ne pourrait avoir lieu. Ces artistes d'une nature plus insouciante que celle de l'oiseau, incapables de garder le lendemain ce qu'ils ont gagné la veille, jouent d'inspiration, avec une verve et un brio inimitables, sans connaître même les notes, sans rien savoir des procédés et des expédients qui s'apprennent des maîtres. « L'art, a dit Liszt, qui les a étudiés de près, l'art étant pour eux un langage sublime, un chant mystique, mais clair aux initiés, ils s'en servent selon les exigences de ce qu'ils ont à dire, et ne se laissent influencer dans leur manière de parler par aucune raison intrinsèque. Ils ont inventé leur musique, et l'ont inventée pour leur propre usage, pour se parler, pour se chanter eux-mêmes à eux-mêmes, pour se tenir les plus intimes, les plus touchants monologues. » Leur musique est aussi libre qu'ils le sont dans leur vie. Pas de modulations intermédiaires, pas d'accord de transition. Ils vont sans préparation d'une tonalité à une autre ; des hauteurs éthérées du ciel ils vous

précipitent d'un coup dans les gouffres hurlants de l'enfer; de la plainte qui soupire, ils passent brusquement à la chanson guerrière qui éclate; fougueuses et tendres à la fois, ardentes et calmes, leurs mélodies vous plongent dans une rêverie mélancolique ou vous emportent dans un tourbillon vertigineux; elles sont l'expression la plus fidèle du caractère hongrois vif, brillant et chaleureux, ou triste et apathique.

A leur arrivée en Hongrie, les Tziganes n'avaient pas de musique. Ils se sont appropriés la musique magyare et en ont fait un art original qui leur appartient, un art plein d'élan, de fougue, de rires et de larmes. De tous les instruments, ceux que le Tzigane préfère sont le violon, la basse, la cymbale et la clarinette. Quelques-uns ont même pincé de la harpe avec un art magistral, mais jamais aucun d'eux n'a pu apprendre le piano, cet instrument lourd, immobile, qu'on ne peut ni mouvoir ni presser avec passion dans ses mains et contre son cœur.

Les Tziganes, chez qui l'être sensitif est si développé, ont-ils un culte religieux déterminé?

Non; ils n'ont ni dogmes, ni croyances, ni superstitions, ni préjugés. Ils vivent comme la plante, sans autre but que celui de se reproduire et sans autres aspirations que celles de ne pas mourir de froid ou de faim. Un proverbe dit que leur église a été construite avec du lard, et que les chiens l'ont mangée. Malgré leur piété pour les morts, ils ne croient pas à l'immortalité de l'âme. *Ap i mulende!* (par les morts!) est chez eux un serment sacré. Un Tzigane ne passe jamais auprès de la tombe d'un des siens sans verser sur elle quelques gouttes de bière, d'eau-de-vie ou de vin. Ils ne sont pas même païens, puisqu'ils n'adorent rien. Ils n'ont que quelques pressentiments vagues de bonheur ou de malheur lorsqu'ils rencontrent certains oiseaux ou qu'ils entendent le tonnerre. Selon eux, la terre est la mère de tous les biens, et ils la considèrent comme une chose sainte. Ils se font, sur le Dieu des chrétiens, les idées les plus extravagantes; ils croient que Dieu le père est mort et que c'est son fils qui lui a succédé. « J'ai assisté, dit M. Richard Liebich[1], à une singulière controverse qui s'éleva un jour à ce sujet, entre un Tzigane et sa femme. Celle-ci prétendait que Dieu le père n'avait qu'abdiqué entre les mains de son fils, et qu'il vivait encore, tandis que l'homme soutenait que Dieu le père était mort, et qu'un jeune Dieu qui n'était pas son fils, mais l'enfant d'un charpentier, avait usurpé son trône. »

Cette confusion enfantine des notions les plus élémentaires du

[1] *Die Zigeuner in ihrem Wesen und in ihrer Sprache.* 1863.

christianisme s'explique par la facilité et l'indifférence avec laquelle les Tziganes adoptent la religion du pays où ils se trouvent. Ils changent de religion plus souvent que de chemise, attendu que celle-ci leur manque ordinairement. Sont-ils parmi des catholiques, si on leur promet quelque cadeau, ils se font immédiatement baptiser et fréquentent les offices. S'ils vivent parmi les infidèles, ils mettent le même empressement à subir la circoncision. Le Tzigane nomade est aujourd'hui luthérien ou réformé, demain il sera catholique, et après-demain grec schismatique. Tout dépend de son étape et du prix qu'on met à sa conversion. Il fait baptiser ses enfants quatre ou cinq fois, dans des villages de religion différente.

On raconte qu'une famille tzigane édifiait dans un village valaque tout le monde par sa piété. Le père, la mère et les enfants s'approchaient chaque dimanche de la sainte table pour recevoir la communion sous les deux espèces. Le pope, qui avait reçu de la châtelaine un excellent tokay pour le distribuer aux fidèles, conçut quelques soupçons sur la sincérité de tant de zèle. Le dimanche suivant il offrit aux Tziganes un mélange de vinaigre et d'eau qu'il n'avait pas consacré. La piété de la famille entière ne résista pas à ce breuvage amer; on ne vit plus les Bohémiens venir communier.

En Angleterre, les Tziganes vivent actuellement sous les ordres d'une reine; leur roi est mort en 1845, à l'âge de quatre-vingt-six ans. En Hongrie, si ce roi existe, il vit caché. Autrefois les Bohémiens de ce pays étaient soumis à quatre chefs où voïvodes qui résidaient près de Raab, de Lewentz, de Szathmar et de Kaschau. Tous les Tziganes de Transylvanie travaillant au lavage des sables aurifères étaient jadis soumis à un seul voïvode, auquel ils payaient une liste civile d'un florin par année.

Tous les sept ans, les tribus se réunissent autour de leur chef suprême pour recevoir ses ordres.

L'élection d'un voïvode se fait toujours par le suffrage universel. Dès que le nom de l'élu est proclamé, on le couvre d'applaudissements et d'acclamations; les musiciens jouent avec frénésie, et l'on pose solennellement sur sa tête un tricorne galonné d'argent, insigne de sa dignité. Puis on lui présente sur un plat décoré de fleurs une cruche de vin qu'il boit d'un trait et brise ensuite en morceaux. Le nouveau chef adresse alors une longue harangue aux assistants; il les engage à respecter les lois de leur nation, et chacun vient à son tour lui serrer la main en marque d'adhésion et d'obéissance. La réunion se termine par un grand festin et par des danses, et par les cris répétés de : *O barider tschatschopaskèro atchas rahad dschi do !* c'est-à-dire, que notre chef vive de longues années !

Le voïvode tzigane était revêtu de pouvoirs illimités : il avait droit

de vie et de mort sur les siens. Aujourd'hui son autorité est partout remplacée par celle du gendarme, et il est bien difficile de savoir quelles sont les lois sociales qui régissent actuellement ces pauvres vagabonds.

On les a beaucoup trop calomniés. Ils n'ont jamais rien fait pour être mis au ban de l'humanité. S'ils restent rebelles à nos idées, n'est-ce pas un peu notre faute? Nous leur montrons la civilisation sous son côté le plus brutal. S'avisent-ils de venir planter leurs tentes à la porte de nos villes, nous les chassons comme des êtres impurs et dangereux. Nos gendarmes les reconduisent jusqu'à la frontière, de prison en prison. Et l'on s'étonne que pour eux notre haute culture intellectuelle soit absolument dépourvue de charme!

Je sais qu'on les accuse d'être voleurs. Ils ne commettent pourtant que d'innocents larcins. La faim les pousse quelquefois à aller secouer un pommier ou à tordre le cou d'une oie : voilà tout; jamais un Tzigane n'a dérobé un objet de valeur. Jamais non plus on ne trouve de Tzigane parmi les bandes de brigands. Ils ne volent des enfants que dans l'imagination des nourrices. Quelles tristes acquisitions ils feraient en enlevant les rejetons rachitiques de nos villes, qu'ils seraient forcés de nourrir, eux qui ont tant d'enfants, si forts et si beaux!

Leurs défauts sont ceux du tempérament sanguin : ils sont prompts, légers, ils haïssent toute contrainte et veulent jouir de leur entière liberté d'action. Leur bonne humeur est intarissable, leur conception rapide, leur imagination fertile; ils sont observateurs, ils saisissent vite les côtés faibles des gens au milieu desquels le hasard des chemins les mène, et ils s'en moquent avec finesse. Leurs bons mots, leurs railleries, font la gaieté de toutes les réunions. Grâce à leur présence d'esprit, ils savent sortir des plus mauvais pas.

Un Tzigane fut une fois appelé à tirer à la conscription devant un chef de district. En même temps que lui se présentait le fils d'un riche meunier que le magistrat protégeait. Le pauvre Tzigane avait une peur horrible d'être obligé d'endosser l'uniforme blanc; son cœur battait quand il s'approcha de l'urne dans laquelle se trouvaient les deux boules. Soupçonnant quelque tricherie de la part du chef du comitat, il se souleva rapidement sur la pointe des pieds et plongeant son œil méfiant dans l'urne, il vit que les deux boules étaient noires.

— Prends une boule, fit le magistrat.

— Non, pas le premier, balbutia le Tzigane ; je ne suis, moi, qu'un pauvre diable ; que dirait ce jeune seigneur si je prenais le pas sur lui? Je ne veux pas l'humilier, je ne tirerai pas le premier.

— Veux-tu obéir, misérable! s'écria le magistrat.

— Oh! non... Que mon cheval soit changé en bourrique, si jamais je commets une pareille insolence envers monsieur, répéta-t-il en se tournant vers le meunier.

— Prends une boule, te dis-je, vilain Tzigane, ou je te...

Un geste significatif du chef du district fit comprendre au Bohémien que s'il ne s'exécutait pas, le bras de la loi lui appliquerait quelque part quelques-uns de ces paragraphes du droit naturel que le Tzigane a vus de tout temps pousser sur les noisetiers. Prompt comme l'éclair, il plongea un de ses bras dans l'urne, en retira une des boules qu'il cachait dans sa main et l'avala. L'assistance crut qu'il était devenu fou. Le magistrat lui jeta un regard terrible, mais le Tzigane avait déjà repris son attitude humble et soumise.

— J'ai tiré ma boule, dit-il; que monsieur prenne maintenant la sienne; s'il a une boule blanche, il est évident que c'est la noire que j'ai avalée.

Le meunier eut une boule noire, et le Tzigane fut libéré du service militaire.

Les Bohémiens sont astreints à la conscription dans tous les pays où ils restent à demeure. En général, ils ne font pas de bons soldats, mais d'excellents espions. Leur agilité corporelle, leur esprit rusé, leur habitude de l'observation, leur mémoire et leur connaissance des lieux les rendent particulièrement aptes à ce métier; ils ne manquent cependant point de courage, et ils ont plus d'une fois vaillamment combattu pour l'indépendance hongroise. En 1557, Pérenzi leur confia la défense du château fort de Nagy-Ida. Ils se comportèrent avec tant de vaillance que l'ennemi dut se retirer; mais, dans l'enivrement de leur victoire, ils lui crièrent que s'ils n'avaient pas manqué de munitions, ils l'auraient bien autrement arrangé. Les Turcs reprirent l'offensive, et les Tziganes furent massacrés au nombre de mille, du premier au dernier. Tous les ans, les Bohémiens de la haute Hongrie célèbrent le triste anniversaire de ce massacre; ils se lamentent et jouent en l'honneur des morts une mélodie funèbre, la *Nagy-Idaer*, qu'ils n'exécutent jamais en public, et qui passe pour un de leurs chefs-d'œuvre.

On a souvent vu des Tziganes à qui on rappelait le souvenir de ce massacre, briser leur violon et en jeter les débris en signe de malédiction et de désespoir. Le Bohémien est aussi prompt à la colère qu'à la douleur. Entre eux, ils livrent quelquefois de vraies batailles auxquelles prennent part les femmes, les enfants, les chiens; mais la paix se conclut aussi rapidement que la guerre s'est déclarée; jamais le Tzigane ne nourrit une arrière-pensée de vengeance.

Parfois aussi ils se provoquent à des duels singuliers, au poignard ou au couteau. Ils se mettent alors complètement nus, non pour se blesser plus facilement, mais tout simplement pour ménager leurs habits.

La plus grave injure qu'un Bohémien puisse faire à un autre, c'est de lui dire : « Je mets ta tête sous la robe de ta femme (*me tschiwawa tiro schero tele tiri romniakri socha*). Cette injure provoque toujours un combat sanglant. Aux yeux des Tziganes, tous les objets que touchent les vêtements d'une femme sont impurs.

Malgré la faim, la soif, toutes les misères et les avanies dont un Bohémien a à souffrir, on n'en a jamais vu se suicider. On cite le seul exemple d'une vieille Tzigane qui, pour échapper à ses persécuteurs, pria un berger de l'enterrer vivante.

Entre eux les Bohémiens parlent la langue de leur berceau, à laquelle se mêlent aujourd'hui plusieurs mots d'origine étrangère. Comme les anciens Romains et les Indiens de l'Amérique du Nord, ils ajoutent à leur nom de famille un qualificatif qui correspond au caractère de l'individu : ainsi Mettengo s'appellera le Fort ou le Rouge ; Muta (Caroline) s'appellera la Noire jeune fille (*galiminsch*), etc. Ils ont une facilité extraordinaire à apprendre le dialecte ou la langue du pays où ils vivent : mais leur prononciation est étrange, et comme ils ne peuvent s'habituer à desserrer les dents, il ne sort de leur bouche que quelques grognements gutturaux.

Le Bohémien est le plus bel exemple de sélection naturelle que je connaisse. Au milieu des hasards de cette vie de vagabondage, par tous les temps et toutes les saisons, tous ceux qui ne sont pas taillés pour le combat de la vie, restent en chemin et meurent. Ceux qui restent sont magnifiques, d'une vigueur de constitution exceptionnelle ; ils résistent à toutes les maladies et à toutes les épidémies. On n'a jamais vu un Bohémien atteint de la goutte ou du rhumatisme ; à moins qu'ils ne soient tués par accident, ils meurent de mort naturelle à un âge extrêmement avancé. S'ils tombent malades, ils refusent tout médicament ; ils ne connaissent qu'un seul remède, l'eau-de-vie, les oignons et le safran ; leurs plaies et leurs blessures guérissent toutes seules, avec une rapidité merveilleuse.

D'une taille souple, élancée, le Tzigane dépasse rarement la grandeur moyenne. On ne découvre sur sa peau bronzée ni le réseau de ses veines ni le jeu de ses muscles ; ses joues ne se colorent jamais, même dans la colère ; sa figure est ovale, ses yeux noirs et profonds sont ombragés de longs cils ; son regard mobile a une expression de sauvage mélancolie ; sa bouche est belle, ses lèvres arquées, sa barbe peu épaisse, ses dents petites, serrées, d'une blancheur éblouissante que ne peuvent ternir ni les aliments trop chauds ni

l'abus du tabac ; car, après la liberté, la chose que le Tzigane aime le mieux au monde, c'est sa pipe.

Quand il a réussi à satisfaire sa faim, s'il lui reste assez de tabac pour bourrer sa pipe, le Bohémien ne se sent plus d'aise, et sa figure prend un large épanouissement de plaisir et de bonheur.

Vieillards, femmes, enfants, tout le monde fume dans la tribu tzigane, et il n'y a pas de jouissance terrestre qui vaille pour eux celle-là. Un Bohémien condamné au gibet demandera toujours comme dernière faveur de fumer une pipe.

Les Tziganes, moins heureux que les juifs, auxquels on les a souvent comparés, n'ont en Hongrie aucun droit politique; ils sont encore regardés comme des hôtes, comme des hommes qui campent en dehors de la société, comme les membres d'une caste inférieure, bien que leur musique soit revendiquée par les Hongrois comme un art national.

Au dernier congrès de statistique tenu à Pest, un savant et illustre Hongrois, M. le comte Eugène Zichy, s'est élevé, au nom de la science, qui n'admet pas les distinctions sociales, et au nom de l'humanité, contre l'ostracisme dont les Tziganes sont demeurés victimes dans un pays où ils se sont en quelque sorte fondus avec la nation ; mais bien des années se passeront avant que les préjugés qui règnent, même en Hongrie, à l'endroit des Bohémiens, s'effacent complètement.

XIV

Course à travers la *pusta*. — Essai de chasse à l'aigle. — Sous bois. — Un chevreuil. — Les oiseaux d'une forêt hongroise. — Le geai bleu. — Moulin et meunier. — Le garde-chasse. — A l'affût. — Coucher de soleil. — Levrauts au clair de lune. — Deux épisodes de la vie d'un chasseur hongrois.

L'heure du dîner nous avait ramenés chez M. L. Le café servi, nous nous étions mis à fumer avec la gravité silencieuse de deux pachas qui se taisent de peur d'effaroucher leurs rêveries.

L'horloge sonna deux ou trois coups.

— Que faisons-nous cette après-midi? demandai-je à M. L.

— Ah! oui, murmura-t-il en quittant des yeux le nuage de fumée sur lequel se balançait sa pensée... Que faisons-nous?

— C'est à vous à arrêter le programme.

— Eh bien, je vous propose une promenade en voiture jusqu'à la forêt, car nous avons aussi des forêts; et, ce soir, j'ai fait pré-

venir le garde-chasse de venir vous prendre pour vous conduire à l'affût, ici, tout près, à un poste excellent.

Dix minutes après l'échange de ces quelques paroles, le domestique venait nous avertir que la voiture était attelée.

— Me permettez-vous de prendre un fusil? demandai-je à M. L.

— Mais comment donc? Cela va sans dire.

Et nous voilà de nouveau roulant à travers la *pusta*, que le soleil criblait de ses flèches d'or. La vaste plaine était nuancée des plus admirables couleurs, de teintes de topaze, d'améthyste, de lapis-lazuli; des champs de blé offraient à nos regards une nappe immense, mouvante comme la mer, dans laquelle plongeaient des vols de cailles. Au bout de l'horizon, une blanche ligne de nuages ressemblait à des voiles de navire qui flottaient dans l'azur. Près de nous, des éperviers rôdaient; mais un aigle que nous aperçûmes se jouant dans les airs, à dix minutes de l'endroit où nous étions, nous donna l'idée de lui donner la chasse. Le cocher lança ses chevaux à fond de train; l'aigle ne parut pas s'en inquiéter; il continuait de voler lentement, tantôt descendant au ras du sol, tantôt remontant d'un coup d'aile à une hauteur de plusieurs mètres.

Caché derrière le cocher, j'avais épaulé mon fusil.

— Visez bien et dépêchez-vous, me recommanda M. L.

Je pressai la gâchette, le coup partit... et l'aigle aussi.

— J'en ai tué bien souvent en me promenant ainsi en voiture, me dit M. L., mais j'avoue que c'est assez difficile.

Je suivais d'un œil d'envie et de regret l'énorme oiseau qui fuyait d'un vol oblique.

L'aigle impérial, qui est un oiseau migrateur et qui habite la plaine, est fort commun en Hongrie. Sa taille est plus ramassée et plus petite que celle de l'aigle fauve. Il s'attaque généralement aux lièvres et aux jeunes renards. Dès qu'il aperçoit un de ces animaux, il se met à décrire des cercles qui se rétrécissent de plus en plus et descendant en spirale, avec une vitesse vertigineuse, droit sur sa proie, il rabat ses ailes et lui enfonce ses serres dans le cou de manière à l'étouffer.

Les steppes de Hongrie sont pleins de surprises et d'enchantements. Je devais en avoir une nouvelle preuve pendant la course que nous faisions. Une admirable forêt de pins surgit tout à coup devant nous au moment où je m'y attendais le moins. Tout autour s'étendaient des marécages et des fossés hérissés de roseaux et de joncs se croisant comme des épées et des lances. En automne, ces flaques d'eau fourmillent d'oies sauvages et de canards. Nous nous engageâmes dans la forêt par un petit chemin délicieux, embaumé de l'odeur des résines fraîches et des mousses en fleur. Un demi-jour

bleuté comme un clair de lune nous enveloppait, et, sous les noirs arceaux des sapins, régnait un silence de sanctuaire que troublaient des bruits presque imperceptibles, comme des pas d'enfants sur les parvis.

Nous revenions au pas, afin de mieux savourer cette douce fraîcheur et cette paix intime de la forêt. Tout à coup un chevreuil passa à vingt pas de nos chevaux, sans se presser, comme s'il flânait. Le cocher arrêta la voiture, je sautai à terre, mais dans ma précipitation, je tombai à plat ventre et ne vis plus que la queue de l'animal qui s'agitait d'un petit air ironique. J'étais dans un de mes jours de guignon. Il eût mieux valu, sans doute, renoncer à chasser; mais de la forêt de pins nous passâmes dans un bois de bouleaux et de chênes qui était rempli de si beaux oiseaux! N'écoutant que ma passion de chasseur, je me mis à leur poursuite et je faillis me perdre. Il y avait là des ramiers couleur gris de perle, des geais bleus qu'on eût pris pour des perroquets tant leur plumage étincelait au soleil, des roselins au dos et au ventre rouge cramoisi, aux ailes pareilles à deux petites flammes; on voyait aussi, sur les hautes branches, des jaseurs de Bohême au plumage délicatement tendre, d'un blanc argenté, mélangé de rouge vif et de jaune doré. Tous ces oiseaux que les poètes ont comparés à des fleurs animées, à des topazes et à des saphirs ailés, montaient, descendaient comme des boules de couleur dans la main d'un habile jongleur. L'œil en était ébloui. Les pies bleues, coquettes, capricieuses, défiantes, toujours en mouvement, se montrant sans cesse, mais en se tenant toujours hors de portée, entraîneraient un chasseur jusqu'au bout du monde. Ces oiseaux sont les sirènes de la forêt. J'eus le courage de m'arrêter à temps, car je me serais perdu à leur poursuite. Il y en avait une surtout, plus gracieuse que les autres, qui semblait s'acharner à ma perte; elle me regardait d'un air moqueur en poussant de joyeux klikklikklikli, et s'envolait plus loin en faisant scintiller ses plumes et en ouvrant ses ailes bleues, transparentes au soleil comme des écrans de soie à la lumière. On l'eût prise pour l'oiseau bleu des légendes. Si je l'avais suivie jusqu'où elle voulait me conduire, je l'aurais vue peut-être se transformer en princesse aux cheveux d'or et m'ouvrir la porte d'un palais enchanté.

Les forêts de Hongrie comme celles d'Allemagne sont encore peuplées de fées, de gnomes et de dragons. La magnificence décorative des bois de chênes et de bouleaux est bien faite du reste pour surexciter l'imagination enfantine du peuple. Les chênes ont un aspect de monuments séculaires; on dirait que la nature les a façonnés sur le modèle des colonnes et des arceaux gothiques. Charnus, gigantesques, ils arrondissent leurs branches en dôme majestueux. Et les

bouleaux sveltes, élancés, se balancent avec une grâce de femme, je devrais dire de Hongroise. Leurs feuilles tremblantes, agitées sans cesse, produisent un bruit d'écailles métalliques, et leur tronc brille, comme s'il était drapé d'une étoffe d'argent. Au mois de mai, ces vastes forêts sont toutes blanches de fleurs; on dirait que la neige qui recouvre les arbres en hiver est tombée à leurs pieds et qu'elle a fleuri. Et de quel monde pittoresque d'insectes, d'animaux et d'oiseaux sont peuplées ces retraites paisibles, où tout est vie, création incessante, forces cachées! Parmi les plus grands, on trouve le loup, le renard, la martre, le chat sauvage, le cerf, le chevreuil, le lièvre, la bécasse, le coq de bruyère, le faisan.

Une nouvelle surprise nous attendait au bout du chemin bordé d'aubépines que nous avions pris en sortant du bois. Nous découvrîmes un petit moulin dont la roue crénelée, couverte de mousse, battait les flots d'un clair ruisseau se perdant sous le couvert des saules et des aunes, groupés en bouquet autour de la maisonnette. Oh! le joli moulin! Comme il travaillait consciencieusement et gaiement!

M. L. appela le meunier et lui donna quelques ordres. C'était un homme d'une soixantaine d'années, encore vert, se tenant droit comme un piquet. Il a été le héros d'une aventure célèbre dans le pays. Un soir, trois brigands pénétrèrent dans le moulin, et prenant le meunier à la gorge, ils le poussèrent contre le mur et lui ordonnèrent, sous peine d'être horriblement maltraité, de ne pas bouger.

Les bandits épaulant leur fusil, se placèrent en face de lui, à une distance de vingt pas. Ils étaient un peu gris, et le meunier crut qu'ils voulaient simplement lui faire peur; mais le premier tira, et la balle effleura l'oreille du meunier; le second tira et la balle perça son bonnet. Comme le troisième faisait feu, le meunier ne perdit pas son sang-froid et il se plaça, par un léger mouvement, en dehors de la ligne du tir.

— Maladroits que nous sommes! s'écrièrent les brigands. Recommençons.

Et ils voulurent recharger leurs armes; mais le meunier ne leur en donna pas le temps : il s'élança sur eux en se baissant, les prit par les jambes, les culbuta les uns sur les autres, les écrasa de coups de pied et s'enfuit.

Trois jours après on rattrapait les bandits. Ils furent pendus.

— Ah! vous êtes là! s'écria dans un mauvais allemand un gros homme aux joues rouges, armé d'un fusil, et qui s'avança vers nous, en écartant les branches des saules.

— C'est notre garde, me dit M. L., en me le présentant.

Il monta dans la voiture, à côté de nous, et nous raconta qu'il

était en chasse depuis le matin, mais que ces coquins de lièvres s'étaient donné le mot, car il n'en avait pas rencontré un.

— Dis la vérité, lui répondit M. L., tu as dormi sous un arbre.

— C'est-à-dire j'ai fait semblant de dormir. J'ai pensé que les lièvres, en me voyant étendu sur l'herbe, n'auraient plus peur.

C'était un joyeux compère que ce garde à demi Allemand, à demi Slave et à demi Hongrois. Il avait servi plusieurs maîtres, qui tous avaient dû tenir davantage compte des facéties qu'il leur débitait que du gibier qu'il leur tuait. Il avait échoué un jour à Nagy-Korpad, avec deux femmes. L'une était légitime, l'autre ne l'était pas, mais le ménage n'en allait pas plus mal; car dans la distribution quotidienne d'horions, les parts étaient si bien mesurées, qu'il n'y avait pas de jalousie possible entre les deux compagnes de sa vie.

Un peu avant le coucher du soleil, nous étions de retour à la *pusta* de M. L., et, coupant en droite ligne à travers champs, nous allâmes, le garde et moi, nous poster sous des chênes, à cinq minutes de distance l'un de l'autre.

A ce moment, le soleil se couchait; il était énorme et tout rouge. Ses rayons coulaient à travers les branches, pareils à des flots de sang, ruisselant d'une blessure du ciel. J'en étais comme trempé. Mes vêtements étaient rouges, mes mains étaient rouges, le tronc de l'arbre au pied duquel je me tenais semblait saigner. Cependant, à mesure que le crépuscule montait, et que la forme des objets s'effaçait, les teintes vives, intenses, s'adoucissaient et se noyaient. Le soleil disparut subitement, et il ne resta plus à l'horizon que des nuages d'une blancheur de ouate, doublés de satin rose. A leur tour, ils pâlirent et s'effacèrent lentement par des dégradations d'une exquise délicatesse.

Tout entier à ce spectacle, je n'avais plus pensé à mon fusil et aux ramiers qui venaient gîter au-dessus de moi, dans les branches touffues du chêne.

L'heure de l'affût était passée.

— Après les ramiers, m'avait dit le garde, les lièvres : à cette saison, ils aiment à folâtrer dans l'herbette.

Je me couchai à terre, et, le fusil épaulé, j'attendis.

On eût dit que tout dormait dans la vaste plaine; ni les blés ni les herbes ne bougeaient; au loin, pas un bruit, pas une lumière, pas même la danse silencieuse d'un feu-follet. Dans l'ombre, les choses immobiles et muettes se confondaient en masses indécises.

Enfin la lune paresseuse sortit de son lit de nuages et ses rayons mirent des blancheurs et des puretés de neige sur les gazons.

Soudain, sur la lisière du champ de blé qui était devant moi, des épis remuèrent, et quatre petites oreilles surgirent, droites et at-

tentives. C'étaient deux levrauts qui sortaient sans méfiance de leur cachette, et venaient se promener au clair de la lune. Ils étaient fort gracieux et se livraient à de si jolies gambades qu'il aurait fallu se sentir un cœur de pierre pour tuer un de ces gentils animaux. J'avais lâché mon fusil afin de les mieux regarder. Ils étaient vraiment charmants et d'une gaieté folle; ils se lutinaient, se cajolaient, se faisaient de petites grimaces, se caressaient le museau aux longues herbes, puis se fuyaient, se rejoignaient, agitant leur queue comme une houppette de poils blancs; et, tout à coup, dans un sentiment de crainte subite, ils dressaient leurs oreilles, semblables à deux cornets de papier gris, mais rien ne remuait autour d'eux; alors ils reprenaient leurs ébats juvéniles, ils se renversaient et se roulaient dans l'herbe comme deux écoliers qui jouent.

— Pif! pouf!

Les pauvres petits! Quelle frayeur! C'était mon compagnon qui venait de tirer. Ils détalèrent comme des rats, en trois bonds, et rentrèrent se cacher dans les blés.

J'allai à la rencontre du garde qui venait de mon côté.

— Touché? lui criai-je.

— Le diable se mêle ce soir de nos affaires! Ah! les coquins!... Je serai, monsieur, toute ma vie honteux d'une pareille chasse. Soit dit sans vous offenser, nous sommes des mazettes. Vous n'avez pas seulement déchargé votre fusil, et moi j'ai manqué deux canailles de lièvres... presque à bout portant!... On dirait, monsieur, que ces paroissiens sont ensorcelés cette année. Il faut qu'ils flairent la casserole de Mme L. C'est que, voyez-vous, elle s'entend, celle-là, à les y loger avec du thym, du laurier, de l'échalote et du bon vin. Écoutez, monsieur, vous devriez revenir en automne pour le coq et la bécasse... Les lièvres, ça ne vaut pas le plomb.

Le garde avait mis son fusil sous le bras; comme il soutenait le canon de la main droite, je vis qu'il lui manquait deux doigts, l'index et le médius.

— Mais ça doit vous gêner pour tirer, lui dis-je en réglant mon pas sur le sien, de n'avoir plus votre main entière.

— Non, ça ne me gêne pas, j'emploie le quatrième doigt, et aujourd'hui que j'y suis fait, je ne m'aperçois même plus de la différence.

— Un accident de chasse? dis-je, dans l'espoir de le faire parler et de l'entendre me raconter une histoire qui abrègerait le chemin.

— Dites des accidents de chasse... Il faut mettre le pluriel, car mes deux doigts ne m'ont pas été enlevés d'un seul coup, mais dans des circonstances différentes. Il y avait dix ans que mon médius, quand je le perdis, était veuf de mon index. Mais la chose peut-elle vraiment vous intéresser?

— Comment donc? Parlez, je vous prie.

— Eh bien, commençons dans un ordre chronologique, par l'histoire ancienne, c'est-à-dire par celle de mon index. J'étais alors en service près de Komorn, chez un ancien militaire. Parlez-moi des vieilles moustaches pour avoir des idées originales!... Chez lui, morbleu! fallait voir comment tout marchait à la baguette et au commandement. Chaque matin, il faisait sonner la diane dans la cour du château; avant chaque repas, les tambours battaient; ses trois valets de chambre portaient l'uniforme de hussard et étaient astreints à une heure d'exercice par jour. Il avait fait fabriquer des canons de bois qui défendaient les abords de son castel, autour duquel s'élevaient des retranchements en terre. Pas moyen d'entrer quand il n'abaissait pas son pont-levis. Moi, je le suivais à cheval, en qualité d'aide de camp. Quelquefois nous allions prendre des villages d'assaut, pendant que les hommes travaillaient aux champs et qu'il n'y avait que des femmes et des oies à la maison... Oh! pour un drôle de corps, c'était un drôle de corps! Avec ça, des instincts de chasseur intrépide. Il avait une meute de trente chiens. Quand nous allions traquer le cerf, les paysans de ses terres formaient une petite armée. Ah! monsieur, quelles chasses!... Aujourd'hui on ne chasse plus, on va courir après un levraut, histoire de prendre son souper par les oreilles, tandis qu'alors on vous tuait douze cents lièvres en une journée. C'était une vie, ça! Et quel festin dans la forêt et puis encore au retour! On mangeait, on buvait, on dansait toute la nuit. Au lieu de vivre dans leurs domaines, nos seigneurs préfèrent maintenant aller dépenser leur argent à Vienne et à Paris. Ils seraient si heureux chez eux!... Mais voilà, on ne se contente jamais de ce qu'on a... Je vous disais donc, monsieur, que mon maître était aussi grand chasseur qu'il se croyait grand guerrier. Tous les mois, il donnait une chasse à laquelle prenaient part la noblesse des environs et des messieurs qui venaient de Pest et de Vienne. Un jour, parmi ces invités, arriva un jeune homme que je n'ai pas oublié; vous saurez bientôt pourquoi. Il portait un veston gris à collet vert, des culottes courtes, des bas de laine rayés, des brodequins en cuir rouge, et un chapeau orné de plumes de coq de bruyère et de barbes de chamois. Sa poire à poudre était munie d'un ingénieux mécanisme; son fusil à deux coups était de fabrique anglaise. Un vrai chasseur de gravures de modes, quoi!

— Mon petit Konrard, me dit mon maître, je te confie ce garçon-là. Il me semble aussi neuf que son accoutrement.

Les traqueurs attendaient, armés de leur long bâton, devant l'auberge qui appartenait à Sa Seigneurie, et où on leur donnait d'habitude le coup de l'étrier. Ils sautaient et dansaient dans la

neige, battant la semelle afin de se réchauffer; mais dès que le cor sonna, ils se formèrent en peloton. Mon maître passa d'abord en revue les chiens, leur adressa un petit discours d'encouragement, puis il fit l'inspection des hommes. Alors une nouvelle sonnerie de cor donna le signal du départ.

Ce jour-là, la neige était si blanche, qu'on eût dit que la terre était couverte de papiers de soie; à mesure que nous approchions de la forêt, nous découvrions de nombreuses pistes de renards et de lièvres. A quoi la neige serait-elle bonne, si elle ne servait pas à révéler les passes récentes du gibier? Au bout de vingt minutes, tout le monde était à son poste; comme Sa Grâce me l'avait recommandé, je m'étais placé à dix pas du jeune chasseur, que je me promettais bien de ne pas quitter de l'œil. Je me disais à part moi : c'est un serin. Les traqueurs rabattaient sur nous en poussant des cris de sauvages : « hou! hou! » et bientôt, pif, paf, poum! les coups de fusil se succédèrent comme dans une chaîne de tirailleurs. Oh! que vous auriez ri en voyant ces pauvres lièvres s'élancer éperdus hors des taillis, sauter en l'air, faire la culbute et retomber sur la neige, baignés dans leur sang! Ces chasses-là, voyez-vous, monsieur, c'est toujours très amusant. Mon amateur en veston à collet vert tirait comme un imbécile à tort et à travers, sans rien tuer, mais frout! voici qu'une grosse hase s'enfuit de son côté; de peur de la manquer, mon étourdi lâche ses deux coups à la fois, et ce n'est pas l'animal, mais c'est lui qui tombe à la renverse en poussant un grand cri. Courir à son secours, le relever, ce fut pour moi l'affaire d'une minute; il n'avait heureusement rien, — qu'une dent cassée, une molaire! Ces fusils anglais vous jouent, paraît-il, de ces tours de dentiste. Je m'en suis toujours méfié. Les traqueurs venaient de sortir du bois; ils s'étendaient sur une longue ligne; plusieurs d'entre eux portaient par les pattes des lièvres qu'ils avaient achevés à coup d'épieu. On entassa le gibier sur une voiture, il y en avait une montagne, et nous nous dirigeâmes vers une forêt de chênes voisine, où il y avait toujours des sangliers.

Les traqueurs allèrent vers l'endroit où ils savaient que ces bêtes avaient l'habitude de se bauger. Pendant ce temps, chacun de nous prenait son poste; je m'étais placé à côté de mon amateur, que je surveillais toujours du coin de l'œil; il était monté sur un petit tertre, espérant sans doute être là-haut hors d'atteinte des sangliers. A partir de ce moment, tout le monde garda le silence : c'est de règle dans cette chasse-là. On eût dit que la forêt dormait. Bientôt cependant un bruit vague retentit dans le lointain, et grandit de minute en minute, si bien que la forêt en fut toute pleine. Des coups de fusil partaient, roulant d'écho en écho. Nous étions bien depuis une demi-

heure à notre poste. J'avais tiré ma pipe et je fumais en me racontant des histoires. C'est une de mes ressources, monsieur, quand je m'ennuie ou que je suis dans la société des sots. Tout à coup j'entends craquer les branches du fourré qui était devant nous; je regarde et vois sortir une dizaine de sangliers qui sont accueillis comme ils le méritaient, par une fusillade générale. Ils avaient obliqué à gauche, se mettant ainsi hors de notre portée. J'envoyai au diable le chapeau pointu de mon dilettante, il me semblait que c'était ce chapeau qui les avait effrayés. Je battis le briquet pour avoir du feu, car, voyez-vous, monsieur, il n'y a rien de tel que de fumer une pipe quand on est de mauvaise humeur; je rallumais donc ma pipe quand une laie blessée se retourna et courut à fond de train sur nous. Les chiens qui la poursuivaient de très près avaient le museau en sang. « Ha! ha! me dis-je, à nous deux! » Je remets ma pipe en poche, j'arme mon fusil, mais le diable s'en mêle, je perds une demi-seconde, et voilà ma laie qui renverse mon compagnon d'un coup de boutoir et se précipite sur lui. Plus moyen de tirer! Les chiens s'étaient de nouveau lancés sur la bête furieuse, ils la retenaient par les jambes, se suspendaient en grappes à ses oreilles, la couvraient d'un tapis bigarré et mouvant. Que faire? Il n'y avait pas à hésiter. Le pauvre diable poussait des cris déchirants. Je sortis mon couteau et je m'élançai à son aide. J'écartai les chiens, j'enfonçai la lame de fer dans le cou de la laie et je lui coupai la gorge; mais en même temps je me coupai le doigt, car le couteau se referma de lui-même dans la violence et les secousses de la lutte.

Pendant ce temps-là, mon amateur s'était relevé; la tête nue, les vêtements en lambeaux, les culottes déchirées du haut en bas, par derrière. Je ne pus m'empêcher de rire, malgré la blessure dont je souffrais beaucoup. Mais bah! un doigt de plus ou de moins, ce n'était pas la peine de se tourmenter la bile. Le jeune homme tira son portefeuille et me donna dix florins pour lui avoir sauvé la vie. Chacun se taxe selon ce qu'il estime.

— Et le second doigt, où l'avez-vous perdu?

— Ah! ça, c'est une autre histoire, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire. La première s'est passée en 1830; la seconde en 1845. J'étais alors garde-chasse près de Temesvar, chez le comte Zoltan. C'était un vieillard désagréable, encore vert comme un jeune chêne. Il avait épousé en secondes noces une jeune paysanne de seize ans qu'il avait à son service, et qui était devenue une fieffée coquette, depuis qu'elle avait de quoi s'acheter de belles robes et de beaux mouchoirs. Vous auriez dû la voir sur son cheval, les jours de grande chasse, en jaquette rouge garnie de dentelles blanches, avec

son amazone de velours et son chapeau de feutre blanc, orné d'une plume de marabout. Jamais vous n'auriez supposé qu'elle avait couru pieds nus sur les chemins. Comme elle n'avait pas d'enfant, elle avait un chien favori qui s'appelait Hirondelle, parce qu'il était tout noir avec le bout des pattes blanc ; elle tenait plus à ce chien qu'à son mari. Quand on s'en allait en chasse, elle le faisait conduire en voiture. Chez le comte Zoltan, on chassait surtout le renard. Ces parties-là sont toujours très gaies. Aussi est-ce la chasse favorite de notre reine. Mais peut-être avez-vous déjà chassé le renard?

— Non, pas encore. Dites-moi un peu comme cela se passe ; je viens de loin, je suis curieux.

— Puisque ça vous intéresse, à vos ordres ! Figurez-vous que vous avez été invité par un seigneur à venir chasser avec lui. Vous arrivez ; la compagnie est déjà nombreuse, il y a des messieurs et des dames. Les Tziganes loués à la semaine jouent pendant les repas, et le soir on danse. Le lendemain, dès l'aube, les cors sonnent autour du château pour réveiller tout le monde ; c'est alors un va-et-vient qui n'en finit pas, et dans la cour il y a un assourdissant tapage d'aboiements de chiens, de hennissements de chevaux, de claquements de fouets. Une heure après, on se trouve tous réunis devant le perron, en costume de chasse. Ce coup d'œil est très original, Monsieur, et quand les dames sont jolies, le tableau n'a que plus d'attraits. C'est en ces occasions-là qu'on voit que Dieu a fait spécialement la femme pour orner la création. On part ; les chiens sont conduits par des domestiques montés. Quand on est sur le terrain de chasse, on se divise en trois groupes, de manière à former un centre avec deux ailes, et la battue commence ; les chiens débusquent le renard des buissons où il se cache ; s'il fuit droit devant lui, il rencontre des chasseurs ; s'il se jette à gauche ou à droite, il trouve encore des chasseurs qui lui barrent le chemin et s'élancent à sa poursuite dans une course effrénée. Harcelé par les chiens, le renard ne sait plus où donner de la tête, et ses forces finissent par faiblir ; il tente un dernier effort, fait front à ses adversaires, mais ceux-ci ont le nombre pour eux, la lutte s'engage inégale, et le pauvre renard mordu, terrassé, meurt, étranglé comme un lapin.

Eh bien, Monsieur, nous chassions le renard. La journée était à souhait, la gelée avait durci la neige ; c'était plaisir de courir au milieu de la plaine à bride abattue, au grandissime galop. Le renard que nous poursuivions était un farceur ; il tenait sans doute à soutenir la réputation de finesse et de malignité qu'on a faite aux compères de son espèce ; avec ça, il était de la taille d'un jeune loup et avait l'agilité d'un lézard. Après avoir cherché à se cacher sous une meule de foin, il se rasa dans un pli de terrain et s'élança

sur un petit monticule ; là, dominant le pays environnant, la gueule ouverte, la queue toute droite, il chercha à se rendre compte de sa position. Il me semble le voir encore. Il était vraiment beau, il avait l'air d'un général avec sa queue en panache. Les lévriers, qui approchaient, le firent déguerpir ; mais il y avait trois heures qu'il courait, et nous nous aperçûmes bientôt qu'il n'allait plus aussi vite et que la meute gagnait sur lui. Les deux chiens favoris du comte, et Hirondelle, le lévrier de la comtesse, l'atteignirent enfin et le mordirent au flanc. Le renard, exécutant une volte-face habile, se mit aussitôt sur la défensive ; les chiens se ruèrent alors sur lui, mais voilà mon renard qui se fâche, qui met en fuite les deux lévriers du comte, et se précipitant sur Hirondelle, à qui, paraît-il, il en voulait personnellement, il terrasse et couvre de morsures la pauvre bête.

— Au secours ! mon chien ! s'écria la comtesse, au secours ! Konrard, allez vite. Sauvez mon chien ! La pauvre femme était toute pâle.

Je partis comme une flèche, et sautant à terre, je m'élançai au milieu de cette masse hurlante, cherchant à prendre le renard par le cou pour l'étouffer ; je le tenais comme dans un étau, quand, par un brusque mouvement, il me rejeta en arrière et me mordit à la main. Je sentis une douleur aiguë, mais j'étais loin de me douter alors que c'était un de mes doigts qui était resté entre ses dents. La meute entière se jeta sur lui, l'écrasa comme une avalanche. Hirondelle en fut quitte pour quelques morsures. Quant à moi, monsieur, je n'ai pas retrouvé mon doigt.

Pendant que le garde parlait, de gros nuages venant je ne sais d'où avaient voilé la lune, et la nuit s'était faite toute noire. Des aboiements de chiens, de minces filets de lumière tombant dans l'ombre, nous avertirent que nous approchions de la *pusta*.

— Attention ! me cria la garde, voici le fossé.

Nous le traversâmes sur une planche, et cinq minutes après, comme notre hôte n'avait pas compté sur notre adresse de chasseur, nous étions attablés devant un excellent souper.

XV

Départ de Nagy-Korpad. — Keszthely. — Châteaux hongrois. — Le prince Esterhazy. — L'aristocratie magyare. — Vie de château. — Hospitalité. — Le comte Festetics. — Le lac Balaton. — Füred. — Les Hongroises. — La poésie moderne en Hongrie. — Tihany.

Le lendemain, de bonne heure, ayant pris congé de M. L., je traversais de nouveau Nagy-Korpad en voiture. Dans la rue déserte,

il n'y avait que des oies qui s'en allaient lentement en longue procession ; derrière les clôtures des cours, on voyait les femmes occupées à faire les lits placés en plein air, sous les toits de chaume qui se prolongent en auvent, car c'est une habitude des paysans magyars de dormir tout l'été hors de leur maison.

Nous traversâmes une immense plaine qui se noyait au loin dans une brume dorée. Des rangées de peupliers servant à indiquer les chemins en hiver, défilaient à notre droite et à notre gauche; de temps en temps, ce calme paysage était animé par des chariots de blé ou de maïs qui passaient, au second plan, attelés de grands bœufs blancs ou de buffles noirs. Nous atteignîmes au bout d'une heure une petite gare perdue dans l'immensité du steppe, une de ces gares bâties en forme de blockhaus avec des grilles aux fenêtres, telles qu'on doit en rencontrer sur la ligne du Pacifique, dans les savanes américaines.

A midi, j'arrivai à Kanizsa où, reprenant la ligne Trieste-Pest, je partais pour Keszthely.

Keszthely est situé sur la rive gauche du lac Balaton. Si vous déployez une carte de l'Autriche-Hongrie, vous trouverez au sud-est de Vienne, au milieu du bassin formé par le Danube et la Drave, ce petit lac tout bleu que les Allemands ont baptisé du nom de *Platten-See*. C'est l'ancienne « mer hongroise » des légendes et des poèmes magyars. Au nord, où se trouvent Keszthely, Tihany et Füred, les rives du lac Balaton présentent une succession de tableaux gracieux et pittoresques, qui en font un des séjours les plus courus et les plus aimés de la Hongrie. Les hauteurs volcaniques qui dominent le lac descendent en pente douce, couvertes de bois et de vignes, émaillées de jolis villages et de villas de plaisance, comme les environs de Vevey et de Montreux.

Le petit bourg de Keszthely, ainsi que le pays qui l'environne, appartient presque tout entier à M. le comte Festetics, de même que la ville de Kanisza appartient en grande partie au comte Bathiany. On ne se figure pas la richesse de ces grands propriétaires hongrois. M. Festetics paye au fisc quarante mille florins, c'est-à-dire environ cent mille francs d'impôts. Il a quatre-vingts fermes, des haras, des vignobles assez vastes pour étancher la soif de la Pologne et de la Suisse réunies ; des hôtels, un théâtre, un établissement de bains. Le chemin de fer met deux heures à traverser une partie de ses terres. Son château s'élève sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Keszthely, célèbre par la résistance qu'elle opposa aux Turcs qui piétinèrent toute la contrée, brûlant les villages, massacrant ou enlevant les habitants. Le château du comte Festetics est une construction toute moderne, entourée de beaux jardins et de vastes dépen-

dances. Un portier, ou plutôt un heiduque armé d'une hache, monte la garde devant la porte.

Il ne faut pas croire que tous les châteaux des seigneurs hongrois ressemblent à celui du prince Esterhazy, qui a été construit sur le modèle du château de Versailles. On sait que Marie-Thérèse y venait quelquefois en villégiature, et qu'on bâtit en son honneur un pavillon de plaisance dans le parc, où l'on donnait des fêtes pastorales. L'impératrice demanda un jour à son hôte combien ce pavillon lui avait coûté.

— Quatre-vingt mille florins, répondit-il.

— Oh! pour vous, prince, c'est une bagatelle, répondit l'impératrice.

En revenant au pavillon, le lendemain, Marie-Thérèse trouva le mot de : *Bagatelle*, inscrit en lettres d'or sur le fronton.

Il y a dans ce pavillon une salle où l'on entend un orchestre jouant à l'étage au-dessus, comme s'il jouait dans la salle même. On fit cette surprise à l'impératrice, qui tout à coup entendit une délicieuse musique sans apercevoir de musiciens.

Haydn était alors maître de chapelle du prince Esterhazy; il dirigea pendant plus de trente ans l'orchestre qui jouait au château, à l'heure des repas. Le prince avait aussi engagé des artistes italiens pour lui chanter l'opéra. Ses antichambres étaient pleines de laquais en brillante livrée, et ses châteaux étaient gardés par cent cinquante grenadiers qui lui servaient de garde d'honneur dans les grandes occasions. — Les terres que possédait le prince Esterhazy avaient l'étendue du royaume de Wurtemberg. Elles renfermaient cent trente villages, quarante villes, et trente-quatre châteaux. Les revenus de cette propriété étaient d'environ quarante millions de francs.

A cette époque, — il y a environ soixante-dix ans, — les maisons d'un magnat ressemblaient à de petites cours. Ils étaient maîtres absolus sur leurs terres. Les femmes des employés supérieurs n'étaient admises aux repas que sur une invitation. Aucun fonctionnaire de la seigneurie n'eût osé franchir le seuil du salon, sans une permission expresse.

Aujourd'hui l'aristocratie hongroise n'a plus rien dans ses châteaux ni dans ses mœurs qui rappelle le moyen âge ou seulement son faste du commencement de ce siècle. Elle habite des maisons très bourgeoises d'aspect, ouvertes à tout le monde. L'étranger et l'indigène y sont accueillis avec la même cordialité, et invités à s'asseoir, comme des amis, à la table de famille.

Votre voiture vient-elle d'arriver dans la cour d'un de ces châteaux, aussitôt, sans qu'on vous demande qui vous êtes ni ce que vous voulez, avant même que le maître de la maison vous ait vu,

une légion de domestiques accourt pour s'emparer de vos bagages et les transporter dans une des quatre ou cinq chambres toujours préparées pour recevoir des hôtes.

Il est midi, la cloche sonne le dîner. On vous fait asseoir à une grande table autour de laquelle dix à vingt personnes viennent prendre place. On met toujours trois ou quatre couverts de plus pour ceux qui peuvent arriver au dernier moment ou pendant le repas. Dans la cuisine d'un gentilhomme hongrois, le feu brûle sans cesse de six heures du matin à dix heures du soir.

Le dîner est très copieux. La cuisine hongroise est la plus supportable après la cuisine française et polonaise. La plupart des viandes sont préparées au paprica (poivre turc) qui relève leur goût d'une façon fort agréable. Les mets nationaux sont nombreux, et on ne les apprécie vraiment bien que lorsqu'ils sont préparés dans les familles.

Les Hongrois sont beaux parleurs. Aussi la conversation est-elle très animée pendant le repas. Les dames y prennent une part brillante, dénotant une intelligence cultivée, au courant de tout, aussi bien des questions de mode que des questions de politique et de littérature. La Hongroise a cela de commun avec la Française, qu'elle a l'esprit naturel, vif, gai, plein de finesse. On est étonné de la promptitude et du bons sens de ses réparties.

C'est dans son intérieur que la femme hongroise se montre dans toute sa grâce et exerce son charme souverain. Les voyageurs allemands, par un sentiment de jalousie compréhensible et presque excusable, si l'on mesure la distance qui sépare l'Allemande de la Hongroise, l'ont fort dénigrée. Ses goûts d'élégance et d'apparente frivolité, sa passion pour le sport et la chasse, ne l'empêchent cependant point d'être la plus dévouée des mères, de savoir sourire à la souffrance et d'être sublime de courage et d'abnégation aux heures sombres et tourmentées de la patrie.

Quand on veut particulièrement honorer un hôte, on fait défiler devant lui une succession de plats qui finit par lui donner le vertige. Mais, comme le Hongrois a conservé ses traditions de politesse et de respect de la liberté individuelle, jamais on ne vous force de boire ni de manger. « Vous êtes chez vous, faites comme chez vous », vous dit le maître de la maison, en venant à votre arrivée, vous saluer, vous serrer la main et vous offrir une pipe ou un cigare.

Après dîner, on monte en voiture et l'on fait une promenade à travers champs ou jusqu'à un château voisin. Si c'est un dimanche, on va voir les villageoises danser. Souvent, c'est le propriétaire du domaine — le seigneur, comme on l'appelle encore, — qui paye les musiciens. En échange, les paysans lui donnent un nombre convenu de journées de travail. Le peuple hongrois est le plus danseur

de la terre; il danse à toute heure du jour, dès qu'il entend un son de musique. Un de mes amis qui a traversé ce printemps la Hongrie me racontait qu'au milieu des vastes plaines inondées, on voyait çà et là quelques îlots de terre, et dessus une quantité de jupons rouges qui tournaient.

Le soir venu, après le souper, s'il y a des jeunes filles et des gens au château, on danse pendant que le maître de la maison joue sa partie de whist avec le curé. L'institutrice allemande ou française tient le piano.

Le lendemain matin, jusqu'à dix heures, tout est silencieux dans la maison. Chacun se lève et déjeune quand il veut. Les enfants sont ordinairement debout les premiers. Après leur leçon, ils montent à cheval ou à âne. Si vous êtes matinal, on vous donne un fusil et on vous invite à chasser dans les environs.

Pendant toute la matinée, le maître du château est très occupé; la haute aristocratie hongroise a conservé l'habitude de faire valoir elle-même ses terres, et ce n'est pas une mince besogne d'indiquer à chacun sa tâche dans une administration quelquefois aussi vaste et plus compliquée que celle d'un petit État. Il y a bien les *ispans*, les intendants; mais les intendants sont comme les caissiers, ils ont des nostalgies de Belgique.

Tel est le train ordinaire de la vie dans le château d'un gentilhomme magyar. En hiver, il ira peut-être avec sa famille passer deux ou trois mois à Pest. Vivant éloigné de la cour, il n'attend rien de ses faveurs, et conserve, en même temps que sa dignité, toute sa fierté et son indépendance. Il place ainsi les intérêts de son pays avant ses intérêts personnels; aussi la noblesse hongroise est-elle avant tout animée d'un esprit patriotique ardent qui l'a toujours poussée à se mettre à la tête des réformes jugées nécessaires et des insurrections nationales. Elle est restée une classe dirigeante, parce qu'elle se mêle au peuple qui accepte sa direction et ses conseils, et que c'est parmi elle que la liberté a toujours compté ses plus vaillants et ses plus chevaleresques défenseurs.

L'aristocratie magyare se divise en trois classes : les magnats qu'on peut comparer aux pairs anglais; les nobles sans titres, formant une bourgeoisie aristocratique correspondant à la *gentry* d'outre-Manche ; et la noblesse en sandales, la noblesse rustique, composée de pauvres diables et de paysans. Lors de la guerre contre les Turcs, des villages entiers furent anoblis en bloc, en récompense des services militaires que leurs habitants avaient rendus au pays. Le roi en octroyant la liberté à ces paysans, leur donnait en même temps la noblesse, car en Hongrie le mot *noble* n'a, dans le fond, pas d'autre signification que celle d'homme libre. La liberté reposait sur des

priviléges. J'ai déjà dit que ces gentilshommes vêtus de peau de mouton sont surnommés *Bocskoros*, c'est-à-dire chaussés de sandales, parce que la plupart n'étant pas assez riches pour s'acheter une paire de bottes, s'enveloppent le pied dans un morceau de cuir attaché avec des ficelles autour de la cheville.

Aujourd'hui que tous les citoyens sont libres, cette noblesse n'a plus de priviléges, et les percepteurs placés à l'entrée des ponts ont le droit de battre, comme s'il était un simple manant, le paysan noble qui passe en oubliant de payer. Ces gentilshommes en sandales sont au nombre de cent mille ; il y en a qui sont bergers, porchers, domestiques. Dans quelques rares villages, ils ont su conserver un reste de leur ancien prestige; ce sont eux qu'on voit à la tête des affaires et qui font les élections pour le compte des magnats.

La haute noblesse magyare se compose de 136 000 familles parmi lesquelles on compte 150 magnats ; on sait que les magnats sont des propriétaires princiers. Le sixième de la Hongrie appartenait, il y a vingt ans, à dix d'entre eux. Ils étaient alors à la tête de la société politique et civile. Aujourd'hui encore ils donnent l'impulsion à toutes les manifestations patriotiques et généreuses qui se produisent à tout moment en Hongrie. Quand l'Académie nationale destinée à la propagation de la langue magyare fut fondée, le comte Széchény offrit 160 000 francs; le comte Karoly 125 000; le prince Bathiany 150 000; les Esterhazy 80 000 francs, etc. Et le même élan de générosité se renouvelle chaque fois que le progrès et le bien du pays sont en jeu.

Revenons à Keszthely et au comte Festetics. La bibliothèque de son château est célèbre; elle renferme une des plus précieuses sources de documents pour l'histoire de Hongrie. Un vieux bibliothécaire sexagénaire, habitant, comme un hibou, les combles du château, et vivant là, retranché derrière des portes de fer, est le gardien de ce paradis terrestre de la science. Il m'a semblé, lorsqu'il m'est apparu, voir l'ombre poussiéreuse d'un de ces savants du seizième siècle, qui consumaient leurs jours et leurs nuits à déchiffer le texte d'un grimoire grec ou latin, aux fermoirs de cuivre.

Mais Keszthely n'a pas seulement un comte qui a un château, et une bibliothèque qui a un bibliothécaire, Keszthely a aussi un théâtre et des comédiens. Ce théâtre est à peu près ce qu'est un Guignol à la porte Saint-Martin. Comme architecture, c'est d'une simplicité navrante; mais on s'y amuse, et j'y ai passé une bonne soirée au milieu de bonnes gens qui ne sont pas difficiles. On y jouait une pièce française traduite en hongrois; Molière s'y montrait en hautes bottes, en justaucorps à brandebourgs et coiffé d'un bonnet d'astrakan. Louis XIV portait le costume d'un magnat; il était vêtu

comme un hussard, avec un grand sabre recourbé et des éperons retentissants. La garde-robe de la troupe était-elle trop pauvre pour pouvoir exhiber d'autres costumes, ou bien voulait-elle flatter l'auditoire en lui montrant Molière et Louis XIV naturalisés magyars?

Le lendemain je partis pour Füred, le Trouville hongrois. Le chemin de fer longe la rive droite du lac Balaton et traverse un pays marécageux où paissent des troupeaux de chevaux à demi sauvages. Une grande partie de ce terrain a été conquise sur l'ancien fond lacustre, car le niveau des eaux du Balaton s'abaisse chaque année [1]. On est ici perdu comme au milieu d'un désert; pas un toit, pas un clocher, pas un arbre; la plaine grise et monotone, couverte d'une herbe courte que le sable saupoudre comme d'une couche de givre, se déroule à perte de vue et va se confondre avec le ciel. Sur le lac, pas d'embarcation, pas même une barque de pêcheur; on se croirait sur les bords de la mer Morte; il est vrai que ses petits flots sont d'une perfidie sans nom. Au moment où l'on s'y attend le moins, ce lac qui a, dit-on, un flux et un reflux, s'agite, se débat, sort de son lit, se livre à des accès d'humeur et à des tempêtes dont la Baltique serait fière. On dirait le fils abandonné d'une ancienne mer qui couvrait la contrée, et qui tient à rappeler son origine.

A Sio-Fok on s'embarque sur un petit vapeur, *le Kisfaludy*, qui fait le trajet deux fois par jour. Sous les flambées du soleil, l'eau du Balaton brille comme une robe de moire argentée. Bientôt on distingue nettement Tihany sur sa butte, qu'un isthme formé d'une succession de cratères éteints, relie au rivage. Le monastère et l'église, avec leurs hautes murailles éclairées par le soleil, se détachent en silhouette ravissante, pareille à une de ces vignettes sur fond d'azur, encadrées d'or, qui ornent les vieux missels. Füred nous apparaît aussi dans sa baie verdoyante, et l'on est tout heureux de revoir des collines et des arbres, un gracieux paysage alpestre qui semble avoir été expédié tout fait de l'Oberland, comme les chalets qui s'y encadrent.

Deux hôtels s'élèvent sur les bords du lac, grandioses et majestueux comme des palais. Ils ont été construits par les Bénédictins du Tihany, propriétaires des bains de Füred, dapuis l'an 1055. Le roi André Ier leur bâtit un couvent et une église sur le promontoire de Tihany, et il leur donna la contrée environnante, qu'ils ont colonisée, cultivée et embellie. Ils ont créé Füred qui, grâce à eux, est devenue la ville d'eau la plus importante de Hongrie. Non seulement ils y ont élevé des hôtels, mais ils y ont encore bâti un hospice, un

[1] Pareil phénomène s'est produit à Neusiedlersée, entre Vienne et Raab. Ce lac, sur lequel il y a quelques années naviguaient de grandes barques, est presque complètement desséché.

théâtre, une église catholique, un temple protestant et une petite synagogue.

Toutes les maisons de Füred sont groupées au bord du lac, dont elles ne sont séparées que par les pelouses et les bosquets d'un vaste jardin anglais. Quelques villas, éparpillées sur les pentes, mettent çà et là, au milieu des vignes vertes, une note claire et blanche. L'aspect de cette station d'été est délicieux, et la vie qu'on y mène est celle des saints en paradis. Le matin, on s'éveille aux sons de la musique; à midi, si l'on veut, on dîne encore en musique, et le soir, on se promène de nouveau au milieu des plus douces mélodies. Seulement, au lieu de harpes célestes et de tuniques de satin bleu, ceux qui jouent raclent des violons, frappent du *cymbalum*, et sont vêtus de redingotes noires, ce qui ne les empêche pas d'être des Tziganes authentiques, garantis par le gouvernement, auquel ils paient patente. Deux fois par jour, l'orchestre des bains joue dans la petite rotonde de bois qui s'élève au centre de la promenade. L'heure de la musique réunit toutes les classes de la société : on se promène par groupes, on s'arrête pour se saluer et se causer; on se croirait dans une serre transformée en salon. On a donné aux toilettes, dans ces allées, toute la place qu'il leur faut pour se déployer. Les Hongroises ont cette science toute parisienne de s'habiller avec goût et mesure, et cet air de distinction naturelle qui met un si grand cachet à la robe la plus simple. Généralement élancées, leur taille est souple, pleine de grâce; si la plupart sont brunes, on rencontre cependant parmi elles des blondes éblouissantes; mais même celles-ci n'ont rien de vaporeux et d'anémique comme ces clair-de-lune allemands emmanchés à un long cou et montés sur deux épaules maigres : c'est la santé, la force, la beauté dans toute sa vigueur et son épanouissement; on dirait que le soleil leur a infusé ses rayons de feu dans les veines.

Le soir, tout le monde se retrouve sur le rivage, dans le corridor de verdure que forme une allée d'arbres aux merveilleuses perspectives. On attend que les étoiles ouvrent leurs paupières et brillent comme de petites flammes bleues; alors, le paysage prend l'aspect d'un grand décor italien, et il semble que l'heure est venue où l'on va voir Roméo escalader l'échelle de soie flottant au balcon de Juliette. Les nuits de Füred ont la douceur, le scintillement et le charme poétique des nuits d'Italie.

Je n'oublierai jamais la splendeur du spectacle que j'eus à minuit, de ma fenêtre. Le ciel étoilé tamisait une lumière transparente, et Füred, au fond de sa baie, dormait avec le calme d'un enfant dans son berceau. Je crus être transporté dans quelque palais de fée, au milieu d'un parc tout imprégné d'embaumements de fleurs,

en face d'un lac magique habité par des *willis*. Il me semblait voir ces légers esprits des eaux danser au clair de lune, derrière les joncs dont les panaches argentés se balançaient comme des éventails de plumes. La fusée des étoiles filantes tombant dans le lac le colorait de teintes violettes, pourprées et or; et, sur son rocher solitaire, Thiany semblait encore veiller comme une sentinelle.

Le lendemain, j'allai visiter le pittoresque monastère. C'est l'excursion obligée de tous ceux qui viennent à Füred. M. A. Sturm, un jeune journaliste de Budapest, dont j'avais fait la connaissance dès mon arrivée, avait bien voulu m'accompagner. Les deux chevaux de notre voiture couraient avec une ardeur qui montrait leur désir de manger le plus tôt possible l'avoine des Bénédictins. La vigne, « la belle fille du pays magyar », comme l'appelle Pétœfi, couvre de ses vertes draperies les collines au pied desquelles marche la route; et, à gauche, le lac étale la nappe de ses eaux d'un bleu pâle. Tout en jouissant du splendide tableau qui nous entourait et de la belle journée qu'ouvrait un soleil de fête, nous causions.

M. Sturm, qui a écrit sur Pest un livre très intéressant, me faisait un cours d'histoire littéraire hongroise. Le beau mouvement, la grande poussée nationale qui précéda la révolution de 1848 s'est arrêtée; il est vrai qu'ils ne sont plus là, les chefs de la nouvelle école : Kisfaludy, le premier poète romantique, Vœrœsmarty, le patriarche de la poésie hongroise, Arany, le chantre des légendes nationales, Pétœfi, le poète populaire qui célébrait « la richesse et les splendeurs de son beau pays, ses femmes enchanteresses, son vin de feu, ses chevaux rapides », Pétœfi qui fut à la fois le Kœrner, le Béranger et le Musset de la Hongrie. « Et cependant, me dit M. Sturm, les gens de lettres ne manquent pas; d'après le recensement de 1871, il y a chez nous environ 70 000 personnes qui s'occupent de littérature; à Budapest, nous avons une dizaine de cercles ou plutôt de petits cénacles littéraires qui portent les noms de « la Petite pipe », « la Source de café », « le club des littérateurs », le « club académique », etc. Les poètes se réunissent au café Cammon. Tous ces groupes forment autant de petites chapelles qui s'excommunient les unes les autres. Le plus considérable de ces clubs est celui de « la Source de café ». On pourrait dire que c'est aussi la source de notre littérature actuelle. Ceux qui se sont fait un nom ces dernières années sont membres de ce cercle : Étienne Toldy, Eugène Rakosi, Louis Doczy, Adolphe Agai, Arpad Berczik, vont boire à la « Source de café. » Toldy a la grâce, l'élégance et la vivacité des écrivains français. A peine âgé de trente ans, il a déjà écrit une dizaine de volumes d'histoires et de romans, et plusieurs pièces de théâtre représentées avec succès. M. Toldy, qui semble avoir pris pour modèle Alexandre

Dumas fils, est, comme celui-ci, préoccupé surtout de résoudre des problèmes sociaux et d'améliorer le sort des femmes. Rakosi et Doczy sont deux poètes ; le premier a débuté par une comédie classique : *Ésope*, et le second par une comédie dans le goût de Calderon : *le Baiser*. Tous deux sont de ces écrivains idéalistes qui ne vivent pas leurs œuvres, mais qui les rêvent. Rien de réel, rien de vivant dans leurs créations vaporeuses. Adolphe Agai, qui a étudié la médecine et obtenu un diplôme de docteur, est le seul de nos écrivains qui sache disséquer l'âme humaine. Son style plein de grâce est aussi plein d'humour, il est passé maître dans la peinture satirique de son temps, et c'est, avec Aurel Kecskeméthy, le premier de nos chroniqueurs.

« Le club académique se recrute aussi parmi l'élite intellectuelle de la capitale. Ladislas Arany, le fils du grand poète, en fait partie. Ce jeune homme a hérité du talent de son père ; il est l'auteur d'un poème comique et d'un poème épique sur la guerre des Huns. Enfin, parmi les jeunes, je vous citerai encore le poète Alexandre Endrödy et Émile Alrányi, qui est un ciseleur comme vos Parnassiens. L'aristocratie compte également des représentants dans les lettres : le comte Géza Zichy a écrit de spirituelles narrations en vers et a composé des chansons charmantes. »

Notre voiture gravissait à ce moment la pente raide de la butte de Thiany. Les vignobles avaient disparu, le sol avait pris une couleur fauve, ferrugineuse, les cailloux brillaient de teintes métalliques. On se sent là comme au milieu d'une fournaise éteinte ; ces creux en entonnoir, ces cônes tronqués, ces petites montagnes en forme de pain de sucre, sont d'anciens cratères.

Si j'étais un savant, quelle belle occasion de vous développer ma petite théorie des éruptions volcaniques ! Car les géologues sont partagés en deux camps ; les uns disent que l'intérieur de notre planète n'étant composé que de matières en fusion, d'une masse liquide incandescente, il arrive que cette masse de feu brise parfois la croûte qui s'est formée à sa surface et que nous appelons l'écorce terrestre ; les autres prétendent, en raison de la situation des volcans au bord de la mer, que l'eau réduite en vapeur et décomposée par la chaleur intérieure du globe, a assez de force pour briser les assises terrestres et lancer au dehors des colonnes de vapeur et de gaz ; mais ce n'est pas aux cratères de Thiany, démis de leurs fonctions depuis longtemps, qu'il faut demander laquelle de ces deux théories est la plus vraie ou la plus vraisemblable.

Le couvent des Bénédictins nous apparut bientôt avec les deux clochers brillants de son église, et avec ses grands murs qui lui prêtent l'aspect d'un château fort. Il a été construit sur cette fa-

laise, par le roi André Ier, en souvenir d'une défaite que les Allemands subirent dans le voisinage. Autrefois, on pouvait faire en voiture le tour du monastère; aujourd'hui il est à pic, au bord de la falaise, que le lac bat de ses flots.

Le portier nous conduisit auprès d'un Père qui remplissait je ne sais quelles fonctions supérieures. Il nous reçut de la façon la plus aimable, nous fit asseoir sur un canapé, et prenant un petit coffret placé sur une commode, il nous offrit des cigares. L'appartement qu'il occupait se composait de deux chambres bien meublées et ornées de tapis; accrochées au mur, je remarquai deux ou trois vieilles horloges de prix et un Christ en ivoire d'une rare beauté.

Le Père nous pria immédiatement de rester à dîner. Dans les couvents hongrois, l'hospitalité se pratique encore sur un pied princier.

— Voulez-vous, nous dit-il, que je vous conduise au point le plus élevé de la butte? vous verrez un panorama magnifique.

Nous nous levâmes pour le suivre. Il nous mena par un petit sentier de montagne, plein de flânerie, mais bordé de jolies fleurettes roses et bleues, sur un monticule qui est à gauche. De ce point élevé, l'œil embrasse la contrée entière et le lac dans une étendue de quinze lieues. On a devant soi les blanches maisons de Füred, qui semblait se reposer comme un troupeau d'autruches dans une oasis; derrière Füred, des vallées mignonnes aux fossettes noyées d'ombre, dans lesquelles sont nichées des maisons, fuient en perspectives décroissantes et vont s'évanouir comme de légers nuages au fond du ciel. Au nord, on aperçoit l'immense forêt de Bakony qui déroule les cimes dentelées de ses arbres comme les vagues d'une mer de verdure; au sud, de l'autre côté du lac, les steppes déploient jusqu'au Danube leur immensité nue, leurs plaines sans bornes, mais qui, loin d'être monotones, ouvrent au contraire des horizons infinis au regard et à l'imagination.

Des enfants accoururent pour nous offrir des fossiles de forme singulière, ressemblant à un pied de chèvre pétrifié, et qu'on trouve ici en quantité sur les rives. Les paysans expliquent à leur manière l'origine de ces pétrifications. Du temps du roi Béla, disent-ils, les Tartares envahirent la Hongrie, et obligèrent ce monarque à passer le Danube et à se réfugier avec ses troupeaux dans la presqu'île de Thiany, où il fut poursuivi. Béla, ne voulant pas que ses moutons et ses chèvres tombassent entre les mains de l'ennemi, les fit noyer dans le lac. Avec le temps, la corne du pied des chèvres et des brebis s'est pétrifiée, et ce sont ces cornes que les vagues rejettent sur le rivage.

Comme nous étions encore sur la butte, un prêtre en gants blancs, coiffé d'un large chapeau de paille, et suivi d'un petit chien, vint

nous rejoindre : c'était le curé de Thiany. Ses paroissiens, peu nombreux, disséminés dans de pauvres cabanes au bord du lac, sont pêcheurs pour la plupart. Les poissons du Balaton sont très renommés, la *fogas* surtout, espèce de perche colossale qui ne se trouve que dans la « mer hongroise ». Le *gar* passe par bancs dans les parages de Thiany. Souvent, au milieu de la messe, la porte de l'église s'ouvre, et une voix crie : *Iòna garda!* (le gar arrive); aussitôt les bancs se vident, chacun court à ses barques et à ses filets. Le gar se sale et se mange avec du beurre et du pain. On en fait une grande consommation en Transylvanie, où il s'en vend sur les marchés.

En redescendant au monastère, nous nous arrêtâmes au seuil d'une maison de paysans pour rallumer nos cigares.

— Voici un monsieur qui vient de bien loin, de Paris, dit le curé à la femme qui tenait dans sa main le charbon ardent auquel il prenait du feu.

— Ah! le pauvre garçon, s'écria la paysanne, il n'est donc pas Hongrois!

Et elle me regarda d'un air de profonde commisération.

Chez tous les Hongrois, cultivés ou non, on trouve cette haute idée de leur race, cet amour fanatique et passionné pour leur pays. « Hors de la Hongrie, la vie n'est point la vie, » dit un de leurs proverbes populaires. S'ils n'avaient pas cette vertu patriotique, chauvine, qu'on leur a souvent reprochée, auraient-ils su résister aux Slaves, aux Turcs et aux Allemands, avec une si étonnante vitalité? Ils ne se seraient certainement pas relevés du terrible passage de tant d'invasions successives. Les Tartares et les Turcs ont essayé de les exterminer; les Allemands, de les germaniser; ils sont restés Hongrois au milieu de tous les désastres, et aujourd'hui ils forment un royaume autonome et à demi indépendant. Voilà cependant où les a conduits l'orgueil de leur race et la trempe énergique de leur patriotisme.

Devant la porte du couvent, nous trouvâmes une voiture qui venait d'arriver. C'était M. le député Kerkapoï, ancien ministre des finances, et candidat dans le district de Füred, qui faisait sa tournée électorale.

Après le dîner, nous passâmes au jardin où l'on avait étendu, sur les haies de groseilliers, les riches pelisses d'hiver des moines, pelisses de drap fin fourrées de peau de martre. M. le curé de Thiany nous montra les deux siennes qui avaient coûté mille francs chacune. Sous une tonnelle au frais ombrage, on avait servi du café et des liqueurs aussi parfumées que les jasmins et les glycines qui nous entouraient de leurs guirlandes.

Avant de prendre congé de nos hôtes, nous visitâmes l'église et la bibliothèque. L'église n'a rien de particulièrement intéressant; la bibliothèque renferme par contre des documents historiques précieux. Thiany, lors de l'invasion des Turcs, était à la fois couvent et forteresse; ce fut même la seule forteresse de Hongrie qui ne se rendit pas aux musulmans. Les Turcs, campés de l'autre côté du lac, le traversaient en hiver, sur la glace, pour venir enlever les femmes hongroises. Le commandant de Thiany, Pyski Istvan, se vengeait de ces rapts par de terribles représailles : tout musulman qui tombait entre ses mains était empalé. Le chef des troupes turques le provoqua un jour dans un duel singulier, et ils se battirent jusqu'à ce qu'un des deux fut frappé à mort.

De retour à Füred, nous prîmes part à une promenade en bateau à vapeur, organisée par une soixantaine de personnes de la société. Le *Kisfaludy* était pavoisé et les pavillons de toutes les nations flottaient à ses cordages. A l'arrière se voyaient d'immenses tables chargées de plats de poissons dressés en gelée et de volailles froides, de bouteilles de vin de Champagne et des premiers crus de Hongrie. A l'avant se tenait un orchestre de Tziganes. Nous quittâmes Füred au coucher du soleil, au bruit du canon et au son de la musique. On eût dit un embarquement pour Cythère, tel que les peignait Watteau. Quand la lune se leva, et que le lac miroita de reflets de topaze et d'aigue-marine, on commença à danser. « La lune, a dit un poète hongrois, est un luth d'argent; ses rayons sont les cordes entre lesquelles les petites mains des esprits font glisser la brise. » Mais, au lieu de la brise, ce fut le vent qui, vers deux heures du matin, souffla. Sans ce symptôme avant-coureur de la tempête, nous ne serions rentrés à Füred qu'au lever du soleil, comme les gens vertueux qui aiment à voir l'aurore.

XVI

Un romancier hongrois. — M. Maurice Jokaï. — Ses premiers essais. — Son arrivée à Pest. — La villa Jokaï à Füred. — Histoire d'une comtesse qui n'avait pas peur des brigands.

Les lettres ont aussi leurs représentants à Füred. Le plus grand romancier actuel de la Hongrie, M. Maurice Jokaï, y possède une villa où il vient chaque année passer l'été.

M. Jokaï, dont le nom est populaire en Allemagne et en Angleterre, n'est connu en France que par une conversation politique qu'il eut avec M. de Bismarck à Berlin, en 1872.

Il a d'autres titres cependant à la notoriété publique, ne seraient-

ce que les cent cinquante volumes qu'il a publiés depuis vingt-cinq ans. La fécondité de M. Jokaï peut être comparée à celle d'Alexandre Dumas père; on bâtirait une ville avec les œuvres qu'il a produites.

M. Jokaï est né à Komorn en 1825, d'une famille noble et protestante. Son père était avocat. A dix ans, le petit Maurice, déjà l'enfant favori de la Muse, publiait des pièces de vers dans un journal de la localité. En 1841, il se lia d'amitié avec deux de ses camarades de collège, Alexandre Pétœfi et Samuel Petrics-Orley. Celui-ci voulait se faire poète, Pétœfi comédien et Jokaï peintre. Pétœfi était loin de se douter alors qu'il serait plus tard un des premiers poètes lyriques du siècle. Pétrics se voua à la peinture, et Jokaï, en peu d'années, devint le plus original et le plus fécond des littérateurs de son pays. En 1843, il arriva à Pest, où il fut amicalement accueilli par le poète Vorosmarty et par Beyza. L'année suivante, l'Académie couronnait un de ses drames. Il écrivit son premier roman à l'âge de vingt et un ans. En 1847, il prit la rédaction d'une feuille hebdomadaire très influente, l'*Uctkepek;* et lorsque, un an plus tard, le gouvernement révolutionnaire dut fuir à Debreczin, Jokaï fonda dans la capitale provisoire de la Hongrie le *Courrier du soir* (Esti Lapok), organe du parti modéré. Après la défaite, il revint à Pest, où il fut d'abord emprisonné, pour être presque aussitôt rendu à la liberté. Il recommença à écrire des articles de journaux sous le pseudonyme de *Sajo*. M. Jokaï épousa, à cette époque, une des plus célèbres tragédiennes hongroises, Rosa Laborfalvy. Puis il fut appelé à la rédaction du *Hon* (la Patrie) et élu député.

J'avais déjà eu le plaisir de voir M. Jokaï à Budapest; je ne voulais pas quitter Füred sans aller lui serrer la main. Sa villa est située sur la hauteur, du côté de Tihany. On y arrive par un chemin qui monte agréablement à travers les vignes. Je sonnai. Une bonne vint m'ouvrir et me fit entrer, en passant par le jardin, dans la grande chambre où travaillait son maître. Je m'attendais à le voir en robe de chambre de flanelle blanche et en bottes à l'écuyère, costume que lui prête un de ses visiteurs allemands, M. Karl Braun-Wiesbaden. Mais M. Jokaï était en simple redingote, penché sur une table encombrée de livres et de papiers. L'ameublement de la pièce était des plus modestes, mais les hautes fenêtres encadraient une des plus belles vues du monde. Le lac déroulait sous un ciel d'un bleu de cobalt ses eaux irisées, rayées de lumière d'or, et, à gauche, Tihany détachait sur un promontoire sa silhouette blanche.

Nous causâmes longtemps. J'exprimai à M. Jokaï mon regret d'être obligé de voyager un peu rapidement, car j'avais promis à un peintre de nos amis d'aller passer le mois de septembre avec lui en Bosnie. « Je crains, dis-je au célèbre romancier, de ne voir

que superficiellement un pays aussi curieux et aussi intéressant que le vôtre.

— N'ayez pas cette crainte, me répondit-il; quand on a pris l'habitude d'observer, on est comme un médecin qui, du premier coup d'œil, se rend compte de la constitution et de l'état des gens qu'on lui amène. Du reste, l'étranger qui parcourt un pays remarque toujours des choses nouvelles qui échappent à ceux qui les ont chaque jour sous les yeux. Dans les campagnes, où la civilisation est encore passablement reculée et où les gens ne se parent pas de l'hypocrisie de la vertu, on voit tout ce qui se passe, de même que dans une maison de verre.

Comme j'avais l'intention de traverser la forêt de Bakony, fameuse dans les annales du crime, et repaire de brigands le plus redouté de la Hongrie, je demandai à M. Jokaï si j'aurais peut-être le plaisir de lier connaissance avec quelques bandits.

— Je ne crois pas, me dit-il en souriant; en tous cas, s'ils savent qui vous êtes, ils vous donneront une escorte d'honneur. Nos bandits ne sont pas de vulgaires coupe-bourses, ils ont l'âme haute et chevaleresque. Tenez, prenez ce petit volume de nouvelles. Vous y trouverez une histoire de brigands arrivée à une dame que j'ai connue... Il y a longtemps que j'ai écrit cela, mais, puisque les brigands vous intéressent, il y en a là d'authentiques.

En sortant de la villa Jokaï, j'allai m'asseoir dans la forêt qui monte à droite, et voici le récit que je lus du romancier :

« La comtesse Repey, la plus jeune, un vrai petit lutin, ma comtesse aux yeux noirs, était ce soir-là d'une gaieté, d'un entrain, d'un enjouement adorable. Elle m'avait accordé la faveur de passer la nuit auprès d'elle, en voiture; il y avait, à la vérité, aussi sa dame de compagnie, mais ce n'en était pas moins une insigne faveur. On donnait un grand bal le lendemain à Arad, et comme elle voulait arriver déjà dans la matinée, elle avait fait atteler à huit heures du soir. J'étais seul dans son salon.

« — Mon cher, m'avait-elle dit, je vous en prie, accompagnez-moi.

« Elle m'avait appelé « mon cher » avec tant de gentillesse et d'amitié qu'il eût fallu avoir un cœur de pierre pour lui résister. Cependant je hasardai timidement une observation :

« — Comtesse, ma déesse, lui répondis-je, il fait noir comme en enfer, on ne voit pas à trois pas devant soi, la voiture versera et nous nous casserons le cou. Songez que nous avons trois rivières à traverser; nous nous noierons peut-être, car, vous le savez, il ne faut pas compter sur les ponts chez nous. Ce n'est pas tout : notre chemin nous conduit à travers une grande forêt qui est peuplée de brigands. Comtesse, on nous égorgera! Ne serait-il pas plus sage de partir demain matin,

après le thé? A midi, nous serons à Arad; vous aurez bien le temps de préparer votre toilette. Comtesse, ne partons que demain!

« Elle se mit à rire, se moqua de moi, me traita de poltron. Bref, elle avait décidé dans sa jolie petite tête qu'elle partirait le soir même. Vous la connaissez, plus on la dissuade de faire une chose, plus elle s'entête. Il y a beaucoup de femmes comme ça. Elle me disait qu'en partant le soir elle pourrait, en arrivant à Arad, se reposer de ses fatigues; et que d'ailleurs un voyage la nuit est bien plus poétique et plus agréable que le jour; qu'il n'y a pas de poussière; souvent des étoiles, quelquefois la lune, et toujours des grenouilles qui chantent! Mais, tout ceci, ce n'étaient que des prétextes. Ce qu'il y avait de positif, c'était qu'elle avait ce soir-là un caprice qu'elle voulait satisfaire sur-le-champ, quoi qu'il advînt.

« Que faire? Je ne pouvais la laisser partir seule et rester au château. Je lui répondis que j'étais prêt à l'accompagner.

« Pour reconnaître ma bonne volonté, elle me permit de m'asseoir en face d'elle dans la voiture. Malheureusement, la comtesse est fort distraite. Elle entassa sur moi ses boîtes, ses cartons, puis s'enveloppant dans sa pelisse, elle s'endormit. J'avais beau lui adresser la parole, elle ne me répondait pas. Elle dormait! Oh! elle dormait si bien! De temps en temps, quand la voiture heurtant une pierre, trébuchait, elle ouvrait à demi les yeux, et me disait: « Où est mon manchon? où est mon carton à chapeau? où est mon nécessaire de voyage? ne vous êtes-vous pas assis sur la boîte à gants? Au nom du ciel, faites attention, cher baron! » Et elle se rendormait. Ma foi, je finis par l'imiter et je m'endormis, en apparence du moins, car j'avais les nerfs agacés et je n'étais pas du tout bien, mais pas du tout bien sous cette montagne de paquets.

« Tout à coup la voiture cessa brusquement de rouler, et s'inclina sur le flanc, comme si elle aussi avait envie de se coucher pour dormir. La comtesse s'éveilla en sursaut et demanda d'assez mauvaise humeur ce qu'il y avait. Le cocher sauta de son siège, et, s'approchant de la portière, il nous répondit que nous étions dans un chemin affreux, entrecoupé de fondrières et ajouta que nous nous étions probablement égarés.

« — Qu'est-ce que cela fait? répliqua la comtesse. Puisqu'il y a un chemin devant nous, suivons-le jusqu'au bout...

« — Oui, oui, mais... fit le cocher.

« — Ce chemin doit conduire quelque part.

« — Je crains bien, madame la comtesse, qu'il ne nous conduise pas en lieu sûr.

« — Pleutre!.. Y a-t-il en Hongrie des endroits qui ne sont pas sûrs? Où sommes-nous?

« — Votre Grâce, nous sommes dans la forêt de Szalonta.

« — Cette forêt a une issue et une fin. On peut la traverser en deux heures.

« — Les craintes du cocher devraient nous faire réfléchir, fis-je remarquer à la comtesse en me mêlant au débat.

« — La peur d'un cocher ne compte pas, baron.

« — Votre cocher craint cependant, comtesse, qu'il ne vous arrive quelque chose de désagréable...

« — Qu'est-ce que cela le regarde !

« — Ou que ses chevaux...

« — Oh ! ses chevaux, c'est son affaire.

« — Il y a, dit-on, beaucoup de pauvres diables qui se réfugient dans cette forêt. Ils pourraient trouver à leur convenance les chevaux et la voiture de madame la comtesse, — voilà sans doute ce que craint le cocher. — Comtesse, ma déesse, ce n'est pas une plaisanterie que de voyager à pareille heure dans une forêt toute noire... Si seulement j'avais pris mes pistolets avec moi !...

« — Pour qu'on vous les prenne aussi, riposta le petit démon en riant. Et là-dessus, ouvrant la portière, elle sauta, légère comme un oiseau, hors de la voiture.

— Quelle nuit délicieuse ! Comme la forêt est parfumée ! s'écria-t-elle. Comme les vers luisants scintillent ! Venez donc voir, baron.

« — Que dois-je voir ? fis-je en avançant la tête dans l'obscurité. Il fait noir comme dans un four. Je ne vois rien, comtesse ; je ne vous vois même pas.

« — Comment, vous ne voyez rien ? Et cette lumière là-bas !... Car c'est une lumière qui brille à travers les arbres. On dirait qu'elle se dirige de notre côté.

« Mon sang fit un tour et se glaça. Le cocher, d'une voix étranglée, répondit à la comtesse :

« — Cette lumière indique à Votre Grâce l'hôtel où les brigands ont l'habitude de s'arrêter.

« — Charmant ! fit-elle, charmant ! Et elle ajouta : Cocher, à l'hôtel des « pauvres compagnons ! »

« Jugez de mes angoisses, de mon désespoir.

« — Au nom du ciel ! lui dis-je, que faites-vous, comtesse ? Vous allez vous mettre dans la gueule du loup... Cette auberge est une caverne de voleurs. L'aubergiste, de concert avec sa clientèle, dépouille et assassine les voyageurs... Récemment encore j'ai lu dans les journaux...

« Elle partit d'un éclat de rire.

« — Ce ne sont que des contes, fit-elle, des contes, que vos histoires de journaux ! Nous ne savons enfin où aller passer la nuit ; s'il y avait une autre auberge dans les environs, nous pourrions

peut-être y descendre, mais il n'y en a pas. Nécessité fait loi. Pour ce soir, il faudra nous contenter de cette auberge.

« Elle donna ordre au cocher de la suivre lentement avec la voiture :

« — Je prendrai les devants, dit-elle, et j'irai à pied, pour te montrer le chemin.

« Toutes mes observations, toutes les histoires de brigands que je lui rappelai ne servirent de rien ; elle nous menaça de se rendre seule à l'auberge, si nous ne voulions pas la suivre.

« Quand nous fûmes proche de la *csarda*, les sons entraînants d'un orchestre de Tziganes frappèrent nos oreilles.

« — Mon Dieu ! m'écriai-je, tous les brigands de la contrée se sont réunis là ce soir !

« — Nous voulions aller au bal à Arad, fit la comtesse en riant, et nous en trouvons un sur notre chemin. Quel heureux hasard !

« Elle se dirigea sans hésiter vers la porte de l'auberge.

« Un moment, j'eus la pensée de faire volte-face, de la planter là et de prendre le large. Mais Mlle Césarine, la demoiselle de compagnie de la comtesse, s'était accrochée à mon bras qu'elle serrait comme dans un étau. La pauvre fille tremblait comme une feuille et était à moitié morte de peur.

« Les exclamations et les cris sauvages que poussaient les danseurs n'arrêtèrent point la comtesse ; elle ouvrit bravement la porte et entra.

« Nous pénétrâmes à sa suite dans une longue pièce remplie de fumée. Au premier coup d'œil, je crus voir une cinquantaine de bandits qui sautaient et chantaient comme des sauvages, autour de nous ; mais, remis de ma première frayeur, je les comptai : ils n'étaient que neuf en tout, y compris l'aubergiste et les trois musiciens tziganes. Parbleu ! c'était bien assez ! Cinq hommes superbes, de vrais colosses dont la tête atteignait au plafond ! Chacun d'eux portait de grosses moustaches et une paire de pistolets à la ceinture. Quand ils nous aperçurent, ils cessèrent de danser et nous regardèrent de leurs grands yeux brillants. Notre audace leur causait évidemment une certaine surprise, et je vis qu'ils ne nous prenaient pas pour des gens tout à fait ordinaires. Ma petite comtesse s'approcha d'eux, avec son sourire magique, et leur dit de sa douce voix câline :

« — Pardonnez-nous de venir vous déranger sans nous faire annoncer. Mais nous nous sommes perdus dans la forêt, et, comme l'obscurité nous empêche de continuer notre route, nous vous prions de nous accorder l'hospitalité pour cette nuit.

« Le plus beau des cinq bandits s'avança vers elle en frisant sa moustache ; il ôta son chapeau, fit sonner ses éperons et, s'inclinant gracieusement, il dit à la comtesse, toujours souriante, que sa pré-

sence, loin de les déranger, honorait beaucoup la compagnie et le rendait personnellement très heureux, car c'était lui, Fekete Joszi (un frisson me courut dans le dos en entendant le nom du célèbre brigand), c'était lui qui payait ce soir les consommations; en sa qualité de maître de céans, il demanda à la comtesse à qui il avait l'honneur de parler.

« Avant que je pusse lui faire signe de taire son nom, l'imprudente avait déjà répondu :

« — Je suis la comtesse Repey; j'habite dans le voisinage.

« — J'ai le plaisir de connaître ce nom, répondit le bandit. Le vieux comte Repey m'envoya une fois une balle qui ne m'atteignit pas. Mais veuillez vous asseoir, comtesse.

« Elle s'assit sur un banc. Fekete prit place à côté d'elle, faisant semblant de ne pas m'apercevoir.

« — Et où alliez-vous à cette heure, sans indiscrétion? lui demanda-t-il.

« — A Arad, au bal du Casino, répondit la comtesse.

« — Une heureuse chance vous a conduite ici. Nous donnons aussi un bal, et si madame la comtesse ne refuse pas notre invitation, je pense qu'elle s'amusera beaucoup. Nous avons une excellente musique. Vous allez l'entendre. Allons, Tziganes! la romance de la Belle Femme, et jouez-la bien!

« Dès les premières mesures, Fekete passa son bras autour de la taille de la comtesse et l'entraîna au milieu de la chambre. Un autre jeune impertinent s'élança vers Mlle Césarine, la prit à son bras, bien qu'elle fût à demi morte de peur, dansa un tour avec elle et la passa à un de ses camarades. La pauvre fille était blanche comme de la cire! Quant à la comtesse, elle était fraîche comme une rose; elle montrait autant d'assurance, elle se laissait aller à autant de gaieté que si elle avait été sur le parquet ciré du Casino d'Arad; elle riait, minaudait, se laissait entraîner dans le tourbillon de la danse avec un plaisir qui me scandalisa. Non, jamais elle ne se montra plus belle, plus séduisante; je l'ai vue depuis, bien des fois, danser la *csardas* dans nos bals, mais elle ne la dansa plus comme avec le *bétyar*[1]. Le bandit la conduisit d'abord à pas majestueux, tout autour de la salle; son regard était fier, sa démarche solennelle : tout à coup il sauta sur ses talons en poussant un cri, et se plaça droit devant elle. La musique jouait une mélodie d'une ardeur sauvage; la comtesse, de son côté, avait commencé à danser; elle ressemblait à un papillon qui voltige de fleur en fleur et ne se pose sur aucune; tantôt elle se penchait vers son danseur comme

[1] Brigand.

si elle eût voulu l'enlacer; tantôt elle se redressait avec dignité et se reculait du côté opposé, où elle l'attirait par sa coquetterie. Enfin, le *bétyar* la saisit dans ses bras, et il tourna avec elle dans un vol vertigineux. La danse finie, il reconduisit la comtesse à sa place, lui baisa galamment la main, et, se tournant vers moi, il me prit par l'épaule et me dit familièrement :

« — Et vous, mon vieux, vous ne dansez pas ?

« — Non, répondis-je avec dignité, je ne sais pas danser.

« Il retourna auprès de la comtesse.

« — Pardonnez-nous, madame, lui dit-il, si nous ne sommes guère en mesure de recevoir dignement nos hôtes; vous voudrez bien vous contenter de ce que nous avons; c'est peu de chose, mais nous vous l'offrons de bon cœur.

« Il faisait allusion au souper qui était prêt. L'aubergiste plaça sur la table une marmite pleine de morceaux de bœuf coupés menu et apprêtés avec des oignons et du *paprika*[1]. Un copieux banquet autour duquel s'assit toute la bande! D'assiettes, point. Armé de son couteau de poche, chacun piquait dans la marmite. La comtesse mangea comme si elle eût été depuis trois jours à jeun. Le chef de brigands lui coupait de petits carrés de pain qu'elle plongeait dans la sauce. S'apercevant que je restais à l'écart, Fekete fronça le sourcil, mais, calmant aussitôt son dépit ou sa colère, il me demanda en souriant pourquoi je ne mangeais pas.

« — Il y a trop de *paprika* dans la sauce, répondis-je.

« Le vin fut servi dans des *kulacs*[2]. Ces gens-là ne connaissent pas les verres. Fekete Joszi buvait le premier, puis, essuyant le goulot avec la manche de sa chemise, il passait la bouteille à la comtesse qui y posait ses belles lèvres sans répugnance et avalait une grosse gorgée. Il me sembla qu'elle but beaucoup ce soir-là. Le bandit voulut aussi me passer sa *kulacs*.

« — Merci, lui dis-je, je ne puis pas boire, je suis un traitement homœopathique.

« — Ah! s'écria-t-il en riant, je comprends : *Similia similibus*... (Il savait le latin!) Moi, Monsieur, aussi, je me traite par l'homœopathie; hier, j'ai trop bu, le vin m'a fait mal; je me guéris aujourd'hui en buvant autant qu'hier.

« Je le soupçonnais de chercher à nous enivrer, afin de nous dépouiller et de nous tuer à son aise. Il fallait le voir vider les *kulacs* qui circulaient à la ronde; en une heure, un tonneau de vin fut mis

[1] Ce plat national s'appelle une *gulyas*. On le prépare avec du *paprika*, piment rouge des Turcs et des Arabes que les Hongrois mettent dans toutes les sauces.

[2] Bouteilles de bois.

à sec ; mais, je dois le dire, en se levant de table, pas un ne chancelait.

« — Eh ! vieux Monsieur (il m'appelait maintenant monsieur), me dit Fekete, vous ne buvez, ni ne mangez, ni ne dansez... Que faites-vous donc ? Jouez-vous aux cartes ?

« En m'adressant cette question, il sortit un jeu de cartes de sa poche.

« C'est là, me dis-je en moi-même, une manière adroite de me sonder pour savoir si j'ai de l'argent.

« — Je ne joue pas non plus, répondis-je.

« — Eh bien ! je vais vous apprendre à jouer, s'écria-t-il, c'est très facile. Voyez, je place une carte ici, j'en mets une autre là ; je charge celle-ci, vous chargez celle-là ; la couleur qui sort la première a gagné.

« Il voulait m'apprendre le lansquenet, lui ! Comme si l'apprentissage de ce jeu ne m'avait pas coûté deux propriétés ! Que faire ? Il fallut m'asseoir vis-à-vis du brigand et jouer aux cartes avec lui ; j'avais dans ma poche quelques pièces de cuivre que je pouvais risquer, je les plaçai sur la table.

« — Quoi ! s'écria-t-il, de la monnaie ! Mais pour qui me prenez-vour, Monsieur ? Voici la banque, et il jeta devant lui une poignée de ducats d'or qui brillaient de reflets jaunes. Je n'avais pas sur moi la moitié de cette somme. Il mêla les cartes ; nous jouâmes, je gagnai. Le bandit paya. A aucun prix, je ne voulus toucher à cet argent que je laissai comme enjeu. Je gagnai de nouveau ; et de nouveau, je refusai de prendre ce qui me revenait. Je gagnai encore pour la troisième fois, pour la quatrième fois, pour la cinquième et septième fois. Des gouttes de sueur perlaient à mon front. Ah ! je vous le jure, c'est bien pénible à gagner, l'argent d'un brigand ! Le huitième enjeu m'appartint encore. Ah ! pourquoi n'ai-je jamais une veine pareille pendant la session de la diète ? Intérieurement je priais Dieu : « Seigneur, disais-je, délivrez-moi de cet argent qui est de l'argent volé, faites gagner cet assassin ! » Supplications inutiles ! Le ciel ne voulut pas se mêler de mes affaires. Pour la neuvième fois, je gagnai encore la partie. Fekete me regarda en souriant :

« — Vous devez être, me dit-il, amoureux de la comtesse ; sans quoi vous ne seriez pas si heureux au jeu.

« Cet insolent me cherchait querelle. Lorsqu'il mêla les cartes pour la dixième fois, mon cœur battit à tout rompre. Je gagnai de nouveau. Cette fois le bandit frappa la table d'un coup de poing si violent que les pièces d'or sautèrent en l'air. Il se leva.

« — Pour peu que vous continuiez à gagner de la sorte, s'écria-t-il, je pourrais perdre tout le comitat de Bihar.

« Il éclata de rire et remit en poche le reste de son argent.

« — Je vous en prie, lui dis-je, reprenez tout cela. Et je poussai les ducats de son côté.

« Il se redressa avec une fierté blessée, et me toisant d'un regard méprisant :

« — Pour qui me prenez-vous? — Monsieur, ramassez votre argent, ou je vous jette avec lui par la fenêtre.

« Je recueillis les pièces d'or d'une main fiévreuse et les distribuai aux Tziganes. Mais aussitôt je me repentis de ma générosité. N'était-ce pas montrer que j'étais riche et que je ne tenais nullement à l'argent? Les Tziganes, comme c'est leur habitude quand on leur a fait un cadeau, se rangèrent en cercle autour de moi et me prièrent de leur indiquer mon air favori. Je les renvoyai à la comtesse, qui accompagna la mélodie populaire de sa voix de sirène; elle chanta si bien, oh! si bien, que j'oubliai tout à fait où j'étais et que j'applaudis follement, comme dans ma baignoire, au théâtre de Pest. Le chef de brigands applaudit de son côté et demanda à la comtesse la permission de lui chanter sa chanson. Il nous dit un de ces chants farouches, comme on en entend dans la *pusta;* il est certain que Faure chante mieux, mais je ne crois pas qu'il chante avec plus d'entrain, plus de feu.

« Fekete vint ensuite à moi et me pria de chanter mon morceau. J'étais très perplexe. Moi, chanter dans ce repaire de brigands! Moi qui n'ai jamais pu apprendre un autre air que celui-ci : « Adieu, paisible demeure! »

« — Mais je ne sais pas chanter, pas du tout! répondis-je, j'ai la voix aussi fausse qu'un paon.

« La comtesse me pria alors en français de chanter quelque chose, car ma résistance, disait-elle, pourrait me coûter cher. Que faire, je vous le demande? le cœur et la gorge serrés, je commençai ma chanson, la seule que je sache : « Adieu, paisible demeure! » Cela alla assez bien jusqu'au troisième couplet, mais tout à coup, je ne sais comment, je fis un couac lamentable. La comtesse ne put tenir son sérieux et éclata de rire. Les brigands en firent autant, et, pour ne pas avoir l'air trop bête, je fis comme tout le monde, quoique je n'eusse nulle envie de rire.

« Les *bétyars* recommencèrent à danser. La comtesse, infatigable, dansa jusqu'au matin. Quand les fenêtres se colorèrent des premières rougeurs de l'aube, elle s'arrêta et dit à son danseur qu'il était grand temps de faire atteler.

« — Le moment critique est venu, pensai-je; que Dieu ait pitié de nous!

« Le brigand sortit, éveilla le cocher qui dormait, lui ordonna

d'atteler et vint nous prévenir, lorsque la voiture fut prête. « Ils ont évidemment l'intention, me dis-je à part moi, de nous tuer en chemin. » Je montai en voiture, glacé de peur, et mes appréhensions et mes craintes me semblaient d'autant plus justifiées qu'on nous laissait partir sans nous rien demander, pas même notre bourse.

« Fekete nous accompagna à cheval jusqu'à la grande route; puis, nous ayant mis dans le bon chemin, il nous salua en nous souhaitant un heureux voyage. Ce ne fut qu'à Zevied que je commençai à respirer un peu librement. Je fis de vifs reproches à la comtesse, je lui montrai l'imprudence qu'elle avait commise de s'exposer ainsi au danger, et je l'avertis du scandale qui résulterait de cette aventure, si on savait qu'elle avait dansé jusqu'au jour avec des *bétyars*.

« Elle m'écouta tranquillement, puis, quand j'eus fini, elle me demanda :

« — A propos, n'avez-vous pas sommeil?

« — Pas le moins du monde, répliquai-je d'assez méchante humeur.

« — Alors, ayez donc la bonté de me chanter cet air que vous n'avez pas achevé...

« Je m'enfonçai dans un coin de la voiture et fis semblant de dormir. Jusqu'à notre arrivée à Arad je m'étais flatté que la comtesse achèterait mon silence par quelques petites faveurs. Mais pas même la plus petite recommandation de ne pas raconter ce qui nous était arrivé! A six heures, nous étions à Arad; à sept heures, toute la ville savait déjà que la comtesse avait dansé, bu et mangé avec les brigands. Elle fut la reine du bal. Elle s'excusa de ne pouvoir point danser, à cause de sa fatigue, mais elle ne fut pas moins la femme la plus choyée et la plus recherchée de la soirée. Pour fatiguée, je vous assure qu'elle devait l'être! Elle avait dansé avec Fekete dix-huit *csardas!* J'ai eu le temps de les compter. Moi qui n'avais pas dansé, je n'en pouvais plus et ne me tenais pas debout. J'allai m'asseoir à une table de whist. « Tu as de la veine aujourd'hui, pensai-je, hasarde-toi hardiment... Ah! comme je vais vous plumer, mes petits oiseaux! » Hélas! je perdis non seulement tout ce que j'avais sur moi, mais encore mille écus sur parole.

« Six mois après les événements que je vous ai racontés, je lus dans un journal que Fekete Joszi, le célèbre chef de brigands, avait été pris et pendu à Szegedin. Je courus chez la comtesse lui apprendre la nouvelle :

« — Quel dommage! s'écria-t-elle en laissant tomber le journal, — c'était un si bon danseur! »

Victor Tissot.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les rigueurs de l'hiver. Paris sous la neige. La vie suspendue. Un nouveau supplice de Tantale. Les efforts de la philanthropie et l'élan de la charité. M. Pereire et l'extinction du paupérisme. Les souscriptions des journaux. La grande fête de l'Hippodrome. *Paris-Murcie.* Un bouquet de pensées autographes. Le huitième Noël de l'association d'Alsace-Lorraine. Fâcheuse intrusion de la politique dans la bienfaisance. La débâcle et ses désastres. — Suite de l'épidémie des concours. Les aquarellistes. M. Vereschagin et son exposition. Réouverture du musée du Luxembourg. Les derniers jours de grâce. Un Musée sur le pavé. Le nouveau règlement du Salon. Les groupements sympathiques. — MM. Galimard, P. Blanchemain, de Biéville. M. Poujoulat. M. Jules Favre. MM. le duc de Gramont et L. de Lavergne. M. de Montalivet. Réception de M. Taine à l'Académie française.

I

Un philosophe a dit que les variations de la température semblent avoir été créées par la Providence dans le but principal de fournir un sujet de conversation inépuisable et toujours renouvelé non seulement aux pauvres d'esprit, mais à tous les causeurs dans l'embarras; il eût pu ajouter : à tous les chroniqueurs qui souffrent de la disette, ce qui, d'ailleurs, n'est point mon cas, on le verra aisément tout à l'heure. Mieux que la fameuse tabatière de Sganarelle, la température sert à entrer en matière, à rompre la glace, à soutenir ou à ranimer un entretien languissant. On ne peut songer sans frémir à ce que deviendraient les conversations de la plupart des gens si ce thème commode était brusquement supprimé, et si l'on n'avait plus la ressource de s'aborder en se disant : « Quel temps affreux!... Quel temps admirable!... Le temps est beau pour la saison. — Nous aurons de l'eau ce soir. — Je n'aime pas ce temps-là. — Bon temps pour les petits pois. — Si le temps continue, les vendanges seront excellentes. — Il nous faudrait maintenant un

peu de pluie, ou un peu de soleil. — Voilà un temps à bronchites et à fluxions de poitrine; » etc., etc. Ajoutez les comparaisons, les rapprochements entre le temps d'hier, celui de l'autre semaine, celui du mois passé, celui de l'an dernier, et le temps d'aujourd'hui! Les confidences sur les temps qu'on préfère, sur l'effet que vous produit le froid ou le chaud, l'humide ou le sec! Les conseils sur les précautions à prendre! Les souvenirs, les craintes et les espérances, les conjectures et les pronostics! C'est une ressource vraiment intarissable et dont les dédaigneux eux-mêmes font un continuel usage. On a beau vivre dans les sphères les plus hautes ou avoir l'horreur du lieu commun, s'appeler Rivarol ou Chamfort, Talleyrand, Napoléon I[er], Henri Heine, Victor Hugo, la température nous environne et nous presse si étroitement de toutes parts; elle nous suit si bien partout où nous allons et jusqu'au coin de notre feu; elle se fait une part si large dans notre existence et se mêle d'une façon si intime à tous nos actes, à nos intérêts, à nos affaires, à nos plaisirs et à nos rhumatismes, qu'on ne saurait s'affranchir d'un sujet qui s'impose comme l'air qu'on respire et le soleil dont on est éclairé, et qu'il serait aussi difficile de ne point parler du temps que de ne jamais parler de soi.

La période que nous venons de traverser aura eu du moins cet avantage, à défaut d'autres, de fournir un thème riche et abondant à tous ceux dont les relations n'avaient pas été interrompues par l'âpreté de la température et les difficultés de la circulation dans les rues de Paris. Jamais les amateurs ne furent servis plus à souhait. Et cet hiver fournit à ma propre causerie son entrée en matière, car il est impossible de jeter un coup d'œil en arrière sur les six dernières semaines pour en dégager le trait dominant, sans s'apercevoir qu'il est dans la rigueur d'un hiver exceptionnel et dans toutes ses conséquences, qui se sont fait sentir jusqu'à ces derniers jours.

Le mois de décembre a été le plus terrible que Paris eût subi depuis longues années. Le thermomètre est descendu, par certaines nuits sibériennes, jusqu'à 24°. La rafale de neige, pareille à celles qui doivent sévir sur les côtes du Groënland, tombée le 4 décembre pendant vingt-quatre heures sans interruption, avait recouvert les rues d'un épais linceul sous lequel Paris, malgré les efforts du service de la voirie, est demeuré enseveli et comme mort pendant des semaines entières. Des milliers de tombereaux et des myriades d'ouvriers s'escrimaient sur divers points de l'immense capitale, sans produire en quelque sorte aucun résultat sensible. Un mois après cette tourmente hibernale, certaines rues n'avaient pas encore été touchées par la pioche, la pelle ou le balai municipal; la place Saint-Sulpice, la place du Carrousel, la cour du Louvre, les Champs-

Élysées, les jardins des Tuileries et du Luxembourg étaient recouverts de montagnes de neige durcie, qui semblaient enracinées dans une position inamovible et inexpugnable. Paris ressemblait à un grand Saint-Pétersbourg, où ne manquaient même pas les traîneaux, le boulevard Malesherbes à la perspective Newski, et la Seine à la Néva, surtout lorsqu'elle fut entièrement prise par les glaces et que la population s'épandit sur le fleuve, avec la curiosité et la badauderie qui caractérisent tout bon Parisien.

Pendant quelques jours, la vie avait été comme suspendue. Les chemins de fer étaient bloqués par les neiges et les courriers arrivaient avec d'énormes retards. Journaux et lettres se faisaient aussi rares que les visites. Plus de dîners, plus de bals, de soirées. Bien des théâtres avaient fermé leurs portes. Il était périlleux de circuler à pied par les rues et impossible d'y circuler en voiture ; les tramways ne marchaient pas ; la Seine était fermée aux bateaux-mouches ; les omnibus, espacés d'heure en heure, ne parvenaient à se traîner lourdement qu'à grand renfort de chevaux vigoureux ; les cochers, plus dédaigneux qu'Hippocrate devant les présents d'Artaxerxès, exigeaient qu'on les couvrît d'or pour aller de la porte Saint-Denis à la porte Saint-Martin ; dans la neige et la brume, ces ombres de fiacres, conduits par des ombres de rosses et marchant à pas de tortue, faisaient songer aux fantômes de la ballade de Zedlitz. À chaque instant on signalait des caravanes de piétons en détresse sur les boulevards ou des voitures échouées sur la place de la Concorde. Les journaux enregistraient de lamentables nouvelles sous la rubrique *Morts de froid.* Le combustible, faute de moyens de transport, demeurait entassé dans les gares comme dans un asile inabordable, tandis que la Compagnie du gaz faisait annoncer partout qu'elle n'avait pas augmenté le prix du coke, en négligeant seulement d'ajouter que ce beau trait, qui paraissait à première vue digne de figurer dans la *Morale en action*, perdait beaucoup de sa valeur par la condition tacite imposée au client d'emporter sa provision lui-même. Les charbonniers ne consentaient à servir au double du tarif que les clients qui leur témoignaient les plus grands égards. Ce n'est pas tout : d'après une communication du directeur des travaux publics au conseil municipal, l'eau même allait manquer à Paris : les conduits qui la distribuent dans la ville étaient gelés, le grand siphon du canal de l'Ourcq avait crevé ; les réparations exigeaient beaucoup de temps, à cause de l'état atmosphérique ; il ne restait plus que la provision du réservoir de Montsouris, que cinq ou six jours suffiraient à épuiser, après quoi Paris connaîtrait les horreurs d'un genre de disette qu'il avait ignoré même pendant le siège et qui semblait impossible dans une ville traversée par

un grand fleuve, largement alimenté par les sources du Nord et du Sud, les puits artésiens de Passy et de Grenelle, l'aqueduc d'Arcueil, les dérivations de la Marne, de la Dhuys et de la Vanne. Cette perspective, que les ivrognes seuls pouvaient envisager sans effroi et qui eût paru indigne d'une minute d'examen sous la Commune, avait à peine eu le temps d'effrayer les Parisiens quand heureusement le dégel vint leur épargner ce supplice de Tantale.

Mais on est presque tenté d'être heureux des rigueurs de cette température polaire au lieu de s'en plaindre, en songeant aux grandes manifestations auxquelles les souffrances de la population indigente ont donné lieu. M. Isaac Pereire, le financier célèbre qui a gardé la tradition de la pensée saint-simonienne, annonce dans son journal, la *Liberté*, l'ouverture d'un concours sur les moyens d'arriver à l'extinction du paupérisme. Les auteurs des meilleurs mémoires sur la question recevront des prix divers d'une valeur totale de 100 000 francs. La somme est belle, et nous louons volontiers la générosité de M. Pereire ; mais si l'on peut arriver pour ce prix-là à la solution de l'éternel et douloureux problème ; si l'on trouve moyen, pour 100 000 francs, de supprimer la misère humaine, M. Pereire lui-même sera le premier à juger que ce n'est pas cher. Nous saurons à quoi nous en tenir là-dessus l'an prochain, puisque les mémoires doivent être déposés avant le 31 décembre. En attendant, il faut bien convenir qu'on n'a jusqu'à présent rien imaginé de supérieur à la charité.

Cette fois encore, elle a fait de son mieux pour remplacer les économistes, qui cherchent toujours. Il s'est produit, à Paris surtout, un de ces magnifiques élans où se retrouve le cœur de la France. Un grand nombre de journaux ont ouvert des souscriptions. Celle du *Figaro*, qui avait donné le signal et qui les a dépassés tous à lui seul, s'est élevée en quelques jours, par bonds de 100 000 francs, à la somme d'un million, distribuée aux pauvres par les comités libres, tandis que les bureaux de bienfaisance, organe de la charité administrative, luttaient de leur côté avec toutes les ressources de l'Assistance publique pour ne point se laisser dépasser, sans élever la prétention tyrannique et grotesque, comme en certaines villes de province, de s'approprier les aumônes qui se détournaient d'eux et d'imposer à la charité qui veut rester chrétienne leur ministère laïque et obligatoire. Des *braseros* furent installés en plein air, sur tous les points de Paris, semblables à ces foyers que le roi, les princes et les grands seigneurs faisaient allumer devant leurs palais et leurs hôtels sous l'ancien régime. Des chauffoirs publics et couverts, installés en toute hâte, recevaient du matin au soir une foule de malheureux à peine vêtus de haillons, grelottants,

hâves et maigres, claquant des dents, le visage bleui par le froid, les pieds et les mains gelés. Après les avoir réchauffés, on les réconfortait d'une soupe, on leur mettait dans la main quelques bons de fourneaux économiques, parfois on les couchait. Comment, devant de pareils spectacles, ne point pardonner beaucoup à Paris, et ne pas oublier ses épidémies d'extravagances devant ce grand assaut de charité? L'immense et inépuisable charité de Paris, rien n'est plus propre à rassurer ceux que peuvent effrayer à bon droit ses folies sans cesse renaissantes. S'il a mérité d'être condamné, le Christ du moins ne pourra lui dire, comme aux maudits de l'Évangile : « Malheur à vous, car j'avais faim et vous ne m'avez pas nourri; j'avais soif, et vous ne m'avez pas désaltéré; j'avais froid et vous ne m'avez pas réchauffé. »

C'est au milieu de ses propres misères et lorsqu'il avait dans ses mansardes, dans ses rues, plein ses faubourgs cent mille déguenillés mourant de froid et d'inanition, que Paris, avec sa générosité prodigue, offrait aux inondés de Murcie le produit d'une fête colossale de bienfaisance comme lui seul est capable d'en organiser. Nos obligés ont senti d'eux-mêmes, il faut leur rendre cette justice, que cela dépassait la mesure de l'abnégation, et, en apprenant les souffrances que l'hiver imposait aux malheureux de Montmartre, de Montrouge, de la Villette, des Batignolles, enfouis sous la neige, sans feu, sans pain, sans travail, ils ont voulu partager avec eux, en restituant à leur bienfaiteur une moitié de sa large aumône.

On en parlait depuis six semaines de cette fête, et on la décrivait chaque jour par avance depuis un mois. Jamais aucune autre n'avait donné lieu à un tel mouvement de préparatifs et à une telle fièvre d'attente. On avait fait venir d'Espagne une troupe de guitaristes, dirigée *por el celebre Mas*, et une demi-douzaine de *toreros* illustres, avec leurs *cuadrillas*, pour donner du moins aux curieux le spectacle du cortège et du défilé, à défaut du combat. L'intérieur de l'Hippodrome avait été métamorphosé en ville espagnole, avec ses *posadas*, ses *tiendas*, ses *palacios*, des débauches de couleur locale, d'architecture moresque, de paillettes, de clinquant, de dorure à éblouir les regards. L'*Illustration*, le *Monde illustré*, la *Vie moderne* avaient rivalisé de coquetterie pour faire décorer, avec un luxe éblouissant d'ornementation, les boutiques des *Mille-et-une-Nuits* où Mlles Croisette, Reichemberg, Broizat, Sarah Bernhardt, Judic, Blanche Pierson, Céline Montaland, Léonide Leblanc, — tout le panier des pêches à trente sous, — vendaient à des prix exorbitants les albums de croquis à la plume, d'esquisses, d'aquarelles, d'eaux-fortes composés par leurs artistes; les mirlitons autour desquels s'enroulaient des distiques badins écrits et signés de la main de

MM. Ch. Monselet, Eugène Labiche, Th. de Banville, Zola, Sarcey, Gondinet, Meilhac, Vacquerie, Émile Augier, Al. Dumas, Sardou, Coquelin; les tambours de basque illustrés par MM. Clairin, Worms, de Nittis, Giacomelli, Gérôme, Henner, Ribot, Feyen-Perrin, Duez, Popelin, Bonnat, Vollon, et même par M. Manet. Toutes ces dames de la comédie, du drame et du vaudeville, de la danse et du chant, avaient promis de dépouiller les visiteurs comme au coin d'un bois, sans scrupule et sans pudeur, attendu que la charité purifie tout, et elles ont tenu parole avec cet empressement qu'on est sûr de retrouver en elles chaque fois qu'il s'agira d'associer la charité au plaisir et à la réclame.

On avait conçu quelques craintes sur le succès de la fête. Elle avait été reculée sans que le ciel daignât se montrer plus clément. Les prophètes de mauvais augure hochaient la tête, en répétant que l'Hippodrome était bien grand et bien loin, qu'on ne parviendrait pas à le chauffer, que le vestiaire serait insuffisant et donnerait une seconde édition de la mémorable soirée de Versailles, connue dans l'histoire contemporaine sous le nom de la *Débâcle des paletots*, que les voitures manqueraient et qu'il faudrait employer plusieurs journées pour rapatrier les imprudents perdus dans ces régions lointaines. Pronostics heureusement démentis! Les organisateurs de la fête avaient eu soin de faire annoncer que cinq mille voitures attendraient à la porte, et que l'Hippodrome était chauffé sans interruption depuis quinze jours. Il formait comme une oasis printanière au milieu d'un désert de glace. Le Spitzberg au dehors, l'Andalousie au dedans; jusqu'au seuil, des monceaux de neige sale et douze degrés au-dessous de zéro; une fois la porte franchie, une température de ver à soie, de la verdure, des fleurs, des jardins, des fontaines et toute une gigantesque foire de Saint-Cloud, s'ébattant, avec la *furia francese*, dans un cadre fantaisiste et dans une architecture de féerie illuminée par des guirlandes de verres coloriés, de becs de gaz et d'appareils Jablochkoff; une cohue, un écrasement, un océan d'hommes en cravates blanches et en habits noirs, de dames en robes de ville, de soirée et de bal, en loup et en mantille, d'actrices costumées, d'officiers en uniforme, de grands d'Espagne pavoisés de décorations; un piétinement sur place, ou des courants et des remous qui vous roulaient comme un grain de sable dans un tourbillon, le bourdonnement de douze mille voix, des cris, des appels, des rires, des exclamations, des acclamations, des apostrophes, des applaudissements, des bruits de mirlitons et de trompettes, des feux de Bengale, des décharges de pistolet; une cacophonie de parades, de tours de force, de spectacles forains, de ventes à l'enchère avec leur accompagnement de tapage obligé, et dominant le

tout, un carillon de trente cloches installé dans la Giralda, mariant ses accords aux sonorités formidables d'un orchestre de cuivre.

Nous ne savons au juste le chiffre des diverses recettes produites par le prix d'entrée à la fête, la vente, le buffet, le vestiaire, la tombola et les autres accessoires. Il doit s'être élevé à près de 300 000 francs. Par malheur, malgré le désintéressement des artistes, il ne semble guère possible d'évaluer les frais à moins de 200 000. La somme ainsi conquise serait donc bien insuffisante et au-dessous de tant d'ingénieux efforts si la publication du journal *Paris-Murcie*, dont le numéro unique a été mis en vente le lendemain de la fête, et surtout l'organisation de la loterie franco-espagnole au capital de 4 millions, n'étaient venues accroître dans des proportions considérables ce résultat relativement assez maigre.

Il mérite une place dans cette causerie, au triple titre de curiosité, d'œuvre d'art et d'œuvre de charité, ce *Magazine* dont le succès prodigieux n'est pas épuisé encore et qui rapportera à lui seul plus que le festival et la kermesse de l'Hippodrome. M. Ed. Lebey, qui l'a composé, les vingt-quatre artistes qui l'ont enrichi d'autant de dessins inédits, et parmi lesquels il suffira de citer MM. Gustave Doré, Cabanel, Vibert, de Neuville, Detaille, Bouguereau, Carolus Duran et Meissonnier; les écrivains, choisis avec un rare éclectisme, puisqu'on y rencontre côte à côte Victor Hugo et M. Zola, le P. Félix et M. Littré, M. Louis Blanc et Mgr Mermillod, qui lui ont envoyé des articles; les cinquante souverains, princes, hommes politiques, depuis Sa Sainteté Léon XIII jusqu'à son Altesse le Khédive, qui l'ont décoré de leurs autographes; enfin M. Plon, qui l'a tiré avec une perfection impeccable, en ont fait un monument qui consacrera le souvenir de la fête et que les amateurs conserveront dans leur bibliothèque.

Cueillons quelques fleurs dans ce bouquet d'autographes :

Voici d'abord une fière devise : « Ma conscience est mon juge, » signée du prince Gortschakoff.

« Il n'y a pas de grand homme pour son médecin, » déclare avec mélancolie le prince Alexandre des Pays-Bas, qui doit être valétudinaire.

Le général Cialdini a trouvé une maxime digne de la Rochefoucauld : « Les souvenirs embellissent la vie, mais l'*oubli* la rend possible. » Le général veut-il donner à entendre qu'il a *oublié* Castelfidardo?

Garibaldi proclame, dans son style emphatique et vide, l'infortunée Murcie « *sangue di nostro sangue.* » Cette phrase pourrait tenir honorablement sa place parmi les rébus de l'*Illustration*. Peut-être Garibaldi l'a-t-il comprise : c'est un si grand esprit!

« *Nihil humani a me alienum puto* » ; ceci est du général Von der Tann, et l'on en peut demander le commentaire aux habitants de Bazeilles. Nous avons aussi des pensées de M. de Manteuffel et du feld-maréchal de Moltke, qui ont gardé leur dignité en n'abdiquant pas les droits de la langue allemande, et du prince de Hohenlohe, qui a poussé la courtoisie diplomatique jusqu'à écrire en français. Je vous ai dit que M. Ed. Lebey avait voulu faire preuve d'idéalisme. Rien toutefois du prince de Bismarck.

Quant à M. de Beust, il aspire à prendre rang parmi les Parnassiens, — j'entends les Parnassiens qui ont enrichi de leurs distiques les mirlitons vendus par Mlle Sarah Bernhardt, — car on essayerait en vain de se dissimuler que les deux lignes suivantes ont l'intention formelle d'être des vers :

De tout ce qu'elle fit pour Szged reconnaissant,
Je veux que pour Murcie la France en fasse autant.

Il est bien fâcheux que M. Lebey n'ait pu demander la collaboration de Malebranche, qui n'eût pas manqué d'écrire un distique pour faire pendant à celui-là.

« *Vicit vim virtus*, » dit le prince de Roumanie, qui ne paraît pas avoir suffisamment fréquenté M. de Bismarck. Et la princesse Élisabeth, sa femme : « Chaque homme porte en soi un Prométhée créateur, rebelle et martyr. »

Reposons-nous de cette pensée titanique et plus romaine encore que roumaine, en abordant un ordre d'idées plus modeste.

« Je plains sincèrement ces pauvres inondés », écrit le khédive. Ce sentiment part d'un bon naturel, mais la phrase n'a pas dû coûter au vice-roi un grand effort d'imagination. Elle fait songer, par sa profondeur, aux impressions de voyage que vient de publier un autre souverain oriental, le shah de Perse, et où on lit, entre autres observations également frappantes, que la flèche de la cathédrale de Strasbourg est si haute, qu'on ne peut en apercevoir le sommet sans laisser tomber son chapeau ; que les cochers de fiacre parisiens ont l'habitude de tenir un journal à la main et de dormir sur leurs sièges dès qu'ils sont stationnaires ; que le parapluie, dont beaucoup de Français sont munis, est un instrument qui sert à trois fins : comme canne, comme abri contre la pluie ou le soleil, comme arme pour en frapper quelqu'un à la tête ; enfin que le service est très bien fait au Grand-Hôtel.

D'autres hommes d'État déclarent, avec la même simplicité, la même absence de toute prétention à rivaliser avec Pascal ou la Bruyère, que leurs sympathies sont acquises, etc., qu'ils font des

vœux pour, etc. Aleko-Pacha s'élève plus haut : il nous affirme judicieusement que « les nations sont heureuses quand elles sont bien gouvernées ». Prince, vous avez raison. Quant à l'ingénieux M. Gambetta, toujours plein de ressources et attentif à prendre ses avantages, il a trouvé moyen de faire tirer à trois cent mille exemplaires un éloge de l'opportunisme copié dans Rabelais : « Car, ainsi comme débiles sont les armes au dehors si le conseil n'est en la maison, aussi vaine est l'estude et le conseil inutile qui en temps *opportun* n'est exécuté. » C'est une trouvaille... Mais le *conseil* n'était donc pas *en la maison* quand nos armes ont été si *débiles* contre la Prusse!...

Nous rencontrons même le nom de M. Waddington, qui songeait peut-être déjà à son départ, en transcrivant la maxime : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Il en est advenu, entre autres, MM. Cazot et Varroy. La perspicacité de M. Ed. Lebey ne pouvait, par malheur, aller jusqu'à prévoir un tel événement et jusqu'à demander par avance des autographes à ces deux hommes d'État en expectative. Mais il en a demandé certainement un à M. Grévy, comme à M. Waddington, à M. Gambetta et au président de la confédération suisse, et M. Grévy, cependant, ne brille que par son absence. Aurait-il cru que son titre de président républicain lui imposait le devoir de s'effacer, en cédant la place à ses ministres? On ne saurait pousser plus loin l'abstention constitutionnelle.

Après cette longue parenthèse, qui n'est pourtant pas une digression, revenons à l'histoire de ce qu'on a fait pour le soulagement des malheureux pendant ce rude hiver. Huit jours après la fête de l'Hippodrome et la publication de *Paris-Murcie*, l'association d'Alsace-Lorraine donnait son huitième Noël au théâtre du Châtelet. L'association d'Alsace-Lorraine est l'une des deux grandes sociétés de bienfaisance qui se sont formées pour venir en aide aux émigrés de nos provinces perdues. Il paraît que le nombre de ces émigrés s'élève à près de 250 000, — éloquente protestation qui pourrait presque consoler la France de son démembrement. Si énorme que ce chiffre paraisse, il est confirmé par les statistiques prussiennes : elles ont constaté officiellement que, sur les classes de 1871 à 1874, il ne s'est trouvé dans les foyers que 10 011 jeunes gens, sur 112 152 appelés par leur âge au service militaire, c'est-à-dire moins du onzième. En 1876 encore, il a manqué 27 000 conscrits sur 34 129 qu'avait à fournir la classe. Toute émigration sur une aussi large échelle suppose et entraîne la misère, et notre patriotisme, à défaut de notre charité, ne saurait permettre que ces pauvres gens soient victimes du leur.

L'association d'Alsace-Lorraine ne se contente pas du sentiment

patriotique, elle lui met la cocarde républicaine. La politique, dans ses fêtes de bienfaisance, se mêle d'une façon déplaisante à la charité, et la *Marseillaise* est toujours de la partie. On ne s'est pas contenté de la jouer cette fois; un poète alsacien l'a célébrée dans une pièce de vers, où il a le courage d'assurer encore que ce refrain héroïque a toujours mené nos soldats à la victoire et ajoute que

Valentin le chantait en nageant vers Strasbourg,

ce qui devait le gêner considérablement et n'était pas fait pour déjouer la surveillance des sentinelles prussiennes. Cette fâcheuse infusion de politique ne nous empêchera pas de rendre justice à une œuvre qui vient en aide aujourd'hui à 3500 enfants et à plus de 11 000 familles. Chaque année, le morceau le plus intéressant de la fête, qui a toujours lieu au théâtre du Châtelet, c'est le grand sapin des Vosges planté sur la scène dans de la terre d'Alsace, et dont les branches, étincelantes de mille bougies, pavoisées de rubans et de drapeaux tricolores, portent toute une moisson de jouets et de friandises. Le pillage de l'arbre enchanté par des centaines de petites mains forme l'épilogue et le couronnement de cette solennité philanthropique, dont une distribution de vêtements et d'objets usuels constitue le fond solide. Il est bon que l'aumône ait son sourire et que la charité elle-même sacrifie aux Grâces.

Le lendemain, et tandis que M. de Freycinet donnait à la France les maigres étrennes du nouveau ministère, le dégel si impatiemment attendu changeait Paris en cloaque, puis la débâcle de la Seine venait donner aux curieux un nouveau spectacle et menacer la ville d'un nouveau danger, qu'accroissait encore le débordement du fleuve grossi par une crue subite. Malgré toutes les précautions prises depuis longtemps, la débâcle n'a pu s'accomplir sans désastres. Elle a laissé derrière elle, de Charenton à Auteuil, un long cortège de bateaux coulés à fond, d'établissements de bains chavirés, de lavoirs démolis. Les glaces ont emporté du premier coup, comme un fétu, la passerelle des Invalides; du second coup, elle ont jeté bas la plus grande partie du pont lui-même, qui était en reconstruction. D'énormes banquises faisaient le siège des autres ponts. Au choc de ces masses profondes, sur lesquelles le regard cherchait d'instinct un ours blanc, et des épaves que la Seine charriait dans son cours bourbeux, les arches tremblaient sur leurs piliers, ébranlés comme par une catapulte. On a craint pour plusieurs d'entre eux, où la circulation a été interdite pendant deux jours. Somme toute, d'après le rapport sommaire du service des eaux, on en est quitte pour des pertes matérielles dont le total s'élève au chiffre approximatif de 3 500 000 francs, — dernier legs, espérons-le, de ce rude hiver.

II

Les concours sévissent toujours sans relâche. Mais nous en sommes pour le moins aussi las que le public et nous ne ferons que les mentionner en courant. Concours pour le Rabelais de la ville de Chinon, qui n'a point voulu laisser accaparer par Tours le grand écrivain qu'elle est fière d'avoir engendré. Le prix a été remporté par M. Émile Hébert, dont le Rabelais est assez largement conçu et posé. Concours pour une médaille représentant la *Ville de Paris appuyée sur la République*. Concours pour un buste de la République déjà nommée. Cette fois, le jury semble avoir été pris lui-même de lassitude et de découragement : il n'a pas décerné de prix. Au moment où paraissent ces lignes va s'ouvrir l'exposition d'un autre concours pour la décoration de quatre mairies et de deux écoles.

La société des aquarellistes a organisé une exposition nouvelle, mais cette fois de tableaux à l'huile, dans son local de la rue Laffitte. On peut passer une heure charmante au milieu de ces toiles qui n'appartiennent pas au grand art, mais qui sont presque toutes d'une invention spirituelle et de l'exécution la plus alerte, la plus fine, la plus adroite. Un peintre russe, M. Basile Vereschagin, élève de Gérôme, a exposé son œuvre dans les salons du cercle Saint-Arnaud, ou plutôt du cercle Volney, pour l'appeler du nom actuel de sa rue. M. Vereschagin a pris part à notre exposition universelle de 1878, et la gravure a souvent reproduit l'une de ses compositions macabres où l'on voit un vol de corbeaux s'abattant sur un monceau de têtes de morts. Cependant il était à peu près inconnu chez nous et il vient de se révéler non sans éclat.

La vie de M. Vereschagin a été, dit-on, fort accidentée. Il a couru les pays les plus lointains ; il a suivi la campagne des Balkans, et le biographe chargé de le présenter au public français assure qu'il s'est exposé maintes fois avec une intrépidité héroïque pour voir les choses de plus près et enrichir son portefeuille de nouvelles études. Mais, puisqu'il s'agit d'un artiste, voyons ce qu'il a rapporté de ces pérégrinations périlleuses. Il pourrait avoir dépassé comme brave le maréchal Ney et comme voyageur David Livingstone, que cela serait étranger à la question, et que le moindre tableau sorti de ses mains ferait mieux notre affaire.

Les souvenirs de guerre et les souvenirs de voyage se partageaient inégalement l'exposition de M. Vereschagin, distribuée en deux salles. Cent quarante-sept numéros, parfois de dimension minuscule, représentaient les impressions du voyageur dans les Indes : sites et

paysages, vues de villes, bêtes fauves, indigènes, croyants anéantis dans la prière, épisodes de l'excursion du prince de Galles. L'autre salle, occupée par vingt tableaux seulement, était consacrée tout entière aux souvenirs de la guerre turco-russe, souvenirs presque toujours tragiques, où le réalisme se mêle à la fantaisie, l'observation à l'humour et le sens pittoresque à l'intention philosophique. Mais l'exécution n'est pas sans sécheresse ; la facture, habile et précise, n'a pas l'ampleur que demanderait la conception de quelques-uns de ses tableaux. Même en voyant grand, M. Vereschagin fait presque toujours petit. Son idée se traduit d'une façon incomplète, et ses tableaux sont moins des œuvres achevées que des études d'après nature, des ébauches, des esquisses, des matériaux, des notes souvent piquantes, dramatiques, pleines de mouvement, prises au courant du pinceau, qu'anime une pensée originale, mais où l'on ne sent pas assez l'effort d'un art équilibré et mûri, en pleine possession de tous ses moyens.

Après une fermeture de deux mois, le musée du Luxembourg a rouvert ses portes le 12 janvier. On sait qu'il est maintenant placé sous la direction de M. Étienne Arago, doublement connu comme vaudevilliste et comme républicain. Le dernier survivant des frères de l'illustre astronome est aujourd'hui presque octogénaire. « Ce siècle avait deux ans, » quand il entra en ce monde, quinze jours avant M. Victor Hugo. Mais il a gardé l'activité, et même, dit-on, la pétulance d'un jeune homme. Dans son zèle pour justifier des fonctions qu'aucune particularité de sa longue carrière n'avait pu faire prévoir, il s'est efforcé d'enrichir le musée confié à ses soins, et il a revendiqué diverses peintures de l'école moderne, enfouies çà et là dans les appartements et les couloirs ministériels, ou même confisquées par les cabinets de quelques chefs de division : deux petits tableaux de Théodore Rousseau, un paysage de Français, deux toiles de Diaz, une de Ziem, la *Comédie humaine* de Hamon, et la *Fontaine au figuier* de Camille Roqueplan. Une vingaine d'autres œuvres récemment acquises, et d'un intérêt très inégal, ont été également installées au musée des artistes vivants, pendant sa fermeture. Citons, en particulier, l'*Apothéose de M. Thiers* (comme ces deux mots *Monsieur*, inséparable du nom de M. Thiers, et *apothéose* « hurlent d'effroi de se voir accouplés! »), par M. Vibert ; l'*Etienne Marcel* de M. Lucien Mélingue ; le triptyque de *Saint Cuthbert*, par M. Duez ; en sculpture, le *Génie gardant le secret de la tombe*, par M. Saint-Marceaux, qui a obtenu la médaille d'honneur au dernier salon, et le *Mercure inventant le caducée*, de M. Idrac.

Mais est-il vrai que cette réouverture, où la foule s'était portée comme à une inauguration, ne soit qu'une cérémonie funèbre? Il

paraît que le Sénat républicain se trouve trop à l'étroit au Luxembourg, dans l'espace qui suffisait à la Chambre des pairs et au Sénat impérial. Il réclame la place occupée par les tableaux et exige qu'ils s'en aillent chercher ailleurs, où ils pourront, un asile qu'ils ne trouveront pas aisément. Au lendemain même de la réouverture, le bureau du Sénat, qui s'était déjà emparé d'une salle, mettait la direction du musée en demeure d'avoir à vider les lieux d'urgence. Depuis ce jour, le conservateur du Luxembourg, comme un locataire congédié brusquement et qui se voit menacé de coucher à la belle étoile, s'est mis en quête avec ardeur. Repoussé successivement de toutes les portes où il est allé frapper : du Trocadéro, du pavillon de Marsan, du Palais-Royal, des ruines de l'ancien Conseil d'État, du palais des Champs-Élysées, il a fini par se rabattre humblement sur l'Orangerie. Mais là encore il a essuyé un nouveau refus, sous prétexte que cet aménagement restreindrait les jardins de la présidence. MM. les sénateurs, assurément, n'aiment pas la peinture. Bref, cette incroyable aventure se prolonge. On demande l'hospitalité pour un musée qui va être demain sans domicile et qui risque d'être mis en état d'arrestation par la police pour cause de vagabondage.

Le nouveau règlement du Salon, promulgué par M. Turquet, sous-secrétaire d'État au ministère des beaux-arts, fait grand bruit dans le monde des ateliers, où il est vivement discuté. M. le sous-secrétaire d'État brûle de signaler son passage par des innovations utiles et durables. Malheureusement, si l'on ne peut mettre son zèle en doute, il est permis de discuter sa compétence.

Le règlement, qui porte la date du 30 décembre dernier, conserve dans leurs dispositions essentielles tous les articles relatifs à l'admission des ouvrages, à la composition du jury, à la nature des récompenses : seulement il augmente le nombre de celles-ci, qui était déjà trop considérable. On peut louer, du moins en principe, les dispositions nouvelles qui accordent à l'architecture une place plus large et mieux en vue, « comme à l'art fondamental, d'où procèdent tous les arts décoratifs, » et aussi celles qui autorisent le jury à admettre, quel qu'en soit le nombre, tout assemblage de sculptures et de peintures formant soit un monument complet, soit un ensemble indivisible. On peut varier d'avis sur l'article qui exclut désormais une copie quelconque, même celle qui reproduirait un ouvrage par un procédé différent : à vrai dire, cela nous semble bien sévère, et nous ne voyons pas trop pourquoi la peinture sur émail, par exemple, qui se consacre en grande partie à la reproduction des œuvres connues, en leur prêtant l'éclat et la durée qui lui sont propres, ne bénéficierait pas de l'exception qu'il a fallu faire en faveur de la gravure ; mais si

cette sévérité peut contribuer à débarrasser le salon d'une foule de pseudo-artistes qui sont bien plutôt des industriels et à pousser les autres vers l'invention personnelle, nous ne nous en plaindrons qu'à demi.

L'innovation fondamentale et caractéristique du règlement de M. Turquet est celle qu'il a introduite dans le classement des ouvrages. A la distribution par ordre alphabétique des noms d'auteurs, il substitue le groupement par genres et par écoles. On mettra d'abord à part tous les artistes hors concours et admis de droit, les membres de l'Institut, les membres du jury, les anciens prix de Rome, les prix du Salon; puis les artistes étrangers. Les œuvres en dehors de ces deux catégories seront méthodiquement rangées par genres. C'est ici surtout que les ateliers se récrient et que les objections s'élèvent de toutes parts.

La première vient de cette mobilité perpétuelle et fatigante qui confond le changement avec le progrès, et qui fait du Salon comme un champ d'expériences entre les mains de chaque nouveau directeur des beaux-arts. Combien de fois, depuis vingt ans, n'a-t-on pas modifié la périodicité des expositions, le choix du jury, le nombre et la nature des récompenses, le classement des ouvrages! — On abolit les diverses catégories de médailles pour n'en plus garder qu'une seule, puis on les rétablit comme devant. On pousse le respect de l'égalité jusqu'à ne plus vouloir de la salle d'honneur, puis on la rouvre au profit des artistes exempts, ou à leur détriment, car on peut se demander, en lisant le passage du rapport où M. Turquet les exhorte « à accepter résolument les nobles obligations que leur impose une situation privilégiée, » s'il y a là un éloge ou une épigramme et s'il prétend leur conférer un honneur ou leur imposer une charge. On déclare que la France est hospitalière, qu'elle ne connaît point d'étrangers parmi ceux qui concourent à l'éclat de ses expositions annuelles, qu'elle se fait un devoir et un plaisir de les traiter tous comme siens; puis on les isole, on les séquestre dans des salles à part, sous prétexte qu'il « est bon de constater leurs efforts et leurs tendances, soit qu'ils se distinguent de nos artistes nationaux par leurs qualités originales, soit qu'ils s'en rapprochent par leurs qualités acquises. » On préconise enfin le système alphabétique de classement comme étant le plus simple, le plus naturel, celui qui se prête le moins à l'arbitraire et au favoritisme, celui qui est le plus favorable aux recherches, — et quand on s'est bien applaudi de cette idée lumineuse, quand elle est bien acceptée par tous sans objection et complétée par l'adjonction des tablettes manuscrites à l'entrée de chaque salle, tout à coup on change radicalement de système et l'on prend le contre-pied de l'ancien plan.

Les sarcasmes ont plu comme grêle sur la singulière imagination de M. le sous-secrétaire des beaux-arts. Les uns prétendent qu'elle lui est venue après une visite chez son épicier, où la vue du classement régulier des denrées coloniales par catégories nettement tranchées a été pour lui un trait de lumière. Les autres s'amusent à développer le principe jusqu'à ses conséquences extrêmes, mais logiques. Il est clair que si l'idée de grouper les ouvrages par genres est bonne, celle de diviser chaque genre en sous-genres est meilleure encore. Pour rendre le système plus parfait, au lieu de mettre simplement les paysages d'un côté, les portraits de l'autre et ainsi de suite, il faudra séparer en compartiments distincts les paysages d'été, les paysages d'automne, les matins, les soirs, les paysages avec arbres, avec mares, avec vaches, moutons, bergers; les portraits de vieillards, d'enfants, de femmes, d'ouvriers, de citadins, de gens chauves, de messieurs à lunettes, de personnages décorés, les sénateurs de la gauche, les sénateurs de la droite, les députés de l'Union républicaine, ceux de l'appel au peuple, ceux du centre gauche, établir une catégorie spéciale pour les femmes nues, ne pas confondre les brunes avec les blondes, ni les grasses avec les maigres, ouvrir enfin des salles à part pour les portraits en buste et en pied, de profil et de face.

Mais il n'est pas besoin, si l'on veut juger l'idée de M. Turquet, de s'égarer dans le domaine de la fantaisie. Qu'on réfléchisse seulement une minute à tout ce que comporte cette division par genres « et par écoles, » et l'on verra à quel point elle est impraticable. Combien de toiles ne rentrent dans aucune catégorie nettement déterminée, ou, ce qui revient au même, rentrent également dans plusieurs! Le *Maréchal Prim*, d'Henri Regnault, est-ce un portrait ou un tableau d'histoire? *Jésus et Pierre sur les eaux*, de M. Brion, est-ce une marine ou un tableau religieux? La *Lutte de Jacob et de l'ange*, par Eugène Delacroix, ne pourrait-elle être rangée parmi les paysages? En faisant quelques recherches, il serait facile de trouver, et par centaines, des exemples plus concluants encore. Les frontières du genre et, à plus forte raison, celles de l'école ne sont pas mathématiquement marquées et laissent souvent place aux classifications les plus arbitraires. Presque toutes les toiles de Corot, plusieurs de celles qu'a signées Français, se rattachent à l'ancienne école du paysage historique par les fabriques et les personnages, tandis qu'elles appartiennent étroitement à l'école moderne par la façon intime et pénétrante dont elles comprennent la nature. Un tableau réaliste de Courbet, une toile de M. Compte-Calix ou de M. Coomans, dont l'élégance fade et maniérée tombe dans l'afféterie, sont du même genre, mais des écoles les plus opposées. On peut

peindre une scène d'intérieur à la façon d'un impressionniste ou à la façon d'un élève de Cabanel. Du *Bon bock* de Manet à la *Sérénade* de Vibert, qu'il faudra réunir dans la même catégorie, la distance est plus grande que de l'*Idylle* de M. Émile Lévy à l'*Ame au ciel* de M. Bouguereau, qu'on devra ranger dans des classes très différentes. Il sera donc nécessaire de subdiviser à l'infini, si l'on ne veut s'arrêter à une classification purement nominale et artificielle, et à force de vouloir grouper on arrivera à l'éparpillement.

Mais supposons ce classement possible. Comment s'y prendre pour « éviter la monotonie autant que la confusion ? » M. Turquet n'a point essayé de le dire, et cette phrase, que nous extrayons de son rapport, prouve seulement qu'il a prévu un danger trop inévitable. Figurez-vous l'effet mortellement fastidieux de quatre ou cinq salles à la file, uniquement composées de portraits, auxquelles succèderont deux cents tableaux de bataille rangés à la queue leu-leu, puis un demi-kilomètre de paysages, rien que des paysages, toujours des paysages ; enfin, pour abréger, toute une enfilade de cuisines, de salles à manger et d'offices exclusivement remplis de natures mortes : carottes, panais, melons et citrouilles ; volailles plumées, harengs saurs, homards et bourriches d'huîtres ; assiettes, dressoirs casseroles et chaudrons ! Pour ma part, je m'en sens horripilé d'avance. Quoi ! si je veux fuir la ménagerie des chats de M. Lambert, des chiens de M. Jadin, des chevaux de M. Veyrassat, des moutons de M. Schenck, des bœufs de M. Van Marcke ; si je veux échapper aux batteries de cuisine, ne pas être assommé sous les fruits, étouffé sous les fleurs, noyé dans les flots sans fond et sans fin d'une centaine de marines ; si j'aspire à me distraire, par une scène vivante, du bric-à-brac, de la vaisselle, des tapis, des bijoux, des paquets de radis roses et des morceaux de fromage posés sur une assiette ; à m'égayer, au milieu de grandes toiles symboliques et mythologiques, par quelque anecdote spirituellement contée, ou au contraire à m'élever des tableautins poudrés et musqués à la grande peinture, il me faudra entreprendre une expédition à travers les galeries, comme dans un bazar où chaque article a son compartiment ! Qu'il prenne à M. Bonnat la fantaisie d'envoyer à la fois le portrait de Mme Pasca et le *Scherzo*, ou le *Christ* et le *Barbier nègre*, je devrai les aller querir aux deux extrémités du palais, sans qu'il me soit possible de les comparer l'un à l'autre !

C'est la diversité continuelle, — diversité des genres et des écoles, — qui fait le charme des Salons et aide à en supporter la fatigue. L'intérêt, et quelquefois la leçon, jaillissent du contraste. Les tableaux se font valoir et réveillent l'attention par la variété des sujets, comme du style et de la facture, tandis qu'ils se nuiront par l'ana-

logie et produiront bien vite une impression de satiété rebutante. M. Turquet part d'ailleurs d'une idée très contestable quand il s'appuie sur cet argument, répété à plusieurs reprises dans son rapport, que les expositions « servent à l'enseignement populaire. » Elles peuvent servir à l'enseignement des gens de métier, qui vont y étudier les procédés de leurs confrères; des amateurs éclairés, capables de se reconnaître au milieu des variations du goût et de la mode; des critiques capables de comparer et de conclure et dont les organisateurs du Salon usurperaient une partie de la tâche sans utilité réelle et avec mille dangers, en établissant les catégories réclamées par le nouveau règlement. Mais, pour en faire un moyen d'enseignement *populaire*, il faudrait commencer par exclure rigoureusement les œuvres banales, médiocres, détestables, d'un goût faux ou grossier, qui sont souvent celles dont la foule est le plus séduite; il faudrait se montrer aussi sévère qu'on se montre tolérant et faire de l'exposition annuelle, non une halle de peinture et de sculpture, obligeamment ouverte même aux débutants qu'on veut encourager, mais, ce qui est tout à fait différent, un Salon dans le sens étymologique du mot, c'est-à-dire une réunion d'œuvres choisies, représentant les forces vives de l'art contemporain, quelque chose comme ces expositions récapitulatrices qu'on nous promet pour chaque période triennale.

Il est donc à craindre, pour nous résumer, que cette méthode de groupements sympathiques, suivant l'expression de M. Turquet, ne soit pas plus sympathique au public qu'aux artistes, et qu'elle n'atteigne nullement le but qu'on se propose, si l'on ne se décide à y renoncer en la reconnaissant impraticable. On l'essayera peut-être une fois; il est douteux qu'on recommence, et le zèle de M. Turquet n'aura abouti qu'à un stérile bouleversement de plus.

III

Un artiste qui semblait vouloir se laisser oublier depuis longtemps, quoi qu'il ne fût pas encore bien vieux, M. Auguste Galimard, vient de mourir dans un petit village du département de Seine-et-Oise où il s'était retiré. M. Galimard avait débuté au Salon de 1835 par deux tableaux très remarqués : une *Châtelaine du seizième siècle* et les *Saintes Femmes au tombeau du Christ*, qui le mirent aussitôt hors de pair. Il se rattachait à l'école d'Ingres. Son œuvre se compose, pour les trois quarts au moins, de tableaux religieux. Vingt églises, — de Pithiviers, de Jonzac, de la Celle-Saint-Cloud, de Périgueux, de Tours, l'hôpital de Metz, Saint-Germain-l'Auxerrois,

Saint-Laurent, Sainte-Clotilde, Saint-Philippe-du-Roule, — possèdent de ses œuvres. Il a composé de très beaux cartons pour des verrières et il s'était même fait en ce genre une renommée toute spéciale. On fut surpris en apprenant qu'un de ses tableaux, la *Séduction de Léda,* avait été refusé comme immoral à l'Exposition universelle de 1855. Cette affaire fit un certain bruit alors. M. Galimard plaida lui-même vivement sa cause, car il savait manier la plume comme le pinceau, et il a laissé des articles ou des opuscules, consacrés pour la plupart à des questions artistiques, qui témoignent d'un certain talent d'écrivain. Au Salon de 1857, on vit apparaître la *Léda*, avec cette mention : « Commandée par ordre de l'empereur ; » elle était suivie, dans le livret, de l'indication de onze autres ouvrages traitant tous des sujets de sainteté, rapprochement qui soulignait comme à plaisir l'excursion imprévue et risquée de l'artiste dans le domaine de la mythologie plus qu'érotique. Malgré sa couleur butireuse, cette Léda, par la pureté et la grâce de la ligne, faisait plus d'honneur au talent de M. Galimard qu'à son caractère. On le cribla d'épigrammes. Elle était d'ailleurs célèbre depuis plusieurs années dans le monde des ateliers. M. Galimard en avait fait une exposition particulière, et elle avait valu à son nom le fâcheux honneur d'être inscrit sur tous les murs de Paris, par les mains des rapins inconnus, en compagnie d'épithètes malsonnantes. Les murailles ont plus fait pour la célébrité de M. Galimard que ses tableaux.

M. Prosper Blanchemain venait de réaliser le rêve de tout poète en publiant ses œuvres complètes en vers, quand la mort l'a frappé avant le temps. Plus heureux que bien d'autres, il n'est tombé qu'après avoir écrit son *Exegi monumentum*. M. Blanchemain n'était pas seulement un poète aimable, quoique sans grande originalité, c'était aussi et surtout un bibliophile expert, un érudit, un amoureux du seizième siècle, qu'il a remis en lumière dans des éditions savantes, depuis Olivier de Magny et Tahureau jusqu'à Mellin de Saint-Gelais et Ronsard.

La presse a perdu M. de Biéville et M. Poujoulat : je les rapproche sans les comparer. Depuis bientôt vingt-cinq ans, M. de Biéville, qui avait débuté par être, sur nos scènes de genre, le collaborateur de Théaulon, de Bayard et de Scribe, faisait chaque lundi le feuilleton dramatique du *Siècle*, avec la régularité ponctuelle d'un bon employé. On ne se fût jamais douté, en lisant ces honnêtes comptes rendus, sans verve, ni relief, ni trait, ni couleur, ni quoi que ce fût de personnel et d'original qui eût pu inquiéter les lecteurs du *Siècle*, que M. Desnoyers de Biéville était le frère d'un poète excentrique et bohême, Fernand Desnoyers, auteur du *Bras noir* et de vers furibonds contre Casimir Delavigne. Quand on voulait se

reposer d'un feuilleton trop éblouissant de M. Paul de Saint-Victor, il n'y avait pas de meilleur remède que de lire celui de M. de Biéville, qui n'éblouissait jamais. C'était le pot-au-feu bourgeois, après la cuisine de la Maison Dorée.

M. Poujoulat est l'un des hommes qui ont le plus honoré la presse, la politique et les lettres, par son caractère et par son talent. Il avait débuté comme journaliste à la *Quotidienne*, sous la Restauration; il est mort directeur de l'*Union*, sous la troisième république, après un demi-siècle de bons et loyaux combats où il n'a jamais fléchi une minute dans la défense des grands principes conservateurs, mais où pourtant, grâce à sa courtoisie parfaite, il ne s'était pas fait un ennemi. Royaliste pur et fervent catholique, M. Poujoulat pouvait passer pour le type accompli du champion de l'autel et du trône. L'agression n'était point son fait; il se tenait plutôt sur la défensive. La netteté incisive, la mordante vigueur, l'agilité de répartie, le trait aiguisé du polémiste manquaient à sa période ample et pompeuse, qui maintenait toujours la discussion dans les sphères les plus élevées. Journaliste, député en 1848 jusqu'au coup d'État, où il partagea avec ses collègues de la droite l'honneur de l'arrestation et de l'emprisonnement, lancé toute sa vie à travers les agitations de la politique, M. Poujoulat n'en resta pas moins toujours et avant tout un écrivain. C'est par ses qualités littéraires, par ses titres d'historien et de critique qu'il mérite de vivre.

Dès ses débuts, il avait eu l'heureuse chance de rencontrer Michaud, dont il fut d'abord le secrétaire et dont il ne tarda pas à devenir l'ami. Il a attaché son nom avec lui à l'*Histoire* et à la *Bibliothèque des Croisades*, à la *Correspondance d'Orient*, dont plusieurs lettres signées de son nom, sur Argos et Mycènes, sur Gaza, sur Lattaquié, parurent dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qu'on peut lire même après l'*Itinéraire* de Chateaubriand; enfin à la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*. L'Orient, qu'il connaissait à fond, et qu'il avait parcouru d'Asie en Afrique, se retrouve encore dans son roman de *la Bédouine*, dans l'*Histoire de Jérusalem*, dans le *Voyage en Algérie*. L'historien a laissé aussi une *Histoire de la Révolution française* et une *Histoire de France depuis* 1814 *jusqu'à nos jours*, qui, à vrai dire, sont oubliées, car M. Poujoulat brille plus dans l'exposition et la narration que dans la recherche et la discussion des documents nouveaux. Le critique a écrit *Religion, histoire, poésie*, la *Littérature contemporaine*, les *Études et Portraits*, les *Variétés littéraires*, les *Souvenirs d'histoire et de littérature*, recueils d'articles qu'il n'a eu qu'à grouper pour en former de vrais livres.

C'est dans la biographie peut-être, depuis l'*Histoire de saint Augustin* jusqu'au *Cardinal Maury*, à la *Vie de Mgr Sibour*, au *P. Ravignan*, que le talent de M. Poujoulat se montre le mieux avec son ensemble de qualités nobles, son élévation naturelle, l'alliance continue des qualités morales aux qualités littéraires. Nous nous reprocherions d'oublier les *Lettres sur Bossuet adressées à un homme d'État*, qui ont paru en partie dans ce recueil et où, par sa manière de concevoir le sujet, il a pu prouver ses diverses aptitudes de critique, d'historien et d'écrivain politique. M. Poujoulat avait pour Bossuet une admiration profonde. Le dix-septième siècle, d'ailleurs, l'attirait tout entier ; il en était par le style et par les idées ; il y respirait à l'aise comme dans une atmosphère propice ; il vivait en commerce réglé avec ses prosateurs et ses poètes ; il s'y sentait dans son époque et dans son climat, et c'est avec une sorte de culte filial qu'il a dirigé, en l'enrichissant d'éloquentes notices, la belle collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au dix-septième siècle*, publiée chez Mame.

Quoique M. Bachasson de Montalivet, ancien pair de France, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ancien intendant de la liste civile et colonel de la garde nationale à cheval, sénateur (platonique) de la troisième république française, la seule qui ait eu des sénateurs, appartienne surtout à l'histoire et échappe en grande partie à notre compétence, il n'est pas étranger non plus à la chronique. Avant d'être un homme politique, il fut l'homme de confiance, le porte-parole, l'ami et le familier de Louis-Philippe. D'autres étaient les ministres du pays, d'autres encore les ministres de la royauté ; lui était le ministre du roi, son confident, son fidèle Arcas. C'est ce qui a donné à sa conversion républicaine *in extremis* un caractère si imprévu pour beaucoup de gens. Mais en cela M. de Montalivet ne faisait que suivre l'exemple de M. Casimir Périer et subir une fois de plus l'influence constante sur lui de M. Thiers, derrière lequel il se plaçait, comme le mémorable et pourtant oublié M. Le Petit. Il croyait rester fidèle ainsi à ses traditions de vieux libéral qui avait acclamé 1830 avec enthousiasme et s'était montré rebelle à la fusion. La république reconnaissante paya son adhésion caduque d'un siège de sénateur inamovible, mais, dix mois après, la mort emportait cet *inamovible*, sans même lui laisser le temps de s'y asseoir un seul jour.

Malgré le libéralisme dont il faisait profession, mais qu'il dut voiler plus d'une fois pour obéir aux nécessités gouvernementales, peu d'hommes politiques ont été plus bafoués, plus accablés de quolibets et de sarcasmes que M. de Montalivet pendant toute la durée du gouvernement de Juillet. Il eut ce malheur, commun

à beaucoup d'autres libéraux, d'arriver justement au pouvoir dans des conditions difficiles qui l'obligèrent à la réaction. Un libéral, ami de Casimir Périer et désigné par lui, sur son lit de mort, comme son héritier naturel; un libéral qui proclamait l'état de siège à Paris et dans les départements de l'Ouest; un libéral qui parlait à la tribune *du roi de France* et de ses *sujets;* un libéral qui se chargeait d'instruire le procès des accusés d'avril, jugez quelle proie pour les caricaturistes, quelle cible et quel plastron pour les francs-tireurs de la petite presse, quelle tête de Turc pour tous les poings qui brûlaient d'essayer leurs forces! Sa charge d'intendant de la liste civile, sur laquelle il se repliait toujours dans les intervalles de ses ministères et où il finit par se cantonner à partir de 1840, fournissait une mine inépuisable à ses ennemis.

D'abord on défigura son nom. Camille Desmoulins appelait Mallet du Pan, Mallet *Pendu;* Daumier, qui avait la plaisanterie lourde, inscrivit M. de Montalivet dans sa galerie sous le nom de *Montaugibet.* Le *Charivari* ne le nommait jamais que M. *Baschausson* de *Marmitonlivet* ou de *Moutoncivet;* il l'attaquait en vers et en prose par la plume et par le crayon, avec une verve intarissable, où il entrait de l'acharnement. Il le représentait à cheval dans ses doubles fonctions de colonel de la garde nationale et de « fricoteur en chef de la cuisine citoyenne, » coiffé d'un moulin à café et portant une rôtissoire pour giberne avec une broche pour épée ; courant les toits en compagnie de Louis-Philippe et de sœur Anne (M[me] Adélaïde) et pourchassant les matous qui devaient alimenter de civets la table royale; plaçant devant le buffet, aux bals du château, des factionnaires chargés de crier *Au large!* à quiconque voulait approcher. Il l'accusait de vendre au bénéfice du château les cachets de cire des pétitions, le foin du jardin des Tuileries, les bretelles usées et de « retourner les vieilles culottes de son bourgeois, » de nourrir les accusés d'avril avec des haricots rouges, qu'il mesurait et préparait lui-même, dans le double but d'économiser sur la nourriture des prisonniers et de les débiliter, pour les livrer sans force à la merci du juge d'instruction. Il écrivait, pendant la formation laborieuse du ministère de 1836 : « M. Marmitonlivet ne sera, dit-on, ministre que de nom et n'aura absolument rien à faire. Il est tout à fait propre à ce genre d'occupation. » La plaisanterie favorite des petits journaux consistait à décliner son nom avec les trois personnes du pronom possessif : *Mon* Talivet, *Ton* Talivet, *Son* Talivet. Et comme le *Moniteur* annonçait fréquemment que le roi avait travaillé avec M. de Montalivet, le *Corsaire* traçait en marge ce commentaire de sa façon. « Quand le roi ne sait que faire, il fait appeler Son Talivet. — Venez ici, Mon Talivet. Et le roi travaille avec Son Talivet. Mais

la France, l'Europe et l'univers se disent : Ah çà, que peuvent-ils bien faire, le roi et Son Talivet? — Parbleu! ils s'assoient, ils taillent chacun une plume, ils regardent au plafond; le roi fait une signature; Son Talivet contre-signe. — Et voilà ce que le *Moniteur universel* appelle : travailler avec Son Talivet.»

La *Caricature* ne l'épargnait pas davantage. Alphonse Karr, dans les *Guêpes*, lui reprochait de faire du roi un fruitier, en vendant les produits de ses jardins, par une émulation mal entendue avec l'exemple d'Abdolonyme ou de Dioclétien qui, s'il cultivait des laitues, du moins n'en vendait pas et se contentait d'être jardinier sans se faire maraîcher. Il disait, en juin 1840 : « M. le comte de Montalivet s'est fait nommer dans le même mois colonel de cavalerie et membre libre de l'Académie des beaux-arts. Ce dernier choix a été plus critiqué que le premier : on n'a pu découvrir d'autres titres à l'intendant de la liste civile que l'intérêt qu'ont MM. de l'Institut à avoir pour collègue et pour ami l'homme duquel dépendent souverainement les commandes. »

Personne, on le voit, pas même un ministre du 16 mai, n'a donc eu l'honneur d'être plus impopulaire que M. de Montalivet. Après la révolution de Février, il se retira dans la résidence seigneuriale de sa famille, au château de Lagrange, près de Sancerre. Ce château, d'une belle et puissante architecture, date de la fin du règne de Henri IV. Le maître l'avait orné avec prédilection, après l'avoir fait restaurer à grands frais, et ses goûts artistiques éclataient surtout dans la *Chambre de Lesueur*, formée par l'harmonieux arrangement des panneaux, pilastres et écussons qui concouraient jadis à la décoration du cabinet de l'Amour, à l'hôtel Lambert, et n'avaient pas été achetés par le Louvre. Son *Heureux coin de terre* (1878) décrit ce beau domaine et surtout les villages voisins, Saint-Bouize et Couargues, dans leurs transformations et leurs progrès, depuis sa première visite au château paternel en 1817, jusqu'à la veille de sa mort, progrès dont le bienfait lui était dû sans doute en grande partie. Il y vécut longtemps dans une retraite digne, cultivant ses terres, faisant du bien autour de lui, écrivant des Mémoires qui ne peuvent manquer d'être fort curieux, ne sortant de son silence que pour répondre, en 1851 et en 1862, par les plaidoyers émus, indignés, plus d'une fois éloquents, qui portent les titres de *Louis-Philippe et la liste civile; — Rien : Dix années de gouvernement parlementaire*, aux accusations dirigées contre le régime et contre le souverain dont il avait été le serviteur le plus dévoué. On sent dans ces plaidoyers, particulièrement quand il défend le roi contre les accusations vulgaires d'avarice et de rapacité, la vibration d'une apologie personnelle. En écrivant *le Roi Louis-Philippe et la*

liste civile, M. de Montalivet, on le croira sans peine, ne témoigne aucune tendresse à la république de 1848. Mais dans son *Heureux coin de terre*, que, par une inspiration imprévue, il dédie aux délégués chargés des élections sénatoriales, il mêle de la façon toujours la plus singulière et la plus discordante, quelquefois la plus pénible, à l'éloge de la vie rurale celui du suffrage universel, de la révolution française et de la république; à une idylle à la fois poétique et réaliste où se marie Florian à Mathieu de Dombasle, les injustes rancunes, les félicitations suspectes et les conseils intéressés d'un politique qui se lasse de l'inaction juste au moment où il n'est plus capable d'agir, et qui médite de rentrer sur la scène comme un vieil acteur pris du désir effréné d'un dernier succès.

Ce rigoureux hiver a fait bien d'autres victimes encore. A deux ou trois jours de distance, sont morts M. le duc de Gramont et M. Jules Favre : — le premier, ministre des affaires étrangères de l'empire avant la débâcle; et le dernier, ministre des affaires étrangères de la troisième république ; enfin, le même jour que ce dernier, M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, homme politique et savant économiste, qui avait cultivé aussi les lettres avec succès. Sous son nom ou sous le pseudonyme d'Andréas Mémor, M. le duc de Gramont a raconté à diverses reprises et sous diverses formes, tantôt en historien, tantôt en chroniqueur, en s'efforçant d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, les événements désastreux auxquels il a été si directement mêlé. De son côté, M. Jules Favre n'était pas seulement l'homme politique que l'on sait ; c'était aussi un orateur qui a laissé de grands modèles d'éloquence parlementaire et un avocat dont la forme toujours harmonieuse et pure, la langue châtiée, la période toute cicéronienne lui ont valu l'honneur d'aller s'asseoir à l'Académie française dans le fauteuil de Victor Cousin. Ce rhéteur admirable fut le Gorgias de la démocratie contemporaine. Jamais ni les ardeurs ni les amertumes de la passion politique ne lui firent oublier les préoccupations littéraires. Il frappait avec l'élégance d'un gladiateur savamment dressé; le souffle qui l'emportait était réglé de façon à bien arrondir sa voile ; il ne décochait un trait mortel qu'en lui faisant décrire une courbe gracieuse; il enchantait l'oreille de ceux même qu'il blessait au cœur, et sa phrase, fût-elle ivre de fiel, ne négligeait jamais de retomber en cadence. Mais comment essayer, dans les quelques lignes et les quelques minutes dont je puis disposer, d'embrasser une carrière si longue, si active, si multiple, où la lumière se voile de tant d'ombres, où l'éloge appelle tant de réserves, où il y a de quoi justifier tant d'admirations et nécessiter tant de sévères critiques ?

La mort fauche à coups redoublés parmi les *immortels*. L'Académie avait encore deux élections à faire le mois prochain ; voici une troisième vacance, et elle vient de recevoir en séance solennelle le successeur de M. de Loménie. M. Taine n'a pas besoin d'être présenté en règle à nos lecteurs : ils connaissent tous, à coup sûr, sa méthode et ses principaux ouvrages. Nous devons nous contenter de décrire sommairement la séance du 15 janvier, une de celles qui ont le plus honoré l'Académie dans ces derniers temps, et où il s'est dit, devant un auditoire d'élite, aux applaudissements de toute la France intellectuelle, à qui la presse les répétait le lendemain, de nobles paroles qui nous ont soulagés de tout ce que nous sommes forcés de lire et d'entendre aujourd'hui.

Le discours de M. Taine, consacré tout entier à son prédécesseur, est une forte et vigoureuse étude qui porte bien le cachet spécial de son genre d'esprit, et qui a réussi moins par les qualités qu'on recherche et qu'on goûte habituellement dans les harangues académiques, — les agréments ingénieux de la forme, l'habileté des allusions et des sous-entendus, la finesse du trait, l'art d'écrire entre les lignes, de dissimuler une épigramme sous un compliment, — que par les caractères propres à sa méthode et à son talent, mais débarrassés de ses défauts ordinaires. Il a su s'y abstenir des exagérations, des crudités, des paradoxes hardis qui eussent pu troubler son élégant auditoire. Après avoir, dès les premières lignes, franchement débarrassées de tous compliments académiques et de toutes circonlocutions oratoires, rattaché M. de Loménie à sa race et l'avoir replacé dans son milieu, il nous a fait connaître sa jeunesse studieuse, à l'aide des documents puisés dans les archives de la famille. Il nous l'a peint en quelques phrases nettes et précises, où l'image ne sert qu'à donner plus de relief à la pensée : se livrant à de longues recherches collatérales, chaque fois qu'il avait à apprécier une action ou un récit, faisant comme l'explorateur d'un pays nouveau qui ne se borne pas à regarder en avant, mais qui promène ses regards partout autour de lui, plongeant ses monographies dans le passé comme une sonde qu'il retirait chargée de spécimens authentiques et complets, dépouillant à nouveau tout le dossier de Beaumarchais avec la compétence d'un homme de loi, l'exactitude d'un comptable et les scrupules d'un arbitre, portant enfin dans ses études historiques et littéraires tous les scrupules d'une conscience difficile à satisfaire et d'une intelligence dont la curiosité se confondait avec la probité.

Ce discours, solide tissu d'idées et de style, sans flamme, sans grande élévation, mais d'une fermeté et d'une sûreté de touche étonnantes, substantiel, plein de moelle, d'un bon sens éclairé par des vues ingénieuses et nouvelles, a été écouté d'un bout à l'autre avec une

faveur soutenue. Trois ou quatre morceaux surtout, qui forment comme autant de petits tableaux lumineux et détachés, ont excité des applaudissements unanimes : la description de la vie modeste et pauvre menée par la petite noblesse dans les manoirs ruraux des provinces les plus reculées de la France ; le passage sur la difficulté de faire entendre la vérité aux grands hommes, enfermés dans leur gloire comme une idole dans son sanctuaire, au milieu d'un cercle d'adorateurs qui donnent le ton et ne permettent pas qu'on vienne troubler leur culte, passage dont il était impossible de ne pas faire l'application aussitôt ; le tableau du salon de Mme Récamier, sujet usé et qui pouvait sembler particulièrement difficile pour un talent plus robuste que délicat, mais qu'il a su renouveler par d'heureux détails et peindre avec autant de grâce que de finesse ; enfin les portraits du père et de l'oncle de Mirabeau, qui ont saisi tout l'auditoire par l'originalité puissante de ces deux physionomies, où il n'a eu d'ailleurs qu'à résumer à grands traits, vigoureux et incisifs, les recherches de M. de Loménie.

M. Taine a lu son discours d'une voix assez difficile à définir, qui ne manque pas d'harmonie, mais qui manque un peu de chaleur, avec un léger accent anglais, simplement, presque uniment, et toutefois avec art. On le regardait autant qu'on l'écoutait, car la figure de M. Taine, qui vit en bourgeois paisible, souvent loin de Paris, et à Paris loin des boulevards, est de celle qu'on ne rencontre ni aux premières représentations ni aux vitrines des photographes, et elle était certainement inconnue à la grande majorité de l'assistance.

Pour un homme qui n'est pas un écrivain de profession, ce n'était pas une tâche facile de répondre à M. Taine. Dès les premières lignes du discours de M. J.-B. Dumas, ceux qui avaient pu concevoir quelques craintes se sont sentis rassurés. L'illustre et savant chimiste se trouvait même investi d'une autorité particulière pour juger ce nouveau collègue, qui a la prétention d'avoir trouvé une méthode toute scientifique applicable aux productions de l'esprit humain, et d'analyser chimiquement la poésie et l'éloquence, comme le vice et la vertu. Sans marchander à M. Taine aucun des éloges qu'il mérite, il a su nettement faire les réserves nécessaires sur ses théories, indiquer la fausseté et le péril des rapprochements entre les œuvres de la liberté humaine et les produits de l'instinct animal. Il lui a reproché aussi avec courtoisie, sur le terrain purement littéraire, sa tendance à grossir les traits, à forcer les couleurs et, par là même, à substituer parfois une caricature à un portrait. Mais ce qui avant tout a frappé l'auditoire, c'est le spiritualisme élevé, véritablement chrétien, dont ce discours est imprégné. M. J.-B. Dumas a saisi l'occasion opportune de faire une solennelle profession de foi, de protester,

au nom de la science même, contre les doctrines dégradantes qu'on prétend mettre sous son patronage. Il l'a fait avec une noblesse de style qui a rappelé les grands écrivains du dix-septième siècle, avec une éloquence grave, une autorité imposante, un accent sincère et ému qui ont éveillé dans tous les cœurs un écho sonore. Nul ne contestera à M. J.-B. Dumas le droit de parler, et de parler hautement, au nom de la science. Il n'est plus permis maintenant à personne, après un si éclatant désaveu, de prétendre couvrir de la garantie scientifique les grossières et menaçantes théories qui mènent si grand tapage dans une certaine école. Et c'est ainsi que la réception de M. Taine à l'Académie, qui pouvait paraître, qui eût paru surtout il y a quelques années, — avant que la publication des *Origines de la France contemporaine* ne fût venue donner un témoignage si éclatant et si méritoire de sa conscience, de sa sincérité, de son courage, — un triomphe pour les théories fatalistes et matérialistes, a tourné tout entière au profit des grandes doctrines philosophiques qui ont toujours été l'âme de l'école française, des vieux principes et des vieilles croyances qui sont à la fois l'honneur et le salut de la société humaine.

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *L'Égypte,* par M. Ebers, traduction de M. Maspero, 1 vol. — II. *Histoires orientales,* par M. le vicomte de Vogüé, 1 vol. — III. *Papes et Sultans,* par M. Félix Julien, 1 vol. — IV. *Voyage en Orient,* par M. J. Reinach, 2 vol. — V. *La liberté d'enseignement et les projets de loi de M. Ferry.* — *Lettres à M. Jules Ferry,* par le R. P. Félix. — VI. *Les raisons d'être des ordres religieux,* par Mgr l'évêque de Rodez.

I

Le monde européen semble avoir pris pour lui, depuis quelque temps, un mot de l'Écriture que l'Église a répété plusieurs fois ces jours-ci dans ses offices : *Conspice ad Orientem*, regardez à l'Orient. Bien des yeux, en effet, sont tournés vers cette région du monde : d'abord ceux des politiques qui calculent d'avance l'effet que pourront avoir ici les événements qui se passent ou se préparent là-bas ; puis ceux des savants qui cherchent à raviver le souvenir des révolutions arrivées sur ce primitif théâtre de l'humanité et à nous donner le véritable sens des monuments qui nous en sont restés ; enfin les amis de la grande nature, écrivains ou artistes, qui vont chercher dans ces domaines du soleil des tableaux d'une beauté que la terre n'offre nulle part aussi magnifique. Nous avons devant les yeux un groupe de livres qui témoignent, sous toutes sortes de formes, de cette large et puissante attraction de l'Orient.

Ce mot d'Orient est une appellation très ample et vaguement circonscrite; ses limites n'ont pas de précision géographique : l'Orient, c'est le pays où, pour nous, le soleil se lève et où l'humanité a commencé.

De ces contrées qui ont vu le développement des premiers établissements humains, nulle n'a aujourd'hui et n'aura, à toutes les époques, autant d'attrait que l'Égypte. « D'où vient cet attrait merveilleux qui est propre au vieux pays des Pharaons ? Comment se fait-il que son nom, son histoire, sa constitution naturelle, ses monuments se présentent à nous sous des aspects tout différents de ceux des autres nations de l'antiquité ? Ce n'est pas seulement la partie instruite et cultivée des Occidentaux, c'est le monde entier qui connaît l'Égypte et les traits caractéristiques de son antiquité primitive. L'écolier, avant même

d'apprendre le nom de son roi, a entendu l'histoire du bon et du méchant Pharaon; avant de savoir quels cours d'eau arrosent son pays, il a entendu parler du Nil, d'où sortirent les vaches grasses et les vaches maigres, et des rives bordées de roseaux au milieu desquels la princesse compatissante trouva la corbeille de joncs où était le petit Moïse. Qui ne connaît cette belle histoire dont le charme se fait sentir également à tout âge de la vie, l'histoire de Joseph le vertueux et le sage, de même que le théâtre sur lequel elle se passa, ce vénérable épisode où la Mère de Dieu, fuyant les persécuteurs, trouva le salut pour elle et pour le Christ enfant? »

Ainsi parle de cette terre antique un livre nouveau et superbe qui, s'il eût paru quelques semaines plus tôt, aurait certainement pris rang à côté, sinon en tête de ce que nous avons eu de plus accompli en typographie pour le jour de l'an : *l'Egypte*, par M. Georges Ebers [1].

Cet ouvrage est un vivant tableau de l'état présent du vieux royaume des Pharaons : tableau vivant, disons-nous, pour bien indiquer en quoi cet ouvrage se distingue des études géographiques, statistiques, économiques, etc., dont les États du Khédive ont été, dans ces derniers temps, l'objet. On trouvera ailleurs des renseignements plus détaillés et plus complets sur la situation matérielle, les produits, les forces, les ressources et l'avenir présumé de cet empire renaissant et si jalousement surveillé par l'Europe; c'est là, en quelque sorte, de l'anatomie : le livre de M. Ebers a voulu être une peinture. La plume facile et colorée de l'auteur s'est largement aidée du crayon; l'image court abondante dans les pages et s'y intercale en de nombreux et beaux dessins rigoureusement pris sur nature. L'Égypte ancienne s'y déroule à côté de l'Égypte moderne : l'une dans ses monuments gigantesques et ses ruines mystérieuses; l'autre dans l'immuable beauté de son ciel et la mobile variété de sa population. Dans son voyage — c'est la forme qu'il a choisie — M. Ebers garde un juste milieu entre le touriste et l'érudit; il raconte et décrit au fur et à mesure qu'il avance de la région des cités vers celle du désert, — sans s'arrêter trop au spectacle extérieur ni trop s'enfoncer dans l'obscur terrain des dissertations savantes.

Alexandrie est son point de départ. Après en avoir tracé le tableau actuel dans toute son animation, il fait la curieuse histoire de sa fondation par le conquérant des Indes et des vicissitudes par lesquelles cette ville passa sous la domination successive des princes grecs et des califes musulmans. Il y a là des détails pleins d'intérêt, notamment en ce qui touche aux motifs qui firent choisir par Alexandre, pour établir

[1] *L'Égypte, Alexandrie et le Caire*, par M. Georges Ebers, traduit de l'allemand, par M. Gaston Maspero, 1 vol. in-4°. Firmin Didot.

une colonie qui devait, dans sa pensée, devenir le centre du commerce des trois mondes, l'extrémité occidentale du Delta, moins disposée que toute autre, eût-on cru, à se prêter à ce grand dessein. Mais la science des ingénieurs était alors, chez les Grecs, plus avancée qu'on ne pense. « A l'est de la côte égyptienne, sur les embouchures du Nil qui portent leur nom, s'ouvraient les vieux ports de Tanis et de Péluse. Alexandre ne les choisit pas pour l'emplacement de sa nouvelle colonie, car il avait reconnu du premier coup d'œil, ou bien les savants à la suite de son armée avaient deviné pour lui que les courants de la Méditerranée, venant d'occident en orient, rasaient la côte, emportant avec eux le limon que le fleuve jette annuellement à la mer, et ruinaient ainsi les ports situés plus à l'est. L'avenir s'est chargé de prouver combien il avait vu juste. Tandis qu'aujourd'hui encore des millions de navires entrent chaque année dans la rade d'Alexandrie, les ports autrefois célèbres de Péluse et d'Ascalon, de Tyr et de Sidon ont été exhaussés, comblés, perdus par les dépôts de vase. »

Une excursion faite alternativement en chemin de fer et en bateau conduit le voyageur, à travers le Delta, d'Alexandrie à Gessen, la riche contrée que Pharaon avait jadis concédée à son ministre Joseph pour les siens et leurs troupeaux. Là, à la vue des myriades de pèlerins dont c'est le rendez-vous, il est impossible, dit M. Ebers, de ne pas songer aux campements des Juifs lors de leur exode. « Les plus belles figures de la Bible se levèrent devant nous en chair et en os, et devinrent pour ainsi dire saisissables, lorsque nous vîmes des hommes à longue barbe, aux traits accentués et aux yeux d'un noir étincelant, parés de turbans, vêtus de la robe en forme de chemise des peuples orientaux, les pieds nus, mais non sans dignité ni distinction dans les mouvements d'un corps que rien n'entrave, errer pensifs ; ici prendre soin du bétail ; là se quereller en paroles précipitées et en ripostes rapides ; plus loin, aider des femmes voilées à désaltérer leurs chameaux. Les images bibliques revivent et nous invitent à visiter ces lieux que nous avons appris à aimer dès l'enfance. » Ce pays de Gessen, bien que l'éclat de la civilisation dont il jouissait au temps des Hébreux ait disparu, porte encore dans ses ruines des traces nombreuses et incontestables du séjour de ces étrangers, des faveurs dont ils jouirent ainsi que des vexations dont ils furent parfois l'objet. « Qui peut, s'écrie le voyageur, regarder ces images sans songer au labeur forcé des Juifs ? Peut-être est-il l'œuvre de leurs mains, le mur sur lequel je suis resté assis de si longues heures dans Tanis, la ville de Ramesès ? Peut-être sur cette même eau que j'ai franchie hier, la mère anxieuse de Moïse déposa-t-elle la corbeille de roseaux où dormait son enfant. »

Ces souvenirs bibliques, ces traces du séjour des Hébreux en Égypte,

cessent à Memphis, la région des pyramides, où M. Ebers nous introduit ensuite et où, grâce à d'ingénieux détails de description, il nous fait presque toucher du doigt les saisissantes et prodigieuses merveilles dont la contrée abonde. Il en est de même des splendides et curieuses pages sur le Caire. L'écrivain et le dessinateur ont, à cet endroit, rivalisé d'habileté, et l'un et l'autre avec une rare aisance ; le récit charme autant que l'image. M. Ebers raconte, en effet, avec beaucoup de grâce le passé de la grande cité et les curieuses légendes qui s'y rattachent. Quant aux monuments antiques, dont le sol est là comme encombré, et que la main des savants dispute chaque jour au sable du désert, on n'en a nulle part donné une idée plus vive, et jamais on n'en a mieux rendu la physionomie. L'auteur, en les décrivant, a parfois des mots heureux. C'est ainsi que parlant de ces tombeaux des rois tout chargés de figures, qui sont en réalité des mots, il les appelle « les premiers livres illustrés que le monde ait vus ». Sur le caractère artistique, sur la portée historique de ces monuments, M. Ebers a des remarques qui accusent une observation approfondie. « En aucun temps, dit-il, le statuaire n'a modelé sur le bord du Nil des figures plus parfaites qu'à l'époque primitive des Pharaons ; elle a donné là aux formes multiples de la vie une expression véritablement artistique. » Des nécropoles, il dit qu'au lieu d'être muettes comme la mort, elles parlent, jusque dans leurs dernières profondeurs, aux vivants, et que c'est « toute une civilisation qui sort pour nous de ces vieilles tombes. » Du reste, M. Ebers est, sur l'interprétation de ces mystérieux témoignages du monde égyptien, d'une remarquable réserve. Nous ne savons si la seconde partie de son ouvrage, dont la traduction n'a pas encore paru, nous garde quelque hardiesse à cet égard ; mais la discrétion est, jusqu'ici, sur ce point, le caractère de la première.

II

De ces « livres illustrés » du monde pharaonique nous avons une brillante et curieuse étude — nous dirions volontiers une exégèse — dans un volume que M. le vicomte de Vogüé vient de publier sous le titre d'*Histoires orientales*[1]. Cette étude qui ouvre le volume et se présente sous la forme d'une visite au musée égyptien fondé à Boulacq, sur les confins de la haute Égypte, par notre compatriote, M. Mariette, aborde une des plus hautes questions de la philosophie de l'histoire et soulève un problème de premier ordre, où le récit biblique est directement et profondément intéressé. La barbarie est-elle à l'origine du genre humain,

[1] Un vol. in-12. Calman-Lévy, éditeur.

comme l'affirme l'école matérialiste et comme ses théories conduisent à l'affirmer ? « Nos courtes connaissances en histoire générale ne permettent pas encore de se prononcer sur ces thèses, dit M. de Vogüé ; nous ignorons trop à quel degré de recul il faut porter cette origine. Du moins la trouée lumineuse que les monuments égyptiens ouvrent sur le passé n'apporte-t-elle aucune force à ces thèses. »

Ces monuments, constatons-le d'abord, assignent au monde égyptien une incomparable antériorité sur toutes les sociétés connues. « En effet, dit M. de Vogüé, deux mille ans avant l'heure où Abraham se montre au sommet de l'histoire, où les empires de Chaldée et d'Assyrie apparaissent confusément, où nous avons coutume de voir dans la vie patriarcale le premier essai de la société humaine, cette race d'Égypte est déjà vieille, en décadence sous plus d'un rapport ; il y a plus de vingt siècles que ses cités prospèrent à l'ombre des pyramides. » Ce fait est le résultat indéniable des travaux de ce siècle et repose sur un ensemble de documents et de monuments qui permettent de reconstituer la civilisation de cette société, ses mœurs, sa vie intime, sa religion, sa littérature, ses arts — ses arts surtout, qui trahissent, mieux et plus sincèrement que tout autre indice, la valeur et le degré d'avancement de la race. Or, loin de contredire les documents de la Genèse, toute cette civilisation tend au contraire à les confirmer. Pas la moindre trace de barbarie dans cette aïeule des sociétés connues, prise à sa source, avant l'importation corruptrice des civilisations étrangères venues par les conquêtes et les invasions du dehors.

C'est là un point sur lequel il importe d'appuyer. « Jusqu'à nos jours, dit M. de Vogüé, on avait jugé les croyances égyptiennes d'après les mythes défigurés des bas temps, et on avait enveloppé dans un mépris égal les diverses époques et les diverses classes d'une société qui adorait, disait-on, des ibis, des chats, des ichneumons, des crocodiles. On sait aujourd'hui qu'il faut voir, dans cette multitude de statuettes à faces d'animaux qui remplissent nos musées, des symboles de la divinité considérée dans ses différents attributs, symboles altérés avec les âges et qui finirent par dévier de la conception primitive. »

Dans cette primitive conception, durant la première des trois périodes qui composent la vie de l'ancienne Égypte, la religion n'eut rien d'idolâtrique — et il y avait religion, quoi qu'on en ait dit ! — Elle était pure et avait un caractère élevé. « L'immortalité de l'âme est ce qui ressort le plus clairement de la doctrine égyptienne. Prise à l'origine et avant les mythes subtils qui la défigureront plus tard, cette doctrine nous présente « le voyage aux terres divines » comme une série d'épreuves, au sortir desquelles s'opèrent l'ascension dans la lumière, la « manifestation au jour » et la réunion de la parcelle errante à la « substance éternelle. » La moralité de cette religion est belle, juste et saine.

Quant à la langue dans laquelle elle s'exprime, elle a, avec celle des productions hébraïques, une intime parenté de style. « Qu'on prenne un chapitre du rituel, ou quelques-unes des œuvres postérieures, on se rendra facilement compte, dit M. de Vogüé, de l'identité de forme, de procédé, de rhythme, d'images qui existe entre ces compositions et les psaumes juifs. » Mais c'est dans l'art, qui est l'autre langue de cette religion, que se révèle la beauté de la civilisation qu'elle avait créée. Et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que, selon l'auteur, et comme l'a observé M. Ebers, le plus bel âge de l'art égyptien, l'apogée par conséquent du développement moral de la nation, coïncide avec son origine, « ou du moins ce que nous appelons ainsi, ajoute l'auteur des *Histoires orientales*, faute de pouvoir reculer plus loin nos investigations. »

Que pourraient opposer à ces témoignages d'une date si incommensurablement éloignée les écrivains qui proclament que la barbarie est le point de départ de la race humaine? Qu'est-ce que l'antiquité des faits qu'ils pourraient alléguer auprès de celle qu'attestent les monuments égyptiens ? A voir jusqu'à quel point la primitive société égyptienne se rapproche de l'idée que la Bible nous donne de l'état dans lequel vécurent nos premiers parents, on serait vraiment tenté de penser que, comme certains savants l'ont fait des pyramides, cette société est antérieure au mystérieux fait de la chute et au déluge qui en fut le châtiment. N'est-il pas du moins raisonnable de croire que les premiers établissements qui se formèrent, après le grand cataclysme, furent plus fidèles aux traditions primordiales de l'humanité que ceux qui se constituèrent à une date postérieure et dans un état déjà avancé de dégénérescence? Ce qu'il y a de sûr, en tout cas, c'est que l'étonnante mais positive révélation qui nous est venue de l'Égypte nous donne le droit de contester hautement le principe matérialiste, que la barbarie est l'état originel de l'humanité.

De la terre mystérieuse des Pharaons, M. de Vogüé nous conduit dans celle des tsars, où il n'y a pas excès de lumière non plus, et nous y introduit, par deux récits qui sont de véritables « histoires », ceux-là, et des plus étranges. La qualification d'*orientales* leur convient à plus d'un titre. Par le fond elles appartiennent plus aux mœurs de l'Orient qu'aux nôtres; et puis ce monde des tsars lui-même tient de l'Asie autant que de l'Europe. Les Slaves, qui en font l'élément principal, sont une race de transition, race ancienne, pastorale et peu guerrière, que ses traits généraux paraissent rapprocher de celle qui s'établit, aux premiers jours du monde, sur les rives du Nil, mais qui semble avoir subi, sans s'éteindre pourtant, toutes sortes d'oppressions et de jougs. Sa délivrance ne date que de trois siècles, quand, sous le règne des Ivans, Moscou s'arracha à la suzeraineté des Tatars, et

reprit, autour d'elle, sur la Horde d'Or, un vaste cercle de territoires.

Le fait que M. de Vogüé raconte d'abord, fait ignoré, au moins dans ses particularités caractéristiques, et tellement important néanmoins que ses conséquences se poursuivent encore, se passa sous le fils du quatrième des princes qui portèrent ce nom d'Ivan, le petit-fils de celui qui osa relever le titre de *César* (tsar), tombé avec le dernier des Paléologues, et afficher ainsi la prétention de reprendre la place de ces souverains et leur rôle politique et religieux.

Cet héritier des Ivans, rejeton dégénéré d'une forte race, n'était pas en état de poursuivre lui-même leurs ambitieux desseins; mais Féodor (c'était son nom) avait un ministre, Boris Godounoff, capable de les appliquer et qui suivait leurs traditions avec d'autant plus d'ardeur qu'il comptait bien travailler pour lui-même. Féodor, comme ses aïeux et tous les Slaves sur lesquels il régnait, appartenait à l'Église grecque, réduite, depuis un siècle, à la plus triste condition par la conquête musulmane. Il rêvait de lui fournir un appui dans l'autorité des tsars et de donner à ces princes vis-à-vis d'elle le rôle des empereurs byzantins, peut-être même de transporter le siège patriarcal des rives du Bosphore à celles de la Moskwa. La position que les tsars avaient prise vis-à-vis de l'islamisme et celle où les chrétiens d'Orient étaient réduits autorisaient cette ambition. Un grand rôle chrétien était évidemment réservé aux souverains moscovites, et l'Église grecque devait naturellement, dans l'humiliation où elle vivait, tourner les yeux de leur côté. Les patriarches de Constantinople, en particulier, éprouvaient le besoin d'une haute protection; leur existence était misérable et précaire. De plus, si rabaissée qu'elle fût, leur dignité, qu'ils n'exerçaient qu'avec l'agrément chèrement payé du sultan, leur était tous les jours disputée à prix d'or par d'indignes concurrents qu'encourageait l'avidité des fonctionnaires musulmans. Ce que nous dit M. de Vogüé des basses manœuvres qui se jouaient pour le rang suprême, dans cette Église dégénérée, confirme et dépasse ce que nous ont raconté là-dessus les écrivains catholiques. « Le drame oriental se joue à la Shakespeare, dit-il, avec des intermèdes de basse comédie, entre une criée à l'encan et un gibet. Par une tradition indélébile des cirques byzantins, d'âpres factions se disputent l'Église et les vains honneurs du Phanar. Les parties en litige viennent sans cesse, les mains pleines de sequins, stimuler la cupidité du Turc, qui les oublierait peut-être, laissé à son indolence naturelle... A peine installé sur le trône, le patriarche voit son compétiteur assiéger les portes du divan; tantôt c'est un évêque qui arrive d'un lointain diocèse d'Asie, l'escarcelle pleine ; tantôt un moine ambitieux qui s'échappe de l'Athos, où l'on s'est cotisé pour lui assurer une victoire dont toute la communauté profitera. L'élu de la veille a sa bourse dégarnie par le fait de son

élévation : il ne lui reste plus qu'à céder la place à son compétiteur mieux en fonds ; s'il résiste, on lui fera entendre raison, suivant l'humeur du sultan ou du vizir, par l'exil ou par le pal. »

Or, en 1587, il y avait sur le trône patriarcal de Constantinople un prêtre honnête homme qui en avait été précipité deux fois par des intrigues du genre de celles dont nous venons de parler. L'Église au gouvernement de laquelle il venait d'être replacé était ruinée. Il fut décidé qu'une quête serait faite dans toute la chrétienté grecque et que les prélats les plus éminents s'en chargeraient. Jérémie (c'était le nom du patriarche restauré) prit pour lui le district qui lui parut promettre le plus, le grand-duché de Moscovie, où la richesse et la munificence du fils d'Ivan IV garantissaient une abondante aumône.

C'est l'histoire de cette quête, des causes qui déterminèrent l'Église byzantine à l'entreprendre et des résultats inattendus auxquels elle aboutit, que M. de Vogüé a racontée avec un intérêt bien inattendu sous ce titre : *De Byzance à Moscou*. Certes, comme le patriarche s'y attendait, l'aumône du tsar fut riche, mais il se la fit bien payer : l'élévation de l'église de Moscou à la dignité d'église patriarcale en fut le prix. D'un seul coup, la cité hyperboréenne se trouva, dans le monde grec, portée au même rang que les vénérables et antiques sièges d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche. C'était un grand pas fait par les souverains moscovites vers la position qu'ils aspiraient à prendre, de protecteurs de l'Église d'Orient. Le patriarche byzantin avait cru travailler pour lui en accordant cette insigne faveur à la capitale des tsars ; il s'attendait à être le premier titulaire du siège qu'il érigeait. Mais c'est ici ou jamais le cas de le dire avec le peuple : il comptait sans son hôte. Tout Grec qu'il était, il avait trouvé plus fort que lui. S'il convenait au bon Jérémie d'échanger contre la position précaire et humiliée du Phanar la splendide situation que lui laissait entrevoir le Kremlin, il allait mieux aux vues ambitieuses du ministre de Féodor de mettre là un prêtre du pays qui fût à sa dévotion. Ce fut, en effet, le métropolitain moscovite russe Job, créature du maire du palais de Moscou, qui fut investi de la dignité nouvellement créée. Quant à Jérémie, il rentra au Phanar porteur d'une riche collecte, mais diminué aux yeux de son Église et aux siens. Comment il fut exploité et joué, c'est ce qu'il faut lire dans le volume de M. de Vogüé. Cette aventure de Jérémie est le premier chapitre de la longue histoire des habiletés de la politique russe.

L'autre histoire que M. de Vogüé nous raconte dans son volume, celle de la révolte de Pougatcheff, est de date plus récente, mais n'est guère plus connue ; car, malgré nos rapports, alors déjà très fréquents et même plus intimes qu'aujourd'hui, avec la Russie, il ne nous en arriva qu'un

écho affaibli et faussé. On crut à un de ces soulèvements de gentilshommes campagnards, comme la noblesse polonaise en avait offert si souvent l'exemple. On appelait « Monsieur de Pougatcheff, » l'obscur Cosaque qui en avait été l'auteur ou l'occasion. Catherine II avait elle-même propagé cette erreur dans sa correspondance avec les encyclopédistes par des plaisanteries affectées sur cette insurrection, dont elle avait intérêt à cacher la gravité. Le fait est que ce ne fut ni plus ni moins qu'une « guerre servile », comme l'appelle avec raison M. de Vogüé, une réédition, au dix-huitième siècle, de la guerre des esclaves sous la république romaine, et que si Pougatcheff ne fut pas un Spartacus, il en tint du moins quelque temps l'emploi, et causa, à la cour même, la terreur que son nom semblait appelé à produire. — *Pougat*, en russe, veut dire *épouvanter!* — Catherine II en riait la plume à la main, mais elle en tremblait au fond, et il vint un jour où, ses armées battues par les révoltés, elle crut la nécessité venue de faire un suprême effort et de marcher contre eux à la tête de sa garde. On avoua depuis, même au palais, la gravité de ce soulèvement et son caractère révolutionnaire. Aussi raconte-t-on que, plus tard, l'empereur Nicolas, pour guérir Pouschkin de ses inclinations libérales, lui demanda d'écrire l'histoire de Pougatcheff. Le poète le fit, mais plus en poète qu'en homme d'État; son récit est grand, noble, bien renseigné, mais le sens politique y est incomplet. La narration de M. de Vogüé est moins ample, mais pénètre plus au fond du sujet. Le chantre d'*Onéguine* et des *Tsiganes* n'avait pas vu les révolutions de si près que son jeune émule en histoire. Toutefois, M. de Vogüé, qui les connaît si bien, ne se trompe-t-il pas quand il dit que contre elles il y a un remède préventif efficace, et que ce remède est la liberté. La liberté est un bien qu'il faut aimer et demander toujours; mais ce n'est pas, par elle-même, une garantie sociale. Alexandre II a donné la liberté à la Russie, et il a bien fait; mais la Russie en est-elle plus à l'abri des révolutions?

III

C'est au milieu d'une de ses guerres les plus acharnées contre la Turquie que la Russie vit éclater cette insurrection de Pougatcheff.

Ces guerres des Russes contre les Turcs ont été incessantes et plus tenaces et plus meurtrières que celles qu'ont soutenues contre les mêmes ennemis les peuples catholiques de l'Occident. Pourquoi n'a-t-on jamais eu la pensée de les appeler des guerres religieuses et de leur donner aussi le nom de croisades? « Les croisades, c'est une chose qui manque à notre gloire! » disent eux-mêmes les Russes de bonne foi. Leurs guerres contre les Turcs n'ont jamais eu, en effet, le caractère généreux des nôtres; elles n'ont pas été faites en vue de la religion; ce

ne fut jamais le combat de la Croix contre le Croissant. L'intérêt politique en fut toujours le mobile. Autre différence : l'Église, en Russie, n'en fut jamais l'inspiratrice ; jamais on ne vit là les chefs de la religion appeler les populations aux armes contre les invasions musulmanes, comme l'ont fait incessamment les papes. Soit qu'ils les aient prêchées de leur personne, comme le fit Urbain II à Clermont, soit qu'ils les aient suscitées par d'autres moyens, les papes ont donné, chez nous, l'impulsion à toutes les guerres entreprises contre les musulmans. Si la civilisation chrétienne a été protégée contre la dégradante domination de l'islamisme, l'Europe le doit, avant tout, aux souverains pontifes. Dix siècles durant, les papes ont fait sentinelle devant l'armée des sultans et, à leurs moindres mouvements, ont poussé le cri d'alarme. M. de Maistre l'a dit avec sa concision imagée : c'est la tiare qui nous a sauvés du turban.

Cette vigilance héroïque, que rien n'a pu endormir ni décourager et qu'a couronnée un triomphe qui serait plus complet qu'il ne l'est aujourd'hui, si, depuis deux siècles, la politique des souverains ne s'y était mêlée, vient d'être brillamment retracée par un écrivain, homme de science distingué, en même temps qu'apologiste zélé de la religion. Tel est, en effet, le sujet du livre que publie, avec un incontestable à-propos, en ce moment où la question d'Orient tient le monde en haleine, M. le lieutenant de vaisseau Julien : *Papes et Sultans*[1]. Il n'y a pas de plus beau chapitre d'histoire que celui-là, de plus propre à tenter une noble plume ; les grands sentiments et les grands faits y abondent ; il embrasse presqu'en entier l'ère moderne et touche à la vie de tous les peuples. L'Europe et l'Asie, l'Orient et l'Occident s'y mêlent dans tout ce qu'ils ont de plus caractéristique et de plus accentué. M. Julien l'a bien senti. Ce n'est pas toutefois par son côté poétique seulement qu'il l'a envisagé ; il l'a étudié au fond et dans sa réalité positive. Dans son travail à la recherche et à l'appréciation des sources, M. Julien a été guidé et éclairé, lui-même nous l'apprend, par un savant archéologue étranger, un moine érudit, véritable Bénédictin d'un autre âge, oublié dans un couvent de la Rome moderne, le P. Guglielmoti, des Frères Prêcheurs. « Théologien de profession, il a été, nous dit M. Julien, voyageur, marin, ingénieur et poète à ses heures. Il est du pays et de la race de Michel-Ange et de Léonard, de Sangallo, de Bramante et de Brunelleschi. Nous l'avions connu aumônier de la dernière frégate où flotta le pavillon papal ; nous le revîmes plus tard, pendant le concile, en compagnie de quelques disciples de Lacordaire, dans une cellule de la Minerve. Il a été maintenu à la bibliothèque de ce magnifique couvent, comme le R. P. Secchi l'avait été à

[1] Un vol. in-12. Eugène Plon et C[e], éditeur.

l'Observatoire du Collége Romain. C'est là et à la bibliothèque du Vatican, ainsi que dans les manuscrits inexplorés de quelques-uns des plus riches palais de Rome, que le savant Dominicain a puisé les éléments inédits qui abondent dans ses ouvrages. »

C'est appuyé sur un tel bras que M. Félix Julien a tracé le tableau rapide de la longue lutte des papes contre les sultans. Son livre n'est pas, comme on pourrait le penser, une réduction de l'histoire des croisades ; il prend de plus haut et va plus loin. Avant de veiller à la défense des États chrétiens contre les princes musulmans, les papes commencèrent par protéger les populations chrétiennes contre la piraterie et le trafic des esclaves, qui trouvaient un débouché fructueux dans les États de ces souverains barbares. « Ce fut pour combattre cet odieux commerce que les papes, dit M. Julien, consacrèrent à la création d'une force navale les premières ressources de la souveraineté temporelle qu'ils tenaient des libéralités de Pépin et du grand empereur ; c'est donc à Charlemagne que commence le long duel dont M. Julien, après le P. Guglielmoti, s'est fait l'historien. Le récit en est plein d'éclat et de chaleur ; nous le trouvons seulement, quant à nous, trop rapide, car il nous semble que deux cents pages pour dire ce qu'ont fait, dans cet ordre de choses, d'Adrien Ier à Pie V, les souverains pontifes, c'est bien peu. Mais peut-être convenait-il de n'en pas imposer davantage à une génération si peu appliquée que la nôtre et si fortement détournée du passé par la gravité du présent. Bien que le rôle efficace des papes dans la guerre de l'Église contre l'islamisme finisse, ou à peu près, à la bataille de Lépante, le livre de M. Julien va jusqu'à nos jours et se termine par un chapitre de plus de cent pages intitulé : *De Lépante à Berlin*, que nous recommandons à tous ceux qui veulent parler un peu pertinemment de la question d'Orient et de sa solution à venir.

IV

Après des siècles de croisades contre les musulmans, les gouvernements de l'Occident en feraient volontiers une aujourd'hui en leur faveur. N'en était-ce pas une déjà que l'expédition de Crimée? C'est que les musulmans n'ayant cessé de reculer depuis le coup qu'ils reçurent, on peut dire de la main des papes, à Lépante, la place qu'ils laisseraient vide, s'ils continuaient leur mouvement de retraite, serait prise par un peuple aussi inquiétant au moins qu'ils ont pu l'être eux-mêmes, bien que pour d'autres causes ! Déjà il y a trois siècles, quelque chose d'analogue eut lieu ; la France crut nécessaire, pour arrêter la marche envahissante de l'Espagne, de s'allier aux Turcs qu'elle avait été jusque-là la première à combattre. Les craintes qu'inspirait alors l'Espagne viennent aujourd'hui de la Russie. Et ce n'est plus seule-

ment la France qui s'alarme : il y a des appréhensions plus vives que chez nous en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Où en sont vis-à-vis les uns des autres les Turcs et les Russes en ce moment? Quelles sont en réalité les suites de la dernière campagne? Quelles conséquences a eues le traité de Berlin et que promet-il? Voilà des questions qu'on se fait tous les jours. Beaucoup d'écrivains les tranchent sans hésiter. D'autres, en moins grand nombre, vont les étudier sur place.

Est-ce dans ce but que M. J. Reinach a fait le voyage dont il publie le journal [1]. Nous ne saurions le dire au juste : il y a du mirage dans ce récit, d'ailleurs vif et coloré. Si M. Reinach a rapporté de l'Orient quelques idées, il y en avait évidemment porté beaucoup, ne serait-ce que cette mécréance universelle dont il fait profession et qui, prise en elle-même, n'est pas, soit dit en passant, une excellente disposition d'esprit pour bien juger une situation où le sentiment religieux a une large part. Est-ce aussi sur les lieux et en les voyant à l'œuvre que l'auteur du *Voyage en Orient* a conçu pour les Russes cette aversion qu'il exprime partout si crûment? Il n'a pu connaître la conduite qu'il leur reproche d'avoir tenue dans la dernière campagne que par ceux qui en ont souffert, et le témoignage de ceux-ci n'est recevable qu'avec réserve. Est-ce aussi dans la fréquentation des Grecs qu'il a pris le goût déclaré qu'il témoigne pour eux? N'a-t-il pas dit d'eux cependant à plusieurs reprises, et notamment page 216, qu'il y a en Orient des gens plus fripons que les Juifs, à savoir les Arméniens, et de plus voleurs que les Arméniens, les Grecs? M. Reinach se plaint quelque part de l'ingratitude des Italiens envers la France, qui les a affranchis du joug de l'étranger. Les Grecs se sont-ils montrés beaucoup plus reconnaissants de ce que nous avons fait pour eux? Relativement aux espérances que donne ce peuple renaissant et à la place que, par avance, il réclame à ce titre, M. Reinach ne nous apprend rien de nouveau : nous avons été édifiés, sur ses prétentions, par les livres de MM. Moraïtinis et Paparrigopoulo (V. le *Correspondant* du 25 juin 1878). La tendresse que, d'autre part, le voyageur témoigne pour ces pauvres Turcs aujourd'hui si doux, si déférents pour les chrétiens, et si tolérants en fait de religion, nous édifie assurément beaucoup, mais ne nous fait pas oublier leur passé. Une chose nous étonne d'ailleurs, c'est que M. Reinach, après nous les avoir montrés à l'état de décrépitude sociale et d'irrémédiable décadence, demande qu'on leur conserve l'un des plus beaux et des plus importants sièges d'empire qu'il y ait au monde. La raison pour laquelle notre voyageur veut que l'on garde ce cadavre à cette place, est, nous le voyons bien, de donner le temps de grandir à la confédération des peuples qu'il croit appelée à l'occuper bientôt. Selon lui,

[1] Joseph Reinach, *Voyage en Orient*. 2 vol. in-12, Charpentier, édit.

en effet, tous les débris de races diverses que le flux et le reflux des invasions a refoulées dans la presqu'île des Balkans, comme les cailloux accumulés par les flots dans certaines anses sauvages, sont en voie de faire leur paix les uns avec les autres, et, tout en gardant leur personnalité, de s'unir pour laisser les Turcs s'user et repousser les Russes. Où en est la preuve? Les antipathies d'origine, les prétentions à la supériorité de race et de civilisation, les anciennes rivalités d'intérêt ont-elles donc disparu? Et quand il en serait ainsi, l'hostilité des religions qui, du moins entre grecs et catholiques, demeure, de l'aveu de M. Reinach, aussi vivace que dans le passé, ne constituerait-elle pas, à elle seule, un obstacle invincible à cette union? Sur ce point encore, l'auteur nous semble avoir surtout vu en Orient ce qu'il y a porté.

V

Après plus d'un an d'efforts de tous genres, les ennemis de la liberté d'enseignement ne sont point parvenus à faire accepter, sur ce point, par l'opinion publique leurs tyranniques doctrines. La conscience de la France y résiste. L'oppression qui résulterait de l'application de ces théories révolte les instincts de justice et l'honnête sentiment du droit qui existe aujourd'hui dans tous les esprits que la haine religieuse n'a point dépravés. Nous en avons la preuve dans l'effroi que continuent à causer les lois présentées et annoncées sur ce sujet, dans les protestations qu'elles ne cessent de soulever de tous les côtés, dans les réfutations dont sont tous les jours encore écrasés les sophismes par lesquels leurs auteurs ou leurs partisans cherchent à les défendre. Ce qui fait la valeur de ces manifestations, indépendamment de la force des raisons sur lesquelles elles s'appuient, c'est qu'elles émanent de toutes les opinions; que les protestants comme les catholiques, les libres penseurs comme les chrétiens, les membres de l'enseignement officiel comme ceux de l'enseignement indépendant, s'y rencontrent dans les mêmes répugnances et souvent les mêmes arguments. Tout le monde a lu, pour n'en citer que quelques exemples, la haute et irréfragable critique du projet de loi de M. Ferry par M. Albert Duruy, et le magistral rapport de M. Jules Simon au Sénat. Mais voici un autre avertissement sur cette même loi, provenant d'une autorité aussi peu cléricale et, partant, aussi peu suspecte. C'est une brochure d'environ cent pages, de M. Édouard Laboulaye, sénateur, ayant pour titre : *La liberté d'enseignement et les projets de loi de M. Jules Ferry*[1]. Nous l'avons appelée un « avertissement » à cause de son caractère de

[1] In-8°. L. Laroze, éditeur, rue Soufflot.

grave sollicitude pour les intérêts de toute nature que les lois en question compromettent, de son ton de haute et parfaite modération et aussi parce que c'est un appel *in extremis* aux sénateurs sur l'importance suprême du vote qu'ils vont émettre. M. Laboulaye craint qu'à force de regarder uniquement, comme on le fait depuis quelque temps, sur les dangers de l'article 7 de la loi présentée, on n'oublie les périls dont cette loi nous menace d'autre part. Par cet article, en effet, le ministre a amené une fâcheuse confusion entre la liberté religieuse et la liberté d'enseignement.

« Cette confusion, dit M. Laboulaye, a troublé les délibérations de la Chambre, elle troublera celles du Sénat. On peut craindre que le fond de la loi soit à peine examiné ; on renverra, on ne discutera que l'article 7, car (pour le plus grand nombre) cet article est toute la loi. Peut-être même y aura-t-il plus d'un sénateur qui croira faire un grand acte de libéralisme en repoussant l'article 7 et en votant le reste du projet. Pour moi, j'estime que la loi tout entière n'est pas meilleure que cette disposition malheureuse et ne contribuera pas davantage à conserver la paix publique. »

Aux yeux de l'éloquent sénateur, la loi de M. Ferry fait plus que menacer les Jésuites, elle compromet les principes libéraux sur lesquels repose la société française, et qui font sa gloire et son salut. C'est pour montrer le fait de cette atteinte à l'esprit même de nos institutions et en faire sentir les périls, qu'à la veille des discussions du Sénat M. Laboulaye fait, dit-il, appel à tous les amis de la liberté, quel que soit leur symbole politique ou religieux. Il constate d'abord l'importance de cette liberté d'enseignement que nous avions si péniblement conquise et dans des limites si modérées encore, quand M. Ferry est venu en réclamer la suppression, dans « l'intérêt de l'État ! » M. Laboulaye se moque agréablement de ce mot de « l'État » dont on se fait un masque, et qui est toujours un parti, comme disait M. Vinet. Il rit aussi avec raison de cette paternité de l'État au nom de laquelle on annule cavalièrement celle des chefs de famille. Cette paternité universelle du gouvernement, empruntée de l'ancien régime, où elle pouvait être à sa place, n'a aucun sens, dit-il, dans une démocratie, où chacun est maître absolu de sa conscience et de son opinion. Tout cela, au fond, est de l'hypocrisie : ce n'est pas l'État qu'on veut protéger, c'est la liberté qu'on cherche à confisquer au profit de l'opinion qu'on professe ou qu'on exploite. Dans la défense de son projet de loi, M. Ferry a invoqué souvent, avec l'autorité de la vieille monarchie, celle de la Révolution et des « immortels principes de 89 ». M. Laboulaye laisse de côté l'argument tiré de a vieille monarchie ; mais, quant à celui de la Révolution, il le retourne vigoureusement contre M. Ferry, en lui montrant qu'il ne sait pas un mot

de l'histoire sur laquelle il veut s'appuyer, et en lui apprenant, dans une suite de chapitres pleins d'intérêt, que tout ce qui s'est dit et s'est fait à cette époque est une condamnation de son projet. Ce que M. Laboulaye ajoute sur les discussions et les lois dont la liberté d'enseignement a été l'objet, depuis l'organisation de l'Université sous le premier empire jusqu'à la loi de 1875, qu'on veut supprimer en 1880, est du plus grand intérêt et forme un des meilleurs arguments contre les projets d'aujourd'hui.

Une autre dénonciation des attentats de la loi Ferry, dont la publication, il faut l'espérer, ne se fera point attendre, est celle que prépare le R. P. Félix, et dont quelques pages ont paru dans les journaux sous forme de Lettres au ministre auteur du projet voté par la Chambre. Ces *Lettres à M. Jules Ferry* sont d'une piquante modération et d'une force de discussion d'autant plus forte qu'elle est plus contenue.

VI

Ce n'est pas seulement la liberté d'enseigner que, au nom de la liberté, la république cherche à enlever aux citoyens français ; c'est la liberté de s'unir pour vivre, pour prier, pour travailler ensemble. Les associations religieuses sont aussi menacées que l'enseignement religieux. Elles ont eu jusqu'ici moins de défenseurs, parce que le danger pour elles a paru moins prochain. Mais, pour n'être pas peut-être imminent, le péril que courent les ordres religieux n'en est pas moins réel. Mgr l'évêque de Rodez, qui s'en inquiète comme tous les catholiques, et plus que tous en sa qualité de pasteur, vient de prendre leur défense dans un écrit sobre, mais plein de force, où il réclame leur droit à l'existence. Cet écrit, où le prélat parle, à dessein, comme publiciste plus que comme évêque, a pour titre : *Des principales raisons d'être des ordres religieux dans l'Eglise et dans la société*[1].

Ancien professeur de droit canon à la Sorbonne, c'est dans la racine du droit même qu'il voit et fait voir les titres que les ordres religieux ont à se former, à se constituer et à vivre, dans tout état de société, sous les républiques comme dans les monarchies, parce que ces titres sont inscrits dans la nature même de l'homme et dans ses plus légitimes et plus inviolables instincts. « C'est un principe dont on ne doit point s'écarter, déclarent tous les auteurs qui se sont occupés de ces nobles matières, que la liberté individuelle ne soit restreinte qu'autant qu'il est nécessaire pour assurer le bien général ou la liberté d'autrui. Or on ne voit pas bien, dit Mgr de Rodez, en quoi prier Dieu en commun, se consacrer à l'utilité de ses frères, se donner, se

[1] In 8°, Paris, librairie Gaume.

dévouer pour eux, pourrait être attentatoire au bien de la communauté sociale ou aux droits de ses membres. Je vois là un service, mais je n'y vois pas une injure. »

Mais non seulement, ajoute Mgr de Rodez, les ordres religieux ont pour eux le droit naturel, ils ont encore le droit divin, leur situation dans l'Église ayant été déterminée par son fondateur lui-même. Au droit naturel et au droit divin s'ajoute de plus le droit de l'Église, l'autorité des saints canons. Affirmons-le hautement d'ailleurs, les ordres religieux ont également en leur faveur le droit civil de notre pays ; ils s'appuient, chez nous, comme tous les autres citoyens, sur l'autorité de la loi.

« La loi française, en effet, ne se préoccupe pas et ne peut se préoccuper des faits moraux qui ne revêtent aucun caractère délictueux et qui n'atteignent que le fond même de la conscience. Le contraire serait la plus odieuse des inquisitions, et Dieu sait si nos adversaires ont horreur de l'inquisition ! Le caractère des religieux n'est saisissable que par Dieu même, la loi ne voit en eux que des citoyens, et ne peut vouloir punir un fait qu'elle ne saurait juridiquement constater. »

Ainsi s'exprime Mgr de Rodez, et il réfute en passant les deux ou trois décrets relatifs à des cas particuliers qu'on trouve dans nos codes contre quelques ordres religieux et dont on veut généraliser aujourd'hui la portée et se faire un moyen d'attaque. Ce qu'il réfute aussi et très spirituellement, c'est l'accusation d'obéir à un chef étranger. « D'abord, dit-il, cela n'est pas vrai pour un grand nombre de congrégations qui ont leurs supérieurs sur place, pris au cœur même de la nation ; mais cela serait-il pour les grands ordres répandus sur toute la surface du monde, que je m'étonnerais de trouver cette objection dans la bouche des apôtres de la fraternité universelle, de la solidarité des peuples et de la religion humanitaire. Pas de patrie ! Mais vous prêchez tous les jours dans vos clubs, dans vos réunions, dans vos congrès, dans vos délégations, qu'il faut abaisser toutes les barrières, faire disparaître toutes les frontières, et vous vous plaignez que ceux-ci aient pris les devants ! »

Cette défense des ordres religieux est d'une telle plénitude d'arguments qu'elle se refuse à l'analyse. Nous ne saurions la résumer ; ce que nous en avons dit et cité n'est que pour la signaler aux esprits sérieux qui étudient avec loyauté et sans passion les questions du temps. Mgr de Rodez n'a pas entendu traiter celle des ordres religieux sous tous ses aspects ; ce qu'il a voulu, c'est assurer le fondement du droit sur lequel leur existence s'appuie ; et l'on ne saurait mieux l'affermir incontestablement que ne l'a fait le spirituel et docte prélat.

P. Douhaire.

Toutes les sources de production sont chez nous aujourd'hui dans un grand état de malaise, l'agriculture aussi bien que l'industrie. Si l'agriculture se plaint moins que l'industrie, ses souffrances n'en sont pas moindres : par suite de la désastreuse année qui vient de finir, elle en est arrivée à une véritable détresse. C'est le terme dont se sert pour caractériser cette situation, un des hommes les mieux à même d'en juger, M. le marquis d'Andelarre, l'un des vétérans de nos assemblées législatives, où les questions économiques furent toujours sa spécialité et dans lesquelles il eut de bonne heure une autorité incontestée.

A la veille du congrès agricole français qui va se réunir le 2 février, et comme préparation aux problèmes qui doivent y être discutés, M. d'Andelarre vient de publier une brochure dont l'objet est de disposer le terrain sur lequel doivent s'agiter les débats, d'en bien fixer les limites et de formuler avec précision les questions à traiter, questions essentiellement pratiques, dont l'auteur s'efforce d'écarter les questions d'école qui n'ont guère pour résultat en général que de passionner et de stériliser les travaux des assemblées. M. d'Andelarre les réduit à cinq :

1° L'agriculture est-elle en détresse?

2° En cas d'affirmative, la cause doit-elle en être attribuée au libre-échange?

3° Les faits nouveaux qui se sont produits depuis 1861 suffisent-ils pour expliquer la rupture de l'équilibre entre le prix de revient du produit et le prix de vente dont l'agriculture se plaint?

4° L'agriculture peut-elle opérer le rétablissement de l'équilibre par ses propres forces et par les moyens dont elle dispose?

5° Enfin, quelles sont les mesures temporaires ou définitives qu'elle doit solliciter du législateur, pour l'aider à opérer la transformation nécessaire pour le rétablissement de l'équilibre?

Ces questions méritent d'être portées au plutôt à la connaissance des membres du congrès, car elles répondent exactement, ce nous semble, à leurs préoccupations. Du reste, quoiqu'il ait ses opinions sur toutes, M. d'Andelarre s'est plus attaché ici à les poser clairement qu'à les résoudre, et à en provoquer l'étude qu'à faire prévaloir ses solutions.

P. D.

MÉLANGES

UN NOUVEAU JOURNAL A ROME

Les intérêts catholiques et le saint-siège possédaient à Rome jusqu'ici deux organes autorisés, l'*Osservatore Romano*, dont l'éminent directeur, le marquis Baviera, a rendu les plus grands services à la cause de l'Eglise, et la *Voce della Verità*, rédigée également avec beaucoup de talent.

A côté de ces deux journaux, un nouvel organe, destiné à compléter leur utile action, vient d'être fondé sous le titre de l'*Aurora;* et, pour indiquer d'un mot sa nuance et la raison de son crédit, il suffit de dire qu'il est placé sous la haute inspiration de Mgr Schiaffino, que le pape Léon XIII honore d'une confiance et d'une affection toutes particulières.

Dès son apparition, l'*Aurora* a été saluée avec sympathie par les principaux organes catholiques du continent. La *Germania* de Berlin s'en inspire au point de vue des négociations suivies entre la chancellerie allemande et le Vatican, et, à Paris, l'*Univers* et la *Défense* se sont accordés à lui souhaiter la bienvenue.

Pour nous, c'est avec les sentiments de la cordialité la plus vive que nous accueillons le nouveau journal dont le programme large et modéré reflète si bien la noble politique du Souverain Pontife.

Nous voudrions pouvoir citer tout ce programme, dont il est permis d'espérer que l'esprit évangélique et conciliant ne restera pas sans influence sur la presse catholique de tous les pays. Nous tenons au moins à en reproduire la partie relative aux devoirs des écrivains religieux, aux obligations particulières de tous ceux qui font profession de défendre les intérêts sacrés de l'Église et de la Papauté. Voici comment s'exprime à cet égard l'*Aurora*, placée, nous le répétons, sous la haute direction d'un des prélats qui connaissent le mieux la pensée intime du Saint-Père :

C'est au triomphe de la paix du Christ que les journalistes catholiques doivent travailler sans relâche. Mais, pour travailler avec succès dans ce but, il est nécessaire qu'ils soient animés de l'esprit de charité, qui est l'esprit du Seigneur et qui a été solennellement recommandé par l'illustre et bien-aimé Léon XIII aux représentants de la presse catholique, le 22 février de l'année qui vient de s'écouler. L'*Aurora* a rappelé ces conseils dans son programme. L'injure en effet ne prouve rien, elle éloigne les âmes et elle creuse des abîmes. Un langage dur, violent, plein de fiel, n'éclaire pas les esprits, ne corrige pas la volonté, n'attire point les cœurs. D'ailleurs ni le Christ ni ses saints ne nous ont laissé l'exemple de cette forme de langage. Laissons ces excès à nos ennemis. Le monde pardonne à ces derniers leurs excès de langage, mais il ne nous les pardonnerait pas, parce qu'il exige de nous

la charité, et, bien qu'il soit dépravé, il sait que la charité nous est proposée comme une vertu et imposée comme un devoir. En face de tant de mensonges, de persécutions et d'injustices, nous l'avouons, il n'est pas toujours facile de se contenir et de garder une juste mesure dans l'expression de notre indignation. Mais il ne faut point oublier que la modération n'est point la faiblesse, mais qu'elle est au contraire l'invincible énergie de la volonté, l'empire de la raison, la force toujours maîtresse d'elle-même.

Souvent nos adversaires, pris chacun à part, sont moins méchants qu'ils ne le semblent. Pourquoi les rejeter sans espérance de retour et rendre impossible notre vie avec eux? Combattons l'erreur à outrance, mais continuons à aimer les personnes; pressons-les d'entrer dans l'Église de Dieu, au lieu de leur en fermer les portes à la figure. Il n'y a que Dieu qui ait le droit de chasser les rebelles dans les ténèbres extérieures. Sans doute, l'erreur ne possède aucun droit; mais les personnes ont des droits, et il faut les respecter.

Encore une fois, nous avons le devoir de proclamer bien haut la vérité et la justice; c'est ce que le Christ a fait au milieu des injures et des mauvais traitements; nous avons la glorieuse mission de défendre Dieu, la religion, la sainte Église; mais sans offenser qui que ce soit, et en n'employant jamais les armes qui blessent les âmes. C'est pourquoi, si nous voulons réellement gagner les cœurs à notre cause et étendre le règne de Dieu dans les âmes, nous devons employer surtout cette grande arme de la modération, qui n'est qu'une forme de la charité. Bien des préjugés seront alors dissipés, bien des haines tomberont, et plus d'un parmi nos adversaires finira par reconnaître la vérité, sous le manteau de la charité.

S'adressant plus spécialement aux catholiques belges, l'*Aurora* ajoute ces sages conseils, qui s'adressent d'ailleurs aux catholiques de tous les pays :

Il est surtout essentiel que les forces des catholipues ne soient point tournées contre leurs propres amis : cette guerre en effet serait pire qu'une guerre civile; ce serait une guerre fratricide qui attristerait le cœur de Dieu notre Père et de notre sainte Mère l'Église.

Ce langage et ces conseils répondent trop bien aux sentiments qui ont toujours inspiré la rédaction du *Correspondant* pour que nous éprouvions la moindre difficulté à y conformer notre conduite. L'esprit de modération et de rapprochement entre les hommes n'a jamais cessé d'être le véritable esprit de l'Evangile, et ce serait le méconnaître d'une façon particulièrement regrettable, que de diviser à l'heure actuelle les défenseurs de la vérité en face de l'armée compacte de ses adversaires. Aussi souhaitons-nous avec ardeur que l'œuvre de pacification à laquelle l'*Aurora* apporte un concours si autorisé vienne efficacement en aide à la politique si élevée de Léon XIII, et serons-nous toujours heureux, pour notre part, de rester fidèles aux recommandations que la bouche auguste du Saint-Père adressait naguère aux représentants de la presse catholique réunis autour de lui.

QUINZAINE POLITIQUE

24 janvier 1880.

On ne connaît guère, en France, un gouvernement qui n'ait des commencements faciles. Cette facilité même est, pour ainsi dire, dans le naturel de notre nation et dans les habitudes que lui ont faites, depuis un siècle, ses fortunes si nombreuses, si variables, si rapides : elle a, non seulement le goût du nouveau, mais la patience du changement. Elle ménage, en outre, à tous les pouvoirs naissants une certaine bienveillance de sa curiosité : elle se demande volontiers si, par hasard, cet autre avènement, ce ne sera pas une fin de tant d'évolutions et de révolutions, le terme de tant d'espérances trompées ou de promesses trahies; et l'accueil de cette bienveillance, si sceptique qu'elle puisse être au fond, n'en est pas moins, dans la préparation des choses comme dans la disposition des esprits, une sorte de faveur pour le gouvernement qui commence. Le ministère de M. de Freycinet a eu, lui aussi, le bénéfice de ce sentiment. Il devait même l'avoir plus que tout autre. Car, quand un ministère est annoncé par toutes les prophéties du temps comme le régime définitif de « la vraie république, » et, quand il a derrière soi une puissance tutélaire comme celle de M. Gambetta, comment pourrait-il ne pas agir aimablement sur les imaginations? Comment pourrait-il ne pas se concilier d'avance le bon vouloir des gens naïfs, des rêveurs crédules, des citoyens fatigués, des optimistes alertes? Et cependant il n'est pas sûr que le ministère de M. de Freycinet ait joui de ces avantages deux fois vingt-quatre heures. Soit que son règne s'inaugure avec des forces si inconsistantes et si délabrées, que tous les artifices ne puissent plus rien pour leur rendre la vertu d'un peu de durée ; soit que la république ait dans ses destinées le malheur de désorganiser elle-même ses propres partis, en désorganisant tout le reste; soit que l'opinion publique devienne moins docile ou se désabuse plus vite, à mesure que l'État subit plus fréquemment les vicissitudes du gouvernement républicain, il est manifeste qu'à peine quinze jours après son investiture, le minis-

tère de M. de Freycinet voit déjà son prestige affaibli, sa marche embarrassée, son existence presque mise en doute. Les coups qu'il frappe inquiètent et même irritent les modérés, sans contenter les violents; ses déclarations ne paraissent et ne sont pour tout le monde que des déclamations ingénieusement cadencées; l'autorité du maître qui l'inspire et qui le patronne s'amoindrit, en perdant, dans un vote imprévu, une partie des suffrages qu'il s'était assujettis; enfin, la majorité se désagrège : elle refuse de se placer tout entière, ni sous le sceptre de M. Gambetta, ni sous le caducée de M. de Freycinet. Qu'adviendra-t-il donc de ce ministère, quand il aura seulement vécu deux mois, parmi les désillusions qu'il aura causées et les accidents ou les difficultés dont déjà les menaces surgissent autour de lui?

Pour début, le ministère a eu le fracas plus que brutal des destitutions qu'il a opérées dans l'armée, dans l'administration et dans la magistrature. Faute de pouvoir, dans un programme quelconque énoncer des principes communs aux quatre groupes de la gauche, il était bon d'abord d'assouvir les rancunes de celui-ci ou les convoitises de celui-là, dans une nouvelle distribution de nos emplois publics : il est certes plus aisé à cette république de faire des décrets au gré des appétits que des lois selon ses doctrines. Par malheur, dans cette dépossession continue de toutes les fonctions, il faut bien finir par toucher aux biens que la république a naguère distribués à ses premiers amis, à ses premiers croyants. Voici, en effet, sur la liste des proscriptions nouvelles, un certain nombre de noms chers au centre gauche; le centre gauche, à son tour, compte parmi les victimes des généraux, des trésoriers, des magistrats, des préfets et sous-préfets, qu'il avait lui-même substitués républicainement à des conservateurs; après les monarchistes, les « modérantistes; » c'était dans la logique, et cette logique ira fatalement, de degré en degré, jusqu'à l'extrême. Ainsi, l'épuration à laquelle M. de Freycinet vient de procéder expulse de la république des républicains, ceux qu'on suspecte d'avoir été monarchistes ou de pouvoir le redevenir; les jacobins commencent à écarter les girondins. Est-ce un moyen efficace d'assurer à la république plus de force et plus d'amour? L'histoire a déjà répondu à cette question. Au surplus, pour savoir si la république, en tournant contre elle-même cette fureur de l'ostracisme qui est l'une des rages instinctives de sa démocratie, sert fructueusement ses propres intérêts, nous n'aurions qu'à prêter en ce moment l'oreille aux plaintes du centre gauche. C'est avec l'éloquence même du cœur que ses publicistes répètent maintenant à M. de Freycinet les avertissements et les critiques dont nous avions la hardiesse d'importuner M. Dufaure et M. Waddington,

quand ils mettaient si imprudemment la main à ce même travail d'épuration que les radicaux élargissent et accélèrent aujourd'hui. Rien de plus juste, en vérité, que ce cri d'alarme. Oui, cette « épuration » perpétuelle et progressive désorganise peu à peu tout l'État. On inquiète le fonctionnaire, on lui ôte la sécurité du lendemain, on l'oblige à se défier du présent ; on le décourage, on le paralyse ; on le livre, comme une proie, aux délations de tous ceux qui ambitionnent sa place ou qui brûlent de se venger de lui ; on le contraint à vivre dans la peur, à restreindre ses relations, à simuler une foi qu'il n'a pas, ou à pousser jusqu'à l'ostentation et à la violence les opinions qu'il a ; on le transforme en agent politique et on l'expose à toutes les haines des partis ; on fait de lui un serviteur tremblant ou forcené, qui n'ose pas remplir ses devoirs ou qui les outrepasse. Tel est le régime viril, le traitement loyal, auquel la république soumet le fonctionnaire, en le tenant sous cette terreur incessante du déplacement et de la révocation ! Les ministères sont quotidiennement encombrés de députés qui dénoncent chacun un fonctionnaire. Les journaux républicains signalent, matin et soir, à la vindicte de la république les fonctionnaires les plus humbles comme les plus élevés. Quoi ! ce général a dîné chez un ancien ministre du 16 mai ; c'est un traître ! Ce recteur a l'une de ses filles dans un couvent ; c'est un jésuite ! Ce juge de paix assiste à une fête scolaire, chez les congréganistes ; c'est un ennemi de la république ! Cet employé de la régie arrête des vendangeurs, aux portes de la ville : c'est pour nuire au gouvernement républicain, en mécontentant les paysans ! Ce gendarme a verbalisé contre un cabaretier réputé pour ses sentiments démocratiques ; c'est un bonapartiste ! Qu'on les destitue !... Voilà, dans mille exemples plus ridicules ou plus odieux l'un que l'autre, le sort actuel des fonctionnaires. Tardivement, le centre gauche constate le mal, et il supplie le ministère de finir une épuration qui rend si âpres les mœurs de la république et si pénibles ou défectueux les services de l'État. Il faut « clore les listes ! » s'écrie-t-il. Mais comment la république le pourra-t-elle, tant que, pour ceux de ses partis qui ne gouvernent pas encore, il y aura des honoraires à désirer, des honneurs à saisir ? Et comment le ministère serait-il capable de refréner cette fureur, lui qui, par ses premiers coups, vient d'aiguillonner si vivement toutes les espèces de cupidité plus ou moins républicaine qui attendent encore leur pâture ?...

M. Lepère, à qui M. Constans, son sous-secrétaire d'État, communique, paraît-il, toute l'ardeur de sa flamme, a fait une « épuration » toute radicale : il a révoqué, appelé à de nouvelles fonctions, mis à la retraite ou en disponibilité neuf préfets, six secrétaires géné-

raux, dix-sept sous-préfets et trente et un conseillers de préfecture. Que M. Lepère disgracie des fonctionnaires qu'il avait nommés ou que la sévérité de M. de Marcère avait jugés bons et à qui lui-même avait donné, l'année dernière, la consécration de sa propre confiance, la contradiction semble plaisante. Ce qui est grave et significatif, c'est que, d'une part, il frappe des fonctionnaires choisis ou gardés par M. Thiers et M. Dufaure ; c'est que, de l'autre, il rouvre les portes des préfectures à des hommes qui la plupart furent, à un titre ou à un autre, les agents de M. Gambetta dans sa dictature de Tours ou de Bordeaux. Ainsi, les fonctionnaires décimés sont des républicains que d'autres républicains condamnent et renvoient ; la république les reconnaissait dignes de la servir, en 1879 ; elle les en déclare indignes en 1880. Et quel est le secret de cette proscription? C'est que les ministres et les partis qui règnent en ce moment ont voulu avoir des républicains plus sincères, plus zélés, plus hardis, au service de cette république qui se targue d'être plus « vraie » que celle de l'année dernière. On le voit, l'œuvre de M. Lepère n'a pas seulement son originalité, elle est la marque la plus caractéristique de la politique nouvelle : c'est la gauche commençant à licencier le centre gauche ; c'est la république s'épurant elle-même. Mais en même temps le pouvoir est en train de passer, dans les départements, des mains des modérés à celles des violents ; cet acte de M. Lepère, moins éclatant aux yeux du public que ceux de ses collègues, M. Magnin, M. Cazot et le général Farre, a donc une importance singulière : on peut dire que, tout faible qu'il paraisse, c'est pour l'administration de notre pays, l'acte initial de cette révolution que, dans le jeu et dans la succession de ses partis, la république doit opérer sur elle-même. M. Magnin, ou plutôt son sous-secrétaire d'État, M. Wilson, n'a pas encore accompli tout ce qu'il croit devoir, évidemment, à la farouche pudeur de sa pureté républicaine : sans doute, il aura des trésoriers, des receveurs et des percepteurs à sacrifier par centaines ; il s'y prépare ; il a déjà privé de leurs fonctions seize trésoriers. De plus, il a évincé du ministère des finances, par divers moyens, quatre ou cinq des fonctionnaires expérimentés qui en dirigeaient avec honneur les services principaux. Leur compétence leur avait valu, il est vrai, le privilège d'une sorte d'inamovibilité, sous les régimes antérieurs. Mais quoi! pouvait-on tolérer leur présence et supporter leur concours, sous le régime de M. Magnin, qui, dans les marchés du gouvernement de la Défense nationale, montra une capacité égale seulement à son austérité ; sous le régime de M. Wilson qui, jadis, apprit héroïquement, à la dure école d'un conseil judiciaire, comment on gère avec ménagement la fortune d'un grand pays? Non, assurément, et M. Magnin

(nous voulons toujours dire M. Wilson) saura bien nous prouver par tous ses choix que l'unique besoin de la république, au ministère des finances, ce n'est pas d'avoir des financiers savants et laborieux, des calculateurs habiles et des comptables intègres, mais des républicains, fussent-ils doués des qualités contraires. M. Magnin a sa théorie : « Il ne suffit pas que les fonctionnaires acceptent le gouvernement, ils doivent encore le soutenir et le défendre. » Si ces paroles qu'il a prononcées, en prenant possession de son ministère avec M. Wilson, deviennent la règle des trente à quarante mille fonctionnaires qu'il a le sacerdoce de convertir en bons républicains, on devine aisément combien tous deux auront mérité de la république : elle leur devra un vice de plus. Et avec quelle douceur ne pourront-ils pas savourer un jour le vertueux souvenir des reproches dont ils assaillaient jadis, pendant les périodes de leurs élections, l'Empire et ses fonctionnaires?...

Le nouveau garde des sceaux avait, lui aussi, des exécutions à faire : il fallait bien qu'à l'égal de M. Lepère et de M. Wilson, il attestât son honnêteté républicaine en épurant la magistrature. M. Le Royer lui laissait, à la vérité, peu de besogne : on se rappelle quelles longues listes de proscription M. Le Royer dressa, l'année dernière, avec les noms des magistrats qui avaient eu l'honneur de déplaire le plus vivement aux radicaux. M. Cazot ne pouvait pas cependant rester inactif; il avait besoin de quelque coup retentissant, ne fût-ce que pour être pardonné préventivement du crime qu'il allait commettre, en ne demandant pas, avec la même simplicité que les radicaux, avec la même rigueur que M. Boysset ou M. Brisson, l'abolition définitive de l'inamovibilité de la magistrature. Sans compter cent vingt-quatre juges de paix ou suppléants, M. Cazot a trouvé quarante-quatre magistrats à frapper : ni le talent, ni l'intégrité de la vie, ni les services rendus, ni même les blessures reçues et les médailles gagnées sur les champs de bataille de 1870, n'ont pu les défendre ; ils étaient suspects, celui-ci d'être en secret un monarchiste, celui-là d'être un catholique ; quelques-uns étaient même coupables (délit odieux à la liberté sainte de cette république), oui, coupables d'être des fils ou des gendres de députés ou de sénateurs qui ont siégé ou qui siègent encore à droite; la plupart avaient été dénoncés par telle ou telle gazette républicaine comme des justiciers qui n'avaient point de clémence pour les hommes au parti ; M. Le Royer les avait épargnés ou oubliés ; M. Cazot les a découverts et atteints. Soit donc ! Voici encore quarante-quatre magistrats abattus, et vraisemblablement ce ne sera pas tout. Eh bien ! que la république expulse des prétoires tous les magistrats qu'il lui plaira d'en chasser ; qu'elle supprime les tribunaux, pour réduire le nombre

des juges et mieux les soumettre au pouvoir de son gouvernement ; qu'elle invente à son gré des lois pour suspendre ou briser l'inamovibilité de la magistrature, en sera-t-il moins éternellement sacré devant la raison humaine, le principe qui proclame la nécessité de sauvegarder l'indépendance du magistrat et l'intérêt du justiciable en établissant le juge dans son tribunal comme sur une roche inaccessible, parmi les changements de nos pouvoirs passagers, aux menaces tyranniques de nos gouvernements et de nos partis ? En sera-t-elle moins respectable, devant le bon sens et l'équité de la France, cette maxime de tous les peuples, non seulement probes, mais libéraux, qui, voulant la justice libre, la veulent garantie par ce titre inaliénable de l'inamovibilité ? En sera-t-il moins certain, devant notre histoire, que cette magistrature, contre laquelle on ne pousse tant de clameurs que pour l'intimider et à laquelle on n'applique tant de sévices que pour l'assouplir et l'asservir, était, par sa dignité, par sa science, par sa fidèle observance de tous ses grands devoirs et de ses règlements, mille fois au-dessus de tous ces opprobres et de toutes ces violences ? Enfin, en sera-t-il moins sûr, comme l'affirment déjà tant de faits tristement instructifs, que l'unique grief qui ait armé les républicains contre la magistrature, c'est l'indépendance même de ses jugements, et que l'unique visée des lois qu'on forge contre elle, c'est l'avide désir de se composer une magistrature dont les sentences leur soient autant de faveurs ? Or, ces vérités, la république peut maintenant les méconnaître : elles se vengeront d'elles-mêmes, grâce à l'expérience qui va commencer. Car, de deux choses l'une. Ou bien la république se verra obligée, par un dernier scrupule ou par un dernier sentiment de prudence, à maintenir l'organisation actuelle des tribunaux, et alors il ne lui servira de rien d'avoir persécuté tant de magistrats : elle n'aura qu'à regretter d'avoir ainsi tourné contre soi une des forces capitales de notre société. Ou bien elle détruira plus ou moins profondément cette organisation, et la logique de ses dialecticiens, la tendance de ses utopistes, la contraindront à se créer une magistrature éligible, qui, tôt ou tard, méritera comme aux États-Unis, l'indignation des honnêtes gens, ou, comme à Athènes, les railleries d'un Aristophane. De toute manière, la faute est grave, et M. Cazot sera de ceux qui en auront fatalement accru le préjudice. Bien naïf, en effet, le ministre ou le député qui pourrait s'imaginer que cette épuration va épuiser la fureur des radicaux acharnés contre la magistrature et que la majorité radicale, dont la Chambre subit de plus en plus la suprématie, se contentera de la loi incomplète et bizarre présentée par M. Cazot ! Pour nous, c'est trop déjà ; pour eux, ce ne sera pas assez...

La république peut couronner le général Farre de ses plus verts lauriers : jamais un ministre de la guerre, hormis peut-être le citoyen Pache, ne s'était honoré en si peu de jours par des exploits moins militaires et plus démocratiques. Certes, on ne pouvait mettre en train, plus brusquement, la désorganisation de l'armée. Le général Farre, en venant prendre cette fonction, n'était précédé, on le sait, ni du souvenir d'un commandement illustre ni de la réputation de réformateur savant; il n'avait donc dans l'armée aucune autorité personnelle qui lui pût donner la liberté de fouler si superbement aux pieds tous les respects et toutes les traditions. Quelle hardiesse pourtant! Il ne lui suffira pas d'ôter au maréchal Canrobert le seul emploi qu'il eût encore, la présidence de la commission qui classe les officiers; et, pour reléguer M. le duc d'Aumale dans l'inactivité, il ne lui suffira pas non plus de supprimer en fait l'inspection générale de l'armée, en s'abstenant d'en renommer les titulaires : le général Farre, par un procédé plus radical encore, soustrait à M. le duc d'Aumale sa qualification nobiliaire; il le réduit, par une appellation toute républicaine, à n'être plus que « le général Aumale »; car le ministre de la guerre que M. Gambetta a élu n'a peur de rien, pas même du ridicule, et nous ne désespérons pas qu'il n'abolisse jusqu'à l'enseignement de toute notre vieille histoire, pour mieux établir dans la mémoire de l'armée l'égalité civique et militaire. Ce ne sont là encore que de faibles coups. Il faut davantage au général Farre; il opérera une élimination complète de tout ce qui représente, au ministère de la guerre, le travail, la science, la règle, la connaissance technique et l'expérience : mérites inutiles, puisqu'ils datent d'hier, puisqu'ils viennent du passé! Le général Farre, comme M. Gambetta, ne veut autour de lui que des « hommes nouveaux; » ils auront tout à apprendre; il faudra même, si, demain et soudain, la fortune et ses périls l'exigent, qu'ils improvisent leur art, quelque terrible qu'en soit l'improvisation : qu'importe! ils seront dociles, ils seront pour M. Gambetta les instruments que son génie veut manier..... Donc, en deux ou trois traits de plume, le général Farre raie les noms du chef de l'état-major général, des deux sous-chefs, des cinq directeurs des services généraux et de plusieurs sous-directeurs : toute l'administration centrale de la guerre est ainsi changée; et, de toute évidence, le changement se prolongera et se multipliera. Pourquoi ce changement? Les officiers qu'on élimine étaient des serviteurs intelligents et laborieux de la patrie; ils possédaient les secrets de la défense; ils avaient dans l'esprit comme sous les yeux les plans des campagnes où la nécessité pourrait, on ne sait quand, au printemps peut-être, peut-être à l'automne, conduire nos armées; ils avaient combiné dans tous ses

détails le mécanisme de la mobilisation; ils étaient instruits de toutes nos ressources, et l'usage leur en était familier d'avance : il y avait donc un intérêt suprême à les garder, et c'était un devoir, un devoir militaire et national. Avaient-ils seulement eu quelque tort politique? Non; ils s'occupaient de leur œuvre spécialement, consciencieusement, sans se mêler aux luttes de nos partis; et la preuve en est péremptoire : aucun journal républicain, parmi ceux mêmes qui s'étaient habitués à crier le plus fort contre « la tyrannie des bureaux, » aucun ne les dénonçait. Cet acte de proscription est donc injustifiable, et il est inexcusable. A Dieu ne plaise que la France ait à expier cette faute de la république! Il y a plusieurs manières, pour un ministre de la guerre, d'imiter le maréchal Lebœuf : celui qui détruit les éléments tout prêts n'est pas moins coupable, à l'heure des surprises dramatiques et des irréparables échecs, que celui qui n'avait pas su les assembler et les organiser, ces éléments. Puisse bientôt le général Farre comprendre mieux et à temps qu'au fond d'un bouleversement pareil, il peut y avoir la cause sanglante d'un désastre! Assurément, on sourit, à Berlin; on s'y réjouit de voir la république, non seulement créer de plus en plus des camps politiques dans l'armée comme si elle n'avait qu'à préparer les guerres civiles, mais mettre dans la direction de l'armée toute la mobilité d'une démocratie inconstante, envieuse, ignorante et brouillonne. Que M. Gambetta ne veuille plus de généraux que ceux qui consentiront à être les licteurs du consul; qu'il change l'armée française en une armée républicaine, où l'officier ne pourra plus porter l'épée que muni d'un certificat de civisme; qu'il enseigne à nos soldats à ne mourir que pour le drapeau de son parti, et M. de Moltke se félicitera davantage encore, et M. de Bismarck louera plus généreusement encore le ministère de M. de Freycinet, le gouvernement de la république. Est-ce là toute l'ambition de M. Gambetta? Est-ce là tout le vœu de la France et tout son avenir?

La prompte et violente épuration qui s'est ainsi effectuée dans les quatre ministères de l'intérieur, des finances, de la justice et de la guerre, n'a été le premier soin du nouveau gouvernement que parce qu'il l'a cru un acte habile : il a voulu par ces grands coups frapper l'imagination du populaire, gagner l'estime des radicaux; il a pensé qu'il s'assurerait même leur patience en leur offrant ce spectacle et un peu de butin : car c'est une des maximes politiques de M. Gambetta qu'il faut ajourner les principes à l'aide des intérêts. Par malheur, ce gouvernement a une crainte qui l'aveugle en concentrant son regard sur un seul point. Oh! ce n'est pas la crainte des conservateurs : il a bien le souci, vraiment, de s'inquiéter ni des intérêts

qu'ils soutiennent dans la masse de la nation ni des principes qu'ils professent avec les classes supérieures du pays. Non, c'est la crainte des radicaux qui compose toute sa sagesse : ne pas leur déplaire, ne pas les irriter, les apaiser et même les contenter en partie, voilà sa règle ; esquiver leurs principes les plus dangereux, satisfaire leurs intérêts les moins coûteux, voilà sa précaution. En tout, partout, il ne considère qu'eux ; il mesure toute sa gestion de la république aux exigences du parti radical. S'il épure, c'est pour obtenir de ce parti la faveur d'un éloge, la grâce d'un acquiescement. Se demandera-t-il s'il ne trouble pas par ces changements continuels les services de l'État, s'il ne fatigue pas les populations par cet incessant défilé de fonctionnaires qui passent comme des ombres chinoises, s'il ne discrédite pas la république par cette versatilité même et s'il ne lui suscite pas des inimitiés de plus en plus nombreuses? Aucunement ; il n'est préoccupé que du désir de se rendre agréable, par son énergie, à ce parti radical dont rien pourtant, comme l'histoire en témoigne, n'épuise l'audace et ne limite la convoitise. Mais M. de Freycinet aura eu beau leur offrir, à ces intraitables, l'hommage de ces premiers actes et la promesse d'agir encore ; il ne les a ni séduits ni calmés. Il paraît qu'ils sont devenus insensibles à la magie de « l'opportunisme » ; ils se vantent de trop bien connaître enfin tout l'art de M. Gambetta et tous ses artifices ; ils s'en moquent avec une amère gaîté, et ils restent ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent être. L'épuration devait les rendre plus débonnaires et plus indulgents au programme du ministère. Vain calcul. Ils ont jugé insignifiante et banale, vague et insuffisante, cette déclaration ministérielle qui, en effet, ne dit à personne rien de neuf ni de net ; ils n'y ont vu, comme tout le public intelligent, que des mots sonores agités dans des phrases vides, des antithèses dextrement pondérées et que la rhétorique parlementaire enseigne au moindre écolier ; ils ont même prétendu (ô insolence des radicaux!) n'entendre dans ce discours solennel de M. de Freycinet que le langage ordinaire de M. Waddington, et le journal de M. Clémenceau s'est hâté d'assimiler dédaigneusement le ministre d'aujourd'hui au ministre d'hier, en déclarant que ce n'était pas la peine d'avoir changé de ministère. Or M. de Freycinet n'a pas été plus heureux, du côté du centre gauche : là aussi on a feint de reconnaître dans la déclaration de M. de Freycinet, comme dans un résumé, toutes les proclamations usuelles de M. Waddington ; et là aussi, d'un air sceptique, d'un ton narquois, on s'est écrié qu'il avait été bien inutile de modifier le personnel du ministère, puisqu'on en gardait toutes les devises et qu'on en copiait toutes les façons. Ainsi, tout le bénéfice de l'épuration dissipé d'avance et une déclaration aussi vite oubliée, ridiculisée, méprisée même,

qu'affichée : voilà le bilan du ministère, presque aux premiers jours de sa précaire existence. Quel miracle lui fournira la force qui lui manque, pour durer? Combien de temps subsistera-t-il? C'est déjà la question. Eh bien! les présages ne lui sont guère propices. Dans tous les débats dont la Chambre vient d'être le théâtre, l'attitude qu'il a devant la majorité est celle d'un gouvernement qui, loin de la diriger, la suit. Qu'elle abolisse l'aumônerie militaire, malgré les efforts vaillants de MM. de Kerjégu et de la Bassetière, ou les efforts timides de M. Cadot et de M. Lamy, le général Farre, au nom du ministère, s'empresse de s'incliner avec une sorte de docile et laconique admiration. Qu'elle institue des lycées de filles, malgré les spirituelles critiques de M. Keller et les avis sensés de M. Bardoux, M. Jules Ferry subit, aux yeux de toute la Chambre, la volonté de M. Paul Bert : il accepte des amendements qu'il semblerait avoir le désir de repousser. Ce ministère sera bien visiblement pour cette majorité un agent craintif et servile plutôt qu'un maître raisonnable, un conseiller respecté. Quant à cette majorité elle-même, qui, au même degré, a l'anarchie politique et l'unité irréligieuse, voyez comme elle marchande à M. de Freycinet et son dévouement, ses serments d'amitié et de fidélité. Elle hésite à former dans son sein un groupe compacte qui puisse et veuille appuyer fermement le ministère, et, à supposer que ce groupe se forme, elle ergote d'avance, elle subtilise, pour savoir et décider s'il s'appellera « majorité gouvernementale » ou « majorité de gouvernement ». Pauvre ministère! Cette majorité confuse qui s'évertue à lui composer, par un choix si laborieux, une garde républicaine, et qui, à l'entendre, rougirait de s'appeler « majorité ministérielle », semble vraiment lui réserver, sans le vouloir, le même destin étrange et la même fin inouïe qu'au ministère de M. Waddington!

Le ministère a un suzerain qui sera difficilement son sauveur. Nous ne disons pas que M. Gambetta ne puisse, quelque temps, soutenir de son impérieuse omnipotence ce ministère qui lui doit tout ce qu'il est. Mais il est visible aux moins clairvoyants qu'à vouloir gouverner la république hors de la présidence, régir l'État sans responsabilité, régenter le ministère sans titre, M. Gambetta aura bientôt usé sa puissance. Il n'est pas de situation fausse où un homme de génie lui-même puisse rester longtemps debout, dans une république principalement. Les ennemis de M. Gambetta, c'était nous, nous seuls, il y a deux ans, il y a même un an. Aujourd'hui, il peut les compter dans la gauche : ils ont été cinquante-cinq, qui lui ont refusé leurs suffrages, dans le vote qui l'a réélu président de la Chambre; et ces cinquante-cinq sont du centre gauche ou de l'extrême gauche. Or pourquoi cette défection? C'est

que les uns sont irrités qu'après les avoir pris pour protecteurs et s'être servis d'eux comme d'intermédiaires, au lendemain de 1871, entre le mépris de la France et lui, après les avoir flattés des promesses hypocrites de sa sagesse, après avoir reconquis par leurs soins bénévoles la popularité et le pouvoir, il les repousse, il renverse leurs ministres, il expulse leurs amis. Les autres, au contraire, lui reprochent d'avoir menti à son programme de Belleville, d'avoir quitté son personnage de tribun furibond pour celui d'homme d'État bonace, de s'être repu d'honneurs et de jouissances, de leurrer tous les partis et de n'avoir la franchise ni d'être vraiment conservateur ni d'être loyalement radical. Le centre gauche commence à haïr M. Gambetta comme un ingrat, l'extrême gauche le hait comme un traître; et tous deux prétendent le contraindre à gouverner ostensiblement, avec tout l'appareil et toute la charge du gouvernement : le centre gauche affecte de l'y obliger au nom des principes parlementaires; l'extrême gauche, au nom des principes républicains; à l'envi, ils veulent l'éprouver, ils veulent lui faire perdre à force de discrédit cette souveraineté occulte et commode, cette dictature indirecte et comme universelle qu'il exerce actuellement. Or le centre gauche, qui ne sera peut-être pas implacable tout de suite, mais qui le deviendra fatalement, et l'extrême gauche, qui se laissera peut-être séduire encore, mais qui se séparera pour toujours de M. Gambetta à telle heure suprême ou à telle autre, ne sont pas ses seuls ennemis. Dans la gauche elle-même, il y a des faibles que l'inquiétude enflamme, il y a des scrupuleux que l'équivoque mécontente. Agrippine osa, à l'abri d'un voile étendu derrière la chaise curule, assister aux séances du Sénat; sans le voir, le Sénat la sentait frémir sous cette draperie, et ce qui restait de majesté au Sénat s'en offensait, ce qui lui restait de liberté s'indignait ou tremblait. M. Gambetta est une Agrippine qui entend tout, qui commande tout, derrière le voile de chaque ministère, et quelques-uns des plus modérés, parmi ces députés de la gauche, finissent, soit honte, soit colère, par être importunés de cette ingérence qui se cache, de cette usurpation qui se déguise, de cette tyrannie qui se dérobe. La tutelle à la fois arrogante et dissimulée de M. Gambetta lasse donc bien des gens, au Palais-Bourbon; elle est supportée avec une certaine impatience, à l'Élysée. Dans le public, elle devient un scandale : on parle de l'égoïsme de M. Gambetta avec des sarcasmes de plus en plus en vifs. Voilà les sentiments qui ont éclaté tout à coup, le jour où M. Gambetta a été abandonné de cinquante-cinq suffrages à la Chambre, et ces sentiments n'agissent pas moins, en ce moment, sur les groupes qui répugnent tant à former avec les satellites de M. Gambetta

une réunion plénière des gauches, où sa discipline surveillerait et mâterait tout. Sans doute, M. Gambetta n'en est pas encore au sort de Mirabeau et de Robespierre. On a crié trop tôt, dans les rues de Paris : « La démission de M. Gambetta ! » Mais il est évident que, d'une part, son empire paraît trop pesant, et que, de l'autre, on veut l'obliger à un rôle plus vrai, plus honnête, plus respectable pour la république comme pour lui-même. L'autre soir, la belle « sorcière » républicaine, qui est son Égérie, paraît-il, et qui donnait une fête si somptueuse aux politiques de la gauche, aurait pu, parmi ses prophéties, dire à M. Gambetta : « Avant un an, tu seras président du Conseil des ministres, à moins que tu ne veuilles être président de la république. » C'est, à notre avis, le dilemne ou la destinée de M. Gambetta va se resserrer. Quant à croire qu'il puisse protéger indéfiniment un ministère soumis comme celui-ci, il nous semble que, dans l'état de la Chambre et du pays, toutes les conjectures le défendent...

Si l'on peut, avec la vraisemblance d'une certaine logique, prévoir la politique intérieure de M. Gambetta, on devine moins bien quelle sera sa politique extérieure. A quels desseins secrets médite-t-il d'employer la diplomatie de la France ? Peut-être, dans la situation nouvelle de la république, est-ce le doute qui nous trouble le plus. Car telle est, autour de notre pays, la disposition des faits, la préparation des événements, en 1880, que toute faute commise peut nous être une faute fatale. Libre à M. Gambetta, s'il croit que la mission naturelle de nos ambassadeurs, c'est d'aller, en apôtres de la république universelle, prêcher dans les cours étrangères le culte et l'exemple de la république française, libre à lui de se faire des ambassadeurs dont la première ou l'unique vertu soit d'être républicains ! Parmi les hommes d'État, omniscients comme omnipotents, que crée ou sacre si spontanément le suffrage universel, il ne manque certes pas de démocrates suffisants dont le beau génie a la certitude que le talent diplomatique se passe sans peine de l'instruction obligatoire et de l'éducation nécessaire. Si M. Gambetta en veut qui, à la manière de ceux de la république romaine, se contentent, pour toute diplomatie, de retrousser un pan de leur toge ou de décrire avec leur baguette un cercle sur le sol, il en trouvera. De même, si M. de Freycinet, qui, pourtant, n'admettrait guère un ingénieur assez présomptueux pour s'être dispensé du noviciat de l'École polytechnique ou de l'apprentissage des Ponts-et-Chaussées, veut ne compter parmi ses conseillers, au ministère des affaires étrangères, que des républicains fiers d'avoir seulement leur intuition en guise d'expérience ou d'art diplomatique, il en trouvera aisément, lui aussi. Ce matin déjà, M. de Freycinet modifie toute l'organisation des bureaux des

affaires étrangères, et il se prive des lumières de trois directeurs dont les connaissances profondes et les habiles services avaient paru indispensables à tous ses prédécesseurs. Continuera-t-il cette épuration, et comment? Nous verrons. Il nous semble toutefois qu'il lui siérait de prendre un peu garde, sinon à l'intérêt de la France, du moins au jugement de l'étranger et à la dignité de la république. Récemment, à Vienne, on a vu, lors d'une circonstance plus que mémorable, combien il est difficile de substituer, dans la confiance d'un grand empire et dans l'estime du monde diplomatique, un républicain qui n'est pas diplomate à un conservateur qui est diplomate et qui l'est non seulement avec les plus nobles qualités du gentilhomme, mais avec tous les mérites du savoir et de la sagacité. Peut-être ce souvenir serait-il propre à tempérer un peu la violence des choix auxquels M. Gambetta et M. de Freycinet seront poussés par leur parti. Qu'ils soient, pour le moins, prudents dans les résolutions et dans les démarches de leur diplomatie! Nous n'ignorons pas qu'ils ont pour eux, en Europe, une puissance redoutable, l'amitié de M. de Bismarck : hier encore, il leur en donnait un gage dans ce mensonge officieux d'une gazette allemande, qui, calomniant jusqu'au burlesque M. le duc de Broglie et M. Decazes, racontait aux lecteurs sots de nos journaux républicains que le gouvernement du 16 mai avait mendié l'assistance de M. de Bismarck, dans notre lutte intestine d'alors. Nous n'ignorons pas davantage que M. Gambetta, docteur gratuitement diplômé de l'Université d'Athènes et qui aspire à fonder la république athénienne en France, assure à nos armes l'alliance de la Grèce. Mais, l'amitié de M. de Bismarck et l'alliance de la Grèce, sont-ce des biens si constants et si purs, des secours si dévoués et si efficaces, que M. Gambetta puisse inaugurer sans crainte, avec de pareilles garanties, cette fameuse politique « d'action » dont ses confidents nous annonçaient déjà les prodiges, vers l'époque du traité de Berlin? Nous en doutons; et, comme cette politique engage quelque chose qui nous est plus cher que l'honneur de la république, c'est-à-dire la paix de la France et son salut, nous supplions tout ce qu'il y a encore chez nous de patriotes clairvoyants et courageux de veiller attentivement aux entreprises de cette diplomatie, aux projets de M. Gambetta et aux actes de M. de Freycinet.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE MARÉCHAL DAVOUT

Le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-même, par sa fille, A. L. d'Eckmühl, marquise de Blocqueville [1].

I

L'ouvrage dont nous voudrions donner une idée, est un monument élevé par la piété filiale à la mémoire d'un héros. Il a déjà été présenté au public par les juges les plus éminents, il a inspiré à M. de Pontmartin une des plus charmantes de ces Causeries du Samedi où la force se marie si bien à la grâce.

M[me] la marquise de Blocqueville a connu à peine son père; elle n'était encore qu'une toute petite fille, la plus jeune de la famille, lorsque le *redouté capitaine*, comme aurait dit Bossuet, le maréchal Davout, duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl, mourut : il mourait, *laissant*, selon le beau vers de Victor Hugo, *laissant veiller la gloire auprès de son enfant* [1]. L'enfant a grandi, la petite fille est devenue femme, elle a traversé la vie, le cœur tout plein de la plus noble passion pour cette gloire paternelle qui l'avait enveloppée de ses rayons. Cette gloire, elle l'a aimée comme le meilleur de son sang; elle a joui des applaudissements dont l'élite et la foule l'ont saluée, de l'admiration que les historiens comme M. Thiers et les poètes comme M. de Lamartine lui ont témoignée : elle a souffert aussi, trop souffert peut-être, lorsqu'elle l'a vue en butte à l'envie, à la calomnie, à l'esprit de dénigrement et de trahison, aux passions haineuses et menteuses, triste et noire tempête à laquelle n'échappent jamais et dans laquelle croissent toujours les renommées faites pour l'immortalité. Alors elle a voulu défendre son père! Le maréchal se doutait-il que l'enfant dont il avait épié les premiers sourires, tirerait le

[1] En vente à Paris, à la librairie Didier, quai des Augustins 35. — Les deux premiers volumes ont déjà paru.

[2] Victor Hugo, *Regard jeté dans une mansarde* (dans *les Rayons et les Ombres*).

glaive pour lui? Il lui avait, dans ses baisers, comme infusé le souffle héroïque dont il était rempli.

Tout silencieux qu'il était dans l'action, Davout éclatait, aux heures solennelles, par des mots sublimes, dignes de Tite Live ou de Corneille. Au matin d'Auerstædt, pour réconforter ses vingt-cinq mille hommes qui allaient être aux prises avec quatre-vingt mille Prussiens, commandés par le roi en personne, il leur tint ce simple langage : « Le grand Frédéric a dit que c'étaient les gros bataillons qui remportaient les victoires ; il en a menti, ce sont les plus entêtés, et vous le serez comme votre maréchal. » Ou bien, dans l'affreux carnage d'Eylau où la victoire de nos soldats se réduisit à garder le champ de bataille qui, par une harmonie lugubre, était un cimetière, il disait aux défaillants, pour les faire tenir droits sous les boulets : « Les braves mourront ici comme des gens d'honneur, les lâches iront mourir en Sibérie. » N'y a-t-il pas comme une étincelle de ce feu sacré, comme un écho de cette éloquence de guerre dans les brûlantes paroles par lesquelles, s'adressant à son père, Mme de Blocqueville exprime la pensée de son livre : « Pressentais-tu l'ardent amour qui m'animerait pour toi, père, alors que, pressant *ta toute petite* sur tes genoux et jouant avec ses cheveux, tu disais en la baisant au front : « Pourquoi n'es-« tu pas un fils, toi? » De ces paroles dites à l'enfant qui n'en saisissait point alors le sens, ta fille s'est souvenue, et Dieu permettra qu'elle vaille un fils pour te défendre. Dieu permettra que, morte ou vivante, on entende un jour sa voix quand elle s'écriera en révélant ton cœur et ton âme : « Calomniateurs, laissez passer la gloire « de mon père, et saluez plus bas [1]. »

Pour que justice fût rendue à son père, Mme la marquise de Blocqueville s'est attachée à le laisser parler lui-même ; elle publie ses lettres intimes, sa correspondance privée, ses notes manuscrites, elle ouvre le trésor de ses épanchements de famille.

Louis Davout, ou plutôt, pour rétablir la véritable orthographe de son nom patronymique, Louis d'Avout ou d'Avot naquit le 10 mai 1770, à Annoux, dans le pays d'Avallon ; il avait pour souche une antique race dont le sang héréditairement prodigué sur tous les champs de bataille faisait dire aux populations bourguignonnes d'alentour : « Quand naît un d'Avot, une épée sort du fourreau. »

Les Bénédictins dirigeaient à Auxerre l'école militaire de la province : privilège qui leur était bien dû sur cette même terre où le plus illustre des fils de saint Benoît, saint Bernard, avait appelé les Français aux armes pour la croix.

[1] Page VII de l'*Avant-Propos*.

L'éducation de Davout leur fut confiée; comme la plupart des compagnons de ces luttes gigantesques, il eut l'honneur d'être élevé par des prêtres. Tandis que Davout, Desaix, Bonaparte, bien d'autres encore, étaient façonnés à la vie des camps par les hommes du cloître, Hoche avait pour maître son oncle, le curé de Saint-Germain-en-Laye [1], qui, charmé des dispositions d'un tel neveu, faisait du futur pacificateur de la Vendée son enfant de chœur de prédilection; c'était pareillement un curé [2] qui, en Alsace, recueillait et instruisait le chevaleresque Kléber. A la Terreur qui la persécuta, l'Église avait répondu d'avance en préparant les soldats qui sauvèrent la France.

Lorsque l'effroyable tourmente fut passée, le même spectacle se reproduisit avec une fécondité nouvelle. Un jeune enfant qui devait être le plus grand orateur de notre siècle, M. Berryer, devenait à son tour l'élève des instituteurs vénérables que, par hasard, avait épargnés l'échafaud; et il nous a raconté lui-même la scène touchante de tous ces victorieux s'empressant à faire de leur gloire la couronne de leurs vieux maîtres : « Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de la maison de Juilly. Deux cent cinquante enfants, rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire, furent au-devant du Premier Consul; je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du P. Amboin [3], qui s'approche de lui : « Général, les maîtres qui ont formé « Desaix, Casabianca et Muiron, ont l'honneur de vous présenter « leurs élèves. — Ils sont en bonnes mains, » dit le vainqueur d'Italie; et nous qui savions sa gloire, il nous regardait comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui [4]. »

Quelques années plus tard, en 1805, l'année d'Austerlitz, Davout, déjà maréchal, vint à Auxerre, où les acclamations de ses concitoyens l'attendaient. Apercevant dans la foule un vieillard qui cherchait à le voir sans oser l'approcher, il courut à lui et se jeta dans ses bras : c'était son ancien professeur de mathématiques, maintenant exilé de son couvent, c'était le Bénédictin dom Laporte.

Fidèle aux maîtres de son enfance, l'homme de guerre n'oublia pas davantage les autels sur les marches desquels il s'était agenouillé avec

[1] *Lazare Hoche*, par Émile de Bonnechose, p. 2.

[2] *Kléber, sa vie, sa correspondance*, par le général comte Pajol.

[3] Le P. Amboin avait été supérieur de l'école d'Effiat, en Auvergne, où avait été élevé Desaix avant la Révolution.

[4] Discours de M. Berryer à la Chambre des députés, le 3 mai 1845, dans la discussion sur les congrégations religieuses. (*Discours parlementaires* de M. Berryer, publiés à la librairie Didier, t. III, p. 577.)

eux. L'année suivante, en *ex-voto* d'Austerlitz, il donnait à l'église Saint-Étienne d'Auxerre une croix de procession, un ostensoir, un calice, un ciboire, deux encensoirs d'argent, qui servent encore dans les grandes cérémonies.

De son passage à l'École militaire d'Auxerre Davout garda une ineffaçable impression de respect, de haute considération intellectuelle et morale pour ces puissantes créations de l'association religieuse, qui, toujours attaquées, résistent ou renaissent toujours, parce qu'elles sont conformes aux desseins de Dieu et aux lois constitutives de l'homme. L'esprit du dix-huitième siècle avait beau se déchaîner autour de lui, se répandre en colères et en ravages; Davout, qui aimait la force, admirait les Jésuites : « Courageux et humains au Brésil, écrivait-il dans des pages éparses, ils réconcilient les indigènes avec cette Europe que les conquérants portugais leur avaient appris à haïr [1]. » Et ailleurs, à propos du Chili et du Paraguay : « Il y a près d'un siècle que l'on dévastait l'Amérique, quand les Jésuites y portèrent cette infatigable activité qui les avait fait si singulièrement remarquer dans leur origine : ils s'enfoncèrent dans les forêts et, à force de patience et de douceur, parvinrent à civiliser grand nombre de peuples. Cependant, avec des succès différents, aucune des sociétés qu'ils parvinrent à former, n'égalait la gloire et l'éclat de celle du Paraguay. Les Jésuites avaient sagement commencé par former des hommes avant de former des chrétiens [2]. » Autre part, parlant de la Californie que l'on ne connaissait pas encore pour le puits de l'or, Davout disait : « Si la puissance des Jésuites eût duré, on peut être assuré que cette colonie serait devenue d'une grande importance [3]. »

Ce que Davout emporta encore de son éducation bénédictine, ce fut, comme on vient de le voir, l'esprit le plus varié et le plus cultivé. S'il se battait d'une façon terrible, il écrivait d'une manière charmante; sur les lèvres de ce soldat si dur à lui-même et à l'ennemi, on était tout surpris de rencontrer la fleur de la plus belle littérature. Il avait toujours son Montaigne avec lui; à ses souvenirs sur la bataille d'Austerlitz il donnait pour épigraphe un vers d'Athalie :

Rois, peuples, en un jour tout se vit dispersé.

La révolution trouva Davout sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne : il l'accueillit volontiers; un instant même, il en

[1] Tome I, p. 256.
[2] *Ibid.*, p. 264 et 265.
[3] *Ibid.*, p. 277.

épousa quelques-unes des passions excessives avec une fougue qui, de la part de cette nature correcte, ordonnée et réfléchie, étonne. Le général qui, dans ses longs commandements, devait être le gardien rigide, parfois inexorable de la discipline militaire, débuta par un acte d'insubordination ; il prit bruyamment parti pour des adjudants, des maréchaux des logis, des brigadiers, des cavaliers de son régiment, qu'il déclarait arbitrairement frappés par le colonel. Quelle pensée l'agitait donc ? Était-ce seulement, comme le croit M[me] de Blocqueville, l'enthousiasme de la liberté, enthousiasme dont, même sous l'Empire, la flamme aurait toujours couvé en lui ? N'était-ce pas plutôt l'inquiétude exubérante d'une destinée encore confuse qui, sentant sa puissance, renverse d'avance les barrières pour mieux se déployer tout entière ?

C'était le malheur de l'ancien régime qu'au lieu de s'élargir et de s'étendre avec le progrès de l'âge, il s'était de plus en plus rétréci et fermé ; il avait fini par s'emprisonner dans des formes surannées et stériles. Contemplez-le au temps de sa splendide maturité, sous Henri IV, le cardinal de Richelieu, Louis XIV ; la monarchie élève tous les mérites, elle leur permet d'arriver, elle les pousse elle-même à tout, elle fait maréchaux de France de simples bourgeois ou de pauvres gentilshommes comme Fabert et Catinat, comme Vauban, le compatriote bourguignon de Davout. Le siècle change, tout se resserre, tout baisse : le glorieux bâton n'ira pas aux mains de Chevert qui étaient si dignes de le porter ; il a l'air de s'immobiliser entre quelques familles d'où sortent encore des officiers estimables, mais d'où ne sortent pas de grands capitaines. Si un émule des Turenne, des Condé, des Luxembourg se lève, il n'est pas Français ; c'est l'Allemagne qui prête à la France le vainqueur de Fontenoy.

De là, de ces légitimes ambitions comprimées, de cette vie étouffée, résultaient, dans l'armée comme dans la société de l'ancien régime à son déclin, des griefs et des malaises auxquels le remède semblait facile, puisque Louis XVI l'offrait : nul doute que Davout ne les eût ressentis avec l'impatience impérieuse de la jeunesse ; il était de ceux qui, forts de leur génie, attendaient pour faire irruption sur la scène et escalader les hauteurs. Dans la révolte du sous-lieutenant du Royal-Champagne, il n'est guère possible de ne pas reconnaître une des explosions foudroyantes de la plainte que, bénissant les drapeaux du régiment de Catinat, Massillon avait élevée vers le trône, au nom des plus nobles familles découragées du métier des armes qu'elles exerçaient si vaillamment : « On se voit passer sur le corps, avait dit l'orateur sacré, par des subalternes, gens qu'on a vus naître dans le service, et qui n'en savent pas encore assez même pour obéir, tandis qu'on se sent soi-même sur le penchant de l'âge,

et qu'on ne rapporte de ses longs services qu'un corps usé, des affaires domestiques désespérées, et la gloire d'avoir toujours fait la guerre à ses frais. »

Après cette courte fièvre, la carrière militaire de Davout s'ouvre : quelle fortune ! quel éblouissement ! quel rêve ! Engagé volontaire en 1792 dans le 3e bataillon des gardes nationaux de l'Yonne, il est, deux ans après, général de brigade. De l'armée du Rhin où il s'est lié d'une étroite amitié avec Desaix et Marceau, il suit Bonaparte en Égypte, il y commande la cavalerie au Caire, dans les charges du désert, à Aboukir, à Héliopolis ; on voit encore son nom inscrit sur les murs du temple de Philœ, en Éthiopie. Pour sa rentrée en Europe, il assiste à la bataille de Marengo. Il est fait maréchal de France en 1804, à trente-quatre ans. A Austerlitz, il contient et met en déroute l'aile gauche de l'armée austro-russe. A Iéna, il est le véritable auteur de la victoire[1], puisque l'action décisive de cette bataille extraordinaire s'est passée à Auerstædt où, malgré une artillerie insuffisante, malgré l'extrême infériorité numérique de ses troupes, il écrase le principal corps de l'armée prussienne, lui prend cent quinze pièces de canon, lui tue ou lui blesse près de dix mille hommes, parmi lesquels l'élève de Frédéric II, le duc de Brunswick, mortellement atteint, le maréchal de Mollendorf, une quantité immense d'officiers. A Eylau, sans recevoir d'ordres, en corrigeant même ceux qu'il avait reçus, par une inspiration de génie, il va droit au péril qu'il pressent, arrête le général prussien Lestocq qui fondait sur nos soldats épuisés, comme Blücher à Waterloo, et nous rend l'avantage dans cette journée affreusement disputée. C'en est fait, Davout est définitivement classé parmi les grands capitaines. En cette année d'Eylau, le 1er mai 1807, il écrivait à sa femme : « J'approche déjà de l'âge mûr ; dans quelques jours, ton Louis aura trente-sept ans[2]. » Il poursuit jusqu'à la chute de l'Empire sa course glorieuse, à Friedland, à Thann, au combat meurtrier d'Eck-

[1] Napoléon, qui était à Iéna et non à Auerstædt, eut la faiblesse de vouloir étouffer le second sous le premier. M. Thiers et tous les historiens sérieux ont, pièces en main, rétabli la vérité des choses.

Un général bonapartiste, peu bienveillant pour Davout, le général Lamarque, écrivait au lendemain même de l'empire : « La victoire d'Auerstædt, où se décida réellement la victoire d'Iéna, est un immense et prodigieux événement : trente mille hommes sous les ordres de Davout arrêtèrent et culbutèrent plus de quatre-vingt mille Prussiens, commandés par le duc de Brunswick et par le roi de Prusse. C'est le plus beau titre de gloire du maréchal Davout, et il suffit pour immortaliser un homme. » (*Mémoires et souvenirs* du général Lamarque, t. I, ch. IX, p. 165.)

On peut consulter aussi les *Mémoires* du général de Ségur.

[2] Tome II, p. 291.

mühl, à Wagram, dans la funeste expédition de Russie, où il donne les meilleurs conseils, propose tour à tour les combinaisons les plus hardies et les plus sages d'offensive ou de retraite, et encourt la plus inique disgrâce. Désormais l'histoire de l'Empire n'est plus qu'une agonie saccadée où Davout se débat comme un lion. Napoléon était déjà en route pour l'île d'Elbe, les alliés occupaient Paris depuis six semaines, quand l'indomptable maréchal tenait encore dans Hambourg. Ne voulant rien entendre aux menaces comme aux avances des Russes, répondant à leurs sommations par des sorties qui les décimaient, il ne rendit la place que sur un ordre écrit du roi de France; alors il quitta l'Allemagne, ramenant à Louis XVIII un matériel considérable et trente mille hommes auxquels il avait fait prendre la cocarde blanche.

II

C'est sur ce fond de guerre, toujours sombre, toujours tourmenté, que la correspondance de Davout avec sa famille se dessine : il s'y livre sans apprêts, il s'y peint au naturel, il se fait aimer.

Dans ces lettres écrites au jour le jour, au pas de course d'une vie à qui la conquête de l'Europe ne laisse pas de repos, ne cherchez pas un récit savant des opérations militaires; le maréchal est sobre lorsqu'il parle de lui-même : il glisse vite sur ce qu'il a fait; il mentionne ses batailles bien moins pour raconter ses succès que pour dissiper l'inquiétude des siens. L'homme de guerre a disparu; c'est le parent, c'est l'ami, c'est le propriétaire qui se montrent dans tout leur abandon. Le plus éloquent des compatriotes bourguignons de Davout, Bossuet, fils d'un conseiller au parlement de Dijon, nous a tracé quelque part le portrait d'un austère magistrat, probablement son père, qui, descendu de son tribunal, après l'audience, laissait tomber « *son ton de voix magnifique* » pour bégayer et jouer avec ses enfants. Cette aimable familiarité, les lettres de Davout la respirent; il a déposé sa voix de commandement, tous ses plumets et tous ses panaches, son épée pleine d'éclairs, et il nous fait redire à chaque instant le mot si connu et si vrai de Bossuet : le plus grand plaisir de l'homme, c'est l'homme [1].

En 1805, il était au camp de Boulogne; il avait devant lui, autour de lui, la plus formidable armée d'invasion qu'un conquérant ait réunie dans les temps modernes, et dans le lointain, par delà une forêt de voiles, les côtes d'Angleterre qui blanchissaient à l'horizon. Davout écrit à sa femme; va-t-il l'entretenir de la destruction pro-

[1] Sermon sur l'Annonciation.

chaine de cette puissance britannique contre laquelle toutes ces masses d'hommes et de vaisseaux sont rassemblées ? Non, une tout autre affaire l'occupe, c'est la destruction des lapins dans son parc de Savigny ; il en décrit les moyens, comme il décrirait une manœuvre pour cerner l'ennemi : « Le meilleur moyen, ma bonne Aimée, de détruire les lapins est de faire retourner tous les terriers ; trois ou quatre hommes de journée pendant deux à trois jours feront cette besogne, le garde se chargeant de leur montrer les terriers. Le garde pourra faire la chasse, soit à coups de fusil, soit avec des panneaux, à ceux qui échapperont. Le nombre n'en sera pas grand ; profite, ma petite Aimée, de ce conseil. Il m'a été donné par le grand veneur avec qui je suis venu ici : je le crois si bon, que je t'engage à le mettre à exécution de suite pour te débarrasser de ces vilains animaux qui bouleversent ton parc et qui attaquent sans ménagement tes jolies plantations. Je les condamne pour ce dernier délit tous à mort [1]. » Dans ces derniers mots qui cachent un sourire, comme on reconnaît bien le terrible justicier qui, dans son camp toujours le mieux gardé et le mieux approvisionné, faisait l'épouvante des maraudeurs et des espions !

Davout avait la qualité souveraine, il était simple. Sur ce faîte des grandeurs où les événements l'avaient porté, il était resté brave homme et bon enfant. Justement fier des services qu'il avait rendus et des actions qu'il avait faites, il avait vu sans vanité, presque avec défiance, s'amonceler sur lui les honneurs et les titres. Lorsque, duc d'Auerstædt depuis l'année précédente, il reçut en 1809 les lettres patentes qui le créaient prince d'Eckmühl, il disait à son secrétaire, avec un mélange d'étonnement et de tristesse : « J'étais déjà duc, à quoi bon me faire prince ? Au train dont vont les choses, tout cela ne peut durer plus de trois ou quatre ans ! Enfin, de grandes dotations sont attachées à ce titre, et ma femme, qui s'entend à l'administration, aura le temps d'économiser des dots pour nos enfants. »

De retour à son château de Savigny-sur-Orge, le nouveau prince d'Eckmühl voulut aller rendre visite à son évêque diocésain, l'évêque de Versailles. Tout joyeux d'introduire un si grand personnage, le domestique du prélat prit sa voix la plus retentissante pour annoncer à travers les salons de l'évêché : Monseigneur le prince des Quenouilles ! O vanité de la gloire humaine ! Soyez donc un des douze pairs de Charlemagne, pour qu'à quelques lieues de chez vous, on ne sache même pas comment vous vous appelez ! Inscrivez votre nom sur le bronze, faites-le tonner d'un bout de l'Europe à l'autre avec l'airain des batailles, et considérez ce que l'oreille populaire aura

[1] Lettre du 24 messidor an XIII, t. II, p. 143.

retenu de tout ce bruit! L'évêque et les personnes qui l'entouraient étaient consternés; soudain *le féroce Davout* parut! Il avait été pris d'un bon rire, si franc, si épanoui, si cordial, que la grave assistance n'eut rien de mieux à faire que de l'imiter.

Davout avait épousé une des plus belles personnes de son temps, Mlle Aimée Leclerc, sœur du général Leclerc qui périt dans la malheureuse expédition de Saint-Domingue où il commandait en chef, et qui était marié lui-même à une des sœurs du Premier Consul, Pauline Bonaparte, plus tard la princesse Borghèse. Rien de gracieux et de doux comme les lettres du maréchal à la maréchale; c'est un printemps de tendresse et de félicité. Masséna, dont l'humeur était plus volage, écrivait [1] à Mme Récamier qu'il avait porté sur lui, au siège et dans les batailles de Gênes, un ruban détaché de l'une de ses blanches parures. C'était à la maréchale que notre maréchal réservait ses galanteries; il avait toujours sur lui sa miniature enfermée dans un médaillon, il l'emmenait au feu, sous la grêle des boulets et des balles : « Aussitôt que je suis seul, écrivait-il à sa femme, je lui adresse de jolies choses, je la couvre de baisers [2]. » Le ministre de la guerre qui le surprenait un jour dans ces effusions, à Munich, en route pour Austerlitz, se moquait un peu de lui, il lui disait qu'il finirait par abîmer ce portrait adoré; et Davout répondait que, si le portrait était abîmé, il en ferait faire un autre. Le sévère, l'imperturbable, l'impassible Davout, comme l'appellent les historiens, faisait même l'aveu à sa femme, que plus d'une fois, en la quittant pour aller à la gloire, il avait dû essuyer des larmes : « Sois tranquille, je ne rougirai pas des petites larmes que notre séparation me fera aussi verser; je sens que j'aurais trop souvent à rougir, si l'occasion s'en présentait [3]. »

C'est là un de ces coins ignorés d'une vie fameuse, dont le vulgaire s'étonne toujours quoiqu'il s'y retrouve lui-même dans ses sentiments les plus purs. Davout était victorieux, les acclamations des soldats s'élevaient, les trompettes sonnaient, les tambours battaient, les drapeaux noircis s'abaissaient devant lui; pendant ce temps-là, il songeait aux pelouses de Savigny, aux allées du grand parc, aux salles du vieux château, où son cœur apercevait sa femme avec ses petits enfants. La maréchale restait presque toujours à Savigny; elle aimait peu le monde, elle goûtait peu les pompes de la cour, elle s'habituait difficilement aux majestés et aux altesses qu'elle avait vues naître. Le maréchal la grondait amicalement, il la conjurait de ne pas se laisser attrister, de ménager sa santé; il la féli-

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, de Chateaubriand, t. IV.
[2] Lettre du 22 février 1805, t. II, p. 197.
[3] Lettre de messidor an XII, t. II, p. 90.

citait de secourir les pauvres gens, surtout lorsque ces pauvres gens étaient les parents de ses conscrits; il s'ingéniait pour multiplier les distractions dans sa solitude : « Élève-t-on des perdrix [1]? » lui écrivait-il du camp de Boulogne; ou bien : « Où en est la basse-cour? mes graines d'acacia ont-elles réussi [2]? » Ou encore : « Les lévriers arabes, comment vont-ils [3]? » Du camp de Boulogne, il était bien près de la Hollande, bien près des tulipes de Harlem : « Je vais faire les démarches nécessaires pour te procurer des oignons de jacinthes ainsi que des renoncules et des anémones de Hollande [4]. » Sur le point de quitter les Flandres pour passer en Allemagne, il écrivait encore à sa femme : « As-tu remercié le sous-préfet de Furnes pour l'envoi de ses œillets? Ces jours-ci, je t'expédierai renoncules, jacinthes et tubéreuses [5]. »

Le soldat qui, mort, a inspiré un culte si touchant à sa fille, avait dû chérir beaucoup sa mère : elle lui avait été confiée par son père qu'il avait perdu de bonne heure; il veilla sur elle, jusqu'à vouloir la suivre dans la prison où, pendant la Terreur, elle fut jetée comme noble et parente d'émigrés. Il la couvrit toujours de son ardente sollicitude : « O mon ami, lui écrivait sa mère, ton bonheur fait le mien [6]. » Que d'hommes supérieurs ont dû deux fois la vie à leur mère, d'abord la vie de ce monde, puis celle qui leur a ouvert les portes de l'histoire! Au fond de ces âmes vouées à l'action et à l'éclat, comme dans l'ombre retirée d'un temple, il y a toujours une image bénie. Lorsqu'une mère n'est plus, elle est encore pour ses fils; ils vont et viennent, les yeux fixés sur un souvenir comme sur une étoile au ciel, se murmurant intérieurement à eux-mêmes, dans la lutte et dans l'épreuve, dans le triomphe et dans le deuil, ce qu'un poète a exprimé par ce vers si simple et si beau :

Ma mère, ce grand cœur qui dort dans le tombeau [7]!

Davout avait couru la terre, de l'Escaut au Danube, du Rhin au Nil, des Pyramides à Potsdam; sa mère était demeurée au foyer, en Bourgogne, au manoir de Ravières, n'ayant rien changé ni à ses horizons ni à ses habitudes, filant de la laine comme dans le vieux temps. Avoir une belle laine souple et moelleuse à filer était l'un de ses contentements; elle remerciait ainsi la maréchale qui lui avait

[1] Lettre du 2 messidor an XIII, t. II, p. 136.
[2] Lettre du 24 prairial an XII, t. II, p. 131.
[3] Lettre du 7 messidor an XIII, t. II, p. 137.
[4] Lettre du 18 brumaire an XII, t. II, p. 112.
[5] Lettre du 8 brumaire an XIII, t. II, p. 181.
[6] Lettres du 18 juin 1808, t. Ier, p. 130.
[7] Victor Hugo, *Sagesse* (dans *les Rayons et les Ombres*).

envoyé huit livres de laine bien choisie : « On dirait de la soie ; aussi j'ai bien du plaisir à tourner ma roue. Je viens d'en acheter à 1 fr. 12 la livre ; mais aussi quelle différence ! C'est le jour et la nuit[1]. » Tout en tournant sa roue, elle pensait à son cher absent, elle causait de lui avec son curé ; en juin 1808, comme elle voyait de gros nuages se diriger du côté de ces régions du Nord où guerroyait son fils, elle ne pouvait se défendre d'un mauvais pressentiment : « M. le maréchal, lui dit le bon curé, ne peut craindre le tonnerre, il n'est jamais tombé sur les lauriers[2]. »

Au commencement de l'année 1806, au lendemain d'Austerlitz où il s'était couvert de gloire, le maréchal Davout voulut faire un cadeau à l'église de Ravières : il lui donna une pièce de terre d'un bon rapport. Sa mère avait bien un petit crève-cœur : cette pièce de terre était un champ de luzerne, et cette luzerne convenait si bien à ses vaches ! Cependant elle n'insista pas, puisque c'était pour Dieu, pour le Dieu qui protégeait si merveilleusement son fils : « J'ai fait, écrivait-elle au maréchal, votre offrande à MM. les fabriciens qui m'ont priée de vous remercier ; on va dimanche l'annoncer au prône ; ainsi vous aurez part aux prières de l'Église. La luzerne dont vous faites cadeau a un bon fonds de terre, mes vaches vont s'apercevoir qu'elle leur manque[3]. » Ce dimanche-là, de l'humble église de Ravières, que de vœux et de prières durent s'élever pour Davout ! Furent-ils entendus du ciel ? L'année 1806 n'était pas achevée que le bienfaiteur de la paroisse avait remporté la victoire d'Auerstædt.

Qu'on nous pardonne ici un souvenir. Non loin de Ravières, dans les bois du Morvan, avait habité un autre Bourguignon dont la France est fière, l'immortel Vauban ; lui aussi, pour fêter ses victoires, avait eu une idée vraiment digne d'elles. En mémoire des deux mille pièces de canon qu'à Philipsbourg et le long du Rhin il avait conquises sur les Allemands, il avait demandé à Louvois de lui faire fabriquer quatre pièces de canon, aux armes du roi, avec les siennes au-dessous, qui garderaient toujours le seuil de sa maison : « Elles ne serviront, écrivait-il au ministre, qu'à solenniser la santé de mes bienfaiteurs et à tirer le jour du Saint-Sacrement, pendant la procession. Cependant, ajoutait-il en souriant, si par hasard vous avez quelque expédition de guerre à faire en Morvan, vous les trouverez là toutes prêtes[4]. » N'y a-t-il pas entre ces deux scènes comme un

[1] Lettre de Mme Davout à la maréchale, 2 mai 1807, t. Ier, p. 129.
[2] Lettre de Mme Davout au maréchal, 18 juin 1808, t. Ier, p. 131.
[3] Lettre du 27 janvier 1806, t. Ier, p. 125.
[4] *Histoire de Louvois*, par Camille Rousset, de l'Académie française, t. IV, c. IX, p. 149.

air de famille? Les cloches de l'église de Davout et les canons de la maison de Vauban ne mériteraient-ils pas de confondre à travers les siècles leurs volées joyeuses?

La correspondance intime de Davout répand une clarté curieuse sur une partie peu connue de ces existences colossales, improvisées par la victoire. Dans les apparences, quelle splendeur! quelle opulence! quels dehors superbes! Pénétrez au fond; l'inquiétude, la gêne, le souci du lendemain y régnaient. Pourvus de riches dotations qui ne passeraient pas à leurs filles et qui s'écrouleraient dans une défaite, astreints à des charges sans fin, à une suite nombreuse et coûteuse, à un train magnifique, à une représentation faite pour éblouir les vaincus, tous ces ducs et princes étaient embarrassés d'une grandeur à laquelle ils ne pouvaient suffire et dont l'insoutenable fardeau accablerait leurs descendants.

Alors plusieurs cédaient à la tentation qui, de tous côtés, s'offrait à eux; environnés de dépouilles et de trophées, ils usaient du droit de la guerre pour enfler et asseoir vite leur fortune. Nous ne savons rien de plus expressif en ce genre qu'une conversation du général Lamarque avec cet héroïque Masséna dont nous parlions tout à l'heure, ce Condé de la Révolution, comme M. Thiers l'appelait un jour devant nous, Condé, ajoutait-il, irrégulier comme sa mère. Masséna avait réalisé trois millions par des échanges de monnaie dans les provinces vénitiennes, il les avait déposés chez un banquier de Gênes; sur une plainte du vice-roi d'Italie, Napoléon les fit saisir et confisquer. Le général Lamarque fut chargé d'annoncer cette délicate nouvelle à Masséna qui résidait à Naples, au palais Acton; il alla le trouver la nuit. Le vainqueur de Zurich le reçut, un bonnet de coton sur la tête, et enveloppé dans une robe de chambre de taffetas vert:

« Monsieur le maréchal, lui dit Lamarque, je suis chargé de vous annoncer une bien mauvaise nouvelle.

— Qu'est-ce? parle.

— C'est bien malgré moi que j'ai accepté une mission aussi désagréable.

— Parle donc; viens-tu m'arrêter?

— Ah! Monsieur le maréchal, je me serais brûlé la cervelle devant votre palais, plutôt que d'exécuter un pareil ordre.

— Qu'as-tu donc à me dire? parle; je suis résigné à tout. »

Lamarque expliqua les volontés de l'empereur; les yeux de Masséna étincelaient, il répondit d'une voix sourde où bouillonnait la colère: « Tous les guerriers, depuis Romulus, ont fait leur fortune en versant leur sang pour leur pays. L'empereur croit donc que nous ne nous battons que pour l'assurer sur le trône et donner un

royaume à ce freluquet de vice-roi d'Italie? Ce n'est pas pour moi que je veux de l'argent; Masséna n'a pas oublié qu'il fut soldat et qu'il vécut avec cinq sous par jour. Je saurais vivre encore avec ma solde, mais le luxe nous a envahis; l'empereur nous a donné des titres, un rang à soutenir, et mes enfants ont été élevés dans le faste, qui sera un besoin pour eux. » Le général Lamarque essaya d'apaiser le vieux guerrier; il le consola, il le caressa, il lui rappela les grands hommes de Plutarque : « Oui, je lirai Plutarque, reprit Masséna exaspéré; mais je lirai aussi Tacite, entends-tu, Tacite[1] ! » Et, en prononçant ces derniers mots, il semblait faire entendre que la mesure qui le frappait, était comparable à tous les méfaits de Tibère.

Davout fut du nombre des maréchaux de l'empire que n'effleura pas même le soupçon; ses détracteurs les plus acharnés, comme Bourrienne, ont baissé pavillon devant sa probité rigide. L'imperturbable, selon la qualification si souvent répétée de M. Thiers, fut aussi l'incorruptible. Il était intraitable avec les pillards, il sévissait contre eux avec une rigueur qui n'était peut-être pas sans justice, mais qui était sans pitié. Il s'étudiait même à semer l'épouvante, à faire trembler pour n'avoir pas à faire pendre. Se promenant à cheval quelques jours après qu'il avait lancé une proclamation draconienne contre le maraudage, il aperçut un dragon qui le pratiquait effrontément en plein champ, il l'envoya chercher; il avait déjà commencé à l'apostropher dans les termes les plus rudes lorsqu'un gros mouton, passant sa tête de dessous le manteau du dragon, poussa des bêlements déchirants : « Tais-toi donc, dit le coupable à l'animal qu'il renfonçait; laisse parler M. le maréchal. » M. le maréchal était désarmé; et il n'y eut personne de mis à mort, pas même le mouton, qui fut rendu en vie à son berger.

Mais cette scrupuleuse réserve qu'il exigeait d'autrui, Davout se l'imposait à lui-même. Dans ses lettres à sa femme, surtout dans celles qui précèdent l'établissement des grandes dotations impériales, il est souvent question d'embarras de ménage, des obligations énormes sous lesquelles les ressources succombent, des dépenses forcées qui dépassent les revenus, de Savigny qu'il faudra peut-être vendre; jamais une faiblesse, jamais un regard vers ces trésors que la guerre entasse et fait luire : « Je préfère la pauvreté, écrivait le maréchal, à une fortune que je n'aurais acquise que par des moyens qui pourraient me faire rougir. Rien ne me changera[2]. » Sur cette maxime il régla ses actions. Il eut des délicatesses pareilles à celles que Villars, qui se contentait de les admirer, louait chez l'*inimi-*

[1] Nous empruntons presque textuellement ce récit aux *Mémoires et souvenirs* du général Lamarque, t. Ier, c. III des *Souvenirs,* p. 320 et suiv.

[2] Lettre du mois d'août 1807, t. II, p. 304.

table M. de Turenne. Après Iéna, il eut l'honneur, qu'il avait bien gagné, d'entrer le premier à Berlin : les magistrats de la ville lui offrirent un million ; on crut dans l'armée qu'il en avait fait présent aux hôpitaux [1], il l'avait refusé purement et simplement. En Hongrie, comme les autorités de Tokay, qu'il avait réduit à capituler, lui apportaient la même somme, il fit la même réponse, déclarant seulement, en vrai Bourguignon, qu'il voulait bien du vin du cru, mais qu'il le payerait argent comptant. En Silésie, il donna un exemple dont le souvenir mérite de traverser les siècles pour la leçon ou pour la confusion des conquérants : les administrations locales ayant réuni des fonds considérables pour les mettre à sa disposition, il les accepta cette fois, puis il décida qu'ils seraient distribués à tous les officiers prussiens en retraite de la province, dont la ruine du royaume et les malheurs de la guerre avaient empêché de payer la pension [2].

Ajoutons que cette dignité fière dont il était animé, Davout avait le bonheur de la retrouver dans le cœur qui battait le plus près du sien : « Si le motif de ta pénurie d'argent, écrivait-il à sa femme, te donne de la satisfaction, crois-tu, ma bonne Aimée, que je sois insensible à l'idée de posséder une femme qui apprécie la probité, et qui, bien loin, comme tant d'autres, de tourmenter son mari pour, aux dépens de sa réputation, lui procurer des diamants et tous les autres objets de luxe, l'encourage, au contraire, à toujours mériter l'estime de son souverain, et à préférer une réputation de probité à tous les trésors possibles ? Tu fais plus encore, mon amie, tu préfères faire des sacrifices et vivre de privations à l'idée d'avoir une fortune qui pourrait faire rougir ton mari. Tes sentiments ajouteraient, si cela était possible, à l'attachement que je te porte [3]. »

Très dévouée à ses enfants, souvent préoccupée du présent et de l'avenir, la maréchale n'avait pas d'effort à faire pour respecter les sentiments du maréchal, elle les partageait; souvent même il lui reprochait, avec d'affectueuses instances, d'être trop discrète, de n'avoir pas assez de fantaisies et de désirs. Un jour pourtant, à ce tout-puissant mari qui commandait à des milliers d'hommes, elle s'avisa de faire une demande ; elle avait appris qu'à la bataille d'Auerstædt, son chapeau avait été troué, renversé et jeté dans la poussière par un biscaïen qui lui avait même enlevé une touffe de cheveux. Ce chapeau, ne pourrait-elle pas l'avoir, le garder comme un trésor de famille ? Et Davout de répondre tout

[1] Le général de Fesenzac qui rapporte ce bruit, ajoute : « Cette conduite serait digne de lui. » (*Souvenirs militaires* de 1804 à 1814, c. IV, p. 114.)

[2] *Souvenirs militaires* du général baron Berthezène, p. 166 et 167.

[3] Cette lettre est du 3 avril 1806, l'année d'Auerstædt, t. II, p. 203.

bonnement : « La demande que tu me fais, ma petite Aimée, de mon chapeau mis hors de combat, je ne suis plus en état d'y satisfaire, m'étant servi du galon pour un autre, et le reste du chapeau ayant été jeté là. Je t'assure, ma bonne amie, que je n'ai jamais tenu à ces choses ; mais si j'avais pu prévoir ton désir, je l'eusse conservé. Le courage ne tient pas à montrer des chapeaux ou des habits percés ; ceux qui n'ont rien ont eu plus de bonheur, mais non moins de mérite [1]. »

III

Le point de la vie du maréchal Davout contre lequel la calomnie s'est ruée le plus aveuglément, c'est son rôle après Waterloo. Les écrivains révolutionnaires et bonapartistes qui, sous la Restauration, firent cause commune, l'ont peint à l'envi des plus noires couleurs. A les entendre les uns et les autres, une armée nombreuse, ardente, pleine de ressources, existait encore : il ne dépendait que du prince d'Eckmühl de l'employer et de la diriger, il aurait pu empêcher l'étranger de rentrer dans Paris, sauver la France, sauver peut-être l'empire ; par des calculs d'intérêt privé, il préféra pactiser avec les Bourbons.

Pour nous qui, sans idée préconçue, avons étudié de très près les événements et les personnages de cette époque troublée, nous n'hésitons pas à dire que, si jamais le maréchal Davout a conquis des titres à l'estime publique, comme déjà il en avait tant à la reconnaissance nationale, ce fut à cette date ; au milieu de difficultés inouïes, dans la mêlée confuse des partis, il se montra grand patriote.

A l'arrivée de Napoléon à Paris, dans la soirée du 20 mars 1815, le maréchal Davout avait été le saluer : non qu'il eût préparé ou connu ou même désiré ce fatal retour ; mais, tenu en dehors de la première Restauration, enfermé dans Hambourg à son avènement, plus tard en butte, pour cette mémorable défense, aux clameurs irritées de l'Europe auxquelles avaient eu le tort de se joindre quelques voix françaises, sans fonctions actives, sans commandement, libre de tout engagement vis-à-vis des Bourbons, il porta son hommage à celui qui avait été son empereur. L'empereur lui offrit sur-le-champ le ministère de la guerre ; le maréchal refusa, alléguant son incompétence, ses habitudes prises ailleurs, sa vie passée dans les camps. Il ne céda que lorsque, se penchant vers lui, son puissant interlocuteur lui eut, à mots couverts, au milieu des Tuileries encombrées d'une foule affairée et étourdie, fait un aveu qui était la plus acca-

[1] 24 novembre 1806, t. II, p. 253.

blante condamnation de sa coupable aventure : c'est que la lutte avec l'Europe entière était imminente et certaine ; c'est que les bruits qu'il avait répandus ou laissé répandre sur les bonnes dispositions de l'empereur d'Autriche à son égard, sur sa réunion prochaine avec Marie-Louise, n'étaient qu'un leurre ; c'est que la France, cette pauvre France toute saignante encore de ses vingt-cinq années de batailles sans fin, il allait la ramener à de nouveaux combats, plus gigantesques que les premiers ; c'est qu'il n'y avait plus à délibérer s'il avait bien ou mal fait de revenir ; c'est qu'il était là, et que, pour lui-même comme pour le pays, il fallait vaincre ou périr.

Davout accepta le ministère offert dans ces conditions si lourdes ; il y déploya, contre les ennemis du dehors et du dedans, l'énergie âpre, inflexible, presque dictatoriale, qu'il mettait dans l'exécution de ses opérations militaires.

Mais après Waterloo, lorsque la fortune eut prononcé, lorsque le grand joueur eut perdu sa partie suprême, une question nette, pressante, de vie ou de mort, se dressa et resta toute seule : la paix n'était-elle pas nécessaire ? Et les Bourbons n'étaient-ils pas moins nécessaires que la paix elle-même, à la France ?

Sur l'impossibilité de poursuivre la guerre, sur l'urgence impérieuse de la paix, il n'y eut d'abord qu'une opinion : la poignante évidence de notre faiblesse frappait tous les yeux et remplissait tous les cœurs. Il se passa depuis, ce qui, dans notre pays surtout, se passe après toutes les crises violentes ; une fois le péril écarté, un jugement nouveau se forme, jugement le plus souvent fait de vanité, de légèreté et de lâcheté : ceux qui ont le plus bas courbé la tête, sont les plus hardis à la relever pour outrager les hommes qui, ayant assumé sur eux-mêmes la responsabilité, les ont tirés de leurs angoisses et leur ont procuré le salut ; ils ne leur pardonnent pas alors d'avoir fait ce qu'ils ne leur pardonnaient point, la veille, de ne pas faire assez vite. La paix ! la paix ! C'était, après Waterloo, le cri de tous, des plus fermes comme des plus timides. Napoléon lui-même, revoyant Davout, ne trouvait qu'un mot à dire, mot dont sa face livide, mieux encore que ses lèvres contractées, exprimaient la sombre et insondable intensité : Quel désastre ! Le lendemain, 22 juin, tous les voiles tombaient ; tranchant de sa parole haletante et brusque, comme avec un glaive, toutes les arguties, toutes les illusions, tous les mensonges des courtisans aux abois ou de quelques soldats égarés, le brave des braves, le maréchal Ney, tout couvert encore de la poussière de Waterloo, où il s'était battu avec un héroïsme désespéré, donnait la conclusion du mot de Napoléon, il s'écriait en pleine Chambre des

pairs : « Tout cela est faux, tout cela est chimérique ; on vous trompe de tous côtés, on vous trompe en tout et partout. Vous ne pouvez, dans l'état présent, songer à rien qu'à la paix. Ce n'est pas seulement un champ de bataille, c'est un empire perdu ; je dis les choses comme elles sont, afin qu'elles profitent, et que, dans le malheur du moins, on ne soit pas trompé. Il n'y a plus que le temps de négocier. Il faut faire le paix, nous sommes à bout de tout le reste [1]. »

Et ce que l'infortuné maréchal Ney disait tout haut, à la face de l'Europe et de la France, comme un homme qui n'a plus de ménagements à garder avec ce monde d'où il va bientôt sortir, les rapports militaires les plus consciencieux et les plus secrets le confirmaient. La fatigue, le découragement, le dégoût d'une lutte manifestement inutile s'étaient emparés de ces troupes qui avaient tant satisfait à l'honneur ; la désobéissance et la débandade achevaient ce qu'avait commencé la défaite ; officiers, sous-officiers et soldats quittaient sans ordre une armée démoralisée, plus qu'à moitié détruite, et disparaissaient. Les Chambres durent rendre un décret pour intimer aux militaires de tout rang de rejoindre immédiatement leurs régiments, sous peine d'être déclarés infâmes et jugés comme déserteurs.

De la place de Laon, où il avait ramassé quelques débris d'armée, le maréchal Soult, qui avait rempli à Waterloo les fonctions de major général, écrivit, dès le 22 juin, à l'empereur pour lui communiquer l'état vrai des choses : « J'ai prié M. le lieutenant-général Dejean de se rendre près de Votre Majesté pour l'instruire de la fermentation qui règne à l'armée, surtout parmi les chefs et les généraux ; elle est telle qu'un éclat semble prochain, et l'on ne dissimule plus les projets anarchiques qu'on a conçus. Le général Piré me disait aujourd'hui qu'avant quinze jours le gouvernement serait changé ; cette opinion paraît générale, et je suis persuadé que, sur vingt généraux, il y en a dix-huit qui la partagent. » Le duc de Dalmatie citait les exemples les plus significatifs, des généraux très considérables, qu'il nommait, et qui étaient partis sans même le prévenir ; ailleurs, à Vervins, le commandant et les officiers d'un régiment de cavalerie refusant d'obéir au général Subervie, sous prétexte que le poste assigné était mauvais : « Jamais, ajoutait le maréchal, les troupes n'ont été plus mal disposées [2]. »

Ce n'était pas seulement de l'armée de Waterloo, de cette armée si

[1] Le texte le plus complet des paroles du maréchal Ney se trouve dans le volume sur les *Cent-Jours*, de M. Villemain, qui les avait lui-même entendues à la séance de la Chambre des pairs.

[2] Dépôt du ministère de la guerre, dossier de 1815.

prodigieusement lasse, que ces désolantes nouvelles arrivaient ; la même impression de révolte contre une guerre folle se traduisait partout. S'il est un homme dont le patriotisme, en ces temps néfastes, n'ait pas été contesté, c'est bien le général Lecourbe, l'un des plus habiles généraux de montagne que nous ayons jamais eus, vieux compagnon de Moreau, qui, en disgrâce sous l'empire pour ses opinions et ses amitiés républicaines, ne reprit du service en 1815 que pour défendre le sol comme en 1792. Eh bien, voici ce que, de Belfort où il surveillait les passages des Vosges et du Jura, Lecourbe mandait, le 27 juin, à Davout, ministre de la guerre : « Rien n'égale l'apathie, la terreur, la crainte qui se manifestent dans les troupes. Il me semble que cette maladie gagne la ligne même ; qu'allons-nous devenir ! »

Tout en faisant des prodiges de ténacité intrépide contre les flots de l'invasion autrichienne qui le débordaient de tous les côtés, le général Lecourbe écrivait encore, le 29 juin, au maréchal Davout qu'il voulait convaincre : « Il ne faut compter ni sur les corps francs, ni sur les forestiers, ni sur aucune de ces mesures qui, si elles eussent été exécutées, eussent étonné l'ennemi. Personne ne bouge, et les malheureux habitants aiment mieux abandonner leurs demeures, les voir livrées aux flammes, éprouver toutes les horreurs imaginables, que de se défendre.

« Cette lutte doit se terminer promptement, et cela ne peut durer plus de huit jours.

« Le gouvernement doit prendre promptement un parti quelconque si l'on ne veut pas voir la moitié de la France ravagée, incendiée, pillée et livrée à toutes les horreurs imaginables.

« Je continuerai à faire mon devoir de loyal militaire et de bon Français ; on jugera si j'ai fait ce que j'ai dû faire comme général en chef d'un faible corps de troupes composé, les trois quarts, de gardes nationales. Mais encore une fois, il faut en finir [1] ! »

Sans doute, ces détails sont affligeants, ils sont pénibles à transcrire. S'il y a honte, qu'elle retombe sur l'homme qui, par les excès de sa politique, par ses entreprises accumulées les unes sur les autres et promenées de Madrid à Moscou, par son inexpiable retour de l'île d'Elbe, avait tari le sang et comme engourdi l'âme de la France !

Le maréchal Davout, ministre de la guerre, qui recevait toutes ces nouvelles, tous ces rapports, toutes ces plaintes, aurait-il rempli son devoir s'il était resté sourd à cette voix de la patrie et de la nécessité ? Dans des Mémoires posthumes, récemment publiés, le

[1] Dépôt du ministère de la guerre, dossier de 1815.

maréchal de Grouchy est un de ceux qui l'accusent; il l'incrimine avec toutes sortes d'insinuations fâcheuses, parce qu'il aurait trop voulu la paix. Pourquoi donc cet officier distingué, qui a eu tant à souffrir des préventions injustes, fait-il contre son ancien chef ce qu'il a reproché aux autres d'avoir fait contre lui-même ? Rédigeant ses Mémoires à distance des Cent Jours, en proie à tous ses ressentiments contre la Restauration dont la venue l'avait contraint à l'exil, le maréchal de Grouchy oubliait qu'en ce qui le concernait, il avait été l'un des plus empressés à démontrer à Davout l'impossibilité de continuer la guerre : « Les troupes que j'ai avec moi, lui écrivait-il de Claye le 29 juin 1815, et celles du comte d'Erlon sont dans un état de démoralisation tel, qu'au premier coup de fusil qu'elles entendent, elles se débandent. Douze pièces de canon ont été prises en marche et six dans un engagement. Il résulte de cet état de choses, que le gouvernement ne peut compter, pour la défense de Paris, que sur un très faible corps, n'ayant nullement la volonté de se battre et entièrement désorganisé. Je crois de mon devoir de vous instruire en toute hâte de cette triste situation, afin que le gouvernement ne se fasse pas illusion sur ceux des moyens de défendre Paris, que je vais y conduire[1]. »

Mais, du moins, si la guerre, la grande guerre était interdite à nos armées décimées, aux prises avec l'Europe entière s'abattant de tout son poids sur nous, la résistance dans Paris, cette résistance à laquelle le maréchal de Grouchy faisait allusion avec si peu d'entrain, ne devait-elle pas être tentée? Un conseil extraordinaire fut convoqué pour examiner cette grave question. Le vieux maréchal Lefebvre, avec l'instinct du soldat qui, sans réfléchir, se bat, se prononça pour l'affirmative, que deux avocats, MM. Thibaudeau et Dupont de l'Eure, appuyèrent. Les hommes du métier, les hommes dont les noms rappelaient les sièges immortels de l'histoire contemporaine, furent d'un avis différent; Masséna et Soult, les héros de Gênes en 1800, présentèrent les objections les plus sérieuses. Carnot surtout fut décisif : Carnot qui venait, en 1814, de tenir si vaillamment à Anvers; Carnot, le plus compétent des juges, puisqu'il était un officier remarquable du génie, et aussi le plus désintéressé, puisque, régicide, ancien membre du Comité de salut public, ministre de l'intérieur durant les Cent-Jours, il avait, comme il le disait lui-même, tout à redouter de la paix! Il exposa franchement qu'il avait visité les lieux; que la capitale n'était pas en état de défense; que, sur la rive droite de la Seine, les travaux de fortification étaient insuffisants;

[1] Cette lettre du maréchal de Grouchy est reproduite dans l'*Histoire du général comte Pajol,* écrite par son fils, le général comte Pajol. — *Pièces justificatives du 3e volume, pièce XCIII.*

que, sur la rive gauche, ils étaient nuls ; qu'un siège subi à découvert, dans des conditions pareilles, serait sans résultat ; qu'il n'aboutirait qu'à donner à l'ennemi la joie suprême de brûler Paris ou de le faire brûler par les Parisiens, et qu'à réduire de plus en plus la France à la discrétion de l'Europe.

La Providence a cruellement châtié les déclamations dont les écrivains bonapartistes et révolutionnaires se sont servis si longtemps pour attaquer le maréchal Davout et, plus encore que lui-même, le gouvernement des Bourbons. Le général Lamarque et le colonel Charras, pour ne citer que deux de ces écrivains, ont, l'un après l'autre, imputé à crime aux bons Français de 1815 de n'avoir pas renouvelé Saragosse dans Paris livré aux flammes [1]. Héritiers du général Lamarque, amis du colonel Charras, nos malheurs vous ont mis à même de réaliser leurs beaux projets ; en 1870 et en 1871, non plus après l'épuisement d'une guerre de vingt-cinq années, mais après une courte campagne de quelques semaines ou de quelques mois, avez-vous fait de Paris, solidement fortifié cette fois, un Saragosse où l'on n'entrerait que par la brèche et sur des décombres fumants ? Vous avez résisté honorablement ; puis, la nécessité l'exigeant, vous avez capitulé, et vous n'aviez à faire que cela.

Quant à la pensée de maintenir Napoléon sur le trône, pouvait-elle se présenter à un esprit raisonnable ? Vaincu, il était fini ; l'Angleterre, entraînant l'Europe à sa suite ou la poussant devant elle, avait déclaré qu'elle faisait une guerre personnelle et viagère, qu'elle ne s'arrêterait pas avant d'avoir supprimé ce qu'elle appelait l'obstacle à la paix du monde. L'empereur sentait lui-même qu'il n'était plus possible, il ne disputa pas son abdication ; il s'en allait emportant l'empire.

L'empereur et l'empire évanouis, que restait-il ? Les Bourbons ! N'étaient-ils pas les souverains nécessaires, les plus naturels et les plus bienfaisants, ceux qui adouciraient le plus et assureraient le mieux cette paix dont la France avait le besoin et dont l'Europe avait la volonté ? Ces vérités, Napoléon les avait reconnues : même dans le tumulte de ses victoires, les Bourbons étaient demeurés sa pensée fixe ; il leur avait envié la puissance morale de leur droit, il eût tout donné pour la leur ravir ; en eux il avait toujours vu ses compétiteurs les plus dangereux, en eux aussi les successeurs les plus dignes de son orgueil. Causant avec M. de Metternich dans un des salons des Tuileries, il lui disait, en 1810 : « Savez-vous pourquoi Louis XVIII n'est point assis ici en face de vous ? Ce n'est que parce que je m'y

[1] *Essai historique sur les Cent-Jours*, par le général Lamarque, dans ses *Mémoires et Souvenirs*, t. Ier, p. 165 ; et *Waterloo* par le colonel Charras, t. IIe de la 5e édition, p. 171.

suis assis, moi. Tout autre n'aurait pas su s'y soutenir ; et si jamais je devais disparaître par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à cette place [1]. »

IV

C'est ainsi que, peu à peu, le maréchal Davout forma les résolutions qui, selon nous, l'honorent profondément.

Tout en se préparant à la bataille contre les corps isolés des Prussiens ou des Anglais, tout en se déclarant prêt à la livrer et même, s'il n'était pas tué dans les deux premières heures, à la gagner, il se dit que cette victoire, qui le flatterait, ne servirait pas son pays ; que, bientôt détruite par les masses innombrables de la coalition, elle rendrait plus dure la paix du lendemain ; que, sous peine de la ruine irrémédiable, peut-être du partage de notre territoire, cette paix était nécessaire ; que, pour faire cette paix, il fallait les Bourbons ; qu'eux seuls avaient chance d'en diminuer les rigueurs ; qu'eux seuls, par la sécurité morale qu'ils rendraient à l'Europe, pouvaient sauver la patrie ; que, puisque les Bourbons étaient nécessaires comme la paix elle-même, il valait mieux les appeler librement, par un acte spontané et réfléchi, que de paraître les recevoir de l'étranger ; que cette conduite serait plus habile et plus fière, plus convenable pour la dignité de notre nation, plus profitable aux intérêts de tout le monde. Lorsque ces idées simples, logiquement liées, pratiques, eurent pris possession de son intelligence, elles s'imposèrent à sa conscience de Français ; dès lors, il ne balança plus : sa voie était tracée, il la suivit jusqu'au bout, marchant droit devant lui, tout d'une pièce, parfois rude, souvent trop peu soucieux des écueils et des pièges.

Le 27 juin, rendant compte de la situation militaire à la Commission exécutive que présidait Fouché et qui avait pour membres Carnot, Caulaincourt, le général Grenier, Quinette, les hommes les moins royalistes ; en présence des présidents et des secrétaires des deux Chambres, Davout abordait de front la question : « Le prince d'Eckmühl, lit-on dans le procès-verbal de la séance, expose qu'il n'y a pas un moment à perdre pour envoyer au roi Louis XVIII, lui proposer : 1° d'entrer à Paris sans garde étrangère ; 2° de prendre la cocarde nationale et de conserver le drapeau tricolore ; 3° de garantir la sûreté de toutes les personnes et de toutes les propriétés, quels qu'aient été les fonctions, places, votes et opinions jusqu'à

[1] Nous empruntons cette curieuse citation aux *Mémoires du prince de Metternich*, qui viennent de paraître.

ce jour; 4° de maintenir les deux Chambres; 5° d'assurer aux fonctionnaires publics la conservation de leurs places, et à l'armée la conservation de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives; 6° de maintenir la Légion d'honneur et son institution comme premier ordre de l'État [1]. »

Sans se prononcer sur une solution dont elle aurait peut-être eu le désir, mais dont elle n'avait pas le courage, la Commission, stupéfaite d'une telle ouverture et de l'initiative qui lui était demandée, décida qu'elle n'avait à s'occuper officiellement que de l'opportunité d'un armistice purement militaire.

Impatienté d'un retard que sa raison ne s'expliquait pas, et dont les périls croissaient d'heure en heure, Davout revint à la charge auprès du président de la Commission; il lui écrivait le lendemain: « J'envoie à Votre Excellence les nouvelles que j'ai reçues, ce soir, sur l'état des choses et des troupes; il n'y a pas de temps à perdre pour adopter la proposition que j'ai faite hier. Nous devons proclamer Louis XVIII. Nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale *sans les troupes étrangères* qui ne doivent jamais mettre le pied à Paris : Louis XVIII doit régner *avec l'appui de la nation.*

« Pour les autres rapports de la question, je vous renvoie à ce que j'ai dit auparavant. L'avenir inspire mes motifs; j'ai vaincu mes préjugés, mes idées. La plus irrésistible nécessité et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre patrie [2]. »

Mais la faiblesse des uns, la haine des autres, les roueries de Fouché, jaloux, pour se les faire payer plus cher, de ne pas donner trop vite ses services, empêchèrent cette reconnaissance loyale de Louis XVIII. Davout était irrité; les ennemis qui avançaient toujours, et qui déjà se déployaient autour de Paris, ne laisseraient bientôt plus à la nation, sinon le mérite, du moins les apparences d'un choix libre.

Pendant ce temps-là, quelques-uns des généraux les plus compromis des Cent-Jours, qui, dans une restauration nouvelle, appréhendaient une représaille contre eux-mêmes, exhalaient partout leur mécontentement; ils eurent l'idée d'envoyer une adresse aux Chambres où s'agitaient bien des passions révolutionnaires. Persuadé, sur la foi d'explications verbales, qu'il ne s'agissait que d'une lettre collective, destinée à réchauffer le patriotisme des représentants du pays et à montrer à l'Europe leur union avec l'armée, le maréchal Davout signa de confiance, avant la rédaction

[1] Dépôt de la guerre; dossier de 1815.
[2] Dépôt de la guerre; dossier de 1815.

définitive ; malgré sa répugnance pour les manifestations faites sous les armes, il tenait, dans des circonstances aussi graves, à ne pas se séparer de compagnons qu'il avait besoin de ramener à ses vues et de conduire à son but. Quel ne fut pas son émoi lorsque l'adresse eut été lue aux Chambres ! Elle était devenue une exclusion injurieuse, lancée contre les Bourbons. Pour éviter un éclat sous les yeux de l'ennemi, Davout ne sévit pas, il se contenta de protester contre l'abus fait de son nom ; il avait rédigé une contre-adresse, très peu citée par les historiens, et que nous nous plaisons à transcrire, parce que, vraiment marquée au coin de son auteur, elle pourrait, hélas ! servir de programme à l'armée dans nos interminables révolutions :

Le Ministre de la guerre, commandant en chef l'armée,
à la Chambre des représentants,

Lorsque la situation de la France jette une inquiétude douloureuse dans l'âme de tous les citoyens, l'armée, qui ressent vivement les maux que son courage et son dévouement n'ont pu empêcher, a cru convenable de vous faire connaître quels sont les sentiments qui l'animent.

Mais les expressions de l'adresse qui vous a été lue hier sont loin d'être suffisantes ; et, sans entrer dans le détail des motifs de l'erreur qui a fait placer mon nom au bas de cette adresse, je crois devoir au poste important que j'occupe, et à mon respect pour la nation dont vous êtes les représentants, une profession de foi et de principes qui ne laisse aucun doute sur mes intentions, et ne permette aucune supposition indigne de mon caractère et de la loyauté connue de mes compagnons d'armes.

L'armée est nationale ; ses intérêts ne peuvent être séparés de ceux de la patrie. Elle est essentiellement dévouée au gouvernement de son pays ; elle ne prononce point à l'avance sur les moyens qui peuvent concilier le bonheur public avec la conservation de la gloire acquise. Elle n'est d'aucun parti, n'appartient à aucune faction, et ne voit pour but de ses fatigues et de ses travaux que le bien général, celui de la France pour laquelle elle est prête à verser la dernière goutte de son sang.

Toute autre interprétation de ses sentiments, des miens, de ceux des autres chefs, serait fausse et dangereuse. C'est ce motif d'une si haute importance qui me détermine à déclarer à la représentation nationale, à la face des armées étrangères, que je regarde comme essentiel de n'exclure aucun des moyens qui pourront nous remettre en paix avec l'Europe et rendre à notre malheureuse patrie une honorable tranquillité.

C'est à vous, prévoyants dépositaires des destinées de cette grande nation, qu'il appartient de désigner le chef que son bonheur réclame ;

c'est à nous, guerriers dévoués, qu'il est réservé de faire exécuter les résolutions que vous dictera sans doute le seul amour de la patrie[1].

Lorsque, le 3 juillet 1815, Paris eut capitulé, le maréchal Davout pouvait rester dans la capitale où Louis XVIII allait rentrer, au centre où allaient se décider les affaires et se distribuer les faveurs. Il préféra ne pas abandonner son armée, la suivre au delà d'Orléans, derrière la Loire, demeurer dans ses rangs, pour lui enseigner par son exemple la fermeté, pour l'empêcher de se disperser, pour la tenir en réserve, unie, disciplinée et prête ; de telle sorte que, dans les laborieuses négociations de la paix, elle fût au gouvernement du roi un secours, et, au besoin, une menace contre les exigences démesurées des envahisseurs.

Chemin faisant, à Angerville, il détermina les généraux, maréchaux de camp, colonels, capitaines, officiers de tout grade, qui marchaient sous ses ordres, à un grand acte ; il signa et leur fit signer à tous, même à ceux qui étaient les plus hostiles aux Bourbons ou les plus attachés à Napoléon, comme Vandamme, Reille, Drouot, Morand, Radet, Excelmans, Lefebvre Desnouettes, une lettre de soumission à Louis XVIII. C'était en leur parlant de la patrie qu'il les avait entraînés : « L'armée, disait cette lettre, a la conviction qu'en se soumettant franchement au gouvernement de Louis XVIII, basé sur les lois, elle donne à son gouvernement une grande force contre ceux des étrangers qui voudraient l'anéantissement de la France, de nos libertés civiles, et de notre existence nationale ; qu'elle donne une grande force à l'État, en contribuant à rallier tous les Français. »

Portée à Paris par trois généraux que Davout avait désignés pour représenter l'armée de la Loire, les généraux Haxo, Kellermann et Gérard, la lettre de soumission ne fut pas acceptée ; elle stipulait, touchant l'impunité de toutes les conduites tenues pendant les Cent-Jours, quelques garanties qui semblaient rendre conditionnelle cette soumission. Pour elle-même comme pour l'Europe attentive et avide, la majesté royale ne pouvait tolérer qu'un doute planât sur l'obéissance absolue de l'armée ; elle eût été affaiblie par l'acte conçu pour la fortifier. L'opinion des membres les plus estimés du gouvernement, celle du maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre de Louis XVIII, étaient formelles. Tous répondaient des intentions généreuses du roi, de son horreur des vengeances, de son désir d'étendre l'oubli aussi loin que possible ; tous, pour lui faciliter la tâche, réclamaient la soumission pure et simple : « Ni le ministre de la guerre, écrivaient les trois généraux-commissaires au maréchal Davout, ni le général Maison qui était présent, n'ont goûté nos

[1] Dépôt de la guerre, dossier de 1815.

propositions. Il leur a paru que cela ravalerait le roi dans l'esprit des étrangers, qui le respecteraient d'autant moins que l'armée française paraîtrait plus éloignée de lui [1]. » Et quelques jours après : « Partout on nous dit que notre résistance favoriserait les projets des alliés, et qu'une soumission conditionnelle ne suffirait pas pour les arrêter ; qu'elle ne serait considérée par eux que comme une ruse et l'indice du projet de recommencer après leur départ [2]. »

Devant cette image évoquée de la France que pressaient les extrémités les plus cruelles, Davout n'était pas homme à marchander son dévouement ; il signa et fit signer à ses compagnons d'armes, dont plusieurs étaient inquiets et frémissants, une déclaration nouvelle. L'accent de cette lettre, si fière dans sa soumission, plut au roi [3], et déplut tellement aux vainqueurs, qu'ils ne la laissèrent pas publier intégralement à Paris :

Sire,

L'armée unanime d'intention et d'affection, pour être amenée à une soumission pure et simple au gouvernement de Votre Majesté, n'a besoin ni de recevoir une impulsion particulière ni de changer d'esprit et de sentiment ; il lui suffit de consulter les sentiments qui l'ont animée dans toutes les circonstances, l'esprit qui l'a guidée au milieu des événements de vingt-cinq années d'orages politiques.

Ses opinions, ses actes, la conduite de chacun de ses membres, ont toujours eu pour mobile cet amour de la patrie, ardent, profond, exclusif, capable de tous les efforts et de tous les sacrifices, respectable dans ses erreurs et dans ses écarts mêmes, qui força en tout temps l'estime de l'Europe et qui nous assure celle de la postérité.

Les généraux, les officiers et les soldats qui entourent aujourd'hui leurs drapeaux, et qui s'y sont attachés avec plus de constance et d'amour lorsqu'ils ont été plus malheureux, ne sont pas des hommes que l'on puisse accuser de regretter des avantages particuliers.

C'est donc à d'autres pensées, à des motifs plus grands et plus nobles, qu'il faut attribuer le silence que l'armée a gardé jusqu'à ce jour.

Depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne compte dans ses rangs que des citoyens, des fils, des frères de citoyens ; elle est entièrement liée à la nation ; elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français ; elle adopte avec

[1] Lettre datée de Paris, 10 juillet 1815 (Dépôt de la guerre).
[2] Lettre datée de Paris, 13 juillet 1815 (Dépôt de la guerre).
[3] Nous trouvons ce détail dans une lettre du général Kellermann, comte de Valmy, adressée au maréchal Davout, de Paris, le 16 juillet (Dépôt de la guerre).

lui, elle adopte sincèrement le gouvernement de Votre Majesté. Il fera le bonheur de la France par l'oubli généreux et absolu de tout le passé, en effaçant la trace de toutes les haines et de toutes les dissensions, et en respectant les droits de tous.

Convaincue de ces vérités, pleine de respect et de confiance dans les sentiments manifestés par Votre Majesté, l'armée lui jure une soumission entière, une fidélité à toute épreuve. Elle versera son sang pour tenir les serments qu'elle prononce solennellement aujourd'hui, pour défendre le Roi et la France.

Restait un dernier sacrifice à réclamer de l'armée, sacrifice plus pénible et plus difficile encore, parce qu'il était plus immédiatement sensible, le sacrifice du drapeau.

En 1814, beaucoup des éminents personnages qui s'étaient le plus sincèrement ralliés aux Bourbons ou qui leur avaient été le plus constamment fidèles, avaient pensé que, pour la sécurité de la monarchie, il serait prudent de maintenir les trois couleurs. Un homme de génie, ancien émigré, ancien volontaire de l'armée de Condé, courageusement démissionnaire à la mort du duc d'Enghien, le plus éclatant adversaire de l'empire dont il avait bravé la toute-puissance et précipité la chute, M. de Chateaubriand résumait en ces termes l'opinion qu'il avait recueillie et partagée : « A la première Restauration, j'étais d'avis que l'on gardât la cocarde tricolore : elle brillait de toute sa gloire ; la cocarde blanche était oubliée : en conservant des couleurs qu'avaient légitimées tant de triomphes, on ne préparait point à une révolution prévoyable un signe de ralliement[1]. » L'événement n'avait pas démenti ces loyaux conseils ; s'entretenant de son retour de l'île d'Elbe avec un de ses généraux, que la Restauration avait comblés, Napoléon confessait que si Louis XVIII avait pu lui opposer le drapeau tricolore, « il lui aurait ôté de grands moyens[2]. »

Mais, après les Cent-Jours, après le scandale d'une révolution militaire qui avait eu pour enseigne le drapeau tricolore, la question s'était singulièrement altérée et aigrie : ce qui aurait pu être le don gracieux de la sagesse royale, n'allait-il pas sembler la sanction contrainte de la rébellion triomphante ? Sans se dissimuler quelle arme puissante serait laissée aux ennemis du trône ; sans ignorer que le drapeau tricolore deviendrait, comme l'annonçait M. de la Fayette avec une forfanterie coupable, *un talisman d'insurrection*[3], le gouverne-

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. III.

[2] *Mémoires* du comte Belliard, lieutenant-général, pair de France, 1er vol. *Interrègne*, 1814 et 1815.

[3] C'est l'expression textuelle de la Fayette.

ment du roi décida que nonobstant tous les inconvénients et tous les périls, il fallait passer outre ; que l'honneur le commandait ; qu'il n'était pas moralement possible de conserver le drapeau des Cent-Jours. M. de Chateaubriand [1], le maréchal Marmont [2], d'autres hommes qui avaient été d'un avis différent en 1814 appuyaient sans hésitation le gouvernement. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr transmit des ordres en conséquence au maréchal Davout, et certes il n'était pas suspect ; il avait dit lui-même, l'année précédente, en apprenant, dans sa captivité d'Allemagne, la Restauration dont il était heureux : « Le temps de la cocarde tricolore n'est pas fini ; un jour ou l'autre, elle donnera encore bien des embarras aux Bourbons [3]. »

Avec l'extraordinaire grandeur de la situation, la résolution de Davout s'éleva encore : l'armée dont il avait à se faire obéir, c'était l'armée de la Loire, l'armée dont plus d'un général avait conspiré même avant les Cent-Jours, c'étaient les restes mutilés de Waterloo ! Il avait une victoire à gagner, victoire sur des passions, des répugnances, des haines invétérées, et aussi sur de glorieux souvenirs, que le malheur rend plus chers, sur tous les nobles sentiments qui lient le vieux soldat à son drapeau. Il mit à l'ordre du jour la lettre de soumission au roi ; puis il ajouta, dans un langage où l'on croit entendre la voix auguste, pathétique, résignée et cependant confiante, de la Patrie :

Du faubourg Saint-Marceau d'Orléans, le 16 juillet 1815.

Soldats,

C'est à vous à compléter cette soumission par votre obéissance. Arborez le drapeau et la cocarde blanche.

Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice ; nous tenions tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans ; mais, ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande.

Je suis incapable, soldats, de vous donner un ordre qui ne serait pas basé sur ce sentiment, ou qui serait étranger à l'honneur. L'année dernière, dans des circonstances pareilles, le gouvernement de notre patrie ayant changé, j'ai défendu Hambourg et Harbourg, dans les derniers moments, au nom de Louis XVIII, n'écoutant alors, comme aujourd'hui, que les intérêts de notre patrie.

Tous mes compatriotes ont applaudi à ma conduite ; une belle armée a été conservée à la France ; pas un soldat n'a quitté ses rangs, sachant

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe,* ibid.
[2] *Mémoires* du duc de Raguse, t. VII, liv. XXI, p. 128.
[3] *Vie du maréchal Gouvion Saint-Cyr,* par le baron Gay de Vernon, ch. XIII, p. 384.

que l'on sert sa patrie, quel que soit le gouvernement qu'on ait, et qu'une armée ne peut être délibérante.

Soldats, tenez cette année la même conduite; défendez notre malheureuse patrie au nom de Louis XVIII; ce monarque et tous nos compatriotes nous en sauront gré. Nous ferons cause commune avec ces braves Vendéens qui viennent de nous donner un si touchant exemple, en déclarant qu'ils se réuniraient à nous pour combattre les ennemis de la France, et vous aurez en outre conservé à la France une nombreuse et brave armée.

J'attends de vous ce même esprit de discipline dont vous avez donné des preuves depuis votre départ de Paris.

A la voix de Davout, à cette voix qui avait retenti à Auerstædt et à Eylau, les troupes obéirent docilement; elle fut même entendue au loin, des armées de l'Ouest et du Midi, que commandaient les généraux Lamarque et Clauzel.

La résistance, les prières, les représentations des deux généraux avaient été pressantes; le maréchal les domina par l'autorité de son caractère et le prestige de son nom. A toutes les objections il opposait l'argument sans réplique, l'intérêt national : « On ne peut se dissimuler, écrivait-il au général Lamarque, qu'il y a de très grands projets de démembrer notre malheureuse patrie, et ce n'est que par notre union et notre réunion franche au gouvernement que nous pouvons éviter ce grand malheur [1]. » Comme, prêt à faire sa soumission au roi, le général demandait au moins grâce pour le compagnon de tant de combats, pour le drapeau tricolore, Davout répondait brièvement : « Je n'ai rien à ajouter à ces ordres; tous ceux qui en prendraient prétexte pour abandonner leurs drapeaux, sont des lâches et des mauvais Français. L'intérêt de notre patrie exige ce sacrifice. Ceux qui ne le feront point seront les plus grands ennemis de leurs pays [2]. »

Au général Clauzel qui, lui aussi, était désolé et montrait la défection se répandant parmi ses soldats [3], il avait dit d'un ton souverain : « Une

[1] Lettre du 11 juillet (Dépôt de la guerre, dossier de 1815).

[2] Lettre du 18 juillet (Dépôt de la guerre).

[3] Le général Clauzel écrivait, de Bordeaux, le 25 juillet au maréchal Davout : « Comme j'ai eu l'honneur d'en prévenir déjà Votre Excellence par plusieurs de mes dépêches, cette désertion n'a eu lieu qu'à l'instant où l'on a parlé aux troupes de remplacer la cocarde tricolore par la cocarde blanche; c'est la seule perte de ces couleurs qui a provoqué ce fâcheux événement, et non point le retour du roi, qu'elles auraient servi avec le plus entier dévouement si on leur eût laissé la cocarde à laquelle elles attachaient le plus grand prix, etc... » (Dépôt de la guerre, dossier de 1815).

Il convient de faire remarquer que le général Clauzel, fort engagé dans

armée ne peut pas exister sans gouvernement, et un gouvernement, surtout dans les circonstances où se trouve notre malheureuse patrie, ne pourrait rien pour son salut sans armée. Une réunion réciproque du gouvernement à l'armée et de l'armée au gouvernement peut seule mettre un frein aux prétentions exagérées et à la tyrannie de l'ennemi, qui dépasse toutes les bornes [1]. »

Le maréchal Davout avait mené à bien une bonne et grande œuvre; grâce à lui, sans désordre, sans révolte, il n'y avait plus, sous le sceptre reconnu des Bourbons, qu'un drapeau dans l'armée et qu'une armée dans le pays.

Dans son deuil il se laissait aller à l'espérance : tout ce qu'il savait et tout ce qu'il voyait de la rapacité brutale des étrangers, et particulièrement des Prussiens, ces parvenus de la victoire, le remplissait de colère; tout ce qu'il apprenait de la dignité de Louis XVIII, de l'attitude superbe de ce monarque impotent en face de l'Europe maîtresse de sa capitale, le remplissait d'orgueil et d'aise. Solidement retranché derrière la Loire, ayant cinq cents bouches à feu et de nombreux approvisionnements, intimidant les alliés qu'à plusieurs reprises il avait fait reculer dans leurs cantonnements, en communication directe avec les armées de l'Ouest et du Midi qu'il avait invitées à se rapprocher, il attendait. Le jour ne pouvait-il pas se lever où la violence insupportable des conquérants ferait, de l'union de tous les Français, la délivrance de la France, et de son camp le refuge du roi? Davout caressait ce rêve; il envoyait à tous les généraux l'ordre de rester à leurs postes, à tous les commandants de place celui de tenir ferme; il écrivait, le 11 juillet, au général Belliard, qui avait opéré dans l'Est : « La conduite des Prussiens et des Anglais est telle, qu'un général qui vient d'arriver de Paris assure que le roi, qui ne pouvait rien sur les étrangers, avait été sur le point de venir se jeter dans les bras de l'armée. » Et encore : « La conduite des étrangers exaspère les esprits, ce qui nous donnera beaucoup de ressources. Les royalistes les plus déchaînés sont indignés; bientôt il n'y aura plus qu'un sentiment, la haine des étrangers, et qu'un vœu, celui de leur expulsion de notre pays [2]. »

Émerveillé du patriotisme des grands chefs vendéens qui, dans cette courte campagne de 1815, firent l'admiration de leurs adversaires, le maréchal Davout, toujours possédé des mêmes préoccupations, écrivait au général Lamarque : « Sous peu de jours, si les

les Cent-Jours, pouvait avoir intérêt, pour excuser sa conduite, à exagérer la situation qu'il dépeignait.

[1] Lettre du 15 juillet (Dépôt de la guerre).

[2] Lettre du 11 juillet (Dépôt de la guerre).

troupes étrangères, et particulièrement les Prussiens, continuent à tenir la même conduite, ce qu'on appelait les royalistes les plus forcenés seront, tout autant que nous, ennemis des étrangers. L'arrogance des Prussiens est poussée au dernier point, et ils ravagent les malheureuses campagnes. A Paris même, ils ont déjà commis beaucoup d'excès. Si cela continuait, il serait du devoir de l'armée d'en tirer vengeance... Je désirerais que vous conférassiez avec MM. de la Rochejaquelein [1], de Sapinaud et autres chefs qui ont dernièrement montré un si bon esprit; ils le montreront encore, d'autant mieux qu'ils auront la certitude que nous marcherons tous sous les mêmes drapeaux, ceux du roi et de la patrie... Si MM. les généraux la Rochejaquelein et Sapinaud le peuvent, engagez-les à venir me trouver; nos conférences seront tout à fait dans l'intérêt du souverain et de la patrie. [2] »

Le général Lamarque était plein de sympathie et d'estime pour les chefs vendéens qu'il avait vus de près, au feu et sous la tente; il loua toujours leur désintéressement, leur chevalerie, leur courage : il pleura [3] MM. Louis de la Rochejaquelein et de Suzannet tombés en héros, comme s'ils eussent été ses frères d'armes. Oh! que de braves gens se sont déchirés, qui étaient faits pour s'entendre! Dans une dépêche du 15 juillet, Davout revenait à son idée d'une conférence; il écrivait encore à Lamarque : « Je répète que je désire beaucoup voir MM. de la Rochejaquelein et de Sapinaud; s'ils viennent au milieu de nous, ils verront que nous sommes aussi bons Français qu'eux, que nous sommes tout entiers au roi et à notre malheureuse patrie [4]. »

Sur ces entrefaites, une nouvelle terrible fondit comme la foudre, au milieu de l'armée de la Loire; affichée par une main inconnue sur l'obélisque du pont d'Orléans, elle fut promptement répandue par les journaux : c'était l'ordonnance du 24 juillet, si légèrement

[1] Il s'agit de M. Auguste de la Rochejaquelein qui, après la mort de son frère Louis, avait été nommé major général de l'armée royaliste. M. de Sapinaud avait reçu le commandement en chef.

[2] Lettre du 11 juillet (Dépôt de la guerre, dossier de 1815).

[3] Dans sa véhémente lettre au général Canuel, en 1818, Lamarque disait de M. de Suzannet : « Je ne l'avais vu qu'une fois à Paris, chez un ami commun; sa douceur, sa conversation remplie de traits fins, d'aperçus délicats, m'avait longtemps retenu près de lui; j'appris sa mort et je lui donnai des larmes, et je déplorai les malheurs des guerres civiles, qui désenchantent même la victoire. »

Ailleurs, voyant les portraits des deux héros vendéens, au palais de Saint-Cloud, il s'écrie : « La Rochejaquelein et Suzannet, tous deux tombés avec gloire! » (*Mémoires et Souvenirs*, t. Ier, p. 368.)

[4] Dépôt de la guerre, dossier de 1815.

rédigée par Fouché, qui déférait aux conseils de guerre dix-neuf généraux comme coupables de trahison, et qui livrait trente-huit autres personnes aux poursuites de la justice ou à la surveillance de la police. Quoique son nom ne figurât dans aucune des catégories désignées, Davout bondit à cette lecture. Plusieurs des inculpés étaient ses lieutenants! Plusieurs n'avaient agi que par ses ordres! Plusieurs ne s'étaient soumis que sur ses instances! Lui-même les avait rassurés et retenus; lui-même avait été chargé de leur communiquer les déclarations les plus expresses de la clémence royale: « Comptez, avait sans cesse répété le ministre de la guerre aux trois généraux-commissaires, que le roi fera plus que vous ne désirez[1]! »

Le maréchal Davout n'accusa pas le roi, il inclinait plutôt à révérer en lui la première des victimes, la victime expiatoire des attentats d'un autre: « Le roi et les ministres, écrivait-il de Bourges, le 26 juillet, à l'un des généraux frappés, au général Vandamme, ont eu la main forcée[2]. » Mais trop de sentiments divers se remuaient, l'honneur criait trop fort en lui, pour qu'il pût se taire. Il adressa tout de suite au maréchal Gouvion Saint-Cyr une lettre palpitante où, rappelant les promesses données, discutant les charges qui pesaient sur les généraux, montrant que la plupart n'avaient qu'exécuté les instructions reçues, que les uns, comme Lamarque et Clauzel, avaient rendu les services les plus méritoires, que les autres, comme Drouot, n'étaient signalés que par leurs vertus, il revendiquait pour lui seul le sort préparé à tous: « Puissé-je attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription! C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie. Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité envers le roi et la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté[3]. »

Louis XVIII qui, sans avoir l'âme grande, avait l'instinct de la grandeur, fut touché de la lettre de Davout; elle était aussi vive que pouvait l'autoriser le respect, elle ne s'arrêtait que là où aurait fini l'obéissance. Le soldat se retrouvait dans ces nobles paroles: « Du reste, l'armée est soumise, et j'oserai répondre que tous les ordres que vous donnerez de la part du roi, seront exécutés avec abnégation et dévouement. »

Quelques jours après, le 1er août, Davout déposait le commandement dont il s'était démis; le maréchal Macdonald le remplaça à

[1] Lettre des trois généraux-commissaires, Haxo, Kellermann et Gérard à Davout, Paris, 13 juillet 1815 (Dépôt de la guerre, dossier de 1815). — On peut voir également les lettres des 11 et 16 juillet.

[2] Dépôt de la guerre, dossier de 1815.

[3] Cette lettre, universellement admirée, est reproduite par la plupart des historiens de la Restauration.

l'armée de la Loire, il venait présider à son licenciement qu'exigeait la terreur des six cent mille hommes campés en France.

Le prince d'Eckmühl dut se retirer dans sa terre de Savigny; quelques mois plus tard, après sa déposition dans le procès du maréchal Ney qu'il avait voulu couvrir des clauses protectrices de la capitulation de Paris, il fut même interné à Louviers : mesure que déploraient ceux-là qui la prenaient; mesure toute temporaire que, pour épargner au maréchal et s'épargner à eux-mêmes des persécutions plus graves, ils accordaient aux rancunes de l'Europe et à l'effervescence égarée des passions politiques.

Voilà donc Davout sorti de la scène : c'est un changement de fond en comble; un tremblement de terre a comme passé dans sa vie. Il y a quelques années à peine, dans le mouvement, dans l'action, dans la gloire; à la tête des armées; emporté en tout sens par le torrent des marches et des contre-marches, des batailles à livrer, des victoires à gagner; presque roi en Pologne où les populations le recevaient avec de tels hommages, qu'il avait fini par exciter les ombrages frivoles, mais implacables, du maître! Et maintenant, il est délaissé, suspect, exilé même de ses foyers, dans la solitude et le silence, dans la tristesse froide d'une maison d'emprunt, dans l'oisiveté stérile et monotone de la petite ville de province! Celui qui avait pour promenade l'Europe entière, n'a plus pour distraction que des allées et venues dans les champs ou sur la route. En ce dénûment inattendu, le maréchal Davout fut égal à lui-même, il demeura aussi grand que si toutes ses grandeurs ne l'avaient pas abandonné. Entouré de sa femme et de ses enfants, il ne se plaignait de rien. Quel récit de ses fêtes éblouissantes de Varsovie vaut ce tableau d'intérieur, tracé par sa belle-mère, qui, ayant été le voir à Louviers, ne revenait pas de son aimable sérénité : « M. le maréchal sort peu; quand il sort, il promène Louis dans la campagne. Il ne voit personne que Mme Langlois qui va faire un piquet le matin et un second l'après-midi. Voilà comme il passe son temps, et toujours très tranquille et bien bon. Il joue avec ses petits marmots. Ma fille m'a dit, à Paris, qu'il était un modèle : toujours calme, tranquille; on voit une conscience pure, sans reproche. Il n'a plus rien, ils vendent à mesure qu'ils trouvent à ne pas trop perdre. Ils n'ont plus de domestiques, c'est-à-dire très peu, et ils se contentent de tout; ils ont bien du caractère, cela me fait plaisir; au moins leur santé ne souffrira pas[1]. »

Le gouvernement national des Bourbons abrégea une rigueur

[1] Lettre de Mme Leclerc à son fils, le comte Leclerc, 3 mai 1816. *Le maréchal Davout*, etc., par Mme la marquise de Blocqueville, t. Ier, p. 183.

imméritée; il avait toujours aimé à considérer comme des royalistes naturels tous les grands serviteurs du pays : « Ce que vous avez fait pour la France, avait dit Louis XVIII aux maréchaux de l'empire, je le regarde comme fait pour moi. »

Déjà, en 1814, lorsque, inventant mille récits de cruautés, qui n'avaient pas été commises, l'Europe demandait le châtiment de l'audacieux qui, même après son entrée dans Paris, l'avait défiée et culbutée devant Hambourg, Louis XVIII avait fait semblant d'être mécontent de Davout; au fond, il était reconnaissant et satisfait : « *Le féroce Davout*, disait-il en souriant au comte Beugnot, s'est comporté en brave homme; priez-le d'aller s'enfermer pour quelque temps dans sa terre de Savigny, et plus tard je le recevrai[1]. »

En 1817, Davout prêta serment au roi, qui lui remit son bâton de maréchal de France; il parut à la cour : l'ordonnance habile et généreuse du 5 mars 1819 lui rendit sa place à la Chambre des pairs.

Les jours d'épreuve avaient cessé : Davout voyait l'avenir lui sourire; il n'avait plus qu'à jouir en paix de sa gloire, au sein de sa patrie honorée et libre, qu'il continuerait à servir, au milieu de ces douceurs de la vie de famille, qui lui avaient manqué dans l'enivrement de ses combats. Il avait compté sans la mort; elle le frappa au cœur, avant de le frapper tout entier.

Jeune, nouvellement marié, il avait perdu un fils, il avait ressenti de ce malheur une douleur qui ne s'effaça jamais; bien dès années après, voulant soutenir son frère qu'accablait la mort de leur mère commune, il lui disait : « Je vous avoue que ce qui m'a fait supporter le malheur que j'ai éprouvé en perdant un fils unique, c'est l'idée que je me devais à mon excellente Aimée et à mes autres enfants. Sans cette idée, la vie m'eût été odieuse[2]. » Quatre enfants[3] lui étaient restés ou survenus, l'aînée était une fille, elle avait été élevée avec des soins infinis, au grand air, dans une des fermes de Savigny; elle était tout le portrait du maréchal : « Il me semble, écrivait Mme Davout la mère, voir son père dans son enfance, il faisait beaucoup de tapage avec un grand sang-froid, et je n'ai jamais connu un enfant plus doux[4]. » Mlle Joséphine Davout épousa

[1] C'est M. Thiers qui, dans son beau discours du 3 mai 1866 sur la politique extérieure du second empire, a rapporté cette parole de Louis XVIII.

[2] Lettre du 8 septembre 1810. (*le Maréchal Davout*, par sa fille, t. II, p. 386.)

[3] Ces quatre enfants furent le prince Louis d'Eckmülh, mort sans postérité, Mmes la comtesse Vigier, la comtesse de Cambacérès et la marquise de Blocqueville.

Le général Davout, qui porte aujourd'hui si honorablement le titre de duc d'Auerstædt, est un neveu du maréchal.

[4] Lettre du 2 mai 1807 (t. Ier, p. 129).

le comte Vigier, elle ne se maria guère que pour mourir, elle mourut en 1821. Ce fut le coup de grâce pour le maréchal; il ne résista pas : déjà malade, dévoré de chagrin, il suivit sa fille dans la mort, le 1er juin 1823, à cinquante-trois ans. Il fut inhumé au Père-Lachaise. Un des assistants de la cérémonie funèbre, le général Lamarque, écrivait au retour : « Le maréchal a été déposé dans le tombeau où sa fille, modèle de grâce et de vertu, l'attendait[1]. » Et de Naples où il allait, lui-même, prématurément mourir, l'éloquent comte de Serre, qui avait rencontré et apprécié le maréchal Davout à Hambourg, envoyait un regret et un hommage à la destinée touchante de cet homme de fer, tué par la mort de son enfant[2].

Dans l'ouvrage qu'elle a entrepris, Mme la marquise de Blocqueville n'est pas arrivée encore à ces temps douloureux, elle n'en est qu'aux beaux jours, aux jours qui rayonnent : qu'elle poursuive sa pieuse tâche; qu'elle achève de nous faire connaître son père! Après Iéna, le prince de Talleyrand écrivait à la maréchale Davout : « M. le maréchal Davout en est revenu, suivant son usage, avec une belle branche de laurier que vous pourrez ajouter, Madame, à la collection précédente[3]. » La tendresse enthousiaste d'une fille aura été pour l'illustre capitaine la branche de laurier qui fleurit sur les tombeaux : elle couronnera ce front qu'un biscaïen ennemi avait éclairé d'une lueur triomphale et montré nu aux soldats d'Auerstædt; elle parera d'une grâce immortelle cette gloire chère à la France, cette gloire faite avec du canon pris sur les Prussiens.

H. de Lacombe.

[1] *Mémoires et souvenirs*, t. II, c. ix, p. 165.

[2] Lettre du comte de Serre à sa mère, datée d'Ischia, 14 juillet 1823. (*Correspondance*, t. V, p. 250.)

[3] Lettre du 20 octobre 1806, t. II de l'ouvrage sur *le maréchal Davout*, p. 215.

L'AGRICULTURE NATIONALE

ET LE LIBRE ÉCHANGE

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE RÉCENTE

Il est peu d'hommes dont le sort soit plus enviable que celui d'un doctrinaire quand il a élevé sa formule favorite au rang d'un principe supérieur. Fortement retranché dans la théorie qu'il a construite, défendu par les idées mêmes qu'il a mises en vogue, il demeure longtemps indifférent aux événements extérieurs : *impavidum ferient ruinæ.* L'heure de l'épreuve arrive à son tour cependant : hier, c'était le principe de non-intervention ou celui des nationalités, sur lesquels on a tant discouru, qui nous ont coûté gros, et dont on se souvient à peine. Aujourd'hui, c'est le principe du libre échange qui rencontre encore des deux côtés du détroit des partisans enthousiastes dont le langage est séduisant. Les uns, à la suite de Bastiat et de Cobden, ne voyant dans les valeurs échangées que le coût relatif de production, prônent le libre échange absolu. Ils estiment que les pays arriérés sont précisément ceux qui ont le plus d'avantages à l'abolition immédiate des tarifs protecteurs, même sans réciprocité. Les autres, à l'exemple de Stuart Mill, concèdent, au contraire, que la libre concurrence, entre des forces inégales, fera périr les branches faibles de l'industrie nationale ; mais, loin de craindre de doter ainsi l'étranger d'un monopole arbitraire, ils se réjouissent d'assurer une direction meilleure aux activités productrices. Tous veulent courber la nature des choses devant la rigidité du principe et s'étonnent de la révolte des intérêts froissés. Si, loin de s'aguerrir devant la concurrence internationale, des industries longtemps prospères s'épuisent et succombent, ils trouvent assez galamment que le libre échange leur fait en les croquant beaucoup d'honneur, et qu'il vaut mieux pour elles mourir de la main de ce médecin-là que de guérir de la main d'un autre. N'est-il pas, disent-ils, à l'avantage de tous que travail et capital soient employés

de la façon la plus productive, et ne faut-il pas dès lors que chaque peuple, comme chaque individu, fasse seulement ce qu'il est le plus apte à produire? Proposition spécieuse. Autant elle était juste et féconde quand, au siècle dernier, les économistes revendiquaient la liberté du travail national et la suppression de la douane provinciale; autant elle devient inexacte et dangereuse, quand on prétend la généraliser sans mesure pour l'appliquer au commerce extérieur. Elle ne tient nul compte, en effet, des réalités : elle fait abstraction des frontières, c'est-à-dire des traditions historiques et des nécessités politiques. Comme Zénon, que Plutarque déjà traitait de rêveur, elle assimile toutes les races à un immense troupeau toujours en paix sur un seul pâturage. Bien plus, elle supprime le temps comme l'espace, et confond l'individu qui, obéissant à ses intérêts privés, doit rechercher le profit immédiat, avec la nation qui, loin d'escompter les ressources de l'avenir, doit se montrer soucieuse d'en préparer la richesse.

Au surplus, parmi les économistes, plusieurs des plus éminents, List et Carey entre autres, ont réfuté les exagérations nées de la lutte même dans l'école libre échangiste. En outre, les faits apportent chaque jour la démonstration péremptoire de l'expérience. La liberté commerciale ne saurait maintenant en aucune façon se prévaloir de l'autorité immuable d'un principe et ne peut prétendre qu'à la valeur relative déterminée par le jeu changeant des intérêts. Tout s'est transformé autour de nous : les avantages qui la pouvaient recommander semblent s'être retournés contre elle ; les marchés qu'on voulait voir s'ouvrir à tout prix ont été envahis par de nouveaux venus ou se sont fermés peu à peu de barrières prohibitives. Ils repoussent nos produits et envoient les leurs chez nos clients habituels ou jusqu'à la porte de nos propres comptoirs.

Au milieu de cette évolution économique, conséquence nécessaire du développement des communications, aucune de nos industries nationales n'a été plus gravement atteinte que l'agriculture, si longtemps regardée comme la source la plus sûre de la prospérité, comme la base la plus enviée de la richesse, comme la garantie la plus nécessaire de l'indépendance. Aussi M. le ministre de l'agriculture et du commerce a-t-il sollicité de la part de la Société centrale d'agriculture de France une enquête poursuivie sur tout le territoire par les soins des correspondants de la Société. Les résultats en viennent d'être rassemblés : ils donnent un tableau de la situation comparée de l'agriculture en 1860 et aujourd'hui, au point de vue de la division du sol, des progrès de l'outillage et des méthodes, de la rareté de la main-d'œuvre... ; et ils indiquent comme conclusion les conséquences du régime commercial de 1860 en ce qui touche la production

des céréales, l'élève du bétail et les industries agricoles. Tels sont les deux points auxquels nous ramènerons l'examen des rapports de l'enquête. La savante compagnie qui les a réunis possède les meilleurs moyens d'information. Elle est vouée aux intérêts agricoles et elle ne peut être soupçonnée d'en chercher la satisfaction dans le maintien de la routine. Chacun sait quelle large part est due à son initiative éclairée et au zèle actif de ses membres dans les progrès accomplis depuis vingt ans. Les renseignements qu'elle publie sont donc au premier chef dignes d'attention. Ils nous permettront d'apprécier ce qu'il y a de fondé dans les plaintes de l'agriculture, de juger s'il convient de lui accorder les compensations qu'elle réclame, ou s'il faut, au contraire, l'abandonner à elle-même et se contenter d'encourager ses sacrifices, en avouant, avec de brillants théoriciens, qu'il ne restera bientôt plus qu'à constater son impuissance définitive.

Dans les provinces du nord-est de la France, dès la fin du dernier siècle, les propriétés rurales ont été subdivisées à un point extrême, et, chose plus fâcheuse, les vieux livres terriers accusent, dans un grand nombre de paroisses, des centaines de parcelles enchevêtrées dont la superficie descendait jusqu'à 10, jusqu'à 5 et parfois jusqu'à 2 ares. Ce morcellement exagéré, qui n'avait point échappé à Arthur Young dans ses célèbres voyages, était particulier alors aux régions, comme la Champagne et la Lorraine, où régnaient de temps immémorial des coutumes de partage égal des successions dont les effets désastreux n'étaient plus contre-balancés, à partir du dix-septième siècle, par les antiques communautés taisibles. Mais, depuis la Révolution, l'émiettement du sol s'est propagé bien au delà des provinces qui avaient à s'en plaindre en 1789. Ainsi, en 1855, les 40 millions d'hectares cultivés en France étaient partagés en 126 millions de parcelles appartenant à 7 800 000 propriétaires, et le mouvement de division ne s'est pas arrêté. Le département de l'Aube, par exemple, comprend 2 358 189 parcelles d'une contenance moyenne d'un quart d'hectare, réparties entre 184 680 possesseurs. Dans la Marne, les propriétés comptent chacune 35 à 40 parcelles en moyenne; on y trouve 76 402 exploitations avec 2 548 830 parcelles. « Dans l'ancienne province de Lorraine la division du sol et la dispersion des parcelles de chacun sont encore bien plus grandes; dans certaines communes la terre est véritablement découpée en lanières. Les exploitations se composent de centaines de parcelles de 20 à 15 ares, 10 ares, 4 ares et 2 ares, toutes éparpillées aux quatre points cardinaux du territoire [1]. » Ces faits,

[1] Sur la réunion des parcelles territoriales, résultats d'une mission en

consignés dans un remarquable travail de M. Tisserand, sont confirmés par l'enquête de la Société d'agriculture qui en atteste souvent l'aggravation. Sans doute sur quelques points les rapporteurs constatent que les choses ont un peu changé depuis vingt ans. Mais la cause de ces exceptions n'est que trop visible. Elles se produisent en effet dans les provinces riches, telles que la Normandie[1], qui ont mis en pratique, peut-être sans en connaître la théorie, les doctrines de Malthus. Chaque recensement enregistre une diminution de la population. Le nombre des naissances, autrefois considérable, est tombé au-dessous de la moyenne : les héritages ne sont plus partagés. En outre l'appât des placements mobiliers a détourné les épargnes qui se portaient jadis sur les biens ruraux et que tendent à absorber aujourd'hui les emprunts étrangers et les valeurs à lots[2].

Mais, nous l'avons dit, partout ailleurs le morcellement du sol s'est poursuivi sous deux influences principales. La première sans contredit est la loi des successions qui, après l'affaiblissement des sentiments de famille, développe l'envie entre les cohéritiers et les pousse à réclamer chacun une part de chacun des champs paternels. La seconde est l'amour de la terre, qui, grâce à la prospérité des premières années du second empire, a permis aux paysans de *s'arrondir*, en se disputant à haut prix les moindres lambeaux, et qui a poussé maint vendeur à dépecer avantageusement ses propriétés. Il n'est personne qui ne se réjouisse de voir nos ouvriers ruraux mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés, mettre encore en réserve de bons écus. Aussi, contenue dans de justes limites, la création de ces petites exploitations pourrait être un indice de bien-être, sinon un emploi bien judicieux des ressources. Le paysan, en effet, et plusieurs des rapporteurs se plaisent à le faire remarquer[3], le paysan y trouve souvent les conditions d'une vie plus aisée et d'une indépendance plus digne. Il échappe surtout à la plus lourde des charges qui accablent aujourd'hui la culture : le renchérissement de la main-d'œuvre. Sur le petit domaine qui ne réclame que ses bras et ceux de sa famille, il ne s'aperçoit, à vrai dire, de la hausse des salaires que le jour où ses fils lui échappent et l'abandonnent pour travailler à leur profit personnel. Enfin le coin de terre auquel il consacre tous

Danemark et en Allemagne, par M. Tisserand, inspecteur général d'agriculture (1874) voyez *Bulletin de la Société d'économie sociale*, t. IV, p. 522.

[1] Rapport de MM. C. de Witt (Calvados), Besnard (Eure), Eug. Marchand (Seine-Inférieure, pays de Caux). — Par contre, dans les Basses-Alpes, le morcellement augmente depuis 1860 de 23 pour 100, tandis que la population diminue de 8 pour 100. (Rapport de M. Gueyraud.)

[2] Rapports de MM. Baudouin (Côte-d'Or), Eug. Raspail (Vaucluse).

[3] Rapports de MM. d'Orval (Somme), Le Corbeillier (Indre), Paul Laurens (Doubs), Rodat (Aveyron), Célarié (Lot).

ses soins, est mieux façonné : il est *jardiné*, suivant un terme expressif, et le rendement en sera supérieur.

Mais que d'inconvénients en retour de ces avantages discutables ! Si le rendement est parfois accru, toujours le prix de revient est supérieur. Les frais généraux, au lieu de porter sur de vastes surfaces, se répètent sur chaque petit héritage. Si les terres sont trop divisées, elles se prêtent mal aux perfectionnements qui exigent un plan d'ensemble, tels que le drainage, l'irrigation, le tracé des chemins, etc... Il est difficile, parfois impossible d'y mettre en œuvre aucune des machines qui réalisent le travail économique, charrues à vapeur, faucheuses, moissonneuses... Bien plus, l'enchevêtrement des parcelles s'oppose à des améliorations même plus modestes. Comment modifier la routine de l'assolement, développer les plantes fourragères, créer des prairies artificielles, quand pour atteindre son lot, il faut traverser les champs des voisins ? De toute nécessité, tous doivent s'astreindre à la règle établie. Dans quelques communes du Palatinat qui souffraient plus que d'autres de ces inconvénients, on a tenté d'y porter remède en prescrivant des améliorations obligatoires; mais en pareil cas l'inévitable uniformité des mesures édictées les rend défectueuses. En fait, dans les contrées où la division a été poussée trop loin, chaque commune présente l'aspect d'une ferme immense, partagée en trois grandes soles, céréales d'hiver, céréales de printemps, jachères avec quelques rares pièces de betteraves, de pommes de terre ou de trèfle ; plus loin, enfin, sur les coteaux maigres, la forêt, et dans les terrains bas, la prairie où pâture le troupeau de la commune[1]. Loin de nous la pensée de faire croire qu'un pareil état de chose soit général en France. Mais, tandis qu'à l'étranger, en Danemark dès le dix-huitième siècle, en Prusse depuis 1821, dans toute l'Allemagne du centre et du sud, ce régime funeste a été l'objet des plus judicieuses réformes, chez nous on le voit au contraire se propager pour la double cause que nous venons de rappeler. Tantôt, il est vrai, la diffusion en est ralentie par la résistance des mœurs, en Auvergne par exemple, où persiste la coutume de *faire un aîné*, un héritier qui devient suivant le vieux dicton la souche de la maison, et conserve au bénéfice de tous le petit bien patrimonial[2]. Tantôt les inconvénients en sont atténués par la nature spéciale des cultures, surtout aux abords des villes, où l'industrie maraîchère est si productive, et aussi dans les pays de vignobles, où cependant l'usage de la charrue deviendrait difficile à généraliser. Néanmoins on peut affirmer qu'à peu d'exceptions près une telle répartition dans la propriété conduit presque fatalement au

[1] Tisserand, *ouv. cité*, p, 523.
[2] Rapport de M. Sarrauste de Menthières (Cantal).

morcellement exagéré, implique le maintien de la routine avec la hausse du prix de revient, et demeure incompatible avec les progrès agricoles, l'emploi des machines et la culture à frais réduits que réclame impérieusement la lutte à soutenir contre les pays de grande production à bon marché.

N'est-il pas permis d'aller au delà? Le paysan ne dispose jamais d'un capital d'exploitation suffisant; plus d'une fois même il emprunte pour acquérir; certainement il devra laisser à sa mort le plus net de son avoir au fisc et aux officiers ministériels. Les droits de mutation et les frais de succession que les grands domaines acquittent non sans peine, dévorent en un jour le petit bien qui a coûté les dures privations d'une vie entière[1]. De plus, la division de la terre a produit presque partout une hausse extrême des minimes locations, au grand détriment du petit fermier qu'une seule année mauvaise suffit à ruiner. Au contraire, là où les bonnes traditions d'autrefois se maintiennent, fermiers, métayers et bordiers jouissent en réalité de la plupart des avantages réels de la propriété sans en supporter aucune charge. Le paysan ne trouve-t-il pas alors trop souvent, dans la possession du sol, moins la garantie d'une légitime indépendance que la satisfaction d'une vanité envieuse ? De savants observateurs ont montré que, loin de réaliser la pensée favorite des niveleurs de 1793, le régime de morcellement des héritages a partout abaissé la condition des classes inférieures, en multipliant les salariés, les propriétaires indigents, les *petites gens*, comme les appellent dans leur dur langage les gros fermiers parvenus[2]. Comment s'étonner que bon nombre de rapporteurs mentionnent et déplorent l'effet de la loi successorale et le morcellement exagéré du sol [3], en réclamant en outre une réforme législative analogue à

[1] Déjà après l'enquête agricole de 1867, un projet de loi avait été préparé par le gouvernement en faveur des petites successions; mais, ajourné par le ministère du 2 janvier, il a été oublié au milieu de nos désastres. Un de ses articles facilitait le partage des successions de mineurs par-devant notaire avec simple homologation du tribunal; un autre accordait la libre disposition de ses biens immobiliers au père de famille dont la fortune est inférieure à 5000 francs. — Le 14 janvier 1878, M. Dufaure a déposé à la Chambre des députés un projet de loi, appuyé sur les faits les plus navrants et conçu en vue de soulager la petite propriété. Il résulte en effet des statistiques de la procédure de licitation ou de saisie immobilière, que dans les ventes où le prix d'adjudication est inférieur à 500 francs, les frais s'élèvent à 125 pour 100; ils sont encore de 25 pour 100 entre 1000 et 2000 francs. Il est à peine nécessaire de dire que le projet de M. Dufaure, en raison de son utilité même, n'a été ni voté, ni amendé, ni discuté : il s'en est allé avec les neiges d'antan.

[2] Le Play, *les Ouvriers européens*, passim, et *la Réforme sociale*, ch. XXXIV.

[3] Rapports de MM. de Roquefeuille et Kersanté (Côtes-du-Nord), le mar-

celle qu'ont réalisée nos voisins d'Outre-Rhin pour le rachat des enclaves et la réunion des parcelles[1]. Si cette double opération a pu parfois s'opérer aisément, — et il en a été donné ici même un exemple[2], — il est permis de croire que cette exception est due à l'excellence des rapports sociaux maintenus dans la contrée par l'influence personnelle d'un propriétaire éminent. Presque partout les plus mesquines passions suffiront à rendre inutiles les essais d'entente qui ne s'appuieront pas sur des mesures légales. Les meilleurs modèles nous sont offerts par les lois de l'Allemagne (Prusse, Nassau, Bavière, Saxe). On en peut résumer ainsi les traits principaux : accord d'une fraction notable des intéressés (représentant par exemple les deux tiers, la moitié ou le tiers de l'impôt foncier de la commune) ; — évaluation des parcelles, tracé des nouveaux chemins, fixation des échanges par une commission spéciale ; — exemption de tous droits de mutation ou d'enregistrement ; — transport des hypothèques ; — enfin précautions contre le retour de l'enchevêtrement. Un seul exemple témoigne de l'efficacité de ces mesures. La petite commune de Hohentsaïda, près de Leipzig, comptait sur 589 hectares, 774 parcelles d'une étendue moyenne de 57 ares. La réunion réduisit ce nombre à 60, avec une superficie moyenne de 9 hectares 82 ares. Le travail a duré une année et les frais se sont élevés à 5 fr. 23 par hectare ; mais la suppression des chemins devenus inutiles a fait gagner plus de 9 hectares et demi, c'est-à-dire beaucoup plus que le montant de toutes les dépenses. En outre, la liberté de la culture a permis des améliorations qui ont augmenté la production et ont nécessité l'agrandissement des étables et des granges[3]. Aussi nos voisins tirent volontiers gloire des bons effets de cette législation. On en pourrait toutefois trouver l'origine en France dans les réunions de parcelles qui se firent en 1697, à Rouvres près de Dijon, et en 1771, à Roville en Lorraine. François de Neufchâteau, en floréal an V, et Mathieu de Dombasle, à propos de la rédaction du projet de code rural en 1808-1812, soutinrent avec énergie le principe des réunions forcées, en se fondant sur l'expérience acquise. Depuis lors, la division croissante des héritages et les nécessités de la culture intensive ont singulièrement accru l'ur-

quis d'Havrincourt (Pas-de-Calais), Goussard de Mayolle (Indre-et-Loire), Arnould (Marne), Menudier (Charente-Inférieure), Pellicot (Var), Gueyraud (Basses-Alpes), Roche (Drôme), Bonnet (Vaucluse), etc.

[1] Rapports de MM. Decauville (Seine-et-Marne), Ch. Gossin (Ardennes), Aymé (Vosges), le docteur Bousson (Jura), Hedde (Haute-Loire), etc. M. Roche (Drôme) insiste surtout sur la nécessité de faciliter les réunions spontanées.

[2] Comte de Falloux, *Dix ans d'agriculture* (*Correspondant* de décembre 1862).

[3] Tisserand, *ouv. cité*, p. 527, et *Rapport sur l'enquête agricole en Alsace*, p. 80.

gence de cette réforme. A l'exemple de la grande enquête de 1866 qui signalait la généralité du mal, l'enquête de la Société d'agriculture met en lumière aujourd'hui l'opportunité des dispositions législatives analogues à celles qui avaient été préparées en 1808, et que la pratique heureuse de l'Angleterre et de l'Allemagne a depuis justifiées.

Un second article du questionnaire ministériel avait trait au perfectionnement de l'outillage agricole et à la diffusion des bonnes méthodes de culture. A cet égard, on constate de toutes parts les plus remarquables progrès. Ils sont dus à l'impulsion que l'administration supérieure a imprimée par l'enseignement agronomique, les concours régionaux, les expositions, les comices, etc... ; aux efforts qu'a faits la Société centrale d'agriculture pour développer les connaissances scientifiques et encourager les expériences utiles; au concours qu'ont prêté à la même œuvre les sociétés locales fondées dans toutes nos provinces et aussi la grande association dite des agriculteurs de France; enfin et surtout aux exemples qu'ont donnés tant de propriétaires en se dévouant à résider sur leurs domaines pour mettre en pratique les améliorations indiquées, malgré les déboires qui attendent tout essai et malgré l'hostilité qui accueille toute innovation. Herses perfectionnées et charrues puissantes, batteuses et semoirs, faucheuses ou moissonneuses, extirpateurs ou râteleuses, toutes les machines agricoles ont pénétré même dans les districts considérés comme arriérés. Il reste, au dire de la plupart des rapporteurs, peu de progrès à accomplir dans cette voie : l'élan est donné, et si les engins qui rendent le travail économique ne se répandent pas davantage, la cause en doit être cherchée moins dans l'esprit de routine ou la pénurie des ressources qui en arrêteraient l'achat, que dans les obstacles locaux qui s'opposent à leur emploi, exploitations trop réduites, accidents trop accentués du relief... Notons en passant quelques entreprises de labourage, encore trop rares et trop récentes pour qu'on puisse se prononcer sur leur utilité.

Le drainage et l'irrigation motiveraient des remarques analogues. Très en faveur il y a quelques années, le drainage paraît un peu délaissé ; sans doute les travaux les plus urgents ont été faits, mais on ne peut croire qu'il n'y ait pas encore mainte opération de détail qu'entravent ici la division du sol, là le manque de capitaux, partout le haut prix de la main-d'œuvre en regard du résultat à obtenir [1]. De même pour l'irrigation : malgré des exemples dont l'imi-

[1] Dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), où les dessèchements et les drainages se sont beaucoup développés, cette dernière opération s'est effectuée au prix moyen de 300 francs par hectare, et le bénéfice

tation plus ou moins modifiée devrait se généraliser, d'incalculables richesses enlevées par les pluies se perdent sans profit; et pourtant il serait aisé par un aménagement méthodique, très peu coûteux d'ailleurs, d'obliger les eaux à restituer les éléments de fertilité qu'elles entraînent[1]. En utilisant ainsi les égouts des labours fumés, on peut en aval transformer bien vite de maigres pâtures en prés fauchables. Quant à l'arrosage même des prairies, s'il est souvent fort bien entendu, dans le Cantal par exemple, ailleurs, dans la haute Champagne entre autres, il s'effectue encore par des procédés grossiers et barbares. On ne saurait trop provoquer ces améliorations de détail dont les fructueux résultats sont certains, et qui demandent bien plutôt une direction intelligente qu'une mise de fonds considérable.

La même recommandation s'applique aux soins à donner au fumier de ferme. La quantité de ce précieux produit a généralement beaucoup augmenté par suite de l'extension donnée à l'élève du bétail et de la transformation fréquente des terres labourées en prairies fauchées. De grands progrès ont été réalisés dans l'aménagement des fosses et l'utilisation des purins, mais on est surpris de voir souvent encore la plus inconcevable incurie laisser perdre de véritables richesses. L'usage du guano, du noir ou des tourteaux s'est fort répandu, surtout quand l'abaissement du prix des laines ou le défrichement des landes réduisait le nombre des moutons. On commence aussi à recourir, avec timidité toutefois, aux phosphates naturels et aux produits chimiques. Mais tous les engrais commerciaux ont été l'objet de fraudes si fréquentes, que maintes fois le cultivateur recule devant leur achat. Trop souvent il a été déçu par les promesses de l'*analyse commerciale*, qui usurpe le crédit d'une analyse scientifique, et qui n'est au fond qu'une réclame sans autorité. Le préjudice causé par des engrais adultérés est fort onéreux : à la dépense inutile s'ajoutent les façons données en vain, les semences gaspillées, le temps perdu... et le mal peut se faire sentir pendant plus d'une campagne. Aussi souhaite-t-on d'une part une répression très rigoureuse qui décourage la contrefaçon, et d'autre part le prompt développement des stations agronomiques et des laboratoires où se font les essais. Il importe que les affirmations séduisantes des prospectus soient contrôlées et que chacun puisse

sur le revenu annuel a souvent dépassé 50 francs par hectare. (M. Fauchet.)

[1] On consultera avec fruit sur ce sujet un mémoire présenté à l'Institut par un éminent agriculteur du Limousin, M. A. Le Play (*Mémoires des savants étrangers*, t. XXIII, nº 2). Nous en avons donné nous-mêmes une courte analyse dans l'*Atlas météorologique de l'Observatoire national de Paris* pour 1876.

être rapidement fixé sur la teneur réelle de l'engrais en azote, en phosphore ou en potasse.

L'emploi des amendements calcaires est bien ancien sur notre sol. Pline, qui appelle le marnage une invention des Gaulois, en constate les utiles effets chez les Éduens et les Pictons et lui attribue, comme Varron, la fertilité de la Gaule et de la Bretagne[1]. Un curieux témoignage de la fécondité de cette pratique se trouve dans une monographie telle que les érudits de nos provinces en font beaucoup, et en devraient faire davantage[2]. Une métairie du Gâtinais est possédée depuis tantôt quatre cents ans par les hospices de Sens, et les baux successifs indiquent le montant des redevances en nature et en argent. La courbe dont les ondulations représentent de dix en dix ans les variations du rendement s'élève d'abord continûment et présente un maximum en 1570, puis une chute brusque correspond à l'abandon du marnage qui entraîne la substitution du méteil au froment. Ce n'est qu'à partir de 1770 que la marne et bientôt le blé reparaissent, et le rendement d'autrefois n'a pu être égalé qu'en 1858. Partout aujourd'hui, grâce au perfectionnement des communications, la chaux est activement mise à profit pour transformer tantôt les argiles compactes du Poitou, du Gâtinais ou de la Brie, tantôt les schistes et les granites du plateau central ou de la presqu'île armoricaine. C'est elle par exemple qui, dans l'Auvergne et le Rouergue, a permis de cultiver le froment sur ces maigres terrains appelés *ségalas*, où les landes de bruyères alternaient naguère avec le seigle et le sarrasin. Le long des rivages de la Bretagne et du Cotentin, on exploite en outre, sous les noms de *traëz* et de *maerl*, les dépôts de sables coquilliers ou de végétaux incrustés de calcaire, dus à l'abondance des nullipores sur ces fonds granitiques[3]. En même temps que l'usage de ces amendements calcaires se généralise, les jachères se restreignent, et les assolements se complètent par l'introduction de plus en plus importante des plantes fourragères et des racines.

Doit-on conclure de ces progrès à un accroissement de la production? Il est hors de doute que, par le perfectionnement de l'outillage et des méthodes, le rendement s'est élevé[4] : sur une même surface, on a obtenu un produit meilleur et plus abondant, à la vérité au prix

[1] Pline, XVII, 4; et Varron, *De re rustica*, t. VII.

[2] Mémoire de M. Lallier, président du tribunal de Sens (1858).

[3] Delesse, *Lithologie du fond des mers*.

[4] Exceptionnellement l'élévation a été considérable. Dans l'Indre le rendement moyen était jadis de 8 à 10 hectolitres à l'hectare; il atteint 17 à 18 chez le métayer routinier, et 20 à 22 sur les cultures bien conduites (M. Le Corbelier). Mais en moyenne l'élévation depuis 1860 est peu sensible.

de dépenses plus considérables. Mais ce n'est qu'un côté de la question. Si de vastes friches ont été mises en valeur, par contre la baisse sur les grains et la hausse sur les vins et la viande ont fait planter en vigne ou convertir en prairie bien des terres jadis emblavées. Il semble donc que la surface consacrée aux céréales ait plutôt diminué, et qu'en tous cas la production totale, même en tenant compte de l'effet passager des intempéries récentes, n'ait pas subi depuis 1860 une très notable augmentation [1].

Pour le bétail, au contraire, la progression est manifeste, surtout si on laisse de côté les deux dernières années. Dans les prés de la Normandie et de la Bretagne, c'est l'exportation pour l'Angleterre qui a développé l'engraissement des bœufs et des veaux. Sur les pâturages du versant sud de l'Auvergne et des Cévennes, c'est l'enrichissement rapide des vignobles voisins qui a surexcité, par l'ouverture de débouchés inattendus, la production de l'espèce bovine [2]. Partout de proche en proche, grâce aux chemins de fer, la demande incessamment croissante de la consommation a surélevé les prix et provoqué à la fois l'extension de l'élevage et l'amélioration des races. Les vieilles renommées se sont maintenues dans le Nivernais, le Charolais, l'Anjou, la Vendée, et parfois des croisements heureux ont fixé des mérites nouveaux. Mais les dernières expositions ont surtout mis en lumière les qualités acquises par les bœufs blonds du Limousin si durs au travail, par la belle race rouge de Salers et par la race d'Aubrac, dont les produits naissent au printemps dans les montagnes du Cantal et de l'Aveyron, sont vendus à l'automne pour le croît et vont s'engraisser dans les départements voisins [3].

Si le progrès est général pour la race bovine; si le haut cours des

[1] L'enquête a été résumée dans un rapport d'ensemble présenté à la Société par son éminent secrétaire général. Nous avouons n'en avoir pas toujours exactement saisi la portée. Ainsi, sur la grave question qui nous occupe, le résumé (p. 9 et 10) déclare que sur 88 correspondants, 20 n'ont pas répondu; 30 autres ont constaté qu'il n'y a pas de changement, sauf quelques cas où la diminution de surface est compensée par l'augmentation de rendement; 6 annoncent également une réduction de surface avec une élévation plus ou moins considérable du rendement; 14 signalent l'abaissement de la production sans l'attribuer jamais à la diminution du rendement. Enfin 28 considèrent l'augmentation de production comme certaine, sans qu'elle provienne toujours d'une extension de surface. Comment comprendre alors que « la résultante générale est *une augmentation incontestable dans l'étendue des terres consacrées aux céréales?* » Nous ne contestons pas que cette proposition puisse être l'expression juste des faits que le savant rapporteur connaît mieux que personne; mais nous ne voyons pas qu'elle soit la conclusion logique des documents précités.

[2] M. Rames (Cantal).

[3] M. Roques (Aveyron).

produits a valu le même avantage à l'industrie chevaline dans l'Ardenne, la Côte-d'Or et surtout l'Angoumois et le Poitou ; au contraire, pour la race ovine, la décadence n'est pas douteuse. Elle est d'autant plus regrettable que, malgré l'activité des défrichements, il reste un peu partout, même dans la riche Normandie[1], de vastes pâtures dont le mouton seul permettait de tirer parti. Elle a pour causes principales la division de la propriété trop morcelée pour le parcours des troupeaux, et l'avilissement du prix des laines que ne compense pas la valeur élevée de la viande. Aussi la population ovine a-t-elle rapidement diminué. Malgré d'utiles croisements avec les mérinos, les dishley, les southdowns, ce n'est que par des motifs exceptionnels que les moutons se maintiennent nombreux, dans l'Aveyron par exemple, où le lait des brebis du Larzac est plus recherché que jamais pour la fabrication aujourd'hui si importante du fromage de Roquefort.

Pour la race porcine, les résultats sont encore plus désastreux. L'élevage facile et l'engraissement peu coûteux, surtout dans les pays de châtaigneraies et de brandes, avaient permis d'augmenter la production au gré des besoins nouveaux. De beaux profits ont d'abord été réalisés; mais avant toute autre industrie d'élevage, celle-ci a subi les funestes effets de la concurrence étrangère. Les porcs envoyés de Livourne ont remplacé dans la Provence et le bas Languedoc ceux que les pentes des Cévennes nourrissaient jadis; les lards d'Amérique ont supplanté nos produits indigènes, non seulement au voisinage des ports ou dans les villes, mais jusqu'au fond de nos provinces reculées, à Aubin et à Decazeville par exemple. Les rapporteurs constatent l'impossibilité de lutter contre des prix trop avilis, et signalent comme conséquence l'abandon général de cette industrie autrefois si prospère.

Il faut mentionner, il est vrai, que la plupart des produits accessoires des cours de ferme, le lait, le beurre, le fromage, et surtout les œufs, ont acquis une réelle importance toutes les fois qu'il a été possible de les diriger vers les grands centres urbains ou vers l'Angleterre, où ils commencent à rencontrer maintenant les envois similaires de l'Amérique et de l'Italie.

La situation présente des cultures industrielles n'arrêtera pas longtemps notre examen : les rapporteurs s'accordent à reconnaître une complète décadence pour les chanvres et les lins. Le tissage du lin qui autrefois en Normandie, et surtout en Bretagne, procurait l'aisance aux petits ateliers domestiques et alimentait un grand commerce, n'a pu résister à l'invasion de produits de qualité moins

[1] M. Fauchet (Seine-Inférieure).

parfaite, mais de prix moins élevé. Il en est de même pour le colza et l'œillette à peu près supprimés par les oléagineux étrangers. L'industrie des soies, si gravement frappée naguère par la maladie des vers, un instant relevée grâce aux découvertes de M. Pasteur, est accablée aujourd'hui par la concurrence du Japon, de la Chine et de la Suisse, et elle succombera demain devant celle des États-Unis et de l'Allemagne [1]. Elle s'amoindrit de jour en jour depuis la Drôme et le Var jusqu'à la Haute-Garonne, et la culture du mûrier disparaît avec elle. L'olivier résiste mieux, et, s'il n'enrichit guère le propriétaire, du moins la récolte des olives fournit à tous, vieillards, femmes et enfants, le moyen de gagner joyeusement leur vie [2]. Mais l'entrée à bas prix (3 fr. au lieu de 30 fr. pour 100 kil.) des huiles étrangères venues du Maroc, de Tunis ou de l'Italie, et surtout le mélange de ces huiles importées avec des huiles de graines, a fait arracher l'olivier dans l'Aude, le Lot, l'Aveyron, le Var..., partout où le sol pouvait porter même une mauvaise vigne. S'il a été replanté dans quelques localités du Comtat, c'est seulement sur les terrains trop maigres pour se prêter à toute autre exploitation [3].

Chose remarquable, ce précieux arbuste est toujours cantonné entre les mêmes limites : aujourd'hui, comme au temps de Théophraste (300 ans av. J.-C.), il ne s'éloigne pas à plus de 75 kilomètres de la Méditerranée et ne dépasse ni le parallèle de Valence ni le méridien de Toulouse.

La culture de la betterave à sucre a pris une grande extension dans la Normandie, la Picardie et l'Artois, et se répand aussi dans les Ardennes, le Cher, la Vienne et la Côte-d'Or. Il serait à souhaiter qu'elle pût s'étendre à d'autres régions qui tireraient grand avantage des pulpes pour la nourriture du bétail. Parallèlement aux cultures de betteraves se développent et prospèrent la plupart des sucreries, en subissant toutefois depuis 1870 le contre-coup des changements apportés au régime fiscal. Mais les distilleries, malgré des efforts persistants, ont été ruinées par l'énormité des charges intérieures (octrois, circulation, consommation) et par l'insuffisance des droits imposés aux alcools étrangers (souvent chez eux primés à l'exportation, en Prusse, notamment [4]). Les huileries se maintiennent péniblement, tandis que les magnaneries sont anéanties surtout dans l'Aude et l'Ardèche, comme les moulins à garance dans Vaucluse et

[1] *Annuaire de l'économie sociale,* t. IV, p. 87. Les souffrances de l'industrie lyonnaise, par M. Charmettant.

[2] MM. Pellicot (Var) et Eug. Raspail (Vaucluse).

[3] En Corse l'olivier, le mûrier et la vigne se développent ensemble.

[4] MM. Clément Prieur (Charente), Fauchet (Seine-Inférieure), le marquis d'Havrincourt (Pas-de-Calais), Goffart (Loir-et-Cher).

les Basses-Alpes. Si les tanneries et les mégisseries semblent résister jusqu'ici dans le Poitou, notamment l'industrie de la préparation des peaux d'oies, la fermeture des marchés d'Amérique les a tuées ailleurs, aux environs de Milhau par exemple, où les peaux des agneaux du Larzac alimentaient des fabriques de gants jadis fort actives et aujourd'hui désertes.

Les industries fromagères ont réalisé de notables progrès : elles y ont été encouragées, en Normandie, par les bénéfices de l'exportation en Angleterre; un peu partout, dans l'Oise, la Charente-Inférieure, la Haute-Loire, la Savoie, comme à Roquefort, par les demandes croissantes de la consommation. Souvent aussi de louables efforts y ont concouru, témoin la création récente d'un chalet modèle, d'une fromagerie-école, établie par la Société d'agriculture aux environs d'Aurillac. Les célèbres *fruitières* du Jura ont à la vérité fort accru leur production, mais sans améliorer assez la fabrication pour empêcher les prix de fléchir par la concurrence de la Suisse. L'exemple de ces communautés prospères a été souvent invoqué à tort par les personnes qui prônent l'association comme une panacée capable de guérir tous les maux des sociétés modernes. Ici cependant l'association ne résulte pas de la propension naturelle des participants : elle leur est imposée par les nécessités de la production des énormes fromages dits de Gruyère. Chaque jour, il faut mettre en œuvre une quantité de lait qu'un domaine isolé ne pourrait fournir; plusieurs s'associent et partagent ensuite frais et produits, proportionnellement à leur apport en laitage. Il est bon de ne pas perdre de vue ces faits pour comprendre quelles conditions spéciales ont permis le maintien de ces anciennes communautés.

Nous ne nous arrêterons pas à l'industrie forestière, non qu'elle ne soit très intéressante et qu'il n'y ait beaucoup à en dire, mais elle est peu en cause dans la discussion du jour. Bornons-nous à signaler d'actifs reboisements dans la Somme, la Marne, etc. Depuis longtemps déjà M. Belgrand, dans ses belles études sur le bassin de la Seine, avait indiqué comme profitables les plantations de chêne et de bouleau, de châtaignier et d'acacia, sur les granites du Morvan et les sables verts de la Champagne humide, tandis que le pin noir d'Autriche et le pin sylvestre, mieux que le mélèze et le laricio, doivent être réservés aux sols trop riches en éléments calcaires pour porter une autre végétation, aux calcaires oolithiques et à la craie dans le bassin parisien[1]. Tels sont en effet les reboisements les plus usités, qui, joints à une meilleure entente de l'exploitation, contribuent à rendre plus productive la propriété boisée. Mais en général les forêts de l'État

[1] Belgrand, *la Seine, Études hydrologiques*. — Rapport de M. Arnould (Marne).

sont mieux conduites que les bois des particuliers, toujours portés à chercher un profit immédiat en escomptant l'avenir. Aussi comprend-on que la propriété domaniale est en cette matière, pour notre race si profondément désorganisée par l'instabilité des familles et les licitations d'héritages, le seul moyen de garantir les plus utiles des massifs boisés et de conserver quelques réserves de vieilles futaies.

Le libre échange, qui n'a guère touché l'exploitation forestière que par la suppression des forges au bois, a exercé, on aime à le redire, une large influence sur la culture de la vigne et le commerce du vin. Peut-être, pour éviter quelques chances d'erreur en comparant la situation d'autrefois à celle d'aujourd'hui, conviendrait-il tout d'abord de montrer par des chiffres éloquents combien les causes de changement sont complexes, combien la part de la liberté commerciale a été surfaite, combien enfin l'opinion a pris le change en attribuant à la seule législation douanière un accroissement de production provoqué bien plutôt par le développement des voies de communication et l'extension du marché intérieur. Ainsi, pour n'en donner qu'une preuve très générale, le chiffre annuel de notre trafic international a presque doublé depuis 1859, mais il avait *exactement* doublé de 1850 à 1859, c'est-à-dire en moitié moins de temps. Sans prétendre en conclure que les traités de 1860 ont ralenti la marche des affaires, il faut bien admettre que d'autres influences plus importantes ont été en jeu [1]. Mais nous aurons à revenir sur ce sujet : qu'il nous suffise d'avoir mis en garde contre une méprise trop commune. On se rappelle le temps où nos vignobles du Languedoc, privés de débouchés, avaient peine à vendre leurs produits à raison de 4 ou 5 fr. l'hectolitre. Après la crise amenée par l'oïdium et le remède apporté par le soufrage, une amélioration dans les procédés de vinification et le changement des cépages préparèrent des progrès auxquels l'exécution du réseau des chemins de fer vint donner une merveilleux essor en ouvrant aux vins du Midi les marchés du Nord. La récolte de l'Hérault, par exemple, monta de 7 ou 8 millions d'hectolitres à 10 ou 12 ; le prix de l'hectolitre atteignit 12, 13 et 15 fr., et les vignerons obtinrent de leurs récoltes, au lieu de 40 millions par an au maximum, une recette brute variant entre 120 et 180 millions. Comparée aux autres cultures, la vigne était arrivée à donner

[1] A. de Foville, *la Transformation des moyens de transport,* Guillaumin, 1880. Cet ouvrage paraît au moment où notre étude s'imprime. L'importance du sujet, la compétence et l'érudition de l'auteur, les suffrages de l'Académie qui l'a couronné, tout le recommande comme une source de renseignements précieux. Bien que nous fassions d'expresses réserves sur les conclusions sociales qui le terminent, nous lui ferons plus d'un emprunt, en regrettant que le temps ne nous permette pas de recourir à lui davantage.

un revenu sept à huit fois plus considérable. Ainsi il est tel héritage qui fut partagé il y a vingt ans en deux lots égaux : l'un en terres arables rapporte aujourd'hui comme jadis 10 à 12 000 fr., tandis que l'autre, planté en vigne, donnait, avant le phylloxera, plus de 100 000 fr. Mais l'enrichissement, quand il n'est pas le fruit lentement mûri du travail et de l'épargne, amène fatalement après lui la dissipation, la paresse, le jeu ; et le paysan qui défrichait un coin de garrigue au pied de la montagne pour y planter sa vigne, n'a pu supporter, dans les longs loisirs que laisse cette culture, les faveurs inattendues de la fortune. Un éminent économiste, M. Blaise (des Vosges), en étudiant sur place les désastres causés par l'invasion du phylloxera, a fort bien observé et décrit les maux causés par le développement rapide de la richesse dans nos provinces du Midi, et M. le baron Thénard a signalé les mêmes faits dans la Bourgogne. Quoique peu assuré, le bien-être des vignerons languedociens avait bien vite rayonné au-delà de leurs frontières. « Chez eux, dit l'un des rapports, quand le vin va, tout va, » et les producteurs de viande du Cantal et de l'Aveyron en ont éprouvé l'effet[1]. Plus tard, les calamités sont venues, et les souffrances ont été d'autant plus vives que les ouvriers étaient devenus plus exigeants sur le salaire, plus difficiles pour la vie et moins actifs au travail. En quatre années, la production de la France est tombée de plus de 83 millions d'hectolitres à moins de 48 millions ; et d'après les statistiques du ministère de l'agriculture, plus du tiers de la superficie des vignes, soit 6 à 700 000 hectares, est détruit ou profondément ravagé par le phylloxera. On s'efforce d'y échapper en recourant aux cépages américains, qui paraissent fort bien réussir dans le Var comme dans le Bordelais, quoiqu'ils soient plus difficiles que les nôtres sur le choix du sol. On s'en défend aussi, quand les ressources des propriétaires et la disposition des lieux le permettent, par la submersion des vignobles et l'emploi des sulfocarbonates. Ces procédés réclameraient souvent la constitution de syndicats ; mais, en raison de notre défaut ordinaire d'initiative et d'entente, les dispositions administratives et les subventions officielles sont restées inutiles. Récemment cependant, grâce à un zèle éclairé, un type excellent de syndicat a été organisé en Bourgogne, et il est à souhaiter qu'il puisse servir de modèle à de nombreux imitateurs.

Au reste les rapports constatent presque partout l'énergie des efforts dont l'exploitation des vignes est l'objet. Si l'on arrache parfois, on replante plus souvent, surtout dans l'Indre, la Marne, l'Aude, le Gers, l'Ariège... Ailleurs, dans la Vienne, le rendement a presque

[1] M. Rames (Cantal).

doublé. Le sud-est (Drôme, Vaucluse et Var) est, comme l'Angoumois et l'Aunis, particulièrement éprouvé en ce moment par le phylloxera. C'est, on le voit, grâce à des sacrifices incessants que la culture de la vigne, devant la marche progressive du fléau, s'efforce de trouver une légère compensation dans une extension de surface, une amélioration des moyens d'exploitation et un perfectionnement des procédés de vinage.

Peut-être trouverait-on encore dans quelque hameau perdu de nos campagnes ces chemins affreux dont la Fontaine disait :

Qui n'y fait que murmurer,
Sans jurer,
Gagne cent jours d'indulgence.

L'enquête est du moins fort rassurante, sauf dans les départements bretons, l'Indre, Vaucluse et quelques autres, dont les correspondants se plaignent de l'insuffisance des ressources appliquées à la petite vicinalité ; de toutes parts on constate les immenses progrès accomplis depuis vingt ans pour les voies de communication. Si l'on réclame encore des perfectionnements locaux, bien souvent on déclare qu'il reste peu à faire. A la vérité, le réseau vicinal ordinaire, le plus utile à terminer pour unir les gares à leur clientèle rurale, a été négligé sous l'empire de la loi de 1836, qui s'occupait d'abord de la grande et de la moyenne vicinalité. Plus tard, grâce à la subvention de 100 millions et à la dotation de 200 millions instituées par la loi de 1868, une large part du travail a été effectuée. Enfin les prévisions de dépenses étant fort dépassées, la nouvelle dotation de 300 millions votée en 1879, porte maintenant à plus de 100 millions par an les ressources applicables jusqu'en 1890 aux chemins vicinaux. Par là, on peut l'espérer, se trouvera complété l'ensemble des voies latérales qui permettent aux chemins de fer de drainer sur leur parcours les produits agricoles et d'attirer par exemple sur les halles parisiennes les fruits du Languedoc ou les légumes verts de Bretagne, et de porter de 25 à 100 kilomètres le rayon d'approvisionnement du lait pour la capitale. Toutefois, comme les villes et les bourgs, pour étendre le cercle de leurs échanges, profitent aussi des routes de campagne, souvent les rapporteurs émettent le vœu que les charges n'en retombent pas exclusivement sur les communes rurales [1]. Quant à la création des voies ferrées, elle a procuré, dans les prix de transport, une économie qui ne peut être moindre de 25 pour 100 et que de bons juges évaluent à 75 pour 100 [2]. Pour les grains taxés d'abord à 0^{f},14 la tonne kilo-

[1] MM. Arnould (Marne), Briaune (Indre), Vandercolme (Nord), etc.
[2] A. de Foville, *ouv. cité.*

métrique, les prix varient aujourd'hui avec les grandes compagnies de 8 à 3 centimes; pour les vins, ils sont de 12 à 7 ou de 8 à 4 par tarifs spéciaux. Amendements et engrais, depuis 1859, ont bénéficié d'abaissements notables. Au lieu de 10 centimes, la tonne kilométrique par tarifs spéciaux n'acquitte plus que 3 et 2 centimes, au moins sur les grands réseaux et pour les longs parcours. Même remarque pour le bétail. Plusieurs plaintes pourtant ont été exprimées. Les unes portent sur la lenteur des transports de petite vitesse quand on applique les tarifs spéciaux qui, moins coûteux, dispensent les compagnies des délais règlementaires. En effet, les pertes habituelles de temps, au départ ou pour la livraison, pourraient en se combinant faire descendre la vitesse moyenne au dessous d'un kilomètre à l'heure. C'est une hypothèse exagérée sans doute ; mais l'abus est réel, et les arrêtés ministériels de 1866 et 1877 n'y ont encore remédié qu'à demi. Les autres ont trait aux inégalités de taxes établies par les compagnies désireuses d'encourager ce qui leur paraît pour elles le plus profitable, ou de s'enlever l'une à l'autre, par une guerre de tarifs, une clientèle indécise. Ainsi le chemin du Midi expédie les bois de Bordeaux à Marseille à 20 francs la tonne, et impose en sens inverse aux bois du Var un tarif de 28 fr. 50[1]. Il résulte de cette inégalité que le prix des bois s'avilit en Provence sans qu'on puisse les expédier vers le Languedoc ou la Gascogne. Ainsi encore la même classe de produits paye par exemple 80 centimes à la compagnie du Midi, 60 sur le réseau d'Orléans, et 30 sur les lignes de Lyon-Méditerranée. D'autres aussi, beaucoup plus vives, reprochent aux compagnies les efforts qu'elles font pour attirer le trafic extérieur, et les concessions qu'elles accordent à certains produits étrangers au détriment de leurs similaires français. Un grand nombre de rapporteurs enfin demandent un abaissement des tarifs, surtout pour les vins, le bétail et les matières fertilisantes. S'il faut en croire des autorités considérables, MM. Jacqmin et Caillaux entre autres, on devrait au contraire regarder comme inévitable dans l'avenir un relèvement nécessité par la hausse des salaires et l'accroissement correspondant du prix des trains. M. Krantz, à son tour, expose dans ses lumineux rapports que le bénéfice des compagnies n'est représenté que par le minime écart de 1c, 8 par tonne kilométrique entre le prix de revient du transport et la taxe perçue. On ne peut donc compter sur une atténuation notable; tout au plus est-il possible d'espérer que les progrès techniques maintiendront le taux actuel, malgré le renchérissement de la main-d'œuvre.

[1] M. Pellicot (Var).

Mais, au point de vue agricole, il faut bien reconnaître que les tarifs des grandes lignes, dont la statistique fait volontiers miroiter les chiffres et les moyennes, sont d'une complication extrême qui en rend difficile l'emploi judicieux. En outre, leurs avantages sont bien plutôt pour les commerçants qui opèrent sur de grandes quantités et de longs parcours, que pour les producteurs locaux qui doivent employer les réseaux secondaires et souvent même traiter avec les petites compagnies. L'agriculture est ainsi fort loin de profiter toujours des tarifs abaissés dont l'ensemble du réseau d'intérêt général ne peut lui-même supporter la charge que grâce à l'énorme trafic de quelques grandes lignes [1]. Ce n'est donc pas sans motif que la généralité des plaintes appelle de ce côté l'attention des pouvoirs publics, et réclame de leur sollicitude quelques améliorations pratiques. En résumé, la plupart des agriculteurs ne sont nullement pressés de voir s'exécuter le vaste projet de voies rapides dont M. de Freycinet s'est fait le hardi promoteur. Ils redoutent, non sans raison, la création de ces ateliers nomades qui vont enlever aux champs des travailleurs déjà trop rares, exagérer le prix de la main-d'œuvre, et finalement rejeter sur les villes des masses ouvrières encore plus nombreuses et plus exigeantes. Ils ne voient pas en général d'utilité, même pour l'avenir, à grever le budget de lourdes charges pour créer des lignes fatalement improductives. A quel titre en effet un chemin de fer qui ne fait pas ses frais pourrait-il être considéré comme accroissant la richesse publique? Les chemins de fer, comme on l'a fort bien dit, sont un outil, et l'outil doit être proportionné aux services à rendre : quand il dépasse cette proportion, il cesse d'être utile et devient nuisible [2]. Aussi les rapporteurs voudraient, au nom des intérêts qu'ils représentent, qu'au lieu d'imposer aux compagnies des prolongements onéreux ou de leur susciter des rivalités de réseaux, le gouvernement pût obtenir d'elle des réductions effectives sur les frais de transport, ce qui assurerait à l'agriculture un allègement immédiat. Enfin, dans le prodigieux ensemble de travaux qui doivent compléter « l'outillage national », ils souhaiteraient que l'amélioration de la navigation et l'achèvement des canaux ne restent pas plus longtemps délaissés et ne soient pas sacrifiés à des projets d'une apparence plus brillante, mais d'un

[1] Les différences de trafic entre les diverses compagnies et entre les différentes parties de leurs réseaux respectifs sont mises en lumière par quelques-unes des cartes de l'*Atlas de statistique graphique* que vient de publier le ministère des travaux publics (petit in-folio, Dunod, 1880). Ce remarquable travail résume en quelques cartes qui parlent aux yeux une multitude de documents. Il fait le plus grand honneur à la direction des cartes et plans récemment créée au ministère.

[2] Discours de M. Krantz (Sénat, 10 juillet 1879).

résultat moins solide. Malgré l'allongement ordinaire du parcours, le transport par eau réalise au moins une économie de 10 à 20 pour 100. En outre, la concurrence de la batellerie, bien plus que celle d'une ligne rivale, s'oppose à l'élévation des tarifs et sert de régulateur à leurs variations. Il est donc fort à désirer que le plan tracé avec une compétence toute spéciale par M. Krantz et repris par M. de Freycinet, soit exécuté peu à peu dans les limites des possibilités budgétaires.

La question relative aux impôts et aux charges qui grèvent la propriété a donné lieu à des réponses fort nettes. L'impôt foncier s'acquitte aisément : à peine variable depuis fort longtemps, il est par sa fixité même comme incorporé aux charges naturelles de la terre. Les droits de mutation et d'enregistrement motivent, au contraire, des réclamations générales : ils grèvent lourdement la propriété ; ils dévorent le petit héritage ; ils sont perçus sur les successions sans déduction des dettes ; ils absorbent, au détriment des améliorations foncières, les capitaux de l'acquéreur [1], et l'élévation constante de leur produit prouve moins l'accroissement des fortunes que la mobilité des existences. Mais les octrois soulèvent de bien autres récriminations : les villes sont trop facilement portées à les surélever pour se procurer les ressources nécessaires à leurs embellissements et surtout au service de leurs emprunts. Il est certain que le moindre abaissement de ces barrières factices ouvrirait aux produits agricoles, et surtout aux boissons, des débouchés bien plus profitables que les marchés extérieurs. Aussi depuis vingt ans la réforme du régime des octrois a-t-elle été souvent demandée chez nous. Nous pourrions à cet égard profiter de l'expérience de nos voisins, car cette réforme a été accomplie avec un plein succès en Belgique, après avoir été préparée par une féconde enquête faite à l'étranger et surtout en Angleterre [2]. Enfin, partout on réclame contre la légèreté avec laquelle les conseillers municipaux votent les centimes additionnels. Pourrait-il en être autrement, lorsque, d'après nos institutions actuelles, la majorité du suffrage universel, c'est-à-dire ceux qui payent le moins d'impôts et qui ont le moins d'intérêt à la bonne direction des finances, dominent le gouvernement. Tout conseil électif est dès lors porté à l'imprévoyance plus qu'à la réserve ; et la tutelle dévolue à l'État devient illusoire, puisque ceux mêmes qui la devraient exercer dérivent de la même majorité. Aussi la statistique du ministère de l'intérieur constate que pour 1877 la moyenne des impositions communales pour toute la France était de 48 cen-

[1] M. de Vanteaux (Haute-Vienne).

[2] Fisco et Van der Straeten, *Taxes locales dans le royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.*

times, et que dans plus de 3000 communes les contribuables payaient, à titre de centimes additionnels, une somme supérieure au chiffre de l'impôt direct perçu au profit du trésor. Et depuis lors le mal s'est encore aggravé. D'ailleurs les charges départementales se sont accrues en même temps et pèsent lourdement sur nos régions pauvres. La Haute-Savoie paye actuellement 79 centimes additionnels; la Corse, 74; la Savoie, 73; l'Ariège, 64; l'Aveyron, 59... Cette mauvaise gestion des finances locales met en lumière, par un de ses côtés les plus saisissants, la nécessité d'une réforme de nos institutions administratives pour la commune et le département. Nos procédés usuels de direction et nos mœurs publiques à cet égard forment aujourd'hui une anomalie unique en Europe : « Nous ne sommes plus gouvernés d'en haut, et nous sommes incapables de nous gouverner nous-mêmes [1]. »

Plus d'un correspondant regrette d'autant plus cette exagération des dépenses communales qu'elle a généralement pour but, non des travaux productifs, mais des constructions de mairies ou d'écoles. On devance ainsi, au lieu de les suivre, les besoins des populations, et souvent même on va à l'encontre de leurs vrais intérêts. Que de fois, à défaut de l'éducation morale, les enseignements de l'école et les exemples du maître exercent en fait une désastreuse influence en développant chez les enfants le mépris de la vie des champs et le désir des distractions urbaines!

Le manque de bras et la hausse des salaires sont en effet les plus aiguës des souffrances dont l'agriculture ait à se plaindre aujourd'hui. Tantôt la terre mieux façonnée demande plus de travail, ou les familles réduites par la stérilité des mariages offrent moins de rejetons; tantôt par le progrès de l'épargne, le paysan devenu propriétaire se retire sur son petit bien et se soustrait au travail intensif; tantôt enfin, par la concurrence de l'industrie et des travaux publics, les ouvriers mieux payés ailleurs désertent le champ pour l'atelier. Partout cette émigration des campagnes vers les villes s'accentue à chaque recensement. La population rurale (communes au-dessous de 2000 âmes) qui formait en 1858 presque les 73 centièmes de la population totale, n'en représentait pas même 68 0/0 en 1873, et la proportion ne cesse de décroître. Le recensement quinquennal de 1877, montre que les 2/5 de l'augmentation de population depuis 1872, soit 313 000 habitants, sont imputables aux seules villes qui

[1] J. Ferrand, *les Institutions administratives en France et à l'étranger*, 1879, Cotillon. — Cet ouvrage, qui n'a rien de spéculatif, est le fruit d'une expérience acquise dans les hautes fonctions publiques et le résumé d'une enquête faite dans tous les pays de l'Europe. Il devrait être entre les mains de tous ceux qui ont souci de préparer un meilleur avenir à notre malheureux pays.

comptent plus de 30 000 âmes. Beaucoup de nos départements, et quelques-uns des plus riches, l'Eure, le Calvados, l'Orne, la Manche, se dépeuplent d'année en année, au profit des centres industriels qui attirent la jeunesse par la séduction d'une vie plus facile et l'appât de salaires plus élevés. Ceux-là mêmes qui restent au hameau, contractent, par leurs rapports multipliés avec les villes et dans la fréquentation d'innombrables cabarets, des sentiments de haine contre toute supériorité sociale, des désirs immodérés de jouissances matérielles et par-dessus tout le dégoût des travaux pénibles. Tout concourt d'ailleurs à déclasser nos populations : l'école, qui dispense un enseignement peu propre à fixer au village les ouvriers et surtout les filles ; le collège communal, qui forme plus de clercs pour l'étude de l'huissier que de contre-maîtres pour le comptoir, l'usine ou la ferme ; la passion des fonctions publiques enfin, qui, plus encore qu'au temps de la Bruyère, surexcite les convoitises, supprime le dévouement gratuit et amoindrit la dignité de la vie.

Toutes ces causes, en raréfiant la main-d'œuvre, ont contribué à rehausser les salaires agricoles. Depuis vingt ans, ceux-ci ont augmenté généralement d'un tiers, parfois de moitié. Les prix de journée qui dans les Côtes-du-Nord étaient de 60 centimes, sont montés à 1 fr. 25, et les gages de 100 ou 130 fr. à 250 ou 300 fr. Dans le Jura la journée s'est élevée de 1 à 2 fr. 40, dans l'Indre de 75 cent. à 1 fr. l'hiver, et de 1 à 2 fr. l'été ; un charretier qui se payait 310 fr. exige 600, et une fille de ferme, 250 au lieu de 100. Il en est partout ainsi, sauf les fluctuations locales et les exceptions motivées, comme dans la Drôme, le Var ou Vaucluse, par les fléaux qui ont frappé la vigne ou les vers à soie. En même temps le coût de la nourriture a sensiblement doublé, et les exigences se sont accrues. L'usage du vin devient chaque jour plus général ; ici le lard doit faire place à la viande de boucherie ; là le café est nécessaire après le repas[1] ; bientôt il faudra à l'ouvrier rural des primeurs, comme des huîtres à l'artisan des villes ; et la fermière devra se jeter dans son puits, si la marée vient à manquer.

Ce serait une étrange méprise que de voir toujours dans le renchérissement de la main-d'œuvre l'indice certain d'une condition meilleure. Il en est un peu de l'augmentation des salaires pour l'ouvrier, comme de l'altération des monnaies pour les successeurs de Philippe le Bel ; après un court laps de temps, le prix des choses s'équilibre avec le taux nouveau des salaires comme avec la valeur fictive des monnaies, et les choses reprennent comme devant. Bien souvent même, pour l'ouvrier des villes ou de leurs banlieues,

[1] M. le docteur Bousson (Jura).

l'accroissement du prix des journées ou la réduction des heures de travail ont été funestes; incapable de faire bon emploi de sa paie ou de ses loisirs, il gaspille l'un et l'autre dans le café chantant et le cabaret[1]. Rien ne démontre mieux par les faits combien le progrès matériel est une cause de corruption s'il n'est appuyé sur le progrès moral. Les conditions du bonheur du reste, et sur ce point riches et pauvres, jeunes et vieux, sont en parfaite égalité, résident dans la pondération des désirs sagement proportionnés aux ressources, sous l'inspiration de la loi de Dieu. Que sert de pouvoir accroître un peu ses achats, si l'on s'est créé en foule des besoins toujours impossibles à satisfaire?

Le paysan que l'appât de gros salaires amène à la ville, est donc bien souvent la dupe d'une illusion, mais il faut reconnaître qu'aux champs le domestique gagé, ou même le manouvrier, surtout s'il est nourri, jouit de plus de bien-être et peut réaliser par l'épargne de gras bénéfices. Devenu petit propriétaire, il s'inquiète peu des tarifs ou des traités, parce qu'il consomme sa récolte et son porc; il ne souffre pas de la hausse des salaires, parce qu'il suffit au travail avec ses enfants. Il produit chèrement, mais à ses heures, et s'il lui plaît de louer ses bras, il en trouve à bon prix l'emploi assuré. Métayer, il est placé dans une situation analogue, vivant sur la terre et peu encouragé à déployer d'énergiques efforts pour un bénéfice minime et douteux.

De la longue enquête que nous venons de dépouiller, la conclusion sociale la plus importante sans contredit est la généralité de cette transformation. Partout la grande culture est ruinée par le renchérissement de la main-d'œuvre. Le faire-valoir des grands propriétaires disparaît devant l'aigreur des rapports sociaux. De même le fermier fait place au métayer. Peu à peu toutes les influences tendent à mettre la terre aux mains de ceux qui la cultivent. Qui ne se réjouirait de voir le travail ainsi récompensé par la possession d'un foyer entouré d'un petit domaine, surtout si l'on y voyait revivre, avec la stabilité de la famille, ces belles traditions domestiques dont les plus humbles ménages de la vieille France nous ont laissé d'admirables monuments[2]? Mais la grande culture ne pourrait disparaître sans un grave dommage. Elle a son rôle nécessaire : elle seule peut tenter les améliorations coûteuses, perpétuer les belles races, conserver les antiques futaies, réaliser enfin toute

[1] Voyez notamment le rapport de M. Detourbel (Côte-d'Or).

[2] Est-il besoin de rappeler les *Livres de raison*, ces précieuses archives du foyer que l'historien charmant de la vie domestique, M. Ch. de Ribbe, a si heureusement recueillies et déchiffrées. (*Les familles et la Société en France avant la Révolution*, 4[e] édition, 1879.)

œuvre qui exige la puissance des ressources ou la continuité des efforts. Quant à la production à bon marché dont on se préoccupe à juste titre, il y faudrait renoncer si l'on substituait partout le petit atelier domestique à la grande usine agricole, à moins que l'on ne prétende résoudre le problème en ressuscitant les communautés de paysans. Il est curieux, en tout cas, de voir cette évolution de la propriété célébrée de nos jours comme une conquête du progrès, tandis qu'elle n'est, à bien des égards, qu'un retour vers la condition ancienne de nos provinces. Sur la majeure partie de notre territoire, le paysan jadis possédait sa maison, et le sol était plus divisé qu'aujourd'hui. La preuve en est déjà faite pour la Normandie par M. Léopold Delisle, pour le Ponthieu par M. Louandre, pour le Gâtinais par M. Rameau, etc. Comme pour les associations, les novateurs modernes reviennent ainsi, sans le reconnaître, aux institutions d'un passé qu'ils dénigrent, tant il est vrai que les rapports des hommes entre eux ne se prêtent qu'à un petit nombre de combinaisons, et qu'il reste peu d'inédit dans les inventions sociales qu'on préconise.

Ceux qui auront bien voulu nous suivre dans cet examen des vicissitudes subies depuis vingt ans par la plus indispensable de nos industries nationales, auront recueilli chemin faisant les éléments nécessaires pour répondre à la question qui préoccupe le plus les esprits, l'influence de la liberté commerciale sur la situation de l'agriculture en France. Presque tous les rapporteurs de l'enquête du reste ont accordé à ce sujet une attention spéciale et en ont fait l'objet de développements instructifs. Mais il est particulièrement difficile en ces matières de dégager une conclusion générale. Ce ne serait pas assez de pointer les voix : tel département, en effet, a fourni à lui seul plusieurs réponses, tandis que beaucoup d'autres ne sont même pas représentés. Le hasard est donc largement intervenu dans la répartition des opinions manifestées, et l'on ne saurait établir de relations entre le nombre des rapporteurs et le poids des intérêts en jeu. Ce qui importe, c'est de voir, derrière les opinions, les faits eux-mêmes, afin d'apprécier leur valeur propre et le degré de leur généralité. La tâche n'est pas sans difficulté. Ainsi, il faut sans doute demander à la statistique les documents précieux qu'elle enregistre, mais on doit se tenir en garde contre le mirage décevant de chiffres parfois établis par hypothèse ou recueillis sans contrôle. Combien éprouvent cette fascination et ressemblent alors à ces doctes calculateurs qui mesurent ce que mange un éléphant, supputent ce que consomme une ablette, pour nous révéler gravement ensuite quelle quantité de nourriture journalière exige un *vertébré moyen*... Ainsi encore faut-il échapper à l'optimisme verbeux des gens qui se grisent

de grands mots et excellent à prendre les naïfs à la pipée : « Quand une fois on trouve le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, a dit Bossuet, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Après la liberté, la science dont « la diffusion doit rendre au pays sa vigueur morale et politique, » sans parler de la richesse publique qu'elle accroît rien qu'en construisant un outillage même inutile. Enfin le progrès, dont « la loi, à entendre le plus spirituel des maîtres dans l'art de lire, veut de toute nécessité que par cela seul qu'on change, ce soit pour un plus grand bien. » À quoi bon dès lors s'attarder à écouter des plaintes ? Qu'on se fie à la liberté ; tout sera bientôt pour le mieux dans le meilleur des mondes.

D'autres non moins écoutés réclament les dégrèvements d'impôts, exigent la suppression des octrois et ne veulent entendre parler d'aucune taxe de douane. Mais en revanche, ils prétendent que l'État se charge à bref délai d'exécuter lui-même les chemins de fer improductifs, d'achever le réseau vicinal, de réaliser les améliorations foncières trop coûteuses, et même d'avancer aux cultivateurs le prix de leurs machines ou de leurs amendements. Ne devrait-on pas clore ce programme comme la profession de foi d'un héros de vaudeville, en disant qu'il faut désormais demander plus à l'impôt et moins aux contribuables ?

Sans doute, les correspondants de la Société d'agriculture ont évité soigneusement ces écueils ; mais il est encore dans le public des idées préconçues dont il faut se dégager. On entend souvent dire que le Midi est libre échangiste, tandis que le Nord veut la protection. Pour le commerce et l'industrie, il en pouvait être ainsi avant l'expérience de ces vingt dernières années; les filatures d'Angleterre paraissaient devoir ruiner les nôtres, tandis que nos soieries semblaient sans rivales. Pour les producteurs de vin, ils aiment le libre échange tout au plus à la façon de nos voisins d'outre-Manche, qui acceptent nos vins avec un droit de 14 francs l'hectolitre, mais qui les prohibent absolument dans toutes celles de leurs colonies où la vigne peut végéter. Ce n'est pas sans faire entendre les réclamations les plus vives que le Languedoc et la Provence reçoivent d'Italie ou d'Espagne des vins plus vinés que les nôtres et qui n'acquittent qu'un droit illusoire de 30 centimes l'hectolitre sur les Alpes ou de 5 francs sur les Pyrénées, tandis que les nôtres doivent payer là 5 francs, et ici 50. Rien de nouveau toutefois sous le soleil. Les vignerons de la Narbonaise qui, au dire de Pline, avaient une *officina* pour enfumer et sophistiquer leurs vins, trouveraient encore dans tout notre Midi d'habiles successeurs. On y manipule les vins d'Espagne qui supportent jusqu'à cinq ou six

coupages. On dit même tout bas que des alcools, variés d'origine, distillés à la frontière et colorés avec le caroubier, alimentent de ce côté un actif commerce. Quoi d'étonnant que les négociants alors répètent volontiers : *laissez faire et laissez passer*, sauf à ne pas quitter leurs laboratoires, comme Munna qui envoyait, à travers les mers et par d'interminables chemins, tant de vins frelatés, dit Martial, qu'il n'osait plus voyager de peur d'être obligé d'en boire [1].

Les viticulteurs, tout en reconnaissant que la réforme de 1860 a exercé une heureuse influence sur leurs échanges, savent maintenant, aussi bien que les éleveurs ou les laboureurs, ce qu'ils doivent à la transformation des moyens de transport. Quel que soit sur les chiffres l'effet de l'élévation des prix ou de l'abaissement des taxes, on ne peut nier que notre trafic international (importation et exportation) ait doublé moitié plus vite avant les traités, parce qu'à ce moment s'ouvraient nos grandes lignes. Et le phénomène s'est produit identique au delà de nos frontières : le commerce général (importation et exportation) a reçu une vive impulsion, même dans les pays que n'a pas touchés la liberté commerciale, et l'époque de son accélération coïncide toujours avec celle de l'extension brusque du réseau ferré. Ainsi, de 1852 à 1873, l'accroissement du commerce extérieur n'a été, malgré le libre échange, que de 98 0/0 pour l'Angleterre, qui pendant la même période a seulement doublé un réseau déjà immense ; tandis qu'il a été de 290 0/0 pour l'Italie et de 267 0/0 pour la Russie, qui toutes deux dans cet intervalle ont plus que décuplé leurs lignes de fer [2]. Au surplus, pour l'agriculture surtout, le marché intérieur est bien autrement important que l'exportation, et la meilleure clientèle est toujours la consommation indigène. Lorsqu'en consultant les prix annuels du froment, on voit qu'au siècle dernier les cours étaient plus différents entre Paris et Strasbourg qu'entre Oxford et Paris, et qu'en 1847 encore le blé acheté à Marseille par la ville de Vesoul payait 15 francs de transport par hectolitre, on comprend l'heureuse influence exercée par la création des voies intérieures. Même remarque pour le bétail : bien plus qu'une exportation toujours limitée, l'usage chaque jour plus général de la viande a provoqué la prospérité de l'élevage. Il en est de même aussi pour le vin. Quelque actif qu'en soit le commerce au dehors, qu'est-il en regard de la demande intérieure, maintenant que les communications économiques ont fait du vin la boisson habituelle dans toutes les fermes ? Le département de la Gironde, celui-là même qui a le plus bénéficié des relations avec

[1] *Épigrammes*, liv. X, 36.
[2] A. de Foville, *ouvrage cité*, p. 284.

l'Angleterre, en est une preuve : sa production est montée de 8 700 000 hectolitres en 1858, à 5 300 000 en 1874, et dans le même temps ses envois chez nos voisins se sont élevés de 35 000 hectolitres (1860) à 200 000 (1875). Même ainsi accrus, ils ne représentent pas le vingtième de la production, dont le reste s'est presque entièrement placé chez nous. On en dirait autant des autres industries agricoles. L'exportation des soieries en Angleterre, par exemple, a augmenté de 95 0/0 de 1851 à 1859, et seulement de 34 0/0 après les traités, de 1859 à 1868 [1]. C'est donc une dangereuse erreur que de surfaire la part de la liberté commerciale dans les transformations économiques de notre temps, ou de méconnaître l'importance prépondérante du marché intérieur pour l'agriculture. Aussi nos producteurs, qui ont fait de si grands sacrifices pour renouveler leur outillage et perfectionner leurs méthodes, ont-ils quelque droit de se plaindre quand, au nom de la liberté, on les vient supplanter sur nos propres places, comme le font l'Espagne avec ses vins, l'Italie avec ses huiles, son bétail, les vins ou la soie, l'Australie avec ses laines, l'Amérique aujourd'hui avec ses lards, demain avec ses bœufs... Que demandent-ils après tout, et quels sont les vœux que l'enquête formule en leur nom?

Parmi les correspondants de la Société d'agriculture, si un bon nombre se tiennent pour satisfaits ou évitent de préciser une réponse, d'autres constatent les malheureux effets que produit aujourd'hui la liberté des échanges sans en indiquer le remède; la plupart enfin réclament pour l'agriculture une protection devenue nécessaire. Il en est parmi eux dont le témoignage est particulièrement intéressant : ceux-ci, comme MM. Du Pontavice ou Du Miral ont pris jadis une part active aux réformes économiques; ceux-là, comme M. Roques, aiment encore à en constater de bons effets dans le passé; mais les uns comme les autres, éclairés par une expérience de vingt années et placés en face de conditions renouvelées, proclament pour l'agriculture l'impossibilité de demeurer plus longtemps dans la situation qui lui est faite. Ils se joignent à ceux qui demandent pour elle des droits compensateurs, c'est-à-dire non pas une taxe douanière prélevant un revenu au profit du trésor, mais un droit qui, en compensant, sur le produit étranger, la surcharge d'impôts et de frais que le produit similaire supporte chez nous, permette de soutenir la lutte sur un pied d'égalité. Qu'est-ce après tout, sinon le traitement même qui a été appliqué au plus grand nombre des industries? On a pu discuter sur les chiffres et consentir plus d'une concession, mais le principe était admis par les promo-

[1] *Rapport du comité des soieries*, Lyon, 1870.

teurs de la réforme de 1860. « Loin de moi, disait alors le plus illustre d'entre eux, M. Michel Chevalier, loin de moi la pensée de livrer notre industrie sans défense aux attaques des ateliers britanniques dont les forces sont supérieures[1] ! » Doit-on faire moins, aujourd'hui que les barrières de la prohibition se relèvent contre nous, en Allemagne comme aux États-Unis. Nos diverses industries d'ailleurs apprécient mieux leurs intérêts : au lieu de se jalouser, elles commencent à proclamer la solidarité qui les unit[2]. S'il est juste de maintenir une semblable protection pour des produits manufacturés qui ne sauraient se prévaloir d'une utilité absolue et dont la fabrication est assez rémunératrice pour provoquer cette hausse des salaires si funeste aux travaux des champs, pourquoi refuser de placer sur le même rang celle de nos industries qui est à la fois la plus indispensable par son objet et la plus importante par son personnel ? Dira-t-on que l'agriculture y a moins de droits, parce que ses produits, lourds et encombrants, se protègent d'eux-mêmes contre la concurrence lointaine ? Cette objection, recevable autrefois, perd singulièrement de sa valeur en face des progrès merveilleux des communications, et des surprises que nous ont causées les grands arrivages de bestiaux vivants d'Amérique. On a soutenu aussi que la faiblesse des importations rend insensible leur influence sur les cours. C'est méconnaître que la seule possibilité de l'introduction indéfinie d'un produit à un taux déterminé suffit évidemment pour ramener à ce niveau les prix intérieurs, indépendamment de toute importation effective.

Mais alors, dit-on, si l'on fait renchérir ainsi le prix du pain, le consommateur, c'est-à-dire le grand nombre, subira un grave préjudice et par contre-coup l'agriculture n'aura qu'un bénéfice illusoire, puisqu'elle devra élever encore le prix de la main-d'œuvre. Il faut tout d'abord hautement accorder aux défenseurs du libre échange que si la liberté commerciale n'a pas donné la vie à bon marché qu'ils avaient promise, elle a du moins concouru à nous assurer les inappréciables bienfaits dus au perfectionnement des moyens de transport, savoir le nivellement des prix et la suppression des disettes. Qui donc cependant oserait prétendre que ce double phénomène aurait été entravé en quelque mesure si un faible droit d'entrée,

[1] P. Cauwès, *Précis du cours d'économie politique, professé à la faculté de droit de Paris*, t. Ier, p. 626. — Bien que sur plusieurs points de graves dissentiments nous séparent du savant professeur, la courtoisie de sa polémique nous fait un devoir de signaler les excellentes leçons qu'il consacre à réfuter les exagérations du libre échange et à justifier la protection des industries nationales.

[2] Voyez notamment le *Journal officiel*, 20 juin 1878.

2 francs par exemple par hectolitre, avait relevé d'autant le prix moyen du blé ? Du moment que l'écart entre le coût de la production, joint à l'abaissement continu des frais de transport, garantissent un bénéfice aux blés de Russie ou d'Amérique, le niveau s'établissait, un peu supérieur sans doute, mais non moins uniforme et aussi avantageux par sa constance. Bien qu'en ces matières nous ayons peu de goût pour les moyennes, admettons, comme on le fait généralement, qu'en France la consommation du blé par tête est de 2 hectolitres et demi par an ; c'est donc un surcroît de dépense de 5 francs environ qui grèverait le budget annuel d'un ouvrier, c'est-à-dire bien moins qu'il ne lui en coûte pour avoir chômé un lundi ou perdu deux jours à la foire dans les cabarets de jour en jour multipliés. Il a sans doute une famille nombreuse à nourrir, mais ne trouvera-t-il pas, d'autre part, une large compensation dans la demande croissante de travail ? L'agriculteur, rémunéré enfin de ses peines, réalisera plus d'améliorations désormais productives, procurera par ses achats plus de bénéfices à l'industrie et pourra à son tour, par des salaires plus forts, retenir la main-d'œuvre que les manufactures, plus ou moins protégées, lui enlèvent aujourd'hui. Quant aux métayers et aux petits propriétaires que le bas prix encourage à ne produire que leur consommation, ils ont peu à perdre au relèvement des cours, et pourraient même y gagner, si la certitude d'un profit les excitait à accroître leur production.

Nous ne prétendons pas en quelques lignes résoudre une grosse question : nous avons voulu seulement, en résumant l'enquête, indiquer les principaux motifs qui, au dire même d'anciens partisans de la loi de 1861, militent aujourd'hui en faveur de l'établissement de droits minimes sur les céréales. Quant au bétail, on a souvent répété que la quantité de viande annuellement consommée n'est encore que de 25 kilogrammes par tête ; qu'il y a de ce chef une extension certaine, suffisante pour rémunérer les producteurs, et dont il ne faut pas retarder le bienfait par des entraves douanières. Sans nier néanmoins les avantages d'une alimentation substantielle, on ne peut oublier que la viande n'est pas, comme le pain, de première nécessité, et que les races frugales, les Suisses ou les Espagnols, n'ont jamais manqué d'énergie pour défendre leurs libertés. La demande de la consommation est donc essentiellement lente à s'accroître : pourquoi la devancer, au détriment de notre industrie nationale, par un avilissement prématuré des prix ? En outre, et cet argument a, paraît-il, un grand poids pour ceux qui se préoccupent surtout d'égalité, la viande, avec les tarifs actuels, est encore moins protégée que le froment ; les éleveurs réclament

donc au moins la parité. Si nous passons aux produits accessoires, la question est plus nette encore. D'abord la trop facile introduction de la laine a ruiné l'élevage du mouton au grand préjudice de nombreuses régions dont il était le meilleur produit. Il arrive maintenant par semaine, au marché de la Villette, 35 000 moutons, allemands pour la plupart : comment soutenir cette rivalité si, à nos autres charges, s'ajoute la non-valeur de la laine ? Ensuite les concessions faites à l'entrée des cuirs, des graisses, des suifs, ont supprimé le *cinquième quartier*. On s'étonne non sans raison que le prix du pain n'ait guère diminué avec celui du blé, et que, surtout, la viande continue à se vendre de plus en plus cher, quoique le bétail subisse une dépréciation considérable. Pourquoi la liberté de la boulangerie et de la boucherie n'a-t-elle pas produit ce qu'on en attendait ; la multiplication des établissements, en partageant les bénéfices, a-t-elle rehaussé les cours de vente ; la concurrence tant vantée s'est-elle rapidement changée en un monopole de coalisés ? Quoique les plaintes à ce sujet soient nombreuses dans l'enquête, nous n'aborderons pas incidemment cette question. Mais il est hors de doute que le relèvement des droits sur les produits accessoires, en rendant au cinquième quartier sa valeur, permettrait aux intermédiaires de mieux payer le bétail, tout en abaissant le prix de la viande.

Pour les vins, on réclame d'abord le rétablissement de la *réciprocité* dans nos échanges avec l'Italie et l'Espagne ; on souhaiterait aussi d'obtenir, par des concessions aux dépens d'autres industries, un plus facile débouché vers l'Angleterre. Mais ce que tous appellent de leurs vœux, c'est une réforme du régime des boissons, une diminution des droits intérieurs (circulation, consommation, octroi). Comme il s'agit ici d'un impôt, et des plus productifs, on ne peut espérer en obtenir la réduction qu'en offrant en place, soit un développement correspondant de la matière imposable, soit l'établissement de taxes nouvelles, à moins qu'on ne puisse lui faire appliquer les excédants de recettes budgétaires. Le moindre dégrèvement sur le prix du vin, surtout si les abus en étaient prévenus par une réglementation plus vigilante des cabarets, serait, à coup sûr, pour l'alimentation des ménages ouvriers, une bien large compensation à la charge minime que leur imposeraient les droits compensateurs sur les grains et la viande.

L'ensemble des considérations qui précèdent est encore justifié par les changements survenus depuis 1860 dans l'équilibre économique des États. L'Italie est entrée en ligne. Les États-Unis, et l'Allemagne les imite aujourd'hui, ont obéi au besoin de provoquer chez eux un actif épanouissement du travail national. Jadis, nous

leur fournissions tout, jusqu'aux rails et aux locomotives de leurs chemins de fer. Après la guerre civile, grâce aux prohibitions dont ils se sont entourés, ils ont d'abord rapidement remboursé le tiers environ de leur énorme dette, puis créé en peu d'années une admirable puissance industrielle[1]. Dans ce développement autochthone, ils ont souvent de premier jet réalisé des progrès inconnus au vieux monde, augmentant partout le rôle des machines-outils et réduisaut la part de la main-d'œuvre. Non seulement ils opposent aux produits de l'Europe une prohibition presque absolue, mais les leurs inondent nos marchés, où nous les recevons en franchise : ils viennent à Lyon nous disputer le commerce des soieries, et en Orient lutter contre les tissus de Manchester[2]. Ainsi la France qui, depuis quelques années, demande sans cesse à l'étranger plus de produits qu'elle ne peut lui en fournir, n'a plus souci, comme en 1860, de s'ouvrir des débouchés; elle doit, au contraire, défendre son marché intérieur, sous peine de rester sans clientèle, écrasée sous le poids des charges qui rendent sa protection trop onéreuse. L'Angleterre elle-même, si longtemps considérée comme une immense usine monopolisant, sous l'étiquette du libre échange, l'approvisionnement manufacturier du monde, a vu ses exportations en Amérique décroître de 48 0/0 en cinq ans, et le total de ses importations annuelles dépasser, chose inouïe, de 3 milliards la valeur des produits qu'elle exporte. De tous côtés les tarifs se relèvent contre elle et les marchés se ferment. Aussi l'inquiétude la gagne et l'agitation protectionniste y prend de l'importance, au moins parmi les agriculteurs.

C'est en effet au point de vue agricole surtout que l'intervention de la production américaine, sur les marchés européens, a déjoué toutes les prévisions. Il est fort difficile d'évaluer, et à plus forte raison de comparer les prix de revient du blé, de part et d'autre de l'Atlantique. Malgré les plus grandes divergences d'appréciation, il paraît certain que les froments américains peuvent déjà arriver sur les quais de Bordeaux ou du Havre, à un prix inférieur aux cours de nos années ordinaires[3]. Plus les moyens de transport en général, et notre outillage national en particulier, se perfectionneront, en même temps que les expéditeurs américains réduiront leurs bénéfices par une concurrence mutuelle, plus les prix s'équilibreront rapidement chez nous en se rapprochant de ce niveau, au-dessous duquel

[1] Sur les conséquences sociales de cette transformation économique, on consultera avec fruit les belles études de M. Claudio Jannet (*Correspondant*, 1879).

[2] *Les traités de commerce; libre échange et protection*, par M. H. Bergasse, armateur, ancien membre de la chambre de commerce, à Marseille.

[3] Commission du tarif général (séance du 24 février 1879).

notre coût de production ne semble pas pouvoir descendre, d'après les moyennes les plus basses données par les partisans de la liberté absolue[1]. Sans doute, la pénurie des récoltes en Europe et leur abondance au delà de l'Atlantique ont accidentellement accru l'importance du phénomène ; mais il ne pourrait être considéré comme transitoire. L'immensité des terres qui attendent encore la charrue, la rapidité de l'émigration, la fertilité d'un sol vierge, les progrès certains de méthodes encore barbares; tout promet un ample accroissement de production. Il se peut que la culture, en négligeant les engrais, épuise les terres sans réparer leurs forces, et que les richesses du sol soient ainsi gaspillées; mais, d'après les rapports officiels du département de l'agriculture, la surface cultivée des fermes n'est encore que de 400 000 milles carrés, soit le quart environ de la superficie des terres fertiles. En outre le rendement actuel de 13 à 14 bushels à l'acre, serait facilement doublé par de meilleurs procédés que favoriserait encore l'abondance du bétail[2]. La main-d'œuvre très coûteuse et les impôts très lourds compensent en partie, il est vrai, le bas prix de la terre, mais l'organisation industrielle de l'agriculture permet une production économique dont nous ne voyons que les débuts. La ferme de M. William Dalrymple, par exemple, est divisée par sections de 800 hectares, placées chacune sous la direction d'un gérant; elle occupe 450 laboureurs et 300 chevaux; sur 8300 hectares de froment, 75 moissonneuses opèrent à raison de 400 hectares par jour; trois teneurs de livres et deux caissiers sont attachés aux bureaux de cette manufacture agricole. Rien de semblable n'existera jamais en France[3].

Les résultats sont encore plus surprenants pour la viande que pour le blé. On compte aux États-Unis 35 000 000 de têtes de bétail. L'Illinois, le Texas nourrissent surtout les bœufs, l'Ohio élève les moutons. Les croisements Durham ont si bien réussi dans la plupart des États, que les Anglais y viennent acheter des reproducteurs. Les moutons appartiennent aux races Dishley et Southdown; les cochons, à la race Berkshire. Le Texas à lui seul fournit chaque printemps 2 à 300 000 bœufs qui partent en troupes pour le Kansas ou le Missouri. Agés de trois ans, ils sont vendus à raison de 10 cent. la livre anglaise, poids vif. Le voyage coûte 25 fr. par tête. Ils arrivent à la fin de l'été, s'engraissent sur les pâturages et sont nourris l'hiver avec du maïs. Gras, ils sont vendus à 25 cent. la livre et envoyés à la capitale agricole de l'Union, à Chicago. C'est le plus grand marché

[1] Enquête; rapport de M. Eug. Marchand (Seine-Inférieure).
[2] *L'Exploration*, nº du 25 janvier 1880.
[3] E. Jouham, *l'Intérêt social dans les questions industrielles, agricoles et maritimes*. Paris, Pedone Lauriel, 1880; excellent résumé d'une grave question.

de bestiaux qui soit au monde : il couvre 370 acres et renferme presque constamment 20 000 bœufs, 15 000 moutons, 1000 chevaux et 100 000 cochons. Deux grandes compagnies préparent jusqu'à 200 000 bœufs par an. Dans l'hiver de 1876, on a employé 2 500 000 cochons, et de puissantes machines peuvent en préparer 3 à la minute. Aussi les résultats sont-ils rapides ; voici la valeur en dollars de quelques exportations : bêtes à cornes vivantes, en 1875, 1 100 000 dollars, et en 1879, 3 800 000 ; viande de bœuf fraîche, en 1879, 5 000 000 ; les jambons passent de 28 000 000 à 51 000 000 ; la viande conservée de 750 000 dollars à 5 000 000 ; et le beurre de 1 500 000 à 3 900 000. Les trois quarts de cette exportation viennent en Europe ; le reste est envoyé aux Indes et au Japon. L'an dernier, M. Eastman, de New-York, expédiait par semaine 1000 bœufs vivants et 4000 quartiers de bœufs abattus ; MM. Sherman et Gillet, de Jersey-City, 2000 quartiers. Huit grandes compagnies de navigation se sont organisées pour les transports et complètent à cet égard un outillage spécial. La viande américaine vaut à New-York, 30 à 35 cent., et en Europe, 65 à 70 ; à 55 encore il y a un léger bénéfice. D'ailleurs la production doit être regardée comme inépuisable pendant longtemps, tant que le Far-West ne sera pas peuplé [1].

Comment nos industries agricoles, déjà écrasées par la charge des impôts et la cherté de la main-d'œuvre, pourraient-elles, sur un sol fatigué, soutenir encore cette concurrence nouvelle ? Dans cette lutte inégale, la liberté commerciale n'est-elle pas le triomphe du plus fort, c'est-à-dire la ruine de l'agriculture nationale ? Naguère on disait aux cultivateurs dont le blé ne payait pas les peines : « Faites de la viande », conseil excellent, quoiqu'il ne fût pas toujours possible de le suivre. Que dira-t-on si le bétail à son tour cesse d'indemniser l'éleveur ?

Ceux qui ont une imperturbable confiance dans la liberté, répondent que pour obéir aux lois de la division internationale du travail, nos ouvriers ruraux devront alors abandonner les champs pour les ateliers urbains et s'adonner à l'article de Paris ou aux fantaisies de la mode, seuls produits pour lesquels on nous concède encore une supériorité provisoire. Mais les nations qui, détournées du travail de la terre, s'habituent ainsi à demander au commerce étranger un appoint considérable d'aliments, n'ont plus que l'illusion de l'indépendance et demeurent à la merci de ceux qui les nourrissent. Qu'une guerre survienne, et, comme Paris assiégé, elles sont asservies par la faim avant d'être vaincues par les armes. Il est vrai que les parti-

[1] Compte rendu d'une enquête faite par M. Tiersonnier (*Journal d'agriculture pratique*, 27 décembre 1879).

sans du libre échange ont l'espérance de voir régner bientôt la paix universelle. Tous du moins se plaisent à l'annoncer, tant elle est nécessaire à la mise en pratique de leur doctrine. Ils rêvent d'établir entre les nations le même partage de devoirs et la même hiérarchie de fonctions que de généreux utopistes voulaient, il y a cinquante ans, réaliser entre les individus. Des deux parts, hélas! l'illusion est la même, et le succès ne sera pas différent.

Ceux pour lesquels la science a remède à tout, s'étonnent qu'on se préocupe du sort des campagnes : « Avant un siècle, disent-ils, on pourra se passer des paysans, et ils disparaîtront comme ont disparu les espèces dont le rôle était fini. Il n'y aura plus que des ingénieurs agricoles [1]. » Mais, tout au contraire, il est impossible de nier que le sol passe peu à peu aux mains de ceux qui le cultivent, et que le régime de la petite propriété est heureusement réfractaire à ce travestissement du travail des champs en une industrie moderne.

Ceux enfin pour lesquels tout est progrès inévitable, professent que la concurrence des pays neufs réduit la valeur des terres vieillies : c'est un outillage fatigué, dont l'effet utile est moindre et qui perd de son prix en face de machines plus parfaites. On conseille même assez lestement aux possesseurs du sol d'abréger la crise actuelle en consentant dès maintenant de grosses réductions de fermages. Si une puissante aristocratie détenait le sol, on comprendrait qu'on lui vînt demander un sacrifice que son patriotisme ne refuserait pas. Mais chez nous les grands propriétaires sont rares; pour la plupart une semblable solution serait la ruine en diminuant tout à coup la valeur du fonds et le montant de la rente. Elle est difficile à concilier avec la nécessité hautement proclamée par tous, d'accroître le capital d'exploitation. Elle ne soulagerait en rien les innombrables petits propriétaires, et par la diminution du travail, le contre-coup s'en ferait douloureusement sentir dans tous les rangs.

Peut-être en effet la rivalité des territoires conquis à la culture doit-elle contribuer, avec beaucoup d'autres causes, à diminuer fatalement, pendant de longues années, la valeur de la propriété foncière. Mais ce changement brusquement imposé par la concurrence illimitée de l'étranger serait bien autrement désastreux pour tous que la transformation trop prompte des forges ou des filatures. D'ailleurs, si la propriété rurale cesse d'être le plus justement envié des placements, il est naturel de diminuer au lieu de les accroître les charges qui pèsent sur elle plus lourdement que sur toute autre valeur. C'est précisément pour laisser le temps établir lui-même ce nouvel équilibre ; c'est pour éviter les désastres qu'ac-

[1] *Journal des Débats*, 9 juin 1878.

cumulerait une évolution subite ; c'est pour s'accommoder peu à peu à des conditions sans précédent, que l'agriculture réclame le traitement qui n'est pas refusé à l'industrie. Toutes les manifestations du travail national sont solidaires : ce qui atteint l'une les fait toutes souffrir ; et aucune n'est plus que l'agriculture nécessaire à la prospérité et à l'indépendance de la patrie. Espérons donc que nos législateurs ne lui marchanderont pas la légère protection qui, vis-à-vis de l'étranger, compensera ses charges, qui lui rendra possible la lutte à armes égales, qui enfin la laissera traverser sans y périr une crise déjà longue et toujours redoutable.

Qu'on nous permette une réflexion dernière. Notre siècle, si fier du progrès scientifique et si engoué pour la diffusion des lumières, s'est fiévreusement adonné à la conquête de la richesse : elle est devenue en quelque sorte le seul but qu'on poursuive, le seul mérite dont on tire vanité. Néanmoins, au lieu de l'harmonie universelle que devait nous assurer la concurrence illimitée des intérêts, c'est l'antagonisme social qui nous ronge et la paix armée qui nous ruine. Par surcroît, notre richesse elle-même est exposée à des retours subits et menacée de revers cruels. Comment ne pas comprendre alors de quelle erreur on est dupe quand, trop préoccupé des règles qui président à la production ou à la circulation des biens, on oublie ce qui fait la grandeur morale de la loi du travail ; quand enfin on donne pour but suprême au labeur des hommes la jouissance et la richesse, au lieu de la vertu et du devoir !

A. Delaire.

ATTILA

A PROPOS D'UNE TRAGÉDIE NOUVELLE

I

Le théâtre de l'Odéon (et je remercie son directeur, M. Du Quesnel, qui a eu ce rare courage) doit représenter prochainement un drame: *les Noces d'Attila*, en quatre actes et en vers.

J'ai l'habitude, — l'habitude paraîtra mauvaise à ceux qui veulent produire vite et souvent, — j'ai l'habitude de choisir l'idée philosophique avant de chercher le fait dramatique qui doit la mettre en lumière. L'idée des *Noces d'Attila* est fort simple : tout vainqueur se détruit lui-même par l'abus de la victoire, voilà l'idée philosophique; un tigre veut manger une gazelle, mais la gazelle se fâche, voilà le fait dramatique.

L'idée est certainement juste; le fait est-il suffisamment dramatique? Le public en jugera dans sa bienveillance ou dans sa rigueur.

Mais ce fait dramatique, la lutte du tigre et de la gazelle, étant encore à l'état abstrait, il restait à trouver l'époque, le pays, les hommes, l'heure de l'histoire, où cette lutte paraîtrait le plus vraisemblable et intéressante. Après bien des hésitations, j'ai choisi le temps et le personnage d'Attila, précisément parce que le temps est obscur et le personnage peu connu.

Dans la première moitié du quatrième siècle, une ombre épaisse couvre les événements; cent nations se heurtent comme dans un amoncellement de nuages, mais l'ombre qui est sur l'âme des hommes est plus épaisse encore; il n'y a de clair et de simple que quelques actions célèbres : le pape Léon arrêtant Attila aux bords du Mincio; Geneviève retenant pour la défense de Lutèce les mariniers de la Seine; Aignan, l'évêque d'Orléans, défendant la ville contre l'invasion soudaine; mais pourquoi Attila passe-t-il sans attaquer Paris, pourquoi recule-t-il devant le pape? En dehors des légendes pieuses, rien ne l'explique suffisamment. M. Amédée Thierry pense qu'Attila voulait humilier et détruire plus complètement le pouvoir de l'empereur de Rome en lui refusant ce qu'il accordait au pape; mais où

en est la preuve ? Qui est-ce qui a lu dans l'âme de ce barbare étonné et peut-être inconscient de sa gloire ? Qui sait si Raphaël n'a pas vu plus juste que l'historien ?

D'ailleurs, on ne connaît jamais des hommes tels qu'Attila ; ils seraient hors d'état de se connaître eux-mêmes, et n'y font aucun effort, pas plus que l'ouragan ne cherche à savoir qui le pousse. Est-ce que nous connaissons Napoléon placé si près de nous et sur qui les documents abondent ? Le poète, plus libre que l'historien, regrette déjà l'arrêt qu'il vient de prononcer. Lamartine (le fait est curieux et peu connu) avait terminé l'ode sur *Bonaparte* par ces trois vers :

Qui peut sonder, Seigneur, ta clémence infinie?
Et vous, fléaux de Dieu, qui sait si le génie
N'est pas une de vos vertus!

Eh bien, dans la dernière édition de ses œuvres, Lamartine corrigea ainsi ces deux vers :

Et vous, peuples, sachez le vain prix du génie
Qui ne fonde pas des vertus!

La retouche n'est peut-être pas très heureuse, mais Lamartine l'explique ainsi dans son commentaire : « La dernière strophe surtout est un sacrifice immoral à ce qu'on appelle la gloire. Le génie par lui-même n'est rien moins qu'une vertu ; ce n'est qu'un don, une faculté, un instrument; il n'expie rien, il aggrave tout. Le génie mal employé est un crime plus illustre ; voilà la vérité en prose. J'ai corrigé ces deux vers qui pesaient comme un remords sur ma conscience. »

Ainsi nous échapperont toujours ces passants mystérieux de l'histoire, les Napoléon comme les Attila. Dieu seul les connaît et les peut juger ; l'historien se trouble devant eux, et le poète craint également de les condamner et de les absoudre. Mais, s'il nous est difficile, pour ne pas dire impossible, de les juger comme hommes, ils nous appartiennent comme types ; il est permis au poète, à l'auteur dramatique, d'emprunter à chacun d'eux quelques traits dont il composera une image qui sera l'image d'eux tous. Peut-être même la vérité est-elle là ; ces hommes exceptionnels ont peut-être une âme qui leur est commune ; ils se succèdent et se remplacent dans l'histoire comme ces volcans dont l'un s'éteint quand l'autre s'allume ; ce n'est pas le même cratère, mais c'est le même feu.

C'est ainsi que le drame les retrouve pour venger le monde sur

leur mémoire : ils avaient fait des hommes de la chair à catapulte ou de la chair à canon ; le poète à son tour fera de leur mémoire de la chair à tragédie.

Qu'on ne s'y trompe point toutefois. On ne saurait sans injustice confondre Napoléon et Attila. L'organisateur de la nouvelle société française, l'auteur du Concordat, l'homme qui a donné son nom à nos codes, le soldat de la campagne d'Italie est certainement d'un génie bien supérieur à celui d'Attila ; mais, par malheur, sur d'autres points, la ressemblance est frappante ; Napoléon jette le Midi contre le Nord, comme Attila jetait le Nord contre le Midi ; la bataille de Leipzig rappelle la bataille des Champs Catalauniques, et Attila fiancé à la petite-fille du grand Théodose fait songer à Napoléon épousant Marie-Louise.

Quoi qu'il en soit, j'ai considéré Attila comme le type de tous ces fléaux de Dieu qui viennent, sous des noms différents, battre la moisson humaine ; et on ne s'étonnera pas si j'ai emprunté à quelques-uns de ses pareils des idées, des sentiments, des instincts qu'il devait avoir également : le drame assemble ce qui se ressemble.

Sans insister davantage sur ces considérations, je veux donner ici une sorte d'historique littéraire sur Attila, et montrer comment cette figure effrayante a été comprise des historiens, des chroniqueurs, des romanciers et des poètes.

II

Le roi des Huns, avant notre temps, semblait une sorte d'énigme historique et légendaire. Voltaire, dans la préface de l'*Attila* de Corneille, s'exprime en termes qui font sourire : « Il est très vraisemblable que cet Attila, très peu connu des historiens, était un homme d'un mérite rare dans son métier de brigand. Un capitaine de la nation des Huns qui força l'empereur Théodose à lui payer tribut, qui savait discipliner ses armées, les recruter chez ses ennemis mêmes, et nourrir la guerre par la guerre ; un homme qui marcha en vainqueur des portes de Constantinople aux portes de Rome, et qui, dans un règne de dix ans, fut la terreur de l'Europe entière, devait avoir autant de politique que de courage ; et c'est une grande erreur de penser qu'on puisse être conquérant sans avoir autant d'habileté que de valeur. Personne, ajoute Voltaire, ne nous a donné des détails historiques sur ces temps malheureux. »

Évidemment Voltaire n'avait lu ni les *Chroniqnes* de Prosper d'Aquitaine, ni les *Epîtres* de Sidoine Apollinaire, ni le *Voyage* de Priscus le savant grec, ni l'*Histoire* de Jornandès ; encore moins

Voltaire a-t-il connu les chants nationaux de la Germanie et le poème des *Nibelungen* où Attila occupe une si large place.

C'est à un homme de notre temps, M. Amédée Thierry, qu'était réservé l'honneur d'écrire une histoire complète d'Attila. Sans méconnaître l'aide (il le proclame lui-même) qu'il a trouvée dans plusieurs érudits hongrois, on peut dire que notre compatriote est le premier et le véritable historien de ces temps obscurs.

L'*Histoire d'Attila et de ses successeurs* (qui en est à sa 4e édition) mérite tout le succès qu'elle a obtenu. M. Amédée Thierry a le premier ou du moins le plus indispensable des mérites pour l'historien, j'ajouterais volontiers pour l'auteur dramatique : la clarté ! J'ajoute vite qu'il a d'autres mérites également précieux : le sang-froid au milieu même des événements qui peuvent le plus émouvoir le cœur, une habileté rare à démêler l'écheveau des complications politiques, une érudition qui ne se perd jamais dans les détails et sait en dégager les faits principaux, enfin un style net et facile qui ne recherche point sans doute l'expression pittoresque, mais qui trouve l'expression vraie et saisissante.

M. Amédée Thierry a coordonné tout ce qui avait été avant lui écrit sur Attila, et je ne croyais pas qu'aucun document eût échappé à l'éminent écrivain ; je ne vois pas cependant qu'il cite et je ne crois pas qu'il ait connu une brochure très intéressante intitulée : *Attila dans les Gaules en* 451, par un ancien élève de l'École polytechnique (Paris, 1833, in-8°). L'auteur suit étapes par étapes Attila dans sa lutte avec Aétius, comme il ferait pour la campagne de 1815 et pour le duel également épique de Napoléon et de Wellington.

La partie la plus intéressante du livre de M. Amédée Thierry, pour le poète dramatique au moins, consiste dans les chapitres intitulés : *Histoire légendaire d'Attila.* C'est un résumé des légendes et traditions germaniques, latines et hongroises. L'historien nous guide à travers ce dédale avec une habileté, une sûreté de coup d'œil, qu'on ne saurait trop louer.

Je ne le suivrai pas dans le détail de ces recherches aussi ingénieuses que savantes, et j'indiquerai seulement quelques-unes des sources où il a puisé.

Parmi les traditions latines, l'explication du mythe *Attila flagellum Dei* (*fléau* ou *fouet de Dieu*), le récit à demi historique, à demi légendaire de la rencontre d'Attila et de saint Léon, l'histoire, également demi-légendaire et historique de sainte Geneviève, de saint Aignan et de saint Loup, tout cela forme un tableau vivant et animé. On y remarque la confusion constante de l'histoire et de la légende, au point qu'il est souvent presque impossible de distinguer l'une de l'autre. La physionomie d'Attila, comme celle de Charlemagne, a

subi cette transformation que l'imagination des peuples et la poésie ne manquent jamais d'apporter à la figure des hommes qui ont consolé ou effrayé le monde.

Il semble toutefois que les traditions latines se rapprochent plus de l'histoire pure que les traditions germaniques. Parmi ces dernières, il faut citer d'abord le poème des *Nibelungen.*

Le poème des *Nibelungen* a été publié pour la première fois, dans sa forme primitive, d'après le manuscrit de Saint-Gall, par M. Hanrich van der Hagen, à Berlin, en 1807, à Breslau, en 1820. En 1781, Chrétien-Henri Müller en avait publié le texte, mais sans glossaire. En 1834, à Tübingen, M. Schœnhuth a publié une édition très savante de ce poème, d'après le manuscrit appartenant au baron Joseph de Lassberg. Ce baron de Lassberg était un bibliophile enthousiaste; il eut l'idée originale de faire imprimer sur les quatre murs de la grande salle des Chants de son château le manuscrit des *Nibelungen*, dont il était l'heureux propriétaire.

En 1839, Mme Moreau de la Meltière publia, en deux volumes in-8°, chez Joubert, une traduction française littérale des *Nibelungen.* Les notes en sont extrêmement curieuses, et je regrette que cette édition ne soit pas plus répandue.

Enfin, en 1866, M. Émile de Laveleye publiait à Bruxelles, chez Lacroix, une traduction de la *Saga des Nibelungen dans les Eddas et dans le Nord scandinave*, précédée d'une étude très savante sur la formation des épopées nationales.

Dans les *Nibelungen*, le véritable Attila, l'Attila de l'histoire disparaît entièrement; c'est le roi le plus loyal, le plus désintéressé, le plus généreux, c'est même le meilleur des maris, et M. Amédée Thierry dit avec raison : « Cet Attila ressemble fort peu, on l'avouera, au furieux polygame qui avait une légion de femmes et un peuple d'enfants! »

Je reconnais bien davantage Attila dans les poèmes et traditions des Germains orientaux et occidentaux, des Francs, des Anglo-Saxons et des Scandinaves. Entre tous ces poèmes, je citerai seulement *Walter d'Aquitaine*, parce que le drame qui va être soumis au jugement du public s'y trouve à l'état de germe.

Herric, roi des Burgondes, a une fille, *la perle de Burgondie*, qui est livrée en otage au roi des Huns; mais Hildegonde est fiancée à Walter, fils du roi d'Aquitaine. Après un nombre infini d'aventures, Hildegonde (probablement, car la tradition est sur ce point incomplète) venge, en tuant Attila, sa pudeur outragée et la mort de Walter. Ici, la légende se rapproche complètement de l'histoire. Cette mort d'Attila, sur laquelle il y a deux versions, M. A. Thierry la raconte ainsi :

« Pendant l'hiver de 453, à son retour de l'expédition d'Italie, et au moment où il se préparait à envahir l'empire d'Orient, Attila eut la fantaisie de se marier, d'ajouter une nouvelle femme à cette légion d'épouses et de concubines dont nous parlent les historiens. Séduit par la beauté d'Ildico, il la mit dans son lit; mais le lendemain, comme il tardait à paraître et qu'un morne silence régnait dans la chambre nuptiale, les gardes enfoncèrent la porte et ne trouvèrent à la place de leur maître qu'un cadavre étendu dans une mare de sang : auprès du lit se trouvait la nouvelle épouse, enveloppée dans son voile. Cette mort était-elle naturelle? La rupture d'un vaisseau avait-elle étouffé le roi hun pendant son sommeil? Avait-il été assassiné, et sa jeune femme se trouvait-elle l'unique auteur du meurtre ou le complice d'une conspiration? Ces conjectures diverses coururent en même temps le monde barbare et le monde romain. L'hypothèse que le crime d'Ildico n'aurait pas été un acte isolé, mais l'effet d'un complot, semble corroborée par les précautions mêmes que les fils du roi et les principaux chefs des Huns prirent pour expliquer sa mort.

« Aucun écrivain contemporain ne s'explique sur ce sujet si controversé plus tard. Dans le siècle suivant, on voit se produire collatéralement les deux versions principales avec leurs variantes. Cassiodore nous dit, dans sa Chronique, que le roi des Huns fut emporté par une hémorrhagie nasale; le comte Marcellin, homme lettré et ordinairement bien informé, le fait mourir d'un coup de couteau que lui porte une femme... Jornandès cite le chant funèbre où l'on proclame que la mort d'Attila ne demande point de vengeance. Agnellus, l'historien des pontifes de Ravenne, écrit qu'Attila périt poignardé par une misérable femme. Le poète saxon de Charlemagne, qui écrivait à la fin du neuvième siècle, ajoute que cet assassinat fut la punition d'un crime. C'est la main d'une femme, s'écrie-t-il, qui a précipité le roi des Huns au fond du Tartare. La nuit avancée soufflait sur tout ce qui respire une torpeur profonde, et Attila, chargé de vin, s'était endormi; mais sa cruelle épouse ne dormait pas. L'aiguillon de la haine la tint en éveil durant cette nuit terrible, et, reine, elle trancha les jours du roi par un odieux attentat. Pourtant ce crime n'était qu'une vengeance; elle faisait payer à son mari la mort de son père assassiné. »

Voilà, sur ce sujet, l'histoire et la légende : mort naturelle ou mort violente. Corneille a adopté la mort naturelle, le poète allemand Werner a choisi l'hypothèse de la mort violente. On verra à quelle version, en la modifiant toutefois, je me suis arrêté.

Attila, du reste, n'a pas tenté un très grand nombre de poètes; on dirait que la muse recule effrayée devant le monstre; la biblio-

graphie attiléienne ne sera pas longue, et je crois bien que je la donne ici pour la première fois, aussi complète que possible.

Au sixième siècle, un auteur resté inconnu écrivit un poème, *Attila*, en vers latins. Il a trait seulement à la première expédition d'Attila dans les Gaules et à la légende de Walter. Ce poème a été publié en 1780, à Leipzig (1 vol. in-4°), par Jonathan Fischer. En 1792, Fischer publia la suite de ce poème. Cette seconde partie est plus inconnue encore que la première; j'ai eu le bonheur de la découvrir, reliée avec la première, dans le bel exemplaire que la bibliothèque de l'Arsenal possède.

En 1838, un poète anglais publia un grand poème de sa composition, *Attila;* il a pour sujet le triomphe du christianisme après l'insuccès définitif des entreprises du roi des Huns.

Un écrivain anglais, G. P. R. James, l'auteur de plusieurs autres ouvrages, *The Gippy Mary of Burgundy*, etc., a donné, en 1837, un roman, *Attila*, dans la manière de Walter Scott; c'est un tableau très animé et très dramatique souvent.

En France, après l'*Attila* de Corneille (dont je parlerai en finissant, ainsi que de l'*Attila* de Werner), le roi des Huns n'a guère excité l'imagination des romanciers et des poètes.

M. Maurice Sand, dans son roman d'*Augusta*, a raconté la mort d'Attila, d'après les traditions germaniques. Il y a beaucoup de talent dans cette œuvre, où la rapidité de l'action tient constamment le lecteur en haleine. Le caractère d'Hildegonde, plus féroce qu'Attila lui-même, rappelle celui que Werner a donné dans son drame à la même héroïne; mais il y a peut-être plus de terreur encore dans le beau roman de M. Maurice Sand que dans le drame de Werner.

Je ne connais pas d'autre roman où Attila joue un grand rôle.

Dans sa *Gaule poétique*, Marchangy a donné l'esquisse d'un poème à écrire sur Attila, mais un plan ne suffit pas.

Hippolyte Bis a donné, le 26 avril 1822, une tragédie en cinq actes, *Attila;* c'est Joanny qui jouait le principal rôle; Provost y représentait le fils d'un ambassadeur byzantin, Mlle Georges y jouait le rôle de Geneviève. La scène se passe aux Champs Catalauniques. C'est une tragédie selon la mode du temps, qui contient de belles scènes et de beaux vers. J'aime à y relever un trait rempli de grandeur. Marcomir demande à Attila la liberté d'une captive, femme de Mérovée.

MARCOMIR

Oui, des fers d'Attila j'espère l'affranchir;
Rends-lui la liberté, ses gardes, son cortège.

ATTILA

Je ne puis.

MARCOMIR

Avec moi, tout parle pour Elphège,
Sa jeunesse, ses pleurs, ses grâces, sa vertu,
Sa beauté si touchante...

ATTILA

Elle est belle, dis-tu!
Elle est libre!

Le mot a une grande allure. Seulement Attila n'avait pas tant de délicatesse ni de crainte devant une belle femme.

M. Charles Calemard de la Fayette a fait imprimer, au Puy, en 1867, une tragédie, *Attila*, qui mériterait les honneurs de la scène; elle est surtout remarquable par la couleur historique et la peinture des mœurs farouches des Huns.

Pour ne rien oublier, je note une tragédie, *la Mort d'Attila*, par M. N. Cornevin, imprimée en 1877, et que j'engage les amateurs à lire; Attila joue également un rôle dans un poème dramatique d'une large allure, *la Mêlée des races*, par M. de Strada, imprimée en 1874.

J'arrive enfin, pour m'y arrêter plus à loisir, sur les deux grandes œuvres dramatiques dont Attila est le sujet, la tragédie de Corneille et le drame de Werner.

III

Il n'est personne qui, dès que l'on nomme l'*Attila* de Corneille, ne cite immédiatement l'épigramme si connue de Boileau :

Après l'*Agésilas*,
Hélas!
Mais après l'*Attila*,
Holà!

L'opinion générale est que c'est là une critique dédaigneuse de l'*Attila*. Je demande cependant à expliquer pourquoi l'opinion me semble se méprendre sur l'intention de Boileau.

D'abord Corneille, en qui le génie n'empêchait sans doute ni la clairvoyance ni une susceptibilité bien légitime, prit le *holà!* pour un éloge et le tourna à son avantage, à ce que rapporte Monchesnay; ensuite, Boileau lui-même, dans sa neuvième satire, a expliqué clairement la pensée de l'épigramme :

Un clerc, pour quinze sous, *sans craindre le holà*,
Peut aller au parterre attaquer Attila.

Si le clerc a tort de ne pas *craindre le holà*, c'est que ce *holà* l'invite à ne pas attaquer l'œuvre du poète. Je sais bien qu'un ancien commentateur de Boileau prétend que le satirique a mis dans son épigramme une ambiguïté volontaire... Singulier compliment! Il me semble que le premier mérite d'une épigramme doit être la clarté.

De plus, Boileau, malgré sa préférence pour Racine, n'était pas homme à méconnaître ce qu'il y a de force dans l'*Attila* de Corneille; il ne pouvait songer non plus à en nier le succès, qui fut très grand pour l'époque (vingt représentations consécutives, et trois autres dans la même année). Ce succès ne fut pas moins grand auprès des connaisseurs que devant la foule, et M. Marty-Laveaux, dans son excellente édition de Corneille, nous le prouve, en citant quelques fragments d'une lettre en vers, de Robinet :

Cette dernière des merveilles
De l'aîné des fameux Corneilles
Est un poème sérieux,
Où cet auteur si glorieux,
Avecque son style énergique,
Des plus propres pour le tragique,
Nous peint, en peignant Attila,
Tout à fait bien ce siècle-là,
Et de telle façon s'explique
En matière de politique,
Qu'il semble avoir, en bonne foi,
Été grand ministre et grand roi.
Tel est enfin ce grand ouvrage
Qu'il ne se sent point de son âge,
Et que d'un roi des plus mal nés,
D'un héros qui saigne du nez,
Il a fait, malgré les critiques,
Le plus beau de ses dramatiques.

Par toutes ces raisons, il me semble évident que le fameux *holà* de Boileau n'est point une attaque contre la tragédie de Corneille. D'ailleurs *holà* signifie *halte-là!* c'est-à-dire : Arrêtez-vous, lecteur, devant l'œuvre du poète, avec le respect qu'elle mérite.

Ce que j'en dis n'empêchera pas les railleurs de répéter en mauvaise part le *holà* de Boileau, et de me l'appliquer à mon tour. Je m'en consolerais volontiers, si, en l'appliquant désormais à moi

seul, on épargnait cette petite injure à la mémoire de Corneille, ou, pour mieux dire, au bon goût de Boileau.

L'*Attila* de Corneille, sans être le *plus beau de ses dramatiques*, comme l'affirme Robinet, n'est point indigne de *Cinna* et de *la Mort de Pompée*. C'est un autre genre de tragique, voilà tout; car il est à remarquer que Corneille avait l'esprit toujours porté à chercher une nouvelle forme, un nouveau moule où répandre sa pensée, et dans ses pièces les moins heureuses, comme *Agésilas* ou *Théodore*, il faut au moins reconnaître ce travail incessant du génie en ébullition.

Examinons un peu cet *Attila*, qui fut l'occasion, sinon la victime, d'une épigramme fort médiocre d'ailleurs. Corneille explique lui-même, dans sa préface, la façon dont il a compris le caractère de son héros : « Il était plus homme de tête que de main, tâchait à diviser ses ennemis, ravageait les peuples indéfendus, pour donner de la terreur aux autres et tirer tribut de leur épouvante... Il croyait fort aux devins, et c'était peut-être tout ce qu'il croyait. Il envoya par deux fois demander à l'empereur Valentinien sa sœur Honorie, avec de grandes menaces, et en attendant il épousa Ildione... Il est constant qu'il mourut la première nuit de son mariage avec elle. Marcellin dit qu'elle le tua elle-même, et je lui en ai voulu donner l'idée quoique sans effet. »

Il était plus homme de tête que de bras... C'est à ce point de vue que le place Corneille; il s'est proposé de peindre l'Attila diplomate et non l'Attila conquérant. Le roi des Huns veut choisir sa femme entre deux princesses, Honorie, sœur de l'empereur romain, et Ildione, sœur de Mérovée, roi des Francs; mais ce n'est pas qu'il aime l'une plus que l'autre, il veut seulement attirer *les plus dangereux coups* sur Ardaric, roi des Gépides, et Valamir, roi des Ostrogoths, en leur remettant le soin de décider pour lui entre les deux princesses. Sur cette donnée, un peu compliquée sans doute, Corneille a bâti sa tragédie tout entière et a trouvé des scènes pleines de profondeur et d'originalité. Voltaire (avec un dédain qui retombe sur lui-même) ne veut pas même examiner cette œuvre si curieuse : « La raison qui m'a empêché d'entrer dans aucun détail sur *Agésilas* m'arrête pour *Attila;* et les lecteurs qui pourront lire ces pièces me pardonneront sans doute de m'abstenir des remarques; je suis sûr du moins qu'ils ne me pardonneraient pas d'en avoir fait. »

Voltaire, qui n'a jamais goûté dans Corneille que les beautés indéniables, ne s'est pas même donné la peine nécessaire pour comprendre l'*Attila*. J'accorde que l'action en est d'abord confuse et qu'il faut beaucoup d'attention pour bien saisir le jeu de tous les

ressorts imaginés par le poète ; mais si l'on surmonte les premières difficultés, on sera largement payé d'un travail moins pénible qu'il ne semble ; on admirera surtout l'art merveilleux avec lequel Corneille tire d'un sujet tout ce que ce sujet peut donner ; on admirera cette ingéniosité dans la grandeur qui est la marque particulière du génie cornélien.

Voltaire parle, avec bien de l'irrévérence également, du style de Corneille, *devenu encor plus incorrect et plus raboteux dans ses dernières pièces*.. Voltaire était de l'école de Racine, et c'est une des raisons qui le poussent à tant de sévérité envers Corneille. Il serait heureux cependant, pour la mémoire de Voltaire, que ses tragédies à lui eussent les qualités ou même les défauts de Corneille, car il est des hommes dont les défauts ont une allure de génie que l'on ne trouverait point dans les qualités des autres écrivains.

Je ne crois pas, par exemple, que Voltaire eût trouvé les deux premiers vers par lesquels Attila ouvre la tragédie de Corneille :

Ils ne sont pas venus, nos deux rois; qu'on leur die
Qu'ils se font trop attendre et qu'Attila s'ennuie!

L'orgueil du vainqueur sauvage pourrait-il s'exprimer avec plus de force et de dédain?

Je ne crois pas non plus que Voltaire eût pu écrire jamais le dialogue du troisième acte entre Attila et Honorie.

HONORIE

Parle de tes fureurs et de leur noir ouvrage ;
Il s'y mêle peut-être une ombre de courage;
Mais bien loin qu'avec gloire on puisse t'imiter,
La vertu des tyrans est même à détester.
Irais-je à ton exemple assassiner mon frère ?
Sur tous mes alliés répandre ma colère ?
Me baigner dans leur sang et d'un orgueil jaloux...

ATTILA

Si nous nous emportons, j'irai plus loin que vous,
Madame.

Ce dernier vers est d'une simplicité terrible dont on citerait peu d'exemples au théâtre.

Non, il ne faut pas condamner si vite les poètes tels que Corneille. J'avoue que j'ai été surpris d'abord du dénoûment auquel il a donné la préférence : Attila mourant d'une hémorrhagie naturelle ne me semblait plus un spectacle assez noble pour le théâtre; mais, en y

réfléchissant, je me suis rendu compte de la pensée du poète. Corneille a voulu peindre l'Attila diplomate, le fourbe, le dresseur d'embûches souterraines; il ne pouvait donc, dans la logique de son idée, donner à Attila la fin grandiose de l'assassinat; il le fait mourir comme il l'a montré vivant dans son drame :

Écoutez
Comme enfin l'ont puni ses propres cruautés,
Et comme heureusement le ciel vient de souscrire
A ce que nos malheurs vous ont fait lui prédire.
A peine sortions-nous pleins de trouble et d'horreur,
Qu'Attila recommence à saigner de fureur.
. . . .
De ce sang renfermé la vapeur en furie
Semble avoir étouffé sa colère et sa vie,
Et déjà de son front la funeste pâleur
N'opposait à la mort qu'un reste de chaleur,
Lorsqu'une illusion lui présente son frère,
Et lui rend tout d'un coup la vie et la colère.
. . . .
Sa vie à longs ruisseaux se répand sur le sable.
Chaque instant l'affaiblit et chaque effort l'accable...
Et sa fureur dernière épuisant tant d'horreurs,
Venge enfin l'univers de toutes ses fureurs.

Corneille avait une autre raison pour ne pas faire tuer Attila par Ildione, ce qui lui aurait donné le rôle de Judith tuant Holopherne endormi. Judith agit dans l'ordre divin, Dieu lui a permis de tuer n'importe par quel moyen; mais Ildione est dans l'ordre purement humain : tuer Attila dans son sommeil ou lui verser du poison, ce serait un assassinat pur et simple, ce ne serait pas même la lutte sauvage et légitime entre le bourreau et la victime qui se révolte.

Disons-le donc de nouveau, l'*Attila* de Corneille est bien loin d'être indigne de ce grand génie, et je n'aurais pas eu l'audace de traiter après lui ce sujet, si je ne l'avais considéré à un point de vue tout différent. J'en viens au drame allemand de Werner, qui parut en 1808. Il n'a pas été, que je sache, traduit en français, et j'ai eu beaucoup de peine à m'en procurer le texte en Allemagne même.

Mme de Staël, dans son admirable livre *de l'Allemagne*, en donne une rapide analyse, et je ne saurais mieux faire que de la reproduire en partie. « L'auteur prend l'histoire de ce fléau de Dieu au moment de son arrivée devant Rome. Le premier acte commence par les gémissements des femmes et des enfants qui s'échappent

d'Aquilée en cendres ; et cette exposition en mouvement, non seulement excite l'intérêt dès les premiers vers de la pièce, mais donne une idée terrible de la puissance d'Attila... Un seul homme, multiplié par ceux qui lui obéissent, remplit d'épouvante l'Asie et l'Europe. Quelle image gigantesque de la volonté absolue ce spectacle n'offre-t-il pas ! »

Cette dernière phrase est certainement une de celles qui déplurent aux censeurs de 1810 et qui attirèrent à Mme de Staël la fameuse lettre par laquelle le duc de Rovigo lui signifiait le décret d'exil.

« A côté d'Attila est une princesse de Bourgogne, Hildegonde, qui doit l'épouser, et dont il se croit aimé. Cette princesse nourrit un profond sentiment de vengeance contre lui, parce qu'il a tué son amant et son père. Elle ne veut s'unir à lui que pour l'assassiner, et, par un raffinement singulier de haine, elle l'a soigné lorsqu'il était blessé, de peur qu'il ne mourût de l'honorable mort des guerriers... C'est un caractère mystérieux, qui a d'abord un grand empire sur l'imagination ; mais, quand ce mystère va toujours croissant, quand le poète laisse supposer qu'une puissance infernale s'est emparée d'elle, et que non seulement, à la fin de la pièce, elle immole Attila pendant la nuit de ses noces, mais poignarde à côté de lui son fils âgé de quatorze ans, il n'y a plus de trait de femme dans cette créature, et l'aversion qu'elle inspire l'emporte sur l'effroi qu'elle peut causer. »

Après avoir raconté le reste de la pièce et insisté sur la belle scène entre Attila et le pape Léon, Mme de Staël termine ainsi :

« On voudrait que la tragédie finît là, et il y aurait déjà bien assez de beautés pour plusieurs pièces bien ordonnées ; mais il arrive un cinquième acte, pendant lequel Léon, qui est un pape beaucoup trop initié dans la théorie mystique de l'amour, conduit la princesse Honorie dans le camp d'Attila, le nuit même où Hildegonde l'épouse et l'assassine. Le pape, qui sait d'avance cet événement, le prédit sans l'empêcher, parce qu'il faut que le sort d'Attila s'accomplisse. Honorie et le pape Léon prient pour Attila sur le théâtre. La pièce finit par un *alleluia*, et, s'élevant vers le ciel comme un encens de poésie, elle s'évapore au lieu de se terminer. »

Comme on peut le voir déjà d'après cette analyse, l'œuvre de Werner est puissante et dramatique, à l'excès peut-être. Son défaut est dans la dispersion et, il faut le dire, dans l'incohérence de l'action ; son mérite principal est dans la grandeur de certaines scènes, et surtout dans le style que Mme de Staël apprécie de la sorte : « La versification de Werner est pleine des admirables secrets de l'harmonie, et l'on ne saurait donner en français l'idée de son talent à cet égard. »

J'essayerai cependant d'en donner l'idée, en demandant grâce pour la faiblesse de ma traduction. Voici le chœur des guerriers huns devant Aquilée en flammes et prise d'assaut, répondant au chœur des vaincus.

PEUPLE D'AQUILÉE

Malheur, malheur, malheur à nous infortunés!
Le glaive d'Attila nous a atteints!
Le fléau de Dieu nous a frappés!
On ne peut lui échapper.

CHŒUR DES HUNS

Anathème, anathème sur vous,
Que les criminels soient maudits!
Attila conduit le glaive de la vengeance;
Il est ensanglanté, mais juste,
Car il t'atteindra, toi, race dégénérée.

Voici encore un échantillon du dialogue dans Werner. On amène devant Attila un jeune homme et une jeune femme accusés d'adultère.

ATTILA (*à la femme*).

Parle, as-tu choisi librement l'homme
Qui est uni à toi par le mariage?

LA FEMME

Non, je fus contrainte.

ATTILA

Qui te contraignit?

LA FEMME

Ma mère.

ATTILA (*à la mère*)

As-tu fait cela?

LA MÈRE

Je ne peux le nier.

ATTILA (*au jeune homme*)

As-tu connu l'homme que tu as déshonoré?

PLUSIEURS GUERRIERS

Il était son frère d'armes.

ATTILA

Tuez-le à coups de massues, parce qu'il a trahi l'amitié.
Toi, jeune femme, tu es libre, car tu n'étais pas réellement unie
A l'homme que tu n'as pas choisie.
Quant à l'époux, chassez-le dans le camp des Romains,
Parce que le lâche ne sut pas conquérir l'amour
Qui toujours est favorable et gracieux.
Mais la mère sera noyée, car c'est pire
Qu'un meurtre que de forcer les cœurs
A ce qui est le libre jeu de la vie.

Ce qu'il y a de neuf dans le drame de Werner, c'est, à un certain endroit du moins, le sentiment de la fatalité historique. Attila, dans Werner, est un peu l'*homme du destin*, une force aveugle et inconsciente; mais alors on se demande pourquoi le poète le condamne et le frappe avec tant de rigueur. Cet Attila, instrument de la fatalité, M. Victor Hugo, dans la nouvelle série de la *Légende des siècles*, l'a représenté comme l'apôtre formidable de la misère, la victime armée de la soif et de la faim. Il faut reproduire ce sombre dialogue derrière lequel flamboient ces larges éclairs que le génie allume dans je ne sais quelle forge de titan. La pièce est intitulée : *Aide offerte à Majorien, prétendant à l'empire;* Majorien est debout à un créneau de son camp; une horde immense emplit l'horizon.

UN HOMME DE LA HORDE

Majorien, tu veux de l'aide. On t'en apporte.

MAJORIEN

Qui donc est là?

L'HOMME

La mer des hommes bat ta porte.

MAJORIEN

Peuple, quel est ton chef?

L'HOMME

Le chef s'appelle Tous.

MAJORIEN

As-tu des tyrans?

L'HOMME

Deux : faim et soif.

MAJORIEN

Qu'êtes-vous?

L'HOMME

Nous sommes les marcheurs de la foudre et de l'ombre.

MAJORIEN

Votre pays?

L'HOMME

La nuit.

MAJORIEN

Votre nom?

L'HOMME

Les Sans nombre.

MAJORIEN

Ce sont vos chariots qu'on voit partout là-bas?

L'HOMME

Quelques-uns seulement de nos chars de combats;
Ce que tu vois ici n'est que notre avant-garde.
Dieu seul peut nous voir tous quand sur terre il regarde.

MAJORIEN

Qu'est-ce que vous savez faire en ce monde?

L'HOMME

Errer.

MAJORIEN

Vous qui cernez mon camp, peut-on vous dénombrer?

L'HOMME

Oui.

MAJORIEN

Pour passer ici devant l'aigle romaine,
Combien vous faudra-t-il de temps?

L'HOMME

Une semaine.

MAJORIEN

Qu'est-ce que vous voulez?

L'HOMME

Nous nous offrons à toi,
Car avec du néant nous pouvons faire un roi.

MAJORIEN

César vous a vaincus.

L'HOMME

Qui, César?

MAJORIEN

Nul ne doute
Que Dentatus n'ait mis vos hordes en déroute.

L'HOMME

Va-t'en le demander aux os de Dentatus.

MAJORIEN

Spryx vous dompta.

L'HOMME

Je ris.

MAJORIEN

Cimber vous a battus.

L'HOMME

Nous n'avons de battu que le fer de nos casques.

MAJORIEN

Qui donc vous a chassés jusqu'ici?

L'HOMME

Les bourrasques,
Les tempêtes, la pluie et la grêle, le vent,
L'éclair, l'immensité; personne de vivant.
Nul n'est plus grand que nous sur la terre où nous sommes;
Nous fuyons devant Dieu, mais non devant les hommes.
Nous voulons notre part des tièdes horizons.
Si tu nous la promets, nous t'aidons. Finissons.
Veux-tu de nous? La paix. N'en veux-tu pas? La guerre.

MAJORIEN

Me redoutez-vous?

L'HOMME

Non.

MAJORIEN

Me connaissez-vous?

L'HOMME

Guère.

MAJORIEN

Que suis-je pour vous?

L'HOMME

Rien. Un homme. Le Romain.

MAJORIEN

Mais où donc allez-vous?

L'HOMME

La terre est le chemin,
Le but est l'infini, nous allons à la vie.
Là-bas une lueur immense nous convie.
Nous nous arrêterons lorsque nous serons là.

MAJORIEN

Quel est ton nom à toi qui parles?

L'HOMME

Attila.

Je suis resté longtemps rêveur devant ces magnifiques vers. M. Victor Hugo n'excuse certes point Attila, mais il explique son passage et son triomphe rapide sur la terre. Ozanam, le philosophe catholique, considère, à un autre point de vue, la mission d'Attila; il le regarde comme l'envoyé de Dieu qui veut punir l'humanité en la préparant à des destinées meilleures. Werner (qui visait le Napoléon d'Iéna) demande cependant pour Attila la prière du prêtre et le pardon divin. Victor Hugo, Werner, Ozanam semblent absoudre, non point les Attilas, mais la divinité qui, à de certaines heures, lâche de pareils monstres sur le monde; mais, je le répète, ils ne songent pas à absoudre le monstre lui-même.

On me pardonnera, je l'espère, d'avoir été plus absolu encore. J'ai considéré le monstre seul, et j'ai cherché à inspirer pour lui toute la haine que je ressens pour l'oppression, le despotisme, les triomphes injustes, pour ce que Victor Hugo appelle si bien *les crimes de la gloire*.

C'est toujours une entreprise délicate que de donner une seconde œuvre dramatique après le succès de la première. Le public a fait à *la Fille de Roland* un accueil dont le souvenir, quoiqu'il me pénètre de reconnaissance, m'effraye aujourd'hui; mais, si l'espoir de mériter deux fois les suffrages de ce public est bien téméraire, j'ose cependant espérer son indulgence pour un travail de quatre années : *insano indulgere labori*, dit Virgile.

Henri DE BORNIER.

UNE VISITE
AUX
MONASTÈRES DE L'ATHOS[1]

V

De Karyès à Iviron, longues descentes à travers des gorges solitaires cachées sous les futaies, subites apparitions de la mer tout au fond de la vallée par des trouées dans les taillis, pont pittoresque jeté sur un torrent encaissé aux portes du couvent, paysage à ravir, temps à souhait, matinée qui laissera des souvenirs.

A Sphigmène et à Vatopœdi, nous avions surpris les caloyers au milieu d'occupations toutes profanes ; à Iviron, ils étaient en train de chanter l'office du jour. Espérant que le hasard nous ferait assister à quelque intéressante cérémonie, nous demandâmes à entrer sur-le-champ dans l'église où ils étaient assemblés. On nous y introduisit aussitôt, et nous prîmes place dans les stalles du chœur, à deux pas des officiants. Ainsi installés de manière à tout voir et à tout entendre, nous observâmes avec curiosité ce qui se passait autour de nous. Les costumes étaient beaux, les cérémonies dignes, les assistants sérieux et recueillis. Partout régnait l'ordre, et rien ne se ressentait de cette précipitation et de ce laisser-aller qui déparent trop souvent les pompes de l'église grecque. Seules les psalmodies nous choquèrent. Ces rhythmes bizarres, ces cadences inattendues, ces brusques changements d'allures dans le cours d'une même phrase mélodique produisent à l'oreille un effet fort extraordinaire et assez déplaisant; mais l'impression désagréable qu'on éprouve provient surtout de la détestable manie qu'ont les Grecs de chanter du nez. Cette aberration du goût est la ruine de tout art, et il n'est pas de

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1880.

musique si robuste qui résiste à un pareil traitement. Aussi est-ce pitié d'entendre nos voisins interpréter ou pour mieux dire exécuter les beaux chants liturgiques de saint Jean Damascène. Les pauvres hymnes braillés par ces voix nasillardes ne se distinguent en rien des grossières chansons que des gens ivres de raki ou de haschisch hurlent à tue-tête dans les cafés borgnes de la Tunisie et de l'Égypte.

Laissons donc nos moines se livrer à leurs exercices de gymnastique vocale, et, puisque la séance ne paraît pas devoir être autrement variée, profitons de cette longue station dans le lieu saint pour dire quelques mots des églises de l'Athos. Tenter d'en donner une idée d'ensemble n'est point une entreprise très compliquée; car presque toutes ont été bâties sur le même plan ou tout au moins d'après les mêmes principes. Or ces principes ne sont autres que ceux dont Anthémius de Tralles et Isidore de Milet firent la première application en construisant Sainte-Sophie de Constantinople. L'innovation consistait à asseoir le dôme de l'édifice, non plus sur une base circulaire comme au Panthéon d'Agrippa ou au tombeau de Théodoric à Ravenne, mais sur quatre grands arcs soutenus par quatre piliers formant rectangle. Par là les architectes impériaux opéraient toute une révolution dans l'art de bâtir. Le système de la coupole à pendentifs ne tarda pas à être adopté universellement dans l'empire, et bientôt tout l'Orient se remplit de dômes élevés sur des rectangles. Les musulmans surtout en répandirent au loin l'usage, et il n'est guère de coupole de mosquée au Caire ou à Bagdad, à Damas ou à Ispahan, à Constantinople ou à Delhi, qui soit autrement disposée. Comme bien on pense, les moines de l'Athos, gardiens jaloux des traditions byzantines, ne manquèrent pas de puiser leurs inspirations à la même source; aussi la plupart de leurs églises reproduisent-elles dans ses traits essentiels l'œuvre d'Anthémius de Tralles. Néanmoins les constructeurs monastiques s'abstinrent de copier servilement leur modèle; ils le modifièrent en se conformant au type plus récent qui avait prévalu dans les provinces. Ainsi, chez eux, la nef est bien toujours couronnée d'un dôme central; mais celui-ci n'est plus isolé. Les angles du carré sont surmontés de petites coupoles; les bras de la croix, qu'elle soit inscrite ou qu'elle se dessine à l'extérieur, en supportent aussi. La multiplicité des coupoles s'est substituée à l'unité primitive, altérant le caractère si simple et si majestueux de la basilique justinienne. D'ailleurs, à part cette modification, l'église est restée ce qu'elle était; ses divisions n'ont pas changé. Elle se compose toujours de deux narthex ou vestibules, l'un extérieur, l'autre intérieur, de la nef et du sanctuaire. Celui-ci est fermé sur toute sa longueur par une sorte de cloison appelée iconostase, ordinairement en bois sculpté

et doré, dans laquelle se dessinent trois portes. L'iconostase dérobe l'autel à la vue des assistants, et ce n'est qu'à certains moments de la liturgie que ses portes s'ouvrent pour permettre à l'officiant d'entrer en communication avec le peuple. Ainsi, dans le temple juif, le saint des saints demeurait voilé aux regards profanes, et ne s'ouvrait que pour laisser pénétrer le grand-prêtre dans l'assemblée des fidèles.

Les églises de l'Athos sont en général de proportions médiocres; leurs lignes architecturales manquent de pureté et d'élégance ; elles rachètent ces défauts par la profusion et le luxe de leurs ornements accessoires. Les moines n'ont rien épargné pour décorer splendidement leurs sanctuaires. Partout scintillent les reflets des métaux précieux, des bois rares, des mosaïques à fonds d'or. Les portes, les sièges, les pupitres sont en bois d'ébène avec incrustations de nacre, d'écaille, d'ivoire. D'immenses lustres en cuivre doré, ornés d'aigles à deux têtes, se balancent aux axes des coupoles. Les iconostases sont sculptées et fouillées avec une minutie et un soin inimaginables. Enfin la peinture comble tous les vides laissés par la mosaïque, le bois et le métal. Il n'y a pas de recoin si obscur et si humble, de pan de mur si dissimulé et si inutile dont elle ne voile la nudité, en y jetant des scènes empreintes d'un sentiment décoratif des mieux entendus.

Toutefois ces compositions ne brillent pas par une très grande variété. Elles se répètent souvent. Les mêmes sujets se retrouvent aux mêmes places dans les diverses églises de la montagne. Les canons byzantins en ont disposé ainsi. L'artiste, soumis à leur despotisme, n'a nul droit de se laisser aller au courant de son inspiration personnelle. Sa tâche lui est rigoureusement imposée à l'avance, et il n'a qu'à suivre avec docilité les préceptes que lui dicte la tradition iconographique. Telles places doivent échoir à telles ou telles figures, à tels ou tels sujets en vertu d'un usage implacable. La principale coupole est presque constamment remplie par le buste colossal du Dieu Pantocrator. Parfois il est isolé dans son nimbe d'or, parfois de petits anges voltigent autour de lui. Sur les murs du chœur s'alignent les apôtres, les patriarches et les martyrs : saint Georges le taxiarque, en guerrier avec la cuirasse et la lance ; saint Mercure, également armé, et le chef couvert d'un casque à trois cornes de forme étrange ; saint Procope, beau jeune homme dont la figure est sans contredit une des plus remarquables et des mieux traitées de toute la série des saints grecs. Dans plusieurs églises, à Lavra entre autres et à Iviron, les quatre évangélistes sont tapis dans les pendentifs ; ailleurs, comme à Vatopœdi, leurs attributs sont réunis sur de singuliers chérubins, revêtus de nombreuses

et longues ailes et appelés tétramorphes. Dans la nef se déroulent les scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament : le Jugement dernier, l'Anastase ou résurrection, l'Épiphanie ou Nativité. L'ensevelissement de la Vierge a sa place marquée au-dessus de la porte d'entrée. Puis, sur les murs du narthex ou sous le porche extérieur, processionnent les princes byzantins, les bienfaiteurs et fondateurs, les archevêques et higoumènes, les cénobites et les anachorètes, tous plus ou moins rapprochés du Pantocrator, et de plus ou moins grande stature, selon que les personnages sont plus ou moins élevés en dignité ou plus ou moins vénérables. Et il en est de leurs traits et de leurs vêtements comme du rang qu'ils occupent dans l'église. Le peintre n'est pas plus libre de les habiller à sa guise que de les disposer dans l'ordre qui lui convient. Il doit représenter ses saints avec leurs visages et leurs attributs traditionnels; c'est à peine s'il a le droit de varier leurs attitudes. Il en résulte qu'on est vite familiarisé avec toute cette imagerie; à cette heure, nous serions subitement transportés dans le paradis byzantin, que nous pourrions interpeller chacun de ses respectables habitants par son nom légitime, sans crainte de confondre Eusèbe avec Théodore, ou Serge avec Spiridion.

Par exemple, nous éprouverions plus d'embarras à nommer les auteurs de ces peintures. Les moines eux-mêmes paraissent n'avoir sur leur compte que des notions fort sommaires. Quand on les met sur ce chapitre, ils en reviennent toujours au nom de Panselinos. Or Panselinos de Thessalonique vivait, à ce que l'on suppose, au douzième siècle, sous le règne de l'empereur Andronic Ier Comnène. A entendre nos hôtes, il aurait exécuté ou conçu la plus grande partie des ouvrages qui décorent les églises et les trapézas de l'Athos, et c'est vraiment beaucoup. Qu'il soit l'auteur des admirables fresques de Karyès, qu'il ait même peint nombre d'arpents de mur, entre autres à Vatopœdi et à Lavra, rien de mieux ; mais, quant à ce qui est de cette quantité d'œuvres de facture si inégale et de valeurs si diverses qui sont éparses çà et là dans les vingt et tant de maisons de la montagne, il faut être aussi dépourvu de sens critique que le sont la plupart des moines pour oser les lui attribuer.

Mais il est temps de sortir de nos stalles; l'office est terminé. Les dignitaires du couvent, higoumène et épitropes, nous suivent sous le porche extérieur et nous entourent. Nous échangeons force compliments, salutations et autres manèges polis; puis, quand nous sommes à bout d'amabilités réciproques, on nous confie à un petit vieillard, médecin de la communauté, qui doit être notre guide dans le monastère. Ce vieillard est un des types originaux de la montagne. Déjà, en 1847, M. Papéty avait vu à Iviron le moine Grégoire. Plus

tard, en 1860, M. Miller, et depuis nous, en 1875, M. le vicomte de Vogüé l'ont rencontré et ont dépeint sa bizarre silhouette. Ce n'est pas que son apparence extérieure ait rien de particulier : il est petit, maigre, chétif et de physionomie assez ordinaire. C'est sa silhouette morale qui est curieuse. D'après M. Miller, Georges Papadopoulo serait né à Magnésie de Thessalie en 1803 et aurait été volontaire pendant les guerres de l'indépendance. Entré dans l'ordre monastique après une vie des plus agitées, il n'aurait point oublié, dans la solitude du cloître, les intérêts du monde qu'il a quitté, et il conserverait une liberté d'allures peu en rapport avec les coutumes cénobitiques. Il recevrait la *Revue des Deux-Mondes* et professerait des idées assez libérales en politique et même en religion. Bref, nous aurions devant les yeux un personnage chez lequel l'ascétisme oriental se combinerait avec une sympathie très développée pour les idées modernes, voire même avec une légère dose de rationalisme. On s'aperçoit vite, en effet, que Grégoire n'est pas le premier venu d'entre les moines ; sa conversation ne ressemble en rien à celle de ses frères en religion. Il se rend un compte fort exact de ce qui se passe actuellement en Europe, et il nous fait mille questions sur l'état politique des principaux pays occidentaux. Il sait l'italien, qu'il a appris à Bologne en y étudiant la médecine, et, désireux de converser directement avec nous, il nous adresse la parole en cette langue. Comme nous cherchons nos phrases et que celles-ci se font attendre, il en conclut que nous ne le comprenons pas du tout, et il se met à questionner sournoisement l'interprète, lui demandant si nous ne serions pas des agents politiques, investis de quelque mission secrète auprès des chefs de la communauté. Jugez si ses propos nous réjouissent : mais il n'en reste pas là. Grégoire est atteint du délire jésuitique, tout comme un piètre opportuniste d'Occident. Il hait les fils de saint Ignace et proclame qu'ils sont la source de tous les maux qui affligent l'Europe. Il voudrait les supprimer, les anéantir, effacer jusqu'à leur trace dans le monde. Quand je pense à ses ineptes déclamations, j'éprouve toujours le regret de ne lui avoir point nettement déclaré que nous étions les amis de ses intimes ennemis. Quelles joyeuses grimaces il eût faites ! A coup sûr, nous eussions essuyé tout un déluge d'exorcismes et de formules antidiaboliques. Je ne sais pourquoi nous le laissâmes achever, comme on laisse aller au bout de sa chanson un instrument qui détonne. Mais nous avions assez de sa fade rhétorique, et comme pendant ce temps il nous avait fait voir tout ce que le monastère contient d'intéressant, nous ne tardâmes pas à prendre congé de lui et à quitter Iviron.

On compte encore trois monastères sur le versant oriental après

celui-ci : Philothéos, Karakalo et Lavra. D'Iviron à Karakalo la route n'est pas moins magnifique que précédemment. Ce sont les mêmes forêts, les mêmes lointains aperçus sur la mer. A mesure qu'on avance vers la pointe de la péninsule, le cône de l'Athos prend des proportions plus imposantes. Les roches blanches qui en forment le sommet se détachent avec une netteté superbe sur le ciel bleu, et lorsque le soleil du soir vient les colorer de reflets roses, elles se revêtent d'un éclat et d'une beauté incomparables. Puis l'œil est attiré par les îles de la mer Égée. Les contours de Lemnos, de Thasos et d'Imbros se dessinent à l'horizon, émergeant de l'immense plaine d'azur. Samothrace se distingue aux pittoresques escarpements de ses montagnes. Pendant les heures que nous passons à cheval dans l'intervalle de nos visites aux couvents, ces spectacles nous occupent sans cesse. Heures charmantes, en vérité, et dont rien ne vient troubler les douces contemplations. Les chemins, il est vrai, sont pavés de pierres glissantes, mais nos bêtes ont le pied sûr, et nous n'avons nul besoin de surveiller leur marche. Le soleil est brûlant et jamais un nuage ne vient assombrir le ciel, mais continuellement les arbres nous abritent de leur ombre. Puis, à chaque carrefour, à chaque embranchement de route, nous trouvons des fontaines auxquelles sont fixés par des chaînettes de fer, soit un gobelet d'étain, soit une écorce de courge desséchée, placés là de manière que les passants puissent boire à l'aise. Partout l'eau descend des montagnes. Elle se répand par mille imperceptibles filets à travers les herbes et les mousses et les pénètre d'une humidité bienfaisante dont l'atmosphère reste imprégnée jusque pendant les ardeurs torrides du milieu du jour.

Karakalo, où l'on nous héberge ce soir, est un des plus petits et des plus pauvres monastères de la montagne. La chère y est atroce et les divans détestables; mais sa situation est superbe. Du pavillon circulaire et en avancée où l'on nous a installés, on jouit d'une vue merveilleuse sur la terre et sur la mer. Dans le district qui s'étend de là à Lavra, la végétation atteint un degré de vigueur inconnu à nos climats tempérés. C'est une forêt vierge dans l'entière acception du mot. Les arbres sont reliés les uns aux autres par des multitudes de pampres et de lianes, dont le feuillage se confond avec le leur, au point que l'individualité de chacun se perd dans cet immense océan de verdure. Les essences les plus communes sont le tilleul, le chêne vert d'Italie, le figuier, l'érable, le hêtre. D'énormes buissons de chèvrefeuilles et de genêts, des champs de valériane et de géranium couvrent le sol. Nous n'avons jamais rien vu de pareil. Aussi quelles longues et délicieuses stations au fond de ces bois! Quels bons instants passés dans l'exquise société des arbres et des fleurs!

VI

Arrivons à Lavra. Ce monastère n'est plus un pauvre donjon perdu dans les bois comme Karakalo, c'est un des principaux centres de l'Athos. Aucun ne l'emporte sur lui en dignité; aucun n'est entouré d'une plus grande vénération de la part des moines, qui l'ont appelé *Haghia Lavra*, la Sainte-Laure.

Il doit l'immense considération dont il jouit à la mémoire de son fondateur, qui fut aussi un des grands législateurs de la communauté, saint Athanase l'aghiorite. Ce saint éminent, dont l'église catholique célèbre la fête au cinquième jour de juillet, naquit dans le Lazistan, à Trébizonde. Ses premières années correspondent aux règnes de Constantin VII Porphyrogénète et de Basile II Bulgaroctone. Il vint d'abord à Constantinople où il s'initia à l'étude des lettres sacrées et profanes, puis en Asie Mineure, où il se consacra définitivement à Dieu en prenant l'habit monastique. Ce fut de là qu'il passa à l'Athos, vers le milieu du dixième siècle. L'état de la montagne n'était point alors florissant. Les couvents anciennement construits n'avaient point subsisté ou étaient en pleine décadence. Les ascètes vivaient séparés les uns des autres sans lien qui les unît, sans organisation commune qui associât leurs prières et leurs travaux. Athanase résolut de remédier à cet état de choses en donnant à toutes ces vocations religieuses l'unité, la direction, la règle. Le maître de l'empire, Nicéphore Phocas, auquel il avait fait partager ses vues, l'encourageait à se mettre à l'œuvre. Bientôt, grâce aux libéralités impériales, l'Athos vit s'élever les murs d'*Haghia Lavra*, où le saint put faire la première expérience de ses réformes. Elle fut couronnée d'un plein succès. Au bout de peu de temps, la règle nouvelle, consacrée par l'approbation générale, franchissait les limites de la Sainte-Laure. Un règne d'empereur ne s'était pas écoulé qu'elle avait pénétré partout. Sous Jean Zimiscès, toute la communauté reconnaissait saint Athanase pour son législateur et son chef.

N'exagérons cependant pas la portée de la mission du saint. L'ascète de Lavra ne fut pas à proprement parler un créateur d'ordre; son rôle se borna en réalité à celui de réformateur d'une branche particulière d'un ordre ancien. Le véritable, l'unique chef de famille, autour duquel tous les moines grecs se groupent comme des enfants autour de leur père, le seul auquel puisse s'appliquer légitimement le nom de fondateur, est saint Basile. Son œuvre a pu être retouchée à plusieurs reprises; des réformateurs ont surgi qui, de même que saint Athanase, ont remanié la loi primitive, selon que les conditions de temps, de milieu, de climat l'exigeaient. Aucun n'a réellement

promulgué un code nouveau, constitué une famille nouvelle. Ainsi en France les réformateurs de Cluny, de Cîteaux, de Saint-Maur, de la Trappe n'ont fait que rajeunir et approprier aux besoins de leur temps les anciennes constitutions de saint Benoît. Ainsi encore de saint Honorat, de Cassien, de saint Martin, de saint Patrice, de saint Colomban, dont le rôle consista surtout à acclimater en Occident les antiques canons des solitaires de la Cappadoce et de l'Égypte.

Les préceptes de saint Athanase subirent eux-mêmes bien des modifications dans la suite des siècles. Aujourd'hui les moines de l'Athos n'obéissent plus à une règle uniforme. Il s'est établi parmi eux ce qu'on pourrait appeler une stricte observance et une observance moins rigide. Chez les moines appelés *cœnobioi*, la discipline est très sévère; l'administration y est concentrée entre les mains d'un supérieur ou higoumène. Chez les *idiorrhythmes*, l'higoumène est remplacé par un conseil électif; en outre les prohibitions sont moins scrupuleuses et la vie plus douce. Mais cette douceur est bien relative. En somme, cœnobioi et idiorrhythmes sont soumis à un régime fort rigoureux. Leur alimentation est vraiment dérisoire. Insuffisante quant à la quantité, grossière quant à l'apprêt, elle déroute en peu de temps les estomacs qui ne sont point familiarisés avec les privations du cloître. Trois fois la semaine seulement les caloyers prennent du vin et du poisson frais. Trois fois la semaine ils font deux repas par jour et trois fois un seul. L'usage de la viande est absolument interdit aux cœnobioi; chez les idiorrhythmes, il n'est toléré qu'en certains temps. Les jeûnes reviennent à des intervalles réguliers et fréquents : ceux du carême sont formidables. Le temps consacré au service du chœur et à la récitation des offices dépasse huit heures de jour, et il y a une station de plusieurs heures chaque nuit. Bref la vie de ces moines est très austère, et ils ne semblent nullement donner prise aux accusations de sybaritisme dont leurs confrères orientaux ont été parfois l'objet.

Mais revenons à Lavra et franchissons le seuil de la sainte maison pour nous lancer à travers le dédale confus de ses cours intérieures. A gauche et à droite se déploient les bâtiments d'habitation qui, ainsi que partout ailleurs, font corps avec les murs d'enceinte. Ils se distinguent par la même profusion d'avancées et de retraits, de profils tortueux et de lignes brisées qu'aucune nécessité pratique ne paraît motiver et qui proviennent sans doute d'additions et de remaniements successifs. Dans les vastes espaces délimités par cette ceinture de logements, sont disposées avec un égal oubli de toute symétrie, les églises et les chapelles, la trapéza et la phiale : curieux assemblage d'édifices pittoresques où la peinture joue son rôle au dehors comme au dedans des murs; où la mosaïque revêt de ses tons

dorés l'archivolte des arcs et la frise des colonnades. Ajoutez que d'énormes cyprès dont les troncs mesurent 3, 5 et jusqu'à 7 mètres de tour, viennent se mêler à toutes les combinaisons architecturales et leur prêtent l'appui de leur vigoureuse coloration. C'est d'ailleurs de cet heureux accord de la nature et de l'art que résulte l'inexplicable attrait de ces bâtiments sans suite et sans lien. Car examinez ceux-ci l'un après l'autre, et soumettez-les à une minutieuse analyse, vous n'en découvrez aucun qui satisfasse pleinement. Ces portiques sont mesquins, ces colonnes grêles; les peintures de l'éso-narthex et de la phiale sont médiocres. L'église elle-même ne brille ni par des proportions remarquables, ni par une grande homogénéité dans l'ornementation. N'importe! il règne dans cet ensemble je ne sais quelle harmonie supérieure qui efface toutes les imperfections de détail et laisse la critique désarmée et impuissante.

L'étrange fascination que ces lieux exercent sur nous ne s'expliquerait-elle pas en partie par leur apparence d'abandon? Il est certain que la solitude est profonde autour de la demeure de saint Athanase et que ses cloîtres reflètent quelque chose de l'attachante mélancolie des ruines. Ses cours spacieuses sont vides. Rien ici qui rappelle l'animation de Roussikon ou de Vatopœdi. Point d'allées et de venues de moines affairés sur les galeries; point d'arrivées bruyantes de frères voyageurs sous les voûtes obscures de l'entrée. Au dehors, les murs se crevassent en maint endroit; audedans, les pavés de la cour laissent percer dans leurs interstices les tiges de mille brins d'herbe qui donnent à ces vastes étendues, l'aspect morne d'un désert. On devine bien qu'il a dû en être autrement par le passé. Ces édifices portent la marque évidente d'une ancienne prospérité. Ceux qui les ont construits devaient disposer de ressources considérables. Et de fait les moines furent plus nombreux ici que dans n'importe quel autre couvent. Les nouvelles recrues de l'ordre y affluaient et avec elles les dons généreux, les dotations pieuses. Tout cela a bien changé. Maintenant, les pèlerins n'abordent plus au port de Lavra. D'autres sanctuaires les attirent et bénéficient à son préjudice de leurs libéralités. Le nombre des moines reste stationnaire ou plutôt il décroît. En un mot, la vieille maison subit les atteintes d'une lente décadence. C'est une grandeur qui s'en va.

Les figures de nos hôtes sont en harmonie avec l'air de tristesse qui règne dans tout le monastère. Ce sont deux maigres vieillards dont les yeux n'ont rien conservé de l'éclat de la vie. Leurs chevelures incultes flottent au hasard sur leurs épaules courbées. Ils nous interrogent peu, parlent bas, et marchent sans bruit en nous con-

duisant le long des corridors. Ils nous font visiter les principales parties du couvent : la bibliothèque ou ils étalent devant nous des manuscrits précieux, des palimpsestes, des enluminures d'un art achevé; la trapéza bâtie en forme de croix et décorée d'admirables peintures attribuées à Panselinos; le catholicon, où des fresques modernes d'un goût plus qu'équivoque déparent le majestueux ensemble des œuvres d'un âge plus reculé; enfin, derrière l'iconostase le trésor de l'église, c'est-à-dire le musée d'orfèvrerie byzantine le plus complet qu'il nous ait été donné d'étudier sur la sainte montagne. Ce sont des profusions de croix émaillées, des tableaux revêtus d'or ciselé, de reliquaires exquis de forme et d'une grande richesse de matière. Nous demeurons en extase devant des châsses figurant des réductions d'églises byzantines recouvertes de leurs dômes, toutes en or et en argent massif incrusté de pierreries.

Nous n'aurions pas assez de vénération pour les objets qu'elles contiennent, si nous étions certains de leur authenticité. On nous montre un fragment du bois de la vraie croix renfermé dans un crucifix étincelant de joyaux qui aurait appartenu à Constantin; puis des ossements de saint Grégoire de Nazianze, de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome; le crâne de ce dernier saint et celui de saint Basile le Grand. Nous avons ouï tant et de si singulières légendes admises comme réelles par la naïve crédulité des caloyers ; nous avons surpris sur leurs lèvres de si étranges théories historiques qu'en face d'une telle abondance de reliques insignes dont ils sont les seuls garants, le doute nous saisit. Qui nous assure, sinon de la bonne foi des moines, du moins de la légitimité de leur croyance? Un chrysobulle de Nicéphore Phocas, gardé dans les archives du couvent, atteste, il est vrai, le don fait par cet empereur d'un morceau de la vraie croix et du chef de saint Basile, mais qu'en est-il du reste? Le témoignage de Jean Comnène, dont le livre fournit une minutieuse énumération des objets renfermés dans les trésors de l'Athos, me paraît peu sûr. A en croire le médecin valaque, Lavra posséderait encore des reliques de saint André et de saint Luc, Pantocrator le chef de saint André, et Dokhéiarion une partie de celui de saint Jean-Baptiste. Or le protovestiaire Phrantzès affirme que le dernier despote de Morée, Thomas Paléologue, offrit au pape Pie II la tête de saint André en retour de l'hospitalité qu'il en avait reçue à Rome ; et quant à celle du Précurseur, elle est réclamée par je ne sais combien d'églises et de mosquées d'Europe et d'Asie [1]. Comnène est aussi fort généreux dans la dis-

[1] La cathédrale d'Amiens revendique la possession de cette relique; la grande mosquée de Damas également.

tribution qu'il fait des ossements de saint Jean Chrysostome, et je doute que le corps du saint ait été de taille à suffire à de telles largesses[1]. Ce qu'on en montre à Lavra est si considérable que nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment instinctif de méfiance. Il nous revient à l'esprit de facétieuses histoires sur le crâne de Charlemagne enfant et celui de Charlemagne empereur. Bref, nous nous refusons à vénérer les reliques du trésor. Les pauvres moines consternés nous regardent avec une expression de douloureux reproche. Ils attendent avec anxiété et, au bout de quelques minutes, ils referment leurs châsses en secouant la tête. Notre indifférence les navre, et comme nous ne savons quel baume verser sur leurs blessures, qu'en outre la visite du monastère est finie, nous nous hâtons de les quitter. Mais, soit que l'idée de les avoir attristés nous pèse, soit que la morne physionomie du couvent ait jeté un voile sur notre gaieté, nous nous éloignons le cœur serré et le front soucieux.

En selle et en avant! Au bout de cinq minutes de chevauchée ces nuages sont dissipés! De l'affligeante décrépitude du vieux cloître, nous avons subitement passé à l'éternelle jeunesse des forêts, et celle-ci a aussitôt pris entière possession de nos esprits et de nos sens. Maintenant, nous abordons les régions supérieures de la montagne. A gauche, à travers les troncs noueux de chênes séculaires apparaissent les blanches murailles du skite de Saint-Jean Prodromos (le précurseur) habité par des moines valaques. Au delà, le sentier monte par des pentes raides dans les bois. La végétation est toujours aussi puissante. Les hêtres sont gigantesques. Des châtaigniers ont 7 et 8 mètres de circonférence. Ces lieux sont familiers des orages. D'énormes troncs fracassés par la foudre enjambent les torrents et forment des ponts naturels à l'usage des fauves qui hantent seuls ces gorges désertes.

Et cependant voici des créatures humaines. A coup sûr ce sont des brigands. Jamais détrousseurs de grands chemins n'ont joui d'extérieurs plus en harmonie avec leur hasardeux métier. Deux géants fortement charpentés, auxquels des barbes et des chevelures à tous crins donnent une apparence voisine de celle des ours ou des loups de la montagne, se dirigent de notre côté. Ils portent des fusils en bandoulière et à la ceinture des couteaux de chasse. Des capotes de drap brun relevées sur les cuisses laissent voir des jambes entourées d'épaisses guêtres de cuir. Mais de quelles coiffures leurs têtes sont-elles donc affublées? Eh! mon Dieu! de bonnets de moines.

[1] Le révérend Tozer a vu encore aux Météores une main de saint Jean Chrysostome. Le corps entier n'est-il pas à saint Pierre de Rome ?

Nos bandits sont tout simplement deux frères en tournée guerrière. Forts chasseurs devant Dieu comme Nemrod, ils vont dépister quelque voisin incommode, fléau des étables ou des cultures. Nous échangeons au passage un rapide salut, et nous nous enfonçons au cœur des fourrés dans des directions différentes.

Enfin nous abandonnons les régions boisées. Au-dessus de nos têtes se dresse dans toute sa sauvage majesté le pic dénudé de l'Athos. Le sommet de son cône grisâtre est couronné par une chapelle édifiée en l'honneur de la Transfiguration, la Métamorphose, comme disent les Grecs. Nous regrettons que les exigences de nos itinéraires nous privent de monter jusqu'à ce point d'où la vue est, dit-on, surprenante. Du lieu où nous sommes arrêtés, elle est déjà magnifique. La limpidité de l'atmosphère permet d'apercevoir des côtes et des îles à des distances qui doivent être énormes, à en juger par la proximité apparente de Lemnos, d'Imbros et de Samothrace. Les scènes environnantes ne sont pas moins belles; mais elles sont empreintes d'un caractère de sauvagerie qui contraste avec les gracieux aspects de la mer. Nous commençons bientôt à descendre sur le versant occidental. Là surgissent les obstacles. Le sentier se perd au milieu d'un chaos de rocs éboulés amoncelés sur le flanc de la montagne. D'immenses aiguilles de pierre se dressent çà et là et interceptent le passage. A mesure qu'on avance, les pentes deviennent de plus en plus raides et difficiles. Nous en sommes réduits à laisser là nos bêtes et à faire usage de nos pieds et de nos mains pour ne pas rouler sur ces balmes glissantes, au-dessous desquelles la mer s'étend à d'incalculables profondeurs. Bref, toute cette partie de la route n'est pas sans dangers; aussi les voyageurs prudents ont-ils coutume de l'éviter et de franchir par eau la distance qui sépare Lavra de Sainte-Anne. Heureusement, nous en fûmes quittes pour quelques fatigues de plus; à la fin de la journée, nous nous retrouvions sains et saufs au-dessus du skite de Sainte-Anne.

Celui-ci est le centre d'une agglomération d'anachorètes. De Lavra à Saint-Paul les rocs voisins de la mer sont percés d'une multitude de cellules dans lesquelles vivent des solitaires. Ils ne sortent guère de leurs étranges demeures, et on leur apporte leur nourriture des monastères les plus rapprochés. On nous parla à Saint-Paul d'un vieillard plus que centenaire retiré à peu de distance de là dans un trou de roc. Il est vêtu seulement de sa barbe et d'un lambeau de toile. De temps en temps, on lui envoie du couvent quelques légumes cuits à l'eau, auxquels il ne touche qu'après le coucher du soleil. On dit qu'il est continuellement en prières. Sans doute, il y a là de quoi dérouter un contemporain de Voltaire et du docteur Strauss. Nous ne sommes plus en Europe, au dix-neuvième siècle de l'ère

chrétienne. La terre où se voient de tels phénomènes, est la Thébaïde; le prince qui règne est Ptolémée Évergète ou Ptolémée Soter; ce solitaire lui-même n'est autre que cet ermite Palémon qui disait à saint Pacôme : « Du pain et du sel font toute ma nourriture; je passe la moitié de la nuit à chanter les psaumes et à méditer les Écritures. »

Il paraît que cette forme de l'ascétisme fut de tout temps florissante à l'Athos. Déjà antérieurement à la venue des grands législateurs des couvents, la montagne était habitée par des anachorètes. Les Ménées grecques citent le nom d'un des plus anciens d'entre eux, un saint Pierre l'Athonite que les icones russes représentent avec saint Onuphre sans vêtements, couvert seulement de sa longue barbe et d'une ceinture de feuilles. Grégoire Palamas, qui a écrit sa vie, en fait un des initiateurs de la vie érémitique à l'Athos, et le couvent de Dokhéiarion a conservé ses reliques. Au temps des Siméon et des Saba la ferveur de ces solitaires ne s'était point ralentie : « Saba parcourant l'Athos, dit le prêtre de Khilandari, visita plusieurs pénitents qui ne vivaient que de fruits et de l'herbe des champs, glorifiant Dieu nuit et jour, et n'ayant d'autre souci que de satisfaire la volonté divine. Les uns vivent dans le creux des rochers, ou bien au fond des précipices béants; les autres sur des pics et des montagnes élevés n'ont pour tout abri que des tentes couvertes d'herbes. Ils se récréent au bruit du vent qui souffle dans les arbres et au chant des oiseaux, et cherchent à s'enflammer du feu de l'amour divin, et ainsi, malgré leur corps, ils vivent nuit et jour à l'imitation des êtres incorporels... » Saint Saba lui-même mena quelque temps ce genre de vie. « Il se bâtit près de Karyès un ermitage de silence avec une chapelle dédiée à saint Saba l'illuminateur; cloîtré dans cette retraite, il resta dans un mutisme absolu, s'oubliant lui-même, menant une vie dure, jeûnant au delà des limites des forces humaines, veillant des nuits entières, couchant dans une fosse, méditant à genoux, le cœur contrit, avec des larmes incessantes et des prières jaillissant du fond de l'âme, etc... »

Au delà de Saint-Paul, entre Dokhéiarion et Castamonitou, nous rencontrâmes un de ces ermites. Il était debout sur un rocher. En passant près de lui nous lui adressâmes la parole. Il tourna vers nous un visage sans expression et essaya de murmurer quelques syllabes dont le son ne parvint pas jusqu'à nos oreilles. Le pauvre homme est confiné dans un réduit où il a juste l'espace nécessaire pour se coucher et se tenir droit; et tout le terrain qu'il peut parcourir n'excède pas 2 à 3 mètres carrés. Sans regard, sans voix, privé des organes au moyen desquels nous communiquons avec nos semblables, il est là face à face avec lui-même, avec sa

conscience, avec Dieu. Que se passe-t-il dans cet intérieur, quelle pensée y habite, quelle volonté y règne ? Pouvons-nous seulement envisager de pareils inconnus ? Non. Nous constatons l'existence d'un fait, nous ne saurions l'apprécier. Ici, le point de vue nous échappe. Allons ailleurs.

Encore une heure de route avant *Haghion Pavlon*. On contourne la baie de Sainte-Anne, en suivant un sentier en corniche au-dessus de la mer; puis on gravit une côte ardue à travers des champs d'herbes odoriférantes. A l'heure où le soleil se couche nous atteignons enfin, vers la pointe extrême de la baie, une hauteur d'où l'on découvre pour la première fois le monastère. Là nous mettons pied à terre et nous ordonnons à nos gens d'aller nous annoncer aux moines. Le dernier tournant du chemin nous a placés en face d'un éblouissant spectacle, et il nous faut la solitude et le recueillement absolu de l'esprit et des sens, pour nous mettre en état de recevoir dans sa plénitude l'impression dont nous n'avons fait que ressentir le premier choc. Nous ne voulons rien laisser échapper de l'exquise jouissance qui s'est fortuitement offerte à nous sur cette route ignorée. Nous voulons la saisir tout entière, nous en rassassier, l'épuiser. Qu'est-ce donc ? rien de nouveau : la mer, la montagne, un monastère. Mais cela a été disposé avec un art souverain par la main du maître. La montagne, il l'a divisée en arêtes gigantesques, qui se succèdent tout le long de la côte de manière à former une série de petites baies où la mer vient mourir sur le sable. Il a couvert ces arêtes d'une végétation serrée, touffue, variée de formes et de couleurs, à travers laquelle le roc laisse percer çà et là sa robuste ossature. Dans l'une des baies il a interrompu la chute perpendiculaire des terrains, de façon à ce qu'on ait pu suspendre à leurs flancs les murs d'un monastère ; puis il a lancé sur l'eau, sur les arbres, sur les bâtiments les rayons les plus dorés du soleil du soir ; et il est résulté de tout cela une scène d'indescriptible grandeur, de suprême beauté. Au-dessous de nous, près de la côte, la mer exhibe de ses profondeurs et fait monter à sa surface des colorations qui restent le secret de l'artiste d'en haut. En face, les arbres groupés dans les replis de la montagne se dérobent à une clarté trop vive et forment une masse opaque et sévère, sur laquelle se découpe la fantastique silhouette du monastère. Celui-ci, juché sur ses immenses murailles grisâtres, crénelé comme un château du Rhin, hérissé de pignons, de tours, de dômes, de galeries qui s'enchevêtrent et s'amalgament en désordre, présente au couchant des centaines de vitres polies d'où jaillissent d'innombrables fusées de feu. Un instant la scène entière s'allume comme un vaste incendie. Eau, terre, ciel, tout paraît en flammes. Puis les teintes perdent de leur intensité et

s'adoucissent par degrés. Chaque objet rentre à son tour dans une pénombre diaphane, tandis qu'au fond de l'horizon le soleil plonge dans la mer qu'il couvre encore de gerbes d'une lumière incandescente. En face de pareilles magnificences, on n'a besoin que de silence et d'attention. Nous nous taisons, nous tenons toutes nos facultés en éveil, afin de ne rien perdre de la fête qui semble avoir été ordonnée pour nous seuls. Et puis nous remercions, nous adorons, nous bénissons : *Benedicite omnia opera Domini Domino.*

VII

Les couvents qui suivent sont d'un abord difficile. Perdus à la cime des rocs, ou reculés jusqu'aux extrêmes limites du rivage, ils n'ont guère entre eux de communication directe que par mer. Forcés d'économiser notre temps en avares, nous dûmes renoncer à parcourir cette région à cheval. Les moines de Saint-Paul possédaient des barques, et il fut convenu qu'ils nous mèneraient par eau jusqu'à Xéropotamou, où les chemins redeviennent plus praticables. Nous partîmes donc un beau matin dans une étroite embarcation dont les rameurs portaient le costume de caloyers. Ces gens exerçaient le métier de pêcheurs et étaient chargés de fournir du poisson au monastère. Ils avaient déjà jeté leurs filets dans la matinée. Des multitudes de poulpes de mer séchaient çà et là sur des planches, et leurs longues tentacules garnissaient comme d'une frange les rebords de la barque. Conduits par ces étranges pilotes, nous suivîmes toutes les sinuosités de la côte, rasant de près la terre, de manière à nous rendre aisément compte de la situation extraordinaire des couvents voisins : *Haghion Dionysion*, *Haghion Grigorion*, Simopétra. Ce sont en effet, avec *Haghion Pavlon*, les plus hardiment campés de tout le pays, et il faut les avoir vus de ses yeux pour croire à la possibilité de pareilles folies architecturales.

C'est un fait digne de remarque que de tout temps les moines ont aimé à bâtir leurs maisons dans des positions élevées, dans des sites dominant de vastes perspectives. De là, indépendamment de leur mérite artistique souvent très réel, le singulier attrait d'un si grand nombre de constructions conventuelles. En Orient, l'idée de monastère implique naturellement celle d'un site curieux et pittoresque. Il en est qui sont de vrais miracles d'équilibre et dont la vue donne le vertige. Tels par exemple les couvents de Météores en Thessalie[1]. Primitivement au nombre de vingt-quatre et réduits de

[1] Voy., sur ces monastères, R. Robert Curzon, *Monasteries of the Levant*;

nos jours à sept, ils s'élèvent dans la vallée du Pénée à peu de distance de la chaîne centrale du Pinde, et on peut s'y rendre soit de Volo par Pharsale et le vallon de Tempé, soit de Corfou par Janina et Mezzovo. Perchés sur des aiguilles rocheuses dont ils couronnent les étroits sommets à des hauteurs moyennes de 200 à 300 mètres, ils sont absolument et de toutes parts inaccessibles. On n'y atteint que par des échelles dressées le long des parois perpendiculaires du roc, ou plus simplement encore par des corbeilles que les moines font descendre au moyen de poulies et dans lesquelles ils vous hissent jusqu'au niveau de leurs habitations. Le monastère de Simopétra, à l'Athos, occupe une position analogue. Celui de Mégaspiléon, près du golfe de Corinthe, celui de Saint-Sabas, sur le torrent de Cédron en Palestine, offrent d'autres types de cette architecture fantastique. D'ailleurs, les Orientaux n'ont pas été les seuls à se retrancher sur les hauteurs. Voyez en Italie la chartreuse de San Martino, les Camaldules, le Mont-Cassin, Monreale, Vallombreuse. Là encore, même recherche des points culminants, même amour des lointains paysages. Cette propension constante des moines d'autrefois à bâtir haut et loin s'explique bien naturellement. Outre que ces positions reculées favorisaient leur penchant vers l'isolement et le silence, elles leur offraient, aux époques de troubles, des asiles sûrs et inattaquables, où ils pouvaient vaquer à leurs saints exercices, sans crainte d'être mêlés aux conflits qui éclataient à leurs pieds. Et puis, quoi d'improbable en outre à ce qu'ils aient désiré se ménager ainsi d'intimes colloques avec la nature que Dieu a faite? Observateurs du cœur humain comme ils l'étaient, ils n'ignoraient pas quels élans vers l'infini suscite dans l'âme la vue de ce qui est beau. Ils savaient qu'en face des superbes horizons des montagnes, l'intelligence adhère plus étroitement aux vérités éternelles, la prière jaillit plus abondamment du cœur. Dès lors comment n'auraient-ils pas aimé des spectacles qui, loin de les distraire de leurs incessantes méditations, les y ramenaient par une autre voie, et élevaient sans effort leurs pensées vers le Créateur de cet univers dont ils pouvaient à toute heure admirer la grandeur et la magnificence?

Quoi qu'il en soit de cette libre supposition, la conversation des moines de Xéropotamou nous prouve que l'air vierge des montagnes, s'il peut avoir une action efficace sur le cœur des hommes, ne suffit pas pour leur orner l'intelligence. Les braves gens n'ont pas puisé à bonne source leurs renseignements en fait d'histoire, et

R. Fanshawe Tozer, *Researches in the highlands of Turkey*; Vicomte E. Melchior de Vogüé, *Histoires orientales*.

en causant avec eux des choses du jour, nous nous évertuons de notre mieux à remédier aux lacunes de leur éducation. Ce n'est pas une mince besogne. Ils possèdent bien quelques vagues données sur les événements qui ont récemment bouleversé notre pays. Ils n'ignorent pas les noms de Napoléon et de Thiers; mais les rôles et les qualités respectifs de ces personnages leur échappent, et ils émettent à leur propos des idées qui, dans d'autres bouches, courraient risque de passer pour de mauvaises plaisanteries. La figure de M. Thiers surtout sort de là en lambeaux. Héritier d'un Napoléon, historien d'un autre, Thiers, selon nos moines, doit évidemment faire partie de la famille. Mais à quel titre? Est-il le fils de Napoléon III, son neveu, ou bien même son oncle, un frère du premier? Tel est le point douteux sur lequel ils nous prient de faire jaillir un peu de lumière. Pour redresser les théories égarées de nos naïfs interlocuteurs, il fallut entamer de doctes considérations sur la fragilité des trônes et l'instabilité des dynasties. On parla monarchie et république. On voua les tyrans aux gémonies et on dithyramba (ô jeunesse!) sur l'excellence des gouvernements parlementaires. Au moyen d'une heureuse comparaison, on fit de M. Thiers un dignitaire analogue au premier homme d'Athos, tenant son pouvoir des représentants des grands monastères de France et portant comme son collègue d'Orient la longue barbe, la robe de bure et la *pateritza* des higoumènes. Ce trait lumineux fut le « fiat lux » qui acheva de dissiper les ténèbres accumulées autour de l'intellect en déroute de nos hôtes. Dès ce moment ils furent persuadés que la politique européenne n'avait plus de secrets pour eux, et nous les laissâmes se complaire en cette douce croyance. Nous sortîmes de là satisfaits comme toujours de l'affabilité des caloyers, enchantés du parfum de leur café et du goût de leurs confitures, mais fort désabusés relativement à l'étendue et à la solidité de leurs notions d'histoire contemporaine. Pensez-donc! aller faire de ce pauvre M. Thiers un rejeton de la souche Bonaparte! Fortune, voilà bien de tes coups!

Le monastère de Roussikon n'a pas la tournure antique de Xéropotamou. Il paraît tout neuf. Ses murs sont blancs, ses cours propres. Ses églises sont disposées et ornées dans un goût moderne fort différent du vieux style byzantin. C'est, dit-on, le point de la montagne où il y a le plus d'activité matérielle et morale. Cette activité est sensible aux yeux. Il règne dans ces cours un va-et-vient continuel. Les habitants semblent n'avoir pas de temps à perdre et marchent vite. De prime à bord on devine qu'on entre dans un milieu nouveau, et de fait la population du monastère, qui se monte au moins à trois cents, sinon à cinq ou six cents moines, n'est pas

homogène comme à Lavra ou à Vatopœdi. Elle est composée de deux éléments, le grec et le slave, celui-ci représenté par des caloyers russes dont le nombre et l'influence n'ont fait que grandir dans ces dernières années.

L'établissement des Russes sur le territoire saint n'est pas un fait moderne. Il date des siècles qui suivirent leur conversion au christianisme. On sait quelle part les Grecs avaient prise à cette grande œuvre. Dès lors des relations régulières s'établirent entre le clergé russe et le clergé byzantin. Longtemps l'église métropolitaine de Kiev dépendit du patriarcat de Constantinople[1], et ce fut un moine athonite, le bienheureux Antoine, qui le premier fit fleurir les coutumes ascétiques dans les cryptes (*petcheras*) de la capitale Ruthène[2]. De leur côté les Russes vinrent de bonne heure s'implanter sur le rivage de la péninsule, et ils y occupèrent le couvent de Saint-Pantéléimon, auquel a succédé Roussikon. Ils y étaient attirés surtout par le prestige de la civilisation grecque qui, bien que déchue et amoindrie, gardait néanmoins sur la leur une incontestable supériorité. Qu'était-ce en effet que la culture russe et qu'avait-elle produit jusqu'alors? Presque rien. Avant Catherine II on ne cite guère que quelques auteurs ecclésiastiques; encore beaucoup parmi eux sont-ils étrangers. L'Athos en fournit plus d'un : tel, au quinzième siècle, ce moine Pacôme, qui composa plusieurs vies de saints russes; tel, au siècle suivant, ce moine Maxime qui entreprit, pour la révision des livres liturgiques, le grand travail continué après lui par les patriarches Job, Philarète, Joseph et surtout par le célèbre contemporain du tzar Alexis, Nicon[3]. L'*Annus græco-slavicus* inséré dans le onzième volume d'octobre des *Acta sanctorum*, parle des continuelles importations de livres qui s'opéraient du mont Athos en Russie. « *Magnus codicum numerus ex monte Atho in Russiam delatus est*, dit le P. Martinov, *et per librarios propagatus.* » Et plus loin : « *Neque cessavit deinceps mutuum inter Kioviam et montem Atho commercium.* » Les auteurs russes ne dissimulent point d'ailleurs l'estime dont ils entourèrent longtemps les écoles athonites : « Là, dit M. Porfiriev, cité par M. Léger dans ses « études slaves, » là vivaient beaucoup de moines éclairés, d'ascètes grecs, bulgares et serbes; là se rendaient les moines russes pour perfectionner leur éducation religieuse; dans les monastères de Saint-Pantéléimon et de Khilandari on traduisait, on copiait constamment des manuscrits, etc. » Ainsi des moines illettrés

[1] Jusqu'à l'établissement du patriarcat de Moscou, par Boris Godounof.

[2] L. Léger, *Études slaves*. Le célèbre annaliste russe Nestor était moine de Petchersk au douzième siècle.

[3] Le P. Theiner, *l'Église schismatique russe*.

venaient du fond de la Moscovie recevoir de la main des Grecs les éléments des lettres et des sciences auxquels ils allaient à leur tour initier leurs barbares compatriotes.

De nos jours, où la culture grecque est tombée en pleine décadence, la montagne a acquis une importance d'une autre sorte aux yeux des Russes. Ils ont compris tout l'avantage qu'ils pourraient retirer à en faire un de leurs foyers de propagande en Orient, et c'est dans ce but qu'ils visent à y dominer. Les moines de l'Athos ont toujours été fort enclins à se mêler de politique active. Dans les diverses occasions où la nation grecque crut pouvoir revendiquer son indépendance les armes à la main, ils ont énergiquement coopéré à ses efforts, et souvent ils se sont attiré par là de dures représailles de la part des Turcs. Depuis que, grâce aux excitations russes, le mouvement populaire a pris un caractère plus particulièrement slave, le gouvernement du tzar les a sollicités de toutes manières à lui prêter leur concours. Pour se l'assurer, il n'a ménagé ni l'or ni les intrigues. Il s'est immiscé dans les affaires intimes des communautés, s'efforçant de faire prévaloir l'influence des caloyers russes sur celle des grecs. Il a été jusqu'à faire naître des conflits dans les centres où l'unanimité des suffrages n'était pas acquise à ses vues. Ces menées ont été plus d'une fois signalées par la presse européenne. C'est ainsi qu'en 1877 les journaux publiaient une dépêche russe datée de 1872, qui, si elle est authentique, est de nature à jeter un certain jour sur ces affaires. Je la transcris telle que l'a insérée le journal *le Monde* dans son numéro du 11 février 1877 : « A M***, à Salonique, en date de Saint-Pétersbourg, le 14/26 novembre 1872. — Le comité central a l'honneur de vous annoncer que, par ordre de S. A. I. notre auguste président, l'agence du mont Athos devra être transformée en comité organisateur. Ce comité aura pour mission : 1° d'établir dans le couvent de Roussikon un dépôt d'armes et de munitions de guerre ; 2° d'envoyer en Macédoine, Thrace, Bulgarie et ancienne Serbie, des émissaires chargés d'y distribuer des livres et de l'argent, et d'enrôler des volontaires pour le mouvement patriotique ; 3° d'établir dans la péninsule d'Athos des colonies russes et bulgares, afin de transformer cette contrée en pays essentiellement slave. Dans ce but, vous ne négligerez aucun moyen pour déposséder les Grecs dans l'espace de quelques années de tous les couvents et terrains d'Athos qui restent en leur possession. Le comité organisateur aura à sa disposition annuellement la somme de 50 000 roubles dont l'emploi sera contrôlé par l'ambassade impériale à Constantinople. La direction du comité sera conférée au consul impérial à Salonique, et celui-ci sera tenu de séjourner la moitié de l'année à l'Athos. En son absence, la présidence passe au P. Hiéro-

nyme, auquel seront adjoints trois des moines que vous avez recommandés à la protection du comité, à savoir les PP. Macarios de Roussikon, Benjamin et Étienne de Lavra. » (Traduit du russe).

Ainsi, dès ce moment, la Russie travaillait à anéantir à l'Athos la prépondérance des Grecs pour y substituer celle de ses nationaux. Toutefois elle ne pouvait agir avec quelque énergie sans éveiller les susceptibilités de la Porte. Celle-ci, qui n'ignorait rien, tenta en effet de mettre ordre à ces agissements. En octobre 1877, une dépêche de Constantinople annonçait qu'« à la suite d'une enquête faite par les Turcs sur la montagne, plusieurs moines avaient été expulsés ». Mais le remède venait trop tard. Le mal était fait. On écrivait d'Athènes au mois d'août 1878 que « l'Athos était complètement entre les mains des Russes et constituait un de leurs avant-postes ». Une fois la guerre terminée, les vainqueurs cherchèrent à s'assurer pour l'avenir une position qui pouvait leur être encore si utile. Par le traité de San Stefano, ils exigèrent l'incorporation de la presqu'île au nouvel état bulgare ; puis, quand le traité eut été soumis à l'arbitrage de l'Europe et que celle-ci eut réduit à néant le projet de création d'une grande Bulgarie confinant à la mer Égée, ils tentèrent un dernier effort en faveur de leurs moines. Ils réclamèrent hautement pour eux la protection de l'Europe, à l'exclusion de ceux des autres nationalités ; mais cette demande souleva de nouveaux refus de la part du congrès. Dans une dépêche datée du 13 juillet 1878, destinée à faire connaître à Londres les clauses du traité de Berlin, lord Salisbury déclarait que « le gouvernement de Sa Majesté avait dû s'opposer à cette prétention russe ». En définitive le congrès statua que les couvents seraient protégés, mais, ainsi que cela est formellement énoncé dans le protocole n° 12, sans qu'il soit tenu aucun compte de leur nationalité.

Que feront maintenant les Russes à l'Athos? Probablement ce qu'ils y faisaient hier. Il n'y a aucune raison de supposer qu'ils abandonnent leurs vues sur la montagne sainte ; au contraire, il est à croire qu'ils s'y fortifieront de plus en plus et que celle-ci sera à une échéance plus ou moins longue le théâtre de nouvelles intrigues et de nouvelles luttes. Quant au résultat final de tout cela, il est lié à des événements encore à venir, dont, à coup sûr, personne en Europe ne saurait à l'heure qu'il est pronostiquer l'issue. Nous nous dispenserons donc d'en dire mot. Le manteau d'Élisée ne nous a pas été légué et tout ce que nous pourrions débiter à ce sujet serait aussi hasardé qu'inutile.

Il n'y a plus que quatre grands monastères après Roussikon : Saint-Xénophon et Dokhéiarion sur la côte, Castamonitou et Zographou à l'intérieur des terres. Ce dernier est une vaste construction

jetée sur les pentes d'un ravin abrupt au fond des bois. Il est habité par des caloyers bulgares. Nous n'eûmes qu'à nous louer de l'accueil de ces moines. Nulle part nous ne fûmes entourés de plus d'égards et de plus de soins que parmi eux. L'arrivée de notre drogman, qui ce jour-là nous précédait, avait fait événement dans la maison, et on s'était empressé de tout préparer pour nous recevoir. Aussi quelle ne fut pas notre surprise, en débouchant sur la plate-forme qui avoisine l'entrée, de voir s'approcher de nous, dans un appareil de cérémonie, une douzaine de caloyers parmi lesquels l'higoumène et les deux épitropes ou économes du couvent. Nous voulons nous arrêter une minute pour saluer les graves personnages; on ne nous en laisse pas le temps. A peine avons-nous mis pied à terre, qu'on nous invite à suivre l'higoumène qui se met en marche. Les épitropes s'ébranlent derrière nous et les moines derrière les épitropes; ainsi va-t-on processionnellement jusqu'à la salle de réception des étrangers. Là, après avoir récité une prière, l'higoumène nous adresse une formule de bienvenue dont notre interprète nous traduit le sens. Puis, ce cérémonial accompli, le bon vieillard nous déclare que son monastère est à nous et qu'il le met tout entier à notre disposition. Nous nous apercevons bientôt qu'il ne nous a point fait là une phrase de simple politesse. Aux divans qui ont été nos lits pendant toute la durée de notre voyage, on ajoute des draps et des couvertures parfaitement propres. Le repas qu'on nous offre est un festin pantagruélique comparé aux maigres chères des autres couvents. Il se compose d'œufs, de caviar, de lait, de riz, de poisson frais, de fromage, de vin, de café, de thé, d'oranges, enfin de tout ce qu'il a été possible de découvrir dans les offices et dans les caves de la maison. De plus, un moine est chargé de veiller à ce que nous ne manquions de rien, et il est constamment à l'affût de nos désirs. Par bonheur il sait quelques phrases de français, ce qui rend sa société agréable; il a passé cinq mois à Paris en 1865, et il est plus au courant des affaires de notre pays que son collègue de Xéropotamou. Nous causons de l'Église bulgare, de l'Église grecque, de l'Église latine. Le brave homme nous engage vivement à arborer en France le drapeau du schisme. Il nous fait remarquer avec un sérieux ineffable combien l'évêque de Paris aurait raison de secouer le joug de l'évêque de Rome: « Paris est si beau et si grand, dit-il; il a tant d'habitants de plus que Rome! » Les ressources de notre dialectique nous permettent d'échapper aux dangers d'une argumentation aussi captieuse. Je crois même que nous avons le front d'en rire. L'apôtre regrette que nous soyons si peu perméables aux lumières de la saine doctrine; il nous presse néanmoins de toucher un mot de sa trouvaille à l'évêque de Paris. Nous prenons l'engage-

ment de faire connaître celle-ci en France, et nous l'assurons en le quittant que si elle n'est pas appelée à y avoir un succès bien pratique, elle ne manquera pas d'y jeter une vive lumière sur l'indiscutable profondeur et l'irrésistible ascendant de la discussion orthodoxe.

Zographou est le dernier couvent du versant occidental. Là est le terme de nos voyages dans la péninsule. Nous revenons vers le nord en suivant la crête des collines qui aboutissent au défilé de l'Athos, puis nous regagnons Hiérisso. De là à Salonique par Larégovi, Galatzista, Basilica, il faut deux journées de marche. La route est belle dans le voisinage du Monte Santo ; elle traverse de vastes prairies entrecoupées de bois et de cultures. De temps à autre on a de superbes perspectives sur l'Olympe de Thessalie qui dresse au-dessus des nues son front couvert de neige. Mais ces spectacles nous occupent peu; de tristes réflexions nous assiègent. Au sortir d'un pays dont la forte végétation révèle à chaque pas l'incalculable richesse du sol, je ne sais quelles images d'aridité et de stérilité nous poursuivent. Et qui les ferait naître ces images, sinon la société au milieu de laquelle nous avons vécu ces dernières semaines? Cela est trop réel. Vainement tenterions-nous de nous tromper nous-mêmes par égard pour l'excellent accueil des bons vieillards de la montagne. La vérité s'impose à notre esprit avec toute la force de l'évidence, et cette vérité est dure. Cette société est devenue impuissante pour le bien ; tel est le fait douloureux qui se dégage d'un examen attentif de son état présent et passé. Ce n'est pas que nous ne voyions en elle que vice et corruption : nous ne nous associons pas à toutes les critiques dont les moines ont été l'objet. Il en est qui nous semblent excessives, d'autres sans valeur. Je suis même disposé à tenir la plupart des caloyers de l'Athos pour de fort honnêtes gens. Ils sont doux, serviables, hospitaliers ; leurs mœurs paraissent plutôt austères que relâchées. Mais enfin suffit-il qu'ils mènent une vie régulière et inoffensive, et ne serait-on pas en droit d'attendre d'eux qu'aux pratiques de la vie contemplative ils ajoutassent quelques-uns des travaux de l'apostolat actif? A cela la réponse est aisée. Il n'y a qu'à voir la manière dont l'Église catholique a compris ses devoirs multiples et à constater la sage répartition qu'elle a su faire de ses forces pour répondre à la double nécessité de la prière assidue et de la lutte extérieure. Le contraste est frappant. Quelle énergie pour le bien d'un côté, quelle torpeur de l'autre! Ici chaque siècle amène un salutaire renouvellement dans l'esprit de la milice monastique. Surgit-il de nouveaux besoins dans la société? Le monde est-il assailli par de nouvelles erreurs ou gémit-il en proie à de nouveaux maux : aussitôt les ordres naissent

ou se transforment pour subvenir à ces besoins, pour soulager ces maux, pour combattre ces erreurs. Prédicateurs, professeurs, colonisateurs, missionnaires, savants, infirmiers, ascètes, les moines d'Occident sont tout cela. Plus les misères humaines sont nombreuses et profondes, plus ils se multiplient pour obvier à tout. En Orient, rien de semblable : un ordre unique subsiste depuis des siècles, sans réforme, sans renouvellement, sans carrière plus féconde ouverte à son activité. Là nulles missions lointaines, nulle éducation populaire entreprise ; point de prédications et point d'œuvres hospitalières, mais un désintéressement absolu pour tous les combats de l'apostolat militant. A qui s'en prendre d'un mal devenu si général? Assurément les moines d'aujourd'hui, et en particulier ceux de l'Athos, ne sont pas les créateurs d'une situation qui date déjà de loin. Il me semble qu'on ne saurait s'abuser en en faisant remonter la lourde responsabilité jusqu'au schisme photien, jusqu'à ce schisme funeste qui a énervé et tari les forces vives du christianisme oriental. A lui et à ses auteurs il faut demander compte de l'humiliante stagnation de l'Église grecque, de ses abaissements, de ses plaies, dont elle ne trouvera le remède qu'en reconnaissant ses errements séculaires et en revenant à la primitive unité chrétienne dont le gardien infaillible est à Rome.

Stanislas de Nolhac.

PYLADE[1]

XI

Les premières idées d'un malade que le délire abandonne après l'avoir longtemps tenu terrassé ne sont jamais qu'à l'état d'ébauche. Ce sont des enfants qui s'essayent à la vie. Sombres par le souvenir perçu de la souffrance, douces par le sentiment de l'existence renaissante, elles balancent vaguement l'esprit entre les deux pôles de la tristesse et de la joie. Les objets qui frappent tout d'abord la vue de Pylade reprenant possession de lui-même sont les visages, l'un près de l'autre et lui souriant ensemble, de Robert et de sa fidèle Naïc. Il referme les yeux, ses forces ne lui permettant pas plus de bonheur en ce moment. Puis il songe et veut reconstituer le passé. Le tableau du duel se dessine vivement à sa mémoire. Se rappelant aussitôt le but qu'il s'était proposé avant tout :

— Il est blessé?... demande-t-il regardant anxieusement ses deux gardiens. Et comme on ne lui répond pas :

— Je l'ai blessé, n'est-ce pas, reprend-il plus haut?

— Oui, dit Robert, il est plus malade que toi.

— Il n'est pas mort, au moins?... continue Pylade passant d'une inquiétude à une autre.

— Non, mais sa blessure sera longue à guérir. Allons, calme-toi, ajoute le marquis faisant à Naïc un signe d'intelligence inaperçu de son ami.

L'amitié vraie rend féroce comme l'amour. Pylade est satisfait, et reprend, sans parler davantage, le cours de ses réflexions. Il n'a pas conscience de ce qui s'est passé après qu'il s'est senti pénétré du froid de l'épée. Il se voit seulement dans son lit, en proie aux premiers frissons de la fièvre. La chaleur l'envahit, sa poitrine est en feu, il souffre cruellement de l'oppression qui l'empêche de prendre en plein sa respiration. De rapides visions, des expressions de physionomies à peine entrevues défilent devant lui : la tête calme du médecin, le visage pâle, inquiet, bouleversé de Robert... Ils parlent; Pylade le devine, mais ne les entend pas. Le jour tombe,

[1] Voir le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1880.

le foyer jette de grands éclairs intermittents, et fait flotter des ombres sur les murs, les meubles et les tableaux de sa chambre. Là, tout près de lui, dans un fauteuil auprès du lit, la vieille Naïc est assise, tricotant, et lançant de temps à autre, du fond de sa grande coiffe, un regard tendrement attristé sur *son pauvre petit*... Pylade se sent bien, heureux ; il cède à la douce sensation de la nature qui reprend ses forces et se guérit elle-même... Mais voici Naïc qui se lève, se dirige vers la porte... Où va-t-elle ?... Elle sort... Il va donc rester seul ?... Non, elle rentre avec une paysanne portant la coiffe blanche comme elle... C'est une toute jeune fille, à en juger par sa tournure... Elle s'approche du lit d'un pas craintif, avec précaution..., regarde Pylade qui voit deux grands yeux noirs fasciner les siens... Ah ! cette fois, c'est bien elle !...

Il se réveille, se dresse péniblement... Il est grand jour. Naïc seule est assise auprès de lui, le veillant... C'était un rêve.

— Naïc, qui donc est venu ?

— A présent ?... Personne.

— Non, pas à présent... le soir de mon duel. Tu ne te rappelles pas ?

— Ah ! bon Jésus !... je me rappellerai toujours tout, de cette journée-là... M. Robert est venu ; le médecin aussi...

— Et qui encore ?

— Attends que je me souvienne... Ah ! M. de Jauzac... Et puis, le marquis de Bréhant, le chevalier de Courseul... Ils voulaient savoir de tes nouvelles.

— Mais le soir... à la nuit tombée, une paysanne comme toi, Naïc...

— Quelle paysanne serait donc venue, sans que je la visse moi-même ?... Tu as rêvé, mon petit... Voyons, ne te fatigue pas à parler, et rendors toi, va !...

— Je suis fou, pensa Pylade... Mais cette médaille, pourtant... Où est-elle donc ?... Naïc, j'avais une médaille... là, sur la poitrine.

— Eh ! mon petit, elle est brisée, on en a même retiré de ta blessure un morceau que j'ai gardé. L'épée l'a rencontrée, sans quoi, seigneur Dieu !... tu aurais été percé de part en part... Le médecin l'a bien dit... Ah ! nous devons un beau cierge à sainte Anne !... c'est elle qui t'a protégé.

— Ah ! se dit Pylade, ceci n'est pas un rêve, j'imagine, mais un trait de la Providence. Quand je serai sur pied, il faudra bien que je tire tout cela au clair.

Cinq ou six jours s'étaient à peine écoulés depuis le duel du jeune comte, et déjà il était en convalescence. Son ami Robert venait fréquemment le voir, s'installant pour plusieurs heures et repartant au bout de dix minutes. Il avait le dévouement plus enthousiaste que

persévérant. Mais, en sortant, il laissait derrière lui une telle traînée de jeunesse et de gaîté, les murs vibraient si longtemps de ses éclats de rire, l'air demeurait tellement imprégné de sa bonne humeur, qu'il apportait chaque fois à Pylade une nouvelle dose de renaissance et de santé. Aussi était-il plus aimé que jamais. Tout contribuait, chez notre héros, à enraciner davantage l'amitié, que de récentes épreuves avaient pu ébranler dans ce cœur de frère, mais qui, les ayant surmontées, retrouvait par là même un nouvel élan. Le service qu'il venait de rendre à son ami, en se jetant au-devant du coup d'épée qui le menaçait, lui prouvait à lui-même toute l'étendue de son affection. Ce fut bien autre chose quand il apprit qu'il était vengé, et que Robert, fou de rage, en proie à des fureurs pareilles à celles d'Oreste, son patron païen, avait provoqué et grièvement blessé le commandant Dutailly, qui n'en était pas mort, mais restait, disait-on, estropié pour le reste de ses jours. Ce triste spadassin, duelliste de profession, n'intéressait d'ailleurs personne, même parmi ses amis politiques; tout, de ce côté, était donc pour le mieux.

Cependant le procès intenté par le sieur Graffin au jeune marquis de Pontaven marchait à grands pas, et celui-ci se voyait cité devant le tribunal civil de Nantes en restitution de sa terre et de son château. Le jour de l'audience était fixé, et Robert, tantôt jetant feu et flammes et ne parlant de rien moins que de couper les oreilles à son adversaire, tantôt oubliant qu'il était menacé d'une ruine presque complète, avait confié le soin de sa défense à un des plus habiles avocats de la ville, Me Bonnefoy. Celui-ci ne cacha pas à son client combien ses chances de gain étaient minces. L'acte de vente de Pontaven, au profit de Graffin le père, était signé de la main du vieux marquis et reconnu authentique, ainsi que le reçu de cent soixante mille livres, prix convenu entre les parties. Comment un gentilhomme aussi riche s'était-il librement défait de ce manoir, de cette terre, qui appartenait à sa famille de temps immémorial? C'est ce que la partie adverse expliquait, disant que le père de Robert, fervent royaliste, voulait, en rejoignant l'armée vendéenne, y apporter le secours de sa fortune comme de son épée, et que, dans ce but, il avait réalisé ses propriétés. On sait que Carrier avait mis bon ordre à ce projet, en faisant arrêter, condamner et comprendre dans ses noyades républicaines, le marquis René de Pontaven. Le procès intenté à son fils avait donc un caractère tout politique, et l'intérêt qu'il soulevait dans la ville de Nantes se traduisait par de vives discussions, dans tous les lieux de réunion publique ou privée. Les royalistes défendaient un des leurs, et, tout naturellement, les bonapartistes penchaient pour le demandeur.

Le cœur troublé, l'esprit à la recherche de la solution de divers

problèmes, le jeune comte de la Chevardays sortait déjà, et sa rapide convalescence lui permettait chaque jour une promenade de plus en plus longue. Sans prendre garde aux gens qui se retournaient et le regardaient d'un air intrigué, ce grand corps aux longues jambes s'en allait sans but, marchant en zigzag, au hasard, heurtant une voiture qui manquait de l'écraser, renversant presque le monde au passage, puis s'arrêtant net, le nez en l'air, pour voir tomber une idée du ciel, ou les yeux fixés au sol pour en faire jaillir une inspiration. Que cherchait donc ce dormeur éveillé, courant en somnambule les rues de Nantes? Rien, sinon ce que sa bonne étoile, ou mieux, la Providence voudrait lui envoyer. Sans famille, sans autre confident que celui auquel il voulait cacher ses préoccupations, pouvait-il mieux faire que d'espérer dans les événements plutôt que de compter sur les hommes? Dans chaque passant, il croyait voir le bienfaiteur ignoré dont l'influence semblait l'entourer sans jamais se dévoiler. Pylade ne doutait pas qu'il ne découvrît un jour ce mystérieux et sentimental donateur de la médaille, et un de ses rêves favoris était de le trouver dans son inconnue aux yeux noirs, vision à peine entrevue, ange plutôt que femme... Puis il se traitait d'insensé... Une paysanne ?... allons donc! quelle folie!

Il se promenait ainsi dans la rue Royale, allant on ne sait où, comme le héron de la Fontaine, par une belle après-midi de dimanche. Le flot populaire, particulier aux jours de fête, l'enveloppait, le poussait en tous sens, le rejetant sans cesse d'une chaussée sans voitures aux volets des boutiques fermées. Cédant à ces mille impulsions diverses, il regardait défiler paysans en habits des grands jours, grisettes babillardes, s'en allant par groupes, troupiers en tenue de sortie, bourgeois solennels donnant d'un côté le bras à leur femme, de l'autre traînant un bambin rieur ou grognon. Tout à coup, sonnant à son oreille comme l'appel du clairon à celle du soldat d'avant-poste, le nom de Pontaven retentit près de lui... Adieu rêveries, il faut agir! Pylade, guidé par la voix, perdu et méconnaissable au sein de cette foule, se met à suivre, le pas dans le pas, deux hommes qui s'en vont côte à côte, parlant sans gêne au milieu du bruit joyeux et discordant qui ne permet à notre héros que de saisir au vol quelques mots échappés. Un des causeurs, petit, trapu, grison, à la démarche lourde et sournoise, évoque en lui de vagues et pénibles souvenirs... Où l'avait-il donc vu?... A force d'attention, il attrape une phrase : — *Oui, certes, si je le voulais, le marquis gagnerait. Mais!...* Et le geste, complétant la pensée, signifie : *jamais*, plus énergiquement que le mot même.

Pylade ne doute plus; il s'agit du procès de Robert. Mais quel

est cet homme?... Il va le dépasser, se retourner pour le dévisager, mais les deux compagnons enfilent brusquement l'allée d'une vieille et grande maison, délabrée d'aspect, hideuse d'ensemble. Le jeune comte s'arrête, planté sur ses deux jambes au milieu de la rue. Il examine, interroge du regard... Sa mémoire lui jette un nom sur les lèvres... C'est la maison de Vipart, et cet homme est Bruneau, l'ancien domestique du conventionnel.

A sa place, Robert aurait couru sus au répugnant personnage, et, lui sautant à la gorge, l'aurait sommé de s'expliquer, tout en le serrant à l'empêcher de proférer un son. Pylade, lui, s'éloigna de cette demeure maudite, évoquant l'image de l'athée, ce mauvais génie de son père, et revint chez lui tout rêveur, poursuivi par un bourdonnant essaim de noires pensées. Son bouillant Oreste le laissait seul pour ne s'occuper que de son procès, c'est-à-dire qu'il blessait les juges en voulant les influencer, tourmentait et troublait son avocat, exaspérait sa partie adverse par ses menaces et ses rodomontades. Livré ainsi à lui-même, Pylade, fouillant le passé, se rappela certaines scènes, certains mots du vieux Vipart qu'il ne s'était jamais expliqués, sa mort lugubre et singulière... et maintenant, ces mots surpris dans la bouche de Bruneau : *Pontaven... Si je voulais, le marquis gagnerait...* Rattachant ainsi autrefois à aujourd'hui par mille petits liens ingénieux, interprétant les vides, passant de la vraisemblance au vrai, il avait, après une nuit d'insomnie, bâti tout un édifice de faits inconnus jusqu'alors, contenant sans doute le secret qui eût assuré le triomphe de son ami, mais dont il n'avait pas la clef.

Le lendemain était le grand jour où devait se décider le sort de Pontaven, et dans la foule qui avait envahi de bon matin la vaste salle du palais de justice, on pense bien que Pylade se fût trouvé au premier rang, si le médecin, Naïc et Robert lui-même ne s'y étaient vigoureusement opposés. On le jugeait avec raison trop faible pour supporter la fatigue et l'émotion d'une séance de plusieurs heures, enfermé dans un bataillon compact et désordonné de désœuvrés, de curieux ou d'intéressés au procès. Pour tromper les anxiétés de l'attente, poussé surtout par un vague espoir, il sortit, et rappelant à lui son esprit qui le quittait sans cesse pour courir à l'audience, il gagna le quartier de la vieille ville et la rue obscure où il avait suivi Bruneau la veille. Il reconnut la petite porte bâtarde qui bâillait au pied de la maison, et cédant à une inquiète curiosité, il enfila le couloir conduisant à la cour intérieure. C'était bien là ces grands murs vert noirâtre, gonflés d'une eau suintante et malsaine; ces pavés boiteux laissant percer entre eux de petits brins d'herbes maigres, chétifs, pleurant le soleil; ces hautes fenêtres aux vitres

fêlées, sans volets, sans rideaux, éclairant comme à regret quelque hideux mystère. L'âme de Vipart planait encore sur toutes ces choses. Tout rappelait au jeune homme vingt sujets de répulsion ou de peur qui avaient attristé son enfance, et sur les premières marches de l'escalier qui montaient en s'enfonçant dans l'ombre, Pylade eut une seconde la vision de cette grimace railleuse et de ce long corps maigre aux lignes bizarres, à l'aspect fantastique.

— Morbleu ! suis-je encore un enfant? dit-il tout haut.

La cour était solitaire, la maison muette. Il monta lestement deux étages, et reconnut la porte de l'appartement ; elle était entr'ouverte. Il la poussa, traversa deux longues pièces aux meubles rares et délabrés, où son pas sonore troubla toute une volée d'échos endormis, et s'arrêta au milieu d'une grande chambre, où il avait accompagné, dix-huit mois auparavant, son père venant recevoir le dernier soupir d'un ami... « Triste ami ! pensa-t-il ; c'est là ; je reconnais, à cette même place, le lit de ce malheureux... Je me rappelle qu'il avait soif, et que je le fis boire... Il parut content, se leva, s'avança dans la chambre... comme ceci, marchant les bras tendus vers le mur... Qu'allait-il y chercher?... Il tomba foudroyé... Mais voici qui est étrange ! »

Et Pylade s'arrêtait étonné devant l'entrée d'une pièce obscure, qu'il n'avait jamais remarquée dans l'appartement de Vipart. Il hésita, regardant si personne ne le voyait; un silence profond régnait dans la maison. Il poussa la porte à demi-fermée qui se trouvait devant lui, et se baissant pour en franchir le seuil, car elle était basse, pénétra dans cette chambre inconnue.

Une chambre?... Non, mais plutôt un réduit, à regret éclairé d'en haut par une fenêtre en tabatière et rempli jusqu'au plafond d'un amoncellement si prodigieux de paperasses, journaux, vieux imprimés, manuscrits plus vieux encore, que Pylade recula stupéfait. — Que pouvait donc faire de tout cela ce vieux sorcier? — L'odeur fade du papier moisi, rougi par l'humidité, effiloqué aux bords par la dent des rats, la poussière étendue en couches superposées par le temps, ce silence, ce tableau de mort qui se redessinait avec ses lignes sèches et ses tons blafards dans l'esprit du jeune homme, tout le rejetait dans le passé, un passé triste, douloureux, sans un trait de douce lumière venant en éclairer l'ombre. Il prit au hasard une de ces liasses, dormant là depuis Dieu sait quand sous leur linceul de poudre noire, et l'ouvrit. C'était un recueil de journaux de la fin du dernier siècle, le *Vengeur de la Loire*, le *Sans-Culotte nantais*. Les condamnations sommaires du tribunal institué par Carrier et Lamberty, son complice, y étaient soulignées ou encadrées au crayon rouge. On y lisait les noms les

plus illustres de la Bretagne, et Pylade y put trouver la date de l'exécution ou du *mariage républicain* de deux ou trois de ses parents. Ailleurs était une collection de lettres, à la signature inconnue, racontant par le menu et avec un enthousiasme facile qui tenait lieu d'orthographe, les hauts faits des sanglants despotes de Nantes, en 1793. Une pile de dossiers tous pareils attirait l'attention par sa respectable hauteur, et sur chaque chemise de papier quadrillé qui les recouvrait, s'étalait un titre en grosses lettres rondes : Du Drénec, Coetivy, Penhoët, les plus anciennes familles bretonnes y étaient représentées. Pylade en feuilleta quelques-uns, et y trouvant de vieilles chartes, des titres de suzeraineté ou de propriété, testaments et contrats de mariage, il demeura fort intrigué. Comment ce vieux Vipart avait-il collectionné toutes ces pièces? Tout à coup le nom de Pontaven lui sauta aux yeux. Il tressaillit, et ouvrant vivement le dossier, il tomba d'abord sur plusieurs manuscrits des douzième et treizième siècles, qu'il ne put déchiffrer; puis l'érection de Pontaven en marquisat par Louis XIII; des preuves de quartier pour l'admission de chanoinesses aux chapitres nobles; des brevets de commandeurs et chevaliers du Saint-Esprit, de Malte ou de Saint-Louis; des nominations de maréchal de camp ou de brigadier-général des armées du roi; puis, en dernier lieu, une feuille toute simple, sans timbre ni cachet, où Pylade reconnut, non sans surprise, l'écriture du père de Robert. Il la parcourut d'abord d'un seul coup d'œil, sans bien la comprendre, puis la relut attentivement, avec une émotion croissante... Il n'y avait pas à s'y tromper : c'était une belle et bonne rétractation, tout entière de la main du vieux marquis, de l'acte de vente de Pontaven, consenti la veille à Graffin, son intendant, ainsi que du reçu des 160 000 livres signé par lui. La pièce était datée du 13 avril 1793, jour de son supplice. Une lettre de Graffin, remerciant Carrier d'une somme de 500 livres pour prix de la trahison de son maître, y était annexée.

Pylade était confondu. Fort peu versé dans l'intelligence de ce qu'on nomme les affaires, il relisait sans cesse ces papiers singuliers, et se demandait quel motif avait pu pousser le vieux gentilhomme à se dédire ainsi. En tous cas cette pièce pouvait donner gain de cause à son ami. Il allait donc courir au palais, la faire passer, n'importe comment, à l'avocat de Robert, lorsqu'il crut entendre la porte de l'appartement se fermer. Il s'arrêta, debout, au milieu de la chambre, le document précieux à la main. Le pas se rapprochait, et Pylade frémit à la pensée de voir entrer Vipart, avec sa tête plate, son regard louche, son long habit gris, Vipart ressuscité pour lui demander compte de ce qu'il venait faire ici...

XII

Ce n'était pas Vipart; c'était Bruneau, son ancien domestique. Il entra de cet air sombre et sournois qui lui était habituel, puis recula effrayé à la vue de Pylade.

— Qui êtes-vous?... que voulez-vous?

— Vous ne me reconnaissez donc pas, Bruneau?

— Si, dit le petit homme d'un ton méprisant; Monsieur Pylade... Et pâlissant tout à coup : — Vous êtes entré là, demanda-t-il en montrant le cabinet mystérieux?

— Monsieur Bruneau, dit le jeune homme sans répondre à sa question, vous avez prononcé hier, dans la rue, une parole imprudente, et je crois bien qu'elle avait rapport à ce papier-ci.

— Ah! vous m'avez volé, s'écria Bruneau, blanc de colère. Et sautant sur Pylade, il lui arracha la pièce des mains. Mais comme il faisait mine de la déchirer, le jeune homme, revenu de sa surprise, lui saisit les poignets, et les serrant dans deux étaux de fer :

— Voyons, soyez raisonnable, et rendez-moi cela.

— Vous ne l'aurez pas!... criait l'autre, se débattant sous l'étreinte puissante de son adversaire. Puis, vaincu par la douleur : C'est lâche, ce que vous faites-là, Monsieur le comte, dit-il pleurant presque et lâchant sa proie.

— Je vous évite une mauvaise action, dit Pylade sortant, et je vais en commettre une bonne en votre nom.

— Eh! portez la pièce au tribunal, si vous voulez! On dira qu'elle est fausse, et elle ne prouvera rien.

Pylade s'arrêta, réfléchit.

— C'est juste, dit-il en rentrant dans la chambre, et vous allez venir avec moi, attester qu'elle est vraie.

— Moi?... Par exemple!

— Oui; elle est vraie, et vous le savez bien.

— Et qui le prouve?

— Votre colère et le prix que vous y attachez. Mais comme il y a là un mystère à éclaircir, comme les juges ont besoin de comprendre pourquoi le vieux marquis de Pontaven, après avoir vendu ses biens à son intendant, s'est rétracté par cet acte dès le lendemain même, vous allez venir avec moi dire toute la vérité, et faire rendre justice au bon droit.

— Pour cela, n'y comptez pas!... D'ailleurs je ne sais rien.

— Direz-vous que vous ne savez pourquoi votre maître tenait ici, renfermés, des documents intéressant toute la noblesse du pays?

— Mon maître, s'écria Bruneau, faisait ce que bon lui semblait; et nul n'a le droit, même après sa mort, de venir fureter chez lui.

— Eh bien, riposta Pylade que la colère gagnait à son tour, si tu ne veux rien me dire, drôle, je sais bien qui te fera parler!

— Et qui donc, s'il vous plaît?

— Le procureur du roi.

— C'est cela! hurla Bruneau marchant agité dans la chambre et gesticulant avec ses petits bras. C'est cela!... la force, la violence!... Et pourquoi pas la torture, Monsieur le comte?... mon défunt maître me l'avait bien dit: « Bruneau, je suis heureusement trop vieux pour assister à cela, mais si ce régime-là continue, tu verras le retour de l'Inquisition... Pauvre cher homme!... Il ne se trompait guère... Eh bien, Monsieur, j'aurais peut-être parlé... Mais puisqu'il en est ainsi, vous ne saurez rien... rien! »

Pylade avait repris son sang-froid. Il jugea son homme d'un coup d'œil et vit qu'il n'en obtiendrait rien par la menace. Deux heures tintaient à une horloge voisine; le jugement ne pouvait être rendu avant quatre heures : Pylade avait le temps d'employer la persuasion.

Il prit une chaise et s'installa au coin de l'âtre, où Bruneau, qui s'était assis, tourmentait de la pincette deux tisons presque éteints, et semblait vouloir s'enfermer dans un muet entêtement.

— Écoutez-moi, dit-il; j'ai eu tort de m'emporter, et il vaut mieux, pour nous deux, causer raison. Vous aimiez votre maître, Bruneau, et vous vous êtes fait le gardien de sa demeure et de ses archives, qu'il avait sans doute collectionnées toute sa vie...

Bruneau fit un signe de tête affirmatif.

— Je suis loin de vous en blâmer. Mais enfin, ces précieux papiers, auxquels Vipart ne pouvait tenir plus que vous, d'après ce que je vois, si mon père était venu lui en demander un, un seul, croyez-vous que votre maître le lui eût refusé?

— A lui, non... Mais à vous...

— Oh! je sais qu'il ne m'aimait pas. Je ne partageais pas ses idées; il me trouvait trop ci-devant, trop aristocrate... Mais, après tout, je suis le fils de son meilleur ami, et je suis sûr qu'il ne pouvait s'empêcher de m'estimer comme je l'estimais moi-même.

— Alors pourquoi venir fouiller ici?...

— J'étais venu pour vous parler. Le hasard,... et cela, je vous le jure..., le hasard seul m'a fait découvrir l'existence de ce cabinet, dont vous aviez laissé la porte ouverte. Hier, je vous ai reconnu dans la rue; je vous ai entendu dire à votre compagnon que, si vous le vouliez, *le marquis gagnerait*... Ne s'agissait-il pas de M. de Pontaven?... Ne faisiez-vous pas allusion à un secret que vous possédiez, et duquel dépendrait l'issue du procès?... Voyons, la main sur la conscience... Vous vous taisez?... J'ai donc touché

juste... Et tenez, je vais vous dire pourquoi vous ne voulez pas me répondre. Vous vous dites : « Si mon pauvre maître était encore dans ce monde... il était droit, honnête; il n'était pas homme à laisser triompher le mensonge quand il pouvait le démasquer, même à son détriment... Et s'il avait pu prouver que le marquis de Pontaven, un gentilhomme pourtant, un de ces nobles qu'il détestait, avait le bon droit de son côté, il aurait témoigné en sa faveur et proclamé la vérité... » Eh bien, continua Pylade, prenant doucement la main de son interlocuteur dans les siennes, la vérité, vous la direz pour lui, Bruneau, puisqu'il n'est plus là pour la dire. Si vous la cachiez, si vous preniez ainsi la responsabilité d'un jugement inique, songez-y, vous commettriez une mauvaise action qui retomberait sur la mémoire de Vipart et sur vous-même. Allons! un bon mouvement... un mot du cœur!

— Ah! je vous le dirais bien, à vous, fit Bruneau ébranlé... Mais si l'on savait que ces diables de papiers sont là...

— Eh! qu'ils y restent! C'est celui-là seul que je veux, répliqua le jeune comte en montrant la fameuse rétractation. Quant aux autres, je ne les connais pas; je n'en soupçonne pas l'existence. C'est affaire entre votre conscience et vous. Je n'en dirai pas un traître mot.

— A personne?

— A personne; je vous en donne ma parole de gentilhomme.

— Heu!... gentilhomme!... fit Bruneau dédaigneux.

— Honnête homme, si vous voulez.

— J'aime mieux cela... Eh bien soit... voici l'histoire... Au surplus, elle me fait comme un poids sur le cœur... M. Vipart me l'a vingt fois racontée... En 1793, le marquis de Pontaven, au moment de quitter Nantes pour rejoindre l'armée vendéenne, voulut sauver de la confiscation sa terre et son château, et signa un acte de vente simulé à son intendant Graffin, en qui il avait une confiance aveugle. Le lendemain, trahi par Graffin lui-même pour 25 louis, livré aux émissaires de Carrier, il fut conduit en prison et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Mais, avant de périr dans la Loire, comme tant d'autres, il eut le temps d'écrire en secret cette rétractation de l'acte de vente, et d'y dévoiler, ainsi que vous le voyez, la conduite infâme de son intendant. Un vieux serviteur, qui put le voir dans sa prison, se chargea de confier la pièce à son notaire.

— Je comprends, dit Pylade, dont les yeux brillaient de joie. Mais Graffin?

— Graffin, n'osant se dire propriétaire de Pontaven, bourrelé de remords, passa en Angleterre à la chute de Robespierre, et y devint fou. Il y est mort dernièrement. C'est dans ses papiers que son

fils a trouvé l'acte de vente simulé, qu'il veut faire reconnaître valable aujourd'hui.

— Et comment la rétractation est-elle tombée dans la possession de votre maître?

— Ah! voilà... fit Bruneau hésitant et se grattant la tête. M. Vipart était l'ami de Lamberty, vous savez...

— Oui, le complice de Carrier.

— Or Lamberty confisquait tous les papiers appartenant aux condamnés ou trouvés chez eux..., et mon maître...

— Etait son archiviste, acheva Pylade.

— C'est cela, dit Bruneau.

— Vieux coquin! pensa le jeune comte. Mais n'importe, j'ai maintenant ce que je voulais. — Eh bien, mon ami, reprit-il tout haut, vous allez venir avec moi raconter tout cela au tribunal.

Bruneau résista encore, alléguant qu'il n'oserait jamais parler devant tant de personnes, qu'il écrirait si on le voulait; il dut céder à l'éloquence de Pylade, qui partait du cœur. Ils se mirent en route pour le palais de justice. C'était une chose à la fois risible et touchante à voir que ce grand jeune homme, traînant plutôt qu'accompagnant dans la rue et tenant par le collet plutôt que par le bras, ce petit vieillard qui trottinait à côté de lui, ayant peine à suivre le train de ses longues jambes, et montrant la mine d'un écolier reconduit au collège. Pylade prenait mille soins de son compagnon, l'avertissant de l'approche d'une voiture, d'un mauvais pas ou d'un ruisseau à franchir. On n'aurait pu lui enlever son Bruneau que par la force; c'était son bien, son salut, son triomphe : mieux encore, le triomphe de Robert! — Pourvu que j'arrive à temps, se disait-il! Et il pressait son allure et celle du pauvre homme qui s'essoufflait et demandait grâce. C'est ainsi qu'ils arrivèrent sur la place du Palais. Elle était encombrée par la foule. L'audience était suspendue, et les assistants se répandaient au dehors, par groupes, commentant, chacun suivant son opinion, les divers incidents de la séance. L'affaire prenait en vérité les proportions d'un événement politique. — Avez-vous entendu Me Lehureux? disait-on. Quel talent, quelle verve! Il a littéralement écrasé les royalistes! — Vous entendrez Me Bonnefoy, dans sa réplique. Il ne fera qu'une bouchée des bonapartistes! — En tout cas, il perdra sa cause; elle est insoutenable. — Laissez donc!... — Vous verrez!... Pylade ne s'arrêta pas. Traînant toujours Bruneau à la remorque, il fendit le flot des orateurs en plein vent, pénétra dans l'antre de Thémis, comme on disait alors, et pria l'huissier de service de faire passer son nom au défenseur de Robert, en insistant vivement pour lui parler. Me Bonnefoy

parut bientôt, calme, béat, un peu gros, comme il convient à un partisan du régime au pouvoir, et Pylade lui contant l'affaire en peu de mots, lui livra la précieuse rétractation et la lettre de Graffin à Carrier, dans lesquelles l'avocat vit aussitôt le gain de la cause. Triomphant en secret, il fit placer dans un coin de la salle, au premier rang, les deux nouveaux arrivants. Tandis que Bruneau, ennuyé, méfiant, examinait, de cet air inquiet des gens du peuple devant l'appareil de la justice, le tribunal vide en ce moment, le grand Christ étendant ses bras au-dessus, la robe noire des huissiers, Pylade, lui, parcourait des yeux l'auditoire pour y chercher son ami. S'il ne l'y découvrit pas, le spectacle n'en était pas moins curieux. Nantes tout entier, Nantes aristocrate et politique était là. Les femmes les plus élégantes, les mieux nées, se voyaient sur les premiers bancs réservés au public; décidément c'était un procès à la mode. Instinctivement on s'était divisé en deux partis : les royalistes à droite, les bonapartistes à gauche, comme à la Chambre des députés. On s'observait d'un camp à l'autre, on se défiait d'un regard chargé d'éclairs pendant cette suspension d'armes, et quelle que fût l'issue des débats, Dieu sait combien de cartels seraient échangés dès le soir même entre le café Royal et le café Graslin.

L'audience fut reprise. Me Lehureux, avocat de Graffin, se leva et demanda à répondre au plaidoyer de son adversaire, dont il était le frappant contraste : maigre, sec, anguleux, le geste violent, la mine hargneuse et famélique; au-dessous de son nez corbin et sur sa lèvre proéminente, on se prenait à chercher, en dépit du règlement du barreau de Nantes, la longue moustache en croc des officiers de la Loire. Dans une réplique improvisée, il railla très finement les prétentions de la partie adverse, qui, disait-il, n'avait à opposer aux titres certains, palpables, de son client, que des considérations de sentiment et des souvenirs de famille. C'était certes très touchant. M. le marquis, — il soulignait ironiquement ce mot *marquis*, qui lui revenait sans cesse à la bouche, — trouverait sans doute bien doux, après avoir hérité des 160 000 francs que son père avait reçus pour prix de la vente de Pontaven, d'habiter encore le manoir de ses aïeux. Mais les faits, par malheur, étaient là, clairs, éclatants. Que faire, qu'alléguer contre des faits?... Et maître Lehureux, en vérité, se reprochait de fatiguer l'auditoire et d'abuser de la patience de Messieurs les juges, en plaidant une cause gagnée d'avance! Il était bien tranquille pour son client, l'honorable M. Graffin; et les magistrats du roi, qu'il respectait sans le soutenir, ne pouvaient se déshonorer en donnant gain de cause à de folles prétentions contre des droits réels, à l'orgueil contre la justice, à l'ambition contre la vérité.

Tout cela fut dit si habilement, avec une pointe d'ironie toute courtoise, le fiel et le miel y étaient si adroitement pondérés, que deux ou trois fois la partie de l'auditoire favorable à Graffin fut sur le point d'éclater en bravos, au grand scandale des huissiers et du président, lui-même, qui menaça de faire évacuer la salle, puis demanda à maître Bonnefoy s'il n'avait rien à répliquer.

— Rien, dit l'avocat.

La droite fut consternée.

— Rien, reprit le défenseur de Robert, sinon que j'ai l'honneur de demander au tribunal qu'il lui plaise d'entendre deux nouveaux témoins des plus importants à ma cause.

— C'est contre tous les usages, s'écria M[e] Lehureux.

— Mais pas contre la loi, quand ce n'est qu'à titre de renseignement, continua Bonnefoy. Un incident nouveau vient de se produire, et le tribunal ne voudra pas juger cette affaire importante sans s'être éclairé par tous les moyens à sa portée.

— Et quels sont ces témoins? demanda le président.

— M. le comte de la Chevardays et M. Théophile Bruneau.

Les juges se concertèrent tout bas. L'émotion de l'assistance se traduisit de nouveau par des murmures confus, que dominait par intervalles le : *Silence!* traditionnel des huissiers. Le président se leva enfin, et déclara que vu la gravité de l'affaire, le tribunal, dérogeant à l'usage reçu qui interdisait d'introduire des éléments étrangers au cours des débats, ordonnait que les deux nouveaux témoins seraient entendus, quoique ne pouvant prêter serment.

Pylade fut appelé le premier à la barre. Son cœur battait à lui rompre la poitrine. Il s'avança, pâle, d'un pas mal assuré, maudissant sa timidité, et troublé encore par l'attention générale qu'il sentait peser sur lui. D'un violent effort d'énergie, il surmonta sa crainte, ainsi que la fatigue résultant de tout un jour d'émotions, de lutte, et de sa blessure encore récente. Il raconta avec un accent de sincérité, une simplicité qui le menait droit à l'éloquence, comment il avait découvert cette importante pièce de la rétractation, qui passait en ce moment dans les mains des juges et de l'expert en écritures. Quand il eut terminé, il comprit à peine l'invitation du président à aller prendre place au banc des témoins, devant le premier rang du public. Il n'entendit pas les chuchotements d'approbation et d'intérêt que sa déposition et lui-même éveillaient dans la salle. Toute son attention, toutes ses facultés se reportaient sur Bruneau, appelé à son tour à la terrible barre. Qu'allait-il dire?... Changerait-il d'avis? Voudrait-il parler?... — Mon Dieu! dit Pylade, j'ai fait ce que j'ai pu, achevez mon ouvrage!... En ce moment, par-dessus la balustrade qui le séparait de l'auditoire, une voix lui

dit joyeusement à l'oreille : — Merci, Pylade ! Il se retourne et voit la figure animée, enjouée, déjà triomphante de Robert, Robert qui lui tend la main ! Il la saisit, l'embrasse en pleurant, puis relevant la tête, s'arrête subitement, ébloui... A côté de son ami, cette figure jeune, fraîche, rieuse, ces grands yeux noirs surtout qui le regardent avec finesse, avec bonté... C'est elle !... et pas en paysanne cette fois !... Est-ce encore un rêve?... Ah ! c'est trop de secousses !... Il suffoque, porte la main à sa poitrine, à l'endroit même de sa blessure qui se rouvre, chancelle, s'abandonne, et s'évanouit tout à fait.

XIII

— Sais-tu bien que tu m'as fait une fière peur, disait quelques jours après Robert à Pylade, qui sortait de son lit, guéri à peu près de sa rechute. — Te trouver mal en pleine audience ! Je t'ai cru mort, parole d'honneur ! Je pensais déjà à t'ensevelir dans ton triomphe, car c'est bien toi qui as gagné mon procès, et non Me Bonnefoy... Il a cependant bien mérité ses honoraires, le pauvre homme ! L'ai-je assez bousculé, tracassé, harassé ! Ah ! si ma cause avait pu être perdue, je m'en serais bien chargé !... Mais comment as-tu pu découvrir chez ce vieux coquin, dans un tas d'antiques paperasses, ce document miraculeux?... Mon pauvre père !... A-t-il dû doublement souffrir, en mourant, à la pensée que je serais peut-être ruiné ! Et quelle inspiration du ciel il a eue de signer cette suprême rétractation du marché infâme qu'on lui avait imposé !... Enfin ce Bruneau a déposé en brave homme qu'il est ; je le récompenserai. Le Graffin est mis en déroute, il a dû abandonner séance tenante ses prétentions. C'est un voleur comme son père... Et, grâce à toi, me voilà encore seigneur de Pontaven et autres lieux...

— Tout est bien qui finit bien, dit Pylade. Dieu soit loué, mon ami !... Mais... quelle était donc, à l'audience, cette personne assise à ton côté ?

— Tu ne l'as pas reconnue ?... C'est ma cousine Léna, la belle et fière Hélène de la Tour-Landry, comme on l'appelle... Tudieu ! comme elle prenait intérêt à ta déposition !... — C'est lui, me disait-elle, tu vois, Robert !... Je savais bien que ce serait encore lui qui te sauverait... — Du reste, elle t'en veut toujours.

— A moi !... Et de quoi ?

— De l'esclandre que tu as fait à la *redoute* donnée par son père... Tu ne te souviens pas ?... Comme on oublie vite ses torts ! Lorsque je t'ai présenté à elle, tu as ouvert des yeux énormes, l'as regardée tout ébahi ; puis tu as pris tes longues jambes à ton cou, et tu as disparu... Tu te le rappelles, à présent !

— Je suis au désespoir d'avoir déplu à ta cousine... J'espérais qu'elle m'avait oublié... Mais, tu le sais, je n'ai jamais eu l'usage du monde.

— Eh! morbleu! il faut l'acquérir. D'autant plus que... Voyons, parlons sérieusement. Cela ne m'arrive pas assez souvent pour que tu ne m'écoutes pas de toutes tes oreilles.

Et Robert planta, bien en face du fauteuil de Pylade, une chaise sur laquelle il s'assit gravement.

— Je suis le plus ingrat des amis... Oui, le plus ingrat, ne m'interromps pas. Depuis notre enfance jusqu'au jour même de ce procès, jusqu'à hier, j'ai accepté, reçu, sans remords, sans retour de ma part, comme une chose simplement due, tous les services qu'une amitié grande et noble comme la tienne peut rendre. Au collège, tu m'as constamment protégé des pensums et des coups de poing. Depuis, tu m'as aidé de ta bourse, de ta parole, de ton épée, de ton sang même, car tu as failli te faire tuer pour moi; tu as aliéné ton bien patrimonial pour payer mes folies, et si j'ai gardé Pontaven, si je suis resté riche, si je puis enfin te rendre ce que tu m'as prêté, c'est bien grâce à ton intervention, à ton dévouement... Bref, si Oreste a pu être sauvé des autres et de lui-même, c'est à Pylade qu'il le doit, et, cette fois, Oreste s'est mis en tête de faire quelque chose pour Pylade.

— Pylade n'a besoin de rien, répondit le jeune comte souriant de la tirade tragi-comique de son ami.

— Si, il a besoin de transmettre à ses fils ses bonnes et solides vertus... et je vais te marier.

— Me marier!... Bonté du ciel!

— Mlle Laure Gauvain, continua Robert, vingt et un ans, un cœur et des cheveux d'or pur, tout le reste en argent, et je te prie de croire que le reste est considérable. La mère, entichée de noblesse, et voulant que ses petits-fils soient au moins vicomtes en naissant. Le père, ce gros banquier dont tu as assurément entendu parler, bonapartiste sous l'empire, aujourd'hui plus royaliste, je ne dis pas que Sa Majesté, qui ne l'est guère, mais que Son Altesse Madame, duchesse d'Angoulême; au demeurant, le meilleur homme du monde. Ces braves gens donnent un bal dans trois jours avec leur fille grimpée sur sa dot au milieu du salon, éblouissante comme un phare pour attirer les papillons titrés célibataires. Je te présente à l'anglaise; je fais la cour aux parents, tu séduis l'héritière... et me voilà garçon de noces dans un mois.

— Moi!... une présentation, une demande en mariage! Mais je ne sais pas faire un pas dans un salon, tu en convenais tout à l'heure... Je suis timide, gauche, j'ai peur du monde...

— Allons donc! Peur?... Toi?... Toi qui sais si bravement attraper un coup d'épée!

— Ce n'est pas la même chose. D'ailleurs je ne veux pas me marier.

— Mais, malheureux, tu ne peux rester seul toute ta vie!... Et si j'allais te manquer, moi? Si, demain, un partisan de l'ogre de Corse me gratifiait, comme ce pauvre Montilliers, de six pouces de fer entre deux côtes?... Que ferais-tu sans ton Robert, ingrat?... Sans personne à aimer, à soigner, à sauver?... Tu périrais de désœuvrement, de dévouement rentré!

L'étourdi tenait à son idée, et, bon gré mal gré, Pylade, qui ne savait rien lui refuser, dut céder. Au jour dit, les deux amis faisaient donc leur entrée dans ce fameux bal que M. et Mme Gauvain donnaient, pour célébrer la majorité de leur fille, dans leur luxueux hôtel du cours Saint-André. On était à la fin du printemps, mais il était de fort bon ton de danser encore au mois de mai, Son Altesse Royale la duchesse de Berry en ayant fait prendre la mode par ses brillantes et tardives réceptions au palais de l'Élysée. Tout Nantes était convié à cette fête, signal du grand tournoi des prétendants à la main de la plus riche héritière de la ville. Le marquis de Pontaven, en vue de cette solennité, avait fait venir, de Paris, un costume à sensation que lui avait envoyé Arnoux, le tailleur renommé de la rue Richelieu : habit de drap fin bleu barbeau foncé, à doublure et lisérés de satin plus clair, col droit pannelé et boutons d'acier; long gilet blanc rayé citron, culotte courte, bas de soie blancs et souliers à boucles; jabot de chez Mlle Nattier, la grande faiseuse à la mode; chapeau bicorne à galerie de plumes d'autruche. Robert, rendons-lui cette justice, avait mis tous ses soins à faire copier cette toilette par son tailleur de Nantes, pour Pylade qui, sans la porter avec l'élégance de son ami, n'avait pas trop mauvais air. Le bal était en pleine animation quand ils y arrivèrent. La bourgeoisie tout entière y était représentée, et même, — ô puissance de l'or! — les laquais galonnés, mal à l'aise dans leur livrée trop voyante, qui se tenaient à l'entrée des salons, avaient pu lancer d'une voix de stentor, au-dessus du bruit de l'orchestre et des danses, quelques noms des plus aristocratiques. Aussitôt Pylade présenté aux maîtres de céans, Robert lui montra leur fille qui figurait dans un quadrille.

— La voici, dit-il... Eh bien, qu'en dis-tu?

— Trop jolie, murmura le jeune comte. Et de fait, ce gracieux petit mélange de blond, de rose et de blanc, éveillé comme un écureuil, frais comme un bouton épanoui au soleil levant, était fort gentil à voir.

— Le quadrille est fini, continua Robert. Je vais te présenter et tu l'inviteras à danser.

— Mais je ne saurai jamais...

— Tu feras trois tours tant bien que mal. C'est tout ce qu'il en faut, et la glace sera rompue. Allons, poltron!

Il l'entraîna vers la jeune Laure :

— Mademoiselle, lui dit-il, je vous présente mon ami, le comte de la Chevardays, qui brûle du désir de danser avec vous.

L'orchestre venait d'attaquer une de ces valses allemandes, à la mélodie large, entraînante, à l'apogée de leur faveur, et que les émigrés revenant de Coblentz protégeaient dans les salons français, au scandale de quelques mères de haute convenance qui commençaient à l'interdire à leurs filles. Laure, prête à accueillir l'invitation, regardait Pylade avec deux yeux bleus noyés gaiement dans un brouillard de cheveux cendrés. Le pauvre diable s'agitait, souriait gauchement, essayait en vain d'ouvrir la bouche, se sentait rougir, en rougissait davantage, maudissant mille fois Robert qui le poussait à petits coups de coude, endurait enfin un supplice de martyr, lorsqu'une voix, qui lui parut d'une harmonie céleste, dit clairement derrière lui :

— Eh bien, Monsieur de la Chevardays, vous oubliez que vous m'avez demandé cette valse?

Il se retourna et reconnut tout tremblant... Encore sa paysanne? ... Mais non, la belle Hélène de la Tour-Landry.

— Eh quoi, Léna! s'écria Robert, il vous avait donc invitée?... Voyez le traître qui n'en soufflait mot!... Puis, saluant gracieusement la jeune Laure :

— Si j'osais prétendre remplacer un valseur aussi couru...

Et sans autre cérémonie, il entraîna la jeune fille dans le tourbillon. Pylade, tout surpris, regarda celle qui l'avait tiré de ce mauvais pas.

— Vous vous êtes sans doute trompée, mademoiselle, car je ne sais pas valser.

Qui pourra jamais expliquer la force mystérieuse qui pousse au printemps deux jeunes tiges l'une vers l'autre? Qui nous dira quels liens invisibles attirent et rapprochent deux cœurs de vingt ans? Pylade qui, il n'y a qu'une seconde, ne pouvait trouver un seul mot à dire à une autre jeune fille, parlait tout simplement, sans effort comme sans fausse honte, à celle-ci. Était-elle donc moins fière, moins imposante? Au contraire. Sachant mieux porter sa toilette plus sévère et plus séyante ensemble, naturellement à l'aise dans cette atmosphère de luxe et d'élégance, en elle tout indiquait la supériorité de la naissance comme de la beauté réelle, tout portait le sceau de noblesse et de grandeur qui, chez la femme de race, commande le respect sans nuire à la grâce. Deux types tout diffé-

rents venaient de passer sous les yeux éblouis du jeune comte : la blonde Laure montrait le spécimen complet de la plus séduisante petite bourgeoisie qu'on pût voir; dans son opulent cadre de cheveux noirs, dans l'ovale pur de son visage au regard vif et profond, aux traits fins et allongés, la brune Hélène présentait toute la beauté d'une jeune reine. Comment ai-je jamais pu la confondre avec ma paysanne? pensait Pylade.

— En vérité... dit-elle, vous ne m'aviez pas invitée? Je me serai donc trompée. Voulez-vous me servir de cavalier et faire avec moi le tour du bal?... Ne vous scandalisez pas trop de ma demande un peu singulière, ajouta-t-elle gaiement; j'ai été élevée en Angleterre, et si j'en suis revenue toute Française de cœur, j'en ai rapporté aussi toute la liberté d'allure des jeunes filles d'Outre-Manche.

Sans attendre sa réponse, en femme qui ne sait ce que c'est qu'un refus, elle passa sa fine main gantée sous le bras de Pylade, que la douce pression de ce petit bras rond, blanc et nu fit tressaillir, à l'éveil d'une sensation toute nouvelle. On lui eût ceint l'épée de maréchal de France qu'il n'aurait pas relevé plus fièrement la tête. Elle mit la conversation sur l'amitié si belle, si tendre, du jeune comte pour Robert, lui fit raconter son duel, comment il était parvenu à découvrir le document d'où avait dépendu le gain du procès, bref tous les traits de dévouement qu'il taisait si modestement. Pylade se prit à parler sans embarras, montrant à son insu toute la droiture de son cœur, la beauté de son âme, et s'étonnant de savoir en dire si long à cette jeune fille qui lui avait si longtemps fait peur. Il la regardait aussi avec admiration, et se surprenait à lui poser, en pensée, sur la tête, cette grande coiffe rustique des femmes de Malestroit... Puis il se grondait lui-même de cette obstination à confondre cette belle et noble personne avec la petite villageoise qu'il avait entrevue. Il fallait vraiment qu'il rêvât... Et le fait est qu'il rêvait si bien qu'il s'éveilla sur le cours, en pleine nuit, devant la porte de l'hôtel de la Tour-Landry, où Hélène venait de rentrer avec son père. Il s'aperçut alors qu'elle avait quitté le bal et qu'il l'avait suivie sans le vouloir.

Il ne songea pas à dormir, et, avant de rentrer chez lui, fit le tour entier de la ville, suivant les quais et les promenades, par un superbe clair de lune, et frappant le pas sur le pavé sec. Il se sentait fier, ému, ouvrait son cœur à tout un monde de sentiments nouveaux :

« Pourquoi, disait-il, m'a-t-elle parlé? Pourquoi est-elle venue me choisir, moi qui ne la cherchais pas, au milieu de vingt brillants cavaliers qui se disputaient son bras?... Ce bras, je le sens encore s'appuyer sur le mien. J'entends sa voix qui semblait douce, tendre, en me parlant... Serait-ce elle qui m'aurait envoyé cette

médaille?.. Allons donc! quelle folle idée!.. Et qu'est-ce que cela prouve, après tout?.. Que j'aime les yeux noirs, et qu'elle a eu ce soir un caprice, comme en ont souvent au bal les jolies femmes.

Le lendemain, de bonne heure, voyant entrer Robert dans sa chambre comme presque tous les matins, il s'attendit à être vertement réprimandé pour s'être sauvé de la fête, sans permettre à son ami de mettre à exécution les projets matrimoniaux qu'il avait sur lui... Mais non, le jeune marquis, lui aussi, semblait absorbé dans une pensée secrète. Lui disant bonjour d'un air distrait, il s'était approché, sans en dire davantage, de la fenêtre, où il tambourinait sur les vitres en regardant machinalement la pluie tomber dans la rue.

— T'es-tu bien amusé? lui demanda Pylade.

— Oui.

— Tu es rentré tard?

— Très tard.

Nouveau silence. Puis tout à coup :

— Pylade, dit Robert revenant à lui, tu tiens beaucoup à ce mariage?

— Quel mariage?

— Le tien, parbleu!.. avec Mlle Gauvain.

— Il est bien peu avancé.

— C'est vrai; tu as disparu cette nuit... et en même temps que ma cousine, même!.. Aurais-tu enlevé la belle Hélène, Pâris?

— Tu plaisantes toujours... et sur tout, dit Pylade impatienté.

— Allons, je suis sérieux... mon cher, j'en suis fou de cette petite Laure! C'était pour toi que je l'avais découverte; je voulais te la ménager. Mais puisque tu me laisses le champ libre,... car tu n'y tiens pas, décidément?.. Eh bien, elle m'a ravi, ensorcelé, et depuis que je l'ai quittée, je la revois toujours, si ravissante dans sa simple robe rose, si bien décoiffée par ces folles boucles blondes qui volent en tous sens... Ah! j'ai fait bien des réflexions, et des plus graves, cette nuit, va!.. Et maintenant que, grâce à toi, je suis sûr de garder Pontaven, quelle jolie petite marquise j'ai envie de mettre là-dedans?

— Mais, les parents, la fortune, sont honorables?

— Ah! je crois bien!.. Cela se chiffre par millions: trois ou quatre, je ne sais plus... Mais qu'importe? je la préférerais pauvre, tant je l'aime!

— Allons, nous allons te marier, dit Pylade souriant dans un soupir. Cela se trouve bien; je ne savais plus que faire pour toi... Je commençais à m'ennuyer.

Robert s'étendit alors tout au long sur les avantages incomparables de cette union. C'était ce qu'il avait toujours rêvé : une alliance, ou mésalliance, si on voulait, avec la riche bourgeoisie. Là était l'avenir

de la noblesse française ; le parchemin devait se dorer sur tranche. Quelles fêtes, quelles réformes, quels embellissements à Pontaven ! Quel train de maison à Nantes ! Pylade en serait ébloui... Et tout cela dit avec un entrain, une foi, une désinvolture charmante et un oubli complet des fameux services que, la veille encore, Robert était bien décidé à rendre à son ami, en échange de tous ceux qu'il avait déjà reçus.

La chose, une fois résolue, ne traîna pas en longueur. Les banquiers, parents et fille, ravis de donner dans le marquisat, acceptèrent, les uns le gendre, l'autre le mari, avec enthousiasme. On glosa bien, dans les salons austères de quelques vieilles douairières, de cette chute d'un gentilhomme en pleine finance ; mais le bouillant Robert n'était pas homme à s'arrêter pour si peu. Il était aimé de tous ; on lui pardonna. Pylade même, fidèle à son amitié, se mit en quatre pour son Oreste. Bien qu'un peu triste, et sentant ce qu'il allait perdre, ce fut lui qui prépara tout à Pontaven, pour que le vieux manoir reçût dignement les deux époux le soir des noces. Il présida à tous les achats de la corbeille, se chargea des formalités civiles, organisa la cérémonie religieuse, et fut enfin la cheville ouvrière des apprêts magnifiques de cette union. Le matin du grand jour, il congédia rudement le pauvre Baptiste qui voulait habiller son maître, et tint à honneur de mettre la dernière main à la toilette de Robert. Tout en donnant le pli voulu au jabot, la forme à la mode aux bouffettes des souliers, le suprême coup de brosse à l'habit, il parlait haut, plaisantait fort, actif, agité, nerveux. Quand il fut content de son œuvre, il posa ses deux mains sur les épaules de son Oreste, le fixa en silence, d'un regard expressif que l'autre, tout au bonheur, ne comprit pas, puis brusquement :

— Embrasse-moi, mon enfant, dit-il, et va !

Il fit bonne contenance au mariage civil, mais lorsqu'il vit les époux solennellement installés devant le maître-autel de Saint-Pierre, il se cacha derrière un pilier, priant de toute son âme, en brave garçon qu'il était, pour le bonheur de son Oreste, mais pleurant dans l'ombre de la vieille cathédrale, tandis que la joie de toute une noble et brillante assistance éclatait dans la lumière de la grande nef. Le bruit, la gaîté sur tous les visages, la richesse et le vif coloris des toilettes, la magnificence de l'office divin, les chants de la maîtrise et la grande voix de l'orgue, tout redoublait sa tristesse par le contraste, tout semblait faire de splendides funérailles à son amitié, et la bénédiction nuptiale, donnée par Monseigneur lui-même, prit à ses yeux les lugubres allures d'une absoute. Heureux pour son Robert, à cent lieues d'en être jaloux, il ressentait une immense solitude se faire autour de lui. Il n'eut pas le courage

de prendre part aux banals compliments de la sacristie et dès que la messe fut achevée, dès qu'il vit de loin le jeune marquis se lever radieux et passer son bras à celui de sa femme, il se glissa furtivement hors de l'église, et courut s'enfermer chez lui. Là, au coin de l'âtre, à la lueur douteuse de son triste appartement, il fit en lui-même la revue d'adieu des jours envolés, jours traversés de bien des épreuves, mais jours d'action, jours pleins, jours vécus. Il resta deux grandes heures ainsi, recomposant dans sa mémoire le livre de sa jeunesse, en relisant chaque feuillet, puis le détachant, pour ainsi dire, et comme l'abandonnant à la flamme du foyer.

Robert, disons-le vite, l'envoya chercher. Il fit répondre qu'il était souffrant et s'excusa. Et quand sa vieille servante, entrant par mégarde dans le grand salon, lui dit tout étonnée :

— Tu n'es donc pas au repas des noces, *mon petit?*

— Oh! moi, répondit-il, le bonheur des autres me fait mal à voir, ma bonne Naïc... Je ne suis qu'un égoïste.

XIV

Au milieu des préparatifs de cette union qui le laissait si tristement seul, Pylade avait eu souvent l'occasion de revoir Hélène de la Tour-Landry; mais, repris par sa maudite timidité, il se disait que la jeune fille n'avait cédé qu'au caprice d'un instant en le choisissant pour cavalier servant au bal, et il osait de moins en moins lui parler. Il croyait même la voir se tenir avec lui sur une certaine réserve; chaque fois qu'ils se trouvaient ensemble, elle le regardait d'un air d'examen qui l'intimidait fort, mais ne lui adressait que rarement la parole. Et pourtant le cœur de Pylade était pris. Les lacs de l'amour, pour employer le langage imagé du temps, l'entouraient de toutes parts, et le pauvret ne pouvait guère échapper aux embûches du dieu malin. Cette âme délicate fuyait en vain un nouvel esclavage, qui serait sans doute plus tard fertile en désillusions; elle était possédée du besoin d'aimer, et l'amitié ne pouvait y perdre de son empire que pour faire place à un sentiment plus vif.

Cependant Robert, installé dans son manoir avec sa jeune femme y célébrait joyeusement sa lune de miel par des fêtes auxquelles prenait part toute la jeunesse aristocratique de Nantes. Pylade avait d'abord voulu s'y dérober, mais il eût été de mauvais goût de ne pas s'y faire entrevoir, et il ne put refuser à son ami de suivre une chasse magnifique que le marquis de Bréhant, veneur émérite et maître d'un équipage rénommé, organisait à Pontaven. La journée s'annonçait superbe, et le rendez-vous, pris à un des carrefours de la forêt, réunit une quarantaine de cavaliers et d'amazones

intrépides, portant l'élégant costume de chasse à la française, mais déjà presque tous montés sur ces nerveux, fins et rapides chevaux anglais qui devenaient à la mode. Un beau dix-cors, rembûché dans l'enceinte voisine, ne tarda pas à bondir sous le nez des limiers, la meute fut découplée, et les chasseurs s'éparpillèrent en tous sens à la joyeuse fanfare du lancé.

Pylade modestement monté sur sa petite jument bretonne, ses longues jambes ballantes dans le vide, se contenta d'assister à l'élan fougueux des veneurs et des belles chasseresses. Guidé par le son de plus en plus lointain des trompes, il suivait les allées droites de la forêt, s'abandonnant au pas de sa bête qui en foulait paisiblement le tapis vert. On était au mois d'octobre. Un soleil déjà plus pâle et moins chaud perçait la brume du matin qui s'enlevait, légère comme un voile transparent, sur le réseau confus des rameaux où le feuillage se revêtait des tons variés de l'automne. Mille petits bruits distincts, l'eau des ruisseaux courant sous la mousse, une branche cassée ou les feuilles de l'an dernier remuées par un animal fuyant dans le taillis, le bourdonnement des insectes; la querelle de deux oiseaux invisibles, le son filé du bouvreuil ou l'éclat de rire criard du geai, tout le concert intime des bois s'éveillait et répondait au bruyant orchestre de la chasse. Et sur les cimes des grands arbres, de petits nuages courant au ciel, voilant et démasquant tour à tour les rayons du jour, faisaient jouer une lumière diffuse où le clair se mariait au sombre, comme dans l'âme du jeune homme le doute alternait avec l'amour.

Tout à coup la chasse se rapprocha. L'animal, doublant ses voies, revenait droit sur Pylade qui le vit sauter la ligne à vingt pas de lui. Quelques chiens de tête passèrent les premiers, puis le gros de la meute, pêle-mêle avec les piqueurs, les cavaliers, le marquis de Bréhant, le baron de Jauzac, le chevalier de Courseul, tout l'équipage, jusqu'aux retardataires, vieux chasseurs expérimentés allant au plus court, amazones prudentes, chevaux rétifs et chiens de queue. Ce tourbillon vivant, ardent, affolé, en proie à cette ivresse de la chasse qui ne peut se comparer qu'à celle du combat, défila comme une vision devant Pylade ébloui, qui reprit ensuite son allure paisible et sa rêverie interrompue.

Cette harmonie confuse et joyeuse vibrait encore à son oreille, quand un cheval lancé au galop, vint, par derrière, arrêter net sa grande allure à côté de lui. Le jeune comte reconnut avec un battement de cœur l'objet même de ses pensées, Hélène de la Tour-Landry.

— En vérité, dit-elle, vous êtes aussi invisible que le cerf lui-même. Où étiez-vous donc au début de la chasse?

Pylade balbutia quelques mots d'explication. Il regarda sa belle

voisine. Une amazone de drap gros vert dessinait à ravir sa jolie taille, un chapeau mousquetaire surmonté d'une mince plume blanche ressortait en clair sur le jais de ses cheveux lissés, et ses mains d'enfant, emprisonnées dans des gants de daim, aux revers montant jusqu'au coude, jouaient, l'une avec une petite cravache à pommeau d'ivoire sculpté, l'autre avec les rênes de son cheval alezan doré, écumant et docile à regret sous une aussi habile écuyère. Tout cet ensemble brillant, correct et gracieux, mis en présence du pauvre équipage de Pylade, n'était pas fait pour l'enhardir. Il jeta sur la jeune fille un regard d'envie et d'admiration. Elle s'y méprit.

— Vous vous étonnez de me voir seule, dit-elle en riant ; je le sais, c'est contre tous les usages. Mais, je vous l'ai dit, ce n'est pas en vain que j'ai passé à Londres les longues années de l'émigration. Il faut en prendre son parti, je suis un peu Anglaise, sous ce rapport seulement, et très indépendante d'humeur et de coutume. Cela ne choque pas mon père, et le reste m'est indifférent. Aussi je l'ai bravement quitté dès le premier temps de galop, le laissant trôner paisiblement à l'arrière-garde des chasseurs... et me voilà.

Disant cela, elle leva la tête si allègrement, d'un geste si gracieux et comme aspirant l'air de la liberté, que Pylade en fut enivré.

— Vous ne me semblez pas enthousiaste du noble déduit de la chasse, Monsieur le comte, dit-elle brusquement.

— Je l'aime au contraire à la passion. Seulement...

— Seulement, dites-vous ?

— Mon Dieu... vous me compariez tout à l'heure à ce timide animal qu'on égorge peut-être en ce moment, et je crois vraiment que je lui ressemble en tous points. Je suis craintif, comme lui, et cela tient à ce que ni lui ni moi ne sommes accoutumés d'enfance au bruit du monde. S'il est sauvage, je ne le suis pas moins, étant, ainsi que lui, grand ami de la solitude. Il a même un avantage sur moi : la Providence l'a magnifiquement habillé, tandis que...

Le pauvre garçon s'arrêta, comparant du regard son costume et sa monture à ceux d'Hélène, qui comprit cette fois-ci.

— Achevez la comparaison, dit-elle. Tous deux vous êtes orgueilleux et intraitables... Oui, je le répète, c'est l'orgueil qui vous mène, et si vous n'y prenez garde, ce sera le tyran de toute votre vie. Laissez donc ce vice, qu'on pare du nom de fierté, à ceux qui n'ont rien pour en tenir place. Quand on est comme vous, bon, brave... mais je m'arrête pour ne pas flatter une vanité, qui n'est pas, je le vois, votre moindre défaut.

Elle ne s'arrêta pas, et continua à le gronder, mais si gentiment, avec un tel air d'intérêt, d'amitié, qu'il se gardait bien de l'interrompre, préférant mille fois ses duretés si douces aux compliments

de toute autre. Puis, quand elle eut épuisé le chapitre des vérités qu'elle se plaisait malicieusement à lui dire :

— Quant à votre ami Robert...

— Ah! son tour est donc venu?

— Croyez-vous que je veuille l'épargner? Je l'aime bien trop pour cela.

— Eh bien, qu'en direz-vous, Mademoiselle?

— Ce que je lui ai dit à lui-même, la veille de son mariage. Il était trop heureux, ce grand vainqueur, auprès de sa jolie petite fiancée. Il semblait s'envoler aux cieux; je l'ai rappelé sur la terre, et le prenant dans un coin, le soir même du contrat :

— Mon beau cousin, lui ai-je dit, il était une fois un jeune marquis, au baptême duquel toutes les fées des environs furent conviées; et quand vint pour elles le moment de faire leurs dons, toutes prédirent qu'il serait beau comme le jour, heureux dans toutes ses entreprises, cavalier merveilleux, danseur accompli, qu'il ferait un riche mariage, et même qu'il aurait dès son enfance, auprès de lui, un ami dévoué, qui le protègerait, se consacrerait à son bonheur, ferait pour lui ses devoirs au collège, restaurerait son château, paierait ses dettes, gagnerait ses procès, et se ferait presque tuer pour lui. Par malheur, au milieu de la salle du festin où tous les assistants se livraient à la joie et à l'espérance, parut une fée, vieille de plus de cent ans et laide à faire peur, qui n'avait pas été conviée au baptême. Elle s'avança, à la stupeur générale, et dit : Je ne puis détruire les dons que les fées, mes sœurs, ont faits à cet enfant, mais je prédis qu'il fera le plus merveilleux, le plus complet, le plus charmant égoïste...

— Oh! fit Pylade indigné.

— Cela vous étonne, et vous êtes dans votre rôle... Mais c'est l'exacte vérité.

Le jeune comte défendit son ami, Hélène s'amusa à le contredire, et c'est en causant ainsi qu'ils débouchèrent au pas dans une vaste clairière, au milieu de laquelle une dizaine de chaumières éparses formaient un petit village. Comme ils atteignaient la première maison, qui se trouvait une sorte de cabaret, une bande de paysans avinés en sortait.

— Tiens, dit l'un, une amazone!

— Et jolie, dit l'autre; il faut qu'elle descende et vienne boire avec nous.

— Place, manants!... cria Pylade poussant en avant sa monture.

— Holà! le beau ci-devant!... On ne passe pas, répliquèrent les ivrognes, qui, se prenant par la main, barrèrent la route en entonnant une chanson grivoise.

Le jeune comte sauta lestement à terre. Sa haute taille, sa mine résolue, firent reculer les braillards les plus timides. Deux seulement, plus forts et plus insolents, s'avancèrent, et l'un d'eux osa même porter la main à la bride du cheval d'Hélène. Pylade lui sangla le visage de sa cravache, et d'un coup de poing d'hercule l'envoya rouler dans le fossé; puis tombant comme l'éclair sur son second ennemi, il le saisit à la fois par le collet et la ceinture, et, le balançant en l'air, le jeta à dix pas, à travers champs, par-dessus le petit mur de pierres qui bordait le chemin. Remontant alors tranquillement à cheval :

La route est libre, Mademoiselle, dit-il en se découvrant.

Ils partirent ventre à terre, et, en un clin d'œil, se retrouvèrent en pleine forêt. Hélène alors arrêta net sa bête; Pylade étonné l'imita. Pâle d'émotion, elle fixa sur lui, sans mot dire, ses yeux noirs, ces grands yeux qu'il ne pouvait voir sans trembler et qui brillaient en ce moment d'un éclat extraordinaire. Puis d'une voix brusque, frémissante, presque rauque :

— Avouez donc enfin que vous vous feriez tuer pour moi !

— N'en doutez pas !...

Ce cri lui avait échappé. Il sentit le feu lui monter au front, et baissa la tête. Ils marchèrent ainsi près d'un quart d'heure, en silence, n'osant se regarder, en proie à ce délicieux martyre des aveux qui vous torture et qu'on voudrait tant prolonger ! Au détour d'une allée, sans même en avoir entendu le bruit joyeux, ils aperçurent toute la chasse et se trouvèrent à l'hallali.

— Vous voilà donc, belle égarée ! cria Robert accourant au galop vers Hélène... Votre père est là, se mourant d'inquiétude. Où étiez-vous donc ? Avez-vous perdu votre chemin ?

— Au contraire, lui répondit-elle à voix basse et regardant Pylade; je crois que je l'ai trouvé...

Le jeune comte de la Chevardays était seul chez lui, deux jours après, rêvant aux incidents de cette fameuse journée de chasse, lorsqu'il vit, comme autrefois, Robert entrer dans son grand salon. Le marquis avait un air cérémonieux, presque officiel.

— Pylade, dit-il gravement, je veux payer d'un seul coup toutes les dettes que j'ai contractées envers toi... je viens te marier.

— Encore ? dit Pylade qui ne put s'empêcher de sourire.

— Cette fois, c'est la vraie... Embrassez-moi, mon cousin ! Au mépris de tous les usages, j'ai l'honneur de vous demander votre main pour Mlle Hélène de la Tour-Landry.

Le pauvre garçon, croyant tout d'abord à une plaisanterie, eut un geste de douleur, puis, lisant la vérité empreinte sur la physionomie souriante et sincère de son ami, il se laissa tomber dans ses bras

grands ouverts, versant un flot de larmes, les premières larmes de joie qu'il eût jamais répandues.....

Six semaines plus tard, le comte et la comtesse de la Chevardays suivaient en voiture la route de Pontaven à Nantes, revenant de faire leur première visite à Robert et à sa jeune femme. Sur ce chemin tant de fois parcouru, par cette belle après-midi d'été de la Saint-Martin, dernier sourire de la nature avant son long sommeil de l'hiver, Pylade comparait en lui-même les ombres de son passé à la radieuse clarté de son présent, et quand il vit poindre dans le lointain la silhouette d'une ferme bien connue de lui, il ne put s'empêcher d'envoyer un souvenir attendri à la paysanne dont l'étrange ressemblance avec son Hélène bien-aimée était le point de départ d'une passion changée aujourd'hui en un bonheur sans nuages. Pauvre petite Marie du Moustoir, qu'elle était loin à présent!... Il n'avait jamais osé parler à sa femme de cette idylle, morte presque en naissant d'ailleurs; aussi fut-il assez étonné lorsqu'elle lui dit tranquillement, en lui montrant la blanche maison :

— Saviez-vous, mon ami, que c'est ici la demeure de ma nourrice?

— Non.

— La bonne vieille est malade, m'a-t'on dit. Aussi, si vous y consentez, nous nous arrêterons, et vous m'attendrez un quart d'heure, le temps de faire ma petite visite de charité... Voulez-vous?

— Ai-je rien à vous refuser? dit-il tendrement.

La jeune femme descendit de voiture et se dirigea vers la ferme. Pylade demeura seul, assez intrigué de l'aventure. Quelle singulière coïncidence! Cette petite Marie doit être à Malestroit, son pays... Si pourtant elle était revenue... Si Hélène la rencontrait... Eh bien, après tout... N'importe, il faut que je lui en parle... Il s'était dirigé vers le bouquet d'arbres, où il se rappelait avoir bu le meilleur lait de la Bretagne en présence des plus beaux yeux noirs du monde, puisque c'étaient ceux de sa femme... ou à peu près. Il reconnut sans peine le tronc de chêne, contre lequel il s'était assis ce jour-là, et reprit sans y penser la même pose, regardant, comme autrefois, les mouettes se jouer comme de gros papillons blancs à la surface de la rivière, et cédant peu à peu à la rêverie sans but qu'inspiraient le calme, le silence et la douce majesté de cet endroit champêtre.

Soudain une voix connue, adorée, lui dit en riant à l'oreille :

— Je crois décidément que tu m'aimes mieux ainsi.

Il se retourna vivement, et resta stupéfait, les bras ballants, le regard fixe... Cette large coiffe blanche,... ce corset rouge et ce jupon rayé,... tout ce costume national du canton de Malestroit... Pylade crut un moment qu'il était plus jeune d'un an, qu'il avait

rêvé tout ce qui s'était passé depuis. Mais la jeune fille riait aux éclats. Il comprit tout, et, saisissant sa femme dans ses grands bras, l'enleva à deux pieds de terre, et l'embrassa longtemps, à cœur perdu, à l'étouffer.

Ils renvoyèrent leur voiture devant eux, et revinrent à Nantes à pied, seuls au sein de cette puissante nature, qui, lasse de l'éclat du jour, se reposait et s'endormait à l'approche de la nuit, et suivant ce chemin ouvert par le bonheur sous les pas de l'amour, et refermé si vite, hélas! après son passage : lui, l'âme noyée dans un océan d'ivresse; elle, accrochée, suspendue à son bras, se dressant pour lui conter, tout bas, à l'oreille, comme craignant d'être entendue, son histoire : — que sa belle et noble amitié pour Robert l'avait intéressée d'abord, puis émue, enfin charmée; — que c'était bien elle qui, s'amusant chez sa nourrice à revêtir ces vêtements campagnards, l'avait si fort intrigué l'an dernier; — qu'elle lui avait envoyé, grâce à la complicité de la vieille Naïc, cette médaille anonyme, la veille de son duel, et n'avait pu résister à l'envie d'aller le voir, le veiller même, quand ses jours étaient en danger; qu'elle avait bien su découvrir son amour, à lui, mais que voyant bien qu'il n'oserait jamais parler, elle s'était décidée à persuader son père et envoyer Robert en ambassadeur. Il l'écoutait, ravi, et répondait à ses confidences par des projets d'avenir. Aujourd'hui que, par elle, il se trouvait riche, il voulait racheter sa vieille gentilhommière de Malestroit, et quand ils seraient las du monde et de ses plaisirs, ils iraient y cacher leur bonheur, seuls, lui, retrouvant là la vie de son enfance, elle, plus belle encore avec le costume villageois sous lequel il l'avait aimée.

En approchant de Nantes, il fut pris d'un mouvement d'amour-propre, à la pensée qu'il avait pu fixer le choix de la plus noble fille de cette noble ville; et, rougissant de son passé :

— Ne trouvez-vous pas, chère Léna, lui dit-il, que mon pauvre nom de Pylade jure à côté du vôtre et sent trop son origine révolutionnaire. Je ferais bien, je crois, de le changer pour celui d'Alain, seul nom chrétien que le caprice de mon père ait permis d'inscrire à mon baptême.

— Non, répondit-elle vivement. Je veux que vous soyez toujours le Pylade d'autrefois, le Pylade des grands dévouements et des jours d'épreuves, bon, serviable, cherchant le sacrifice, de glace à son propre bonheur et de feu pour celui des autres, ne haïssant personne et aimé de tous... Vous le voyez, mon ami, rien n'est changé pour vous...

Elle s'arrêta, sourit, puis ajouta d'un petit air mutin : — Seulement, c'est moi qui suis Oreste.

Alexandre Rocoffort.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LA RÉVOLUTION [1]

II. — VAINS ESSAIS D'ORGANISATION.

VI

Dans la discussion de la loi portée en 1792 contre les congrégations enseignantes [2], le député Lecoz disait à la tribune de la Législative : « La constitution est pour ainsi dire environnée de ruines, et vous voulez détruire encore. Des législateurs, amis de l'humanité, examinent, avant de renverser un établissement public, si l'on peut mettre à sa place quelque chose. » Le moment était venu en effet de « mettre quelque chose à la place » de ce qu'on avait aboli, et il faut convenir que cette seconde partie de la tâche était plus difficile à remplir que la première. La révolution a toujours su multiplier les preuves de son génie destructeur ; sur ce point la démonstration est faite, elle est complète, elle est effrayante. Ce qu'on connaît moins, c'est sa puissance d'organisation. Renverser, raser de fond en comble un édifice élevé par les siècles est chose relativement facile ; c'est à bâtir, c'est à fonder qu'on aimerait à la voir dépenser avec succès son activité et son courage. Tant qu'elle n'aura pas réussi dans cette mission, elle demeurera un épouvantail pour les peuples qui ne veulent pas se vouer au néant ni traîner leur existence au milieu des ruines.

Dans le sujet particulier qui nous occupe, la révolution, après avoir dispersé le personnel enseignant qui jusqu'alors avait donné l'instruction à tous les degrés, était tenue de susciter d'autres maîtres sous peine de se condamner elle-même, en abandonnant à l'ignorance les générations nouvelles. Elle le comprit [3], et nous allons la voir

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 janvier.

[2] Discussion du 6 avril.

[3] Ses partisans le comprennent aussi. Parmi les écrivains qui rapportent à la révolution l'honneur d'avoir organisé l'enseignement en France, nous

pendant dix ans multiplier les rapports et porter décrets sur décrets. Ces essais d'organisation qu'il nous reste à faire connaître porteront nécessairement le cachet des différentes assemblées qui se succédèrent sur la scène publique. Ces projets assez modérés et largement conçus avec la Constituante, déjà chimériques avec la Législative, prendront, sous la Convention, je ne sais quoi d'étrange et de perpétuellement mobile. Le Directoire, pris entre deux courants contraires, ballotté entre les exigences de son origine révolutionnaire et la peur d'une réaction menaçante, se montra impuissant dans le domaine de l'éducation comme dans tout le reste. Pour ranimer l'instruction publique en France et la tirer de ses ruines, il faudra attendre le génie organisateur qui devait rendre le mouvement et la vie à toute la machine administrative. Dès lors l'exposé des essais tentés en matière d'enseignement par la révolution ne peut être que la longue histoire de son impuissance.

On pourrait s'étonner tout d'abord que la Constituante ait à peine agité la question qui nous occupe. Absorbée par les réformes à opérer dans l'ordre politique et social, elle ne fit qu'aborder les discussions pédagogiques. Les intérêts de l'enseignement lui parurent sans doute assez bien sauvegardés par l'ancien corps professoral encore debout, quoique fortement ébranlé; aussi prêta-t-elle une oreille distraite à la lecture du rapport présenté par Talleyrand dans le courant de septembre 1791 [1]. Cependant le plan de l'évêque d'Autun était savamment conçu et développé avec art [2]. Daunou ne craindra pas de l'appeler plus tard « un monument de littérature nationale qu'un même siècle est fier d'offrir à la postérité à côté du discours préliminaire de l'*Encyclopédie* [3]. »

Le rapporteur proposait d'établir trois sortes d'écoles correspondant aux trois degrés d'instruction nécessaires à un peuple. Les écoles primaires étaient ouvertes dans chaque commune par les municipalités; elles étaient gratuites et recevaient les enfants dès l'âge de six ans. Les écoles de district, qui relevaient de l'administration du département, devaient suivre un plan d'études analogue à celui des anciens collèges. Cet enseignement, qui durait sept ans, comprenait la religion, la morale, les langues, la géographie, l'histoire, les mathématiques, l'art de raisonner, l'art oratoire, la physique et la gymnastique; venaient ensuite les écoles spéciales qui

citerons surtout M. Eugène Despois, *le Vandalisme révolutionnaire*, 1868; M. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation*, 2 vol. in-8, 1879.

[1] Rapport sur l'instruction publique fait à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre. Paris 1791, in-4°, 216 pages.

[2] La rédaction de ce rapport fut attribuée à l'abbé Desrenaudes.

[3] V. *Moniteur* des 24 et 25 octobre 1795.

préparaient les élèves aux différentes carrières. Chaque département avait un séminaire pour les ministres de la religion. Quatre collèges de médecine, pourvus chacun de douze professeurs, étaient établis à Paris, Montpellier, Bordeaux, Strasbourg. Les écoles de droit devaient enseigner la constitution, le droit naturel, le droit coutumier, le droit civil et le droit criminel ; il n'est plus question de droit canon ni de facultés de théologie. On avait compris dans ce plan des écoles militaires. Pour couronner l'édifice, Talleyrand proposait la création d'un institut national qui devait remplacer les académies et était destiné au perfectionnement des lettres et des sciences.

Ce vaste projet eut un malheur : il ne fut pas discuté. Nous devons laisser quelque chose à faire à nos successeurs, s'écria Prieur. Ce n'est pas dans le moment où nous touchons au déclin de notre existence politique, ajouta Buzot, qu'il nous est possible de nous occuper d'un travail qui exige d'aussi profondes méditations [1]. Vainement, dans la séance du lendemain, Dandré essaya de stimuler le zèle de l'assemblée en lui prédisant que les collèges restés « déserts pendant deux ans le seraient encore la troisième année ». Vainement, quelques jours plus tard [2], Talleyrand vint affirmer à la tribune « qu'il ne faut point de lacune dans l'instruction, qu'il ne faut rien détruire sans le remplacer promptement. » Il était trop tard ; la majorité, se refusant à aborder la discussion du rapport, se contenta d'en voter l'impression. La Convention ne pardonna jamais à la Constituante cette apparente indifférence pour les intérêts de l'enseignement. Lakanal nous la montre, « enorgueillie tout à la fois et fatiguée de ses destructions, » écoutant la lecture du rapport de Talleyrand comme si elle n'eût été qu'une académie. Chénier lui reproche à son tour de s'être occupée de cette grande question dans sa décrépitude, au lieu de lui consacrer les jours de sa force et de son génie [3]. La Constituante se contenta de décréter un système d'instruction commune pour tous les citoyens, gratuite pour le premier degré [4].

Si le projet de Talleyrand n'obtint pas les honneurs d'un débat public, il n'en eut pas moins le mérite de servir de modèle aux diffé-

[1] Séance du 25 septembre 1791 (*Moniteur* du 27).

[2] Déjà, dans la séance du 25 septembre, Talleyrand avait poussé ce cri d'alarme : « Partout les universités ont suspendu leurs opérations, les collèges sont sans subordination, sans professeurs, sans élèves. »

[3] Voy. *Moniteur* des 14 et 28 octobre 1794.

[4] Voici le décret porté en septembre 1791 : « Il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec les divisions du royaume. »

rents rapporteurs qui furent, pendant la Révolution, les organes du comité d'instruction publique. Nous les verrons presque tous demander une gradation dans les établissements et les matières d'éducation basée sur la division administrative du royaume.

Le plan que Condorcet présenta[1] à la Législative le 20 avril 1792 offre de grandes analogies avec celui de Talleyrand. Le nouveau rapport, dont la lecture occupa deux jours l'assemblée, proposait de créer :

1° Des écoles primaires dans chaque village de 400 à 1500 habitants;

2° Des écoles secondaires;

3° Cent dix instituts ou collèges d'études classiques;

4° Neuf lycées dont l'organisation rappelle celle de nos facultés;

5° La Société nationale des sciences et des arts destinée à remplacer les académies. Nous trouvons ici un degré de plus que dans le plan soumis à la Constituante, parce que Condorcet divise en deux parties l'enseignement élémentaire et nomme école secondaire ce que nous appelons aujourd'hui école primaire supérieure.

Tout faisait un devoir à la Législative de discuter ce projet; mais ni le nom du rapporteur, si cher aux philosophes et aux jacobins, ni la ruine chaque jour plus complète des collèges ou des écoles ne purent décider l'assemblée à trancher le problème qui lui était soumis. Il lui sembla plus urgent de renverser le trône que de faire fleurir la science. Oubliant le mot de Talleyrand qu'en matière d'éducation il ne faut rien détruire sans être à même de rebâtir, elle acheva de tuer l'ancien corps enseignant, sans s'inquiéter de le remplacer. Dans ce même mois d'avril, où Condorcet avait lu son rapport, la tribune avait retenti de déclamations furibondes contre les congrégations religieuses. Avant de résigner ses pouvoirs, la Législative avait eu soin, par la loi sur les corporations, par la tyrannie du serment, de disperser tous les maîtres. Elle semblait tenir à ce que la Convention trouvât dans sa succession la ruine de l'instruction publique.

C'est donc à la Convention qu'incombera la tâche de relever l'enseignement en France. Cette assemblée essaya en effet de mener à bonne fin une œuvre que la Constituante et la Législative avaient à peine tentée. On la vit, dans un temps de fièvre et de délire, agiter des réformes qui, pour aboutir, demandent les lumières d'une délibération calme et réfléchie. Au milieu des horreurs de la guerre, elle

[1] Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, présentés à l'Assemblée nationale les 20 et 21 avril 1792. On trouvera ce rapport dans les Œuvres de Condorcet. Paris, 1847, in-8°, t. VII, p. 449 et suiv.

voulut faire fleurir les arts de la paix. A côté des prisons, des échafauds qu'elle élevait dans toute la France, elle essaya de créer des musées et des écoles. On la vit, en plein règne de la Terreur, mêler les décrets sanguinaires aux discussions pédagogiques, mener de front le procès de Louis XVI et les projets d'instruction publique, le même jour traduire la reine au tribunal révolutionnaire et écouter un rapport sur une tête de Brutus [1] trouvée dans les ruines d'Herculanum; en un mot embrasser dans un même amour, entourer de la même sollicitude l'enseignement et la guillotine. Certes, si le nom de la Convention, au lieu de réveiller en nous le souvenir béni des services rendus à l'éducation et aux arts de la paix, ne nous rappelle que proscriptions, violences, crimes et flots de sang, ce n'est pas la faute du comité d'instruction publique. Nous allons le voir déployer dans sa mission une activité comparable à celle du Comité de salut public. Mais ses efforts seront vains; la Convention ne fera que s'agiter dans le vide, creusant encore, s'il est possible, l'abîme où avaient sombré toutes les institutions pédagogiques de la France.

VII

La Convention se devait à elle-même de s'occuper avant tout de l'instruction primaire. La sollicitude d'une Chambre démocratique est naturellement éveillée sur les intérêts du peuple, et la défiance même que cette assemblée montra pour les études supérieures durant une partie de sa carrière ne pouvait que la rendre plus attentive à procurer à tous le bienfait des connaissances élémentaires. Elle porta en effet de ce côté tous ses efforts. Différents rapporteurs dont nous aimons à rappeler les noms au souvenir attendri de nos législateurs : Chénier, Lanthenas, Barère, Bouquier et surtout Lakanal et Daunou vinrent successivement exciter le zèle de la Convention et présenter des projets de loi.

Chénier fut le premier qui se fit entendre à ce sujet comme organe du comité d'instruction publique dans la séance du 12 décembre 1792. Son plan, défendu par Jacob Dupont, combattu comme trop subversif par Durand de Maillane, donna naissance le même jour au décret suivant : « Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront instituteurs [2]. »

[1] Voy. *le Génie de la Révolution*, in-8°, 1817.

[2] Voy., pour les décrets que nous aurons à citer, *Recueil de lois et règlements concernant l'instruction publique*, 8 vol. in-8°. — Gréard, *la Législation de l'instruction primaire*, 3 vol. in-8°.

Cette loi ne devait produire aucun résultat, parce qu'elle se contentait de prescrire l'enseignement primaire en France sans prendre soin de l'organiser. Le comité le comprit, et dans le même mois Lanthenas, médecin et député de Rhône-et-Loire, présenta à l'assemblée un rapport qui déterminait le programme d'enseignement, la distribution des écoles, le traitement et la nomination des instituteurs. Il y appelait l'instruction *le pain de l'âme* et affichait une grande sollicitude pour le peuple et même pour l'humanité entière « si longtemps consternée sous le poids des chaînes de l'ignorance ». Ce projet faisait de nombreux emprunts au plan de Condorcet et demandait à son exemple une école pour toute localité comptant de 400 à 1500 habitants. La discussion engagée à ce sujet et à laquelle prirent part Petit, Ducos, Rabaut-Saint-Etienne, traînait en longueur. Les orateurs se perdaient en de vastes considérations étrangères au sujet, quand Marat vint brusquement mettre fin à ces beaux mouvements d'éloquence : « Vous ressemblez, s'écria-t-il, à un général qui s'amuserait à planter des arbres pour nourrir de leurs fruits des soldats qui mourraient de faim... Je demande que l'Assemblée... s'occupe *d'objets plus importants*[1]. » Des objets plus importants que l'instruction primaire, voilà bien les amis du peuple. C'était la Montagne imposant silence à la Gironde. Les girondins avaient pris en effet l'initiative des lois relatives à l'enseignement. La terrible lutte qui s'éleva entre eux et la Montagne ne pouvait manquer d'interrompre les paisibles discussions relatives à l'éducation publique. C'est seulement le 30 mai 1793, la veille même de la proscription des vaincus[2], que la Convention, sur un rapport de Barère, porta un décret relatif à l'instruction primaire. Cette loi resta lettre morte comme toutes celles que nous allons avoir à enregistrer.

La constitution du 23 juin 1793 garantissait à tous les Français une instruction commune. Trois jours après, Lakanal, qui va se montrer l'organe infatigable du comité d'enseignement, présenta à l'assemblée un plan d'éducation qui établissait une école par mille habitants[3]. Ce projet, combattu par Couppé et Lequinio, fut rejeté dans l'ombre par celui de Lepelletier que Robespierre prit sous son puissant patronage et développa pendant quatre heures dans la séance du 13 juillet. Il s'agissait d'élever « en commun aux dépens de la république, sous la sainte loi de l'égalité » tous les enfants depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze. Ce plan ouvrit une longue

[1] Voy. le *Moniteur* du 20 décembre 1792.

[2] Marat, qui avait imposé silence à Lanthenas, le sauva plus tard de la mort en le représentant avec une protection méprisante comme « un pauvre d'esprit qui ne mérite pas qu'on songe à lui ».

[3] Voy. le *Moniteur* du 6 juillet 1793.

discussion qui fournit aux orateurs l'occasion de parler avec attendrissement des intérêts du peuple. Lanthenas avait dit que l'instruction est le pain de l'âme; Danton l'appela *le pain de la raison.* « Après le pain, ajoutait-il, l'éducation est le premier besoin des peuples; c'est le peuple qu'il faut doter de l'éducation nationale [1]. »

Toutes ces protestations en faveur du peuple ne valaient pas l'organisation d'une seule école primaire. On passait le temps à discourir sans arriver à un résultat. Vainement Lakanal avait-il réussi dans la séance du 15 septembre 1793 à faire établir trois degrés d'instruction; vainement le mois d'octobre vit-il porter coup sur coup trois décrets [2] tendant à l'organisation de l'enseignement primaire; vainement la loi du 19 décembre 1793, rendue après une discussion où Fourcroy, Chénier, Danton et Bouquier rapporteur avaient occupé la tribune, vint-elle régler la nomination et le traitement des instituteurs, les livres élémentaires à mettre entre les mains des élèves, toutes ces ordonnances n'aboutissaient à aucune conséquence pratique. Le temps n'était pas favorable au développement de l'éducation publique. L'assemblée avait beau faire parade de sa sollicitude pour les intérêts du peuple, elle était au fond plus préoccupée du succès de la révolution que du triomphe des écoles primaires. Les colonnes du *Moniteur* reproduisaient parallèlement les rapports du comité d'instruction publique et les tables de proscription du comité révolutionnaire. La Convention, occupée à se dévorer elle-même, avait plus de souci de verser le sang que de répandre les lumières. Robespierre porta sa tête sur l'échafaud sans avoir fondé une seule école primaire.

La mort du tyran sembla réveiller le zèle du comité d'enseignement. On commençait à rougir du délabrement où était tombée l'instruction publique. « Faut-il vous dire, s'écriait Fourcroy, qu'à *la porte même de vos séances on met partout des fautes d'orthographe? On n'apprend plus à lire et à écrire* [3]. » Huit jours plus tard le conventionnel Goujon disait à son tour : « L'enseignement public n'existe point encore; il n'y a point d'écoles primaires ni secondaires [4]. » Lakanal essaya de secouer l'inertie de la Convention en lui représentant que la France n'avait pas encore d'écoles où les enfants pussent « apprendre à lire et à écrire [5] ». Désirant enfin « pourvoir à l'un des besoins les plus essentiels et les plus négligés de la république », il présenta le 7 brumaire, an III, un

[1] Voy. le *Moniteur* des 15 août et 28 novembre 1793.
[2] Décrets des 21, 28 et 30 octobre 1793.
[3] Voy. le *Moniteur* du 2 septembre 1794.
[4] Voy. *Moniteur* du 9 septembre.
[5] Voy. *Moniteur* du 28 octobre.

rapport sur l'enseignement primaire où il proposait l'érection de vingt-quatre mille écoles nationales, ouvertes à trois millions six cent mille enfants, tenues par quarante mille instituteurs ou institutrices. La discussion aboutit au décret du 17 novembre 1794, qui distribuait les écoles par chaque millier d'habitants. La Convention, avant de se séparer, couronna ces différentes dispositions par la fameuse loi du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795), qui établissait « dans chaque canton de la république une ou plusieurs écoles primaires ».

Cette assemblée, en décrétant ainsi l'érection de maisons d'école sur tout le sol de la France, semblait avoir pris les mesures nécessaires pour en assurer la prospérité. Le principe de la gratuité et de l'obligation devait pourvoir à l'assistance des élèves. La constitution de 1791 prescrivait la gratuité « à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes [1] ». Cette disposition fut maintenue d'une manière expresse ou tacite dans tous les décrets de la Convention jusqu'à la loi du 3 brumaire an IV, qui permit seulement à l'administration municipale d'exempter de la rétribution scolaire « un quart des élèves de chaque école primaire pour cause d'indigence [2] ».

L'instruction primaire fut aussi obligatoire [3] ou, comme on disait alors, *impérative*. Le décret du 19 décembre 1793 (29 frimaire an II) enjoignait aux « pères, mères, tuteurs ou curateurs, d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles » avant l'âge de huit ans et de les y laisser pendant trois années consécutives. Les délinquants étaient condamnés à une amende égale aux contributions. En cas de récidive, ils encouraient une amende double et la privation pendant dix ans des droits de citoyen avec affichage du jugement. Ces dispositions furent renouvelées par les décrets du 27 janvier (8 pluviôse an II) et du 17 novembre 1794 (27 brumaire an III). Les citoyens qui n'avaient pas fréquenté les écoles devaient être examinés à la fête de la Jeunesse et exclus des fonctions publiques, s'ils

[1] Le projet de Talleyrand demandait la gratuité pour le premier degré; celui de Condorcet pour tous les degrés.

[2] Titre I, art. 9.

[3] Mirabeau repoussait l'instruction obligatoire : « La société, disait-il, n'est pas en droit de la prescrire comme un devoir... La puissance publique n'a pas le droit de franchir à l'égard des membres du corps social les bornes de la surveillance contre l'injustice et de la protection contre la violence... La société ne peut exiger de chacun que les sacrifices nécessaires au maintien de la liberté et de la sûreté de tous. » (Voy. *Travail sur l'instruction publique*, publié après sa mort par Cabanis. Paris 1791.) Talleyrand repousse également l'obligation. La constitution du 23 juin 1793, le projet présenté par Lakanal le 26 juin 1793 ne parlent pas de l'instruction obligatoire.

n'avaient pas les connaissances nécessaires. Il ne faudrait pas croire que ces décrets soient restés lettre morte. Ils mettaient entre les mains des municipalités une arme dangereuse qui leur permit trop souvent de satisfaire des haines politiques. A Mandres (Haute-Marne) le syndic se rendait dans les maisons, forçant les parents d'envoyer les enfants à l'école pour y recevoir un enseignement impie et révolutionnaire. Ceux qui s'y refusaient étaient conduits à Nogent, les vêtements retournés comme réfractaires, et passaient quelques jours en prison [1]. Cette tyrannie eût été encore plus terrible, si le projet de Lepelletier et de Robespierre, qui demandait le casernement de l'enfance de six à douze ans pour les garçons, de six à onze ans pour les filles, eût été consacré par le législateur. La loi du 3 brumaire an IV vint heureusement faire disparaître toutes les mesures coercitives.

Grâce à la gratuité et à l'obligation, on avait cru peupler les écoles; avec de gros traitements on espéra recruter les maîtres. Il s'agissait avant tout de trouver des locaux pour les nouveaux établissements. La difficulté ne fut pas difficile à résoudre. La Convention n'eut qu'à porter le décret suivant [2] : « Dans toutes les communes de la république, les ci-devant presbytères non vendus sont mis à la disposition des municipalités pour servir tant au logement de l'instituteur qu'à recevoir les élèves pendant la durée des leçons [3]. » Dès lors rien de plus simple, le presbytère devenait la maison d'école, l'instituteur prenait la place du curé et le local était trouvé. Malheureusement les maîtres se firent prier pour y entrer. On essaya de les allécher par l'appât des gros traitements. Les décrets [4] leur assurèrent au minimum une rétribution annuelle de 1200 francs. C'était le chiffre même que la Constituante avait fixé pour les curés de campagne. On créait ainsi à l'humble maître d'école une situation tellement plantureuse, que Thibaudeau, le futur comte et sénateur de l'empire, se montra effrayé : « Les instituteurs, s'écria-t-il, avec un revenu de 1200 livres seraient les plus

[1] Fayet, *les Hautes œuvres de la Révolution*, p. 40.

[2] Décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794).

[3] Ce décret fut renouvelé par le Directoire le 14 fructidor an V.

[4] Voy. en particulier les décrets du 7 brumaire an II (28 octobre 1793), du 29 brumaire an II (19 décembre 1793), du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). Ce dernier assurait un traitement de 1000 livres aux institutrices. Le premier décret de la Convention sur l'instruction primaire (12 décembre 1792) avait donné aux instituteurs un traitement variant de 600 à 1400 livres selon la population. Le dernier décret (3 brumaire an IV), modifia gravement ces dispositions en établissant que les instituteurs recevraient « de chacun de leurs élèves une rétribution annuelle fixée par l'administration du département ».

riches citoyens dans beaucoup de communes et, avec l'influence morale qui appartient à leur état, ils deviendraient bientôt des curés. » Mais ne fallait-il pas faire des sacrifices pour l'instruction du peuple, et pouvait-on payer trop cher *le pain de la raison*, *le pain de l'âme ?*

Pendant qu'on faisait briller aux yeux des candidats le séduisant mirage d'une situation dorée, des registres étaient ouverts au nom de la loi [1] dans chaque municipalité pour prendre le nom des nouveaux maîtres. Comme ils ne se présentaient pas, les administrations départementales demandèrent aux communes d'exciter le zèle des citoyens et des citoyennes, de les presser par amour de la patrie, de la gloire et aussi par l'appât d'un « salaire abondant » de se consacrer à l'instruction de la jeunesse républicaine. Vains efforts ; l'agent national de la Haute-Marne nous apprend, dans une lettre du 25 nivôse an III, « qu'il ne s'est présenté qu'un très petit nombre de citoyens, et que parmi les aspirants il en est très peu que leurs talents rendent dignes de ces places. » Nouvel appel aux municipalités qui « sont priées d'user de tous les moyens pour que les personnes en état d'être instituteurs ou institutrices acceptent ces fonctions, qu'elle que soit leur situation actuelle. » Cette requête ne paraît pas avoir obtenu beaucoup plus de succès que la première, et cependant le jury ne pouvait effrayer les candidats par ses rigueurs. On se contentait de leur demander un peu d'écriture, les quatre règles d'arithmétique et la réduction des fractions au même dénominateur [2]. Mais ni la facilité de l'examen ni le chiffre du traitement ne purent provoquer des demandes, ou plutôt, si nous en croyons le citoyen Baraillon [3], « la Convention rencontra beaucoup d'hommes pour recevoir le traitement, mais presque nulle part on ne trouva un instituteur. »

Le mal était si profond que l'imagination des empiriques se mettait en frais pour y porter remède. Au club des jacobins un orateur proposa de disséminer sur tous les points de la république les défenseurs de la patrie qui ne pourraient continuer le service. Il espérait que ces héros transportés ainsi brusquement des champs de bataille dans une salle d'école parleraient à l'âme des jeunes citoyens par leurs blessures à défaut de science pédagogique [4]. Le conventionnel Raffront faisant passer, comme il convient, la toge avant les armes, parlait de recruter les instituteurs parmi les magistrats.

Ces propositions étranges montrent le désarroi de l'opinion publique

[1] Décret du 19 décembre 1793.
[2] Fayet, *ibid.* p. 28-30.
[3] Discours au conseil des Cinq-Cents, le 27 brumaire, an VI.
[4] *Moniteur* du 26 octobre 1794.

et l'impuissance des efforts tentés jusqu'à cette époque. La Convention, qui avait porté tant de lois sur les écoles primaires, avait oublié un léger détail, c'était de leur procurer des maîtres et des élèves. Vainement avait-on déclaré fonctionnaire public, instituteur, citoyen respectable cet homme qui s'appelait modestement maître d'école dans l'ancien régime. Vainement avait-on élevé son traitement à 1200 livres et suspendu à son cou une médaille avec cette inscription sortie de la tête ou plutôt du cœur de Lakanal : *L'instituteur est un second père;* vainement avait-on décrété l'instruction gratuite et obligatoire, envoyé des représentants dans les départements pour presser l'exécution de la loi, adressé enfin aux candidats instituteurs des appels désespérés, les nouveaux établissements attendaient toujours les maîtres et les élèves.

Là où la Convention avait échoué le Directoire ne pouvait réussir. Ce n'est pas à ce gouvernement bâtard, irrésolu, méprisé, et digne de l'être, qu'était réservé l'honneur de réorganiser l'instruction publique en France. Cette grande question fut pourtant longuement discutée dans ses conseils et ces délibérations mêmes nous fournissent des témoignages d'impuissance si nombreux et si formels, qu'on craint de fatiguer le lecteur par la monotonie des aveux. Chaque session, chaque année, l'on pourrait dire chaque mois nous apporte sa révélation. Ici c'est Frédéric Hermann [1] affirmant, au conseil des Cinq-Cents, que l'instruction n'est pas organisée; là c'est Fabre (de l'Aude) s'écriant dans une réponse à Lamarque : « Vos écoles n'existent que dans vos décrets. » Tantôt c'est Bailly répétant sur le même ton : « Les écoles primaires attendent des instituteurs et un local [2]; » tantôt c'est Luminais s'élevant contre les quatre-vingt-dix-huit écoles centrales jetées brusquement sur le sol français, « tandis qu'il n'y avait pas une seule école primaire d'organisée [3]. » La difficulté de trouver des instituteurs était telle, qu'on vit Lamarque [4] proposer de restreindre le nombre des écoles primaires à une par trois mille habitants. Après une discussion qui avait occupé plusieurs séances, l'assemblée ne trouva rien de mieux à faire que d'ajourner la question.

Tant de projets avortés n'avaient pu abattre le courage du Directoire. Le débat sur l'instruction, en particulier sur l'instruction primaire, fut de nouveau ouvert, abandonné, repris pendant toute la durée de la troisième session [1]. Roger-Martin, Bonnaire, Heurtaut-

[1] Le 4 prairial an IV.
[2] Le 17 fructidor an V.
[3] *Moniteur* du 4 frimaire an VI.
[4] *Moniteur* du 17 frimaire an VI.
[5] Du 1er prairial an VI au 1er prairial an VII (du 20 mai 1798 au 20 mai 1799).

Lamerville, Pison-Dugaland, Santhonax, Boulay (de la Meurthe), Andrieux prirent successivement la parole. Il fallait se hâter : l'éducation publique, disait Briot (du Doubs) [1] est toujours « sans vie et sans organisations ». Les députés issus des nouvelles élections apportaient sur ce point les vœux et les réclamations énergiques des provinces qui les avaient nommés. On voulait enfin découvrir les causes du mal, on se demandait avec anxiété : « Est-ce la faute de la loi, est-ce le manque d'instituteur, est-ce le manque d'élèves ? C'est ce qu'il faut savoir [2]. » On ne le savait donc pas, on commençait à douter, à se défier de ses propres forces. La longue expérience de leur impuissance avait enlevé à ces intrépides réformateurs le sentiment de leur infaillibilité. Dulaure faisait, à ce sujet, des aveux dont le ton contraste singulièrement avec les allures tranchantes et les airs triomphants des rapporteurs de la révolution. « La première mesure à prendre aujourd'hui, disait-il, c'est d'exprimer notre doute sur nos propres forces, d'appeler le secours de toutes les têtes pensantes, d'exciter une émulation générale, de diriger toutes les conceptions vers l'amélioration de notre instruction publique, d'ouvrir un concours, de proposer un programme et des prix pour l'auteur du meilleur plan d'instruction [3]. »

Quelle modestie ! Qui est-ce qui inspirait aux législateurs cet esprit de renoncement à leurs propres lumières ! C'étaient les déceptions du passé, le misérable avortement de tous les essais tentés jusqu'à ce jour. Nous n'avons jamais eu de système général d'instruction, disait Dulaure dans le même discours. On a successivement adopté des mesures partielles sans liaison, sans ordre, sans rapports avec la situation de l'esprit public. « Dix-huit siècles d'ignorance et de superstitions sont accumulés sur les têtes vulgaires. » Il fallait bien pourtant décharger ces têtes de ce poids accablant. L'attente et les plaintes étaient universelles. Heurtaut-Lamerville affirmait huit jours plus tard à la tribune que la France était avide d'instruction comme la terre a soif des pluies de germinal et des rayons de soleil. Il est temps, s'écriait-il, « à la sixième année de la république, » de nous assurer enfin par l'éducation de dignes successeurs. Les décrets portés jusqu'ici « ne sont que des jalons plantés à de grandes distances et qui conduisent à un désert. » La loi du 3 brumaire elle-même « n'est qu'une ébauche incomplète » elle n'a pas indiqué le moyen de peupler les écoles. »

Indiquer le moyen de peupler les écoles, voilà le grand secret. Quatre mois plus tard on ne l'avait pas encore découvert. Dans la

[1] *Moniteur* du 20 prairial an VI.
[2] *Moniteur, ibid.*
[3] *Moniteur* du 4 messidor an VI.

séance du 16 brumaire an VII, Bonnaire avoue que « presque nulle part les écoles primaires ne sont en activité », et pourtant, ajoutait-il, l'an XII approche. A cette époque, tout Français, pour être citoyen, devra savoir lire et écrire. On a créé la conscription militaire, « l'une des plus belles conceptions qu'ait enfantées la Révolution, le fondement le plus solide de la république ». Avant de faire fonctionner cette institution n'est-il pas opportun de dissiper les préventions qu'un trop grand nombre de Français nourrissent contre elle. « Quel vaste champ n'ouvrons-nous pas aux intrigues, à l'or corrupteur, en laissant toujours, malgré tant de funestes leçons, *croupir la masse de la population dans l'ignorance, je dirais presque dans l'abrutissement*[1]*!* »

Cet appel désespéré fut entendu. Le 22 brumaire Heurtaut-Lamerville vint lire un rapport sur l'instruction primaire qui apportait diverses modifications aux lois antérieures et établissait une école et un pensionnat de filles « par chaque arrondissement de police correctionnelle ».

Ce projet rencontra de nombreux adversaires. Dans la séance du 29 pluviôse, Pison-Dugaland le combattit comme embrassant un programme trop étendu : « *Depuis dix ans*, s'écria-t-il, *la législation a échoué à réaliser l'enseignement primaire*. Nous avons manqué des hommes ou des choses, et pour subvenir à cette défaillance on nous propose d'ajouter par milliers des maîtres de grammaire, des maîtres de géographie, d'agriculture, de commerce. » Pourquoi aller parler d'écoles de filles? « Est-ce lorsque nos écoles fondamentales sont encore désertes ou inanimées, que nous devons leur en associer d'un autre genre? »

La discussion se traînait sans aboutir, apportant à chaque nouveau discours de nouveaux aveux d'impuissance. Boulay (de la Meurthe), après s'être écrié, comme tant d'autres, « nos écoles languissent », essaya de consoler ses auditeurs en affirmant que le spectacle même de la révolution avait grandement fait progresser le peuple français « du côté de la raison[2] »; mais il n'obtint pas un grand succès. Bonnaire prétendit, au contraire, que « la révolution avait laissé les ignorants dans une nuit plus profonde que jamais[3]. » Il fallait enfin éclairer ces ténèbres; il fallait, s'écriait Andrieux, tirer l'instruction publique « de l'espèce de chaos où elle était encore plongée ». Allons au plus pressé, ajoutait-il; pas d'utopies, pas des chimères, le mieux est l'ennemi du bien. Occupons-nous des écoles. « Il n'est désormais guère moins nécessaire de

[1] *Moniteur* du 22 brumaire an VII.
[2] Séance du 18 germinal an VII.
[3] *Moniteur* du 6 floréal an VII.

savoir lire et écrire que de savoir marcher et parler. Le succès des écoles est bien important : l'égalité, la liberté, la république en ont besoin [1]. »

Il semble que tant de discours, tant d'aveux, tant d'appels désespérés auraient du éclairer l'assemblée et faire sortir enfin de ses délibérations une organisation pratique et féconde; il n'en fut rien. La discussion, qui s'était traînée une année entière, fut fermée sans avoir amené aucune décision. Durant la quatrième session, qui se trouva abrégée par le 18 brumaire, il ne fut pas question d'éducation. Le *Directoire* tomba ainsi sous les coups de Bonaparte et du mépris public, laissant au *Consulat* le soin de régénérer l'instruction publique. Du moins les débats que nous venons de faire connaître nous ont permis de recueillir de la bouche même des révolutionnaires l'irrécusable témoignage de l'impuissance où fut la révolution, après avoir tué l'enseignement primaire, de le relever de ses ruines.

En 1801 on n'était pas plus avancé : « *Quelques écoles primaires dans les villes, presque aucune dans les campagnes,* » voilà en quels termes Chaptal résumait dans son rapport [2] l'état de l'enseignement élémentaire à cette époque. L'année suivante vit enfin la loi du 1er mai 1802, élaborée par Fourcroy, organiser en France un système général d'instruction publique. D'après le nouveau décret la même école primaire pouvait appartenir « à plusieurs communes à la fois, suivant la population. » Les instituteurs choisis par les maires et les conseils municipaux recevaient comme traitement : 1° le logement fourni par les communes; 2° la rétribution payée par les élèves et fixée par l'administration de département. Le nombre des enfants reçus gratuitement ne pouvait dépasser le cinquième du nombre total.

La discussion de cette loi, nous apporte, au moment même où la forme républicaine est menacée de faire place à l'empire, un suprême témoignage de la décadence irrémédiable où douze années de révolution avaient jeté l'instruction élémentaire. Si le gouvernement, disait Fourcroy [3], s'est décidé à porter à un mal invétéré un remède efficace, c'est que, « *effrayé de la nullité presque totale des écoles primaires* et des suites que doit amener un état de choses qui laisse une grande partie de la génération dénuée des premières connaisances indispensables pour communiquer avec celles qui la précèdent et qui doivent la suivre, il a senti que la réorga-

[1] Voy., pour ce discours et pour la discussion, le *Moniteur* des 5, 13 et 14 floréal an VII.

[2] *Moniteur* du 19 brumaire an IX.

[3] Discours prononcé par Fourcroy le 20 avril 1802. Dans le *Recueil des lois relatives à l'instruction publique,* t. II, p. 56 et suiv.

nisation de ces écoles était un des besoins les plus urgents et qu'il était impossible d'en ajourner plus longtemps l'exécution. »

Quelle conclusion va tirer le lecteur de l'exposition qui précède? Les témoignages que nous venons de rapporter, puisés aux sources officielles, recueillis de la bouche même des révolutionnaires, permettent-ils de rapporter à la révolution, l'honneur d'avoir organisé l'enseignement primaire en France. Comment, lorsque chaque année, chaque session nous apporte les aveux, les appels et en quelque sorte les désespoirs des comités d'instruction publique, on pourra écrire dans un récent ouvrage : « C'est véritablement de la Convention que datent les premiers efforts sérieux pour organiser et populariser l'instruction primaire en France[1]? » Mais qu'a-t-elle donc organisé et quelle est l'idée nouvelle, quel est le bienfait qui lui donne des titres à un pareil hommage? Est-ce parce qu'elle décréta l'établissement d'une école dans chaque commune? mais l'ancien régime l'avait fait avant elle [2]. Est-ce parce qu'elle demanda la gratuité de l'enseignement au premier degré? mais le clergé l'avait déjà réclamée dans tous ses cahiers, et pendant des siècles il avait trouvé moyen de l'étendre jusqu'à l'enseignement secondaire. On peut même affirmer que c'est la révolution qui a laissé faiblir ce principe, puisque la loi du 3 brumaire an IV, portée à la fin de la Convention, la loi du 1er mai 1802, portée sous le Consulat, limitaient la gratuité, l'une au quatrième, l'autre au cinquième des élèves. A cette dernière époque, un orateur autorisé, Siméon, ne craignait pas de traiter de « roman philanthropique » le projet de ceux qui, comparant la nécessité de s'instruire au besoin de se nourrir, parlaient d'ouvrir dans chaque commune « une source gratuite d'enseignement. Un insensé même, ajoutait-il, ne pourrait pas songer à élever aux frais de l'État tous les enfants d'une aussi vaste république que la France. » Il faudra que la Restauration, héritière des traditions du passé, vienne rétablir le principe de la gratuité pour tous « les enfants indigents » dans la loi de 1816 [3].

Dira-t-on que la révolution a eu l'honneur d'élever le traitement

[1] Compayré, t. II, p. 333.

[2] La déclaration de 1724, art. 5, porte : « Voulons qu'il soit établi, autant qu'il sera possible, *des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point.* » M. Camille Sée faisait dernièrement honneur à Condorcet et à Lakanal d'avoir pensé les premiers aux écoles de filles; on voit ce qu'il faut penser de cette affirmation. Chaque année le dépouillement des archives départementales nous apporte quelque révélation nouvelle sur le grand nombre d'écoles primaires ouvertes aux deux sexes avant la révolution. M. de Champagny a donné ici même des chiffres instructifs dans la livraison du 25 décembre 1879.

[3] Loi du 29 février 1816, art. 14.

des instituteurs à 1200 livres? Ce décret fut, en effet, porté; mais les lois du 3 brumaire an IV et de 1802, en ne donnant aux maîtres que les rétributions scolaires des élèves, se hâtèrent de supprimer les 1200 livres qui, le plus souvent d'ailleurs, ne leur furent pas payées [1]. Ira-t-on affirmer que la révolution a fait la première de l'enseignement une des fonctions de l'Etat? mais, outre que la monarchie avait déjà porté plus d'une ordonnance sur cette matière, la loi du 3 brumaire an IV et surtout celle de 1802 se hâtèrent de rendre aux municipalités le droit de diriger et de gouverner leurs écoles [2]? Voudrait-on, par hasard, faire un crime à l'Église d'avoir su avant 1789 assurer la prospérité de l'enseignement primaire sans demander un sou à un budget d'État, de l'avoir soutenue pendant des siècles sans imposer aux fonds publics une dépense que Fourcroy [3] disait être au-dessus des forces de tout gouvernement, parce qu'elle aurait réclamé 20 millions.

L'idée même de l'instruction obligatoire n'appartient pas à la
révolution. On avait su avant elle, mais sans tyrannie et...aient
violence, exercer une pression morale sur les parents qui n...blement
de faire élever leurs enfants [4]. Le projet qu'elle mit ...nt le patro-
au jour, et qui, sans avoir été consacré par une lo...aute personnifi-
nage de l'homme qui restera éternellement la p...Robespierre, c'est le
cation du gouvernement révolutionnaire, d...n, de six à douze ans,
casernement de l'enfance. Élever en co...les enfants des deux sexes
dans une espèce d'internat obligato...former à la connaissance et à
qu'on a arrachés à leur famille, là ...es seuls points où la révolution
l'amour de la république, voi...

...t fait au Tribunat, le 24 avril 1802, disait :
[1] Jacquemont dans un rap...dans la plupart des campagnes les instituteurs
« L'esprit de parti repou...rétributions qu'ils devaient tirer de leurs élèves, se
primaires qui, privés d...simple traitement qui leur était alloué par les admi-
trouvèrent réduits a...tement pour leur tenir lieu du logement et du jardin
nistrations de d...t ou ne voulait pas leur donner. *Encore ce faible secours ne*
qu'on ne pou...*continué après la disparition du papier-monnaie, et la plupart furent*
leur fut-il p... reprendre les travaux ruraux pour assurer leur subsistance. » (*Recueil*
obligés d... et règlements concernant l'instruction publique, t. II, p. 95.)
des l...

[2] Dans le discours du 20 avril 1802, Fourcroy voyait la principale cause de l'insuccès des écoles primaires « dans une trop grande uniformité de mesures et dans la *véritable impossibilité de payer les maîtres sur les fonds publics*. L'expérience de ce qui se faisait autrefois l'a convaincu qu'il faut en confier le soin aux administrations locales qui y ont un intérêt direct et qui en feront dans chaque commune une affaire de famille. »

[3] *Recueil des lois et règlements*, etc., p. 232. Une note annexée au rapport de Condorcet évaluait à 15 millions la dépense des 31 000 écoles destinées à donner l'instruction primaire et à 25 millions la dépense totale de l'instruction publique.

[4] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier, p. 75.

puisse revendiquer un brevet d'invention. On conviendra que c'est peu pour exciter notre admiration et surtout pour lui rapporter l'honneur d'avoir, la première, organisé l'instruction primaire en France.

VIII

La révolution avait voulu organiser l'enseignement primaire et elle y avait échoué. Sera-t-elle plus heureuse dans ses efforts pour faire refleurir l'enseignement secondaire? Ce qui frappe tout d'abord quand on relit aujourd'hui les débats de la Convention, c'est la défiance jalouse qu'elle manifeste jusqu'à la mort de Robespierre à l'égard des études dépassant le niveau des connaissances élémentaires. Nous la verrons sans doute, après le 9 thermidor, se montrer moins exclusive, s'efforcer de faire oublier la terreur, afficher même une grande sollicitude pour la science, mais elle ne devait pas réussir à ressusciter les collèges.

On ne saurait s'étonner que la Convention, dans la première partie de sa carrière, n'ait pris aucun souci d'organiser l'instruction secondaire. L'égalité qu'elle se donnait pour mission de fonder sur la terre était-elle compatible avec l'inégalité des connaissances? Au moment où on envoyait les aristocrates à l'échafaud, pouvait-on laisser debout, favoriser même l'aristocratie des savants? Les mandataires du peuple devaient-ils ouvrir des établissements qui ne pourraient pas être fréquentés par tous les enfants du peuple? Évidemment non. Attendons-nous dès lors à voir éclater, dès cette époque, la haine séculaire des jacobins pour tout ce qui est instruit et bien élevé. Talleyrand et Condorcet sont oubliés, répudiés; le premier avait commis le crime de présenter un large système d'enseignement qui, sur plusieurs points, consacrait les anciens programmes; le second était un philosophe doublé d'un savant, et son cœur semblait brûler d'un même amour pour la science et pour la révolution. Cette dernière ne pouvait accepter un partage; la guerre à tout plan d'études dépassant le niveau des connaissances élémentaires était à l'ordre du jour.

Dès le début de la Convention, quelques esprits éclairés essayèrent, il est vrai, de défendre la cause de l'enseignement à tous ses degrés. « L'instruction est l'âme de l'esprit public, s'écriait Lanthenas; sans elle, les mouvements et la liberté dégénèrent en une fièvre qui consume le peuple et qui finit par le livrer à la tyrannie. » Trois mois plus tard [1], la Convention qui avait voté, le 12 décembre, une loi sur l'instruction primaire, discuta formellement « la question de

[1] Séance du 17 décembre 1792.

savoir s'il y aurait plusieurs degrés » d'études. Le rapporteur Lanthenas déclara que l'organisation des écoles primaires serait défectueuse et bientôt nulle dans ses effets, « si celle des autres degrés ne la suivait immédiatement ». Il fut appuyé par Ducos qui se livra à ce sujet à un éloge emphatique des lumières[1]. Marat coupa court à la discussion en rappelant l'Assemblée « à des intérêts plus urgents ». Dès lors nous allons voir pendant deux ans, malgré des protestations isolées, la cause de l'instruction secondaire abandonnée et proscrite.

Rabaut Saint-Étienne avait dit aux conventionnels de 92 : « On ne vous demande pas des collèges, mais des écoles. » C'était prêcher des convertis, et en 1793, en 1794, la tribune de la Convention ne cessa de retentir de déclamations contre tout enseignement dépassant les connaissances élémentaires. C'est alors que Lequinio condamne l'éducation littéraire comme « absolument superflue », que Lepelletier veut faire quitter l'école à tout enfant qui a atteint l'âge de douze ans[2]. Grégoire a beau protester contre certaines paroles où Rousseau semble borner toute la science du pauvre à apprendre son état, il a beau s'écrier que « la mère commune, la patrie, ne connaît pas de distinction entre ses enfants[3] », Jay-Sainte-Foix repousse avec indignation tout projet de substituer à « une instruction simple, la pédanterie et l'aristocratie des savants[4] ».

Lakanal, profitant d'un moment favorable, avait réussi dans la séance du 15 septembre 1793 à faire décréter trois degrés d'instruction [5]. C'était une surprise : cette disposition fut vivement attaquée le lendemain par Couppé et par Chabot. On veut, s'écria ce dernier, « établir l'aristocratie des savants, quand nous avons détruit toutes les autres. C'est le plan de la horde Brissotine : car ils voulaient établir l'aristocratie des philosophes, quand nous voulions la démocratie des sans-culottes. » Cambon apporta dans la discussion un argument qui parut décisif. On veut, dit-il, nous faire croire qu'on ne peut bien faire un soulier que le compas à la main et dans une académie, tandis que les souliers ne doivent être faits que dans la

[1] « Je demande, s'écria-t-il, quel puissant génie a parsemé de merveilles les quatre années qui viennent de s'écouler, qui a proclamé la souveraineté des peuples, dissipé le fantôme de la noblesse, anéanti le papisme et la royauté ? L'Europe entière répond : ce sont les lumières. » (*Moniteur* du 20 décembre 1792.)

[2] Voy. *Moniteur* du 7 juillet 1793.

[3] Discussion du 30 juillet 1793, *Moniteur* du 11 août. Rousseau avait dit : « Le pauvre n'a pas besoin d'éducation, celle de son état est forcée, il n'en peut avoir d'autre ».

[4] *Moniteur* du 15 août.

[5] « Il sera établi dans la république trois degrés progressifs d'instruction. »

boutique d'un cordonnier. Que répondre à de telles considérations? Vainement Bazire plaida la cause de l'enseignement supérieur et secondaire, vainement il montra l'Angleterre satisfaite de nous voir par « l'erreur malheureuse » d'une instruction mutilée lui préparer « d'avance les moyens de nous asservir un jour [1] ». L'Assemblée se montra sourde à ses remontrances. Tout en maintenant la suppression des académies et des collèges dans toute la France, elle suspendit l'effet du décret qui établissait trois degrés dans l'instruction publique [2].

C'était dire qu'on ne voulait ni de l'enseignement secondaire ni de l'enseignement supérieur. Nous entrons du reste dans le règne de la Terreur. Le tribunal révolutionnaire, qui frappait toutes les hautes têtes, pouvait-il tolérer un système d'études consacrant l'inégalité des connaissances? Aussi un conventionnel demanda-t-il l'ajournement de toutes les fondations qui n'avaient pas « pour le peuple des avantages immédiats [3] ». D'ailleurs quel bien pouvait retirer la république de tant de connaissances inutiles? « L'art, disait Thibaudeau, nuit plus qu'il ne sert, et la patrie a moins besoin de savants que d'hommes fiers, robustes et dociles à l'instinct de la conscience. Depuis l'Assemblée constituante jusqu'à présent, depuis Périgord jusqu'à Pelletier, il semble qu'on n'ait eu en vue que de former des docteurs. L'instruction a été classée en degrés scientifiques, ce qui ne présente au fond qu'une copie enluminée des collèges » [4]. Quatre mois plus tard Bouquier attaquait dans un rapport le projet « d'établir des écoles secondaires » et supérieures comme attentatoire aux « institutions républicaines dont les habitudes doivent être prises dans la nature. » La révolution, s'écriait-il avec fureur, « pénètre jusqu'aux entrailles de la terre pour en extraire le salpêtre. Des murs de collège, d'universités, d'académie, pourraient-ils l'arrêter dans sa marche rapide? Elle les renversera [5] ».

Toute science est inutile, corruptrice, contraire à l'égalité républicaine; dès lors, pas de science, pas d'enseignement secondaire. D'ailleurs, qui fréquenterait de pareils établissements? Les enfants dont les pères « présentaient pour la plupart les fraîches cicatrices de l'esclavage ». Qui y donnerait l'instruction? Ces hommes qu'on a chassés de leurs demeures, qu'on a récusés comme instituteurs nationaux. Tout système d'études rappelant les anciens programmes obligerait la révolution à établir une organisation hiérarchique du

[1] Séance du 16 septembre 1793 (*Moniteur* du 18).
[2] *Moniteur* du 19 septembre 1793.
[3] *Moniteur* du 22 octobre 1793.
[4] Séance du 21 frimaire an II (*Moniteur* du 13 décembre 1793.)
[5] Séance du 24 germinal an II (*Moniteur* du 15 avril 1794.)

corps professoral. Dès lors, quel péril! Ce serait rendre la vie aux corporations et créer « une espèce de sacerdoce plus redoutable peut-être que celui que la raison venait de renverser ». Ces paroles sont de Fourcroy [1], qui dut regretter plus tard tant de déclarations imprudentes; mais, à cette époque, le président des jacobins se faisait remarquer entre tous par la fougue exaltée de ses déclamations. C'est que nous sommes en plein règne du tribunal révolutionnaire. Après le 9 thermidor, quand Robespierre, quand *les buveurs* de sang ont porté leur tête sur l'échafaud, les débats sur l'enseignement changent immédiatement de ton. Les conventionnels que le tyran avait frappés de terreur et qui, par crainte, avaient semblé partager toutes ses rancunes contre les hautes études, vont déployer un beau zèle à réparer tant de ruines, apportant maintenant à rebâtir la même ardeur qu'ils mettaient naguère à détruire. Leur premier souci fut de dégager leur responsabilité en accusant Robespierre de tout le mal qui avait été fait; lui seul était cause de la ruine de l'enseignement. « Comment voulez-vous, s'écriait Fourcroy, trouver l'instruction parmi les citoyens lorsqu'on persécutait les hommes instruits, lorsqu'il suffisait d'avoir des connaissances, d'être homme de lettres pour être arrêté comme aristocrate? Le dernier tyran, qui ne savait rien, qui était d'une ignorance crasse, qui ramassait des pièces d'accusation contre quelques-uns de ses collègues amis des lumières et des sciences, enfin qu'il aurait conduits à l'échafaud, le dernier tyran nous a présenté cinq ou six discours dans lesquels, avec un art atroce, il déchirait, calomniait, abreuvait de dégoûts et d'amertumes tous ceux qui s'étaient livrés à de grandes études, tous ceux qui possédaient des connaissances étendues. » Jamais Robespierre n'a regardé les hommes instruits qu'avec des yeux louches, avec des yeux de fureur et d'envie, non seulement parce qu'il ne savait rien, mais parce qu'il sentait que jamais les hommes instruits ne fléchiraient le genou devant lui [2].

Évidemment, Fourcroy ne pardonnait pas à Robespierre de lui avoir arraché par peur tant de déclamations imprudentes, peut-être de lui avoir fait fléchir le genou. Les déclamations contre le tyran vont se succéder à la tribune de la Convention, avec une monotonie fatigante et qui inspire au lecteur une sorte de dégoût pour ces tardifs accusateurs. Chénier, Grégoire, Lakanal, le vil Barère [3], se font remarquer par la vivacité de leurs anathèmes. Ils nous montrent l'instruction abolie, les artistes jetés dans les cachots, les savants envoyés à la mort par ces « tyranneaux » qui avaient porté à l'excès

[1] *Moniteur* du 13 décembre 1793.
[2] *Moniteur* du 2 septembre 1794.
[3] Voy. le *Moniteur* des 9, 29, 30 septembre et 28 octobre 1794.

« les principes de la démocratie, qui craignaient les hommes éclairés, comme les brigands et les assassins craignent les réverbères ». Pour tarir les sources des lumières, il fallait, s'écriait Grégoire, « paralyser ou anéantir les hommes de génie, il fallait leur refuser indistinctement des certificats de civisme, crier dans les sections : Défiez-vous de cet homme, car il a fait un livre; persuader que le patriotisme, qui est indispensable partout, suffit à tout. »

La vivacité même de ces récriminations est la preuve d'une réaction puissante; on voulait réparer les ruines du passé. Les premiers efforts des législateurs devaient se porter vers l'enseignement secondaire dont la décadence devenait de jour en jour plus irrémédiable. Deux mois avant la mort de Robespierre, Barère [1] avait pu dire dans un rapport sur l'école de Mars : « Il y a quatre ans que tous les législateurs tourmentent leur génie pour fonder une éducation nationale, pour ouvrir des écoles primaires, pour instituer différents degrés d'instruction, pour raviver les sciences et les lettres... Qu'ont-ils obtenu, qu'ont-ils établi? Rien encore. Les collèges sont heureusement fermés, mais aucun établissement ne les a remplacés. »

Voilà quelle était la situation. Comment la changer? Le comité d'instruction ne savait quel parti prendre. L'anarchie était dans l'enseignement, le désarroi dans les idées; les établissements d'éducation n'avaient ni professeurs ni élèves. On essaya de former des maîtres en créant une école normale. Il est curieux d'entendre Lakanal, dans le rapport [2] qu'il présente à ce sujet, tonner contre l'ancienne éducation, contre les « sombres écoles de cette Université qui ne rougissait pas de s'appeler la fille aînée des rois », pour avouer ensuite « que la révolution depuis cinq ans qu'elle est commencée n'a encore rien fait pour l'instruction ». C'était le moment de rassembler enfin, dans un plan d'instruction publique « digne de la France et du genre humain, les lumières accumulées par les siècles » ; il appartenait au gouvernement révolutionnaire de faire « ce bien immense à la république et au genre humain ». On avait jusqu'alors compté sur le temps comme « professeur universel de la république » ; on se décidait enfin à lui adjoindre d'autres maîtres. On allait établir à Paris une école normale destinée à former des professeurs. Rentrés dans leur pays, ces maîtres devaient ouvrir à leur tour « des écoles normales pour transmettre aux citoyens et citoyennes qui voudraient se vouer à l'instruction publique la méthode d'enseignement qu'ils auraient acquise dans l'École normale de Paris ».

[1] Séance du 13 prairial an II.
[2] *Moniteur* du 28 octobre 1794.

Ce projet exaltait les espérances de Lakanal. Après avoir affirmé qu'il n'existait ni en France, ni en Europe, ni sur la terre deux ou trois cents hommes en état d'enseigner les arts utiles et les connaissances élémentaires, il les voyait déjà sortir en grand nombre de l'École normale. « Dans ces écoles, s'écriait-il, ce n'est pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art d'enseigner... Pour la première fois, les hommes de génie vont être les premiers maîtres d'école d'un peuple ; tous doivent paraître dignes d'être les collègues des Lagrange, des Daubenton, des Berthollet, dont les noms se présentent tout de suite, lorsqu'on pense à ces écoles. Aussitôt que seront terminés à Paris ces cours de l'art d'enseigner, la jeunesse savante et philosophe qui aura reçu ces grandes leçons, ira les répéter à son tour dans les parties de la république ; elle ouvrira partout des écoles normales. Cette source de lumière si pure, si abondante, épanchée de réservoir en réservoir, se répandra d'espace en espace, dans toute la France, sans rien perdre de la pureté de son cours. Aux Pyrénées et aux Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris, et cet art sera celui de la nature et du génie. Les enfants nés dans les chaumières auront des précepteurs plus habiles que ceux qu'on pouvait rassembler à grands frais autour des enfants nés dans l'opulence. »

Les noms des maîtres appelés à professer à l'École normale de Paris semblaient justifier ces espérances. Monge, Lagrange et Laplace y enseignaient les mathématiques ; Haüy, Berthollet, la physique et la chimie; Daubenton, l'histoire naturelle; Volney, l'histoire ; Bernardin de Saint-Pierre, la morale ; l'abbé Sicard, la grammaire ; Garat, l'analyse de l'entendement ; la Harpe, la littérature, etc. La Convention votait 30 000 francs pour l'achat des livres et payait le voyage des quatorze cents élèves qui arrivèrent à Paris. Lakanal, qui avait provoqué ces décrets, affirmait que « le mérite supérieur des professeurs et le civisme des élèves formaient le plus beau spectacle que l'on pût offrir à la raison humaine ». Tout faisait présager le plus brillant succès quand tout à coup Thibault [1] vint demander la suppression de l'École normale. Le but de l'institution est manqué, dit Pénières, absolument manqué, s'écria Romme. L'École normale est un véritable chapitre, ajouta Thibault, la plupart des élèves sont des chanoines.

Le comité d'enseignement ne pouvait voir de gaieté de cœur détruire ainsi tout ce qu'il essayait de créer. Daunou vint en son nom exprimer ses doléances : « *Environnés de tant de ruines*, s'écriait-il [2], devez-vous si légèrement abolir aussi les plus récents

[1] Le 27 germinal an III.
[2] Le 7 floréal.

de vos ouvrages. Et quand surtout vous n'avez laissé subsister aucun vestige de l'ancienne instruction publique, faut-il refuser une existence au moins provisoire au petit nombre d'établissements nouveaux que vous y avez substitués. *Lorsque vous n'avez pu mettre en activité ni vos écoles centrales, ni a proprement parler vos écoles primaires*, est-il bien urgent de dissoudre une institution sans doute imparfaite, mais la seule du moins qui représente aujourd'hui et celles qui n'existent plus et celles qui n'existent pas encore. » Tant d'éloquence ne put sauver l'École normale, condamnée d'ailleurs à l'impuissance par le vice même de son organisation. En y appelant des élèves de toute la France, on n'avait pas eu soin de déterminer si on voulait en faire des instituteurs primaires, des « professeurs centraux », ou seulement de futurs directeurs pour les écoles normales des provinces. Cette confusion même dans le but à atteindre était un vice d'origine. Avait-on pris d'ailleurs le vrai moyen de former des professeurs en confiant ce soin aux plus hautes illustrations scientifiques et littéraires. N'y avait-il pas à craindre que leur enseignement perdit en portée pratique ce qu'il devait gagner en élévation. Daunou avouait lui-même que ces leçons, dirigées plutôt « vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'enseigner les éléments », n'avaient pas produit le résultat espéré [1].

Mais là n'était pas la vraie cause de l'impopularité où était soudainement tombée l'École normale. La Harpe, nouvellement converti, avait osé parlé de Dieu et de religion dans son cours. Ce fut un grand scandale dans « le sanctuaire des lettres et de la philosophie ». La Convention crut tout perdu. Daunou avait proposé de fixer la suspension des leçons au 30 prairial : Non, non, s'écria un membre, « les plus courtes sottises sont les meilleures, abrégez la durée de ces écoles ». La clôture fut avancée de trente jours [2]. Ainsi disparut, après trois mois d'existence, l'École normale, emportant avec elle les brillantes espérances que le citoyen Lakanal nous faisait naguère concevoir.

La Convention s'est donc montrée jusqu'ici incapable d'établir une seule maison d'enseignement secondaire. Son ardeur révolutionnaire la poussait à détruire le lendemain ce qu'elle avait essayé de fonder la veille. Condamnée à se débattre au milieu des ruines, elle avait de la peine à s'avouer sa propre impuissance. Vainement

[1] M. E. Despois (*le Vandalisme révolutionnaire*, p. 78) fait un crime à M. Cousin d'avoir porté sur l'École normale un jugement déjà formulé par Daunou. On trouvera dans le même ouvrage, p. 72 et suiv., des renseignements sur les cours professés dans cette école.

Voyez cette discussion dans le *Courrier universel* du 8 floréal.

Barère essayait de la rassurer en s'écriant : « La révolution a tellement accéléré le progrès des lumières, que nous sommes plus avancés que si nous étions en 1900 [1]. » Lakanal, organe du comité, ne voulut pas accepter cette consolation déclamatoire. Il affirma, dans son rapport du 7 brumaire an III, que la république ne pouvait se maintenir et prospérer que par l'instruction, « que la liberté sans lumières fut toujours une bacchante effrénée. » Voulant enfin « monter tout le système de l'instruction nationale, » il proposa de créer dans toute la France des écoles centrales où quinze professeurs enseigneraient toutes les sciences. Ce projet fut adopté par l'Assemblée, mais resta sans exécution.

Les amis des lettres souffraient de cette impuissance et multipliaient leurs efforts pour empêcher la ruine totale des études. Boissy-d'Anglas faisait accorder un secours de 20 000 francs au lycée républicain [2], afin « de conserver, disait-il pendant *l'interrègne de l'enseignement*, un asile où les beaux-arts puissent rallumer le flambeau qui doit éclairer le reste du monde [3]. »

La Convention, avant de se séparer, voulut tenter un dernier effort. Elle sortait des troubles qui avaient mis son autorité en péril. Le 13 vendémiaire semblait lui avoir donné une énergie nouvelle, qu'elle voulut dépenser à raviver l'éducation nationale. Daunou fut chargé de présenter, sur ce point, un projet d'organisation générale : ayant appartenu à la congrégation de l'Oratoire et longtemps enseigné dans ses collèges, il était préparé par son expérience même à remplir cette délicate mission. Il élabora la loi du 3 brumaire an IV, qui établissait pour l'instruction secondaire « une école centrale par département ». Le législateur avait eu l'ambition de faire enseigner toutes les sciences dans les nouveaux établissements. On voulait faire des élèves de véritables encyclopédistes. Malheureusement la Convention, qui avait tracé ce vaste programme, n'avait pas pris soin d'indiquer les moyens de l'appliquer lorsqu'elle fit place au Directoire.

Il était en effet plus facile de décréter les écoles centrales que de les mettre en exercice. Leur organisation fut lente et laborieuse. Dupuis pouvait s'écrier le 7 ventôse an IV, dans un discours prononcé au conseil des Cinq-Cents : « Il y a un an que nous avons décrété ces établissements, et presque aucun encore n'est en activité. Paris n'en a pas encore, quoique depuis un an les maîtres soient nommés et même payés sans donner des leçons. » On essaya sans

[1] Séance du 5 vendémiaire an III.

[2] Cet établissement, connu par les leçons de la Harpe, traversa la révolution.

[3] Séance du 18 brumaire an III (*Moniteur* du 11 novembre 1794.)

doute trois mois après d'ouvrir deux écoles centrales dans la capitale[1], et plus tard d'autres dans les provinces. Mais, comme dans ces institutions l'enseignement aussi vaste qu'au Collège de France restait dépourvu de plan et de méthode, comme les élèves étaient sans discipline, les maîtres sans règle, l'administration sans autorité, tout succès sérieux était absolument impossible. Vainement Fourcroy, dans un rapport au conseil des Cinq-Cents[2], saluait-il emphatiquement « quatre-vingt-dix écoles nouvelles sortant tout à coup du néant et succédant à des collèges gothiques ». A la fin de la même année, Fabre (de l'Aude) affirmait que les « écoles centrales n'existaient presque nulle part ». L'*Almanach national de l'an V* signalait à peine trente-quatre écoles à peu près organisées. Encore le cadre des professeurs présentait-il de nombreuses lacunes, et l'on se gardait bien de parler des élèves.

Aussi les plaintes sur l'insuccès des écoles centrales vont-elles retentir à la tribune pendant toute la durée du Directoire. Dès le 29 brumaire an V, Roger-Martin montre les vices de la loi du 3 brumaire an IV, et réclame dans l'enseignement une réforme « d'où puisse résulter enfin un travail digne des lumières et de l'attente d'un grand peuple[3]. » Vains efforts, les orateurs ont beau multiplier les aveux et les demandes, rien ne peut secouer la torpeur du Directoire. Six mois plus tard, le spectacle de cette impuissance arrachait à Dumolard cette plainte : « Il est nécessaire de dire enfin toute la vérité sur ce qui concerne l'organisation actuelle de l'instruction publique ; il est trop vrai de dire que nous n'avons rien de bon en ce genre, et que les nouvelles institutions n'ont produit aucun résultat heureux. Je n'ignore pas qu'il existe beaucoup de lois à cet égard, que des établissements sont élevés, des professeurs entretenus, *mais je ne vois d'élèves nulle part*. Il est temps de refondre et de réunir les lois nombreuses et contradictoires rendues sur cette matière importante. » L'orateur terminait en demandant à l'Assemblée de nommer une commission.

Cet avis fut combattu par Chénier et Hardy. Ce dernier prétendit que la commission serait comme la montagne qui enfante une souris. Dans les trois premières assemblées nationales, disait-il, on

[1] Ces deux écoles furent ouvertes le 1er prairial an IV, l'une au palais Mazarin, l'autre à l'école du Panthéon, depuis lycée Henri IV. Le collège Louis-le-Grand, appelé alors Prytanée et qui, sous des noms divers, avait réussi à traverser la Révolution, envoyait ses élèves à l'école du Panthéon. Le 1er brumaire an VI fut ouverte l'école de la rue Saint-Antoine. Voy. sur les Écoles centrales, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, un article de du Rozoir, ancien élève de ces écoles.

[2] Le 25 messidor an IV.

[3] *Moniteur* du 1er nivôse an V.

nomma aussi des commissions encyclopédiques. « Qu'ont-elles produit? Rien, si ce n'est le travail estimable de l'évêque d'Autun. Représentez-vous sept ou huit têtes apportant des idées neuves, renversant tout ce qui existe, brochant sur le tout et en définitive ne produisant rien qui ne doive être également attaqué à la session prochaine. » On voit par ces paroles que ces changements perpétuels de législation, cette succession fébrile de décrets fatiguaient les esprits sincères. On nomma cependant la commission demandée lorsque Boissy-d'Anglas eut montré le « délabrement absolu » où était tombée l'instruction publique. Mais Hardy avait été prophète. La nouvelle commission ne fut pas plus heureuse que ses devancières. « L'instruction publique est nulle et la dépense est effrayante, » s'écriait Gilbert Desmolières[1]. Il fallait à tout prix diminuer les frais et arriver à un résultat. Bailly, dans un rapport fait au conseil des Cinq-Cents le 17 fructidor an V, demanda à l'Assemblée de rouvrir les anciens collèges, parce que les écoles centrales avaient « des professeurs, mais point d'élèves ». On ordonna en conséquence de surseoir à la vente de tous les édifices ayant servi à l'instruction publique.

Cette mesure était prise la veille du 18 fructidor. Cette révolution qui était venue donner libre carrière à toutes les passions démagogiques et raviver au sein du Directoire le vieux ferment de la Convention n'arrêta pas le zèle du comité d'instruction. Le 27 brumaire an VI, Roger-Martin se fit au conseil des Cinq-Cents l'organe de la commission qu'il avait fait établir une année auparavant. Il commença par avouer l'impuissance des efforts tentés jusqu'à ce jour. « Depuis plusieurs années, dit-il, l'ignorance semble se jouer des vains efforts qu'on fait pour la combattre. » Il crut trouver enfin le remède à cette ignorance dans l'établissement d'écoles secondaires qui par trois années d'études combleraient le vide entre les écoles primaires et les écoles centrales. Ces quatre-vingt-dix-huit écoles centrales jetées brusquement sur le sol français « tandis qu'il n'y avait pas une seule école primaire d'organisée » lui paraissaient trop nombreuses. Louant la commission d'avoir retranché « la moitié de ces vains arsenaux de charlatanisme et de pédanterie, » il traita de superfétation stérile celles qu'on voulait laisser vivre : « Je suis convaincu, disait-il avec tristesse, que, dans toutes les écoles centrales, chaque professeur, l'un portant l'autre, n'a pas cinq élèves. On nous a dit que les écoles centrales étaient en pleine activité. Je le crois bien, *mais c'est l'activité silencieuse qui règne dans les tombeaux;* la nature seule et le temps y travaillent à la destruction. Si par activité on veut entendre la nomination des pro-

[1] *Moniteur* du 2 messidor an V.

fesseurs à leurs places et le paiement de leurs honoraires, je conviens qu'on peut leur reconnaître quelque activité. Mais si par ce mot on entend la fréquentation des élèves, je soutiens avec les hommes de bonne foi que jamais mot n'a été plus mal appliqué [1]. »

Ce langage véhément n'était que l'expression de la vérité. La tribune retentissait sans cesse des plaintes élevées contre les écoles centrales. Dans la séance du 11 frimaire, Maugenest vint déclarer, après tant d'autres, que « dans plusieurs le nombre des instituteurs excédait celui des élèves », et que dans les plus fréquentées « a peine y voyait-on cinquante ou soixante [2] jeunes gens dont les progrès encore n'étaient pas très satisfaisants pour leurs parents ». Après avoir ainsi proclamé solennellement les vices des écoles centrales, on arrêta que chaque département conserverait la sienne, et on écarta par la question préalable le projet de création d'écoles secondaires [3].

Le Directoire n'avait pas attendu la fin de cette discussion pour essayer, comme il disait, de faire progresser à sa manière l'instruction publique. Un arrêté du 27 brumaire an VI obligea tous les citoyens demandant une place de joindre à leur requête un certificat indiquant l'école centrale fréquentée par eux ou par leurs enfants. La liste des élèves devait être envoyée tous les trois mois au ministre de l'intérieur. Ce décret poussa pêle-mêle aux écoles les pères et les enfants. On vit même arriver à Paris de vieux commis qui, pour ne pas perdre leur place, crurent devoir obéir aux exigences du Directoire. Ces mesures avaient un côté ridicule, et le ridicule tue en France. Ce n'est pas un tel appel à l'instruction obligatoire qui pouvait assurer des élèves aux fondations nouvelles. Aussi, quand le Directoire disparut pour faire place au Consulat, l'instruction publique attendait un organisateur.

Ici encore nous rencontrons de nouveaux témoignages de la ruine des études. « Depuis la suppression des corps enseignants, disait Lucien Bonaparte dans un rapport [4] sur le Prytanée, l'instruction est presque nulle en France. » Il existe, il est vrai, à Paris et dans les départements, plusieurs professeurs dévoués et habiles; « mais ces hommes précieux, épars et disséminés, ne se prêtent aucun secours entre eux et sont comme autant d'étincelles qui, faute d'être réunies

[1] *Moniteur* du 4 frimaire an VI.

[2] S. F. Lacroix (*Essais sur l'enseignement en général*, etc., 4e éd., 1838, p. 126) prétend que l'école centrale de Strasbourg aurait compté 500 élèves, tandis que l'ancien collège n'en avait que 300. Ce serait là une exception.

[3] *Moniteur* du 17 frimaire an VI.

[4] Rapport du 22 mars 1800 (Voy. *Recueil de lois et règlements*, etc., t. II, p. 1-4.)

dans un foyer commun, ne donnent qu'une faible et mourante clarté. » Une année plus tard un rapport [1] de Chaptal nous apporte de nouvelles doléances. « Presque partout, s'écriait-il, les écoles centrales sont désertes. Des hommes instruits ont été réunis pour donner une éducation publique, les plus grands talents se sont consacrés aux pénibles fonctions du professorat. Cependant *l'éducation publique est presque nulle partout. La génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance, et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves de nos anciennes universités.* »

Pour clore enfin cette trop longue série de témoignages que nous avons eu à enregistrer depuis le commencement même de la Révolution, entendons Portalis s'écrier : « *L'instruction est nulle depuis dix ans*. Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures [2]. » Fourcroy, le grand organisateur de l'enseignement sous le Consulat, nous fournit enfin le suprême aveu, que les établissements fondés par la loi du 3 brumaire an IV n'avaient point « obtenu tout le succès que le législateur en avait espéré, et que le peu d'utilité du plus grand nombre de ces écoles ne permettaient point de les maintenir [3]. »

Ce long exposé nous permet de conclure que la révolution n'avait pas été plus heureuse dans l'organisation de l'instruction secondaire que de l'instruction primaire. Les écoles centrales léguées par la Convention au Directoire ne furent jamais prospères. On avait pu réunir un certain nombre de professeurs, mais point d'élèves. Les leçons de quelques maîtres zélés et habiles brillaient comme des étincelles qui ne donnent qu'une faible et mourante clarté. Ces institutions périssaient ainsi d'inanition, et la vie factice qu'on semblait avoir communiqué à quelques-unes d'entre elles rappelait l'activité silencieuse qui règne dans les tombeaux. Ces jalons plantés de distance en distance sur le sol de la patrie conduisaient à un désert. Cet interrègne de l'enseignement laissait la nation sans instruction et sans lumières. La génération qui touchait à sa vingtième année était irrévocablement condamnée à l'ignorance, et toutes les fonctions publiques étaient occupées par des élèves des anciens collèges. Voilà les paroles, les cris de détresse de Boissy-d'Anglas, Roger-Martin, Dumolard, Gilbert Desmolières, Chaptal, Fourcroy, etc.

Ce triste résultat de douze années de révolution, cette longue expérience d'une douloureuse et irrémédiable impuissance, avaient

[1] *Moniteur* du 19 brumaire an IX.
[2] Discours du 15 germinal an X.
[3] Discours du 20 avril 1802 (*Recueil des lois et décrets*, etc., t. II, p. 55 et suiv.).

enfin éclairé l'opinion publique. Le législateur de 1802 appelé à réorganiser l'enseignement en France comprit que la première cause de tant d'insuccès était la témérité aveugle avec laquelle on avait rompu la tradition du passé, aboli toutes les institutions anciennes et jeté sur le sol de la patrie tant de créations improvisées, qui ne pouvaient s'y établir solidement faute d'y trouver une pierre d'attente. Aussi Fourcroy, dans la loi du 1er mai 1802, réalisant une mesure déjà proposée par Roger-Martin, supprima toutes les écoles centrales pour les remplacer par une trentaine de lycées. Pour peupler ces nouveaux établissements, on alla demander des élèves, on accorda quatre mille bourses à ces écoles libres tant de fois frappées des malédictions du Directoire, mais qui n'en avaient pas moins conservé à travers les orages et les périls de la Révolution avec la confiance des familles, les traditions et la flamme de l'ancienne éducation classique. Dans le même discours où Fourcroy avoue l'insuccès des écoles centrales, il comble d'éloges « les écoles de Sorèze [1], de Juilly, de la Flèche, les pensionnats d'Évreux, de Fontainebleau, de Metz, et plusieurs autres qui, dit-il, se sont soutenus ou élevés avec éclat depuis la Révolution [2] ».

Pour que cette réparation envers le passé fût complète, un orateur non moins autorisé, Siméon, se chargea de faire l'éloge des anciens collèges qui avaient fourni « tant d'hommes instruits et célèbres. Ne soyons pas ingrats, s'écriait-il, envers ceux qui furent nos maîtres, et parce que nous perfectionnons l'enseignement, ne méprisons pas ceux qui nous apprirent à les surpasser. Le seul nom de Rollin et de quelques-uns de ses successeurs les recommande à la reconnaissance publique. Où enseignait-on mieux les belles-lettres, les principes d'un goût pur et exquis? Si les sciences exactes y brillèrent d'un moindre éclat, ce fut bien plus la faute des temps que celle des hommes estimables qui y présidaient à l'instruction. On ne songe point que depuis dix ans les universités sont dans le tombeau, qu'elles y ont été jetées au moment où d'une marche lente, mais sûre, elles allaient profiter des découvertes nouvelles. C'est de leur sein que sont sortis en grand nombre la plupart de ces hommes qui ont conservé dans nos écoles secondaires et centrales, qui porteront dans nos lycées et nos écoles spéciales, ces connaissances profondes, ces traditions certaines de la bonne littérature et de l'excellente instruction. Faisons mieux que nos devanciers, puisque le progrès des lumières et la faveur des temps

[1] Sorèze comptait, en 1800, 250 élèves. Les inspecteurs généraux signalaient dans le langage du temps ce collège comme « un modèle colossal » parmi les écoles de France. (Voy. Anacharsis Combes, p. 57.)

[2] *Recueil de lois et décrets*, etc., t. II, p. 62.

nous le permettent, mais respectons ceux qui ouvraient la route et ont laissé de si beaux monuments [1] ».

Quelle réaction dans les idées, quel contraste entre 1791 et 1802! Au début de la Révolution, Talleyrand [2] couvrait les anciens collèges de ses anathèmes et de son mépris, et voilà que, sur son déclin, justice éclatante leur est rendue par un orateur du gouvernement. Ah ! c'est que, de Talleyrand à Siméon, onze années d'essais infructueux, d'expériences avortées, de fondations mortes le lendemain de leur naissance avaient lassé l'attente de la nation, déconsidéré les rêveurs, percé à jour les idéologues, porté enfin l'opinion publique fatiguée du néant de tant de belles promesses à chercher dans les traditions du passé le moyen de rendre la vie à ce cadavre de l'enseignement public.

IX

Il nous semble qu'après les témoignages qu'on vient de lire il faudrait beaucoup d'aveuglement et de parti pris pour rapporter à la révolution l'honneur d'avoir organisé en France l'instruction primaire et secondaire. Ses partisans essayent de triompher du moins au sujet de l'enseignement supérieur, et ils donnent libre cours à leur admiration en nous énumérant pompeusement toutes les créations de la Convention. « L'enseignement supérieur, disent-ils, présentait d'immenses lacunes [3] » avant 1789, et ces lacunes c'est la révolution qui les a comblées. Nous n'avons aucune peine à convenir que ses efforts furent plus heureux sur ce point, mais encore ne faut-il rien exagérer. On nous décrit avec complaisance l'organisation de l'École normale, de l'École polytechnique, des Écoles de médecine, de l'École des mines et du Muséum d'histoire naturelle; on ne trouve pas assez d'éloges pour les professeurs éminents qui furent appelés dans ces divers établissements, et l'on oublie que ces professeurs mêmes n'étaient pas nés de 89, qu'il n'avait pas suffi de l'investiture républicaine et du coup de baguette révolutionnaire pour leur communiquer la science infuse, qu'en un mot ils avaient puisé leur savoir dans cet ancien système d'enseignement supérieur dont les lacunes étaient, nous dit-on, immenses.

Prétendrait-on par hasard nous faire croire que le dix-septième siècle resta étranger à la science militaire, le dix-huitième aux sciences naturelles et mathématiques? A qui persuadera-t-on que la

[1] Discours prononcé au Corps législatif le 1er mai 1802 (*Recueil de lois et règlements*, etc., p. 227-228.)

[2] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier, p. 81.

[3] E. Despois, *le Vandalisme révolutionnaire*, p. 2.

vieille France ne connut pas la science des lois. Les amis de la révolution nous paraissent ici bien plus tranchants que les révolutionnaires eux-mêmes. Daunou parlait avec admiration, dans un rapport officiel [1], des hautes études sous l'ancienne monarchie : « En 1789, disait-il, les établissements supérieurs, tout ce qui formait pour ainsi dire le sommet de l'instruction, les académies, les sociétés, les lycées, les théâtres avaient honoré la nation française aux yeux de tant de peuples cultivés. Là des héritiers toujours dignes de leurs prédécesseurs recevaient depuis plus d'un siècle et portaient dignement de génération en génération de vastes dépôts de science et de gloire. Là les pensées des grands hommes étaient continuées par des grands hommes. Plusieurs universités, plusieurs collèges, furent justement renommés pour l'habileté des maîtres et pour l'émulation des disciples. » Une année plus tard, Pison-Dugaland confirmait ces aveux par des paroles qui méritent d'être citées :

L'ancien régime, disait-il, n'avait guère d'autres écoles publiques que les collèges de Jésuites, diversement remplacés après la destruction de cet ordre, et telle province divisée aujourd'hui en trois départements n'avait qu'un ou deux collèges. Et cependant ces établissements suffisaient, sous le rapport de la grammaire, de la latinité, des belles-lettres, à l'enseignement de plus de cent mille prêtres séculiers ou réguliers, d'un nombre de magistrats non moins grand que le nombre actuel, d'un nombre infini de gens de loi, d'un nombre au moins suffisant de médecins. Nous n'avions que quelques écoles privilégiées de mathématiques ou de génie civil ou militaire, et nous n'avons jamais manqué d'architectes ni d'officiers. L'impulsion du génie, l'émulation de la gloire et les avantages pécuniaires de l'art d'écrire ne nous ont jamais laissé manquer de poètes, de littérateurs, ni de philosophes plus ou moins illustres. Une seule compagnie savante, l'Académie des sciences, à peine stipendiée par le gouvernement, suffisait à la gloire et à l'avancement des sciences exactes [2].

Ces hommages rendus à l'ancienne éducation par des révolutionnaires nous avertissent qu'il faut être circonspect dans ses affirmations et éviter avec soin de rabaisser l'enseignement supérieur de l'ancien régime pour exalter d'autant les créations de la Convention. Ne l'oublions pas, ici comme dans tout le reste, la Convention commença par démolir. A ces époques de délire où les passions de la multitude et le hasard des événements portent en haut les hommes qui ont amassé dans l'ombre la haine contre la société, l'envie contre

[1] Voy. le *Moniteur* des 24 et 25 octobre 1795.
[2] Voy. le *Moniteur* du 4 frimaire an VI.

toute supériorité d'éducation, de talent, de situation, de nom et de fortune, on voit ces maîtres d'un jour tourner leur rage contre tout ce qui porte la tête haute. Les incendiaires de la dernière Commune n'étaient que des imitateurs; ils continuaient les traditions de 93. On avait vu, à cette époque, Henriot proposer de brûler la Bibliothèque nationale, Chabot prêcher la guerre aux savants, qu'il traitait d'aristocrates, Barère parler de supprimer les livres et « toutes ces paperasseries qui encombrent le genre humain ». Manuel voulait renverser la porte Saint-Denis, ce qui, dit Grégoire, causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût, à tous les amis des arts. Chaumette faisait arracher les arbres sous prétexte de semer des pommes de terre et portait un arrêt de mort contre les pauvres animaux du Muséum d'histoire naturelle. Hébert insultait la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté. Dumas parlait de faire guillotiner tous les hommes d'esprit, affirmant, chez Robespierre, qu'il n'en fallait plus qu'un [1].

Les conventionnels, pour plaire au tyran, donnèrent libre cours à leurs récriminations contre la science et se livrèrent à des déclamations où le ridicule le dispute à l'odieux. Les attaques que nous avons signalées plus haut contre l'enseignement secondaire atteignaient à plus forte raison l'enseignement supérieur. « Tais-toi, disait Coffinhal à Lavoisier, la république n'a pas besoin de chimie. » On le lui fit bien voir en lui coupant la tête. Que fallait-il au peuple qui venait de conquérir la liberté? « des hommes agissants, vigoureux et robustes » et non des savants, car « les sciences spéculatives détachent de la société les individus qui les cultivent [2] ». La nature seule devait former à la connaissance et à l'amour des institutions républicaines. Aussi Bouquier, dans un rapport [3] qui nous donne l'idée de la violence des haines jacobines contre la science, attaqua avec fureur le projet de faire revivre « ces établissements gothiques où une jeunesse immorale perdait un temps précieux à entasser péniblement dans son cerveau des connaissances toujours futiles et souvent perfides... N'est-ce pas vouloir organiser, s'écriait-il, de nouveaux corps académiques, établir de nouveaux repaires de savants où les égoïstes spéculatifs puissent s'isoler impunément de la société et y nourrir l'aristocratie pédagogique tout aussi funeste que celle du pouvoir arbitraire, de la naissance et des richesses? » Parler en particulier de ressusciter les écoles de droit, c'est vouloir organiser le cortège de la chicane « que la raison et

[1] Voy. le rapport de Grégoire sur le vandalisme, séance du 14 fructidor, an III (*Moniteur* du 30 septembre 1794).

[2] *Moniteur* du 14 décembre 1794.

[3] Séance du 14 germinal, an II (*Moniteur* du 15 avril 1794).

la liberté ont écrasé de leur triple massue; c'est vouloir créer une Sorbonne de légistes avec ses docteurs fourrés et non fourrés. » Est-ce que des esprits rétrogrades croiraient pouvoir arrêter par de vaines institutions la marche irrésistible de la révolution? Non, elle « renversera ces chaires où l'intérêt professait avec impudence l'art meurtrier de la chicane sous le titre imposant de science des lois. » A-t-on besoin de science pour savoir mourir? « Est-ce dans les antres des *atqui* et des *ergo* qu'une foule de héros morts dans les combats avaient appris à haïr les tyrans, à adorer la liberté, à mourir pour la patrie? »

Ces déclamations furibondes dont l'écho se répercutait dans la France entière ne pouvaient manquer d'encourager partout les hommes avides de destruction et de pillage. Aussi le pays ne tarda pas à se couvrir de dévastations et de ruines. Les plus beaux monuments incendiés, les églises profanées, renversées, les bibliothèques, les archives, livrées aux flammes, les tableaux brisés, les statues mutilées, tel est le spectacle que nous présentent à cette époque les différentes provinces. Grégoire, faisant à la Convention le récit authentique de ces dévastations [1], montrait, dans le langage du temps, « le poignard levé pour assassiner les arts, » le vandalisme redoublant de fureur et couvrant chaque jour de nouveaux ravages le sol de la France. Les hommes, les savants, les lettrés, les philosophes ne furent pas plus épargnés que les monuments, et ceux qui célèbrent aujourd'hui sur un ton lyrique les merveilleuses créations de la Convention en matière d'enseignement supérieur pourraient se souvenir que Condorcet, André Chénier et Lavoisier furent ses premières victimes [2].

La mort de Robespierre fut le signal de la réaction. Le moment était venu de réparer tant de ruines. « Un grand homme, disait Grégoire [3], est une propriété nationale. Lions donc le génie d'une manière indissoluble à la cause de la liberté. Il fera circuler partout la sève du républicanisme. »

Le mal était profond, mais il n'était pas sans remède. « Le sommeil des arts en France, s'écriait Chénier, n'est pas un sommeil de mort. Des hommes habiles en tout genre ont échappé au glaive meurtrier du vandale; tous ont gémi, tous ont souffert, mais tous ne sont pas assassinés. » L'harmonieux Lebrun chantait encore la

[1] Rapport sur la dilapidation des arts (*Moniteur* du 30 septembre 1794).

[2] Grégoire (*ibid.*) cite parmi les savants persécutés, Desault, Bitaubé, Thillaye, Cousin, la Harpe, Vandermonde, Ginguené, Lachabeaussière, Lametherie, François-Neufchâteau, Boncerf, Oberlin, Volney, Laroche, Sage, Beffroy, Vigée, etc.

[3] *Ibid.*

liberté, le traducteur des *Géorgiques* exerçait encore dans le silence son talent correct et pur. La Harpe et Ducis n'avaient pas abandonné la scène tragique. Vien, Renaud, Vincent, n'avaient pas jeté leurs pinceaux. Gossec, Méhul, Chérubini, Lesueur, n'avaient pas brisé leur lyre. Houdon, Julien, Pajou, tenaient encore en main le ciseau qui avait fait parler le marbre plein du génie de Voltaire, de la Fontaine et de Pascal. Chénier [1] paraissait se complaire dans cette pompeuse énumération. Y avait-il encore des talents plongés dans la stupeur et dans l'engourdissement, un signal de la Convention nationale allait secouer leur léthargie : « *Il est temps*, disait-il, *que dans la république on puisse avoir du génie impunément* [2]. »

Le Convention se mit, en effet, à l'œuvre, et quelques-unes de ses créations méritent la reconnaissance de la postérité. Chaptal [3], qui avait assisté et pris part à ses efforts, nous montre cette assemblée conservant le dépôt précieux des Arts-et-Métiers, formant le plus bel établissement de musique qui existât en Europe, élevant des écoles de médecine, créant une École normale, concevant et exécutant le vaste plan de l'École polytechnique, accordant un asile et les secours de l'instruction aux sourds-muets, ouvrant des leçons publiques à la Bibliothèque nationale pour l'enseignement des langues orientales, établissant deux écoles d'économie rurale, organisant sous le titre d'écoles de services publics un enseignement complet pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, la géographie et la navigation, réunissant enfin, pour tout perfectionner, dans un même lieu et le même temple sous le nom d'*Institut*, les sciences, les arts et la littérature. Signalons encore ses décrets relatifs au Muséum d'histoire naturelle, à l'unité des poids et mesures, au Bureau des longitudes.

Ira-t-on conclure de cette longue énumération qu'il faut faire honneur de toutes ces créations à la Convention nationale. Ce serait commettre une grande erreur. Plusieurs de ces établissements avaient pris naissance avant elle, plusieurs autres ne lui doivent pas leur prospérité. L'Institut était représenté avant 1789 par l'Académie française qui avait compté dans ses rangs des noms immortels, par l'Académie de peinture et de sculpture, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par l'Académie des sciences. Les services rendus par cette dernière avaient été si éclatants, que la révolution

[1] *Moniteur* du 29 septembre 1794.

[2] La Convention accorda des pensions aux savants, aux gens de lettres et aux artistes. Voyez à ce sujet, le rapport de Grégoire dans le *Moniteur* des 10 et 11 octobre 1794, et une liste des savants à récompenser dressée par Chénier. (*Moniteur* du 17 nivôse an III, 6 janvier 1795.)

[3] *Moniteur*, t. XXI, p. 190 et suiv. (année 1801).

n'osa pas la proscrire. Il y avait des facultés de droit et de médecine, une école des ponts et chaussées, des écoles militaires[1], en particulier pour l'artillerie et le génie. Il existait un Jardin des plantes pourvu de collections d'anatomie, de minéralogie et de zoologie, de chaires de botanique, de chimie et d'anatomie. On n'avait pas attendu la Convention pour enseigner les langues orientales au Collège de France, pour abolir les jurandes et les maîtrises et encourager les arts et métiers, pour s'occuper des sourds-muets et des jeunes aveugles, pour créer des musées et des bibliothèques. L'idée même de l'Ecole normale, que la Convention ne put faire vivre plus de trois mois, n'appartient pas à la Révolution[2]. Quand on étudie de près l'histoire de ces diverses institutions, on ne trouve guère que la création de l'École polytechnique dont on puisse faire honneur à la Convention. Dans les autres établissements d'enseignement, les améliorations qu'elle apporta étaient le résultat nécessaire de ce mouvement irrésistible qui depuis plus de trente ans poussait la nation vers l'étude des sciences physiques et mathématiques. Tout autre gouvernement eût opéré les mêmes réformes sans accumuler les mêmes ruines.

Il nous paraîtrait dès lors imprudent d'afficher pour ces créations un enthousiasme aveugle. A quoi bon décrire avec complaisance les vices des anciennes écoles de droit, lorsqu'on est obligé d'avouer ensuite que la révolution, après les avoir détruites, ne sut rien mettre à leur place. La Convention, qui avait aboli toutes les facultés de médecine, réussit, il est vrai, à fonder trois écoles de santé[3], où de brillants professeurs vinrent enseigner les sciences qu'ils avaient apprises dans l'ancien régime. Ira-t-on affirmer que la nouvelle organisation était parfaite. En 1802, lorsque Fourcroy voulut porter à six le nombre de ces écoles, il accompagna leur éloge d'un aveu précieux à recueillir.

Depuis, disait-il, le décret du 18 août 1792, qui a supprimé les universités, les facultés et les corporations savantes, il n'y a plus eu de réception régulière de médecins et de chirurgiens. L'anarchie la plus complète à pris la place de l'ancienne organisation. Ceux qui ont appris

[1] Un règlement du roi du 28 mai 1776 affectant douze collèges aux Écoles militaires en confiait cinq aux Bénédictins, trois aux Oratoriens, une aux Chanoines réguliers, une aux Minimes.

[2] Déjà l'abbé Pélissier avait développé le plan de l'École normale dans un mémoire. Le Parlement, en réunissant divers collèges à Louis-le-Grand, après l'expulsion des Jésuites, avait eu pour but de faire de cet établissement une véritable école normale.

[3] Ces trois écoles furent établies à Paris, Montpellier et Strasbourg (loi de frimaire an III).

leur art se trouvent confondus avec ceux qui n'en ont pas la moindre notion. Presque partout on accorde des patentes également aux uns et aux autres. La vie des citoyens est entre les mains d'hommes avides autant qu'ignorants. L'empirisme le plus dangereux, le charlatanisme le plus déhonté, abusent partout de la crédulité et de la bonne foi. Aucune preuve de savoir et d'habileté n'est exigée. Ceux qui étudient depuis sept ans et demi dans les trois écoles de médecine, instituées par la loi du 14 frimaire en III, peuvent à peine faire constater les connaissances qu'ils ont acquises et se distinguer de la foule des prétendus guérisseurs qu'on voit de toutes parts. Les campagnes et les villes sont également infectées de charlatans qui distribuent les poisons et la mort avec une audace que les anciennes lois ne peuvent plus réprimer. Les pratiques les plus meurtrières ont pris la place de l'art des accouchements. Des rebouteurs et des maiges impudents abusent du titre d'officiers de santé pour couvrir leur ignorance et leur avidité. Jamais la foule des remèdes secrets, toujours si dangereux, n'a été si dangereuse que depuis l'époque de la suppression des facultés de médecine [1].

De telles paroles ne peuvent manquer de tempérer notre enthousiasme pour les créations de la Convention ; aussi il nous semble que les considérations qui précèdent permettent de tirer les conclusions suivantes :

1° La plupart des établissements d'enseignement supérieur dont s'occupa la révolution avaient pris naissance avant 1789.

2° La Convention réussit à en perfectionner quelques-uns et à en créer d'autres, comme l'École polytechnique.

3° Là encore on la vit détruire certaines institutions qu'elle ne sut pas remplacer. Plusieurs de ses créations restèrent sans vie [2] ou présentaient des lacunes que notre siècle devait combler.

N'oublions pas d'ailleurs que sa tâche était ici plus facile à remplir que dans les autres parties de l'instruction publique. Pour faire prospérer les établissements d'enseignement supérieur, il suffit de recruter un petit nombre de maîtres éminents, et ce sera l'éternelle gloire de l'ancienne éducation d'avoir formé des hommes capables de professer avec éclat dans les institutions nouvelles. Dans ces conditions, les élèves ne pouvaient faire défaut. Les écoles spéciales, nécessairement peu nombreuses, qui ont pour mission de préparer aux différentes carrières de la société, attirent toujours la jeunesse par l'appât même de la récompense qui suit immédiatement les

[1] Voy. *Recueil de lois et décrets*, etc., t. II, p. 344-356.

[2] Chaptal signale dans son rapport comme étant en activité en 1801 les écoles « de médecine, de musique, des ponts et chaussées, des mines, d'histoire naturelle, l'École polytechnique. »

études [1]. Aussi le succès relatif de la Convention nationale dans l'organisation de l'enseignement supérieur ne saurait nous faire oublier l'impuissance de ses efforts dans l'enseignement primaire et secondaire. C'est ici surtout qu'elle devait déployer son génie organisateur. Si, après avoir supprimé sur tout le sol de la France les écoles et les collèges, elle eût suscité partout d'autres maîtres et peuplé d'élèves les nouvelles maisons d'instruction primaire et secondaire, nous pourrions maudire l'inspiration qui l'avait poussée à détruire ; mais nous ne saurions nous empêcher de rendre hommage à sa puissance créatrice. Nous avons vu qu'ici elle ne sut qu'abolir sans rien fonder.

Quelle fut la vraie cause de cette incapacité irrémédiable. Le spectacle d'une telle impuissance, au milieu de tant d'essais d'organisation poursuivis pendant dix ans et frappés de stérilité, malgré tant de rapports, tant de lois, tant de tentatives avortées, malgré tous les efforts d'un gouvernement maître de la France, qui avait à sa disposition, avec ses trésors, les armées qui avaient vaincu l'Europe, est une leçon pour la postérité. Nous y trouvons la preuve qu'en matière d'instruction publique, tout pouvoir, fût-il la Convention, devra toujours compter avec le corps professoral, avec les traditions classiques et surtout avec la volonté des familles.

Les deux hommes qui, à cette époque, apportèrent le plus d'ardeur et de compétence dans les discussions pédagogiques, Lakana et Daunou, se refusant à douter de la toute-puissance de la révolution en matière d'enseignement, cherchèrent à expliquer d'une autre manière son insuccès. On ne pouvait s'employer en même temps, disait Lakanal, [2] à éclairer la France et à la faire triompher. Les événements parlaient assez d'eux-mêmes, et les législateurs qui, dans ces circonstances, se seraient occupés d'éducation « auraient ressemblé à des astronomes qui, à l'instant où des comètes secouent leur chevelure étincelante sur la terre, se renfermeraient dans leur cabinet pour écrire la théorie des comètes ». Il fallait savoir attendre. Le temps devait être, en quelque sorte, « le professeur universel de

[1] Nous aimons à confirmer ces considérations par les paroles suivantes de Fourcroy : « En général, disait-il, les institutions d'études supérieures ont eu des avantages plus marqués, soit par l'ancienneté même de l'existence de quelques-unes d'entre elles et par l'habitude contractée d'en suivre l'instruction, soit par l'utilité plus prochaine et plus immédiatement sentie des objets d'enseignement qu'on y trouve. Mais ces écoles offrent encore des lacunes indispensables à remplir. Il n'y a pas d'écoles de droit et de jurisprudence, dont il est impossible de se passer. Trois écoles de médecine sont trop peu nombreuses pour l'étendue du territoire et pour la population actuelle de la France, » etc. (Discours du 20 avril 1802. *Recueil,* etc., t. II, p. 55 et suiv.)

[2] *Moniteur* du 28 octobre 1794.

la république. » La France républicaine, ajoutait Daunou [1], devait montrer les vertus et la valeur de Rome guerrière avant de briller comme Rome victorieuse de l'immortel éclat de tous les arts de la paix. Dans ces années de péril et de combat, les Français ne pouvaient guère étudier qu'un seul art, celui de vaincre. Les distractions continuelles de la pensée, le délire de l'esprit public, les divagations de l'opinion et surtout les querelles des partis, les guerres de faction, avaient rendu toute organisation impossible. Durant trois années, les lettres avaient suivi la destinée de la Convention nationale, gémissant sous la tyrannie de Robespierre et montant sur les échafauds avec ceux qu'il envoyait à la mort. Dans ces temps de calamités, le patriotisme et les sciences, confondant leurs regrets et leurs larmes, redemandaient aux mêmes tombeaux des victimes également chères. Après cette longue expérience d'agitations fatigantes, après cette lassitude de mouvements tumultueux, les esprits ne pouvaient manquer de se porter enfin avec plus de charme aux paisibles jouissances de la littérature et des sciences.

Voilà en quels termes les principaux rapporteurs de la révolution, ayant à s'expliquer sur son insuccès en matière d'éducation, plaidaient les circonstances atténuantes. Que faut-il penser de ce plaidoyer? Au fond la révolution montra la même impuissance à rétablir l'enseignement en France que les autres services publics, et ce qui fait mieux encore sur ce point ressortir sa faiblesse, c'est qu'elle avait mis à la réorganiser un zèle et une persévérance qu'elle n'apporta au même degré dans aucune autre partie de l'administration. Pour expliquer cette éclatante défaite, on nous dit avec Lakanal et Daunou qu'elle ne pouvait s'occuper en même temps de la guerre et de la paix, du soin d'éclairer la France et de la faire triompher. Cette raison peut être fondée, mais elle ne saurait expliquer douze années d'essais, de tentatives incessantes et toujours stériles. Les guerres du Consulat et de l'Empire n'empêchèrent pas Napoléon d'organiser en France l'instruction publique. Nous croyons dès lors que cette impuissance de la révolution tient à des causes plus profondes, qu'il nous reste à faire connaître. Il nous semble que cet exposé ne sera pas sans lumières pour les questions brûlantes qui s'agitent en ce moment. Nous rencontrerons tout d'abord la prétention déjà ancienne d'écarter la religion de l'enseignement, ce qui nous permettra d'éclairer par l'expérience du passé la loi qu'on nous prépare sur l'instruction *laïque*.

L'abbé Augustin SICARD,
vicaire de Saint-Philippe du Roule.

[1] *Moniteur* des 24 et 25 octobre 1795.

ADIEU A LA MUSE

I

Pars et remporte au ciel le meilleur de mon âme,
O souffle inspirateur qui réglais tout en moi;
Quitte ce corps vieilli, ce cœur triste et sans flamme,
Muse! il n'y reste rien qui soit digne de toi.

Muse, je te dois tout, mes courts instants de joie,
Ma sereine vigueur à porter les ennuis,
La clarté qui m'attire et m'a montré ma voie,
Ce que j'ai rêvé d'être et le peu que je suis.

Toi seule, à travers l'âme et la nature entière,
As porté devant moi l'infaillible flambeau,
O Muse! Et c'est par toi, ma force et ma lumière,
Que j'essayai le bien, que j'entrevis le beau.

Tu m'as fait adorer des splendeurs invisibles
Dans la morne épaisseur des ombres d'ici-bas;
Tu m'as fait parcourir, aux seuls endroits paisibles,
Ce globe ensanglanté par tant d'affreux combats.

J'ai passé, plein de toi, sur les monts, sur les pentes,
Dans les halliers impurs, au bord d'infectes eaux
Prodigues de poisons et de bêtes rampantes...
Je n'ai vu que le ciel, ouï que les oiseaux.

Sur l'ortie et l'ajonc tu me cueillais des roses,
De douces pommes d'or sur les hideux buissons;
Des funèbres soupirs sortant de toutes choses
Tu m'aidais à former de joyeuses chansons.

Dans la ville, au milieu des haines, des souillures,
Tu peuplais de tes fleurs mes austères chemins;
Par toi, sourd aux clameurs, à l'envie, aux injures,
Je bénissais la terre et j'aimais les humains.

Soigneuse de mon cœur, comme une chaste mère,
Sous tes voiles d'azur tu me cachais le mal;
J'ai marché sans rien voir de bas et d'éphémère,
Ne quittant pas des yeux l'éternel idéal.

Dans ce siècle haineux où l'on s'entre-dévore,
Croyant de la beauté, j'ignorais nos laideurs;
Tu dirigeais ma foi vers la future aurore,
Et j'y nageais d'avance en des flots de splendeurs.

Tu me gardais, ô Muse, enfant parmi les hommes :
Hier encore, en pleurant des forfaits odieux,
Je nous voyais meilleurs, hélas ! que nous ne sommes,
Et la seule vieillesse a dessillé mes yeux.

Alors tu m'as sauvé du doute et du blasphème,
Grâce au noble avenir qu'il est bon d'entrevoir;
Tu m'emportas sans cesse au-dessus de moi-même;
J'y trouve et j'y conserve une vertu, l'Espoir,

II

Muse, as-tu bien connu la ferveur de mon culte?
Sais-tu ce que j'ai fait dans l'ombre, à chaque pas,
Pour qu'un grain de poussière et l'ombre d'une insulte
Sur tes pieds adorés ne rejaillissent pas ?

Je te portais en moi comme on porte un calice,
Et tenant haut mon cœur dépouillé de mes sens,
Tel qu'un prêtre à l'autel durant le sacrifice,
Je te cachais aux yeux sous des voiles d'encens.

Je ne t'enseignai point l'ivresse et le délire :
L'esprit pur dans mes vers domptait la passion,
Et je n'ajoutai pas une corde à ta lyre
Pour la mollesse infâme ou l'âpre ambition.

Je n'ai point détrempé tes fibres sous mes larmes :
Rebelle aux vains plaisirs comme aux lâches douleurs,
Je n'ai pleuré qu'au temps des civiques alarmes,
Et je portais du fer sous tes myrtes en fleurs.

Je ne t'ai jamais fait encenser le vulgaire;
Jamais pour des bravos, ou pour des gains plus sûrs,
Mon vers ne courtisa, pâle thuriféraire,
L'obscène multitude ou les pouvoirs impurs.

Ami des laboureurs, du peuple qui travaille,
J'ai dit sa vertu simple et soutenu ses droits;
Mais je n'ai pas hurlé d'hymnes à la canaille
Après avoir chanté les naissances des rois.

Je sais en quel mépris, reine de l'harmonie,
Tu tiens les vils railleurs et leur rire hébété;
L'amour et le respect sont l'âme du génie;
Il combat et s'indigne avec sérénité.

Tes saints courroux n'ont rien des fureurs populaires.
Quand Dieu t'appelle à l'œuvre et qu'il faut obéir,
Le pur enthousiasme éclate en tes colères,
Et, terrible aux méchants, tu frappes sans haïr.

Ainsi, lorsque alarmé de sinistres augures,
J'ai suscité ton fouet sous un règne fatal,
Je ne m'abaissais pas à venger mes injures,
Et je n'eus, comme toi, d'ennemi que le mal.

Soldat de l'idéal, vengeur des droits de l'âme,
Je ne t'ai point soumise aux tribuns insensés,
Et de sa gaîne d'or je n'ai tiré ta lame
Qu'au nom de la pudeur et des dieux offensés.

Un seul jour, l'œil sanglant et l'écume à la bouche,
J'ai voulu de ma haine embraser tous les cœurs,
Je t'ai de Némésis prêté l'accent farouche...
La France agonisait sous d'horribles vainqueurs.

Toi qui sondas mes reins, ma poitrine meurtrie,
Muse, et seule as compté tous les pleurs de mes yeux,
Tu sais si je frémis à ce mot : la Patrie,
Tu sais l'ardent amour que je porte aux aïeux !

Muse! avant que je rentre en l'éternel silence,
Témoignons devant tous de notre ferme foi :
Répétons-le, tous deux, ce nom sacré de France...
Tu le feras redire à de meilleurs que moi.

J'ai fait ce que j'ai pu! languissante et fragile,
Ma fibre a sous tes doigts faiblement résonné :
J'ai confessé, du moins, la France et l'Évangile,
J'ai fait ce que j'ai pu... je serai pardonné!

Qu'importe si la foule ignore mes ouvrages!
Tu ne m'as rien dicté qui me laisse un remords,
Et nul fantôme impur évoqué de mes pages
Ne troublera mon âme à l'heure de la mort.

III

Mais si je t'abritai des souillures humaines,
Si mon vers pur et fier garda tes chastes lois,
Muse, ô mon seul recours, ma force dans mes peines,
Connais ma vie entière et ce que je te dois.

Prêtresse des hauts lieux, sérénité suprême,
L'amour que j'ai pour toi, tu me l'as bien rendu :
Contre les noirs destins, les hommes et moi-même,
Sur mes âpres sentiers tu m'as bien défendu.

Par toi, sans m'arracher une note plaintive,
Le mal sur moi s'épuise et j'en reste vainqueur;
Sous l'ongle du vautour qui ronge ma chair vive
Mes vers calmes et forts jaillissent de mon cœur.

Qu'est-ce que la douleur? Effroyable mystère
Qui torture l'esprit aussi bien que le corps!
Mais ces cris de mes os, ta voix les a fait taire,
Et tu forces mon âme à rendre des accords.

Pour arriver à toi tout m'était un obstacle,
Les besoins du présent, l'effroi de l'avenir...
Mais j'avais entr'ouvert, un soir, ton tabernacle,
Et dès qu'on t'aperçoit on veut t'appartenir.

Je l'ai voulu! poussé, forcé sur d'autres routes,
Mais vers ce but toujours dirigeant mon sillon,
Je l'ai voulu! j'osai, malgré mes propres doutes;
Les sarcasmes des sots m'étaient un aiguillon.

Jamais, sur tes autels, les sombres destinées
Ne laissaient ma ferveur s'épandre un jour entier;
Mais je te retrouvais en mes nuits obstinées
Et j'oubliais dans l'art les soucis du métier.

La vie est un combat, telle est la loi commune :
Et l'amant du vrai beau, le poète insoumis,
L'homme qui tient son cœur plus haut que sa fortune,
Lui qui ne veut qu'aimer n'a que des ennemis.

Au vol de l'esprit pur, ici-bas, tout s'oppose;
Les biens comme les maux retardent son essor,
Mille obstacles chéris tiennent la route close,
A chaque heure qui sonne il en survient encor;

Je ne les connais pas ces obstacles qu'on aime!
Mille ennemis plus forts nous tenaient séparés,
O Muse, et pour l'honneur, pour la vie elle-même,
Ce sont de vrais combats que nous avons livrés.

Grâce à toi j'ai vaincu! mon œuvre est achevée,
Mais tu sais à quel prix et sous quelles clameurs.
Mon œuvre! elle n'est pas celle que j'ai rêvée;
Merci pourtant, ô Muse, elle est faite et j'en meurs.

Jamais la paix, un jour certain, un travail libre!
Sur toutes mes ardeurs soufflait un froid mauvais,
Un ongle dans mes flancs déchirait quelque fibre,
Mais je prenais ta main et tu me relevais.

Aux heures de l'esprit heurtant une faible porte
Et de son poing grossier brisant tous les verroux,
La prose, chaque jour plus altière et plus forte,
Faisait tonner chez moi ses stupides courroux.

Mon sang se révoltait dans ma chair frémissante,
Je tombais éperdu, Muse, de ta hauteur;
Mais toi, tu ravivais l'âme toute-puissante
Et reprenais ton œuvre, ô souffle créateur!

Ainsi le vil caillou, lancé dans l'eau profonde,
La ride à la surface et l'agite un moment;
Il ne saurait troubler pas plus qu'arrêter l'onde
Qu'une pente amoureuse entraîne doucement.

Après un court frisson, je rentrais sur ma voie
Marchant vers les devoirs qui m'attendaient ailleurs,
Vers d'autres ennemis affrontés avec joie,
Et je me reposais dans ces combats meilleurs.

Oublions tout! hormis tes dons, Muse, immortelle
Qui me tiens libre et fort au sein de la douleur;
Toi par qui chaque jour l'esprit se renouvelle,
Réchauffant mes vieux os de sa jeune chaleur.

Jusqu'ici, pas à pas, tu voulus bien me suivre.
Mais, pars, laisse-moi seul, je n'ai plus qu'à souffrir,
Porte à d'autres tes soins, j'ai fait mon dernier livre,
Va-t'en!... Tu reviendras pour m'aider à mourir!

Tous ceux par qui je fus honnête homme et poète,
Et le père et la mère et les braves ayeux,
Évoqués avec toi seront à cette fête,
Lorsque ta douce main me fermera les yeux.

Et je les rouvrirai dans la lumière ardente
Dont le doute à jamais fuit les rayons vainqueurs,
Dans ces concerts ouïs par Virgile et par Dante,
Où, sans nuls désaccords, chanteront tous les cœurs.

Là, tu ne seras plus une autre que moi-même,
Ton esprit et le mien se fondront sans retour;
Et je m'enivrerai, dans notre hymen suprême,
D'éternelle raison et d'éternel amour.

Victor de Laprade.

POUR DEUX !

Une horrible famine sévit actuellement en Irlande et en Silésie, et ni la richesse britannique ni les milliards de notre rançon n'empêchent des familles et des villages de mourir de faim, en Angleterre et en Prusse, comme au temps des vieilles disettes. L'Irlande surtout est cruellement éprouvée, et l'épiscopat catholique du Royaume-Uni adresse les appels les plus pressants à la charité de l'Europe entière. Mgr le comte de Paris s'est empressé d'envoyer son offrande aux malheureux Irlandais ; nos évêques font écho à leurs collègues de la Grande-Bretagne ; partout des quêtes et des souscriptions s'organisent, et c'est pour exciter ce généreux courant de l'esprit public qu'une femme dont l'Académie française a couronné plus d'une fois le talent nous adresse les strophes suivantes, où l'inspiration la plus élevée s'unit au plus noble sentiment chrétien.

(*Note de la rédaction.*)

Chaque jour à nos cœurs apporte une souffrance...
Si, par le monde entier, cent fléaux déchaînés
Fustigent coup sur coup les peuples consternés,
Le jour du dévouement est le jour de la France :
Son grand cœur ne sait point les horizons bornés !

*
* *

Quand l'Orient, tiré de sa vie enivrante,
Ayant vu le soleil dévorer ses moissons,
Sous les ongles de fer d'une mort déchirante
Oubliait ses parfums, ses rêves, ses chansons,

Et tombait affamé sur sa terre féconde,
La France, de pitié, tressaillit à ses cris!
Elle trouva de l'or pour secourir Golconde,
Du pain pour l'Indoustan, qu'Albion nous a pris!

Hier, chez les Kalmoucks, ce fut terreur immense
Sous la peste livide et son souffle brûlant...
Hier, c'était Murcie et les flots en démence...
Szegedin effarée et son fleuve hurlant!...
France, qui n'étais point aux frimas aguerrie,
Quel froid du Nord hier te tint sous ses harpons!
Dans les murs de Paris c'était la Sibérie...
Et les glaçons fauchaient les piles de nos ponts!

De tant de malheureux battus par la tempête
Un sourire de toi soulageait les douleurs;
Car, si ta pitié même a des accents de fête,
Partout elle répand son or avec ses fleurs.
Des désastres humains la liste n'est point close...
Garde ton cœur ouvert, ne ferme pas ta main.
Le parti du malheur est toujours noble cause:
France, à des affamés peut-on dire: A demain!

Les peuples que la faim pousse à la frénésie,
Dont les cris, de deux parts, nous arrivent en chœur,
En ce jour, c'est l'Irlande et c'est la Silésie,
— La fidèle alliée et le cruel vainqueur!

*
* *

France, un double frisson passe sur tes épaules...
— Et lequel de tes fils ne le sent qu'à moitié! —
Mais suspends aujourd'hui ta juste inimitié:
Se venger en bienfaits, c'est le plus beau des rôles...
Ah! ne frémis que de pitié!..

A ces deux grands appels pourrais-tu rester sourde?
Saurais-tu, pour un seul, trouver du dévoûment?
De choisir a-t-on droit en un pareil moment?
Quand sur notre ennemi la main divine est lourde,
Qui de nous oserait murmurer: Châtiment!...

— O dur combat d'un cœur de Français et d'apôtre! —
France, à la Silésie, à la fidèle Érin,
Quels titres de l'histoire a gravés le burin?
— L'une a donné son sang, l'autre a versé le nôtre...
Mais toutes deux manquent de pain!

D'autres que toi diraient, en détournant la tête:
« Ces peuples, dépecés jadis par les Germains,
« Furent plus âpres qu'eux et plus qu'eux inhumains...
« C'est aux Allemands seuls à nourrir leur conquête!... »
— Mais on meurt des deux parts... et je tends les deux mains!!!

UNE FRANÇAISE.

Février 1880.

REVUE DES SCIENCES

Découvertes et inventions. — Chronique de l'électricité. — La lampe électrique d'Edison. — Les dépêches américaines. — Ce que l'on a dit et ce qui est. — La réalité. — La lumière électrique par incandescence. — Expériences de Menlo-Park. — Les becs électriques en charbon de carton. — La lumière dans le vide. — Observations critiques. — Essais analogues et antérieurs à ceux de M. Edison; leur insuccès. — Lampes Changy, Lodyguine, Kosloff, etc. Conclusion. — Nouveaux systèmes de brûleurs électriques. — Transmission de la force par un fil électrique. — Différents essais. — Le chemin de fer électrique Siemens. — Statistique médicale : les bègues; leur répartition géographique en France. Origine du bégaiement. — Moyens de le corriger. — Chimie médicale : action de la pilocarpine sur le développement des cheveux. — Un remède singulier. — Physique médicale : moyen de faire entendre les sourds. Les audiphones.

Il s'est fait certain bruit, ces temps derniers, autour de la lampe électrique de M. Edison, l'inventeur en vogue de l'autre côté de l'Atlantique. On a télégraphié de New-York que le problème de l'éclairage électrique était enfin résolu et que nous pourrions bientôt avoir nos maisons brillamment illuminées pour une dépense journalière insignifiante. On a été jusqu'à désigner la lampe Edison sous le nom de « lampe magique. » Et, en effet, les résultats annoncés sont bien faits pour surprendre les personnes qui sont au courant des progrès de l'électricité.

M. Edison possède, comme on sait, un très beau laboratoire à Menlo-Park, aux environs de New-York. Quelques villas s'élèvent au milieu des arbres autour du laboratoire. Ce sont ces maisons que M. Edison a naturellement choisies, d'abord pour faire ses essais; chaque villa a été éclairée pendant près de quinze jours par les lampes Edison. Les dépêches ont annoncé que la lumière était absolument fixe, douce au regard et d'une teinte chaude, ne rappelant en rien ce ton blafard de la lumière électrique. On avait pris les ateliers Edison comme station centrale. Une machine à vapeur faisait fonctionner des générateurs d'électricité, et le courant était transmis aux différentes lampes des maisons par des fils suivant les tuyaux de gaz. Le système serait complet; en ce sens que tout aurait été combiné pour une exploitation immédiate. Ainsi chaque propriétaire aurait un compteur dans sa maison qui lui révélerait la quantité d'électricité dépensée avec une exactitude parfaite. Le courant électrique, en pénétrant au logis, passerait effectivement à travers un bain galvanique, et déposerait du cuivre sur une lame de fer. De la quantité de cuivre déposée, on déduit la dépense de l'électricité. Chaque lampe peut donner une quantité de lumière

variable, absolument comme un bec de gaz ouvert en plein ou à moitié; on peut ainsi produire, par bec électrique, depuis 2 bougies jusqu'à 16 bougies. A l'usine productrice d'électricité, un appareil indicateur fait savoir la quantité d'électricité qui n'est plus absorbée utilement. Alors on diminue la production et on règle le débit en conséquence. On ajoutait aussi que, pendant le jour, le courant électrique, sans emploi, pourrait servir à mettre en mouvement de petites machines d'atelier, des tours, des machines à coudre, etc. On aurait donc à domicile, tout à la fois et de la lumière et de la force à très bon compte, le tout étant apporté simplement dans chaque appartement par un modeste fil télégraphique.

Quant à la lampe qui résout si bien le problème compliqué de l'éclairage électrique, rien de si rudimentaire et de si facile à concevoir. Tout le monde sait que lorsqu'on fait passer un courant électrique à travers un fil fin de platine, ce métal s'échauffe, rougit et devient étincelant. De même si l'on substitue au platine, qui, dans ces conditions, finit par fondre, un petit morceau de charbon, le charbon brille à son tour d'un éclat magnifique. Il ne fond pas, mais il se consume. On produit ainsi une très belle lumière connue des électriciens sous le nom de « lumière par incandescence », par opposition à celle dont on se sert ordinairement et qui est connue sous le nom de « lumière par arc voltaïque ». Les régulateurs électriques, les bougies électriques, sont fondées sur l'utilisation de l'arc voltaïque. Quand un courant passe entre deux baguettes de charbon juxtaposées bout à bout, si on écarte les charbons, le courant passe encore sous la forme d'un arc lumineux. C'est cet arc, et surtout l'incandescence des charbons entre lesquels il se produit, qui engendrent la lumière électrique que nous connaissons tous.

Les baguettes de charbon s'usent assez vite, et il faut les remplacer. M. Edison, pour tourner cette difficulté, qui n'est pas sans graves inconvénients en pratique, préféra adopter le principe de l'incandescence. Il chercha un bec inusable en platine, par exemple, que le courant électrique pourrait rendre lumineux sans le détériorer. Il est clair que, dans ces circonstances, il suffirait, chaque soir, de pousser un bouton pour se procurer de la lumière aussi facilement, plus facilement même qu'en ouvrant un bec de gaz. Il n'y aurait plus à s'occuper d'allumer le bec. Les premiers essais de M. Edison lui démontrèrent que le platine s'altère à la longue sous l'action du courant. Il eut l'idée d'enfermer le platine dans un globe de verre dépourvu d'air. Il obtint de meilleurs résultats. Il en était là de ses recherches, quand il songea à en revenir au charbon, qui ne coûte rien, et à empêcher sa combustion en le plaçant également dans le vide. Les charbons d'origine végétale donnent plus d'éclat que les autres. Il découpa, en conséquence, dans une feuille de carton Bristol une languette de moins d'un centimètre de largeur sur quelques centimètres de longueur; il la recourba en forme de fer à cheval et la porta dans un creuset de métal à la chaleur rouge. Le carton se carbonisa et la languette se transforma en un filament charbonneux.

Ce petit filament fut installé au milieu d'un globe de verre sur des fils de platine destinés à transmettre le courant électrique. On fit le vide dans le globe. Quand le courant passa, le filament de charbon devint lumineux et produisit une lumière équivalente à celle de 12 à

16 bougies. Selon M. Edison, ce charbon résiste parfaitement aux variations de température auxquelles il est soumis, il ne s'altère pas et, au bout de vingt jours d'éclairage, il aurait conservé toutes ses propriétés primitives.

Une lampe ainsi construite, coûte à peine 1 fr. 25. Avec la force d'un cheval-vapeur, on peut alimenter huit lampes, soit produire une lumière équivalant à celle de 150 bougies.

Tel est brièvement le système Edison dans ses traits essentiels. Les expériences de Menlo-Park auraient été couronnées d'un plein succès, et l'on serait sur le point de faire une première application du système à l'éclairage d'un quartier de New-York.

On ne s'attend pas à ce que de Paris nous émettions une opinion absolue sur un système qui fonctionne au delà de l'Océan. Nous ne nous permettrons de formuler un jugement que lorsque la lampe de M. Edison sera à notre portée. Cependant nous croyons utile, dès maintenant, de faire quelques réserves prudentes. Le système de l'inventeur américain est complexe ; il comprend des machines génératrices d'électricité et la lampe. Les générateurs d'électricité ne semblent pas mieux combinés que les générateurs dont on se sert en Europe. L'inventeur accuse un rendement supérieur. Nous ne pouvons que lui en donner acte ; mais on se trompe souvent quand on cherche à apprécier le rendement des machines magnéto-électriques. Il est à craindre qu'il ne se soit glissé quelques erreurs dans les expériences entreprises à cet égard. Ce qui tendrait à le faire supposer, c'est qu'en définitive M. Edison fournit 150 bougies par force de cheval ; ce n'est pas là un résultat qui n'ait déjà été atteint et même largement dépassé en France et en Angleterre. Quant à la lampe, le point capital du système, nous n'y trouvons de prime abord aucune nouveauté saillante. M. Edison emploie un charbon végétal ; il s'imagine avoir découvert que le charbon végétal produit une lumière beaucoup plus belle que le charbon minéral ; mais nous le savions tous. Dès 1859, M. du Moncel mettait le fait hors de doute. Il enferme son charbon dans un globe vide d'air ; mais ignore-t-il donc que bien avant lui on a construit des lampes sur le même principe? Citons en passant les lampes de MM. de Changy (1858), King, Lodyguine, Bouliguine, Kosloff, Sawyer, Man, Lontin, etc. Peut-être n'a-t-on pas oublié les essais qui furent faits publiquement, en 1872, de la lampe Kosloff chez M. Truc, lampiste, à Paris. De petites baguettes de charbon étaient rendues incandescentes dans un globe de verre. L'oxygène de l'air était rapidement absorbé par la combustion d'un peu de charbon, et l'incandescence se continuait ensuite au milieu d'azote sans nouvelle perte de substance. Ces lampes donnaient à la fois une lumière douce et brillante, d'un excellent effet. Malheureusement toutes ces lampes à incandescence dans le vide ou dans un gaz inerte échouèrent en pratique. Le courant désagrégeait le charbon, et le globe se couvrait de pellicules noires qui le salissaient. On y avait renoncé.

L'invention d'Edison est donc en quelque sorte dans le domaine public. Nous concevons parfaitement que son succès ait été considéré par les électriciens comme très problématique. Cependant il ne faudrait pas non plus exagérer les faits et accueillir la nouvelle lampe par une fin de non-recevoir. Il serait possible qu'à l'aide d'un dispositif particulier M. Edison fût parvenu à éviter les graves inconvénients constatés dans les premiers types de lampes à incandescence. Dans ce cas, l'invention

lui appartiendrait évidemment, car il pourrait répondre : « La preuve que j'ai doté le public d'une véritable invention, c'est que les lampes que vous me signalez ne sont employées nulle part, et la mienne brille tous les soirs. » Toute la question est là. Oui ou non, la lampe Edison fonctionne-t-elle sans arrêt au moins un mois de suite? Si ce résultat était obtenu, ce serait déjà beaucoup, car on pourrait facilement renouveler les lampes de temps en temps sans grand inconvénient pratique. Mais, nous le répétons, rien ne nous prouve qu'il en soit ainsi, et nous sommes bien obligés de conclure que nous sommes juste aussi avancés qu'auparavant, et que la nouvelle invention américaine a besoin de faire ses preuves devant les yeux des juges compétents avant d'être prise au sérieux par le public. Ne nions pas la possibilité de la solution annoncée, mais attendons prudemment que l'on nous démontre qu'elle existe réellement [1].

On a beaucoup parlé également, depuis quelques mois, de différents nouveaux systèmes de brûleurs électriques; les brûleurs Jamin, Werderman, Siemens, Lontin, Thomassi, Sawyer, etc. Nous ne nous arrêterons pas à décrire ces différents systèmes, tant qu'ils ne seront pas entrés dans la pratique courante, et nous doutons fort que pour quelques-uns d'entre eux, au moins, cette heure sonne jamais. En tout cas les essais se poursuivent de toutes parts. Attendons patiemment les résultats.

Signalons à ce propos, cependant, puisque nous parlons des applications industrielles de l'électricité, quelques expériences intéressantes entreprises pour transmettre la force. Il est beaucoup de circonstances où l'on a sur un point de la force disponible qui reste sans emploi, alors qu'un peu plus loin elle pourrait rendre des services. Par exemple, une chute d'eau, un torrent ne sont pas utilisés, et si leur force pouvait être transportée quelques cents mètres plus loin, elle ferait fonctionner les outils, les machines d'une fabrique, d'une scierie, etc. On a combiné beaucoup de systèmes pour utiliser la force à distance : transmissions par l'air comprimé, par les câbles télodynamiques, etc. Quelques lignes sur l'emploi tout récent de l'électricité. On se propose de transmettre la force par un fil télégraphique.

Le système a été expérimenté à Sermaize pour faire fonctionner, à distance, des charrues; il l'a été plus récemment à Noisiel, dans l'usine de M. Menier, et vient de l'être encore, en Écosse, chez MM. John Poynter. On peut le décrire en quelques mots : Une force motrice quelconque, chute d'eau, turbine, moulin, vent, moteur à vapeur, etc., fait tourner une machine dynamo-électrique génératrice d'un courant électrique. Une seconde machine dynamo-électrique est installée au point où l'on veut transporter la force. Les deux machines sont reliées par un fil télégraphique. Lorsque l'une tourne, entraînée par un moteur quel qu'il soit, un courant électrique passe dans le fil, ce courant se

[1] Nos réserves se justifieraient déjà : on vient d'annoncer, dans quelques journaux techniques de l'Angleterre, que M. Edison interrompait la fabrication de ses lampes, parce qu'au bout de quinze à vingt jours de service, beaucoup d'entre elles cessaient de fonctionner. Le charbon se briserait. C'est un des défauts déjà relevés dans les anciennes lampes à incandescence.

distribue dans la seconde machine et celle-ci se met à tourner à son tour.

La machine électrique, actionnée par de la force, engendre un courant; la même machine, recevant le courant, est entraînée à son tour et peut servir de moteur. En accouplant ainsi, par un fil, deux semblables machines, on peut transporter la force à 500 mètres et 1000 mètres. Il n'y a plus qu'à atteler à la machine magnéto-électrique, faisant fonction de moteur, des charrues, des outils, etc., pour mettre en marche les différents appareils. Ce système est très simple et d'une application très facile. Malheureusement, par le fait même de la transmission, il se produit une perte notable de force. Ainsi, à 700 mètres, le travail transmis n'est plus que moitié du travail engendré au départ. On produit dix chevaux de force, on n'en recueille que cinq, et la perte va en s'accentuant à mesure que la distance grandit. Malgré ces conditions de rendement défavorables, ce système est encore appelé à rendre des services dans tous les cas où la distance est petite et où il est utile de changer sans cesse les points d'importation du travail. On peut déplacer aisément la machine magnéto-électrique et le fil transmetteur, et transporter çà et là selon les besoins la force mécanique.

M. Siemens vient d'appliquer l'idée à la réalisation d'un petit chemin de fer que l'on a vu fonctionner cet été à Berlin. Chaque train est composé de trois voitures et de la machine motrice. Le nombre de voyageurs est de six par voiture. Le remorqueur qui joue le rôle de locomotive porte une machine magnéto-électrique. A la station de départ, un moteur à vapeur fait fonctionner une machine magnéto-électrique fixe. Le courant qu'elle engendre passe le long de la ligne par un rail central. Le remorqueur possède un balai métallique qui frotte le rail constamment. Le courant monte par le balai jusqu'à la machine qu'il met en mouvement. Celle-ci actionne les roues et entraîne les voitures. L'effort de traction est de 75 kilogr. et la vitesse de 1^{m}, 88 par seconde, ce qui correspond à un travail effectif de près de deux chevaux, sans compter le travail dépensé par le remorqueur pour se déplacer lui-même. On peut aller jusqu'à 12 kilom. 5 par heure.

Le parcours était très petit, de 300 mètres environ, mais il est clair que le système ne serait pas à rejeter pour certaines applications. On supprime avec l'électricité la fumée, le feu, le danger d'incendie, la vapeur; on diminue notablement le poids mort à transporter, puisqu'on évite l'emploi des chaudières, de l'eau, du charbon, etc. M. Gramme a construit pour l'usine de Noisiel une machine magnéto-électrique de dix chevaux effectifs, donnant jusqu'à seize chevaux; avec des machines aussi fortes, on pourrait remorquer jusqu'à dix voitures plus grandes transportant environ cent voyageurs par train. La traction électrique rendra sans doute des services dans un temps prochain pour l'exploitation de petits chemins de fer suspendus dans les grands centres de population.

Le fait est singulier, mais il est indubitable. De même qu'il existe des pays où le goître et le crétinisme sont endémiques, de même il existe des régions où le nombre des bègues est relativement énorme. On dirait qu'il y a un climat particulier pour les bègues comme il semble y en avoir un pour les goîtreux. Si l'on joint sur la carte de France, par une ligne de démarcation, Bordeaux et Genève, on recon-

naît, ainsi que l'a constaté M. Chervin, qu'au sud de cette limite, les bègues sont infiniment plus fréquents qu'au nord. A Paris, on relève 6 conscrits bègues sur 10 000; dans les Bouches-du-Rhône, on en trouve, sur 10 000, le chiffre énorme de 153. En général, on peut compter 5 bègues sur 1000, proportion vraiment énorme. La fréquence du bégaiement varie beaucoup avec l'âge.

M. Chervin a trouvé que les départements méditerranéens sont particulièrement sujets au bégaiement. Il en est de même pour le Piémont. Pourquoi ce groupement géographique? Il nous paraît difficile de lui attribuer une cause certaine dans l'état actuel de nos connaissances. Peut-être, dit-on, les Méridionaux, poussés par leur vivacité ordinaire, veulent-ils parler trop vite et trop abondamment, et les paroles, bouillonnant en quelque sorte dans leur bouche, se croisent, se heurtent et sortent mal. L'impatience les gagne et ne fait qu'ajouter à l'embarras qu'ils éprouvent de vouloir exprimer leurs idées trop vite. Cette explication est un peu enfantine. Nous préférerions admettre que la fréquence du bégaiement, dans le Midi, est causée par des affections nerveuses. Les relevés statistiques montrent que, dans le Midi, le climat, le vent chaud, font périr beaucoup d'enfants. Les maladies du jeune âge peuvent amener, chez les survivants, des désordres qui se traduisent ultérieurement par un bégaiement. M. Chervin assigne à cette infirmité des causes toutes nerveuses : la peur, une frayeur subite, un accident. Le mal vient alors peu à peu. Le seul fait d'ailleurs d'être en relation très fréquente avec un bègue peut amener le bégaiement, absolument comme on prend l'accent d'un pays quand on y séjourne pendant un certain temps. Le bégaiement passe alors à l'état d'habitude.

Pour notre compte, nous ne serions pas éloignés, pour expliquer cette infirmité, de faire entrer, en ligne de compte, la question de race et d'atavisme. M. le docteur Magitot a montré, très nettement, que certaines maladies des dents, la carie dentaire, par exemple, dépendait essentiellement de la race; il est des peuples sur lesquels la maladie n'a pas de prise avant le croisement. Peut-être certaines races sont-elles aussi plus aptes que les autres à contracter le bégaiement, ce qui rendrait compte de l'inégale distribution des bègues sur la surface terrestre. Ainsi, il est une tribu d'Indiens, dans l'Amérique du Nord, la tribu des *Lichtaurées*, dont tous les représentants sont plus ou moins bègues.

Il est bon d'ajouter que les femmes sont bien moins sujettes que les hommes à cette infirmité. On ne compte que 10 à 20 femmes par 100 bègues.

L'éducation et l'instruction tendent à diminuer considérablement le nombre des bègues; aussi les villes possèdent deux ou trois fois moins de bègues que les campagnes. « Les pays, dit avec raison M. Chervin, qui comptent le plus d'écoles, sont ceux où les bègues sont le plus rares. » On conçoit, en effet, qu'en apprenant à connaître leur langue, à distinguer les différents mots, à les épeler, à les écrire, les enfants doivent apprendre par cela même à en avoir une conception plus nette, à les articuler plus distinctement et à éviter le bredouillement. Il est aussi assez admissible que la langue même d'un pays, ce qui confirme encore le rôle de la race, doit exercer une certaine influence sur le bégaiement. Ainsi, dans toutes les langues où se fait un usage fréquent

des répétitions de syllabes dans les mots, le bredouillement s'observe fréquemment.

On a vu des bègues à toutes les époques, sans doute plus autrefois qu'aujourd'hui. Citons en passant Moïse, Esope, Aristote, Virgile, Démosthène, Louis XIII, Boissy-d'Anglas, etc.

Quoi qu'il en soit, ce défaut, dans l'articulation, peut être corrigé, sans avoir recours aux petits cailloux que Démosthène se plaçait dans la bouche pour modifier peu à peu, par l'étude, sa prononciation vicieuse. M. Chervin l'a montré, il suffit d'obliger le sujet à prononcer méthodiquement et lentement jusqu'à ce que le bégaiement disparaisse. Il serait à désirer que, dans les villages, chaque instituteur fût mis au courant de la méthode, très simple, à employer en pareil cas ; il pourrait corriger toute prononciation vicieuse et éviter à l'enfant un vice d'articulation qui, pour le présent, le met en butte aux plaisanteries de ses camarades et qui, pour l'avenir, peut le gêner considérablement dans sa carrière. C'est un vœu que nous exprimons et qu'il serait bien facile de satisfaire pour le plus grand bien des générations à venir.

Est-ce une réalité, est-ce une illusion? Il n'y a aucun inconvénient à signaler le fait sous réserves. M. le docteur G. Schmitz[1], annoncs avoir constaté deux fois la reproduction des cheveux sur la tête des malades chauves auxquels il avait pratiqué des injections sous-cutanéee de chlorhydrate de pilocarpine dans le traitement de maladies des yeux. Chez un vieillard, complètement chauve, opéré de la cataracte double, il avait fait trois injections dans l'espace de quatorze jours ; la membrane qui restait dans l'ouverture pupillaire disparut comme on le désirait, mais, en même temps, la tête se couvrit d'un duvet épais, et bientôt les cheveux grandirent et prirent de la force, si bien qu'au bout de quatre mois il ne restait plus trace de calvitie et le malade était en possession d'une chevelure épaisse, en partie blanche, en partie noire.

Chez un autre malade, âgé de trente-quatre ans, atteint d'un décollement de la rétine, le sommet de la tête était complètement dépourvu de cheveux dans l'étendue d'une carte à jouer. Dans ce cas encore, deux injections du même médicament amenèrent non seulement la guérison de l'affection oculaire, mais encore la reproduction des cheveux absents.

Quelle découverte aurait faite là M. Schmitz, si vraiment chaque nouvelle opération devait être suivie du même succès ! Et quelle vogue acquerrait une substance si peu connue aujourd'hui, la pilocarpine ! Mais les médicaments sont si capricieux que nous ne pouvons croire encore aux vertus de ce dernier venu.

Une bonne nouvelle pour finir. M. Colladon, le savant ingénieur de Genève, vient d'imaginer un petit appareil extrêmement simple et assez efficace pour que, par son intermédiaire, les sourds-muets parviennent à distinguer les sons musicaux et même la parole. C'est assez dire que le même appareil pourra rendre de véritables services aux personnes qui ont l'oreille dure. Entrons à ce sujet dans quelques détails.

[1] *Berl.-Klin. Wochensch.*

Vers la fin de 1879, M. R.-G. Rhodes, de Chicago, prit une patente pour un appareil qu'il a appelé *Audiphone*. Cet instrument, très supérieur au cornet acoustique, permet aux sourds de percevoir la voix ; on l'a expérimenté avec succès aux États-Unis, et il sert journellement depuis quelques mois à des personnes atteintes de surdité simple. L'audiphone de M. Rhodes est facile à décrire.

Il est assez comparable à ces écrans de cheminée que l'on tient à la main. Un manche et une plaque en caoutchouc durci de 0^m, 30 de hauteur, sur 0^m, 25 de largeur. La plaque est rectangulaire du côté du manche, elle est arrondie du côté opposé. C'est bien un écran arrondi. Au milieu de la partie convexe, on a attaché des cordons qui viennent se fixer d'autre part au manche, à l'aide d'un petit encliquetage installé le long de la poignée. On tend les cordons au point d'obliger la portion convexe de la plaque à se recourber comme le voile d'un canot qu'enfle le vent. Pour se servir de l'appareil on pose simplement la partie recourbée contre les dents de la mâchoire supérieure. Les personnes sourdes entendent tous les bruits avec une sonorité remarquable et distinguent assez bien les paroles articulées et les notes des instruments de musique. Les sourds-muets, chez lesquels les nerfs de l'audition ne sont pas totalement atrophiés, peuvent même distinguer, avec un peu d'habitude, tous les sons musicaux, hauts ou bas, ceux de la voix humaine, pourvu qu'ils soient émis avec force près de l appareil. Si les sourds-muets ont déjà appris à prononcer des sons et à articuler des mots, il leur est facile, après un court apprentissage, dirigé par un instituteur expérimenté, de comprendre des mots ou des phrases et de les répéter. Ces déshérités du sort peuvent même entendre leur propre voix, ce qui facilite beaucoup leur éducation spéciale. L'audiphone peut donc être considéré comme un véritable bienfait pour les institutions de sourds-muets et pour la plupart de ceux qui sont affligés de surdité.

Malheureusement, l'audiphone américain coûte cher. Les écrans, en caoutchouc durci, élèvent son prix ; ils se vendent, à Chicago, selon leur grandeur, de 10 à 15 piastres, c'est-à-dire de 50 à 75 francs. Le caoutchouc durci se brise souvent, surtout par les grands froids. Pour ces raisons, l'audiphone n'est pas à la portée de tout le monde.

M. Colladon reçut dernièrement d'Amérique un de ces appareils, et il fut consulté sur son efficacité. Le savant ingénieur n'eut pas de peine à reconnaître la puissance de l'audiphone, mais il se demanda aussitôt s'il ne serait pas possible de le réaliser avec une matière moins coûteuse que le caoutchouc durci. Il expérimenta différentes lames minces de bois, métaux, etc. Il mit la main sur une substance excellente. C'est une variété de carton mince, laminé, donnant absolument les mêmes résultats que le caoutchouc. Pour 50 *centimes*, au lieu de 50 francs, on peut se faire un audiphone de puissance acoustique aussi grande qu'avec le caoutchouc.

Les cartons qui conviennent le mieux portent dans le commerce le nom de *cartons à satiner*, ou *cartons d'orties;* ils sont très compacts, homogènes, élastiques, tenaces et très souples. Il en est qui n'ont que 0^m, 001 d'épaisseur ; ceux-là peuvent être employés avec avantage pour fabriquer des audiphones. On découpe, dans une feuille de carton, un écran arrondi par un des côtés. On prend le côté rectangulaire dans la main; on arc-boute le côté arrondi contre les dents de la mâchoire supérieure,

et l'on maintient sans peine la courbure de l'écran au point le plus favorable pour l'audition. Ainsi, un simple morceau de carton, sans manche, sans cordons, ni fixateur, ni tendeur, devient un audiphone aussi puissant que les audiphones américains en caoutchouc.

On peut d'ailleurs rendre la feuille de carton imperméable en imbibant le côté convexe, celui qui s'appuie contre les dents, d'un enduit hydrofuge résistant à la vapeur de l'haleine. On peut encore adapter au carton un petit morceau de bois que l'on met seul au contact des dents.

D'après ses expériences, M. Colladon s'est arrêté à une épaisseur comprise entre 0^m, 0008 et 0^m, 001 pour ses cartons. Les dimensions des disques de grandeur moyenne peuvent être convenablement fixés à 0^m, 28 ou 0^m, 30 de largeur sur 0^m, 25 à 0^m, 38 de hauteur. On gagne un peu en sonorité quand on accroît les dimensions, mais l'accroissement n'est pas proportionnelle à l'étendue de la surface.

Le 14 janvier dernier, M. Colladon a prié M. Louis Sager, l'habile instituteur bien connu, de lui amener quelques sourds-muets comprenant les phrases d'après le mouvement des lèvres et prononçant des mots distinctement. Huit élèves furent soumis aux expériences. On a d'abord vérifié ceux qui pouvaient entendre de très près les sons du piano et l'on a déterminé la distance à laquelle ils cessaient d'en être affectés. Les sons leur arrivaient par l'intermédiaire du parquet. Puis on leur mit des audiphones entre les mains. Tous les élèves firent comprendre que la sensation sonore leur était alors directement transmise à la tête, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les sujets. On a pu constater également que les notes hautes ou basses du piano et d'un violoncelle étaient parfaitement bien perçues. Les notes du violon leur échappaient généralement. Les sourds-muets entendaient très bien les paroles prononcées près de l'audiphone; ils les répétaient même à voix intelligible.

Quant aux personnes à l'ouïe un peu dure, ou même absolument sourdes, elles entendent généralement avec le nouvel appareil, bien mieux, en tout cas, qu'avec le cornet acoustique ordinaire. L'audiphone en carton de M. Colladon nous paraît donc mériter la peine d'être expérimenté. On voit combien il est simple et peu difficile à réaliser. Nous souhaitons qu'il puisse être de quelque utilité aux personnes affectées de surdité.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

10 février 1880.

Si M. Jules Ferry a voulu prouver avec éclat, par un exemple du parti républicain, que les suffrages ne sont pas des raisons, il a eu sans conteste l'honneur fâcheux de le démontrer au Sénat, dans le vote de sa première loi. Oui, certes, il a eu pour lui la supériorité numérique, mais non la puissance morale ; il a eu en sa faveur le résultat, mais non l'effet. Par 143 voix contre 135, il a été décidé que le Conseil supérieur de l'instruction publique n'aura pas un seul conseiller d'État parmi ses membres ; par 147 contre 129, qu'on n'y admettra les ministres d'aucun culte ; par 144 contre 129, que les magistrats en seront également exclus ; par 141 contre 130, qu'on ne déléguera pas aux tribunaux la juridiction disciplinaire des établissements libres : M. Jules Ferry, aidé des dissertations nuageuses et des sophismes pesants de M. Barthélemy Saint-Hilaire, a fait repousser, sur ces divers points, les amendements présentés par MM. Delsol, de Parieu, de Kerdrel, Paris et Oscar de Vallée ; il n'a daigné accepter que l'amendement d'un sénateur républicain, M. de Rozière, qui réclamait pour l'Institut le droit d'être représenté dans le Conseil supérieur et qui l'a obtenu par 161 voix contre 107. Enfin, le Sénat, consulté, a consenti à soumettre à une seconde délibération la loi qui venait de subir une telle épreuve. M. Jules Ferry peut donc se vanter d'avoir été victorieux dans ce premier débat : pour cette consécration provisoire de sa loi, il a trouvé sur les bancs de la gauche une majorité suffisante, mais une majorité qu'un revirement de cinq ou six volontés variables a pu changer deux fois en minorité, et qui, parmi ses suffrages, ne comptait plus (perte bien notable !) ceux d'un Dufaure, d'un Laboulaye, d'un Jules Simon, d'un Wallon et de plusieurs autres à qui la république a dû naguère ses titres d'essai, sa Constitution, l'honnête illusion de son crédit temporaire. Seulement, quel est l'homme de bonne foi qui, ayant assisté à toute cette discusion avec un esprit serein et un juste discernement, n'a reconnu que la victoire réelle, la victoire de l'éloquence et de la vérité, la victoire qui gagne à soi l'opinion publique en attendant la fortune, a été du côté des conservateurs ? Et quel observateur perspicace ne s'est dit, après avoir

vu cette loi triompher par de si médiocres arguments et avec de si médiocres soutiens, qu'elle n'aura ni le pouvoir de régner bien ni la force de durer longtemps?...

Comparé au Conseil institué par la loi de 1873, celui que fonde M. Jules Ferry a une utilité moins large, un rôle qui correspond moins aux divers intérêts d'une société si complexe que la nôtre. Celui-ci ne sera qu'un « conseil d'études ». Celui-là était « une assemblée de la famille française tout entière » surveillant l'éducation et l'instruction de ses enfants; et, comme il avait dans son sein vingt professeurs, il était, certes, suffisamment « pédagogique ». Au reste, c'est une fiction que de prétendre avec M. Jules Ferry que son Conseil sera absolument pédagogique : il aura forcément, selon la remarque de M. Delsol, à connaître d'affaires administratives ou morales qui réclament d'autres conseillers que de purs pédagogues. La loi de 1873, que M. Jules Ferry supprime pour établir ce conseil restreint, avait une origine plus digne de son respect qu'il n'a affecté de le croire. Elle ne procédait pas seulement de la loi de 1850, cette loi à l'élaboration de laquelle M. Thiers aida si ardemment M. de Falloux ; elle avait ses antécédents et ses éléments dans les projets de loi de 1844, de 1847 et même de 1849 : périodes où, ce semble, les ministres et les partis qui gouvernaient ne livraient guère l'enseignement au « cléricalisme ». On peut même affirmer que la loi de 1873 avait pour soi la tradition nationale. Car, avant 1789, ce n'étaient pas seulement les pédagogues qui administraient les écoles; c'étaient, avec eux, le clergé, les magistrats et les notables; et, après 1789, quand le décret de 1808 créa pour l'Université un Conseil supérieur, l'État y admit trois membres du clergé, quatre du Corps législatif, six de l'Institut. D'ailleurs, M. Jules Ferry oublie-t-il que la loi de 1873, à laquelle l'Université a dû dans ses Facultés deux droits importants, deux avantages nouveaux, l'inamovibilité de la fonction du professeur et le pouvoir d'élire ses représentants au Conseil supérieur, eut pour patrons et pour défenseurs M. Vacherot et M. Saint-Marc Girardin aussi bien que M. le duc de Broglie et Mgr Dupanloup? Oublie-t-il qu'elle fut acceptée par M. Jules Simon et par M. Thiers, qu'elle eut la signature de l'un et le contre-seing de l'autre?... Elle était conforme au sens commun, on ne peut le nier; elle appelait dans le Conseil supérieur les hommes les plus aptes à bien régler les choses de l'instruction publique : pour les litiges, pour les questions de discipline et de jurisprudence, les représentants du Conseil d'État et de la Cour de cassation; pour les programmes de nos écoles militaires, ceux des ministères de la guerre et de la marine; pour tout ce qui regarde les arts et les sciences, ceux de l'Institut; pour tout ce qui concerne les besoins professionnels, les délégués de l'industrie et du commerce; pour l'hygiène, les membres de l'Académie de médecine. Quoi de plus logique? Quant à l'essai, il avait été bon. Ce Conseil, si rationnellement composé, n'avait mérité en rien la condamnation dont M. Jules

Ferry le frappe, sans l'avoir connu, sans l'avoir éprouvé. M. Wallon et M. Laboulaye l'ont attesté avec une autorité irrécusable : il avait toujours rempli consciencieusement sa tâche: il était tolérant et libéral; loin de nuire à aucun des intérêts de l'Université, il lui avait été fréquemment utile; il avait écouté avec déférence l'avis des universitaires, quand il avait eu à délibérer sur des réformes purement pédagogiques; il n'avait rien entrepris sur l'État; il avait secondé les ministres; pouvait-il faire mieux et davantage? Celui qu'on va lui substituer n'aura pas seulement moins de force et de prestige; avec son système d'élection et sa durée de quatre ans, il aura moins de stabilité. L'élection que M. Jules Ferry se vante, en effet, d'organiser si démocratiquement dans 40 000 écoles, 252 collèges et 86 lycées, sera embarrassée par bien des difficultés : ou elle s'opérera au hasard, dans l'inconnu, ou elle s'effectuera sous le patronage du ministre, à l'aide de la candidature officielle ou officieuse. Non seulement elle surexcitera les ambitions personnelles, elle mettra la fièvre et le trouble dans l'Université; mais elle y jettera la confusion dans la hiérarchie, elle y portera le désordre dans la législation et elle y affaiblira l'autorité, en plaçant plus d'un candidat vaincu et plus d'un électeur victorieux dans une attitude irrégulière. Encore si M. Jules Ferry était sûr des grands services qu'il veut demander à ce Conseil où il n'admet que des pédagogues diplômés *in docto corpore!* Mais, s'il n'y a qu'eux, c'est trop ou plutôt ce n'est pas assez. Car les spécialistes de l'enseignement ne sont pas toujours, par tempérament et par métier, des réformateurs comme il en désire; et les plus savants eux-mêmes peuvent n'être pas des pédagogues, au sens réel du mot. Ce qu'il faut dans un Conseil, ce n'est pas « une spécialité étroite, » mais « une culture générale; » c'est un ensemble de « toutes les capacités, de toutes les supériorités : » M. Jules Simon l'a pu affirmer avec une compétence qui égale au moins celle de M. Jules Ferry.

La loi de 1873 n'avait rien usurpé sur l'État. Elle n'ôtait à l'État ni son droit d'enseigner ni celui de surveiller l'enseignement : deux droits incontestables, mais dont le premier peut se partager et le second se déléguer. Cette loi était un don même de l'État. Or l'État avait sa légitimité en 1873 et en 1850, comme en 1808 ou en 1833; il n'avait perdu son droit ni quand il permettait à la loi de 1873 d'organiser son Conseil supérieur de l'instruction publique, ni quand il accordait par la loi de 1850 ou celle de 1875 la liberté de l'enseignement secondaire ou supérieur. Mais cette liberté même qu'accordèrent les lois de 1850 et de 1875, M. Jules Ferry la restreint en abrogeant la loi de 1873 : car il aura diminué sensiblement les garanties qui assuraient à la liberté de l'enseignement sa représentation, son jury, ses moyens de contrôle et de défense, dans le Conseil supérieur. Hier, parmi les 40 membres du Conseil supérieur, il y en avait 23 qui n'étaient pas dans la sujétion du ministre. Demain, les 54 membres qui le composeront seront tous sous sa

dépendance: les uns, c'est lui-même qui les aura choisis; les autres, on les choisira parmi des fonctionnaires qui se trouvent sous ses ordres. L'enseignement libre ne comptera là que 4 instituteurs ou chefs d'institution désignés par le ministre: leur faiblesse ne sera-t-elle pas dérisoire? Evidemment, tant que subsistera la loi qui a rendu libre l'enseignement, l'État ne peut imposer à l'enseignement un Conseil absolument universitaire, sans violer cette liberté. Le Conseil supérieur est, en effet, un conseil disciplinaire en même temps que pédagogique. Quoi! L'Université aura entre ses mains la fortune et l'honneur de ses propres concurrents! Elle sera juge et partie! Elle sera munie d'une magistrature si exclusive, si absolue, si suspecte! C'est lui fournir un privilège; c'est un abandon aussi peu équitable que peu libéral... Au surplus, on ne peut dire que l'Université puisse jouir elle-même d'une liberté véritable, dans un Conseil où le ministre de l'instruction publique n'aura, pour lui résister, que des subordonnés: quelle indépendance auront-ils, devant le maître qui dispose de leur sort, ces professeurs, ces régents, ces instituteurs, ces délégués des salles d'asiles? C'est donc, d'une part, « la liberté livrée à l'Université », et, de l'autre, « l'Université livrée à l'arbitraire », comme s'est écrié M. Bocher, avec une précision si énergique. Et ce sont des républicains qui renient ainsi la vieille doctrine de leur libéralisme, et qui sont infidèles, non seulement à la tradition de 1789, mais aux principes mêmes de l'Assemblée législative et de la Convention!... La loi de M. Jules Ferry respecte peu les droits du père de famille : elle décrète implicitement que l'enfant appartient à l'État, puisqu'elle crée un conseil supérieur où l'État seul, par l'unique volonté d'un ministre et de ses fonctionnaires, avisera à l'instruction et à l'éducation de l'enfant. Ce n'est pas tout. On fait un conseil pédagogique où le soin de l'instruction prévaudra nécessairement sur celui de l'éducation : l'expérience générale de la société n'y sera pas présente, dans la personne de tous ceux qui ont appris, par la pratique, la valeur des connaissances acquises, et qui, ayant traversé victorieusement les épreuves de leur temps, sont comme « les maîtres de la vertu et de la vie », selon la belle expression de M. le duc de Broglie. Cette pédagogie salutaire d'hommes que les forces de l'esprit ont menés, d'étape en étape, à leur but, et à qui l'action a ainsi enseigné la sagesse, manquera au Conseil supérieur de M. Jules Ferry. Mais, en outre, M. Jules Ferry bannit de ce Conseil les représentants de tous les cultes, pour en exclure principalement ceux du culte catholique, ces évêques qui fondèrent les premières écoles du monde moderne et qui ont encore aujourd'hui sous leur direction une moitié des écoles de la France. M. Jules Ferry a peur, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, que quatre évêques, siégeant à côté de trois pasteurs ou rabbins, ne suffisent, dans une assemblée de quarante ou de cinquante-quatre conseillers, à mettre en péril la liberté de conscience! En réalité, on évince du Conseil l'idée de la religion, sous

toutes ses formes; on en chasse l'une des notions qui président de plus haut à la destinée des peuples. Cependant on n'a pas encore aboli l'enseignement religieux dans les écoles; la loi l'y maintient encore. Par conséquent, cette exclusion du clergé est un acte anormal, presque illégal. Les familles confient à l'Université l'âme de leurs fils comme leur intelligence; et puis, le christianisme étant partout dans l'histoire depuis dix-huit siècles, les leçons de nos professeurs n'y peuvent rester étrangères. Eh bien, on expulse du Conseil supérieur ceux qui ont devant les familles le mandat de veiller à l'intégrité de la foi chrétienne et devant la société la mission de perpétuer le christianisme. Qu'adviendra-t-il donc? On imitera la fureur athée du conseil municipal de Paris. On établira peu à peu dans les écoles l'incrédulité systématique, « l'irréligion d'État »; on préparera le divorce de la religion et de la société; on annulera le Concordat; on aura enhardi le fanatisme révolutionnaire, et bientôt la paix religieuse aura péri en France comme la paix civile...

Telles sont les raisons majeures que MM. Wallon, le duc de Broglie, Chesnelong, Delsol, Fresneau, Bocher, Parieu, de Kerdrel, Oscar de Vallée, ont produites contre cette loi, dans une série de discours dont chacun avait son argument nouveau, sa preuve éclatante : et ces raisons ont fait sur l'esprit public une impression d'autant plus profonde que MM. Jules Ferry, Barthélemy Saint-Hilaire et Roger Marvaise ont tour à tour succombé, aux yeux de tout le monde, sous la supériorité oratoire de leurs contradicteurs. Le Sénat n'avait pas encore vu une discussion, qui, étant aussi longue, fût aussi belle. M. Wallon, qui avait plutôt une réputation d'historien que d'orateur, n'avait jamais été si heureusement inspiré; son bon sens était mordant; sa dialectique serrait la question avec une vigueur irrésistible; il a plusieurs fois remué dans son auditoire ceux mêmes qui ne voulaient pas se laisser convaincre. M. le duc de Broglie a obtenu un double triomphe : malgré la faiblesse de son organe, il a été avidement écouté du Sénat tout entier, et la haine elle-même de ses ennemis politiques s'est un moment apaisée, dans un sentiment d'admiration, pour reconnaître impartialement la grandeur de son talent et la beauté de son discours. Un langage qui sait être aussi noble et puissant qu'élégant ou spirituel, selon l'idée; une ironie délicate et une émotion qui reste maîtresse d'elle-même; un tour ingénieux; une richesse de pensées qui ne sont pas banales et dont beaucoup se présentent à l'attention avec une sorte d'imprévu; une démonstration ample et savamment ordonnée; un art de dissimuler le syllogisme et de le faire sentir; le bonheur de l'expression : voilà ce qu'il était impossible à personne de ne pas louer dans ce discours, où, parmi des pages magnifiques, nous compterions surtout celle qui décrit la nécessité d'appeler à côté des pédagogues, dans le Conseil de l'instruction publique, les hommes dont le savoir a mûri parmi les difficultés de la vie. M. Chesnelong a mis dans

son discours tout le feu de la généreuse et infatigable passion avec laquelle il défend depuis un an, sur tous les points de la France, la liberté de l'enseignement et le droit de la famille. M. Delsol a parlé avec autant de force que de netteté, en juriste, mais en juriste aussi disert que convaincant ; son argumentation a eu des traits décisifs. M. Bocher a prononcé, lui aussi et malgré lui, un discours justement admiré de tous ceux qui, dans tous les partis, savent combien a de prix et de rareté la vertu naturelle du bien dire : l'éloquence de M. Bocher est lumineuse et chaleureuse en même temps ; il éclaircit tout, il anime tout ; il a ce quelque chose de véhément et spontané qui part de l'âme et qui frappe celle de l'auditeur ; son accent est ému ; sa phrase est alerte ; sa parole est correcte et courtoise ; son raisonnement court, rapidement et sans s'interrompre, avec des déductions dont pas une ne s'écarte du but ; or, toutes ces qualités, il ne les avait jamais mieux déployées que dans ce discours que sa pathétique diction rendait plus persuasif encore. Avec quelle érudition agréable, quelle bonhomie narquoise, quel courage et quelle sincérité, M. Laboulaye a rappelé l'histoire du libéralisme républicain et protesté contre ces lois qui mentent à la liberté et qui ne préparent que la dictature ; avec quelle grâce habile, quelle moquerie fine, quelle abondance, M. Jules Simon a réfuté une citation de M. Jules Ferry et critiqué son projet : personne ne l'ignore non plus. Félicitons-nous donc, malgré l'échec de la cause que nous soutenions. De tels mérites ne sont jamais infructueux dans un pays où le droit a si particulièrement besoin de l'éloquence. Ces mérites ont honoré le Sénat et honoré le parti conservateur : ils ont donc eu un premier profit et ils nous laissent une espérance...

M. Jules Ferry et le rapporteur de la loi, M. Barthélemy Saint-Hilaire, n'ont pas été heureux dans leurs procédés de discussion et dans le choix de leurs arguments. A tout le ministre répondait éperdument : « C'est un conseil universitaire, c'est un conseil pédagogique ; » cette affirmation suffisait à tout ! Dans les embarras où il se trouvait le plus empêché, M. Jules Ferry recourait à l'*ultima ratio* de son parti, au souvenir du 16 mai, à la malédiction du 16 mai ! Tantôt il exhibait une pièce secrète, tantôt il alléguait une oraison funèbre qui n'a rien à dire dans le débat et qui, d'ailleurs, n'est qu'un jugement personnel, une opinion libre et discutable, dont les catholiques et les conservateurs n'ont pu se faire un article de foi. Par malheur pour M. Jules Ferry, M. de Falloux a réduit aussitôt à sa valeur exacte le document anonyme, le *Mémoire*, qui, selon lui, expliquait au Pape les desseins conçus contre l'Université par les catholiques et les conservateurs dans la loi de 1850 : « Je n'ai pas rédigé le *Mémoire* en question, a dit M. de Falloux, dans une lettre publiée par le *Français*, et je ne me souviens pas qu'il m'ait été communiqué. Je n'ai aucune raison de penser qu'il appartienne davantage à l'évêque d'Orléans. J'ai tout lieu de croire, au contraire,

que le document émanait d'un ecclésiastique plus effrayé que nous ne l'étions, M. l'abbé Dupanloup et moi, des critiques très virulentes adressées à la loi de 1850 par certains journaux catholiques. Ce document réfutait avec une certaine exagération les exagérations en sens contraire dont il voulait prévenir l'effet. Voilà tout... J'ai entre les mains (et je les publierai un jour) les lettres des membres les plus autorisés de l'épiscopat, entre autres, du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon; du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai; du cardinal Dupont, archevêque de Bourges, m'encourageant et me fortifiant contre la critique de quelques esprits trop exclusifs. Aucune de ces lettres (celles-là authentiques et signées) ne me demandent de près ou de loin la destruction de l'Université. Tous se contentaient de la liberté que la loi assurait aux établissements religieux, aucun n'exprimait l'espoir ni le désir d'exercer la domination ou de prendre la haute main sur les établissements de l'État. » La réponse est catégorique. De même, brandissant à la tribune un des numéros du *Correspondant* où M. H. de Lacombe a publié, avec tant de fidélité et d'équité, au milieu d'un récit historique si remarquable par sa justesse comme par son éloquence, les procès-verbaux de la Commission de 1849, M. Barthélemy Saint-Hilaire s'était trop hâté de déclarer que M. Cousin n'avait jamais approuvé la loi de 1850. M. de Kerdrel, sûr de sa fidèle mémoire, a répliqué : « Si l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire a lu avec soin les procès-verbaux de la Commission de 1850, il doit savoir que M. Cousin, fidèle à son opinion de 1844, combattait d'abord le projet de loi sur le Conseil supérieur. Mais la discussion avait tellement modifié son opinion, qu'après avoir été dans ces délibérations l'adversaire passionné de M. Thiers, il lui dit enfin : « Je vous rends les armes! » J'ajoute que l'accord s'établit entre M. Cousin et M. Thiers, comme il s'était établi entre Mgr Dupanloup et M. Thiers. » Libre à M. Barthélemy Saint-Hilaire, après cela, de s'écrier, d'un air sérieux, que « les opinions de M. Cousin n'ont jamais varié. » Peu importait, en somme, pour savoir si la loi débattue aujourd'hui est bonne ou mauvaise, peu importait que M. Cousin eût approuvé ou non la loi de 1850. Mais, puisque M. Barthélemy Saint-Hilaire estime tant l'inflexibilité d'un philosophe dont les opinions ne varient pas, comment nous justifiera-t-il ses propres variations? En 1873, lui et 45 des sénateurs qui, comme M. Waddington et l'amiral Jauréguiberry notamment, siègent, en 1880, sur les bancs de la gauche, votaient la loi qui organisait le Conseil supérieur dont il demande maintenant la destruction. En 1873, M. Jules Ferry votait contre une proposition de M. Paul Bert qui voulait exclure du Conseil les représentants de tous les cultes, comme les exclut actuellement ce même M. Jules Ferry. Eh bien, M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui proclame si vertueusement l'immuable constance de M. Cousin, nous apprendra-t-il comment lui-même, indocile à son modèle, a pu changer si brusquement et quel est, pour M. Jules Ferry, le secret de sa métamorphose?

Il est manifeste, après ce débat, que la loi a été surtout créée pour exclure du Conseil supérieur les évêques : les discours de M. Jules Ferry et de M. Barthélemy Saint-Hilaire l'ont avoué, et, déjà, les cris des journaux républicains en avaient averti le public. Ainsi, cette loi à la main, le ministre refuserait d'admettre dans ce conseil, s'ils venaient lui apporter leurs lumières, Mgr de Frayssinous, qui occupa le ministère de l'instruction publique avec un certain honneur ; Mgr Dupanloup, à qui ce siècle doit son plus beau traité d'éducation ; Mgr Darboy, qui fut l'aumônier vénéré d'un des lycées de Paris : évêques, M. Jules Ferry les estimerait indignes, malgré tous leurs autres titres, de prendre place dans ce Conseil où il ne veut que des gens qui aient un certificat de pédagogie. De même, si ces évêques érudits, dont le nom illustra la science française, un Amyot, un Huet, paraissaient sur le seuil du Conseil, M. Jules Ferry leur fermerait aussitôt la porte. Mais quoi ! Si c'était Bossuet, si c'était Fénelon !... On ne saurait contester qu'eux, du moins, furent aussi bien des pédagogues fameux, des professeurs habiles, que de grands écrivains. Bossuet, qui l'ignore? a eu la gloire de définir, par son exemple et par un plan d'études qui est resté l'une des règles souveraines de la pédagogie française, le régime d'instruction publique dont une société comme la nôtre a le plus besoin. Et lequel ? Celui qui forme l'intelligence avec les livres de l'antiquité et l'âme avec les doctrines du christianisme. Or voilà près de trois siècles que ce régime, devenu la tradition de la France, lui donne des générations qui tiennent pour elle, dans le monde, le sceptre de l'esprit. Bossuet l'appliquait avec le Dauphin : le fils de Louis XIV commençait sa journée par « les choses saintes » ; puis, il étudiait avec Bossuet les classiques de Rome et d'Athènes. Fénelon usa de ce régime aussi avec le duc de Bourgogne. Et dira-t-on qu'ils aient été des précepteurs impropres à l'œuvre sacrée de cette éducation à la fois antique et chrétienne? Qu'on interroge l'histoire. Elle atteste les prodiges de leur art pédagogique; et, par là, elle permet de croire que leurs avis n'auraient rien d'inutile, fût-ce à M. Jules Ferry lui-même, dans un Conseil supérieur de l'instruction publique, pour enseigner les meilleurs moyens de faire, selon le mot de Quintilien, un enfant capable de « vivre au plus épais de la mêlée humaine et au plein jour de la république ». Eh bien, si vous jugez qu'il faille interdire, demain, à un Bossuet, à un Fénelon, l'entrée de ce Conseil supérieur, garderez-vous dans les classes de vos lycées pour vos élèves républicains ces ouvrages d'enseignement qu'ils composèrent pour leurs élèves royaux et qui sont, de la cinquième à la philosophie, les textes familiers de la jeunesse française et de ses maîtres? Vous expulserez les deux évêques : proscrirez-vous leurs chefs-d'œuvre, les *Dialogues des morts*, le *Télémaque*, la *Lettre à l'Académie française*, les *Oraisons funèbres*, la *Démonstration de l'existence de Dieu*, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, tous ces livres par lesquels l'Université nous apprenait l'amour du

beau et du vrai? Si vous les conservez, quel démenti vous vous infligez! Comme vous avez peu de logique! Et, si vous les rayez de vos programmes, quelle perte pour l'instruction publique!...

M. Jules Ferry a fait, avec un savoir pompeux, l'historique de cette pédagogie qui sera l'apostolat de son Conseil supérieur. Étrange historique! M. Jules Ferry nomme les solitaires de Port-Royal avec une véhémente affectation d'estime, oubliant qu'après tout, les Lancelot, les Nicolas, les Arnaud, étaient des chrétiens fervents et que, s'ils furent des « novateurs en matière de pédagogie », ce qu'ils réformèrent, ce ne fut pas, comme il semble le croire, l'enseignement scolaire des Jésuites, mais l'enseignement suranné et abusif de la scolastique. Puis, passant sous silence Bossuet et Fénelon, omettant même les noms de Fleury et de Rollin, il cite aussitôt Jean-Jacques Rousseau, « qu'il faut considérer, dit-il, comme le véritable ancêtre de cette grande famille, le précurseur et l'inspirateur de cette grande école des pédagogues suisses et allemands, depuis Pestalozzi jusqu'à Frœbel ». L'érudition de M. Jules Ferry a des dédains qui nous confondent. Il nous semblait pourtant que Fleury méritât bien une mention : il a composé un *Traité du choix et de la méthode des études* qui contient quelques-unes des meilleures pages de la langue française, dans le chapitre où il décrit les procédés d'éducation dont on doit user avec les enfants. Quant à Rollin, on est stupéfait que M. Jules Ferry ne le connaisse pas ou qu'il consente à l'oublier. Le *Traité des études* de Rollin est le livre le plus complet et le plus pratique que l'Université de Paris ait légué à l'Université de France; c'est l'explication de ce que le maître ou l'élève doit faire dans chaque classe. Or jamais la pédagogie n'avait encore été plus docte sans pédantisme ; jamais elle n'avait parlé un langage plus aimable ni plus pur; ce *Traité* est autant d'un père que d'un professeur; on ne peut avoir plus d'art pour moraliser en instruisant, on ne peut unir ou plutôt mêler avec un soin plus ingénieux l'éducation à l'instruction. Ce livre unique, ce plan d'études où Rollin fut, lui aussi, un « novateur », mais un novateur sage et sagace, comment M. Jules Ferry néglige-t-il de le rappeler? Sans doute, Rollin, comme Fleury, était un catholique, même un ecclésiastique. Nous n'osons croire que ce soit cette raison qui leur ait valu l'oubli savant de M. le ministre de l'instruction publique. M. Jules Ferry leur préfère, visiblement, Jean-Jacques Rousseau. Voudrait-il par hasard que Jean-Jacques Rousseau servît de guide aux pédagogues de son futur Conseil supérieur? En vérité, nous ignorons, nous, comment Jean-Jacques Rousseau qui, père, se hâtait de mettre ses enfants à l'hospice des Enfants-Trouvés, et qui, précepteur, avait l'honnêteté dont témoignent ses *Confessions*, pourrait, sous le régime de M. Jules Ferry, inspirer à nos pédagogues un culte et à un père de famille une confiance quelconque. M. Jules Ferry aurait-il donc distingué, parmi les héros nés de l'imagination de Jean-Jacques Rousseau, un type de pédagogue digne d'être imité? Sera-ce Saint-

Preux, ce pédagogue « qui adore la vertu », mais qui séduit la jeune fille dont il était le précepteur?... Est-ce le gouverneur d'Emile, cet incomparable précepteur qui ne veut pas de salaire et qui remplit de si bizarres offices? Ou bien, laissant là le gouverneur, M. Jules Ferry proposera-t-il Emile comme modèle aux élèves de l'Université? Cet Emile, « qui, ne pouvant rien faire qui soit moralement mal », ne devra jamais ni subir de châtiment ni recevoir de récompense; qui doit rester libre d'agir selon ses instincts et à son gré, fût-ce même de briser les meubles et de casser les vitres; qui n'obéira que selon sa volonté; qui sera plus qu'aristocratiquement dispensé de toute politesse envers les domestiques; qui refusera stoïquement l'aumône aux pauvres; qui ne sera jamais conduit à l'église; qui s'instruira sans livres et sans devoirs; qui n'apprendra ni les langues, ni la géographie, ni l'histoire, etc... Est-ce pour ces règles utopiques que Jean-Jacques Rousseau, qui, dans ses méthodes diverses, n'eut de célébrité réelle et de vogue que pour sa théorie de l'allaitement maternel, a obtenu de M. Jules Ferry l'honneur d'être glorifié devant le Sénat, aux dépens des grands maîtres que M. Ferry n'a pas nommés? Faut-il soupçonner que M. Jules Ferry savait mal ou ne savait pas ce qu'il disait, tout en prétendant définir la pédagogie « une science française »? Et, de bonne foi, le ministre qui, dans une histoire de la pédagogie, choisit un tel idéal, ces leçons d'un Jean-Jacques Rousseau à qui l'Université ne doit rien, le ministre qui méconnaît si hardiment les maîtres mêmes que la tradition universitaire a toujours proclamés et loués, est-il bien propre à présider cet aréopage de pédagogues qu'il va convoquer en remplacement de l'ancien Conseil supérieur?...

A peine a-t-on entendu la Chambre, pendant cette grande discussion du Sénat. Elle donnait pourtant, en ce temps-là, un curieux témoignage de son impuissance et de l'inconsistance de ses anciens principes. Ces mêmes républicains, que dis-je? ces mêmes radicaux, les Madier de Montjau et les Naquet, qu'on voyait si absolus naguère dans leur libéralisme, conjuraient maintenant la Chambre de ne pas accorder au peuple cette même liberté de réunion et d'association qu'ils s'étaient habitués à revendiquer pour lui avec tant d'emportement : seul, M. Louis Blanc persistait opiniâtrément dans son opinion, et la majorité se rangeait contre lui, sans vergogne, sans souci de regarder sur les murs ses affiches électorales d'hier, comme l'y invitait ironiquement M. Lamy. Il est vrai qu'il faut prendre garde que les catholiques ne se réunissent et ne s'associent!... De jour en jour la leçon est plus significative : la gauche prouve, soit en démentant ses maximes libérales de la veille, soit en refusant de les appliquer, qu'elle ne professait alors que des idées chimériques, des doctrines irréalisables; et, si elle le nie, il ne nous restera plus qu'à constater qu'elle trompait ses électeurs par le charlatanisme le plus cynique. De jour en jour aussi, le désordre est plus profond dans les rangs de la gauche : elle est la majorité, et pour-

tant elle ne peut et ne sait être une majorité ministérielle; elle n'ose ni s'attacher au gouvernement ni s'en détacher; elle approuve la loi de M. Lepère sur le droit de réunion; elle repousse d'avance la loi de M. Cazot sur la magistrature; elle essaie de désespérer et de renvoyer l'amiral Jauréguiberry, qui lui demande un crédit pour fortifier les côtes de nos colonies; elle a et elle n'a pas la velléité de forcer M. de Freycinet à octroyer à la Commune une nouvelle amnistie; en un mot, elle n'a point de politique déterminée; elle est incohérente, elle est instable; elle n'obéit qu'à des convoitises, elle ne sert que des ambitions. De jour en jour enfin, celui de ses groupes qui, certainement, a fourni à la république sa caution la plus valable devant le pays, le centre gauche, se désagrège, tandis que la gauche modérée tend à se confondre en partie avec l'Union républicaine. M. Léon Renault, qui descend un à un, avec une héroïque fermeté, les degrés de l'Averne républicain, a essayé d'entraîner le centre gauche à la gauche modérée. Qui l'aurait cru? c'est M. de Marcère qui lui a résisté et qui maintient dans cet état flottant ce qui reste du centre gauche à la Chambre. Dans le Sénat, le centre gauche se divise, mais avec une volonté intelligente et pour son honneur : M. Dufaure et ses amis reculent enfin devant la république radicale et dictatoriale que M. Gambetta établit sous le regard béat de M. Grévy; ils n'ont pas hésité à soutenir la candidature de M. Bétolaud, avec l'assistance de la droite, contre la candidature de M. Broca, le champion de la gauche matérialiste et « opportuniste »; ils n'ont pas hésité davantage à combattre, les uns de leur parole, les autres de leur vote, la loi nouvelle du Conseil supérieur de l'instruction publique. On peut donc affirmer que. parmi ces désillusions, la ligue des 363 est dissoute et que, bon gré mal gré, la séparation des républicains conservateurs et des républicains a commencé de s'opérer. Est-il trop tard? Nous le craignons, hélas! Mais, fût-il trop tard, le devoir serait encore, pour tous les conservateurs, de lutter jusqu'à la dernière minute pour disputer et soustraire aux radicaux les destinées de la société et de notre patrie.

Tandis que M. Gambetta, qui gouverne, par la main de M. de Freycinet et du général Farre, notre diplomatie et notre armée, les désorganise si hardiment pour mieux les asservir à ses desseins, quelle est donc l'inquiétude de M. de Bismarck? Quelle est sa vraie intention? Les forces de l'Allemagne, ces forces que M. de Moltke n'a cessé, depuis 1871, d'accroître et de perfectionner, ne suffisent plus à la sécurité de l'empire, s'il faut en croire la loi que M. de Bismarck présente au Reichstag. L'Allemagne, dit l'auteur de cette loi, doit se mettre en état de soutenir « une guerre faite simultanément de plusieurs côtés; » sa « situation centrale » l'oblige à se munir de places fortes, sur toutes ses frontières. Or elle n'a ni assez de troupes pour garnir ses forteresses ni assez de génie ou d'artillerie à pied pour les défendre; à peine a-t-elle une cavalerie

assez nombreuse pour concourir à ces « opérations offensives énergiques » dont elle aurait besoin, si elle avait deux ennemis à affronter. Ces ennemis, M. de Bismarck ne les nomme pas; il les désigne cependant, quand il compare avec un soin si particulier les armées française et russe à l'armée allemande. D'après la statistique de M. de Moltke, l'armée allemande est inférieure en nombre à celles de la France et de la Russie. En infanterie, la France serait riche de 641 bataillons, non compris 326 compagnies de dépôt; la Russie en aurait 897; l'Allemagne, 468 seulement. En artillerie de campagne, la France posséderait 437 batteries; la Russie 373; l'Allemagne n'en aurait que 300. Quant à la cavalerie, la France a 392 escadrons à déployer; la Russie, 406; l'Allemagne, 465. Ce tableau placé sous les yeux du Reichstag, que demande M. de Bismarck? Une augmentation qui donnera 25 000 hommes de plus à l'armée, tous les ans, et qui, comme l'augmentation même qu'on décréta en 1874, durera sept années. Pour la période du 1er avril 1881 au 31 mars 1888, l'armée allemande se composera de 503 bataillons d'infanterie, de 340 batteries d'artillerie montée, de 31 batteries d'artillerie à pied et de 19 bataillons de génie, en temps de paix. Que si l'Allemagne n'opère pas cette augmentation, M. de Bismarck et M. de Moltke n'ont plus qu'à trembler pour elle!... Nous ignorons si l'Allemagne sera dupe des raisons qu'ils énoncent. Sans doute, les généraux allemands savent pertinemment que la France n'a pas achevé la réorganisation de ses forces et que, parmi ces gros bataillons dont M. de Bismarck affecte de redouter la supériorité, il y a une armée territoriale qui n'est encore qu'une masse inexpérimentée; ils savent également que la Russie, épuisée par sa campagne de 1877, est actuellement incapable d'une grande guerre. De même, les hommes d'États allemands doivent savoir que personne en Europe, même la France, n'est tenté d'attaquer aujourd'hui l'empire allemand, comme une puissance faible et qu'il serait aisé d'écraser. Mais l'Allemagne peut-elle résister à un ordre de M. de Bismarck, à un conseil de M. de Moltke? Elle s'est habituée à la prévoyance, aux longs calculs et à ces succès que la fortune réserve aux empires prévoyants. En outre, elle n'est pas sans éprouver, au fond de son cœur, une certaine crainte de l'avenir; elle sent l'excès de ses triomphes rapides; elle aperçoit les haines ou les soupçons qui l'épient, sur tous les points de son horizon; elle se souvient que M. de Moltke lui a prédit qu'elle aurait à défendre pendant un demi-siècle ses conquêtes d'une demi-année; pour se rassurer, elle juge nécessaire d'employer, fût-ce jusqu'à l'abus, toutes les précautions. Donc elle cédera, et son Reichstag votera la loi qu'on lui impose. En vain se reppelle-t-elle qu'en 1874 le ministre de la guerre, le général Kuncke, promettait que la loi d'alors terminerait l'organisation militaire de l'Allemagne. En vain gémit-elle de ses charges. La Silésie est en proie à la famine; le pays tout entier est accablé d'impôts, le commerce languit, et, pour cet accroissement militaire, elle aura

à se gréver encore, annuellement et pendant sept années, d'une dépense de 17 millions et demi de marcks. Quoi! seul, le métier de la guerre, cette « industrie nationale de la Prusse, » prospérera chez elle! Il faudra que, sans trêve ni merci, elle se prépare, parmi ces lauriers surabondants dont elle est si fière, à combattre, à toujours combattre!... Oui, tel est le sort auquel les victoires de Duppel, de Sadowa et de Sedan condamnent l'Allemagne, répondront M. de Bismarck et M. de Moltke, et peut-être la loi nouvelle leur servira-t-elle d'instrument pour telle ou telle tentative, qui serait, à les entendre, le couronnement de leur œuvre...

Cette nouvelle n'a pas moins étonné l'Europe que l'Allemagne. Non seulement l'Europe est incrédule à la parole de M. de Bismarck alléguant l'insuffisance défensive de l'Allemagne : mais l'Europe s'épouvante. Elle se demande d'abord ce qu'elle finira par devenir, avec toute sa civilisation, s'il lui faut de plus en plus subir systématiquement cet accroissement continu et fiévreux de ses armées, cette augmentation perpétuelle de ses budgets militaires. Depuis quinze ans, sa dette publique s'est alourdie de 43 milliards. La France, en 1865, ne dépensait pour son ministère de la guerre que 325 millions; la Russie, 650; l'Allemagne, 250. En 1879, la France a dépensé pour sa nouvelle armée 670 millions; la Russie, 900; l'Allemagne, 525. Or la paix n'est pas mieux garantie. Au contraire, la sécurité est moindre : ici, une large brèche a ouvert la frontière; là c'est la conquête qui pousse ses menaces et qui, toute haletante d'hier, se pense appelée déjà, par ses nécessités mêmes, à de prochaines entreprises. Le malaise est universel; il n'y a pas moins de six ou sept nations chez lesquelles règne une sourde terreur. En même temps, l'Europe sent bien qu'au milieu de tant d'armes aiguisées sans cesse, qui semblent se défier et se provoquer, la paix est bien précaire; il ne faut qu'un accident, qu'un incident, pour mettre aux prises des peuples qui se craignent ou se détestent tant. Mais, surtout, l'Europe ne peut, sans alarme, considérer l'Allemagne dans cet état d'une puissance militaire qui est exubérante, orgueilleuse et âpre, plus que confiante dans ses destinées, et que, fatalement, le mal de sa situation économique aiguillonne de plus en plus, comme pour exciter à la guerre son tempérament belliqueux. L'Allemagne a de grands hommes, d'ardents patriotes et d'avides soldats, qui rêvent pour elle l'hégémonie de l'Europe; elle estime qu'elle n'a pas encore achevé son cycle héroïque ni fermé le cercle de ses frontières naturelles : au nord, atteindre la pointe du Jutland; à l'est, prendre cette Pologne russe qui s'enfonce dans la Prusse; à l'ouest, s'annexer la Hollande, soumettre à ses lois l'Escaut, s'incorporer le Luxembourg, compléter la Lorraine allemande, saisir Belfort; au sud-ouest, acquérir les provinces allemandes de l'Autriche, les cantons allemands de la Suisse, « ces pays d'empire », voilà un rêve qui ne laisse guère le loisir ni le goût du repos à un empire qui se sent fort et

qui se regarde, en ce moment même, comme l'arbitre de l'Europe affaiblie ou troublée. D'instinct et avec la connaissance qu'elle a de sa propre histoire, l'Europe prête à l'Allemagne cette ambition laborieuse, et elle croit en discerner les desseins, en apercevoir les essais, dans chacun des événements auxquels elle voit, depuis cinq ans, présider la politique de M. de Bismarck. D'autre part, elle juge insoutenable la gêne où se trouve l'Allemagne, enflée de tant de préparatifs et d'efforts. L'Allemagne, avec les 42 727 360 habitants qu'elle comptait le 1er décembre 1875, a présents sous les drapeaux 427 270 hommes. En quinze ans, elle a presque doublé sa dette publique. L'exagération de ses dépenses et la tension de sa vie militaire sont pour elle non seulement une cause de souffrances, mais de périls intérieurs auxquels le génie de M. de Bismarck ne remédie que provisoirement. On sait que le socialisme la travaille profondément. Eh bien, ce régime est trop ruineux pour ne pas avoir comme fin soit la guerre, avec ses promesses de conquêtes qui seraient un dédommagement, soit la révolution. Il faudra qu'un jour ou l'autre, l'Allemagne diminue son armée ou augmente encore son armement, c'est-à-dire son budget militaire. Mais, en vérité, la guerre ne serait-elle pas actuellement, aux yeux de M. de Bismarck, le moyen le plus expéditif et le plus sûr de sortir d'un tel embarras? Est-ce qu'un triomphe définitif, une victoire opime, un dernier coup d'épée, ne procurerait pas à l'Allemagne la jouissance de cette paix suprême que tant de menaces, celles qui vibrent dans ses mains et celles qui s'agitent autour d'elle, l'empêchent de goûter aujourd'hui? Il semble à l'Europe que ce raisonnement dangereux, ce besoin funeste, soient au bout des armements que recommence ainsi l'Allemagne; et voilà pourquoi ces armements l'ont tant inquiétée, sous quelques vagues prétextes que M. de Bismarck en cachât la portée réelle...

On dit, parmi les diplomates eux-mêmes et dans toute l'Europe, que M. de Bismarck vise la Russie ou la France; qu'il ne se forge pas une armure, mais une arme; qu'il sera agressif, à sa manière et à son heure; qu'on a fort à craindre que l'année 1880 ne soit témoin de quelque lutte effroyable. Dieu veuille que ces prédictions sinistres ne soient qu'une calomnie et une fausse alarme! Néanmoins, il faut que la France ait une prudence virile. Entre les deux puissances que M. de Bismarck peut forcer à la guerre, ce n'est pas la Russie, ce semble, qui est le plus en péril; volontiers même nous imaginons qu'on a dû la rassurer secrètement. Resterait donc la France. Or la France, qui se voit isolée en Europe, qui se sait insuffisamment préparée et qui se sent, en outre, tourmentée à l'intérieur, la France ne veut pas la guerre; et nous aimons à croire que M. Gambetta ne la veut pas plus qu'elle. Garder une neutralité absolue, se montrer pacifique, éviter les complications et fuir les querelles, se dérober à tout ce qui la tenterait comme à tout ce qui la compromettrait: telle doit être encore en 1880 la règle de sa politique. Une affaire

accidentelle, comme la rixe des marins du *Latouche-Tréville* et de la population musulmane à Alexandrette, n'a rien de grave : la France a encore les moyens de se faire respecter à Constantinople. Ailleurs, on risquerait la paix de la France, si, avec une sagesse toute patriotique, on n'était circonspect jusqu'à l'excès. Il y a un autre genre de prudence salutaire qu'on ne peut trop recommander à ceux qui nous gouvernent et que l'Europe commence elle-même à leur prescrire : c'est d'empêcher que la république ne devienne, par la folie de son radicalisme révolutionnaire, un épouvantail pour les monarchies qui l'entourent, pour les empires qui l'avoisinent. A Vienne, dans le parlement, on a entendu M. de Hübner, qui, pourtant, n'est pas un ennemi de la France, dénoncer la république, telle qu'elle est et telle qu'elle sera sous l'influence de jour en jour croissante du parti radical, comme l'un des dangers dont l'Europe peut et doit se préoccuper le plus vivement : selon M. de Hübner, la république n'aurait d'autre diversion possible au fléau d'une nouvelle Commune que la guerre étrangère. Il est vrai que le successeur de M. Andrassy, M. Haymerlé, a répondu que « la forme du gouvernement de France n'a aucune importance au point de vue de la question de paix ou de guerre », et qu'il n'y avait aucune raison de supposer que la France songeât à troubler la paix de l'Europe. Bien naïfs ceux qui, pour se rassurer, se contenteraient de ces paroles banales et insignifiantes que M. Haymerlé, selon le mode parlementaire et l'usage diplomatique, ne pouvait pas ne pas prononcer ! C'est un avertissement pour la république que ce discours de M. de Hübner, quand même il attesterait seulement que, par ses actes et ses tendances, elle inspire aujourd'hui une certaine inquiétude aux hommes d'État européens. Quant à la placidité avec laquelle l'Autriche elle-même verrait la France devenir une démagogie tumultueuse et violente, que M. Gambetta ne s'y fie point ! Peut-être M. de Bismarck trouverait-il alors à Vienne plus d'une faveur, plus d'un secours à tourner contre la France ; et qui peut dire qu'il n'ait pas prévu le cas et qu'il ne se soit pas préparé un moyen, dans l'une des clauses mêmes de cette convention austro-allemande dont M. Teisserenc de Bort a si peu pénétré le mystère ?... Que la France veille donc à sa paix intérieure, si elle ne veut pas que la république ruine la paix extérieure de notre patrie : il est trop évident, désormais, que notre salut est à cette double condition.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye & Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

CHARLES X

ET SES NOUVEAUX HISTORIENS[1]

LE MINISTÈRE POLIGNAC (SUITE ET FIN)

Le prince de Polignac, ministre de la guerre par intérim, en remplacement du général de Bourmont[2], ayant pris toutes les dispositions militaires qu'il croyait nécessaires, pria M. de Chantelauze de faire mander M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*. C'était le 25 juillet, à onze heures du soir. Le garde des sceaux remit au journaliste la copie du rapport au roi sur la presse, et celle des ordon-

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 août, 25 novembre 1878, et 25 janvier 1880.

[2] M. le comte de Bourmont m'adresse, au sujet d'une phrase de mon dernier article, une réclamation à laquelle je m'empresse de satisfaire, parce qu'elle me paraît très juste. Après avoir écrit sur le maréchal de Bourmont ces mots : « Les armes lui tombèrent des mains, quand, dans le silence du bivouac à la veille de cette journée fatidique que rien n'annonçait devoir être désastreuse pour l'empereur, tout au contraire, le Vendéen réfléchit sur sa destinée et comprit que la victoire, que peut-être il serait appelé à décider, était la perte du roi, du frère de Louis XVI, de ce chef des Bourbons pour lesquels, pendant les plus belles années de sa vie, il avait versé son sang. » Quelques lignes plus loin, j'ajoute :

« Polignac, la Bourdonnaye, Bourmont, la faveur aveugle, la vengeance implacable, la double trahison... »

Il y aurait évidemment contradiction grossière entre ces paragraphes si j'avais pris à mon compte cette dernière phrase. Il n'en est rien. Après avoir justifié M. de Bourmont, dans la première de ces phrases, je relatais, dans le dernier paragraphe et dans celui qui précède, les reproches et les injures des ennemis du ministère; les trois épithètes, et en particulier celle, si dure et si éloignée de ma pensée, de double trahison, eussent dû se trouver entre guillemets. Je croyais cette précaution inutile, mais du moment qu'une confusion peut s'établir je m'empresse de la faire disparaître. Ce n'est

nances qui devaient paraître le lendemain à six heures du matin dans la feuille officielle.

M. Sauvo ne se doutait de rien ; il parcourut avec stupeur les pièces qui lui étaient confiées. Sa figure parut si bouleversée à M. de Montbel, qui était présent, que le ministre ne put s'empêcher de dire : « Vous semblez bien ému. — Il serait extraordinaire que je ne le fusse pas, Monseigneur, répondit Sauvo. — Eh bien quoi ? fit M. de Montbel. — Eh bien, Monseigneur, Dieu sauve le roi ! Dieu sauve la France ! — Nous l'espérons, » répliqua doucement Chantelauze. M. Sauvo s'inclina, et, en se retirant, il prononça ces paroles : « Messieurs, j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les journées de la révolution, et je me retire avec une profonde terreur de nouvelles commotions. »

Qu'on n'eût pas mis dans le secret le rédacteur en chef du *Moniteur*, il n'y a là rien que de très conforme à la tradition de ces sortes d'événements. Le coup de foudre est classique. C'est un accessoire de cette triste mise en scène dont on ne peut se passer. Mais ce qui semble plus étrange, c'est que le directeur du personnel fût réduit à apprendre, comme tout le monde, par l'entremise du *Moniteur*, les ordonnances qui, vingt-quatre heures plus tard, déchaînaient la guerre civile dans Paris.

Or Champagny était le véritable ministre de la guerre, M. de Polignac n'occupait ce poste que pour la forme, et signait de confiance tout ce que lui proposait le directeur du personnel.

Ainsi surprise, stupéfaction, désarroi de tous les chefs de service,

pas moi, le lecteur a pu s'en rendre compte, qui voudrais me montrer injuste pour les derniers ministres de Charles X. Je ne ferai pas exception pour l'ami de Charette, le vainqueur d'Alger et le lieutenant de Mme la duchesse de Berry dans la dernière expédition de Vendée.

Au reste, M. le comte de Bourmont m'a communiqué à cette occasion une notice écrite par son père, laquelle éclaircit plus d'un point obscur de cette histoire.

Pourquoi, entre autres, Bourmont attendit-il le 14 juin pour abandonner son commandement ?

Les raisons qu'en donne son fils sont très plausibles et corroborées par plusieurs témoignages, entre autres celui du général Clouet, qui fit paraître une brochure sur les Cent-Jours.

Bourmont avait refusé de prêter serment à l'acte additionnel. Sa position était devenue très fausse. Il était dans cette alternative ou d'être emprisonné ou de rester provisoirement à son poste. En effet, en sa qualité d'ancien chef vendéen, on surveillait toute ses démarches. S'il eût envoyé sa démission quinze jours plus tôt comme il en avait l'intention, et ce qu'il ne fit pas sur les instances de Clouet, on l'eût emprisonné. L'insurrection de Vendée qui commençait, et à laquelle naturellement le gouvernement impérial eût rattaché son nom et son influence, aurait pu entraîner pour lui les conséquences les plus graves.

soit civils, soit militaires, destinés à concourir à l'entreprise. Les préfets la connaîtront par le télégraphe ou la réception du journal, les commandants de division par la poste. Le préfet de police, le préfet de police lui-même, l'apprendra par une communication faite douze heures à l'avance. Aussi, pas une seule mesure de précaution n'est prise. Les commissaires de police n'ont aucune instruction, les agents ne sont pas répartis sur les points dangereux, les régiments de la garde n'ont pas été rapprochés de Paris, les casernes n'ont reçu ni approvisionnements de bouche ni munitions, aucun plan stratégique n'a été étudié; bref, on s'est si habilement disposé pour prendre l'ennemi à l'improviste, qu'on se précipite sur lui sans armes. A coup sûr, il sera surpris.

Le secret, le secret[1] ! Il semble que toutes les chances de réussite soient là. Les ambassadeurs étrangers seront surpris, si bien qu'ils ne pourront accompagner le roi à Saint-Cloud pendant l'insurrection : surprise aussi, M[me] la duchesse de Berry, dont le fils, l'héritier présomptif, va être exilé en suite de cette étonnante aventure; surprise également la pauvre Dauphine, qui avait supplié à genoux qu'on ne fît rien en son absence, et qui, rassurée par une promesse formelle, prend les eaux en ce moment.

L'imagination d'un Edgard Poë serait impuissante à nous fournir le mot de cette énigme. Remarquez que ce ne sont ni le roi ni Mgr le Dauphin seuls, qui ont subordonné ainsi tout autre intérêt à celui du mystère. Les huit ministres ont délibéré et sont tombés d'accord sur ce point. On vient de voir que Guernon, au travers de ses angoisses, tait la vérité au préfet de police, puisqu'il est convenu que celui-ci doit être exclu du secret; mais cette folie du mystère semble avoir été poussée plus loin. On s'est tellement parlé à voix basse qu'on a fini par ne plus se rien dire dans ce chuchotement. Pas un ministre, sauf le prince de Polignac, ne connaît le chiffre de la garnison de Paris.

Un de mes amis m'a conté que, pendant la guerre de sécession, il avait passé d'une armée à l'autre, traversant une zone très dangereuse entre les deux camps. Il était suivi de son domestique, jeune Français, auquel il avait recommandé de marcher sans bruit. Au bout d'une lieue (ils en avaient quatre à faire), mon ami se retourne pour voir ce que devenait son serviteur. Il l'aperçoit, chargé de sa valise, marchant sur la pointe du pied, comme on fait au théâtre dans les scènes nocturnes. « Monsieur, si cela continue, j'en mourrai ! » mur-

[1] Le prince de Polignac a reconnu lui-même dans ses *Études* la folie de ce mystère. « *Jamais,* nous dit-il, *jamais secret ne fut mieux gardé, jamais aussi secret gardé n'entrava plus le succès d'une entreprise.* » (*Études historiques.* p. 299.)

murait le malheureux. En vérité, les serviteurs du roi auraient pu être jaloux de l'intelligente prudence du valet dont je parle.

Pour expliquer, autant que cela est possible, cette inconcevable aberration, il faut avoir recours à deux suppositions.

La première, c'est que le roi et les ministres s'imaginaient que le coup de foudre des ordonnances, éclatant ainsi sur un ciel en apparence serein, jetterait l'opposition dans un abattement et une terreur dont un long espace de temps pourrait seul les tirer.

La seconde, c'est que l'opinion publique, en juillet 1830, regardait l'éventualité d'une émeute improvisée et sérieuse comme une chimère.

Il y a du vrai dans cette dernière hypothèse. On ne croyait, ni à droite ni à gauche, à la possibilité d'une émeute. Pourquoi cela? Parce que, depuis le 26 août 1648, aucune barricade n'avait jamais fermé une rue de Paris, et qu'on considérait ce vieil engin des guerres civiles comme quelque chose approchant de l'éperon des navires romains ou du feu grégeois. Mais la prise de la Bastille? mais le Champ de Mars en 1791? mais le 13 vendémiaire? objectera-t-on. La prise de la Bastille fut le résultat d'une émotion populaire, dans laquelle il n'y eut qu'un semblant de lutte. La forteresse était défendue par cinquante invalides, qui obligèrent le gouverneur à ouvrir les portes, qu'aucune émeute n'eût pu enfoncer. Les troupes, rassemblées aux Champs-Élysées, évacuèrent Paris, sur un ordre de Bezenval, sans avoir tiré un coup de fusil.

Quand, en 91, la Fayette réprima la prétendue émeute du Champ de Mars, une décharge suffit à mettre en fuite les perturbateurs. Le 10 août, il n'y eut pas d'émeute, pas de barricades. Les Tuileries furent attaquées par des troupes organisées, armées de canons, assaillant un régiment qui avait l'ordre de ne prendre à aucun prix l'offensive. Le 22 juin 1792, aucun coup de fusil n'est tiré; enfin le 13 vendémiaire offre le contre-partie du 10 août: des bataillons organisés marchent sur l'Assemblée; mitraillés à la hauteur de Saint-Roch, ils s'enfuient sans avoir élevé une seule barricade. La Restauration elle-même eut son semblant d'émeute. En novembre 1827, quelques coups de fusil sont tirés par des insurgés dans la rue Saint-Denis, une charge de cavalerie disperse facilement les bandes. De là, une sécurité de la part du gouvernement, une défiance de la part des chefs du parti libéral qui font comprendre, quoiqu'elles ne la justifient pas entièrement, la sécurité du roi et du prince de Polignac.

Seul, un Anglais, en l'an de grâce 1880, peut apprécier l'état d'esprit des ministres de Charles X. Il vit, en effet, sous l'empire de la même illusion qu'eux; et parce qu'un événement ne s'est jamais produit sous ses yeux, ni sous ceux de ses ancêtres, il le regarde comme

irréalisable. Dans deux ou trois occasions, le gouvernement anglais, menacé par une émotion populaire, rassembla à Londres huit ou dix mille hommes [1], tout comme le fit le prince de Polignac, et se crut ainsi en mesure de parer à toutes les éventualités. Les constables spéciaux furent, il est vrai, requis et adjoints à l'armée et à la police. Mais cette force, purement morale, représente, en quelque sorte, la conscience publique, non la résistance armée. Les constables spéciaux ne sont pourvus que de bâtons; tout braves qu'ils soient, une décharge de coups de fusil les mettrait en déroute et les renverrait fort penauds au logis. Cela est si vrai, qu'en Amérique, où les troubles populaires sont plus fréquents et plus sérieux qu'à Londres, on n'a pas recours aux constables spéciaux, mais à la milice, c'est-à-dire à la garde nationale, mauvaise troupe, sans doute, mais force pourtant organisée, outillée, préparée pour la lutte. A Londres, on ne croit pas à l'émeute, parce qu'on n'y a jamais vu d'émeute. A Paris, en 1830, on ne croyait pas à la guerre des rues, parce que cette guerre ne s'était pas faite depuis trois cents ans.

Est-ce à dire qu'elle ne pouvait pas se faire? Ici les militaires ont pu et dû éclairer le prince de Polignac. La guerre des rues était alors parfaitement étudiée et connue : l'Espagne, sous Napoléon Ier, en avait offert de terribles exemples. On savait, dans les états-majors, la résistance que quelques poltrons, abrités par de méchantes murailles, pouvaient offrir à la meilleure armée du monde, quand ces poltrons consentaient à ne se sauver qu'après avoir tiré quelques coups de fusil et, chassés d'un asile, à recommencer à l'abri d'un autre. On savait qu'il n'est pas besoin, pour le citadin qui combat, d'approvisionnements, de réserves, de munitions, d'unité de commandement. Elever une barricade, tirer à son abri, ou mieux derrière les volets des fenêtres, quelques coups de pistolet ou de fusil au juger, cela suffit à l'insurgé et décourage étrangement la troupe qui

« [1] Peu après la révolution de juillet 1830, l'épidémie des insurrections fit presque le tour de l'Europe. Londres, qui comptait alors deux millions d'habitants, ne fut pas épargnée; des troubles éclatèrent dans cette immense cité. Le duc de Wellington, alors ministre, faillit en être victime... Des mesures de précautions furent prises pour réprimer les intentions des malveillants. Je fus curieux (*sic*) de connaître quelles étaient les mesures. J'écrivis en Angleterre, et je reçus d'un officier de la garde des renseignements puisés sur les lieux. Voici le résumé : la garnison de Londres, dans les temps ordinaires, était de quatre mille cinq cents hommes, cavalerie et infanterie, plus douze pièces d'artillerie. La crainte d'une émeute engagea le gouvernement à augmenter la force, et la porta environ au double. La garnison de Londres fut alors d'une force d'à peu près neuf mille hommes, y compris les hommes nécessaires pour la garde des casernes. Le gouvernement comptait encore sur les policemen forts de trois mille hommes. » (*Études historiques*, par le prince de Polignac.)

ne sait jamais si elle est engagée, si elle est victorieuse, si elle est enfermée et tournée, et qui redoute également et le silence et le bruit.

En outre, on n'avait point encore, en 1830, étudié et codifié la théorie de la *guerre civile* des rues. Le bon sens, un peu d'instruction et de lecture suffisaient à un colonel, pénétrant avec son régiment dans une bourgade ennemie, pour lui faire comprendre qu'on ne doit pas aborder les barricades de front, mais qu'il est préférable de pénétrer par les maisons, en passant au fil de l'épée tous ceux de leurs habitants qui ont mine de combattants; qu'au besoin, une troupe régulière, se retranchant comme l'adversaire et lançant ses obus sur les maisons, met alors de son côté tous les avantages du citadin. Mais ces procédés sommaires et rationnels paraissaient absolument contraires au droit des gens, quand l'armée régulière était appelée à employer la force pour vaincre une sédition dans les rues de la cité où elle possédait ses casernes et ses cafés; le chef et le soldat se seraient crus déshonorés en recourant de prime abord à ces expédients terribles. Aussi la théorie consistait-elle à patrouiller, à parlementer, à tirer en l'air, à faire des charges de cavalerie, et, à la grande rigueur, à enlever avec une perte énorme d'hommes une barricade qu'on ne démolirait point à coups de canon, de peur que le boulet ne portât au delà du but.

Nous plaidons, comme on le voit, les circonstances atténuantes; cependant, toutes ces excuses fidèlement rapportées, nous sommes obligés de constater que le classique esprit de vertige et d'erreur, célébré par Racine, s'était emparé de Charles X et de ses ministres.

Il fallait quarante mille hommes de troupes dans Paris [1] pour rester le maître des événements, les hommes de guerre le savaient et le disaient. Plus on désirait éviter l'effusion du sang et accomplir pacifiquement le coup d'État des ordonnances, plus il importait de pouvoir faire à la première émotion populaire une telle démonstration de force, qu'elle décourageât absolument les perturbateurs. C'est ainsi qu'en 1849 le général Changarnier fit avorter une émeute imminente. Charles X avait été parfaitement renseigné et averti à cet égard. Le projet primitif de Chantelauze, discuté en conseil, stipulait expressément le chiffre de quarante mille hommes, non seulement à Paris, mais à Lyon, à Rouen et à Bordeaux. Mon oncle maternel, le lieutenant général de Girardin, premier veneur, que ses relations journalières avec le Dauphin et avec le roi mettait à même de deviner ce qui se passait, dit très haut, en présence de Charles X, quelques

[1] Paris ne comptait alors qu'un million d'habitants. Au taux actuel de la population, ce nombre serait élevé à quatre-vingts, force considérée comme très suffisante, même après les terribles combats de 71.

jours avant les ordonnances : « Qu'on se souvienne que quarante mille hommes sont indispensables pour prévenir ou réprimer une émeute à Paris. » Nul doute que le baron de Vitrolles n'ait tenu le même langage.

De tout ceci le prince de Polignac n'eut cure. Le secret! Il fallait garder le secret! Comment le garder si l'on triplait aussi la garnison? Rapprocher des troupes de Paris lui semblait même imprudent; c'était se trahir, pensait-il.

Mais encore? la qualité des troupes, le chef à mettre à leur tête, la présence au corps des officiers et des soldats en congé, tout cela avait-il préoccupé le premier ministre? Non point, ou du moins le prince de Polignac avait cru qu'il valait mieux ne pas faire un seul préparatif de combat, et confier le commandement au capitaine des gardes quel qu'il fût, qui se trouverait de service au jour choisi, plutôt que d'éventer le fameux secret!

Les troupes dont le gouvernement pouvait disposer étaient composées comme il suit :

1er régiment de la garde.	800	hommes.
(Ce régiment fournissait le service de St-Cloud).		
2e régiment de la garde.	1200	—
3e régiment de la garde.	1200	—
6e régiment de la garde.	800	—
(Ce régiment fournissait la garde de Vincennes).		
7e régiment suisse.	1500	—
Total : Infanterie de la garde (seule infanterie parfaitement sûre). .	5500	—
INFANTERIE DE LIGNE.		
5e, 50e, 33e régiments; 15e léger	4000	—
Total de l'infanterie.	9500	—
CAVALERIE.		
Lanciers	400	—
Cuirassiers	350	—
Total de la cavalerie	750	hommes
ARTILLERIE.		
Douze pièces de canon.		

Les quatre lieutenants généraux commandant les quatre divisions de la garde étaient absents à la fois. Le général Ricard, commandant la 1re division d'infanterie, absent également. Le lieutenant

général de Coutard, commandant la garnison de Paris, se trouvait aux eaux. Le lieutenant général de Foissac-la-Tour, commandant la division de cavalerie légère, était en mission en Normandie avec trois régiments de la garde. Tous les officiers de la garde, ayant le droit de voter comme électeurs, avaient été envoyés dans leurs départements. Dans beaucoup de compagnies, il ne restait qu'un officier. Le service de Paris exigeait quinze cent vingt-six hommes dispersés en sentinelles isolées ou en petits postes sur tous les points de la capitale; au premier trouble, la plupart d'entre eux devaient être enlevés; c'est ce qui arriva, en effet. Ce qui porte l'effectif de l'armée, cette regrettable réduction faite, à neuf mille sept cent soixante-quatorze sabres ou baïonnettes. Cinq mille hommes, il est vrai, tenaient garnison dans un rayon de dix lieues autour de Paris, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient se trouver engagés que le second ou le troisième jour de la lutte, en d'autres termes après la défaite ou après la victoire; car jamais insurrection ne peut durer trois jours dans Paris sans amener un de ces deux résultats [1].

Avant de commencer le récit de ces trois *glorieuses*, je crois devoir aller au-devant d'une critique qui serait certainement faite par plus d'un lecteur, et que le sujet de cette étude appelle inévitablement.

« A quoi bon refaire une histoire si bien connue? Devons-nous subir sans cesse la lecture fastidieuse des copies d'une sorte de grand concours historique. Ce sont là des exercices qui plaisaient, dit-on, jadis aux anciens, et où excellaient les rhéteurs grecs et romains; mais le goût moderne ne s'accommode pas de ces plats uniformes, variés seulement par l'accommodement plus ou moins piquant que chaque auteur se flatte d'y mettre. »

Mais qu'on veuille bien y faire attention, ceci est la critique de l'histoire en elle-même. Celle-ci ne semble jamais achevée; on la recommence sans cesse, à ce point qu'un roman, qu'une pièce de théâtre, qu'un sonnet même, sont choses achevées et parfois immortelles; et qu'une histoire, en dépit de sa grave apparence, n'apparaît que comme une bluette littéraire aussitôt fanée que cueillie. Les mémoires ou les récits d'un contemporain peuvent offrir la solidité du roman ou du théâtre, mais, pour peu que le dernier survivant des événements dont un auteur fait le récit ait disparu quand il prend la plume, son livre est destiné à périr. — Quoi, de belles histoires, de véritables monuments, tels que les récits de Macaulay, par exemple, destinés à périr avant un demi-siècle? — Oui, assuré-

[1] *Mémoires* de Marmont; *Études politiques* du prince de Polignac; *La garde royale pendant les événements du* 26 *juillet au* 5 *août* 1830, par un officier employé à l'état-major.

ment, en ce genre, le plus solide n'est que poussière ; et si Macaulay n'avait pas été un humoriste essayiste, de Macaulay, il ne resterait rien dans le vingtième siècle. Le maître incontesté du genre n'échapperait pas au sort des Gibbon, des Robertson et des Hume, proclamés maîtres aussi dans leur temps et relégués aujourd'hui dans les profondeurs des bibliothèques, où rare est le désœuvré qui daigne parcourir, feuilleter et bâiller : *Pride and prejudice*, *Ivanhoé*, *Caleb William*, ont la jeunesse d'un marbre de Phidias ; mais les monuments de Gibbon et de Hume tombent en poussière. Même aventure en France. Nulle histoire du dix-huitième siècle, pas même *Charles XII*, n'a trouvé grâce à nos yeux, qui lisent sans se lasser les commérages de Grimm, de Mme d'Épinay ou même d'une femme de chambre de la Pompadour. M. Guizot ne s'achète plus ; Amédée Thierry se vend à la rame ; Thiers, soutenu quelque temps par l'éclat de ses aventures politiques, va bientôt cesser de faire prime. Le *Consulat* trouvera peut-être grâce, parce que Thiers a causé avec les principaux acteurs du drame ; mais sa *Révolution* est à juste titre bien moins consultée que celle de Lacretelle. En résumé, à toutes les époques et dans tous les pays, les *Manon Lescaut* tuent les *Charles XII.*

L'histoire s'oublie à tel point, que la raconter à nouveau est une entreprise assurée d'un succès presque certain ; et il faut qu'un historien moderne soit bien médiocre pour ne pas éclipser qui peut avoir cependant cent fois plus de talent et plus de critique que lui. Ce serait là l'excuse de qui entreprendrait le récit des glorieuses pour le simple plaisir de les narrer à nouveau, mais loin de moi la présomption, cependant très commune, de refaire du neuf avec du vieux. Louis Blanc, Lamartine, nous ont laissé des peintures très vives du drame ; mais je crois que, sans prétendre à leur coloris, on peut, aidé par les lumières que nous fournit le temps, présenter le tableau sous un jour plus vrai. C'est à un point de vue très moderne que je me place pour redire, en quelques pages, ce qui se passa les 27, 28 et 29 juillet 1830.

Il est d'abord à propos de rappeler quelques principes que l'on eût taxés de paradoxes il y a vingt ans, et que les hommes de sens acceptent cependant sans difficulté aujourd'hui.

Il existe dans les magasins de l'histoire révolutionnaire quelques défroques qu'il faut reléguer chez le fripier : l'héroïsme du faubourien, le courage du bourgeois (il est vrai que ce courage est taxé de lâcheté par une certaine école), les flots de sang versé, l'épouvantable fusillade, l'attaque à la baïonnette ou au couteau, etc., etc.

Le faubourien est un homme, comme tel il aime le sang et craint le danger. Quand son appétit sanguinaire est surexcité par quelque

circonstance fortuite, cet appétit le détermine à braver une certaine somme de danger pour se satisfaire ; mais, cette somme dépassée, et la limite en est restreinte, le faubourien, s'il est libre de s'enfuir, s'enfuit ; le bourgeois en fait autant et le noble les imite. C'est pourquoi le faubourien ne se bat bien que derrière des murs, et s'enfuit invariablement en plaine. Il se sauve tout comme se sauverait le soldat anglais, russe, français ou allemand, s'il n'était encadré dans cette machine inflexible qu'on appelle organisation militaire, et qui réduit un homme à l'état maudit, mais supporté, vu l'impérieuse nécessité, de case dans un damier. Les émeutes dans les villes sont terribles, parce que l'émeutier s'imagine courir très peu de dangers, ce qui est parfaitement exact, tant que dure la lutte, le danger ne survenant que lorsqu'il est trop tard pour l'éviter et que toute issue est fermée. Cette prévoyance manque à l'émeutier qui, sur mille coups tirés, n'attrapant pas une blessure, croit se livrer à une sanglante comédie où il frappe sans être frappé. La preuve de ce que j'avance ressort clairement, par exemple, de la répression si facile des insurrections en rase campagne, telle que celles des ouvriers d'usine.

Seconde friperie révolutionnaire : la supériorité de courage du faubourien sur le bourgeois. Ceci est absolument faux ; le contraire est l'expression de la vérité. Le paysan est moins naturellement courageux que l'ouvrier, celui-ci que le bourgeois, le bourgeois que le noble, et le noble que le prêtre ; et pourquoi cela? Parce que le courage acquis est une résultante de la vanité, de l'habitude prise, de l'enseignement mutuel et des idées morales ou littéraires. Étant donnée une moyenne de chaque classe, la moyenne qui aura reçu le plus d'éducation, de cette éducation qui enseigne le courage comme elle enseigne le grec, le latin ou les mathématiques, cette classe sera la plus énergique.

Troisième friperie : les flots de sang versé, l'épouvantable fusillade. Une émeute victorieuse n'a jamais coûté la vie à deux mille de ses vainqueurs, et cela pour les raisons dites plus haut, parce que l'émeutier est homme et, par cela même, aimant la vie. Il s'expose peu pendant la lutte, n'attaquant que lorsqu'il croit la supériorité du nombre de son côté. Il expie parfois durement son entreprise ; mais c'est lorsque, battu, il s'enfuit éperdu, tendant les mains, jetant son fusil, implorant la pitié et ne la rencontrant pas toujours.

Quatrième friperie : le peuple entier soulevé. Dans toute émeute, la Commune exceptée, parce que celle-ci fut État et eut une armée, quinze ou vingt mille individus au plus prennent part activement à la lutte, si bien que dans les deux mille victimes admises plus haut la moitié se compose de curieux.

Nous appliquerons ces données, absolument exactes, au peuple en armes des trois glorieuses, et la justification de notre thèse sera aisée et frappante.

Si la statistique n'était pas une science en nourrice, elle nous renseignerait sur une quantité de faits curieux et dont la répétition a été assez fréquente pour permettre d'établir des moyennes. Elle nous dirait, par exemple, combien de temps met une nouvelle, subitement parvenue à Paris, à descendre des bureaux des journaux ou du péristyle de la Bourse jusqu'aux échoppes des marchands de vins. Mon expérience parisienne me permet de fixer ce temps à quatre heures environ. Donc, vers deux heures de l'après-midi, le gros du public était informé de la promulgation des ordonnances, que les abonnés du *Moniteur* avaient pu lire vers dix heures, en ouvrant leur journal. Le rédacteur du *National*, en se rendant vers midi rue Saint-Marc, trouvait déjà sur l'escalier de nombreux amis brandissant la feuille officielle. A la Bourse, la nouvelle est saluée par une baisse de 4 francs au début sur le 5 pour 100. Voilà un terrible coup de cloche qu'une commission bien faite, donnée à un agent sûr, aurait étouffé. Cependant la grande cité continue à vaquer à ses occupations ordinaires. Seuls, une centaine de spéculateurs, de journalistes et de députés s'agitent comme des fourmis, dont un coup de pied a dérangé la demeure. Cette agitation, jusqu'alors stérile, des gros bonnets de la banque et du journalisme, finit enfin, vers trois heures, par se traduire par un acte. Une protestation se signe dans les bureaux du *National*. C'est *le libérateur du territoire*, l'illustre M. Thiers, qui s'est chargé de la rédaction ; rédaction qui fait, en vérité, grand honneur aux talents de son auteur, car ce document, tout en respirant une énergie indomptable, n'entraîne aucun risque personnel pour ceux qui l'auront composé et signé. Il invoque la résistance légale des députés, des élus de la nation, déclarant, au nom de la France, que c'est à eux à assumer la responsabilité des représailles. Jamais M. Thiers n'a été plus heureusement inspiré ; sa langue molle, mais limpide et nette, prend dans la protestation des accents presque émus. Il y a des larmes de l'entrevue de Ferrières, les larmes de Jules Favre, dans ces lignes, « *Sunt lacrymæ rerum.* »

Les députés ainsi poliment, mais fortement engagés à se mettre en avant, à passer les premiers, se réunissent chez Casimir Périer. Celui-ci est très mécontent de l'honneur qu'on lui fait, en choisissant son logis pour quartier général. Par tempérament, aussi bien que par mépris et défiance pour ses acolytes, il répugne au rôle qu'on lui impose ; mais il est brave, son honneur lui semble en jeu, il paye, en maugréant, de sa personne.

Paris reste calme, la fièvre n'est toujours qu'à la tête. Vers neuf

heures du soir, cependant, on a réussi à rassembler cent cinquante personnes rue Castiglione, moitié faubouriens, moitié écoliers. Ils organisent une petite promenade place Vendôme, pour aller crier : *Vive la Charte!* sous les fenêtres du ministère des finances. Jusque-là les prévisions du roi et de ses conseillers ne sont point démenties par les événements, la baisse des fonds publics sort seule du programme, mais ce n'est qu'un incident; en revanche, on a prévu les clameurs des journaux et leur tentative de protestation.

La nuit porte conseil, dit le proverbe; dans cette occasion elle porta de funestes mais d'efficaces conseils aux ennemis de la monarchie.

Nous serions absolument dans le faux et souverainement injustes, si nous ne reconnaissions pas que les ordonnances furent accueillies avec colère et répulsion par la partie éclairée et saine de la nation. Laissant de côté les libéraux de profession, les affiliés des ventes, les journalistes d'opposition qui se sentaient encore plus atteints, dans leurs intérêts privés que dans leurs doctrines, ne considérant que les gens honnêtes, paisibles, conservateurs, royalistes même, nous devons constater leur stupeur, tranchons le mot, leur indignation. J'ai souvent interrogé, à cet égard, les témoins de 1830, et principalement les royalistes qui ne furent pas englués dans le miel Martignac; sur ce point, leur témoignage a été unanime. On fut désespéré ou indigné, même à la droite pure. Le cri qui s'échappait de toutes les bouches était celui-ci : le roi a manqué à sa parole, le roi a trahi les serments du sacre. Gentilshommes, émigrés, fils d'émigrés, anciens chouans, ecclésiastiques même, ou baissaient la tête en se taisant, ou murmuraient les mots que les libéraux renvoyaient à tous les échos des carrefours. Cette nuit du 26 au 27, cette nuit de juillet chaude, étoilée, sereine, où la grande cité semblait dormir paisible, que les pas des patrouilles ne troublaient même pas, cette nuit fut plus terrible peut-être pour la monarchie que celle du 30, date de l'écroulement. Car cette nuit-là, l'honneur, comme le missel à l'évangile, semblait avoir passé de droite à gauche.

C'est une terrible chose que d'avoir contre soi les consciences. M. de Polignac, par sa hâte maladroite, avait dressé contre la monarchie la conscience publique. Peu eût importé la victoire à ce point de vue. On pouvait balayer l'émeute, sabrer la populace, brûler la Charte dans les feux du bivouac, mais ce qu'on ne pouvait pas, c'était, la victoire remportée, recevoir l'étreinte de certaines mains loyales et amies. Tout autres eussent été les impressions des hommes dont je parle, des modérés, des royalistes, des pacifiques, si ces ordonnances eussent paru le lendemain du refus du budget. Mais à la veille de la convocation d'une Chambre libre-

ment nommée, sans doute, mais élue néanmoins sous la vigilante tutelle d'une administration hostile à la liberté, le recours à l'article 14 pouvait paraître une trahison. Vous aviez livré la bataille en choisissant l'heure et le terrain, c'était vous engager à respecter le destin des armes, semblait dire la conscience publique au roi.

A la distance où le temps nous a placés, éclairés comme nous le sommes par la lueur des incendies répétés qui ont dévoré trois trônes, nous apercevons clairement l'erreur commise par nos pères. Nous comprenons les terreurs prophétiques du roi et de ses ministres ; l'interprétation de l'article 14 nous semble fort honnête ; et ayant tant ouï mentir tous les partis depuis lors, nous haussons les épaules à cette accusation de trahison ; mais on était plus scrupuleux en 1830 ; quinze années de monarchie légitime avaient affiné la conscience.

Néanmoins les salons des ministres ne désemplirent pas dans la soirée du 26. Ce furent des félicitations, des protestations de dévouement, des exclamations d'enthousiasme. Il est vrai que ces fanatiques du fait accompli étaient des solliciteurs et des besoigneux. Nul doute que les salons des Tuileries n'aient revu, dix-huit mois plus tard, le plus grand nombre de ces échines souples.

Le 27 au matin, on était plein de confiance à Saint-Cloud, tant soit peu triomphant même : « Le roi reçut en audience particulière l'évêque de Beauvais, le marquis de Dampierre et le marquis de Dreux-Brézé. Il travailla avec son ministre de l'intérieur et M. de la Bouillerie, il reçut d'un graveur russe la gravure faite par lui d'un portrait de l'impératrice Catherine [1]. »

Cependant Paris commençait à bouillonner. La justice refusait de prêter son concours aux nouvelles ordonnances, et déclarait qu'elles n'avaient pas été faites dans la forme légale. Grave symptôme, avertissement fatidique.

C'était au Palais-Royal que l'agitation se donnait rendez-vous. Le voisinage des bureaux des journaux d'opposition (le *National*, rue Saint-Marc ; le *Temps*, rue de Richelieu), la tradition révolutionnaire, le public peu scrupuleux, attiré journellement par les maisons de jeux et les maisons de prostitution qui garnissaient les galeries, tout contribuait à faire de ce jardin l'antichambre obligé de la révolution. Le boulevard n'existait pas encore à l'état de lieu de rassemblement, de comices de badauds ; c'était le Palais-Royal qui en tenait lieu.

Une des ordonnances édictait la suppression de tout journal qui ne se soumettrait pas à l'autorisation préalable. Les journaux d'op-

[1] Nettement, p. 604.

position, à la suite de leur délibération en commun du 26 juillet, suivirent deux lignes de conduite. Les uns, tels que les graves et prudents *Débats*, s'abstinrent de paraître; les autres prétendirent continuer quand même leur publication.

Le préfet de police, instruit de ces dispositions, ordonna la fermeture par la force des imprimeries du *Temps* et du *National*. M. Baude, gérant du *Temps*, s'offrit au rôle de *Curtius* typographe. Un commissaire de police, suivi d'agents et d'un serrurier requis, se présente; M. Baude avec ses ouvriers rangés autour de lui l'attend de pied ferme. Un colloque s'engage. M. Baude s'adresse au serrurier, conscience plus molle; il le menace de la cour d'assises s'il viole son domicile. Le serrurier prend peur et se retire. Le commissaire désappointé menace M. Baude de le faire arrêter. M. Baude ouvre le code, lit l'article 384 du code pénal qui punit des travaux forcés l'arrestation arbitraire. Pendant ce temps on avait amené un autre serrurier, qui fracture la porte et la comédie se termine.

Vengeance! crie la foule, *vive la liberté de la presse!* et, pour attester ses sentiments libéraux, elle se précipite dans la rue voisine et dévaste les bureaux de la *Quotidienne*.

Les choses cependant prennent assez mauvaise tournure. La foule houleuse inonde les places publiques. Un grand nombre d'industriels, soit peur, soit calcul révolutionnaire, ont fermé leurs ateliers, et versé sur le pavé les nombreux ouvriers qui les fréquentent; il y a 30 degrés de chaleur à l'ombre.

Le prince de Polignac, dès le matin du 27, a voulu se décharger avec raison de la responsabilité militaire des événements. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, est nommé à huit heures du matin gouverneur de la première division militaire; mais il ne vient prendre ses lettres de service qu'à midi, chez le président du conseil. Le maréchal Marmont! le signataire de la capitulation de Paris! Que le choix était étrange et impolitique! Quel souvenir rappelait ce nom, quels présages il semblait annoncer! Son souvenir reste attaché à trois grandes catastrophes : une bataille perdue, une armée rendue, une monarchie écroulée.

Marmont était une sorte de Villars malheureux. Il avait les grands talents, l'incomparable bravoure, la vanité sans pareille du héros de Denain. On lui accordait, sans conteste, dans l'armée impériale le premier rang comme stratégiste, après le maître des maîtres. Mais ce témoignage, il était le premier à se le rendre à lui-même, et les plans de Napoléon, ajoutait-il, n'avaient été souvent que les siens. Cependant il n'était point heureux à la guerre. La fortune, entre autres, le trahit cruellement à Salamanque; mais sa vanité ne fut pas étrangère à la catastrophe. Il adorait le faste et avait l'habitude de se

faire accompagner jusque sur le champ de bataille par de grands laquais en rouge. Au début de la bataille, Wellington, placé sur un mamelon en face des positions françaises, aperçut dans le champ de sa lorgnette cette tache écarlate qui se détachait à portée de canon. « Ce doit être Marmont, suivi de ses valets de pied, dit-il, pointez-moi donc un canon là-dessus. » Le boulet emporta deux côtes au duc de Raguse, dont les admirables dispositions ne furent pas, à ce qu'il nous a conté plus tard, comprises, connues ou exécutées par le général qui prit le commandement à sa place. Pendant la campagne de 1814, la conduite de Marmont fut au-dessus de tout éloge, il faut le reconnaître. Il fit des prodiges de valeur, et déploya des talents de premier ordre. Mais la fatalité voulut qu'après avoir défendu héroïquement Paris avec une poignée d'hommes contre les armées coalisées, il se trouvât dans une de ces situations troublées où une grande âme peut seule discerner promptement sa voie. Tout le monde s'enfuyait, conspirait ou capitulait. La partie était perdue, mais l'honneur militaire pouvait et devait être sauvegardé. Harcelé, tiré dans tous les sens, Marmont, qui avait déclaré qu'il serait le dernier à abandonner l'empereur, capitula vingt-quatre heures avant l'abdication de Fontainebleau qui l'eût dégagé entièrement.

Sous la Restauration, Raguse se trouva dans une situation pénible et fausse. Ses embarras financiers contribuèrent singulièrement à l'aggraver. Dépensier, mécontent, frondeur, tantôt il coquetait avec le parti libéral, tantôt il manifestait pour le roi les sentiments de l'attachement personnel le plus vif.

On ne peut servir deux maîtres à la fois, dit l'Évangile. Marmont en fournit la preuve. Le parti libéral ne le considérait pas comme un des siens, et la cour était inquiète de ses amitiés libérales.

Tel fut probablement le motif qui porta le roi à lui refuser le commandement de l'expédition d'Alger. Il affirme dans ses Mémoires que Bourmont lui en avait fait la promesse, et ajoute qu'il alla se plaindre au ministère de la guerre de ce qu'il considérait comme une disgrâce, sinon une injustice. La volonté de Charles X était formelle, et l'engagement du ministre est loin d'être démontré, d'autant que cet engagement ne pouvait être que subordonné à la décision définitive du roi.

Il ressentit de cette disgrâce ou de cette préférence une irritation profonde. Il fut assurément, à dater de ce jour, un des opposants les plus vifs au ministère Polignac. Cette hostilité bien connue rendrait le choix qu'on fit quelques mois plus tard de ce mécontent absolument incompréhensible, si la même considération qui avait déterminé toutes les autres fautes n'eût entraîné Charles X à y joindre celle-ci; cette considération, c'était le malheureux secret.

Lorsque Raguse apprit, le 26 juillet, les ordonnances, il courut aussitôt chez son intime ami Arago, pour soulager son cœur et attester *son indignation.*

Le lendemain, il était investi du commandement des troupes. Pouvait-il refuser ce commandement, cela est douteux ; mais il pouvait faire connaître au roi cette indignation contre la mesure qu'il allait être appelé à défendre les armes à la main. Il n'en fit rien. A lui, comme aux autres, la résistance populaire ne semblait probablement pas possible.

Voilà donc Raguse investi, le 27 juillet à midi, du commandement de l'armée de Paris, et le prince de Polignac déchargé des responsabilités militaires. Le roi est tranquille à Saint-Cloud. Aucun plan de résistance armée n'est arrêté ni même conçu par les chefs du parti libéral. Seulement la foule tourbillonne dans les rues, les ateliers ont dégorgé leurs hôtes désormais oisifs, il y a 30 degrés de chaleur à l'ombre, la Bourse a baissé de 4 francs et la garnison de Paris ne s'élève qu'à huit mille hommes.

Toute cette journée se passa en tâtonnements des deux parts. Hésitation bien naturelle, car nul ne savait si l'incendie dont les premières lueurs commençaient à poindre s'éteindrait comme un feu de paille ou embraserait, au contraire, la capitale.

Les députés de l'opposition ressentaient une terreur folle. Ils étaient présents à Paris au nombre de trente-six environ. Tous se montraient d'une violence sauvage en paroles; tous, à l'exception d'un ou de deux, faisaient montre d'une pusillanimité insurrectionnelle sans égale. Nous avons vu qu'on s'était donné rendez-vous chez Casimir Périer.

On y vint, il le fallait bien, mais avec quelle émotion! Villemain, qui n'était cependant pas un homme de guerre, ne put s'empêcher de murmurer en entrant dans la salle de délibération : « Je ne m'attendais pas à voir tant de poltrons réunis! » Ces hommes pour la plupart se fussent montrés corrects sur un champ de bataille, convenables dans un duel, plusieurs étaient d'anciens soldats; mais autre chose est d'exposer sa vie dans un combat, soit régulier, soit légitime, ou d'affronter les dangers multiples ignorés et prolongés d'une guerre civile, d'une guerre des rues. C'est en perspective, la prison, la fuite, peut-être l'échafaud, sans parler des péripéties de la lutte aggravées par la maladresse du combattant improvisé qui vous tue, en toute bonne intention, par derrière.

« La légalité, avant tout la légalité, le refus de l'impôt, mais pas autre chose : » telles étaient les exclamations qui s'échappaient de toutes les bouches. L'embarras fut risible et terrible à la fois, quand une députation des électeurs de Paris vint sommer ses représentants

de se mettre à la tête de l'insurrection. On se récria, on discuta, bref, on ne conclut à rien, sinon à se retrouver le lendemain. C'était toujours vingt-quatre heures de gagnées.

Les journalistes, d'autre part, s'étaient donné rendez-vous dans la soirée. Là, M. Thiers, de sa voix la plus pointue, résistait, sermonnait, adjurait. « La résistance légale, point autre chose », criait-il aussi à chaque instant. Mais l'élément ardent, besoigneux et jeune, était plus nombreux qu'à la réunion des députés. Puis, dans cette conjoncture, le rôle d'un journaliste était ou de rester chez soi, ou de prendre son fusil. Un député avait quelque droit à prétendre que son premier devoir était de se concerter avec ses collègues, mais, pour un journaliste, l'inaction ou l'insurrection : point de milieu.

L'insurrection l'emporta. Il fut décidé que douze comités, représentant les douze arrondissements de Paris, prendraient la tête du mouvement. Si le refus de l'impôt fut proclamé officiellement le but à atteindre, on convint tacitement que la barricade serait le moyen. Les comités devaient recevoir des munitions et des armes. Les membres de ces comités appartenaient, pour la plupart, à l'ancienne société des carbonari [1].

De son côté, Marmont tergiversait. Quelques coups de fusil avaient été tirés, un vieillard et un étranger tués, trois ou quatre barricades élevées, mais rien de tout cela n'annonçait jusqu'alors un conflit dangereux. La foule remplissait les rues, les ouvriers se promenaient désœuvrés, les cafés regorgeaient de monde. On discutait, on vociférait, on se promenait en bandes, chantant les aimables refrains de Béranger; de temps à autre l'éclair d'un coup de fusil brillait, le bruit d'une détonation retentissait, mais la lueur s'éteignait et le bruit cessait sans que nul écho ne lui répondît. Les troupes patrouillaient convenablement; elles étaient acclamées quand c'était la ligne, huées quand c'étaient les Suisses ou la garde. Tactique instinctive, irraisonnée peut-être de la plèbe, mais singulièrement habile.

Le ministère semblait avoir eu une inspiration de bon sens. Il venait enfin de se mettre d'accord sur la proclamation de l'état de siège; mais ce n'était pas dans la soirée du 27 qu'il eût fallu prendre ce parti. L'ordonnance aurait dû être prête et signée du roi, tandis qu'on ne réclama cette signature que dans la matinée du 28.

Si le 27 on eût arrêté, en vertu des pouvoirs illimités de l'état de siège, une dizaine de députés, une vingtaine de journalistes, une cinquantaine de conspirateurs bien connus, peut-être eût-on fait avorter l'insurrection. La fortune avait réservé au roi quarante-huit heures de répit, et il n'en avait pas profité.

[1] Nettement, p. 613.

Seuls, ceux qui, aujourd'hui, ont atteint ou dépassé la cinquantaine peuvent imaginer la physionomie de Paris vers la fin de la Restauration. La métamorphose de la cité n'a commencé qu'avec le second empire; mais le bouleversement, depuis lors, a été tel, qu'un homme jeune est incapable de se figurer l'aspect étroit, sombre, sale, tortueux de ces rues s'enchevêtrant, aboutissant à de misérables carrefours avec un ruisseau au milieu de la voie, et tous les 50 mètres un quinquet fumeux jetant dans la nuit une lueur douteuse. Lord Palmerston, qui visita Paris à cette date, raconte dans ses lettres que la capitale de la France lui fit l'effet d'une ville de l'Orient. Londres était donc alors en comparaison une cité européenne et superbe : que ceux qui la visitent aujourd'hui réfléchissent sur ce contraste renversé.

Donc, dans cette cité boueuse, étroite et mal percée, deux grandes artères seules faisaient communiquer les Tuileries, la place Vendôme, les Champs-Élysées, moins élégants, mais aussi ouverts qu'aujourd'hui avec les barrières du Nord, de l'Est et du Sud. L'une de ces artères était les boulevards; l'autre, la Seine bordée de ses quais. Autant il était facile de se retrancher derrière une ligne de défense partant de la barrière Montparnasse, passant par le Louvre et gagnant Montmartre, couvrant les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, toutes les communications avec l'Ouest, avec Versailles et Saint-Cloud, autant il était presque impossible, sans une puissante armée, d'occuper militairement le reste de la cité, c'est-à-dire les cinq sixièmes du Paris d'alors. En d'autres termes, la défensive, même avec des forces minimes, était relativement facile; l'offensive, presque irréalisable. L'obusier, le canon d'aujourd'hui, était une pièce d'un emploi fort restreint; les canons étaient à âme lisse et le tir n'était pas parabolique. Un kilomètre en ligne droite semblait une bonne portée de canon; on ne tirait à mitraille qu'à 500 mètres au plus, et l'espace devant la pièce devait naturellement rester libre comme pour le tir du fusil. Dans les rues tortueuses, la portée du canon était donc réduite à une centaine de mètres. Quant au bombardement, outre son peu d'efficacité, il ne rentrait point dans les conventions adoptées d'une répression classique de l'émeute.

Le plan que je viens d'indiquer, et qui consistait à occuper fortement le Louvre, en s'étendant à droite et à gauche, se bornant à couvrir le pont de Saint-Cloud et à attendre, ne pouvait convenir ni au prince de Polignac ni à Marmont. C'était, dès le 28 et maître de toutes ses forces, se résigner à faire ce qu'on tenta en vain le 29, après la défaite, les désertions, l'épuisement des munitions et l'effectif réduit à moitié.

Ce plan, le plus sage sans doute, avait un double inconvénient : un inconvénient pour le pouvoir attaqué et un inconvénient parti-

culier pour le défenseur de ce pouvoir. Le gouvernement, prenant dès le début de l'insurrection cette attitude, semblait constater le péril considérable auquel il se trouvait en butte. Le général en chef s'exposait, en outre, à être accusé de pusillanimité, presque de trahison, si la suite venait à montrer qu'en considérant le danger comme aussi imminent on l'avait exagéré et peut-être créé.

Or Marmont, toujours poursuivi par les souvenirs de 1814, craignait sans doute de confirmer les soupçons anciens dont il se disait l'injuste victime; puis, tant qu'à faire de se constituer le champion de la royauté impopulaire, au moins ne fallait-il pas compromettre la récompense en mécontentant son auguste et orgueilleux client. D'ailleurs, M. de Polignac surveillait de près le général en chef et eut dénoncé tout ce qui, dans son imperturbable confiance, lui eût paru de la duplicité ou de la peur. Si, au lieu de s'adresser à ce talent militaire, mais à ce caractère indécis, on eût confié à un ami franc et sûr, bien que moins illustre, la défense de la royauté, l'ami sûr, sans avoir besoin des inspirations du génie, eût très probablement adopté le plan le plus sage. Mais Marmont, en coquetterie avec la gauche, Marmont le libéral, Marmont l'intime d'Arago, pouvait-il se montrer circonspect ?

Le duc de Raguse était néanmoins un homme de guerre trop éclairé pour prétendre occuper militairement avec douze mille hommes les 6000 hectares de maisons, de ruelles et carrefours qui constituaient Paris. Deux hommes par hectare de terrain bâti ! Mais voici comment il raisonnait : « Qu'ai-je devant moi ? je l'ignore ; sont-ce cinq cents gamins, trois ou quatre mille repris de justice et affiliés des sociétés secrètes, ou vingt, trente, cinquante mille insurgés commandés et enrégimentés par des bourgeois? » Voilà, en effet, la première et grave question que se fera tout général au début d'une émeute : parfois une charge de cavalerie suffit à rendre la paix à la cité. Pour arriver à le connaître, il n'y avait qu'une seule méthode : aller y voir. On était, en effet, sans renseignements de police ; l'imprévu du coup d'État entraînait, comme conséquence, l'imprévu du nombre et des résolutions des mécontents.

Marmont, sans pousser la prudence jusqu'aux limites extrêmes, mais, hélas ! nécessaires, avait d'abord conçu un plan qu'on pourrait appeler celui de la défensive étendue. « La place du Carrousel (considérée comme centre) fut occupée par cinq bataillons de la garde royale, trois escadrons de lanciers et deux pièces de canon ; deux bataillons suisses allèrent prendre position sur la place Louis XV ; le 6e régiment de la garde devait protéger le boulevard de la Madeleine ; le 1er régiment de la garde, renforcé de deux compagnies de lanciers, fut posté sur le boulevard des Capucines ; les cuirassiers

casernés aux Célestins furent chargés de répondre aux émeutiers du faubourg Saint-Antoine et de garder les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis.

« Les trois régiments de ligne reçurent la mission d'occuper la place Vendôme et les boulevards jusqu'à la place de la Bastille : la garde du Panthéon, du Palais de Justice et de l'Hôtel de Ville fut confiée au 15me léger [1]. »

Mais Marmont s'aperçut bientôt que cette défensive si étendue offrait tous les inconvénients de l'offensive sans aucun des avantages de cette dernière, c'est-à-dire le prestige de l'audace et l'apparent mépris de l'adversaire. Le plan qui consistait à présenter le front partout à l'ennemi avec douze mille hommes n'aboutissait qu'à faire couper de leurs communications les petits paquets de troupes disséminés ainsi sur cette aire immense.

Restait donc l'offensive, puisqu'on n'avait pas la sagesse d'évacuer Paris, ou tout au moins de se retrancher fortement dans le Louvre, en couvrant de ses feux les espaces ouverts, les quais, la place Louis XV, les Champs-Élysées, ligne de retraite sur Saint-Cloud.

Cette offensive fut disposée ainsi : imaginez un gigantesque trident dont le manche serait aux Champs-Élysées, la base aux Tuileries, et dont les branches enfileraient Paris de l'ouest à l'est.

Trois colonnes furent chargées de figurer les branches du trident.

La première colonne, forte de deux mille fantassins et trois cents cavaliers, commandés par le général Talon, avait ordre de partir de la place Vendôme et d'aller occuper l'Hôtel de Ville en suivant les quais.

La seconde, sous les ordres du général de Quinsonnas, comprenant deux bataillons du 3me de la garde et deux canons avec trois cents hommes de cavalerie, avait quitté les Champs-Elysées, prenant pour objectif le marché des Innocents, en suivant les quais.

La troisième colonne, commandée par le divisionnaire Saint-Chamans, était formée de deux bataillons du 1er régiment de la garde, de deux escadrons de lanciers avec deux pièces de canon. Partie du boulevard des Capucines, où elle était campée, elle devait parcourir les boulevards jusqu'à la place de la Bastille.

Cependant, comme l'émeute aurait pu tenter quelque coup de main en arrière ou à proximité du quartier général, c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Honoré, dans la rue Royale ou à l'entrée des boulevards, le général Saint-Hilaire était chargé de patrouiller dans ces diverses directions, en ne dépassant pas la rue de la Chaussée-d'Antin. Ce nettoyage fait, il reviendrait à son point de départ, les Champs-Élysées, où il avait campé la nuit précédente.

[1] Nettement, p. 622.

Les Tuileries, la place des Victoires, le Louvre et la Banque, base d'opération du maréchal, étaient gardés par la réserve de cette faible armée : deux bataillons de la garde et quelques gendarmes; mais le maréchal espérait que ces quartiers, les plus riches de Paris, fourniraient un contingent insignifiant à l'émeute, d'autant que la marche en avant des colonnes devait faire craindre aux insurgés de se laisser prendre entre deux feux et de se voir coupés de leur retraite.

Sans être militaire et sans avoir aucune prétention à se connaître en stratégie, tout Parisien, ou tout étranger ayant séjourné quelque temps dans la capitale, comprendra sans peine les dispositions et le but qu'on espérait atteindre. N'oublions pas seulement que les grandes artères n'existaient pas ; mais rappelons-nous aussi que tout le quartier de l'Europe et les rues qui avoisinent les Champs-Élysées, à l'exception de deux ou trois, n'étaient que des chantiers et des terrains vagues.

Marmont se flattait que l'émeute ne serait pas sérieuse ; les colonnes devaient communiquer autant que possible entre elles et se donner la main par les rues transversales. On observera également que la rive gauche était entièrement laissée à elle-même. C'était la part du feu. On ne pouvait se dissimuler que l'incendie y trouverait des éléments formidables, les étudiants des écoles entre autres ; mais en gardant les ponts, on coupait aisément l'insurrection en deux.

D'ailleurs avec sept mille hommes effectifs (douze mille sur le papier) on ne pouvait prétendre à plus. L'essentiel était de conserver la communication entre Vincennes et Saint-Cloud : Vincennes, la forteresse et le parc d'artillerie ; Saint-Cloud, la ligne de retraite et la résidence royale.

Le plan de Marmont supposait de beaux restes de « l'amour des peuples ». Aussi l'ordre était-il donné de n'employer le canon qu'à la dernière extrémité et à ne répondre au feu des insurgés que si la troupe recevait cinquante coups de fusil *à la fois*.

Rien de plus décourageant pour des bataillons en marche que des ordres pareils. Voir à chaque détour de rue tomber trois ou quatre de ses camarades à ses côtés, et n'entendre de la bouche de ses chefs que le commandement : Serrez les rangs et au pas, c'est à s'enfuir pour les lâches, et pour les braves à soupirer après les cinquante coups de fusil, qui sont la vengeance et la délivrance.

Suivons les colonnes dans leur marche.

Celle du général Talon, part du Carrousel ; elle remonte les quais et arrive jusqu'au Pont-Neuf sans obstacle. Là, elle rallie deux bataillons du 15[me] de ligne. Ce sont les bataillons qui manifestent les premiers des symptômes de révolte. Mais à qui incombe la faute? est-ce au troupier, est-ce à l'officier? Qu'on en juge : un commandant

reçoit l'ordre de tirer; il s'y refuse et répond: « J'ai l'ordre de repousser la force par la force; on ne m'attaque pas, je reste tranquille. » Quand des soldats voient leurs chefs pris de ces hésitations ou de ces scrupules, comment ne failleraient-ils pas de leur côté? La bataille est une contrainte, il ne faut pas l'oublier; si vous relâchez le moins du monde le lien qui entraîne l'homme à la mort, il en profitera pour tourner le dos et s'enfuir.

Partout, au reste, la défection, si tant est que la conduite de certaines troupes mérite véritablement ce nom (nous nous expliquerons à cet égard plus loin), partout, dis-je, la défection eut pour cause l'impéritie, la mollesse ou la trahison des chefs. Ce ne sont pas là de ces accusations odieuses dont la guerre de 1870 nous a montré la sottise égale à l'infamie, non, hélas! car on vit un prince du sang passer à l'ennemi en criant: *Vive la Charte!* l'exemple parti de si haut ne pouvait manquer d'être suivi.

Deux parts à faire dans ces défaillances, pour ne pas les qualifier autrement; deux parts: celle de l'ambition, celle du scrupule.

Celle de l'ambition d'abord. Quand, dans une guerre civile, un militaire ambitieux et sans principes (il s'en trouve) s'aperçoit que l'affaire dans laquelle il joue un rôle est mal engagée et va être perdue, il conçoit la pensée de *tourner*, pour peu que sa conduite puisse se colorer du beau nom de sacrifice à sa patrie. Il se hâte même, car, en pareil cas, les premiers arrivés prennent à tas dans le butin. Nulle honte, au moins officielle, à craindre: le parti vainqueur a intérêt à couvrir les transfuges, il dispose en général de la presse et par conséquent de la renommée: le déserteur devient un héros qui a poussé l'abnégation jusqu'au martyre.

La seconde part à faire dans l'hésitation de l'officier, au début d'une guerre civile, c'est le scrupule. Scrupule très légitime et très honorable. N'est-ce rien d'égorger le compatriote, l'homme dont, la veille, on aurait sauvé la vie au péril de ses jours; quelquefois le compagnon, l'ami, le parent? Cette férocité se complique de la nécessité cruelle de tirer sur des femmes, des enfants mêlés, par imprévoyance, curiosité ou complicité, aux combattants. Si vous ajoutez à cela, comme en 1830, une question politique mal comprise, et très probablement (neuf fois sur dix) la très vive sympathie de l'officier pour la cause qu'on lui donne l'ordre de combattre, vous comprendrez mieux certaines désertions. Aussi (notre expérience commençant à se faire) le soin le plus pressant du chef est de bien engager le combat, de tirer à propos le célèbre coup de canon du général de Galiffet sur le pont de Courbevoie, afin de mettre l'irréparable entre les combattants.

Quoi qu'il en soit, un des batail*l* ns de ligne de la colonne du

général Talon montra donc de l'hésitation. Si le brave général eût été témoin d'un refus net d'obéissance, il est probable qu'il eût brûlé la cervelle au coupable. Mais, ce qui peut s'exécuter légitimement au premier signe d'une révolte, devient impraticable quelques instants plus tard, et d'ailleurs comment l'hésitant duc de Raguse eût-il apprécié la justice hâtive d'un de ces lieutenants punissant l'hésitation ?

Les bataillons de la garde, bien conduits par leurs officiers, marchaient au contraire avec grande résolution. Nous avons dit qu'ils suivaient le quai de la rive droite : arrivés au Pont-Neuf, ils entrèrent par le milieu du pont dans la Cité et débouchèrent sur le pont Notre-Dame.

A ce moment une colonne d'insurgés exécutait le mouvement inverse, et se portait de la place de l'Hôtel-de-Ville vers le même pont Notre-Dame, par la rue Planche-Mibraye. Le choc ne fut ni long, ni terrible : deux coups canon, le simulacre d'une charge, et voilà toute la foule en fuite poussant des cris lamentables, hurlant qu'on l'égorge et évacuant comme par enchantement, non seulement la place de Grève, mais l'Hôtel de Ville.

Le général Talon y pénétra donc presque sans coup férir et fit abattre la loque tricolore improvisée, qu'on avait hissée au sommetde l'édifice, et la remplaça par le drapeau blanc. Mais si les insurgés n'étaient guère à redouter dans leurs mouvements offensifs, en revanche, aussitôt qu'on les laissait un instant en repos, ils se glissaient derechef dans le voisinage des troupes, jetaient brusquement quelques chaises, quelques bancs en travers des ruelles étroites qui jadis formaient les rues de cette partie de Paris, dressaient une barricade, puis grimpaient aux étages supérieurs des maisons, de connivence avec les habitants le plus souvent, de force parfois, et tiraient sur les troupes par les fenêtres. La barricade, en général, était dégarnie de combattants.

Le deuxième jour d'une vraie bataille dans les rues, lorsque les troupes sont vigoureusement engagées, les soldats pénètrent, eux aussi, dans les maisons, tirent, eux aussi, par les fenêtres et fusillent sans pitié les habitants qui ont les mains noires de poudre. En 1830, on ne savait pas ou on n'osait pas.

Le général Talon, voyant donc ses troupes en butte, quoique victorieuses, à cette fusillade intermittente, mal dirigée, mais énervante pour le soldat, donna aux bataillons l'ordre de se mettre à l'abri dans l'Hôtel de Ville. Aussitôt barricades de se rapprocher, de se multiplier et de rendre toute communication impossible entre la colonne Talon et celles des deux autres généraux.

Tandis que Talon accomplissait ainsi péniblement la tâche qui lui

avait été prescrite, Saint-Chamans descendait les boulevards. Jusqu'à la porte Saint-Denis, la foule, nombreuse et très hostile, ne se livrait cependant à aucun acte d'agression. Elle se contentait de huer la colonne sur son passage, criant : *Vive la Charte! vive la ligne!* obéissant à un de ces mots d'ordre, en quelque sorte magnétiques, tant on a peine à en retrouver l'origine et les colporteurs, manœuvre fort habile, au reste, et qui réussit. Les fenêtres étaient aussi garnies que la chaussée. C'était là le principal danger pour les bataillons en marche. Dans la rue, un énergumène peut tirer un coup de pistolet sur la troupe, mais la masse des manifestants est trop avisée pour ne pas se rendre compte du danger de pareilles démonstrations. Aussi quelques émeutiers armés de fusil feront le vide devant eux plus promptement et mieux que les sommations légales.

En dépit des huées et des injures qui s'échappaient ainsi de la foule tourbillonnante, Saint-Chamans eût pu espérer une marche sans encombre et un dénouement pacifique, si le bruit sourd de la fusillade dans le lointain, et, de temps à autre, le retentissement du canon ne l'eussent averti que plus loin, au moins, l'on se battait. Son tour devait venir bientôt. A la porte Saint-Martin, une violente décharge arrêta sa colonne. Le feu partait d'une barricade d'apparence assez redoutable et qui interceptait la voie. Les curieux, prévenus sans doute, s'étaient, comme par enchantement, écoulés à droite et à gauche, laissant le champ libre à la mort. Deux coups de canon répondirent au feu des insurgés et renversèrent aisément l'obstacle. Les Suisses s'élancèrent, et le brave faubourien et l'intrépide bourgeois s'enfuirent à la première apparence du danger. La troupe continua ensuite sa route et trouva un instant le vide devant elle. Mais aux abords de la place de la Bastille, d'autres curieux, d'autres mécontents recommençaient à se presser autour des soldats, qui n'osaient plus tirer sur des désarmés. Le général Saint-Chamans s'avança et harangua cette foule, l'engageant à se disperser : « Nous n'avons ni pain, ni travail, » dit un homme du peuple se détachant des premiers groupes. Ému de pitié, le général distribua l'argent qu'il avait sur lui aux femmes et aux enfants qui l'entouraient, le bénissaient et criaient : *Vive le roi!* Mais cinquante pas plus loin, dans les masses profondes de la foule, l'écho moqueur renvoyait : *A bas les ministres! Vive la Charte! Vive la ligne!* Saint-Chamans ordonna à l'escadron de charger ; en un instant la place fut déblayée. Mais on s'aperçut (ce qu'il avait été impossible, au premier moment, de voir au travers de cette mer humaine) que toutes les rues latérales aboutissant à la place étaient garnies à une certaine distance de barricades, et que des hommes armés apparaissaient aux fenêtres. Saint-Chamans, en jetant un regard en arrière, vit en même temps que la

barricade de la rue Saint-Martin était rétablie. La colonne était cernée.

Pour se dégager, le divisionnaire ordonna à des détachements de se porter vivement à droite et à gauche, afin de donner un peu d'air à sa troupe. Mais dans ces rues étroites la défense était trop facile. Un feu terrible partait des fenêtres; les détachements se replièrent en désordre sur le gros de la colonne. Rester plus longtemps ainsi, c'était s'exposer à une destruction certaine. Saint-Chamans prit résolument son parti, et se lança avec toutes ses forces dans la direction du pont d'Austerlitz, renversant ce qui s'opposait à sa marche ; là, il se rangea en bataille, profitant des larges espaces ouverts pour rendre à ses troupes l'égalité, sinon la supériorité dans l'action. Aussi le feu cessa-t-il ; mais les barricades devenaient de véritables forteresses, qu'un coup de canon ne pouvait plus si aisément démanteler. La nuit vint. Ne recevant pas d'ordres, Saint-Chamans ramena ses deux bataillons aux Tuileries, en suivant la ligne des quais.

C'est au général de Quinsonnas qu'est dévolue la tâche la plus difficile ; il doit, avec ses deux mille hommes, aller occuper le marché des Innocents. En descendant la rue Saint-Honoré, il accomplit heureusement la première partie de sa mission. Les barricades qui s'opposent à son passage sont vigoureusement enlevées, mais la place des Innocents est une véritable forteresse; de chaque fenêtre partent des coups de fusil. Les Suisses pénètrent dans les maisons, et ce mode d'attaque détermine promptement le succès. Les insurgés se sauvent par les toits, et le marché reste aux mains des troupes royales.

Le général de Quinsonnas ne se tient pas pour satisfait. Il sait que sa mission consiste, non seulement à occuper le poste qui lui a été assigné, mais à se relier avec les autres colonnes d'attaque, de façon à couper l'insurrection en tronçons. Il donne l'ordre à un de ses deux bataillons, soutenu par deux pièces d'artillerie, de descendre la rue Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Martin; là, le commandant ralliera les troupes qui doivent stationner en ce point, puis, la reconnaissance faite, il rejoindra son chef.

C'était un des plus vigoureux officiers de l'armée, le colonel de Pleine-Selve, qui avait reçu le commandement du bataillon. La petite troupe s'avance dans la rue Saint-Denis; on sait combien cette voie est tortueuse; le canon n'a nulle part devant lui un champ de 100 mètres. Une fusillade épouvantable, partant des fenêtres, accueille les soldats. A la hauteur de l'église Saint-Leu, Pleine-Selve tombe, la cuisse traversée d'une balle. Il fait improviser un brancard ; quatre sapeurs transportent ainsi le colonel, en tête de ses hommes et donnant ses ordres. On perd nombre de braves, néanmoins on

arrive à la porte Saint-Martin. Là, on comptait rencontrer le bataillon de ligne qui en avait la garde. Hélas! nul uniforme n'est en vue; le bataillon s'est débandé; une partie a tourné, les fidèles ont rejoint le général Talon à l'Hôtel de Ville.

Pleine-Selve n'hésite pas un instant. Revenir en arrière est impossible, les émeutiers ont relevé toutes les barricades après le passage des troupes. Ils se sont parfaitement rendu compte du petit nombre de leur adversaire et de l'avantage qu'ils possèdent sur lui. Tandis qu'il suit cette voie véritablement douloureuse, le soldat subit le feu de bas en haut, et sa riposte est difficile et ineffective. Tous les coups portent à son adresse, mais les siens n'atteignent presque jamais le but. Ah! si l'on pouvait pénétrer dans ces maisons maudites; mais l'on n'est que huit cents au plus, et l'on remplit le rôle d'un corps d'armée. Pleine-Selve se porte donc en avant. Il s'engage dans le faubourg Saint-Denis. Son calcul est juste : tous les véritables combattants de l'émeute se sont rendus instinctivement au cœur de Paris et ont abandonné les points excentriques. Le feu ennemi s'éteint au bout de quelques pas; la troupe marche en bon ordre, gagne les boulevards extérieurs, les parcourt et rentre aux Champs-Élysées.

Le colonel de Pleine-Selve est toujours porté en tête de son bataillon; la mort décolore déjà son visage, mais la volonté est plus forte que l'agonie. Ce n'est que lorsqu'il a mis ses troupes à l'abri, que ce héros du devoir militaire laisse retomber sa tête et permet qu'on songe à lui : deux jours après, il était mort.

Quinsonnas avait compté sur le retour du bataillon. Il a entendu la fusillade qui s'éloignait et s'éteignait. Il ne l'entend pas gronder en se rapprochant. Les officiers envoyés en reconnaissance annoncent que la rue Saint-Denis est de nouveau hérissée de barricades; les heures s'écoulent. Pleine-Selve doit être perdu, mais sa perte entraîne celle de la colonne. Le feu a recommencé : les hommes qui n'ont que trente cartouches chacun et pas de caisson de rechange, ont épuisé leurs munitions. Que faire? Quinsonnas se décide à envoyer demander du secours au quartier général. La mission semble presque impossible à remplir; on est cerné de tous côtés.

Un officier d'état-major se dévoue, rase ses moustaches, revêt un habit bourgeois emprunté dans une maison occupée, aborde la première barricade comme un patriote qui veut combattre; on le laisse passer. Le premier pas fait, le reste est plus aisé. L'officier parvient enfin aux Tuileries.

Il arrive pendant un de ces absurdes pourparlers, où Marmont débat avec les gros bonnets de l'opposition les mesures propres à faire cesser la guerre civile. C'est là ce qui occupe et les heures et

les pensées du général en chef de l'armée royale. Il discute avec Arago, il ergote avec Gérard; il implore Pajol au nom de leur fraternité militaire. Il se désole, il fait juges ces messieurs de sa position, de ses angoisses, du combat qui se livre en lui entre ses devoirs militaires et ses sympathies libérales. Cependant un bourgeois, pâle jusqu'à la défaillance, poudreux, mal vêtu, pénètre dans la salle en bousculant l'huissier de service. Quel est-il?... Comment se permettre!... Il est vrai, c'est un bourgeois, il faut prendre garde. Dans cet homme mal vêtu, on va peut-être reconnaître un délégué de la presse. — Point. — C'est l'officier d'ordonnance de Quinsonnas. Il prend le maréchal à part, se nomme, se fait reconnaître. La colonne Quinsonnas est perdue si l'on ne vient pas à son aide.

Tout englué dans la politique qu'il soit, Marmont comprend enfin. Le seul bataillon suisse qui reste au Louvre reçoit l'ordre d'aller dégager à tout prix Quinsonnas. La conduite de cette troupe est admirable; brisant devant elle les barricades répétées tous les cinquante pas, perdant un cinquième de son effectif, laissant derrière elle les blessés avec la crainte trop justifiée qu'on ne les égorge, ce qui eut lieu bien des fois, la garde suisse marche en avant, n'écoutant que l'appel de l'honneur. Elle parvient enfin au marché des Innocents.

La nuit tombait. Quinsonnas ordonna la retraite. Il choisit avec raison la voie des quais; dans ces espaces découverts, la troupe combat avec moins de désavantage.

Les braves Suisses marchent toujours en tête ; on gagne la place du Châtelet, puis les quais, et l'on se dirige sur le Louvre. Le bourgeois, se glissant derrière les parapets de la rive gauche de la Seine, peu exposé (ces quartiers étant entièrement dégarnis de troupes), se donnait l'excitation guerrière d'une fusillade à l'adresse de tout uniforme apparaissant de l'autre côté de l'eau. Deux ou trois coups de canon, absolument inoffensifs, calmèrent cependant cette ardeur, et ces braves en éprouvèrent une épouvante telle, qu'ils se réfugièrent sur-le-champ dans toutes les petites rues qui débouchent perpendiculairement au fleuve.

La colonne avait épuisé toutes ses munitions, quand elle rentra au Louvre. La défaite était complète : Quinsonnas était ramené, Talon cerné, Saint-Chamans avait reculé. Quoi d'étonnant à cela?

Six mille hommes (rappelons-nous ce chiffre), divisés en trois colonnes, voilà l'effectif de l'armée qui attaque. Il faut, avec cette poignée d'hommes, parcourir 15 kilomètres de rues, franchir nombre de barricades, fouiller les maisons. En vérité, ce n'est pas de l'insuccès que l'on peut être surpris, mais si quelque chose étonne,

c'est que la pensée d'une entreprise aussi insensée ait pu sortir du cerveau d'un homme de guerre.

Que faisait-il cet homme de guerre tandis que ses troupes souffraient et combattaient, lui, le brave des braves, lui que l'on vit toujours l'épée à la main en tête de ses hommes, oubliant qu'il était le général, dans son emportement de soldat? Au moins, envoyait-il aide de camp sur aide de camp pour constater les progrès ou le recul de son armée? était-il penché sur des cartes, étudiant son terrain? pressait-il l'envoi des renforts? hâtait-il l'arrivée des garnisons de Saint-Cloud, de Vincennes, de Compiègne? Hélas! non, et pourquoi? C'est qu'il ne se trouvait pas en face du Prussien, de l'Espagnol ou du Russe; c'est qu'il était un général libéral, se livrant à une besogne répugnante et réprimant les tentatives de quels hommes, de ceux pour lesquels il se sentait la sympathie la plus vive; les fiers bourgeois, les savants illustres, les généraux bonapartistes, ses anciens compagnons d'armes et de gloire. C'est Arago, c'est Périer, c'est Gérard, c'est Pajol, qui viennent demander compte du sang versé dans les rues. Ils ont pénétré sans crainte presque au centre de l'état-major. Marmont les faire arrêter! Il n'oserait! — il n'osa. — Les conférences duraient des heures, tandis que Talon, Saint-Chamans, Quinsonnas, succombaient.

Pénétrons dans ce curieux salon de l'état-major général. Nous détournerons ainsi un instant nos regards des combats et des souffrances de la garde et de la ligne: dans la rue, la tragédie; aux Tuileries, la comédie politique.

Les pièces où Marmont avait installé son état-major ne désemplissaient pas depuis midi, mais ce n'étaient pas les royalistes qui les assiégeaient. Arago s'était rendu un des premiers auprès de son vieil ami le maréchal, et il ne le quittait guère, passant alternativement de son cabinet dans le salon d'attente. Il était venu, disait-il, annoncer la visite de la délégation des députés de Paris. Il objurguait, il suppliait, il menaçait tour à tour. A deux heures, en effet, on vit entrer Casimir Périer, Lobau, Mauguin, Gérard, Laffitte. C'était ce dernier qui portait la parole.

La plus grande singularité qu'offrait cette entrevue était la situation de l'interpellé vis-à-vis de ses interpellateurs. Marmont avait signé le matin même l'ordre de leur arrestation à tous, en vertu des pouvoirs de l'état de siège; mais quand Arago lui eut annoncé la visite et le nom des visiteurs, il déchira le décret. « Cela aurait l'air d'un guet-apens, » s'écria-t-il.

Laffitte, les larmes du patriote dans les yeux, la voix vibrante et basse, montra la population de Paris égorgée en défendant ses franchises et ses députés. Marmont, sombre, la tête basse, une mine

de coupable, répondait en invoquant les difficultés de sa position et les fatalités de sa vie. « C'est la fatalité qui m'a chargé de ce cruel commandement, messieurs, c'est le plus grand chagrin qui puisse accabler ma vie! Mais je ne puis transiger avec mes devoirs, dussent *la proscription et la mort* être le prix de leur accomplissement[1]!

Comme ce général s'excuse! comme il gémit! comme il prévoit et prédit sa défaite! Et cela, en s'adressant aux factieux qu'il avait donné l'ordre d'arrêter. Hélas! c'est que Marmont est le coreligionnaire d'Arago, de Périer, de Laffitte. Il fait, en les combattant, une besogne qui lui est odieuse; aussi la fait-il mal.

Que deviennent les ministres pendant ce temps? Leur rôle à cet instant est à la fois sinistre et grotesque. Ils siègent dans la salle à côté. Je dis : ils siègent, dans le sens, ils sont assis. Car la dictature militaire leur a enlevé tout pouvoir et toute responsabilité. Ils ne sont plus rien que des curieux passionnément intéressés. Écoutons d'Haussez, nul ne saurait mieux peindre cette agitation inactive[2].

« Le mouvement, qui se faisait remarquer dans ce château, était actif mais silencieux. Les gens dont on remarquait naguère l'air important semblaient chercher à passer inaperçus, les aides de camp ne coudoyaient personne pour se faire ouvrir le passage. On s'abordait avec un mot, souvent avec un signe; mais ce signe, ce mot exprimaient de l'inquiétude. Le président du Conseil, dont l'attitude n'annonçait plus cette confiance dans le succès, cette attente de je ne sais quelle intervention sur laquelle il semblait compter pour suppléer à des combinaisons qu'il affectait de dédaigner, était rêveur. Il parcourait l'appartement, s'asseyait, écrivait, sortait, rentrait, ne répondant à aucune des questions qui lui étaient adressées. M. de Chantelauze était abattu et pensif. M. de Peyronnet traitait avec dédain la résistance dont l'opiniâtreté nous était démontrée par les décharges qui retentissaient de tous côtés. M. de Montbel ne cherchait pas à dissimuler son inquiétude. »

Le désarroi est grand, comme on le voit, aux Tuileries. L'opposition n'est ni plus confiante ni plus agissante. Je parle, bien entendu, de ses chefs et de son état-major, car l'émeutier se bat fort bien.

Elle a donc peur, elle aussi. La réunion des députés de Paris est d'une mollesse et d'un découragement complets. Ils s'attendent à une victoire des armes royales. Deux hommes seuls montrent quelque entrain, ce sont la Fayette et Laffitte. Le premier est le pontife de la révolution. Il comprend que son rôle est tracé et que, quelles que soient les conséquences, il doit agir. Aussi cette conviction lui donne-

[1] *Mémoires* de Marmont, t. VIII, p. 251.
[2] *Mémoires inédits* du baron d'Haussez, cités par Nettement, p. 627.

t-elle cette sorte de sérénité qui ressemble singulièrement au calme de la conscience. Quant à Laffitte, c'est un joueur ; il a mis l'enjeu de sa fortune sur la tête du duc d'Orléans. La partie a lieu en ce moment. Il l'a désirée, il l'a préparée, il doit donc se montrer beau joueur. Mais les autres, mais tous ces hommes politiques qui n'ont pas besoin d'une révolution pour prétendre au pouvoir, et qu'une révolution au contraire peut abattre ! que d'hésitations parmi eux ! que d'angoisses ! Guizot propose un projet d'adresse où les expressions *d'amour et de fidélité envers le roi* sont encore écrites. « Rayons l'amour », dit celui-ci, — et ajoutons : « résistance à l'oppression », observe cet autre ; si bien que la page, au lieu de lignes, ne contient que des rangées de raies, tant on s'est concédé de ratures réciproques. Casimir Périer, plus pratique, propose simplement à ses collègues de se rendre auprès de Raguse, pour essayer d'arrêter l'effusion du sang. C'est, en effet, le rôle indiqué des députés de Paris. « Oui, dit la Fayette, mais la députation doit *ordonner* au duc de Raguse, au nom de la loi et sous sa responsabilité personnelle, de faire cesser le feu.

Le vieux révolutionnaire est logique et connaît la tradition. Cependant, nous venons de le voir, Laffitte s'est permis d'adoucir la forme acerbe de cette mise en demeure. Marmont, en dépit de son libéralisme, eût pu enfin se révolter.

A Saint-Cloud, on est calme. Les habitudes régulières de la cour sont suivies, l'étiquette est observée. On a blâmé ce calme, on en a même ri. Le contraire eut été coupable, le contraire eut été risible. Le soir de l'échec du Mamelon-Vert, combat où nous perdîmes sept mille hommes en deux heures, Pélissier fit jouer la musique militaire pendant son repas. Pourquoi ? parce qu'on l'avait fait la veille. Le désarroi ou l'inquiétude de la cour eussent-ils encouragé ses défenseurs ? Mais, dira-t-on, on n'acceptait pas les mauvaises nouvelles, on était incrédule, on secouait doucement mais obstinément la tête, on répondait à Marmont : « Agissez par masses, ne disséminez pas vos troupes, mais ne cédez pas. » Quoi ! aurait-il fallu que Charles X, dès le 28 juillet, à trois heures de l'après-midi, se déclarât désespéré et vaincu ? On avait publié les ordonnances le 26 à midi ; le 27 il ne s'était rien passé, l'émeute jusqu'alors n'ayant été qu'une émotion populaire. Est-ce vers la fin de la bataille qu'il fallait que le roi cédât ? Eh bien, la bataille avait commencé à midi. On demande donc qu'à *deux heures* le roi considérât sa cause comme désespérée.

A qui veut être de bonne foi, il apparaît manifestement que le roi obéissait à une dictée ordinaire de sens commun qui peut se traduire ainsi : On ne traite pas pendant l'action.

Vers le soir, la bataille était perdue, irrévocablement perdue. Non seulement les trois colonnes avaient été ramenées en désordre sur la position centrale d'où elles étaient parties, mais la défection s'était mise dans les troupes : une moitié de la ligne avait tourné.

Que de fois, dans mon enfance, j'ai entendu les témoins de ces tristes scènes s'indigner contre la désertion, contre la trahison de la ligne! Comme mon cœur se soulevait d'indignation au récit où l'on me montrait les soldats mettant la crosse en l'air, arrachant leurs épaulettes, criant : *Vive la Charte!* et foulant aux pieds leur cocarde. Depuis, j'ai réfléchi, et je crois que les braves officiers qui me contaient en pleurant ces douloureux épisodes étaient injustes pour leurs soldats. La ligne n'a nullement trahi, elle a été battue : voilà tout. Alors, elle a agi comme toute troupe vaincue par l'émeute et enfermée dans une cité : elle a tourné.

Que se passe-t-il à la guerre? j'entends la seule qui ne fasse pas rougir : la guerre contre un ennemi étranger. Quand un régiment, une division ou une armée sont battus, que font-ils? une de ces trois choses : ils se rendent, ils se retirent ou ils s'enfuient. Ils se rendent, s'ils sont cernés; ils se retirent, s'il leur reste encore quelque énergie; ils s'enfuient si, dans cette grande dépense du combat, ils ont épuisé toute la réserve de leurs forces morales.

Une troupe de ligne est vaincue dans une émeute, que peut-elle faire? — S'enfuir; nullement, on est cerné. L'ennemi est autant en arrière qu'en avant. — Se rendre, mais elle ne demanderait pas mieux; seulement, à qui? l'émeute est une cohue, pas de chefs qui se fassent écouter, pas de drapeau parlementaire que l'on respecte, pas de capitulation qui compte. Le soldat le sait bien! Ne pouvant ni fuir ni se rendre, et étant battu et cerné, il tourne. Il tourne tant qu'on lui permet de tourner. A un certain moment de la lutte, si elle a duré quelques jours, par exemple, l'acharnement devient tel, que ni le soldat ni l'insurgé ne peuvent plus se rendre. On ne fait plus de prisonniers; mais tant que l'irritation n'a pas atteint ce paroxysme, l'insurgé se rend, et le soldat tourne. C'est ce qui eut lieu en 1830.

J'ai dit plus haut que les seules hésitations, les seules défections qui mériteraient cette dure appellation furent celles des officiers. Ceux-là hésitèrent, ne firent leur devoir qu'à moitié, et cela, avant même qu'un intérêt d'ambition pût les y déterminer. C'est la plus grande condamnation de l'entreprise royale, il faut le reconnaître. Les ordonnances, toutes légitimes qu'elles fussent en droit, n'étaient pas considérées comme telles, même par un très grand nombre de royalistes. Elles révélaient donc ou un vice de forme ou un manque d'à-propos qui n'eût pu être racheté que par la présence de cinquante mille hommes de bonnes troupes à Paris.

La nuit était venue, Marmont, rendu à son rôle de chef militaire, soustrait aux obsessions d'Arago et des députés, retrouva un peu de sang-froid, et prit avec intelligence les dispositions stratégiques que la défaite de la journée rendait urgentes.

« Les troupes, au point du jour, nous dit-il, prirent une position entièrement défensive et concentrée. Je plaçai deux bataillons suisses dans le Louvre. C'était la tête de ma ligne, et je considérais ce poste comme une forteresse imprenable ; le 3e bataillon suisse, le 3e régiment de la garde et le 6e étaient sur le Carrousel, avec six pièces de canon, le 1er et le 2e régiment de la garde occupaient la place Louis XV et le boulevard de la Madeleine, avec deux pièces d'artillerie, le 15e régiment et le 50e étaient placés dans le jardin des Tuileries et deux pièces de canon étaient à la grille, en face de la rue Castiglione. Le 5e et le 35e étaient sur la place Vendôme... Je plaçai une batterie dans la rue de Rohan, je mis un détachement du 6e régiment de la garde dans les maisons de la rue de Rohan en face de la rue de Rivoli, pour empêcher les habitants de ces maisons de fusiller les troupes qui se trouvaient dans cette dernière rue. J'en fis autant dans les maisons de la place du Carrousel, placées en face du château des Tuileries [1]. »

Tandis que le commandant de l'armée royale groupait de son mieux les quatre ou cinq mille hommes qui lui restaient, préoccupé par-dessus tout de garder sa ligne de retraite — c'était à quoi se bornaient ses espérances — l'insurrection, de son côté, employait activement les heures de cette trêve forcée. La veille, tout s'était accompli spontanément et sans ordre. L'incohérence même de l'attaque avait obtenu le résultat que le plus savant stratégiste n'eût peut-être pas su amener. Nous avons vu que, sauf les deux mille affidés des sociétés secrètes embrigadés de longue date, le personnel des émeutiers s'était recruté au hasard parmi les ouvriers, les bourgeois, les étudiants. Les fusils, on les avait empruntés à la garde nationale licenciée ou aux boutiques des armuriers ; la poudre avait la même origine ; les balles, on les fondait avec les conduites de plomb. Le nombre des combattants de l'insurrection était peu considérable, huit ou dix mille au plus, d'après la propre évaluation des vainqueurs un mois après la victoire [2].

La disproportion entre les adversaires ne semble donc pas considé-

[1] *Mémoires* de Marmont, t. VIII, p. 258. Plusieurs de ces malheureux postes placés dans les maisons furent abandonnés dans la déroute, leurs défenseurs furent jetés par les fenêtres. On ne leur fit pas de quartier.

[2] « Suivant les données ordinaires qu'on s'est procurées, huit mille individus ont plus ou moins pris part à ces événements. » Discours de M. de Laborde à la Chambre des députés, 11 novembre 1830.

rable. Mais il faut se souvenir que tout l'avantage de la lutte était acquis à ceux qui tiraient abrités par les fenêtres ou cachés derrière une porte cochère, refermée aussitôt le coup tiré, ou sur le toit à l'abri d'une cheminée, ou dans l'ombre d'une ruelle étroite. Les généraux de la garde nous disent, dans leurs rapports [1], qu'ils ne voyaient jamais un ennemi devant eux. Dans deux ou trois circonstances cependant les émeutiers essayèrent, notamment au pont d'Arcole, alors pont Notre-Dame, de s'avancer en troupe. Un coup de canon à boulet plein suffit pour disperser l'ennemi pris d'une panique complète. Mais les troupes avaient ordre de ne tirer que sur des hommes armés et après avoir reçu cinquante coups à la fois. Un pistolet, un fusil, dissimulés sous les grands manteaux qu'on portait alors ou sous la blouse, transformaient tout à coup un bourgeois ou un ouvrier inoffensif en un combattant. Il était trop tard quand on s'en apercevait, d'ailleurs il fallait compter jusqu'à *cinquante.*

Il est bien connu qu'à la guerre rien ne démoralise davantage le soldat que ces escarmouches de guérillas. La mort, qui aurait été affrontée en face et presque gaiement, semble affreuse dans cette surprise, dans cet inattendu du bivouac, de la marche, du repas, moments où l'on espère retremper ses forces et son énergie.

La nuit fut donc mise à profit par l'émeute. Paris se couvrit de barricades, prodiguées sans nécessité, sans mesure, partout, à l'extrémité comme au centre. Luxe inutile en apparence, mais qui, dans le fait, rendait un retour offensif des armées royales presque impossible, car il eut fallu des jours pour renverser ces obstacles, eussent-ils même été abandonnés.

La défection d'une partie de la ligne avait, en outre, singulièrement encouragé les insurgés. Ils voyaient des soldats en uniforme se mêler à eux et tirer à leurs côtés. Cet indice de démoralisation de l'armée ne pouvait échapper au plus inepte des émeutiers.

Des élèves de l'École polytechnique avaient pris le commandement des principales barricades. Leur présence avait été saluée avec enthousiasme par l'émeute et leur autorité immédiatement reconnue. Dès lors l'insurrection eut des chefs faciles à reconnaître et fidèlement obéis. Ces jeunes gens ayant quelques notions militaires, disposèrent les barricades dans un ordre stratégique, enveloppant le Carrousel de trois côtés et ne laissant libre que la ligne de retraite : la place Louis XV et les Champs-Élysées.

Le jour se lève à quatre heures et demie à la fin de juillet, dès l'aube le feu recommença. Un tiraillement assez insignifiant, mais incessant, privait ainsi les troupes du repos dont les fatigues de la veille leur faisaient éprouver un besoin impérieux.

[1] Déposition de Saint-Chamans à la Cour des pairs.

A neuf heures du matin, le Louvre fut attaqué ; deux bataillons suisses en avaient la garde. Ils répondaient sans trouble à cette mousqueterie parfaitement inoffensive, puisqu'ils étaient, eux aussi, à l'abri derrière la colonnade du Louvre. Marmont, ayant examiné avec soin la position qu'il défendait, manda au roi : « *Le poste que j'occupe est inexpugnable, je m'engage à y tenir quinze jours.* » Le maréchal considérait néanmoins que la bataille était perdue, qu'on pouvait se préparer une retraite honorable à l'heure ou au jour que l'on choisirait, mais qu'il fallait traiter. Sans doute, au bout de trois jours, quinze mille hommes environ pouvaient rallier l'armée royale, mais la désertion d'une partie de la ligne rendait au moins douteuse l'énergie que montreraient les renforts. D'ailleurs quinze mille hommes et cinq mille qui tenaient encore, cela ne suffisait plus pour reprendre Paris.

Cette conviction fit commettre à Marmont une faute impardonnable, même au point de vue militaire. Ce fut cette faute qui entraîna la catastrophe finale.

Marmont manda auprès de lui les maires de Paris. Deux seulement répondirent à son appel. Néanmoins, s'autorisant de leur présence, Marmont proposa une *suspension d'armes*, que ces deux magistrats acceptèrent, ne sachant pas jusqu'où s'étendait leur pourvoir et si leurs paroles seraient écoutées, mais ne trouvant aucun inconvénient à cette démonstration.

Marmont fit donc libeller et copier une suspension d'armes. Elle fut portée aux barricades et transmise en même temps comme convenue à tous les chefs de corps de l'armée royale.

Illusion assurément sincère, mais bien étrange ! Comment Marmont ne comprit-il pas qu'il traitait avec ce personnage inventé il y a trois mille ans par Homère, avec Personne. Il n'avait jamais été témoin d'une émeute, sans doute, tandis que notre expérience à cet égard est faite. Néanmoins un peu de bon sens, une dose très faible d'imagination, deux qualités dont le duc de Raguse n'était nullement dépourvu, auraient dû lui faire deviner cette vérité élémentaire.

Les troupes royales cessèrent le feu. Les insurgés, étonnés ou ébranlés par les insistances des négociateurs, se turent aussi un instant ; ils reprirent bientôt cependant leur fusillade, mais mollement et comme en hésitant.

Le 5ᵉ et le 53ᵉ de ligne, qui occupaient la position de la rue Castiglione et de la rue Saint-Honoré, se débandèrent tout à coup. Il est probable que ces troupes fatiguées, recevant l'ordre de cesser le feu et voyant leurs adversaires le continuer, éprouvèrent un de ces découragements bien connus à l'armée, surtout lorsqu'on n'est pas vigoureusement commandé. On appelle cela une défection, moi je le

nomme une déroute. Peu importe que les soldats, en s'enfuyant, mettent la crosse en l'air et crient : *Vive la Charte!* au lieu de *Sauve-qui-peut!*

Marmont, informé de ce fâcheux incident, donna aussitôt l'ordre à un des deux bataillons suisses, celui qui occupait la colonnade du Louvre, de quitter son poste et d'aller remplacer les fuyards rue Castiglione.

Le commandant du bataillon fit donc descendre ses hommes par les escaliers intérieurs, laissant la colonnade dégarnie, se fiant soit à l'armistice, soit à la prévoyance de ses chefs. Au reste, les coups de fusil, tirés sur les Suisses depuis une heure environ, étaient rares (un toutes les cinq minutes environ).

Les émeutiers désœuvrés qui tiraillent ainsi en avant de la colonnade s'étonnent de ne plus apercevoir d'uniformes. Un gamin s'approche, un autre le suit, quatre ou cinq se hasardent ensuite ; le plus brave grimpe sur les épaules de ses camarades et escalade le soubassement. Il fait signe avec sa casquette qu'il n'y a personne. Une centaine d'insurgés se hissent alors jusqu'à la galerie ; ils pénètrent dans les salles du Musée, regardent par les fenêtres, voient les Suisses dans le Carrousel se promenant dans l'attitude de gens qui ne se croient pas exposés. L'occasion est tentante ; braquant leurs fusils brusquement à travers les fenêtres, les émeutiers tirent sur les Suisses couchés, mangeant la soupe, les fusils en faisceau. Nous sommes trahis ! nous sommes tournés ! *Sauve-qui-peut!* s'écrient les malheureux gardes. Écoutons Marmont, il nous peindra cette scène mieux que je ne le saurais faire.

« A la vue de cette retraite précipitée des Suisses et de l'arrivée des Parisiens qui les suivent, à la vue des coups de fusil partant des maisons de la place du Carrousel, les troupes placées sur le Carrousel se précipitent, infanterie, cavalerie et artillerie sous l'arc de triomphe. La plus grande confusion en est la suite. Je monte à cheval et passe le défilé un des derniers. Des hommes et des chevaux sont tués à mes côtés, et j'arrive dans la cour du château ; là, je rallie soixante Suisses. Avec cette faible troupe, je fais tête à ceux qui nous pressent, afin de donner à la foule le temps de s'écouler par la porte de l'Horloge. Les Parisiens pénètrent dans la cour même, et l'un d'eux tombe percé d'une balle au moment où, arrivé à dix pas, il venait de tirer sur moi. Je les fais charger par quatre officiers (*sic*) qui m'accompagnaient, et ils sont chassés. Je fais fermer la grille sous les coups de fusil. Mes soixante Suisses restent maîtres du champ de bataille.

« J'envoie courir après les troupes dont la retraite a été trop prompte, je fais revenir un bataillon déjà arrivé au pont Tournant,

je le place à la tête du quinconce pour protéger la retraite et faire l'arrière-garde, et nous gagnons la place en bon ordre [1]. J'y fais halte pendant le temps nécessaire pour assurer la retraite des troupes venant du boulevard de la Madeleine et contenir les masses qui s'étaient rassemblées dans le faubourg Saint-Honoré, et dont la tête occupait tous les débouchés. Une fois qu'elles sont passées, nous continuons notre mouvement... enfin la masse des troupes prend position à la barrière, et j'y arrive moi-même; j'occupe la tête du faubourg du Roule, assuré que, dans cette position, personne ne se présentera devant nous... Nous étions encore menaçants, c'était quelque chose pour la négociation [2]. »

Je n'ai pas voulu interrompre le récit des événements militaires, afin de ne pas mettre trop d'incohérence dans ce récit; il nous faut maintenant reprendre le cours des choses à deux heures de là, et montrer le Marmont de la négociation après le Marmont militaire.

La gauche, à partir du 28 au soir, avait renoncé à ses pourparlers avec le maréchal. Arago et ses amis comprenaient sans doute que la partie devenait trop belle pour s'attarder à des négociations inutiles; mais le centre droit allait entrer en scène.

M. de Sémonville et M. d'Argout, personnifiant en eux les pairs de France libéraux, étaient très sincèrement affligés de ce qui se passait. Ces hommes ne désiraient nullement une révolution dont on ne pouvait prévoir les suites. Si on leur eût prophétiquement montré Louis-Philippe établi un an plus tard aux Tuileries, peut-être fussent-ils restés paisiblement chez eux; mais ce qu'ils voyaient de plus apparent au travers de la tempête, c'était la révolution qu'ils connaissaient bien, l'ayant traversée.

MM. de Sémonville et d'Argout, au nom des modérés du centre, se rendirent donc à l'état-major à huit heures du matin, afin de déterminer Raguse à quelque concession. En entrant, ils aperçurent le prince de Polignac qui venait aux nouvelles. Sémonville, que sa colère fût feinte ou sincère, interpella le prince d'une voix de tonnerre.

« Je vous demande, dit-il en présence de tous, la révocation immédiate des ordonnances, ou du moins d'ici à ce que le roi l'ait prononcée, la démission et la dispersion des ministres. » Le maréchal, troublé de cette vive attaque, donna l'ordre aux officiers présents de se retirer. Il ne resta dans la pièce que les membres accourus au bruit : mon oncle le général de Girardin, et M. d'Argout.

[1] Mais devant quoi se retirait-il ainsi en bon ordre? Les émeutiers n'étaient certainement pas deux cents quand ils prirent les Tuileries.

[2] *Mémoires de Marmont*, t. VIII, p. 264.

Le prince de Polignac répondit avec une politesse froide, une voix douce, mais un certain dédain, qu'il allait en délibérer avec ses collègues, et il se retira dans la pièce voisine.

« Tandis qu'ils délibéraient, dit Sémonville dans sa déposition à la Chambre des pairs, nous sollicitions le maréchal de s'emparer des ministres et de les constituer prisonniers. Il hésite ; M. de Glandevez lui offre de les arrêter lui-même. Le maréchal allait signer l'ordre, quand M. de Peyronnet rentra, et ce coup décisif fut manqué ; il ne restait plus qu'à partir pour Saint-Cloud [1]. »

En vérité, si le récit de Sémonville est exact, la conduite de Marmont est bien étrange. Comment, le maréchal est sur le point d'arrêter les ministres dont il tient son mandat, car l'ordonnance concernant l'état de siège a été contre-signée par eux !

Combien il est difficile aux hommes placés dans une situation troublée d'obéir aux simples suggestions du bon sens. Que de fautes ils commettent pour vouloir être trop habiles, trop fins, trop consciencieux, trop patriotes même. Un général qui commande à des troupes et qui se bat, n'a qu'un rôle à remplir : son rôle militaire ; le reste ne le concerne pas. En consentant ainsi à s'embarrasser de l'accessoire, il néglige souvent l'essentiel ; et de telle sorte que sa responsabilité est engagée d'une terrible manière devant l'histoire et devant sa conscience.

Pourquoi l'infortuné maréchal Bazaine, à Metz, négociait-il avec l'ennemi ? Qu'avait le général Trochu à voir dans les troubles qui pouvaient ensanglanter Paris au 4 septembre ? Tous deux voulaient nous sauver, ont-ils dit, et je le crois ; mais ils ne nous ont pas sauvés et ils se sont perdus.

MM. de Sémonville et d'Argout, voyant qu'ils ne pouvaient rien arracher à l'indécision du maréchal, se contentèrent d'un mot écrit de sa main pour leur servir de lettre d'introduction auprès du roi. Ils partirent en voiture, précédés du général de Girardin à cheval, qui devait annoncer leur arrivée. Tandis que les deux pairs de France couraient ainsi sur la route de Saint-Cloud, ils aperçurent une voiture qui s'efforçait de dépasser la leur. C'était en quelque sorte une course entre les deux équipages lancés à fond de train. Au moment où ils étaient dépassés, MM. d'Argout et de Sémonville reconnurent dans la voiture qui prenait l'avance M. de Polignac et trois de ses collègues.

Tous ces empressés arrivèrent pêle-mêle en quelque sorte à Saint-Cloud. M. de Vitrolles, de son chef, s'était mis de la partie. Au moment où l'huissier de cabinet introduisait M. de Sémonville,

[1] Déposition de M. de Sémonville à la Chambre des pairs.

celui-ci se trouva en face du prince de Polignac, qui, s'inclinant, lui dit de sa voix douce :

— « Vous m'accusez. J'ai dit au roi que vous étiez là, c'est à vous de passer le premier. »

A partir de ce point nous n'accepterons pas sans réserve la déposition faite par M. de Sémonville devant les pairs de France, lors du procès des ministres. Dans un sentiment qui est fort excusable, Sémonville chargea fortement le roi, afin de disculper le prince de Polignac, dont la tête était en jeu. En outre, il s'attribua un langage presque factieux, tout à fait en dehors de ses habitudes, et peu propre à amener la réussite de ce qu'il venait demander.

M. d'Haussez va nous rendre plus exactement la physionomie et les incidents de la scène.

« Les députés demandèrent au roi le renvoi des ministres et leur remplacement par un conseil, à la tête duquel serait le duc de Mortemart, et dont le général Gérard et Casimir Périer feraient partie... En outre, une amnistie complète, amnistie que le corps municipal de Paris, la Cour de cassation, la Cour royale, viendraient demander au roi. Charles X hésitait. M. de Sémonville se jeta à ses pieds, pleura, fit tout ce qu'il fallait pour l'attendrir. Cette comédie fut répétée avec quelques variantes par M. d'Argout [1]. »

Ces pleurs, ces supplications, n'auraient sans doute nullement touché Charles X, si les nouvelles qu'il venait de recevoir n'eussent jeté le plus grand trouble dans son esprit. Cependant il ne prit aucun engagement envers le grand référendaire, et déclara simplement qu'il délibérerait avec son conseil après la messe.

On se figure aisément l'aspect que devait offrir cette dernière messe au palais de Saint-Cloud. Quelles prières mêlées de larmes! Quels fronts abaissés par la supplication et l'accablement! Après l'office divin, le roi se releva calme et en apparence fortifié; il exposa en quelques mots la situation au Conseil. M. d'Haussez prit la parole et conseilla de négocier. Mgr le Dauphin interrompit avec emportement.

— Je n'aime pas, dit-il, les conseils timides. Le meilleur parti, le plus digne, c'est de se faire tuer !

A ce moment entra dans la salle du Conseil le général de Coëtlosquet qui, ayant de graves nouvelles à communiquer, avait supplié qu'on l'introduisît.

« Je le vois encore, dit M. d'Haussez dans ses Mémoires, appuyé contre les rayons de la bibliothèque, sans cravate, défiguré par la poussière et pouvant à peine se soutenir. Il venait annoncer que

[1] L'expression me semble aussi injuste que dure.

tout se perdait à Paris, et que le Louvre était envahi par le peuple. »

C'était la prise des Tuileries, la panique de la garde, sa fuite, enfin cette halte à l'entrée du bois de Boulogne, temps d'arrêt menaçant et peut-être très court, que le malheureux officier venait apprendre au roi.

La catastrophe brièvement racontée, M. de Coëtlosquet salua et se retira. Le silence de la stupeur et de l'écrasement régna quelques instants parmi ces hommes frappés d'une sorte de coup de foudre.

Le choc était rude, en effet, et la déception profonde. Une heure auparavant, on s'en souvient, Marmont avait expédié cette dépêche : « Ma position est inexpugnable. Je tiendrai quinze jours s'il le faut. »

— Eh bien ! Messieurs, dit enfin le roi, il faut prendre un parti.

— Êtes-vous d'avis de retirer les ordonnances? demanda le prince de Polignac.

Guernon alors prit la parole. Ferme et lucide comme il l'avait été lors du dernier Conseil où il avait combattu si vivement la promulgation des ordonnances, il s'opposa, cette fois, avec la même vivacité à leur retrait.

— J'ignore, dit-il, si la mesure proposée aurait amené quelque résultat salutaire, hier ou ce matin ; alors, toutefois, je l'aurais conseillée au roi, comme un moyen de suspendre au moins les malheurs de la guerre civile; mais à ce moment elle ne serait, à mes yeux, qu'un acte de faiblesse, et n'aurait d'autre effet que de légitimer en quelque sorte la révolte et d'enlever à la couronne jusqu'à la dignité du courage malheureux... La mesure proposée ne serait, de la part de la couronne, que l'aveu d'une défaite absolue et sans ressource, ce serait l'équivalent d'une abdication ; et si une chute définitive s'en trouvait empêchée pour un moment, ce ne serait qu'un répit ! Et ce répit, êtes-vous même sûr de l'obtenir ? Quelle garantie avez-vous? La parole douteuse de deux hommes *sans mandat*. Ratifiera-t-on l'étrange engagement qu'ils prennent que le vainqueur viendra demander pardon... MM. de Sémonville et d'Argout sont venus proposer au roi une capitulation qu'ils n'ont pas la puissance de faire accorder aux vainqueurs ! Le trône est déjà renversé, dit-on ; il faut essayer de le relever, ou du moins tomber avec honneur : la honte seule n'a pas d'avenir [1] ! »

Guernon fut seul de son avis. Je me trompe, seul de ceux qui exprimèrent tout haut leur opinion, car le Dauphin se taisait. La décision prise, le Dauphin se leva et dit :

— Je regrette qu'on ne suive pas l'avis de M. Guernon de Ranville,

[1] *Journal d'un ministre*, p. 185.

c'est le mien... Au reste, la lutte recommencera, c'est indubitable. J'espère que nous trouverons des ressources dans la fidélité des provinces. Mais fussions-nous abandonnés de tous, nous saurions honorer notre chute, en périssant les armes à la main !

Puis, tandis qu'on préparait les actes, qu'on se livrait à ce travail silencieux et matériel de la résolution qu'on venait de prendre, on entendait le pauvre prince murmurer des mots entrecoupés : « En vérité... on serait tenté de faire comme mon oncle de Savoie [1]. Mais non... Bordeaux... un enfant... c'est impossible ! »

Quand il s'agit de signer, le roi se leva et dit :

« Me voilà dans la position où était mon malheureux frère en 1792. J'aurai seulement sur lui l'avantage d'avoir moins longtemps souffert... En trois jours tout aura été terminé avec la monarchie. Quant au monarque, sa fin sera la même. Puisqu'il le faut je vais faire appeler le duc de Mortemart... Je le plains de la mission qu'il va avoir à remplir. Au reste, chacun a ses chagrins ; un de ceux que je sens le plus vivement, c'est cette cruelle séparation. »

Le roi pleurait en prononçant ces paroles ; il se leva alors et sortit pour s'entendre avec le duc de Mortemart, qui venait d'arriver.

Au bout de quelques minutes il rentra dans la salle [2]. « Messieurs, leur dit-il, il faut que vous et moi nous buvions le calice jusqu'à la lie. Qui de vous contre-signera l'ordonnance des ministres qu'on m'impose et celle qui rapporte les ordonnances. »

Le prince de Polignac s'y refusa. M. de Chantelauze fit signe qu'il consentait et apposa son nom. Le ministère Polignac avait terminé son œuvre.

Suivrons-nous maintenant le roi dans les étapes douloureuses qui le menèrent de Saint-Cloud à Rambouillet, et de Rambouillet à Cherbourg. Raconterons-nous [3] les tentatives infructueuses de conciliation, les négociations avortées, les ministères d'un jour, les défaillances successives, l'abdication, la lieutenance générale, la feinte répugnance, mais la véritable terreur avec laquelle le premier prince du sang avançait la main, puis la retirait, pour la rapprocher de nouveau de cette couronne qu'il saisit enfin, sous

[1] Qui avait abdiqué. (*Mémoires de Guernon*, p. 188.)

[2] Nettement, p. 660. Une grande partie de ces faits si curieux sont empruntés au dernier volume de M. Nettement. Je l'ai souvent suivi, car j'ai trouvé d'ordinaire ses appréciations très justes et il a eu communication de pièces inédites et curieuses.

[3] Si je réunis ces articles dans un volume comme j'en ai l'intention, il me faudra retracer ces tristes scènes, mais il m'a semblé que cette étude ne concernant, à proprement parler, que le ministère *Polignac*, je devais la terminer à la démission des ministres.

prétexte de l'empêcher de tomber et en réalité pour en ceindre son front. A quoi bon? Le Louvre pris, la monarchie légitime était perdue. Il n'y avait plus qu'un parti à prendre, celui que recommandait le malheureux Dauphin : mourir les armes à la main!

Et pourquoi ne le fit-il pas? parce qu'il voulait tomber en soldat recevant la mort en face, et non par derrière, frappé de la main de ses ennemis et non de celle de ses soldats. Quand cette dernière espérance lui fut enlevée, alors il courba la tête, se résigna, partit, fit ce qu'on voulait : tout était mort dans son cœur.

Il ne nous reste plus qu'à raconter au lecteur ce terrible et dernier épisode; quelque pénible qu'il soit, il est nécessaire à la justification du Dauphin.

Le 31 juillet, Mgr le Dauphin quittait Saint-Cloud à la tête de douze mille hommes et de deux batteries de canon. Il occupait le pont de Sèvres avec un bataillon de la garde et une compagnie de lanciers. Les insurgés, massés de l'autre côté de la rivière, firent mine de traverser le pont. Ils savaient bien au reste ce qu'ils faisaient, et ces audaces devenaient d'autant plus habituelles qu'elles restaient toujours impunies. On n'osait plus depuis quarante-huit heures tirer sur le peuple.

Le Dauphin, s'avançant sur le pont, engage les émeutiers à cesser le feu. La fusillade lui répond. Le colonel d'Esclignac tombe aux côtés du prince. « *Feu!* » s'écrie alors ce dernier en se retournant vers sa troupe; mais il la voit qui tourbillonne, qui quitte le rang, qui parle à voix basse : la garde va passer à l'ennemi!

— Arrêtez, s'écrie le Dauphin, si vous voulez m'abandonner, conservez au moins l'ordre et le calme qui conviennent à des soldats. *A vos rangs!*

Les hommes avaient obéi machinalement et s'étaient reformés à quelques pas en arrière. Une charge de lanciers avait déblayé le pont.

Le Dauphin, s'adressant à l'infanterie, s'écrie alors :

— Si vous êtes décidés à déserter le poste de l'honneur, le chemin est libre.

La troupe partit[1] ! Voilà pourquoi Mgr le Dauphin renonça à se faire tuer.

Comte DE LUDRE.

[1] Nettement, p. 696.

UNE NOUVELLE CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

Cinq mois se sont écoulés depuis la fameuse entrevue de M. de Bismarck et du comte Andrassy, à Vienne. Pendant ce temps, la presse de toute l'Europe n'a cessé de commenter cette entrevue; elle s'est efforcée de connaître les arrangements pris par les deux diplomates, la portée et les conditions de l'alliance des deux empires; malgré tout, le mystère règne encore, en grande partie du moins, sur les résultats véritables du voyage du prince de Bismarck à Vienne. Le puissant chancelier allemand a laissé tous les journaux, serviteurs ou adversaires de sa politique, publier les nouvelles les plus diverses, et s'est gardé d'en rectifier aucune. Lui qui mit si souvent son habileté à afficher bruyamment ses prétentions, a paru non moins soucieux, cette fois, de laisser enveloppées dans un nuage épais ses négociations avec le comte Andrassy. La Russie s'est émue : il n'a rien fait pour dissiper ses inquiétudes. Le représentant de la France à Vienne, trop inexpérimenté pour servir utilement nos intérêts en cette circonstance, a reçu pour toute confidence la carte de visite du prince de Bismarck, et a eu la naïveté de se tenir pour satisfait de cette démarche courtoise, sans demander d'autres explications, sans chercher de plus amples éclaircissements. Moins aveugle était le correspondant du *Times*, M. de Blowitz, qui, au moment où l'on discutait le plus vivement sur l'entrevue des deux diplomates, télégraphiait au journal de la Cité : « Quels que soient les résultats de l'entrevue de Vienne, ils *seront certainement défavorables à la France;* en cas de telles ou telles complications politiques ou économiques, elle aurait pu compter sur la sympathie effective de l'Autriche, espoir auquel elle doit maintenant renoncer... La France a donc de sérieux motifs de ne pas se réjouir de ce qui a été fait à Vienne; de même que, pendant longtemps, elle aura raison de ne se réjouir d'aucun des projets du prince de Bismarck, lequel, bien évidemment, ne travaille pas pour elle. » — Aujourd'hui, les indiscrétions de quelques organes officieux du chancelier, les débats des parlements étrangers, les déclarations faites, le mois dernier, en réponse à une interpellation, par le ministre des affaires

étrangères d'Autriche-Hongrie[1], ont quelque peu soulevé un des coins du voile qui couvre encore les négociations de Vienne, et le demi-jour, qui a été ainsi répandu sur elles, a suffi malheureusement pour mieux faire apparaître la vérité des affirmations de M. de Blowitz. Au point de vue politique, il est certain que nous sommes plus isolés que jamais : l'Autriche dont le concours, au moins le concours diplomatique, eût pu peut-être, à d'autres moments, ne pas nous faire défaut, a maintenant la main dans celle de l'Allemage, et fera cause commune avec elle.

Mais ce ne sont pas les conséquences purement politiques de l'entrevue de Vienne qu'on se propose d'étudier ici. Les intérêts économiques de notre pays sont menacés comme les autres et, à ce point de vue également, nous avons le devoir de surveiller avec une attention inquiète les projets du chancelier allemand. Les questions économiques paraissent avoir eu une large place dans ses conversations avec M. Andrassy ; et, quels qu'aient été les résultats de ces pourparlers, M. de Bismarck, selon le langage du *Times*, « n'a évidemment pas travaillé pour nous ». Quelle a été la nature des conventions, écrites ou verbales, échangées entre les deux diplomates? Les journaux qui passent pour les confidents plus ou moins directs de M. de Bismarck, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Gazette d'Augsbourg*, ont parlé d'abord d'une « union douanière entre les deux pays ». Des déclarations plus récentes faites par le ministre d'Autriche-Hongrie, il semblerait résulter que les deux hommes d'État sont simplement « tombés d'accord sur ce point que les relations économiques entre les deux empires doivent répondre à leurs relations politiques..., et que ces deux États éviteraient désormais tout ce qui pourrait ressembler, même de loin, à une guerre de tarifs ». Des pourparlers seraient entamés actuellement pour l'examen des tarifs à adopter et pour la conclusion d'un traité remplaçant celui qui est arrivé à expiration. Bien que le maintien ou la réduction de certains droits donnent lieu à des difficultés, l'Allemagne, comme l'Autriche, a ajouté le ministre, manifeste le meilleur vouloir, et tout fait espérer un accord final et l'adoption d'un traité satisfaisant pour les intérêts des deux nations.

S'il est vrai que M. de Bismarck se contente, quant à présent, d'un traité de commerce avec l'Autriche, il est très douteux qu'il n'ait pas, pour l'avenir, des projets plus vastes et plus ambitieux. Il pourra, avant de faire un nouveau pas en avant, attendre une occasion plus favorable ; mais il poursuivra, avec sa ténacité habituelle, l'exécution de son plan et, à moins d'obstacles imprévus, fera

[1] Séance des 10 et 12 janvier 1880. Voir les journaux du 13 janvier.

triompher ses idées, comme il en a fait triompher tant d'autres, en apparence irréalisables. Quels sont donc, en matière économique, les plans de M. de Bismarck? Il ne semble pas impossible de les deviner. L'étude des faits passés, des aspirations dont le chancelier allemand s'est toujours fait l'exécuteur, nous guideront dans cette recherche et nous permettront de comprendre comment il entend développer dans l'avenir, au détriment de certaines autres nations, la prospérité matérielle de l'Allemagne.

I

Entre 1815 et 1866, entre le Congrès de Vienne et la bataille de Sadowa, il n'est pas, dans l'histoire allemande, de date plus importante que le 1er janvier 1834, jour où les États de la Confédération germanique supprimèrent toutes leurs douanes intérieures, et établirent entre eux l'association douanière si connue sous le nom de *Zollverein*. Jusque-là il existait, entre chacun de ces États, des barrières douanières assez semblables à celles qui s'élevaient, sous l'ancien régime, entre nos diverses provinces françaises. En rétablissant la Confédération germanique, les traités de 1815 avaient maintenu cette législation économique surannée, grâce surtout aux efforts de l'Angleterre, qui, jalouse d'assurer partout la prépondérance de son industrie, voyait avec satisfaction cette entrave à l'essor du commerce allemand. En 1818, un nouveau tarif protecteur, voté par la Prusse, vint fermer l'entrée de ce pays aux produits des petites principautés allemandes, déjà exclues de l'Autriche, de la France et de l'Angleterre, et rendit leur position d'autant plus intolérable que plusieurs d'entre elles étaient, en totalité ou en partie, enclavées dans les provinces prussiennes. Un grand nombre de fabricants se trouvaient ainsi menacés à brève échéance d'une ruine complète. L'année suivante, en 1819, la plupart d'entre eux étaient réunis à la foire du printemps de Francfort-sur-le-Mein, quand un jeune homme, peu connu la veille et destiné bientôt à une grande notoriété, vint leur proposer un moyen de sauver l'industrie nationale. Il avait nom Frédéric List, était âgé de moins de trente ans, et était fils d'un mégissier de Reutlingen, ville libre de Souabe. Professeur d'économie politique à la faculté des sciences administratives de Tübingen, fondateur, en 1818, d'un journal à tendances très libérales, *l'Ami du peuple de Souabe*, il avait longuement médité sur la détresse de l'industrie germanique, et arrêté dans son esprit les bases des réformes nécessaires. Son système, dont il devait, pendant toute sa vie, poursuivre la réalisation complète, consistait : 1° à supprimer les barrières douanières entre tous les États alle-

mands; 2° à former, de tous ces États, une vaste association commerciale, dont les frontières extérieures seraient défendues par des tarifs protecteurs contre la concurrence de l'Angleterre et des autres industries étrangères plus avancées que l'industrie allemande.

Pressé d'arriver au but, List propose, aux cinq ou six mille négociants réunis à Francfort, de former sur-le-champ une association chargée de poursuivre, par tous les moyens de droit, l'abolition des douanes intérieures et l'établissement d'un système de tarifs communs à toute l'Allemagne. La proposition est accueillie avec enthousiasme; l'association se forme aussitôt et ne tarde pas à voir ses statuts approuvés par la Diète et les différents gouvernements d'Allemagne. Elle a bientôt dans chaque ville un correspondant local, dans chaque pays un correspondant provincial, et à Nuremberg un comité central, dont Frédéric List est l'âme et le directeur. Le jeune économiste fait preuve d'une activité prodigieuse : propositions, mémoires, notices statistiques, pétitions, et nombre d'autres documents inspirés ou rédigés par lui ne cessent de paraître, et sont publiés, ainsi que les débats et les décisions du comité central, dans une feuille hebdomadaire, *l'Organe du commerce et des fabricants de l'Allemagne* [1]. Chaque année, une assemblée générale se tient, pendant la foire de Francfort, pour entendre un rapport du comité central. Des députations sont successivement envoyées à toutes les cours allemandes, au congrès ministériel de Vienne, en 1820. Un premier résultat est obtenu à ce congrès; plusieurs États, petits ou moyens d'Allemagne, conviennent de tenir un congrès particulier à Darmstadt. Les débats qui ont lieu dans cette dernière assemblée conduisent d'abord à une association entre le Wurtemberg et la Bavière. Le 18 janvier 1828, ces deux puissances font ensemble un traité destiné à protéger leurs industries contre la concurrence étrangère. Aux termes de ce traité, elles s'engagent à établir une législation douanière commune aux deux pays, comme à tous ceux qui entreront dans l'union, « à appliquer les mêmes droits sur les marchandises exportées, importées ou transportées à travers leur territoire, chaque État étant chargé du service des douanes dans son ressort ». L'année suivante, la principauté de Hohenzollern entrait dans cette union. Presque en même temps la Prusse formait une association du même genre avec quelques États germaniques; de leur côté, plusieurs principautés du centre de l'Allemagne s'unissaient par les mêmes liens. De nouveaux efforts amenèrent enfin, en 1833, la fusion de ces trois groupes en une seule confédération douanière, à laquelle adhérèrent presque toutes les principautés allemandes.

[1] Voir le *Système national d'économie politique*, par Frédéric List, 2e édition, p. 193-195.

Le *Zollverein* était formé; à partir de 1834, ainsi qu'on l'a dit, toutes les douanes étaient supprimées entre les États allemands et maintenues seulement aux frontières de la Confédération. Sous l'influence de cette association et du système inauguré par elle, le commerce et l'industrie allemande, naguère en détresse, firent de remarquables progrès. Pour terminer l'histoire du *Zollverein*, ajoutons qu'en 1866 la constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord détermina un remaniement de cette union douanière, réglé par un traité entre les États du Sud et la Confédération du Nord : d'après ce traité, la législation douanière fut confiée à une Chambre des représentants des États de l'union, le *Zollparlament*, issu du suffrage universel. Nécessairement, la reconstitution de l'empire d'Allemagne, après 1870, remit aux mains du Reichstag les attributions du parlement douanier.

II

Quel était ce jeune homme qui, sans autre force que celle de sa plume et de sa parole, sans autre concours, au début, que celui de négociants réunis à une foire, réussit, après d'énergiques efforts, à bouleverser toute la législation économique de son pays, et à réunir presque tous les États allemands en une immense confédération douanière? Il n'est pas inutile de parler avec quelques détails de List, de ses doctrines et de ses travaux; car ses écrits, trop peu connus en France, ont été souvent médités par le chancelier allemand, dont Frédéric List a été et sera plus d'une fois encore l'inspirateur, nous allions dire le professeur d'économie politique.

C'est une existence singulièrement agitée que celle de Frédéric List. Nommé professeur d'économie politique à Tübingen, en 1816, révoqué peu après par un nouveau ministère, à cause des tendances libérales affichées dans son journal, *l'Ami du peuple de Souabe*, élu bientôt député au parlement de Wurtemberg, chassé de ce parlement, en 1821, pour avoir rédigé le programme d'une opposition constitutionnelle, il est obligé de s'exiler en France, puis en Suisse, où le gouvernement wurtembergeois, avec une opiniâtreté incroyable, le fait poursuivre de canton en canton. Quand il croit pouvoir rentrer en Wurtemberg, il y est incarcéré dans une forteresse pendant près d'un an, et élargi, au commencement de 1825, sous la condition de s'expatrier. La Fayette, qui le connaissait et qui faisait alors un voyage aux États-Unis, l'appelle dans ce pays; il s'y rend avec sa femme et ses enfants [1], s'installe d'abord en Pensylvanie, où,

[1] List a retracé d'une façon saisissante le moment solennel du départ : « Le 15 avril, au point du jour, nous nous mîmes en route, chargés comme

trompé sur la valeur d'un domaine insalubre et inhabitable, il se ruine complètement. La découverte imprévue d'une mine de houille lui rend bientôt la fortune; mais ni la prospérité, ni la distance, ni les mauvais traitements du gouvernement wurtembergeois ne lui font oublier son pays. A travers l'Atlantique, il surveille sans cesse les progrès de la formation du *Zollverein*, et rêve déjà pour l'Allemagne un vaste réseau de voies ferrées, alors que l'Angleterre elle-même doutait encore du succès des chemins de fer. Quelques perspectives nouvelles d'enrichissement que lui offrent les États-Unis, il rentre en Europe dès qu'il le peut (1832), et reprend aussitôt son idée d'un réseau de chemins de fer allemands, d'abord dans une brochure qui fait sensation, puis dans un journal des chemins de fer (1835). Mais l'infortune le poursuit plus fortement que jamais; à tous les services qu'il ne cesse de leur rendre, ses compatriotes répondent par l'ingratitude et des traitements humiliants; une crise financière aux États-Unis le ruine une seconde fois, et il doit se rendre à Paris pour mettre ordre à ses affaires. Là, un prix proposé par l'Académie des sciences morales et politiques lui donne l'idée du livre qui devait faire sa réputation, le *Système national d'économie politique*. Il travaille avec ardeur à cet ouvrage, et retrouve, dans cette occupation, le calme et la paix, quand il apprend la mort de son fils, emporté par la fièvre en Algérie, où il s'était mis au service de la France (1840). Brisé dans ses affections les plus chères, il retourne en Allemagne, continue à s'occuper des chemins de fer allemands, et publie, en 1841, son livre qui a un succès immense. Deux ans après, en 1843, il fonde, avec le concours d'un célèbre

des émigrants, à pas lents, comme si nous avions peur d'atteindre trop tôt la frontière. Ma femme et moi, nous étions livrés à de tristes pensées; nous allions quitter l'Allemagne et tout ce qui nous y était cher, la quitter pour toujours peut-être; peut-être, en franchissant l'Océan, voir un de nos enfants enseveli dans ses abîmes; peut-être succomber à notre chagrin et les laisser orphelins sur la terre étrangère! Nous n'osions nous regarder, craignant de nous trahir l'un à l'autre. Tout à coup les enfants se mirent à chanter la chanson : *Allons, mes frères, du courage; nous allons par terre et par mer en Amérique!* Il nous fut impossible alors de contenir notre douleur. Ma femme fut la première à se remettre : « Tu n'as rien à te reprocher, me dit-elle; tu « t'es conduit comme un homme; nous n'émigrons pas par caprice. Ayons « confiance en Dieu; c'est lui qui l'a voulu; il nous protégera. Mes enfants, « nous allons chanter avec vous. » C'était une des plus belles matinées que j'aie jamais vues : le soleil dardait ses premiers rayons sur le paradis du Palatinat. Ce spectacle fut pour notre peine un baume adoucissant, et bientôt nous chantâmes joyeusement tout ce que nous savions de chansonnettes de Schiller, et finalement la chanson badine d'Uhland : *J'ai donc enfin quitté la ville!* Les gens qui nous rencontraient devaient nous prendre pour la famille d'un employé monté en grade, plutôt que pour des bannis. »

éditeur, le baron de Cotta, le *Zollvereinsblatt*, auquel il collabore assidûment et qui accroît encore sa notoriété. Mais il semble que les consolations fuient devant lui partout où il les cherche : toujours maltraité par des concitoyens ingrats, poursuivi par les tracasseries du gouvernement anglais, qui voit en lui un ennemi de son monopole industriel, inquiet de l'avenir de ses enfants sans fortune, il ne trouve que dans de fréquents voyages un peu de distraction. On le voit successivement en Belgique, où il suggère les bases d'un traité de commerce avec l'Allemagne, puis en Autriche, ensuite en Hongrie, semant partout à profusion les idées utiles, les projets féconds dont sa tête est remplie, rendant service à tous, gouvernements et particuliers, sans en rechercher ni obtenir aucune récompense. En 1846, la grande lutte pour l'abolition de la loi des grains l'appelle en Angleterre. Témoin de la mémorable séance où fut votée la liberté du commerce des céréales [1], puis présenté aux notabilités politiques de ce pays, il veut profiter de son séjour à Londres pour préparer un projet d'alliance entre l'Allemagne et l'Angleterre, projet qui modifiait, sur plus d'un point, son système primitif. Mais le peu de succès qu'il obtient près des hommes d'État anglais, le spectacle de l'ingratitude persistante de ses compatriotes, les obstacles que gouvernements et particuliers apportent à la réalisation de ses projets, de ceux-là mêmes qu'il juge les plus utiles à son pays, achèvent de le décourager. En proie à de vives douleurs physiques que l'humidité du climat britannique a encore accrues, il se décide à un nouveau voyage et part pour Munich. Obligé par le mauvais temps d'interrompre son voyage, il s'arrête à Kufstein,

[1] « J'ai été témoin, la nuit dernière, écrivait-il presqu'en arrivant, de deux événements considérables : dans la Chambre haute, j'ai vu la législation des céréales décéder aux acclamations de leurs Seigneuries, et quelques heures après, dans la Chambre basse, le ministère Peel recevoir le coup de mort; j'en suis encore tout ému. Quelques-uns des hommes politiques les plus considérables, notamment lord John Russell, sont venus échanger quelques paroles avec lui. Lord Monteagle m'a désigné non seulement les pairs et les littérateurs distingués qui se trouvaient dans notre voisinage, mais les membres les plus importants de la Chambre des communes. « Le vieux « monsieur au frac bleu que voici, qui incline la tête sur sa poitrine comme « s'il dormait, c'est le *duc de fer*, Wellington... Voulez-vous me permettre « de vous présenter M. Mac-Gregor? » — Un homme poli, au regard intelligent, me serra la main. — « M. Cobden désire faire votre connaissance », me dit-on d'un autre côté, et un homme encore jeune, à la physionomie heureuse, tendit la main vers moi : « Vous êtes donc venu ici pour vous « convertir? — Oui, répondis-je, pour demander l'absolution de mes « péchés. » Je restai ainsi un quart d'heure à plaisanter au milieu de mes trois grands adversaires. Quelle vie politique dans ce pays-ci! On y voit l'histoire pousser! »

dans le Tyrol. Un soir, où il n'avait pas reparu à l'hôtel, on le cherche aux environs et on le trouve mort sur une route voisine de la ville (novembre 1846).

Telle fut la vie de Frédéric List, vie troublée, malheureuse, autant qu'active et remplie. Esprit puissant et original, caractère fortement trempé, patriote passionné, List appartient à la classe de ces novateurs hardis qui préparent les grandes réformes et laissent derrière eux des traces profondes de leur passage; mais, comme tant d'autres novateurs, il devait succomber à la lutte contre les préjugés et les intérêts individuels coalisés; et, après avoir enfanté autour de lui la richesse et la prospérité de 40 millions de compatriotes, il mourait pauvre et délaissé, sans avoir recueilli, pendant sa vie, d'autre récompense de ses labeurs que les mécomptes, les inimitiés et les humiliations!

Mais s'il trouva tant d'adversaires et si peu d'amis durant sa vie, justice lui fut rendue après sa mort. On comprit les services qu'il avait rendus. Ses livres, ses idées examinées à nouveau, trouvèrent en Allemagne de nombreux partisans; et, comme on l'a déjà vu, le plus illustre de ses élèves devait être M. de Bismarck, qui s'applique de plus en plus, surtout depuis quelques années, à réaliser les vues exposées dans le *Système national d'économie politique*.

Quelles étaient donc les idées économiques de Frédéric List, et comment se résume sa doctrine?

Dès le début de sa carrière et dans tous ses ouvrages, List s'est déclaré l'adversaire d'Adam Smith et des économistes de son école, qui aspirent à détruire, dès à présent, toutes les barrières entre les différents peuples et à faire du genre humain une vaste association dont tous les membres échangent librement leurs produits. Actuellement, dit List, cette idée est une pure utopie; la seule association qui soit réalisée est celle de l'État, de la nation : c'est elle seule qu'à l'heure présente on doit avoir en vue et qu'on doit s'attacher à fortifier et à développer. Or, comment développer la prospérité d'une nation? Tous les peuples, cela est incontestable, ne sont pas également avancés, au point de vue de la puissance industrielle et commerciale et de la richesse qu'elle procure. Établir le libre échange entre la nation qui a déjà une industrie florissante, des capitaux considérables, et celle qui est dépourvue de ces avantages, c'est condamner la seconde à être perpétuellement la tributaire, la vassale de la première. Il faut donc à un peuple des législations différentes, suivant son degré de civilisation et d'habileté industrielle. Cette législation doit passer, en général, par trois étapes différentes : tant que la nation reste à l'état primitif, sans industrie, avec une agriculture imparfaite, et n'a par consé-

quent presque rien à vendre et à exporter, elle a intérêt au libre-échange avec les nations plus avancées; par ce moyen, elle peut importer à meilleur marché tout ce qui est nécessaire au développement de son agriculture, et elle s'enrichit en l'améliorant. Cette première étape franchie, la nation peut aspirer à devenir manufacturière; c'est alors qu'il lui faut avoir recours aux droits protecteurs, afin de favoriser l'essor de son industrie. Ces droits douaniers ne doivent pas être assez forts pour empêcher toute importation de produits manufacturés étrangers; car les manufactures indigènes s'endormiraient faute du stimulant de la concurrence; mais ils doivent être suffisants pour que les producteurs appartenant à des pays plus riches et plus avancés ne puissent venir écraser, sur son propre marché, le producteur indigène, en vendant à meilleur compte des articles plus perfectionnés. Grâce à ces droits protecteurs, la nation fera fleurir ses fabriques, ses pêcheries, sa navigation et son commerce; elle persistera dans cette voie jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au même degré de perfectionnement industriel que les nations rivales. Une fois arrivée là, elle pourra revenir graduellement au libre-échange : le libre-échange lui permettra d'étendre son commerce; il aura, en outre, l'avantage de tenir perpétuellement en haleine, par l'aiguillon de la concurrence, ses industriels, ses agriculteurs, ses négociants qui, s'ils s'endormaient dans la routine, perdraient bientôt la suprématie acquise.

A l'appui de cette théorie que nous exposons ici, sans la discuter, List cite l'exemple de l'Angleterre, devenue la première nation industrielle du monde. N'a-t-elle pas eu soin, tant qu'elle n'était pas la plus forte, de protéger son industrie à l'aide de tarifs douaniers? Elle n'a réclamé le libre-échange que le jour où elle avait les armes les plus perfectionnées pour lutter. Qu'on ne se laisse pas tromper aux arguments cosmopolites d'Adam Smith. « Depuis Adam Smith, dit Frédéric List, une nouvelle maxime a été ajoutée à celles que suivaient les hommes d'État britanniques. Cette maxime nouvelle consiste à dissimuler la vraie politique de l'Angleterre, à l'aide des arguments cosmopolites d'Adam Smith, de façon à empêcher les autres nations de l'imiter[1]. »

En un mot, l'application à un pays de régime protectionniste, jusqu'au jour où ce pays a fait des progrès suffisants pour lutter contre les premières nations industrielles, tel est le programme

[1] Si le sujet n'était en dehors du cadre de cette étude, nous aimerions à citer les pages dans lesquelles, examinant la situation industrielle des États-Unis, List prévoit et annonce, dès 1842, qu'ils seront un jour de redoutables rivaux pour l'Angleterre, loin de rester ses tributaires. (Voy. *Système national d'économie politique*, p. 498 et suiv., 2e édition.)

économique de List, celui qu'il veut voir appliqué à son pays. « L'Allemagne, ne cesse-t-il de répéter, est, sur le terrain industriel, moins forte que certaines autres nations, notamment l'Angleterre. Défendons-la contre la concurrence anglaise, au moyen de tarifs douaniers[1]. »

Mais là ne se bornait pas le programme de List. Sans cesse préoccupé de la prospérité allemande, il croit avoir trouvé de nombreux moyens de la développer ; et, dans son *Système national d'économie politique*, il entre dans tous les détails de la politique que doit suivre, dans ce but, la Confédération germanique. Il est bien curieux de passer en revue les conseils qu'il donne aux gouvernants allemands ; nos lecteurs verront, sans qu'il soit besoin de préciser longuement, ceux de ces conseils que le prince-chancelier a déjà mis à profit : il ne sera guère plus difficile de distinguer ceux dont il doit projeter la réalisation.

Le *Zollverein*, l'union douanière des États allemands, a accru d'une manière notable la puissance productrice et la prospérité allemandes. Mais, dit List, il ne faut pas se contenter de ce qui a été fait ; il faut développer cette union douanière, en étendre considérablement les limites, et voici les villes ou les États qui doivent en faire partie :

1° Les villes libres Anséatiques[2]. Aujourd'hui, écrivait List en 1842, le commerce, la prospérité de ces villes pourraient, en quelques jours, être détruits par la flotte anglaise qui partirait d'Heligoland, et se présenterait aux embouchures du Weser et de l'Elbe. Quand ces villes auront adhéré à l'association allemande, celle-ci garantira à tout jamais leur commerce : d'une part, au moyen d'une flotte à elle ; de l'autre, à l'aide d'alliances. Elle protégera leurs pêcheries, favorisera leur navigation, et, par une bonne organisation consulaire, par des traités, elle affermira et accroîtra leurs relations commerciales dans toutes les parties du monde. Par leur entremise, l'association allemande fondera des colonies, et son commerce colonial sera entre leurs mains. Car, ajoute l'auteur, « une confédération de trente-cinq millions d'âmes (elle en comptera autant pour le moins quand elle sera complète), qui, avec un accroissement moyen annuel d'un et demi pour cent dans sa population, peut aisément envoyer

[1] *Système national d'économie politique*, p. 509 et suiv. — A la fin de sa vie, on l'a déjà dit, List paraissait avoir modifié ses idées au sujet de l'Angleterre, à qui il proposa un traité commercial avec l'Allemagne. Mais il est probable, à voir le peu de cas que les hommes d'État anglais firent de ce projet, que les propositions de List étaient conçues de façon à compromettre, au profit de l'Allemagne, la suprématie commerciale de l'Angleterre.

[2] *Système national d'économie politique*, p. 524-525.

chaque année au dehors deux ou trois cent mille individus; une confédération dont les provinces fourmillent d'hommes instruits, intelligents, disposés à chercher fortune en de lointains pays,... une telle confédération est destinée par la nature à prendre le premier rang parmi les nations qui fondent des colonies et qui propagent la civilisation. »

2° *La Hollande surtout doit, à bref délai, entrer dans le Zollverein*[1]. Actuellement, elle n'a ni la force ni la population nécessaires pour défendre et développer le grand établissement commercial qu'elle a fondé : l'accession à la confédération douanière lui donnerait cette puissance; et, d'un autre côté, les énormes capitaux hollandais, consacrés à l'industrie germanique, en assureraient le rapide essor. La Hollande écoule en Allemagne le trop-plein des denrées qu'elle reçoit de ses colonies; et, au lieu d'acheter, en retour, les produits manufacturés allemands, elle s'approvisionne en Angleterre. L'Allemagne ne peut le souffrir; ceux qui lui fournissent des denrées coloniales doivent prendre ses objets manufacturés. D'ailleurs, tant que la Hollande ne fera pas partie du *Zollverein*, elle servira à l'Angleterre comme d'un canal pour envoyer des produits anglais dans toute l'Allemagne du Sud. Or l'Allemagne du Sud, elle aussi, doit acheter des produits allemands. — On voit avec quelle vivacité List réclame l'accession de la Hollande au *Zollverein;* parfois même, il ne craint pas de demander sa *complète incorporation à l'Allemagne*. Les lignes qu'il a écrites à ce sujet sont bien dignes d'être connues, et nous nous tromperions fort si elles n'avaient fait plus d'une fois l'objet des méditations de M. de Bismarck. « La Hollande est, par sa situation géographique, par ses relations commerciales et industrielles, par l'origine de ses habitants et par leur langage, une *province allemande*, séparée à l'époque des déchirements intestins de la contrée, *et qui doit lui être de nouveau incorporée, sans quoi l'Allemagne ressemblerait à une maison dont la porte serait la propriété d'un étranger. La Hollande appartient à l'Allemagne, tout aussi bien que la Normandie et la Bretagne à la France; et, tant que la Hollande voudra former un État distinct, l'indépendance et la puissance de l'Allemagne seront aussi peu réelles que l'eussent été celles de la France, si la Bretagne et la Normandie fussent restées aux mains des Anglais*[2]. » Nous doutons que ces revendications soulèvent autre chose que l'indignation à la Haye, mais en est-il de même à Berlin?

3° Sans s'exprimer avec la même énergie qu'au sujet de la Hol-

[1] *Système national d'économie politique*, p. 526-527.
[2] *Ibid.*, p. 526.

lande, List souhaite vivement, dans l'intérêt du commerce allemand, l'accession au *Zollverein*, de la Belgique, de la Suisse et enfin, un peu plus tard, de l'Autriche. « Lorsque l'industrie des États associés aura fait de nouveaux progrès et se sera rapprochée davantage de l'industrie autrichienne, rien de plus désirable que de voir le *Zollverein* et l'Autriche se faire des concessions réciproques sur les produits de leurs fabriques. Après la conclusion d'un traité sur cette base, l'Autriche et le *Zollverein* auraient un intérêt commun à exploiter les provinces turques au profit de leurs manufactures et de leur commerce extérieur [1]. »

Ainsi List voulait que l'Allemagne, avec son littoral étendu, avec la Hollande, la Belgique, la Suisse et, s'il était possible, l'Autriche, constituât « une *robuste unité commerciale et politique* ». Par sa position au centre du continent européen, par sa tolérance religieuse et son esprit cosmopolite, par ses éléments de civilisation, elle est appelée, disait-il, *à remplir un rôle immense*, *à servir d'intermédiaire entre l'Occident et l'Orient*. Le jour où elle remplira ce rôle, personne ne pourra plus lutter contre elle. L'Angleterre elle-même devra renoncer à lui faire la loi en matière économique, trop heureuse si elle peut, elle aussi, entrer en union commerciale avec le *Zollverein*, pour résister à la concurrence grandissante et devenue redoutable des États-Unis.

Telle est la situation puissante que l'économiste wurtembergeois rêve pour son pays. Un des points qui le préoccupent encore, c'est le développement de la marine marchande du *Zollverein*, et la prise de possession par elle de tous les marchés libres de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques et de l'Australie [2]. Il faut que les vaisseaux allemands, devenus suffisamment nombreux, aillent partout chercher des produits tropicaux, vendre des produits manufacturés allemands et fonder de nouvelles colonies allemandes, dont les relations avec la métropole accroîtront sans cesse le commerce germanique. Le moyen de faire face aux dépenses que nécessiteront ces entreprises « doit être puisé aux mêmes sources où l'Angleterre et la France trouvent le moyen d'entretenir des flottes puissantes, de favoriser leur commerce extérieur et leur colonisation, c'est-à-dire dans le produit des droits d'entrée sur les denrées tropicales. La consommation de ces denrées devant forcément croître avec le déve-

[1] *Système national d'économie politique*, p. 554-556.

[2] Il est déjà certains points de l'Amérique méridionale qui ont été accaparés par le commerce allemand. Dans son intéressant livre intitulé : *Sud Amérique*, M. le comte d'Ursel nous dit que la Bolivie, par exemple, ne reçoit plus que des produits manufacturés allemands, et que la plupart des négociants européens qui y sont installés sont d'origine germanique.

loppement du commerce allemand, le montant des ressources ainsi obtenues ne cesserait de s'élever ». Afin d'assurer de l'unité, de l'ordre et de l'énergie dans ces efforts faits pour le développement de la prospérité allemande, ce serait la *Prusse*, dans la pensée de List, qui devrait percevoir les fonds produits par les droits d'entrée et pourvoir à leur emploi en développement de la flotte, en tentatives de colonisation, etc., etc. — Quelque vaste et compliqué qu'il paraisse, ce programme, ajoute List, peut être réalisé assez rapidement, et l'Allemagne peut arriver, dans un bref délai, au faîte de la puissance et de la prospérité industrielles, pourvu que les gouvernements allemands montrent ce qui leur a manqué jusqu'alors de la *persévérance et de l'énergie* [1]. — Si l'auteur du *Système national d'économie politique* eût vécu encore un quart de siècle, il ne se fût probablement plus plaint que le principal des gouvernements allemands manquât de persévérance et surtout d'énergie!

III

Après avoir étudié avec nous les passages principaux du *Système national d'économie politique*, nos lecteurs reconnaîtront que, depuis longtemps déjà, M. de Bismarck, quand il en trouve l'occasion, applique les préceptes de l'économiste wurtembergeois. Les lois protectionnistes qu'il a fait récemment voter au Reichstag ne sont-elles pas conformes aux principes économiques exposés par Frédéric List? L'idée favorite de List, consistant à former avec tous les États allemands une robuste unité politique et commerciale, dirigée par la Prusse, M. de Bismarck ne la développait-il pas, lui aussi, dès le 12 mai 1859, dans une lettre au baron de Schlenitz : « Lorsque nous serons liés avec nos compatriotes d'une façon plus étroite et plus pratique que nous ne l'avons été jusqu'à présent, alors seulement je lirai volontiers sur nos bannières le mot *allemand*, au lieu du mot *prussien* [2]. » Faire de la Prusse la première des puissances allemandes, et de l'Allemagne, dirigée par la Prusse, la première puissance de l'Europe, tel a été le rêve de List, telle fut toujours l'idée dominante de M. de Bismarck, celle qui a fait l'unité de son œuvre. Du reste, le chancelier allemand n'a caché aucun de ses projets. Son système, on l'a vu, a presque toujours été de dire très haut ce qu'il entendait faire, en négligeant toutefois d'indiquer les moyens à l'aide desquels il comptait atteindre son but. On sait

[1] *Système national d'économie politique*, p. 556.
[2] *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, par M. Albert Sorel, t. I, p. 8.

trop bien avec quelle rapidité il tira parti des victoires de 1866 : non content d'incorporer à la Prusse toute l'Allemagne du Nord, il imposait bientôt aux États de l'Allemagne du Sud des traités qui mettaient à sa disposition toutes leurs forces militaires, de même que, par le *Zollverein*, il disposait déjà de leurs budgets douaniers. Tous ces résultats ne suffisaient pas encore à son ambition : pendant qu'il préparait avec tant d'habileté l'abaissement de la France, il indiquait avec sa franchise habituelle le rôle prépondérant qu'il entendait assigner à l'Allemagne unifiée. Il faut relire surtout son discours du 24 mai 1870, au parlement allemand, relativement à l'affaire du chemin de fer du Saint-Gothard.

On n'a pas oublié avec quelle ténacité le chancelier allemand a travaillé à la mise en œuvre du projet hardi consistant à percer un tunnel dans le Saint-Gothard, et à relier, au moyen d'une voie ferrée, le bassin du Rhône et le bassin du Pô. L'exécution de ce chemin difficile et très coûteux était presque impossible avec les simples ressources d'une compagnie privée et les seules subventions de la Suisse. M. de Bismarck offrit, au nom de l'Allemagne, une subvention de 10 millions à la compagnie du Saint-Gothard, en stipulant, en retour, certaines garanties et certains avantages. C'était une chose bien insolite que cette proposition qui donnait au gouvernement allemand une part de propriété dans un chemin de fer construit en pays étranger, en pays neutre. Beaucoup de députés allemands, frappés de la gravité de cette innovation, hésitaient à voter la subvention demandée par le gouvernement. Pour enlever le vote, M. de Bismarck se lève et s'adresse en ces termes aux députés :

Des nécessités politiques exigent la création d'une route directe reliant l'Allemagne et l'Italie... Il a fallu de *graves circonstances*, *des circonstances mûrement pesées* pour amener le gouvernement au désir inaccoutumé, — je pourrais dire sans précédents, — de proposer à la Confédération et à des gouvernements voisins une demande de fonds vraiment énorme, en faveur d'une ligne de chemins de fer située non seulement en dehors de la Confédération du Nord, mais même en dehors de l'Allemagne.

Les considérations qui ont décidé le gouvernement à cette démarche inusitée sont *d'une nature tellement délicate* que je vous demande la permission de me dispenser de vous les énumérer encore une fois publiquement.

Pour nous, le principal est d'avoir une *communication directe avec l'Italie*, qui est notre amie, et qui, je l'espère, l'est pour longtemps [1].

[1] Séance du 24 mai 1870.

Ce discours, dont plusieurs autres passages mériteraient également d'être cités, donnait la mesure du grand rôle que l'ambition du chancelier réservait à l'Allemagne. Grande fut l'impression produite par ces paroles : la presse française, pourtant si mal informée de tout ce qui se passait alors en Allemagne, trahit une vive émotion, et une interpellation fut adressée par des membres du Corps législatif de France au ministre des affaires étrangères. Après avoir cité les protocoles entre l'Allemagne et l'Italie, relativement au chemin du Saint-Gothard, M. Estancelin s'effrayait de l'autorité prise par l'Allemagne en cette circonstance et s'écriait : « La Chambre comprend qu'en vertu de cet article (article 10 des protocoles) le chemin de fer qui relie Milan avec Berlin peut avoir des tarifs différentiels établis de telle façon qu'une espèce de *nouveau Zollverein de chemins de fer va relier l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et l'Italie à travers l'Allemagne et au détriment de la France* [1]. » Et M. de Kératry, après avoir rappelé le discours de M. de Bismarck au Reichstag, ajoutait : « Comment resterions-nous indifférents devant le couronnement annoncé de cette ligne ferrée qui, s'appuyant sur des forteresses, court le long du Rhin et doit aboutir un jour aux sources du Tessin, en pays italien, combinaison qui, dans un seul jour, permettra aux troupes prussiennes d'aller jusqu'à Venise et de se dresser maîtresses de la situation vis-à-vis de la France enserrée entre le Rhin et les Alpes... Le Saint-Gothard, c'est le chemin de la conquête préméditée par la Prusse ! »

Malheureusement, ces paroles émues trouvaient peu d'échos dans les Chambres de cette époque. M. le duc de Gramont, aussi bien inspiré en cette circonstance qu'il devait l'être quinze jours plus tard, dans sa fameuse déclaration du 6 juillet 1870, répondait aux auteurs de l'interpellation : « La ligne du Saint-Gothard ne sera pas achevée avant quinze ou dix-huit ans », et il réussissait à rassurer les députés un instant alarmés. Pendant ce temps, les travaux étaient activement poussés, et aujourd'hui, au bout de neuf ans, le passage du Saint-Gothard est près d'être achevé [2] et va faire communiquer le bassin du Rhin avec le bassin du Pô. Il suffit de consulter une carte pour voir tout le parti que le commerce allemand (pour ne parler que du côté commercial de la question) pourra tirer de cette ligne au détriment des intérêts français.

Restons bien convaincus que le chancelier allemand poursuit sans relâche l'accomplissement de ses desseins. De tous les pays

[1] Séance du Corps législatif du 20 juin 1870.

[2] On lisait, il y a peu de jours, dans une dépêche adressée de Suisse à un journal de Marseille, que la perforation totale du tunnel devrait être terminée le 5 mars prochain.

allemands il veut faire, suivant l'expression de List, une puissante unité économique et politique. Ses vues sur la Hollande, dont List réclamait si énergiquement l'incorporation à l'Allemagne, ne sont un mystère pour personne ; en Suisse, il cherche de plus en plus à accroître son influence. Il faudrait bien peu connaître sa ténacité pour ne pas croire que, lors de son voyage à Vienne, il a également travaillé à amener une union économique de l'Autriche et de l'empire germanique. Ce n'était pas sans de sérieux motifs que tous les journaux officieux allemands célébraient alors à l'envi les avantages de l'union douanière des deux pays. Les choses ont peut-être marché moins vite que M. de Bismarck ne l'eût souhaité ; il a pu n'obtenir qu'une promesse de traité de commerce, là où il eût voulu une union douanière complète. Ce n'est pas une raison pour qu'il renonce à l'accomplissement de ses desseins : il reviendra à la charge jusqu'au succès final.

S'il est un point sur lequel M. de Bismarck s'écarte quelque peu des plans économiques de List, c'est en ce qui touche l'adversaire à combattre. Mû par des raisons purement économiques, et plus préoccupé alors de la suprématie commerciale de l'Angleterre que de celle de la France, List, au moins jusqu'aux dernières années de sa vie, voulait l'agrandissement du *Zollverein* pour nuire à l'industrie britannique ; M. de Bismarck, mû par des raisons politiques en même temps que par des raisons économiques, entend constituer un nouveau Zollverein *surtout contre la France*. Il ne cache pas d'ailleurs sa pensée. Ainsi, lors de la discussion du traité de Francfort, quand les négociateurs arrivèrent au débat relatif à l'indemnité pour le chemin de fer de l'Est, le chancelier allemand dit ouvertement à MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier que l'Allemagne entendait attirer un grand transit international sur la rive gauche du Rhin, et établir, *en dehors de la France*, des communications directes entre la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, la Suisse et l'Italie sur les territoires cédés [1].

Il est temps de rechercher à quels points de vue et dans quelle mesure les projets de M. de Bismarck atteignent les intérêts français.

IV

Quelle est aujourd'hui la situation économique de la France par rapport à l'Allemagne ? Cette situation est réglée par l'article 11 du traité de Francfort, aux termes duquel la France et l'Allemagne sont tenues de s'accorder l'une à l'autre tous les avantages qu'elles

[1] Valfrey, *Histoire diplomatique du traité de Francfort*, p. 106.

accordent par leurs traités de commerce aux nations les plus favorisées. Cet article, dont les négociateurs de Francfort ne paraissent pas avoir compris toute la portée, renferme un danger pour nous. Quand une disposition semblable est insérée dans un traité de commerce, ce qui est le cas habituel, elle a peu d'inconvénients, puisque les traités de commerce peuvent toujours cesser au gré d'une des parties contractantes ; la nation qui trouve que l'avantage accordé à l'autre devient trop onéreux, n'a qu'à dénoncer le traité et elle rentre dans sa pleine liberté d'action. Au contraire, les stipulations contenues dans un traité de paix ne peuvent cesser par une simple dénonciation ; elles ont un caractère irrévocable ou, tout au moins, durent autant que le traité lui-même. On comprend dès lors toute la gravité de l'article 11 du traité de Francfort ; en vertu de cet article, nous avons dû, depuis 1871, accorder à l'Allemagne les avantages de nos tarifs les plus favorables, et nous devrons continuer à le faire, tant que nous aurons des traités en vigueur avec la Belgique, la Hollande, l'Autriche, la Suisse [1].

Comment les négociateurs français du traité de Francfort ont-ils admis une semblable stipulation ? Dans les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, il n'avait pas été question des rapports commerciaux entre les deux pays. Lors des négociations qui furent entamées à Bruxelles pour le traité de paix définitif, les plénipotentiaires allemands eurent ordre de demander la prorogation pour dix ans du traité de commerce de 1862 entre la France et la Prusse, traité fort avantageux à la Prusse, et dont les commerçants français, dès avant la guerre, demandaient la dénonciation. Notre plénipotentiaire à Bruxelles, M. Baude, combattit très vivement la prorogation du traité de 1862 : puisque les préliminaires de Versailles ne contenaient rien à ce sujet, la question demeure libre, disait-il ; il avait, ainsi que ses collègues, le droit de repousser la prétention de M. de Bismarck, ou, s'il l'acceptait, de demander une compensation. Cette fois, le chancelier allemand n'insista pas ; ce ne fut pas à Bruxelles, mais plus tard, à Francfort, que la question fut tranchée [2]. A Francfort, il faut le reconnaître, les plénipotentiaires français étaient, pour négocier, dans une situation bien moins favorable qu'à Bruxelles. La Commune venait d'éclater, et M. de Bismarck, qui tenait beaucoup à ce que le traité fût signé sans délai, pouvait plus facilement imposer sa volonté à un pouvoir si gravement menacé par l'insurrection parisienne. D'ailleurs, ni M. Thiers, ni l'Assemblée nationale, ni le public ne se préoccupaient beaucoup, à

[1] Voy. le *Français* du 7 octobre 1879.

[2] *Histoire diplomatique du traité de Francfort,* par Valfrey.

ce moment, de nos rapports commerciaux avec l'Allemagne : la durée de l'occupation allemande et le mode de paiement de l'indemnité de guerre passionnaient bien autrement les esprits ; en portant toute son attention sur ce terrain, M. Thiers répondait au sentiment général. Quant à la question commerciale, il pensa que l'essentiel était de ne pas être condamné à la prorogation du traité de 1862. Conformément à ses instructions, ses ministres représentèrent à M. de Bismarck que la situation de la France l'obligeait à chercher des ressources dans le relèvement de ses tarifs, et que dès lors elle ne pouvait, par une prorogation de traité, se lier en sens contraire avec aucune puissance européenne. Nos traités avec l'Angleterre et la Belgique touchaient à leur terme ; il fallait en profiter pour reconquérir notre liberté d'action en matière fiscale, au lieu de persévérer dans un système économique dont le moindre défaut était d'avoir été conçu et mis en vigueur dans des conditions toutes différentes de celles que les événements de 1870-1871 avaient faites à notre pays [1]. M. de Bismarck parut admettre ces considérations et déclara qu'il se contenterait du traitement commercial accordé par nous aux nations les plus favorisées. M. Thiers crut pouvoir, sans inconvénient, accepter cette prétention ; en effet, ardent protectionniste et convaincu qu'il ferait facilement adopter ses vues par l'Assemblée nationale, il songeait à dénoncer le plus tôt possible tous nos traités de commerce et à faire voter un tarif douanier applicable à toutes les nations étrangères. Dès lors, l'article 11, à ses yeux, perdait toute importance : quel danger y avait-il à promettre à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée, quand aucun traitement de faveur ne devait plus être accordé à personne? Le système de M. Thiers n'ayant pas triomphé, on peut mesurer aujourd'hui l'étendue de l'imprudence qu'il a commise ; s'il était forcé de subir cette clause, au moins devait-il y faire ajouter certaines conditions limitatives, conformes d'ailleurs à tous les précédents. Ainsi, à l'issue de la guerre de Crimée, il avait bien été stipulé que la Russie et les puissances alliées contre elle se traiteraient sur le pied de la nation la plus favorisée, mais on avait eu soin d'ajouter que ce régime durerait seulement jusqu'à l'époque où les traités et conventions existant avant la guerre entre les puissances belligérantes seraient renouvelés ou remplacés par des actes nouveaux [2]. L'omission de cette clause dans le traité de Francfort nous oblige *in infinitum* à faire profiter l'Allemagne de tous les avantages commerciaux que des considérations particulières nous porteraient à accorder à telle ou telle nation.

[1] M. Valfrey, *ouvrage cité*, p. 96 à 100.
[2] Voy. le *Français* des 7 et 10 octobre 1879.

Mais, dira-t-on, la clause est réciproque, et l'Allemagne ne peut, de son côté, nous refuser aucun des avantages qu'elle concède par traités de commerce à d'autres nations, par exemple à l'Autriche. L'habile chancelier allemand le sait bien ; mais il a un moyen facile de se soustraire à cette nécessité, c'est de conclure une *union douanière*, au lieu d'un simple *traité de commerce*. Il est tenu de nous accorder seulement les avantages qu'il fait, par *traités de commerce*, à d'autres nations ; il n'est aucunement obligé de nous associer aux avantages résultant d'une *union douanière ;* ce point est incontestable. Il y a en effet, comme l'enseignent tous les auteurs du droit des gens, une différence notable entre les deux genres de conventions : « *Les traités de commerce* ont pour objet de *concilier* les intérêts des États ; les traités d'*union douanière* ont pour objet de les *confondre*, » disent très justement, dans leur excellent *Précis du droit des gens*, MM. Funck-Brentano et Sorel[1]. Deux États qui se lient par un traité de commerce conviennent que les douanes perçues à leur frontière seront réglées par un tarif commun ; les traités d'union douanière font bien davantage : ils suppriment toutes lignes de douanes entre les États qui les concluent ; ceux-ci ne forment plus, sous le rapport douanier, *qu'un seul État ;* ils n'ont plus pour leur commerce qu'une seule et même frontière. Il faut donc se garder de confondre les deux genres de conventions ; un gouvernement qui promet à un autre les avantages de ses traités de commerce les plus favorables ne saurait être tenu de l'admettre dans une union douanière qu'il aurait contractée avec d'autres pays. Par exemple, la France a conclu une union douanière avec la principauté de Monaco ; l'Allemagne, bien qu'elle ait droit au traitement de la nation la plus favorisée par traité de commerce, n'a jamais songé à réclamer de nous les bénéfices d'une semblable union douanière[2].

D'après ce qui vient d'être dit, l'habile chancelier de l'empire allemand peut s'appuyer sur l'article 11 du traité de Francfort, pour exiger de nous tous les avantages commerciaux accordés aux nations les plus favorisées ; et, d'un autre côté, il échappera à l'obligation réciproque, en concluant une union douanière, au lieu d'un traité de commerce, avec l'Autriche, la Hollande, la Belgique, le Danemark et la Suisse. Est-il admissible qu'après s'être pénétré des enseignements de List que nous avons cités plus haut, il ne souhaite pas et ne poursuive pas avec sa persistance habituelle l'adoption d'une

[1] P. 165-166.

[2] Voy. Funck-Brentano et Sorel, *ouvrage cité*, ainsi que le *Français* du 16 octobre 1879, auquel nous avons fait, sur cette question des unions douanières, de nombreux emprunts.

mesure si favorable aux intérêts allemands, si contraire aux intérêts du commerce français ?

Il est facile d'établir à quels points de vue l'union douanière servirait les intérêts économiques de l'Allemagne. Bornons-nous, pour le moment, à parler de l'union de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Il est certain d'abord qu'en ce qui touche les conditions de la production, l'Allemagne du Nord n'a pas à redouter la concurrence des provinces allemandes de l'Autriche, les seules provinces vraiment industrielles de cet empire. Ces provinces ont la main-d'œuvre et les subsistances à un peu meilleur marché que la Confédération du Nord ; mais elles ont des capitaux moins considérables et un outillage moins perfectionné. Au point de vue des conditions du travail industriel, elles ne sont donc pas plus favorisées que l'Allemagne du Nord. D'un autre côté, elles ne produisent pas la quantité d'objets manufacturés nécessaires aux besoins de tout l'empire austro-hongrois, et l'Allemagne a dès lors grand intérêt à se réserver, au moyen d'une union douanière, l'approvisionnement supplémentaire de ce vaste marché. Ce n'est pas tout : la monarchie autrichienne, prise dans son ensemble, est surtout un pays agricole. La Hongrie et les provinces orientales produisent du blé et de la viande au delà non seulement de leurs propres besoins, mais des besoins de l'Autriche entière. L'Allemagne du Nord, dont la population augmente plus rapidement que sa production agricole [1], est intéressée à pouvoir se procurer à bon compte le supplément de denrées qui lui est nécessaire, dans ces provinces rapprochées, avec lesquelles les communications sont fréquentes et faciles [2]. Si l'on jette les yeux sur les tableaux du commerce d'échange entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, commerce qui est annuellement d'un milliard et demi de marcs, soit *près de deux milliards de francs* [3], on constate, conformément à ce qui vient d'être dit, que l'Allemagne exporte surtout des produits manufacturés et l'Autriche des produits naturels. Plus on abaissera les barrières douanières entre les deux empires, plus ces échanges se développeront, au grand avantage de l'industrie allemande.

[1] La population de l'Allemagne était de 41 060 846 habitants au recensement du 1er décembre 1871 ; en 1875, elle s'élevait à 42 727 136 habitants. Aussi les importations de céréales qui atteignaient déjà 28 139 217 quintaux (de 50 kil.) en 1872, se sont élevées en 1878 à 57 541 322 quintaux. Les importations de vins qui étaient de 816 800 quintaux en 1872, sont montés à 1 282 303 quintaux en 1878.

[2] On peut consulter à ce sujet une lettre fort intéressante de M. Charles Grad, député de l'Alsace, insérée dans l'*Économiste français*, le 1er novembre 1879.

[3] Discours de M. Delbrück à la séance du Reichstag du 20 février 1879.

Autant l'Allemagne profiterait de l'union douanière projetée par M. de Bismarck, autant la France aurait à en souffrir. Les populations que M. de Bismarck, d'accord avec les conseils de List, médite de faire entrer un jour ou l'autre dans la confédération douanière allemande, sont, nous l'avons déjà dit, l'Autriche-Hongrie, puis la Hollande, la Belgique, le Danemark et la Suisse. Si nous faisons le relevé de la population de ces divers États qui est de 35 904 000 âmes pour l'Autriche-Hongrie, de 3 688 000 âmes pour la Hollande, de 5 336 000 âmes en Belgique, de 1 903 000 âmes en Danemark et de 2 669 000 âmes en Suisse, nous obtenons, en y ajoutant les 42 727 000 habitants de l'Allemagne, un total de 92 227 000 âmes. Quel marché colossal que le marché allemand, le jour où il comprendrait ainsi toute la population de l'Europe centrale, et que pourrait contre lui le marché français avec ses 36 905 000 âmes ? Quel écoulement trouveront une partie de nos produits industriels, le jour où ils seront écartés de cette vaste union douanière par les droits destinés à protéger contre notre concurrence l'industrie des États associés? Il y a là pour l'avenir de notre commerce et de notre industrie des menaces qui ne sauraient échapper à l'œil le moins clairvoyant.

V

Mais ce n'est pas tout : on ne se rendrait pas un compte exact des ambitieux projets de M. de Bismarck et de leurs conséquences, si l'on croyait qu'en méditant une union douanière de l'Europe centrale, le chancelier n'a en vue que les intérêts purement commerciaux de son pays. Non : il obéit à des préoccupations politiques autant et plus encore qu'à des préoccupations économiques. Dans sa pensée, l'union douanière est le meilleur moyen d'arriver à grouper peu à peu sous une seule autorité, siégeant à Berlin, les divers États associés ; elle prépare et doit amener l'*union politique* de toute l'Europe centrale. Il suffit, pour s'en convaincre, de réfléchir aux conséquences forcées d'une union douanière.

L'union douanière, avons-nous dit, supprime toutes lignes de douane entre les États qui la concluent ; ces États échangent leurs produits entre eux sans aucune entrave, n'ont plus pour leur commerce qu'une seule frontière et suivent des règles communes dans leurs rapports commerciaux avec les autres États. Cela étant, il devient difficile de maintenir des frontières de police entre les États associés. De plus, lorsque les hommes sont ainsi rapprochés, lorsque leur industrie et leur commerce sont si étroitement liés, il est nécessaire que la politique des gouvernements en tienne compte. La

guerre que soutiendrait un des membres de l'union douanière atteindrait chez les autres tous les intérêts commerciaux; les pays qui ont contracté l'union douanière ont donc le même intérêt à éviter la guerre, et cet intérêt est si supérieur qu'*une alliance défensive devient la conséquence presque forcée de l'union douanière* [1]. Et même, si l'un des États associés a sur les autres une grande supériorité de puissance, les États plus faibles, enchaînés par la nécessité de maintenir l'union douanière, sont conduits à subir la volonté de l'État le plus fort et à le suivre dans ses entreprises politiques [2]; une *alliance offensive et défensive se joint alors à l'union douanière*, et l'on voit se produire, entre les alliés, tous les effets qui résultent d'alliances inégales. En d'autres termes, l'union douanière aboutit à une altération, peut-être même à une suppression complète de l'indépendance des petits États au profit du grand [3].

Non seulement les nations les plus faibles perdent leur souveraineté, mais les caractères distinctifs de ces nations disparaissent eux-mêmes peu à peu. Entre les membres de l'union douanière, l'échange des idées est incessant comme l'échange des produits : d'où une modification dans les mœurs nationales. Dans le cas qui nous occupe, où une des nations liées par l'union douanière a, sur les autres, supériorité de culture intellectuelle et d'énergie, possède un gouvernement plus fort et mieux dirigé, cette nation arrive fatalement à imposer à ses associées ses mœurs et ses idées, à étouffer chez elles tout caractère particulier, à les absorber et à les dominer [4]. Tout concourt d'ailleurs à activer ce mouvement. La concurrence ruine les industries faibles et fortifie les industries vivaces; les grandes villes industrielles font la loi dans toute l'union; la ruine des industries qui périssent provoque des mécontentements et devient dans les États un motif d'opposition qui affaiblit les gouvernements; en revanche, le développement des industries favorisées par l'union forme un lien puissant entre les habitants des différents pays qui sont désormais plus intéressés à la prospérité de l'union qu'à celle de la mère-patrie. Il se produit, en un mot, deux mouvements d'opinion; l'un qui divise les esprits dans les États particuliers, l'autre qui les réunit en dehors de ces États [5]. La constitution d'un parti politique fondé sur le développement de l'union et tendant à subor-

[1] Voy., dans le traité du *Droit des gens* de MM. Funck-Brentano et Sorel, les considérations présentées à ce sujet et que nous ne pouvons que résumer ici.

[2] *Ibid.*, p. 168.

[3] *Ibid.*, p. 168-169.

[4] *Ibid.*, p. 170.

[5] *Ibid.*, p. 170-171.

donner aux intérêts de l'union ceux des États particuliers en est la conséquence. En même temps que le mouvement s'opère dans les esprits, les populations tendent à se déplacer, et la législation des États tend à leur en faciliter le moyen : partout où l'industrie a besoin de bras, les ouvriers des États voisins sont disposés à accourir et doivent trouver aide et protection pour s'installer ; les formalités relatives au domicile des étrangers, à leur naturalisation, se simplifient de plus en plus dans chaque pays. Si les nations associées avaient des ressources égales, ces conséquences de l'union douanière pourraient être peu sensibles ; mais nous supposons toujours qu'entre les associés, les ressources sont disproportionnées ; l'État le plus fort, celui dans lequel le travail est le mieux organisé, domine nécessairement les autres ; il exploite l'union au profit de son commerce et de son industrie ; ses grandes villes attirent les populations laborieuses des États plus faibles, qui se dépeuplent et s'appauvrissent. Le mécontentement ne se manifeste que dans le sein de ces petits États au contraire, la prospérité et la population s'accroissent dans l'Etat le plus fort, et c'est autour de lui que se forme et s'affermit le parti politique qui désire le développement de l'union [1].

Ajoutons enfin que l'union douanière a besoin d'une direction et d'une administration pour les intérêts communs : il faut assurer la répartition des bénéfices et des charges entre les associés ainsi que le règlement des rapports de l'union avec les États étrangers. En d'autres termes, à une union vaste comme celle que nous supposons, il faut un gouvernement constitué et en même temps un contrôle efficace de ce gouvernement. Le gouvernement s'exerce par des délégués permanents des États, le contrôle par des représentants des nations : il se forme ainsi, au-dessus des États associés, un gouvernement de l'association. Ce gouvernement est naturellement présidé par le plus puissant des États associés, et il contribue à affermir sa domination. L'assemblée que forment les représentants des États associés donne une existence légale au parti de l'union et lui fournit un moyen d'action. Sous cette double influence du gouvernement et de l'assemblée, l'union tend à étendre de plus en plus son domaine ; elle domine les gouvernements particuliers dans leurs relations avec les Etats étrangers, car elle règle les plus graves de tous leurs intérêts ; elle les entraîne à modifier leur législation intérieure ; car, à mesure que l'union s'affermit, la différence des juridictions en matière commerciale et civile, la différence des monnaies, des poids et mesures, celle des impôts enfin deviennent pour les nations une source d'embarras et d'inconvénients. L'union se resserre de plus

[1] Funck-Brentano et Sorel, p. 172.

en plus, et, comme le gouvernement fédéral est déjà préparé, l'union politique succède à peu près forcément à l'union douanière [1].

L'histoire du *Zollverein* prouve l'exactitude de toutes ces considérations; l'union douanière allemande n'a été qu'un acheminement vers l'union politique. Les mêmes conséquences se produiront inévitablement dans un délai plus ou moins long, quand des États contracteront une union douanière avec d'autres États plus puissants qu'eux. M. de Bismarck ne l'ignore pas, et quand il travaille à la formation d'une union douanière avec l'Autriche et les petits États que nous avons cités, il entrevoit déjà sans doute dans l'avenir le grand jour où l'Europe centrale ne formera plus qu'un vaste empire obéissant au sceptre des Hohenzollern.

VI

On a tâché, dans le cours de ce travail, de bien faire connaître les projets ambitieux de M. de Bismarck, et le préjudice qu'ils peuvent causer aux intérêts français. Ne dissimulons pas cependant les difficultés nombreuses que rencontrera la réalisation de ce vaste plan. Bien qu'il n'en faille pas conclure que le chancelier allemand échouera dans l'accomplissement de ses desseins (il a surmonté des difficultés plus grandes), il est bon de se rendre compte des obstacles qu'il trouvera sur sa route avant d'arriver à son but.

Plaçons-nous d'abord sur le terrain purement économique. On a voulu voir un premier obstacle à l'union douanière de l'Europe centrale dans la difficulté de répartir, entre les États associés, le produit des douanes perçues à la frontière commune. Il y a là sans doute une opération assez compliquée; mais l'ancien *Zollverein* avait su la mener à bonne fin; dès le jour de sa formation, il fut décidé que le produit des douanes serait réparti entre les États intéressés, proportionnellement à la population, après déduction des frais d'administration dont chacun était chargé sur ses frontières extérieures. N'avons-nous pas également aujourd'hui l'union postale, qui fonctionne à la satisfaction de tous les pays intéressés, sans soulever de contestations de l'ordre financier? Ce qui pourrait être une difficulté plus sérieuse et plus longue à résoudre, ce serait le remaniement économique qu'il y aurait lieu de faire à l'intérieur des États associés. Bien qu'ici encore le problème ait été résolu dans l'ancien *Zollverein* allemand, il ne laisse pas que de soulever de grosses questions. Ainsi les contributions indirectes perçues dans les divers pays qu'on voudrait associer, contributions qui sont

[1] Funck-Brentano et Sorel, p. 174-175.

des droits de douane d'un certain genre, varient beaucoup d'un Etat à l'autre ; ici, elles pèsent lourdement sur tel ou tel article qui, dans le pays voisin, est exempt ou à peu près exempt de tout droit. Pour réaliser l'union douanière projetée, il faudrait égaliser toutes les taxes, faire, en un mot, une refonte de la législation fiscale des divers pays : tâche assurément ardue et laborieuse.

Mais là ne se borneraient pas les difficultés de la tâche de M. de Bismarck. Pour tout ce qui touche à leurs intérêts matériels, les peuples sont faciles à alarmer, et plusieurs des nations auxquelles le chancelier allemand offrira une association douanière pourront n'écouter cette proposition qu'avec crainte et méfiance. Prenons, par exemple, l'Autriche : sans doute, les provinces orientales de cet empire, qui sont essentiellement agricoles, pourront trouver, dans une union douanière avec l'Allemagne, l'avantage de vendre facilement leurs blés et leur viande, dont la Confédération du Nord a besoin pour nourrir sa population industrielle, sans cesse croissante. Néanmoins de nombreuses industries existent en Autriche, surtout dans les provinces occidentales ; or l'industrie autrichienne se résignera-t-elle facilement à la concurrence allemande sur le marché austro-hongrois ? Il est permis d'en douter. Ajoutons que l'opposition de cette industrie ne serait pas paralysée par l'esprit de parti ou de nationalité ; en matière de protectionnisme, les intérêts des industriels autrichiens marchent côte à côte avec ceux des grands seigneurs de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Galicie ; les uns comme les autres opposeront sans doute une résistance d'autant plus opiniâtre que leur antipathie contre un nouveau *Zollverein* sera basée non seulement sur des motifs économiques, mais sur des motifs politiques que nous ferons valoir tout à l'heure. Un publiciste distingué, M. Mitlekovitz, écrivait naguère : « Bien loin d'anéantir l'espoir dérisoire d'une union complète avec le *Zollverein* allemand, le traité de 1853 faisait prévoir la possibilité de réaliser cet idéal, et voilà la raison de ces innombrables *absurdités* qui, des années durant, ont été le fidèle cortège du régime douanier austro-hongrois, jusqu'à ce qu'enfin la guerre de 1866 l'ait affranchi de ce dangereux fantôme. » Ces lignes ont trouvé, à coup sûr, de nombreuses approbations dans les rangs des lecteurs autrichiens.

On peut déjà, par ce qui s'est passé récemment en Autriche, se faire une idée des résistances qu'apporteront les intérêts alarmés à l'union douanière dont M. de Bismarck caresse le projet. Au mois de novembre dernier, les délégués des gouvernements allemand et autrichien se sont réunis à Vienne, afin de discuter la prorogation, pour six mois, du traité de commerce qui expirait le 1er janvier 1880. Cette prorogation était destinée à donner aux deux gouvernements

le temps nécessaire pour l'examen et l'adoption de nouvelles conventions douanières. Bien que cette prorogation présentât, ce semble, peu de gravité, elle a soulevé dans le camp industriel, surtout entre les fabricants d'étoffes apprêtées et les maîtres de forges des deux pays, de tels débats que les délégués commerciaux, incapables d'arriver à un arrangement, ont dû faire appel au concours de la diplomatie. Des conflits de ce genre font prévoir ceux qu'amènerait la proposition d'une union douanière entre les deux nations. Du côté de l'Allemagne, comme de l'Autriche, bien des intérêts seraient ou se croiraient lésés et soulèveraient des résistances. L'Allemagne pourrait-elle accorder ce qui forme l'ambition de la Hongrie, l'entrée libre des céréales, de la farine, du bois et du bétail? Il est difficile de le croire. Quand on se rappelle les débats du parlement, en février 1879, sur le traité avec l'Autriche, on a lieu de penser que le chancelier a considéré le tarif allemand, déjà formulé en projet alors, comme devant servir de base à toute entente ultérieure avec l'Autriche-Hongrie. Dans le cours des discussions, la majorité a été d'accord pour penser qu'en principe aucune modification aux droits adoptés n'était possible. Et en fait, la plupart de ces droits reposent sur des transactions entre des intérêts contraires. Bien plus, précisément ces droits dont la Hongrie doit désirer la disparition ou l'atténuation, sont les fondements du système tout entier, et ce ne fut que grâce à leur adoption que le tarif put être voté dans son ensemble. Demander la réduction de ces droits, ce serait demander à la majorité économique du parlement, majorité si laborieusement formée par M. de Bismarck, de se déjuger et de revenir sur des décisions consacrées solennellement par des votes multiples.

Plus on étudie l'organisation administrative et industrielle de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, plus on voit surgir d'obstacles ou tout au moins de causes de retard à l'union douanière des deux empires. Occupons-nous, par exemple, de leurs voies ferrées. Jusqu'ici toutes les lignes du réseau ferré austro-allemand étaient associées par des conventions de tarifs; cette association ne reposait sur aucun traité international; elle était née de la liberté, et basée sur une idée fédéraliste; car, des deux côtés de la frontière, la plupart des lignes appartenaient à des particuliers. Mais voici que la Prusse rachète peu à peu et concentre en ses mains la vaste étendue de chemins de fer qui couvrent son territoire. Le jour où elle aura accompli définitivement cette absorption, — et ce jour est proche, — l'ancienne union des chemins austro-allemands ne sera plus qu'une ombre : la Prusse ne supportera pas une direction concurrente, de la part des lignes autrichiennes, et celles-ci ne se soumettront pas à l'hégémonie prussienne; l'Autriche, pour échapper aux étreintes

de la concentration allemande, s'appliquera plus que jamais à trouver une issue vers la France, par la Suisse. Au reste, lors même qu'elle le voudrait, cette puissance serait impuissante à prendre, pour ses lignes ferrées, des obligations de quelque importance; chez elle, en effet, bien plus qu'en Prusse, les chemins de fer ont été abandonnés à l'industrie privée, et on sait quelle force ont acquise les sociétés qui y pullulent. En conséquence, une communauté ou une fusion de tarifs, base ou du moins partie intégrante d'une union douanière, rencontrerait de très grandes difficultés.

Si nous nous transportons maintenant sur le terrain politique, nous reconnaîtrons bien vite que des résistances sérieuses à une union douanière pourraient être présentées par le patriotisme alarmé de certains États. Les diverses contrées avec lesquelles M. de Bismarck voudrait contracter un nouveau *Zollverein* savent, par l'expérience du passé, que l'union douanière mène à l'union politique, autrement dit à la domination des petits États par l'associé le plus puissant; et il est douteux qu'un pareil résultat leur agrée. Croit-on, par exemple, que la Hollande, aussi fermement attachée, qu'il y a deux siècles, à son indépendance, écoutera favorablement des propositions qui arriveraient un jour ou l'autre à la transformer en province de l'empire allemand? Il suffit d'aller en Hollande, ou de lire le récent livre de M. Henry Havard : *La Hollande et les frontières menacées*, pour voir avec quelle juste méfiance le Néerlandais surveille tous les agissements de son redoutable voisin. L'Autriche, la Suisse et les autres États ne seraient sans doute pas plus soucieux de se soumettre à l'hégémonie politique et militaire de l'Allemagne du Nord; ces États trouveraient chez eux des partis puissants pour organiser la résistance, et cette résistance pourrait, le cas échéant, être encouragée et appuyée par d'autres nations européennes.

Malgré toutes ces raisons, nous aurions grand tort, nous autres Français, de nous laisser aller à l'optimisme et de nier la possibilité d'une union douanière de l'Allemagne avec l'Autriche et les autres peuples de l'Europe centrale. Les obstacles signalés sont réels aujourd'hui : ils peuvent avoir disparu demain, totalement ou partiellement. En Allemagne, ce résultat se produira dès que M. de Bismarck le voudra. Sous ce rapport, les dernières élections ont encore augmenté sa puissance; car il est certain que, s'il disposait déjà en maître de la majorité libérale dans les précédents parlements, celle qui lui a succédé sera, d'instinct ou de conviction, plus soumise encore à sa volonté [1]. Ainsi, malgré tout ce qui a été dit et voté par la majorité économique du Reichstag, les tarifs douaniers

[1] Voy. la correspondance de Berlin, insérée dans le *Français* du 27 octobre 1879.

seront changés dans la mesure voulue par M. de Bismarck, le jour où l'intérêt politique et commercial de l'Allemagne l'exigera. Quant aux petits États que le chancelier voudrait englober dans l'union douanière, ils peuvent être contraints, malgré leurs vœux de liberté et d'indépendance, de céder à la pression exercée sur eux par un puissant voisin. Enfin, en Autriche-Hongrie, sous l'influence des événements politiques, les idées, les tendances, peuvent, du jour au lendemain, être foncièrement modifiées. Si le souffle annexionniste qui y existe déjà, s'y fortifie encore; si la tension existant avec la Russie vient subitement à s'accentuer, au point d'inspirer des alarmes; si, en conséquence, sous cette double action, l'alliance défensive et offensive de l'Allemagne, tantôt affirmée et tantôt démentie, apparaît comme absolument nécessaire, croit-on que les voix intéressées, hostiles à un abaissement du tarif « autonome, » ne se tairont pas aussitôt [1] ? Croit-on que la force majeure, créée par les circonstances, ou peut-être par les combinaisons politiques de M. de Bismarck, ne fermera pas la bouche aux jalousies étroites du « nationalisme », et ne réduira pas à néant les résistances soit des sociétés de chemins de fer, soit des cercles commerciaux de n'importe quelle province? On n'en saurait douter. Les craintes de l'absorption allemande feront place au sentiment de la conservation personnelle, et on verra toutes les parties d'accord pour créer cette union que la *Gazette d'Augsbourg* appelle d'avance « un coup diplomatique magistral » dirigé contre la France. Alors, pour emprunter le langage du même journal, « l'union douanière consolidera à perpétuité l'union politique des deux peuples, et à la place de l'ancienne Confédération germanique s'élèvera une confédération nouvelle plus puissante, dont le poids fera pencher la balance d'une manière décisive dans toutes les questions internationales. » — « La possibilité d'une combinaison politique semblable, ajoute encore la feuille allemande, doit apparaître à l'imagination française *comme le malheur national le plus grand.* » — Est-il possible de contester cette vérité?

VII

Existe-t-il pour la France quelques moyens de conjurer les dangers que lui ferait courir cette union douanière de toute l'Europe centrale? Cette question a justement préoccupé depuis quelques mois un certain nombre de publicistes autorisés dont les propositions ont été longuement commentées par tous les journaux européens; il

[1] Voy. la correspondance de Berlin, insérée dans le *Français* du 27 octobre 1879.

nous faut maintenant examiner leurs propositions. — Nous ne nous arrêterons pas au projet de percement du Simplon. Tout en ayant son utilité incontestable, puisqu'elle conservera à la France une partie des transports que la ligne du Saint-Gothard pourrait lui enlever au bénéfice de l'Allemagne, il est évident que la création de cette nouvelle route n'empêcherait pas le commerce français d'être à peu près exclu du marché de l'Europe centrale, le jour où celle-ci formerait une vaste association douanière. Comment compenser ce grave préjudice causé à nos intérêts industriels ?

Dès le début de l'année dernière, un écrivain, connu et apprécié surtout comme économiste, M. de Molinari, publiait, en faveur des unions douanières, des articles remarqués. Après avoir établi la nécessité de ces vastes agglomérations d'États pour assurer à la grande industrie moderne des débouchés permanents, il approuvait l'union douanière de l'Europe centrale, à condition toutefois que la France en fît partie. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, un des organes inféodés à M. de Bismarck, adhéra bientôt sans réserve à cette solution : « Le rapprochement des peuples sur le terrain économique, dit le journal allemand, est un des besoins, un des vœux de notre époque. Le moment semble venu de réaliser l'idée émise, il y a neuf ans, *d'indemniser la France, par des avantages économiques, de la perte de l'Alsace-Lorraine*. La défaite électorale des libre-échangistes facilite la réalisation de ce projet. Une union douanière de l'Allemagne et de la France assurerait à l'Europe la paix et la prospérité. » Peut-on se défendre de quelque étonnement et et surtout d'une grande défiance, quand on voit l'organe du chancelier allemand présenter une union douanière de l'Europe centrale, union dont nous ferions partie, comme une mesure prise *dans notre intérêt* et destinée « à nous indemniser de la perte de l'Alsace-Lorraine? » Au lieu de croire, de la part de notre constant adversaire, à un accès subit et inexplicable de sympathie pour les intérêts français, ne convient-il pas de se rappeler la réflexion déjà citée de M. de Blowitz, dans une dépêche au *Times :* « Pendant longtemps la France aura raison de ne se réjouir d'aucun des projets du prince de Bismarck, qui *certes ne travaille pas pour elle* » ?

En supposant même qu'une union douanière avec l'Allemagne ne nous fût pas désavantageuse, le patriotisme français accepterait-il cette façon d'être indemnisé de la perte de l'Alsace-Lorraine? A peine l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* était-il connu que les journaux français, même les anciens partisans de l'unité allemande, protestaient avec chaleur contre le dédommagement qui nous était offert : « Il faut, écrivait le *Siècle*, qu'on se fasse à Berlin une étrange idée du sentiment de dignité qui anime la France, pour

hasarder une pareille proposition. » Il n'est pas un Français, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se révolte à la pensée de troquer ainsi nos deux provinces contre un avantage économique! Hâtons-nous d'ajouter, d'ailleurs, que ce prétendu avantage économique n'est qu'apparent. L'union patronnée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* cacherait pour nous bien des périls : il faudrait être aveugle pour ne pas le voir. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit plus haut, que l'union douanière d'États inégaux en puissance assure la prédominance du plus fort et la subordination des plus faibles. Dans notre hypothèse, les avantages de l'association seraient incontestablement pour l'Allemagne. M. de Molinari, dans les articles consacrés à la défense de son idée, le conteste sans doute : « S'il s'agissait, dit-il, d'une union douanière entre deux pays inégaux en puissance, entre l'Allemagne et la Hollande par exemple, on pourrait craindre que le plus fort n'absorbât le plus faible. Mais une association qui comprendrait à la fois la France, l'Allemagne et l'Autriche, ne laisserait-elle pas subsister l'équilibre des forces et des influences, en enlevant même à ces grandes puissances tout motif ou prétexte économique d'absorber les petites ? » Pour raisonner ainsi, il faut, ce semble, bien peu connaître le chancelier allemand. Comment croire qu'il se donnerait la peine de monter et de mettre en mouvement une machine aussi vaste et aussi compliquée qu'un nouveau *Zollverein*, sans se réserver la prépondérance dans l'association? Où serait, dans la pensée de M. de Molinari, la direction de l'association douanière, à Paris ou à Berlin? Qui garderait la caisse des recettes communes et présiderait à la répartition de ces recettes entre les États associés, M. de Bismarck ou M. de Freycinet? Poser la question, c'est la résoudre : l'élément allemand serait trop puissant dans l'association pour ne pas dominer et absorber peu à peu tous les autres. Il est inutile de développer les autres obstacles, fort sérieux assurément, qui empêcheraient la réalisation du projet de M. de Molinari : l'hostilité de l'Angleterre, contre qui l'association semblerait dirigée, les différences profondes au point de vue des mœurs, de la richesse, des consommations, etc., etc, entre les diverses nations qu'on voudrait associer, différences qui rendraient onéreux et impopulaire dans un État l'impôt supporté volontiers par un autre, etc., etc. D'ailleurs, M. de Molinari, qui a voulu faire de divers côtés, en Suisse et en Belgique notamment, de la propagande en faveur de son projet, a pu voir bien vite le peu de faveur avec lequel il était accueilli et les immenses difficultés que présenterait sa réalisation [1].

[1] Dans une réunion récente de la Société d'Économie politique, M. de

Un autre projet plus restreint, et en apparence plus pratique, a été exposé dans un recueil estimé, l'*Économiste français*, par le rédacteur en chef, M. Paul Leroy-Beaulieu. Au lieu de cette immense union douanière qui comprendrait, en même temps que la France, l'Allemagne, l'Autriche et tous les petits États voisins, M. Leroy-Beaulieu rêve l'union douanière de l'Europe occidentale seulement, union dans laquelle entreraient la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, et peut-être plus tard l'Espagne et le Portugal. Il existe ou il se forme dans le monde, dit M. Leroy-Beaulieu, de gigantesques associations : la Russie d'Europe et d'Asie avec 22 millions de kilomètres carrés et 90 millions d'habitants; — l'Allemagne avec 544 000 kilomètres carrés et 45 millions d'habitants, nombre qui serait presque doublé par une association économique avec l'Autriche; — les États-Unis d'Amérique avec 7 540 000 kilomètres carrés, 50 millions d'habitants, et peut-être plus de 100 millions dans un demi-siècle; — l'Angleterre, qui ne compte que 34 millions d'habitants en Europe, mais plus de 200 millions avec ses gigantesques annexes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Australie; — enfin la Chine, dont le rôle sera peut-être considérable dans l'avenir et qui, sur un territoire de 3 500 000 kilomètres carrés, a, dit-on, 360 millions d'habitants! En présence du développement de ces nationalités énormes, quel est le sort des petites nationalités? Elles sont dans une situation commerciale et industrielle très dangereuse; elles n'ont chez elles qu'un marché très restreint, et leurs débouchés extérieurs sont médiocrement assurés; elles n'en sont jamais maîtresses, ne savent sur quels tarifs compter et sont exposées par le fait d'autrui à des crises soudaines que toute leur prudence et leur habileté ne sauraient éviter [1]. Le relèvement des tarifs des États-Unis a fait à l'Europe occidentale un mal énorme; que serait-ce si l'Europe centrale et les États de l'Amérique du Sud allaient aussi élever les leurs ? Plus une nation a un territoire étroit, plus elle est aussi à la merci de l'étranger. Cela étant, quelle utilité ne présenterait pas pour nous une union douanière avec quelques peuples voisins, riches et industrieux, qui souffrent de leur isolement plus encore que nous ne souffrons du nôtre? L'association avec la Belgique, la Hollande et la Suisse ajouterait 104 000 kilomètres carrés à nos 528 000 kilomètres et plus de 12 millions d'habitants à nos 37 millions. L'Italie pourrait entrer dans la même union, qu'elle augmenterait de 297 000 kilomètres carrés et de près de 28 millions d'habitants. Nous aurions ainsi un territoire de 933 000 kilomètres carrés et de 78 millions d'habi-

Molinari a reconnu que son projet était trop vaste, et qu'il serait préférable de tenter la formation d'unions douanières partielles.

[1] Voy. l'*Économiste français* des 11 octobre et 1er novembre 1879.

soumis au même régime économique, sans parler de l'Espagne dont l'accession, retardée par l'esprit routinier du pays, se produirait sans doute dans l'avenir. Comment nier les avantages que chacun de ces États retirerait d'une semblable association et la force nouvelle qu'il acquerrait?

A coup sûr, l'union douanière dans ces conditions serait utile aux peuples qu'on vient d'énumérer; mais peut-on fermer les yeux sur les nombreuses difficultés qu'elle rencontrerait, au point de vue politique comme au point de vue économique?

Au point de vue politique, serait-il possible que plusieurs des petits États qu'on a cités s'unissent à nous par une association douanière, sans exciter les susceptibilités des grands États, surtout de l'Allemagne? Prenons, par exemple, la Hollande. On a vu plus haut avec quelle énergie List réclamait son incorporation à l'Allemagne, et il est bien probable qu'en ce qui touche les avantages de cette annexion, M. de Bismarck est du même avis que l'économiste wurtembergeois. S'il médite une union, douanière ou autre, de ce pays avec l'Allemagne, de quel œil verrait-il nos tentatives pour former une association avec lui? Et si, par prudence ou tout autre motif que nous n'avons pas à rechercher ici, il diffère l'accomplissement de son projet, est-ce une raison pour qu'il nous laisse exécuter le nôtre? En ce qui touche la Belgique et la Suisse, on connaît les conventions internationales qui assurent leur neutralité; une union douanière de la France avec ces pays ne serait-elle pas considérée comme une violation de cette neutralité? M. Leroy-Beaulieu répond négativement et ajoute, à l'appui de son opinion : « Est-ce que la convention monétaire latine a été regardée comme une rupture de la neutralité de la Suisse et de la Belgique? Est-ce que la convention pour le régime des sucres entre la France, la Belgique et la Hollande a excité des susceptibilités? » Sans doute, en droit, on peut dire qu'une convention douanière ne porte aucune atteinte à la neutralité d'un pays; mais est-il bien certain que telle serait l'opinion de l'Allemagne? Le gouvernement allemand a pu voir avec indifférence, entre nous et nos voisins, des conventions d'un caractère aussi spécial et d'une portée aussi restreinte que des conventions relatives aux monnaies ou au régime des sucres; envisagerait-il de la même façon une association douanière dont la portée et les conséquences peuvent être bien plus étendues? On lui objecterait sans doute que son intervention et sa copropriété dans le chemin de fer suisse du Saint-Gothard portent une atteinte autrement grave à la neutralité suisse; la réponse du prince de Bismarck serait probablement mauvaise; mais il y a longtemps que le fabuliste a dit : « La raison du plus fort est toujours la meilleure. » Telle est bien d'ailleurs la

pensée des petits États avec lesquels M. Leroy-Beaulieu voudrait nous faire contracter une union douanière. Ainsi, quand M. de Molinari s'est rendu en Suisse, à Lucerne, pour y recommander son projet d'union douanière, que lui ont répondu les membres de l'assemblée fédérale? « La position de la Suisse; comme petit Etat neutre, ne lui permettrait pas d'entrer avec un de ses puissants voisins, à l'exclusion des autres, dans les rapports que suppose une union douanière [1]. » On ne saurait être étonné de cette réponse, tant la prudence et la réserve sont, particulièrement à l'heure actuelle, commandées aux petits États de l'Europe!

Du reste, si nous faisons abstraction du côté politique de la question pour rester uniquement sur le terrain économique, nous trouvons d'autres obstacles fort sérieux à la réalisation du projet d'union douanière occidentale. La première condition requise pour établir une union de ce genre, c'est que les nations associées soient à peu près dans la même condition, au point de vue économique et moral; or une uniformité semblable n'existe pas encore dans les diverses contrées de l'Europe occidentale. M. Leroy-Beaulieu affirme le contraire; mais le vice de son raisonnement est facile à saisir: « Quelle différence y a-t-il entre notre département du Nord et la Belgique, écrit-il, entre nos départements méditerranéens et l'Italie, entre nos départements de l'Est et la Suisse? » Mais de ce que nos provinces-frontières ressemblent à des régions étrangères limitrophes, en faut-il conclure que le pays tout entier est dans la même condition? Avec ce raisonnement, on pourrait aussi bien dire que Bâle et Berne, ressemblant aux provinces allemandes qui les avoisinent, la Suisse et l'Allemagne sont dans les conditions voulues pour une union douanière. Les provinces frontières des deux pays ont forcément des traits communs; mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe encore des divergences profondes entre les nations que l'on voudrait associer. La Hollande ne parle pas la même langue que la Belgique et la France, et celles-ci ont aussi une autre langue que l'Italie et l'Espagne ou le Portugal. La richesse de ces divers pays diffère également dans des proportions notables. Combien de temps s'écoulera avant que le capital soit aussi abondant en Italie qu'en France ou en Hollande? De même, quant au degré d'instruction, quant à l'aptitude au travail, quant au sang-froid et à la persévérance dans la conduite des affaires, comment comparer un instant le Hollandais et l'Italien? En outre, entre ces divers pays, comme on l'a indiqué déjà, il existe des différences de coutumes, de manières de vivre, qui rendraient intolérable dans une contrée la taxe facilement acceptée

[1] Voy. la lettre de Suisse, dans le journal *le Temps* du 12 octobre 1879.

par telle autre contrée. M. Leroy-Beaulieu reconnaît déjà qu'on ne saurait, en Hollande et en Belgique par exemple, imposer le tabac et le sucre comme en France ; mais combien d'autres articles citerait-on sur lesquels une taxe uniforme est également inadmissible ? Seule parmi les nations qu'on voudrait associer, la Hollande fait une très forte consommation de thé ; serait-il juste d'imposer le thé chez elle autant que dans les autres pays ? Un droit égal sur le café ou sur diverses autres denrées serait infiniment moins productif en Italie qu'en France ou dans les Pays-Bas, où la population beaucoup plus riche consomme davantage ; serait-il juste de répartir entre les pays associés le produit de cet impôt, en prenant pour base, ainsi que cela s'est pratiqué dans le *Zollverein*, le chiffre de la population de chaque État ? Ce serait faire tort à certains membres de l'union au profit des autres. La question des taxes sur les vins ne serait pas moins délicate : la Hollande et la Belgique ne produisent pas de vins, mais tirent un revenu important des droits qui frappent l'importation des vins étrangers ; serait-il possible d'abolir ces droits chez elles et de les remplacer par d'autres impôts inconnus ou onéreux aux populations flamandes et néerlandaises ? Cela est douteux. Ajoutons enfin que les dépenses publiques de la France étant, surtout depuis 1870, bien supérieures à celles des États voisins, ses impôts sont également plus élevés. Fixer le chiffre des taxes de l'union douanière occidentale d'après les proportions adoptées en France, serait trop onéreux pour les autres États, et il faudrait maintenir chez nous des droits plus élevés que partout ailleurs. Mais, du moment que l'échelle d'imposition serait plus élevée en France et que certains articles exempts de droits chez nos voisins seraient taxés chez nous, il en résulterait la nécessité de maintenir le long des frontières belge, suisse, italienne et espagnole, les barrières douanières que l'association projetée avait précisément pour but de supprimer ! Sans doute, aucune de ces difficultés n'est insurmontable, et elles seraient toutes surmontées le jour où le sentiment national, dans les divers pays qu'on a cités, se prononcerait fortement en faveur de l'union, comme il s'est prononcé autrefois dans les États allemands pour la constitution d'un *Zollverein ;* mais nous n'en sommes pas encore là, et la proposition de M. Leroy-Beaulieu, proposition qui n'a fait d'ailleurs que donner un corps aux projets ou, si l'on veut, au rêve de beaucoup de Français, nous semble destinée à rester longtemps encore dans le domaine théorique : elle ne deviendrait applicable que le jour où de profondes modifications se seraient produites dans l'état de l'Europe.

VIII

Si, aux projets d'union douanière de l'Europe centrale que caresse M. de Bismarck, nous ne pouvons répondre par une union semblable de la France et des États voisins, devons-nous, découragés par le sentiment de notre impuissance, conclure qu'il n'y a rien à faire, et qu'il est même inutile de se préoccuper des plans d'un adversaire dont nous ne saurions arrêter l'ambition? Tel n'est pas le langage conseillé par le patriotisme. Il est toujours utile de bien connaître les projets de son adversaire. Si on ne peut y faire obstacle aujourd'hui, en sera-t-il toujours de même? Nul n'oserait l'affirmer. En étudiant les vastes plans du chancelier allemand, nous avons vu combien de causes diverses en gêneront l'accomplissement. Déjà, pour la conclusion d'un simple traité avec l'Autriche, des difficultés surgissent. Outre ces difficultés aujourd'hui connues, l'avenir pourra en susciter d'autres; des faits nouveaux, des complications imprévues surgiront peut-être, qui travailleront pour nous et mettront une barrière à l'ambition allemande. Mais n'oublions pas que, si l'avenir peut nous ménager des chances inespérées, notre devoir impérieux est de travailler sans relâche à notre relèvement, à la guérison de nos blessures, afin d'être prêts à profiter de ces chances, le jour où elles se présenteraient. Selon un mot célèbre, « il n'y a plus une faute à commettre; » une politique de paix à l'extérieur, d'apaisement et de concorde à l'intérieur, en permettant d'utiliser toutes les ressources, toutes les bonnes volontés, toutes les forces vives du pays, peut seule assurer notre relèvement et nous préparer des jours meilleurs. Les partis qui chercheraient des aventures à l'extérieur et compromettraient notre sécurité, ou qui, en donnant libre cours à leur fanatisme ou à leurs haines, accroîtraient nos divisions et affaibliraient notre pays, au point de le rendre incapable de reprendre un jour sa place dans le concert européen, ceux-là auraient devant l'histoire la plus lourde responsabilité qu'il soit possible d'encourir!

Anatole Langlois.

BLANCHE

Sur la ligne ferrée qui relie l'ouest de la France à Paris, un train fuyait à travers le brouillard, sifflant et fumant. Les lanternes rouges, si brillantes dans l'ombre, semblaient les yeux ardents d'un monstre invisible, pendant qu'il traversait les campagnes endormies, auxquelles son passage rendait une apparence de mouvement et de vie.

D'étape en étape, la lourde machine poursuivit sa course, et la nuit était complète depuis longtemps, quand elle vint enfin rouler sous les voûtes de Saint-Lazare.

Chaque voyageur se secoua, ramassa son bagage, descendit, et se sauva à travers la foule affairée et bruyante. Les voitures partirent d'abord dans toutes les directions; les piétons, gelés et maudissant le sort, se dispersèrent à leur tour, et bientôt il ne resta plus, dans la vaste salle si remplie tout à l'heure, qu'un seul voyageur, évidemment peu pressé.

Il s'était réveillé, en entrant en gare, était sorti sans précipitation du monceau de fourrures qui l'entretenait depuis six heures dans une douce quiétude, et maintenant il se disposait avec le même flegme à se rendre où ses affaires l'appelaient. Ce beau grand vieillard, qui portait gaillardement ses soixante ans, la taille droite et la moustache épaisse, avait l'aspect, au milieu des Parisiens délicats et pâles qu'il regardait avec un certain mépris, d'un aigle égaré, regrettant sa montagne. Il semblait étonné de se trouver là. Fatigué du voyage, de ce sommeil secoué et interrompu, il reprenait mal son équilibre.

« Tout cela ne vaut pas mon fauteuil, ma pipe, mes pantoufles, ma fille et mon feu..., grommela-t-il en arrivant sur le seuil, et aspirant une bouffée d'air glacé. Enfin, je l'ai voulu ! »

Dans cette litanie, le voyageur regrettait peut-être son feu plus que tout le reste. Il est vrai que l'hiver sans feu ressemble à la vieillesse sans amis... Les jours sont plus longs et plus tristes... Le feu anime même la solitude; mais quand on se retrouve autour d'un foyer réchauffé, quand la gaieté devient confiante et communicative avec cette intimité du coin du feu qui rapproche les corps et les âmes, n'est-ce pas presque le bonheur complet ? Bref, le voyageur

regrettait son feu; mais comme il en était à quatre-vingts lieues, comme il ne pouvait pas coucher dans la rue, comme il était vraisemblable que Paris, dans son immense surface et sa bienveillance universelle, lui offrirait quelque part le repos et l'hospitalité, il prit bravement son parti, et, marchant au pas de course, il arriva bientôt devant une belle maison de la rue Laffitte. Toutes les fenêtres du premier étage étaient joyeusement éclairées.

« Ah! ah! fit le voyageur, on s'amuse, on festoie céans, j'arrive bien. »

Il entra vite, écarta le bras du domestique qui lui demandait vainement un renseignement sur son état civil, et tomba comme une bombe dans une salle à manger chaude et claire, où une dizaine de jeunes gens digéraient un excellent dîner, tout en causant de leurs intérêts, de leurs connaissances, de leurs plaisirs et de leurs amours.

Je dois rendre cette justice au maître du logis, qu'à travers ce chassé-croisé de paroles, cet échange bruyant de propos où il était dépensé beaucoup de petite monnaie d'esprit, très peu de pièces d'or marquées au coin du bon sens, il écoutait peut-être, mais parlait fort peu. Et encore... écoutait-il? A voir sa physionomie songeuse, sur laquelle passaient sans cesse des nuages sombres, il était facile de deviner une préoccupation intense.

C'est vers lui que se dirigea le voyageur, et, certes, l'étreinte du jeune homme fut affectueuse et sincère: sa joie vint du cœur en reconnaissant son vieil oncle dans le nouveau venu. Le vieillard se dégagea enfin.

— Assez, assez, dit-il en s'installant dans un fauteuil. Tu m'étouffes, Paul, et je te répète que j'ai dîné depuis longtemps, et qu'il n'est pas dans mes principes de dîner deux fois... Messieurs, ajouta-t-il en se relevant avec un grave salut, puisque cet incorrigible fou ne me présente pas, souffrez que je me présente moi-même. Je me nomme Hector de Listrac, je suis un vieux général, encore vert, qui n'a peut-être pas gagné beaucoup de batailles, mais qui s'est toujours battu avec ses soldats, considérant que nos grades et nos galons ne nous donnent pas de plus beau droit que de choisir notre place sur le champ de bataille; actuellement hors d'âge, mis à la retraite pour cette raison, rudement sérieuse; plantant ses choux et lisant des journaux dans un vieux castel de Bretagne, sauvage et démantelé comme lui, voilà pour moi, Messieurs.

— Vous n'êtes inconnu à aucun de nous, général, reprit un des jeunes gens. Paul nous parle sans cesse de son oncle de Bretagne, de sa charmante cousine, du château du Méril et de son beau pays pour lequel il garde un cœur de fils.

— Il en parle... c'est bien quelque chose, grommela le général,

mais c'est trop peu; vous allez juger, Messieurs, cet homme sans foi ni loi. Je n'ai pas beaucoup de patience; c'est bien connu, et Paul n'aura pas manqué de vous le dire, vu que les jeunes aiment assez à critiquer les vieux. Ils ne les valent pas toujours cependant! Abrégeons. J'ai soixante ans et des rhumatismes, c'est mon excuse. Chaque semaine, depuis six mois, je reçois une lettre de Paul, m'annonçant son arrivée pour la semaine suivante; à mon tour, je l'annonce dans tout mon entourage. Au curé, pour faire son whist; à mon garde, pour tuer des lapins; à ma fille, je ne sais trop pourquoi... pour dévider ses écheveaux et chanter des romances. Je l'envoie chercher, l'hiver en calèche, l'été en break, je dérange mes chevaux, que j'estime particulièrement, et je m'en flatte. Et puis... rien, mon neveu n'a de considération ni pour les gens ni pour les bêtes, et j'attends encore. Que mérite ce méfait, prolongé six mois?

— Nous ordonnons, fit un des jeunes gens, que le coupable vous soit livré, pieds et poings liés, pour tout le temps que vous le jugerez convenable...

— Et tout de suite, reprit le général, il m'échapperait encore! Tout de suite, c'est-à-dire demain, car il faut que je dorme, moi. J'ai entrepris ce voyage avec la précipitation d'un militaire qui ne sait pas attendre, mais demain, je t'emmène. L'incident est vidé, causons d'autre chose; que disiez-vous, Messieurs?

— Ma foi, je ne sais trop, général; nous avons dit un peu de tout; nous avons causé politique, courses, femmes... Nous reprochions à Paul, quand vous êtes entré, d'être trop sage pour son siècle. Il nous fait honte, ce garçon; c'est une vraie jeune fille, et j'en connais qui lui rendraient des points, car, de notre temps...

— Eh, pour Dieu, fit le général, laissez les femmes tranquilles! Si vous valiez quelque chose, elles seraient bonnes, toutes, ou presque toutes: la preuve, c'est que, de mon temps, elles étaient respectables, parce que nous savions les respecter, tout en les aimant.

— D'accord, général, mais... autre temps, autres mœurs. Il faut bien suivre le mouvement...

— Il est joli, le mouvement! et pourquoi faites-vous le temps actuel si différent du temps passé? Pourquoi tant changer les mœurs d'autrefois? Vous avez encore des sœurs, vous aurez une femme, et tous enfin, vous avez une mère. Croyez-moi, enfants, si les femmes sont faibles, elles sont bonnes. Donnez-leur un point d'appui solide, et vous les verrez faire des miracles, par reconnaissance, fierté et dévouement.

— Vous avez dû rendre votre femme bien heureuse avec ces principes, général?

— Je l'espère... mais Dieu l'a prise trop tôt, et je suis une triste

demoiselle de compagnie pour l'enfant qu'elle m'a laissée, et qui n'en aime pas moins de toute son âme son vieux bourru de père... Et les affaires sérieuses, qu'en disiez-vous? J'ai vu l'autre jour, dans un journal, des aperçus nouveaux — nouveaux pour moi du moins, — qui m'ont fait bondir de surprise et d'indignation. On aurait découvert, paraît-il, qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il n'y a pas d'âme, etc. En sommes-nous là, en France?

— Général, vous exagérez. Cependant le progrès prouve et admet bien des choses...

— Et c'est là ce que vous appelez le progrès? savez-vous ce qu'il prouve? que nous sommes des ânes, simplement, quand nous nous laissons mener aux abîmes par des conducteurs qui ont les yeux clos et l'esprit faussé. Si ce sont là les lumières de Paris, j'aime mieux ma Bretagne!

— Et mon clocher à jour, fredonna un des jeunes gens...

— Oui, mon clocher à jour, qui a bien son mérite, jeune homme; ce clocher-là, pour les Bretons, est un meuble de famille. Son vieux bourdon a sonné mon baptême, il m'a joyeusement accueilli le jour de mon mariage, il tintera et demandera des prières quand je m'en irai de ce monde. Un vrai Breton ne devient jamais méchant à l'ombre de son clocher. Sur ce, bonsoir, Messieurs de la jeune France. Je suis passé de mode, n'est-ce pas? et je radote un peu; mais je dis vrai... bonsoir, bonsoir. — Et, distribuant des poignées de main à la ronde, le général alla chercher son lit.

Une heure après, le salon était vide, le général ronflait, et Paul, les yeux sur le feu, rêvait en déplaçant et replaçant sans cesse les tisons enflammés.

« C'est que... je ne sais que faire, murmurait-il; vit-on jamais position pareille! Pauvre oncle! Pauvre père! j'aurais pu être si heureux! »

Il attira brusquement une table posée près de lui, et, prenant un album qui s'y trouvait, il l'ouvrit et examina les deux portraits qui en faisaient l'unique ornement. Chaque petite carte représentait une femme, jeune et jolie, deux types absolument différents. Longtemps le rêveur les regarda, l'un après l'autre. Puis une larme roula sur sa joue, et il laissa retomber sa tête dans ses deux mains avec un découragement complet.

C'est qu'en effet, riche, jeune, beau, très noble, très recherché et très aimé, Paul n'était pas loin à cette heure même de se trouver le plus infortuné garçon de la terre, et cette opinion ne manquait pas de justesse.

Élevé par son oncle, qui s'entendait mieux à prendre les forteresses qu'à diriger le moral d'un enfant, mais qui apportait à ces

deux besognes si différentes l'opiniâtreté un peu brutale de sa nature et ses excellentes intentions, le jeune homme avait toujours été gâté et toujours opprimé; il résista d'autant moins à cette pression, que sa nature faible et douce avait horreur de la lutte. Ainsi, dès le début, le général attacha deux nourrices au service spécial du bébé, pour que ses cris fussent plus promptement apaisés.

S'il en résulta un nombre incalculable d'indigestions et si l'enfant garda un estomac délicat comme souvenir de ses premiers excès, il est facile de supposer ce que produisit l'abus de ce système continué et appliqué en toute occasion.

L'enfant se fit jeune homme sans s'en apercevoir, tant son entourage s'étudiait à vivre, à penser, à agir pour lui, à lui éviter tout effort et toute souffrance. Il ne voulut pas rester au collège, naturellement; sa petite personnalité, déjà très exigeante, était froissée par le régime égalitaire. Il eut un précepteur bien dressé, qui le remerciait, s'il daignait travailler, et l'aidait à chercher des excuses, quand il ne voulait rien faire.

Chez lui, intelligence et volonté sommeillaient dans un coin ignoré, où les avait reléguées, jusqu'à nouvel ordre, le despotisme de son oncle. Il n'était pas homme, il ne s'était jamais senti vivre, il ne savait pas vouloir, il ne savait pas souffrir.

Ce qu'il savait bien, par exemple, c'était l'équitation, l'escrime, la natation, toutes les sciences pratiques placées au premier rang dans le programme du général.

Il tirait l'épée comme saint Georges, faisait mouche neuf fois sur dix, montait sans frayeur les chevaux les plus difficiles.

« Avec ça, disait son oncle, cinquante mille francs de rente et sa cousine pour femme, je ne vois pas trop ce qui pourrait lui manquer. »

Il lui manquait peu de chose, en effet, mais ce quelque chose était tout.

Un beau jour, cependant, le général se rappela que les voyages forment et instruisent la jeunesse, et il fut pris d'un remords de conscience subit.

« Il n'est vraiment pas assez dégourdi, » se dit-il, en regardant son neveu qui semait des graines de réséda dans le parterre de sa cousine Blanche, avec une minutieuse attention, pendant que la fillette le surveillait en refaisant ses grandes tresses blondes.

Quand les idées avaient germé dans le cerveau du général, il ne leur accordait jamais beaucoup de temps pour éclore. Décidé à envoyer Paul à Paris, il écrivit à la hâte plusieurs lettres, dans le style de celle-ci, adressées à ces anciens camarades :

« Mon vieil ami, je t'envoie mon neveu Paul, il n'est pas bête,

mais il n'a jamais rien vu. Secoue-le-moi un peu, qu'il mange de la vache enragée, pas trop, mais assez pour le mettre au courant de la vie, et renvoie-le-moi quand il sera juste à point, merci d'avance, et à toi.

« *P. S.* L'enfant est riche : il peut se passer des caprices. »

Le *post-scriptum* valait la lettre. C'est à ces directeurs expérimentés que Paul fut expédié, recommandé comme un colis de valeur. C'était aussi sage et aussi prudent que de le lancer sur la mer houleuse dans une jolie barque de luxe, fraîchement peinte et décorée, remplie de gâteaux et de liqueurs fines, dépourvue seulement de rames, de voiles, de pilote et de pain.

Paul avait alors vingt-deux ans et ne connaissait en fait de ville que cette bonne et tranquille ville de Rennes; or chacun sait qu'à part les étudiants qui cassent de temps à autre un réverbère en se querellant pour ne pas mentir aux traditions de leur race, et les militaires qui se promènent dans les rues en faisant sonner leurs éperons, la vieille cité bretonne est bien le séjour favori de la monotonie et de la tranquillité.

La transition était brusque; cependant le jeune comte ne fut pas ébloui du tout. Sans avoir la moindre idée de Paris, il s'était fait de la ville enchantée un si merveilleux tableau, que la déception précéda l'admiration. Du reste, il s'acclimata vite, se créa un intérieur confortable et se contenta sans regret des distractions assez limitées que lui offraient les vieux amis de son oncle. Si sa première éducation ne manquait pas de mauvais côtés, elle avait du moins fait vivre le jeune homme dans un milieu honnête et pur, où son âme s'était habituée aux sentiments élevés, tandis qu'elle repoussait, avec un dégoût instinctif, la pensée et le désir du mal. Cette existence qui convenait merveilleusement à sa nature paresseuse et douce l'avait rendu si paisible et si heureux, qu'il n'en pouvait admettre ni chercher d'autre, malgré la grande liberté dont il jouissait. Il tournait dans un cercle régulier, suivant les hommes au club, accompagnant leurs femmes au bal avec une infatigable complaisance et un certain plaisir. Il adora le théâtre pour la musique et l'art pour l'art, sans témoigner plus d'enthousiasme pour les jolis yeux ou les épaules blanches de l'actrice que pour la voix bien timbrée de l'acteur, ou les jambes fines d'un cheval de course. Enfin, comme ses amis le disaient ce soir-là au général, il resta sage comme une fille, tout en appréciant fort la vie et les charmes de Paris.

Mais, après avoir évité les pièges nombreux et terribles dont les pauvres mères feraient volontiers une liste quand elles envoient leurs fils à Paris, surtout si elles pouvaient mettre en regard le préser-

vatif efficace et le remède infaillible, Paul s'en alla donner tête baissée dans un filet d'apparence inoffensive, mais dont les mailles gardèrent bien leur proie.

Le monde semi-aristocratique et semi-bourgeois où les vieux frères d'armes de son oncle l'avaient présenté lui fournit d'abord peu d'amis de son âge. Le jeune homme était poli, mais assez froid. Son existence ne l'avait pas disposé aux camaraderies nombreuses et bruyantes. Sur beaucoup de liaisons, une seule fut sérieuse; elle commença par un service rendu spontanément, qui, sans avoir nécessité de frais d'aucune nature, emprunta aux circonstances un réel mérite d'opportunité.

Un jour que Paul, nouvellement arrivé à Paris, se promenait dans un fiacre découvert, un peu ahuri par cette prodigieuse activité, ce fourmillement humain que présentent les boulevards de midi à minuit, l'essieu se détacha brusquement de la roue de devant, et le jeune homme fut jeté hors de la voiture à l'instant précis et malheureux où l'omnibus de la Bastille arrivait, lourdement chargé, au grand trot de ses chevaux.

Complètement étourdi de sa chute, paralysé par le saisissement, Paul ne bougeait pas, et il était grandement exposé à payer de sa vie sa première promenade sur le sol parisien, quand tout à coup il sentit deux mains vigoureuses l'enlever par les bras, le soulever de terre, et le jeter sur le trottoir avec la promptitude, l'énergie, l'à-propos surtout, que la circonstance nécessitait.

L'omnibus passa, la foule ameutée déjà par l'espoir d'un accident probable se dispersa devant son heureux dénouement, et Paul, en ouvrant les yeux, se trouva seul avec un grand jeune homme, d'une physionomie ouverte qui lui frappait dans les mains et le secouait doucement, pour le ranimer tout à fait.

La connaissance se fit immédiatement, et, dans ces conditions, elle devait être durable, étant donné surtout le caractère de Paul et celui de son nouvel ami. Félix avait sauvé la vie de Paul : ce premier point n'était pas douteux. Il était dévoué, complaisant, entreprenant, Parisien de Paris, c'est-à-dire connaissant à fond toutes les ressources de sa ville natale.

Entré ainsi, par la force des choses, dans la vie du jeune comte, il devint son cicérone, son ombre fidèle; et Paul, qui retombait dans les habitudes de toute sa vie, trouva charmant de laisser son ami commander, agir et penser souvent pour lui. Félix, qui avait ses raisons pour cela, flatta et exagéra cette manie, pour arriver à se rendre indispensable.

Il arrivait le soir, trouvait son ami en robe de chambre, fumant nlondrès avec nonchalance.

— Paul, vous comptez dîner ce soir ?

— Mais... sans doute.

— Et où cela ?

— Je ne sais pas... je ne suis pas fixé... où vous voudrez.

— Très bien, je vous emmène.

Et il l'emmenait, commandait un succulent dîner, payait la voiture, payait le repas, payait les garçons, avec la bourse de Paul, bien entendu, mais sans lui laisser le moindre embarras. S'il y avait une première représentation, Félix apportait une loge ; s'il fallait se procurer à prix d'or une tribune pour les courses de Longchamps ou d'Auteuil, Félix se les procurait et y installait Paul, dont la reconnaissance était sincère.

Félix lui proposa un jour de le présenter à sa famille.

— C'est tout à fait une faveur exceptionnelle, dit-il en souriant, ma mère est venue ; elle reçoit fort peu, mais je lui ai si souvent parlé de vous, qu'elle désire vous connaître et veut bien lever la consigne.

Paul fut de nouveau reconnaissant et se laissa officiellement présenter dans un joli petit salon bouton d'or, vrai nid parisien, parfumé, coquet, luxueux, trop séduisant, hélas !

Près de la mère de son ami, il aperçut tout d'abord une grande jeune fille, dans tout l'éclat de sa beauté brune, qui le salua avec beaucoup de grâce et d'aplomb ; c'était Mlle Fernande, la sœur de Félix. Paul la trouva très belle, très aimable, un peu trop à son aise, peut-être ; puis, ce fut tout.

Et il lui aurait fallu infiniment plus d'astuce et d'expérience pour comprendre la portée des plans de son ami. Il ignorait que ce grand garçon menait la vie de Paris depuis dix ans avec si une dévorante activité, qu'il ne lui restait plus rien, non seulement de sa fortune personnelle, mais encore de la dot de sa sœur.

Comme il aimait la jeune fille, autant que sa légèreté lui permettait d'aimer, il resta d'abord anéanti et consterné, quand sa mère, désolée du vide qui se formait autour des vingt ans de Fernande, l'accabla de reproches mérités. Mais, après un instant de réflexion, il embrassa sa sœur, et lui dit :

— Écoute, Fernande ; rien n'est perdu. Tu es très belle, je ne suis pas bête, personne ne sait nos désastres ; je te trouverai un mari, et un bon ! ou je me brûlerai la cervelle.

Dès lors, changeant complètement de vie, il se voua corps et âme à cette recherche acharnée. C'était sa toison d'or, il lui fallait un beau-frère, un beau-frère ou... la mort.

Dans ces dispositions d'esprit, il rencontra Paul, et le sauva. Jamais proie plus belle ne s'offrit de meilleure grâce au loup. C'était presque trop facile pour l'ardeur de néophyte qui enflammait Félix.

Les invitations se renouvelèrent; on fit doucement sentir au jeune comte tout le prix de ces faveurs qu'il ne demandait pas; on l'introduisit dans le cercle intime; la mère, la sœur et le frère, l'entourèrent de délicates prévenances, et en vinrent à ne plus rien décider sans son assentiment: tout cela arriva par une pente insensible. Fernande ne manquait pas d'esprit. Voyant en perspective un mari charmant, une position assurée, elle ouvrait, pour achever cette conquête, tout son arsenal de séductions.

M[me] Donneau avait d'autres moyens. Elle touchait la fibre maternelle; ce n'était plus « M. le Comte, » mais « Paul, » tout court, « mon cher, bien cher enfant! » Elle le faisait asseoir sur un coussin à ses pieds, lui caressait la tête comme à un épagneul familier, le câlinait, le captivait. Peu habitué à ces mièvreries, Paul s'étonna d'abord, puis trouva cela bon.

Tout seul, Félix eût compromis la situation en exagérant le sentiment, ou en donnant l'éveil, par une précipitation hors de saison, au réel bon sens de son ami. Mais l'adresse des deux femmes serrait doucement le lien, et elles savaient l'entremêler d'assez de fleurs pour le rendre invisible, quoique solide. Il n'est rien de tel que les mains féminines pour ces besognes-là!

Paul, cependant, n'aimait pas du tout Fernande; il choisissait gravement ses toilettes de bal, donnait son avis sur la grâce d'une touffe de roses ou d'une guirlande de muguets; il s'entendait appeler « mon cher fils » par M[me] Donneau, sans trouver à ce titre aucune intention provoquante, et laissait les habitués chuchoter en le regardant, sans chercher l'explication de ces regards.

Jamais l'idée d'épouser Fernande ne lui fût venue. Il avait toujours considéré sa cousine Blanche comme sa femme prédestinée; cette tendresse qui était née et avait grandi doucement, fleurette solitaire et ignorée, pendant vingt tranquilles années, dans l'ermitage breton, ne pouvait que s'accroître par l'absence et la comparaison. Si les jouissances de cette vie nouvelle avaient un peu affaibli et étouffé les branches hautes, les racines restaient vivaces, plantées qu'elles étaient en plein cœur; et ce sentiment, tenace et pur, se protégeait par lui-même contre les envahisseurs.

Félix sentait cela et se lassait de son rôle. Il trouvait son ami mélancolique quand il parlait de départ; on projetait un séjour en Bretagne, il se décida à brusquer le dénouement.

Un matin donc, Paul, qui sortait de son lit, le vit arriver suffoqué, haletant; il avisa un fauteuil et y tomba bien, les bras pendants, avec l'abandon complet du désespoir. Il avait su se pénétrer à un tel point de son sujet, qu'il en ressentait presque les sentiments fictifs. Il était vraiment pâle, il pleurait de vraies larmes.

Paul, effrayé et surpris, le regardait sans mot dire, tenant d'une main son cigare à demi fumé, de l'autre l'habit qu'il était en train d'endosser.

Assez satisfait de cette entrée, Félix passa au premier acte, et s'écria :

— Paul! il vient de se produire dans notre famille un événement effroyable! Je ne vous demande pas d'y apporter un remède, mais, comme la mort me semble préférable à notre honte, c'est un suprême adieu que je viens vous adresser!

L'habit tomba des mains de Paul. Il admettait avec peine chez le joyeux garçon qu'il avait pour ami la résolution spontanée de mettre fin à ses jours sans ambages ni restrictions.

Ces choses-là se disent plus souvent qu'elles ne s'exécutent. Mais il ne s'expliquait pas davantage sa singulière émotion et la menace qui en résultait.

— Qu'est-ce donc qui vous arrive? fit-il enfin.

Félix se croisa les mains et lui lança un regard profond.

— Ainsi, dit-il, vous ne devinez rien! vous ne comprenez rien! ah! Paul... ce qui n'est un mystère pour personne en serait-il un pour vous? Pouvez-vous ignorer que ma sœur vous aime, qu'elle vous aime passionnément? mais se hâta d'ajouter Félix, en voyant une stupéfaction d'un caractère douteux se peindre sur le visage de Paul, mais cette seule considération ne m'eût jamais décidé à la démarche que je fais près de vous, et qui m'est si pénible!

Paul avait le cœur bon : il trouvait, en effet, la démarche pénible, et il se rapprocha sensiblement.

Félix lui prit les deux mains :

— Mon ami, mon frère! cria-t-il avec un irrésistible élan auquel Paul résista cependant, en retirant avec froideur ses deux mains de la fraternelle étreinte.

Félix s'aperçut qu'il avait fait fausse route et que son premier acte menaçait ruine. Il passa vite au second.

— Je vous disais que cette considération n'était rien; mais il en existe une autre, hélas! puissante, irréprochable, mortelle!

— Eh bien? dit Paul, qui s'intéressait, mais sans passion.

— Hier, un insolent que je ne vous nommerai pas, a osé répondre tout haut, dans un salon, à ceux qui s'étonnaient que vous n'eussiez pas demandé la main de ma sœur, que Fernande vous plaisait, sans nul doute, mais que vous n'en feriez jamais votre fiancée, parce que... excusez mon émotion, mon ami...

Et le fourbe cacha sa tête dans ses mains, non sans observer à travers les doigts écartés la contenance du jeune comte.

Cette fois, Paul avait bondi. Il était loin de s'attendre à la conclu-

sion, loin de supposer surtout, dans son innocente bonne foi, que cette histoire était une fable ingénieusement appropriée aux besoins de la cause. Il voyait seulement que cette famille qui l'avait reçu et aimé était malheureuse par lui : oubliant, le pauvre garçon, qu'il s'était laissé faire, mais qu'il n'avait rien fait; qu'en entrant ainsi dans le cercle intime où il gravitait depuis plusieurs mois, il avait subi une impulsion plutôt qu'un attrait personnel, et qu'enfin, s'il y avait eu imprudence, il n'en était nullement responsable.

Sincèrement navré, il courut à Félix.

— Mon cher ami, dit-il, je ne vois qu'un parti à prendre : c'est de chercher cet insolent; il se rétractera, ou je vous vengerai.

— Et vous achèverez de perdre la réputation de ma sœur! s'écria douloureusement Félix. Ah! mon ami, elle est assez compromise déjà! la voilà malheureuse, et malheureuse sans espoir; à vingt ans! Si vous l'aimiez comme elle vous aime, si elle avait seulement une fortune à vous offrir! mais non, nous n'avons plus de ressources! Ma sœur est au lit avec une fièvre ardente, j'ai laissé ma mère à moitié folle, et moi, je vous l'ai dit, je vais me tuer!

Devant tous ces malheurs successifs et inattendus, Paul perdit la tête et le sang-froid. Comme la colombe de l'arche, il porta le rameau d'olivier à cette famille éplorée, ou plutôt s'offrit lui-même pour remplacer le rameau.

La fièvre ardente céda à ce remède; la raison revint entière au cerveau de la belle-mère, et Félix, au lieu de se brûler la cervelle, embrassa son beau-frère et lui jura un éternel dévouement.

Tout cela était poétique et charmant. Paul, embrassé, félicité, remercié, adoré comme un sauveur, passa quelques jours assez tranquilles, occupé à savourer l'ivresse de sa belle action. Mais, au bout de ces quelques jours, sa pensée repartit pour le Méril avec une vivacité inquiétante, et n'en sortit plus. Il envoyait bien chaque matin une botte de lilas blanc et de jasmin à sa fiancée : il passait ses soirées entières avec elle, mais il adorait Blanche et n'aimait pas Fernande, qui, se croyant sûre de son fait, ne se contraignait plus et devenait exigeante.

La belle-mère s'installait doucement dans ses privilèges et immunités de belle-mère, et Félix, son but atteint, reprenait avec délices son ancienne vie et se souciait peu de traîner à sa remorque le futur de sa sœur.

L'arrivée du général fut le coup de grâce pour son infortuné neveu. Nous l'avons laissé dans son salon, cherchant, sans grand espoir, un moyen de contenter tout le monde.

Il écrivit dix lettres et les déchira, sans donner à l'encre le temps de sécher; il alla dix fois à la porte de son oncle, puis revint s'asseoir

au coin du feu, se donnant à lui-même les meilleures raisons pour retarder une explication terrible. Puis enfin, la fatigue l'emportant, il s'endormit vers quatre heures d'un sommeil de plomb.

Malheureusement, si le sommeil répare les forces physiques et morales, en donnant au corps le repos et à l'âme l'oubli, il ne change pas les situations et rend au contraire la réalité plus lucide et plus pénible au réveil. Donc, Paul se réveilla, le cœur gros et le corps brisé, n'ayant nullement trouvé la solution de son désespérant problème. La seule pensée d'avouer à son oncle ce qui s'était passé lui donnait des sueurs froides ; le souvenir de sa cousine l'attirait irrésistiblement vers sa chère Bretagne. Mais il ne pouvait nier la solidité des chaînes qui le retenaient à Paris. Tiraillé, tourmenté, profondément malheureux au milieu de ces courants contraires, incapable de prendre seul une décision pour la première fois de sa vie, et dans un cas aussi grave, saisi par un immense besoin de tranquillité et de paix, Paul perdit encore une fois la tête. Avec la précipitation fiévreuse qui accompagne les résolutions mal affermies, il entassa des effets dans une malle et il écrivit à Fernande un billet assez énigmatique, pour expliquer et excuser son voyage ; puis, quand le général ouvrit sa porte le lendemain, il aperçut d'abord son neveu et sa malle, l'un portant l'autre, et emmena le tout au Méril.

II

Le général ne s'était pas départi à l'égard de sa fille du système d'éducation adopté pour son neveu. Il avait eu pour les deux enfants la même somme de tendresse, les mêmes exigences, les mêmes faiblesses; mais, avec un point de départ identique, le résultat fut différent.

Pour satisfaire un caprice de Blanche, son père eût certainement décroché une étoile de la voûte céleste, si la chose lui eût été démontrée possible; mais toutes les larmes de la tremblante fillette n'empêchaient pas le général de jurer à ébranler les vitres et d'être prêt, en toute occasion, à pulvériser ses contradicteurs.

Si la petite fille avait eu parfois grand'peur des bruyantes rages paternelles, la jeune fille n'y prenait plus garde que pour les calmer et surtout en atténuer les conséquences; car cette enfant, fraîche et pure comme l'églantine des bois, était adorablement bonne.

Seule, au fond de ce grand château isolé, elle n'avait pas connu les joies du premier âge, ni cette gaieté folle des petits qui dilate le cœur et dissipe les pensées; les grâces et les pudeurs de la femme s'étaient ajoutées sans effort à la naïveté de l'enfant. Toujours co-

cupée des autres, elle n'avait jamais pris le temps de s'analyser elle-même; elle l'essaya pour la première fois le lendemain de l'arrivée de son cousin au Méril, dans quelques lettres adressées à une amie de pension.

« Le croirais-tu, Marguerite, je viens de me regarder dans ma glace, moi! pendant un grand quart d'heure. Cela est nouveau, n'est-ce pas, car tu sais si je suis coquette! J'ai examiné minutieusement mon physique comme si j'avais été une autre. J'ai vu une tête jeune qui m'a semblé fraîche; des yeux bleus, assez grands et étonnés; des tresses blondes. Tout cet ensemble m'aurait plu, je crois, si je l'avais vu passer dans la rue. Suis-je donc jolie? Vraiment, cela pourrait bien être et j'en serais enchantée.

« Après ce premier examen, je me suis assise tournant le dos à mon miroir (il me donnait des distractions, le flatteur!). Et j'ai voulu regarder « en dedans ». Après le physique, le moral... Mais cet examen est plus difficile que l'autre, et je suis mécontente de mon résultat. J'ai scruté le cœur d'abord; il a toujours été bien tranquille, ce pauvre cœur! mais j'ai senti qu'il renfermait des trésors de débordante tendresse, tout prêts à se donner, et qui resteront cachés et ignorés, si personne ne les réclame. Ah! combien il y en a, de la tendresse, dans ce cœur! J'en reste effrayée! Pour contre-poids, la tête est bonne. Une solide cervelle de Bretonne. On pourrait encore m'appeler Blanche la Sérieuse. Il est vrai que ce sérieux-là est chez moi le calme un peu triste, la gravité précoce des enfants qu'on n'amuse pas, et qui, forcés de se suffire, se replient sur eux-mêmes, en prenant l'habitude de réfléchir et d'observer beaucoup plus qu'ils ne parlent. Ce sérieux n'est qu'une gaze légère; le moindre souffle de franche gaieté peut l'écarter!

« Mais j'oublie que tu ne sais pas pourquoi je me suis ainsi passée en revue, intérieur et extérieur... C'est bien simple, va. Le comte Paul est revenu au Méril; tu sais, mon cousin, mon mari d'autrefois, que j'aimais tant, qui m'aimait tant, et... mon Dieu, Marguerite, que je voudrais donc deviner s'il m'aime encore! Tu connais mon père; depuis que j'ai pu savoir que les mots faisaient des phrases, que les phrases servaient à lier et à exprimer des idées, et que je devais appliquer mon esprit à comprendre ces idées, mon père m'a répété : « Tu épouseras Paul, tu dois épouser Paul, rien au monde « ne peut t'empêcher d'épouser Paul! »

« Sortir mon père de là est impossible; du reste, je n'ai jamais essayé.

« Il n'y a pas longtemps encore, je portais des robes courtes, et cette pensée de mariage restait si vague dans mon esprit, qu'il me semblait très naturel d'épouser mon cousin, et même de l'épouser

tout de suite, si mon père le jugeait à propos et si M. le curé voulait nous marier.

« Paul a toujours été un camarade complaisant, un ami dévoué, et, du plus loin que je cherche dans mes souvenirs, je le trouve mêlé à ma vie. Il y a un an encore, la perspective ne m'effrayait pas. C'est alors que mon père s'est avisé, je ne sais pourquoi, d'envoyer « mon mari » à Paris.

« Il faut le dégourdir, m'a-t-il dit gravement ; il est si bon qu'il « en est bête, ce grand garçon. C'est impossible qu'il t'épouse avant « d'avoir couru le monde, et dépensé un peu de vie et d'argent. »

« Là-dessus Paul est parti sans enthousiasme, mais sans regret, l'ingrat ! et je crois que j'ai eu le courage de bouder mon père pendant huit jours entiers.

« Le dégourdir ! » quelle singulière idée ! Mais voilà que le comte Paul a pris goût à ce changement, probablement pour faire plaisir à mon père. Il est resté un mois, trois mois, six mois... un an !... promettant sans cesse des visites qu'il ne faisait pas, et le général, qui contenait mal des impatiences de volcan, est parti lundi dernier pour Paris.

« Je vais chercher ce jeune drôle, m'a-t-il dit pour toute expli- « cation ; il doit marcher sans lisières maintenant, ainsi apprête-toi. »

« Ne le trouves-tu pas sublime, mon père ? Il veut que je m'apprête, tout simplement, tout tranquillement. J'aurais eu envie de rire... si je n'avais eu envie de pleurer... Je connais bien l'ami cher et charmant qui est parti pour Paris l'an dernier, mais je ne connais plus du tout le « fiancé dégourdi » que Paris va me rendre...

« Et va-t-il me le rendre, d'abord ? — Hum !

« Mon père n'en doute pas ; cependant s'il ne veut pas revenir, cet oiseau jeté presque de force hors de son nid et dont les ailes ont poussé loin de nous ?... Ce n'est pas moi qui l'aurais envoyé ainsi... Comme les enfants sont parfois bien plus raisonnables que leurs pères, Marguerite !

« A demain et bonsoir, tâche de dormir mieux que moi. »

Le 14.

« Eh bien ! chère aimée, Paris ne me l'a ni gardé ni gâté, l'avenir est décidément d'une jolie couleur rose. Hier, comme je descendais, après t'avoir dit adieu, j'ai entendu la voiture qui rentrait, et je me suis arrêtée, tout émue, tenant la rampe, et voyant de petites lumières tourbillonner en ronde folle devant mes yeux. J'entendais mon père gourmander tout le monde dès l'arrivée, sur son ton habituel, mais j'espérais une autre voix ; quand cette voix-là a

prononcé mon nom, je suis descendue vite ; puis tout simplement, comme autrefois, j'ai tendu mon front au baiser de mon cousin... Mais lui a reculé, rougi... il m'a semblé qu'il cachait une larme : c'était l'émotion du retour, n'est-ce pas? Car, enfin, pourquoi serait-il triste, pourquoi me fuirait-il? Il est revenu... c'est... c'est qu'il m'aime... Il est plus mince, il a pâli, mais cette pâleur lui va bien ; vraiment, petite sœur, il est charmant mon... mari... Mon mari ! Je devrais faire des phrases maintenant, te dire que ce mot m'effraie, pleurer mon indépendance, ma liberté, aller avec la fille de Jephté me lamenter sur la montagne... Non, je n'ai pas l'héroïsme de l'holocauste, moi. Je ne puis pas affecter la mélancolie quand je me sens remplie d'une joyeuse paix. Je me sens capable d'un dévouement persévérant et tranquille, que je pourrai pousser jusqu'à ses dernières limites pour ceux que j'aimerai, mais je ne suis pas sublime du tout, et je reste au-dessus ou au-dessous d'un étalage pompeux de grands sentiments. Seulement je crois que je saurai bien aimer, et c'est quelque chose. Je puis bien un peu parler d'amour, n'est-ce pas, puisque je vais me marier?

« J'ai lu hier dans un vieux livre tout poudreux, dont les rats ont dévoré la moitié pendant les années qu'il a été oublié au grenier, cette phrase qui m'a frappée : « Le mariage, même quand il est heu-« reux, n'est pas un bonheur sans mélange : ce bonheur-là n'existe « pas sur terre; c'est le devoir à deux. Il ne détruit pas la souffrance, « il permet de la supporter. » Cette idée me séduit, Marguerite. Comme elle est vraie ! Partager tout, espoirs, chagrins, bonheurs ! Vivre pour un autre, qui se trouve être vous encore !... C'est bon et doux de se dévouer, de faire abstraction de soi ; c'est bon d'aimer et d'être aimée... je m'explique mal, mais je sens vivement. Toujours est-il que mon père me tuerait de sa propre main si je refusais d'épouser Paul... Entre nous deux, la victime est parfaitement résignée, et elle chérira vite l'instrument de son supplice. Encore un baiser et adieu. »

Le 15.

« Journée très remplie, Marguerite. Pour la première, Paul débute bien. Les pères qui ont des rhumatismes sont de terribles pères, surtout les pères comme le mien.

« Il déteste la contradiction, il n'entend pas qu'on lui résiste, et voilà qu'une misérable douleur le ronge, le taquine, le martyrise, ne lui laissant pas même la consolation suprême d'accuser les autres de ses maux. Donc, cette nuit, mon père a eu une très forte attaque de rhumatisme : entre nous, je crois que c'est la goutte ; mais depuis qu'il a failli étrangler de ses propres mains notre médecin qui osait

avancer cette opinion, nous ne parlons jamais plus que de rhumatismes.

« En descendant ce matin, il boitait très fort, s'appuyait aux murs, quand on ne le voyait pas; je n'osais lui offrir sa canne dans la crainte de le mortifier, d'abord, et, pour t'avouer tout, j'aime autant dans ces jours néfastes qu'il n'y ait rien d'offensif entre les mains de mon père. Tu vas voir si j'ai raison. Le déjeuner s'est bien passé ; mon Dieu, oui, à peu près bien, mon père a tout trouvé mauvais, solide et liquide. Il a maudit la cuisinière, m'a dit que je servais en dépit du sens commun, a jeté par la fenêtre une bouteille de bordeaux qui ne se laissait pas déboucher assez vite. Il n'y avait personne sous la fenêtre, l'incident n'a même pas été un accident. Mon père n'a pas trop insinué à Paul que cette recrudescence de maux était son ouvrage, enfin je me rassurais. Quelle paix trompeuse, Marga ! L'orage descendait des monts avec une rapidité vertigineuse.

« Pour t'expliquer bien la cause et les effets de son explosion, je dois te dire que mon père adore les fleurs, surtout les roses. Il en a une collection superbe qui fait sa gloire. Comme notre jardinier n'est plus jeune (sauf moi, tout est respectable ici), j'ai eu la malencontreuse idée de lui adjoindre mon aide, fils d'une de mes clientes préférées. J'ai comme çà un certain nombre de clients et clientes pour lesquels je fais de la médecine d'amateur, de petits sermons, d'amateur aussi, et le pot-au-feu toutes les semaines, comme argument irrésistible pour aider la morale et les tisanes.

« Ma cliente est donc venue, l'autre matin, m'amener son fils :

« Mamzelle Blanche, m'a-t-elle dit, on meurt de faim chez nous.
« Le Pierrot que v'là est si bête, qu'on ne le garde nulle part. Je
« sommes huit à manger sur la journée d'un homme, c'est bien de
« trop. Si vous ne trouvez moyen de lui « muser de l'esprit » (muser
« veut dire donner, glisser, couler, en breton), je n'avons pus qu'à le
« noyer. »

« Le noyer ! conçois-tu ? c'est un peu rude. J'ai gardé Pierrot, pour éviter cette extrémité, et je me suis efforcée de lui « muser de l'esprit ». — Tâche impossible, chère. Je l'ai reconnu dès l'abord. — Mais en étant bête et très bête, on peut bêcher, ratisser, arroser. Je l'ai donc installé quand même dans ses fonctions d'aide-jardinier, lui enjoignant de regarder, d'obéir, mais de ne toucher à rien, de son estoc.

« Justement, l'affreux petit misérable, qui avait vu son chef tailler les chers rosiers, s'empare du sécateur, et tranche d'un coup la tête d'un « géant des batailles », le favori de mon père à cause de sa nuance, de son parfum, un peu aussi de son nom.

« Le général arrivait à cette minute même : il a saisi l'affaire d'un

coup d'œil, mais il a saisi également le tuteur dudit rosier et l'a cassé sur la tête du coupable, qui s'est enfui en hurlant, plus de peur que de mal, et s'est venu cacher derrière mes jupons, comme en un lieu d'asile.

« Paul regardait, stupéfait. Il ne se rappelait plus les colères de son oncle, et je voyais qu'il gardait mal son sérieux entre mon père exaspéré, l'œil flamboyant, le bras levé, très mal équilibré sur ses jambes, et le gamin caché derrière moi, plus bête que jamais, avec les grimaces de frayeur qu'il s'imposait.

« — Paul, je vous en prie, ne riez pas, fis-je suppliante. Vous allez « l'achever.

« Il reprenait son sang-froid, quand M. le curé arriva, et M. le curé, qui a beaucoup d'esprit et que rien ne trouble, est un auxiliaire précieux. Il s'informa d'abord de la santé, des rhumatismes, et fit l'aumône d'une plainte sincère au pauvre souffrant. Puis, ramassant la tête du rosier décapité (après avoir prudemment montré la porte à Pierrot) :

« — Quel dommage! général, fit-il.

« — Ah! vous en convenez? C'est encore heureux, mais cet idiot « maudit me paiera sa sottise.

« — Il me semble, père, fis-je timidement, qu'il l'a déjà payée.

« — Il te semble mal, il n'a pas senti ma correction, il a crié de « peur, le stupide enfant. Ne vas-tu pas me supposer maintenant l'in- « tention de l'estropier?

« — Jamais, général, jamais. Vos intentions sont excellentes, seu- « lement, vous savez, l'enfer en est pavé.

« — L'enfer est pavé de rhumatismes, curé, voilà. L'avez-vous « donc vu quelquefois pour en parler si à votre aise?

« — Non, mon général, c'est même un voyage que je tiens peu à « faire.

« — Eh bien, alors...

« Là-dessus, mon père a repris le bras de son curé, qu'il aime et vénère, et la colère s'est envolée sous cette salutaire influence. Il est onze heures, une heure indue au Méril, mon amie, bonsoir, fais de beaux rêves. »

Le 17.

« Quand je suis rentrée au salon hier au soir, j'ai trouvé le sacerdoce et l'armée en intelligence parfaite, faisant un cent de piquet. J'ai pris un ouvrage, Paul s'est assis tout près de moi et m'a regardée travailler. Je surveillais en même temps mon terrible père qui ne cessait de faire des allusions transparentes et directes, et sa

grosse voix restait éclatante, malgré sa prétention d'être baissée de plusieurs tons.

« — Hein, curé, disait-il, quel joli couple ça fera !

« — Quatorze de dix, quatrième à trèfle, trois as — vous êtes « compromis, mon vieux curé — c'était écrit, ce mariage. Tout y « est — la fortune, l'esprit, la santé. Éducation excellente, sous ma « direction exclusive...

« Le curé toussa discrètement.

« — Ainsi, ce mariage est complètement décidé? reprit-il tout bas.

« — Vingt-huit, vingt-neuf, soixante, fit mon père. — Comment, « si c'est décidé ! Tout à fait comme si vous y aviez passé.

« — Alors, Monsieur, Paul vous a fait sa demande formelle?

« — Hein, plaisantez-vous, curé? il ne m'en a même pas parlé ! « à quoi bon?

« — Cependant, général...

« Ici, je cessai d'entendre. J'espère que Paul aura eu l'oreille moins fine que moi, et j'ai tant bavardé pour occuper son esprit d'autre chose, qu'il en paraissait surpris. Il ne me connaissait pas si causeuse.

« — C'est joli, cousine, ce que vos doigts travaillent, m'a-t-il dit en regardant la guirlande de myosotis et de muguets que je termine en ce moment. Que faites-vous donc là?

« — C'est un prie-Dieu, mon cousin.

« — Et vous le destinez ?

« Mon père venait de jeter ses cartes, il écoutait par malheur.

« — A sa chambre, parbleu ! fit-il ; à votre chambre, si tu aimes mieux.

« J'aurais voulu voir la figure de Paul, à cet heureux à-propos. Mais tu devines que je ne l'ai pas regardé. J'ai planté deux points d'un rouge écarlate au milieu de la fleurette couleur du ciel que je traçais... Cher père de mon cœur ! qu'il me pardonne l'envie que j'ai eue de le battre pendant cinq grandes minutes ! S'il continue ainsi, dans quel trou noir vais-je me cacher?... »

Le 18.

« Le soleil riait ce matin quand j'ai ouvert les yeux, sollicitée par un indiscret petit rayon qui est venu me chatouiller les paupières... Il me semblait être entourée de gaieté, respirer la joie et l'espoir en même temps que cette brise tiède du printemps dont chaque souffle est une caresse.

« J'ai rencontré Paul qui humait l'air aussi, tout en me cherchant, et nous sommes partis, à travers la campagne, lestes et joyeux comme des enfants paresseux, en pleine école buissonnière.

« Tu sais que mes fantaisies ne sont pas soumises ici au terrible contrôle des langues méchantes et désœuvrées. Nos Bretons me connaissent, j'ai toujours vécu parmi eux ; ils aiment tous mon père ; ils ont une si profonde gratitude quand je les soulage en faisant à leur misère la facile aumône de mon superflu, que rien ne saurait, de ma part, être matière à critique.

« Nous avons parcouru ainsi, sous un ciel bleu et pur, beaucoup de champs et de prés encore imprégnés de la pluie de la veille. Tout en causant, sautant les fossés, cueillant les violettes et les primevères dans les haies, nous sommes arrivés au fond d'un petit ravin pittoresque, où quelques cabanes couvertes en chaume se groupaient irrégulièrement.

« J'attendais un filleul nouveau dans ce village, mais la maison était fermée, triste et noire, la cour silencieuse. Pas de ce bourdonnement de ruche que j'entends d'ordinaire autour des portes entr'ouvertes. Seulement sur la pierre du seuil, deux tout petits étaient assis, pâles et graves, tremblants de froid, retenus au dehors par une sorte de terreur qui se lisait sur leurs visages.

« — Qu'avez-vous, mes pauvres chers? fis-je, effrayée.

« — Entrez là-dedans pour voir, dit l'aîné, tout sauvage et sans lever les yeux.

« J'entrai, hésitante, hélas! le petit enfant était né, la pauvre mère allait mourir. Dans un coin, sur des planches recouvertes de paille, trois autres petits étaient blottis, comme des oiseaux dans un sillon, cherchant à se cacher et à se réchauffer, essayant encore de rire pour tromper la faim et l'ennui. La malade ne disait rien, elle supportait cette affreuse mort comme elle avait supporté sa cruelle vie, soumise et résignée. Si une larme montait encore à ses yeux caves en voyant un des enfants soulever sa tête curieuse ou murmurer son nom, c'était bien plutôt le dernier effort de cet amour de mère qui survit à l'agonie, qu'un regret pour ces longues années de misères. Le père, sombre et farouche, se tenait devant le foyer éteint, appuyé sur le manteau de la cheminée, les bras tombants et inertes. Quand nous entrâmes, il releva la tête et fixa sur nous un regard si morne et si désespéré, que le même frisson nous saisit tous deux. Ce regard disait, avec une poignante énergie : Voyez mon malheur, vous qui êtes heureux! voyez, j'ai pu souffrir, travailler sans repos, courbé sur ce métier qui nous fait tous vivre. J'ai mangé un pain dur et amer, j'ai dormi glacé sur la paille, j'ai prié Dieu quand même, je l'ai béni pour ma misère, remercié pour ma souffrance... Maintenant, il me faut perdre encore la créature dévouée qui me soutenait et m'aidait... c'est trop... c'est trop, je ne puis plus!... »

« Il disait cela avec un œil désespéré, et nous restions paralysés et impuissants devant une semblable détresse. La femme se souleva.

« — J'ai soif, Pierre, dit-elle, à boire.

« Il lui présenta de l'eau dans un pot de terre, de l'eau glacée.

« — Ne buvez pas, Mathurine, m'écriai-je ; Pierre, ne lui donnez « pas d'eau froide, vous la tuerez !

« — Il faut que j'aille voler du bois, alors ; j'ai brûlé hier ma der- « nière chaise.

« — Mais pourquoi, mon pauvre homme, ne demandez-vous pas ? fit Paul, la gorge serrée par une pitié profonde.

« — Je suis lassé de demander, et on est lassé de me donner, « monsieur. Nous sommes trop loin, voyez-vous, et trop malheu- « reux. Puis, je ne sais guère mendier ; le travail, ça me connaît, « mais tendre la main... le courage manque. Je les voudrais tous « morts... et moi aussi !...

« Pauvre Pierre ! pour la première fois, je l'entendais murmurer.

« Tu n'as pas vu comme moi, Marguerite, la poignante misère de ces pauvres intérieurs bretons. Tu n'as pu admirer leurs croyances robustes et pures comme celles des premiers chrétiens, cette foi qui triomphe des douleurs de chaque jour en se nourrissant des resplendissants espoirs d'une autre vie. Oui, il y a des vertus sublimes et ignorées dans ce cadre étroit... Pourquoi faut-il, hélas ! qu'on y meure souvent de faim ?

« Nous avons fait un feu de joie ; les petits ont dîné devant l'âtre réchauffé, et la figure morne de Pierre s'est éclairée d'un furtif rayon. La mère nous suivait des yeux, trop faible pour parler. Comme nous partions, elle m'a appelée d'un geste :

« — Mamzelle Blanche, m'a-t-elle dit de sa voix faible et douce « comme un dernier soupir, quand je ne serai plus là, n'oubliez pas !...

« — Non, pauvre mère, pauvre martyre, je n'oublierai pas...

« Et si mon propre bonheur devait jamais me rendre insensible aux souffrances d'autrui, j'aimerais mieux fuir le joyeux avenir qui m'est promis.

« Mon père sort de ma chambre, et tu ne devinerais jamais, chérie, l'ordre qu'il vient de m'intimer. Il veut que je demande mon cousin en mariage ! Je n'exagère rien, il veut cela ; et quand mon père veut quelque chose !...

« — Ce garçon, m'a-t-il dit, est un incompréhensible fou d'at- « tendre ainsi quand il peut ouvrir la main et la refermer aussitôt « sur la plus jolie fille de la terre, et une belle fortune, ce qui ne « gâte rien. J'ai d'abord songé à tâter adroitement ses intentions. « Mais, en y réfléchissant, je préfère que tu t'en charges. C'est ton « affaire, tu t'en tireras mieux que moi.

« Mon père, tâtant adroitement un semblable terrain! Marguerite, j'en ai frémi. Eh bien, puisqu'il le faut, je m'expliquerai; cela vaut mieux ainsi. Je tremble toujours pour ce pauvre bonheur naissant, qui ressemble à une plante délicate menacée à la fois par tous les vents contraires.

« J'ai écouté mon père avec un tranquille sourire. Mais je puis te l'avouer, à toi, cette tranquillité est menteuse.

« Paul a quelque chose. Est-ce puéril? est-ce sérieux? Je ne sais, mais ce quelque chose, rempli de nuances et d'incertitudes pénibles, arrête chez lui tout élan, paralyse sa langue et son cœur.

« J'ai cru d'abord que Paul aimait ailleurs, et j'étais prête à lui dire, souriant pour ne pas pleurer...

« — Amenez-la, cette heureuse qui me vole mon trésor et com-
« pose son bonheur avec les débris du mien. Puisqu'elle sera vôtre,
« je l'aimerai, ne craignez pas, et je n'attristerai jamais votre vie.
« J'aurai rêvé, voilà tout. Combien de rêves ont ainsi un cruel et
« décevant lendemain!

« J'aurais parlé ainsi, Marguerite, dans la franchise de mon cœur. Mais c'est bien moi qu'il aime. Je le vois, je le sens, j'en suis sûre... Seulement, il n'ose pas le dire. Pourquoi?... »

Blanche avait raison de craindre : avant de s'en rapporter à sa pénétration féminine, le général, tourmenté et impatient, avait tenté une épreuve décisive et malheureuse. Il avait joui sans arrière-pensée du retour de son enfant prodigue, lui pardonnant, à la rigueur, de ne pas demander le lendemain de l'arrivée la main de sa cousine. Du reste, comme il l'avait dit au curé, n'était-ce pas chose convenue? Mais l'attente se prolongeait outre mesure.

« Que lui a-t-on donc appris dans cette misérable ville, grommelait le général en fureur?... Il est là, il la regarde, il n'est bien que près d'elle et la cherche comme s'il avait perdu son ombre dès qu'elle s'éloigne un instant... et... et c'est tout?... que diable attend-il? »

Tout d'un coup une idée lumineuse et consolante traversa l'esprit de l'impétueux vieillard.

« Parbleu! se dit-il, je saisis l'affaire : il s'est ruiné; il a mangé sa fortune, comment? je n'en sais rien et ne le lui demanderai pas; il n'a plus le sou, probablement. Blanche est riche, il la regarde comme des raisins haut placés, sans pouvoir se figurer que ces raisins-là sont trop verts, voilà l'histoire. Il voudrait bien... il n'ose pas. Pauvre garçon! et je lui en voulais!... »

Intimement convaincu et très satisfait de cette conviction, bien qu'elle fût peu réjouissante en soi, le général se précipita, avec le

calme d'un ouragan, dans la chambre de son neveu qui réfléchissait assez tristement, appuyé sur son balcon, regardant Blanche cueillir des roses dans le jardin. La jeune fille levait de temps en temps la tête et lui envoyait un sourire, sans se déranger de sa gracieuse occupation.

— Elle est gentille, hein? fit le général en frappant sur l'épaule de son neveu.

— Charmante, mon oncle, oh! charmante, répondit Paul avec un soupir.

— Eh bien, mon cher, tu sais... A propos, ne pourrais-tu me dire le chiffre exact de la fortune qui te reste?

Le général n'avait rien trouvé de mieux pour entrer en matière; cependant il avait cherché... Paul se retourna, stupéfait :

— Ce qui me reste, mon oncle? fit-il, mais vous connaissez ma fortune mieux que moi.

— C'est égal, dis tout de même.

Paul s'empressa de satisfaire ce désir au moins bizarre. A mesure qu'il avançait dans l'énumération de ses biens dont la moindre parcelle était respectée, la physionomie de son oncle s'assombrissait. On eût dit le soleil se cachant sous un nuage. Éclipse soudaine et complète. Quand ce fut fini, il s'écria, n'y tenant plus :

— Mais tu es riche, mauvais drôle, très riche même!

— Oui, mon oncle, mais... ce n'est pas ma faute, balbutia Paul interdit, et convaincu que les rhumatismes de son oncle n'étaient pas loin d'atteindre le cerveau.

— Mais alors, pourquoi?... Tiens, va au diable! non, vas où tu voudras, mais laisse-moi tranquille.

C'est alors que le général, appelant sa fille d'une voix tonnante, lui enjoignit d'être plus adroite que lui, sans lui apprendre toutefois qu'il l'envoyait sur le terrain d'une première défaite. Puis il s'enferma dans sa chambre pour s'y tourmenter consciencieusement, jurant et secouant tous les meubles sans pouvoir se prouver à lui-même qu'il n'avait pas été imprudent, et que les jeunes gens de nos jours, envoyés à Paris, n'étaient pas la plus sotte engeance qui se pût voir. Blanche elle-même fut victime de cette disposition malveillante; il la mit brusquement à la porte quand elle essaya de le calmer avec les tendresses qui le déridaient toujours.

— Je veux rester en repos, lui cria-t-il, en mettant le verrou. Si tu as la rage de t'occuper des autres, fais causer ce taciturne, comme je t'ai expliqué tantôt. Tu me rendras service; marche vite maintenant. Je veux être seul, j'ai mal à la tête, à l'estomac, au pied... où tu voudras.

Ainsi congédiée, Blanche redescendit toute pensive.

— Il ne veut pas venir, dit-elle à Paul avec un demi-sourire. Que lui avez-vous donc fait?

— Moi, cousine? mais rien, je vous jure. Comment a-t-il pu vous renvoyer ainsi, vous si patiente et si bonne ?

Il commençait bien; la vaillante enfant le suivit sur cette route, sans hésiter.

— Vous trouvez que je suis bonne, cousin ? dit-elle en s'asseyant près de lui sur le canapé.

— Et qui donc pourrait ne pas le trouver? Vous faites un paradis enchanté de ce vieux château isolé, tant vous savez répandre autour de vous la gaieté, le charme et la grâce.

— Vraiment! vous trouvez tout cela? dit-elle encore de sa voix douce et un peu tremblante.

— Oui, ma cousine chérie, et celui que vous aimerez sera bien heureux.

— Je ne sais pas, Paul, ce que sera l'avenir; mais je sais que, pour le présent, celui que j'aime n'est pas heureux... et je m'en désole.

Le jeune homme se leva, saisi par une impulsion irrésistible.

— Celui que vous aimez, Blanche, fit-il... Est-ce que... est-ce que ce serait... est-ce que c'est moi?

La jeune fille leva sur lui son pur et tranquille regard.

— Qui donc serait-ce, mon pauvre cousin, si ce n'était vous? fit-elle en souriant.

Paul se laissa glisser à genoux, prenant les deux petites mains complaisantes qui faisaient la moitié du chemin pour aller trouver les siennes. Il s'en couvrit les yeux, et Blanche les sentit mouillées de larmes.

— Vous pleurez? dit-elle effrayée.

— Non, fit Paul, non; mais je suis trop heureux, j'ai peur... je voudrais que ce moment durât toujours.

— Eh bien, cousin, vous avez pris ma main, gardez-la... et restons toujours ainsi... Je ne m'y oppose pas, moi; mon père...

Un éternument formidable les fit tressaillir tous deux. Debout, près de la porte, les bras croisés, le général les regardait gravement.

— Père, fit Blanche en retenant son cousin à genoux, vous voyez... j'ai fait ce que j'ai pu...

Les joues enflammées, fou d'émotion, Paul tourna vers son oncle des yeux suppliants :

— Donnez-la-moi!... dit-il.

— Enfin! c'est heureux, grommela le vieux guerrier. Comment veux-tu que je te la refuse, à présent?... Elle s'est offerte elle-même, elle méconnaît mon autorité, elle...

— Général, fit Blanche menaçante, c'est de la trahison.

— Viens me punir, alors; viens vite, et... embrassez-moi, mes enfants...

Et le pauvre père, attirant les deux jeunes gens dans ses bras, les unit dans une même et vigoureuse étreinte.

A ceux qu'étonneront l'inconcevable légèreté de Paul, l'imprévoyance terrible avec laquelle il remettait toujours les tourments du présent aux incertitudes de l'avenir, nous rappellerons qu'il obéissait presque sans en avoir conscience au penchant invisible de sa nature, développé encore par cette éducation qui favorisait sa faiblesse. Puis, quand l'heure de la lutte arrivait, — la vie a pour tous de ces heures suprêmes, — le jeune homme était vaincu d'avance par son manque absolu d'énergie, d'indépendance et de virilité : cela aussi sûrement que l'athlète entrant pour la première fois dans l'arène et s'exposant, nu et désarmé, aux coups d'un ennemi expérimenté et bardé de fer. C'est en observant cette malheureuse disposition d'esprit, sous l'empire de ce courage desespéré des poltrons et des timides qui se lancent à corps perdu au milieu du feu et de l'eau pour s'ôter la faculté de réfléchir et de reculer, que Paul s'était engagé d'abord près de Fernande et avait suivi trois mois après son oncle au Méril.

Après cette dernière décision, le reste était forcé et facile à prévoir. Vivant dans une complète intimité avec sa cousine, s'attachant chaque jour davantage à l'enfant aimante qui ne lui cachait pas sa tendresse, il fut entraîné par le courant sans une velléité de résistance. Et quand une épouvante terrible lui serrait le cœur à la pensée d'une catastrophe évidente, il se cachait les yeux et se bouchait les oreilles pour jouir en paix du bonheur présent, gardant la vague espérance que l'avenir, si fécond en surprises, réservait un miracle pour le sauver... De plus, nous le savons tous, les émotions violentes finissent par s'émousser, en vertu de leur violence même. Depuis un mois que cet état de choses durait, Paul avait tant de fois pâli au bruit d'une voiture, tressailli en apercevant la casquette cirée du facteur, cherché l'indice d'un soupçon sur le visage bourru de son oncle ou l'expressive figure de sa cousine, qu'il avait en quelque sorte vidé le calice. Il ne voulait plus penser, il ne voulait pas agir, s'engourdissant dans ce bien-être passager et relatif, succédant à de véritables angoisses.

Comme l'édifice élevé trouve sa sécurité dans la frêle pointe d'acier qui le surmonte, Paul cherchait un abri dans l'innocente et tranquille paix de sa cousine. Il ne lui semblait pas juste que l'orage, en le frappant, brisât cette enfant si pure dont il avait l'amour, dont il était le présent et l'avenir, et qui tomberait fatalement atteinte par le coup qui lui était destiné.

On croit ce qu'on veut croire, hélas ! Chez Blanche, au contraire, la vie et la joie débordaient. La confiance revenue lui mettait au front cette lumière intime que donne seule l'espérance du bonheur. Elle souriait à sa joyeuse destinée comme elle souriait à tous ; et ce charmant sourire, avec lequel elle semblait demander pardon aux affligés d'être trop heureuse, donnait de la gaieté à tout son entourage.

Ce matin-là, le général, enchanté aussi, mais plus positif, emmena son neveu visiter leurs communes propriétés, et la jeune fille resta seule. Accoudée à sa fenêtre dont l'embrasure profonde et remplie de fleurs formait une sorte de chapelle, Blanche considéra longtemps la chère vieille demeure qui lui semblait plus chère, peuplée de riantes visions par son amour satisfait. Elle admirait avec le cœur ces paysages familiers, sur lesquels ses yeux d'enfant s'étaient ouverts pour la première fois, et qui avaient toujours servi de cadre à sa vie. Si le château était un nid, c'était bien un nid d'aigle, ainsi posé sur le plateau pittoresque et sauvage ; masse imposante de pierres et de ciment réunis par la main de l'homme sur cette autre masse de rochers qu'un caprice divin avait jetée là, au commencement des mondes. Partout la végétation cachait, sous la verdure et les fleurs, la nature un peu rude, formant des contrastes étranges et harmonieux. Partout le sévère et le gai semblaient adroitement disposés pour se faire valoir entre eux ; comme dans l'œuvre d'un maître la note grave fait ressortir la modulation gracieuse et légère.

En descendant, après une heure de méditation contemplative, la jeune fille rencontra sa vieille nourrice. Glissant son bras sous le sien, elle l'entraîna de vive force le long du sentier rapide, et, la faisant tomber doucement sur une haie fleurie, elle lui mit un gros baiser au milieu du front.

— Je veux te punir, ma vieille chérie, dit-elle en riant, de ton air soucieux et fâché. C'est injuste, injuste... regarde comme Paul est bon, comme il est beau, comme il m'aime... comme ton enfant va être heureux.

La vieille femme hochait la tête, la regardant en effet, mais sans lui répondre, avec une véritable admiration. La vivacité de la marche avait rosé les joues si blanches de la jeune fille, livré à la brise mille boucles légères, donné de l'éclat à ses yeux. Elle était d'une ravissante beauté, cette beauté blonde et transparente qui semble faite de roses et de soleil.

— Je vois que vous êtes très bonne et très belle, ma fille, soupira enfin la nourrice.

— Mon Paul vaut mieux que moi, reprit Blanche impétueusement. Je veux que tu le dises... parce que c'est vrai.

— Je dirai ce que vous voudrez, ma Blanche.

— Je veux que tu le penses, entends-tu, nourrice?

— Je le penserai, je le pense, enfant de mon cœur, puisque c'est votre volonté, mais...

— Vieille mère, reprit Blanche toute sérieuse, tu n'aimes pas Paul, et je ne sais pourquoi : tu es jalouse... ce n'est pas beau.

— J'aime bien ton cousin, dit la vieille femme, reprenant insensiblement le tutoiement des jours d'enfance : mais je t'aime mieux encore, vois-tu. Je ne t'ai jamais quittée... ta mère mourante t'avait donnée à moi... J'ai presque fait ton âme en nourrissant ton corps... il ne faut pas que tu te trompes, et il ne faut pas qu'on te trompe... car une fois ton cœur donné, il ne se reprendra plus, ma fille. Si tu n'es pas heureuse, tu seras bien plus malheureuse qu'une autre... avec toi, ce sera tout ou rien... la vie ou la mort... Et c'est pour cela que j'ai peur... grand'peur...

— C'est vrai, ce que tu dis là, nourrice, reprit Blanche pensivement. Ma vie serait perdue si Paul me trompait... oh, bien perdue !... Mais pourquoi veux-tu qu'il me trompe? Sais-tu donc quelque chose?

— Je ne sais rien... je ne crois rien. Mais je voudrais être sûre, plus sûre encore. Ton père, que Dieu bénisse, est le chrétien le moins capable d'étudier et de confesser adroitement un homme. S'il ne fallait que le battre, passe encore, hélas! ma pauvre petite, c'est ta mère qu'il faudrait aujourd'hui près de toi, et je n'ai jamais tant regretté d'être vieille et ignorante... autant que je suis dévouée... je prie le bon Dieu nuit et jour d'être à la fois ton père et ta mère... car le bonheur est l'aumône de Dieu, ma fille.

— Ne m'attriste pas de tes présages, nourrice, laisse-moi mon instant de bonheur. Je sais que les grandes joies sont aussi les plus courtes. Et mon tour de souffrir viendra... oui, reprit la jeune fille, se parlant à elle-même et suivant sa pensée intime, pendant qu'elle levait vers le ciel bleu ses beaux yeux, aussi bleus que son azur, oui, je sais que l'avenir ressemble à ces beaux nuages lumineux qui roulent lentement, et qui pour être dorés n'en sont pas moins impénétrables et contiennent souvent le germe d'affreux orages... mais que pouvons-nous contre le malheur... sinon courber la tête... et prier?

La jeune fille parlait encore, quand un bruit inusité attira son attention. Une voiture, qui arrivait rapidement sur la route ombragée, s'arrêta soudain à quelques pas du bouquet d'arbres où Blanche était assise. Ces vieux chênes, plantés là il y a quelque cinquante ans, et dont les rameaux discrets ont vu et entendu tant de choses, formaient là une retraite pleine d'ombre et de paix, où la jeune fille passait une partie de sa vie dans les beaux jours d'été. En entendant

le roulement de la voiture, Blanche frissonna et son radieux sourire s'éteignit. Elle avait senti, tout au fond du cœur, un de ces pressentiments inexplicables et poignants qui, chez certaines femmes, sont rarement trompeurs. La brise tiède lui sembla devenir glacée, le soleil perdit son éclat. Elle inclina sa tête, toute pâlie, et écouta. Un groupe de paysans qui revenaient des champs, leurs outils sur l'épaule, entouraient la voiture, et tous suivaient curieusement la conversation engagée entre l'un de leurs camarades et le voyageur.

— C'est bien le Méril? disait-il en indiquant le château qu'il voyait devant lui, grandiose et solitaire au milieu des champs et des prés.

— Oui sans doute, Monsieur, c'est un château bien connu par ici, allez.

— Et il n'y a toujours que deux habitants, deux maîtres, à ce château, un vieux général et sa fille?

— Si fait donc, reprit l'autre. Il y a aussi M. Paul, le neveu du général, qui sera bientôt, je crois, autre chose que son neveu.

Les ressorts de la voiture craquèrent, tant le mouvement de celui qu'elle portait fut brusque à cette réponse. Il ouvrit tout à fait la portière, mais sans descendre encore, pendant que le paysan, interdit, le regardait.

— Vous avez dit?.. reprit-il.

— Ma foi, Monsieur, j'ai dit... ce que tout le monde pense. C'est que notre monsieur pourrait bien, sans miracle, faire de son neveu un mari pour sa fille. On n'en a pas donné l'annonce au prône, c'est vrai, mais je crois qu'ils en ont tous l'idée. Les deux petits ont été élevés ensemble, comme deux oiseaux pour le même nid, et ça n'a rien d'étonnant, que se retrouvant, riches tous deux, et beaux tous deux... ils s'entr'épousent.

— Non, bien sûr, pas étonnant, reprirent les laboureurs, comme un écho fidèle.

— Le bon Dieu les a-t-il pas faits l'un pour l'autre? Tout le pays les aime...

— Oh! pour ça, oui! reprit le chœur.

Ils auraient pu parler longtemps encore. Pâle, les dents serrées, Félix n'écoutait plus. Dépêché par sa mère, dont les inquiétudes redoublaient à mesure que le temps passait, et par sa sœur, qui ne lui ménageait pas les reproches pour son peu de persévérance, il s'était mis en route, décidé à secouer vivement son ami pour le sortir du bien-être possible et de l'apathie heureuse où il le supposait plongé, à la suite des émotions du retour, dans ce milieu rempli de souvenirs et de charme. Une fois sa proie ressaisie, il la conduirait à l'autel, assisterait à son immolation devant le maire et

le curé. Puis, complètement en garde, cette fois, il quitterait les nouveaux mariés en leur laissant ses meilleurs et fraternels souhaits de prospérité. Ce voyage était bien un peu ennuyeux, mais au demeurant très simple, en proportion de ce qu'il avait tenté et réussi déjà. Mais voilà qu'il s'était trompé de point en point. La fable ingénieusement trouvée devenait vérité irréparable. Ce travail de trois mois, où l'imagination, la tête et le corps avaient joué leur rôle tour à tour : mensonges, complaisances..., sagesse, tout était réduit à néant par le revirement subit d'un enfant capricieux et gâté. Pour Félix, comme pour beaucoup de ses pareils, la fin justifiait les moyens. Sa sœur mariée — et comtesse — il eût ressenti une profonde admiration pour lui-même. Échouant au port, comme un vulgaire maladroit, il s'écrasait sous son propre mépris. Et sa colère contre Paul devenait plus terrible, alimentée par cette humiliation poignante et secrète.

« Le lâche, le misérable ! m'a-t-il assez joué ! murmurait-il en serrant les poings. J'aurai sa vie... Je veux son sang ! »

Comme il se relevait sur le marchepied, sans but arrêté, poussé seulement par un impérieux besoin de mouvement, il aperçut Blanche, qui n'avait rien perdu de cette scène : entourée de verdure, mise en pleine lumière par le soleil couchant, qui l'inondait de rayons, la jeune fille ressemblait à une fée gracieuse. Félix devina son nom, et perdit le peu de sang-froid qui lui restait en se trouvant aussi, sans préparation, en face de la cause réelle de ses tourments. La beauté de la jeune fille, sa distinction parfaite, son apparente tranquillité, lui ôtaient le dernier espoir qu'il avait conservé jusqu'alors de ramener l'infidèle. Il s'élança brusquement hors de la voiture et, saluant à peine la jeune fille, il lui dit :

— Mademoiselle, vous êtes sans nul doute la cousine de Paul de Sinar. Il faut que je lui parle sans retard. L'affaire que j'ai avec ce misérable ne peut pas se remettre, et vous savez sans doute où il se cache ? Voulez-vous me le dire ?

Blanche s'était levée, une légère contraction de ses lèvres indiquait seule son étonnement et son angoisse.

— Veuillez d'abord, Monsieur, dit-elle, donner l'ordre à votre cocher d'aller vous attendre plus loin.

Machinalement, Félix obéit.

— Maintenant, reprit la jeune fille, je suis prête à écouter l'explication que vous me devez.

— Que je vous dois ! moi ! à vous, Mademoiselle ?

— Oui, Monsieur, à moi. Vous venez d'appeler Paul misérable et lâche... vous avez parlé ainsi devant sa cousine, sa sœur... Pourquoi le cacherais-je ! sa fiancée... Un homme d'honneur n'est pas insulté

ainsi par un autre homme sans de grands motifs que je dois connaître, pour les juger. Je puis exiger cela, Monsieur, et je l'exige.

Félix était en général bien élevé et même courtois envers les femmes. Mais le nom seul de Paul ranimait sa rage folle, aussi reprit-il sans aucune retenue :

— Ce que j'ai dit, je le maintiens. Paul est un lâche, un misérable, un parjure, et je vais le lui dire en face, ce soir même. Personne ne m'en empêchera, vous moins que tout autre, Mademoiselle ; votre place n'est pas entre nous.

La jeune fille reprit, et jamais sa voix n'avait eu tant de douceur :

— Je n'ai plus de mère, Monsieur, et ce titre d'orpheline, que vous ignorez sans doute, me donne la triste liberté d'agir et de me défendre seule. Je ne désire nullement empêcher l'entrevue que vous exigez ; je puis même, si elle est nécessaire, vous en faciliter les moyens.

— Et qui jugera si elle est nécessaire? s'écria le jeune homme avec emportement.

— Moi, Monsieur. Je connais Paul mieux peut-être qu'il ne se connaît lui-même, ma vie et la sienne sont sur le point d'être unies à jamais ; je ne dois rien ignorer de son passé.

— Est-il donc possible qu'il ne vous ait rien dit? balbutia Félix, sous le coup d'une réelle surprise.

— Je n'ai jamais menti, Monsieur, et je vous affirme que je ne sais rien de l'existence de mon cousin pouvant altérer l'estime et l'affection que j'ai pour lui.

— Alors, Mademoiselle, c'est une infamie de plus. Il vous a trompée, comme nous.

Pendant ce dialogue, Félix et Blanche avaient marché lentement, et ils étaient arrivés tout près du château dont les fenêtres s'éclairaient déjà et qui semblait rempli d'un joyeux mouvement. En regardant bien, Blanche eût pu distinguer les silhouettes de son père et de son fiancé. Le bois se continuait, et, sur le bord même de la route, les bûcherons venaient d'attaquer une châtaigneraie centenaire. Plusieurs troncs rugueux étaient déjà couchés au milieu des touffes de bruyères roses, comme des guerriers vaincus sur le champ du combat. La jeune fille, à bout de forces, se laissa tomber sur un des plus élevés, pendant que sa vieille nourrice s'agenouillait près d'elle et que Félix restait debout, frémissant de colère.

— Parlez, Monsieur, dit-elle enfin, que reprochez-vous à Paul? Peut-être n'y a-t-il entre vous qu'une méprise, une erreur, cruelle sans doute, mais réparable.

— Une erreur, Mademoiselle! dites un crime ! Et, bien qu'il y ait un moyen de la réparer, je suis sûr maintenant qu'il ne l'emploiera pas.

— Vous en êtes sûr, Monsieur? insista Blanche.

— J'en suis sûr, Mademoiselle, depuis que je vous ai vue.

Alors, parlant avec une volubilité convulsive, Félix raconta à sa manière ce qui s'était passé entre le comte Paul et sa famille, n'oubliant rien de ce qui pouvait noircir le jeune homme et torturer la pauvre enfant qui l'écoutait, haletante et brisée, semblable à la fleur tardive qui s'entr'ouvre aux derniers rayons de l'été, et qu'une première gelée surprend et courbe sur sa tige, sans tarir encore les sources de la vie. Quand il eut tout dit, narrateur impitoyable et souvent infidèle, la jeune fille se redressa :

— Et maintenant, Monsieur, dit-elle, que voulez-vous?

— Je veux une vengeance, reprit Félix, sombre et menaçant; c'est tout ce que je puis désormais.

— Je ne cherche pas à défendre mon cousin, Monsieur, bien qu'il y ait dans votre récit des points obscurs que mon inexpérience s'explique mal... mais vous me frappez en plein cœur. Je souffre beaucoup aussi, moi qui ne vous ai jamais fait souffrir!...

La jeune fille avait été héroïque; elle redevenait femme et faible en face de son bonheur perdu.

— Votre sœur ne peut pas aimer Paul comme je l'aime, continua-t-elle enfin, attachant sur Félix ses grands yeux suppliants, car cette tendresse est ma vie... Ce sacrifice que vous me demandez, n'est-elle pas assez noble pour l'accomplir aussi?

— Je puis répondre pour ma sœur, Mademoiselle, car je sais qu'elle ne renoncera pas ainsi à des droits sacrés.

— Oh! des droits, fit douloureusement la jeune fille! Quel mot dans un pareil instant!

Elle se tut, suffoquée par sa cruelle émotion. Puis, voyant que Félix gardait un silence froid et embarrassé, mais que sa décision restait la même, elle le regarda en face, pâle et résolue.

— Comprenez-moi bien, Monsieur, dit-elle, et ne cherchez dans mes paroles, ni menace... ni défi. En me rendant son cœur, Paul m'a rendu mon bien, ou, pour être plus vraie encore, je l'ai toujours possédé, ce bien qui m'est si cher... Je le connais, il m'aime et n'aimera jamais que moi... Si vous usez des droits qu'il vous a donnés par un entraînement passager, vous perdez trois existences, car votre sœur ne serait pas femme si elle pouvait vivre ainsi, vivre heureuse du moins. Croyez-le, c'est mon nom qui viendra sur les lèvres de Paul, c'est ma main que cherchera sa main pour une affectueuse étreinte... c'est mon cœur qu'il appellera dans ses heures de tristesse... Votre sœur aura son titre, sa vie... Seule, j'aurai son âme.

— Vous avez raison, sans nul doute, Mademoiselle. Aussi je n'engage pas une lutte où nous sommes vaincus d'avance. Mais ma

sœur doit être vengée, elle ne peut l'être que par moi et elle le sera.

La jeune fille avait pâli encore.

— C'est inutile, je cède, Monsieur, dit-elle : laissez là votre vengeance; ce que je vous ai dit, je devais vous le dire. Vous êtes seul juge maintenant. Vous trouvez que les torts de Paul peuvent se réparer... Vous croyez que votre sœur peut se contenter de... ce lot... qu'il en soit ainsi.

La jeune fille parlait avec effort. Félix fixa sur elle un regard stupéfait.

— Je vois que vous ne m'avez pas compris, dit-il. Jamais Paul ne consentira à vous quitter.

— Oh! assez, murmura-t-elle, assez, par pitié. Paul me quittera, je vous l'affirme. Il souffrira, c'est vrai, et moi aussi je souffrirai... mais il est quelque chose de plus fort que notre souffrance et notre mutuelle tendresse : c'est la conscience et le devoir. Retournez à Paris, Paul vous rejoindra.

— Je ne puis vous croire, Mademoiselle. Je ne puis partir ainsi. Vous oubliez que mon honneur est engagé dans cette terrible partie.

— Et comment l'oublierai-je, mon Dieu! s'écria la pauvre enfant, rassasiée d'angoisse pendant qu'une larme involontaire roulait sur sa joue. N'est-ce pas mon propre bonheur que je vous offre pour enjeu?

Elle se remit bientôt, par un suprême effort.

— C'est huit jours de patience que je vous demande, Monsieur. Votre but est rempli; à quoi vous sert alors cette triste jouissance de verser le sang d'un homme qui va devenir votre frère?

Félix hésitait encore. Trop égoïste pour comprendre l'abnégation de cette enfant qui se sacrifiait sans reproches et sans cris de haine à un devoir strictement compris, quittant sans hésiter sa route fleurie pour un chemin jonché d'épines, il craignait une ruse, une entente préalable, ce quelque chose enfin, qu'il ne savait pas encore, mais qu'il eût cherché et trouvé dans une position semblable pour tourner la difficulté et conserver les avantages en même temps que le beau rôle. Blanche devina l'indécision du jeune homme. Otant de son doigt l'anneau que Paul y avait passé la veille, elle le lui tendit :

— Portez cette bague de fiancée à votre sœur, dit-elle d'une voix étouffée. Elle lui appartient désormais.

Félix s'inclina très bas, honteux et presque triste de son succès inattendu, embarrassé d'un sentiment nouveau qui ressemblait à du remords.

— Je joue un bien pénible rôle, balbutia-t-il; cependant je vous assure, Mademoiselle...

— Allez, Monsieur, dit Blanche, je vous en prie... Si vous avez des

torts, qu'ils restent entre Dieu et vous ; moi, je vous les pardonne.

Elle se tut, et assista, immuable et pâle, au départ de ce messager de malheur. Puis, quand le dernier roulement se fut perdu dans la nuit, elle reprit le chemin du château, l'esprit flottant, comme dans un rêve, marchant avec une raideur automatique, engourdie par sa douleur et ressentant au-dessus de tout un immense besoin de repos.

Il est de ces moments dans la vie après les surexcitations violentes, quand la tête et le cœur ont été surmenés à la fois, où le cœur domine en maître l'âme affaissée ; où la seule jouissance appréciable et désirée serait de vivre sans y songer, de se laisser vivre en oubliant... Blanche cherchait d'instinct le cœur d'une mère pour appuyer sa tête brûlante, l'amour d'une mère pour la consoler. Et personne ne répondait à son appel, personne ne venait pleurer ces doux espoirs envolés, mesurer l'espace franchi pendant les courtes heures qui séparent l'aurore des derniers instants du jour...

Et le temps marchait, impitoyable ; cette absence prolongée avait donné l'éveil : le général et Paul cherchaient la jeune fille ; mais ce dernier, plus anxieux, parce que tout événement nouveau éveillait en lui de nouvelles craintes, devança son oncle et la rejoignit bientôt. En entendant son nom prononcé par la voix aimée qu'elle venait de promettre d'oublier, Blanche tressaillit, mais la force physique lui revint avec cette douleur vive, coup d'aiguillon dans la blessure qui la remettait en face de la nécessité d'agir.

— Enfin, vous voilà, ma Blanche chérie, s'écria le jeune homme, en passant tendrement le bras de sa cousine sous son bras. Notre père est extrêmement inquiet, savez-vous ? Puis nous avons tant de choses à nous dire !

Blanche retira doucement son bras et, regardant son cousin avec tristesse, elle répondit :

— C'est vrai, Paul, vous aviez bien des choses à me dire... mais vous avez attendu trop tard pour me les dire... Elles peuvent toutes se résumer maintenant... Entre nous deux, il n'y a plus qu'un mot à prononcer, le plus cruel de tous : adieu !...

Paul recula, pâle d'effroi.

— Que dites-vous, Blanche ? balbutia-t-il. Adieu ! vous me dites adieu ?...

— Vous n'avez plus à choisir votre destinée, continua la jeune fille dont la voix s'étranglait de sanglots. Nous devons vivre séparés maintenant... c'est fini... fini...

— Blanche... écoutez-moi...

— Et que pourriez-vous dire, Paul ? Ne vous unissez pas à mon propre cœur contre ma raison et ma volonté. Il ne faut pas chercher

d'excuses, il ne faut pas gagner du temps... il faut partir, partir tout de suite... je l'ai promis.

— Partir, vous quitter! quand je n'aime que vous; c'est impossible; ce serait insensé!...

— Ah! je me suis dit tout cela, reprit la pauvre enfant avec angoisse. Toutes les raisons que le cœur peut trouver, je les ai admises... et combattues. Il n'est pas deux manières de comprendre son devoir, Paul; et ce devoir accompli aide à supporter la douleur. Résignons-nous, faisons du bien autour de nous... tâchons de vivre...

— Ah! vous ne m'aimez pas! fit Paul, éperdu et presque menaçant. Vous vous consolerez... vous êtes déjà consolée!

Blanche releva la tête et le regarda. Il y avait dans ce muet reproche, dans ce dernier regard, une tendresse si profonde et si désespérée, que le jeune homme n'y tint plus.

— Vous êtes une sainte, dit-il; j'étais indigne de vous; et, prenant sa tête à deux mains avec un geste fou, il s'enfuit à travers le bois épais, sans regarder en arrière.

Quelques minutes après le général rejoignait sa fille.

— Tête folle et romanesque, cria-t-il du plus loin qu'il l'aperçut; il vous a fallu conter vos affaires à toutes les herbes des prés, à tous les arbres des bois... on est au troisième ciel, on s'y trouve bien... et on y reste, sans se soucier de ceux qui gardent la maison.

S'apercevant alors de l'absence de son neveu :

— Où est parti maintenant cet absurde garçon? fit-il stupéfait. Tu arrives, il se sauve... sommes-nous définitivement à Charenton, ici?

La pauvre fille se suspendit au bras de son père. Courageuse jusqu'à la fin, ne voulant pas exposer son cousin à une colère dont elle prévoyait la terrible explosion, elle trouva encore la force de dissimuler et de sourire.

— Il ne faut pas gronder, dit-elle. C'est moi qui l'ai envoyé, père, mais rentrons, voulez-vous? Je suis exténuée... et triste.

— Triste! tu es triste, Blanche, à la veille de tes noces!

— Vous croyez donc, père, que cette pensée de n'être plus toute à vous doit me sourire beaucoup?

Le vieillard s'attendrit soudain à cette affectueuse parole.

— Chère enfant, dit-il en pressant les deux mains de sa fille dans les siennes, tu es bien vraiment le précieux trésor de ton vieux père, sa plus belle récompense pour le peu de bien qu'il a fait sur terre. Mais les oiseaux quittent leur nid pour aller sous la garde de Dieu préparer une nouvelle couvée... Il faut suivre leur exemple, ma Blanchette aimée; Paul est beau et charmant, vous serez heureux; je ne pouvais te souhaiter un destin meilleur...

Pendant de longs instants, il continua ainsi, ne voyant pas les efforts de Blanche pour retenir les larmes dont les flots amers l'oppressaient. S'arrêtant à chaque pas, il tournait et retournait le fer dans la plaie avec une barbarie innocente, se lançant à perte de vue dans les projets et les rêves, avec cette ardeur des vieillards qui retrouvent leur vivacité d'enfant, pour cueillir à la hâte, en arrivant au terme du voyage, les quelques fleurs tardives que le soleil couchant fait éclore. Par bonheur pour la jeune fille, qui montait près de lui le dur chemin du Calvaire, le général faisait les demandes et les réponses, parlait et riait tout seul : c'est seulement en arrivant dans le salon éclairé qu'il s'arrêta avec épouvante, les bras étendus.

— Mon Dieu, fit-il, mais qu'a donc cette enfant ?

— Rien, père, murmura-t-elle encore. Pardonnez-lui.....

Et pour la première fois de sa vie, vaincue enfin par la douleur, elle s'évanouit.

III

Dominé par la force d'âme de sa cousine, écrasé par le sentiment de sa faute, Paul subit d'abord sans résistance l'impulsion que la jeune fille lui donnait. Violemment arraché par la succession rapide des événements à cette douce atmosphère de paix et d'amour, dans laquelle il s'était si vite repris à vivre, il tomba dans une sorte de torpeur qui l'empêcha de regarder en dedans de lui et autour de lui. Mais, peu à peu, à mesure qu'il reprenait en quelque sorte possession de lui-même, la douleur de la séparation était surpassée par une colère sans nom contre Félix, à la pensée des souffrances intimes et multiples qu'il avait imposées à Blanche, en faisant jouer à la pauvre enfant le rôle de confidente dans ce drame poignant...

— Ne pouvait-il donc venir jusqu'à moi, au lieu de la torturer ainsi, se disait-il, pendant qu'une sueur glacée lui montait au front. Je suis parti... j'ai cédé comme un lâche... et il était là encore peut-être, l'accablant sous ses mensonges... Pauvre Blanche !... C'est à genoux que j'aurais dû lui demander pardon. Je l'ai quittée froidement... je n'ai pas revu mon oncle... j'avais peur de lui... oui, j'avais peur... car je suis lâche... toujours lâche... Oh ! ai-je été jamais autre chose, grand Dieu !

Après deux heures de ce terrible martyre que l'âme imposait au corps, le jeune homme, brûlant de fièvre, reprit le chemin du Méril. Que voulait-il faire ? Il ne le savait pas lui-même. Ce qu'il savait, c'est que l'inaction, l'incertitude, lui devenaient impossibles. Sa docilité passée le révoltait, et le mot de lâche résonnait sans cesse à son oreille... murmuré par des lèvres moqueuses et invisibles.

La nuit était venue, une nuit orageuse et très noire, quand Paul se glissa dans le parc. A la lueur des éclairs qui se succédaient rapidement et lui montraient les sentiers, il put arriver sur la terrasse, devant le château. Les fenêtres étaient ouvertes, et le général arpentait en tous sens la vaste pièce, qui résonnait des éclats de sa voix, suivi pas à pas dans cette promenade furieuse par le curé, accouru près de son vieil ami prendre la place qui lui était réservée de droit.

Le prêtre laissa longtemps cette colère trop légitime rouler ses ondes agitées, sans lui opposer le plus léger obstacle. Avec ce tact délicat qui sait parler et se taire à propos, il sentait qu'un mot, un geste eussent été de trop devant ce désespoir paternel, qui souffrait bien plus de ses propres torts que de ceux dont il accusait les autres.

— Pourquoi ne l'ai-je pas broyé comme un reptile malfaisant, criait-il, l'œil en feu, et le poing fermé, quand je le serrais dans mes bras avec une tendresse de père?... J'allais à lui, le cœur loyal et confiant. Je lui donnais ma vie, plus que ma vie, en lui offrant cette enfant qui l'aimait... Il a tout perdu, détruit, ravagé... Et c'était mon fils, comprenez-vous, mon fils!... Je l'ai élevé, chéri... que pouvait-il désirer? Que me restait-il à faire pour le rendre heureux? Et vous ne voulez pas que je le méprise, que je le maudisse, que...

Le curé toucha doucement le bras de son compagnon. Ils se trouvaient alors devant le fauteuil de Blanche. Muette d'épouvante, pâle comme une morte, la jeune fille s'était redressée en joignant les mains, et fixait sur son père ses grands yeux bleus agrandis par l'angoisse.

— Mon père, balbutia-t-elle, vous me tuez...

A cette plainte déchirante, une détente soudaine se fit chez cet homme de fer, arrivé au paroxysme de la fureur. Devant son enfant défaillante, qui mourrait peut-être de sa douleur, mais qui mourrait résignée, un immense remords le saisit. Deux grosses larmes jaillirent de ses yeux comme d'une source vive, pleine et spontanée... Il plia brusquement les genoux, et, cachant sa tête grise dans les bras de sa fille, il murmura en sanglotant :

— Pardon, pardon!...

Incapable d'en entendre davantage, Paul s'enfuit de nouveau, mais cette fois sans espoir de retour. En revenant furtivement au Méril, il avait cédé, c'est vrai, à un véritable mouvement de folie. Il marchait en avant sans but arrêté, sans espérance fondée; ces secousses successives dégageaient son âme vraiment noble de son engourdissement égoïste. S'il ne voyait pas clair encore, les lueurs soudaines qui passaient devant ses yeux à demi dessillés suffisaient déjà pour vaincre sa faiblesse et son indécision. S'il souffrait cruel-

lement, il voulait maintenant se sentir souffrir, se sentir vivre. Il voulait, avec une énergie convulsive, partager les souffrances, les soulager, les réparer. Mais quand il eut assisté, spectateur muet et ignoré, à la colère désespérée de son oncle, à l'agonie plus calme et plus navrante peut-être du jeune cœur qui l'aimait tant, le voile acheva de se déchirer; devant le flot de lumière éclairant tout à coup son esprit et sa vie, lui montrant à la fois ce qu'il avait fait, ce qu'il aurait dû faire, l'avenir si doux qu'il venait de briser, l'existence terrible à laquelle il s'était condamné en fournissant lui-même les armes par son silence prolongé, il resta anéanti, ne voulant et n'espérant plus rien. Par un revirement soudain et naturel, il se chargea, juge impitoyable, des torts et des fautes de tous, se condamna sans appel.

« Blanche me méprise, se dit-il; mon oncle m'a maudit. J'ai apporté le trouble et le malheur dans cette maison chérie où tous m'ouvraient les bras. Je suis un misérable, c'est fini! »

Si l'on se rappelle que le jeune homme vivait depuis deux mois d'une vie factice, toute d'excitation et de fiévreuse anxiété, il ne semblera pas étonnant que ce cruel dénouement achevât de le briser. Pendant qu'il revenait à Rennes, inondé de torrents de pluie, aveuglé par la lueur bleuâtre de continuels éclairs, un cercle de fer lui étreignait les tempes. Il souffrait et pensait comme dans un rêve douloureux, et cette souffrance physique lui causait une sorte de joie inconsciente: une seule idée, fixe et tenace, remplissait son cerveau tendu et surexcité. Retourner à Paris, obéir à tout prix à la volonté de Blanche, se mettre, par cette obéissance résignée, au niveau de la grandeur morale de l'héroïque enfant, et regagner ainsi son estime, puisqu'il avait à jamais perdu sa tendresse et détruit leur commun bonheur... Puis mourir après... la mort ne l'effrayait pas, au contraire. Ainsi désormais, chacun des pauvres enfants — tous deux à côté de la vérité — brisait sa vie par une abnégation admirable et inutile; mais ils se plaçaient du moins sur le même terrain. Si cependant Paul avait pu revenir une heure plus tard, près de cette même fenêtre où il venait d'éprouver la plus poignante douleur de sa vie, il eût entendu une conversation bien capable de le consoler en lui faisant espérer une solution bien différente.

Quand Blanche fut sortie du salon, le général, calme et un peu affaissé, tendit la main au curé.

— Nous étions si heureux! soupira-t-il. Quel vent funeste a soufflé sur notre toit!

— Dieu vous laisse du moins votre trésor, général. Il n'est pas beaucoup d'enfants comme Mlle Blanche, sur cette terre.

— Et si le ciel l'attire, balbutia le général avec terreur! Elle aime

son cousin depuis si longtemps. Je voulais ce mariage... je l'ai forcée à n'aimer que lui au monde en dehors de moi. Maintenant, quel coup!... Et pourquoi a-t-il menti d'abord, ce malheureux, comprenez-vous cela, vous, curé?

— Hélas! je comprends trop, général. Il a été faible, entraîné peut-être; puis il a eu peur de son oncle... pardon, mon vieil ami...

— Dites, dites, mon pauvre curé; vous pouvez tout oser aujourd'hui. Vous ne direz jamais tout ce que je pense.

— Mon général, c'est que justement aujourd'hui la vérité est dure... très dure; enfin, vous voulez l'entendre, soit. Vous avez toujours cherché le bien de Paul, dites-vous? qui le sait mieux que moi? Cela n'empêche pas que vous l'avez horriblement mal élevé.

— Mal élevé, Paul? Vous dites que je l'ai mal élevé?

— Vous l'avez trop gâté et trop effrayé en même temps; vous l'avez paralysé par votre puissante volonté, sans stimuler et fortifier la sienne... Il n'a jamais eu d'opinion, vous pensiez pour lui. Il n'a pas d'initiative, vous traciez chaque soir la route où il devait marcher le lendemain. Vous avez vécu pour lui, enfin, sans lui expliquer le pourquoi de chaque chose... Et voyez maintenant les conséquences terribles de ce système. Blanche se sacrifie sans hésiter, parce qu'elle est fière et pure; mais cette enfant courageuse n'en est pas moins une enfant incapable de démêler et de juger les misères et les hontes de la vie; il fallait là l'intervention d'un homme, un jugement froid et sûr.

— Eh! c'est que je n'ai jamais su, moi, juger froidement.

— Voilà justement le mal, mon vieil ami. Paul vous aime, mais il vous craint. Sa malheureuse nature l'a jeté dans une intrigue que je ne connais pas, mais qui est évidente... Avec un peu d'énergie il se fût tiré seul d'affaire. Avec un peu de confiance, il nous eût permis de le sauver.

— Mais que faire? que faire?

— Rien, général, attendre et profiter de cette expérience cruelle. Blanche est noblement douée. Elle a du courage, et votre aide lui sera précieux, si vous restez bon et doux. Ne froissez pas son cœur qui saigne encore, en accablant Paul de vos malédictions. Vous ne détruirez pas en un jour une tendresse que vous avez mis toute une vie à faire naître. Laissez le temps agir, et croyez avec moi, si vous pouvez, qu'il y a dans l'inépuisable trésor du ciel des grâces réservées aux âmes d'élite...

Cette morale douce et ferme eut pour résultat favorable de laisser pleurer Blanche en paix, sans qu'elle eût à redouter les terribles regrets et les farouches consolations de son père. La pauvre enfant

eût versé des larmes bien autrement amères si elle eût retrouvé le miroir magique que les fées prêtaient autrefois aux mortels, leurs amis, et dont elles nous privent aujourd'hui, je ne sais pourquoi. Elle aurait pu voir d'abord, dans le cristal enchanté, un voyageur connu et aimé trembler de fièvre toute une nuit, tour à tour brûlant et glacé, dans un wagon solitaire, soutenu seulement par la force factice que cette fièvre continue lui donnait. Elle eût vu Paul, arrivé à Paris plus malade encore, dominer l'éblouissement soudain qui le rejetait sur les coussins de la voiture, pour se faire conduire, sans une minute de répit, à la demeure de sa fiancée. Dans cet hôtel désert, il fut reçu par les domestiques seuls, avec une narquoise surprise. Pas un des membres de la famille n'était là pour tendre les bras à l'enfant prodigue revenant au bercail. Paul s'assit, frissonnant et pâle, et attendit sans se rendre compte de son attente. La mémoire lui échappait, un brouillard confus enveloppait ses idées, à mesure que son malaise augmentait dans des proportions effrayantes. La clarté du jour irritait péniblement ses yeux, et il ne relevait pas sans effort ses paupières alourdies. Un valet, qui passait près de lui, dit en ricanant à son camarade, d'un ton à peine contenu :

— Il s'est bien soigné cette nuit, l'ancien futur ! en voilà une tête !...

Paul rougit de colère et se leva.

— Ils me croient ivres, murmura-t-il... mon Dieu, que je souffre !

Il se fit cependant conduire à son cercle préféré, espérant y trouver Félix, voulant du moins annoncer son mariage à tous, prouver à Blanche qu'il se soumettait... jusqu'à la mort.

Les salons étaient presque vides ; seuls, trois joueurs de whist obstinés, un vieillard et deux jeunes hommes, occupaient encore une des tables. Tous trois connaissaient Paul et accoururent joyeux à sa rencontre. Mais ils s'arrêtèrent stupéfaits devant cette figure livide, qui s'efforçait de sourire, pendant que tous ses traits portaient l'empreinte d'une souffrance aiguë.

— Paul, dit enfin le plus âgé des joueurs, vous souffrez. Êtes-vous malade, mon enfant ?

— Mais non, balbutia-t-il, en tombant sur un fauteuil. Je suis très bien... je venais... je viens vous annoncer mon mariage. Vous savez ?...

— Ah ! très bien, reprit le vieillard, en lui serrant de nouveau et chaleureusement la main. Je connaissais depuis longtemps les projets du général. Il doit être bien heureux, le vieux brave, de vous donner cette charmante Blanche...

— Non, non, pas Blanche, fit-il avec effort. Ce n'est pas Blanche que j'épouse, c'est Fernande, Mlle Fernande Donneau.

— Vous épousez Fernande? c'est sérieux? je croyais ce mariage rompu depuis longtemps, excusez-moi...

Il y eut un silence pesant et glacé. Les deux jeunes gens se regardaient.

— Qu'y a-t-il donc? fit enfin Paul, secouant une fois encore sa torpeur.

— Il y a... tenez, mon cher, nous sommes trois ici très perplexes et malheureux. Votre retour semble prouver que vous aimez cette jeune fille, alors nous n'avons rien à dire. Mais pourtant c'est dur de se taire, très dur.

— Voyons, Paul, je sais que vous ne me pardonnerez jamais ma brutale franchise, si vous épousez Fernande; mais j'ai horreur des dénonciations anonymes, et je ne puis mentir. Si vous pouvez rompre encore, si votre cœur, votre honneur ne sont pas engagés, rompez, rompez vivement. Ces gens sont indignes de vous, complètement indignes... Nous voyions tous une plaisanterie dans cette liaison, sans quoi... Comment n'avez-vous pas saisi cette comédie, qui en est au moins à la troisième représentation... et dont le succès et le gain doivent être un mari pour Fernande?

— C'est impossible! murmura Paul, qui gardait à peine la force de comprendre.

— C'est si vrai que la mère, la sœur et le frère sont partis pour Bade, et s'occupent à cette heure même de monter leurs petits décors pour faire une nouvelle dupe... susceptible de vous remplacer au besoin; allez chez eux, vous verrez... que vous ne verrez personne...

Paul attira une table près du feu, car il grelottait; puis les yeux obscurcis, à demi fermés, la main tremblante, il écrivit ces quelques mots :

« Mon oncle... je suis bien heureux... je meurs... Dites à Blanche... »

Ce fut tout. La plume s'échappa de ses doigts, et il se renversa en arrière.

Ce ne fut qu'après deux jours d'alternatives et d'espoir, que les amis du général, voyant son neveu mourant, seul et abandonné, se décidèrent à lui envoyer la pensée suprême tracée par le jeune homme au moment où il sentait la vie lui échapper, en joignant à ce dernier adieu une explication complète et les plus effrayants pronostics d'avenir.

Le général, ce matin-là, venait d'entamer avec sa fille, d'une voix tremblante et adoucie, le sujet qui lui tenait au cœur.

— Mais, ma pauvre Blanche, dit-il, que vas-tu faire à présent? Je hais l'état de vieille fille. Il ne te convient pas du tout.

— A moi non plus.

— D'un autre côté, je te connais. Tu crois difficilement qu'il existe d'autres hommes infiniment meilleurs que ce malheureux.

— Mon père, fit Blanche en pâlissant.

— Non, non, je ne l'accuse pas, ma petite fille, je ne dis rien. Après ce qu'il a perdu, il est à plaindre aussi, je le plains, même... tu vois?... mais je voudrais que tu fusses assez raisonnable pour l'oublier, et... hum!... pour le remplacer... plus tard.

La jeune fille essaya de sourire.

— Si vite que cela, père? dit-elle... Puis, venant appuyer câlinement sa tête blonde sur l'épaule du vieillard, elle ajouta : Je vous comprends et je vous aime, mon père chéri, ayez patience, laissez faire le temps, laissez-moi prendre possession de ma douleur... Vous m'aviez fait la vie trop douce... Je tombe de bien haut... et je me retrouve, éperdue et glacée, comme si j'entrais dans un souterrain obscur et froid au sortir d'un jardin rayonnant de soleil. L'air manque un peu à ma poitrine, la lumière à mes yeux... et l'espoir à mon cœur, je m'y ferai, père...

Le général se leva brusquement, il étouffait.

— Voilà le facteur dit-il, attends-moi, je reviens.

Restée seule, la jeune fille se replia sur elle-même, et, les mains jointes, les yeux fermés, elle rêva tristement à ses jours de bonheur si vite disparus. Comprenant mieux alors les incertitudes et les terreurs de Paul, elle l'aimait, et le plaignait plus encore, tant il est vrai que l'amour vit souvent de ce qui devrait le tuer... Elle l'avait renvoyé loin de ce cher nid où leur place était préparée à tous les deux; il avait fui docilement, c'était bien, sans doute... Mais... malgré la vaillance de son jeune courage, elle courbait la tête sous une douleur sourde, lancinante, en se voyant si vite et si fidèlement obéie... A travers ses paupières fermées, elle regardait au loin dans cette grande ville inconnue qu'elle détestait d'instinct; ce n'étaient plus pour elle les tendres égards, plus pour elle les douces paroles... Paul, à demi consolé déjà, pressait et embrassait les mains de sa fiancée triomphante, comme il avait un seul jour baisé et pressé les siennes... Et le flot amer, grossi à chaque minute nouvelle de regrets et de souvenirs nouveaux, inondait le cœur aimant, suspendait les larmes aux cils abaissés, et rendait la jeune fille plus charmante encore... Car il est vrai qu'à vingt ans la souffrance même est une grâce quand elle n'a pas trop pesé sur le cœur.

Une exclamation brève de son père la fit soudain tressaillir. Le vieillard, qui revenait lentement, chargé de lettres et de journaux, avait laissé tomber tout le reste, sauf une seule dépêche qu'il lisait et relisait, les sourcils froncés, les mains tremblantes.

— Qu'y a-t-il père? cria Blanche, effrayée.

— Rien du tout, parbleu! La Bourse qui a monté! une sotte affaire d'argent. Cela ne te regarde pas. Je vais demander au curé.

Il était déjà parti, et la jeune fille entendit longtemps son pas pressé et inégal sur le gravier du parc. Sortant alors, elle ramassa l'enveloppe oubliée et froissée, et voyant le timbre de Paris, cette écriture inconnue et tourmentée, elle laissa retomber ses bras avec un muet désespoir. Sa nourrice la regardait, navrée.

— Vous êtes bien jeune pour tant souffrir, ma pauvre petite, dit-elle avec un respect attendri.

— Des nouvelles de bourse, murmurait Blanche, jamais une perte d'argent n'a ainsi bouleversé mon père.

— Votre père ment, Blanche, — et il ne sait pas mentir.

— Ah! nourrice, alors Paul est malade... il est mort peut-être! mais non, reprit-elle, avec un élan de confiance sublime. S'il était mort ainsi, loin de moi, quelque chose me l'aurait dit au cœur.. Dieu ne peut pas vouloir cela... Je me suis résignée... Je me résigne à tout! Mais je veux qu'il vive et qu'il soit heureux!

Elle réfléchit une seconde encore, puis s'enveloppant la tête d'une mantille de dentelle, elle partit à son tour :

— Je ne puis supporter cette torture de l'attente, dit-elle : mon père est incapable de garder longtemps un secret, je vais le retrouver.

Pendant ce temps, le général arrivait, haletant, au presbytère et trouvait le curé lisant son bréviaire et se reposant sur un banc ombragé. Il ôta le livre des mains du prêtre, et jeta la lettre fatale devant lui; puis, essuyant sa figure baignée de sueur :

— Voilà, dit-il. Que faut-il faire?

Le curé lut d'un regard.

— Pauvre Blanche! dit-il.

— Oui, pauvre Blanche, moi, je ne tiens pas à la vie de ce lâche enfant... il peut bien mourir... seulement la situation, les difficultés...

Il se jeta tout à coup dans les bras du curé :

— Mais dites-moi donc que vous ne me croyez pas... fit-il avec colère.

— Je ne vous crois pas du tout, dit le prêtre avec douceur.

— Vous savez bien que je mens comme un vieux misérable. Je suis dans l'enfer depuis que j'ai reçu cette nouvelle. Toutes les fibres de mon cœur sont remuées et je donnerais mon inutile reste de vie pour sauver la sienne... car... c'est mon fils, enfin... c'est mon fils, et vous l'avez dit l'autre soir, j'ai péché plus que lui.

— Il faut partir, général; partir d'abord, et pardonner. Puis... s'il est temps encore, il faut savoir obtenir une explication franche

et claire, et tirer doucement et sagement le meilleur parti de la situation.

— S'il faut de la sagesse et de la douceur, vous n'avez qu'à venir avec moi, curé, fit humblement le vieillard; je n'ai guère ces habitudes-là.

— Vous vous calomniez, mon ami. Pour tout ce qui touche le cœur, vous êtes inimitable... et il ne vous faudra que de la tendresse et de la bonté près de ce malheureux enfant. Et Blanche, l'avez-vous préparée ?...

— Ah oui! préparée!... j'en étais bien capable! je n'ai rien expliqué du tout; je lui ai crié par la fenêtre je ne sais quelle absurdité, que j'avais perdu à la Bourse.., que j'allais vous demander conseil.

Malgré la gravité des circonstances, le curé ne put retenir une exclamation.

— Un conseil à moi, sur des questions de Bourse! O général, c'est par trop invraisemblable!

— Croyez-vous que j'aie cherché mes mots... mais la voilà!... cachez-moi, curé. Je me fais l'effet d'un bourreau...

La jeune fille arrivait en effet. En voyant son père s'enfuir littéralement devant elle, elle renonça à le poursuivre, et tomba défaillante sur une des chaises de paille du parloir, en cachant dans ses mains son charmant visage baigné de larmes... c'est là que le prêtre vint la retrouver.

— Ma chère fille, dit-il avec fermeté, vous allez avoir besoin de beaucoup de courage... soit que Dieu vous garde l'ami coupable et repentant dont la vie est en péril, soit...

— Ah! Dieu soit béni, il n'est pas mort! s'écria la jeune fille dont les joues reprirent une teinte rosée.

— Il n'est pas mort, Blanche... mais le danger est grand! Votre père court près de lui, il voudrait avoir des ailes, le cher vieillard... Tout ce qu'il sera humainement possible de tenter, on le tentera. Vous, pauvre enfant, priez et pleurez, les larmes soulagent; les vôtres sont trop pures pour n'être pas bénies.

Pendant les trois jours qui suivirent, la jeune fille reçut régulièrement en vingt-quatre heures trois dépêches d'un laconisme effrayant. Le général, pris entre ses deux affections les plus chères, tourmenté et malheureux à en perdre l'esprit, était incapable d'un effort plus grand. Au matin de la troisième nuit qu'il passait à Paris, ne quittant pas le lit de son neveu dont on attendait le dernier soupir, il se jeta en fureur sur le médecin, à bout de science et de consolations, et lui secouant les bras :

— Sauvez-le donc, fit-il, il ne peut pas mourir, cet enfant... en

trois jours! à vingt ans! il est fort, vigoureux! je ne l'ai jamais vu malade!

— Hélas! général, c'est la maladie des forts! elle pardonne plutôt aux constitutions délicates.

— Ainsi, il va mourir... c'est sûr, vous en êtes sûr?...

— Sûr! non, général; heureusement, ces tristes choses ne s'affirment pas. Nous avons la nature, la constitution du malade..., le hasard d'une crise nouvelle...

— Oui, reprit le vieillard, tout ce qu'on appelle l'aide de Dieu... je n'y crois pas, moi. Je ne crois qu'à la fatalité qui nous saisit sur terre aussitôt que le malheur nous y jette... et à l'exécrable mort qui laisse l'inutile vieillard pour prendre l'homme jeune et aimé...

Il retourna près du lit de Paul, le délire avait cessé. Plongé dans la complète atonie qui suit ces violents accès, le jeune homme semblait mort déjà; un souffle à peine perceptible glissait à travers ses lèvres; son front paraissait si pâle sous ses cheveux noirs en désordre, que le vieillard, épouvanté, courut après le médecin, et le ramena de vive force dans la chambre du malade.

— Je veux savoir... dit-il sourdement, est-ce fini? voyons, vite, vite.

Après un nouvel examen, la physionomie du médecin s'éclaira. Emmenant le vieillard le plus loin possible, et lui recommandant du geste un silence absolu :

— Il n'y a plus de fièvre, dit-il, le sommeil est très calme, et si ce sommeil dure deux heures, nous pourrons tout espérer.

Incapable de parler, le général saisit le docteur par le cou, et l'embrassa à l'étouffer.

— On ose parler des émotions du champ de bataille, dit-il, en s'épongeant le front! Ce n'est rien, croyez-moi, rien du tout. Des roses, voilà que j'ai faim maintenant et envie de dormir. Où donc est le vieux fou qui disait tout à l'heure que Dieu n'est pas bon?... Si je le retrouve, je l'étrangle... N'est-ce pas, mon cher médecin, s'il recommence, nous l'enfermerons?... ah! comme j'aime tout le monde!...

. . . .

Le lendemain matin le courrier apportait à Blanche la missive suivante, qu'elle décacheta avec une impatience fiévreuse, et dévora des larmes de joie dans les yeux :

« Ma pauvre fille, c'est une ridicule histoire. Le plus coupable, vois-tu, c'est encore moi, et comme je ne puis l'avouer qu'à toi seule, il faut que tu pardonnes... à tout le monde... De plus, ce sot personnage, ton futur mari, s'était mis en tête de mourir pour contrarier ceux qui l'aiment. Ne pleure pas, petite Blanche, il en revient,

mais si doucement que mon vieux sang bout d'impatience. Amène nourrice, et venez le soigner. Je jure et je remue malgré moi dans cette chambre étroite et je fais une garde-malade pitoyable. Puis, pour tout dire, ma bien-aimée, ton vieux père meurt d'envie de t'embrasser !... »

Que dirions-nous de plus, le bonheur n'a pas d'histoire. Quand Paul, en retrouvant la raison vit le doux visage de Blanche, penché sur lui, à la place des visions effrayantes que la fièvre avait si longtemps évoquées, la mémoire lui revint, et avec elle une sensation de paix si grande, de bonheur si complet, qu'il ferma les yeux, craignant de faire disparaître ce rêve heureux, s'il osait le regarder en face.

— Eh bien ! eh bien ! dit le général de sa voix rude : on se pâme encore. Assez comme ça. Tu ne rêves pas, c'est Blanche en personne... et moi qui te l'amène... et nourrice qui sucre la tisane... la famille au complet... Et le curé, brochant sur le tout, qui nous attend là-bas...

Paul ouvrit les yeux de nouveau, et prenant la main de sa cousine :

— Est-il possible que vous me pardonniez ainsi, chère bien-aimée ? balbutia-il. Je vous ai tant fait souffrir !

La jeune fille se pencha vers lui, toute sérieuse, et, posant sa petite main sur la tête chérie qui s'inclinait si faible encore, elle lui donna, par cette muette caresse, le pardon qu'il demandait.

Louis Joubert.

PAUL-ÉMILE BOTTA

Paul-Émile Botta, dont le nom s'associe à la découverte de l'antique Ninive, naquit à Turin, le 6 décembre 1802.

Sa mère, Antoinette de Vierville, qu'il perdit de bonne heure, portait un nom qui révèle une origine française; son père Charles Botta s'était fait, en Piémont, dès l'âge de vingt-trois ans, une réputation dans les sciences et dans les lettres. Comme beaucoup de ses compatriotes, il rêvait dès lors l'indépendance de l'Italie et son unité fédérative. Lorsque la république française s'empara du Piémont et voulut l'organiser, l'opinion publique désigna Botta comme membre du nouveau gouvernement. Les lettres, les sciences, l'instruction publique, furent l'objet de toute sa sollicitude. Les mesures qu'il prit à cette époque subsistent encore, malgré les révolutions qui se sont succédé, et son court passage aux affaires a laissé une empreinte que le temps n'a point effacée.

Bientôt les armées étrangères reprirent un moment le dessus en Italie, et Charles Botta, qui comptait sur la France pour l'avenir de son pays, s'enrôla comme médecin sous le drapeau français. Ses espérances furent déçues, car l'empire s'annexa le Piémont. Alors il fut élu membre du Corps législatif, dont il fit partie jusqu'en 1814, époque de nos désastres. La France l'avait adopté dans ses jours de puissance et de gloire : il voulut lui rester fidèle après ses malheurs. Il sollicita et obtint des lettres de naturalisation.

Pendant ses fonctions législatives, il rêvait ce qu'il avait toujours espéré pour son pays natal; et, mû par cette pensée, il écrivit et publia l'*Histoire de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.* C'était pour lui un soulagement à des illusions perdues. D'autres ont retracé cette histoire avec un éclat de style plus grand peut-être, mais aucun ne l'a surpassé au point de vue de la vérité historique et de la précision des faits.

En 1817, la Restauration, animée du désir de donner un nouveau lustre à l'instruction publique, attirait à elle les hommes distingués par leur mérite et leur caractère. Elle nomma Charles Botta recteur

de l'Académie de Rouen. Sa nomination porte deux signatures qui dispensent de tout éloge : Royer-Collard et Georges Cuvier.

Bientôt aussi l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen voulut le compter parmi ses membres. M. Chéruel, notre compatriote, bien digne d'apprécier Charles Botta, nous dit en parlant des sujets divers et élevés que le recteur traita devant ses confrères : « Je ne puis oublier l'impression que produisit sur nous ce « vieillard illustré par son rôle politique et l'élévation de son intel- « ligence. L'éclat et la douceur du regard, la hauteur du front, l'air « de noblesse et de dignité affectueuse, tout en lui annonçait une « de ces supériorités qu'on accepte volontiers, tant elles sont tem- « pérées par la bonté et l'affabilité [1]. »

M. Botta, en venant à Rouen, y amena son fils Paul-Émile, à peine âgé de treize ans, et l'envoya au collège comme externe. Nous n'étions pas dans la même classe, je venais derrière lui ; mais on se voyait en traversant la cour d'entrée.

La tête de Botta, qui tenait de l'antique, son teint un peu méridional, son œil vif, mais rêveur, la simplicité de sa mise, son nom enfin, tout en lui m'avait frappé, et je ne sais quel instinct secret et curieux m'attirait vers un nouveau venu que je ne connaissais pas et avec lequel, cependant, j'aurais voulu faire connaissance. Elle se fit spontanément, d'une manière originale et digne de vrais écoliers. En ce temps-là les externes allaient en classe assez souvent à jeun, et lorsqu'à dix heures du matin ils franchissaient la barrière avec la rapidité de l'éclair et la rage de la faim, ils trouvaient à la porte du collège une vraie providence, Tartinet, qui les laissait piller son âcre pâtisserie, et leur faisait crédit. J'en usais, comme d'autres, pour m'en aller au plus vite. Un jour qu'il me rappelait ma dette, d'un ton plus amer encore que ses gâteaux, Botta, qui ne m'avait jamais parlé, et, comme moi, prenait à même le panier, acquitta cette dette sur-le-champ, sans me laisser le temps de m'acquitter moi-même. Touché du bon procédé, je voulus reconduire Botta jusque chez lui et, comme à cet âge on se lie facilement, il me proposa de me présenter à son père, que je vis entouré de livres et de journaux. J'ai su depuis qu'il composait alors son *Histoire de l'Italie de* 1789 *à* 1814. Cet excellent homme me fit le meilleur accueil, embrassa son fils et moi, m'engageant vivement à venir le revoir, me disant avec attendrissement que ce fils avait perdu sa mère, que ses frères étaient bien loin, qu'il n'avait encore aucun vrai camarade. Je lui promis de l'être et me sentis heureux de le devenir. De là date notre camaraderie, puis notre intime amitié.

[1] Précis analytique de l'Académie de Rouen.

De retour à la maison, je parlai à ma mère de mon nouvel ami, qu'elle désira connaître. Les mères ont le cœur tendre et l'esprit prévoyant. Elles ne demandent pas mieux que d'étendre le cercle de leur famille en y faisant entrer les amis de leurs enfants ; elles leur préparent ainsi pour l'avenir des liens d'affection et de dévouement. Le temps ne les brise que trop vite ; cependant, en dépit des années, et des courants contraires de la vie, il en reste toujours quelque chose au fond des cœurs. Celui de Botta était d'or, mais une mère lui avait trop tôt manqué ; il n'avait vécu que dans la société d'un père très laborieux et un peu solitaire. De là peut-être, chez lui, une timidité excessive vis-à-vis des femmes, timidité qu'il ne put jamais vaincre complètement, quoiqu'il fût bien de sa personne, agréable à entendre, et que cette timidité même le rendît intéressant. Les premières invitations de ma mère furent donc sans succès. Le temps seul put les faire accepter.

Pour peindre la timidité d'un homme qui devait un jour fréquenter les peuples les plus divers, honorer la science par ses découvertes, représenter la France à l'étranger, qu'il me soit permis de raconter une anecdote presque enfantine. On pourra l'excuser, puisque nous n'en sommes encore qu'au jeune âge de Botta.

Son père occupait un appartement au deuxième étage, près des boulevards de Rouen, en face d'un assez beau jardin. Au premier étage, vivait une mère avec ses deux filles, qui étaient jolies, gracieuses, élégantes. Elles faisaient l'ornement des salons de cette époque. Botta ne descendait jamais l'escalier, sans en avoir, d'un œil inquiet, sondé la profondeur, sans avoir prêté l'oreille au moindre frôlement de robe qu'il pouvait soupçonner, sans s'être assuré, enfin, qu'il ne rencontrerait pas sur son chemin le couple charmant qu'il fuyait, même par la pensée.

Cependant, un jour où le pied léger de ces dames ne s'était pas fait entendre, où la porte de leur appartement était peut-être restée entr'ouverte, le malheureux s'avise de descendre son deuxième, et entrevoit sur le palier les jolies tailles de nos jeunes personnes. Pour remonter il est trop tard ! Que faire ? Il enfourche la rampe de l'escalier et glisse comme une ombre jusqu'à la dernière marche, d'où il va se cacher sous un buisson du jardin. Ces dames effrayées rentrent chez elles, se demandant si elles ont eu une vision mystérieuse ou si un malfaiteur s'est échappé de la maison. Elles en furent quittes pour la peur, et la cause de cette alerte leur resta inconnue jusqu'au jour où elles l'apprirent de moi ; mais alors Botta traversait les mers et pouvait sans trouble contempler les mille beautés de l'Océan.

Ce genre de timidité eut une grande influence sur son avenir.

Plein de bonne humeur, d'esprit, de gaieté avec ses camarades, aimé de tous parce qu'il était affectueux et modeste, incapable de jalousie, désirant le succès des autres sans l'envier pour lui-même, tant le travail lui était facile, tant sa pensée allait au delà des devoirs du collège, Botta avait parfois des accès de tristesse et ne les cachait pas. Ma timidité, disait-il, doit me barrer le chemin de la vie. Nous sommes trois enfants. Mon père est sans fortune, je ne veux à aucun prix lui être à charge. Quelque métier que je fasse, il faut vivre avec le monde, entrer dans les familles, leur inspirer confiance et surtout conquérir l'estime et l'amitié des femmes. Je me sens incapable de remplir ce rôle bien simple, mais au-dessus de mes forces. Que devenir? Où aller? En Orient, si Dieu le veut, si mes ressources me permettent d'arriver jusque-là. Voilà ma destinée, mon unique espoir comme refuge. Là, au moins, les femmes ne dominent pas, et je ne serai point l'esclave de leurs caprices, tremblant devant elles, fuyant leur approche. La Normandie, si belle qu'elle soit, est une terre humide et froide. Né sous un climat plus chaud, j'ai besoin de soleil. La Normandie est la terre classique de l'industrie et du commerce; elle m'a adopté, j'y ai passé mes jeunes années, je l'aime donc; mais, pour le commerce, pour l'industrie, il faut avoir le sentiment de l'intérêt, l'amour du gain, et je ne sens en moi rien de pareil. La chaleur, quelques gouttes d'eau, les souvenirs de mon père et de ma jeunesse, cela me suffit avec l'idée de Dieu qui ne m'abandonnera jamais.

Je tâchais de dissiper ces nuages chez Botta, qui avait l'âme trop élevée, le cœur trop pur, pour tomber dans l'abattement, et comme j'adorais la promenade, comme j'étais, par tempérament, digne de l'école buissonnière, amateur des courses variées et soudaines, je faisais trêve à la tristesse passagère de mon ami en l'entraînant vers ces côtes admirables qui entourent la ville de Rouen et où l'on peut faire des excursions sans limites, rencontrant toujours de grandioses paysages ou de charmants petits tableaux ignorés de la foule. Volontiers encore, je le menais au jardin de mon père, situé au mont Gargan, sur le penchant de la côte Sainte-Catherine. Que de fois, en gravissant les sentiers du jardin, nous avons dit avec le poète latin, quand les arbres gémissaient battus par les vents :

Aut aquilonibus
Querceta Gargani laborant.

C'étaient là nos courses habituelles; mais, lorsque venaient des jours fériés, jours chers aux élèves, nous allions, à Fontaine-Guérard, abbaye fondée au onzième siècle, au pied d'une forêt d'où s'échappe une source limpide et abondante.

Sous les longues galeries de voûtes en ruines, aujourd'hui disparues, Botta aimait, le soir, en entendant le bruit monotone des eaux, à promener ses rêves mélancoliques, se disant qu'un jour peut-être il trouverait en Orient des ruines bien autrement antiques qui lui donneraient un abri. Il y a trouvé un monument pour la science et une renommée qu'il ne cherchait pas !

Cependant Botta achevait son cours de philosophie et avait pour professeur M. Bouillet, l'auteur du célèbre Dictionnaire. M. Bouillet, tout jeune encore, sortait de l'École normale. Plein d'ardeur pour la doctrine du spiritualisme, qui était alors à son apogée, entraîné par une parole persuasive et brillante, il avait le mérite bien rare, presque inouï au collège, de suspendre pendant quelques instants le départ de ses élèves quand la cloche avait sonné. Ce fut sous un tel maître, que Botta, qui n'avait que médiocrement apprécié les fleurs de la rhétorique, se sentit transporté dans de nouvelles régions, dont il n'avait soupçonné ni l'élévation ni la grandeur. M. Bouillet, arrivé à une position importante dans l'Université, aimait plus tard, quand j'allais le revoir, à me parler de son ancien élève. Il conservait de lui un tendre souvenir et lui eût consacré quelques pages s'il lui avait survécu.

Tout en suivant les cours du collège, Botta cherchait, sans professeur aucun, à s'initier aux premiers éléments de la langue et de l'écriture arabe. Il se disait qu'avec la connaissance de cette langue et quelques notions de médecine il pourrait trouver son existence dans des pays où l'art médical est presque ignoré, où une guérison heureuse est considérée comme une merveille.

Il entra donc à l'École préparatoire de médecine à Rouen et y suivit les cours de MM. Blanche et Flaubert, dont les noms sont restés chers à la population rouennaise.

Par suite des réactions qui se manifestent trop souvent, M. Botta père, quoique absolument étranger à la politique, fut révoqué de ses fonctions de recteur vers la fin de 1822, et son fils Paul-Émile dut le suivre à Paris. Il y arriva, n'ayant pour toute perspective que la nécessité d'une carrière. Heureusement pour lui, M. de Blainville, devenu plus tard le digne successeur de Cuvier à la chaire d'anatomie comparée, appartenait à la Normandie par sa famille et ses souvenirs. Il s'y était lié avec M. Botta père et aimait son fils Paul-Émile, jeune élève qu'il avait su apprécier et qu'il considérait comme un compatriote. Ce fut sous les yeux du célèbre naturaliste que Botta poursuivit ses études.

En 1826 il n'était question au Havre que de l'armement d'un grand navire, le *Héros*, qui devait faire un voyage autour du monde, disaient, avec un certain orgueil, les commerçants de cette place.

L'armateur était M. Martin Laffitte, frère du célèbre banquier Jacques Laffitte.

Le *Héros*, construit à Bordeaux, avec un soin extrême, était digne du nom qu'il portait. Il était armé de douze canons, quoique sa destination ne fût que commerciale, et faisait l'admiration de ses pacifiques visiteurs. Trente hommes choisis parmi l'élite de la population composaient l'équipage. Le commandement en avait été donné au capitaine Duhaut-Cilly, ancien officier de la marine impériale, qui, comme le capitaine Baudin, avait cessé de servir sous la Restauration. Pour l'équipage relativement nombreux du *Héros*, il fallait plus que la boîte à médicaments dont les capitaines marchands sont les distributeurs plus ou moins compétents. Les règlements exigent un chirurgien. A terre, les matelots lui donnent un nom qui sent le mépris [1], mais, à bord, lui décernent respectueusement le titre de docteur. Grâce à M. de Blainville, Botta, qui n'était pas encore docteur, figura sur les rôles de la marine en qualité de chirurgien.

Quelle bonne fortune pour lui ! Cent francs par mois, la nourriture, des climats chauds, un lointain voyage, la satisfaction de ses goûts pour l'histoire naturelle, enfin point de dames à bord ! Tout lui souriait, n'était le chagrin de quitter son père âgé et des amis qu'il ne reverrait peut-être plus. Nos trente matelots, tous gaillards à bonne mine, jetèrent un mauvais œil à Botta lorsqu'il le virent sur le pont du navire. Maigre, effilé, timide, ils le prirent pour un bon à rien, incapable de boire un verre de rhum et de couper avec aplomb un bras ou une jambe. Botta jugea, de son côté, que ces gens-là se portaient trop bien pour qu'ils eussent jamais besoin de son ministère. Heureusement venait avec lui un énorme colis, et lorsque les matelots, aussi enclins au plaisir que peu soucieux du péril, en virent sortir un violoncelle, leur impression changea. Ils furent ivres de joie. Danser à la mer comme on danse au pays, quel bon remède pour le chagrin ! La nostalgie n'était plus à craindre. Tel fut, en effet, le seul remède que, pendant plus de trois ans, employa le jeune docteur pour soulager ses malades. La boîte à médicaments revint intacte au port d'embarquement, prête à partir pour un autre voyage.

Le *Héros* quitta le Havre le 8 avril 1826 et arriva à Rio-Janeiro le 26 mai, d'où il releva pour Callao. De là, après diverses escales, il partit pour les côtes de la Californie, ce riche pays qui semble être aujourd'hui aux portes de Paris et qui était alors bien peu connu, au moins dans le monde des affaires. Il était, de fait, possédé par les missionnaires espagnols qui avaient porté là comme ailleurs les premiers éléments de la civilisation. Ils s'efforçaient de conquérir les

[1] Carabin.

indigènes avec les paroles de l'Évangile et non par le fer, le feu et les liqueurs fortes dont les Américains du Nord ont fait un si libéral usage. Les missions espagnoles donnaient alors une généreuse hospitalité aux rares voyageurs qui s'aventuraient dans une contrée presque vierge et encore à l'abri des excès qu'enfanta plus tard la soif de l'or. Je pourrais faire un volume des lettres que m'écrivit Botta, des descriptions qu'il me fit sur la puissance végétale du pays, sur la hauteur incroyable des arbres à l'abri desquels il se reposait, lorsque, en qualité de naturaliste, il cherchait, pour le Muséum, des plantes, des oiseaux, des insectes. Mais un major prussien, en possession, pendant son passage à Rouen, de ma chambre et de mon secrétaire, a brûlé, non par méchanceté, mais avec le sans-gêne du vainqueur, ces lettres précieuses pour moi, et pour lui bonnes tout au plus à allumer des pipes.

Des côtes de la Californie, le *Héros* fit voile pour les îles Sandwich, où le capitaine Cook, l'illustre navigateur, a trouvé la mort dans un combat avec les sauvages.

Ces îles, plus encore que la Californie, étaient à l'état primitif, lorsque Botta les visita. On n'y comptait que des indigènes. Les Anglais, qui y règnent aujourd'hui sous le nom d'une reine, avec le simulacre d'un gouvernement constitutionnel, dont ils font seuls partie, s'en étaient peut-être arrogé la possession officielle, mais n'y étaient pas implantés. Botta, après avoir visité ces îles, écrivit un mémoire sur la flore du pays, sur sa constitution géologique, sur les avantages qu'un jour la France pourrait en retirer; mais nous n'avons pu jusqu'ici mettre la main sur ce mémoire.

Enfin, le *Héros* arriva à Canton le 27 décembre 1828. Là, le capitaine Duhaut-Cilly pria Botta de pratiquer une opération difficile sur un matelot anglais. Elle réussit à merveille. Cette cure donna à l'équipage du *Héros* une haute idée du jeune chirurgien qui n'avait pas encore été mis à l'épreuve. Botta aimait mieux recueillir des plantes ou jouer du violoncelle qu'exercer son métier sur les pauvres humains. Il eût bien fait de s'épargner lui-même; car ce fut en Chine qu'il contracta la funeste habitude de fumer l'opium. Cette plante lui causait des rêves enchantés, lui faisait revoir la patrie absente; mais trop tôt viendra le jour où elle prendra une terrible revanche, où une désolante réalité succédera aux rêves heureux. Écartons pour le moment de tristes pressentiments et revenons au voyage. Le *Héros* rentra au Havre dans les derniers jours de juillet 1829. Pour cette époque, c'était une grande tentative commerciale. De ce côté y eut-il des succès? Nous l'ignorons; mais, au point de vue de la santé, elle fut des plus heureuses. Au retour, pas un seul homme ne manquait à l'appel. Tous étaient bien portants.

La musique et la danse, en traversant les mers, avaient chassé devant elles les germes de la maladie.

Jamais Botta n'avait été si riche que lorsque, au commissariat de la marine, il reçut son décompte. Mais, en arrivant à Paris, il n'apportait qu'une bien triste garde-robe, et son chapeau, d'une forme peu à la mode, mouillé par les lames, brûlé par le soleil, ne laissait voir que les derniers brins de soie qui le recouvraient.

En cet état, Botta se rend chez un chapelier déjà en renom, mais dont la réputation est devenue grande dans ces dernières années.

— D'où vous vient ce chapeau? dit le maître chapelier d'un air superbe et dédaigneux.

— De la Chine.

— Un chapeau qui n'est pas de feutre, un chapeau recouvert de je ne sais quoi, de soie ou de peluche de soie, ce me semble?

— Je l'ignore; ce que je sais, c'est qu'étant à Canton avec un chapeau hors de service comme celui d'aujourd'hui, je l'ai porté chez un Chinois, qui l'a copié comme il a pu et m'a fait ce que vous voyez.

— Mais, monsieur, je n'ai jamais rien vu de pareil, c'est une nouveauté; pourquoi ne pas faire des chapeaux de soie? Tout me dit que, sortant de mes mains, ils seraient vite à la mode et eux aussi feraient le tour du monde.

Ainsi Botta, sans le vouloir, importa en France une industrie nouvelle. Ce n'est pas pour le glorifier que nous citons le fait, car le chapeau de soie n'a d'autre mérite que de perdre sa fraîcheur à la première rosée; mais il est curieux de constater qu'un homme aussi étranger à la mode y a fait une révolution. Dans cette innocente révolution, son rôle a été aussi effacé que celui de lord Spencer avait été brillant à une autre époque. Ce roi des élégants de Londres paria un jour que, s'il coupait son pardessus[1] jusqu'à la ceinture, laissant tomber les pans de son habit sur les talons, toute l'Angleterre l'imiterait. Il ne demandait pour sa gageure qu'une heure de promenade à Hyde-Park. Toute l'Angleterre l'imita et l'Europe ensuite. Les dames à leur tour voulurent un spencer, mais il faut dire à leur louange qu'elles firent gracieusement usage d'une mode qui dessinait agréablement leur taille, surtout lorsqu'une robe blanc de neige se détachait d'un corsage noir ou vert.

A peine Botta de retour en France avait-il embrassé son père, qu'il faisait don au Muséum de ses collections, et reprenait ses études anatomiques sous la direction de M. de Blainville.

Reçu docteur, mais toujours dominé par une timidité qui ne lui

[1] Riding-coat.

permettait pas de paraître dans le monde, il s'adonna plus que jamais aux langues orientales, qui seules pouvaient lui ouvrir le chemin des pays qu'il rêvait. Il avait besoin d'un peu plus de pratique qu'un orientaliste, membre de l'Institut, qui, mis en présence d'Arabes algériens, ne comprit pas un mot de leur conversation, et, pour se tirer d'affaires, déclara qu'il ne connaissait que l'arabe des salons.

Pour acquérir cette pratique, Botta prit un parti héroïque. Il s'embarqua en 1831 pour le Levant et passa une année entière dans le mont Liban, où il pouvait en même temps satisfaire ses goûts pour l'histoire naturelle.

Fort de cette première et dure épreuve, parlant l'arabe comme les Arabes eux-mêmes, il entra en qualité de médecin dans l'armée du pacha d'Égypte, sachant qu'il serait envoyé au Sennaar, où il resta deux ans. Il en visita les parties les plus méridionales jusqu'au Denka et aux montagnes des Gallas. Il fut alors témoin de l'horrible guerre que le pacha Méhémet-Ali faisait aux Abyssins, moins peut-être pour accroître son territoire et sa puissance que pour capturer des tribus inoffensives. Hommes, femmes, enfants étaient envoyés sur le marché du Caire et vendus comme esclaves. Pour le pacha, qui n'avait pas encore pris la douce habitude de faire des emprunts à l'Europe, c'était un moyen de battre monnaie. Les enfants surtout étaient recherchés, parce qu'on leur faisait subir une opération qui, pour certains emplois, leur donnait une valeur plus grande. Les plus beaux d'entre eux étaient destinés au service du sérail. La belle et douce figure de l'un de ces enfants attira les regards de Botta, qui se prit de pitié pour lui, l'acheta, en eut soin comme s'il eût été son père, lui apprit notre langue et l'amena en France, terre de salut en apparence, mais souvent fatale à ceux qui sont nés sous une chaude température. En revenant d'Égypte, Botta était accompagné de ce jeune Abyssin, qui séjourna dans notre maison. Il était noir, mais d'un noir à reflets radieux; ses cheveux étaient lisses, son nez aquilin; ses yeux veloutés exprimaient la bonté et le dévouement. Il regardait son maître avec un air de reconnaissance dont on était touché. Cependant il souffrait, le pauvre enfant, et Botta se reprochait amèrement d'avoir amené en Europe une jeune et délicate plante qui ne demandait que le sable et le soleil d'Afrique pour vivre et se développer. La perte de cet enfant jeta une ombre sinistre sur le retour de Botta, heureux de revoir ses amis, mais portant mélancoliquement le poids de la faute qu'il croyait avoir commise.

Pendant ses deux voyages au mont Liban et en Abyssinie, Botta avait continué ses recherches pour le Muséum. Alors ses administrateurs l'admirent au nombre des voyageurs naturalistes. C'était une

récompense pour le passé, un encouragement pour l'avenir, un moyen d'existence dans le présent. Il eut pour mission d'aller explorer les côtes de la mer Rouge, depuis le mont Sinaï jusqu'aux montagnes de l'Yémen ou Arabie Heureuse.

C'est l'Arabie Heureuse, chacun le sait, qui a doté le monde du premier caféier.

Une légende orientale nous apprend qu'un troupeau de chèvres ayant goûté dans les montagnes la graine d'une plante encore sauvage, se prit à danser et fut comme affolé. Le pâtre, gardien des chèvres, frappé du phénomène, recueillit l'arbuste et le cultiva. Il ne se doutait guère que la découverte de ces innocentes et joyeuses bêtes ferait un jour les délices du genre humain et enrichirait le trésor des États. Moka, petite bourgade située non loin de la mer, reçoit les produits parfumés de l'Yémen et leur a donné son nom. Nul ne pouvait convenir mieux que Botta pour cette mission, qui devait durer trois années [1], puisqu'il parlait familièrement l'arabe et connaissait les mœurs, les usages, la vie enfin des pays qu'il allait parcourir. L'intérieur de l'Yémen était d'ailleurs presque inconnu du monde savant.

Botta n'y avait été précédé que par une compagnie de savants danois qui, épuisés par la fatigue et les privations, y avaient trouvé la mort. Un seul, Niebuhr, leur avait survécu, mais s'était arrêté de bonne heure dans sa marche. Botta franchit des barrières jusqu'alors inaccessibles aux Européens, et publia, en 1841, une relation de son voyage que nous nous ferons un pieux devoir de remettre en lumière.

Les lecteurs de cette relation seront frappés de la simplicité du style de l'auteur, de la candeur avec laquelle il rapporte ce qu'il a vu, entendu, senti. Les tableaux, quand il parle de la campagne et de ses habitants, ont quelque chose de biblique. Lorsqu'il décrit le caractère et les mœurs guerrières des chefs du pays, on croit reconnaître l'esprit féodal et les coutumes du moyen âge. La pensée se reporte alors vers les descriptions plus étendues, plus variées de Walter Scott, mais moins simples, moins naïves. Peut-être sera-t-on surpris de voir dans l'Yémen des populations arabes, que nous nous représentons toujours à l'état nomade, vivre sédentaires, s'adonnant aux travaux de l'agriculture et même pratiquant en quelques lieux l'irrigation, non moins bien que les Maures l'ont pratiquée en Espagne. Ces Maures n'étaient-ils pas eux-mêmes les descendants de la famille arabe?

Grâce à ce café exquis et fortifiant dont nous avons rappelé l'ori-

[1] 1837-38-39.

gine, Botta supporta longtemps la chaleur du climat, combattit la fièvre; mais enfin, vaincu par la fatigue, à bout de forces et de recherches, il tomba gravement malade et regagna le Caire en août 1837.

Rendu à la santé et à la France, il déposa au Muséum le produit de ses explorations, en exprimant aux administrateurs sa reconnaissance pour les bontés dont il se trouvait comblé. Mais ni ses goûts ni ses ressources ne lui permettaient un long repos. Fidèle à la pensée de poursuivre en Orient la destinée qui l'y entraînait, il leur exposa bientôt un projet de voyage au golfe Persique. Ce projet, avec retour par les bords de la mer Caspienne et de la mer Noire, fut adopté. Il ne devait pas durer moins de trois ans. La science en avait ainsi décidé; mais une femme en décida autrement.

M. de Mirbel, botaniste distingué, membre de l'Institut, avait reçu de Botta quelques plantes précieuses pour son herbier. Cette attention délicate avait été connue de Mme de Mirbel, qui était elle-même une artiste distinguée. Ses miniatures sont encore très appréciées. A un vrai talent elle joignait un bon cœur, de l'esprit et le goût du monde, où elle était très répandue. Le peintre Champmartin avait fait d'elle un beau portrait et fréquentait son salon. Plus d'une fois il lui avait parlé de son ami Botta, de ses lointains voyages et de son incroyable timidité. Mme de Mirbel exprima vivement le désir de voir cet homme si timide, et pria Champmartin de lui présenter son ami. Botta ne put le refuser. Mme de Mirbel, avec sa grande habitude des choses du monde, eut l'art de le mettre à son aise et n'eut pas de peine à lui faire comprendre qu'il avait besoin d'une situation fixe, que sa qualité de voyageur naturaliste n'était que passagère et précaire, qu'enfin, initié aux langues orientales, il pouvait, il devait rechercher les fonctions d'agent consulaire en Orient; que là il pourrait trouver la satisfaction de ses goûts pour l'histoire naturelle, la recherche des anciens monuments, des vieilles traditions, et enfin servir utilement la France. Elle lui promit son appui, celui de son mari et de ses amis, s'il adressait une demande au ministre des affaires étrangères, en lui exposant les titres qu'il avait à sa bienveillance.

En entendant ces bonnes paroles, Botta, si timide vis-à-vis des femmes, sentit naître en lui une confiance jusqu'alors inconnue, et ne put qu'exprimer sa reconnaissance, promettant bien de suivre les conseils qui lui étaient donnés.

Peu de temps après, il était nommé agent consulaire à Bushire, dans l'empire persan, puis à Mossoul, vieille cité de la Turquie d'Asie. C'est d'elle qu'ont tiré leur nom ces tissus de coton fins et légers qu'on appelle *mousseline*, et que lui apportaient les caravanes; de là

elles se répandaient dans toute l'Europe. A Mossoul, ces tissus recevaient souvent des couleurs brillantes et variées, dont le secret se trouve encore dans quelques ateliers. Les Portugais, en doublant le cap de Bonne-Espérance, ont naguère anéanti le trafic légendaire des caravanes, comme, de notre temps, le percement de l'isthme de Suez fait peu à peu disparaître la grande navigation à voiles qui reliait l'Asie à l'Europe et faisait la richesse de nos grands ports. Ces vestiges d'une ancienne prospérité commerciale n'étaient point sans intérêt pour Botta, mais d'autres pensées le préoccupaient peut-être davantage.

La tradition voulait que l'antique Ninive, siège de l'empire assyrien, fût ensevelie là où s'élevait Mossoul. Cette tradition vivait surtout parmi les chrétiens que renfermait la ville, et chez lesquels Botta s'appliquait à mettre en lumière le nom et le prestige de la France. Les auteurs sacrés et profanes confirmaient cette tradition et disaient que, parti des plaines de la Mésopotamie, l'empire assyrien avait, pendant une longue suite de siècles, étendu sa domination jusque sur l'Asie entière; qu'il reliait les premiers âges de l'esprit humain aux temps historiques; que son existence, sa grandeur, ses excès nous étaient révélés par notre histoire religieuse.

Quel beau et vaste champ à explorer que celui d'un empire, qui, peut-être avant l'Égypte, avait connu les arts, les sciences et la civilisation! Quel puissant attrait pour un homme qui avait rêvé l'Orient et ses splendeurs, qui vivait du souvenir des temps passés et chaque jour foulait une terre sur laquelle avait dû s'élever l'antique Ninive!

Botta ne pouvait d'un coup de main renverser Mossoul, qui comptait des milliers d'habitants, et y faire arbitrairement ses recherches. Mais il se disait que, près de la grande cité, les rois de ces temps-là devaient avoir des jardins, des palais, et que ces palais, asile des arts contemporains, avaient dû résister à l'action du temps mieux encore que les villes elles-mêmes saccagées par les conquêtes et les révolutions. Botta n'avait d'ailleurs aucune ressource personnelle, aucun subside de l'État pour se livrer à des recherches que son érudition lui conseillait, mais qui pouvaient être vaines. Cependant il explora les environs de Mossoul, et un village bâti sur un monticule, au milieu d'une vaste plaine, attira principalement son attention. Ce village s'appelait Korsabad.

Tout en poursuivant ses investigations, il ne négligeait aucun moyen de faire sentir sa protection aux nombreux chrétiens qui habitaient Mossoul. On en comptait jusqu'à dix mille. Pour la France, qui croyait encore à la tradition, c'était un moyen de légitime influence, et pour lui-même une sincère satisfaction. Botta veillait

donc sur eux avec sollicitude et prêtait de tout cœur son appui à nos prêtres.

Cette digression était nécessaire pour que le lecteur comprît la lettre qu'il m'écrivait en 1843, quelque temps après la découverte qu'il venait de faire à Korsabad, et qui émut si vivement le monde savant.

Mossoul, 11 juin 1843.

Mon cher ami,

Les intérêts de la France te préoccupent tellement[1], que tu ne penses plus à moi. Il y a un siècle que je n'ai reçu de tes nouvelles. Mais il paraît que tu n'es pas le seul à m'oublier, car, depuis trois mois, je n'ai pas reçu une lettre de mes amis. Pourquoi cela? Je m'y perds. Je serais inquiet sur ton compte, si je n'avais lu ton nom dans les *Débats*.

Madame a-t-elle bien accueilli ma demande au sujet d'un ostensoir? Je meurs d'envie de le savoir, quoique je la sache trop bonne et trop pieuse pour me refuser. Franchement, cela me ferait de la peine. Dis-lui, je t'en prie, qu'elle pense à nous et laisse-la libre de faire ce que son cœur lui indiquera. Nos prêtres recevront son offrande avec reconnaissance, et moi en particulier, je serai fort touché qu'elle veuille bien accorder quelque chose à ma prière.

Mes succès en antiquités vont surprendre bien des savants. J'ai déterré un monument entier où il y a une énorme quantité d'inscriptions cunéiformes et de bas-reliefs historiques. Il contient une histoire entière! Si l'on parvient à lire cette écriture, que de choses intéressantes cela pourra apprendre! Je continue, mais cela me ruine. Il y a un village bâti sur ce monument, et pour le découvrir il faut acheter et démolir des maisons. Elles ne coûtent pas cher, il est vrai, 10 à 12 fr. l'une, mais les terrassiers coûtent davantage, au moins 100 sous par jour (en tout), c'est plus que je ne puis faire, et je demande l'assistance du gouvernement. En attendant la décision, qui peut être longue, tu devrais m'aider. Il y va de l'honneur de la France, car les Anglais sont tout prêts à me succéder si j'interromps, et il serait dommage de leur abandonner la découverte la plus importante qu'on ait faite depuis longtemps. Je n'ai pas le temps de te donner de détails sur mon monument; mais si tu aimes mieux savoir ce que c'est, prie M. Mohl, 52, rue de Grenelle-Saint-Germain, de passer chez toi et de te montrer mes dessins et mes descriptions. Je le préviendrai à ce sujet. M. Mohl est un homme très savant, fort spirituel, et tu trouveras sa conversation agréable. Pour moi, elle a été charmante. Il doit publier tout ce que j'envoie, et comme de raison je t'en donnerai un exemplaire. Il n'y a

[1] J'étais alors député.

pas un homme en France qui connaisse l'Inde comme M. Mohl, et je suis sûr que sa connaissance te sera agréable et utile.

Adieu mon cher ami, sois heureux, écris-moi plus souvent et crois-moi tout à toi de tout cœur,

P.-É. Botta.

P. S. Embrasse tes enfants et baise les mains de Madame en lui renouvelant mes humbles supplications.

Cette lettre montre, plus que je n'aurais pu le faire, combien Botta était à la fois préoccupé des intérêts religieux confiés à sa garde et d'une découverte qui faisait revivre les temps passés. Il se privait du nécessaire pour ne pas la laisser échapper de ses mains et passer dans celles des Anglais, qui n'ont rien négligé pour se l'approprier. Comment n'auraient-ils pas envié, dans leur légitime orgueil, une découverte qui nous révélait la langue, l'histoire, les arts, l'architecture d'une époque qui n'était plus qu'à l'état de légende, et qu'on croyait à jamais ensevelie? C'était un monde ancien qu'elle ressuscitait avec toute sa pompe et sa grandeur.

Sous le village de Korsabad gisait un palais assyrien où l'histoire nationale était inscrite en caractères cunéiformes, que la science moderne, après de longues années, est parvenue à lire et à interpréter. Sous ce palais gisaient en foule des animaux réels ou fantastiques d'une dimension prodigieuse, des bas-reliefs représentant des guerriers qui vont au combat traînés par des coursiers dont l'apparence fine, souple et ardente rappelle l'origine de ces chevaux de sang dont nous sommes si fiers aujourd'hui; sur les murailles du palais étaient des inscriptions relatant les jeux, les conquêtes des guerriers, l'histoire des souverains de l'Assyrie, leurs effigies. C'est là que régna, dès le septième siècle avant notre ère, la dynastie des Sardanapales, dont le souvenir est venu jusqu'à nous comme un type de luxe et de sensualité, et qui poussèrent si loin la passion des plaisirs, qu'ils attirèrent sur eux et sur Ninive la malédiction des prophètes.

En face d'une pareille découverte, Botta restait confondu, accusant en lui-même la patrie absente de ne pas venir à son aide. Cependant il tint bon, attendit et se garda bien de prêter l'oreille aux suggestions britanniques. A cette époque, M. Layard, aujourd'hui ambassadeur anglais à Constantinople, était un des visiteurs les plus assidus de Botta. Riche, instruit, désireux de la renommée, il voyageait pour lui-même, regardant avec une anxieuse curiosité les progrès du consul français, affectant même de lui donner des conseils dévoués. Plus tard, M. Layard fit à son tour des fouilles dont

le résultat est digne du plus haut intérêt. Il y a trouvé des antiquités qui ornent le Musée britannique. Mais les Anglais, en célébrant les recherches de M. Layard par les mille voix de leur presse, ont eu soin de passer sous silence le nom de Botta, dont ils n'ont fait que suivre les traces.

Cependant notre consul avait demandé au gouvernement quelques secours en argent et l'envoi d'un dessinateur qui pût mouler ou reproduire par le crayon les choses précieuses qu'il avait sous les yeux. Un léger subside lui fut envoyé. On lui adjoignit un élève de M. Ingres, M. Flandrin, qui, dans un voyage en Perse, avait déjà montré un rare talent pour la reproduction des monuments antiques.

Botta, isolé, inquiet, qui se croyait presque délaissé, fut bien heureux lorsqu'il vit venir à lui un compatriote. Ils s'entendirent à merveille et se mirent courageusement à l'œuvre. Ils relevèrent les empreintes que la main du temps avait respectées, mais qui ne pouvaient être transportées. Ils dessinèrent les bas-reliefs qu'ils ne pouvaient détacher des murailles, copièrent les inscriptions qui les accompagnaient, enfin ne négligèrent rien pour nous transmettre la pensée, les écrits, les œuvres de l'antique civilisation assyrienne. Nous les retrouvons en partie dans les longues galeries du Louvre, qui, malgré leur hauteur et leurs vastes dimensions, suffisent à peine pour les contenir. Nous disons en partie, car Botta, qui avait eu tant de peine pour exhumer ces gigantesques reliques, qui s'était fait artiste avec M. Flandrin pour les dessiner, artisan avec les gens du pays pour construire des chariots dont l'usage était inconnu à Mossoul, charpentier pour établir des radeaux et confier au Tigre ses précieuses découvertes, eut la douleur d'en voir couler une partie dans le fleuve, tantôt par la crue, tantôt par la baisse des eaux.

De retour en France, en 1844, MM. Botta et Flandrin furent chargés par le gouvernement de reproduire, avec l'aide de l'Imprimerie nationale tous les dessins, tous les bas-reliefs, toutes les inscriptions qu'ils avaient pu recueillir. Ce grand ouvrage, qui a pour titre : *Monuments de Ninive*, a demandé un travail de trois années. Il perpétuera le souvenir de M. Botta. Eux aussi, les conservateurs du Louvre, fidèles gardiens de la mémoire des hommes qui ont honoré la science, ont eu l'heureuse idée de mettre son image dans les galeries où sont placées ses découvertes.

A peine Botta avait-il entrevu les premiers caractères cunéiformes, qu'il avait eu le désir bien naturel de les comprendre et de les traduire. Il n'a point eu, comme Champollion, la gloire de deviner ces nouveaux hiéroglyphes, mais il a ouvert une large voie à ceux qui l'ont suivi dans ses recherches. Dès le mois de décembre 1845, il lisait sur ce sujet, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

un mémoire très développé qui devait initier à ces travaux ceux qui ont continué son œuvre. Comment donc l'Académie n'a-t-elle pas spontanément ouvert ses portes à un homme d'une aussi grande valeur? C'est que, pour entrer chez elle, il faut, comme ailleurs, solliciter; et que Botta, timide et modeste, n'avait aucune des qualités du solliciteur. Il aurait fallu, pour l'introduire dans cette savante assemblée, qu'une nouvelle Egérie l'eût pris par la main. Mais ces anges protecteurs ne se rencontrent qu'une fois dans la vie! Il faut être jeune pour attirer leurs regards.

Après la publication de l'ouvrage confié à ses soins et à ceux de M. Flandrin, Botta était impatient de retourner en Orient et d'y continuer sa carrière. M. de Lamartine, alors ministre des affaires étrangères, le nomma, en avril 1848, consul à Jérusalem.

C'était un choix heureux que celui d'un homme animé de sentiments religieux et convaincu que, même au point de vue politique, la protection des catholiques était, en Orient, la meilleure attitude à prendre au nom de la France. La Russie, en effet, profitait de notre révolution de Février pour augmenter son ascendant sur les populations. Elle encourageait ses coréligionnaires à se considérer comme les seuls et vrais soutiens de la chrétienté. L'Église grecque était dans toute sa splendeur, lorsque Botta arriva à Jérusalem. L'Église catholique, privée de secours, déclinait avec l'influence française. Botta ne tarda pas à exposer cette situation au gouvernement, lui signala les empiétements successifs de la Russie, sa propagande active; et, quels qu'aient été, après 1852, les mobiles réels de la guerre avec la Russie, l'on peut soupçonner que les renseignements donnés par notre consul n'étaient pas favorables à la politique moscovite. Quand vint la guerre de Crimée, le succès de nos armes fut la cause d'une grande joie pour lui. Il put croire notre prépondérance assurée dans cet Orient devenue pour lui presque une seconde patrie. Témoin de nos gloires et de notre puissance, il n'a pas, grâce à Dieu, assisté à nos revers.

Plus d'un pèlerin qui était allé en Terre Sainte nous a conté qu'après avoir trouvé chez notre consul la plus généreuse hospitalité, il avait reçu de ses mains, au moment du départ, une magnifique croix d'ébène et de nacre destinée à lui rappeler sa pieuse station à Jérusalem.

Il semblait donc que Botta fût prédestiné à la mission qu'il remplissait et qu'il dût terminer sa carrière à Jérusalem, après avoir, pendant sa vie, payé un double tribut à la science et à la religion. Il n'en fut pas ainsi. Les règles de l'avancement hiérarchique veulent que les plus jeunes succèdent aux plus anciens, qui, eux-mêmes, sont appelés à un grade supérieur. Botta fut donc nommé consul général,

et dut quitter sa résidence d'affection pour aller remplir ses nouvelles fonctions à Tripoli.

Aux portes de cette ville commence le désert. Le commerce y est nul, et un consul général, si brillant que soit son titre, y vit dans l'attente des voyageurs qui se sentent le courage d'aller à la recherche de Tombouctou en traversant d'abord la tribu des Touareggs, qui rarement sont disposés à les laisser passer. Ces terribles Arabes vont quelquefois à Tripoli, et même ont eu la délicatesse de venir présenter leurs hommages à Napoléon III, lorsqu'il vint en Algérie; mais leur humeur est d'ordinaire fatale à ceux qui vont leur rendre visite. Tel est le pays où Botta dut vivre jusqu'en 1868, demandant toujours au ciel qu'il laissât tomber quelques gouttes de pluie pour arroser les deux ou trois arbres venus de France qui faisaient tout l'ornement de son jardin. Le drogman et le chancelier du consulat étaient heureusement pour lui deux amis, qui vivaient avec lui d'une vie commune, et lui sont restés fidèles jusqu'à son dernier jour.

Cependant la santé de Botta déclinait visiblement sous l'influence du climat et des années. Il crut donc pouvoir demander sa retraite. Rentré en France en 1868, il voulut d'abord revoir la ville de Rouen, où il avait passé sa jeunesse et laissé des amis. Mais ils avaient disparu, et la ville elle-même avait changé de physionomie. Il la cherchait en vain telle qu'il l'avait laissée et ne la retrouvait plus que dans ses souvenirs. Il voulut aussi revoir les ruines de l'abbaye de Fontaine-Guérard, où il avait promené ses premières et mélancolique rêveries; mais les ruines d'autrefois n'étaient plus là. Un certain ordre régnait dans le peu qui restait; les lieux avaient changé d'aspect. Alors il s'affligeait, cherchant en vain les impressions d'un passé qu'il espérait retrouver et qui partout lui échappait. Il avait tellement à cœur de ressaisir ce passé, que, lorsque, rentré à Paris, il retrouva le bois de Boulogne avec ses eaux, ses cascades, ses longues allées tournantes, il se mit à regretter les allées droites et poudreuses où, dans sa jeunesse, il s'était promené avec des amis. Les hommes, les lieux, les idées même, tout avait changé autour de lui; mais ses souvenirs et son cœur n'avaient pu changer pour ce qu'il avait connu et aimé dans sa jeunesse.

Nous descendons peu à peu les degrés de la vie, sans être très effrayés des vides qui se font autour de nous, parce qu'ils se font insensiblement. Si une génération s'en va, une autre lui succède, et vient nous consoler avec ses joies et ses espérances d'avenir. Dieu, dans sa bonté infinie, nous a ménagé les transitions d'une vie à l'autre; mais le voyageur qui s'est voué au célibat, qui n'a plus de famille et a perdu ses amis, ne trouve plus, en rentrant dans sa

patrie, après bien des années, qu'un désert, quand il croyait y retrouver la terre féconde des premières amitiés.

Ce fut sous cette triste impression que Botta fixa sa retraite dans le village d'Achères, à peu de distance de Saint-Germain. L'air de la campagne semblait devoir raviver une santé épuisée par les voyages et d'incessantes recherches. Mais le soleil de l'Orient ne l'avait point suivi à Achères. Notre climat était devenu pour lui trop froid, trop humide. Quand j'allais voir mon vieil ami, son visage ne me disait que trop que je ne l'embrasserais pas longtemps.

Une de ses peines dans sa nouvelle solitude était de penser que la paroisse d'Achères était sans desservant. Le dimanche seulement, un prêtre âgé de plus de quatre-vingts ans, mais encore robuste et dévoué, faisait plusieurs lieues à pied pour venir dire la messe au village. Ce prêtre avait lui-même voyagé et accompli de lointaines missions. Que ne pouvait-il rester au lieu modeste où l'appelait son dévouement? Il eût peut-être, par un heureux échange d'idées et de sentiments, prolongé la vie de Botta, qui aspirait à sa visite du dimanche comme à un bienfait du Ciel.

Enfin, atteint d'une maladie de langueur, Botta mourut le 29 mars 1870, ayant à ses côtés le drogman et le chancelier qui avaient vécu dans son intimité à Tripoli. Informés de son état, ils avaient demandé un congé pour venir l'assister à ses derniers moments.

A ses obsèques étaient venus tous les habitants d'Achères, qui n'ont pas encore perdu le souvenir de son trop court passage parmi eux, les chefs du corps consulaire aux affaires étrangères, d'anciens plénipotentiaires, de nombreux savants. Une voix éloquente se fit entendre pour retracer sa vie : ce fut celle du vieux prêtre de Saint-Germain, qui semblait avoir oublié sa longue course du matin, tant sa voix était ferme et sonore.

J'étais, comme tous les assistants, profondément ému, en entendant ce noble et courageux vieillard. Je me demandais par quelle mystérieuse coïncidence il se trouvait, dans cette petite église de village, un prêtre ayant longtemps voyagé lui-même et appelé à faire l'éloge funèbre d'un autre voyageur qui, durant toute sa vie, avait honoré la France par de savantes découvertes et la religion par une foi sincère et éclairée.

Charles LEVAVASSEUR.

DU PROJET DE RACHAT

DE LA LIGNE D'ORLÉANS

I

Dans un travail dont les lecteurs du *Correspondant* n'ont peut-être pas perdu le souvenir, nous exprimions, à propos du projet de rachat des Charentes par l'État, l'espérance que le Sénat, qui n'avait pas encore statué sur ce projet, « saurait du moins en écarter toute éventualité d'exploitation par l'État; que cette menace de révolution industrielle et financière disparaîtrait comme un mauvais rêve[1]. » Malheureusement, nous vivons dans un temps où les mauvais rêves se transforment bien vite en réalités pires encore.

On se souvient qu'en dépit des observations sages et prophétiques de plusieurs membres de la minorité de la Chambre, nonobstant le langage nébuleux du ministre ou peut-être à cause de ce langage, une majorité considérable, formée d'éléments très divers, avait voté la loi présentée, et accordé en conséquence les 500 millions nécessaires pour la totalité de l'opération sur les lignes construites et à construire, sous forme d'obligations à 3 0/0, amortissables en soixante-quinze ans.

Six semaines plus tard, le Sénat était appelé à se prononcer sur ce « cauchemar d'un utopiste inexpérimenté[2]. » Dans cette nouvelle discussion, la thèse soutenue devant l'autre Chambre par MM. Keller et Rouher fut vigoureusement reprise par MM. Buffet et Chesnelong. Ils combattirent le projet, au double point de vue de ses inconvénients financiers immédiats, et des appréhensions qu'il soulevait pour l'avenir. « Si ce projet est voté, dirent-ils, il met à la charge du Trésor... une annuité de 25 millions pendant soixante-quinze ans. Y a-t-il place dans notre budget, si chargé, pour une telle annuité, qu'on peut appeler permanente?... Cette situation est-elle

[1] Voy. dans le *Correspondant* du 25 mars 1878, l'article sur *les Chemins de fer français*, dont celui-ci forme le complément.
[2] Expression de M. Keller.

prudente? Avez-vous fait un pacte avec la Providence?... Enfin... *fatalement vous arriverez à une situation qu'on dit temporaire, mais qui sera définitive.* » Leur conclusion était qu'il fallait bien racheter la plupart des lignes comprises dans le projet, mais s'en tenir là, et joindre au rachat un projet de concession.

Ainsi que nous en avions exprimé la prévision ici même, M. le ministre des travaux publics sentit la nécessité de modifier cette fois son langage, et de se départir quelque peu de l'attitude sibylline qu'il avait pu garder impunément devant l'autre Chambre. Après avoir fait valoir, en termes généraux, la nécessité de retenir par d'immenses travaux publics les capitaux français « qui, sans cela, vont partout, en Italie, en Espagne, *au Pérou*, » il finit par la déclaration suivante, relative au projet en discussion :

« Au fond, si la solution proposée rencontre des adversaires, c'est bien moins à cause de cette solution considérée en soi, que par suite des combinaisons ultérieures auxquelles on redoute que le gouvernement ne se livre. On suppose au ministre des travaux publics le dessein de combattre l'organisation de nos chemins de fer. *On le soupçonne de vouloir favoriser l'expérience de l'exploitation de nos voies ferrées par l'État! Je le déclare hautement, jamais nous n'avons eu la pensée de racheter les grandes Compagnies et d'exploiter à leur place. L'exploitation des petites lignes rachetées sera essentiellement provisoire, et le ministre ne désire qu'une chose, c'est de la prolonger le moins possible.* »

Cette affirmation si positive produisit l'effet attendu. A son tour, le Sénat, bien que non encore épuré, se laissa convaincre. La gauche, favorable au projet, fut renforcée des sénateurs de droite, appartenant aux régions intéressées dans la question. Grâce à cette coalition, les amendements dilatoires et restrictifs présentés par M. Caillaux furent successivement rejetés, et le rachat fut voté, ainsi que les mesures financières correspondantes.

Quelques jours après, le *Journal officiel* publia les décrets relatifs à l'organisation des chemins rachetés et *provisoirement* exploités par l'État. Dans le rapport joint à ces décrets, il était dit qu'on s'était surtout attaché à créer une situation provisoire qui pût, à la volonté du parlement, se terminer ou se prolonger. En outre, on créait un conseil d'administration investi d'attributions analogues à celles des conseils des Compagnies, pour éviter, aux termes du rapport, « les lenteurs et la gêne qui résultent de l'ingérence directe de l'Etat dans les détails d'une opération en grande partie commerciale. Cette organisation aurait l'avantage de lui permettre (à l'État) de se tenir *en quelque sorte* en dehors d'une sphère qui ne paraissait pas faite pour lui. » On voit que le ministre, auteur

du rapport, n'ignorait pas les objections faites de tout temps, et justifiées par l'expérience, contre l'immixtion de l'État dans l'administration commerciale des voies ferrées. Espérait-il se dérober à ces inconvénients par cette création d'un conseil intermédiaire, chargé d'administrer pour l'État, de le dispenser *en quelque sorte* de compromettre son prestige, en s'abaissant aux détails commerciaux de l'opération? Par malheur, c'est là un expédient dérisoire; il s'agit ici d'autre chose que du prestige du gouvernement républicain. Ces intermédiaires subalternes n'en sont pas moins les représentants de l'État responsable; c'est lui qui paie, quand l'opération commerciale se solde en déficit. Cette fiction ne saurait faire disparaître l'infériorité de l'État dans la gestion d'une entreprise commerciale, résultat de l'antagonisme forcé, permanent, entre les tendances du ministère des travaux publics et celles du ministère des finances. Comme on l'a dit avec raison dès 1849 : « les tendances du premier seront toujours d'abaisser les tarifs, afin d'activer la circulation et de favoriser le développement des affaires, sans s'inquiéter des produits du Trésor. Si la tarification est laissée à son libre arbitre, bientôt les dépenses excéderont les recettes. De plus..., les produits des pays traversés par le chemin remis aux mains de l'État jouissant ainsi aux dépens des deniers de l'État, c'est-à-dire de tous les contribuables, d'un privilège qui serait refusé à toutes les autres parties du territoire, les autres Compagnies, qui n'auraient pas auprès d'elles le Trésor public comme bailleur de fonds, ne pourraient supporter cette concurrence illégitime, ou se trouveraient bientôt ruinées, si elles voulaient la soutenir pour l'approvisionnement du grand marché de la capitale. D'un autre côté, si la tarification était remise au ministre des finances, il serait à craindre que, trop uniquement préoccupé des besoins du Trésor, il ne s'arrêtât à des chiffres trop élevés qui entraveraient le mouvement du commerce et de l'industrie.

A la même époque, un des personnages les plus éminents du parti républicain se prononçait plus nettement encore contre toute immixtion de l'État dans l'exploitation des voies ferrées. « Les pensées de spéculations, disait M. V. Lefranc, sont étrangères aux tendances naturelles de l'État, et opposées aux diverses considérations qui déterminent habituellement son action. L'État est moins apte que tout autre à résoudre commercialement des questions de tarifs. Sa situation de tuteur de tous les intérêts le force à se placer alternativement au point de vue de la protection des industries existantes, ou à celui du développement des satisfactions réclamées par l'intérêt public. Il est impossible d'espérer des agents de l'État les efforts de tous les instants que l'industrie privée sait obtenir en récompense. » (17 août 1849.)

Ces considérations n'ont rien perdu de leur actualité, aussi bien que ces paroles de J. Favre, qui sont de la même époque : « Non seulement l'État travaille, mais aussi l'État administre le plus chèrement possible ;... l'industrie privée, avec le stimulant de l'intérêt personnel, arrive toujours à des résultats plus satisfaisants que ceux de l'administration de l'État. »

On sait que, nonobstant ces prévisions judicieuses, un essai d'exploitation par l'État fut fait, de 1849 à 1852, sur les lignes de Versailles à Chartres, et de Paris à Chalon-sur-Saône. En rappelant les tristes résultats de cet essai, nous disions, en 1878 : « Les mêmes causes amèneront fatalement les mêmes effets. On peut ajouter, en restant strictement dans les termes du débat actuel, que cette expérience, répétée sur des lignes secondaires improductives, donnerait sûrement des résultats pires encore. » C'est précisément ce qui est arrivé sur les nouveaux chemins que s'est payé, ou plutôt que nous a fait payer la troisième république. Aussi l'État, quoique « tenu *en quelque sorte* en dehors de la sphère commerciale » par l'ingénieuse combinaison ministérielle, est bien forcé d'y rentrer pour combler les pertes de l'exploitation avec son argent ; — c'est-à-dire avec le nôtre. De plus, et tous les hommes sensés et impartiaux l'avaient également prévu, les délégués de l'exploitation des lignes rachetées ont dû, comme ceux de 1849, lutter ou plutôt pactiser avec cette doctrine non moins ruineuse que logique, que les chemins de fer étant à l'État, leur usage gratuit peut être réclamé non seulement par tous les fonctionnaires, mais par tous ceux qui ont ou se croient des droits aux faveurs et aux égards du gouvernement.

En définitive, la situation des lignes rachetées et exploitées par l'État a encore empiré depuis le rachat, ce qui prouve bien qu'aux vices d'origine, au défaut d'homogénéité de ces lignes, à l'insuffisance de débouchés, une nouvelle cause de déficit est venue s'adjoindre : l'inaptitude de l'État à la gestion des voies ferrées. Tandis que l'ancien réseau des grandes Compagnies a donné, pour l'année 1879, un produit de 68 400 francs par kilomètre ; tandis que leur nouveau réseau produisait, pendant la même période, 21 000 francs par kilomètre ; la recette kilométrique des lignes exploitées par l'État n'a pas dépassé 9151 francs.

C'est pour porter remède à cette situation, que la commission des *trente-trois*, chargée de l'étude des questions relatives aux chemins de fer, n'a rien trouvé de mieux que d'adopter un rapport qui impute tout le mal à la Compagnie d'Orléans, et conclut à un rachat total. Il est vrai que M. le ministre des travaux publics (aujourd'hui nanti du portefeuille des affaires étrangères), cité devant cette commission redoutable, a paru répugner encore à l'application de ce remède

plus qu'héroïque. Mais en même temps il a fait aux tendances révolutionnaires une large concession, en déclarant qu'il n'y avait lieu de revenir sur aucun projet de réunion des lignes rachetées à l'Orléans. Ses préférences seraient pour une solution mixte : la constitution définitive du réseau de l'État, complété par des débouchés sur Paris, Nantes et Bordeaux, débouchés qu'on se procurerait en rachetant quelques sections de la Compagnie d'Orléans.

L'un des plus énergiques adversaires de l'essai d'exploitation par l'État, M. Rouher, s'attendait bien qu'on en arriverait là, quand il s'écriait : « Ce qu'il vous faut, c'est un spécimen !... Et quand cette œuvre aura duré six mois, un an, deux ans, vous viendrez dire : Vous voyez, l'exploitation par l'Etat est un grand système ! Il faut le généraliser. D'abord il faut donner des débouchés à cette Compagnie des Charentes. Il faut qu'elle aille à Nantes, à Bordeaux... Alors sera refoulée la Compagnie d'Orléans, qu'on rachètera, après avoir un peu atteint ses recettes et compromis sa situation. » En fait, la différence n'est peut-être pas si grande, au fond, entre la conclusion du rapport Wilson et la tendance actuelle du ministre des travaux publics — affaires étrangères. Elle ressemble fort à un rachat en deux étapes, et c'est la seule chance qu'elle ait d'être accueillie par cette Chambre si portée aux grandes aventures. Seulement, il n'est pas très facile de concilier cette nouvelle manière de voir du ministre avec le langage qu'il tenait en 1878 devant le Sénat *non encore épuré;* quand il affirmait que cet expédient d'exploitation par l'État, « essentiellement provisoire et qu'on ferait durer le moins possible, n'excluait aucune solution ultérieure, *pas même le retour au projet de réunion avec l'Orléans* ; » quand il s'indignait « d'être soupçonné de vouloir favoriser l'expérience de l'exploitation par l'État. »

Il est également difficile d'expliquer pourquoi ce même ministre, mis sur la sellette, avait cru devoir passer sous silence la convention qu'il avait signée au mois de janvier précédent avec la Compagnie d'Orléans, pour le rachat des sections destinées à compléter le réseau de l'Etat. Cette attitude ne semble pas promettre une résistance bien énergique aux partisans du rachat total. Ce ministre si timide, si circonspect, est pourtant le même qui n'a pas craint de faire voter la création de 22 000 kilomètres de chemins de fer *électoraux*, dont les seuls frais d'établissement augmenteraient notre dette de cinq à six milliards [1]. C'est que sous le régime actuel, ainsi que l'a dit

[1] Il y aurait un curieux travail à faire sur cette fantasmagorie de voies ferrées, œuvre de propagande politique qui restera, quoi qu'il arrive des prochaines élections, dans le domaine de l'utopie. La conclusion serait que pour la plupart de ces lignes il suffirait grandement de modestes tramways.

M. de Freycinet lui-même, le gouvernement a affaire à un *sphinx* (la majorité) qu'on ne déride qu'à force d'extravagances, et qui ne fait qu'une bouchée des ministres qui osent montrer quelque velléité de modérantisme.

II

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette une simple réflexion. Si les considérations politiques et les nécessités de la propagande républicaine n'expliquaient pas tout, ne couvraient pas tout, il serait inconcevable que, pour sauvegarder une si faible fraction du réseau national, les 495 kilomètres de la Vendée, les 736 kilomètres des Charentes, des hommes sérieux en viennent à proposer une opération aussi grave que le rachat de la Compagnie d'Orléans, opération qui ne serait d'ailleurs que le prélude d'une campagne bien autrement dispendieuse et téméraire, le rachat total ; un 14 juillet industriel, en attendant le 10 août. Nous en demandons bien pardon au présent régime, que nous estimons à sa valeur ! Mais cet incident nous rappelle ces organisations physiques si débiles, si malsaines, que la moindre égratignure peut donner lieu à des complications, à des incidents mortels.

Tout le monde sait, en effet, que cette agitation révolutionnaire contre l'organisation actuelle a commencé à propos d'un incident relativement minime : le rejet, par la majorité de la Chambre, du projet de cession des lignes de la Vendée et des Charentes à la Compagnie d'Orléans, projet qu'avait pourtant approuvé, et que défendait devant la Chambre le ministre des finances. Mais cette combinaison était condamnée d'avance par la majorité, comme absolument *léonine*, ruineuse pour les actionnaires et obligataires des petites Compagnies, etc. Ces imputations, il faut le dire, avaient fini par produire un certain effet sur l'opinion. Aujourd'hui encore, beaucoup de personnes reprochent à la Compagnie d'Orléans d'avoir soulevé cette tempête par d'imprudentes exigences. Pour apprécier ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce reproche, nous allons indiquer d'après des documents authentiques, d'une part : les résultats qu'auraient

Plusieurs même n'offriraient, suivant l'expression spirituelle de M. Raoul Duval, qu'un caractère d'intérêt *antidépartemental*, en créant des concurrences désastreuses à des lignes présentement en exploitation et qui déjà font à peine leurs frais, quand elles les font. Il en résulterait une accumulation d'insuffisances de recettes, dont la répercussion s'opérerait, en dernière analyse, sur la cote des impositions; comme cela se passe déjà dans le Calvados. Il est vrai que ce département réactionnaire n'a que ce qu'il mérite !

eus, pour les actionnaires et obligataires de la Vendée et des Charentes, l'exécution du projet de cession; d'autre part, la situation définitive que leur a faite le rachat.

Le traité passé en 1876 entre la Compagnie d'Orléans et celle de la Vendée donnait à cette dernière, pour la cession de ses lignes exploitées (251 kilomètres de Tours aux Sables-d'Olonne, 86 de Poitiers à Saumur : en tout 337 kilomètres), 125 000 fr. par kilomètre; total : 42 125 000 fr.; plus 7 millions pour le matériel roulant, et 2 500 000 fr., pour intérêts pendant l'année 1876 : ensemble, 51 625 000 fr., non compris le domaine privé de la Compagnie cessionnaire, estimé 1 200 000 fr., que celle-ci conservait à son actif.

Le prix du rachat de ces mêmes lignes par l'État a été fixé, aux termes des sentences arbitrales, à 36 380 698 fr. pour les lignes de la Vendée; à 10 949 535 fr. pour celle de Poitiers à Saumur; total : seulement 47 330 433 fr., *y compris* le matériel roulant et le domaine de la Compagnie.

Le traité passé avec l'État, en remplacement du projet de traité avec la Compagnie d'Orléans, n'a donc attribué aux cessionnaires que 47 330 433 fr., au lieu de 51 625 000 que leur accordait ce projet soi-disant léonin. A cette différence de 4 300 000 fr. il convient d'ajouter le sacrifice du domaine privé, évalué à 1 200 000 fr., qui était réservé dans le projet et se trouve englobé dans le traité; plus 1 250 000 fr. pour un semestre d'intérêts écoulé; ce qui porte à 5 750 000 fr. le chiffre total de la perte qu'on a fait essuyer aux cessionnaires; — pour leur bien !

En ce qui touche la Compagnie des Charentes, celle d'Orléans avait, dans ses *Dires* du 9 décembre 1875, proposé de prendre à son compte le service des bons et obligations des Charentes, *et de racheter ses actions*, en les échangeant contre des obligations d'Orléans, à raison de 350 fr. par action des Charentes, et de 315 fr. par obligation d'Orléans.

Cette offre n'était même pas un dernier mot; car dans le projet de 1876 les actions étaient évaluées en bloc à 19 366 000 fr.; soit, par action, 386 fr. au lieu de 350. Or on sait parfaitement, dès à présent, que dans la liquidation des Charentes il ne restera *rien*, absolument rien pour les actionnaires. La différence entre les deux solutions est donc sensible, surtout pour eux [1].

[1] A ces considérations, il faut ajouter que l'ajournement forcé d'une solution quelconque dans la situation déjà si mauvaise des deux Compagnies, l'a encore aggravée, et contraint un grand nombre d'obligataires de vendre leurs titres à vil prix. Grâce à cet agiotage, le rachat aura été en définitive une excellente affaire pour les derniers détenteurs des titres, moins intéressants que les premiers.

Mais c'est en vain que la Compagnie d'Orléans s'appuie sur ces résultats comparatifs, dont l'exactitude n'est pas contestable, pour prétendre que l'on ne peut équitablement lui reprocher d'avoir été trop exigeante; qu'elle avait fait, au contraire, une part très large aux intérêts que les Compagnies de la Vendée et des Charentes étaient chargées de défendre. Elle a affaire à des passions qui ne veulent pas être convaincues et contre lesquelles toute éloquence est impuissante, même celle des chiffres. En présence de ceux-ci, bien des gens peut-être persisteront à croire qu'on aurait dû consentir encore de plus grands sacrifices, faire plus large la part du feu. Nous inclinons au contraire à penser que cette Compagnie avait affaire à une coalition de passions et de convoitises implacables, qu'elle n'eût pas réussi à désarmer même par de plus grandes concessions, eût-elle fait aux Compagnies de la Vendée et des Charentes un pont d'or, — constellé de diamants.

Cette opinion se trouve pleinement justifiée par le rapport *provisoire* (toujours du provisoire) de M. Wilson, qui conclut au rachat total de la Compagnie d'Orléans, devenu, suivant le rapporteur, *une nécessité d'ordre public*. Le principal, ou plutôt l'unique motif qu'il allègue, est le situation fâcheuse du réseau d'État, qui s'est encore aggravée depuis le rachat. Si nous en croyions M. Wilson, ou plutôt M. le directeur des chemins de l'État dont il reproduit le réquisitoire, cette aggravation serait due à la concurrence déloyale de la grande Compagnie, qui, par des abaissements de tarifs, détournerait à son profit les transports de la France occidentale. Suivant cette version, les détournements s'élèverait à 4 millions de francs! La Compagnie d'Orléans ne pourrait être justement accusée de manœuvres de détournement, que si elle avait modifié ses taxes en vue de la concurrence, depuis la constitution du réseau de l'État. Or, pour les transports à longue comme à courte distance, elle n'a fait que suivre des errements antérieurs, conformes à son intérêt et aussi à l'intérêt public.

On voudrait aussi transformer en un attentat, prémédité de longue main contre les chemins de l'État, l'usage que continue de faire la Compagnie d'Orléans des *tarifs communs*, antérieurement concertés entre les grandes Compagnies pour les transports qui passent d'un réseau sur l'autre; parce que les marchandises expédiées ainsi passent exclusivement par les voies de l'Orléans, et payent moins cher que si elles se servaient de celles de l'État. C'est là, en effet, pour celles-ci, une cause grave d'infériorité, à laquelle on n'avait pas songé. Mais est-ce un cas pendable pour la Compagnie d'Orléans de n'avoir pas prévu que l'État s'aviserait un jour de lui faire concurrence, quand elle concluait avec d'autres Compagnies cet arran-

gement de tarifs communs, parfaitement légal, et conforme à l'intérêt public !

L'honorable rapporteur lui reproche encore de retenir sur ses rails, par des réductions de tarifs, des marchandises amenées par elle de plus loin dans les régions qu'elle dessert concurremment avec le chemin de fer de l'État, mais en faisant des détours. Il y a là, suivant lui, un accaparement préjudiciable au commerce, auquel ces allongements de parcours occasionnent des retards. Cette assertion du rapport provisoire est absolument inexacte. La plus grande longueur de parcours est compensée et au delà par l'économie des délais de transmission qu'exige toujours un changement de réseau. De Bordeaux à Redon, par exemple, la distance, *par toutes voies d'Orléans*, est de 623 kilomètres. Elle n'est que de 497 par la voie mixte Orléans-État, et pourtant une expédition de Redon sur Bordeaux met huit jours pour arriver à destination par la voie mixte, tandis qu'elle n'en met que cinq en restant sur l'Orléans. Grâce à la dispense du transbordement, la marchandise, tout en faisant plus de chemin, arrive donc bien plus vite, et même paye un peu moins cher tout en laissant un bénéfice égal pour le transport. Il n'y a là aucune manœuvre frauduleuse de détournement, mais le résultat d'une loi économique bien connue ; l'application des tarifs à base kilométrique décroissante à la totalité du parcours.

III

Mais la partie la plus défectueuse de ce rapport est la conclusion, dans laquelle on prétend réfuter les objections contre le rachat total de la Compagnie d'Orléans. Pour faciliter sa tâche, le rapporteur s'efforce de circonscrire le débat. Suivant lui, le rachat de l'Orléans est une opération isolée, imposée par des circonstances exceptionnelles, et qui n'implique pas le rachat des autres Compagnies. En même temps, on voudrait esquiver la polémique sur la capacité de l'État pour construire et exploiter des chemins de fer. « Le plus souvent, dit le rapporteur, on a confondu l'opération financière du rachat avec la construction et l'exploitation par l'Etat, qui sans doute peuvent être les conséquences de cette opération, *mais qui n'en sont pas la suite nécessaire et inévitable.* Si l'État croit utile de mettre un terme dans la région du centre et du sud-ouest à la concurrence qui existe entre son réseau et celui d'Orléans, *s'ensuit-il nécessairement qu'il veuille exploiter toutes les lignes ainsi rachetées ?* Ne pourrait-il pas au contraire se borner à conserver *les grandes artères* et... confier à des Compagnies particulières les lignes à faible

trafic? » Il est difficile, on en conviendra, de se contredire plus complètement, de mieux se réfuter soi-même d'une ligne à l'autre. Pour écarter des appréhensions trop fondées, on commence par répéter ce que disait le ministre en 1878 des lignes dont il proposait alors le rachat; que cette opération n'impliquait pas du tout l'exploitation par l'État. Or ces lignes forment justement ce réseau d'État emprisonné, d'où partent aujourd'hui tant de doléances. Mais ce n'est pas tout. Immédiatement après, on laisse échapper l'aveu que l'État devra *conserver* au moins les principales artères. Il exploitera donc lui-même la ligne Paris-Orléans-Bordeaux. Mais qu'on se rassure, il pourra affermer l'embranchement de Capdenac et les lignes de la Sarthe!

Nous pourrions aussi relever bien des détails de haute fantaisie dans les calculs par lesquels on prétend nous prouver que l'opération du rachat total serait non seulement inoffensive, mais avantageuse pour le Trésor. Après avoir établi que l'État aurait, de ce chef, à payer pendant soixante-dix-sept ans la modeste annuité de 83 700 000 francs (et cette évaluation est encore au-dessous de la réalité), le rapporteur provisoire s'empresse d'ajouter : « Mais, pour y faire face, l'État aura le produit net du réseau, qui, *dès* 1878, s'est élevé à 81 510 000 francs, et n'aurait plus par conséquent que 2 160 000 francs à débourser. Mais de plus, comme il n'aurait plus à payer de garantie d'intérêts, et que cette garantie lui a encore coûté, en 1878, 7 700 000 francs, l'État bénéficiera *hic et nunc*, par le rachat, de cinq millions et demi!

Cette perspective est éblouissante. Seulement, le rapporteur (nous avons failli dire le poète!), emporté par son imagination, ne rend pas compte de choses essentielles, et tient pour démontrées bien des choses plus que douteuses. Il fait entrer en défalcation des annuités l'économie des sommes déboursées en vertu de la garantie d'intérêts, qui ne sont que des avances. Il oublie que le produit de 1878 était exceptionnel à cause de l'Exposition. Dans l'évaluation de l'annuité à payer pour le rachat, il oublie aussi de faire figurer l'évaluation du droit à la garantie, qui pourtant est bien, pour les Compagnies, une propriété légitime, résultant des conventions de 1859. Cette omission a pour résultat un amoindrissement illégal dans l'estimation de l'annuité, et par conséquent dans la valeur des titres.

Dans ce document, les suppositions les plus risquées sautent aux yeux, comme les omissions. Après avoir constaté que « le produit net de la Compagnie d'Orléans augmente chaque année dans une proportion importante », le rapporteur en conclut imperturbablement que les recettes continueront, de toute nécessité, d'augmenter dans la même proportion, quand ce réseau sera exploité par l'État!

Ainsi, après avoir d'abord écarté toute discussion sur l'aptitude de l'État à construire et à exploiter lui-même les voies ferrées, il présente tout à coup cette aptitude comme indubitable. Cette hypothèse du rapporteur est d'autant plus téméraire, que, d'après son système, l'État devrait suivre de *nouveaux principes* dans son exploitation.

L'une de ces innovations serait, cela va sans dire, un abaissement général des tarifs, mesure soi-disant économique et en réalité politique. On affirme que cette mesure suffirait pour donner une gigantesque impulsion au commerce et à l'industrie ; qu'elle déterminerait sur une échelle infiniment plus vaste un mouvement analogue à celui qui s'est produit sur les recettes postales à la suite de la réduction sur la taxe des lettres. Mais l'on compte bien que cette diminution aurait aussi pour effet de grossir la phalange républicaine aux prochaines élections. Et de même qu'en diplomatie, les articles secrets sont presque toujours les plus importants ; de même ici, le principal intérêt est celui dont on ne parle pas, l'intérêt politique. Il faudrait bien de l'imagination, ou bien de la simplicité, pour attribuer au seul abaissement des transports cet effet féerique sur le problème si complexe du progrès industriel et commercial ; pour admettre qu'en plein cours d'innovation, de révolution, la progression des recettes suivra imperturbablement son cours, narguant d'obscurs blasphémateurs. Nous ne croyons pas à ce miracle républicain, et nous ne vous faisons pas l'injure de supposer que vous y croyiez vous-mêmes.

Nous restons donc en face de ce problème menaçant que vous supposez résolu, celui de l'aptitude de l'État pour la construction et l'exploitation des voies ferrées. L'incapacité de l'État comme constructeur a été victorieusement démontrée dans un travail récent qui mérite d'autant plus d'attention que son auteur professe une vive sympathie pour M. de Freycinet [1]. Suivant lui, l'une des principales causes de la lenteur proverbiale des travaux exécutés par l'État, c'est l'insuffisance, l'incertitude forcées des crédits subordonnés à l'état du budget de chaque exercice.

Malgré la sécurité qu'inspire à des esprits optimistes le régime républicain, des événements graves peuvent surprendre indéfiniment les travaux. Au train dont vont les choses, il suffirait d'un nouveau rictus, d'un simple froncement de sourcils du sphinx parlementaire, pour faire arriver au pouvoir des adeptes du socialisme tout prêts à fourrager sans scrupule, Dieu sait pour quel usage, dans les excédants budgétaires. D'autre part, toute l'activité du personnel des ingénieurs de l'État, déjà chargés et surchargés de

[1] E. Level, *les Chemins de fer devant le parlement.*

travaux d'entretien et de contrôle permanents, ne saurait suffire à l'accomplissement du gigantesque programme de constructions que l'on connaît. L'auteur de ce programme l'a bien senti lui-même, car il s'est efforcé d'organiser un personnel supplémentaire, en instituant un corps d'ingénieurs et de chefs de section auxiliaires, qui seraient chargés, sous la direction des ingénieurs principaux, de l'exécution des travaux (décret du 20 décembre 1878). De l'aveu des admirateurs du ministre, cette combinaison a complètement avorté. On a même peine à comprendre qu'un homme sérieux, un homme du métier, ait pu croire que des constructeurs expérimentés sacrifieraient des positions acquises, lucratives, permanentes, pour aller chercher des positions précaires et moins bien rétribuées, pour le plaisir d'exécuter des travaux du même genre sous la dépendance des ingénieurs de l'État, auxquels la pratique de ces travaux est moins familière qu'à eux. Aussi, sauf quelques honorables exceptions, ce nouveau corps auxiliaire n'a fait que de tristes recrues parmi les agents de l'industrie privée.

Il est vrai qu'en même temps on tâche d'inculquer aux conducteurs des ponts et chaussées quelques connaissances théoriques de la construction des chemins de fer. On les astreint à suivre des cours; on a redigé un Formulaire à leur usage. Nous doutons fort qu'on arrive ainsi à en faire des agents pratiques; c'est comme si l'on voulait improviser des écrivains et des savants avec le Manuel du baccalauréat.

Au reste, il existe dans la matière des précédents positifs, qui ne sont pas à l'avantage de l'État. On a souvent cité, comme type caractéristique de son impétuosité dans la construction des chemins de fer, la ligne de Milhau à Rodez (80 kilomètres), à laquelle on travaille depuis douze ans, et dont l'exploitation commencera cette année au plus tôt. Cette lenteur mémorable offre un contraste saisissant avec la célérité de l'exécution des travaux confiés à l'industrie privée, qui a livré au service de l'exploitation des chemins de fer trois ans et jusqu'à deux ans seulement après la date de concession. M. de Freycinet lui-même a dû reconnaître « qu'il fallait au moins trois ans avant de donner le premier coup de pioche sur une ligne votée », et s'est bien gardé de spécifier la durée d'exécution. Tout cela ne serait-il qu'une gigantesque réclame électorale? On est bien forcé de le croire et même de l'espérer.

Incapable de construire des chemins de fer, l'Etat est-il du moins capable de les exploiter? Sur ce point, nous n'avons rien à ajouter aux considérations présentées par les hommes les plus compétents, et que nous avions résumées dans notre précédent travail. Non seulement elles n'ont pas été réfutées, mais des faits nouveaux en ont

confirmé l'exactitude. Ainsi les résultats de l'exploitation des lignes rachetées sont pires encore qu'on ne l'avait prévu. Les recettes obtenues par l'État *lui-même* ont été inférieures de plus de moitié à la moyenne de celles du réseau encore improductif des grandes Compagnies; inférieures même à celles des petites Compagnies dont il a pris la place.

Ce que nous avons dit des dangers de la confiscation des chemins de fer au profit de la politique est aujourd'hui justifié surabondamment par le triste spectacle qui s'offre à nous dans les régions administratives et financières. Bien des républicains honnêtes en sont écœurés, épouvantés. Comme nous, ils se demandent comment un fonctionnaire peut trouver le temps et la présence d'esprit indispensables pour s'occuper des affaires du pays, des devoirs de sa place, quand il lui faut être sans cesse sur le qui-vive, se tenir en garde contre les délations; quand à toute heure il croit entendre *des pas dans son mur*, comme le tyran de Padoue. L'un des plus curieux exemples de ces existences précaires et tourmentées, est l'histoire trop véritable et tristement comique d'un fonctionnaire suspect qui présentement ne reste debout que par un miracle d'équilibre; — attendu que son poste étant visé à la fois par *quatorze* solliciteurs, tous chaudement appuyés; leurs efforts se neutralisent par la convergence, et que le maintien du *statu quo* est jugé préférable, en haut lieu, à l'inconvénient de se faire treize ennemis déclarés pour un seul ami.

C'est pour *étaler* cette marée montante de compétitions et de convoitises; pour se procurer de quoi contenter plus d'appétits, que plusieurs des chefs de la gauche avancée voudraient arriver au rachat total des chemins de fer, et poussent en ce moment à celui de l'Orléans pour ouvrir la brèche. Cette idée les préoccupe depuis longtemps. On n'a sans doute pas oublié que, dès 1877, lors du rejet de la convention préparée pour la fusion des lignes de la Vendée et des Charentes avec la Compagnie d'Orléans, le rachat total, immédiat, de tous les chemins français faillit être voté d'emblée sur la proposition de M. Lecesne. Nous savons de bonne source qu'à la sortie de cette séance mémorable, l'un des hommes les plus éminents, — le plus éminent — de la gauche avancée, ne dissimulait pas qu'il avait été agréablement surpris de cet enthousiasme de la Chambre pour une mesure radicale, à laquelle on pourrait bien revenir. Nous croyons que ce nouvel expédient révolutionnaire ne justifierait pas les espérances de ses auteurs, qu'il finirait même par se retourner contre eux. Mais, en attendant, il serait infiniment préjudiciable aux finances de l'Etat, à a régularité du service, à la sécurité du public. Tout ira au plus

mal dans la pire des républiques, si les positions d'administrateurs, d'inspecteurs, de chefs de gare, de même que celle de préfets et de sous-préfets, de receveurs et de percepteurs, sont dévolues, non aux plus laborieux et aux plus capables, mais à ceux qui font le plus bruyant étalage de sentiments républicains.

Ce qui nous laisse toutefois quelque espoir, c'est que plusieurs des organes de l'opinion la plus avancée sont d'accord avec nous sur ce point. L'un d'eux, et des moins suspects de tendances réactionnaires, s'exprimait encore dernièrement à ce sujet, dans les termes les moins équivoques : « L'exploitation par l'État? nous ne connaissons rien de plus dangereux. Il y a, nous le savons, des esprits qui aspirent à concentrer dans les mains de l'État tous les pouvoirs et toutes les fonctions possibles. Nous ne sommes pas de ceux-là. Il n'y a pas seulement un intérêt économique, il y a un intérêt politique à ce que l'État ne soit pas transformé en un entrepreneur général des transports. [1] »

En résumé, dans la situation actuelle, il n'y a nulle chance d'un retour au projet de réunion avec l'Orléans, puisque cette solution, la meilleure de toutes, est abandonnée par le gouvernement. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'il aura du moins assez d'énergie pour défendre et faire prévaloir contre les partisans du rachat total, la solution mixte qu'il a lui-même indiquée comme préférable. Nous aurions ainsi une expérience complète, décisive, du fonctionnement d'un réseau d'État homogène, armé de toutes pièces. Nous doutons fort que cette nouvelle épreuve soit plus favorable que les précédentes au « grand système ».

Baron ERNOUF.

[1] *Le Rappel,* 27 décembre 1879.

UN SOUVENIR

DES PREMIÈRES ANNÉES DE CE SIÈCLE [1]

Laudator temporis acti. Il est permis de l'être lorsque l'on est comme moi dans sa septante-sixième année ; il est permis de l'être lorsque l'on vit sous la troisième république, que nous avons improvisée depuis 1870, dans l'attente de la quatrième et peut-être bientôt de la cinquième. Quand nous nous reportons aux premières années de ce siècle, à cette époque où nos pères remontaient de l'abîme vers lequel nous descendons aujourd'hui, il est bien permis d'exprimer quelques regrets.

C'est ce sentiment que j'ai éprouvé en lisant les lettres de Mme de Gerando. Le nom de son mari était connu dans le monde de la science, le sien ne l'était pas. Elle était de cette génération de nos pères qui a traversé toutes les horreurs des temps révolutionnaires, et qui en est sortie, portant le deuil du pays, mais heureuse de sa délivrance, sentant fortifiés en elle et par la communauté des douleurs et par la communauté de la délivrance tous les sentiments mutuels de bienveillance et d'amitié. Mme de Gerando, née en 1774, se maria en décembre 1798. Elle commença ainsi sa vie d'épouse et de mère de famille moins d'un an avant l'événement qui devait mettre fin à la période révolutionnaire.

Que cet événement ait été une joie pour la France, qu'elle ait respiré lorsqu'elle a vu l'arrière-garde du terrorisme enfin vaincue, la queue de Marat et de Robespierre remplacée par un glorieux soldat, capable au moins de ne pas faire le mal pour le mal : on ne saurait en douter, et, tous tant que nous sommes, nous et la génération qui a suivi, nous avons à cet égard le témoignage de nos pères. Que cet événement soit politiquement justifié, je n'en doute pas non plus : le 18 brumaire n'a été autre chose que la légitime revanche du 18 fructidor, ce coup d'État bien autrement violent, cette main mise des baïonnettes sur les assemblées auxquelles on enlevait le tiers de leurs membres pour les envoyer à Cayenne mourir de la fièvre jaune. Comment un pouvoir qui était si brutalement sorti de la Constitution pouvait-il alléguer le respect religieux dû à la Constitution ? Les baïonnettes du 18 brumaire ont rendu à la France

[1] *Lettres de la baronne de Gerando,* suivies de fragments d'un journal écrit par elle de 1800 à 1804. Paris, chez Didier.

la sécurité que les baïonnettes du 18 fructidor lui avaient fait perdre.

Il m'est impossible en effet de ne pas voir, même dans cette correspondance à laquelle la politique est presque toujours étrangère, un reflet de ce sentiment de délivrance et de bien-être qui succédait aux angoisses des temps révolutionnaires. Anne de Rathsamhausen (c'est le nom de Mme de Gerando) était sans doute une heureuse nature, noble, élevée, religieuse, douce, aimante, bienveillante, ne voyant que le bien, et fermant les yeux sur le mal. Elle ne se plaint de personne, elle ne médit de personne ; il semble qu'elle n'ait eu au monde que des amis. Elle a traversé les jours affreux de la Révolution, et néanmoins elle trouve « les hommes en général plus dignes de compassion que de mépris ou de colère ». Dans ces temps orageux, « le cœur humain s'est bien montré à découvert; les masques, plus faciles à garder dans les temps ordinaires, se sont fondus dans le volcan de toutes les passions; et néanmoins l'homme, dit-elle, me paraît plus faible que méchant. Ceux dont les actions souillent le théâtre du monde... ne sont jamais qu'en infime minorité; le reste, la foule, veux-je dire, ce sont des acteurs muets, faisant suite aux coryphées. » (Lettres du 28 décembre 1797.)

Elle revient même souvent sur cette pensée, que, tout en détestant le crime, il faut être indulgent pour le coupable. Elle hait « cette intolérance philosophique qui est le plus souvent celle de l'impiété... Il faut faire, dit-elle, une grande différence entre une action coupable et celui qui la commet. On doit s'opposer à l'action, s'il en est temps encore, avec toute l'énergie de la vertu, la rendre hideuse aux yeux des autres, si on n'a pas su la prévenir; mais l'indulgence, la compassion, l'intelligence de notre propre faiblesse et de tout ce que nous aurions pu devenir sans les secours que nous avons reçus, doivent assurer un refuge, au fond de notre cœur, au malheureux qui a été privé des lumières de la raison, de l'éducation, de la religion... » (Fragments d'un journal.)

Cette bienveillance, cet optimisme la portait-il à juger de ses entours plus favorablement qu'un autre ne l'eût fait? ou bien les âmes aimantes et douces étaient-elles naturellement attirées autour de cette âme, lui formant pour ainsi dire une cour digne d'elle? Ce qui est certain, c'est que, dans sa famille, chez ses amis, dans tout ce qui approche d'elle, elle ne voit, elle ne rencontre que du bien. Elle le dit du reste, tous ceux qu'elle a rencontrés au milieu du monde et qui ne l'ont pas frappée par une moralité et une distinction plus éminente, elle les a tenus, non pas pour des ennemis ou des indignes, mais simplement pour des *étrangers*. « Je ne pouvais *choisir* et *aimer*, dit-elle, que ceux qui m'offraient cette garantie; mon cœur se serait instinctivement refusé à une autre alliance, je restais non pas *méprisante*, mais *indifférente* pour les autres. » (1er décembre 1820.)

Aussi semble-t-elle n'avoir vécu que dans une sorte de paradis peuplé d'âmes bienveillantes et pures. Ce n'est pas que sa vie ait été sans difficulté et sans douleur. Orpheline dès son jeune âge et cela au milieu des orages révolutionnaires; à onze ans religieuse par les instincts du cœur, elle n'avait reçu encore en fait de religion aucune instruction positive. Elle s'est faite chrétienne et catholique, à elle toute seule, à ce qu'il semblerait d'après une lettre singulière qu'elle écrit à son fiancé (4 octobre 1798), et qui témoigne bien de ce qu'était alors, à la suite du sentimentalisme du dix-huitième siècle et de l'anarchie révolutionnaire, le vague de certaines idées. Elle nomme le digne curé de Grüsenheim, qui lui a donné les premières instructions religieuses, et à qui elle doit l'attachement qu'elle a conservé pour toutes les vérités chrétiennes et les consolations sans nombre qu'elle y a puisées dans ses malheurs. Ce bon curé, qui aimait tellement son village alsacien, qu'à force de zèle et de charité il a pu le garder intact pendant la tempête; la concorde, la piété, la prospérité, s'y sont maintenus en dépit du schisme, de la terreur et de tous les crimes de la révolution.

Cependant Anne de Rathsamhausen n'a pas eu longtemps à habiter cet heureux village. Ses parents morts, leur fortune en partie confisquée (et le recueil de ses lettres débute par celle qu'elle adresse au district de Schlestadt pour s'assurer du moins quelques débris de cette fortune), nous la voyons loin du toit paternel, à Tubingue, puis à Colmar, luttant à dix-neuf ou vingt ans contre les inextricables difficultés de cette terrible époque où les enfants, sous le coup du malheur et de la pauvreté, deviennent hommes de si bonne heure. Mais on se demande par quel merveilleux hasard ou par quelle bienheureuse attraction les âmes honnêtes, candides, aimantes, distinguées, semblent s'être donné rendez-vous auprès d'elle. Il est vrai qu'en ce temps-là la persécution, par cela même qu'elle frappait tous les honnêtes gens, les rapprochait les uns des autres. Quand une tête ne portait pas le bonnet rouge et qu'une bouche ne hurlait pas la *Marseillaise*, on était sûr d'avoir affaire à un homme de bien. C'est d'abord la famille de Berckheim, qui lui donne asile, qui « répand sur ses jours toutes les douceurs de la vie, qui lui donne la sérénité et le contentement de l'âme dans des circonstances bien désastreuses » (lettre de 1796); et parmi les membres de cette famille, la bien-aimée Amélie, baronne de Dietrich, bonne comme un ange. (20 juillet 1797.) C'est l'Allemand Butenschoer, poète bien ignoré aujourd'hui, et qu'on surnomme Pétrarque parce qu'il avait imité le poète italien; on dit de lui « qu'on n'a trouvé chez personne plus de candeur, de sentiment moral, de véritable bonté.» (*Ibid.*) C'est la famille Périer qui, depuis, a occupé une si grande place dans notre histoire politique, et qui en

ce moment allait s'unir à la famille de Berckheim. Ce sont enfin deux émigrés, pis que cela, deux fugitifs, deux soldats de l'héroïque insurrection lyonnaise et qui, en se réfugiant en Allemagne, ont échappé à la sanguinaire vengeance du vainqueur, deux frères, on peut les appeler ainsi, tant ils sont inséparables, Camille Jordan et Joseph de Gerando. Tous deux avaient fui dans le duché de Bade, et c'est à Colmar qu'ils se rencontrèrent un peu plus tard avec la famille de Berckheim et sa jeune protégée. A partir de ce moment, il est clair qu'un projet de mariage fut formé et ne tarda pas à être conclu. Mais, à cette époque de confusion et de péril, il fallut attendre. En attendant on s'écrit, on écrit à Joseph, on écrit à Camille; les deux amis sont tellement inséparables, qu'on leur écrit à tous deux en même temps, et l'amitié pour Camille s'exprime en termes si vifs, qu'il semblerait par moments que c'est lui qui est le fiancé. Ce qui est certain, par ce que nous lisons ici et ce que nous savons d'ailleurs, c'est que ce sont deux nobles âmes et deux esprits distingués. Ainsi tout son cercle se compose de belles âmes et de nobles esprits. Faut-il nous en prendre à cet optimisme, à cette bienveillance avec laquelle Mme de Gerando juge le prochain et l'attire par son indulgence? Ou bien faut-il voir ici une impression de cette époque, où, après avoir tant souffert, on était si heureux de se retrouver (et cependant Joseph et Camille étaient encore en exil)? « Le calme et le silence, dit-elle quelque part, font tant de bien après les orages. On aime à descendre en soi-même, à se reconnaître quand on a longtemps vécu pour les autres et dans l'agitation. » (28 décembre 1797.) Toujours est-il que notre siècle qui, lui, ne pèche pas par excès de bienveillance, ne peut s'empêcher d'envier cet optimisme.

Mais vient une nouvelle phase dans la vie d'Annette. Le 31 décembre 1798, un peu plus d'un an après l'époque où ils s'étaient connus, dans le village alsacien de Schoppenvir, la nuit, dans une chapelle, sur les hauteurs des Vosges, un prêtre insermenté a uni Anne de Rathsamhausen et Joseph de Gerando (telle était la liberté d'alors). Mais le mariage ne la séparera d'aucun de ses amis, et elle continue cette vie d'épanchement et de mutuelle amitié; de près ou de loin, on ne s'oublie pas. On est fidèle au rendez-vous du soir, c'est-à-dire à la prière que, de près ou de loin, on fait les uns pour les autres. « Sois fidèle, dit-elle à Mme de Stein, à l'heure du rendez-vous. » (Janvier 1799.) Le poète allemand Peffel, dont nous lisons sans cesse le nom dans ces lettres, publie dans la *Flora*, journal alsacien, *Une fleur d'hiver pour la couronne nuptiale d'Annette*. A Lyon, où son mari, libre enfin, la conduit auprès des siens, elle retrouve la famille Périer plus que jamais aimable, amicale pour elle; « mêmes vertus, affections, sympathie, douceur, gaieté. Tous sont bons, et on a plus d'esprit qu'ailleurs. » (16 mai 1799.)

Tous sont bons, il me semble que je lis ce mot à chaque page dans les lettres de Mme Gerando. Un peu plus tard, Paris attire le jeune couple ; M. de Gerando va commencer là une carrière d'administrateur et de savant. Mais ce n'est pas sans y amener et sans y acquérir quelques amis. Les amis qu'on amène à Paris, c'est Camille, Augustin, Scipion Périer, eux, leur sœur et leur mère ; c'est le ménage de Montbrison (Mlle d'Oberkirch). « Quelle délicieuse réunion pour cet hiver ! » s'écrie Mme de Gerando. Mais les amis qu'on trouve à Paris n'ont pas moins de valeur : c'est M. Necker, qui offre à M. et à Mme de Gerando l'hospitalité dans sa maison de Saint-Ouen ; ce sont, non plus seulement d'aimables amis, mais des hommes éminents, Guéneau de Mussy, Mounier, de Pastoret, et Mathieu de Montmorency si vénérable par sa sainte mort. Et, quant aux femmes, il faudrait dresser ici le catalogue de toutes les célébrités féminines du moment, Mme de Staël d'abord ; puis les poétesses d'*alors*, un peu oubliées aujourd'hui, Mmes de Bourdic-Viot, Pipelet, Dufrénoy, de Montolieu ; — et puis une autre célébrité qui, celle-là, a duré bien longtemps et dont le renom n'est certes pas éteint, Mme Récamier ; puis Mme de Krüdner, puis Benjamin Constant, le général Lamarque... Il y aurait encore deux noms que je voudrais ajouter à cette liste, sinon de personnes célèbres, du moins de personnes aimées et estimées. D'abord, celui qui avait appelé M. de Gerando à Paris et lui avait ouvert la carrière administrative ; « heureux qu'il était de penser que ni sa conscience ni sa délicatesse ne seraient blessées sous l'administration d'un tel ministre, qui en a bien autant que lui, qu'il aime et dont il est aimé depuis longtemps » (c'est ce que dit Mme de Gerando. Juillet 1804). Puis, l'autre nom est un nom de femme que je trouve répété ici plusieurs fois : « La seule femme avec laquelle je me sois liée un peu intimement, dit-elle, charmante, timide, douce comme un ange ; la modestie, la douceur, la piété en personne. » (29 novembre 1801, 22 juillet 1802, 22 décembre 1804.) A tout autre, il serait permis d'écrire ici ces deux noms ; mais non pas à moi.

Nous n'irons pas plus loin, il faut lire ces lettres pour se transporter au temps où elles ont été écrites, au temps de ces amitiés multiples, bienveillantes, infatigables, à travers lesquelles il était bien rare qu'une figure désagréable vînt se glisser. On avait des malheurs, on avait des peines, et il ne faut pas croire que la vie dont ces lettres nous donnent une idée n'ait pas été mêlée de bien des douleurs. On avait des peines, oui, sans doute ; mais des haines, des rivalités, des dissentiments, il y en a bien peu de traces dans ce monde de gens d'esprit et de gens de bien, que Mme de Gerando nous fait connaître. On était sensible alors, on parlait de sa sensibilité, on en parlait même un peu trop ; mais enfin ce n'était plus la sensibilité hypocrite et menteuse de Rousseau et de son école :

encore moins la sensibilité altérée de sang d'un Robespierre et d'un Marat. Oui, c'est vrai, il reste dans la langue de ce temps un peu trop du patois sentimental de Jean-Jacques; mais qu'importe, lorsque les âmes sont sincères, les cœurs véritablement aimants, à plus forte raison quand les hommes sont religieux et chrétiens.

Ne confondons pas nos pères qui ont vu l'abîme révolutionnaire et ont tâché de faire sortir la société de cet abîme avec la génération antérieure, celle de nos grands-pères et de nos grands-oncles, qui, disciples fidèles de Voltaire et de Rousseau, se sont amusés à creuser, à force de ricanements, de bel esprit et de fausse sentimentalité, l'abîme où ils devaient périr. Ne confondons pas la génération qui a lu *la Pucelle*, *l'Émile*, et *le Vicaire savoyard,* pour en faire sortir 1789 et 1793, avec la génération qui a lu *le Génie du christianisme* et qui a signé le Concordat.

Ceci me rappelle une mission bien grave et bien délicate qui fut confiée à M. de Gerando dans les dernières années de l'Empire. Napoléon, cédant, comme tous les souverains despotiques, à la jalousie contre le pouvoir souverain de l'Église, avait envahi les États romains. Pie VII allait être conduit à Fontainebleau. M. de Gerando fut nommé membre de la Consulte romaine; et le ministre de la police, en lui communiquant cet ordre, le connaissait assez pour lui dire que « c'était un exil plutôt qu'une mission de faveur ». Quand il arriva à Rome, le pape n'y était plus. Et sa femme ne craint pas de dire dans un exposé de sa conduite qu'elle soumit plus tard au duc de Richelieu : « Aucun pouvoir n'eût été assez puissant pour le faire consentir à ce que sa conscience eût repoussé. Il entrevit, dans l'espérance de faire encore le bien et d'empêcher le mal, un dédommagement à de nombreuses contrariétés. On sait tout ce qu'il a fait pour s'opposer au serment exigé des prêtres... Il écrivit au ministre des cultes, il écrivit à l'Empereur lui-même pour faire révoquer l'ordre donné. Ses lettres existent encore dans les bureaux du ministère. Il refusa de concourir à l'exécution de cette mesure... Il fit respecter les monuments des arts, les propriétés publiques et particulières; pas un tableau, pas une statue n'ont été déplacés. Il s'est opposé avec une immuable fermeté aux mesures d'oppression; il a refusé sa signature à plusieurs actes de la Consulte, et s'absenta plusieurs fois de Rome, pour constater qu'il n'y prenait pas part. Le peuple disait qu'il était étonnant de ne pas le voir à Fénestrelle (demeure des prisonniers politiques). Il fut prouvé qu'il n'avait pas mis son nom à un arrêté dont Napoléon lui-même fut obligé de blâmer l'injustice et la rigueur. »

« Le Vatican, Saint-Pierre, la Propagande, dit-elle encore, n'ont été conservés au pape que par les efforts de mon mari. Ceux qui en étaient les administrateurs, Mgr Valli, Mgr Gregori, le cardinal

Consalvi se sont exprimés sur lui avec les plus grands éloges. »

C'est ce qu'elle écrit, répondant à une demande du ministre de Louis XVIII, qui la priait de lui donner une note sur les fonctions que son mari avait remplies dans les pays étrangers. Car ce n'était pas à Rome seulement, mais quelques années auparavant en Toscane, mais même en Espagne pendant la guerre, que Napoléon avait donné à M. de Gerando une mission administrative à côté de la mission guerrière de ses généraux.

Je ne peux pas finir sans citer ici quelques traits, quelques pensées où se révèle bien l'esprit de l'écrivain, cet esprit de bienveillance, de douceur, de moralité.

« Notre sort est entre les mains de Dieu, qui est toujours bon. Il ne nous rendrait pas si malheureux si on ne pouvait pas tout attendre de son aide ; il ne dispenserait pas tant ses douleurs s'il ne réservait une joie quelque part. » (17 janvier 1803.)

« La perte de mon enfant (sa fille Fanny morte à seize mois) a imprimé en moi un sentiment douloureux que je ne perdrai plus, parce qu'il est venu à la suite de beaucoup d'autres, et l'on prend une habitude du malheur qui persiste après le coup dont on a été frappé et dont on ne peut se défaire, comme il en est de beaucoup d'autres habitudes. » (22 décembre 1804.)

Et, au prince primat de Dalberg :... « Nous avons de vos nouvelles par votre famille, par elle seule... Je me trompe, nous en avons aussi par les gazettes. Dieu ! quelle manière de correspondre avec un ami ! Je ne m'y accoutume pas, et il faut vous être attachée plus qu'à personne au monde pour vous pardonner d'être prince. » (Avril 1808.)

Et cet optimisme indulgent dont nous parlions : « Les hommes auront beau faire, nous aimerons toujours mieux nous expliquer leurs torts par leurs faiblesses que de les attribuer à la méchanceté, et ils ne parviendront pas à faire succéder l'amertume du mépris à cette aimable bienveillance qui rafraîchit le cœur et nourrit une si douce paix au dedans de soi-même. Ah ! nous serions bien ingrats si nous jugions la société d'un œil, dans le moment où nous sommes environnés d'un cercle d'amis admirables par leurs vertus, leurs tendresses, les agréments qu'ils répandent sur notre vie. » (*Ibid.*)

Et ailleurs : « Plus je vais et plus il me paraît que Dieu a dû être content de son œuvre quand il a fait l'homme et la femme. C'est assurément ce qu'il y a de mieux dans sa magnifique création, si j'ose excepter les anges que je ne connais pas. » (6 décembre 1815.)

« Que votre élève soit toujours en paix avec lui-même et qu'il puisse chaque jour se mettre avec joie en la présence de Dieu, ce sont là tous mes vœux. Nous avons tous vécu dans des temps durs, des épreuves, et nous savons bien que la paix avec sa conscience et avec Dieu est un asile où l'on peut toujours n'être point malheureux,

même en souffrant beaucoup. » (12 décembre 1814, *Instruction donnée au précepteur de son fils.*)

« Je ne suis pas assez entendue en politique pour que des nuances me créent des difficultés, et je ne suis surtout pas assez ennemie de moi-même pour que ces nuances empoisonnent l'amitié. Malheureusement, chacun n'a pas cette disposition, et les femmes mêmes croient que la haine est quelquefois un devoir et une vertu. » (7 février 1816.)

« Avec bien d'autres, je pense ma pensée avant de la leur livrer ; avec mes amis, je pense librement et tout haut. C'est un minerai que je leur fournis ; s'ils le passent au creuset, il leur en restera bien quelque chose. » (28 juin 1816.)

« La sévérité est une arme dont il est permis de se servir contre soi-même, parce qu'on est sûr de la main qui le dirige ; mais on ne sait point jusqu'où on l'enfonce dans le sein d'un autre. » (3 juillet 1816.)

« Les personnes que je ne puis estimer ou qui ne m'attirent point par leur mérite..., je ne m'en occupe point, je m'abstiendrai de communiquer avec elles, ayant à mieux placer mon temps et mes affections ; mais je ne prononce aucune sentence contre elles. Je ne sais quel secours de la Providence, quelle amélioration les attend, ce qu'elles pourraient dire pour faire excuser leurs défauts... Je me sens donc pleine d'indulgence à leur égard, et je reste neutre de tout jugement. Mais quand il s'agit d'aimer et faire ce choix d'amis, j'ai bien senti que je n'étais pas assez forte pour me passer de secours... Je ne me suis donc attachée qu'à des personnes meilleures que moi. » (21 octobre 1820, à son fils.)

Et elle finit : « Je t'embrasse bien tendrement, cher et bon fils. *A Dieu*, mon Gustave ; en nous cherchant auprès de Lui, nous serons toujours sûrs de nous retrouver. »

Restons-en là. C'est une douceur d'avoir vécu quelques heures auprès de cette âme si amicale et si bienveillante, et nous avons à remercier celui qui, dans sa piété filiale, a compris que de tels sentiments étaient bons à faire connaître, surtout en un siècle comme le nôtre à qui on ne reprochera certes pas de vivre trop par le cœur. Quand nous, ou, pour mieux dire, quand nos petits-fils, ayant parcouru la période révolutionnaire qui s'ouvre aujourd'hui, auront eu enfin leur 18 brumaire et auront commencé à remonter la pente, ils s'embrasseront peut-être, ils se fêteront mutuellement avec autant de tendresse que nous voyions le faire tout à l'heure à ces proscrits de Lyon et de Colmar, libres enfin de s'aimer et surtout d'aimer et d'adorer Dieu. Puisse ce jour n'être pas trop éloigné !

Comte F. de Champagny,
de l'Académie française.

RÉPONSE DE LA MUSE

A M. VICTOR DE LAPRADE

I

Ainsi donc, tu l'as dit, — tu l'as pensé, peut-être! —
Qu'après m'avoir donné ta jeunesse et ta foi,
Le plus pur de ton cœur, le meilleur de ton être,
Tu pourrais à ton gré te détacher de moi!

Tu n'as pas oublié nos courses vagabondes
Aux monts illuminés, — au sein du bois obscur,
Nos silences à deux au bruit mourant des ondes...
Nos rêves enivrés de soleil et d'azur!

Tu sais encor nos nuits de veille solitaire
Où ton cœur dans le mien se venait épancher,
Où je te remplaçais tous les biens de la terre
Quand mon front sur le tien voulait bien se pencher...

De l'inspiration avoir connu les charmes...
Les avoir tant aimés... et ne les goûter plus,
Ces préludes des chants et des sereines larmes
Que le Dieu tout-puissant réserve à ses élus!...

Toi, qui ne m'abaissas devant nulle couronne,
Peux-tu, comme à plaisir, toi seul humilier
Celle que ton adieu de parfums environne...
Que tu prétends chérir — et veux répudier?

Mon empire sur toi n'était point illusoire,
Il relevait d'un mot ton courage abattu :

Chrétien, je t'ai donné plus, bien plus que la gloire,
Puisque mon pur amour a grandi ta vertu !

Et pourtant, tu l'as dit en strophes immortelles,
Où nul trait émoussé ne trahit ta langueur,
Que pour me suivre encor ton âme n'a plus d'ailes...
Et que ton fier stylet a perdu sa vigueur !

Moi, qu'on vit ton refuge au fort de la tourmente,
Dont tu baisais les pieds avec un saint respect,
Crois-tu donc m'oublier comme une folle amante,
Sans tressaillir encor d'amour à mon aspect?

Crois-tu donc que ce cœur qui brûla de ma flamme,
Qui, pendant quarante ans, sous ma main a battu,
Ne s'éveillera plus au souffle de mon âme?...
Qu'à ton heure, à ton jour, son cri se sera tu?

Non, non! Tu m'appartiens! En toi j'ai pris demeure.
Ces feux mal étouffés, ils se rallumeraient!...
Non, non! Tu m'appartiens jusqu'à ta dernière heure !
Tes pas, en me fuyant, partout m'emporteraient !...

II

Ah! tout bas, il s'est dit, peut-être :
« Le soleil même a son déclin...
« On a vu vieillir plus d'un maître...
« Et la foule a l'esprit malin !
« Je souffrirais trop à descendre
« Après avoir si haut monté,
« Trop à voir disperser ma cendre
« Au souffle d'un rire éhonté !

« Ah! plutôt, dans un fier délire,
« Poète, de ma propre main,
« Brisons les cordes de ma lyre...
« Et qu'aujourd'hui sauve demain!
« Aussi bien, la vieillesse arrive,
« Elle a touché mon front pâli...
« Pour mieux passer sur l'autre rive,
« J'ai besoin de calme et d'oubli. »

— Non, tu n'as plus droit au silence;
Au repos, non, tu n'as plus droit.
L'éclair blafard des cieux s'élance,
L'horizon devient trop étroit...
A l'œuvre! A l'œuvre sans relâche!
Poète, puisque tes accents
Vibrent si fiers et si puissants,
Tu n'as pas achevé ta tâche!

De ta gloire ou de ton bonheur,
Le souci n'est point légitime :
Parle-nous encor de l'honneur!
Sois-en le prêtre et la victime!
On m'offre partout de l'encens,
A mon char on s'attelle en foule;
Mais, dans ce troupeau qui s'écoule,
Qu'à me plaire il est d'impuissants!

Pleure sur notre vieille France
Amputée au côté du cœur...
— Ah! devant pareille souffrance,
Craindras-tu le temps pour vainqueur?... —
Pleure sur nos tristes discordes
Qui sont l'espoir de l'étranger...
— Si ton luth ne sait nous venger,
C'est à moi d'en briser les cordes!

J. de Saint-Félix.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Jésuites instituteurs de la jeunesse française aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, par le P. Daniel. 1 vol. — II. *Les Deux Frances, radicaux et catholiques*, par E. d'Avesne. 1 vol. — III. *De l'unité nationale*, par M. le comte de Falloux. 1 vol. — IV. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel. Tome III. — V. *Massillon*, par M. l'abbé Blampignon. 1 vol. — VI. *Promenades dans l'Inde et à Ceylan*, par M. Cotteau. 1 vol. — VII. *Le royaume d'Annam et les Annamites*, par M. Dutreuil de Rhins 1 vol.

I

Nous avons parlé ici, il y a quelques mois (V. le *Correspondant* du 25 août 1879), d'un gros livre de M. Compayré, professeur à la faculté de Toulouse, sur l'histoire des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle. Ce livre, dont nous avions dénoncé la polémique hostile et peu loyale, nous est rappelé aujourd'hui par une réfutation que vient d'en faire, en ce qui a rapport à son ordre, le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus [1].

Ennemi déclaré de l'immixtion du christianisme dans l'éducation, M. Compayré, qui trouve que la foi rétrécit l'intelligence et que la piété énerve la volonté, a fait, dans son livre, une guerre ouverte aux Jésuites, qui ont eu particulièrement pour but de lutter contre la déchristianisation de l'enseignement commencée par la Renaissance et sourdement continuée depuis lors par le rationalisme. Nous avons signalé sommairement ses attaques et ses procédés alternativement perfides et mensongers. Nous avons relevé en particulier la vieille et absurde accusation portée contre les Jésuites d'enseigner une philosophie athée, renouvelée en 1879 contre ces religieux instituteurs, nonobstant le démenti solennel que, dès 1844, M. de Montalembert avait donné, en pleine Chambre des pairs, à M. Cousin, qui l'avait lancée avec l'assurance superbe qui lui était familière et qui fut contraint d'en reconnaître la fausseté. Le P. Daniel revient, au début de son livre, sur

[1] *Les Jésuites, instituteurs de la jeunesse française, aux dix-septième et dix-huitième siècles*. 1 vol. in-12. V. Palmé, éditeur.

cette calomnie surannée, afin de montrer, par un seul fait, la confiance que doit inspirer, quand il parle histoire, l'auteur de l'*Histoire critique des doctrines de l'enseignement en France*. M. Compayré affirme avoir lu, dans deux des meilleures éditions du *Ratio studiorum Societatis Jesu*, le texte établissant que, chez les Jésuites, on enseigne une philosophie sans Dieu. Or il se trouve que le texte cité n'est pas tel qu'il existe dans les éditions d'où l'on prétend l'avoir tiré, et que, dans l'état où on le produit, il est tronqué, mutilé, et si grossièrement défiguré, qu'on s'étonne qu'un homme d'esprit ait osé s'en servir. Le P. Daniel a raison, ce détail suffit pour donner une idée de la conscience apportée par l'auteur dans le reste de son travail.

Ce n'est pas au surplus à le refuter tout entier, même en ce qui concerne les Jésuites, que le P. Daniel s'est attaché ; il lui a paru sans doute au-dessous de lui de repousser, par exemple, les insinuations plus ou moins odieuses par lesquelles le professeur toulousain cherche à expliquer les succès éclatants et indéniables que les Jésuites ont toujours eu dans leur enseignement. C'est aux attaques portées contre cet enseignement considéré en lui-même, aux reproches qui lui sont faits de superficialité, d'infécondité, de pure décoration intellectuelle qu'il a voulu seulement répondre. Lettré accompli, et le premier champion des études classiques dans la fameuse guerre du « Ver rongeur », le P. Daniel n'a pu laisser dire, sans protester, que, dans le développement qu'ont pris, chez nous, ces études, ainsi que dans l'action qu'elles ont eue sur notre civilisation, les Jésuites ont moins à revendiquer que qui que ce soit, ayant, dès le principe, stérilisé leur enseignement par le caractère tout extérieur qu'ils lui donnèrent, les limites étroites où ils le renfermèrent et l'immobilité où ils l'ont toujours maintenu. En effet, selon M. Compayré, les Jésuites se sont toujours exclusivement bornés à l'étude des langues anciennes, et, là même, ils n'ont vu que les langues. Les calquer puérilement, voilà à quoi ils ont constamment visé ; quant à en pénétrer le génie et à s'élever, à leur aide, à l'intelligence du monde où elles furent parlées, les Jésuites n'en eurent point la pensée ou plutôt la repoussèrent délibérément. Rien, du reste, à côté de cette gymnastique dans leurs écoles ; pas de philosophie, pas d'histoire ni de géographie, pas de grammaire, ou du moins, dans le peu qui s'enseignait de ces diverses matières, une routine inerte et étrangère à tout progrès.

Voilà contre quelles accusations — et nous en omettons peut-être — s'est inscrit le P. Daniel. Il s'étonne à bon droit de les trouver sous la plume d'un homme instruit; elles sont effectivement en telle contradiction avec les faits vulgairement connus, qu'on ne peut se les expliquer que par l'aveuglement que produisent la prévention et la haine. Qui ne connaît au moins de nom les hommes éminents ou remarquables

que la Compagnie de Jésus compte en histoire, à toutes les périodes de son existence? Le P. Sirmond, l'illustre érudit; le P. Péteau, dont le savoir fut immense et la renommée universelle, et qui mit lui-même ses savants travaux historiques à la portée de la jeunesse et des gens du monde dans des rédactions devenues aussitôt populaires, et qui n'eurent pas moins de succès à l'étranger qu'en France même, chez les protestants et chez les catholiques; le P. Labbé, le promoteur et l'un des plus actifs collaborateurs des deux grandes collections des Conciles et des Historiens de Byzance, d'ailleurs habile vulgarisateur aussi; le P. Griffet, dont l'*Histoire de Louis XIII* est toujours qualifiée « d'excellente » par M. Cousin; le P. Bougeant, l'impartial et habile historien du Traité de Westphalie; et, plus près de nous, les PP. de Longueval et de Brumoy, qui ont écrit avec tant d'intérêt l'*Histoire de l'Eglise gallicane*. Le P. Daniel oppose tous ces noms et bien d'autres non moins connus à cette incroyable assertion que les Jésuites n'ont pas touché à l'histoire.

Il en est de même pour la géographie, dont ils ne se seraient pas occupés non plus, au dire de M. Compayré, et qui leur a dû précisément les hommes célèbres qui ont, on peut le dire, créé cette science : Sanson, leur élève, qui nous donna la géographie de la Gaule; le P. Briet, qui réforma la géographie astronomique et nous valut, par ses conseils et son impulsion, le premier dictionnaire géographique que nous ayons eu; le P. Buffier, qui trouva le temps de rédiger entre ses éminentes études philosophiques une excellente géographie à l'usage des écoles; le P. Riccioli, dont Cassini a vanté les travaux, sans compter les célèbres missionnaires qui fondèrent l'observatoire de Pékin, et dont il n'est pas permis d'ignorer les noms, surtout après les pages que leur a consacrées naguère M. Vivien de Saint-Martin, dans son *Histoire de la géographie*.

Le reproche d'avoir négligé l'étude de la langue et de la littérature françaises n'est pas plus fondé que les autres! Si les Jésuites ne devancèrent pas, sur ce point, leurs contemporains, ils marchèrent au moins du même pas et devancèrent de beaucoup la vieille et routinière Université de Paris. Que s'ils n'ont eu qu'assez tard des traités didactiques sur la grammaire, la rhétorique, la logique, il faut s'en prendre en partie à l'Académie française, qui s'était réservé cette tâche et, en partie, à l'indifférence du public lettré pour ces sortes d'ouvrages. Comme la Grèce, observe le P. Daniel, la France n'eut de grammaires qu'assez tard. On préluda, chez nous, à cette codification des lois du langage par des observations de détail fort curieuses, où se signala d'abord Vaugelas, et où, à sa suite, se distingua un Jésuite de beaucoup de sens et d'esprit, le P. Bonhours, dont le nom est aujourd'hui un peu discrédité, mais qui eut cependant une influence heureuse à son

époque. Son mérite propre est d'avoir contribué à sauver notre langue du pédantisme rigide et guindé de Port-Royal. Le P. Daniel a consacré à cet excellent humaniste un très agréable chapitre, où, de concert avec Sainte-Beuve, il le replace au rang modeste, mais légitime, d'où les rancunes jansénistes l'avaient fait descendre.

C'est souvent aussi appuyé sur Sainte-Beuve, auxiliaire peu suspect, que le P. Daniel apprécie les fameuses écoles de Port-Royal et leurs célèbres méthodes d'enseignement. Méthodes et écoles doivent beaucoup, il faut bien le reconnaître, de la réputation dont elles jouissent, à ce qu'on s'en est fait, dès le principe, une arme contre les Jésuites. Elles n'ont, au fond, ni originalité, ni profondeur, ni sentiment littéraire. « Mais, dit le P. Daniel, toutes les fois que les Jésuites sont en cause, aussitôt Port-Royal est à l'ordre du jour, et c'est alors qu'il lui arrive de recruter ses plus fervents admirateurs dans le camp de la libre-pensée. Puisqu'on y attache tant d'importance, ajoute-t-il, nous acceptons bien volontiers la discussion sur ce terrain. » Pour tout esprit libre de prévention, cette discussion réduit singulièrement l'estime que méritent les procédés pédagogiques de Lancelot, Sacy, Nicole et consorts. Appliquée en grand (et elle ne le fut jamais), cette revêche et formaliste discipline des intelligences aurait eu pour résultat de tuer le cœur et partant la spontanéité et la grâce, et de détruire fondamentalement le caractère traditionnel de notre littérature. Si nous avons, dans les lettres, gardé notre physionomie propre, nous le devons aux Jésuites, dont tous les établissements d'éducation acceptèrent ou subirent l'influence, et qu'ils suivirent dans les modifications et l'élargissement que le temps imposa successivement au cadre des études. On commet une bien grosse erreur, en effet, quand on reproche à l'enseignement des Jésuites d'être resté stationnaire. Est-ce que, s'il en avait été ainsi, les collèges de la Compagnie auraient eu le succès et la faveur dont ils jouirent toujours? C'est à montrer ce qu'a d'absurde cette accusation que sont consacrées les dernières pages de ce plaidoyer, plein de force et de calme, mais dont la modération, pour être parfaite, n'exclut cependant ni le trait ni même, çà et là, l'épigramme. bien qu'écrivant sans beaucoup d'espoir, en face d'un parti implacable aujourd'hui en possession du pouvoir, et à la veille de violences possibles, l'auteur est resté d'une sérénité et d'une élévation d'esprit toutes chrétiennes. « Nous espérons, dit le P. Daniel, en parlant de la menace qui pèse sur la Société de Jésus, nous espérons que Dieu détournera le coup; mais, quand même on n'aurait plus à combattre pour l'existence, ne faudrait-il pas encore combattre pour l'honneur? »

II

Après un siècle de proscription, les Jésuites ont pu reparaître en France et y reprendre leurs travaux. Les succès qu'ils ont immédiatement obtenus dans la chaire, dans les lettres, dans l'enseignement, partout, ne permettent plus de dire qu'ils sont en arrière de leur temps. Aussi est-ce une autre accusation qu'on porte maintenant contre eux : ils veulent, s'écrie-t-on, créer une autre France dans la France, et déjà ils y sont parvenus. Un membre du gouvernement a lui-même formulé ainsi cette attaque. Dans le sens où il l'entendait, cette imputation du ministre de l'instruction publique était un mensonge et une calomnie ; mais, en soi, le mot est malheureusement vrai. Il y a aujourd'hui deux Frances en France : la France cléricale et la France anticléricale, pour parler le langage de nos ennemis. Elles sont très distinctes ; de lamentables événements leur ont fourni une occasion de s'affirmer et de montrer ce qu'elles valent. C'est quand l'ennemi, rompant le cercle de nos frontières, s'est rué sur nous. Leur conduite, à ce moment suprême, a permis de les juger. Leur dossier, à toutes deux, existe plein de documents incontestables, et nous nous sommes souvent demandé, en entendant les anticléricaux se targuer de leurs vertus patriotiques, pourquoi les cléricaux ne leur ont pas plus souvent fermé la bouche en leur jetant à la face ce qu'ils ont fait aux jours malheureux de l'épreuve. Produire au tribunal de la conscience publique les deux dossiers dont nous parlons semble être, à notre avis, pour le cas présent, la meilleure défense que les accusés puissent opposer à leurs accusateurs. Pas d'efforts oratoires, pas d'éclats de paroles ; des faits, des faits avérés, authentiques, incontestables, voilà ce qu'il faut mettre dans chacun des plateaux de la balance historique.

C'est ce qu'a également pensé l'auteur d'un livre qui vient de paraître sous ce titre : *les Deux Frances* [1], M. d'Avesne. « A l'étrange imputation de M. Jules Ferry, développée quelques semaines après par un de ses collègues, qui accusait plus clairement les catholiques de n'être pas Français, nous repassâmes nos souvenirs, dit M. d'Avesne, et relûmes quelques anciennes notes. C'en fut assez pour nous montrer combien l'accusation ministérielle était injuste et dangereuse : injuste pour ceux contre qui on la portait, dangereuse pour ceux-là même qui la portaient et contre un certain nombre desquels elle pouvait être si aisément retournée. » C'est là ce qui détermina la publication du livre que nous

[1] *Les deux Frances. Radicaux et catholiques,* par E. d'Avesne. 1 vol. in-12. J. Gervais, éditeur.

signalons. Ce livre, l'auteur l'a appelé lui-même le dossier judiciaire des deux Frances que M. le ministre de l'instruction publique voit chez nous, le tableau de ce qu'elles ont fait l'une et l'autre dans la mortelle crise de 1870-71. C'est une gerbe de faits, connus pour la plupart en ce qui concerne les cléricaux, et tous constatés publiquement en ce qui touche aux anticléricaux. Les premiers ont été recueillis dans les divers ouvrages où sont racontées les scènes de la guerre et de l'invasion; les autres relevés dans les enquêtes officielles ordonnées par le gouvernement et auxquelles les débats des Chambres, des tribunaux, de la presse ont donné une notoriété universelle. M. d'Avesne a tenu, et avec raison, à ne les prendre qu'à ces sources, à cause de la gravité des charges qui en résultent pour leurs auteurs. Il aurait pu les multiplier beaucoup plus, les uns et les autres; il aurait pu ajouter aisément aux pièces de ces deux dossiers ; mais peut-être y aurait-on vu alors de la passion, et c'est ce que l'auteur a voulu écarter de son travail. C'est là une pensée trop honnête pour que nous blâmions le scrupule qui a déterminé M. d'Avesne à se borner ainsi d'une part, et à s'abstenir d'autre part de tout commentaire. Aussi bien, les faits laissés à eux-mêmes, et tout restreint qu'en est le nombre, parlent-ils assez haut et assez clair pour n'avoir pas besoin d'aide.

III

Le même reproche nous est fait, mais sous une forme un peu différente, à nous tous catholiques qui n'osons pas seulement défendre les Jésuites, mais qui réclamons, en outre, pour eux et pour nous, le maintien de la liberté d'enseignement. « Vous portez atteinte à l'unité nationale », nous dit-on. M. le comte de Falloux a répondu ici même à cette accusation blessante, en quelques pages éloquentes et pleines d'une patriotique émotion, dont le souvenir est encore présent à la pensée de tous nos lecteurs. Défendant d'abord la loi de 1850, point de départ de celle qu'on cherche à détruire en ce moment, M. de Falloux a démontré que les principes d'équité sur lesquels elle repose sont précisément ceux qui ont fait cette glorieuse unité nationale, dont la France a eu l'initiative dans le monde moderne. C'est ce respect des droits de la conscience de chacun, cette tolérance réciproque des citoyens pour leurs convictions personnelles, qui empêchèrent, grâce à la généreuse politique de Henri IV, la rupture du lien que le catholicisme avait établi entre tous les Français et qu'avait failli briser le protestantisme. De là vint aussi la pensée et le succès du Concordat de 1801, qui arrêta le sanglant courant de la révolution française. L'ère moins sanglante peut-être, mais non moins tyrannique de la révolution anglaise, n'a pris fin, non plus, que par l'introduction dans les lois

britanniques du même esprit de tolérance qui nous avait deux fois sauvés. Ce n'est pas à nous, catholiques qui demandons le maintien d'une loi découlant de la même source que l'Édit de Nantes et le Concordat de 1801, que doit s'adresser le reproche de porter atteinte à l'unité nationale. Ceux-là la menacent, cette unité glorieuse et sainte, qui, poussés par d'odieux ressentiments ou d'inavouables desseins, viennent, en pleine paix des esprits et des consciences, rompre avec des traditions de gouvernement, dont le salutaire effet a été constaté par une expérience de trois siècles. Il n'y a donc pas de bonne foi dans les craintes qu'on témoigne à notre endroit. Ce n'est pas pour garantir de nos atteintes l'intégrité nationale qu'on veut nous enlever l'éducation de nos enfants ou les réduire à une sorte d'ilotisme politique, si nous les soustrayons à l'enseignement de l'État. Ce que l'on veut, c'est faire triompher dans la nation, à l'aide de l'enseignement officiel, un certain faisceau d'idées improprement appelées du nom de « conquêtes de la Révolution », mais qui viennent de plus loin et sont une des manifestations intermittentes de l'esprit du mal, — en lutte, — depuis l'origine du monde, dans les sociétés humaines, contre l'esprit du bien et qui l'emporte trop souvent. Nous ne résumerons pas, dans la crainte naturelle de les affaiblir, les hautes considérations dans lesquelles est entré, à cet égard, M. de Falloux, non plus que les avertissements si graves qu'il donne aux hommes du pouvoir, sur les conséquences inévitables et terribles des lois qu'ils portent aujourd'hui. Il faut relire ces patriotiques conseils et ces prédictions sinistres fondées sur l'étude de l'humanité et de l'histoire, ainsi que l'émouvante adjuration aux catholiques de se tenir sur leurs gardes et de fortifier leur cœur et leur foi pour les orages que le ciel politique de la France laisse pressentir. Dès les premiers jours, nous avons désiré que cette généreuse protestation contre les calomnies auxquelles les catholiques sont en butte, et ce chaleureux appel à leur vigilance, fussent détachés de notre recueil et revêtissent une forme de propagation plus commode. Notre vœu, à cet égard, vient de s'accomplir; l'article de M. de Falloux est aujourd'hui publié à part sous ce titre : *De l'Unité nationale* (in-12, chez Sauton, rue du Bac). Nous nous empressons de l'annoncer, heureux d'avance du bien qu'il est appelé à produire.

IV

M. Chéruel a publié, ces jours derniers, le troisième volume de son *Histoire de la minorité de Louis XIV*[1]. Nous avons dit, lors de l'apparition des deux premiers, l'intérêt véritablement nouveau qu'offre

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. In-8°. Librairie Hachette.

ce tableau déjà pourtant tant de fois tracé de ce début du grand règne, et expliqué d'où provient cet intérêt. M. Chéruel a, le premier, non pas découvert assurément, mais fouillé plus à fond qu'on ne l'avait fait avant lui pour l'étude de la période qu'il s'est proposé de raconter, un document d'une valeur inappréciable, les *carnets* de Mazarin, c'est-à-dire l'*agenda* de poche où le ministre d'Anne d'Autriche inscrivait chaque jour ce qu'il se proposait de faire, ce qu'il avait fait, ce qu'il avait appris des affaires publiques et ce dont il lui paraissait bon de prendre note. Ces carnets nous font ainsi vivre, en quelque sorte, dans l'intimité de cet habile homme. Ce ne sont pas les seules nouvelles sources que s'est ouvert l'auteur, mais nulle autre ne lui a fourni autant et de si précieuses informations. Il y avait, à la vérité, à en contrôler les données et à les coordonner avec les anciennes; c'était affaire de critique, et M. Chéruel a fait ses preuves d'habileté dans cette branche de l'histoire. L'art du récit, où l'auteur de tant de publications érudites avait à se produire pour la première fois sur une large échelle, ne l'a pas trouvé non plus au-dessous de sa tâche. A cet égard, le présent volume est particulièrement remarquable. Le sujet prêtait, il est vrai, plus que toute autre. C'est à la Fronde qu'il est consacré, à la Fronde avec ses intrigues de cour, ses débats parlementaires, ses agitations de carrefours, ses émeutes, ses barricades, ses fanfaronnades militaires, ses divisions intestines, son impuissance finale, enfin ce spécimen odieux et grotesque d'une révolution aristocratique d'abord et puis communiste, dont Paris devait, deux siècles après, donner une nouvelle édition sur une plus grande échelle, avec des détails plus abominables et dans des circonstances plus lamentables encore. En effet, c'est le trait par lequel la Fronde nous frappe le plus aujourd'hui, que sa ressemblance avec l'insurrection de 1871. Comme nous l'avons vu, il y a dix ans, le gouvernement quitta Paris, l'investit aussitôt et entreprit de l'amener à soumission par les armes. Il y eut seulement alors cette différence, que ce fut volontairement, par calcul et ruse de guerre, et non par nécessité, que Mazarin se retira avec le roi et la reine à Saint-Germain. Comme les communards, les Frondeurs se préparèrent avec une magnifique résolution, non seulement à la résistance, mais à l'attaque aussi, s'organisèrent militairement, s'empanachèrent, se donnèrent des chefs choisis parmi les plus rodomonts, essayèrent des sorties où ils furent régulièrement battus, et naturellement se vengèrent de leur humiliation et de leurs défaites sur *les Mazarins*... les *Versaillais* d'alors. D'autre part, et comme plus tard en 1871, le gouvernement craignit un instant pour le succès de son plan; une partie des troupes sur lesquelles il comptait faillirent lui manquer d'abord, et il put redouter le soulèvement de quelques villes et de quelques provinces. Son habileté et son activité admirables conju-

rèrent le danger. Mazarin est merveilleux durant cette lutte qui, de même que celle dont nous avons été témoins, dura environ trois mois, du 6 janvier au 1er avril 1649. Bien que M. Chéruel ne marche que formellement appuyé sur les documents, son récit, pour n'être pas très fondu, ne laisse pas d'être fort dramatique. Le rapprochement qu'il s'abstient de faire entre les deux insurrections parisiennes de 1649 et de 1871, mais qui se présente de lui-même à l'esprit du lecteur, passionne profondément cette lecture. Elle change décidément l'idée qu'on nous a trop longtemps donnée de la Fronde, qui ne fut pas du tout l'émeute mi-sérieuse et mi-plaisante dont on a entretenu notre jeunesse; l'élément grave, tragique même, efface complètement l'élément frivole et bouffon qu'on a voulu à toute force y voir. Les *Mazarinades*, ces satires célèbres qui passent pour des œuvres d'esprit sont surfaites également; ce ne sont, dit M. Chéruel, « que des attaques ordurières contre Mazarin et les princes. On chercherait vainement, dans ces pamphlets, quelques traces du mérite littéraire et du sentiment patriotique qui ont fait de la *Satyre Menippée* une œuvre immortelle ». Du talent littéraire, il y en a ailleurs, chez Gondy, par exemple, mais de patriotisme, point; son égoïsme de frondeur était cynique. On ne se contenta pas, dans son monde, de rançonner les *Mazarins;* il fut question de dépouiller les couvents; et, dit M. Chéruel, « ce fut le coadjuteur lui-même qui fit cette motion; il proposa non seulement l'argent des troncs et des fabriques, mais les calices même, les reliquaires et les croix, se faisant fort des chapitres et des paroisses, qui consentiraient volontiers, disait-il, à ce que l'on fondît tout cela pour en battre monnaie et l'employer au service du parti ». La Fronde était à toute extrémité et n'avait plus pour elle, à Paris, que les vauriens, que le coadjuteur cherchait encore à négocier avec l'étranger. Ce fut lui qui, pour soutenir l'espoir de son parti, imagina le stratagème carnavalesque d'un moine déguisé en ambassadeur et venant traiter avec la Fronde au nom de Philippe II. Conception bien digne d'être imitée par la Commune. Ces ressemblances entre la Commune et la Fronde sautent partout aux yeux. Celle-ci, nous le reconnaissons, a sur celle-là le mérite de n'avoir pas versé le sang d'aucun otage. Qui voudrait répondre pourtant qu'elle ne serait pas allée jusque-là aussi, si les honnêtes gens qui s'étaient égarés dans ce parti ne l'avaient brusquement réconciliée avec la cour, par le traité de Rueil.

Le volume de M. Chéruel conduit les événements plus loin et va jusqu'à l'emprisonnement des princes. Nous reviendrons sur ces faits avec le prochain volume, et plus tôt peut-être, avec le tome V des *Mémoires du cardinal de Retz*, dont la fin vient de paraître, suivie de ses *Pamphlets*, dans *les Grands écrivains de la France* (Hachette), mais trop tard pour nous permettre d'en parler aujourd'hui.

V

Bien des grands hommes du dix-septième siècle n'ont pas encore été mis dans tout leur jour. De ce nombre est Massillon, dont le portrait est encore aujourd'hui incomplètement et mal éclairé. Ses œuvres sont l'objet d'une admiration universelle; mais sa vie, sauf quelques détails, est universellement ignorée. Cette ignorance, nous le reconnaissons, n'a pas nui à sa gloire littéraire : nos pères étaient ainsi faits, qu'ils étudiaient les hommes dans leurs œuvres, sans s'occuper beaucoup de leur personne. Nous ne faisons plus de ces abstractions; nous aimons au contraire à rechercher l'homme dans l'écrivain, l'artiste ou le poète, convaincus qu'à leur insu même écrivain, artiste et poète mettent quelque chose d'eux et de leur temps dans leurs créations les plus idéales.

C'est de ce point de vue qu'a été écrite l'étude que M. l'abbé Blampignon, professeur en Sorbonne, vient de publier sur la vie et les œuvres du dernier des grands prédicateurs de Louis XIV [1]. Il n'y avait pas jusqu'ici de véritable biographie de Massillon; on ne savait à peu près rien de lui avant le temps qui précéda sa célébrité, c'est-à-dire ses prédications à la cour, et de celui qui suivit sa fortune oratoire. Les renseignements faisaient défaut, croyait-on généralement. C'était une erreur; il en existait beaucoup, mais fragmentaires et difficiles à recueillir. Un pareil travail demandait du temps, du courage et un certain flair historique. Il fallait aller sur les lieux où l'éloquent orateur a vécu, étudié, enseigné, prêché ou gouverné, et, à chaque endroit, rechercher ce qui pouvait rester des traces de son séjour ou ce que ce séjour en avait pu laisser dans ses écrits.

C'est à quoi, pendant vingt ans, M. Blampignon a consacré tous ses moments de liberté. Les premiers résultats de ses recherches ont paru dans une édition des œuvres de Massillon, données par M. Blampignon, avec des introductions et des notes qui piquèrent singulièrement la curiosité de Sainte-Beuve, dont elle éveillait les ardeurs particulières. Dispersés alors sans autre ordre que celui des écrits auxquels ils servaient de commentaires, ces documents complétés et coordonnés entre eux offrent aujourd'hui un portrait presque achevé de Massillon. Certaines parties sont traitées avec un sentiment délicat des harmonies du sujet. Ce qu'eurent d'influence sur le caractère de Massillon, et le ciel heureux sous lequel il vit le jour, et le digne et catholique milieu bourgeois auquel il appartenait par sa famille et où il grandit, et cette forte école de l'Oratoire, restée saine et sereine en littérature, et dont le futur prédicateur du grand roi suivit exclusivement les leçons, ne saurait

[1] *Massillon,* d'après des documents inédits. 1 vol. in-12. Victor Palmé, édit.

être mieux vu ni mieux dit. Les pages qui nous montrent Massillon enseignant dans les collèges de l'Oratoire, et s'exerçant à la prédication en province, intéressent non seulement par le côté qui le concerne, mais par ce qu'elles nous apprennent du fanatisme janséniste qui agitait alors la province, et faisait à l'Église et à la royauté une guerre qui ne contribua pas peu à préparer celle qui devait éclater à la fin du siècle. Sur cette contribution du jansénisme à la révolution, on trouvera des faits curieux dans cette biographie de Massillon. Mais ce qui en fait l'intérêt principal et charmant, c'est le tableau du développement graduel de la destinée à laquelle était réservé le jeune orateur provençal. M. Blampignon nous le montre arrivant à Paris, où l'appelait le P. de Latour, dans les premiers mois de la dernière année du dix-septième siècle, et descendant à la maison des Oratoriens de la rue Saint-Honoré, où il devait rester vingt et un ans consécutifs, à côté du P. Malebranche, qu'il devait aussi avoir plus de quinze ans pour commensal. C'est là que son talent s'épanouit dans toute sa largeur et tout son éclat, sous la fécondation d'un travail incessant que n'interrompaient point des résidences passagères d'été à la campagne, où la haute société se le disputait. La concurrence des églises de Paris n'était pas moins grande. Son biographe nous donne sur le succès que, dès les premiers jours, eut sa prédication des détails très piquants. Ses admirateurs sténographiaient ses discours et en emportaient la copie pour le mieux suivre dans les églises où il les répétait. On fit plus, on les imprima, et plus d'une fois le prédicateur put voir au pied de sa chaire des doigts vigilants tourner des pages où se trouvait le sermon qu'il prononçait. Il reste encore de ces éditions, *princeps* au premier chef, des discours du P. Massillon; elles offrent, avec des lacunes et des interpolations, des pages entièrement conformes au texte authentique. « Même aujourd'hui, ces éditions sont loin d'être sans prix, dit M. Blampignon. Souvent, dans un merveilleux discours, on rencontre des traits si vifs, si hardis, si saintement libres, qu'ils peuvent inspirer des doutes et qu'on en vient à se dire : Quoi! Massillon avait de cette évangélique audace devant un prince toujours souverainement jaloux de son autorité! N'est-il donc pas à craindre que la pointe du glaive n'ait été aiguisée à dessein lorsque, avec un goût plus épuré et un enthousiasme calmé, l'évêque vieillissant repassait une main soigneuse et délicate sur chacune des œuvres de sa carrière oratoire? Il était facile sous Louis XV et sous la Régence de se montrer sévère pour la mémoire de Louis XIV. Eh bien! non; et par là tombent de si injustes reproches adressés au *Petit carême* de Massillon. On l'accuse souvent d'avoir, après la mort du grand roi, gémi sur le malheur des guerres excessives. Qu'on sache donc que, comme Fénelon, et plus directement que lui, le ministre de la parole de paix ne craignait pas,

appuyé sur l'autorité du Maître suprême, d'être sincère en présence d'un roi devant qui tout tremblait. »

On voit par ces lignes que M. Blampignon ne s'est pas borné au rôle de biographe, et qu'en racontant la vie de Massillon, il a pris la tâche naturelle de défendre sa mémoire et ses œuvres contre les critiques dont elles ont pu être l'objet. Il s'en est fort bien acquitté, mais sans la prendre plus à cœur qu'il ne convenait; car nul de ceux qui ont pu attaquer Massillon, n'a entendu jamais le retirer de la place à laquelle il a droit dans le groupe des grands hommes du dix-septième siècle.

VI

Il est si facile de voyager aujourd'hui que tout le monde voyage et qu'il n'y a quasi plus de voyageurs; à l'exception des hardis explorateurs de l'Afrique centrale, les curieux qui courent d'un continent à l'autre ne sont guère que des touristes. Le nombre est grand de ces *globe-trotters*, comme on dit en Angleterre, et il y en peu qui ne donnent au public le récit de leurs excursions. La librairie Plon a depuis plusieurs années la spécialité de ces ouvrages, qu'elle édite dans un format commode et uniforme, avec accompagnement de gravures et de cartes qui en agrémentent et facilitent la lecture.

L'un des derniers parus est une *Promenade dans l'Inde et à Ceylan*, par M. E. Cotteau [1]. Le titre est sans ambition et l'œuvre répond au titre. L'auteur n'a pas prétendu, après avoir passé six mois à visiter l'Inde, de Lahore à Bombay, de Bombay à Ceylan, de Ceylan à Madras, de Madras à Calcutta, et de Calcutta à Lucknow, soit dans cet ordre, soit dans un autre, décrire à nouveau une région tant de fois décrite, et moins encore toucher aux questions politiques ou autres que la vue des lieux et des populations provoque. M. Cotteau a voulu, avant tout, se donner la satisfaction de voir, de bien voir, comme il dit, et le plus possible. Un autre but qu'il laisse entrevoir aussi, et une autre tâche qu'il se serait donnée, semble-t-il, serait de fournir aux voyageurs qui le suivront ce genre d'informations pratiques dont nous sommes si largement pourvus sur la plupart des autres pays, mais dont on manque totalement pour celui-ci, qui n'est cependant pas l'un des moins fréquentés. Pourtant la *Promenade dans l'Inde* n'est pas un *guide* et n'en a pas la forme insipide, mais elle peut, à beaucoup d'égards, en tenir lieu. C'est un journal de voyage dans la simplicité de sa réduction quotidienne, où sont inscrits, sans prétention littéraire, mais non sans esprit et sans grâce, les incidents de route les plus im-

[1] 1 vol. in-12 avec carte.

portants. Le touriste ne détaille pas les précautions à prendre pour voyager dans les lieux qu'il visite, mais celles qu'il prend lui-même servent d'exemple. Dans cet ordre de renseignements, on trouvera de curieuses pages sur la disposition et l'organisation des chemins de fer indiens. Quoique prises au courant de la plume, certaines notes sont, d'ailleurs, de vrais petits tableaux, témoin ce croquis du dépôt des coolies indiens destinés à nos colonies des Antilles : « Cet établissement, qui porte le nom un peu prétentieux de Trianon, est agréablement situé sur les bords d'un vaste étang dans l'un des plus jolis sites de la banlieue, au sud de Calcutta. Il est placé sous la surveillance d'un médecin de la marine qui, en outre, est chargé d'accompagner chaque convoi d'émigrants jusqu'à destination. On fait ranger en ligne tous ces pauvres diables, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et j'assiste à une revue générale. Ils sont de petite taille et de chétive apparence ; leurs membres grêles dénotent une nature peu vigoureuse : les travailleurs se recrutent parmi la population agricole du sud du Bengale. La profonde misère au sein de laquelle ils ont toujours vécu dans leur pays natal leur fait trouver leur sort relativement digne d'envie. Et cependant ils sont parqués sous de longs hangards à peu près comme des animaux. Mais au moins ils mangent tous les jours ! Pour eux c'est comparativement le bonheur ; c'est du moins leur existence assurée. »

La description de Bombay serait à citer tout entière aussi. Un mérite de ce volume, que n'ont pas toujours les livres sur l'Inde, c'est de toujours s'arrêter à temps dans certaines peintures dont le sujet ne s'offre que trop fréquemment aux yeux des voyageurs ; le langage est partout d'une parfaite convenance. Il y a même vers la fin un épisode tout parfumé de poésie catholique : c'est le pèlerinage au tombeau de saint François Xavier, à Goa, où M. Cotteau voit se rendre des foules considérables et joyeuses de Portugais, d'Allemands, de Belges, de Jésuites, de Sœurs de la charité, dont l'entrain le gagne et auxquelles il se joint avec une sympathie manifeste.

VII

Le royaume d'Annam et les Annamites, par M. Dutreuil de Rhins [1], est aussi un journal de voyage, mais un journal qui, sous sa forme de notes quotidiennes, comprend une étude sérieuse des principaux problèmes que présente la consolidation des établissements que nous avons faits dans ce pays. L'auteur est l'un des cinq capitaines français qui furent envoyés au roi d'Annam, sur sa demande, pour com-

[1] 1 vol. in-12, avec deux cartes en couleur et de nombreuses gravures d'après les croquis de l'auteur.

mander les bâtiments de guerre dont la France lui avait fait présent. « A cette époque, dit M. Dutreuil, je me figurais que l'Annam voulait, sous l'impulsion de la France, sortir de son isolement systématique, et je voyais déjà bien accueillir les Français qu'il désirait prendre à son service. Dans ces conditions, nous devions être admirablement placés pour étudier un pays presque inconnu, ses productions, ses besoins; et, après deux ans d'études intéressantes et de services rendus à son gouvernement, chacun de nous pouvait espérer obtenir de lui l'aide nécessaire à toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole dont il aurait compris la possibilité, et vers laquelle l'auraient porté ses goûts et ses aptitudes. »

Hélas! tout cela devait être illusion, chimère, déception! Et d'abord M. Dutreuil comptait trouver un roi à Annam. Or l'être qui occupait le trône, à son arrivée, le fameux Tu-Duc, n'était pas même un homme; c'était un de ces mannequins royaux, comme le sont presque tous les souverains de l'Orient, sous le nom desquels une aristocratie de scribes exploite le respect superstitieux des populations pour de vieilles races jadis héroïques. « Ce souverain, qui vit au milieu de ses femmes et de quelques grands mandarins et ne sort que pour chasser et faire des sacrifices, ou aller s'enfermer quelques jours dans les palais qui contiennent les tombes de ses ancêtres ; ce souverain sur le passage de qui les petits disparaissent et les grands s'agenouillent les yeux baissés; qui ne voit, n'entend jamais rien que par son conseil privé et ses ministres; ce souverain peut s'occuper des affaires de l'État, mais il ne gouverne réellement pas. Tout revêtu qu'il soit de la puissance la plus absolue, il est déjà, rien que par l'étiquette, l'homme le plus esclave et le moins bien informé de son royaume. » Quant aux mandarins, ils avaient eu de bonnes raisons pour traiter avec la France ainsi qu'ils l'avaient fait et pour solliciter la concession d'un certain nombre de navires modèles; mais partir de là pour entrer dans la voie des réformes militaires, administratives et autres, c'était à quoi ils ne pensaient nullement. Ne pouvait-il pas y avoir, au bout de ces essais, des dangers pour leur influence? Ces Français qu'ils étaient obligés de subir, ils les détestaient et ils le laissaient assez voir, au moins par leur empressement affecté pour les Allemands, quand il en apparaissait sur leurs rades. Pour la population, sa haine était acquise, non à tout ce qui était étranger, mais à tout ce qui tendait à l'arracher à sa paresse, à sa routine, à son incurie, à son inexprimable saleté. Se soustraire par la ruse, le mensonge, la fuite à la discipline, bien réduite pourtant, que nos officiers leur imposaient, c'était tout le souci des soldats. Cette population annamite n'est pas inintelligente cependant; sa pénétration, son astuce, plutôt est extrême au contraire. Mais, comme dit M. Dutreuil, « trop malins, les Annamites, pour être hon-

nêtes. » Tromper l'étranger est leur bonheur; s'en débarrasser, s'ils le pouvaient, serait leur félicité. Ces natures séculairement viciées, le sont-elles néanmoins fondamentalement? La civilisation chrétienne serait-elle sans prise sur elles? Le contraire résulte du spectacle des hautes qualités et des capacités rares que M. Dutreuil à rencontrées chez certains Annamites convertis, avec lesquels les difficultés de sa position l'ont souvent mis en contact. Ces difficultés, ces contrariétés, ces ennuis, naquirent, pour lui, dès les premiers jours où il prit possession de ses fonctions de capitaine du *Scorpion*. Le brave marin nous y fait assister, nous les fait partager en quelque sorte, en nous les inscrivant au fur et à mesure dans son carnet. Écrit sous l'impression immédiate des faits, le récit en est chaud et coloré. C'est le tableau au vif de tribulations qu'on ne peut bien apprécier qu'en se mettant, par la pensée, dans la peau d'un officier de marine habitué à l'ordre, à l'exactitude, à la propreté, à la discipline, et qui ne peut rien obtenir de semblable des hommes qui lui sont donnés, paysans pour la plupart qui ne connaissent pas la mer, ne la supportent point et n'aspirent qu'à se dérober au service qui leur est imposé. Un instant M. Dutreuil de Rhins espéra ou plutôt voulut espérer; mais lorsqu'il eut été mis en rapport avec l'administration et put connaître les mauvais vouloirs et la fourberie des mandarins, il dit adieu à ses rêves, et ne songea plus, le temps de son engagement accompli, qu'à tourner le dos à cet Orient où il avait bâti de si beaux châteaux en Espagne. Il ne conclut rien cependant de son échec personnel contre les tentatives d'établissements que fait la France dans ces lointaines régions. Les pages par lesquelles il termine son journal paraissent de nature, au contraire, à en encourager la poursuite. M. Dutreuil croit à la fortune possible de nos exploitations annamites; seulement il trouve, en ce qui la concerne, que le moindre grain de mil ici ferait mieux son affaire.

P. Douhaire.

La librairie Dentu a réuni en volume, aussitôt que la publication en a été achevée ici, les curieux et amusants récits du voyage en Hongrie, de notre collaborateur, M. Victor Tissot. Seulement, au titre de *la Hongrie inconnue*, l'éditeur a substitué celui de *Voyage au pays des Tziganes*, plus attractif peut-être, mais moins juste que l'autre, selon nous, parce que, dans ce vaste panorama, les Tziganes n'occupent pas plus de place et n'y attirent pas plus les regards que les Madjiars eux-mêmes. A cela près, et sauf quelques détails plus accusés, on retrouvera dans le volume que nous annonçons les mêmes tableaux que l'on a vus ici; mais ils gagneront, croyons-nous, à être revus dans leur ensemble et leur suite.

MÉLANGES

LÉON XIII ET SA MISSION PROVIDENTIELLE,

par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise.

Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, a passé la plus grande partie de l'hiver à Rome, où ses éloquentes prédications à Saint-Louis des Français ont consacré la brillante réputation d'orateur qu'il s'était déjà acquise en France. Reçu plusieurs fois en audience privée par le Saint-Père, l'éminent prélat a pu connaître et pénétrer à fond, dans ses entretiens avec le Chef de l'Église ainsi qu'avec les plus illustres personnages de la cour de Rome, les vues et les idées du Souverain Pontife, et, à la suite de ce long séjour dans la ville éternelle, il a écrit et publié à Rome même une Lettre pastorale étendue ayant pour titre : *Léon XIII et sa mission providentielle.*

Cette Lettre pastorale, d'une importance exceptionnelle, met dans son vrai jour le programme de Léon XIII, tel qu'il ressort des paroles même du Pape et de documents authentiques parus depuis son avènement au Pontificat.

Imprimé d'abord à Rome, à la typographie de la Propagande, l'écrit de Mgr Turinaz a reçu immédiatement les plus vifs éloges des journaux catholiques qui défendent la politique du Vatican, et l'*Osservatore romano*, dont on connaît le caractère, a tout particulièrement félicité l'éloquent évêque d'avoir tracé « l'exposé le plus clair et le plus complet qui ait encore paru des actes et des desseins du pape Léon XIII. »

Mais ce n'est pas tout. Le Pape lui-même, à qui Mgr Turinaz avait soumis respectueusement son onvrage, a daigné adresser à l'évêque de Tarentaise un Bref tout spécial d'approbation et de remerciement, qui, en consacrant ses interprétations donne à la Lettre pastorale un caractère et une autorité exceptionnels.

Les catholiques sont donc assurés de trouver là, avec la vraie pensée du chef de l'Église, les conseils dont ils doivent s'inspirer eux-mêmes pour la conduite à tenir dans les temps où nous sommes ; et nous nous empressons de signaler l'édition française de cet écrit[1], destiné certainement à servir avec efficacité la politique de conciliation, de rapprochement et de paix dont Léon XIII a fait le noble programme de son pontificat.

[1] Un vol. chez Plon ; 1 fr.

QUINZAINE POLITIQUE

24 février 1880.

Ce n'est pas en France, assurément, que l'histoire s'est jamais tue volontiers, même pour quinze jours ; surtout, ce n'est pas quand la république règne en France. Avec ses souvenirs, avec ses doctrines, avec la compétition des partis qui se disputent sa destinée et qui se succèdent si fatalement dans sa faveur, la république a, pour ainsi dire, ses querelles nécessaires, son agitation naturelle et continue. De plus, pour passionner sa tribune et troubler la paix du pays, elle a les querelles factices et changeantes que suscite, au gré de leurs intérêts divers, la politique de M. Gambetta et de M. Jules Ferry ou celle de M. Louis Blanc et de M. Clémenceau. Nous avons donc le regret de ne pouvoir constater que, même durant ces quinze jours où les incidents étaient moins graves que de coutume, l'opinion publique ait eu un peu de repos et de silence, la France un peu de quiétude, sous le régime qui nous gouverne. Si, pour tout bruit capable de la tenir en éveil et en émoi, elle n'avait entendu que celui de la discussion où la Chambre est en train de débattre les tarifs de nos douanes, sans doute son attention n'aurait eu aucune secousse à subir, elle aurait pu goûter le charme d'un certain calme temporaire. Mais quoi ! quand la république peut, entre deux querelles, avoir une trêve et jouir d'un peu de loisir, n'a-t-elle pas le mot d'amnistie pour provoquer, à la Chambre ou ailleurs, un peu de ce tumulte qu'elle aime tant ? n'a-t-elle pas les lois de M. Jules Ferry ? Et, au besoin, est-ce que tout n'est pas bon, ne serait-ce que la littérature, à la turbulence avide et despotique de ses radicaux ? Est-ce que la représentation d'un drame ou le discours d'un académicien ne leur suffit pas pour faire du tapage, quand il leur plaît de s'essayer à intimider et à violenter chez leurs contradicteurs la liberté de la parole ?

Il y a eu, même dans les temps que notre génération a traversés,

plus d'une époque où une discussion comme celle de nos tarifs douaniers aurait entièrement occupé la curiosité publique. Le sujet en vaut certes la peine. La fortune de la France n'est pas seulement au pouvoir des armes qui veillent sur elle, à la frontière ; elle est aussi au pouvoir des droits qui facilitent ou qui entravent, à sa frontière, les échanges de son commerce, de son industrie et de son agriculture ; et la rivalité que la France, pour garder dans sa richesse même les moyens de sa puissance, a pacifiquement à soutenir avec l'Angleterre et l'Amérique, n'est pas moins vitale pour elle que la concurrence de sa nationalité avec tel ou tel des ennemis qui la menacent. C'est donc un débat qui a sa grandeur. A qui la faute, si la Chambre captive si peu, dans cette discussion, l'attention du pays? Est-ce au peu de mérite que sa majorité démocratique a montré, depuis deux ans, et au peu de réputation sérieuse qu'elle possède? Est-ce parce que cette majorité a prouvé, par tant d'actes et de discours, qu'elle n'était apte et propre, en vérité, qu'à satisfaire les fureurs de son fanatisme républicain et de sa vindicte radicale? Est-ce parce que les affaires de la politique, dans l'état où la république a mis les partis, se substituent partout à la politique des affaires? Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que la France ne prête peu, trop peu, l'oreille à cette discussion économique. M. Tirard, M. Méline, M. de Kerjégu, M. Rouvier, M. Keller, M. Rouher lui-même, n'ont pas eu dans la nation le studieux auditoire que le débat voulait : la nation est émue de tant d'autres choses par la république ou par l'Europe ! Cependant, il convient de remarquer, dans cette discussion, un fait nouveau, un trait de mœurs et une disposition d'esprit qui sont à louer : on continue bien, avec ce goût de la logique française qui crée si volontiers des abstractions, à opposer la classe des producteurs à celle des consommateurs, comme si, dans la réalité, ces classes ne se confondaient pas presque toujours par un mélange de leurs besoins et de leurs travaux, sauf pour un petit nombre d'individus qui consomment sans produire ; mais on n'est plus si naïvement sensible aux mots sonores avec lesquels les théoriciens du libre échange amusaient, exaltaient, entraînaient les libéraux, vers 1860. On ne pense plus avec une bonne foi si philosophique, avec une si platonique crédulité, que la France ait à travailler pour le bonheur de l'humanité, autant ou plus que pour le sien ; on veut bien reconnaître, après les exemples si convaincants qui nous ont été donnés par l'Angleterre et l'Amérique, qu'il n'y a aucune solidarité entre la constitution d'un gouvernement libéral et la pratique du libre échange ; on consent à croire et même à confesser enfin que cette détermination de tarifs, ce n'est point une question de principes, mais d'intérêts, et que le devoir, c'est de

servir ces intérêts, pour l'avantage de la France, aussi bien par les moyens de la protection que par ceux de la liberté commerciale, selon la possibilité du jour et les nécessités du pays. Certes, une telle doctrine n'est pas transcendante; seulement elle est juste. C'est un positivisme sage et patriotique : nous ne nous plaindrons pas de celui-là! S'il peut prévaloir dans cette réforme de nos tarifs, s'il nous débarrasse du libéralisme plus chimérique et sot que chevaleresque qui nous a dupés héroïquement dans certains de nos traités commerciaux, s'il nous enseigne à bien assortir les intérêts de nos diverses régions par des transactions mieux pondérées et plus compensatrices, nous n'aurons pas seulement su nous guérir d'un préjugé et d'une manie, nous aurons appris à mieux ménager les ressources de la France. La Chambre aura-t-elle cet honneur? Nous n'en pourrons juger que quand, après les retards inexcusables où sa commission a perdu plus d'une année, elle laissera les généralités oratoires pour l'examen de chaque article.

Au milieu de ce débat, un intermède sentimental et déclamatoire. Il en fallait bien un à M. Louis Blanc, à M. Clémenceau, pour conserver parmi leur bon peuple le renom de leurs vertus radicales!... Donc, M. Louis Blanc a présenté une nouvelle demande d'amnistie plénière, qui non seulement allait être un témoignage de sa charité républicaine, mais une façon d'éprouver la vigueur du ministère et d'embarrasser l'habileté de M. Gambetta. M. Louis Blanc a plaidé, avec la phraséologie redondante dont il a l'habitude familière, la cause de ces deux cent quatre-vingt-dix-sept héros de la Commune qu'on n'a pas encore grâciés et qui ne sont, paraît-il, que des criminels politiques, puisqu'ils n'ont opéré qu'en grand, dans le vague des flammes et du sang, le meurtre et l'incendie, sur Paris à peine délivré du siège et sur la patrie blessée et rançonnée : leur civisme les innocente ! M. Louis Blanc leur a même associé dans le pardon les cinq ou six cents autres qui, à la vérité, sont bien authentiquement des voleurs, des assassins, des bandits ou des fripons de tout genre, mais qui rachètent leurs délits de droit commun par leur crime politique! On ne peut les séparer, ces deux catégories; elles ont commis ensemble le forfait de la Commune! Voilà quel sophisme, sous l'enveloppe emphatique de sa faconde, M. Louis Blanc apportait à la tribune. M. Madier de Montjau l'a soutenu avec tout son emportement; M. Antonin Proust avec une dextérité dont le secret, raconte-t-on, lui avait été enseigné par M. Gambetta lui-même. Pour M. Louis Blanc et M. Madier de Montjau, il fallait faire cesser une injustice, une inégalité; pour M. Antonin Proust, il fallait en finir avec un embarras qui menace de troubler et qui même trouble déjà l'union des quatre partis républicains. Ce que M. Jean-Casimir

Périer, au nom de la commission dont il était l'organe, pouvait leur répondre en repoussant cette demande incroyable, n'importait pas. C'était M. de Freycinet qu'on voulait entendre. Allait-il, comme M. Waddington, déclarer que la liste des amnistiés était close pour jamais? Allait-il fièrement regarder en face ces restes de la Commune qu'on veut ramener sous le ciel de la France et leur signifier que la république « conservatrice », ne voulant pas qu'on la soupçonne de faiblesse ou de connivence, refuse de recevoir jamais parmi ses citoyens ces champions indomptables d'une république scélérate? Supposer que M. de Freycinet aurait cette hardiesse honnête, ce courage habile, qui serait la vraie marque d'un gouvernement digne de son nom, c'eût été mal connaître M. de Freycinet. Son discours a l'exorde bref et impérieux : on y simule l'énergie; on annonce qu'on rejettera sans pitié la demande de M. Louis Blanc. Mais la péroraison est insinuante et douce : on veut tout concilier ; on promet l'amnistie pour le temps salutaire où la France vaquera avec une activité tranquille à ses affaires positives, pour la période bienheureuse où le ministère aura une majorité compacte et inébranlable, pour l'époque miraculeuse où les agitateurs ne s'agiteront plus. — Soyez sages et dociles pour que mon ministère devienne fort, et, quand mon ministère jouira de cette force que, par votre faute, il n'a pas encore, eh bien ! alors j'ouvrirai moi-même les portes de la république à M. Rochefort, à M. Félix Pyat et à toute leur bande. — Telle a été, en somme, la harangue de M. de Freycinet, harangue inspirée comme celle de M. Antonin Proust par le génie double de M. Gambetta. M. de Freycinet n'accorde rien, mais il accordera tout; en attendant, il accorde l'espérance indéfinie. Il ne dit donc ni oui ni non... S'il y a des gens qui peuvent voir dans cette politique équivoque le moindre signe de virilité, nous les admirons. S'il y en a qui y voient un signe d'adresse, nous les envions. Car, à notre avis, une pareille politique ne trompe personne et n'apaise rien : le gouvernement n'a ni un conservateur ni un radical de plus, dans sa majorité, après une déclaration si ambiguë ou plutôt si vaine. Éluder, ajourner, temporiser, c'est un art, nous le savons bien, et c'est un art souvent nécessaire aux plus forts. Mais, devant la Commune, devant les radicaux, cet art n'est qu'une faiblesse et n'a même pas l'avantage de gagner du temps. Quand il plaira, sinon à M. Louis Blanc qui n'est qu'un rhéteur, du moins à M. Clémenceau qui est un homme d'action, les radicaux prouveront à M. de Freycinet qu'il n'a pas plus tempéré leur rage que capté leur bonne volonté par ces promesses illusoires ; ils lui prouveront que ce n'est pas par ces faux ménagements qu'un gouvernement leur impose le respect, à eux qui ne recon-

naissent pour eux-mêmes comme pour les autres que la seule loi de la force...

Le Sénat a fait sa seconde lecture de la loi qui reconstitue, au gré de M. Jules Ferry, le Conseil supérieur de l'instruction publique, et cette loi a été votée définitivement. Ce second débat a été plus court que le premier; les adversaires éminents que M. Jules Ferry, pour sa confusion, rencontrait il y a trois semaines à la tribune du Sénat, n'ont pas renouvelé leurs efforts : car ils ont habilement jugé qu'il fallait réserver toute l'énergie de leur opposition à la discussion prochaine de l'autre loi, celle où M. Jules Ferry menace si insidieusement la liberté de l'enseignement tout entière et viole si hardiment la liberté religieuse. Néanmoins, il n'aura point été inutile que M. Wallon combattît de nouveau et avec une si courageuse opiniâtreté ce présomptueux ministre de l'instruction publique; plus d'une des objections de M. Wallon a fait chanceler visiblement la dialectique de M. Jules Ferry. De même, il aura été précieux, l'aveu involontaire auquel M. Lambert de Sainte-Croix a réduit M. Jules Ferry par un si vif et si spirituel discours. M. Lambert de Sainte-Croix demandait que le principe d'élection, si cher à la démocratie de M. Jules Ferry, présidât du moins, ne fût-ce que par une opération électorale du second degré, au choix des représentants de l'enseignement libre : pourquoi le Conseil supérieur, doué assurément d'une puissance élective que le ministère, eût-il le fameux « moi » de Médée, ne possède pas à lui seul, ne les nommerait-il pas lui-même? C'est que « le gouvernement, s'est écrié ingénument M. Jules Ferry, sera plus impartial ». On ne pouvait soi-même critiquer avec plus de justesse sa propre loi; on ne pouvait en marquer le vice par une contradiction plus piquante. L'aveu mérite d'être recueilli par l'histoire. Attendons maintenant l'expérience. Déjà les commencements en sont significatifs. Des journaux, pourtant favorables à la loi de M. Jules Ferry, énumèrent déjà, en effet, les complications extraordinaires qui gênent les préparatifs de l'élection décrétée par M. Jules Ferry dans les facultés, les lycées, les collèges et les écoles. D'autres journaux, destinés par M. Jules Ferry à régler cette élection par leurs bons avis, attestent également que l'inspiration du ministre répand déjà son souffle sur les électeurs et que la candidature officielle s'apprête à régner dans le scrutin, sous l'honnête prétexte d'y mettre un peu de régularité et d'ordre. Quoi! les prédictions de M. Wallon, de M. le duc de Broglie et de M. Bocher se réalisent si vite! Et que sera-ce donc pour tout le reste?... Nous le répétons avec tristesse, l'expérience de cette loi sera funeste : elle nuira aux intérêts mêmes que M. Jules Ferry affecte de vouloir servir le plus passionnément et si exclusivement, à ceux de l'État et de l'Univer-

sité. Nous en aurons bientôt pour témoignage cette irrécusable leçon des faits, cette réalité brutale à laquelle, hélas! les aveugles partis qui régentent la France remettent à l'envi l'arbitrage et le jugement suprême, comme si la raison qui prévoit n'avait plus d'empire chez un peuple si éprouvé et ne suffisait pas dans un gouvernement parlementaire! La majorité qui a consacré cette loi de M. Jules Ferry ne l'a sanctionnée que par une vingtaine de suffrages longtemps incertains : parmi ces hésitants qui ont fini par se ranger derrière M. Jules Ferry, les uns, tout en désapprouvant la loi, ne l'estimaient pas si dangereuse qu'elle l'est, ou du moins se consolaient-ils en se murmurant que le mal n'en serait pas directement et pleinement senti au cœur de la nation, comme le mal de la seconde loi forgée par M. Jules Ferry; les autres, qui avaient peur d'infliger deux échecs de suite au gouvernement, ont usé d'un moyen ingénieux d'équilibrer leur indépendance et leur docilité, en partageant leur conscience : ils ont, malgré eux, voté la première loi, pour mieux s'assurer le droit de ne pas voter la seconde. Ce droit, espérons qu'ils ne l'abdiqueront pas, devant une loi qui a tant d'odieux et qui soulève contre ses prescriptions tout ce qu'il y a de vrais libéraux en France et en Europe; espérons que, si républicains honnêtes et fidèles qu'ils puissent se croire, ils sauront, selon l'exemple de M. Littré et de M. Vacherot, de M. Jules Simon et de M. Laboulaye, de M. Dufaure et de M. Bérenger, discerner ce que la justice, l'équité, l'honneur, le soin de l'avenir, l'amour du pays, veulent de la république et pour la république, en face de cette loi de discorde et de persécution...

Tout en nous gardant, nous qui ne racontons ou ne jugeons ici que ces choses plus que jamais variables et si passagères qu'on appelle la politique, tout en nous gardant de rien usurper sur la fonction du lettré et de l'érudit qui décrit près de nous, avec tant de goût et de verve, les Œuvres et les Hommes de ce temps, nous ne pouvons pas ne pas dire que l'Académie a entendu de M. le duc d'Audiffret-Pasquier un discours à la fois généreux et sage qui a protesté, à sa manière, contre cette loi de M. Jules Ferry, en célébrant dignement la mémoire du grand évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup. Avec cette éloquence véhémente, libre, inspirée, dont une imprécation a fait retentir le palais de Versailles, en 1871, avec une si émouvante puissance, et dont l'accent remuait encore si vivement, l'autre jour, l'auditoire de l'Institut, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a vengé, contre M. Jules Ferry et contre le demi-dieu que la pédagogie de M. Jules Ferry adore, Jean-Jacques Rousseau, non seulement le système d'enseignement que Mgr Dupanloup avait défini dans son beau Traité de l'Éducation, mais toutes ces lois pacifiques et intelli-

gentes auxquelles Mgr Dupanloup aidait en 1850, en 1873 et en 1875, M. de Falloux et M. le duc de Broglie, comme M. Thiers et M. Jules Simon. Il a manqué au Sénat que ce fût à sa tribune, en face de M. Jules Ferry, que résonnassent ces paroles si hautes de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, condamnant les doctrines pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau ou revendiquant contre les dogmes de Robespierre et des radicaux l'indépendance de la famille, la liberté de l'individu, la sainte et chère propriété du père élevant selon son cœur et selon son âme son enfant : « Tout cela est faux. L'éducation est une œuvre d'autorité et de respect, l'idée de Dieu ne peut en être bannie, parce qu'elle est la source de toute autorité, et le christianisme est, suivant la belle expression de M. Guizot, « la plus grande école de respect qu'ait jamais vue le monde. » Tout cela est faux, parce que l'instruction religieuse seule donne l'esprit d'abnégation, de sacrifice, les grandes vertus, les grandes pensées, qu'elle seule pénètre dans la conscience et fait supporter la vie sans murmurer contre le mystère de la condition humaine. Tout cela est faux, parce que pour les nations comme pour les hommes, c'est l'éducation morale qui fait leur force et leur grandeur... Vous voulez avoir des citoyens libres?... Faites d'abord des hommes; ne les marquez pas au front de tous les signes de la servitude! L'esclave ne possédait pas, il n'avait pas de patrie, il n'avait pas de famille, il n'entrait pas au temple. Quand un peuple aura été ainsi façonné, quand il aura perdu les sentiments qui font la force et la dignité de notre nature, il sera prêt pour le despotisme. — César peut venir, la moisson est mûre?... » Mais ces paroles, que le Sénat n'a pas eu le privilège d'entendre le premier, ont eu de l'écho dans l'Académie et dans le public ; les radicaux irrités, et au premier rang ceux qui forment l'école et composent la cour de M. Gambetta, ont prodigué à M. le duc d'Audiffret quelques-unes de leurs injures les mieux choisies. Il faut donc remercier M. le duc d'Audiffret-Pasquier et l'Académie : l'un, pour avoir pris si fièrement cette noble place parmi les défenseurs de la liberté religieuse, de la liberté de l'enseignement et de l'éducation; l'autre, pour avoir manifesté par ses applaudissements, comme naguère le Sénat par la voix de ses orateurs, la désapprobation que la société française, dans son élite intellectuelle, devait si justement aux lois iniques et illogiques de M. Jules Ferry.

Sans pessimisme, il nous semble que la république n'aura pas à marquer de cailloux blancs, selon la coutume antique, ses souvenirs de ces derniers jours. Certes, elle a compté dans ses conseils deux hommes heureux, pendant vingt-quatre heures : M. de Freycinet qui a fait un chef-d'œuvre « d'opportunisme » et M. Gambetta qui en a

fait deux, en dictant à M. de Freycinet et à M. Antonin Proust deux discours contradictoires, à la manière de ces avocats de la république athénienne qui, moyennant salaire, écrivaient les deux plaidoyers des deux plaideurs et les leur donnaient à réciter. On conçoit que cette habileté souveraine doive rendre contents d'eux-mêmes et de la république ces deux ou plutôt ces trois grands hommes d'État : comme ils doivent rire de leur public de radicaux! Mais nous doutons que tout leur soit si riant dans les scandales dont leur parti ou leur gouvernement commence à remplir la république. Le cynisme avec lequel M. Seignobos, député de l'Ardèche, se félicite, par un télégramme ironique et par une lettre qu'on a colportée à Nîmes, d'avoir obtenu la destitution de M. le procureur général Clappier, coupable d'avoir obtenu, lui, la condamnation de M. Seignobos dans un procès civil, ce cynisme excite bien du dégoût. En vain M. Cazot sacrifie-t-il M. Seignobos, tout en déclarant à la Chambre que ce personnage « n'a pas commis la mauvaise action » dont il se glorifie; en vain, sur ses bancs, la gauche s'écarte-t-elle de M. Seignobos et le relègue-t-on dédaigneusement dans cette obscure région de l'Enfer républicain où reposent déjà les Duportal et les Bonnet-Duverdier : le discrédit de M. Seignobos s'étend un peu au parti même que, la veille encore, il honorait par son austérité, et au gouvernement qui a servi, inconsciemment ou non, cette vile vengeance de M. Seignobos. Que de soupçons cette seule affaire excite!... Mais ce n'est pas tout. M. de Freycinet délègue à la commission du Danube, comme représentant de la France, qui? Un communard amnistié d'hier à peine, M. Barrère, qui, à la vérité, possédait deux titres aux yeux du ministre, celui de correspondant de la *République française* et celui d'ami de M. Gambetta. La France choisissant comme diplomate, pour négocier en son nom et pour tenir son drapeau à l'étranger, un des agents de la sinistre Commune! C'est à se demander si ceux qui ont un tel souci de la dignité et de l'intérêt de la France sont dans le délire ou non... Et combien d'autres révélations, sans compter toutes celles que la peur légale de la diffamation force à se dérober au grand jour! C'est à Cahors, dans la patrie de M. Gambetta, un trésorier-payeur, qu'on y a connu demi-brasseur, demi-liquoriste, et que la puissante magie de son protecteur et camarade, M. Gambetta, a tour à tour transformé en employé des égouts à Paris, en inspecteur des eaux à Aix, toutes sortes de métiers qui peuvent avoir de secrètes analogies et de mystérieuses relations, mais qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pas encore constitué l'apprentissage véritable d'un trésorier-payeur. A Épinal, c'est un autre trésorier-payeur, qui, notaire véreux, s'était vu obligé par la cour de Metz à vendre sa charge, en punition d'une

transaction frauduleuse. En dix endroits, ce sont des sous-préfets dont l'ignorance va jusqu'au comique ou dont les mœurs sont burlesques..... Quoi ! se récrient les populations, ce sont là les fonctionnaires que nous impose cette république qui, dans un langage si sévère, promettait à l'État des serviteurs si purs, si stoïques, si capables, si experts, si dignes de tous les genres de considération ! Et cette exclamation vaut plus d'un discours. Quels que puissent être à Paris les mille mérites de nos démagogues couronnés, quelle que puisse être même l'excellence constitutionnelle de la république et sa vertu doctrinale, un gouvernement qui présente au pays de pareils administrateurs ne résiste pas longtemps à la réputation qu'ils lui font.

Chose étrange ! Cette république semble renier à plaisir toutes les libertés auxquelles ses rêveurs et ses sages juraient ensemble leur amour, au temps où elle en était encore à se contenter d'idéal. On n'a pas oublié avec quelle générosité ardente M. Gambetta et ses amis demandaient à l'Empire la liberté du drame et de la comédie : il semblait qu'il y eût, à les en croire, une liberté théâtrale comme il faut une liberté politique ; ils auraient voulu vivre à cette libre époque où le poète antique traduisait sur la scène tous les personnages dont il lui plaisait de rire, un Socrate même comme un Cléon ; ils auraient voulu applaudir un Voltaire et un Beaumarchais assaillant d'allusions hostiles, sous le masque de leurs héros, les gouvernants du jour ; ils venaient battre des mains aux tirades de Ponsard célébrant le patriotisme et les victoires de la Convention. Et maintenant la république règne. Que devient sous leur gouvernement ce respect quasi sacré qu'ils professaient pour la liberté du théâtre ? Regardez-les à la réprésentation de *Daniel Rochat*. C'est l'œuvre d'un homme d'esprit et de cœur qui a le malheur de voir trop nettement dans les gestes et dans les déclamations de nos démagogues, des tribuns et des doctrinaires de la république, tout ce que la satire peut y ridiculiser et y châtier. M. V. Sardou a déjà fait *Rabagas :* hardiesse aristophanesque que ne lui pardonnent pas les courtisans de M. Gambetta. Daniel Rochat est le type de l'athée qui ne veut pas se marier devant Dieu, mais seulement devant le maire. La pièce où il figure n'est point une controverse politique, c'est une thèse morale et religieuse : aucun parti, pas même le parti républicain, n'a le droit de former une cabale pour en empêcher la représentation ; et même, si un parti a le devoir de se montrer tolérant à ce spectacle, c'est le parti républicain qui jadis... mais rappelez-leur donc, à ces républicains gonflés de haine et de despotisme, leurs opinions et leurs mœurs de la veille. Les voilà sifflant ou hurlant au Théâtre Français, comme des polissons ou des fous, pour qu'on n'entende ni maintenant un mot de l'acteur, ni tout à l'heure le

nom de l'auteur! O les libéraux! Ils étoufferont ce drame à force de bruit! Ils n'ont pu se servir de la censure; ils opèreront l'interdiction par le tapage : c'est très démocratique... Or, pourquoi cette indignation? Puisque, selon leur philosophie, la république ne doit ni croire ni laisser croire en Dieu, ils devraient, logiquement, jeter des fleurs à ce Daniel Rochat qui proclame avec tant de véhémence la sainteté suffisante du mariage civil et qui en prêche si tendrement la grâce nécessaire. Mais non, cet athée a devant lui une femme qui veut pour son bonheur la bénédiction de Dieu et l'espérance de l'infini; et, derrière cette femme, qui est-ce qui parle avec une âme si courageuse, avec une voix si vibrante! M. V. Sardou lui-même. Et c'est pourquoi les Ranc, les Isambert et toute la cabale, féminine ou mâle, qui se démène avec eux, devant la loge de M. Gambetta, vocifère et ricane, pour faire taire la pièce... Nous savions déjà que M. Gambetta, qui, assurément, ignore assez de choses pour ignorer ce que pensaient non seulement Platon et Cicéron, mais Washington et même Robespierre, d'une république sans Dieu, voulait une république athée. Ses coryphées nous en auront donné un témoignage péremptoire, à cette représentation. Désormais il est entendu que, dans la république qui nous est préparée par les radicaux, il n'y a pas de place pour Dieu, et qu'un poète, nous ne dirons ni un prêtre ni un magistrat, oui, un simple poète qui ose parler du mariage religieux comme d'une cérémonie chère à l'humanité et d'un sacrement indispensable au chrétien, est un citoyen bon à reconduire à la frontière de la république... Mais quel honneur réserveraient-ils donc au Pape qui, lui, au nom même de Dieu, vient de déclarer avec une éloquence si sereine et si persuasive que le mariage est indissoluble et que cette indissolubilité réside dans la consécration donnée par Dieu au mariage? Condamneront-ils son Encyclique (et nous en rappellerons les grandes et belles pages, à l'heure où la Chambre débattra la loi du divorce), la condamneront-ils à être brûlée au foyer de M. Gambetta, par les mains fraternelles de M. Naquet et de M. Léon Renault?...

Les nouvelles de l'extérieur ont été peu nombreuses, mais graves; l'une d'elles a on ne sait quoi de foudroyant. On venait de lire le discours de l'empereur Guillaume au Reichstag : on était charmé des assurances pacifiques qu'il y donnait à l'Allemagne et à l'Europe; on commentait avec plaisir ces paroles du souverain qui commande à la plus puissante armée du monde et que sert M. de Bismarck; on en était satisfait en France plus qu'ailleurs, puisque c'est en France que, naturellement, le bruit des armements auxquels l'Allemagne s'apprête avait causé le plus d'émotion. Tout à coup un télégramme invraisemblable, effroyable, arrive de Saint-Pétersbourg, annonçant

qu'une explosion produite par la dynamite a fait sauter, au Palais d'Hiver, la salle des gardes placée au-dessous de la salle à manger où le Tzar et la famille impériale allaient se rendre. Puis on apprend qu'un retard dû au prince de Bulgarie qu'il avait fallu attendre quelques instants, avait seul sauvé l'empereur Alexandre de cet attentat monstrueux. Enfin, énumérant les victimes, on raconte que huit soldats du régiment de Finlande ont été tués et que plus de quarante autres sont blessés. Qui a commis ce crime inouï ? Ces mêmes nihilistes dont les audacieux forfaits terrifient depuis deux ans la Russie et frappent d'horreur le monde : ces mêmes conspirateurs, qui, presque invisibles et insaisissables, s'acharnent à créer par le meurtre et l'incendie l'anarchie où ils veulent plonger l'empire russe, pour le renouveler. Ainsi, ces révolutionnaires, qui, poussant jusqu'au gigantesque les desseins de leur imagination, brûlent les villes, pénètrent par des souterrains dans les caves des banques et minent les chemins de fer, osent et peuvent aujourd'hui soulever et détruire toute la masse d'un palais, pour y anéantir le maître qu'ils poursuivent; et, par un miracle, le Tzar échappe pour la cinquième fois à leurs coups, à leurs machinations ! A ce récit, on a pu croire, en vérité, qu'on avait devant soi quelque chapitre d'un de ces romans qui s'amusent à inventer les actes les plus sataniques, les événements les plus épouvantables, et à si bien exagérer l'odieux, qu'il se change en fabuleux et force à sourire. Mais c'était bien une histoire réelle. On a plaint avec une sympathie douloureuse ce prince qui, après avoir affranchi par millions les serfs de son empire et s'être ainsi acquis la gloire d'être un des libérateurs de l'humanité, ne trouve plus, ni sur les pas rapides de la locomotive qui l'emmène hagard et troublé, ni même sous son toit, au fond de son palais, un refuge assuré contre les assassins. On s'est demandé quelle était la puissance ténébreuse et la prodigieuse discipline de ce parti qui, non seulement défie la police la plus subtile et la plus vigilante, mais qui établit ses espions et ses complices dans la domesticité du Tzar et dans son entourage. Enfin, on a été saisi de mille doutes, à la vue de ce vaste empire où une société secrète brave et combat avec de tels moyens un gouvernement si absolu et qui paraissait si fort. Quelles réformes faut-il accomplir? sont-ce les lois qui sont infirmes dans leur rigueur même? sont-ce les mœurs qui sont mauvaises? La Russie a-t-elle besoin d'une constitution parlementaire, et sera-ce assez, pour apaiser et pour purifier son mal, sera-ce assez que le souffle de la liberté! Ou bien faut-il seulement corriger avec sévérité sa vicieuse administration et placer sous un régime plus honnête cette société où, d'une part, tout est si relâché ou corrompu, et où, de l'autre, tout est si

rude et grossier? Questions bien complexes et bien difficiles que les beaux génies du journalisme européen sont en train de résoudre avec une promptitude et une aisance superbes.

La France, comme tout le reste de l'Europe, a manifesté son indignation contre les auteurs scélérats de ce forfait abominable, que seul, un journal voué à la Commune a osé appeler « un accident politique. » Mais, par un hasard étrange, la veille du jour où se perpétrait cet attentat, on arrêtait à Paris un individu signalé par la police russe comme ayant participé au crime tenté naguère contre le Tzar, aux abords de la gare de Moscou. De là un mystère qui a inquiété l'opinion publique, et de là aussi un problème international qui est aussitôt devenu la cause d'une autre émotion. Faut-il livrer au bras de la police russe l'homme arrêté? Quelle est, réellement, l'origine de cet individu, qui s'est donné tour à tour les noms de Mayer et d'Hartmann? est-il de race allemande? est-il Russe? Que venait-il tramer ou essayer à Paris? Quel devait être son rôle en France? Le public l'ignore, et plus d'un des soupçons dont sa curiosité entoure ce personnage aurait vraiment sa gravité. Mais peu importe. L'ambassadeur du gouvernement russe réclame Mayer ou Hartmann, en demandant l'extradition, et la question n'est pas si délicate, ce semble, que les radicaux, ces défenseurs nés des révolutionnaires des deux mondes, affectent de le déclarer. En fait, le gouvernement russe doit d'abord, par un ensemble de préventions suffisantes dont le garde des sceaux sera juge et qu'il appréciera selon l'usage de la jurisprudence française, prouver que Mayer ou Hartmam est légitimement accusé du crime pour lequel on le poursuit. En droit, l'extradition ne saurait être refusée, si cette preuve est dûment fournie. Que s'il n'y a pas de traité d'extradition qui règle formellement ces sortes de rapports entre la France et la Russie, il n'y a pas non plus un seul traité qui s'oppose à l'extradition; et la Russie peut, sans trop de prétention, souhaiter qu'on lui applique, dans ce cas, le principe qui domine l'un des traités d'extradition conclus le plus récemment par la France, par exemple le traité de ce genre que la France a signé en 1877 avec le Danemark. Il y a une loi reconnue de tous les peuples civilisés et qui constitue l'une des grandes et nouvelles maximes dont l'humanité s'est créé le patrimoine moral, dans les temps modernes: c'est que, si un peuple ne doit pas livrer un condamné politique auquel il accorde son hospitalité, il doit livrer néanmoins aux tribunaux de l'étranger tout coupable qui a commis un crime ou un délit de droit commun, ce crime eût-il un mobile politique; un assassin qui tue un Tzar est aussi bien un assassin que celui qui tue un simple particulier, le plus humble des citoyens. Or, quels que

soient les sophismes auxquels la passion d'un parti puisse habituer des esprits, personne, pas plus à gauche qu'à droite, n'osera soutenir qu'un individu qui prépare une mine et qui fait sauter un chemin ou un palais pour y engloutir dans les décombres la vie d'un prince et l'existence même des parents ou des serviteurs dont il est accompagné, ne soit pas un assassin que le droit commun atteigne et condamne. Sinon, la politique deviendrait, par une exception barbare, la liberté de l'assassinat; elle aurait le privilège, non seulement d'innocenter le meurtre, mais de l'autoriser. A notre sens, ce seront là les règles que le gouvernement français devra observer, et il le pourra sans déshonneur. Qu'il ait le courage de laisser crier ceux de ces radicaux furieux qui ont, comme on le sait, une tendresse préventive pour quiconque, Russe ou Allemand, Espagnol ou Italien, verse le sang d'un roi. Qu'il ne craigne même pas l'interpellation d'un Tallandier ou d'un Raspail. La France, même républicaine, a l'obligation de pratiquer la justice internationale, surtout quand c'est la justice humaine dans toute la largeur de ses devoirs. Et c'est en même temps l'intérêt de notre pays, à une heure où les monarchies qui touchent à sa frontière surveillent avec une certaine inquiétude les mouvements de sa démagogie, et où M. de Bismarck, à en croire ceux des publicistes allemands qui reçoivent ses confidences, songe à convoquer un congrès européen, pour édicter contre les socialistes un code international dont il se plairait sans doute à exécuter lui-même plus d'une prescription. Dans ces circonstances, le gouvernement de la république a, devant la France, une responsabilité redoutable : il faut qu'il y prenne garde.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye e Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'IRLANDE

Au moment où une nouvelle crise économique sévit sur le malheureux pays, objet des sympathies séculaires de la France, on se demande comment opère, pour conjurer ses maux, la récente législation de l'Irlande. Personne n'ignore que le ministère libéral, présidé par M. Gladstone, s'est signalé, de 1869 à 1872, par une série d'actes législatifs, desquels, on peut le dire sans exagération, la vie politique de l'île sœur a pris un nouveau point de départ. Le *Correspondant* n'a pas encore entretenu ses lecteurs de ces actes importants, mais il avait donné, antérieurement à l'époque où ils ont été passés, plusieurs articles qui en montraient assez la nécessité [1]. Nous allons encore une fois jeter un regard sur l'ancienne condition de l'Irlande, avant d'exposer les changements considérables, — nous allions dire radicaux, — introduits depuis dix ans dans la législation irlandaise, et nous verrons ensuite quels sont les fruits qu'ils ont déjà portés.

I

Jusqu'à l'année 1869, trois grandes époques divisent l'histoire de l'Irlande, à partir de l'invasion de l'île celtique par la race anglo-saxonne. La première commence à l'établissement de Strongbow, comte de Pembroke, dans le royaume de Leinster, sous le règne de Henri II, et finit aux premières persécutions souffertes par les Irlandais, après l'apostasie de Henri VIII. C'est à ce moment que la situation de l'Irlande, qui jusque-là n'avait point différé de celle des autres pays en voie d'agrégation, devint une situation violente, et le peuple irlandais, un martyr de la foi. La législation imposée par

[1] Voy. *le Bill des Tenanciers*, par le P. Perraud de l'Oratoire, *Correspondant* du 25 mars 1860; *de l'Irlande*, 21 août 1861; *Le Fénianisme et les Griefs de l'Irlande*, par M. Gardet, 27 février 1867; *État actuel de l'Irlande*, 25 octobre 1867; *l'Angleterre et l'Irlande d'après lord John Russell*, par M. Audley, 25 mars 1868.

Élisabeth eut ce caractère « sauvage » que lord John Russell lui reconnaissait encore en 1868. Ce fut bien pis sous Cromwell, quand l'Irlande dut payer sa fidélité à Charles Ier; pis encore, quand Guillaume d'Orange lui fit expier, après la victoire de la Boyne, son dévouement à la cause jacobite. Le code abominable, connu sous le nom de *Code de* 1640, qui privait les catholiques de leurs droits civils et politiques, les chassait de tous les emplois, leur défendait de posséder un pouce de terre; qui traitait le prêtre en criminel d'État; qui édictait des pénalités rigoureuses contre tout instituteur catholique, et ne laissait aux Irlandais d'autre source d'instruction religieuse que la tradition orale, ce code barbare n'a commencé a être partiellement réformé qu'en 1782. Pendant une période de cent trente-huit ans, l'Irlande avait vu à l'œuvre une bande de délateurs patentés, parcourant ses montagnes pour remplir des *bills of discovery*, comme on voit ailleurs des agents du fisc circuler sur la voie publique pour surveiller les infractions aux lois fiscales. Ces *bills of discovery* avaient pour but de dénoncer les « papistes » qui, sous leur nom, ou indirectement sous le nom d'un protestant, détenaient encore quelque lambeau de la propriété territoriale. Elle avait vu le *priest-hunter*, officier de police en titre, donner, comme son nom l'indique, « la chasse » aux prêtres catholiques, traqués comme des bêtes fauves. Ceux-ci, plutôt que de prendre gîte chez les fidèles, sur la tête desquels leur présence eût attiré la peine capitale, erraient à travers les campagnes, sans domicile et sans abri. Comme pour empêcher l'Irlandais de comparer son sort avec celui des autres hommes, une interdiction sévère de sortir de son île le séparait des peuples voisins. Il y avait mort civile contre tout enfant catholique que ses parents envoyaient faire son éducation au dehors, fût-ce en Angleterre. (*Acte* 7 *du règne de Guillaume III*, cap. IV, sec. I.) Pendant cent trente-huit ans, les Irlandais catholiques, c'est-à-dire les cinq sixièmes de la nation, avaient été mis en demeure de choisir entre l'école protestante et l'ignorance, entre la servitude et l'apostasie : ils n'avaient pas hésité.

La réforme du code de 1640 commença à s'annoncer en 1778, au moment où la déclaration d'indépendance des États-Unis venait de mettre l'Angleterre dans la nécessité de modifier son code de commerce et sa législation coloniale. En ce temps-là, elle rendit à l'Irlande ce que l'Amérique venait de s'octroyer à elle-même, le droit d'avoir des manufactures et une industrie nationale. En 1782, une charte, en apparence libérale, accorda aux Irlandais un parlement national, quelque chose comme l'ébauche de ce gouvernement local qui fait aujourd'hui, sous le nom de *Home-Rule*, le but le plus élevé de leurs ardentes aspirations. Mais, comme l'incapacité légale con-

tinua a peser sur les catholiques, et comme les catholiques formaient la masse de la nation, cet essai mensonger de gouvernement indépendant n'eut pour effet que de mettre aux mains d'une minorité protestante une plus grande somme de pouvoir. Le droit rendu aux catholiques de posséder des terres n'était pas moins illusoire, aussi longtemps que ceux-ci ne rentraient point dans leurs droits politiques. Ruinés par deux siècles et demi de confiscations, privés de toute participation aux emplois publics, exclus même de la plupart des carrières libérales, et chargés de l'entretien de deux cultes, — le leur et celui de leurs maîtres, — ils étaient réduits à un état de pauvreté qui ne pouvait de longtemps leur permettre de devenir propriétaires. Aussi l'incorporation du parlement de Dublin dans le parlement de Londres, prononcée en l'année 1800, et l'Acte d'Union, en vertu duquel l'Irlande fait désormais partie intégrante de l'empire britannique, furent-ils des mesures plus fatales aux protestants irlandais qu'à leurs compatriotes catholiques. Toutefois, ces derniers, en voyant abolir l'ombre d'indépendance dont jouissait leur pays sous les grands propriétaires protestants, sentirent qu'ils allaient passer sous de plus puissants maîtres, et perdirent un moment jusqu'au dernier espoir de l'affranchissement.

Le temps fit pourtant son œuvre et, malgré la résistance désespérée des protestants d'Angleterre, malgré les violentes répugnances de Georges IV, le parti de l'émancipation des catholiques finit par triompher en 1829. Ceux-ci avaient, en 1782, recouvré une partie de leurs droits civils. Rien ne subsista donc plus des prohibitions qui avaient si longtemps pesé sur eux que quelques formes humiliantes conservées dans la prestation du serment officiel à l'entrée en fonctions dans les emplois publics[1], quelques arrogants privilèges établis en faveur du clergé protestant dans les campagnes[2], quelques-unes de ces coutumes séculaires qui s'effacent si difficilement chez les Anglais, et qu'ils retenaient en Irlande avec un soin plus jaloux qu'ailleurs.

[1] En 1866, l'inégalité devant la loi subsistait encore à cet égard. Tandis que les protestants ne prêtaient aucun serment à leur entrée en fonctions, les catholiques étaient forcés de jurer fidélité à l'Église protestante établie, avec cette seule différence, qu'ils juraient debout et non à genoux comme leurs pères. Le *Catholic-Oath* était la barrière qui continuait à fermer aux catholiques l'accès des emplois publics.

[2] On a vu quelquefois, au commencement de ce siècle, des paysans irlandais, obligés d'entendre la messe en plein air (car on avait systématiquement ruiné leurs églises et rendu difficile la construction d'églises nouvelles), être interrompus dans leurs dévotions par le recteur protestant qui passait près d'eux, en carrosse avec sa famille, et qu'une étiquette sévère les obligeait, en toutes circonstances, à saluer debout.

La seconde période de l'histoire politique de l'Irlande commence donc en 1782, et finit en 1829.

La troisième, celle qui s'étend de 1829 à 1869, n'est plus, comme les deux précédentes, une période de législation barbare, d'inégalité révoltante, d'oppression gouvernementale; c'est un temps d'abus de la loi, de la part de la minorité protestante; d'usage excessif des avantages acquis; un temps de lutte entre le vieux régime et le régime nouveau, lutte dans laquelle les orangistes, les protestants, ce qu'on appelle en Irlande le parti conservateur, défend ses positions par l'usage excessif du droit de propriété, par des préjugés invétérés, par une affectation de mépris à l'égard des catholiques. Ceux-ci, enrôlés, prêtres et fidèles, sous la bannière du libéralisme, tâchent de les en chasser par une guerre sourde de fermiers à propriétaires, par l'action des sociétés secrètes, par mille moyens détournés et souvent illégaux.

Dans cette longue campagne de l'agitation proprement dite, qui a vu paraître la *Ribbon Confederacy*, le grand parti d'O'Connell et du *Rappel de l'Union*, l'association de la *Jeune Irlande*, la *Tenant-League*, la *Brass-Band*, le *Fénianisme* et plusieurs autres sociétés plus ou moins secrètes, le clergé catholique (M. Sullivan l'a hautement proclamé dans son excellent ouvrage) a souvent efficacement travaillé à retenir les populations dans les voies droites, à les détourner des excès. C'est lui qui, mieux que la police et que l'armée, a empêché le fénianisme de prendre des proportions qui eussent peut-être retardé d'un quart de siècle la législation libératrice de 1869. Son habileté n'a eu d'égale que sa sagesse et son courage; aussi, la confiance du peuple en lui, a-t-elle été longtemps absolue. Sans ce courage, cette habileté, cette sagesse, on ne peut douter que la nation irlandaise n'eût, pendant un demi-siècle de conspirations et de troubles, contribué, par la violence de son agitation, à river elle-même ses chaînes. La race gaelico-celtique a tous les dons de l'imagination, toutes les qualités du cœur; mais elle n'a pas la froide raison de la race anglo-saxonne. Si l'Irlande a été la patrie des sociétés secrètes, c'est en partie sans doute parce qu'elle a manqué des libertés nécessaires; mais c'est aussi parce que l'Irlandais est poète et que le mystère a pour lui des charmes. Ses qualités sérieuses, la loyauté, la fidélité à la foi jurée, l'horreur de toute espèce de trahison, favorisent d'ailleurs l'existence de confréries mystérieuses, dont l'objet a été longtemps honorable, et le but, souvent plausible.

C'est cette troisième période, — 1829 à 1869, — que nous allons rapidement parcourir.

Depuis l'année 1800, où l'Irlande fut amenée de force, « san-

glante fiancée, » comme on l'a dit, dans les bras de son vainqueur, le Rappel de l'Union a été l'objet constant, poursuivi dans toutes les formes, des patriotes irlandais. C'est au nom du Rappel de l'Union qu'O'Connell a soulevé six millions d'hommes, et c'est encore le Rappel de l'Union que demandent, au fond, les *Home-Rulers*. Daniel O'Connell et M. Isaac Butt tiennent les deux bouts de la chaîne, toujours frémissante, des patriotes mécontents. C'est là le grand mouvement national, mouvement qui n'est pas, croyons-nous, suffisamment motivé de nos jours, mais qui est tellement sincère, tellement irrésistible, qu'il a fait O'Connell plus puissant qu'un roi et qu'il a, d'un seul coup, envoyé, en 1874, soixante députés à Westminster.

Cependant un autre élément bien plus dangereux a fermenté, depuis un demi-siècle, sous le voile du mouvement pour l'autonomie nationale : cet élément, c'est le socialisme. Déjà, en 1844, des yeux clairvoyants eussent pu le voir naître ; la popularité d'O'Connell commença à s'évanouir ; l'œuvre de la « vieille garde » dont il avait été le chef, l'émancipation des catholiques, était finie depuis 1829, et un autre idéal, plus nouveau, plus en rapport avec les terribles tendances du siècle, venait se substituer au sien.

Ce fut d'abord le sentiment religieux et catholique qui s'affaiblit. A côté du parti du Rappel, s'éleva celui de la *Jeune Irlande*, fondée par Gavan Duffy, Davis, Dillon et toute une brillante jeunesse de poètes et d'écrivains. « Qu'importe, disait en vers le poète John Blake Davis, qu'importe que nous priions à différents autels? Nous ne portons tous qu'un même nom, nous n'avons tous que les mêmes intérêts ; montrons au monde que les *credo* peuvent se fondre dans l'amour, comme les ruisseaux se réunissent dans le vaste lit du « Shannon ». Ces dithyrambes étaient significatifs. L'esprit humain est ainsi fait, que la tolérance en ces matières annonce l'affaiblissement, non du sentiment religieux peut-être, mais de la foi, et que les motifs religieux écartés, les motifs purement politiques ne tardent pas à l'être aussi.

C'est ce que l'on vit bien au lendemain de la mort d'O'Connell, en 1848, alors que l'idée socialiste fit explosion en Irlande, comme dans le reste du monde ; ce qu'on eût vu mieux encore, si la famine de 1846-47 n'eût pas, à ce moment, réduit les malheureux Irlandais à la simple lutte pour l'existence.

Ceux d'entre nous qui ont passé la cinquantaine se rappellent ce que fut, dans ces années néfastes, l'épouvantable crise amenée par la disette des pommes de terre et par la politique impitoyable du gouvernement anglais. Les lecteurs qui sont trop jeunes encore pour en avoir gardé le souvenir, en trouveront le récit dans M. Sullivan,

fait avec une émotion, une abondance de détails, qui ne peuvent se montrer que sous la plume d'un témoin oculaire, et qui ramènent ces tristes scènes devant nos yeux.

Pour se faire une idée de l'étendue du désastre, il faut se rappeler que l'Irlande est un des pays les plus populeux de l'Europe ; que, tandis que la France ne possède que cent soixante-dix-sept habitants par mille carré, l'Irlande en a cent quatre-vingt-un dans la plupart des comtés et jusqu'à quatre cent cinquante dans d'autres ; que longtemps privée du droit d'avoir des manufactures, sa population pauvre est tout entière agricole ; et que, pour nourrir tant de bouches sur un territoire relativement étroit, il avait fallu donner à la culture des pommes de terre une extension inaccoutumée. Depuis l'acclimatation de ce tubercule en Europe, l'accroissement de la population irlandaise avait été continu. De 1820 à 1840 surtout il avait été rapide, et, en 1845, l'Irlande ne possédait guère moins de neuf millions d'habitants. Ce développement, en apparence heureux, cachait une situation douloureusement précaire. Qu'est-ce que neuf millions d'hommes dont l'existence dépend d'une récolte, et d'une récolte qui n'est pas de nature à pouvoir être amassée dans les greniers et constituer un stock en réserve ? Mais on eût dit que personne n'avait conscience du danger. On avait depuis trois quarts de siècle vécu de la récolte des pommes de terre ; les dernières années avaient été bonnes, et le gouvernement ne demandait qu'à partager l'insouciance des populations.

Le premier symptôme du fléau s'était montré dans la patrie originaire de la pomme de terre : l'Amérique avait vu, en 1844, noircir et dessécher les fleurs de la précieuse solanée. Mais, au printemps de 1845, la récolte s'annonçait très belle en Irlande. Tout à coup, en une semaine, presqu'en une nuit, les champs changèrent d'aspect. On ne mesura pas d'abord l'étendue du mal. Les plantes, disait-on, n'étaient que malades, et l'on aurait encore des pommes de terre ; mais, l'hiver venu, on s'aperçut que les tubercules pourrissaient. Il y eut cette année-là, sinon famine, du moins disette extrême ; et tout ce que put faire le peuple des campagnes, ce fut de gagner, sans mourir, l'époque de la récolte de 1846, après avoir vendu meubles et vêtements pour se procurer quelques pommes de terre d'apparence saine, destinées à ensemencer les terres.

Le gouvernement et les propriétaires anglais furent à ce moment coupables d'une grande incurie. Au lieu de renouveler totalement les semences et de faire diminuer les cultures de pommes de terre au profit des cultures de céréales, quitte à combler le déficit de la production (car on sait qu'un champ qui nourrit dix personnes, s'il est cultivé en pommes de terre, n'en nourrit que cinq s'il est mis en

blé), ils abandonnèrent les pauvres paysans de l'Irlande à leur initiative, c'est-à-dire à leur impuissance et à leur incapacité. Jusqu'au mois de juillet 1846, la récolte sembla prospère. Un instant suffit à la détruire, non partiellement, comme en 1845, mais totalement, irréparablement, de façon à ne laisser aucun espoir.

Ni la bonne volonté ni la générosité ne firent défaut chez le peuple anglais. Mais, imbu comme il l'est des théories nouvelles de l'économie politique, convaincu que le laisser-faire en matière commerciale est le vrai remède à tous les maux, il a façonné ses lois de telle sorte, que l'intervention, même bienfaisante, est rendue difficile au gouvernement. Les particuliers eux-mêmes, qui pratiquent l'aumône sur une si large échelle [1], répugnent aux mesures générales qui ont pour but le soulagement pécuniaire d'une classe ou d'une contrée. On le voit bien aux Indes, visitées par des famines périodiques, faute de travaux d'irrigation que, seuls, les capitaux anglais pourraient entreprendre. « C'est aux Indiens, disent-ils, à créer et à mettre en réserve les capitaux nécessaires à ces travaux. S'il faut faire des avances aux populations indiennes, on peut être certain que ces avances ne seront ni rémunérées ni utiles; le système des secours publics est une source de misère, de démoralisation; jamais la bienfaisance d'une nation n'est parvenue à décharger une autre nation du fardeau qui lui incombe de pourvoir à ses propres besoins sous peine de périr. » Pendant que les Anglais se livraient à ces spéculations théoriques, bonnes en temps ordinaires, mais stériles en temps de crise, les Irlandais mouraient. Quand, contraint par la nécessité, on en revint, en 1847, à la pratique vulgaire, qui consiste à donner d'abord du pain à ceux qui ont faim, on établit un mode de secours tout à fait mal adopté aux sentiments du peuple irlandais. Les Anglais sont capables des plus grands sacrifices et de la plus haute libéralité; mais l'esprit d'individualisme que la religion protestante a contribué, plus que toute autre cause, à développer dans la raxe saxonne, les rend inaptes à l'exercice de cette charité, pour ainsi dire domestique et familiale, qui est l'incontestable apanage des peuples nourris dans le giron de l'Église catholique. Ils font volontiers la part du pauvre dans leur bourse, mais non dans leur cœur. Au lieu d'instituer pour l'occasion des distributions périodiques de blé à domicile, ce qui eût été coûteux, mais efficace, ils établirent sûr les places publiques et sur les grandes routes d'immenses chaudières, auxquelles les passants pouvaient venir puiser un peu de nourriture. « Jamais, dit M. Sullivan, spectacle plus dégradant ne s'offrit aux regards. Quand ces chaudières furent

[1] Voyez, sur l'abondance des aumônes qui sont annuellement répandues dans Londres, le *Correspondant* du 10 janvier 1877.

installées (et Dieu sait quel misérable aliment elles contenaient!), la famine était déjà arrivée à son paroxysme. Des troupeaux de créatures affamées, cadavéreuses, se poussaient, se battaient, se disputaient leur nourriture comme des chiens dans un chenil. J'étais d'âge à sentir l'horreur de ces scènes brutales, et je les ai bien souvent contemplées jusqu'à ce que les larmes aient obscurci mes yeux. »

On sait que, lorsque cette épouvantable année eut achevé de s'écouler, la population irlandaise avait diminué d'un million d'âmes. L'œuvre de mort se prolongea longtemps encore. Les *workhouses*, encombrés jusqu'aux toits des *disjectæ membra* de la famille rurale irlandaise, ne rendaient point leur proie. Les malheureux paysans, qui avaient eu jusque-là l'horreur du *workhouse* et auxquels la charité administrative avait toujours répugné, accoutumés qu'ils avaient été à considérer l'aumône comme un échange fraternel et comme une œuvre divine, n'y étaient entrés que sous les dernières étreintes de la faim et déjà dans les bras de la mort. La population survivante était émaciée, découragée. C'est alors que le gouvernement anglais envisagea froidement le plan d'achever le dépeuplement de l'Irlande, et de prêter les mains à une nouvelle invasion du territoire gaélico-celtique par la race anglo-saxonne.

On raisonne mal sur la misère, quand on en raisonne de loin. Les journalistes de Londres, qui n'étaient pas témoins des scènes qu'offrait à ce moment l'Irlande, s'imaginèrent que l'on pouvait tirer de la famine qui venait de sévir un avantage pour tous. Il n'y avait plus rien à attendre, disaient-ils, de cette population trop pauvre pour rien entreprendre, trop ignorante pour accomplir aucun progrès. Il fallait la rejeter de l'autre côté de l'Atlantique, là où les conditions de la vie matérielle sont faciles, et coloniser l'Irlande avec des Écossais économes, de savants fermiers anglais. Il fallait implanter dans ce pays des hommes qui eussent à la fois des idées économiques modernes à mettre en pratique, et des capitaux à répandre.

On frémit au souvenir de ce qu'amena, dans la pratique, cette tentative inique et téméraire de dépouiller l'Irlandais du sol natal. Les beaux livres de M. Gustave de Beaumont et du P. Perraud, de l'Oratoire, sont si connus du public français, qu'il est presque inutile de rappeler ici les lois, coutumes et usages qui présidaient en Irlande aux rapports des fermiers avec les propriétaires. La grande majorité des tenanciers ne tenaient leurs terres que d'année en année et, sur un simple avertissement du propriétaire, devaient les abandonner dans les six mois. Quand il y avait un jugement prononcé contre eux par le magistrat de la localité (ce magistrat était souvent le propriétaire lui-même), ils devaient évacuer les lieux dans un délai de quinze jours.

C'était là ce que l'on appelait : *tenure at will*, — occupation à volonté, — et les propriétaires avaient le plus souvent intérêt à ne point faire de baux. Mais, sur la foi d'un accord tacite, les paysans qui cultivaient, dans ces conditions, de petits lots de terre, y avaient construit des cottages, planté des haies, creusé des canaux de drainage, sans lesquels l'exploitation eût été impossible. Le jour où il plaisait au propriétaire de reprendre sa terre, les constructions et les travaux lui appartenaient de droit. S'il ne la reprenait pas, du moins il en élevait le fermage dans la proportion de la valeur acquise, sans que le tenancier, lié par les débours qu'il avait faits, pût se soustraire à ces nouvelles exigences. Une seule province, le comté d'Ulster, jouissait d'un autre régime. Là, tout propriétaire qui voulait renvoyer son fermier lui devait une compensation en argent pour les bâtiments qu'il avait élevés, pour la plus-value qu'il avait donnée à la terre. Aussi l'Ulster était-il le jardin de l'Irlande. Dans les autres comtés, les pauvres paysans redoutaient plutôt qu'ils n'essayaient, d'améliorer leurs terres.

Toutefois, il y avait eu jusque-là peu d'exemples que les propriétaires eussent chassé leurs tenanciers. Ils s'étaient contentés d'élever progressivement leurs fermages. Des familles, des clans, vivaient depuis deux cents ans dans les mêmes maisons, sur les mêmes terres, et, confondant dans leur esprit la rente avec l'impôt, s'en croyaient presque possesseurs. Ce qui contribuait à leur illusion, c'est que l'occupation continue des mêmes terres, moyennant une redevance qu'ils appelaient *Lord's Tribute*, — le tribut du seigneur, — et qui avait pour eux le sens que le mot indique, était conforme à leur ancien droit celtique, droit auquel ils étaient attachés. La sujétion de l'Irlande aux rois d'Angleterre, les confiscations faites pendant le cours de six siècles n'avaient pas eu pour lui d'autre signification que celle d'un changement de maîtres levant tribut. Jamais il n'était entré dans leur esprit qu'ils n'eussent pas un droit absolu d'occuper la terre moyennant redevance. Ce droit, n'était-il pas inscrit dans le code Brehon ? Le code Brehon était aboli depuis l'année 1607 ; mais si les paysans d'Irlande sont lents à apprendre, ils sont plus lents encore à oublier. Depuis deux siècles et demi, ils vivaient sur la foi d'un malentendu. Si la masse de la population irlandaise eût compris, à l'époque de la capitulation de Limerick, en 1691, qu'il s'agissait de signer un pacte, en vertu duquel elle serait dépossédée de la terre, elle eût baigné le pays dans le sang avant de s'y soumettre.

Que dut donc être pour elle l'incroyable révélation de 1849? Comment! On allait, en vertu d'une théorie économique venue de Londres chasser les Irlandais de leur pays! On leur proposait

d'aller s'établir sur des rivages inconnus! La terre où ils étaient nés, les champs qui étaient les leurs et qui avaient été ceux de leurs pères, on allait les transférer à un autre peuple! et, ce que n'autorise plus même le droit de la guerre, la spoliation des particuliers, la transportation des populations, on allait le pratiquer contre eux en pleine paix, et sans qu'ils eussent commis d'autre crime que d'avoir été faméliques et malheureux! C'est ainsi que la chose se présenta à leur esprit. On verrait bien si une nation a pareil droit à l'égard d'une autre! Et puisque les Anglais et les Écossais prétendaient s'emparer du sol sacré de l'Irlande, les Irlandais étaient en état de légitime défense contre les Écossais et les Anglais!

Ce qui s'en est suivi est bien connu : par une entente tacite, les paysans irlandais se promirent les uns aux autres d'exterminer les usurpateurs. Tout fermier écossais qui osait venir prendre la place d'un enfant du pays, trouvait la mort dans l'année; tout meurtrier d'un étranger était couvert par le silence de ses compatriotes; les animaux mêmes qu'on importait d'Écosse, les *black-faced sheeps* qu'on prétendait implanter sur les montagnes d'Irlande, disparaissaient comme leurs bergers. Aux yeux de ces paysans si religieux, si chrétiens, le meurtre en pareil cas n'était plus l'assassinat, il était un acte de patriotisme, et il ne troublait point leur conscience. On ne sait jusqu'où ce retour aux traditions des *Rapparees*, des *Tories*, des *Whitefeet*, des *Terryaltes*, des *Rockites*, des *Ribbonmen*, de toutes ces associations de meurtre et de vengeance qui s'étaient, depuis cent cinquante ans, rendues coupables, en Irlande, de ce qu'on appelle dans l'histoire, l'*agrarian-outrage*, — les crimes agraires, — aurait amené les choses, si le clergé n'avait exercé sa haute influence pour calmer un peu les esprits. M. Sullivan raconte, à ce sujet, une anecdote qui est tout à fait caractéristique.

Un homme, appelé Cut Quinlan, cultivait une petite ferme dans le comté de Tipperary. Près de lui demeurait une famille Hennessy, composée de quatre frères, et chargée des intérêts du propriétaire. Quinlan reçut un avertissement d'éviction, ce que nous appelons son congé. Dès ce moment la mort des quatre frères Hennessy fut résolue, et la résolution fut bientôt exécutée. Bien que tout le monde sût que Quinlan était l'assassin, il fut impossible de le convaincre, faute de témoins. Alors cet homme se mit à faire pour ses voisins ce qu'il avait fait pour lui-même, à se constituer le vengeur des opprimés. Propriétaires, *middlemen*, intendants, fermiers étrangers, personne n'échappait à sa vindicte, du moment où on s'était rendu coupable d'éviction à l'égard d'une famille irlandaise. Enfin, repu de sang et de vengeance, Cut entra au service de la Reine, dans l'armée des Indes. Il s'y conduisit bien, se fit remarquer par son

courage, et ne revint que longtemps après dans son pays. La première personne qu'il rencontra aux portes de son village fut son ancien pasteur, le curé de la paroisse.

— Quinlan, on m'a dit que vous vous conduisiez bien à l'armée. Pourquoi n'y êtes-vous pas resté? Pourquoi venez-vous dans ce pays où vous avez offensé Dieu par vos crimes?

— Des crimes, Votre Révérence, des crimes! je ne vous comprends pas.

— Taisez-vous, Quinlan! je suis votre pasteur, vous n'avez rien à me cacher. Ah! malheureux homme, puisque vous êtes ici, donnez, du moins, à ceux que vous avez scandalisés, le spectacle de votre repentir et, par une sincère pénitence, réparez, dans la mesure du possible, le mal que vous avez fait.

— Oh! Votre Révérence, il n'y a que vous qui puissiez me parler comme cela; seulement, je sais que vous le faites pour le bien.

— Viendrez-vous à confesse, Quinlan? je vous adjure au nom de Dieu!

— Faut-il que j'y vienne, Votre Révérence? Oui, je le sais bien; je ferais bien de faire mon devoir.

— Mais viendrez-vous? répondez-moi.

— Oui, Votre Révérence, un peu plus tard.

— Viendrez-vous samedi?

— Tenez, Votre Révérence, je vais vous dire franchement. Il y a des raisons qui m'en empêchent.

— Des raisons! des raisons pour ne pas vous réconcilier avec Dieu!

— Oui, Votre Révérence, je sais bien que vous ne voulez pas certaines choses, et pourtant il y a ici un coquin d'Écossais qu'il faut que je...

— Comment, monsieur! vous méditez encore un crime, et vous osez le dire en ma présence!

— Oh! Votre Révérence, un crime, non! Je dis seulement qu'il est impossible que je laisse ces infernaux Écossais prendre possession du pays et jeter dehors des braves gens pour qu'ils aillent mourir dans un fossé! Non, non, Père Mullaly, je n'irai pas à confesse, car je ne puis pas m'entendre avec vous là-dessus, et vous accorder que ce soit un péché de tuer un Écossais!

La résistance des paysans d'Irlande ne pouvait que hâter leur perte. Aux évictions particulières, succédèrent des évictions en masse; des villages entiers furent rendus responsables des délits commis par un individu. Les expulsions prirent le caractère d'opérations militaires. Dix mille hommes furent affectés par le gouvernement anglais au service des propriétaires et à la garde de leurs personnes. Les Irlandais flétrirent ces hommes, en partie gens de police,

en partie troupes régulières, du nom de *Brigade du levier démolisseur*. Pour aller plus vite, on inventa une machine à démolir les maisons. Quoique les propriétaires eussent le droit de s'approprier les constructions faites sur leurs terres, ils n'en usaient point, tant parce qu'elles étaient misérables, que parce que le moyen le plus sûr de se débarrasser de ces troupes de malheureux était de leur ôter leur abri. En dix ans, on a éteint de cette manière en Irlande deux cent soixante-dix mille foyers. La seule année 1850 en a vu détruire cinquante mille. Quelquefois un siège en règle était mis devant l'humble maison qu'on venait démolir. Des batailles étaient livrées sur le seuil; des cadavres restaient étendus au milieu des ruines; le plus souvent, des gémissements douloureux étaient la seule arme qu'on opposât aux démolisseurs, et, le soir venu, l'œuvre finie, on voyait des familles sans abri allumer un feu de broussailles sur le revers du fossé voisin, et des infortunés se serrer les uns contre les autres, sous le ciel inclément de l'Irlande, pour se protéger mutuellement contre les rigueurs de la nuit. Puis, au matin, de longues files d'exilés se dirigeaient vers les ports d'embarquement, où la sollicitude cruelle du gouvernement anglais leur offrait des moyens de transport pour l'Amérique. Bientôt il en laissa le soin à la spéculation privée, et c'est alors que l'on vit des armateurs criminels, cent fois plus coupables que des assassins, faire servir à l'émigration irlandaise les navires vieux et détériorés qui étaient assurés et qu'ils avaient intérêt à perdre. C'est alors que la mer engloutit à leur passage des milliers de malheureux, et que, par cette logique du mal, qui est la grande voie de la justice divine, le gouvernement anglais, qui n'avait voulu être qu'impitoyable, devint, malgré lui, meurtrier.

De pareils drames ne se passent pas dans un pays sans l'ébranler dans ses fondements. Le fénianisme sortit du milieu des ruines matérielles, comme une image de la ruine morale de l'Irlande. L'abus que les paysans irlandais avaient vu faire des droits de propriété avait à la fois éclairé leur esprit et troublé leurs idées. Ils avaient enfin compris que la propriété quiritaire était établie dans leur pays, et elle leur apparaissait comme l'équivalent de l'injustice. De là, à devenir socialistes en masse il n'y avait qu'un pas.

L'émigration avait formé une seconde Irlande de l'autre côté de l'Atlantique. Celle-là était libre, elle prospérait et, par un louable élan de fraternité, elle envoyait à l'ancienne patrie les premiers fruits de son travail [1]. L'Amérique devient le quartier général des patriotes

[1] Telle a été l'admirable générosité des émigrés irlandais envers leurs compatriotes, que, dès les premières années de leur établissement aux États-Unis, ils ont envoyé annuellement, à l'Irlande, de 24 à 36 millions de francs.

irlandais. Par une pente facile, elle ne tarda point à servir de camp retranché aux conspirateurs. De là, ils secouraient avec ardeur leurs familles, leur nation; rien ne fut d'abord plus touchant que le spectacle qu'ils donnèrent au monde; mais, de là aussi, ils commencèrent bientôt une guerre déloyale contre les dominateurs de l'Irlande, portant des coups qu'on ne pouvait leur rendre. Le fénianisme devint un danger non seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde. Comme toutes les sociétés secrètes; qui échappent à l'action des lois, il n'en reconnaissait aucune. Véritable confrérie du crime, l'assassinat était son arme et l'intimidation, sa politique. Il régnait par la terreur. Aussi, le clergé irlandais, qui avait si énergiquement secondé les efforts de la nation dans les luttes pour l'affranchissement politique, se prononça-t-il énergiquement contre les fénians.

Il en fut de même de tous ceux qui, par la naissance où les traditions de famille, appartenaient, en Irlande, à l'ancienne classe privilégiée. Le grand parti national, qui avait combattu depuis le commencement du siècle, fut le premier à s'élever contre une société derrière laquelle il entrevoyait une jacquerie. William Smith O'Brien, l'héritier politique d'O'Connell, honora les dernières années d'une vie près de s'éteindre, en protestant contre ses tendances. John Martin, le député d'Ulster, The O'Donoghue, le digne représentant de l'ancienne et généreuse noblesse irlandaise, M. Sullivan et plusieurs autres hommes courageux, formèrent une nouvelle association pour le Rappel de l'Union, qu'ils appelèrent la *Ligue nationale*, et qui tint tête aux fénians.

Ceux-ci recoururent à l'intimidation, à la violence; un véritable conflit s'établit entre les Irlandais, si longtemps unis. Le gouvernement anglais eût bien voulu rester simple spectateur; mais l'association féniane prit une telle extension et une telle force, qu'il fut obligé d'intervenir. Il le fit avec une énergie terrible. Les échafauds se dressèrent pour ceux des fénians qui, sous prétextes politiques, avaient commis des crimes civils. Des *gangs de Convicts* furent formés des moins coupables. Les chefs, Luby, O'Leara, Rossa O'Donovan, furent condamnés à la déportation avec vingt ans de travaux forcés. James Stephens, le *capitaine*, n'échappa que par la connivence de ses geôliers; et, à la fin de 1867, le fénianisme était complètement abattu, ou, pour mieux dire, complètement désorganisé.

Mais son immense et rapide propagation avait révélé un fait inquiétant : les *famine clearances*, — les *balayages* faits par la famine (comme on appelait, en style courant de journalisme anglais l'épouvantable désastre de 1847 et l'exode lamentable des

trois années suivantes), — avaient « semé des dents de dragon de l'Ohio jusqu'à l'Hudson », et ce dragon, ce n'était pas le vieux génie national de l'Irlande, c'était le dragon populaire, celui qui ravage indifféremment les champs de ronces et les champs de blé. *L'Irlande aux Irlandais*, tel était le cri de guerre des fénians. Il signifiait dans leur pensée la restitution des terres à ceux qui pourraient prouver leur descendance de l'antique souche celtique. Or, si l'on réfléchit que les Gaelo-Celtes en sont venus, après dix siècles de conquête, à former en Irlande la dernière « couche sociale », on comprend que les fénians étaient, sous une forme déguisée, ce qu'on appelle ailleurs des *partageux*. Pour la première fois, l'*agrarian-outrage*, — les violences agraires, — qui n'avait été, pendant des siècles, que le symptôme intermittent d'une vague revendication des terres par la race celtique, prenait une signification nette et définie : c'était la plèbe qui montait à l'assaut de la propriété, sous la bannière du patriotisme.

II

Les hommes d'État dignes de ce nom sont attentifs aux signes des temps. Ce n'est point parce qu'un mouvement populaire a été étouffé, qu'il est pour eux comme s'il n'était pas. Quoi qu'on puisse penser de la politique de M. Gladstone, il est certain qu'il a mérité le nom de second libérateur de l'Irlande. Il a relâché, à son égard, la rigueur des lois de l'empire; il a amélioré la condition des paysans, déchargé en grande partie les catholiques de l'entretien de l'Église anglicane, et surtout il a ouvert aux masses des voies régulières et légales, par lesquelles elles pourront peut-être accomplir leur progrès, réaliser leurs aspirations, sans renverser les fondements nécessaires et sacrés de la société ; en d'autres termes, il a mis un paratonnerre sur l'Irlande, et il l'a, ou du moins il a voulu, la sauver du socialisme.

Pour apprécier l'étendue de ce service, il faut se rendre compte que les peuples catholiques sont les plus exposés aux conséquences d'un abus de l'esprit de fraternité. L'habitude de se considérer comme enfants d'une même mère a rendu, chez eux, les distinctions sociales plus artificielles qu'ailleurs, et préparé les revendications qui suivent de près, dans la logique superficielle des masses, l'affirmation de l'égalité humaine. De plus, les circonstances historiques ont voulu que le catholicisme régnât en Europe d'une façon plus constante sur les nations méridionales que sur celles du Nord. Or on sait que l'imagination vive des races latines et celtiques les prédispose aux entraînements, aux illusions.

Un certain degré de liberté paraissait donc, en Irlande comme ailleurs, être le remède préventif aux témérités du socialisme, le moyen de faire par degrés l'éducation de la nation. Au point où ils en étaient, un peu de *self-government* semblait nécessaire aux Irlandais, ne fût-ce que pour les retenir dans les bornes de la sagesse par le sentiment de la responsabilité. Après dix siècles de gouvernement autoritaire, dont trois d'une oppression révoltante, l'Angleterre avait enfin paru l'admettre au commencement de 1860. Dès cette année, M. Cardwell, secrétaire d'État pour l'Irlande, avait pris l'engagement de présenter au parlement un projet de loi sur la condition des tenanciers [1]. Mais, en 1868, la législature anglaise, lente par excès de prudence, n'avait pas encore modifié sensiblement l'état de choses. Il fallut un fait frappant pour vaincre ses irrésolutions : ce fait, ce fut le drame de Ballycohey. Il est inutile de rappeler les détails de cette terrible scène d'éviction. Un propriétaire, connu pour sa brutalité, mit en personne le siège devant la maison de son fermier, et essuya la fusillade de ses paysans. Cette tragédie vint en temps utile, pour démontrer aux plus obstinés la nécessité de remédier à une situation, dans laquelle les deux parties avaient à la fois tort et raison. M. Gladstone, qui était à ce moment le chef de l'opposition dans la Chambre des communes, passa le Rubicon. Il avait déjà donné un gage de sympathie aux Irlandais, en présentant ses fameuses *résolutions*. Leur objet était le *disestablishment* de l'Église anglicane en Irlande. Les catholiques cesseraient de payer la dîme au clergé protestant. Ce fardeau leur était, depuis quelques années, devenu si intolérable, que, pour le déguiser à leurs yeux, on leur faisait acquitter la dîme, non plus directement chez le recteur de la paroisse, mais entre les mains des propriétaires, de façon à ce qu'elle prît l'apparence d'une augmentation de fermage. Elle n'en était pas moins lourde. Quand, en 1867, lord Derby institua une commission pour étudier la situation de l'Église protestante d'Irlande, il se trouva qu'un clergé, composé de douze évêques et deux mille ministres de différents degrés, touchait annuellement un revenu de plus de 15 millions de francs. Cette somme, qui représentait près de 8000 francs pour chaque membre, était, depuis deux siècles, presque entièrement payée par la partie la plus pauvre de la population irlandaise. De plus, les édifices religieux des catholiques ayant été autrefois confisqués au profit de l'Église épiscopale, il avait fallu faire les frais de construction de nouvelles églises. Le contraste entre la pauvreté de leur clergé et la richesse du clergé protestant blessait profondément les catholiques. Celui-ci n'avait pas

[1] C'est à cette occasion que le P. Perraud, de l'Oratoire, a donné, dans le *Correspondant*, son étude sur la question.

seulement la dîme, il avait aussi les prébendes qui s'élevaient également à près de 15 millions par an ; il avait encore le produit des dons volontaires faits par les particuliers, de sorte que le luxe, déployé par les moindres recteurs de village, insultait à la misère des paysans. M. Gladstone avait donc proposé d'abolir la dîme, d'ôter ses biens à l'Église officielle d'Irlande, de payer des pensions viagères aux titulaires actuels des bénéfices, enfin de mettre l'entretien du culte protestant à la charge des protestants, comme celui du culte catholique était à la charge des catholiques. Il avait dû en coûter à M. Gladstone, — un élève d'Oxford, un *high-churchman*, — de proposer pareil projet de loi. Ce projet avait d'ailleurs, dans quelques-unes de ses dispositions, une apparence hautement révolutionnaire, et ses coreligionnaires en avaient été indignés. Pour les épiscopaux anglais, le *disestablishment* de l'Église épiscopale d'Irlande était un redoutable précédent. La reine avait, disaient-ils, fait serment à son couronnement de maintenir l'Église établie ; elle ne pouvait signer le bill sans parjure. Cependant, malgré ses propres scrupules et l'impopularité qu'il risquait, M. Gladstone avait présenté son bill, et ce bill devait, en 1869, devenir loi de l'État.

Maintenant il s'agissait de donner aux populations agricoles de l'Irlande un régime de garanties suffisantes contre le retour de faits semblables à ceux qui venaient de s'accomplir. A la suite de la famine de 1846-47, le gouvernement anglais, considérant que beaucoup de grandes propriétés irlandaises étaient grevées de dettes anciennes, encore accrues pendant la crise récente, avait fait passer par le parlement la loi qu'on appelle *the Irish Encumbered Estates Act*, loi par laquelle les créanciers pouvaient, en certains cas et sous certaines conditions, faire vendre ces propriétés. C'était souvent un service à rendre aux propriétaires eux-mêmes ; car un grand nombre d'entre eux n'avaient de leurs terres que la charge et le souci : le revenu tout entier appartenait à leurs créanciers. Ne pouvoir être forcés de vendre flattait peut-être leur orgueil, mais cette satisfaction leur imposait une cruelle gêne. La pauvreté les rendait durs envers leurs tenanciers, et bien souvent ils l'étaient à regret. Aussi, le *Irish Encumbered Estates Act* avait-il été un bienfait. Si les temps eussent été moins malheureux, la vente et le morcellement de 4164 propriétés dans l'espace de huit ans, — 1849 à 1857, — eussent offert aux paysans d'Irlande une heureuse occasion de devenir propriétaires. Mais la misère publique était telle à ce moment, que les 4000 propriétés ne furent partagées qu'entre 7000 acquéreurs. Toutefois, le principe était posé : les terres pouvaient être aliénées, le gage hypothécaire réalisé, et tout Irlandais pouvait acquérir une portion du sol.

Un autre pas encore avait été fait. Le parlement anglais avait, en 1860, voté le *Tenant compensation bill*, présenté par M. Cardwell, secrétaire d'État pour l'Irlande. En vertu de cette loi, le fermier jouissait, dans toute l'île, de l'avantage dont il avait joui depuis Jacques Ier, dans le comté d'Ulster, celui d'être indemnisé par le propriétaire qui reprenait sa terre, pour les améliorations qu'il avait faites. Rien de plus juste en apparence, mais l'application de la loi était difficile. Il eût été contraire à l'équité qu'un propriétaire fût obligé de payer des travaux et des constructions qu'il ne jugeait pas utiles. On avait donc inséré cette clause, que les constructions et les travaux devraient, au préalable, être approuvés par lui. Maintenant il arrivait autre chose : c'est que le propriétaire refusait son consentement à des améliorations indispensables (on loue des lots de terre sans maisons, en Irlande, et cela ne s'en appelle pas moins des fermes), et rendait ainsi le *Tenant compensation bill* à peu près illusoire. Cependant, ici encore, le principe était reconnu. En droit, le tenancier devait pouvoir conserver le fruit de son travail, et recouvrer le montant de ses avances.

Le *Tenant Right bill* de 1870 est venu plus tard assurer cette conquête. Le fermier irlandais peut aujourd'hui bâtir, drainer, planter, enrichir la terre par des engrais, sans en solliciter l'autorisation de la part de son *landlord*. Dès qu'il y a eu amélioration réelle, — et c'est ce qu'en cas de contestation, une expertise est chargée de constater, — la valeur de cette amélioration doit lui être payée, s'il cesse son fermage.

Il était plus difficile de lui assurer la durée de ce fermage. Forcer les propriétaires d'accorder des baux à longs termes eût été un abus de pouvoir. M. Gladstone se contenta donc de mettre un frein aux évictions capricieuses, en introduisant dans le bill une clause par laquelle le propriétaire qui donne congé, est obligé de payer à son fermier une indemnité, dont l'importance varie avec le nombre d'années de jouissance du tenancier et la durée du délai accordé pour l'évacuation.

Il était probable que, d'une part, la licitation et le morcellement facultatif des propriétés hypothéquées, d'autre part, la formation, aux mains du paysan, d'un petit pécule qui ne peut plus lui échapper, puisque chaque arbre qu'il plante, chaque fossé qu'il creuse, chaque bâtiment qu'il élève du fruit de son travail, devient sa propriété, il était probable, disons-nous, que ces résultats des nouvelles lois feraient, avec le temps, rentrer les anciens Gaëls en possession du sol natal. Alors le rêve des fénians serait réalisé, non par les voies violentes de la démagogie, mais par des moyens lents, naturels, légaux et réguliers.

L'égalité religieuse établie en Irlande par le *Irish church Bill*, l'accès de la propriété territoriale ouvert aux paysans par le *Irish-Land Bill*, n'étaient pas l'œuvre de M. Gladstone; c'était celle du temps et du développement naturel des idées. M. Gladstone en a recueilli l'honneur, parce qu'il a attaché son nom dans l'histoire à ces grandes mesures; mais elles étaient mûres dans tous les esprits : même dans l'esprit des Anglais. Il avait fallu des circonstances extraordinaires, une antipathie de race, un malentendu persistant, pour qu'une nation aussi éclairée eût résisté, en Irlande, à des progrès qui commençaient à se réaliser chez elle, et qui s'étaient accomplis depuis longtemps dans tous les pays catholiques.

Toutefois, ces lois étaient de celles qui ne préparent que de loin l'avènement des classes populaires à une part d'exercice dans le gouvernement. En principe, le droit de suffrage existait en Irlande, avec les mêmes restrictions qu'en Angleterre; mais il y était beaucoup moins sérieusement exercé. On sait qu'en Angleterre, les grands propriétaires disposent des votes dans l'étendue de leurs domaines; mais cela est dû surtout à la juste influence dont ils jouissent, non à une coercition exercée à l'égard de la tenantry des campagnes. En Irlande, c'était bien différent. Là, une hostilité traditionnelle séparait depuis six siècles les landlords des paysans, quand ces landlords étaient des protestants et des Anglais. La bonté personnelle, la libéralité de beaucoup de propriétaires, pouvaient les faire aimer, mais les intérêts religieux et politiques n'en demeuraient pas moins opposés. C'était donc la menace de l'éviction qui leur avait d'abord servi d'arme contre les velléités d'indépendance des paysans, et, maintenant, l'idée de liberté électorale était complètement oubliée. Le jour des élections, chaque landlord faisait conduire son peuple au scrutin comme un troupeau. Quelquefois, il louait, autour du lieu où se tenaient les comices, des granges, des jardins, des enclos, où il le parquait dès la veille. Cela était passé en habitude et devenu pour le paysan le moindre des griefs. Aller voter lui paraissait une corvée comme une autre, et la moins pénible de toutes. Souvent même, il aimait à faire assaut avec les tenanciers du propriétaire voisin, et le triomphe du candidat de son landlord était pour lui un triomphe de clocher. Jusqu'à l'époque de la famine de 1846-47, les populations des campagnes ne songeaient guère à exercer une action politique indépendante. Mais la famine fut, comme nous l'avons vu, suivie de l'exode; l'exode mit en contact un million d'Irlandais avec le peuple qui est le plus avancé de tous, dans la pratique du *self-government*, et l'idée de se servir du droit que la constitution mettait dans leurs mains, sans et quelquefois contre les propriétaires, commença à germer dans l'esprit des paysans. Elle y prit racine, à

mesure que les évictions devenaient, en raison des obstacles que commençait à y mettre la loi, moins menaçantes pour eux. Cependant, s'affranchir de tutelle vis-à-vis de maîtres respectés n'était pas encore chose facile. Chez un peuple, où la moitié des électeurs ne savait pas lire, le vote se donnait à haute voix. Debout, aux côtés du magistrat chargé d'inscrire les suffrages, des hommes de loi veillaient, — chacun pour le compte du candidat, son client, — à la régularité des opérations. Derrière eux se tenaient les intendants des propriétaires, qui poussaient les électeurs l'un après l'autre au scrutin, et prêtaient l'oreille au nom qu'ils allaient prononcer. Cette tyrannie leur était jadis légère. Maintenant, il n'y avait pas de tour d'adresse auquel ils n'eussent recours pour s'y soustraire. L'un feignait d'avoir oublié le nom du candidat; l'autre votait pour O'Connell, qui était mort depuis longtemps; un troisième déclarait qu'il ne voulait voter que pour son landlord ou pour M. le bailli; un quatrième faisait semblant d'être ivre et de ne pas comprendre; il y en avait qui se sauvaient, sous prétexte que le feu était à leur maison, ou que leur femme se mourait, ou qu'eux-mêmes étaient pris de mal subit. Pour la première fois, l'idée de se jouer des désirs de son propriétaire commençait à faire les délices du paysan irlandais.

Cet antagonisme secret des tenanciers et des landlords sur un terrain nouveau augmentait tous les jours, quand, au mois de janvier 1872, une élection eut lieu dans le comté de Kerry, qui, par les faits scandaleux qui l'accompagnèrent, fut pour le *Ballot Bill* ce que le drame de Ballycohey avait été pour le *Irish-Land Bill.* M. Gladstone, alors chef du cabinet, y puisa des arguments en faveur de ce scrutin secret qu'il voulait substituer au vote public dans tout l'empire. Il n'eut pas de peine à démontrer qu'il y avait contradiction entre le principe du libre suffrage et la manière dont le vote était pratiqué; et, le 13 juillet 1872, cinq mois après l'élection du Kerry, le *Ballot Bill* recevait la sanction royale, après avoir été voté dans les deux Chambres.

On ne saurait mesurer l'importance de cet acte célèbre. Il a enlevé le pouvoir aux classes supérieures, et l'a mis dans les mains des classes populaires. En Angleterre, le changement du mode de suffrage n'a pas donné, jusqu'à présent, les résultats qu'on en pouvait attendre. Il a, au contraire, tourné à la gloire des grands propriétaires tories, ramenés au parlement dans les élections générales de 1874. Chose bien inattendue, les libéraux, qui avaient assuré par le scrutin secret l'indépendance du vote aux paysans, perdirent tout d'un coup cinquante sièges dans la Chambre des communes! Mais en Irlande, il en fut autrement. Avant le *Ballot Bill*, les cent trois sièges qu'a l'île sœur à Westminster se trouvaient répartis ainsi :

libéraux (presque tous catholiques), 55; — conservateurs, 38; — Home Rulers, 10. Après le *Ballot Bill*, c'est-à-dire avec le mode de scrutin secret, ils le furent de la façon suivante : libéraux, 12 ; — conservateurs, 31 ; — Home-Rulers, 60. Le cri public était donc, en 1874 : *la Home-Rule! la Home-Rule!* Nous allons voir quel chemin depuis a fait l'Irlande dans les bonnes, et plus encore, hélas! dans les mauvaises voies, et tâcher de nous rendre compte des effets matériels et moraux, produits chez elle par la révolution législative que nous venons de raconter.

III

Si l'on compare les maux causés cet hiver en Irlande par la disette des pommes de terre avec ceux que cette même disette avait amenés en 1846, on doit reconnaître que, matériellement du moins, la division des terres, l'accession des paysans à la propriété, les garanties qui leur ont été données pour la formation et la conservation de leur pécule, ont produit quelque bien. Les Irlandais souffrent sans doute, à l'heure où nous écrivons ; mais ils souffrent beaucoup moins qu'ils n'ont autrefois souffert, et ils peuvent souvent accuser de leur gêne actuelle leur propre imprévoyance. Une revue anglaise, qui n'est pas suspecte de torysme, et qui a hautement glorifié les campagnes législatives du ministère Gladstone, l'*Edimburg Review*, fait, à ce sujet, les réflexions suivantes :

Encouragés par les hauts prix qu'ont atteints les produits agricoles pendant ces dernières années, les fermiers irlandais se sont mis à vivre d'une façon bien plus large que par le passé. Ce serait fort heureux si ce progrès était un progrès réel, et s'il ne reposait pas sur la base fragile de l'emprunt. Les classes élevées oublient, elles aussi, les lois de la prudence quand la fortune vient à les visiter; et du haut en bas de l'échelle sociale, les mêmes fautes sont punies des mêmes effets. Si la misère rentrait en Irlande, le propriétaire imprudent souffrirait aussi bien que l'imprudent fermier [1]. L'homme prudent et économe porterait également le poids du mal commun. Que le tenancier ferme donc l'oreille à la voix du séducteur, lorsqu'elle lui dit : « C'est votre landlord qui est seul coupable! c'est sur votre landlord que la peine doit retomber! Que vous ayez bâti des maisons avec de l'argent emprunté, que vous ayez mangé d'avance vos revenus, et vécu comme si les

[1] Il ne faudrait pas croire que la législation nouvelle de l'Irlande, sur la propriété terrienne, ait affecté, d'une manière fâcheuse, les intérêts des anciens propriétaires : loin de là. La faculté de vendre et de morceler les terres, et la compétition d'une masse nouvelle d'acquéreurs, ont beaucoup augmenté leur fortune depuis vingt ans.

temps prospères devaient durer toujours, n'importe! continuez à bien vivre! S'il faut pour cela faire une révolution, eh bien, on la fera! Si vous avez été un fermier téméraire, vous deviendrez propriétaire de votre ferme; ce sera le remède aux maux que vous vous êtes attirés. » Non, non, qu'il n'écoute pas cette voix trompeuse! Non seulement la législation anglaise s'arrêterait dans la voie des réformes, quand elle verrait que celles déjà faites n'ont rendu les Irlandais ni plus sages ni plus contents, mais l'inquiétude générale tarirait les sources du travail en Irlande; les propriétaires renonceraient à faire des travaux sur des terres qu'on se déclarerait prêt à leur ravir; toutes les bourses se fermeraient.

Ces réflexions de la grande revue whig sont justes et fondées. Depuis le *Land Act* (c'est le juge de comté, M. Barron, qui le déclare dans un document public), les paysans irlandais ont agi comme ces enfants imprévoyants qui entrent tout à coup en possession d'un héritage. De ce qui eût dû être, pour eux, une source de sécurité, ils font une source de troubles par leurs prodigalités, par leur mauvaise administration.

J'ai été frappé, dit M. Barron, de la sagesse des résolutions prises par le clergé catholique du diocèse de Kilmare. Ces résolutions sont inspirées par un esprit de douceur et d'équité. Il supplie les débiteurs de payer leurs dettes, au nom de la loi religieuse; il supplie les créanciers de se montrer patients envers les débiteurs, et les propriétaires, de ne point tourmenter inutilement des fermiers dont la faute leur revient souvent à eux-mêmes, puisque leur propre confiance passée a permis à ces pauvres gens de s'arriérer dans leurs fermages. J'ai vu passer le *Land Act*, ajoute M. Barron, j'étais de ceux qui en attendaient les plus grands effets; mais je suis tristement désillusionné. Les fermiers sont plus endettés que jamais. Les prêteurs d'argent, les marchands se sont dit : Voilà un homme qui possède cinq, dix, quinze acres de terre : je puis lui prêter sans risques, ou lui fournir à crédit... Des fermiers me disaient, l'autre jour, que lors même qu'on diminuerait les fermages de 20 pour 100, ce serait pour eux comme une goutte d'eau dans la mer, et que même si les propriétaires faisaient remise de cinq années à leurs tenanciers, ce serait encore peu de chose.

Un autre juge de comté, M. Lefroy, constate à peu près le même fait.

Depuis que la tendance est à exagérer les droits pécuniaires des tenanciers, et que les améliorations vraies ou prétendues faites à la terre donnent lieu à des réclamations extravagantes, les paysans con-

tractent des dettes qu'ils ne pourront jamais payer. Un homme qui tient à bail cinq acres de terre, sachant qu'on ne peut l'en déposséder sans lui payer une indemnité, emprunte pour toute la valeur présumée de cette indemnité... Si un lopin de terre est à vendre, la soif d'acquérir le sol est si grande, chez les paysans, qu'ils le payent dix fois sa valeur. Comme ils n'ont pas d'argent, ils vont chez le prêteur, ce qui est la plus triste des ressources. J'ai connu des cas où ils ont emprunté au taux de 8 pence par livre sterling pendant vingt et un jours, c'est-à-dire à 40 pour 100 par an.

On le voit : cette loi de l'esprit humain qui veut que la misère engendre l'imprévoyance a fait son œuvre chez le pauvre peuple d'Irlande. Ce n'est pas en vain qu'une population a souffert tout ce qu'a souffert la population irlandaise, et que, pendant six siècles, elle a vécu d'une façon précaire. Le dénuement n'apprend pas plus l'économie que l'habitude de la sujétion n'apprend l'art de pratiquer la *self-government*. Cependant, au travers de ces plaintes, deux faits consolants apparaissent : premièrement, les paysans vivent mieux ; secondement, la terre se vend « dix fois plus cher », et quoique ce soit là, sans doute, une exagération de langage, la valeur du sol, c'est-à-dire la fortune publique, a doublé. Le rapport de lord Emly, à la *Société statistique* de Dublin (28me session), estime à 70 000 000 de livres sterling (1 750 000 000 de francs) l'intérêt qu'en vertu du *Land-Act*, les paysans irlandais ont aujourd'hui dans les terres qu'ils cultivent comme fermiers, sans parler de celles dont ils sont devenus propriétaires. S'ils sont aussi profondément endettés qu'ils le sont, c'est d'abord qu'ils ont un peu joui en enfants prodigues, ensuite que la classe laborieuse, en Irlande, est devenue comme ces riches États, dont la fortune et le crédit se mesurent au chiffre de leur dette.

Il paraît donc incontestable que les lois Gladstone ont produit depuis dix ans d'assez bons résultats en matière économique. Est-on en droit d'en dire autant de leurs effets politiques ? La soupape de sûreté ouverte par ces lois a-t-elle fonctionné ? ou plutôt ont-elles été vraiment une soupape de sûreté ? C'est ici que notre esprit se trouble, et qu'en voyant les excès de pensée et de langage auxquels les Irlandais sont arrivés, nous avons besoin de nous rappeler la vertu de certains principes, pour conjurer finalement les erreurs des nations.

Sous l'influence du mécontentement qu'a perpétué la gêne chez les classes pauvres, et qui s'est accru cette année par la mauvaise qualité des pommes de terre et par la rareté de la tourbe employée pour le chauffage là où le charbon est trop cher pour l'usage du

peuple, une secte s'est formée, qu'on appelle la secte des *obstructionnistes*, dont M. Parnell est l'orateur. Quoiqu'on ait quelquefois entendu dans les meetings des voix isolées jeter des cris de meurtre contre les propriétaires, elle se pique en général de répudier les moyens empruntés à la violence et à la force. Un autre mode d'action, celui-là terriblement conforme aux instincts populaires, et surtout aux revendications séculaires des Gaëls, est préconisé par la secte. « Que tous les tenanciers d'Irlande s'entendent, disent les chefs, pour ne point payer le fermage de leurs terres, et d'un seul coup ils en deviennent comme les propriétaires. » Ils ont raison, en effet : ne point payer le loyer de la terre, c'est abolir en fait la propriété. Jamais on ne trouvera plus court chemin pour arriver au communisme que de supprimer le loyer du capital. Il est vrai que M. Parnell ne propose l'emploi de ce système qu'à titre de moyen coercitif, et seulement pour forcer les propriétaires irlandais et le gouvernement de Londres à faire certaines concessions. Ce sont donc les concessions demandées qu'il importe surtout de connaître.

Les principales demandes des mécontents en Irlande sont au nombre de trois :

1° Fixation du taux des fermages par voie d'arbitrage.

2° Suppression des locations d'année en année (*tenures at will*) et continuation indéfinie des baux (*fixity of tenure*).

3° Division plus grande de la propriété, par le secours de l'État.

Assurément, ces prétentions correspondent parfaitement aux convoitises du paysan. Le moyen employé pour les réaliser est encore mieux fait pour lui plaire. Devenir propriétaire et, en attendant de l'être, ne point payer son fermage, que pouvait-on lui proposer de plus séduisant ?

Nous trouvons, dans la Revue que nous avons citée, une discussion très éclairée de ces diverses prétentions. Les objections, d'ailleurs, se présentent d'elles-mêmes. Qu'est-ce que cette demande, que le taux des fermages soit fixé par des arbitres ? Où y a-t-il arbitres plus sûrs en cette matière que les intéressés eux-mêmes ? Partout où une location existe, il existe également un contrat tacite, verbal ou écrit entre celui qui possède le sol et celui qui l'occupe : contrat volontaire, qui, le plus souvent, a été débattu, dont la justice est démontrée par la concurrence publique, et dont les conditions sont garanties par la loi, pour le double avantage du bailleur et du preneur. Il n'importe point que certains contrats soient plus ou moins anciens de date et n'aient pas été renouvelés : ils sont tous régis par les mêmes dispositions légales, et par les mêmes lois naturelles. La concurrence du moment, où elle est libre, suffit à assurer aussi la liberté des contrats. Mais ce n'est pas, nous le savons, pour se

soustraire à la tyrannie que le paysan demande aujourd'hui la fixation du fermage par des arbitres : c'est pour l'imposer. Dans sa pensée, la jouissance de la terre doit lui être assurée moyennant un fermage réduit. Il lui importe peu que le sol perde ainsi une grande partie de sa valeur, moins encore que le principe de la propriété soit atteint. Il ne voit qu'une chose : alléger la bourse de son propriétaire au profit de la sienne.

Rien assurément de moins fait pour concilier aux Irlandais les sympathies du monde que ces prétentions, nées de la convoitise. Rien de plus inquiétant qu'une proposition qui tend à restreindre l'usage de la propriété. Il y a des principes auxquels on ne peut toucher, si peut que ce soit, sans les ébranler jusque dans leurs fondements. Réduire la rente de moitié, par voie d'arbitrage, revient à spolier les propriétaires de la moitié de leurs fonds. Si cette réduction avait lieu une fois, par cette raison que le peuple souffre, elle pourrait avoir lieu une seconde, une troisième fois, et ainsi de suite indéfiniment. La mauvaise récolte de 1879 peut être suivie d'une récolte pire : et alors, pourquoi ne pas réduire la rente des trois quarts? Si la propriété territoriale n'est pas respectée, pourquoi la propriété mobilière le serait-elle davantage? Pourquoi l'intérêt de l'argent serait-il plus fidèlement payé que l'intérêt de la terre? Pourquoi le fermier qui s'exonère lui-même vis-à-vis d'un landlord, ne s'exonérerait-il pas vis-à-vis d'un usurier? Et puis, comment seraient composés les comités d'arbitrage? De propriétaires et de fermiers par moitié, dira-t-on. Mais qui ne sait comment fonctionnent en tous pays les jurys d'expropriation (et c'est ici d'une véritable expropriation qu'il s'agit), qui peut croire en leur infaillible justice? qui ne sent que le libre jeu de la loi naturelle de la concurrence est le seul moyen de sauvegarder également tous les intérêts? Qui (hors les communistes) voudrait fixer d'autorité le prix des fermages, le prix des terres, le prix du travail, le prix des denrées, le prix de toutes choses, et faire passer la société sous le niveau d'un despotisme de nouvelle espèce? La proposition de M. Parnell ne supporte pas la discussion : la logique de la langue suffit à en faire justice : l'*arbitrage* c'est l'*arbitraire*.

Et, cependant, la fixation du taux des fermages par des arbitres est la plus modérée des demandes de M. Parnell. Il en appuie une seconde, qui contient l'aggravation de la première : la suppression des locations faites d'année en année (*tenures at will*) et la continuation indéfinie des baux. De cette manière, l'injustice une fois commise, le mal une fois fait, deviendraient sans remède. Et la variation des conditions économiques, variation qui a lieu en Irlande et ailleurs, d'où résulte la valeur changeante des terres, ferait naître

un fréquent désaccord entre ce qui serait et ce qui devrait être. Les baux à longs termes sont bons, en ce qu'ils contribuent au développement de l'agriculture, mais à la condition qu'ils aient été librement consentis. En Hollande, par exemple, le système des baux emphytéotiques a rendu les fermiers plus riches que leurs propriétaires; mais ces beaux étaient le résultat de contrats volontaires; imposés par la loi, ils eussent été une spoliation déguisée.

La troisième demande des nouveaux agitateurs a un bien autre caractère de communisme radical. Il ne s'agit de rien moins que de transférer la propriété tout entière aux paysans. La devise des fénians : *L'Irlande aux Irlandais!* est reprise par M. Parnell, sous cette forme : *la terre à ceux qui la cultivent!* Le cri populaire est aujourd'hui : *Que le paysan devienne propriétaire! à bas les Landlords!* Cette fois, les prétextes politiques ne sont même pas invoqués; les motifs économiques sont seuls mis en avant. Dans les meetings, on propose la spoliation en masse des propriétaires, au nom de l'intérêt du plus grand nombre et comme moyen d'assurer aux populations une plus grande somme de bien-être. Il ne s'agit plus d'admettre les paysans aux avantages de la propriété, ni même de leur en faciliter l'accès, comme cela a été fait par les lois de 1869-1872, il s'agit de rappeler ces lois en bloc, et de leur en substituer une autre qui, d'un seul coup, fasse un propriétaire de tout cultivateur [1].

Les adeptes et les disciples de M. Parnell sont d'accord, quant au but, mais ils diffèrent quant au moyen. Les uns proposent, comme le dit la *Revue d'Edimbourg*, la mort *sans phrases* pour les propriétaires; les autres voudraient adopter à leur égard un système d'indemnisation. Les premiers parlent tout simplement de dépouiller les détenteurs du sol, moyennant une rente payée seulement pendant quelques années. Les funestes précédents qu'ils ont trouvés dans l'histoire de la révolution française et dans celle de leur propre pays n'ont pas été perdus pour eux. Les livres à la main, M. Parnell démontre que, d'un trait de plume, Cromwell et Guillaume III ont donné la terre d'Irlande à ceux qui la possèdent aujourd'hui, et, d'un trait de plume, il prétend la reprendre. Illogique par logique, comme cela arrive toujours à tous les intransigeants, il croit pouvoir donner

[1] M. Parnell se défend, quant à lui, de vouloir la spoliation complète des propriétaires; mais il reconnaît qu'il y a dans son parti des hommes qui la demandent : « On m'accuse, a-t-il dit à Galway, de vouloir chasser les propriétaires sans compensation pécuniaire; cela n'est pas vrai. Mais il y a des gens (et le nombre en grossit tous les jours) qui pensent que les tenanciers irlandais ont, depuis trois cents ans, payé dix fois la valeur du sol et qu'il leur appartient depuis longtemps. S'ils veulent rester sur leurs fermes et ne pas payer plus longtemps une rente abusive, leur cause est gagnée. »

la paix à son pays par des procédés empruntés à la guerre. Inutile de dire que les honneurs de la journée sont réservés, dans les *meetings*, à cette proposition excessive.

Les plus modérés, — les partisans du système de l'indemnisation, — voudraient que les propriétaires ne fussent pas expropriés sans compensation. Pour cela, ils réclament l'intervention de l'État. Dans leur projet, l'État devrait emprunter une somme égale au capital représenté par le revenu territorial de l'Irlande, se rendre acquéreur de toutes les terres, et les transférer aux fermiers actuels. Il y en a qui trouveraient tout naturel que ce fût à titre gratuit; d'autres, un peu plus raisonnables, proposent que l'État, se substituant aux propriétaires et devenant lui-même l'unique propriétaire de l'Irlande, fasse racheter les fermes par les cultivateurs, au moyen d'annuités échelonnées en trente-cinq ans, après quoi la terre leur appartiendrait pour toujours. Cette transaction, disent-ils, est d'autant plus aisée que le gouvernement anglais peut emprunter à un taux d'intérêt qui n'est pas plus élevé que le produit de la terre.

Il faudrait donc, si ce plan était suivi, que l'État contractât un emprunt de plusieurs centaines de millions de livres sterling, et cela, aux dépens de tous, pauvres et riches, pour le plus grand avantage des seuls paysans irlandais. L'idée d'une pareille opération politique et financière nous remplit d'étonnement, et par son importance, et par l'injustice qu'elle contient. Mais du moins atteindrait-elle le but? Les paysans d'Irlande, y trouveraient-ils une source de bien-être durable? C'est une vérité bien connue que les dons gratuits ruinent ceux qui les font, sans enrichir ceux qui les reçoivent. Que dire lorsque ces dons gratuits sont imposés en vertu d'une loi de l'État? Sous la législation existante, celui qui est apte à posséder peut et doit arriver à posséder. Un fermier capable, laborieux, met de côté peu à peu l'argent nécessaire pour acquérir un jour une ferme; et le propriétaire n'est pas le dernier à s'en réjouir, puisque la compétition de nouveaux acquéreurs ne peut qu'augmenter la valeur de ses terres. Mais que peut-il résulter d'une mesure qui mettrait, de nouveaux moyens aux mains des paresseux, des incapables, de se livrer à leur indolence, d'exercer mal leur gestion? Il est de l'avantage commun que chacun dans le monde se fasse soi-même sa place, afin que la société ait une garantie et une preuve que toutes les places sont bien remplies. Faire de tous les ouvriers des maîtres n'est ni plus facile ni plus sage que de faire de tous les maîtres des ouvriers. En toutes choses, c'est le caractère de l'homme qui décide du succès, et ceux-là seuls qui acquièrent ou qui acquerront les terres sous l'empire du droit commun, les conserveront, après une distribution agraire. Pour qui connaît surtout

le caractère irlandais, — caractère aimable et généreux, mais dissipateur et léger, — il ne peut y avoir de doute que la division proposée de la propriété territoriale donnerait lieu dans les campagnes à une vie de plaisir et de prodigalité qui jetterait bientôt sur le marché une telle masse de terres à vendre, que la valeur du sol, par conséquent la fortune publique, en serait considérablement diminuée. De plus, il est probable que la pauvreté individuelle ne serait pas longtemps atténuée. Il n'y a qu'une source de richesses : le travail et l'économie. Le marchand qui vend cher à crédit, l'usurier qui prête à gros intérêt, auraient vite raison de l'héritage inattendu échéant par la voie du partage agraire au pauvre paysan irlandais. Ce ne serait pour lui qu'un malheur de plus d'être fait propriétaire, avant qu'une éducation suffisante, œuvre du temps et des lois récemment établies, l'ait rendu capable d'user sagement des biens qui lui seraient conférés.

Après les projets radicaux tendant à transférer la terre, viennent les projets, plus sensés et plus doux, qui ont pour but, soit de l'améliorer par des travaux publics, soit de conjurer la misère du moment en procurant du travail aux ouvriers par la création d'ateliers nationaux. Les évêques catholiques ont, dans leur déclaration, paru donner leur sanction à ce désir :

« La pauvreté est grande cette année en Irlande, ont-ils dit, et nous exhortons notre troupeau à supporter l'épreuve avec patience et charité. Les membres du parlement, représentants de l'Irlande, ont exprimé devant cette assemblée leurs angoisses, et ont demandé que le gouvernement vînt en aide aux populations, en faisant exécuter des travaux utiles qui puissent procurer de l'ouvrage aux paysans. La récolte des pommes de terre n'a pas été de plus de moitié des récoltes ordinaires. Le pauvre peuple a beaucoup à souffrir, et les fermiers ne peuvent pas toujours fournir du travail aux manœuvres, parce qu'ils sont eux-mêmes tristement endettés. »

Ce n'est pas en France, où l'on a gardé le souvenir du premier essai fait des ateliers nationaux, que l'on peut se faire illusion sur les avantages attachés à l'intervention de l'État sur le marché du travail. Aussi ne sommes-nous pas surpris que les évêques d'Irlande aient indiqué, dans leur déclaration, que les travaux commandés par le gouvernement devaient être, avant tout, des « travaux utiles ». Il y a dans toute œuvre humaine un côté moral qui l'ennoblit et qui la rend légère : c'est le sentiment que cette œuvre est bonne en elle-même et qu'elle est bien exécutée. Si l'homme travaille pour travailler, il est machine ; s'il travaille pour manger, il est réduit à la condition de l'animal. Pour qu'il travaille en homme, il faut qu'il soit fier de son ouvrage, quel qu'il soit.

Mais c'est là une condition difficile à réaliser dans le cas qui nous occupe. Les districts de l'Irlande, dans lesquels on peut faire avec fruit des travaux publics, — routes, canaux de drainage, etc., — sont les districts les moins centraux, les moins développés, les moins populeux. Or ce sont justement ceux qui sont aussi les moins éprouvés par la crise présente. Au contraire, dans les districts où la population est dense et la famine cruelle, les grands travaux d'utilité publique ont depuis longtemps été faits. Il faut donc, pour arriver à faire faire à la fois des travaux utiles, et à donner du pain aux malheureux, déplacer les populations. C'est là une nouvelle cause de gêne et de souffrances pour les ouvriers rendus errants, une source ouverte de désordre et de confusion. Ce n'est pas la première fois que des efforts ont été tentés par le gouvernement pour procurer le soulagement des Irlandais, par la voie du travail pour compte de l'État. Sous le ministère de sir Robert Peel, surtout, il a déployé la plus grande énergie dans cette direction. Les résultats ont été minces. Il est vrai que la famine de 1846 est venue dérouter tous les calculs; mais on peut dire d'avance qu'une seule classe d'ouvriers, ceux qui remuent la terre, pourront trouver là le moyen d'exécuter à la fois des travaux utiles et des travaux bien faits. Quant à ceux (et il y en a en Irlande comme ailleurs, quoiqu'en moins grand nombre) qui appartiennent aux industries manufacturières, ils recevront par ces déplacements, ces déclassements, et ces essais d'ateliers nationaux, le dangereux présent du *panem et circenses*. Des filateurs faisant des routes, c'est là une anomalie fâcheuse. Cependant le désir paternel, exprimé par les évêques d'Irlande, est encore le seul qui soit un peu pratique et raisonnable. Nous souhaitons que M. Mac-Carthy, qui s'en est fait l'interprète dans la Chambre des communes, en obtienne la réalisation, et nous connaissons assez les dispositions libérales et l'esprit d'entreprise des Anglais pour ne point douter qu'il y parvienne.

En résumé, les souffrances de l'Irlande nous paraissent être dans le présent, et devoir être plus encore dans l'avenir, considérablement atténuées par le jeu régulier des lois nouvelles. Mais en même temps l'esprit des Irlandais a tristement subi l'influence des modernes sophismes de la sociologie. De même qu'il a fallu l'épouvantable crise de 1846 et les tristes événements qui s'en sont suivis, pour ouvrir les cœurs, et pour procurer à l'Irlande le bienfait de la liberté civile et politique, peut-être lui faut-il d'autres épreuves pour lui déssiller les yeux à elle-même et la guérir des tendances socialistes qui, chez elle, sont autant le produit des circonstances historiques que le fruit des prédications modernes. Comme le dit fort bien la revue whig, les excès de langage des agitateurs ne sont pas inutiles. Le vent violent

de la démagogie sert à vanner les esprits, à séparer les têtes sages des têtes légères, à grossir ce parti des classes moyennes conservatrices, qui ont toujours fait défaut en Irlande, et dont le rôle dans un État est pourtant si nécessaire.

Quelle influence auront sur le grand parti de la *Home-Rule* les excitations qui se font entendre dans les meetings obstructionnistes? Nous croyons que se sera une influence dissolvante. Les *Home-Rulers*, qui se sont si énergiquement prononcés contre les fénians, ne pourront qu'être alarmés de cette renaissance du fénianisme sous un nouveau nom, et ce sentiment devra les rapprocher de l'Angleterre. Ils ne peuvent avoir oublié que c'est la main du gouvernement anglais qui en a déjà sauvé l'Irlande. Séparée de sa puissante voisine, à laquelle elle ne tiendrait plus que par l'union personnelle et presqu'à titre fédératif, l'île sœur perdrait un grand élément de force et de stabilité, un grand secours contre les assauts du socialisme. L'Angleterre seule est en mesure de les soutenir victorieusement, parce qu'elle seule joint, à la longue pratique des institutions libérales, l'avantage de posséder une bourgeoisie riche, forte et puissante, qui absorbe d'une façon continue l'élément populaire. L'éducation du peuple irlandais est nécessairement en retard sur l'éducation du peuple anglais. Obéir n'apprend pas aux nations à régner : les Irlandais sortent à peine de tutelle. Enfin, les temps rendent périlleux, à plus d'un titre, tout essai de gouvernement local. L'Irlande finira par sentir que depuis qu'elle est devenue participante de toutes les libertés religieuses, civiles et politiques de l'empire britannique, c'est un honneur et un bonheur pour elle de faire partie intégrante et de former une portion considérable du plus grand empire du monde. Il serait, au contraire, impossible de prévoir où la *Home-Rule* conduirait l'Irlande, si le mouvement en sa faveur venait à réussir. Le nom de *Home-Rulers* devrait être changé aujourd'hui en celui d'*Impérialistes*. Il signifierait alors l'abolition de tout régime d'exception et la fin de tous griefs.

Espérons que les déclamations des meetings obstructionnistes ne déchaîneront sur l'Irlande que des maux transitoires et seront vents qui passent. Tout son avenir dépend de l'usage qui sera fait du droit de suffrage et du scrutin secret par la masse des électeurs ; le Royaume-Uni n'est pas très éloigné de nouvelles élections générales ; c'est à ce moment que l'on pourra tirer l'horoscope de l'Irlande. Mais, quoi qu'elle fasse, quelle que soit la manière dont elle pratiquera le *self-government*, elle conservera des titres à l'affection des races latines, et il lui sera beaucoup pardonné, non seulement parce qu'elle a beaucoup aimé, mais parce qu'elle a beaucoup souffert.

V. de Chevigny.

LE CONSEIL D'ÉTAT

SOUS LE SECOND EMPIRE ET LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Au mois de juillet dernier, les journaux républicains de toutes nuances accueillaient, avec un enthousiasme à peine tempéré chez quelques-uns par des mécomptes de détail, la révocation de quinze membres du Conseil d'État et la nomination d'un nouveau personnel, dont la signification politique empruntait toute sa valeur à deux noms fournis par le Conseil municipal de Paris.

Parvenu aux derniers jours de son existence chancelante, le ministère Waddington ne trouva pas encore de preuve d'énergie plus éclatante à invoquer, de titre plus sûr à la confiance des députés; et la majorité de la majorité, des amis caustiques ont dit une minorité de faveur, fut pour un moment conquise ou ralliée par le glorieux souvenir de cette *réorganisation.*

Pour les deux grandes puissances du jour, la Chambre et la presse, c'était là le fait dominant, l'acte gouvernemental par excellence qui marquait de son sceau le premier cabinet formé sous la présidence de M. Grévy.

Le sentiment conservateur ne s'y était pas mépris. L'avalanche de destitutions tombée en quarante-huit heures sur un corps jusque-là épargné, la couleur des choix nouveaux auraient suffi à émouvoir les esprits, si blasés qu'ils fussent par le spectacle des massacres administratifs. Lorsque vingt démissions, répondant à ce coup de force, eurent ouvert de larges trouées dans ce qui restait du Conseil d'État, depuis ses présidents qui disparurent tous jusqu'aux auditeurs de seconde classe, on comprit mieux encore la gravité de l'atteinte portée à l'institution, et la portée véritable de l'événement politique qui s'était accompli, le 31 janvier précédent, apparut clairement aux yeux qu'avait le plus longtemps abusés le mode légal et pacifique de la transmission des pouvoirs présidentiels. Toute illusion devenait impossible. C'était une révolution. Il fallait, en effet, remonter au lendemain d'une insurrection triomphante ou d'un coup d'État pour trouver des exemples d'un pareil effondrement.

Nos gouvernants de 1879 ont-ils vu dans quelle voie ils s'engageaient, quels précédents ils allaient créer? Cette fois la réaction et

le cléricalisme ont servi de prétextes aux exécutions. Demain n'en trouvera-t-on pas d'autres? Se donnera-t-on la peine d'en chercher? Et alors de quelle considération pourra jouir un corps soumis à ce transformisme continuel? Quelle utilité son concours apportera-t-il au gouvernement lui-même? Ni les chambres ni le ministère ne paraissent y avoir songé.

Pour les oppositions démocratiques que la fortune porte brusquement au pouvoir, l'ignorance de l'art de gouverner n'est pas moins redoutable que la passion. Du milieu obscur où elles ont vécu, respirant une atmosphère de haine et d'ambition, elles n'apercevaient qu'au travers de leurs préjugés le monde administratif qui leur était fermé. Elles ont rêvé des réformes en même temps que des revanches ou des jouissances, et, le jour où la victoire leur livre la direction des affaires, elles s'élancent sur cette terre inconnue comme le taureau, ébloui par la lumière au sortir du *toril*, se précipite dans le cirque. Rien ne les arrête. Elles renversent tout, hommes et choses. Qu'importent quelques ressorts brisés, pourvu que les ouvriers soient bien pensants!

Si cher que coûtent ces expériences, aucun de nos services publics ne pourrait en éprouver de plus désastreux effets que le Conseil d'État, dont la mission protectrice se changerait en une odieuse parodie de la justice administrative et de la tutelle gouvernementale, si l'impéritie et le parti pris en chassaient le savoir et l'impartialité, ces deux qualités maîtresses qui lui ont assuré une place si élevée dans l'estime publique. Et pourtant la meilleure, la plus grande part de sa vie est toujours restée à peu près ignorée.

C'est surtout ce côté intime que je voudrais faire connaître. On verra, si je ne me trompe, qu'aux deux époques dont je puis essayer de retracer quelques traits, sous des régimes politiques séparés par autant de contrastes que l'Empire et la République, avec des attributions tantôt immenses et tantôt restreintes, le Conseil a su continuer les traditions de travail, de talent et d'honneur que lui avaient léguées ses prédécesseurs. Il sera facile de juger de quelle hauteur il est exposé à déchoir.

I

La Constitution de 1852, complétée par le décret organique du 25 janvier de la même année, élargissait considérablement les pouvoirs dont le Conseil d'État avait été investi sous les gouvernements précédents. En lui rendant, avec ses fonctions habituelles de tuteur et de juge administratif, la juridiction des conflits qu'une loi de 1849 avait transportée à un tribunal spécial, elle lui accordait, dans le domaine législatif, une action dont l'importance exception-

nelle constituait l'un des caractères les plus saillants du régime impérial. Non seulement son intervention dans l'élaboration des lois cessait d'être facultative pour le gouvernement comme sous la royauté ou restreinte comme sous la seconde République, pour devenir obligatoire sans exception même pour les lois de finances; non seulement les commissaires devaient suivre et soutenir tous les projets devant les Chambres dans la mesure où chacune d'elles était appelée à faire œuvre de législateur; mais, par une disposition exorbitante, les amendements des commissions du Corps législatif lui étaient soumis, et aucune modification de fond ou de forme ne pouvait être introduite sans son approbation dans le texte primitif. Hors cette dernière prérogative qu'il perdit en 1869, il conserva son rôle intact jusqu'à la fin du règne. Dans ces conditions, la hiérarchie officielle pouvait le classer au troisième rang parmi les grands corps de l'État. Il n'en occupait pas moins le premier en réalité, et ce fut pendant longtemps celui que lui assigna l'opinion. Le Sénat, qui renfermait cependant des hommes de grande valeur, était trop effacé dans son ensemble; sa mission constitutionnelle avait trop peu de relief pour qu'à aucune époque il fût en situation d'attirer les regards ou d'exercer une influence sérieuse sur les affaires de la France; et dix ans s'écoulèrent avant que le réveil des idées libérales eût ramené l'attention publique sur les débats du Corps législatif, en rouvrant peu à peu ses portes à l'opposition.

Pour faire face aux devoirs multiples qui lui étaient imposés, le Conseil d'État avait nécessairement besoin d'un nombreux personnel. Cinquante conseillers, y compris un vice-président et cinq présidents de section, quarante maîtres des requêtes et quatre-vingts auditeurs formaient le *service ordinaire* réparti entre six sections [1]. Sous le nom de conseillers d'État *hors sections* et avec les mêmes droits que leurs collègues du service ordinaire, des fonctionnaires de haut rang, le plus souvent directeurs dans les ministères, siégeaient au nombre de quinze au début, de vingt en dernier lieu, dans l'assemblée générale, c'est-à-dire dans la réunion de toutes les sections.

Sauf des variantes dans les appellations, la répartition des membres en sections et les deux catégories de conseillers ont toujours existé. Cette organisation répond à la division du travail.

Lorsqu'un projet de loi ou de décret arrive de l'un des ministères au Conseil, le président de la section compétente l'examine som-

[1] Les conseillers devaient être de 40 à 50. Le maximum fut toujours atteint. Il y eut un moment 3 présidents de section investis du titre de vice-présidents, mais cette organisation fut de courte durée. Les maîtres des requêtes étaient divisés en deux classes de nombre égal. Les auditeurs avaient été portés, en 1854, de 40 à 80 : 20 de 1re classe et 60 de seconde.

mairement; puis, selon la nature et la difficulté de l'affaire, il désigne un rapporteur parmi les conseillers, maîtres des requêtes ou auditeurs placés sous ses ordres. A l'exception du contentieux, où l'instruction écrite suit les formes judiciaires, le rapporteur fait en section un exposé verbal, formule ses conclusions, les soutient s'il y a discussion, et la question est tranchée par les membres qui ont droit de vote[1], si elle a peu d'importance. Lorsqu'elle est plus considérable. elle est portée, avec l'avis qui a prévalu en section, devant l'assemblée générale du Conseil d'État. Là, contrairement à ce qui se passe dans les assemblées politiques, le rapporteur suit le dossier, lors même que son opinion n'a pas triomphé, et, sans perdre le droit de la reproduire à titre subsidiaire, il a pour devoir de se faire avant tout l'organe de la majorité. Si le projet du gouvernement est rejeté ou modifié, c'est encore lui qui prépare la rédaction de l'avis dans lequel sont développés les motifs de la décision.

Grâce à cette procédure, il ne sort du Conseil que des solutions mûrement étudiées et débattues. Ce n'est pas son seul avantage. Le caractère personnel du travail ne comporte ni aide ni collaboration, encore moins, comme dans d'autres carrières, l'absorption par un chef de service de l'œuvre préparée par des subordonnés. L'auditeur qui débute a, comme le doyen des conseillers, la responsabilité en même temps que le bénéfice de sa tâche. Il jouit d'une complète liberté dans ses conclusions, et l'expression de sa pensée n'a de limites que le tact et la convenance. Chacun peut ainsi promptement donner sa mesure, et la dignité de situation faite à tous les membres du Conseil établit entre eux des relations d'une extrême courtoisie, un véritable et salutaire esprit de corps, où la bienveillance des anciens ne fait qu'accroître la déférence des jeunes. Ce sont là des conditions de vie officielle si rares et si précieuses que, parmi les hommes qui de bonne heure en ont goûté le charme, bien peu se décident à y renoncer, fût-ce pour occuper des postes plus élevés.

Mais pour qu'un rapporteur s'acquitte bien de sa mission, dont la difficulté augmente avec l'élévation du grade, il doit réunir des aptitudes très complexes. Le Conseil d'État, juge au contentieux, fait dans beaucoup d'affaires administratives fonctions tout à la fois de tribunal et de jury, pesant les circonstances de fait à côté des questions de droit. Il est l'avocat consultant, le guide et l'auxiliaire du gouvernement ou du législateur. Il prépare la loi, la développe dans les règlements d'administration publique, l'applique dans les décrets,

[1] Les conseillers du service ordinaire dans toutes les affaires, les maîtres des requêtes et, suivant les époques, les auditeurs dans celle dont ils sont rapporteurs; depuis 1872, les conseillers en service extraordinaire dans les affaires émanées du ministère auquel ils appartiennent.

et, par la variété incessamment renouvelée de ses études, touche, suivant les heures, à toutes les matières du droit civil aussi bien que du droit administratif. Les connaissances juridiques, indispensables à ses membres, seraient insuffisantes s'ils n'y joignaient l'impartialité, la rectitude de l'esprit, la sûreté du jugement et ce sens pratique qui cherche et qui trouve les solutions favorables à l'expédition des affaires en même temps qu'à l'intérêt des parties en cause. Une parole nette, sobre, précise, qui expose clairement les questions, met en relief les points principaux ou difficiles, écarte les théories inutiles ou les redites, n'est pas moins nécessaire. Les périodes retentissantes auraient aussi peu de succès que les recherches de style. Dans les discussions, comme dans les rapports, la langue est une langue d'affaires. De discours proprement dits, il n'y en a pas. Des observations en général courtes, quelquefois vives, souvent élevées, allant droit au but, abordant de front les difficultés ou les objections, constituent les débats d'une assemblée qui n'est ni une académie ni un parlement, et dans laquelle, personne ne songeant à parler par les fenêtres, d'ailleurs fermées, l'accomplissement du devoir professionnel est le seul objectif.

C'est dans cet échange de considérations et d'idées que le service extraordinaire apporte les lumières de la pratique. Ainsi que le disait M. Dumon, en 1843, « la tendance naturelle de l'administration est de traiter chaque affaire en elle-même, de donner plus de crédit aux faits qu'aux principes et de mieux aimer une facile solution d'expédient qu'une difficile solution de jurisprudence. La tendance naturelle du Conseil d'État est de rapporter chaque affaire à une règle générale, d'y chercher plutôt la question qui en découle que les intérêts qui y sont engagés et d'assujettir la pratique de l'administration à l'exactitude des théories administratives. Chacune de ces tendances a ses dangers : poussées à leur dernier terme, elles aboutiraient, l'une à une administration sans règle, l'autre à une administration sans activité. Mais elles se corrigent l'une par l'autre en s'unissant. Rapprochez l'administrateur qui agit de l'administrateur qui délibère, l'action devient plus régulière et la délibération plus positive. Leur isolement est stérile : leur association est féconde. »

Le recrutement des conseillers qui appartiennent à l'administration active est à peu près forcé, chaque ministère devant nécessairement trouver ses représentants dans les fonctionnaires placés à la tête de ceux de ses services qui fournissent le plus d'aliments aux travaux du Conseil d'État.

Les conseillers du service ordinaire ont de tout temps été empruntés à la fois à deux éléments différents : le cadre des maîtres des requêtes et les carrières extérieures, c'est-à-dire les fonctions pu-

bliques ou électives et les professions libérales. C'est là encore une combinaison utile d'aptitudes diverses. Il ne serait pas sans inconvénient toutefois de faire la part trop large aux provenances du dehors. Toutes les branches de l'activité humaine requièrent un apprentissage particulier, bien que l'opinion contraire triomphe aujourd'hui, et les apprentissages se font mal quand on débute par les postes élevés.

Un conseiller d'État appelé à une ambassade, à un portefeuille ou même à une préfecture, pourrait se montrer diplomate insuffisant, ministre ou administrateur inhabile à manier les hommes et les assemblées. Réciproquement, on a vu souvent des esprits très distingués venir échouer au Conseil d'État. Ils en prennent malaisément les habitudes, le point de vue, la façon de dire et d'écrire. Plus rarement encore acquièrent-ils cet amour du métier si nécessaire dans toutes les fonctions. Tel écrivain plein de virulence dans ses pamphlets et de savoir dans ses traités n'a jamais pu prononcer deux phrases de suite. Tel préfet qui a bien mené un département important n'est qu'un médiocre jurisconsulte. Des économistes s'enferment dans leurs théories sans vouloir tenir compte des faits. Des avocats se perdent dans une prolixité pompeuse, ou se complaisent dans les subtilités d'une argumentation purement doctrinale. Pour qui a vécu dans les chancelleries traitant des questions internationales ou dans le parlement au milieu des émotions quotidiennes et des tournois oratoires, pour le publiciste qui a aiguisé chaque matin dans les colonnes d'un journal les traits d'une polémique acérée, une autorisation de legs ou le tracé d'un canal n'offrent le plus souvent qu'une besogne fastidieuse, le dossier est un grimoire, la solution n'a pas d'intérêt. Sans doute certains hommes hors ligne savent se soustraire à cette influence des milieux, à cette indifférence d'esprit, à la nécessité d'une éducation spéciale, et ceux-là gagnent vite les sommets. Sans doute aussi d'autres, bien que moins éminents, apporteront dans les discussions des aperçus élevés, des vues générales qui peut-être échapperaient à leurs collègues, et c'est par là que leur présence constitue un sérieux avantage. Mais ce sera rarement sur eux que reposera le poids des rapports ; leur passé ne les y a pas préparés.

Le Conseil d'État de l'Empire réalisait dans d'assez justes proportions la fusion des origines, et dans son ensemble sa composition fut remarquable à toutes les époques. Le service ordinaire put se féliciter de recrues extérieures, telles que MM. de Parieu, Duvergier, Langlais, Riché, de Butenval, Oscar de Vallée, en même temps qu'il inscrivait avec fierté les noms de MM. Vuitry, Cornudet, Marchand, Boulatignier, de Vuillefroy, de Forcade la Roquette, de Lavenay,

du Martroy, de Bussierre, Aucoc et de bien d'autres qui avaient grandi dans le Conseil. De leur côté, les rangs du service hors sections s'ouvrirent successivement à des capacités incontestées : le général Niel, MM. de Royer, Darricau, Petitet, de Boureuille, de Franqueville, Ozenne, de Marnas, Alfred Blanche, Charles Robert, Dupuy de Lôme, etc., etc.

A sa valeur professionnelle le Conseil joignait un mérite d'un prix inestimable, doté comme il l'était de pouvoirs étendus sous un gouvernement autoritaire. Il ne constituait pas l'expression d'un parti politique. Bien que tous les conseillers acceptassent sans arrière-pensée le régime impérial, les hommes aveuglément dévoués à la personne du souverain ou convaincus de son infaillibilité, comme les *mameluks* du Corps législatif, furent toujours en très petit nombre ; et si quelques autres inclinaient facilement à l'adhésion, c'était chez eux affaire de tempérament, d'âge, d'indolence d'esprit ou de parole et non de parti pris. Plusieurs auraient pu être rangés parmi les amis du second degré, comme on disait alors. Beaucoup étaient des hommes de science étrangers à toute préoccupation comme à toute coterie politique, fait infiniment plus commun qu'on ne le croit à tous les degrés de l'administration qui trouve dans cette catégorie d'excellents serviteurs.

Tout en reconnaissant au Conseil un savoir et un mérite qu'il eût été difficile de nier, sans lui refuser même une *indépendance relative*, comme le disait encore dernièrement M. Frank Chauveau à la tribune de la Chambre, les adversaires de l'Empire l'ont accusé en quelques occasions de se soumettre trop docilement aux volontés du maître. Nous aussi, jeunes auditeurs alors, nous lui reprochions de manquer d'énergie dans les questions qui touchaient aux intérêts de la liberté. A la distance que les années ont mise entre ce temps et l'heure actuelle, je crois que ces appréciations manquaient d'équité. Ce qu'il eût fallu critiquer, c'était moins l'attitude des hommes que l'intervention du Conseil dans certaines matières.

Un corps, qui n'est mêlé à la conduite des affaires que par le côté spéculatif, hésitera toujours à rejeter des lois que le gouvernement, quel qu'il soit, lui présentera comme indispensables à la sécurité de l'État et de son chef, ou seulement comme nécessaires au calme matériel ou moral du pays. La connaissance insuffisante des faits, le sentiment même de son irresponsabilité lui inspireront des scrupules, et sans aucune complaisance servile il pourra être entraîné à adopter, malgré des répugnances très vives, une loi qu'il regrettera de voter. Et ce n'est pas lorsque le pouvoir est fort que la résistance est le plus difficile. Si le gouvernement est faible et battu en brèche, les questions politiques prennent un caractère aigu. Qu'il cède au cou-

rant ou qu'il cherche à le remonter, dans un cas comme dans l'autre, le Conseil d'État craindra de l'ébranler, de lui infliger un échec par un vote qui, toujours connu en dépit du secret des délibérations, sera recueilli avidement, soit par des ennemis impatients, soit par des amis mécontents. Oppressives ou libérales, les lois politiques se heurtent à cet écueil. Les évolutions de la tactique gouvernementale en face des variations de l'opinion ou des aspirations des partis ne sauraient trouver ni aide efficace ni contradiction énergique dans le Conseil d'État.

De 1852 à 1870, mêlé à l'étude de tous les projets législatifs, quelle qu'en fût la nature, il a pu être parfois dominé, dans une certaine mesure, par les influences ambiantes, selon les phases que traversait l'Empire. Mais on doit reconnaître que les progrès libéraux ont eu leur part dans ces influences pendant les dernières années, et qu'aux heures où le gouvernement demandait des armes à la compression, des voix généreuses s'élevèrent toujours pour la combattre. L'action du Conseil, même dans les circonstances les plus graves, ne se fit sentir que dans un sens modérateur. Pour ne rappeler que l'exemple le plus saillant, le vice-président du Conseil, un président de section et plusieurs conseillers combattirent les mesures de sûreté générale, et s'ils ne purent faire repousser le projet, ils parvinrent au moins à y introduire des atténuations qui n'étaient pas sans importance [1].

Une pratique gouvernementale, dont je dois dire quelques mots, donnera la preuve la plus sûre de l'esprit de sage indépendance qui animait le Conseil, bien que par ses résultats, seuls connus du public, elle ait trompé l'opinion du moment.

L'Empereur, dans les séances exceptionnelles qu'il présidait de loin en loin aux Tuileries, laissait aux délibérations une complète liberté, et plusieurs projets auxquels il s'était personnellement intéressé furent modifiés ou rejetés en sa présence. Je citerai entre autres la création d'une caisse d'assurances agricoles sous le patronage de l'État. La question touchait au plus vif de ces conceptions humanitaires et démocratiques, où l'esprit rêveur du souverain cherchait le bien-être des masses en même temps que des moyens de popularité. Il se rendit néanmoins aux objections, et le projet fut abandonné.

Mais, s'il admettait la discussion, Napoléon III ne la provoquait qu'à de longs intervalles. Sans repousser la vérité, il la cherchait peu. Sans écarter de parti pris les hommes qui auraient pu la lui

[1] Notamment à l'article 1, où la provocation aux crimes prévus par les articles 86 et 87 du code pénal dut être *publique*, et à l'article 7, où les mots *faits graves* furent substitués à ceux d'*indices graves*.

faire entendre, il ne les appelait pas. Indifférent, fataliste ou sceptique, malade ou découragé, il se laissait peu à peu enfermer dans un cercle de plus en plus étroit.

Les ministres qui restaient seuls en face du Conseil n'eurent pas toujours la hauteur de vues nécessaire pour comprendre l'utilité de sa résistance au point de vue même de l'intérêt gouvernemental. Soit par enivrement d'un pouvoir presque sans contrôle, soit par désir de dérouter à tout prix les espérances du parti libéral aux écoutes, ils cherchèrent plus d'une fois à l'emporter de haute lutte. Non contents de venir appuyer de leur parole et de leur voix des projets qu'ils sentaient menacés, ils amenaient avec eux le service hors sections dont le vote, sauf d'honorables exceptions, ne présentait pas en pareille occurrence de suffisantes garanties de liberté, et avec tout ou partie de cet énorme appoint, la majorité se déplaçait. Telle mesure en réalité repoussée par le Conseil passait au dehors pour avoir obtenu son suffrage. Un lit de justice avait faussé l'institution : une faute de plus allait grossir le nombre des mécontents.

Toutefois il ne faut rien exagérer. La mise en scène qu'exigeait cette pression suffisait à elle seule à n'en pas permettre la fréquente répétition.

Une autre circonstance, plus connue, a jeté une ombre fâcheuse sur le Conseil. Je veux parler du rôle imposé à quelques-uns de ses membres dans les discussions auxquelles donnèrent lieu, au sein du Corps législatif, les vérifications de pouvoirs. Certes, cette tâche aurait toujours dû leur être épargnée. Le Conseil n'était ni en droit ni en fait un agent d'exécution et n'avait, grâce à Dieu, aucune part dans les procédés électoraux des ministres ou des préfets. Le gouvernement, qui cherchait à rejeter sur lui sa propre responsabilité, ne parvint pas à se couvrir. S'il put faire valider par la Chambre des élections viciées, il ne les fit pas absoudre par le pays; et des hommes de talent, transformés à contre-cœur en avocats d'office de ces causes regrettables, furent sacrifiés aux exigences de la politique impériale, sans l'excuse même d'une nécessité ou d'un succès.

Mais ces compromissions, heureusement restées à l'état de faits accidentels, ne sauraient sans injustice faire oublier ou amoindrir le rôle soutenu avec tant d'éclat par le Conseil d'État, pendant dix-huit ans, dans l'exercice des attributions qui constituaient sa sphère d'action normale.

Au contentieux, le nombre toujours croissant des pourvois [1] témoi-

[1] 10 000 pourvois avaient été introduits du 3 novembre 1846 au 24 décembre 1858, en douze ans et deux mois. Du 24 décembre 1858 au 22 décembre 1866, en huit ans, la statistique en relève un nombre égal.

gnait de la confiance des justiciables. Celui des décisions annulées [1] démontre avec quelle fermeté les arrêts assuraient le strict respect de la loi et des droits des citoyens. La théorie des recours pour excès de pouvoirs, si timidement appliquée jusqu'alors, recevait, depuis 1852, des extensions de plus en plus larges, et ouvrait la porte à toutes les réclamations justes contre les abus des autorités. Pour être impartial, il faut ajouter que les arrêts soumis, suivant les traditions monarchiques, à la sanction du chef de l'État la reçurent tous, même dans les matières d'ordre politique, et lorsque les solutions étaient le plus contraires aux vues du gouvernement. Il y eut des hésitations : en définitive aucune signature ne fut refusée.

Dans le domaine administratif, le résultat fut analogue. Bien que les avis du Conseil n'eussent qu'un caractère purement consultatif, le gouvernement ne passa outre que dans deux ou trois cas d'importance secondaire, une fois par exemple dans une question d'expropriation. Et puisque ce mot d'expropriation vient sous ma plume, je constate que la résistance constante faite par le Conseil aux prétentions excessives que le préfet de la Seine puisait en cette matière dans les termes d'un décret du 26 janvier 1852 obtint en 1859 une réforme qui depuis lors assure des garanties sérieuses à la propriété immobilière.

Les assemblées générales offraient un spectacle imposant. Elles se tenaient dans cette vaste salle en forme de carré long, dont les ouvertures calcinées par l'incendie de la Commune, et depuis neuf ans béantes, indiquent encore l'emplacement. Tous les membres siégaient en petit uniforme et en cravate blanche, étiquette de vêtement qui n'était ni sans effet sur l'aspect de la salle ni sans influence sur les allures mêmes des débats. J'ai dit que les ministres se réunissaient quelquefois en nombre et dans un dessein abusif. Bien plus souvent l'un d'eux venait isolément prendre une part utile à la discussion. M. Rouher, qui se retrouvait là sur un terrain de prédilection, s'y montrait plus assidu qu'aucun autre. Ce n'était plus dans cette enceinte l'homme politique dont l'action a été si funeste à la France : c'était le *debater* puissant des questions d'affaires. Affaissé dans son fauteuil, il avait semblé pendant de longues heures absorbé par d'autres occupations ou plongé dans le sommeil. Tout à coup il sortait de cette apparente indifférence, et, après avoir reproduit, sans en omettre un, tous les arguments des contradicteurs jusque-là entendus, il développait son opinion avec un ordre irréprochable de déductions, une parole précise et le secours d'une mémoire qui, à

[1] De 1852 à 1866 le Conseil a infirmé 65 décrets, 298 décisions ministérielles, 260 arrêtés de préfets, 6202 arrêtés de conseils de préfecture.

plusieurs années de distance, retrouvait dans les moindres faits la genèse d'une affaire ou les précédents d'une question.

A d'autres jours, c'étaient des députés qui venaient soutenir des amendements au nom d'une commission du Corps législatif. Ils étaient introduits en grand apparat, revêtus de leur uniforme à broderies d'argent et portant l'épée au côté. Ils exposaient leurs observations, répondaient aux questions qui leur étaient adressées, et se retiraient avec le même cérémonial en traversant les rangs de l'Assemblée levée sur leur passage. La délibération ne s'ouvrait qu'après leur départ.

On ne peut s'empêcher d'admirer la somme de travail accomplie par le Conseil, quand on se rappelle que, de 1852 à 1866 [1], il a eu à étudier vingt sénatus-consultes, cinq cent soixante-dix-neuf projets de loi d'intérêt général et dix neuf cent vingt-quatre amendements [2] sur les matières les plus diverses, les plus ardues et les plus spéciales : procédure, code civil, législation pénale et criminelle, régime commercial et douanier, questions relatives aux céréales et à la boulangerie, code de justice militaire, conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer et création des chemins de fer d'intérêt local, instruction publique, organisation municipale, assistance publique, pensions civiles, mesures de décentralisation, attributions des Conseils généraux et municipaux, associations syndicales, sociétés commerciales, etc., etc. Je ne puis énumérer que les principales, et j'ai à peine besoin de relever ce fait que, dans presque toutes, les innovations ont été importantes et durables.

Outre cela, dix sept cent vingt-six projets de loi d'intérêt local et deux cent quarante-quatre mille affaires administratives : parmi celles-ci un nombre infini de petites assurément, mais beaucoup aussi de considérables. Au total, un fardeau formidable dont les conseillers d'État supportaient une part très lourde : tout le travail législatif que seuls ils pouvaient suivre aux Chambres, et la plupart des décrets d'un intérêt majeur. La discussion des autres affaires, des séances longues et multipliées, de nombreuses commissions et des enquêtes complétaient les occupations d'une vie toute de labeur, pour ceux d'entre eux surtout que leur expérience et leur talent appelaient sans cesse à de nouvelles études.

Néanmoins le Conseil aurait pu donner plus encore, du moins dans les discussions publiques du Corps législatif, si, pendant les onze premières années de son existence, il avait eu à sa tête un président plus soucieux d'élargir le rôle de ses collaborateurs. Autoritaire,

[1] Les événements de 1870 ont arrêté à 1866 la statistique qui était dressée tous les cinq ans.

[2] 862 adoptés en entier, 468 partiellement, 602 rejetés.

comme la plupart des hommes qui, après avoir vécu dans l'opposition de gauche, se rallient à un pouvoir fortement concentré, M. Baroche aimait avec passion l'importance d'une action prépondérante, et se résignait difficilement à partager les applaudissements que la Chambre lui prodigua longtemps. Plusieurs conseillers avaient espéré une situation plus en vue, peut-être une brillante fortune. Ils durent y renoncer, et l'un d'eux, pris de dégoût, se laissa tenter par une haute position dans cet empire lointain qui devait réaliser « l'une des plus grandes pensées du règne » de Napoléon III. Il mourut bientôt à Mexico, heureusement pour lui avant le drame final de Queretaro.

Les rangs supérieurs du Conseil ne furent pas seuls à souffrir d'une direction étroite. Les maîtres des requêtes étaient réduits en général à des affaires de second ordre. Quant aux auditeurs, cantonnés par le règlement dans les dossiers qui ne franchissaient pas le seuil de l'assemblée générale, ils n'avaient guère de possibilité de se faire connaître que dans les services auxquels ils étaient attachés auprès des ministères ou par des travaux de commissions. L'Empire, comme s'il avait eu conscience de sa courte durée, ne se préoccupait pas de former des hommes pour l'avenir. Un décret, inspiré par M. Baroche et contre-signé par M. Billault, alors ministre d'État, vint limiter à cinq ans la durée de l'auditorat; et, par une véritable rétroactivité, on s'en servit pour écarter des auditeurs qui comptaient plus de dix ans de services. Déception assez rude pour ceux qui, entrés au début du règne, avaient pu rêver les destinées faites, sous Napoléon Ier, à leurs prédécesseurs.

M. Rouher n'ayant fait que passer à la présidence après M. Baroche, le fauteuil échut à M. Rouland. Celui-ci arrivait appuyé sur des opinions de tout temps conservatrices et sur de longs services. Dans les parquets des plus grandes Cours il avait laissé des souvenirs considérables et la réputation d'un jurisconsulte éminent. Le Sénat, où il visait à continuer les traditions gallicanes de M. Dupin aîné, l'écoutait avec des égards marqués. Il n'avait aucune morgue, point de prétentions à la domination. Mais, avec l'âge, une surdité assez prononcée était venue, qui lui rendait difficile la direction des débats. Dans une assemblée rompue aux affaires et exercée à une langue spéciale, sa parole et les tendances de son esprit rappelaient trop des habitudes prises dans la pratique du ministère public, et la bonhomie même de ses manières un peu patriarcales lui ôtait une partie de l'autorité nécessaire au chef d'un grand corps. C'était, en somme, un de ces hommes qui, malgré leur réelle valeur, n'obtiennent pas au Conseil la place qu'ils ont justement conquise au dehors.

Dès l'année suivante le gouvernement lui donna pour successeur M. Vuitry. Jeune encore et dans toute la force d'un incontestable

talent, le nouveau président ou, pour parler plus correctement la langue officielle d'alors, le nouveau ministre présidant le Conseil d'État s'était spécialement distingué dans l'art difficile de traiter, en termes clairs et facilement saisissables pour tous, les questions de finances les plus compliquées. Mais il était loin de s'y renfermer exclusivement. Successivement maître des requêtes, commissaire du gouvernement au contentieux, conseiller d'État et président de section, il avait, dans les travaux les plus divers, marqué l'empreinte de son esprit lucide, toujours servi par une expression juste et d'un tour élégant. Plus fait cependant pour les débats d'affaires et les solutions conciliantes que pour les ardeurs de la lutte et les responsabilités politiques, ses goûts l'avaient, en dernier lieu, porté au gouvernement de la Banque de France, et ce n'était que par dévouement qu'il acceptait de se jeter au plus fort des agitations de la vie publique. Le Conseil d'État, du moins, éprouva une vive satisfaction à retrouver ses hautes aptitudes jointes à des formes pleines d'urbanité. Sous cette nouvelle direction, il se sentit relevé et agrandi.

Après lui, MM. de Chasseloup-Laubat et de Parieu se sont succédé rapidement. Le premier avait parcouru jadis tous les degrés du Conseil; il y rentrait après avoir occupé avec distinction le ministère de la marine, et se faisait remarquer par les talents d'administrateur dont il devait donner la preuve jusqu'à son dernier jour, en révisant après nos désastres notre législation militaire. Le second, homme de science et de devoir, ennemi austère de toute courtisanerie, avait déplu par la sincérité de sa parole et s'était vu relégué, pendant tout l'Empire, dans des fonctions très inférieures à son mérite. Il parvenait ou plutôt il revenait au premier rang en 1870, porté par le souffle qui parut un moment devoir transformer le régime impérial. On sait ce que dura cette phase. Le Conseil d'État n'avait plus que quelques mois à vivre.

Un de ses membres, chez lequel le dévouement dynastique n'excluait pas les sentiments libéraux, rappelait un jour dans une discussion cette parole de M. Thiers : « Il ne faut pas qu'un gouvernement exagère les entraînements de son principe. » Ce fut par cette exagération que l'Empire se perdit. A l'égard du Conseil d'État, il n'est pas douteux que la mesure de son action légitime et utile avait été dépassée. Lui donner un droit absolu de véto en matière d'amendements, le faire intervenir dans des lois ou dans des discussions de politique pure, c'était le détourner de sa véritable mission et risquer de compromettre son autorité.

Le souvenir de ces abus n'a pas peu contribué depuis 1871 à une réaction à son tour excessive.

La participation du Conseil d'État à la préparation des lois d'un

intérêt général et permanent serait plus que jamais nécessaire, lorsque les ministres, absorbés par la vie parlementaire, n'ont ni le loisir ni le calme d'esprit voulus pour se livrer à de longues et minutieuses études de cabinet. Si l'idée mère doit leur appartenir, sa mise en œuvre n'est pas leur fait. S'assurer de la conformité d'un projet avec les principes généraux du droit, en mesurer la portée, en régler les détails, peser la valeur juridique de chaque mot de manière à prévenir toute ambiguïté dans l'application, constitue un travail trop spécial et trop considérable pour que des hommes d'action et de tribune puissent s'y astreindre, et les assemblées politiques ont, de leur côté, prouvé depuis neuf ans combien elles y étaient impropres. Le Conseil d'État peut seul le mener à bien. C'est par ses soins qu'avaient été préparées, sous la monarchie de Juillet, toutes ces grandes lois sur le recrutement de l'armée, l'état des officiers, l'instruction primaire, la propriété littéraire, les brevets d'invention, la police des chemins de fer, etc., qui ont traversé tant de bouleversements politiques et dont quelques-unes sont encore debout. Tout récemment il élaborait des projets sur les mines, les chemins de fer sur routes, etc., avec une telle compétence, que les Chambres reprenaient et votaient son texte, malgré les propositions de leurs Commissions.

Lorsque les passions se seront amorties, on reconnaîtra l'utilité de ce concours, et si le corps est à la hauteur de son rôle, on reviendra aux anciens errements dans ce qu'ils avaient de salutaire.

II

Conformément à toutes les traditions révolutionnaires, le Conseil d'État fut immédiatement dissous par le gouvernement du 4 septembre. Toutefois, par un euphémisme que motivait l'attente prochaine d'une assemblée constituante, le décret substitua au mot *dissolution* celui de *suspension*, et qualifia de provisoire la Commission, composée de huit conseillers, de dix maîtres des requêtes et de douze auditeurs, qu'il chargeait de l'expédition des affaires.

Nonobstant son apparence éphémère, cette Commission devait vivre plus de vingt mois, par suite des événements et surtout des dissentiments qui divisèrent le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale lorsque après la guerre et la Commune, il put être question de réorganiser le Conseil d'État.

Rétablir l'institution sous sa forme impériale, personne ne pouvait y songer. Il fallait un régime nouveau, par conséquent une loi. Deux systèmes se trouvèrent d'abord en présence. L'un consistait à pourvoir au service par une organisation, cette fois encore, provisoire, l'autre à régler ce point spécial d'une façon définitive. Le

premier, que proposait M. Thiers, s'appuyait sur cette raison évidemment très forte que, les diverses parties de l'édifice gouvernemental devant former un tout harmonique, il était malaisé de construire isolément l'une des plus importantes avant de savoir si elle servirait à une monarchie ou à une république. L'Assemblée nationale ne s'arrêta pas à l'objection. Elle résolut de faire une œuvre qui lui survécût et, parmi les législations antérieures à 1852, elle opéra un travail de sélection. En continuant au Conseil d'État les attributions administratives qui dérivent des lois ou des règlements, elle ramena son intervention en matière législative à une consultation facultative de la part du gouvernement ou de l'Assemblée, selon qu'il s'agirait de projets ou de propositions de loi, lui ôta le jugement des conflits, en créant à nouveau un tribunal spécial, et, par contre, lui donna un pouvoir propre de juridiction dans les affaires contentieuses.

Quant aux cadres du personnel, ils furent fixés pour le service ordinaire, resserré désormais dans quatre sections seulement, à vingt-deux conseillers (y compris le vice-président, chargé en même temps de la présidence de la section du contentieux, et trois présidents de section), vingt-quatre maîtres des requêtes et trente auditeurs [1].

Quinze conseillers en service extraordinaire étaient appelés à tenir la place des anciens conseillers hors sections, avec cette différence toutefois qu'ayant le droit de siéger dans la section correspondant à leur département ministériel, aussi bien que dans l'assemblée générale, leur droit de vote était restreint dans les deux enceintes aux affaires de ce ministère; innovation excellente qui devait prévenir le retour des abus anciens.

Le corps ainsi constitué était placé dans les attributions et sous la présidence de droit du garde des sceaux.

Sur tous ces points l'entente se fit aisément. De même, la nomination des maîtres des requêtes par le chef de l'État et l'admission des auditeurs par la voie du concours ne provoquèrent pas de difficultés. Entre deux pouvoirs séparés déjà par de graves désaccords politiques, le mode de recrutement des conseillers d'État devait au contraire provoquer un conflit. M. Thiers et, avec lui, les gauches réclamaient pour le gouvernement, et comme une de ses prérogatives essentielles, le droit de nomination. Les droites revendiquaient pour l'Assemblée nationale le droit d'élection accordé, en 1849, au législateur d'alors, et dû *a fortiori*, selon elles, à la puissance constituante.

[1] Les maîtres des requêtes, à la différence de l'organisation de 1852, ne formaient plus qu'une seule classe, système défectueux qui n'établit pas assez de degrés entre l'auditeur et le conseiller d'État et réunit sous la même étiquette des âges et des services trop différents. Les auditeurs continuaient à former deux classes, dix dans la première et vingt dans la seconde.

Ainsi posé, le débat offrait le spectacle bizarre de républicains invoquant les privilèges régaliens de la monarchie contre des monarchistes armés d'un souvenir de la république. Au fond, comme dans tous les temps troublés, la question de principe disparaissait devant les préoccupations politiques.

La majorité ne se dissimulait guère la faiblesse de ses arguments. Aussi bien que ses adversaires, elle comprenait que les assemblées à venir n'auraient plus de pouvoirs exceptionnels, et qu'en tout état de cause, le parlement, juge des actes du gouvernement, ne peut lui imposer des collaborateurs sans sortir de sa sphère. Si évidentes que fussent ces considérations, elles ne l'emportèrent pas sur la crainte de grandir l'autorité de M. Thiers, et de voir entrer au Conseil d'État certains hommes qu'il passait pour avoir choisis.

L'élection sous la forme du scrutin de liste fut votée avec cette clause, imitée de la législation sur les conseils généraux, que les élus sortiraient du Conseil en trois séries, désignées par le sort, de trois en trois ans, sauf réélection.

En dehors de ses inconvénients de doctrine, l'élection d'un corps de jurisconsultes et d'administrateurs par une assemblée délibérante n'est pas sans difficultés pratiques. Six ou sept cents députés, dont la plupart ont passé leur vie dans leur département, connaissent à peine et de renom seulement les individualités les plus en vue de la politique ou du barreau, bien moins encore les mérites qui honorent les carrières publiques. Au lendemain d'une révolution, les choix se heurtent à un autre obstacle. Les fonctionnaires de la veille sont en suspicion; et, parmi les adversaires du régime tombé, il y a déjà des nuances condamnées à une nouvelle opposition : il y a surtout l'inconnu des capacités.

Par sa modération, l'Assemblée nationale sut éviter ces écueils. A côté de monarchistes, elle admit des noms sans couleur politique et d'autres personnellement bien vus de M. Thiers, présentés par ses ministres ou portés par la gauche, notamment M. Odilon Barrot, bien que la vice-présidence lui fût d'avance réservée. Le barreau de Paris et celui de la cour de cassation, la diplomatie, les ponts et chaussées, l'inspection des finances, l'administration de l'instruction publique, les armées de terre et de mer eurent des représentants distingués. L'ancien Conseil d'État en compta six, dont deux avaient également fait partie de la Commission provisoire; ce faible contingent qu'expliquaient les circonstances, était du moins compensé par la valeur des choix [1].

De leur côté, M. Thiers et M. Dufaure, alors garde des sceaux,

[1] Trois autres conseillers d'État avaient appartenu au corps, comme auditeurs avant 1852.

voulurent constituer fortement le cadre des maîtres des requêtes, que le nombre très restreint des conseillers d'État devait forcément appeler à prendre une part beaucoup plus importante que précédemment aux travaux du Conseil. Aussi n'hésitèrent-ils pas à puiser largement parmi les anciens membres du corps, en leur adjoignant seulement quelques collègues que leur passé ou leur nom rendaient plus sympathiques aux gauches de l'Assemblée nationale.

Bientôt complété par les concours brillants et solides de l'auditorat, le Conseil devait conserver à très peu près la même composition jusqu'à son dernier jour, bien qu'un changement profond se fût produit, en 1875, dans son régime légal.

L'Assemblée n'avait eu à remplir que deux vides survenus dans le Conseil, quand, au cours des négociations qui préparèrent le vote de la Constitution, le maréchal de Mac-Mahon accepta en échange du droit de nommer les sénateurs inamovibles celui de choisir désormais les conseillers d'État au fur et à mesure des vacances. Transaction inexplicable, où l'une des parties ne cédait rien en réalité, puisque l'élection des conseillers d'État ne pouvait survivre à la division du pouvoir législatif en deux Chambres, où l'autre consentait à un abandon si grave, qu'après avoir permis à une coalition de s'emparer immédiatement de tous les sièges accordés à l'Assemblée nationale, il a bientôt amené le déplacement de l'axe du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, lorsque la première série des conseillers d'État parvint, peu de mois après le vote de la loi constitutionnelle, au terme de son mandat, tous ceux qui en faisaient partie furent nommés à nouveau par le gouvernement; et trois ans après, bien qu'on fût alors en 1878, cinq membres sur sept de la seconde série revinrent également prendre leur siège. Les deux choix nouveaux, faits par M. Dufaure, récompensaient les services les plus honorables sans alliage de considérations politiques.

Le seul événement marquant qui se fût produit en six ans dans le personnel était la nomination d'un nouveau vice-président, en remplacement du premier titulaire, mort dès 1873.

Par son grand âge, M. Odilon Barrot avait été condamné à un rôle plus nominal qu'effectif. Affable et bienveillant sous une apparence un peu solennelle, il personnifiait encore fidèlement la génération presque disparue de ces doctrinaires de l'opposition monarchique devenus bientôt aussi hostiles au trône qu'ils avaient fondé qu'à la royauté qu'ils avaient renversée, révolutionnaires sans le vouloir et sans le croire, pleins de confiance dans le pouvoir de leur éloquence, qui disaient *mon pays* en parlant de la France, sincè-

rement libéraux, mais fort éloignés d'être démocrates, faisant, comme leur chef habituel, peu de cas de la *vile multitude*, et n'admettant pas que le gouvernement pût être en d'autres mains que celles d'une haute et forte bourgeoisie. De ce temps il avait gardé les idées, le ton et jusqu'aux dehors, invariablement vêtu en été d'un pantalon de nankin et d'une redingote bleu clair à la boutonnière de laquelle s'épanouissait une magnifique rose cueillie le matin dans les serres de sa campagne de Bougival, qu'il quittait à regret pour venir s'enfermer dans la salle du contentieux ou de l'assemblée générale. Quel que fût le dévouement qui soutenait ses efforts, ses forces physiques succombaient aux fatigues des longues séances, et les discussions offraient peu d'intérêt à son esprit habitué jadis aux luttes parlementaires bien plus qu'aux travaux de l'administration. La plupart des vieillards, depuis longtemps éloignés de la vie publique, se désintéressent de tout ce qui se passe et se fait pendant ces années de retraite, et M. Thiers lui-même, pendant sa présidence, se refusait à croire réalisées depuis quinze ans certaines réformes qu'il avait projetées : « Je ne connais, » s'écriait-il, « que les lois que j'ai faites. » En 1870, M. Odilon Barrot avait eu les mêmes étonnements dans la Commission de décentralisation. Ce n'était pas en arrivant à quatre-vingts ans à la présidence du Conseil d'État, qu'il pouvait se remettre pleinement au courant de la législation contemporaine.

Avec son successeur [1] la fonction prit un relief qu'elle avait été loin d'avoir jusque-là. A la fois jurisconsulte, administrateur et homme de gouvernement, intelligence rapide, esprit net, travailleur assidu, M. Andral avait su, dès le jour de son entrée au Conseil, en prendre le langage et le point de vue, tout en gardant de ses habitudes du barreau la faculté d'assouplir sa parole à toutes les questions. Des qualités rares de chef de corps, son zèle à soutenir la dignité et les intérêts légitimes du Conseil, l'accès facile que les membres de tout grade trouvaient auprès de lui et l'aménité de ses relations où son autorité se voilait, sans s'affaiblir, des formes égalitaires de l'homme du monde achevaient de faire de lui ce que les Anglais appellent *the right man in the right place.*

Dès la formation du cabinet Waddington, il donna sa démission,

[1] Une loi du 1er août 1874 venait de séparer les fontions théoriquement réunies de vice-président du Conseil et de président de la section du contentieux. A ce dernier poste le gouvernement appelait M. le vicomte du Martroy, qui, de fait, remplissait la charge depuis la reconstitution du corps. Le vice-président se trouva désormais placé hors de pair à la tête du conseil et en mesure d'imprimer une active impulsion à toutes les branches du service.

suivi par trois conseillers d'Etat, dont deux, appartenant à la troisième et dernière série des élus de 1872, devaient n'arriver qu'en 1881 à l'expiration de leur mandat[1]. En résignant volontairement leurs fonctions, les uns et les autres obéissaient aux plus honorables scrupules. Ils espéraient aussi amortir, sinon parer, les coups dont le Conseil était visiblement menacé. Depuis les élections du 14 octobre 1877, la presse républicaine n'avait pas cessé de l'attaquer ouvertement pour crime de réaction et de cléricalisme. Bien que moins déclarée, l'hostilité de la Chambre n'était pas plus douteuse, mais contre M. Dufaure les pressions avaient échoué. Après avoir songé à élargir les cadres du Conseil pour y donner place à un élément plus républicain, l'illustre ministre craignit de ne rester maître ni de l'étendue de la mesure ni du choix des hommes, et renferma son projet dans les cartons de la Chancellerie, sans que la Chambre, encore mal affermie dans sa victoire, osât évoquer la question.

Dès son arrivée aux affaires, M. Le Royer s'était hâté de prendre couleur. L'usage veut que tout nouveau garde des sceaux vienne prendre possession de la présidence du Conseil d'Etat et reçoive les hommages du corps. La réception n'eut pas lieu. C'était un engagement envers la majorité de la Chambre. Il ne resta plus qu'à le mettre à exécution.

Le gouvernement trouvait devant lui deux catégories de conseillers d'État. Les uns, au nombre de douze, nommés par le président de la république, pouvaient être révoqués par décrets rendus en conseil des ministres. Six autres tenaient encore leurs fonctions du vote de l'Assemblée nationale, et le Sénat seul avait le droit de les révoquer par une résolution[2]. Or la Chambre haute, malgré la composition nouvelle de sa majorité, pouvait hésiter à les frapper par des destitutions individuelles, et l'opinion générale lui faisait l'honneur de croire qu'elle s'y refuserait.

Pour arriver au même but par une mesure qui soulevât moins de répugnances, le zèle républicain avait trouvé un biais. Le vote par les deux Chambres d'une loi portant dissolution totale du Conseil d'État était proposé comme un ample équivalent à l'accomplissement strict et littéral de la formalité constitutionnelle.

Si le procédé était d'une légalité contestable, il avait du moins le mérite de la franchise. Sans le considérer comme inacceptable en droit, M. Le Royer ne s'y arrêta pas; et, reprenant la pensée de M. Dufaure, il déposa au Sénat un projet qui se bornait à une augmentation du personnel. La nécessité de créer une section de légis-

[1] Un maître des requêtes avait également donné sa démission à la même époque.

[2] Loi constitutionnelle du 25 février 1875.

lation en vue d'associer dorénavant d'une manière plus active le Conseil à l'élaboration des lois, et quelques critiques sur l'insuffisance des connaissances juridiques du corps existant, servaient d'appui au projet. Quant aux travaux *techniques* et *spéciaux*, le ministre voulait bien reconnaître qu'ils avaient été *irréprochables*. Son exposé de motifs ne contenait aucune allusion à des épurations.

Ce fut dans la discussion qu'il fit ses premières promesses, en termes encore assez vagues pour ne pas trop heurter les esprits modérés tout en donnant de l'espoir à de plus exigeants. A la Chambre, il les accentua de plus en plus.

En présence de partisans ardents de la dissolution qui incriminaient avec passion le Conseil d'État, ses sentiments, ses doctrines et sa jurisprudence, devant M. Sénard, qui ne se ralliait au projet ministériel que pour éviter tout retard et obtenir « dans deux ou trois jours » de nouveaux juges en vue « d'affaires extrêmement graves [1] » inscrites au rôle, il livra décidément le corps dont il était le chef légal sous une dernière réserve, le maintien de quelques hommes non pas indispensables (le mot ayant suscité des réclamations, il s'était empressé de le retirer), mais utiles.

Dès le lendemain il tint largement parole. Des douze conseillers qu'un décret pouvait atteindre [2] neuf furent frappés, ceux-là mêmes dont les noms avaient été dénoncés dans les journaux républicains, et par surcroît, comme don de joyeux avènement sans doute, six maîtres des requêtes.

Je ne m'arrêterai guère à constater des irrégularités de forme. Que l'un des décrets fût collectif et remplaçât des conseillers d'État sans prononcer expressément leur révocation, le tout contrairement aux prescriptions légales; qu'il désignât comme admis à faire valoir leurs droits à la retraite certains d'entre eux qui ne remplissaient pas les conditions nécessaires, ce sont là des vétilles auxquelles des réactionnaires pourraient seuls attacher de l'importance. J'aime mieux cependant le procédé du gouvernement de 1848 qui, mettant d'office à la retraite soixante officiers généraux, déclarait « ne pas s'arrêter aux dispositions de la loi ». La formule était plus sincère.

Au fond, M. Le Royer avait-il été peu à peu entraîné au delà de ses intentions, ou avait-il joué la modération devant le Sénat pour y gagner plus facilement la bataille? Était-ce à la Chambre qu'il démasquait sa véritable pensée, ou était-il de bonne foi lorsque,

[1] Il s'agissait des pourvois des instituteurs congréganistes, pourvois que vient de juger le Conseil actuel.

[2] Il ne pouvait être question, évidemment, de trois conseillers tout récemment nommés en remplacement des démissionnaires.

dans son cabinet, il affirmait jusqu'au dernier moment sa volonté de respecter les situations acquises, comme le redisaient les échos de la Chancellerie ? A en croire ces mêmes échos, il aurait défendu, jusque dans le conseil des ministres, des mesures relativement libérales, et c'est là qu'il aurait été vaincu avec trois de ses collègues par une majorité intransigeante. Entre les deux hypothèses on a le choix. Si la dernière version est la vraie, ce n'est pas de la duplicité, mais quel caractère que celui d'un ministre qui subit, sans se retirer, la désorganisation du plus grand des services placés sous sa responsabilité ! Du moins n'a-t-il pas entrepris, cinq mois après, de réclamer le bénéfice de l'exécution. C'est le président du conseil des ministres, membre comme lui de la minorité selon les bruits les plus accrédités, qui s'est chargé de cette évolution hardie.

Les seuls membres du Conseil d'État que surprit le dénouement furent ceux qui avaient cru aux assurances de modération et d'énergie qu'attribuaient au garde des sceaux ou qu'avaient reçues de lui des esprits optimistes et confiants. Les autres s'attendaient à cette conséquence logique des événements qui se déroulaient depuis le 31 janvier. Ce n'était qu'un incident forcé de la marche générale du gouvernement.

Prévue ou non, la mesure provoqua d'éclatantes protestations parmi ceux mêmes que M. Le Royer avait épargnés et cru conserver. Un grand nombre se sentirent atteints par les coups qui frappaient leurs collègues ou leurs devanciers. Les quatre présidents de section, les conseillers protégés par l'égide de la constitution, des maîtres des requêtes, des auditeurs de première et de seconde classe refusèrent de survivre à tant de ruines. Tous les âges et tous les grades se trouvèrent réunis dans un sentiment commun de dignité, d'honneur et de solidarité.

III

Des allégations produites à la tribune ou dans la presse au sujet des sentiments personnels des membres du Conseil, je me garderais bien de rien dire, n'ayant pas le don tout républicain de scruter les consciences. Quant aux attaques dirigées contre le Conseil considéré comme corps, contre ses actes et son favoritisme clérical, il est nécessaire de rétablir la vérité. Avec des assertions sans preuves, des chiffres inexacts ou torturés dans leur signification, on a donné à entendre qu'il avait été partial et qu'il avait trahi son devoir. L'accusation est grave. Disons donc quelle était sa mission, comment il l'a remplie, et faisons aussi un peu de statistique, mais de statistique vraie.

Du 10 août 1872 au 31 décembre 1877, époque à laquelle s'arrêtent les renseignements fournis par le dernier compte rendu, le

Conseil d'État a eu à examiner cent quarante six mille cent trente-cinq affaires ainsi réparties : six mille six cent quarante cinq pourvois contentieux, cent trente-neuf mille cinquante-huit décrets en matière administrative et quatre cent trente-deux projets de loi, dont trois cent soixante-quatre d'intérêt local et soixante d'intérêt général.

Les projets d'intérêt local, on le sait, ce sont des mesures administratives dont le législateur s'est réservé la sanction, emprunts ou impositions de communes ou de départements, modifications de circonscriptions communales, surtaxes d'octroi, etc. L'habitude s'étant depuis longtemps établie dans les Chambres de les voter sans discussion, et en général sur le rapport d'un des représentants de la région intéressée, le gouvernement avait senti dès le début la nécessité d'un avis du Conseil d'État sur des questions qui engagent les finances locales, les contribuables et par suite l'État lui-même. Sous le ministère Waddington, M. Lepère s'est bien gardé de renoncer à cette garantie. Impuissant à résister seul aux entraînements des conseils électifs et aux influences qui les soutenaient, il est venu, au contraire, avec empressement chercher le contrôle d'une autorité désintéressée, et s'est utilement servi en plusieurs occasions d'avis que le parlement a également acceptés. Quelquefois le ministre a passé outre, comme c'était son droit. Son collègue de la justice a fait de même, alors qu'il s'agissait de la création de nouveaux cantons, création motivée par des considérations électorales bien plus que par des nécessités judiciaires. De quel côté introduisait-on la politique dans des questions d'affaires?

Parmi les soixante-huit projets d'intérêt général, j'en trouve trente-sept préparés par la section des travaux publics, et qui concernent des chemins de fer, des canaux, des ports, les mines, le commerce et l'agriculture ; quatorze, par la section de la guerre et des finances sur des questions militaires ou coloniales et sur la législation des pensions civiles ; le surplus, par la section de la justice et de l'intérieur, et ceux-ci comprennent des réformes du droit civil, la police de la chasse, l'organisation des services hospitaliers de l'armée dans les hospices civils, la fabrication des armes de guerre, le régime des monts-de-piété, quelques points de la législation algérienne, etc. Un seul, en 1873, confine à notre organisation sociale : il s'agit de l'électorat municipal. Ainsi, en cinq ans, un projet qui a indirectement quelque point de contact avec notre régime politique, et c'est tout. Voilà ce Conseil mêlé aux compétitions des partis! Par contre, on le consulte sur la légitimation des enfants nés hors mariage, sur le partage des successions, sur la réforme du Code de commerce, au sujet de l'hypothèque maritime, sur la révision du cadastre. On lui demande de préparer la loi qui règlera les mesures à prendre

pour combattre le phylloxera, le régime nouveau à établir pour les chemins de fer sur routes, la création d'une caisse de prévoyance destinée à assurer l'avenir des fonctionnaires. Et tous ceux de ces projets qui sont examinés par le pouvoir législatif sont adoptés. Où donc manquent les connaissances juridiques dont M. Le Royer a cru devoir signaler l'insuffisance, afin de mieux motiver la création d'une section supplémentaire?

En dehors des lois, la tâche était encore grande, sans devenir toutefois accablante, comme on a trouvé à propos de le dire pour les besoins de la même cause. S'il est vrai que le total des dossiers ait été plus élevé que pendant une période antérieure d'égale durée, on a négligé de remarquer que les affaires se pèsent plus qu'elles ne s'additionnent, et que l'excédant tenait surtout aux pensions liquidées après la guerre et aujourd'hui disparues des ordres du jour. Tout compte fait, le travail était sans contredit moins lourd qu'avant 1870, sauf au contentieux, et de plus mieux réparti. Les conseillers, n'étant plus chargés que des rapports d'une importance exceptionnelle, avaient le temps de se préparer aux discussions. Les maîtres des requêtes et par suite les auditeurs, de 1re classe au moins, avaient vu l'intérêt de leurs études se relever singulièrement sans que leur activité, toujours tenue en haleine, eût jamais fait défaut. A aucune époque les affaires n'ont été ni mieux ni plus rapidement expédiées.

Dans ce domaine administratif, quelles étaient les questions les plus habituelles? Des travaux de chemin de fer ou de tramways, des concessions de mines ou de lais de mer, des changements de limites entre deux communes ou la création de nouvelles communes, des dons ou legs, des caisses d'épargne ou de retraite, des associations syndicales, des tarifs d'octroi, la déclaration d'utilité publique de travaux communaux. Dans un ordre d'affaires plus difficiles, je trouve cent vingt-quatre règlements d'administration publique pour l'exécution de lois qui touchent aux matières les plus diverses, passant des réquisitions militaires ou du régime hypothécaire des terres de colonisation en Algérie à la protection des enfants en bas âge, des distilleries à la pêche fluviale ou au travail des enfants dans les manufactures. Tous les ministères fournissent leur contingent. Il n'y a pas une mesure politique, et le Conseil n'a à faire que de bonne administration. C'est ce qu'il a fait en effet, suppléant même en certains points par sa jurisprudence aux lacunes de la législation.

Les chemins de fer d'intérêt local, notamment, attendent encore une loi définitive qui complète et fixe leur régime légal, en tenant compte des nombreux intérêts auxquels ils touchent. Jugée insuffi-

sante dans ses résultats (1523 kilomètres concédés en quatre ans), la loi du 12 juillet 1865, qui leur a donné naissance, allait être remaniée quand la guerre éclata. Plus tard, le législateur ayant conféré aux conseils généraux [1] le droit de statuer sur « la direction » de ces chemins, « sur le mode et les conditions de leur construction, sur les traités et les dispositions nécessaires pour en assurer l'exploitation », les assemblées départementales ont concédé en deux ans plus de 8000 kilomètres. Mais ces concessions devaient, pour la plupart, aboutir à des faillites ou à des déchéances, entre les mains de concessionnaires qui avaient trop présumé de leurs forces. D'autres, qui servaient de prête-nom à des spéculateurs étrangers, cherchèrent à souder bout à bout des opérations qui devaient servir de base à de vastes combinaisons financières; on en connaît les résultats. Il y avait là un danger tout à la fois pour l'autorité de l'État, menacée de disparaître devant l'action des conseils généraux, pour les intérêts privés qui se jetaient dans des entreprises imprudentes ou mal conduites, et pour le crédit de l'État et des grandes compagnies que pouvait compromettre le contre-coup des désastres infligés aux porteurs de titres d'apparence similaire.

Sans contester aux conseils généraux l'exercice de leur pouvoir légal, le Conseil d'État le contint dans les limites fixées par le rapport et par la discussion qui avaient précédé le vote de la loi non moins nettement que par les termes mêmes dont elle s'était servie. Il établit que ce droit consiste, non à classer le chemin et à le déclarer d'utilité publique, mais à en déterminer le tracé, à régler les conditions de l'exécution et de l'exploitation, et qu'au gouvernement seul il appartient d'apprécier si, par sa destination et par sa situation au regard des lignes existantes, la voie projetée présente un intérêt local ou général.

D'autre part, il réclama énergiquement l'observation de conditions financières indispensables pour garantir la moralité des sociétés et pour prévenir les fraudes. Trop souvent, en effet, les fondateurs se réservaient des avantages léonins et, par divers procédés, le capital-actions demeurait purement fictif. Les promoteurs d'une affaire lançaient dans le public des obligations sans s'être engagés eux-mêmes d'une manière effective, et ne gardaient ainsi que l'aléa des bénéfices, laissant, à la charge des prêteurs dont la créance n'avait pas de gage, tous les risques de l'entreprise, sans autre perspective d'émolument que l'intérêt promis. A la suite d'abus analogues, les pays étrangers ont recouru soit à des prescriptions légales, soit à l'action discrétionnaire de leur gouvernement. En France, la législ-

[1] Loi du 10 août 1871, art., 46, § 12.

lation ne contenant aucune disposition d'ordre général, le Conseil d'État a demandé que les émissions d'obligations n'eussent lieu qu'avec l'autorisation des ministres des finances et de l'intérieur, après justification du versement et de l'emploi des quatre cinquièmes du capital-actions, et sans pouvoir dépasser ce capital. Par une série de lois, l'Assemblée nationale a ratifié ces sages avis sur tous les points.

De même pour les tramways, mode de transport public qui naissait avant que la loi l'eût prévu [1], le Conseil a dû créer une règlementation de toutes pièces, en s'inspirant des principes généraux du droit administratif sur le domaine public, les concessions de travaux publics et les pouvoirs respectifs de l'autorité centrale et des autorités locales. Et grâce à ces règles, l'industrie nouvelle a pu se développer rapidement, en même temps que les intérêts de l'État, du commerce et de la circulation, étaient efficacement sauvegardés.

Dira-t-on que lorsque le Conseil d'État s'est trouvé à plusieurs reprises en face du Conseil municipal de Paris, il ait entravé ses projets par esprit de résistance à ses théories ou à ses pratiques? Eh bien, non seulement les tramways dont je parlais ont été autorisés malgré les oppositions qu'ils rencontraient dans une certaine partie de la population, et successivement prolongés à mesure que disparaissaient les inconvénients dont on s'était d'abord effrayé; mais toutes les opérations de voirie ou de finances ont reçu le même accueil. Je me trompe, un projet fut rejeté. Mais il se trouve que celui-là (il s'agissait de créer des taxes nouvelles) avait pour auteur et pour patron le préfet d'alors, et ce préfet était M. Ferdinand Duval.

Si une catégorie d'affaires particulièrement délicates pouvait prêter à la partialité, c'étaient les pourvois formés par les préfets et les ministres pour obtenir l'annulation des délibérations des assemblées départementales, taxées d'excès de pouvoirs ou de violation de la loi. La loi de 1871 sur les conseils généraux, mélange en définitive obscur de projets remaniés et mal fondus, comportait sur un assez grand nombre de points, et avec une force d'argumentation égale dans les deux sens, des interprétations plus ou moins restrictives, soit des libertés de ces corps électifs, soit des droits de l'autorité centrale et de ses représentants.

Tout le monde sait, et M. Littré rappelait récemment avec quelle énergie la gauche de l'Assemblée nationale a combattu les innovations libérales de cette législation. Si le Conseil d'État s'était inspiré, en principe, d'un esprit de parti, il n'eût pas manqué de se laisser guider par ces souvenirs. S'il eût voulu faire de la

[1] Un projet de loi, présenté le 17 mars 1875, n'a pu être discuté.

politique de circonstance, il aurait ménagé ou frappé, suivant leur couleur politique, les conseils généraux qui lui ont été successivement déférés. Rien de pareil n'a eu lieu. Il n'a regardé ni au nom du ministre en fonctions ni à l'opinion du conseil en cause, mais à la délibération incriminée, et, placé en face de faits identiques ou analogues, il a traité de même la Haute-Garonne et le Rhône, la Charente et la Drôme.

L'un des inconvénients de la loi est que le pourvoi, au lieu d'être une obligation, n'est qu'une faculté pour le préfet du département, et plus encore pour le ministre, qui en use lorsqu'il lui convient. Or, soit que les conseils généraux hostiles au gouvernement aillent volontairement au-devant d'une répression platonique qui les grandit aux yeux de leurs commettants, soit que les ministres tolèrent les empiètements de ceux qui comptent parmi leurs amis politiques, il arrive que les délibérations poursuivies devant le Conseil d'État émanent exclusivement, suivant le courant qui mène les affaires publiques, des assemblées où dominent les adversaires du cabinet. Doit-on conclure de là que la loi appelle des réformes? La question ne rentrerait pas dans le cadre de ce travail.

En ce qui concerne le Conseil d'État, sa doctrine s'était fixée, mais non sans des débats très vifs et souvent renouvelés, dans le sens de la limitation des pouvoirs des conseils généraux. Encore faut-il bien s'entendre. Tous les pourvois n'ont pas été admis. Dans chaque cas, les circonstances spéciales de l'affaire étaient scrupuleusement pesées, et il est arrivé plusieurs fois que le représentant du ministre retirât son projet, soit après l'avis négatif de la section, soit devant un échec probable à l'assemblée générale. Ce qui reste vrai, c'est l'esprit général de la jurisprudence puisée dans la pensée de maintenir, autant que le permettait la législation, les droits du pouvoir exécutif sans distinction entre les hommes et les temps. Si j'en crois les nouvelles publiées par les journaux depuis la clôture de la dernière session des conseils généraux, le ministère et le nouveau Conseil sont loin de se montrer plus libéraux.

Aussi bien n'est-ce sur aucune de ces questions que les attaques de la Chambre ont essayé de prendre corps. Tout disparaît à ses yeux, sauf un point. Par une sorte d'hypnotisme, elle n'a vu que les sujets qui touchent aux intérêts catholiques, et ses orateurs ont concentré leurs griefs sur deux chefs : les congrégations et les libéralités faites à des établissements ecclésiastiques ou religieux.

Premier chef : en cinq ans et demi, soixante-dix *couvents*, selon l'expression de M. Duclaud, président de la commission, ont obtenu de se fonder. Le mot représente assez mal des maisons religieuses, dont pas une n'est consacrée à la vie contemplative; mais le compte

est exact. Ces soixante-dix maisons comprennent trente et une congrégations nouvelles et trente-neuf établissements de congrégations déjà autorisées. Toutes les demandes ont été accueillies.

La règle de la matière est un décret-loi du 31 janvier 1852. Jusqu'à cette époque, les congrégations nouvelles ne pouvaient être autorisées que par le législateur [1]. A cette reconnaissance solennelle, le décret-loi a substitué un acte du gouvernement, en déterminant les conditions auxquelles l'autorisation pourrait être accordée. La pensée ne fait doute pour aucun jurisconsulte. Quand les conditions sont remplies, l'autorisation doit être donnée, et c'est ainsi que le décret a toujours été interprété avant 1870. Il a plu à M. Duclaud de déclarer que le décret était « au point de vue philosophique et historique une véritable monstruosité, » mais il n'aurait pu nier que ce fût la législation en vigueur que le Conseil d'État avait à appliquer. Parmi les obligations qu'elle impose aux congrégations non encore reconnues se trouve l'adoption de statuts déjà vérifiés, quels qu'ils soient. Nous aurions donc pu nous contenter de constater le fait matériel d'un enregistrement antérieur. Eh bien, nous avons fait davantage, et lorsque des statuts anciennement autorisés présentaient, en matière de vœux notamment ou pour la libre disposition des biens personnels aux religieuses, des dispositions en contradiction avec notre droit public, et qui jadis avaient sans doute échappé à l'attention du Conseil, nous les avons fait remplacer par d'autres absolument corrects.

Ainsi, les conditions légales étaient remplies jusqu'au scrupule. La vitalité financière des établissements était assurée. Le préfet portait, comme l'évêque, un témoignage favorable des services rendus, car, sans ces conditions de fait, les ministres n'auraient pas saisi le conseil des demandes formées par les congrégations. Pourquoi les aurions-nous rejetées? Par horreur de l'enseignement congréganiste? N'en déplaise à la Chambre, et sans parler même de l'enseignement libre, de ses besoins et de ses droits qui subsistent jusqu'à nouvel ordre, il y a beaucoup de provinces où les *sœurs* restent les institutrices communales aimées des campagnes et même des villes. Ces provinces ne sont vouées ni à l'ignorance ni au culte de l'obscurantisme et de la réaction. Non. Dans les départements de l'Est, qui occupent la place d'honneur sur la carte de l'instruction publique, et qui font une des principales forces de la République, c'est encore ainsi que les choses se passent presque partout ; et tel conseil municipal progressiste qui avait essayé de remplacer les religieuses par

[1] Loi du 24 mai 1825. Pour les établissements formés soit par les congrégations existant antérieurement au 1er janvier 1825, soit par les congrégations autorisées depuis par une loi, une ordonnance royale suffisait.

des laïques a dû bientôt se rendre, en les rappelant, au vœu de la population.

L'argument aurait déjà quelque valeur. Mais de ces soixante-dix *couvents*, dont la création a paru si effrayante, veut-on savoir combien étaient destinés à recevoir un personnel enseignant? Trente. Les quarante autres étaient fondés par ces congrégations purement hospitalières, dont le caractère est si exclusivement charitable, que c'est le ministre de l'intérieur qui fait instruire leurs demandes. Et sur les quarante, vingt-six appartenaient à l'institut des Petites-Sœurs des Pauvres, auquel ses statuts interdisent jusqu'à la possession de la rente la plus modique. Seraient-ce ces petits groupes de femmes vouées à l'humilité, passant leur vie à nourrir et à soigner des vieillards abandonnés sans ressources par la France laïque, qui deviendraient un sujet de terreur pour le gouvernement de la République?

Le second grief a particulièrement ému la Chambre. Les établissements ecclésiastiques ou religieux, a-t-on dit, ont reçu des libéralités immenses; et le Conseil d'État, dépassant les traditions de l'Empire, n'a prononcé que des réductions insignifiantes. On a, à cet égard, articulé des chiffres : 57 millions d'un côté, 311 000 francs de l'autre. Par conséquent, et sans plus ample informé, la mainmorte envahit la France, le clergé est gorgé par la partialité du Conseil d'État.

Cette fois, l'arithmétique est en défaut aussi bien que les conclusions qu'on prétend en tirer, et le procès présente assez d'importance pour qu'on me pardonne de refaire les calculs.

		Réductions ou rejets.
Les évêchés ont été autorisés à recevoir.	5 134 899 fr.	863 493 fr.
Les chapitres, maisons de retraites et caisses de secours pour les prêtres âgés et infirmes	456 366	1 000
Les séminaires et les écoles secondaires ecclésiastiques	3 580 183	31 600
Les paroisses (fabriques)	26 929 138	223 063
Les cures et succursales (curés et desservants successifs)	3 910 059	10 900

A quoi l'on peut joindre les congrégations religieuses de femmes et les congrégations religieuses d'hommes recevant, les premières, 16 840 544, et les secondes, 661 750 francs, en dehors des réductions ou des rejets qui s'élèvent respectivement à 454 136 et 204 000 fr. Au total 57 512 939 francs donnés ou légués, 1 788 191 réduits ou rejetés.

On est assez loin du compte fantaisiste que je rappelais tout à l'heure.

Que la moyenne annuelle soit plus élevée que pendant la période de 1861 à 1865, dont on s'est servi comme point de comparaison; que les refus d'autorisation aient été plus nombreux à cette époque et qu'ils aient porté sur des sommes plus considérables, ce sont des faits indéniables dans leur matérialité, mais qui ne prouvent nullement le favoritisme du Conseil d'État à l'égard des légataires.

Un mot d'abord sur le caractère et la destination des libéralités. Pour les établissements ecclésiastiques et notamment pour les fabriques qui recueillent la plus grosse part, les legs gratuits n'atteignent pas au dixième de la valeur totale. Dans tous les autres, l'émolument a pour contre-partie des charges : ou des services religieux dont l'État pourrait difficilement se croire en droit de mesurer le nombre aux testateurs qui les réclament, ou des fondations en faveur des indigents, distributions de secours, ouvertures d'écoles gratuites, etc. Dans ce dernier cas, comme le disait M. Dufaure, en rendant compte au président de la république des travaux du Conseil d'État, « les communes peuvent être considérées comme les bénéficiaires des libéralités », et toutes les fois que cet intérêt communal apparaît, le maire, autorisé à accepter le bénéfice du legs, est investi par cette acceptation du droit de surveiller l'exécution.

Il en est de même pour les congrégations religieuses de femmes. Les legs ont le plus souvent pour condition l'établissement, dans une commune, de sœurs chargées de l'éducation des enfants et du soin des malades, et l'autorité municipale reçoit par le décret le droit, non de s'immiscer dans l'administration de la fondation, mais de s'opposer, le cas échéant, à sa suppression ou à des changements contraires à la volonté des fondateurs.

Sauf une modification de formule trop technique pour trouver ici les explications nécessaires, et qui a eu pour but de préciser les situations respectives des légataires et des communes, c'est la continuation d'un état de choses dont les gouvernements précédents constataient, avec la plus vive satisfaction, les résultats, au double point de vue du soulagement de la misère et du développement de l'instruction. En se démocratisant de plus en plus, notre société contemporaine aurait dû se féliciter de voir grossir le budget volontaire de la bienfaisance et de l'enseignement. Ce sont pourtant de prétendus amis du peuple qui s'en plaignent!

On comprendrait encore l'émoi de nos gouvernants, si le courant des libéralités alimentait exclusivement, ou même avec une abondance particulière, les grands réservoirs de la charité religieuse. La moindre recherche démontre qu'il n'en est rien. La progression constante pour les hospices et pour les bureaux de bienfaisance

depuis le commencement du siècle[1] continue à monter sans interruption, et si l'accroissement des fortunes facilite dans une certaine mesure ces larges aumônes, ce n'est pas moins le grand honneur du siècle que le sentiment religieux, combattu par la libre-pensée, et le capital, dénoncé aux haines du prolétariat, augmentent incessamment la dotation de l'assistance sous toutes ses formes.

Les communes elles-mêmes, et plus amplement qu'aucune autre catégorie de légataires, profitent de cette tendance de l'homme à se survivre à lui-même par des bienfaits. De 1861 à 1865, les libéralités qui leur étaient faites dépassaient à peine 11 000 000 francs; de 1872 à 1877, elles atteignent 22 285 000 francs. Et si ces legs ont souvent une affectation charitable ou scolaire, des distributions de secours, la création d'une salle d'asile ou d'une école, fréquemment aussi la destination prend un caractère tout différent. C'est un hôtel de ville à construire, une fontaine monumentale à faire jaillir, et alors la générosité ne va pas sans quelque préoccupation de vanité posthume. Un buste, une inscription, une plaque commémorative perpétueront les traits ou le nom du testateur sous les yeux de la postérité.

Mais l'emploi des fonds ne diffère pas seul selon qu'il s'agit d'établissements ecclésiastiques ou d'établissements civils. Ce n'est même pas le côté le plus sensible aux héritiers naturels. Dans le premier cas, les sommes léguées ont presque toujours peu d'importance[2], les legs universels sont d'une extrême rareté, et pour les congrégations religieuses la loi de 1825 les interdit. Dans le second, au contraire, la libéralité absorbe souvent la totalité ou tout au moins la plus grosse part de la succession. C'est quelquefois par centaines de mille francs[3], par millions même qu'il faut compter, et alors les réclamations des familles se produisent vives, ardentes devant le Conseil d'État.

[1] Les hospices ont reçu sous la Restauration 35 millions, 47 sous le gouvernement de Juillet, 84 de 1852 à 18[illegible]8. Pour les Bureaux de bienfaisance la statistique ne fournit pas des cadres exactement comparables. L'augmentation n'en est pas moins certaine : Ils avaient reçu 9 450 745 francs, de 1861 à 1865. Ils reçoivent de 1872 à 1877, 11 514 506 francs. L'Assistance publique de Paris, qui avait reçu 4 246 884 francs pendant la première période, reçoit 9 007 357 francs pendant la dernière.

[2] Dons ou legs faits aux paroisses. . .	7 954	décrets	26 929 138 fr.
Dons ou legs faits aux cures et succursales.	1 217	—	3 910 059
Dons ou legs faits aux congrégations.	1 710	—	16 340 544
[3] Dons ou legs faits aux communes .	1 170	décrets	22 003 708 fr.
Dons ou legs faits aux hospices. . .	965	—	17 112 937
Dons ou legs faits à l'assistance publique de Paris	133	—	9 007 357
Dons ou legs faits aux départements.	14	—	1 444 086

Qu'a-t-il fait au regard de ces légataires laïques, de ces grandes villes administrées par les Conseils municipaux les plus républicains? Les a-t-il traités autrement que les curés et les sœurs? A-t-il eu deux poids et deux mesures? Voici la réponse officielle :

		Réductions ou rejets.
Les communes ont reçu.	22 003 708 fr.	281 438 fr.
Les bureaux de bienfaisance.	11 514 506	330 765
Les hospices	17 112 937	376 236
L'Assistance publique de Paris. . . .	9 007 357	181 930
Les départements	1 444 086	52 000

Et pour les cultes protestants et israélite, un décret, sur cent quatre-vingt-quatorze a prononcé une réduction de 6000 francs sur un total de 1 289 756 francs. On peut maintenant juger les attaques dirigées contre le Conseil d'État.

Le sentiment qui l'a guidé uniformément dans les affaires de ce genre, c'est le respect des testaments, respect de principe rendu plus scrupuleux encore par les souvenirs d'une jurisprudence contraire qui avait prévalu à certaines époques de l'Empire. Non seulement les réductions étaient alors opérées assez largement, mais on imposait aux établissements légataires placés sous l'action directe du gouvernement (et par conséquent c'était aux établissements civils que s'appliquait particulièrement le procédé) l'obligation de faire à tel ou tel héritier réclamant, dont la situation offrait un intérêt particulier, l'abandon d'un capital ou l'octroi d'une rente, tandis que ses cohéritiers ne recevaient rien ou n'obtenaient que peu. Bien que cette différence de traitement pût être équitable et se justifier en fait, elle n'en avait pas moins un caractère discutable en droit. La pratique même se heurtait à des difficultés d'appréciation, et la tutelle de l'administration risquait de dégénérer en oppression pour ses pupilles.

Peut-être le dernier Conseil a-t-il été un peu loin en sens contraire. Plusieurs des rapporteurs ordinaires des projets de cette nature ont maintes fois combattu ses décisions. Quoi qu'il en soit, la doctrine a été la même pour tous les établissements intéressés, laïques ou non.

Quant au danger de cette augmentation des biens de main morte, qui apporterait, selon M. Duclaud, « une perturbation dans notre système économique », s'il avait existé, il eût été sans doute signalé par le gouvernement qui avait seul entre les mains les documents nécessaires pour une étude d'ensemble. Et jamais la question n'a été soulevée. En ce qui concerne les établissements religieux ou ecclésiastiques, le péril paraît peu menaçant. Les congrégations, à de bien rares exceptions près, ne possèdent en fait d'immeubles que des

maisons et tout au plus les jardins qui les entourent. Si elles reçoivent par dons ou legs des champs ou des bois, elles s'empressent de les aliéner pour se débarrasser d'une gestion incommode et pour augmenter leurs revenus. Les fabriques n'agissent pas autrement. La propriété rurale, la seule dont la division ait de l'importance au point de vue économique, ne court par conséquent aucun risque. Reste la dotation mobilière, les rentes sur l'État. Il n'est pas nécessaire d'être un grand financier, pour comprendre qu'une immobilisation qui diminue d'autant le nombre des titres flottants ne peut qu'être favorable au crédit public.

Faut-il ajouter que notre état social ne comporte plus les restrictions justifiées autrefois par une tout autre organisation, et que les existences collectives ont droit à la propriété comme les individus?

Dans ces dernières années, c'est en grand nombre que les associations laïques sont venues solliciter leur reconnaissance comme établissement d'utilité publique, afin précisément d'acquérir la capacité civile. Malgré ce qu'a de trop pompeux un titre qui peut induire en erreur les esprits peu habitués aux formules administratives et demanderait à être changé en un autre plus modeste, le Conseil d'État a libéralement accueilli ces demandes sans s'arrêter aux noms des hommes qui les présentaient. Des œuvres charitables, créées par des républicains notoirement peu favorables aux idées religieuses, des associations vouées à l'enseignement des adultes sous l'inspiration de doctrines philosophiques ou à la diffusion des livres de toutes les écoles, l'Orphelinat de la Seine, l'Association philotechnique, la Société Franklin et bien d'autres, se sont vues traitées comme les fondations dues à l'esprit catholique. Le Conseil s'est placé au point de vue le plus large. Il a examiné l'ancienneté, les ressources de la société en instance, la moralité du but en dehors de tout esprit de parti ou de confession religieuse, et s'est borné à rayer des statuts les dispositions qui auraient été en contradiction avec le droit général ou avec des lois spéciales.

Voilà ce que les orateurs de la Chambre auraient dû savoir et ce qu'ils auraient dû dire.

IV

Que fera le nouveau Conseil d'État pour affirmer ses sentiments politiques et sa supériorité sur celui qu'il remplace?

Lorsque M. Waddington le glorifiait d'être devenu « un instrument fécond et efficace », était-ce seulement une expression malheureuse qui échappait au président du cabinet? ou le mot, comme on doit le croire, sortant d'une bouche aussi autorisée, avait-il une portée

réfléchie ? Comment ! le corps qui rend la justice suprême dans le contentieux administratif, ces sections, cette assemblée générale, qui préparent ou appliquent les lois seraient des instruments ! L'adversaire le plus acharné de la république n'aurait pas osé adresser aux conseillers actuels une aussi cruelle injure ni faire une critique aussi amère des événements qui ont bouleversé l'institution.

Je ne veux pas rechercher si « cet instrument fécond » aurait déjà prouvé son « efficacité », ne fût-ce que le jour où, fermant l'accès de ses concours aux jeunes gens reçus licenciés en droit devant un jury mixte, il a donné une interprétation inattendue de la valeur de ce diplôme.

Je ne veux pas croire davantage qu'il y ait désormais dans chaque affaire une solution réactionnaire impitoyablement rejetée d'avance, et une solution républicaine qui ralliera les voix. Il y a des emportements qui tiennent à la ferveur d'un début. Les vainqueurs d'aujourd'hui ne disent pas, comme ce vice-roi d'Irlande, empruntant la parole du poète latin :

> Res dura et regni novitas me talia cogunt
> Moliri.

Ils raisonnent moins leur violence qu'ils ne cèdent à leur tempérament et à l'habitude. Sous le ministère Jules Simon, les chefs de service que la politique nouvelle fit pénétrer dans le Conseil d'État par la porte du service extraordinaire y entraient tout imprégnés de leurs méfiances de la veille, hommes d'opposition par continuation ; et l'un d'eux, un jour qu'il avait combattu avec une extrême véhémence je ne sais plus quelle attribution préfectorale, fut tout surpris et apaisé, quand son voisin de séance lui eût fait remarquer que désormais les préfets étaient de ses amis.

D'ordinaire l'exercice de l'autorité a des vertus calmantes, et corrige la fougue des néophytes. On s'aperçoit à l'user qu'il n'est pas si facile de faire de l'ordre avec du désordre. Si, comme l'a dit finement M. Doudan, « les hommes qui ne savent rien croient toujours avoir des idées nouvelles », au bout de quelque temps, ils comprennent que ces idées supportent mal l'épreuve de l'application, et qu'après tout il n'y a pas deux manières de faire de bonne administration.

Le Conseil actuel aura à se défendre contre les séductions d'un triomphe qui paraît durable, et l'extrême confiance peut le jeter dans les voies absolutistes de la doctrine jacobine. Qu'il ne s'y trompe pas. Des arrêts qui prêteraient au soupçon de partialité, des solutions administratives iniques soulèveraient plus énergiquement les esprits contre la république, que ne pourraient le faire les fautes politiques les plus lourdes. Le pays a fait tour à tour crédit à ses

gouvernements de liberté, de gloire ou de prospérité. Il ne pardonnerait pas que ses affaires quotidiennes fussent faites sans droiture ou sans compétence. Comme Chrysale, il vit « de bonne soupe et non de beau langage », et si son ménage, tenu depuis quatre-vingts ans par des mains honnêtes et habiles, se ressentait du trouble des esprits, il demanderait promptement à un autre système une administration juste et éclairée.

Il dépend du Conseil d'État de prévenir ou de précipiter l'événement. Dans un temps où des préfets improvisés et ambulants s'occupent peu ou mal des questions d'affaires, l'action d'une autorité centrale, expérimentée et impartiale, est plus que jamais nécessaire. Cette autorité siège-t-elle au Palais-Royal? L'avenir le dira bientôt.

Il y a un autre péril à craindre. Celui-là menace le Conseil d'État dans son existence même, et avec lui toute notre organisation administrative et politique : c'est l'instabilité de toutes choses, c'est le perpétuel provisoire, idéal de la république suivant un de ses apôtres les plus fervents.

Tout un monde est né à la vie publique depuis un an. Il remplit déjà tous les postes dont le gouvernement dispose, et cependant les épurations continuent. Par delà les amis pourvus il y a les amis à pourvoir. Comment leur fermer l'accès du banquet où l'on s'est assis, quand un certificat de civisme suffit pour tous les emplois? Les républicains qui étaient de bonne teinte hier, paraissent bien pâles aujourd'hui. Ceux d'aujourd'hui se verront distancés demain. Les hommes à placer seront toujours d'opinions plus pures que les satisfaits. Que sera-ce si, les élections prochaines épurant à leur tour les bancs de la Chambre, des patrons encore inconnus surgissent du scrutin, suivis d'une clientèle impatiente et inassouvie?

« A une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux », a dit M. Clémenceau. C'est probablement la loi qui s'imposera périodiquement à la République française, comme elle s'est imposée à sa grande sœur d'Amérique. Encore sommes-nous en passe d'exagérer l'exemple. Aux États-Unis, la mobilité a ses bornes, et le flot des politiciens n'envahit les fonctions publiques que lorsqu'une élection présidentielle vient à changer l'hôte de la Maison-Blanche. Dans notre administration, qui touche bien plus intimement à la vie du pays, c'est à chaque remaniement du cabinet que le personnel est balayé à tous ses degrés.

De l'autre côté de l'Atlantique, de déplorables abus ont, dit-on, ouvert les yeux sur les conséquences d'un système qui paraît condamné à disparaître. A quel prix achèterons-nous la même expérience et la même sagesse?

Un ancien Membre du Conseil d'État.

LES DEMI-MARIAGES

I

GALERIE BOURGEOISE

Si vous avez le plus petit grain de poésie dans l'âme, vous ferez compliment aux Brunel, pour la bonne idée qui leur est venue de célébrer le même jour les fiançailles de leurs deux filles et leurs noces d'argent. Ces Brunel sont donc mariés depuis un quart de siècle, et ils peuvent bien donner du renouveau à leur vieil hyménée, qui n'a pas connu de mauvaise saison, pas un mauvais jour. Le parfait ménage !

Des gens de bien, et possédant beaucoup de biens, de bonne santé physique et morale, vivant dans la plus large satisfaction des besoins, dans le plus heureux apaisement des désirs, dans le libre contentement d'une conscience légère, ayant l'un de l'autre une habitude si profonde, qu'ils ne conçoivent d'autre séparation que la mort. L'un de leurs deux gendres futurs, René Percy, un petit moqueur, soutient que ces nouveaux époux de la fable auraient repoussé le bienfait de Jupiter, qui accorda une plus longue vie à Philémon et à Baucis, en les métamorphosant, l'un en chêne, l'autre en tilleul, dans le même jardin. — « Il n'aurait point suffi à mes beaux parents, dit-il, de se regarder sous leurs feuilles ; ils auraient voulu être du même bois. »

Philémon Brunel vient du Poitou : famille d'artisans un demi-siècle encore auparavant. Le père, ouvrier de moulin , épargne, amasse, s'industrie, fonde enfin du même coup une minoterie et l'avenir des Brunel. Le fils vient à Paris, où l'on ne taquine point les gens sur leur origine. Il est déjà seigneur d'un million.

Les années pourtant s'écoulent : cette tête carrée est déjà grise, Brunel songe à prendre femme, et il choisit bien : une de ces filles de Paris qui viennent de petit lieu, bourgeoises de troisième rang ; c'est le bon. On n'y a pas appris, comme dans les catégories

supérieures, à toujours sacrifier l'être au paraître. Baucis Brunel avait de l'allure, mais elle avait aussi du fond : une nymphe ménagère. D'ailleurs pas de bien, et c'est pourquoi les épouseurs jusque-là n'étaient pas venus ; mais tout le bon manège qu'il fallait pour aider Brunel à doubler le sien, et pour s'en faire honneur. Ce brave homme, qui devait tout au travail et qui avait préféré l'amour à l'argent, continua les affaires. Les minotières, toujours. Ce que rend le blé moulu, ce n'est que de la farine et pourtant c'est de l'or. Les eaux du Poitou font encore tourner les roues des moulins de Brunel ; il y a cent cinquante mille livres de rente à présent dans la maison. Les habitudes y sont demeurées modestes ; mais ce n'est pas un si grand crime que d'entretenir quelque petite vanité de parvenu dans une prospérité dont la source est si claire. Le minotier montre ses deux filles, Marthe et Marie : Voilà, dit-il, mes deux premiers petits millions.

Il leur fait belle dot à toutes deux. Quant au troisième million, il le retiendra, les moulins l'arrondiront encore, elles n'y perdront rien. Mais voici une autre vanité moins prudente : ni Brunel ni sa femme ne voudraient des gendres qui ne fussent pas des *Messieurs*. Ils sont bien secondés en cela par leur aînée Marthe, qui, plus raffinée que ses parents, dit : « Je veux un homme du monde. » C'est une grande fille au teint mat, aux cheveux bruns avec des reflets très chauds, aux yeux très noirs avec des paupières légèrement relevées à l'orientale, aux traits un peu longs et pourtant délicats ; l'ensemble de la physionomie a comme un grand air de langueur prochaine. La bouche forme un contraste très piquant au milieu de ce visage presque romantique : une bouche rieuse qui s'ouvre à l'évent ; Marthe, la mélancolique, a des vivacités et des gaietés d'oiseau. La taille est superbe, la tournure libre, point délibérée ; le pied ferme et la main fine. Une belle personne que l'aînée des Brunel ! Elle va pourtant avoir vingt-quatre ans ; elle a le million et n'est pas mariée. L'*homme du monde* serait-il donc si rare ? Deux ou trois déclassés très brillants se sont présentés, et ils ont été devinés par Brunel :

— Messieurs, on entre chez moi pour bien faire et point pour se refaire.

Puis la foule banale des prétendants est arrivée. Mlle Brunel l'aînée a donné l'exclusion à l'industrie et au commerce. On se méfie des fonctionnaires à la maison. Figures de météores, au temps où nous sommes. Ces préfets ont l'éclat des étoiles filantes et la pesanteur des bolides pour aller en bas. Marthe, enfin, a refusé tous les genres de fourmis travailleuses, et c'est sa cadette, Marie, qui, dans René Percy, a trouvé la cigale. Ce jeune Percy est riche

et ne fait rien que dépenser. A la bonne heure ! cela est souverainement distingué.

René Percy est un de ces grands garçons menus, surmontés d'une toute petite tête qu'ils tiennent légèrement penchée sur l'épaule. Ils vont à petits pas serrés, le pied est sec et rapide. Un Parisien de naissance se reconnaît à sa démarche entre mille : l'espèce est découplée et n'est pas plantée. Fines attaches, beaucoup de nerfs, peu de muscles.

Ce diable de Percy était charmant. On a rarement à dire d'un pur Parisien qu'il n'est pas charmant. Ces efféminés vous ont des manières grêles et caressantes ! Ils vous amusent rien que par le son de leur voix traînante et railleuse. Et puis, ils possèdent un art si raffiné pour se faire valoir : leur chevelure se boucle, leur barbe va frisant, leur traits se chiffonnent, leur physionomie s'arrange, et tout cela ressemble à la nature. — René Percy avait perdu son père, un magistrat grandement placé, au moment où, venant d'achever ses études de droit, ayant complété par quelques voyages une éducation soignée, il allait faire quelque chose. Maître de son patrimoine, il ne fit rien.

Il mena la vie mondaine, fut membre d'un cercle où l'on « cartonnait », d'une chasse à vingt lieues de Paris, où chaque lièvre qui tombait coûtait aussi cher que s'il avait été modelé par Barye et coulé en bronze ; il fut encore de beaucoup d'autres choses. Lorsque, ayant résolu de faire une fin et rencontré Marie Brunel, il présenta sa demande, Brunel demeura tout ébloui d'une recherche si brillante, et tout inquiet de savoir si le prétendant n'avait pas payé d'une partie de son bien la peine qu'il s'était donnée de faire le beau dans un si beau monde. Le notaire du jeune homme le couvrit : c'était peut-être son devoir, à moins que ce ne fût son intérêt. La question tenait en deux mots : M. René Percy a-t-il ou non ébréché son patrimoine ? s'il ne l'a pas ébréché, c'est admirable, et le garçon est solide. Le notaire assurait que son client avait eu cette retenue. René Percy fut agréé ; dans ce milieu bourgeois et si simple où le prince Charmant apparaissait, il alluma rien que par la présence des frivolités inconnues ; on se parait de lui, on l'exhibait, on l'exaltait :

— Mon futur gendre a beaucoup joué aux courses, disait Mme Brunel ; il est si prudent, qu'il a toujours gagné.

— Croiriez-vous, ajoutait Brunel, que ce gaillard-là est allé à Rome ?

Percy se moque à peu près ouvertement de tout le monde chez ses beaux parents, et pourtant les grâces de son impertinence ordinaire s'arrêtent devant Marie, sa fiancée. Il a le pressentiment qu'il va engager, avec cette enfant sérieuse et timide, une partie

où il n'aura pas l'avantage. Il devine en cette jolie créature toutes les forces du cœur, et il sait bien que ces armes-là lui manquent. L'aime-t-il ? Non. Cependant elle est tout imprégnée d'un charme qui pénètre et qui n'est bien qu'à elle. Beaucoup plus petite que sa sœur, elle a, comme Marthe, une grande chevelure brune et le teint légèrement bistré. Ses yeux seulement sont bleus, sous des cils très noirs, ce qui leur donne une profondeur étrange ; ils sont comme enveloppés d'un voile humide et brillant. Parfois ce bleu pâlit, sans que cette rosée lumineuse s'efface ; et ce n'est pas leur moindre attrait que d'être changeants, que de ressembler tantôt à des pervenches et tantôt de rappeler les étoiles. Il y a sûrement un coin du ciel dans cette âme de vierge ; il y a de lents et de suaves repos dans cette tendresse qui naît ; mais Percy devine aussi qu'elle exigera des retours.

« Ce n'est pas une fin que ce mariage-là, se dit-il, c'est un commencement ! » Et il complimente le grand Louis de Lartic, le fiancé de Marthe Brunel :

— Vous êtes tranquille, vous. Avec votre femme, le mariage sera tout droit, c'est une grande route !... Tandis que moi...

Il dirait bien le reste de sa pensée ; mais il n'est point du tout persuadé que Louis de Lartic soit en état de l'entendre.

Six pieds, ou il ne s'en faut guère, l'encolure des vieux Gaulois, avec leur barbe fauve, voilà ce Louis de Lartic. On l'a présenté le mois passé. Les choses sont allées d'elles-mêmes. Pouvait-il en être différemment ? Ici une vie tout unie, au grand jour ; point de petites tromperies permises dans l'intérêt des parties ; point de notaire, si ce n'est pour rédiger le contrat. L'accord fait, Marthe avait voulu voir l'effet prodigieux de cette barbe gauloise sur l'habit sévère d'artilleur que M. de Lartic portait encore l'année précédente. Cependant ces ondes dorées n'étaient jamais retombées sur ce col noir, car elles n'eussent pas été d'ordonnance. Mais les filles à marier refont par l'imagination les règlements militaires. Louis de Lartic a donné sa démission, c'est un ancien capitaine d'artillerie. Cet « ancien » a trente ans. Il a plu à l'aînée des Brunel, qui réalise enfin son rêve ; un officier, est-ce que ce n'est point « un homme du monde » ? Louis de Lartic, dans tous les cas, était un homme.

Et puis la cadette de Marthe était fiancée ! faut-il qu'une aînée souffre ces caprices du sort ? Le double mariage allait s'accomplir, et les Brunel avaient voulu que ce fût à la campagne, dans la maison qu'ils avaient achetée au cœur du Poitou, et baptisée de leur nom : la Brunellière. Toujours un peu de vanité. Les méchantes langues du pays ne la leur pardonnaient point ; on les appelait, avec de vilains sourires : les seigneurs Brunel-Farine. Cette heureuse farine avait

donné une belle vie à de braves gens. Les moulins ont souvent tourné pour des fariniers, qui ne valaient point ces Brunel. — Cette galerie bourgeoise est terminée.

Les noces d'argent et les fiançailles avaient été célébrées le matin, à neuf heures, dans l'église romane du village ; à onze heures, on déjeuna.

II

VERRA-T-ON D'AUTRES NOCES D'ARGENT ?

La Brunellière est une vieille maison et porte le nom de château, bien qu'elle n'en ait guère l'allure. C'est un grand logis, construit, il y a deux cents ans, par un vrai seigneur. Aussi les Brunel, qui l'avaient acheté, ne s'étaient-ils point permis d'y faire aucun changement. Il ne faut pas déranger l'œuvre de plus grand que soi. Ce bâtisseur noble paraît pourtant avoir eu moins de goût que de bonne race. Personne n'a jamais su, par exemple, pourquoi il a flanqué son « château » de deux pavillons bas, qui ressemblent à des guérites ; deux siècles n'ont pas éclairé ce mystère. — La Brunellière n'en est pas moins un lieu charmant. — Au devant de la maison est une cour fermée de deux côtés par des bâtiments qui l'abritent contre les souffles glacés du nord et de l'est, et sur le troisième, par une grille bordant un chemin carrossable et bien entretenu, dont l'autre bord est l'orée d'un grand bois. L'ombre mouvante de la chênaie, couvrant le chemin, vient se bercer jusque sur cette cour, qui prend, par le quatrième côté, la vue et la grande lumière.

Là s'ouvre le midi, là s'étend une belle prairie onduleuse, descendant vers le Clain, rivière alerte et limpide comme une eau de montagne, mais courant entre des rives ombragées qui ont la végétation grasse et la fraîcheur des replis de terrains creusés dans les plaines. De l'autre façade de la maison qui regarde l'orient, c'est la plaine, en effet, qu'on voit se dérouler à perte de vue, çà et là coupée de quelques mamelons ; dans les parties plus basses, de petits étangs, qui reluisent au soleil comme des miroirs ; partout de grands bouquets de noyers. En cette fin de mai où nous sommes, ces beaux arbres n'ont pas encore déployé leurs feuilles, et demeurent parés de leur chaude couleur printanière, brune et presque sanguine à la pointe des bourgeons. Ces tons puissants tranchent sur les blés verts ; ces troncs robustes et les dômes opaques, lorsqu'ils seront revêtus de leur feuillage sombre, formeront un autre contraste avec les seigles dorés et les avoines folles. Ce pays est

riant, plein de douceur et d'attaches; c'est la véritable campagne française. Elle s'étend sous un ciel attiédi, qui ne connaît presque point les hivers rigoureux et les grands soleils implacables, et n'a plutôt que de longs printemps vieillissants, et des automnes de six mois. Dans les bois de la Brunellière, il y a toujours quelque buissons verts sous la rouille des chênes. C'est pourquoi, la veille, en traversant cette chênaie, Marie Brunel avait dit à René Percy.

— Vous ne savez pas qu'il ferait bon vivre ici, même en hiver!

Et Percy, avec son sourire éternellement moqueur, avait répondu :

— En vérité! même l'hiver?

Derrière le logis, à l'opposé du bois, de vieilles charmilles couraient à travers le jardin. Il était vaste, mais plus qu'agreste. Un potager tout uniment : des carrés de légumes, des arbres fruitiers en quenouilles, des pêchers sur des palis et, plus loin, les espaliers. Au bord des allées, des plates-bandes parées de ces bonnes fleurs vivaces, les seules connues au temps jadis, qui ne demandent point de serres pour s'y abriter en décembre, point de couches fumées pour s'y développer en avril; beaucoup de rosiers alors en pleine fleur, quelques lis hâtifs, toutes les variétés de la bourgeoise giroflée, des juliennes et les premiers œillets. Le feuillage épais de la charmille n'empêchait point ces fortes senteurs d'arriver sous le couvert, et dissimulaient la tournure commune du jardin. Percy fit observer que, sous ce dôme, entre ces deux murailles vertes, rien n'empêchait qu'on ne se crût à Versailles.

Une partie des convives s'était répandue sous la charmille après le repas; M. et Mme Brunel suivaient leur fille Marie. Ce jour-là, Marthe, leur aînée, redoublait ses grands rires; la cadette ne parlait guère, parce qu'elle se sentait les lèvres tremblantes; et la mère, ayant vu cela, avait dit au père, inquiet : « Allons avec cette enfant. » Marie marchait en avant, au bras de René Percy. Comme on arrivait à l'extrémité de l'allée couverte qui aboutissait à la prairie, les flèches du soleil les enveloppèrent tous les deux. La robe blanche de la fiancée parut se lamer d'argent, il se fit sur ses cheveux bruns comme un poudroiement d'or. Parmi les compagnons de sa libre, et même trop libre jeunesse que René avait amenés dans le Poitou, pour y assister à ses fiançailles, puis au mariage, il y en avait un qui se piquait d'être artiste à ses heures. Très brillant, ce Jacques Hervé! et toujours pittoresque. Il rapportait tout à la peinture qui ne lui rendait point toutes les grâces qu'elle recevait de lui. Il se mit à examiner en amateur les deux fiancés sous ces grands jeux de lumière et, clignant les yeux, faisant claquer ses lèvres :

— Eh! murmura-t-il d'un ton discret qui voulait chatouiller la curiosité de l'auditoire, on dirait deux amants de Watteau.

Sans savoir pourquoi, Marie rougit très vivement. Ces jeunes gens l'embarrassaient, l'inquiétaient presque. Elle aurait dit volontiers à René : « Je n'aime pas vos amis, » si l'éducation très serrée qu'elle avait reçue, et contre laquelle la pensée ne lui était pas venue de regimber quelquefois, à la façon de Marthe, son aînée, lui avait permis de dire ouvertement qu'elle n'aimait pas quelqu'un ou quelque chose. Quant à Mme Brunel, on la vit se pincer les lèvres, et le bonhomme Brunel plisser le front. Tous deux trouvaient, sans doute, beaucoup d'esprit à maître Jacques Hervé, mais point celui qui convenait chez eux. Ce mot d'amant les avait choqués. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre n'avait la moindre idée de ce que pouvait être ce Watteau, qui, apparemment, s'était amusé à peindre des amoureux dans des bains de soleil.

La mère observa encore une chose qui la fit songer, et il n'y eut qu'elle à la surprendre : Marie, par un geste presque insensible, pressait de sa petite main le bras de René, le forçant doucement à marcher plus vite, afin de mettre plus d'espace entre eux et les promeneurs. Mme Brunel ne pouvait voir le visage de sa fille, mais elle était sûre que les yeux de Marie étaient couverts plus que jamais de leur voile humide.

Alors elle pensa que ce petit cœur, si pur et si chaud ensemble, se donnait tout entier avec des effusions infinies, et qu'il serait aisément et souvent tourmenté, parce qu'il prendrait aisément et souvent de l'ombrage. Elle regarda Brunel, ce vieux mari de la légende, dont la cérémonie du matin lui avait refait comme un mari tout neuf. Elle avait un commencement d'envie de souffler dans l'oreille rouge attachée à cette tête carrée un pressentiment incommode et nouveau... Mais pourquoi l'effarer, le pauvre homme? Est-ce que cette enfant trop vive n'apprendrait pas à régler sur les pratiques positives de la vie l'envolée du sentiment, et même à lui couper les ailes? La vie, voilà le maître! Et puis, ce René Percy ne se trouverait peut-être pas trop aimé, le charmant garçon! Marie était assez jolie, assez intelligente, assez bonne pour qu'il s'accommodât même de l'excès, s'il y en avait... Enfin, ce n'était pas le bonhomme Brunel qu'il fallait avertir de tous ces petits dangers. A quoi cela servirait-il? c'eût été la fiancée elle-même... Il n'est pas aisé de dire à une fille qu'on a élevée honnêtement, pieusement : « Ne vas pas trop aimer ton mari, petite! »

Maître Jacques Hervé, quand ses prétentions d'artiste-amateur ne l'induisaient pas en sottise, était vraiment un jeune compère avisé, à la manière parisienne. Ce n'est point la manière morale, encore moins l'évangélique; cela frise la philosophique, s'il est vrai que la philosophie soit faite surtout de mauvais rires. Le code social se

résumait, pour Jacques, dans les légendes, dont un dessinateur illustre a jadis accompagné ses caricatures hardies. On disait de Jacques Hervé, dans les ateliers mondains qu'il hantait : « Ce gaillard-là s'est approprié tous les mots de Gavarni. Quel front, mais quelle mémoire ! » Il en connaissait bien d'autres mots, il savait ses auteurs. Débarqué, la veille, à la Brunellière, maître Jacques n'avait cessé de réfléchir, depuis vingt-quatre heures, sur l'aveuglement de ces Brunel, qui mettaient au bras d'un garçon, fait comme René Percy, cette fillette, dont le cœur était si visiblement enclin à l'ardeur dans les choses sérieuses. Maître Jacques s'en allait donc sous la charmille, débitant à l'oreille de ses compagnons toutes les maximes de Gavarni, qui pouvaient s'appliquer à la critique des circonstances présentes. Et ils riaient. Comme tout le monde allait revenir sur ses pas et remonter l'allée, il vit, ce que Mme Brunel, seule, un instant auparavant, avait su voir ; la fiancée pressant encore le bras du fiancé, l'attirant encore en avant :

— Eh ! dit-il tout bas, elle nous craint décidément un peu, la belle enfant, elle n'a peut-être pas tort. Que sommes-nous ? Des païens.

— Bon ! fit un des compagnons, je crois que René en est un autre. Cette jolie personne ne s'en doute guère ; les parents pas davantage. C'est un madré, il a su se déguiser ; mais tout ce monde-là pourrait bien apprendre...

— Celui qui apprendra quelque chose, interrompit sentencieusement Jacques Hervé, ce sera d'abord René lui-même. Le diable apprendra qu'il s'est ici logé dans un bénitier ; il ne lui sera pas aisé de se ravoir.

Tu ne sais pas ce qu'est une épouse chrétienne !

— Ouf ! dirent-ils en chœur, d'où as-tu tiré cela ?

— Cela, c'est un vers. Je l'ai pris dans *Hernani*.

— De Victor Hugo ?

— Non, de Casimir Delavigne.

— Quelle mémoire !

Ils rirent plus fort, René, involontairement, se retourna.

— Désirez-vous de me laisser et de rejoindre vos amis ? dit Marie avec un petit frémissement de sa main sur le bras du jeune homme. Moi, je suis aujourd'hui bien plus triste que gaie ; je ne sais pas pourquoi, ce n'est pas ma faute. Eux, ils vous amuseront, puisqu'ils s'amusent.....

... Marthe, avec ses amies de la campagne, avait pris le chemin du bois. Elles étaient quatre ; une troupe un peu mûre, que leur défaut de beauté ne recommandait guère à l'indulgence des compagnons de René Percy ; aussi les avaient-ils déjà bien traitées, ces « vieilles filles ! » Vraiment, elles étaient bien près de l'être. En province, dans

la bourgeoisie de campagne, le mari est rare. Au milieu de ces quatre « demoiselles » sans allure acquise et sans grâces natives, Marthe, l'aînée, avait des airs de Diane, quand la déesse laissait reposer ses nymphes, et se contentait de ses suivantes. On prit l'allée principale, qui, par des ramifications connues des promeneuses, rejoignait la prairie et le bord du Clain. Mais alors un grand bruit de branches froissées retentit derrière elles; ces chênes poussaient des rameaux trop bas, pour la grande taille de Louis de Lartic.

Marthe se mit à rire; elle ne faisait que cela depuis un mois, surtout depuis le matin. Ce contentement du monde entier et de soi-même faisait passer dans ses yeux bruns, d'une eau si limpide et si belle, des rayonnements inconnus. Ces yeux, dont l'alanguissement ordinaire lui avait attiré souvent des railleries assez cruelles, riaient maintenant comme sa bouche. Comment, à voir les joies de l'une et l'émotion profonde de l'autre, ces Brunel n'auraient-ils point cru leurs deux filles bien mariées?

Marthe, l'aînée, interpella vivement Lartic. Qui lui avait permis de la suivre? Il devint tout rouge de se voir gourmandé et demeura court, tenant encore au-dessus de sa tête une de ces branches qu'il avait été obligé de redresser pour se frayer le passage. La mercuriale, heureusement, fut courte et se termina par une permission accordée comme à regret :

— Puisque, enfin, vous êtes là, monsieur, venez.

L'une des compagnes agrestes de Marthe, l'aînée, ne put s'empêcher de lui dire tout bas :

— Peste, vous êtes coquette, ma belle!

Quant à Louis de Lartic, il se hâtait de toute sa force. On vit bien qu'elle n'était pas commune, car on entendit un fracas épouvantable : c'étaient les branches cassées, qui volaient :

— Oh! oh! dit Marthe, doucement, je vous prie. Vous feriez peur à ces demoiselles.

— Mais à vous? fit-il à demi-voix.

— A moi!...

Elle se remit à rire.

On descendit jusqu'à la rivière. Ces « demoiselles » étaient un peu guindées. Elles n'avaient pas compté faire la promenade en compagnie de cette barbe d'or. On est sévère en Poitou, et, malgré leurs vingt-cinq ans, elles craignaient le jugement des mères qui pouvaient trouver que c'était une liberté grande. Marthe les encouragea tout bas.

— Comment n'avez-vous pas pensé qu'il essayerait de me rejoindre?... Et puis, c'est un si bon être!

La berge où l'on arriva était toute couverte de fleurs printanières :

des boutons d'or et de grandes marguerites. Lartic reçut commandement d'aller cueillir des amarantes aux endroits glissants, et plus loin des reines des prés, qui baignaient leurs pieds dans l'eau, Cette recherche le mena loin ; au retour, il dépouilla tout un pré, et le coin d'un champ de seigle, où des bluets commençaient de fleurir ; il revint chargé de cette proie multicolore. Marthe lui dit.

— Où avez-vous pris tout cela ? Êtes-vous monté dans l'arc-en-ciel ?

L'une de ces « demoiselles » fit observer tout bas qu'il était bien assez grand pour y arriver sans échelle... Et les éclats de rire recommencèrent. Elles s'étaient assises sur cette berge. Lartic s'assit à leur côté. Marthe avait un merveilleux talent pour faire des « bouquets champêtres ; » ses compagnes choisissaient les fleurs les plus belles, dans l'énorme botte, rapportée par le « capitaine », et les lui passaient. Elle les dépouillait d'une partie de leur feuillage, et jetait les débris à Lartic. Il fut bientôt tout couvert d'un manteau de verdure. Alors une idée folle vint à sa fiancée. La voilà laissant son bouquet, tressant une grande couronne. Elle la lui mit en tête.

— Mesdemoiselles, criait-elle, voyez le génie du Clain ! Est-ce qu'avec sa grande barbe et cette couronne, il ne ressemble pas à un fleuve ?

Le bel et bon géant se laissait faire, et riait lui-même de tout son cœur.

L'après-midi se dépensa dans cette gaiété bruyante sur la prairie, en délassements plus discrets et plus contraints sous les charmilles. L'heure du dîner sonna. Les convives devaient y être plus nombreux qu'au déjeuner. Après la fête intime, le grand tra-la-la, disait Percy. On avait invité toute la bourgeoisie des grosses maisons ou des castels du voisinage, car il y a des ambitieux que le cours des temps ou leur vanité ont logés dans des gentilhommières. Ces Brunel étaient grandement posés dans le pays ; tout le monde vint, amis et envieux. A chacun des deux bouts de la grande table, suivant l'usage de l'Ouest, on avait placé un des couples de fiancés. Marthe, plus que jamais, était en beauté radieuse, Marie, en humeur de rêverie ; Percy, en verve parisienne. Il se leva au dessert.

— Je bois, dit-il, aux noces d'or de mes bons parents, dans un autre quart de siècle !

Le bonhomme Brunel ne savait pas démêler la raillerie sous les airs gourmés de son gendre préféré, il ne sentit point la piqûre, et il trouva l'idée bien touchante. Les larmes aux yeux, il leva son verre.

— Bon ! dit-il, je n'aurai que quatre-vingt-deux ans.

Alors une voix forte et pleine résonna à l'autre extrémité de la table :

— Et moi, disait Lartic, je bois à nos futures noces d'argent.

. . . .

Or six ans à peine se sont écoulés depuis ce jour tout rempli de souvenirs charmants et de cette bonne odeur d'honnêteté bourgeoise.

Nous sommes au 1er juillet 1880.

. . . .

III

UNE NOUVEAUTÉ

Le 1er juillet 1880. C'est ici le roman de l'avenir.

Marie Brunel, devenue Mme Percy, était seule dans son boudoir tendu de satin marron, une nuance craintive, une nuance bourgeoise. Les bois des fauteuils étaient heureusement dorés, et partout, sur les dossiers, sur les coussins, on avait jeté des guipures blanches. L'ensemble de cette décoration avait un caractère harmonieux et triste. Cependant les grands feuillages du jardin venaient se refléter dans une large glace qui occupait le fond de la pièce; tour à tour, soulevés ou rabattus par le vent, il y jetaient leurs jeux de lumière et d'ombre.

Mme Percy, dans un peignoir de piqué blanc sans dentelles, était assise au bord de la croisée, les yeux sur le jardin, mais prêtant l'oreille aux bruits de la rue : c'était la rue Pigalle. Aucun autre bruit n'arrivait dans la maison, silencieuse parce qu'elle était vide. Point de cris ni de rires d'enfants. Ce mariage n'avait pas eu de ces bénédictions, il n'avait pas de ces douces chaînes.

La porte s'ouvrit, un domestique sur le seuil venait dire :

— Madame est servie.

Marie se leva, Percy l'avait fait avertir qu'il ne rentrerait pas pour le déjeuner; il ne prenait pas toujours cette peine. Elle s'achemina seule vers la salle à manger, prit place toute seule à la grande table, et d'abord essaya ou feignit de manger. Ce qui n'était pas une feinte, c'était une grande soif nerveuse qu'elle assouvit par deux verres d'eau glacée. Puis, repoussant son assiette, montrant les mets servis.

— Enlevez-moi tout cela, dit-elle, et donnez-moi seulement des fraises.

C'étaient les dernières de la saison; elle les reçut avec une sorte d'avidité, leur fraîcheur lui parfumait les lèvres. Tout en achevant ce repas d'oiseau, elle demeurait pensive et agitée : « Ah! fit-elle, j'ai besoin de savoir si monsieur a pris la voiture? » Percy l'avait

prise. Le visage de la jeune femme parut s'éclairer un peu. Cette sortie matinale avait, du moins, un air régulier. Elle quitta la table, retourna dans son boudoir, consulta la pendule. Il n'était encore que midi. Elle sonna.

— Les journaux de monsieur, demanda-t-elle.

Le domestique rentra, portant un assez gros paquet de gazettes de toutes sortes et de tout format qu'il déposa sur la table à ouvrage de madame. Elle repoussa les mondaines, parce qu'elle les trouvait fades ; les *sportives*, parce qu'elle lui parlaient hébreu ; les revues, parce que la lecture en demande une application qu'elle n'était pas en état de donner ; elle prit un des journaux politiques, parce qu'il suffit d'y jeter les yeux pour embrasser le peu qu'ils contiennent. Son attention, du reste, fut à l'instant saisie, emportée, par quatre mots, imprimés en gros caractères, et placés en tête de la première colonne :

LE RÉTABLISSEMENT DU DIVORCE.

Puis, au-dessous, en lettres moins voyantes, ces lignes : « La Chambre des députés a voté hier par trois cent quatre-vingt-deux voix la loi sur le divorce, amendée, comme on sait, par le Sénat. Les modifications qu'y a introduites la haute assemblée, sont d'ailleurs à peu près insignifiantes. Elles portent sur le deuxième paragraphe de l'article 2 de la nouvelle loi, article 232 du titre 6 du code civil rétabli, et ainsi conçu : « L'absence sans nouvelles d'un « des époux, pendant cinq ans, sera pour l'autre époux une cause de « divorce. » Le Sénat a voulu que ce laps de temps fût augmenté de deux années. L'absence devra donc être de sept ans. »

Marie laissa tomber ce journal, et il lui vint une idée bizarre qu'elle exprima tout haut : « Quand notre mariage aura duré dix ou douze ans, dit-elle, si l'on ajoute les unes aux autres toutes les absences que René aura faites sans que je sache où il a passé tout ce temps-là, le total sera bien de sept ans... Mais il faut que ce soient sept ans de suite !... »

Puis elle se sentit la curiosité de savoir combien la Chambre comptait de députés. Elle supposait qu'ils pouvaient être environ cinq cents, peut-être un peu plus. Il y en avait donc à peu près cent cinquante qui ne voulaient pas du demi-mariage.

Enfin, elle eut une dernière exclamation, tout en marchant dans le boudoir : « Combien profiteront?... »

Le reste de sa pensée s'acheva tout bas : combien d'hommes allaient être assez hardis, combien de femmes assez misérables, pour réclamer le bénéfice de cette étrange loi toute neuve?

En ce moment, les grands arbres, des acacias et des vernis du Japon, dont l'ombre se jouait dans le miroir furent assaillis par une violente bouffée de l'orage qui pesait sur Paris depuis le matin. Leur feuillage léger s'écarta plus largement et, dans cette glace, Mme Percy vit, à l'une des croisées du troisième étage de la maison voisine qui regardait l'hôtel, une femme dont les yeux cherchaient visiblement à se frayer un chemin à travers ces branches éparses. L'image disparut sous la retombée des feuilles, puis, une minute après, reparut sous un ressaut de la rafale. Ce n'était pas la première fois que Marie découvrait cette curieuse. Elle ne se retourna point, et se mit à lui parler dans le miroir.

« Je suppose que vous êtes une madame déjà divorcée ou qui n'a guère besoin de l'être, disait-elle. Mais je dois vous avertir, ma voisine, que votre attente est bien vaine. Celui qui en est l'objet ne vous en saura point de gré, puisqu'il ne la connaîtra pas. Il est sorti, et pour tout de bon, sorti sans mensonge; et, sans vous en douter, vous ne faites de plaisir qu'à moi... car enfin s'il n'est pas ici, je sais du moins qu'il n'est pas là... c'est quelque chose... Il est vrai que je ne le soupçonnais pas aujourd'hui d'y être... On ne va pas en voiture si près de chez soi. »

Les feuillages se refermèrent, le vent s'apaisait, de grosses gouttes de pluie commencèrent à tomber, avec un souffle si frais courant subitement dans l'air, que Mme Percy, devant le miroir, eut un frissonnement des épaules. Elle demeurait là et n'y voyait plus qu'elle-même. Marie Brunel avait beaucoup changé depuis six ans : sa physionomie s'était animée au feu d'un esprit toujours en quête et en lutte et d'une âme toujours en peine; une lumière nouvelle s'y était répandue, et le ton mat de sa peau prenait par moment des blancheurs brillantes de nacre. Ses yeux semblaient encore agrandis, ils étaient d'un bleu plus sombre, elle avait un commencement de pli moqueur au coin des lèvres.

Sa taille s'était formée, elle avait des grâces charmantes; ses mains s'étaient effilées, seulement elles n'avaient de coloré que leurs ongles roses, et les doigts retombaient comme un jeu de fuseaux d'ivoire sur le blanc de sa robe. Tout à coup elle les agita, et se remit à se promener par la chambre. Elle éprouvait des envies nerveuses d'aller, de venir, de parler tout haut.

« Si le *docteur* était ici, il me dirait que c'est l'orage, fit-elle. Il est plaisant, ce docteur. Avec de l'esprit, peut-on être si... simple? C'est toujours un peu l'orage en moi. A qui faut-il s'en prendre? Est-ce ma faute si je ne suis pas une femme résignée? Pourquoi le serais-je? je ne suis pas laide, je ne suis pas mauvaise, j'ai vingt-six ans, et l'on ne m'aime pas! Voici quatre jours qu'*il* n'a déjeuné avec moi et

plus de quinze... Oui, comptons... C'était le dimanche... plus de quinze jours qu'il ne m'a donné une soirée... Et il veut que je parte pour la Brunellière. Je crois bien qu'il le veut! Seulement, je ne veux pas, moi!... Je serais pourtant contente de savoir en quoi je l'incommode? Je ne me plains pas, je me tais. J'ai juré de ne plus lui faire un reproche... Ah! par exemple, il m'arrive d'éclater quand je suis seule... et je suis toujours seule... Eh bien! il n'y a que moi qui sache combien je suis ridicule... Mais n'importe! je ne me découragerai pas, je tiendrai bon... Quelquefois, cela me réussit, je le ramène... Ce n'est que pour un moment... cependant, à la campagne... Oui, mais comment l'y emmener?... je l'ai trop pressé hier après le dîner... je l'irrite, il m'a dit de ces choses... Il croit peut-être que je suis de celles qui oublient... Ah! personne ne sait comme il est dur!... »

Elle vint se rasseoir auprès de la croisée, essuya deux larmes, et s'abandonna, le coude sur l'encadrement, berçant sa tête sur sa main, puis se redressant : « Et lui, dit-elle, s'il savait comme je m'ennuie! »

Alors elle fit un geste de résolution, attira sa table à ouvrage devant elle et prit une tapisserie. Elle poussait machinalement l'aiguille sans voir le canevas, car la pluie tombait à présent si épaisse qu'il faisait presque nuit dans le boudoir. Aussi rien d'étonnant si, devant la jeune femme, cette obscurité se peupla bientôt de souvenirs et de rêves.

D'abord elle revit la grande table des fiançailles, à la Brunellière. Elle est assise à côté de René Percy... Certes, elle l'aime de toutes ses forces, il lui semble qu'elle mourrait si maintenant on lui disait : Tu ne seras pas à lui... Et, pourtant, elle est allée déjà au fond de ce cœur et n'y trouve rien de sûr pour y appuyer le sien... Elle a peur de son bonheur... Tout à coup Percy se lève... Elle seule a démêlé la moquerie dans cette pensée qu'il a eue de boire aux noces d'or des maîtres de la maison. Hélas! tous deux ne sont plus là, les bons Brunel, pour vérifier si leur cadette a été vraiment bien mariée! La mort a pris ce couple de braves gens. Voilà comment ces badinages ont quelquefois une portée cruelle, que le moqueur ne soupçonne point. Si René avait pu croire que l'honnête destinée de ses beaux-parents était si près de sa fin, lui que leur départ avait rendu si riche, aurait-il bu à ces noces d'or?

Et ce n'est pas un bon service que ces pauvres Brunel ont rendu à leur fille, que de laisser un million de plus à leur gendre.

Mais le rêve continue : Marie voit encore le fiancé de sa sœur Marthe, qui se lève à son tour : « A nos noces d'argent! » Louis de Lartic raillait aussi, mais sans le savoir. Et il se trouvait, ce jour-là, n'avoir raillé que lui-même.

Le front de Mme Percy vint à s'obscurcir de nouveau. Elle songeait qu'elle n'avait pas vu sa sœur depuis plusieurs semaines. Étaient-elles brouillées? Nullement. Marthe aimait peu à être reprise ou conseillée, encore moins à être jugée. Rien de plus entre elles, mais c'était tout. Marie laissa tomber son canevas; elle réfléchissait aux pièges de la vie. Si c'est une volonté supérieure qui nous les tend, c'est apparemment pour nous enseigner à nous en défendre. Marthe s'était bien mal défendue. Mme Percy, repassant cette douloureuse histoire, se reprit à parler tout haut : « La même chose arrive dans cette maison et dans celle de la rue de Madame, disait-elle. Il n'y a de déplacés que les rôles. Moi, je ne souffre point qu'on m'échappe. M. de Lartic, lui, a mis trop de fierté à ne pas l'empêcher. C'est l'orgueil des hommes ; celui-là n'a peut-être point d'autre défaut... Enfin, voici la réalité douloureuse : il y a quelqu'un ici qui se *démarie* chaque jour un peu, c'est René... Là-bas, c'est Marthe. René m'a assuré qu'il était allé rue de Madame, et qu'on ne s'y parlait plus depuis dix jours... Moi, elle sait que je la blâme, elle ne m'appellera point, elle ne viendra pas... Je ne veux pas que René y retourne, car il m'a dit, au retour de sa visite : — Eh bien! qui peut vous tourmenter dans l'histoire de votre sœur, ma chère? Histoire commune. Il y a des milliers de ménages parisiens qui la recommencent tous les jours ; et cela ne finit jamais. On est rassasié, on se délivre un peu... pas tout à fait... Les apparences demeurent sauves. Et qui sait, si nous-mêmes, quand nous serons las de nous quereller...! »

Mme Percy se leva cette fois si brusquement, qu'elle faillit renverser la table à ouvrage placée devant elle.

« Voilà pourtant ce qu'il m'a dit! » s'écria-t-elle.

Dans ce cri, il n'y avait point que de la douleur, et que le ressentiment de l'humiliation soufferte; il y avait aussi cet effarement et cette crainte d'abord naïve, puis réfléchie, raisonnée, qui la tourmentaient, depuis le jour où elle avait vu René Percy pour la première fois. Le voir, pour elle, avait été l'aimer ; mais à l'instant, elle avait senti qu'elle aimait mal, ou plutôt qu'elle n'aimait point où il aurait fallu pour la dignité de ses sentiments, et même pour la sécurité de sa conscience. On s'était trompé pour elle, et ce qui devait être pis, elle s'était trompée elle-même. Ce milieu de relâchement ironique où elle vivait lui faisait horreur; pourtant, depuis un an ou deux, elle avait appris à se tenir en armes, toujours prête à la défense ou à la riposte.

Aussi le jour où Percy lui faisait entrevoir avec sa fausse gaieté sempiternelle un avenir si singulier, lui avait-elle répondu :

— Je vous demande pardon, nous nous sommes liés ensemble

pour la vie. Sachez bien que ce lien ne sera jamais rompu par ma faute. Je ne souffrirai point qu'il le soit par la vôtre. Jamais! jamais!

Le souvenir de ces scènes qu'elle trouvait outrageuses n'en était pas moins cuisant. Elle entendit en ce moment un bruit de pas dans le premier salon qui précédait son boudoir, et il fallait bien que ce fût un visiteur familier, car elle le reconnut.

— Ah! murmura-t-elle, le *docteur!* Il n'arrive pas bien!

IV

LE DOCTEUR ET LA MALADE

Le domestique annonça : Monsieur Jacques Hervé. — Était-ce là le docteur? — Ce Parisien superlatif s'avança, tout enveloppé de ses grâces effilées, avec le fin dandinement particulier à l'espèce.

— Il paraît, dit-il, chère amie, que René n'est pas à la maison?

— Il le paraît.

— Je l'attendrai, si vous voulez bien me le permettre.

— Je vous en aurais prié.

Cela était dit sur le mode caressant, d'une part; de l'autre, sur un ton très bref. Quant à la familiarité que Jacques Hervé, docteur ou non, avait acquise au logis de la rue Pigalle, elle se voyait dans l'appellation dont il en avait salué la maîtresse : — Chère amie! — Mais cette familiarité avait bien l'air de savoir qu'elle ne devait pas prétendre à l'égalité d'accueil. Il y avait les jours d'indulgence plénière, il y avait les autres.

Jacques Hervé alla s'asseoir sur le sofa placé le long de la muraille entre les deux portes; toute la largeur de la chambre le séparait de Mme Percy, qui avait repris son ouvrage et tirait l'aiguille sans lever les yeux. Le silence ne dura pas moins de dix minutes; ce fut elle qui le rompit.

— A quoi pensez-vous? demanda-t-elle.

— Mais naturellement à vous. Je pense que René a tort de ne pas être près de vous pour vous admirer, car vous êtes aujourd'hui très en beauté.

— Oh! oui, dit-elle, en beauté nerveuse!

— Bon! c'est l'orage. Vous ne savez pas vous défendre de ces impressions.

Mme Percy éclata de rire.

— Je m'y attendais! s'écria-t-elle. Je songeais à vous tout à l'heure et je me disais : Si le docteur était là...

— Pourquoi persistez-vous à m'appeler le docteur?

— Parce que vous procédez par consultations et que vous parlez par démonstrations. Je me disais donc : Si le docteur était là, il prendrait texte de cet orage pour me faire quelque allusion habile et délicate. Là, me suis-je trompée?

— Quel bon rire vous avez quelquefois! Pourquoi n'est-ce pas toujours?

— Monsieur Jacques Hervé, vous avez passé l'âge des pourquoi?... Enfin, je veux bien vous dire comment ma gaieté naturelle qui est, en effet, assez franche, s'alourdit le plus souvent. Rien de plus simple; c'est qu'on lui coupe les ailes. Alors c'est un gros volatile qui se traîne, ce n'est plus un oiseau qui monte au ciel.

— C'est très joli cela, dit Jacques Hervé. J'ai toujours représenté à René...

— Démontré! interrompit-elle en levant un doigt.

— Que vous étiez une des personnes les plus franchement spirituelles...

— Mon Dieu! dit-elle vivement, je ne mérite pas vos fadeurs. Si vous avez représenté cela à M. Percy, il ne vous a pas cru. Vous me disiez tout à l'heure qu'il avait tort de n'être pas là pour m'admirer; s'il y était, il ne m'admirerait pas. Je le sais bien, vous le savez mieux que moi, car vous n'avez pas, comme moi, d'intérêt à vous abuser. Vous m'avez souvent donné des conseils pour me faire mieux venir de mon mari, et vous êtes assez mon ami, pour que je puisse, sans petit et mauvais amour-propre de femme, avouer devant vous que j'ai été souvent rebutée. Il vous est même arrivé d'en être témoin.

— C'est vrai, dit le jeune homme, et je le regrette pour René. Convenez que je vous ai toujours défendue.

— Vous êtes le meilleur des amis de M. Percy, puisque vous lui conseillez, à lui, ce qui le rendrait le plus heureux...

Le Parisien l'emporta sur le bon garçon et sur le *docteur* en Jacques Hervé; il se mit à rire :

— Ce qui le rendrait le plus heureux, reprit-il, ce serait de se renfermer dans ce petit endroit charmant où nous sommes?... Eh! oui! mais à René, on n'a point coupé les ailes; il vaudrait mieux vous envoler de conserve avec lui...

— Le suivre partout, me plier à ses goûts?... Oh! vous n'avez pas besoin d'achever. C'est la démonstration qui revient, je la sais par cœur. Eh bien, docteur, ne vous répétez pas... Vous ne pourriez me persuader; je ne veux pas être le camarade de René. Je suis sa femme et, ne négligeant rien de mon devoir, je ne veux rien perdre de la dignité de mon droit.

— Et une femme trempée, ma foi, comme on n'en voit guère! Par exemple, vous lui devez cela. S'il ne vous avait pas négligée, vous ne vous seriez pas connue et trouvée vous-même. Le caractère et l'esprit vous sont venus des petites amertumes qu'il vous a causées. Mais il me semble que, pour n'avoir pas été jusqu'ici très dramatique, la série n'en est pas moins assez longue. Voulez-vous m'écouter?... Ah! vous savez si je vous aime!... et si franchement! avec tant de désintéressement! avec de vrais respects... presque autant que vous en méritez... Veuillez bien songer que cela ne s'est pas fait sans peine, je suis revenu de loin... Et vous donc! Nous ne pouvions nous souffrir. Vous me preniez là, sans phrases, pour un sot... C'est vrai que j'ai beaucoup aimé les propos, les... Comment dirai-je? enfin la « blague » choisie, c'est le mot, quand j'étais plus jeune ; je vous faisais peur, presque horreur.

— Vous aimez toujours à parler...

— René dit même que je me plais à beau-parler. C'est un néologisme qu'il a inventé contre moi et la monnaie qu'il me rend quand je le gronde. Or je ne le gronde qu'à cause de vous... Cela me ramène au temps jadis... Me trouviez-vous insupportable! Et moi, vous trouvais-je assez peu attachante! Je pensais, et parbleu! je le disais même, que Percy s'était trompé en vous épousant.

La jeune femme eut un mouvement de tête.

— Bah! reprit Hervé, je sais bien qu'on peut penser justement le contraire. C'est vous qui pouvez croire vous être trompée.

— Je ne dis point cela, répondit Mme Percy d'une voix très ferme. Je ne le dirai jamais.

— Vous avez du mérite à le taire.

— Aucun mérite. Je ne le crois point. Je ne le sens pas.

Jacques Hervé se leva, vint se placer en face de Marie et, se croisant plaisamment les bras :

— Laissez-moi vous regarder, dit-il. Vous me faites voir des choses curieuses que j'ignorais avant de vous connaître. Décidément l'amour conjugal est le seul fort. Il en remontre à tous les autres amours, ses cousins...

— Voulez-vous que nous ne parlions pas de ces cousins-là? répondit la jeune femme. Il vaut mieux demeurer dans le temps jadis, comme vous dites, le temps où nous nous détestions tous les deux.

— Soit. C'étaient les deux premières années de votre mariage. Ensuite votre deuil est arrivé. Un double deuil. Deux autres années. Je ne vous voyais presque plus. Quand je vous revis, il me sembla tout d'abord que vous n'étiez plus la même...

— C'est que, vraiment, je commençais à changer.

— Oui, la bataille de la vie. Pour vous, ce n'est qu'un duel. Vous

n'avez qu'un adversaire... Eh bien qu'y a-t-il? Il me semble que vous avez eu un petit mouvement... Ce que je dis vous déplaît?

— J'aimerais mieux d'autres images.

— On ne vous satisfait pas aisément...

— C'est-à-dire qu'on ne me comprend pas... Continuez.

— Un jour, je fus frappé de cette espèce très particulière de douceur que vous montrez à René. On dirait un écrin de velours qui renferme des éclats de vitres... Eh! certes, la boîte est douce, mais ne la heurtez pas, vous entendriez certain cliquetis... Bon! encore une figure qui vous choque; je n'ai pas de bonheur. René ne cessait de me dire : « Je suis fait, vois-tu, pour la vie mondaine, ma femme est faite pour la vie intime. » Je réfléchissais sur cette belle sentence, et, au bout de quelque temps, savez-vous ce que je lui répondis?...

— Je le sais, dit Mme Percy, les yeux sur son canevas. Vous lui avez fait observer que la vie intime se mène ordinairement à deux.

— Autrement, c'est la vie solitaire. Il ne faut pas torturer les mots.

— Non! murmura la jeune femme, c'est assez de torturer les cœurs.

— Alors, je me suis dit...

— Vous vous êtes dit : Voilà une pauvre petite blessée qu'il faut guérir; une pauvre petite victime qu'il faut armer, interrompit Mme Percy avec son triste et fin sourire. Quant au bourreau, vous n'avez pas eu même la pensée d'essayer sur lui d'aucun raisonnement ni d'aucun traitement. Vous le saviez incurable. Et puis vous préfériez me conseiller les sacrifices à moi qui suis la femme. Vous n'aimez pas beaucoup à incommoder les hommes. C'est de l'esprit de corps. Vous vous êtes donc glissé comme un bon larron dans mon amitié qui ne se hérissait pas, car j'avais appris, de mon côté, à vous mieux connaître. Alors vous avez été bien surpris de me trouver armée, vous qui me croyiez sans défense. Seulement les armes que j'avais adoptées vous ont paru trop naturelles et trop peu efficaces. Vous avez entrepris de m'en fournir d'autres. J'ai résisté, vous êtes opiniâtre. Nous disputons depuis deux ans, et vous n'avez rien gagné. Dites, si ce n'est pas là toute notre histoire.

— Oui, parbleu! Je n'ai pas fait mon chemin avec vous depuis deux ans. C'est pourquoi j'enrage; mais il me semble que vous n'avez rien gagné vous-même à votre plan. Il est mieux qu'expérimenté... Il est usé; ce n'était pas le bon.

— Ce n'est pas un plan. Ce n'est, encore une fois, que l'exercice naturel de mon droit et de mon devoir. Je m'y tiens renfermée...

— La citadelle de votre droit! interrompit Jacques Hervé avec impatience.

— Et vous avez tort de dire que je n'y ai rien gagné. Deux fois et deux années de suite, j'ai retrouvé René ; j'ai su le tenir près de moi, à la Brunellière, que nous avons rachetée, puisque ma sœur Marthe ne s'en souciait pas, et nous avons été heureux.

— A la campagne ! Oui, vraiment, deux étés. Il s'est laissé reprendre deux fois... Aussi est-il en méfiance !... Deux fois, c'est assez, le proverbe le dit. La troisième, ce serait trop. Cette année, vous êtes battue !

Mme Percy se renversa sur sa chaise basse, et des larmes lui revinrent aux yeux :

— Je vous croyais bon, dit-elle.

— Je vous assure, répondit Jacques Hervé, que si vous me supposez capable d'avoir voulu vous affliger, vous me jugez mal. J'ai eu un tort, vraiment, comme vous le dites, et c'est celui de ne point renoncer à vous convertir...

— Vous n'y réussirez pourtant jamais. Aussi, croyez-moi, laissons cela. Je n'en veux parler une dernière fois que pour vous faire comprendre, à mon tour, combien vous vous méprenez. Si je m'associais de gré ou de force à la vie extérieure de René, je l'incommoderais sans me servir moi-même, et il m'en voudrait. Et puis, ce n'est pas tout ; j'en serais, à l'instant, diminuée à ses yeux. Voilà ce qu'il me pardonnerait bien moins encore. Vous ne le connaissez pas. Et puis, voulez-vous que je vous le dise ? je vois une puissance plus haute que le mari qui me jugerait, si je faisais cela, qui me condamnerait comme infidèle et lâche : c'est... c'est Celui qui a béni le mariage. Comprenez-vous ?

— A peu près, fit Jacques... Si le mysticisme s'en mêle, ma pauvre amie, vous êtes perdue.

Et, d'un air de profond ennui, il alla se rasseoir sur le sofa, le long du mur : — Heureusement, reprit-il, vous êtes jolie, vous êtes même charmante. Ce sont les forces qui vous restent. Elles ont de l'action sur René... Une action intermittente... Quant à Dieu que vous voulez introduire dans l'affaire, cela eût été bon l'an passé. Ne me regardez pas de cet air indigné, je vous en prie. Vous ne pourrez nier que vous retardez au moins de vingt-quatre heures, quand vous saurez que, précisément hier, on a exilé Dieu du mariage. Le divorce est rétabli.

— Je le savais, répliqua Mme Percy. Qu'est-ce que cela me fait ?

Maître Jacques Hervé se mit à rire :

— Superbe confiance, dit-il, mais ingénue.

— Confiance de chrétienne mariée à un chrétien, monsieur, riposta Mme Percy, qui se levait.

— Un mauvais chrétien!... Si René, dans une de ses... intermittences...

La jeune femme se trouva devant lui à son tour, agitant ses belles mains pâles :

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que le mariage devant être gouverné désormais par des lois exclusivement humaines, les femmes feront bien d'employer des moyens humains pour se défendre de la fantaisie qui peut venir aux maris de se rendre libres. Je veux dire que Percy lui-même dans une... intermittence.....

— René ! s'écria Mme Percy... C'est de lui que vous parlez !... De lui !... De moi !...

Le bruit d'une voiture résonna dans la cour de l'hôtel; Marie se croisa les bras :

— Eh bien ! lui dit-elle, le voici ; nous allons le consulter.

Jacques Hervé bondit sur ses pieds :

— Vous ne ferez pas cela ! dit-il.

V

LES JEUX DE PERCY

Marie Percy répéta : « Je le ferai ! » Et les deux mains pâles se levèrent au ciel.

— Je vous en supplie, n'exagérez rien.

Elle lui causait en ce moment une vive impatience. Il la trouvait vraiment un peu trop « mystique » et aussi quelque peu théâtrale, et il aurait aimé à lui dire crûment qu'elle jouait les martyres offrant leur palme au Seigneur. Décidément les peines qu'on causait à cette charmante créature ne lui valaient rien. Aussi pourquoi les lui causait-on? Quelle sottise entraînait hors de chez lui ce René, le mari d'une pareille femme? Quel désavantage avait-elle à ses yeux? Parbleu! elle était sa femme. Et il la gâtait, le niais, il dérangeait sa simplicité et sa grâce. A défaut d'autre reproche, il devrait, du moins, se faire celui-là !

Toutes ces réflexions que poursuivait le docteur étaient tirées par un Parisien de la morale parisienne. Ces philosophes de Paris, qui ne sont que des papillons à petites ailes, s'imaginent être des aigles païens.

Cependant le *docteur*, qui aimait très sincèrement Marie, se sentait oppressé pour tout de bon par la pensée d'une scène faite à contre-temps, dont l'issue la laisserait encore bien plus inquiète et plus affligée. Il respira quand il la vit retourner à sa place au bord

de la croisée. Déjà on entendait dans le premier salon les pas de Percy.

— Très bien! fit-il, je vois que vous me donnez raison.

— Ce n'est pas que vous ayez raison, répondit-elle; mais moi, j'aurais l'air d'avoir peur.

— Enfin, nous ne tirerons pas les premiers.

Par malheur la pluie avait cessé, les nuées fuyaient, les reflets du soleil, frappant le mur de l'autre côté du jardin, rentraient dans la chambre, et bien qu'ils fussent tamisés par les feuillages, Marie se trouva baignée de lumière. Son visage se détachait sur ce fond brillant, et Percy, en entrant, y lut les impressions qui la tenaient agitée. Il ne pouvait les attribuer à d'autre cause qu'au mécontentement de son absence, et il leva les épaules.

— Bonjour, ma pauvre Marie, dit-il. Bonjour, toi.

Il s'adressait à Jacques Hervé, et il alla se jeter sur le sofa auprès de son ami, mais il ne quittait point sa femme des yeux.

— Vous êtes fort pâle, ma chère Marie, lui dit-il. Vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux, une nouvelle qui vous aurait contrariée peut-être?

— Non, fit-elle, en s'efforçant de sourire, aucune nouvelle, je n'en attends pas. Et il ne m'arrive jamais rien, à moi.

— Point de lettres, ni de Lartic ni de votre sœur?

— Je ne crois pas avoir reçu jamais de M. de Lartic l'ombre d'un billet. Quant à ma sœur, pourquoi m'écrirait-elle, puisqu'elle n'aurait à me dire que des choses que je n'approuverais point? Ce n'est pas agréable pour une aînée!

Elle avait réussi à fixer le sourire sur ses lèvres qui tremblaient. Percy, quant à lui, eut le rire tout entier, bruyant, violent, une gaieté qui sonnait faux.

— Pour cela, dit-il, vous n'avez pas absolument tort; votre sœur Marthe s'est mise en un cas qui, jusqu'à présent, était mauvais. Il y a des nuances et des convenances dans ces démêlés conjugaux. Le monde est bien plus froissé quand c'est la femme qui commence. Du moins, il en était ainsi encore hier.

— Hier, répéta Mme Percy, avec un nouvel effort pour demeurer calme. Comment ces convenances dont vous parlez auraient-elles été renversées en si peu de temps? En un jour, tout cela aurait changé!

— Bon! pensa Jacques Hervé, nous y arrivons. La bataille était dans l'air.

— Entièrement changé! Vous dites bien, tout est renversé, le monde est sens dessus dessous... L'habit social est retourné, et la doublure laisse voir ses accrocs et ses reprises. Ce n'est peut-être

pas édifiant pour les personnes à scrupules comme vous, ma chère, mais c'est drôle. Quant à toi, Jacques, qui n'as point de ces retenues, tu pourras t'imaginer la matinée bouffonne que je viens de passer avec mes amis, qui sont les tiens : Lefeuille, Marbois, Nancré. Un déjeuner, qui a été un éclat de rire, car les nouvelles nous arrivaient par les journaux qu'on s'arrache, par les habitués du cabaret et par les garçons eux-mêmes qui ont la bouche enfarinée des bonnes histoires entendues depuis le matin. Paris tout entier s'amuse. Cette ville des fous a une marotte neuve : le divorce, mon bon Jacques ! le divorce !

— C'est vrai, dit Jacques, la loi est votée. Nous en parlions ici avant ton arrivée.

— Je suis curieux de savoir ce que vous en pouviez bien dire...

— Moi, cela ne me regarde pas, je suis garçon.

— Toi, ça m'est égal. Mais, vous, ma chère Marie...

La jeune femme avait la gorge serrée, et toujours ce sourire qui lui déchirait les lèvres. Elle se renversa de nouveau sur sa chaise et joignit les mains :

— Je dirai comme votre ami, ou il ne s'en faudra guère. J'ai lu vos journaux ce matin et je connaissais la nouvelle ; je n'ai pas besoin de vous rappeler que j'en devais être choquée, puisque je suis chrétienne. Autrement, qu'est-ce que cela me fait ?

Percy se remit à rire.

— Voilà, dit-il, une indifférence étonnante. Je sais bien, ma chère, que vous entendez demeurer toujours étrangère aux choses de ce monde...

— Aux vilaines choses, oui, murmura-t-elle. Toujours.

— Ainsi vous n'auriez que dédains et qu'anathèmes pour ceux ou celles qui useraient de ce droit tout neuf ? Pourtant !...

— Il n'y a pas de pourtant, interrompit Jacques, en touchant furtivement le bras de Percy pour l'arrêter. Ta femme a raison. Le divorce est une entreprise dangereuse, même pour ceux qui l'ont remis en vigueur : cela, ils le pouvaient. Quant à le remettre en honneur, c'est autre chose ; ils échoueront. La nouveauté, en elle-même, n'est pas piquante ; elle servira surtout aux compagnons qui pouvaient s'en passer. Je le vois à l'application leur divorce ; ce sera fait, comme la révolution, dont il est une suite, pour les déclassés. Quant aux personnes régulières...

— Est-ce que tu ne vas point cesser ce prêche ? s'écria Percy, l'interrompant à son tour. Tu ne dis pas ce que tu penses, ou tu ne connais pas ton Paris.

— Je connais ta femme, lui souffla Jacques à l'oreille. Tu lui fais mal et tu vas lui faire peur.

— Eh! fit rapidement Percy sur le même ton, il faudra bien qu'elle s'endurcisse. Mme de Lartic, sa sœur, entend profiter de la loi. Elle a quitté sa maison, ce matin même.

— Triste nouvelle à donner ici.

— Drôle d'exemple! dit Percy.

Et il se leva. Il alla s'accouder à la tablette de la cheminée, et tout en frappant sa botte de sa canne dont il était encore armé, riant, mimant les personnages qu'il venait d'entendre, imitant les voix, il reproduisit toute la scène du cabaret à la mode.

— Écoute, toi, Jacques; écoutez, Marie, disait-il, c'est ici ce petit Nancré qui parle. Il a de l'esprit le petit homme. Et quelle occasion pour lui! Dans sa famille un aspirant et deux aspirantes au bénéfice de la loi. Dans ce cousinage seulement, entendez-vous, entends-tu, Jacques? deux divorçantes et un divorçant. Ces Nancré s'est classé pourtant, très bien classé. Voilà qui met ta théorie en déroute, mon pauvre garçon! Tu vas voir...

— Va, brutal, pensait Jacques, va!... Ton feu d'artifice est allumé. Ce ne sont pas deux larmes qui vont l'éteindre.

C'est qu'en effet Mme Percy, la tête toujours appuyée au dossier de son siège avait fermé les yeux, afin de permettre à ses longs cils noirs d'étancher deux larmes qu'elle n'avait pu retenir; mais les cils ne les avaient pas bues tout entières. Jacques Hervé se demanda si René ne voyait pas, comme lui, le double sillon tracé sur ces joues mignonnes. Bientôt il ne douta plus, René les voyait.

« Ah! se disait Jacques, tu prends ta revanche de tous les petits remords que t'a causés le métier de mauvais mari que tu fais depuis cinq ans. Tu te venges des gros ennuis qu'il t'a valus toutes les fois que cette pauvre douce outragée s'est avisée de se cabrer sous l'injustice. On le savait bien que, comme tous les ironiques, les déréglés, les dissipés, les égoïstes, les hommes de peu, au demeurant que nous sommes, tu ne pardonnes pas aisément le mal que tu as si légèrement fait. Parbleu! tu parlais d'occasion tout à l'heure, tu l'as trouvée! Elle te paraît belle! Tu vas humilier le plus que tu pourras celle dont les reproches quelquefois t'ont fait honte. Tu ne la sacrifieras jamais, car je connais le fond de ton cœur, si nous avons un cœur, nous autres. Tu es secrètement satisfait et fier d'une pareille femme, et tu n'en es pas même rassasié. C'est à elle que tu reviens quand tu te trouves las, ce qui t'arrivera souvent désormais. Le retour a des douceurs qui te bercent, misérable, et tu ne voudrais point te le fermer. Tu ne briseras pas cette coupe vivante du pardon, tu n'en as pas envie. Mais il est bien de lui faire croire que tu as pu y songer vaguement, ou de lui faire craindre que tu n'y songes... L'ombre d'une pareille pensée, si elle te la suppose, et c'est ce que tu veux,

suffira bien à la faire douter de toi et d'elle-même. Il faut qu'elle ait peur d'être rebutée pour tout de bon... Elle t'a mis souvent à la gêne, tu vas la mettre au supplice. Elle t'a vaincu plus d'une fois, tu vas l'écraser un peu! Je le vois ton plan, et je connais les bons sentiments qui te l'ont dicté. Méchanceté de fat, dureté de viveur!... Et quand je pense que cette scène dont je suis témoin s'est peut-être jouée cent fois dans ce grand Paris, depuis ce matin dans cent ménages! Il suffit que, comme ici, le mari soit sans règle. Il suffit qu'il ait des dédommagements à prendre! Va, va jouis de ces deux larmes qui roulent!... Si tu n'avais point de douleur plus sérieuse à apporter dans la maison, ce serait un badinage atroce, digne de toi, de moi, de nous tous! Car nous nous valons! Mais la sœur de cette pauvre enfant, elle aussi, a brisé le frein; tu le sais, tu vas avoir à le lui annoncer, tu ne doutes pas que ce ne doive être un terrible coup, et c'est ainsi que tu la prépares à le recevoir. Cela, c'est lâche! »

— Écoute, Jacques, disait Percy, qui continuait son monologue tout haut, tandis que le *docteur* poursuivait le sien tout bas, — écoute l'ami Nancré. C'est un philosophe tout sec, celui-là. Il ne s'attarde pas comme toi au jeu des sensibleries. Le divorce va revivre, regardons ce revenant en face. Remarque bien que Nancré n'était pas de ses partisans, car, en fait, les gens comme il faut n'en étaient point. Mais attends l'éveil des ressentiments, des passions et des intérêts. Nancré nous faisait remarquer que cette loi, c'est comme les trois coups, au théâtre, qui font lever le rideau sur le drame. Oh! oui, des drames! Nous allons voir s'en dénouer de toutes parts, dont nous ne soupçonnions pas même les ressorts et l'action. Des milliers de gens mal mariés cachaient leur plaie, ils se dressent à ce signal; et ne crois-tu pas que dans ces milliers de cœurs le même écho a retenti ce matin : « Nous sommes libres! » Parbleu, oui, il y aura des scandales, et dans les familles qui vont se déchirer, tomber en morceaux, il se trouvera des sages pour donner des conseils : « Réfléchissez! observez les bienséances, prenez des délais! » Parler de bienséances, de délais à des gens qui attendent, qui désespèrent depuis dix ans, depuis cinq ans seulement peut être... mais c'est encore assez long!

Mme Percy avait changé brusquement d'attitude. Elle se tenait, à présent, le corps en avant, une main posée sur la table à ouvrage, regardant fixement Percy, qui fuyait ce regard.

— René, dit-elle, songez à ce que vous dites. Notre mariage, à nous, est vieux de six ans.

— Qui parle de nous? répliqua-t-il, en secouant de nouveau les épaules.

— Oh! fit-elle, avec une douceur exquise, ce n'était qu'une plaisanterie un peu...

— Risquée. Achevez donc!

— Ce n'est pas tout à fait ce que je voulais dire. Pourtant, quand on est comme nous au nombre des gens qui se croient liés pour la vie...

— Il n'y a plus de lien pour la vie! s'écria-t-il avec impatience. Envisageons la réalité, je vous prie. C'est la réalité que vous devez vous mettre dans la tête, ma chère. Oh! je sais bien que cette tête-là est charmante, mais opiniâtre. Soyez bien sûre, ma pauvre Marie, que les restaurateurs du divorce, dans un pays d'aussi peu de retenue que le nôtre, obtiendront les effets qu'ils cherchaient. On le voit déjà par les nouvelles qui se répandent. Si je vous nommais toutes les femmes connues qui seront en instance demain pour obtenir leur délivrance...

— Bon! dit Jacques, en as-tu pris le catalogue?...

— Une liste d'honneur! murmura Marie en se levant.

Mais Jacques Hervé à l'instant se mordit les lèvres. Le nom de Mme de Lartic figurerait sur ce catalogue. Pendant quelques secondes, il trembla. N'avait-il pas étourdiment fourni à Percy l'occasion d'ajouter le plus cruel argument à sa démonstration sanglante. René fit de nouveau siffler sa canne.

— Je vais satisfaire ta curiosité, dit-il. D'abord les femmes, comme je l'ai promis. Les hommes, après. Les aspirantes à l'état libre, puis les aspirants. Au premier rang, la belle Mme Delorris. Son mari avait encore de l'air quand elle l'a épousé. Ce n'était qu'une façade. Il est devenu d'une vieillesse insupportable. Elle entend laisser à d'autres l'embarras de le soigner.

— Voilà, dit Mme Percy, un premier exemple abominable.

— Premier drame, fit Jacques. Seulement l'héroïne n'est pas sympathique, le public pourrait n'être pas content. Choisis mieux.

— Ensuite la marquise de Prigeac; fausse marquise, je le veux bien. C'est Prigeac qu'il faut blâmer d'avoir pris trop de savonnette à vilain. Il paraît qu'il a mérité d'autres reproches. Une révélation, mes amis! On parle de mauvais traitements. Il est vrai que la dame n'est pas, elle-même, blanche comme neige. Aussi la séparation ne lui avait jamais paru si sûre. Peut-être n'aurait-elle obtenu qu'une maigre pension. Le divorce emporte la liquidation de la communauté et la restitution de la dot. Notre prétendue marquise sera récompensée de sa patience.

— Oui, fit Jacques Hervé; mais la nôtre est moins heureuse. J'avoue, quant à moi, ne point me sentir entraîné de cœur vers cette personne positive. N'as-tu pas à nous offrir, toujours sur le catalogue,

quelque autre article plus flatteur ?... une femme, par exemple, qui serait sans calcul et sans reproche ?

— Une chrétienne, dit Marie en se levant tout à coup.

— Nous y voici, répondit Percy. Les chrétiennes ! Eh oui ! c'est le nombre ; mais il ne faut souvent que l'appât d'une bonne aubaine, la perspective de quelque gros pillage pour corrompre la meilleure armée. On vient d'introduire la tentation dans toutes les consciences. Et vous verrez s'enhardir les scrupuleuses mêmes, et les timides. Ce n'est plus Nancré, ce n'est plus moi qui parle, c'est le grand Marbois. Il fallait l'entendre dire ce matin : Les ennemis de Dieu savent bien ce qu'ils font. Ils lui préparent des déserteurs. Eh ! vraiment Dieu est loin au-dessus de nous, bien loin, et sa loi n'est pas commode. Nos passions logent au dedans de nous, nos désirs y font rage, nos fantaisies y bourdonnent et la liberté est ouverte...

Mme Percy s'approchait lentement de son mari ; elle posa sa main sur celle de René :

— J'y songe, dit-elle, M. Marbois, qui est l'un de vos plus chers amis, est marié. S'apprête-t-il aussi au divorce ?

— Parbleu ! riposta Percy, je n'en sais rien, ma chère, je ne confesse pas les gens ; mais je l'imagine. Marbois a une femme qui n'a peut-être que trop de qualités et qui l'excède. Il aime l'existence indépendante, et il doit se trouver dans le même état d'esprit que tout le monde. Aucun homme à cette heure ne peut savoir ce qu'il pensera et ce qu'il fera demain.

La main de la jeune femme demeura sur celle de Percy. De son autre main, furtivement, elle froissait l'étoffe de sa robe.

— Je veux bien croire, dit-elle, que vous rendez fidèlement les sentiments de vos amis. C'est le cœur et la conscience des hommes, cela, et point de tous les hommes. Mais les femmes, René? Allez ! je vous mets au défi de m'en nommer une qui soit de mes amies, de mes pareilles à moi, et qui puisse oublier à ce point ce qu'elle doit à elle-même, ce qu'elle doit à ceux qui l'ont mise au monde, fussent-ils morts ? Je ne parle même pas de ce qu'elle doit à Dieu... Je vous en prie, ne me regardez pas de cet air de pitié. Oh ! oui, je vous mets au défi.

Jacques Hervé était debout à son tour, il suivait la lueur de méchante colère qui brillait dans les yeux de René. « Elle prend cela pour de la pitié ! » pensait-il.

Rien ne pouvait plus empêcher Percy d'employer l'arme cruelle qui allait lui assurer la victoire dans le débat qu'il avait élevé. Il serra la main de sa femme :

— Ma pauvre enfant, lui dit-il d'une voix qui tremblait, malgré tout, un peu, la réponse m'est trop aisée, mais elle va vous déchirer

le cœur... Votre sœur, Mme de Lartic est des postulantes d'aujourd'hui et sera des divorcées de demain.

Marie ne dit pas un mot. Elle recula, se couvrant le visage de ses deux mains, et tout à coup chancela. Les deux hommes accoururent ensemble à son aide :

— Elle se trouve mal, dit Percy. Il faut appeler.

— Il me semble que ta petite revanche a déjà eu assez d'un témoin, répondit Jacques brusquement. René, tu as, pour tout de bon, un misérable cœur.

— Bah ! fit Percy, tu as compris toi-même que ce n'était qu'un jeu.

— C'était aussi le fond de tes mauvaises pensées. Elle l'a deviné, elle. Et cette équipée de sa sœur, annoncée sans ménagement, ce scandale que tu lui jettes au visage...

— Trouves-tu que j'aie poussé les choses trop loin?... Alors, va-t'en ; je suffirai bien à l'assister peut-être.

— Et tu veux être libre de lui demander pardon. Voilà qui est mieux, enfin ! Adieu.

Il sortit. Percy soutenait sa femme. Il fut obligé de mettre un genou sur le tapis, l'entoura de ses bras, et la tête de l'évanouie roula sur son épaule.

— Marie, revenez à vous, lui disait-il. Vous êtes folle de vous désespérer pour les sottises d'une autre. La conduite de votre sœur ne rejaillira point sur vous.

Alors il sentit un souffle à son oreille, Marie se ranimait :

— Vous ne comprenez donc pas que vous m'aviez brisée? murmurait-elle. Et puis cette terrible nouvelle est venue, j'ai cru mourir... Oh ! vous voudriez réparer à présent le mal que vous m'avez fait !... Laissez-moi, René... je vous en prie, ne m'embrassez pas !... Il y a des choses qui ne se rachètent point... Tenez ! après ce que vous m'avez dit, je ne sais plus que croire... Il me semble que nous ne sommes plus mariés.

Et se dégageant, elle se leva, marcha, tout en chancelant encore, jusqu'à la cheminée et sonna.

— Que faites-vous? demanda Percy.

— Je veux demander la voiture. Avez-vous pensé que je laisserais se consommer, *là-bas*, cette chose abominable ? Il faut que je voie Marthe ou son mari.

VI

LES ENFANTS

Le logis des Lartic était situé dans la rue de Madame; ils étaient moins riches que les Percy; l'ancien capitaine d'artillerie n'avait reçu que peu de bien de son père, tandis que le patrimoine ébréché, mais considérable, du terrible oisif de la rue Pigalle s'était refait par l'héritage d'un vieux parent. Les deux millions de Marthe Brunel étaient tout l'avoir de ce ménage en déroute. Le lot était encore magnifique; mais M. et Mme Lartic avaient eu deux enfants.

C'était surtout à ces pauvres petits êtres, victimes de la bataille conjugale, que Mme Percy songeait, en parcourant la longue distance qui séparait les deux demeures. Ces courses sans fin à travers Paris donnaient la sensation de son immensité, protectrice du mal, refuge des libertés suspectes; ombre prodigieuse qui couvre tout, océan où viennent se noyer crimes et hontes, fautes et misères; — et sans cesse une houle humaine y monte, y gronde, comme les flots de la mer véritable. Marthe, à cette heure, avait quitté sa maison. Où était-elle? N'importe. Il y avait maintenant un espace ouvert entre elle et les siens; l'abîme parisien était creusé entre la mère et ces innocents formés d'elle. Voilà ce que Marie Percy ne pouvait comprendre dans sa sœur, puisqu'elle ne l'aurait compris en aucune autre femme au monde. Il n'est pourtant pas vrai que les ressentiments, la haine, l'impatience d'être libre, l'ennui causé par les liens qui enchaînent, — il n'est pas vrai que tout cela puisse être plus fort que l'amour maternel. Il n'est pas vrai que l'on puisse quitter ses enfants! Ce sacrifice abominable ne peut être conseillé que par la violence d'une folie passagère, et les regrets restent et les remords viennent, et les entrailles crient. On les redemande, on veut revoir la chair de sa chair, les morceaux vivants de son cœur.

« C'est par là que Marthe sera reprise, se disait Mme Percy en descendant de voiture; et c'est par là que, d'abord, elle sera punie. »

Une dernière espérance la berçait encore : René n'était peut-être pas bien informé de la réalité des choses. Marthe avait bien pu signifier à son mari sa volonté de se délivrer, puisque c'était le mot, puisqu'une loi, désormais, lui en donnait le moyen; mais elle n'avait pas fui, misérablement fui ce toit qui couvrait les petits; la mère n'avait pas déserté!

La maison s'élevait sur le côté gauche de la rue, les fenêtres de l'autre façade s'ouvraient sur le jardin du Luxembourg; en pénétrant sous la porte cochère, on voyait au bout de l'allée voûtée se balancer les grands feuillages. Marie alors eut un souvenir cruel:

c'était Marthe qui, naguère, avait choisi ce quartier paisible et tout rempli de fraîcheur et d'ombre. Marthe disait à son mari : « C'est le lieu que doivent habiter des gens heureux et libres ! » Par ce grand mot de liberté, si complaisant quand on veut le plier à la justification de ses mauvais désirs, elle n'entendait, en ce temps-là, que la sécurité matérielle dans les aises de la vie, l'indépendance qui naît de la fortune. Percy, dans son parfait dédain pour tout ce qui n'était pas le « vrai Paris », cherchait à détourner sa belle-sœur de ce goût romanesque pour « les solitudes ».

— Votre rue de Madame, disait-il, c'est bon pour les gens de la vieille roche.

Et Marthe répondait en riant :

— Nous en sommes !

Marie s'adressa en tremblant au concierge :

— Mme de Lartic est-elle chez elle ?

Une circonstance favorable lui avait donné le courage de poser la question dans ces termes, en apparences si simples : le concierge était nouveau dans la maison, il ne la connaissait pas.

— Mme de Lartic n'est plus ici, répondit-il.

— Voulez-vous dire qu'elle est absente?

L'homme eut ce méchant sourire du populaire de Paris, qui jouit des scandales bourgeois : la revanche de l'envieux contre le riche.

— Absente? répliqua-t-il. Oh! oui, pour longtemps ! Dans l'appartement, il y a du monde.

— M. de Lartic sans doute? Je monterai.

Il la suivit des yeux; tandis qu'elle se dirigeait vers l'escalier, il se disait : Elle va voir le mari. Il paraît qu'elle n'est point de la bande des *petites dames*.

Le peuple parisien, toujours gouailleur, avait déjà nommé celles qui étaient en devoir de s'affranchir : « Les petites dames » ; plus tard, il devait appeler celles qui renoueraient d'autres chaînes légères : « Les demi-mariées. »

Mme Percy franchit très vite les premiers degrés de l'escalier, car elle se sentait sous le regard de cet homme. Arrivée au premier étage, habité par Lartic, avant de poser sa main sur le timbre, elle s'arrêta, manquant de force et d'haleine. Quelles consolations allait-elle donner là? Quelles misères allait-elle entendre?

Un petit remords lui pointait au cœur. Elle n'avait pas assez vu Marthe depuis quelque temps. Peut-être l'aurait-elle défendue d'elle-même. Bien que la cadette, par la fermeté des sentiments et la droiture de la raison, n'était-elle pas la véritable aînée? Les vieux parents le disaient, ces pauvres Brunel ! Marthe le confessait quelquefois.

Et puis c'était le moment de la sincérité intérieure. Si Mme Percy recherchait sous les replis de sa conscience le véritable motif qui l'avait éloignée de la rue de Madame, elle y trouvait comme un mauvais levain d'égoïsme; cette maison lui était devenue presque odieuse, non pas surtout parce qu'elle s'emplissait de querelles, mais à cause d'une autre amertume qu'elle y rencontrait. Ce que la désunion de M. et de Mme Lartic lui faisait voir ressemblait trop à ce qu'elle souffrait et à ce qu'elle craignait de deviner chez elle.

Lartic était toujours l'homme d'autrefois, il n'avait pas changé, et c'était précisément le reproche que lui faisait Marthe. Elle se plaignait de la monotonie de cette bonté robuste; il avait des douceurs de géant qui la mettaient hors d'elle. Il n'avait point su contenir cette vie ardente, et diriger cette mobilité infatigable. Auprès de lui, Marthe, aigrie et dissipée, ne trouvait que l'ennui.

C'était lui qui aimait, c'était le mari; ailleurs, c'était l'épouse. Marthe et Percy semblaient avoir le même esprit sans retenue et le même cœur sans attaches; modèles tous les deux de cette brillante sécheresse parisienne qui ne s'attendrit qu'envers ce qui l'amuse.

Peut-être ici y avait-il pourtant une nuance entre le sort de M. de Lartic et celui de Marie Percy. Lartic ennuyait sa femme. Ah! cela, c'était net et avoué! c'était le fond de ce cruel déchirement que des débats de toute sorte avaient élargi et changé en une plaie vive. Marie savait bien que son lot, à elle, n'était pas tout à fait aussi amer ni aussi humiliant que celui de son beau-frère. Il n'eût pas été vraiment juste de dire qu'elle ennuyait René; seulement elle ne l'amusait pas. Et, si le crime de Lartic était impardonnable aux yeux de Marthe, le sien ne méritait pas à ceux de Percy beaucoup plus d'indulgence.

Pourtant, René lui revenait quelquefois; et, ce jour-là même, après la scène de la matinée, elle aurait pu s'oublier dans un de ces retours subits qui n'avaient que trop de charme pour elle; mais n'avait-elle pas une autre œuvre à accomplir? Il fallait aussi qu'elle revînt, la fugitive de ce logis! Mme Percy sonna.

Le cabinet de travail de l'ancien officier donnait sur le jardin public; Louis de Lartic était assis au bord du balcon. Son fils, grimpé sur ses genoux, s'amusait à rouler entre ses petits doigts les ondes de la fameuse barbe d'or, et Lartic demeurait insensible à ces atteintes enfantines. La fillette, qui avait deux ans à peine, était assise, tenant une poupée, entre les jambes de son père, et il ne la voyait point. Marie, qui avait empêché qu'on ne l'annonçât, s'avança derrière son fauteuil et lui toucha l'épaule; mais déjà le garçonnet, qui l'avait reconnue, se jetait au cou de « la petite tante ».

— Vous lui rendez ce baiser avec trop de tendresse, dit Lartic à la visiteuse. Vous voudriez payer la dette de la mère !

— J'ai appris que Marthe était en voyage, répondit Mme Percy, en remettant l'enfant à terre, tandis que d'un signe elle recommandait la prudence à celui qu'elle venait assister. Louiset, va-t'en et emmène avec toi ta petite sœur Marthon. J'ai à causer avec votre père.

Les enfants obéirent. M. de Lartic vint prendre les deux mains de sa belle-sœur, et les serrant dans ses larges mains :

— En voyage ! dit-il. Le voyage au pays de la honte !

— Je n'ai pas été avertie à temps et je l'ai trop négligée, répondit Mme Percy ; j'aurais pu la retenir.

— On ne retient point celles que leurs enfants n'enchaînent pas.

— Oui, répéta Marie, les enfants. Eh bien ! c'est à eux que je la ramènerai.

— La ramener ! s'écria-t-il. Faites cela. Vous m'aurez rendu le plus heureux des hommes. Alors j'aurai donc à mon tour la joie de la chasser ! Mais à quoi le retour leur servirait-il, aux petits ? La ramener, ah ! c'est cela qui est trop tard ! Vous ne savez rien. Votre mari ne vous aura sans doute appris que sa fuite. Vous êtes une honnête femme, vous ! Il vous respecte, il n'aura pas osé tout vous dire.

Marie eut un sourire déchirant :

— Écoutez, dit-elle, ne mêlons pas René à ce débat. Vous m'obligeriez à vous rappeler qu'il ne respecte rien...

— Vous ne savez pas que cette fuite a un visage ! continua Lartic, qui ne l'avait pas entendue. Vous ne savez pas que ce divorce a un corps ! Cette abominable désertion de deux berceaux a un nom. Il est vrai que celui-là n'aura bientôt plus ni corps, ni nom, ni visage ! Vous devinez bien que je vais le tuer.

— Qui tuerez-vous ? dit Marie. Cet homme ? Puisque, si je vous comprends bien, le choix de notre pauvre Marthe pour un nouveau mariage est fait...

— Vous comprenez fort bien. Chose arrêtée, affaire conclue. Car c'est une affaire... Oh ! bien, je la dérangerai.

— De quel droit ? Je ne suis qu'une femme bien mal instruite de vos codes, à vous autres hommes. Mais il me semble que si ce droit vous venait des lois anciennes, la nouvelle loi vous le retire. Aux yeux des hommes, Marthe sera unie demain aussi légitimement à cet homme, que, hier, elle l'était à vous...

— Eh ! je la briserai la nouvelle loi. Que m'importe ? Regardez-moi bien. Est-ce que j'ai l'air d'un compagnon qui souffre l'outrage ?

— Oui, dit-elle, vous avez la force du bras et la force du cœur. Il ne faut vous servir que de la seconde.

— J'ai été soldat, je m'en souviens. Ceux qui gouvernent à présent mon pays se font un jeu d'y jeter ces déchirements et ces opprobres. Le jeu frappe les autres, moi je me contiens et je me tais. Il m'atteint, je reprends mon épée. Tant pis pour l'adversaire qu'elles m'ont donné, leurs nouvelles lois! Il payera.

— Croyez-moi, reprit la jeune femme, ne raisonnez pas en soldat. Il me semble encore que ces lois ont beau être mauvaises, ce n'en sont pas moins des lois; ceux qui les ont faites doivent avoir le moyen de les faire prévaloir...

— Il faudrait donc prendre mon parti de ce que je peux empêcher, s'écria Lartic, et raisonner en philosophe?

— Non, dit-elle, en chrétien. D'où tirez-vous votre droit, votre vrai droit, celui que les hommes ne peuvent effacer? Ils sont maîtres de le violer. Dieu qui vous l'a donné vous le garde. Devant lui, votre femme, quoi qu'elle fasse, sera toujours votre femme. Si elle a mérité d'être punie par son manque de foi envers vous, c'est lui qui punira. Ce n'est pas en son nom apparemment que vous vous ferez justice vous-même, et que vous tuerez un homme!

— C'est vrai, fit Lartic en la regardant; vous êtes pieuse, vous. Elle ne l'était plus.

— Ne pensez donc pas à prendre une vengeance qui vous amènerait à une action mal justifiée...

— Allons! dit-il, ce n'est plus la philosophie que vous me prêchez à présent, c'est la résignation. Mais encore une fois regardez-moi donc! Que dirait-on de ce grand Lartic, s'il se prêtait à ces douceurs? Je ne suis pas taillé pour elles. J'ai en face de moi un misérable qui a aidé à me faire une injure mortelle, et je sais pourquoi il me l'a faite. N'imaginez point que la malheureuse soit aimée! On l'a tentée, enveloppée. Oubliez-vous qu'elle a deux millions? Je vous dis que c'est une affaire! Je défendrai le droit des enfants. Votre sœur ne peut disposer actuellement que d'un quart de son bien; cet homme aura la jouissance de ce qu'il ne pourra employer à son profit, mais ce quart lui appartiendra. C'est un manieur d'argent... La cupidité de ces compagnons-là va partout se mêler à ces trahisons de femmes. Elles en seront plus basses et plus laides. Je vous dis qu'il faut un exemple, et que c'est moi qui le donnerai... Il payera la honte que je vais avoir au front! Il payera la plaie que je porterai au cœur! Il payera le malheur des enfants! Il payera! Il payera!...

— Louis, répondit-elle, rappelez-les vos enfants; ce que je ne peux vous persuader, leurs caresses vous le conseilleront peut-être. Vous leur restez. Si vous cherchez querelle à cet homme, si vous le provoquez, si vous le tuez, qui vous dit que ce n'est point vous qui

payerez ? Si l'on vous prend votre liberté, que ferai-je moi, toute seule, pour défendre ces chers petits? Pour vous les garder, plutôt... car leur mère ne doit point les avoir!

Lartic tressaillit, le géant se pencha vers elle.

— Vous feriez cela? murmura-t-il. Vous m'aideriez à les lui disputer? C'est votre sœur.

— C'est ma sœur. Qu'importe! Elle s'égare. Eux, il faut les mener dans le droit chemin. Je vous dis à mon tour : Louis, regardez-moi. Je suis sincère, et je suis forte, allez! Eh bien je prends charge d'âmes.

— Oui, dit-il, je crois que personne ne vous connaît bien.

— Si, fit-elle tristement, quelqu'un me connaît... et celui dont je veux parler me craint plutôt qu'il ne m'aime... C'est une chose plaisante qu'une petite personne comme moi paraisse à craindre!... Mais laissons là mes peines. Il n'y a plus que les vôtres. Louis, vos enfants seront les miens...

— Un rêve! s'écria-t-il. Les lois qui la rendent libre lui donnent le droit d'élever sa fille. Elle me la prendra.

— Oh! fit Marie, je ne le crois pas. A vous, elle l'essayerait peut-être. A moi, elle n'osera.

— Soit! dit Lartic. C'est une bataille.

— La bataille sainte! reprit-elle. — Et ses beaux yeux bleus étaient tout remplis de larmes et de flammes.

— Mais votre mari peut la trouver dangereuse pour votre repos, qui est une partie du sien. Il vous refusera son assentiment peut-être.

Mme Percy réfléchit un moment :

— René? dit-elle enfin... Eh bien! lui non plus, il n'oserait!

Paul Perret.

La suite prochainement.

L'EXPÉDITION SUÉDOISE

DU PROFESSEUR NORDENSKJÖLD

DÉCOUVERTE D'UN PASSAGE AU NORD-EST DANS LA MER GLACIALE DE SIBÉRIE

Un grand événement scientifique et maritime vient de s'accomplir et excite justement l'admiration reconnaissante de tous ceux qui s'intéressent aux luttes de la civilisation et aux progrès de l'humanité. L'homme qui a fait cette découverte, qui, le premier, vient de trouver une nouvelle route commerciale entre l'Europe et l'Amérique, à travers la mer glaciale de Sibérie, n'est pas encore revenu de son glorieux voyage. Il navigue, à l'heure où nous sommes, pour regagner le petit port de Suède d'où il est parti il y a vingt mois et où l'attend un accueil triomphal. Mais, dès aujourd'hui, le résultat de sa mémorable entreprise émeut le monde, les détails en sont connus par des lettres parties du Japon, et avant même de voir apparaître le petit navire qui porte le professeur Nordenskjöld, on peut raconter toutes les péripéties attachantes d'une exploration qui comptera parmi les plus fameuses de l'histoire et qui assure à son courageux et habile organisateur un renom impérissable.

I

Les tentatives faites dans le but de découvrir un passage au nord-ouest ont précédé les explorations au nord-est. Les navigateurs normands qui s'étaient dirigés vers l'Amérique, ne dépassèrent pas la mer Blanche. Une des premières expéditions au nord-est fut celle de sir Hugh Willoughby, en 1533 ; elle fut équipée par

Édouard VI, roi d'Angleterre, d'après les conseils de Sébastien Cabot. Willoughby découvrit la Nouvelle-Zemble, mais fut contraint de quitter ces côtes inconnues, sans pouvoir y toucher. Un des navires de l'expédition, commandé par Richard Chancelor, après s'être plus avancé au nord, se trouva ensuite jeté dans la mer Blanche; il pénétra, sans s'en douter, dans les bouches de la Dwina, à l'endroit où s'élève aujourd'hui Arkhangel. Le tzar, Ivan IV, comprenant l'intérêt commercial du nord de la Russie, ouvrit des négociations avec l'Angleterre, pour fonder des établissements dans la mer Blanche, sous le nom de « Compagnie Moscovite ». En 1556, Stéphen Burow atteignait l'île de Waigatz, et vit les côtes de la Nouvelle-Zemble; ensuite il établit des relations avec les Samoyèdes. Ivan IV, voulant étendre son empire jusqu'aux glaces polaires, fit plusieurs tentatives pour connaître l'immensité de son domaine.

D'un autre côté, les Hollandais, affranchis de la domination espagnole, cherchèrent à étendre leur commerce vers le nord. En 1594, voulant triompher des difficultés que leur suggérait la Compagnie Moscovite, ils armèrent une escadre, commandée par Cornelis Corneliszoon, ayant pour capitaine de pavillon William Barentz. Chacun, de son côté, fit d'assez belles découvertes. Barentz arriva sur la côte de la Nouvelle-Zemble, doubla le cap Nassau et releva les côtes qu'il avait vues le premier. Cette tentative parut assez heureuse, pour décider les états généraux à en armer une seconde, en 1595. Comme on croyait arriver en Chine par la mer du Nord, on équipa sept navires; Barentz prit le commandement de l'escadre, mais la saison ayant été mal choisie, elle n'eut aucun résultat. Barentz repartit encore en 1595, secondé par les marchands d'Amsterdam. Il remonta directement au nord; il découvrit les côtes du Spitzberg, et contourna l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zemble; l'escadre hiverna à l'île Waigatz. Barentz périt dans l'hivernage. Les reliques du grand découvreur ont été trouvées, en 1877, par M. Gardiner, un yachtman anglais, qui fit une campagne de chasse sur les côtes de la Nouvelle-Zemble.

Toutes les expéditions avaient échoué sur les côtes de la Nouvelle-Zemble, considérée comme la limite occidentale des mers arctiques de l'Asie. La Russie ne négligeait pas cependant l'occasion d'accroître son domaine glacé. En 1648, une expédition parvint chez les Tchouktches, et trouva des eaux libres de glaces; leur territoire fut annexé à l'empire du Tzar. Avant de mourir, Pierre le Grand donne les ordres nécessaires à l'organisation d'une expédition placée sous le commandement de Behring, Danois au service de la Russie, et du russe Tchirikof (1728). Behring contourna la péninsule orientale et s'avança, par le détroit qui porte son nom, jusqu'au 67°18′ de

latitude. Il fit une seconde expédition en 1741, et prolongea ses reconnaissances sur la côte d'Asie, où il fut arrêté par les glaces, près du pays des Tchouktches. En 1735, Mouravief et Pavlov inaugurèrent la compagne du côté ouest, mais sans succès. Malouiguine et Skouratof pénétrèrent, l'année suivante, dans la mer de Kara, et relevèrent le golfe de l'Obi; plus tard, en 1738, Malouiguine remonta en barque jusqu'à Tobolsk. Une expédition partit la même année de Yakoutsk, déboucha dans l'océan Glacial par les bouches de la Léna. Elle était commandée par Proutchitchef, ayant sous ses ordres le pilote Tchéliouskine. Celui-ci contourna, l'année suivante, la péninsule Taïmour, et doubla le cap le plus avancé de l'ancien continent, le cap Tchéliouskine. Les deux officiers russes, Wranghel et Anjou, explorèrent, de 1820 à 1824, les terres septentrionales de la Sibérie, à l'est de la Léna. Pendant trois ans, Wranghel essaya d'atteindre, avec des traîneaux, la terre qui, aujourd'hui, porte son nom; mais il trouva toujours la mer libre; circonstance qui, plus tard, déterminait le projet de Gustave Lambert, pour atteindre le pôle. Les ressources de pêche et les produits minéraux du bassin du Yenisseï éveillèrent l'attention du commerce: un riche négociant russe, M. Sidorof, fit plusieurs tentatives infructueuses. En 1869, Carlsen navigua tout le long du littoral de la mer de Kara, et atteignit l'île Blanche. Palliser suivit à peu près ses traces; Johannesen franchit le détroit de Saint-Matthieu et doubla l'extrémité nord de la Nouvelle-Zemble; en 1874, le capitaine anglais Wiggins atteignit l'embouchure de la Piäsina.

L'Océan, qui borde la côte septentrionale de l'Asie, depuis l'embouchure du Yenisseï jusqu'à Tchaun-bay, n'avait été jusqu'ici sillonné que par des embarcations plus fluviales que maritimes. Les ressources de la navigation à vapeur n'avaient pas encore été mises à contribution. Depuis dix ans les expéditions arctiques s'étaient multipliées. La mer de Kara avait été sillonnée par de nombreux explorateurs, parmi lesquels était le professeur Nordenskjöld. Savant distingué, marin habitué aux mers glaciales, il avait accompli deux expéditions au Spitzberg, en 1858 et 1861, sous la direction de M. Torell. En 1864, il reçut le commandement d'une expédition nouvelle, dont le but principal était l'étude des sciences naturelles dans les régions polaires. En 1868, il organisa un autre voyage à bord de la *Sofia;* il atteignit sur la côte du Groënland au 81° 42′ de latitude et revint, après avoir été abordé par un glaçon, qui faillit couler son navire.

Nous le retrouvons en 1872, équipant une nouvelle expédition avec le *Polhem*, accompagné de deux autres navires pour le ravitailler; cette fois il voulait atteindre le pôle. Mais l'année ne fut pas favorable; l'hiver prématuré emprisonna les navires dans les glaces de

Mossel-bay. Toutefois, si la campagne fut manquée, le hardi voyageur rapporta de riches documents scientifiques.

Le problème d'atteindre le pôle lui paraissant de plus en plus insoluble, il se rejeta sur celui de contourner la Sibérie. Favorisé par un protecteur éclairé, M. Dickson, il put armer le *Prœven*, à bord duquel il fit sa sixième campagne arctique. Parti de Tromsoë en juin 1875, il s'engagea dans le détroit de Yougor et pénétra dans la mer de Kara. Dès qu'il eut atteint la presqu'île Samoyède, il remonta au nord, où il trouva la mer libre, circonstance due à l'affluence des eaux tièdes de l'Obi et du Yenisseï. Il accomplit, sans difficultés réelles, son voyage à l'embouchure de ce dernier fleuve. Pendant que le navire était reconduit en Norwège par M. Kjellmann, le professeur Nordenskjöld remontait en barque le Yenisseï et revenait par terre à son point de départ par la Sibérie et la Russie d'Europe. Il rentrait avec la conviction d'avoir frayé une route commerciale entre l'Europe et les grands fleuves de l'Asie septentrionale.

L'année suivante, il refit le même voyage à bord de l'*Eymer*. Profitant de l'observation qu'il avait faite l'année précédente, concernant l'opportunité de bien choisir la saison de l'expédition, il partit dans les derniers jours de juillet 1876; le 16 août, il était à l'embouchure du Yenisseï, y restait quinze jours; et le 16 septembre, il était de retour en Norwège. La rapidité avec laquelle ce dernier voyage s'était accompli, fournissait une preuve que la voie était désormais ouverte vers la côte de Sibérie.

Deux navires de commerce, frétés, par des négociants sibériens, arrivèrent sans difficultés à l'embouchure du Yenisseï ; mais l'époque de retour ayant été mal combinée, l'un fut pris dans les glaces, et l'autre eut son équipage décimé par les maladies. L'année suivante (1877), deux autres navires suivirent la même route et opérèrent un heureux retour, après avoir avantageusement accompli leur mission commerciale.

Le succès de ces explorations, organisées sous la direction de l'éminent professeur Nordenskjöld, fait le plus grand honneur à la Suède. Elles ont servi d'école à plus de trente naturalistes; elles ont enrichi les musées, elles ont fourni des renseignements précieux à la météorologie, à l'hydrographie, aux sciences naturelles. De si heureux résultats étaient un encouragement à de plus grandes entreprises. L'illustre navigateur qui les avait obtenus, n'a pas hésité à poursuivre son œuvre jusqu'au bout.

II

En 1878, le professeur Nordenskjöld adressa au gouvernement suédois un plan de l'expédition qu'il projetait pour contourner la côte de Sibérie, depuis l'embouchure du Yenisseï jusqu'au détroit de Behring. Il avait acquis, dans ses voyages précédents, la conviction que les glaces n'empêcheraient pas un bateau à vapeur de pénétrer dans l'océan Glacial. Dans son rapport, il faisait surtout valoir l'importance du choix de la saison pour franchir certains passages; car tous ne sont pas exempts de glaces à la même époque. Atteindre l'embouchure du Yenisseï était relativement facile, puisque deux fois il avait accompli ce voyage. Mais, disait-il, « nous manquons encore de toute observation directe sur l'hydrographie des parages depuis ce point jusqu'au cap Tchéliouskine; ils n'ont jamais été parcourus par de véritables navires... Je considère toutefois que, dès le mois de septembre, et peut-être déjà dans la dernière partie d'août, on peut s'attendre à trouver (près des bouches de la Léna) une mer libre, ou tout au moins un large chenal, ouvert le long de la côte par des masses considérables d'eau fortement échauffées pendant le mois d'août, apportées sur ce point par ces fleuves, descendant des steppes de la haute Asie. »

Si des circonstances, ordinairement favorables, se présentaient, l'expédition avait de nombreuses chances pour parvenir au détroit de Behring. Cette navigation des côtes de Sibérie n'offrait pas seulement un pur intérêt scientifique, et la simple satisfaction d'avoir franchi un point réputé inaccessible, elle fournirait la preuve de la possibilité d'une communication maritime, d'un côté, entre les ports septentrionaux de l'Europe et l'Obi-Yenisseï, et de l'autre, entre le Pacifique et la Léna. Si on échouait dans l'accomplissement intégral du programme, tout ne serait pas manqué pour cela; « chaque kilomètre, parcouru au delà de l'embouchure du Yenisseï, sera un nouveau pas fait vers la connaissance plus parfaite de notre globe; but qui, tôt ou tard, doit être atteint au prix de sacrifices plus ou moins considérables, et vers lequel toute nation civilisée doit tenir à honneur de marcher. »

Telles étaient les considérations qui justifiaient l'organisation d'une expédition appuyée de toutes les ressources scientifiques et nautiques de notre époque. Elles étaient suffisantes pour obtenir crédit auprès du gouvernement suédois, qui fit une partie des frais; M. Dickson, armateur à Gothembourg, et un riche négociant de Irkoutsk, M. Sibiriakof, y contribuèrent aussi. Le roi de Suède fournit quatre mille couronnes sur sa cassette particulière. On acheta, à

Brême, le vapeur *Véga* de 500 tonneaux, pourvu d'une machine, système Woolf, de soixante chevaux. Il fut approvisionné pour deux ans et équipé en prévision d'un hivernage. Le personnel était ainsi composé : le professeur Nordenskjöld, chef d'expédition; commandant, L. Palander; second E.-C. Brucewitz; botaniste, le docteur Kjellmann; zoologue, le docteur A. Stuxberg; médecin, le docteur E. Almquist; le lieutenant de la marine italienne, Giacomo Bove; le lieutenant de la marine danoise, A. Hofgaard; dix-sept marins volontaires de la marine suédoise; un matelot de Gothland; trois pêcheurs de Tromsoë.

Le *Véga* avait été construit, pour la pêche à la baleine, par une compagnie qui n'obtint pas de succès financiers. Il était sans emploi dans le port de Gothembourg depuis déjà quelque temps. On l'envoya à l'arsenal de Carlscrona, où il reçut toutes les installations que pouvait suggérer la pratique des expéditions précédentes.

La membrure fut renforcée; les bordages doublés; l'avant blindé contre le choc des glaces; l'intérieur fut aménagé entièrement à neuf. Le poste de l'équipage fut porté à 7 mètres de long sur 8 de large. A l'arrière, on pratiqua le logement des officiers, des mécaniciens et du personnel scientifique de l'expédition. Il fallait principalement prendre des dispositions spéciales pour le chauffage et la ventilation pendant l'hivernage. Les carrés de l'équipage et des matelots étaient seulement accessibles par un petit antichambre, formant un sas à air, destiné à isoler l'intérieur du froid extérieur. C'est dans cet endroit qu'on déposait les vêtements humides. A l'intérieur, toute pièce métallique apparente était rigoureusement proscrite, car les métaux sont condensateurs de l'humidité. Toute surface métallique était revêtue de feutre goudronné ; les cloisons et tout bois qui touchait au vaigrage ou au pont, en était pareillement recouvert. L'isolement de l'air extérieur était ainsi bien plus complet, et l'humidité des logements, réduite ainsi par les obstacles apportés à la condensation. La cale contenait une provision de charbon, pour plus de 1100 kilomètres et le chauffage de l'hiver; l'approvisionnement des vivres et rechanges était fait pour deux ans.

Ainsi armé pour sa croisière dans l'océan Glacial, ce petit navire ne partait pas avec des ressources opulentes, comme l'expédition anglaise qui l'avait précédée dans la direction opposée. Mais l'armement judicieusement combiné et toutes les précautions recommandées par l'expérience du savant organisateur étaient suffisants. Le *Véga* partit de Tromsoë, le 9 juillet 1878. En même temps, trois autres bâtiments appareillaient pour les eaux de la Sibérie ; ils naviguaient sous pavillon suédois, mais faisaient leur voyage pour le compte de M. Sibiriakof. C'étaient : la *Léna*, vapeur en acier de 100 ton-

neaux, approvisionné pour seize mois; l'*Express*, de Londres, voilier de 500 tonneaux, assisté par le *Fraser*, petit vapeur, qui devait lui donner la remorque en cas de besoin. La *Léna* devait suivre le professeur Nordenskjöld, à travers la mer de Kara, en doublant le cap Tchéliouskine, jusqu'à l'embouchure du fleuve dont il portait le nom. La question commerciale n'était donc pas oubliée à côté de l'entreprise scientifique.

Le *Véga* se dirigea de suite sur le détroit de Yougor; l'état-major scientifique recueillit quelques renseignements ethnographiques sur les Samoyèdes de l'île Waigatz, où ils découvrirent ces curieuses idoles que les voyageurs précédents avaient mentionnées. La flottille s'engagea ensuite dans la mer de Kara et arriva à l'embouchure du Yenisseï, et, malgré les brumes persistantes de la mer Glaciale, reconnut Port-Dickson, petit havre ainsi dénommé par M. Nordenskjöld, par déférence pour le promoteur de l'expédition. Après un séjour de trois jours, pendant lesquels on compléta le chargement de charbon, on abandonna le *Fraser*, qui remonta le Yenisseï, remorqué par l'*Express*.

A partir de ce point on naviguait dans des régions inconnues, sur lesquelles les cartes étaient sinon complètement muettes, du moins à peine émaillées de quelques renseignements inexacts, ce qui est quelquefois plus dangereux. Le professeur Nordenskjöld pensait que pour côtoyer la Sibérie, il fallait ne pas s'écarter des terres, le long desquelles il avait espoir de trouver la mer libre. Le 10 août, il arrivait à l'embouchure de la Piäsina, au milieu des brouillards, qui étaient probablement un indice de l'existence de courants d'eau tiède. La sonde constamment à la main, on n'avançait que lentement; mais plus on s'approchait de terre plus la vue était libre, ou du moins n'était encombrée que de petites glaces flottantes, comme celles résultant de la débâcle des fleuves. L'eau était à peine salée; ce qui confirmait l'opinion de l'abondance des courants fluviaux se jetant dans cette mer. La navigation était rendue difficile par le nombre incalculable d'îlots, qui bordaient cette côte plate, où les bas-fonds tinrent toujours les navigateurs en éveil; les brouillards perpétuels dans ces parages inconnus obligèrent aussi à n'avancer qu'avec la plus grande circonspection. Le *Véga* et la *Léna* allaient de conserve, se maintenant à distance respective par le jeu perpétuel du sifflet qui les empêchait de se perdre.

Les incertitudes, parfois poignantes, de la navigation au milieu de terres à peine perceptibles qui se confondaient avec les glaces, n'empêchaient pas les officiers de faire un lever « sous voiles » des contours de ces côtes inhospitalières. En se rapportant aux anciens tracés, on voit que le contour des côtes est trop au sud, depuis

l'embouchure du Yenisseï jusqu'au cap Tchéliouskine, et, d'autre part, que toute la péninsule du Taïmour est portée de 5 degrés trop à l'est. Il en résulta que l'on naviguait tantôt en pleine terre et tantôt qu'on se trouvait plus près des terres que ne l'indiquait la carte. L'histoire naturelle n'était pas oubliée ; on faisait de fréquents dragages, faciles du reste à exécuter, à cause du peu de profondeur de la mer ; on recueillait des astéries, des crinoïdes, des algues nombreuses.

La faune de ces parages désolés est rare, mais plus abondante qu'on ne pourrait le supposer. Les moineaux blancs, quelques espèces d'oies, une espèce de chouette de montagne, forment la liste des oiseaux qu'on a rencontré. Le poisson paraît être très commun ; il est chassé par des phoques barbus et des phoques hispides. On a recueilli plusieurs genre d'insectes : des staphylius, quelques diptères, des podures, des arachnides. Le docteur Kjellmann n'a pu découvrir que vingt-quatre espèces de phanérogames, se distinguant, quelques-uns, par une tendance particulière à s'agglomérer en mottes compactes, en forme de demi-sphère. Les plantes à feuillage étaient peu variées, d'après ce qu'a constaté le docteur Almquist ; mais elles étaient richement développées. On trouva les plantes groupées sur des espaces relativement restreints, et la plupart ne se montraient que dans les parties basses de la côte.

L'expédition reste à l'ancre, du 14 au 18 août, dans un port assez commode de la péninsule Taïmour, à peu de distance du cap Tchéliouskine, pour attendre un temps clair. On nomma ce port : Port-des-Actines, à cause de la quantité d'étoiles de mer qu'on y dragua. Malgré la persistance de la brume, on releva l'ancre le 18 pour continuer dans la direction du cap Tchéliouskine. On ne rencontra que de petites quantités de glace, dont les fragments étaient tellement disjoints qu'on ne voyait aucun morceau capable de porter un homme ou deux ; la baie de Taïmour était libre. Le 19 août on continue la route au milieu d'une brume épaisse, mais heureusement pas persistante ; circonstance qui aurait pu empêcher d'aborder à ce cap, le plus septentrional de l'Asie. Les deux navires jetèrent l'ancre dans une petite baie, hissant leur pavillon qu'ils assurèrent avec un coup de canon. Ce jour-là, le soleil se mit de la fête ; il éclaira les terres du cap Tchéliouskine, montrant qu'elles n'étaient pas couvertes de neige. Une colline, aux pentes douces, s'étendant parallèlement au rivage, était appuyée contre des montagnes plus élevées, dans les crevasses desquelles on voyait seulement quelques couches de neige.

Après avoir déterminé la position astronomique du cap, on leva l'ancre le 20 août, et l'on fit route vers l'est-quart-sud-est, route sur laquelle on espérait trouver un prolongement occidental du

groupe des îles de la Nouvelle-Sibérie. Mais les glaces plus compactes s'opposaient à une route directe ; il fallait revenir au sud. Dans la journée du 23, on traverse de nouveaux champs de glaces au milieu de l'obscurité de la brume ; la sonde indiquait une profondeur moindre, ce qui était un indice de la proximité de la terre. En effet, dans la soirée, on reconnut la partie orientale de la presqu'île de Taïmour, le long de laquelle la mer était entièrement libre de glaces. La navigation devenait donc facile ; aussi les deux navires poursuivent leur route, corrigeant les inexactitudes des cartes où l'embouchure du Khatanga se trouve d'un degré plus au nord qu'elle n'est en réalité.

Le 27 août, on parvint à l'embouchure de la Léna sans encombre; la santé des équipages était excellente ; on avait une provision de charbon pour passer l'hiver et atteindre le détroit de Behring. Le vapeur le *Léna* quitte l'expédition pour remonter le fleuve et se livrer à ses opérations commerciales, pendant que la *Véga* continue sa route sur les îles les plus méridionales de la Nouvelle-Sibérie. Dans la soirée du 28, on releva les deux plus occidentales du groupe ; mais la mer était si peu profonde et les glaces en fusion apportaient un tel obstacle à la marche du navire, qu'on fut obligé de faire des détours considérables pour s'approcher des plus importantes. Le 30, le professeur Nordenskjöld arriva devant l'île Liachof, dont la côte septentrionale était bloquée par les glaces. On découvrit, le 31, Sviatoï Hos. Dans la nuit du 1er au 2 septembre, le thermomètre descendit au-dessous de zéro, et la neige blanchit pour la première fois le pont de la *Véga*. La mer étant libre, on parcourait plus de 360 kilomètres par jour. Il fallait se hâter, car la fin du court automne des régions polaires approchait, et l'on abordait des côtes dépourvues de grands cours d'eau, et par conséquent où les glaces avaient moins de chances d'être fondues.

On rencontrait de gros blocs de glace au milieu de la mer libre, ce qui indiquait la proximité de banquises. Cette circonstance empêcha de réaliser le plan primitivement conçu de remonter au nord, afin de rechercher s'il n'existerait pas de terre qui soit le prolongement de la Terre de Wranghel. Des champs de glaces impénétrables obligèrent de retourner au sud et de continuer à longer la côte. Dans la nuit du 5 au 6, on doubla l'embouchure de Tchaun-bay. Le 9, la brume mit obstacle à la navigation ; on était près de terre et, en attendant une éclaircie, les savants abordent ce rivage où aucun navire n'avait encore touché ; ni tente ni habitation ne permettait de croire que ce pays glacé était habité. Cependant les indigènes arrivèrent dès qu'ils virent le navire mouillé. Les Tchouk-tches, qui ont de nombreux points de ressemblance avec les Groën-

landais, n'avaient jamais vu d'Européens. Le 10 septembre, la mer était couverte d'une légère croûte de glace que l'avant renforcé du navire permettait de couper; les vieilles glaces barrèrent bientôt la route; elles formaient une bande qu'on trancha pendant deux heures avec la scie et la hache. Le 12, après être parvenu à une distance assez considérable du cap Nord ou Irkaïpi, on rencontra une glace si compacte qu'on ne put aller plus loin. On se fraya un passage à travers la glace jusqu'à terre, où l'on fit plusieurs excursions en attendant un moment plus favorable pour continuer la route.

Des fouilles, exécutées au cap Irkaïpi, amenèrent la découverte de vestiges d'habitations et de divers ustensiles en pierre et en os. Les restes des huttes paraissaient avoir appartenu à des groupes bâtis avec des bois flottés et des os de baleine pour charpente; le tout avait été recouvert de terre pour mettre les huttes en communication par des galeries. Ces habitations primitives avaient une ressemblance frappante avec celles de l'Alaska. Pendant ce repos forcé, des relations s'établirent bientôt entre les membres de l'expédition et un campement Tchouktches.

La situation devenait inquiétante par l'épaisseur croissante de la glace. Du haut d'une montagne, d'où l'on jouissait d'une vue étendue, on entrevoyait un champ de glaces flottantes séparé de la terre par un chenal libre dans plusieurs endroits. On était arrivé au 18 septembre, les glaces s'accumulaient, et il ne fallait pas s'attarder, si, comme le chef de l'expédition le croyait possible, on voulait atteindre cette année-là même le détroit de Behring. Le 19, on suivit la côte, dans une eau calme, parsemée de glaces de fond; le lendemain elles étaient tellement pressées contre la terre, qu'il ne restait plus qu'un étroit goulet de $4^{m},50$ de profondeur. Le 22, on envoie une embarcation faire des sondages dans l'est; ayant découvert un chenal suffisamment profond, le *Véga* reprit sa route au milieu d'une glace flottante, mais serrée. On rangeait la terre si près, que dans certains passages il n'y avait que 30 centimètres d'eau sous la quille. Le 24 on dut s'arrêter pour faire casser la glace. Ce ne fut que le 27, que l'on continua à s'avancer dans les eaux libres jusqu'à Kolioutchin-bay. Du haut d'une éminence, on vit encore la mer libre, mais les glaçons s'accumulèrent de nouveau pendant la nuit; une faible gelée de — 2° C. les avait réunies : il fallait donc encore attendre. On s'amarra à une glace de fond, ayant espoir que, si le vent s'élevait un peu, le passage se dégagerait. Cette espérance ne devait pas se réaliser. Le lendemain le *Véga* était définitivement emprisonné pour tout l'hiver. M. Nordenskjöld avouait que de toutes les peines qu'il avait essuyées dans ses précédentes expéditions, il n'en avait pas éprouvé de plus poignante. Car,

au moment où le navire fut enfermé, les eaux restèrent ouvertes pendant plusieurs jours à une dizaine de kilomètres plus à l'est. Une heure de marche à la vapeur, lui aurait suffi pour atteindre la mer libre et de là gagner sans encombre le détroit de Behring.

III

L'hivernage était prévu dans le plan de la campagne, toutes les combinaisons avaient été faites en vue de cette nécessité. Les approvisionnements existaient encore pour vingt mois. On se consola du contre-temps, pensant bien que, dès le commencement de l'été, on serait débloqué. Le chef de l'expédition trouvait aussi une compensation dans les études auxquelles il allait se livrer, sous une latitude ou climat encore sans observations. Il avisa aussitôt aux moyens d'expédier de ses nouvelles par l'intermédiaire des indigènes au plus proche bureau de poste sibérien. Ces dépêches parvinrent en effet, en Europe, à l'adresse de M. O. Dickson, à Gothembourg ; elles furent même suivies de plusieurs autres, datées du 25 novembre et du 20 février. Grâce à l'épaisseur de la glace, on put se considérer comme en parfaite sécurité.

On entra rapidement en rapport avec les Tchouktches au moyen d'échanges. Un membre de l'expédition, le lieutenant Nordgvist, se livra avec un zèle tout spécial à l'étude de leur langue. Les premiers renseignements que l'on chercha à obtenir furent relatifs aux glaces. Les uns rapportèrent que les eaux sont ouvertes tout l'été, les autres que les environs du détroit de Behring sont remplis de glace par les vents du sud et libres par ceux du nord. Après avoir coordonné une douzaine d'informations, on en conclut avec certitude que, de juin à septembre, la mer devait être libre dans le détroit, circonstance favorable à un prompt débloquement.

Ces peuples, isolés du reste des humains, mènent une vie primitive ; ils sont encore dans l'âge de pierre, faisant usage de silex taillés, et ils manient aussi les armes à feu qu'ils peuvent obtenir des traitants contre des peaux de phoques. Ils font des hécatombes de ces animaux. Les explorateurs virent dans une tente jusqu'à quarante-cinq cadavres de phoques. Quand ils ont fait une bonne chasse, ils festoient et font bombance, pour réparer les jeûnes souvent fort longs auxquels les oblige le manque de vivres. Après, ils reprennent de l'embonpoint, les enfants retrouvent une face de bonne santé ; ils ne dédaignèrent pas les vivres des Européens ; ils se soumettaient, pour en obtenir, à des travaux à bord et échangeaient contre du pain les objets de leur industrie qu'ils croyaient avoir du prix pour

les étrangers. On réunit ainsi un grand nombre de dessins, des sculptures en os et des modèles, qui sont appelés à fournir des renseignements sur l'état des arts graphiques d'un peuple qui est encore à sa période préhistorique.

Dans les premiers jours de l'arrivée, on reçut à bord la visite du chef des Tchouktches, le *starost*, Vasili Menka. Conduit en traîneau jusqu'au navire, il exhiba un parchemin constatant sa dignité et des certificats indiquant qu'il avait payé son impôt en peau de renards rouges. Il ne savait ni lire ni écrire, parlait le russe d'une manière peu intelligible, ignorait même l'existence du Tzar. Menka avertit qu'il avait l'intention de partir pour Markava, localité habitée par les Russes, sur l'Anadyr, près de l'ancien Anadyrsk. On lui confia une lettre ouverte, rédigée en russe, adressée au gouverneur d'Irkoustk.

Menka, désirant qu'on lui rendît sa visite à son campement, deux officiers profitèrent de la circonstance pour prendre connaissance de l'intérieur du pays. Ils partirent, le 8 octobre, avec des traîneaux attelés avec des chiens ; Menka les précédait dans son traîneau avec un coureur, faisant office de guide. Le lendemain, la petite caravane arriva au campement, où ils furent reçus par les principaux Tchouktches. Ils virent dix-huit tentes dressées sur les deux rives d'un petit cours d'eau coulant au fond d'une vallée. Entre les tentes une quantité de traîneaux étaient disséminés, les uns vides, les autres chargés ; ils étaient montés sur des patins recourbés en bois. Le mobilier intérieur, quoique très élémentaire, de la tente de Menka se composait d'ustensiles du pays ou de provenance américaine : des couteaux, des haches, des cafetières en cuivre, des tasses, etc. Cette excursion fit reconnaître aux explorateurs deux catégories d'indigènes : ceux du littoral qui vivent de poisson, et ceux de l'intérieur qui vivent de leurs troupeaux de rennes. Leur costume est semblable, à cette exception, que les gens de l'intérieur emploient des peaux de rennes, tandis que les autres revêtent des peaux de veau marin. Quelques-uns portent des blouses aux couleurs voyantes, qui semblent être de fabrication russe. Partout où les explorateurs s'arrêtèrent, ils furent bien reçus ; on leur offrait des vivres, auxquels ils ne pouvaient faire beaucoup de tort, et l'hospitalité sous la tente de peaux. Trois jours après leur départ, ils étaient de retour à bord.

Le jour où il fallut se décider à l'hivernage, la mer n'était encore couverte que d'une glace nouvelle, trop faible pour porter le poids d'un homme, mais assez résistante pour mettre obstacle au passage d'une embarcation. Huit jours après on pouvait descendre sur la glace avec certaines précautions. Le docteur Almquist en profita pour faire une reconnaissance dans l'est et se rendre compte de

l'état des glaces. Il fit à pied une marche de 20 kilomètres, rendue difficile par les aspérités des blocs soudés les uns aux autres. Il suivait quelques indigènes partis à la chasse du morse. Il s'en retourna sans avoir vu la mer libre. Il était évident qu'on était cerné, et que les dernières espérances d'une débâcle d'automne étaient déçues. On commença à faire des observations sur l'épaisseur de la glace, et on les continua pendant tout l'hiver. Il en résultait qu'au mois de décembre, la glace n'avait que $0^m,56$ d'épaisseur; en janvier, $0^m,92$; en février, elle atteignait $1^m,08$, et à la fin de mars, $1^m,27$, épaisseur maxima de la glace nouvelle. L'immense champ de glace qui entourait le navire fut découpé par des fissures; il se produisait une rupture, accompagnée de détonations effrayantes pour celui qui fait un premier hivernage dans les régions polaires. Les fissures se prolongeaient en ligne droite, aussi bien dans les nouvelles formations que dans les anciennes; quelques-unes n'avaient que quelques centimètres, d'autres atteignaient jusqu'à 90 centimètres de largeur. Elles doivent leur origine à la contraction violente de la glace, à sa force d'expansion; ceci se voit même sur nos lacs pendant les hivers rigoureux : la nappe solidifiée est divisée en une foule de fragments dont les joints se ressoudent aussitôt qu'ils sont formés. Les cassures résultent aussi du mouvement des eaux qui supportent la glace et de la pression des vents violents. Dans ces crevasses, l'eau resta limpide pendant les plus grands froids, quand elles étaient éloignées de terre; mais près du rivage, ce phénomène était moins sensible.

Pendant que le navire était solidement emprisonné près de la côte, les glaces du large étaient en mouvement. Il existait à peu de distance un chenal ouvert perpétuellement; quelques jours de vent du sud le rapprochèrent même du navire. Il fourmillait de veaux marins, indice probable d'une mer ouverte non loin de la station. Au mois de janvier, on envoya un lieutenant et un matelot baleinier faire une reconnaissance jusqu'à la mer ouverte; on y arriva après une marche de quatre heures; on traversa trois rangées de renflements de blocs accumulés par la poussée des vents; l'un d'eux mesurait 10 mètres de hauteur. Ces amoncellements étaient une preuve des forces puissantes qui agissaient sur le champ de glace où le navire se trouvait enfermé. Ils formaient un abri naturel, remplaçant un port ou une anse, que l'on n'avait pu trouver au moment du bloquement. Au mois de décembre, il y eut une grande tempête, avec vent du sud-est; elle aurait mis le navire en danger, si elle se fût prolongée une demi-journée, car, à moitié chemin des eaux ouvertes, de nombreuses fissures, allant de l'est à l'ouest, indiquaient qu'elles seraient arrivées jusqu'au navire. Le bord de la glace formait une muraille verticale. De là on apercevait l'eau à perte de vue.

Toutes les précautions avaient été prises contre la rigueur de la température. Les hommes étaient pourvus de vêtements fourrés, de bottes en toile à voile pour la neige; leur alimentation était aussi bonne qu'on pouvait le désirer dans de semblables conditions, et la chasse ajoutait de temps en temps un surcroît de viande fraîche au menu ordinaire. Le chef de l'expédition savait, d'après ses hivernages précédents, qu'il ne suffit pas de donner aux hommes un certain confortable, il faut aussi leur fournir des distractions qui réagissent contre la nostalgie, qui s'empare d'eux dans une station aussi triste et aussi prolongée. Il les maintint toujours en activité, leur procurant des récréations, leur fit célébrer le nouvel an et la fête de Noël suivant les coutumes suédoises. Plusieurs excursions aux environs, des visites aux campements indigènes, rompirent la monotonie de cette existence anormale. Ils ne furent pas entièrement privés de la lumière du jour à cette latitude; au mois de décembre, on jouissait encore de deux ou trois heures de lumière blafarde au milieu de la journée.

Le froid devint vif dès le commencement de novembre. Son intensité était en rapport avec la direction du vent. Les vents du nord-est amenaient des températures de 25 à 35 degrés au-dessous de zéro, qui étaient d'autant plus pénibles que le vent était violent. Elles eussent été faciles à supporter avec une atmosphère calme, mais ce vent glacé obligeait de prémunir les oreilles et le nez, pour qu'ils ne fussent pas endommagés. Les variations thermométriques subissaient toutes les influences du vent; ainsi, le 30 décembre, avec un vent du sud-ouest, le thermomètre monta à + 2°. La glace s'ouvrit même à quelques kilomètres de la station. La moyenne de la température mensuelle avait été : pour octobre — 5°,2 ; pour novembre — 16°,6; pour décembre — 22°,8. La température la plus basse a été de — 46°. La neige devint abondante avec le froid ; à la fin de décembre, sa hauteur était de 1^{m},05.

Au retour des jours plus longs, on épia les circonstances favorables au débloquement. Les Tchouktches espéraient que les eaux ouvertes du voisinage de la côte se maintiendraient quelque temps dès le mois de janvier ; cette circonstance se produit souvent avec les vents d'est. Ils furent trompés dans leur attente; ce qui provoqua une disette de vivres et surtout d'huile de phoque; ils émigrèrent vers l'est pour pêcher. Le 7 février, la température se radoucit un peu, sous l'influence des vents du sud et de l'est. Des éminences bordant le rivage, on apercevait des eaux ouvertes s'approchant passablement de la côte, mais l'endroit désigné par le sort pour le mouillage ne devait être réellement libre qu'à l'été.

En attendant tout allait au mieux possible, on avait de bons rap-

ports avec les indigènes, dont on entretenait l'amitié au moyen de petits cadeaux, du tabac surtout ; ignorant la valeur de l'argent, ils ne faisaient d'autre usage des pièces de monnaie, que d'y percer un trou pour les suspendre à leur cou comme des médailles. Ils auraient accepté l'eau-de-vie avec empressement, si le chef d'expédition ne leur eût refusé dans leur propre intérêt : exemple que devraient suivre les traitants américains.

IV

La délivrance n'arriva que le 18 juillet. De grandes ouvertures se produisaient entre le navire et la terre ; au large on apercevait des solutions de continuité dont la longueur s'étendait à perte de vue. Le vent souffla violemment de terre dans la journée du 18, et vers midi les glaces commencèrent à se mettre en mouvement à l'arrière du navire. La machine fut immédiatement sous vapeur, et à trois heures et demie on franchissait la glace qui restait à traverser pour être désormais en eau libre. « Tout était allé aussi tranquillement, disait le chef de l'expédition dans son rapport, et avec une sûreté aussi parfaite que si nous avions été dans un dock. » On était enfin hors des étreintes des glaces après deux cent quatre-vingt-quatorze jours de réclusion ! La partie était gagnée.

Le 20 juillet, on aperçut la pointe orientale de l'Asie ; dans la soirée, on mouilla à Laurence-bay ; on passa deux jours à Fenianvin-bay et l'on mit le cap sur l'île Behring, dans le détroit de ce nom. Il est peuplé d'Aléoutes qui se livrent à la chasse du phoque, et des employés du gouvernement russe qui surveillent les pêcheries ; il contient en outre les dépôts d'une compagnie d'Alaska, qui y tient en réserve des vivres, des vêtements, des outils, objets qui sont cédés aux indigènes en échange de fourrures.

Le *Véga* reprenait son élément et descendait droit au sud pour revenir en Suède, après avoir accompli le périple entier de l'ancien continent. Avant d'arriver au Japon, il eut à subir un violent typhon, dans lequel le petit navire se comporta vaillamment, sans autres désagréments que de légères avaries. Cet événement, joint au manque de charbon, mit obstacle à une prompte traversée ; il arriva à Yokohama le 2 septembre, où une ovation de la colonie européenne accueillit l'expédition. Les consuls étrangers allèrent le féliciter. En Suède, à l'arrivée de la nouvelle, les maisons de Gothembourg se pavoisèrent.

Ici un fatal rapprochement trouve place. Comme on fut longtemps sans recevoir de nouvelles, on craignit un fatal dénouement. On

équipa, à Gothembourg, le navire le *Nordenskjöld*, pour aller porter secours. Il traversa le canal de Suez, s'engagea dans la mer de la Chine et finit par se perdre sur les côtes du Japon, le 5 août, un mois avant l'arrivée triomphale de la *Véga*.

Un mot résume le voyage du professeur Nordenskjöld : découverte du passage au nord-est, nouvelle route commerciale entre l'Europe et l'Amérique. Il a réalisé la découverte peut-être la plus importante de celles faites jusqu'alors pour la navigation dans l'océan Glacial. Au point de vue commercial, il a démontré que, pendant plus de deux mois d'été, les navires peuvent s'engager le long de la côte de Sibérie; navigation qui n'est pas plus périlleuse que celle des baleiniers, qui vont chasser les phoques dans les glaces de plus en plus éloignées. Partant de l'importance historique de son voyage, le professeur Nordenskjöld remarque que, dans son périple célèbre du golfe Persique à l'Indus, le non moins célèbre amiral d'Alexandre, Néarque, rencontra, il y a plus de deux mille ans, sur les côtes sud-ouest de l'Asie, un peuple dont les mœurs étaient à peu près similaires à celles du peuple qui habite actuellement les côtes nord-est du même continent.

La *Véga* a atteint les côtes d'Europe, après avoir rempli le programme du passage par le canal de Suez; au mois de février, il mouillait à Naples, où une réception splendide l'attendait. Il revient sans avoir perdu un seul homme, sans avoir eu de maladies graves, ayant évité le scorbut pendant le long hiver arctique. L'intelligence du chef a su vaincre tous les obstacles. Disposant de ressources relativement modestes, il s'est acquitté de sa tâche avec plus de bonheur que certaines expéditions organisées à grands frais par les gouvernements soucieux de contribuer à une découverte. A peine sera-t-il de retour dans son pays où l'attendent des fêtes et des ovations, qu'il se propose de repartir pour un nouveau voyage dans les mêmes parages, et consacrer à la science géographique son expérience et son talent de navigateur arctique.

Jules Girard.

UN ROMAN PRUSSIEN CONTEMPORAIN

LES ALLEMANDS PEINTS PAR EUX-MÊMES

Il n'est personne en France qui n'éprouve un sentiment de tristesse amère et profonde en repassant dans sa mémoire les terribles souvenirs de la campagne de 1870-71. Si, depuis cette époque, notre pays, avec la merveilleuse vitalité qui lui est particulière, a pansé quelques-unes de ses blessures, et montré, aux regards étonnés de ses ennemis, le crédit et le travail, ces forces vives des nations, survivant dans son sein aux secousses qui semblaient devoir les anéantir, nous ne pouvons cependant fermer les yeux sur la situation précaire et menaçante où nous restons plongés. L'horizon est partout gros d'orages; nul, même parmi les plus habiles, ne saurait dire quand se fera le calme et quand brillera le soleil.

Toutefois, un État comme la France, qui tient une si grande place dans l'économie du monde moderne, ne peut souffrir sans que l'Europe elle-même soit atteinte. Ce qu'on eût moins supposé avant que les derniers événements eussent mis le fait en lumière, c'est que nos désastres ont peu profité à l'Allemagne elle-même. Parmi les esprits supérieurs qu'elle renferme, plus d'un entrevoyait depuis longtemps déjà, derrière l'éclat de la victoire, des ombres inquiétantes. « Le prince de Bismarck, dit l'éminent professeur Rœsler, a montré jusqu'ici plus d'habileté à détruire qu'à construire, et lui-même doit savoir mieux que personne que des problèmes irrésolus s'entassent devant lui. »

La gloire dont s'enivre le peuple allemand, et cette unité nationale toute neuve dont il ne voit encore que les imposants aspects, ont pu rejeter à l'arrière-plan les questions menaçantes; les ajourner pourtant, ce n'était pas les résoudre.

La guerre contre la France est venue ajouter des éléments puissants et nouveaux à la sourde fermentation qui agitait les esprits.

Nos milliards ont médiocrement développé la richesse intérieure; en revanche, les nombreuses légions qui, pendant une année entière, ont séjourné dans notre pays, ont rapporté en Allemagne des aspirations, des goûts, des besoins dangereux chez un peuple à qui manque cette richesse, la première de toutes, la richesse du sol. La fièvre des spéculations s'est emparée du pays; s'enrichir vite, s'enrichir par tous les moyens, telle est l'ambition qui s'est allumée au cœur d'un grand nombre; plus d'un désastre financier a, depuis quelque temps, prouvé que cette plaie, l'une de celles qui rongeaient l'Empire, a gagné la correcte et laborieuse nation germanique.

Mais ces rêves de fortune rapide et facile ne sont pas à la portée de tous; la classe ouvrière ne connaît pas l'agiotage; le désir effréné des jouissances matérielles n'en existe pas moins dans son cœur, et c'est vers le socialisme que se précipitent, on le sait trop, les masses populaires en quête du nouvel âge d'or qui doit bannir la pauvreté de ce monde. Ce malaise des esprits, ce sourd mécontentement se manifestent par de nombreux symptômes. On peut suivre dans la littérature des dernières années les courants divers de l'opinion publique. Ce que les écrivains allemands nous font entendre, ce ne sont plus seulement des accents de triomphe, il s'y mêle aussi les avertissements d'un patriotisme prévoyant et inquiet. L'un des auteurs les plus connus et les plus autorisés du nouvel empire germanique, Spielhagen, a publié récemment un ouvrage qui, outre son incontestable mérite, offre un attrait tout particulier, celui d'être l'expression caractéristique et fidèle des transformations que subit, au temps où nous sommes, la société allemande.

I

Sturmflüt, tel est le titre du roman dont nous nous proposons de donner une courte analyse, n'a pas reçu en Allemagne l'accueil que semblaient lui présager la réputation de l'auteur et la haute valeur du livre lui-même. Tandis qu'à l'étranger, notamment en Angleterre, de bons juges proclamaient ce drame poétique et vivant, l'œuvre la meilleure qu'eût encore produite le génie de Spielhagen, l'éminent écrivain ne rencontrait dans son propre pays qu'une froideur voisine du blâme. C'est qu'il suffit de parcourir ces pages éloquentes pour se convaincre que le romancier n'a pas voulu seulement raconter, avec sa riche imagination et sa verve intarissable, un épisode dramatique fortement conçu; il a entrepris, et avec un plein succès, de représenter, sous leurs aspects multiples et divers, son pays et son temps. Mettre sous les yeux des puissants, peuples ou

individus, un miroir sincère est une entreprise délicate. Les amis qui, dans une bienveillante intention, nous font entendre des vérités utiles, mais peu flatteuses, ne sont pas toujours les bienvenus, et l'amour-propre national, pour être plus légitime que les autres, n'en est pas moins pointilleux. Si les beaux caractères de Reinhold et d'Elfe sont l'idéale incarnation de la moderne Allemagne, des types différents et nombreux personnifient des tendances moins pures; et le titre même de l'ouvrage : *Sturmflüt* (*le flot dévastateur*) suffirait à dire que Spielhagen s'est proposé pour but, non de caresser l'orgueil de ses compatriotes, mais de les mettre en garde contre les périls qui les menacent. Nul aujourd'hui ne saurait contester la clairvoyance de ces conseils.

L'action s'ouvre à bord du *Neptune*, petit bâtiment qui, parti de Stettin, dessert, dans ces parages, les côtes de la Baltique. La navigation, entravée par les sables, est lente, difficile. L'ennui de ce monotone voyage amène les passagers à discuter un projet récemment émis par une grande compagnie financière; il s'agit de créer un port sur ces plages, et d'établir un chemin de fer qui relierait à Berlin le futur débouché maritime. L'affaire est lancée avec grand fracas: les communications décupleraient, centupleraient les ressources de ces districts; la voie projetée ne serait rien moins qu'un nouveau Pactole, qui verserait ses flots d'or sur les heureux privilégiés dont l'intelligence aurait pressenti ses richesses. Aussi, déjà, les capitaux abondent; et, comme de coutume, ce sont les petites bourses qui se laissent prendre les premières à l'appât de ces brillantes promesses. L'un des interlocuteurs, le général de Werben, ne partage pas les espérances qui attirent la foule naïve des actionnaires. Il trouverait cependant, à la réalisation du *Berlin sundiner*, de grands avantages personnels, les terres de sa famille étant situées sur le parcours du chemin, et la vente de cette partie du domaine devant lui faire réaliser d'énormes bénéfices. Mais, si le vieil officier, descendant d'une des antiques familles du pays, est plus riche d'honneur que de thalers, il appartient à cette aristocratie qui pense encore que noblesse oblige; et sa loyauté se refuse à tremper dans une spéculation dont les perspectives lui semblent fort douteuses.

Pendant que l'entretien s'anime entre les voyageurs, la fille du général, Elfe de Werben, demeure assise à l'écart, et, tenant sur ses genoux son album, cherche à reproduire quelques-unes des scènes changeantes qui l'entourent. D'épais flocons de fumée s'échappent de la cheminée du vapeur, tourbillonnent un instant au-dessus du bateau, puis vont se perdre au loin dans la brume grisâtre. Le vent commence à souffler; la mer sombre reflète les nuages noirs que

chasse la bise du nord-est. La jeune fille ramène autour d'elle les plis de son châle, et se penche de nouveau sur son album. Toutefois, ce n'est pas seulement sur les objets inanimés du paysage que s'essaye le crayon peu expérimenté encore de la charmante voyageuse ; des scènes plus rapprochées partagent son attention ; et si l'officier de marine qui, de son pas rapide, arpente en ce moment le navire de l'avant à l'arrière, détournait un instant son regard, il rencontrerait fixés sur lui les yeux bruns de la blonde Elfe. Pourquoi cet inconnu l'occupe-t-il ainsi ? C'est la question qu'elle se pose à elle-même sans pouvoir la résoudre. Maintes fois, elle a rencontré des traits aussi beaux ; peut-être n'étaient-ils pas empreints de l'énergie virile, de l'intelligence et de la douceur que respirent ceux du jeune officier. Quoi qu'il en soit, elle veut étudier cette physionomie expressive, et la fixer sur son album.

Les feuillets sont ouverts devant elle. Elfe a tenté d'y reproduire un coin du port de Stettin ; mais elle est peu satisfaite de son œuvre.

« J'y ai mis trop de fantaisie, pense-t-elle ; on n'y reconnaît rien. Voici qui est mieux. Oui, le timonier n'est vraiment pas mal... Il se tenait si tranquille !... Mais lui, l'*Infatigable*, il est manqué, tout à fait manqué... Aussi, toujours en mouvement... Ah ! enfin, le voilà qui s'arrête ! Allons, monsieur, cinq minutes de repos, et tout ira bien. La pose est excellente ! »

Elle était pourtant fort simple. Le jeune homme était appuyé contre un banc, les mains dans ses poches, et il regardait la mer, tandis qu'un rayon de soleil, filtrant à travers les nuages, éclairait sa figure. Elle ne put s'empêcher d'admirer ce profil si fin, aux lignes élégantes et correctes, et ces grands yeux d'un bleu profond, où semblait rayonner l'âme. Non, l'esquisse était impuissante à reproduire ce regard doux et fier.

Elle tint son album à distance pendant quelques instants pour juger de l'ensemble, et sa mobile physionomie exprima la joie la plus vive ; le croquis avait, cette fois, réalisé son espoir. « Enfin, se dit-elle, non sans quelque orgueil, on verra que je sais manier un crayon ! »

Et, de sa fine écriture, elle traça au bas du portrait les mots suivants :

L'Infatigable. *Con amore*, 26 août 72.

Peut-être le lecteur sera-t-il quelque peu surpris de cette inscription singulière placée par une jeune fille au bas du portrait d'un inconnu. L'attention dont la jolie voyageuse gratifie l'officier de marine n'entre guère dans nos usages ; elle nous semblerait déflorer la virginale innocence qui couronne le front pur de nos sœurs et de

nos filles. Elfe, pourtant, n'est point coquette ni légère ; élevée par le général von Werben dans les traditions de la vieille Allemagne, elle en a la droiture et la simplicité. Son caractère est un de ceux que Spielhagen, lui aussi, a décrits avec le plus d'amour; et s'il lui manque quelque chose de cette candeur, de cette réserve qui est à la vertu des jeunes filles ce que la fleur est à un beau fruit, c'est que peut-être l'Allemagne positiviste ne connaît plus ces suaves figures.

Les événements qui suivent sont de nature à fortifier l'impression première produite sur Elfe par le jeune lieutenant. Les nuages s'amoncellent d'une façon inquiétante. Le capitaine du *Neptune* interroge sa carte, et déclare que le bâtiment peut atterrir sans péril. Reinhold Schmidt, — c'est l'officier que nous venons de voir désigné par le pittoresque surnom d'*Infatigable*, — Reinhold Schmidt s'interpose et fait observer que la carte est ancienne; l'action lente et continue de la mer a, depuis dix ans, modifié ces côtes ; encore quelques nœuds et le navire va se trouver engagé dans les sables. Le capitaine hausse les épaules, mais les prévisions du jeune lieutenant ne tardent pas à se réaliser. Une heure à peine s'est écoulée qu'un craquement sinistre se fait entendre; il n'est plus temps de retourner en arrière; chaque tour de roue engrave le bateau plus profondément. La tempête augmente de violence ; elle mugit d'une façon lugubre autour des mâts et des vergues, ébranle le bâtiment de ses secousses formidables, qui semblent parfois l'arracher à sa couche de gravier, puis, l'instant d'après, l'y repoussent avec une nouvelle force. Les vagues, soulevées par une puissance qui paraît sortir des profondeurs de l'abîme, s'élancent à une effrayante hauteur, et retombent ensuite pleines de menaces sur le pont du navire.

La nuit s'avance au milieu des angoisses de cette situation périlleuse. L'activité de Reinhold, sa fermeté, son sang-froid, raniment la confiance des passagers, mais ne parviennent pas à dégager le bateau, fourvoyé sur cette côte perfide. Force est de mettre en mer une chaloupe et de débarquer les voyageurs, au milieu des ténèbres, du vent et d'une pluie torrentielle, sur une plage sablonneuse que l'orage a convertie en océan de boue.

Grâce aux soins de Reinhold, le général et sa fille parviennent cependant à gagner une ferme située non loin du rivage. Là, s'offre à eux une scène qui peint, sous des couleurs assez sombres, l'état de l'habitant des campagnes dans le fier et puissant empire germanique. Des portes et des fenêtres mal jointes, à travers lesquelles souffle le vent et pleure la pluie; des enfants malades, le père et la mère découragés, abattus : « Les temps sont si durs ! Et, *depuis la guerre*, les fermages sont devenus si élevés ! »

Tandis qu'Elfe, oubliant le froid et ses vêtements humides, cherche à relever l'espérance de la fermière et se rend avec elle auprès du lit où une fièvre maligne consume les pauvres enfants, un voyageur, qui accompagne le général de Werben, fait briller aux yeux du fermier les séduisants mirages de l'abondance produite par le port et la nouvelle voie ferrée. Le paysan secoue la tête : « Il a bien fallu signer la pétition. Le comte de Golm, notre seigneur, l'a voulu. Sur le papier, ça paraît beau; mais nous n'en croyons rien. D'ailleurs, qu'avons-nous besoin de chemin de fer? Pour voyager, il faut de l'argent, nous n'en avons pas... »

Le port ne trouve pas davantage grâce devant le fermier : « Je ne suis pas savant, monsieur; cependant je pense que ça serait une méchante affaire. Le vent pousse le sable tantôt par ici, tantôt par là. Il faudrait trop travailler pour faire sortir de l'or de cette boue mouvante. Et bien avant ça, les pauvres gens seront obligés de prendre leur bêche sur l'épaule, et d'aller gagner leur pain en Amérique! »

La voix du paysan tremblait en disant ces mots; et, du revers de sa main, il essuya furtivement une larme.

Cependant le comte de Golm, informé de la présence du général dans le voisinage de son château, se hâte de venir en personne lui offrir une hospitalité plus confortable. Elfe quitte la ferme avec un sentiment de tristesse et de regret; les plaintes des malheureux paysans lui ont fait concevoir une opinion peu favorable de leur noble seigneur. « Qu'il est triste d'être pauvre! » pense-t-elle. Puis son esprit se reporte sur les incidents de cette journée, si fertile en émotions. « *Lui* aussi est pauvre, mais *il* ne tient pas à la fortune, j'en suis sûre, se dit Elfe, ramenée, sans y songer elle-même, sur une pente dont elle ne calcule point le péril. Quelle peut être la vie d'un lieutenant de vaisseau, lorsqu'il n'est pas sur mer? Assez triste, sans doute, s'il n'est pas marié... Non, il ne l'est pas. Mais il a probablement une fiancée à laquelle il pense tout en se promenant de longues heures sur le pont, et regardant le ciel... Il faudra que je lui demande qui elle est... Je lui dirai de la féliciter en mon nom... Toute jeune fille aurait le droit d'être fière de devenir sa femme... »

Une fois sur ce chemin, l'imagination d'Elfe va plus avant. Elle se met par la pensée à la place de la fiancée de Reinhold. « Simple jeu! » se dit-elle, mais le jeu est d'une singulière imprudence. Elfe ne peut s'empêcher de sourire; puis les larmes lui viennent aux yeux. « Ah! quand j'aimerai, pense-t-elle, ce sera pour la vie! »

Reinhold Schmidt, cependant, n'appartient ni par la naissance, ni par la position, au monde dans lequel Elfe a l'habitude de vivre;

mainte circonstance vient rappeler à la jeune fille les barrières sociales qui séparent d'elle celui que son cœur a secrètement choisi. Le comte de Golm a dans son château quelques amis, entre autres, une famille du voisinage, pauvre, mais aussi noble que lui-même. Une jeune fille, étourdie et rieuse, Mieta ou Marie de Strummin, s'éprend pour Elfe d'une de ces amitiés à première vue, d'un de ces engouements particuliers aux races germaniques et slaves. Elle lui demande, au bout d'une demi-heure, la permission de la tutoyer, puis un baiser scelle la promesse d'une affection à toute épreuve, quoique si vite éclose.

— Quel est, demande ensuite Mieta, le nom de ce capitaine qui est venu avec toi?

— Reinhold Schmidt.

— Schmidt! On ne s'appelle pas Schmidt. Tu plaisantes, ma chère Elfe.

— Pas du tout. Seulement, il n'est pas capitaine.

— Qu'est-il donc alors?

— Officier de la marine marchande.

— De la marine marchande!

— Oui, simple officier.

— Bonté divine!...

La stupéfaction de Mieta fit rire Elfe. Elle rit même d'autant plus qu'elle cherchait à dissimuler la rougeur de son visage.

— Alors il ne soupera sûrement pas avec nous!

— Pourquoi donc? reprit-elle, dont les yeux et la voix prirent une expression de reproche, presque de colère, qui ne lui était pas habituelle.

— Un officier de la marine marchande; fi donc!...

Mais Reinhold est un de ces esprits d'élite qui, naturellement et sans effort, se placent partout au rang que leur assigne leur noblesse native. Assis à l'un des bouts de la table, près de Mieta, il réussit à dissiper les préventions de la jeune fille, à gagner même ses bonnes grâces par son attrayante et solide causerie; la conversation générale venant à rouler ensuite sur le grand intérêt du moment, le futur port de mer, il émet son opinion avec autant de clarté que de science pratique.

Le comte de Golm, un des plus ardents promoteurs du projet, — qui doit décupler la valeur de ses terres et lui permettre de faire face à ses dettes nombreuses, — vient d'énumérer les avantages immenses que l'État, selon lui, retirerait de l'établissement d'une station navale sur ces côtes. « Elle ne servirait pas seulement, con-

clut-il, à nous défendre contre les agressions de la marine française, elle nous serait également un rempart contre les ennemis qui peuvent nous venir de l'Est.

— Pas contre le plus formidable de tous! dit Reinhold.

Il n'était pas venu à l'esprit du comte qu'un homme d'une si piètre importance sociale oserait se mêler à la discussion. Son front s'empourpra ; il lança un regard surpris et dédaigneux au jeune officier.

— Et quel est-il, s'il vous plaît? demanda-t-il d'un ton aigre et tranchant.

Reinhold ne sourcilla point.

— Une tempête.

— Nous y sommes trop habitués sur ces côtes pour en avoir peur.

— Je le sais. Mais je ne parle pas du trouble passager produit par un simple orage. Dans mon intime conviction, nous sommes menacés d'un événement tel, que l'imagination la plus fertile en sombres tableaux peut à peine s'en faire une idée.

— Alors nous quittons le domaine de la certitude pour le champ de la fiction? reprit ironiquement le comte.

— Nous sommes dans celui des probabilités, repartit Reinhold. Un simple coup d'œil sur la carte suffit pour s'en convaincre.

— Vous piquez notre curiosité, dit le comte d'un air railleur.

Tous les yeux, tournés vers Reinhold, exprimaient une muette question. Il répondit en s'adressant du regard au général.

— Je m'efforcerai d'être bref pour ne pas fatiguer ces dames. La Baltique, vous le savez, n'a ni flux ni reflux. Elle renferme beaucoup moins de sel que l'Océan, et s'étend de jour en jour vers l'est avec sa faune et sa flore. Mais, à défaut de marée, un mouvement de va-et-vient s'est établi entre l'Atlantique et cette mer intérieure, sous la double influence des courants sous-marins et des vents qui semblent se jouer à sa surface, entraînant ses eaux tantôt vers l'Orient, tantôt vers l'Occident, le matelot compte sur cette action périodique, il lui semble humainement impossible que le moindre changement puisse survenir. Depuis quelque temps néanmoins, le vent d'est, au lieu de souffler de la mi-août jusqu'à la mi-octobre, a subitement disparu.

— Et quelles peuvent en être les conséquences? demanda le général, qui écoutait Reinhold avec un intérêt croissant.

— Les conséquences, répondit-il, c'est qu'une masse d'eau considérable s'est arrêtée dans la Baltique ; au printemps dernier, dans les environs de Rystad, ville de la Finlande méridionale, la mer s'élevait de quatre pieds au-dessus de son niveau habituel ; à Wasa, qui se trouve un peu plus au nord, elle avait monté de six pieds ; à Tornéa, de huit. La hauteur des côtes russes donne une sécurité provisoire aux

propriétaires de ces régions; mais nous, qui avons au contraire des bords plats, nous sommes menacés d'un péril imminent. Une tempête violente et prolongée, qui viendrait de l'est-nord-est, pourrait nous obliger à un formidable mouvement de recul. Chassé par les vents, le trop-plein des eaux de la Baltique chercherait à se frayer un passage à travers les étroits canaux du Belt et du Sund. Pareils à des fauves traqués dans leur tanière, les flots s'élanceraient par-dessus les côtes et, dans leur aveugle furie, renverseraient, briseraient, entraîneraient tout ce qui leur ferait obstacle, ne laissant après eux qu'un amas de sable et de fange, dont la postérité raconterait le chaos avec un frisson d'horreur.

Tandis que Reinhold parlait, le visage de ses auditeurs avait exprimé tour à tour la surprise et l'épouvante; celui du comte trahissait le dépit et la colère.

— Ce n'est là qu'une hypothèse, dit-il avec dédain; j'admets pourtant qu'elle se réalise; un danger qui ne se produira peut-être pas avant un siècle, ne saurait, vous en conviendrez, messieurs, entraver un projet d'une utilité présente et certaine.

Ces éventualités redoutables, qui ne sont pas, on le sait, une dramatique fantaisie d'auteur, ces éventualités qui, dans un avenir plus ou moins proche, pourront modifier profondément les côtes de la Russie et de la Prusse, éveillent, chez l'un des hôtes du comte de Golm, l'image d'un autre cataclysme plus désastreux encore, car il s'attaque au monde moral.

— Cette tempête-là, dit-il, nous est venue de l'ouest, elle a chassé vers nous des flots d'or. Un envahissement de ce genre n'amène rien de stable; et, comme M. le lieutenant, je puis, moi aussi, prédire un inévitable mouvement de recul, une réaction, des désastres, dont le souvenir se transmettra, ineffaçable et terrible, jusqu'à nos derniers descendants, car la tourmente aura tout entraîné, ne laissant derrière elle, là où l'on avait espéré fortune et puissance, que désolation et ruine.

Mais Spielhagen eût méconnu les sentiments véritables de l'Allemagne actuelle, s'il n'eût mêlé à ces attristantes prévisions les accents d'un patriotisme exalté par des succès qui ont dépassé toute attente. Sans doute, au milieu de son enivrement et de sa fièvre, la société voit se confondre toutes les classes dans une même arène, la poursuite opiniâtre, acharnée du bien-être matériel. Toutefois, que les voyageurs embarqués sur cette mer orageuse ne se troublent point, le prince de Bismarck est là qui veille et dirige au milieu des écueils le vaisseau de l'État. De combien de tempêtes ne triomphe pas, d'ailleurs, le pur amour de la patrie!

— Le rocher, fait tout entier de bronze, sur lequel est assis le royaume de Prusse, peut porter le poids de l'empire et défier les orages, dit fièrement le général de Werben; il a pour soutiens une armée dévouée, une noblesse sans tache, des fonctionnaires intelligents et intègres !

— Oui, répond Reinhold avec chaleur, c'est un inestimable bien d'appartenir à un grand pays. J'ai su ce que c'était que d'être le fils d'un peuple qui n'est pas une nation, et par cela même, n'obtient aucun respect, ne jouit d'aucune puissance. La vie d'un marin lui fait toucher du doigt l'estime qu'inspire son drapeau ; il lui faut solliciter l'aide d'autrui ; souvent il a besoin d'un abri, d'un ancrage qui ne lui est accordé qu'avec répugnance et dédain. J'ai éprouvé tout cela, j'en parle par expérience. A cet injuste mépris, que pouvais-je répondre? Je devais renfermer au dedans de moi ma colère impuissante. Aujourd'hui, je remercie Dieu du fond du cœur de nous avoir donné un empire allemand. Nous pouvons enfin marcher de pair avec les Anglais, les Américains, les princes de l'Océan. Nous ne représentons plus : celui-ci, le Mecklembourg ; celui-là, Hambourg ou bien Brême ; nous sommes des Allemands, qui, unis sous un même drapeau, n'ont plus qu'une seule et même volonté, une seule et même puissance.

On éprouve, à ces élans d'un chaud et généreux patriotisme, une involontaire émotion, accompagnée d'un retour douloureux sur soi-même. Heureux sans doute, heureux le peuple qu'un ardent amour du pays fortifie contre les défaillances, préserve des dissensions et des rancunes !

Cependant Reinhold et le général de Werben se font illusion, en supposant que cette flamme sainte brûle également dans tous les cœurs et qu'elle y consume les germes mauvais. Spielhagen vient de nous avertir que, sous l'image de la tempête physique, se cachent d'autres orages ; il va nous les montrer s'annonçant par des signes précurseurs, s'amoncelant sur le ciel de l'Allemagne, et menaçant du même coup la prospérité, l'avenir, l'honneur de la société entière.

Mais, d'abord, l'éminent écrivain rafraîchit notre pensée par la scène d'une originalité amusante, où nous voyons, à côté de la discrète Elfe de Werben, la pétulante Mieta unir, dans un contraste qui serait invraisemblable ailleurs qu'en Allemagne, la grâce vive et légère d'une étourdie de dix-sept ans, la bonté simple et franche d'une nature généreuse, au sentimentalisme le plus étrange, au plus précoce positivisme. Ce type singulier, qui nous étonne, nous choque plus d'une fois, et n'est cependant pas sans charme, est une des plus piquantes créations de Spielhagen ; il se détache heureuse-

ment sur le fond du récit, et détend par un sourire la gravité de l'ensemble.

Les deux jeunes filles, réunies dans la chambre d'Elfe, préludent par une joyeuse causerie à leur toilette du soir, et naturellement le nom de Reinhold se place des premiers sur leurs lèvres. Mieta, tout à l'heure si dédaigneuse pour le modeste officier de la marine marchande, passe, avec sa fougue habituelle, d'une indifférence voisine du mépris à l'admiration la plus enthousiaste.

— C'est le mari de mes rêves! s'écrie-t-elle. Il n'est ni trop vieux, ni trop jeune, juste l'âge qu'il faut pour inspirer du respect; il a de la raison sans être ennuyeux ni sévère, de la bravoure sans être fanfaron. Et puis, as-tu vu, Elfe, quelles belles dents blanches quand il rit? Et il rit volontiers, si gaiement, si franchement! Je voudrais le faire rire toujours!

— Comment peux-tu être si folle?

— Que veux-tu? Il y a trop longtemps que je suis grave; et c'est si bon de rire! Pourtant, lorsque nous lui avons dit bonsoir, j'avais le cœur bien gros, je me sentais prête à pleurer; car, sans doute, je ne le verrai plus. Tiens, toi aussi, te voilà devenue toute triste. Tu l'aimes donc?

— J'apprécie comme toi son mérite; mais de là jusqu'à l'amour, il y a loin, Mieta.

— Pas pour moi. Mets la main sur mon cœur, tu sentiras comme il bat. Un vrai marteau! Non, Elfe, voir et puis aimer, ce sont deux choses qui se tiennent, ou pour mieux dire, c'est tout un... Pourtant, on s'y trompe souvent... très souvent même!

Elle s'agenouilla sur un tabouret, défit ses longues tresses d'or, et, d'un ton tragique, elle reprit :

— J'ai aimé pour la première fois, — il y a de cela bien longtemps, — un ami de mon frère, un de ses camarades de collège. Il est maintenant marié, pasteur de Winterpommern, où l'on peut, avec la plus petite quantité d'or possible, acheter autant de sable que l'on veut. Figure-toi, Elfe, que je l'ai revu cet hiver à un baptême!... Mon Dieu, comme j'étais émue!

Et Mieta, sous le poids de ces brûlants souvenirs, cacha son visage dans ses mains, après avoir rejeté en arrière son abondante chevelure, qui s'empressa de revenir sournoisement l'entourer de ses ondes brillantes.

— Je ne sais pas comment on supporte des émotions pareilles. Tu ne peux t'imaginer combien j'étais confuse. Et pourtant, c'était mon premier amour. Depuis, la même histoire s'est renouvelée vingt fois. La dernière, c'était en février, à l'Opéra de Berlin... Lui, le prince

Charmant, occupait une des premières loges. « C'est un roturier, un parvenu, » a dit mon père. Il est vrai que mon père voit des roturiers partout. D'un mot, il enlève toute espérance, arrache toute illusion. Les illusions! C'est pourtant bien doux de s'y bercer, quand on a dix-sept ans!... Est-ce que tu dormirais?

— Non, Mieta, mais je suis fatiguée. Embrasse-moi et va te reposer aussi.

Mieta rejeta de nouveau sa belle chevelure, puis elle entoura Elfe de ses bras et lui dit à l'oreille :

— Vois-tu, ma chérie, je suis destinée, je le sais bien, à devenir une laide vieille fille, aux épaules voûtées, avec de grosses lunettes sur les yeux et un éternel tricot dans les mains. C'est triste, n'est-ce pas, quand on a un cœur qui ne demande qu'à aimer un bon mari? Mais nous avons des titres, de la noblesse, et quand, avec ça, on est pauvre... Et puis, quel homme se trouverait heureux d'avoir une femme comme moi?... Regarde, quel nez large!... Et mes yeux! On ne sait pas s'ils sont verts, gris, bleus ou bruns. Ce n'est pas comme toi, Elfe. Tu as des cheveux admirables, un nez fin, bien fait, avec des yeux si beaux, si doux, et cependant si brillants, qu'ils ont l'air de tout éclairer autour d'eux! Tu épouseras le comte de Golm, mon père le disait encore ce matin...

Dès l'arrivée d'Elfe au château, Mieta, en effet, l'avait entretenue d'un plan matrimonial des plus ingénieux. Le général, en donnant sa fille au comte, cessait naturellement de s'opposer à la construction d'un port qui devait enrichir son gendre, sans compter que lui-même y trouvait tout intérêt. Un bien considérable, qui appartenait à sa sœur, et dont Elfe devait hériter un jour avec son frère Ottomar, décuplerait de valeur par suite des travaux projetés. Quant au bonheur des époux, il n'en était pas question, mais il ne faisait aucun doute. Un mariage qui assure aux deux conjoints une si brillante fortune, pourrait-il n'être pas heureux ?

Mais en ce moment, les idées de Mieta ont pris un autre cours, ce qui l'occupe, c'est l'avenir décoloré que peut entrevoir toute fille laide et pauvre.

— Quand tu seras madame la comtesse, dit-elle à Elfe avec mélancolie, tu m'aimeras encore un peu, n'est-ce pas? Cela me fera tant de bien, oh! tant de bien!

Et la singulière fille, cachant sa tête sur l'épaule d'Elfe, se mit à sangloter. Tout à coup elle se redressa, et passa la main sur son front.

— Je crois que, moi aussi, je suis lasse. Je ne sais plus ce que je raconte. Bonsoir, Elfe!

Une fois encore, elle se pencha vers sa compagne, et d'un ton tragique :

— Au nom de notre amitié, dis-moi, tu n'as jamais aimé?

— Au nom de notre amitié, jamais !

— C'est ce que je pensais. Bonne nuit. Fais de beaux rêves.

Il est clair qu'entre les deux jeunes filles, la plus silencieuse n'est pas celle dont le cœur est le plus libre. Mieta, qui vient de dépenser au dehors toute son émotion, a probablement un sommeil moins agité de songes que celui de sa nouvelle amie; mais ce n'est pas l'image du comte de Golm qui flotte devant l'esprit d'Elfe; ce n'est pas lui non plus qui occupe sa pensée lorsque, le lendemain, en compagnie de Mieta, elle se rend au bord de la mer pour contempler le majestueux spectacle du soleil levant. Le ciel est pur, des gerbes de feu semblent sortir des eaux profondes. La jeune fille ferme les yeux; quand elle les rouvre, Reinhold est devant elle. Cette courte entrevue doit laisser à tous deux un long souvenir. Depuis la veille, le jeune marin lutte contre lui-même. La grâce d'Elfe l'a vivement frappé; mais qui est-il pour porter les yeux sur la fille du général de Werben? Il s'est promis de la fuir, et ce jour même, parti de grand matin du château pour se rendre à son poste, il croyait ne la revoir jamais. En l'apercevant, son premier mouvement a été la joie; mais il réprime aussitôt sa folie, et, d'un ton froid et contraint, il lui fait ses adieux. Les adieux! que ce mot résonne tristement à l'oreille d'Elfe! Elle veut répondre, sa voix tremble et la trahit. Son trouble a éclairé Reinhold; quels que soient désormais les obstacles, l'espérance est entrée au fond de son cœur. « Je te serai fidèle! » dit-il, en quittant la plage témoin de cette rencontre qui a décidé de sa vie.

Le découragement succède bientôt à cet instant d'ivresse. Issu d'une famille obscure, il songe aux parents qu'il a laissés à Berlin : à son oncle Ernst, ancien ouvrier, aujourd'hui modeste fabricant, tout imbu d'idées républicaines; à sa tante Rickchen, qui, du matin au soir, tourne dans sa cuisine, harcelant sans répit son unique servante; enfin, à sa cousine Ferdinande, qui maintenant doit être une grande jeune fille, fort peu semblable sans doute à Elfe de Werben.

Il ne se trompe pas sous ce dernier rapport. Et pourtant l'humble famille des Schmidt a subi des transformations non moins complètes que celles qui ont changé la face de l'Allemagne. La chétive fabrique est devenue l'une des plus importantes manufactures de Berlin. A la place de la modeste demeure bourgeoise s'élève une maison somptueuse; un perron de marbre, un vestibule orné de glaces, et surtout de dorures, conduisent aux appartements. Reinhold, qui n'a

pas mis le pied dans Berlin depuis dix ans, est fort surpris de voir quel brillant papillon s'est dégagé de la plébéienne chrysalide.

Son oncle, cependant, l'accueille à bras ouverts ; sa tante fond en larmes comme autrefois; Ferdinande, seule, garde vis-à-vis de son cousin une réserve glacée. Le temps qui s'est écoulé depuis leur séparation n'a plus laissé de trace de la petite fille aux cheveux ébouriffés, qui était la compagne des jeux de Reinhold. Elle est devenue fort belle, mais son visage exprime l'indifférence et l'ennui. Mise avec la plus extrême recherche, selon la mode qui n'est pas encore celle d'aujourd'hui, mais qui sera celle de demain, la fille d'Ernst Schmidt personnifie les tendances actuelles d'une partie de la jeunesse allemande. Son éducation a été soignée; si ses lèvres dédaigneuses s'ouvraient plus souvent, elle pourrait parler avec une certaine intelligence de la littérature, des arts, des théâtres et des musées, de la pièce en vogue, du livre nouveau. Parfaitement inhabile aux soins du ménage, désireuse avant tout d'une occupation qui ne fût pas vulgaire, elle a voulu étudier la sculpture; et chaque jour elle passe de longues heures dans son atelier en la compagnie suspecte d'un jeune Italien, qui dégrossit pour elle les blocs de pierre ou de marbre, trop infime pour qu'elle jette sur lui un regard ou s'inquiète de son admiration.

Reinhold ne put, au premier coup d'œil, embrasser tous ces détails. Occupé de causer avec son oncle, il admira, pendant le dîner de famille qui suivit son arrivée, les connaissances nombreuses et variées que le vieil industriel avait acquises. Avec la merveilleuse aptitude des races germaniques, de ces races patientes et laborieuses, l'ouvrier enrichi avait su, en s'élevant dans l'échelle sociale, élever aussi son esprit et son savoir au niveau de sa situation nouvelle. Mais, par une anomalie singulière, ce qu'exprimait l'énergique et beau visage du vieillard, ce n'était pas le tranquille contentement de l'homme conscient de sa valeur, c'était une amertume profonde, une âpre ironie. A peine si parfois un sourire, éclairant cette tête intelligente, y faisait briller la bonté, pareil au furtif rayon de soleil qui perce un moment la brume des montagnes. Reinhold demeura frappé de surprise. Déjà, chez le comte de Golm, il avait entendu exprimer, au sujet de la prospérité du pays, des inquiétudes qui lui avaient paru fort étranges. Allait-il, au sein de la classe industrielle, retrouver ces appréhensions? A l'heure où nous sommes, le lecteur, mieux éclairé sur l'état des esprits, éprouvera sans doute peu de surprise de ce qui va suivre; mais lorsque Spielhagen écrivait ces lignes, elles renfermaient toute une révélation.

Après le rôle joué par le prince de Bismarck dans les événements des dernières années, il est naturel que le nom du célèbre homme

d'État se mêle à toutes les conversations et soit sur toutes les lèvres; mais que, à Berlin même, l'auteur de cette unité allemande qui a été faite au profit de la Prusse, rencontre des détracteurs et des ennemis, c'est ce qui devait surprendre Reinhold. Le fait existait pourtant. Une opposition fort vive s'était déjà formée contre le chancelier de l'empire. Elle se composait des débris du parti démocratique, dont le patriotisme se trouvait fort en peine de se réconcilier avec des succès qui, affermissant la monarchie, ont armé le pouvoir et ruiné pour longtemps les espérances des républicains. Dans le vaste panorama placé sous nos yeux, Spielhagen ne pouvait omettre un groupe dont l'étude est aussi importante.

Ernst Schmidt est un démocrate que sa prospérité personnelle n'a point adouci, et dont les triomphes de la cause allemande n'ont pu vaincre les rancunes. C'est en vain que Reinhold lui représente la grandeur du pays, son indépendance vis-à-vis des nations.

— L'indépendance! répond amèrement le vieillard, j'ai combattu, j'ai lutté pour elle avec toute l'énergie dont un homme est capable! Dans ce temps-là, c'était une bataille, une bataille inégale, désespérée, mais enfin c'était une bataille... Aujourd'hui, l'Allemagne tout entière n'est plus qu'un champ de foire, où sont entassés pêle-mêle, semblables à de vils oripeaux, à de vieilles friperies, les lambeaux de nos antiques et chères libertés! Là, sous le regard de l'homme qui les a toutes confisquées à son profit, et qui fait manœuvrer ducs et princes comme des soldats à la parade, chacun en met un morceau dans sa poche. Voilà maintenant l'Allemagne.

Le front d'Ernst Schmidt était devenu plus sombre, et l'éclair de ses yeux annonçait la tempête. Reinhold cependant ne voulait pas encore carguer les voiles.

— Tu dois néanmoins convenir, hasarda-t-il, que l'homme dont tu parles a fait retentir le nom du peuple allemand dans l'univers entier.

— Je connais cette chanson-là, reprit impétueusement l'oncle Schmidt; il l'a bien assez chantée, le rusé renard, et il la chante encore, lorsqu'il veut prendre les naïfs dans ses pièges. Qui a fait 1864? Qui a fait 1866? Qui a fait 1870? Moi! moi! toujours moi!

— N'a-t-il pas raison, mon oncle?

— Non, mille fois non! Quel droit peut-on avoir sur ce que d'autres ont produit par un long travail, sur ce qu'un pays a mis des siècles à construire? Après avoir subjugué le Schleswig-Holstein, l'autocrate rive maintenant dans une chaîne de fer les membres palpitants et mutilés de l'Allemagne. L'œuvre n'est pas complète encore, et le vautour continue de planer au-dessus de sa proie. Tu parles de la grandeur nationale? Mais des milliers de cœurs ont battu pour elle nuit

et jour; ces cœurs-là, il est vrai, ne soupiraient pas après cette unité impériale, qui n'est que l'asservissement, ils ne se sont jamais inclinés devant les ducs et les princes, ils ne se sont jamais vendus!

En présence de cette exaltation, Reinhold ne croit pouvoir mieux faire que de battre en retraite et chercher un terrain moins brûlant. Le choix n'est pas aisé. Si le fougueux démocrate applaudit lorsque son neveu censure l'organisation de la marine où, dit-il en riant, « personne ne veut obéir, quoique nul ne sache commander, » il ne se résout à écouter patiemment les éloges décernés par Reinhold à la discipline militaire. Les faits sont ici trop évidents pour être contestés; officiers ni soldats ne peuvent méconnaître la merveilleuse et persévérante habileté qui leur a, de longue main, préparé la victoire. L'oncle Schmidt, toutefois, hausse les épaules, et demande avec ironie si les habitants des campagnes se déclarent aussi satisfaits.

Il aurait pu ajouter que le même mécontentement fermente au sein des villes, et que la population ouvrière n'exhale pas de moins amers murmures.

Reinhold eut, dès le lendemain, l'occasion de le constater par lui-même. La menaçante question sociale qui trouble l'occident et l'orient de l'Europe n'a pas, on le sait aujourd'hui, épargné la victorieuse Allemagne. Comme le jeune officier parcourait la maison de son oncle, admirant le luxe, le confort qui régnaient partout, et se disant, non sans un secret orgueil de famille, que toute cette opulence était le fruit d'un intelligent travail, il entendit tout à coup des voix irritées, impérieuses, comme celles de gens qui discutent avec colère. Reinhold s'avance et aperçoit en face de son oncle un homme d'assez mauvaise mine, au regard haineux et oblique, aux lèvres relevées par un méchant sourire. Ernst Schmidt, la tête droite, le visage empourpré, redressait encore sa haute taille, et toisait son interlocuteur d'un air de mépris.

— Vous allez rester là, monsieur l'inspecteur; et vous les congédierez en ma présence.

— C'est ce que je ne ferai pas.

— En ma présence, vous dis-je. Sonnez la cloche.

— Ce n'est pas mon affaire.

— Vous avez raison. Et même, à partir de ce moment, vous n'avez plus rien du tout à faire ici.

— J'ai le droit de finir mon quart d'année.

— Nous verrons bien.

Ernst Schmidt se dirigea vers la charpente au-dessous de laquelle pendait la lourde cloche.

— Permettez, mon oncle, dit Reinhold.

Sans attendre la réponse, il ébranla l'énorme machine dont les sons, dominant les bruits de l'atelier, y jetèrent l'alarme. Quelques minutes plus tard, les ouvriers accoururent, venant de toutes les directions; ils se réunirent par groupes, au nombre d'environ deux cents. Ernst Schmidt, les bras croisés sur la poitrine, les regardait en silence; à deux pas de lui se tenait l'inspecteur. Reinhold s'était retiré un peu à l'écart, près du bloc de pierre contre lequel s'appuyait son oncle, et il suivait cette scène d'un œil attentif, afin de prêter main-forte en cas de besoin.

Après avoir lentement promené son regard sur les différents groupes, Ernst Schmidt laissa retomber ses bras, et d'une voix puissante :

— Écoutez-moi, vous tous! dit-il. Vous connaissez la maison, vous connaissez son règlement. Chacun de vous, à son entrée, en a reçu copie. En outre, il est dans vos ateliers, exposé à tous les yeux. Nul de vous n'oserait prétendre qu'il ne l'a ni lu ni compris. Ouvriers et patron sont tenus de l'observer également. Pour moi, je ne m'en suis jamais écarté de l'épaisseur d'un cheveu; ce que je vous ai promis considère comme un devoir sacré de l'accomplir. Si quelqu'un d'entre nous croit que j'y ai manqué, qu'il s'avance et le dise.

Le manufacturier croisa de nouveau ses bras et attendit. Un certain mouvement se fit parmi les ouvriers; Reinhold surprit plus d'un regard plein de fiel; un homme parut vouloir se détacher du groupe le plus tumultueux, mais un autre le saisit par le bras, et l'obligea de reculer. Nulle protestation ne s'élevant, Ernst Schmidt reprit :

— Non, vous ne pouvez articuler aucun fait, aucune plainte. Moi, au contraire, j'ai à porter une accusation grave contre l'un de vous!

Après avoir, par son attitude énergique et digne, contenu les mutins et pris à son tour l'offensive, l'industriel fait comparaître, en présence de tout l'atelier, l'inspecteur récalcitrant. Les règlements de la manufacture défendent aux ouvriers, sous peine de perdre leur travail, de participer à l'Internationale et d'entrer dans aucune réunion socialiste. Au mépris de cette règle, acceptée librement, nombre d'entre eux fréquentent les clubs les plus subversifs; l'inspecteur, chargé de prévenir et de réprimer ces abus, les couvre de sa complicité. « En conséquence, continue Ernst Schmidt, à partir de ce moment, il n'est plus votre chef. »

En tout temps et en tout pays, les caractères fortement trempés imposent la soumission. Personne n'ose réclamer en faveur du coupable, qui, lui-même, pour toute réponse, grimace un sourire qu'il essaye de rendre ironique.

— Que l'exemple vous serve de leçon, poursuit Schmidt en s'adressant aux ouvriers, rappelez-vous qu'avec moi on ne plaisante jamais. Maintenant, retournez au travail!

La plupart des groupes se dispersent. Mais cette prompte victoire de

l'ordre et de l'autorité ne fait point l'affaire des meneurs. Une trentaine d'hommes, parmi lesquels il est facile de reconnaître les ouvriers les plus paresseux de l'atelier, gens plus habiles à pérorer dans les tavernes et les clubs, qu'à manier les instruments de travail, restent à se concerter dans un coin de la vaste cour. Reinhold se rapproche de son oncle.

— Pourquoi demeurez-vous là? Que voulez-vous? demande Schmidt au groupe menaçant des retardaires.

Un jeune homme, dont le visage n'aurait pas manqué de beauté, si l'abus des liqueurs fortes, joint aux passions les plus grossières, ne l'eût marqué de son ignoble empreinte, s'avance enfin, et, puisant dans les fumées de l'alcool qui remplissent encore son cerveau, un surcroît d'audace :

— Nous voulons savoir, monsieur Schmidt, dit-il avec insolence, pourquoi nous ne ferions point partie de l'Internationale si ça nous convient? Qui peut nous le défendre? Tout homme n'a-t-il pas le droit de...

— Tais-toi, méchant drôle! s'écrie le manufacturier d'une voix de tonnerre. Tais-toi et rougis de ton impudence, si toutefois tu es encore capable de rougir.

Ernst Schmidt avait fait quelques pas en avant; l'ouvrier se retira au milieu de ses compagnons, en lui jetant un regard de bête fauve; on eût dit un chacal reculant à la vue d'un lion.

— Encore une fois, pourquoi restez-vous ici? Croyez-vous me faire peur? reprit l'industriel. Et toi, misérable, toi que j'ai retiré de la boue, que j'ai vêtu, nourri, envoyé à l'école, tu oses me reprocher aujourd'hui de te priver de tes droits! Tes droits! les connais-tu? Savez-vous bien, vous autres, quels sont vos droits, les droits de tout homme digne de ce nom? C'est d'être fidèle à la parole donnée, de tenir loyalement les promesses qu'on a revêtues de sa signature. Voilà votre droit, mes camarades, ni plus ni moins. Qui vous a fait manquer à vos engagements?

— La faim! hurla une voix rauque et dure.

— Tu en as menti, Charles Pierre. Si le faim frappe à ta porte, c'est parce que tu es un ivrogne. Tu dépenses ta paye à la taverne, tandis que ta femme et tes enfants manquent de pain.

— Nous sommes et nous resterons membres de l'Internationale, cria une autre voix. Nous le sommes tous!

— Vous êtes donc tous des menteurs et des traîtres!

Un murmure menaçant accueillit ces paroles. Mais Ernst Schmidt n'était pas homme à hésiter devant le péril. D'un bond il se trouva au milieu du groupe.

— Sortez, cria-t-il, sortez à l'instant!

Cette voix impérieuse, à laquelle nul n'avait jamais eu l'audace de désobéir, intimida les ouvriers; ils reculèrent peu à peu.

— Dans une demi-heure, vous passerez à la caisse, on règlera votre compte, ajouta l'industriel.

La mutinerie était domptée. Quelques instants plus tard, la cour était vide. Ernst Schmidt alors se tourna vers Reinhold.

— Tu as une preuve de cette discipline prussienne que tu as tant admirée pendant la guerre. Voilà quelle loyauté on apprend à l'école de Bismarck !

— Permettez, mon oncle, dit Reinhold étonné, je ne vois pas ce que Bismarck vient faire ici?

— Ce qu'il vient faire?...

Ernst Schmidt s'arrêta, comme suffoqué de surprise par le défaut de pénétration de Reinhold ; puis il reprit d'un ton indigné :

— Ce qu'il vient faire?... Qui a dit ce mot fameux : « La force prime le droit » ? Qui donc, si ce n'est lui, apprend à ce bon peuple qu'on peut fouler aux pieds tout sentiment d'honneur, quand cela est nécessaire pour arriver au but! Ah! sans doute, il est utile de ménager les masses pour se créer une armée dévouée, un parti sûr qui approuve tout et dit toujours *amen!* Mais nous ne tarderons pas à voir l'effet de ces habiles compromis. Le plan de l'Internationale n'est plus un rêve insensé, il prend chaque jour une forme plus nette; il attire, il fascine les travailleurs; l'avalanche grossit, elle approche, bientôt elle nous engloutira. Comment s'en étonner?... La force prime le droit!... Et la révolution demeure en permanence. Pourquoi respecter ce qu'on a le pouvoir de détruire? C'est la guerre de tous contre tout. Aujourd'hui Bismarck est victorieux, il croit l'être du moins ; il a élevé pour son seigneur un magnifique empire; mais l'édifice est fragile; le peuple un jour le renversera, et, à son tour, il s'emparera de la puissance, mais, lui, ne lâchera plus sa proie! Quel bien pourtant lui en reviendra-t-il! Pauvre peuple abusé! Pauvre peuple crédule!

Du doigt, Ernst Schmidt indiquait les groupes d'ouvriers qui gesticulaient et parlaient avec animation.

— Est-ce que le départ se fera sans bruit? demanda Reinhold.

— La police est ici près, répondit l'industriel avec un rire amer; ils ont encore peur des gendarmes, sois sans crainte.

Il y a aujourd'hui près de trois ans que Spielhagen, prenant, en la personne de son héros, le public pour spectateur, découvrait à ses yeux les abîmes ouverts sous les pas de l'autocratie prussienne; les faits n'avaient pas encore donné à ses avertissements une éclatante confirmation ; peu d'esprits entrevoyaient, sous les couches disciplinées du monde officiel et de cette armée puissante qui embrasse la nation entière, les haines implacables, les revendications sombres et envieuses que rien n'arrête et ne décourage. L'Internationale étend

ses ramifications profondes dans les villes et dans les campagnes; le peuple apprend à se compter; il commence à connaître la force terrible et brutale du nombre, et chaque jour voit diminuer l'influence des principes qui l'empêcheraient de se servir de cette arme fatale, avec laquelle il menace de faire à la société comme à lui-même de si profondes blessures. Le peuple allemand se glorifie encore du titre de chrétien; mais ce n'est pas impunément qu'une critique soi-disant savante et une philosophie antireligieuse sapent depuis si longtemps les croyances qui enseignent le respect de l'autorité, l'amour du devoir, les humbles vertus dont les nations vivent et prospèrent. Les décourageantes doctrines de Schopenhauer et d'Hartmann pénètrent peu à peu jusqu'au cœur même du peuple; elles y versent un indicible malaise et une tristesse pleine de fiel. Trop pratiques pour s'arrêter aux spéculations nébuleuses d'un pessimisme passif, les classes inférieures le traduisent dans leurs actes. Si elles cessent de lever les yeux vers cet Être tout-puissant et tout bon qui compte leurs larmes pour leur donner une magnifique récompense, si le Ciel est sourd, le monde hostile et la nature ennemie, alors, comme le dit Ernst Schmidt, « c'est la guerre de tous contre tout » ; la seule loi logique, c'est de se faire, au sein de cet univers misérable, la place la moins mauvaise. La foi chrétienne, avec ses espérances infinies et son divin amour, laisse un vide immense quand elle déserte le cœur de l'homme; pour le combler, il y jette ses passions et ses convoitises. « La vie est rude, la vie est un mal, » dit le pessimisme par la voix de ses prophètes. « Oui, répond le peuple, mais si l'ordre actuel, si la société, avec ses inégalités pesantes, n'est pas l'œuvre d'une sagesse supérieure, pourquoi ne pas chercher à renverser ce qui nous opprime, et à rejeter loin de nous le fardeau qui pèse sur nos épaules? »

Karl Max, le promoteur allemand de l'Internationale, a profité habilement de ces dispositions. Le terrain était préparé, il y a jeté la semence; de sombres découragements, de sourdes révoltes remplissaient l'air; il leur a prêté une voix.

L'affaiblissement des principes, joint à la fièvre produite par le débordement de l'or, a encore amené d'autres conséquences non moins fâcheuses. Le désir de jouir, et surtout de jouir vite, s'est allumé dans le cœur d'un grand nombre, et l'agiotage s'est déchaîné avec toutes ses fureurs sur la placide société allemande.

Le type du faiseur sans scrupule, ce type qu'en France nous avons si bien connu, nous est offert sous les traits de Philippe Schmidt, le fils même de l'intelligent manufacturier. Dédaigneux des entreprises honorables et utiles qui mènent lentement à la fortune, le jeune homme a ouvertement rompu avec son père. C'est sa

désertion qui a rempli de tristesse le foyer d'Ernst Schmidt, qui a ravivé la haine du vieillard contre le nouvel empire allemand, bâti, pense-t-il, sur les ruines des vertus anciennes, et tout composé de cœurs corrompus, d'âmes dégradées. Inutile de dire que Philippe, à son tour, méprise profondément la routine paternelle ; il est l'homme de son temps, il n'a pas de préjugés étroits, il applaudit par-dessus tout au succès. Moitié par esprit d'opposition aux idées de son père, moitié par calcul financier, il est l'ardent admirateur du prince de Bismarck. Il lui est doux de pouvoir tout ensemble encenser ce que son père abhorre, et concilier à ses entreprises l'utile appui du gouvernement.

— « Le vieux » t'a parlé de moi, il a dû te dire pis que pendre sur mon compte ? demande Philippe à Reinhold, un jour qu'ils se trouvent ensemble dans une des salles du musée de Berlin.

— Non vraiment, rien de pareil...

— Cela viendra, mais je t'avertis de n'en rien croire. Il te racontera que je suis un égoïste, un faiseur, un fripon ; que sais-je ? Parce que je suis dix fois plus riche que lui ; parce que je pourrais, d'un trait de plume, fourrer toute sa fabrique dans ma poche ; parce que... enfin, parce que j'ai eu de la chance comme Bismarck. Bismarck ! le grand, l'habile Bismarck, qu'il déteste, lui, comme le péché mortel. Pour moi, Bismarck est mon homme ; je jure par Bismarck, je veux le suivre contre vents et marées. En voilà un qui entend son affaire !

En parlant ainsi, Philippe élevait la voix, de manière à faire profiter chacun du discours qu'il adressait à Reinhold. Son dévouement pour le tout-puissant ministre ne pouvait, on le conçoit, demeurer silencieux. Il était partie intégrante de la mise en scène destinée à éblouir le public, et à gagner ses sympathies. Les yeux perçants de Philippe, qui se promenaient sur la foule, y découvraient à tout instant quelque visage connu ; alors, de sa main finement gantée, il faisait un geste amical, ou bien il adressait un familier mouvement de tête.

— Tu ne viens donc plus chez ton père ? lui demanda Reinhold.

— Non. Cela t'étonne ?

— Ce n'est pas, il me semble, la chose la plus naturelle du monde.

— Qu'appelle-t-on naturel ? Moi, je trouve tout naturel : quand on manque d'air, de chercher à sortir de prison, et quand on a mon âge, de ne pas se laisser mener à la baguette comme un écolier. Toutefois, je suis un garçon sans rancune et, dans ce moment, il me conviendrait même beaucoup d'avoir une entrevue avec le vieux.

— Je veux bien essayer, mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que tu ne manqueras pas de respect à ton père en ma présence.

Philippe se mit à rire.

— D'où viens-tu, vertueux Reinhold? Te figures-tu qu'on prenne les gens et les choses en faisant perpétuellement patte de velours? Non, mon cher; il faut quelquefois montrer les griffes. Regarde Bismarck, au moment où l'on s'y attend le moins, il frappe un grand coup.

— En politique, on se permet des choses qui ne sont pas admises dans la vie privée.

— Plaisante distinction! Dieu merci, nous sommes plus logiques. Nous faisons, nous autres, prévaloir notre intérêt, en quelque endroit qu'il se trouve. Vois-tu là-bas ce petit homme, qui tient à son bras une grosse femme? Il y a deux ans, ce n'était qu'un pauvre courtier, un meurt-de-faim; il est aujourd'hui trois fois millionnaire. Le drôle a le flair des spéculations avantageuses; nous en préparons une qui doit donner un dividende de 25 pour 100, tout au moins. Si tu veux, tu seras des nôtres.

— Grand merci.

— Tu dois, depuis le temps, avoir amassé un joli pécule.

— J'ai très peu de chose, au contraire, c'est pour cela que je tiens à le garder.

— La prudence est mère de la sagesse... et grand'mère de la pauvreté.

On voit que, sous le rapport du cynisme, l'éducation des nouvelles générations allemandes a fait des progrès rapides, et qu'il ne leur reste rien à envier aujourd'hui aux civilisations plus avancées. Sans doute, nombre de familles gardent encore, avec le respect de l'autorité paternelle et religieuse, le sûr principe des fortes vertus; mais le monde de la finance et de l'industrie est déjà profondément atteint, et l'on ne saurait dire où s'arrêtera ce mal, sous l'influence délétère de la philosophie pessimiste qui prend chaque jour plus d'empire sur les esprits. Un vent d'incrédulité souffle sur la société allemande. Il est de mode de prôner dans les salons les théories de ceux que l'engouement du jour a faits les apôtres et les rois de la pensée moderne. Spielhagen n'exagère pas lorsqu'il nous peint une jeune fille, la fiancée du lieutenant Ottomar de Werben, frère d'Elfe, qui, pendant une visite à ce même musée de Berlin, s'écrie en minaudant :

— La philosophie fait mes délices. Je raffole de Schopenhauer. Hartmann me plaît moins.

— C'est que vous ne le connaissez pas, répond le comte de Golm, l'un des assidus de l'élégante patricienne. Pour moi, il y a trois hommes que j'étudie sans cesse : Bismarck le politique, Wagner le musicien, Hartmann le philosophe.

Ces doctes discours n'empêchent pas d'aborder d'autres sujets.

Quoique Hartmann ait maudit l'amour, et qu'il l'ait dénoncé dans un monde où, dit-il, « tout est déception et mensonge », comme la pire des déceptions et le plus triste des mensonges, Golm entoure de soins empressés la coquette Carla de Wolbach, et la jeune fille, en dépit des engagements pris avec Ottomar de Werben, accepte, pour ne pas dire provoque, les hommages du comte. En de semblables circonstances, et sous l'inspiration d'idées philosophiques aussi avancées, il est bien entendu que l'amour ne garde rien de l'idéal et de l'abnégation qui lui mettent au front une auréole ; la jeunesse du dix-neuvième siècle ne ressemble pas aux preux du moyen âge ; Golm, tout en écoutant avec un sourire le mondain bavardage de Carla, suppute en lui-même les avantages que lui assurerait la dot de la jeune héritière, et il calcule si elle suffirait à payer ses dettes.

Des considérations du même genre ont, au reste, motivé les fiançailles de Carla et d'Ottomar, car le fils du général de Werben est, lui aussi, entré dans le mouvement, selon l'expression reçue ; il mène la vie à grandes guides, et la médiocrité de sa fortune lui cause des embarras sérieux. C'est en vain qu'Elfe, dans sa tendre et inquiète sollicitude fraternelle, représente au jeune homme combien le caractère de Carla promet à son époux peu de bonheur domestique. Ottomar songe à ses dettes, il lui faut de l'argent, et il ne s'en cache pas. La droiture d'Elfe se révolte contre un mariage dicté par des considérations de ce genre ; généreuse autant que fière, elle abandonnerait volontiers, pour enrichir un frère qu'elle chérit, sa part du patrimoine de la famille ; mais Ottomar ne veut ni dépouiller sa sœur ni attendre ces combinaisons lointaines, il détourne donc la conversation, en raillant doucement Elfe de ses théories au sujet du bonheur conjugal.

Il se garde bien d'avouer que la frivolité de Carla n'est pas le seul, ni même le plus important des motifs qui devraient lui interdire cette union. La cousine de Reinhold, la fille du manufacturier démocrate, Ferdinande Schmidt, s'est rencontrée sur son chemin. Elle aime Ottomar, et lui la trouve belle ; mais l'épouser serait une mésalliance : le jeune rejeton des Werben a l'orgueil de son rang sans en avoir les fières vertus. Le général, d'ailleurs, refuserait de consentir à ce mariage, et le démocrate Ernst Schmidt le repousserait avec un égal dédain. La considération, toutefois, qui touche le plus Ottomar, c'est qu'en choisissant pour femme Ferdinande, il se condamne à la pauvreté.

Cela nous oblige à quelques éclaircissements.

Pierre Du Quesnoy.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie. Coup d'œil sur sa carrière. La séance de réception. Les nouveaux élus : M. Labiche, M. Maxime du Camp et ses titres. — Théâtre-Français : *Daniel Rochat,* par M. Sardou. La pièce et la thèse. L'orage des premières représentations. Le dénouement de *Daniel Rochat* et la question du divorce : M. A. Naquet, le P. Didon, Paul Féval, Alexandre Dumas, M. Hyacinthe Loyson, Ozanam. — Gymnase : *le Fils de Coralie;* par M. Albert Delpit, le *Nabab,* par MM. Elgéar et Alphonse Daudet. Le *Pétrarque* de M. Duprat. Retour de la Patti. Le cinquantenaire d'*Hernani.*

I

Il est rare, depuis assez longtemps, que nous écrivions l'une de ces chroniques sans avoir à rendre compte d'une séance de réception à l'Académie : dans l'avant-dernière, c'était celle de M. Henri Martin; dans la dernière, de M. Taine; dans celle-ci, de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Malheureusement, ces fêtes de l'éloquence sont aussi des solennités funèbres, et il faut les acheter par un deuil. En même temps qu'on y célèbre un avènement, on y jette des fleurs sur un tombeau. Le roi est mort : vive le roi ! Hélas ! les immortels ne sont pas plus inamovibles que les inamovibles ne sont immortels. Le nombre des réceptions auxquelles nous avons assisté depuis notre arrivée à Paris, vers le commencement de l'empire, dépasse celui de quarante ; et quatre fauteuils seulement ont conservé des académiciens dont l'élection remonte plus haut que le coup d'État : M. Mignet, nommé en 1836, et qui est ainsi doublement le doyen de l'Académie; M. Victor Hugo, nommé en 1841 ; M. de Noailles, en 1849 ; M. Nisard, en 1850.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier ne s'est trouvé porté qu'assez tard

aux premiers plans et en pleine lumière. L'empire lui avait fermé de son mieux l'accès de la vie publique. Réduit alors au mandat de conseiller général de l'Orne, que du moins tous les efforts de l'administration ne purent lui arracher, il s'exerçait à la parole sur ce petit théâtre, en organisant les forces de l'opposition et en rendant la vie dure au préfet, de même qu'il se dressait à la connaissance et à la langue des affaires dans les conseils d'administration des grandes compagnies industrielles. Dès que l'empire se fut écroulé dans le désastre de la France, les électeurs de l'Orne l'envoyèrent à l'Assemblée, en tête de la liste départementale.

Il s'y fit vite une des premières places. Qui ne se rappelle avec quel éclat il débuta à la tribune, en 1872, comme président de la commission des marchés ! Dans deux discours successifs : l'un plus spécialement dirigé contre l'empire, dont M. Rouher venait d'évoquer imprudemment le fantôme ; l'autre, contre le gouvernement de la Défense nationale, il prêta sa voix indignée à l'âme de la France. Le premier surtout produisit un effet foudroyant. Tout ce que le citoyen, condamné pendant vingt ans à l'inaction dans le silence du pays ; tout ce que le patriote, ulcéré par d'effroyables revers, avait amassé de colères, de haines et de mépris, fit explosion dans cette magnifique et véhémente invective, où l'on peut dire que M. d'Audiffret-Pasquier, avec la vaillance de son tempérament oratoire, prit la renommée d'assaut, en montant à la tribune comme Mac-Mahon à la tour Malakoff.

Fils et petit-fils, neveu et petit-neveu de financiers, élevé dans les grandes affaires, M. d'Audiffret-Pasquier a toujours montré, comme orateur, à la tribune ou dans les commissions, l'alliance d'une précision rigoureuse à une fougue irrésistible. Il sait marier le chiffre à la flamme. Doué d'une grande faculté d'assimilation, il s'approprie rapidement les notions les plus techniques ; elles s'animent en passant par sa bouche ; il les revêt d'une forme nerveuse et leur souffle sa passion. Il a donné, dans l'éloquence de la tribune, une note bien personnelle, qui n'est qu'à lui, et qui ne permettrait pas de l'oublier, malgré le silence qu'il garde depuis trop longtemps, dans un nouveau *Livre des orateurs*.

Nous n'avons pas à suivre d'un bout à l'autre la carrière politique de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, si active et si remplie. C'est une histoire d'hier et d'aujourd'hui, que tout le monde connaît. Il a cinquante-sept ans ; le Supplément de Vapereau lui en donne soixante-cinq ; et le Supplément du *Dictionnaire Larousse*, plus généreux encore, soixante-neuf ; mais, suivant le mot de Moncrif à Louis XV, il ne les prend pas. En le faisant asseoir dans l'un de ses fauteuils, comme jadis elle avait élu son père adoptif, le chancelier Pasquier,

l'Académie a suivi deux de ses traditions constantes, qui lui ont fait accueillir, rechercher même, de grands seigneurs, des hommes d'État, de hauts fonctionnaires, des personnages politiques distingués par leur amour des lettres, et considérer le talent oratoire comme équivalent du talent d'écrivain. Nul, d'ailleurs, sauf dans les rangs de l'épiscopat français, ne semblait plus naturellement désigné pour succéder à Mgr Dupanloup : l'esprit est de la même trempe et le talent de la même famille; l'un, comme l'autre, est un homme de combat; tous deux, à travers des différences considérables, se rapprochent par l'élan, la chaleur, la passion. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui était un ami du P. Gratry, n'avait aucun effort à faire pour parler de son illustre prédécesseur dans les termes graves et religieux que réclamait cette grande mémoire.

Le discours du vénérable M. de Viel-Castel, qui présidait la séance, a été un modèle de style académique, et il y a heureusement mêlé à l'éloge du fils adoptif celui du chancelier, dont la gloire et le nom décorent son nouveau confrère. Mais, quel que fût le rare mérite de ce fin morceau, le principal intérêt de la séance portait sur la harangue du récipiendaire. Elle a été quelque chose de plus qu'un hommage éloquent à Mgr Dupanloup, — une ferme et noble protestation contre tout ce que l'évêque d'Orléans a passé sa vie à combattre : la science matérialiste et l'instruction sans Dieu. Il était au cœur même de son sujet, en revendiquant les droits sacrés de la conscience et la liberté inaliénable du père de famille contre les usurpations de l'État, qui voudrait lui confisquer l'intelligence et l'âme de son enfant. On ne saurait montrer avec plus d'énergie que l'enseignement religieux peut seul donner l'esprit d'abnégation et de sacrifice, les grandes vertus, les grandes pensées, les grandes résignations, et que l'éducation d'État dresse les générations à subir le joug et les façonne pour le despotisme : « Alors César peut venir, la moisson est mûre, » s'est écrié l'orateur aux applaudissements unanimes de l'auditoire. Et la salle a vibré encore tout entière à cette déclaration haute et nette, où passait comme un écho de la grande éloquence parlementaire qui a porté M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie :

« Dans les rapides alternatives des choses humaines, bien des causes ont pu succomber que l'avenir remettra en honneur; ce pays qui aime, qui admire tout ce qui est généreux, a placé au seuil du Palais de Justice les statues de Malesherbes et de Berryer, les grands avocats des vaincus. »

La journée a donc été mauvaise pour le petit clan d'athées et de matérialistes qui voudraient mettre définitivement la main sur la direction de la France, et dont le bruyant et brutal triomphe se

marque par la plus fanatique intolérance. Nous y avons eu comme un avant-goût de la discussion générale sur les projets de loi Ferry, et l'Académie a prouvé qu'elle entendait, sous la république comme sous l'empire, soustraire sa haute indépendance à la tyrannie des partis.

Elle allait le prouver encore quelques jours après, en appelant à elle M. Maxime du Camp, l'auteur des *Convulsions de Paris*, que désignaient à l'honneur de son choix les injures de tout ce qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, par complicité ou par duperie, tient à la Commune. L'Académie avait à donner ce jour-là des successeurs à M. de Sacy et à M. Saint-René Taillandier. Onze candidats sollicitaient ses suffrages, et parmi eux des hommes tels que MM. Labiche, Wallon, Paul de Saint-Victor, Max. du Camp, Laboulaye, Ch. de Mazade, dont beaucoup se portaient à la fois pour les deux fauteuils. M. Labiche a d'abord été désigné par dix-neuf voix, sur trente-quatre votants, pour succéder à M. de Sacy. Sacy et Labiche, ô antithèse! Le joyeux vaudevilliste et le grave critique; le dix-septième siècle en ce qu'il a de plus austère, et le dix-neuvième en ce qu'il a de plus folâtre; Port-Royal et le Palais-Royal; les *Lettres spirituelles* et le *Chapeau de paille d'Italie;* Nicole et Sainville; Duguet et Grassot; Mezenguy et Arnal; la sœur Cornuau et Mme Thierret! Saisissez votre lyre, ô Banville! Il y a là matière à la plus piquante des *odes funambulesques*. Quelle séance curieuse cela nous promet! On retient déjà ses places. Pour donner au contraste plus de saveur encore, figurez-vous M. Dufaure ou M. Mignet, chargé de recevoir M. Labiche! Mais ne nous plaignons pas : il paraît que la tâche doit revenir à M. John Lemoinne, le premier de nos vaudevillistes politiques, qui saura concilier à merveille la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois avec la *Rue de Lourcine*. Au lieu d'un contraste, nous aurons une harmonie. Et M. Labiche lui-même a tant d'esprit, qu'il est capable d'étonner l'auditoire par sa gravité, et de parler la langue académique comme s'il n'avait fait autre chose de sa vie.

Déjà pour le fauteuil de M. de Sacy, M. Maxime du Camp avait lutté d'assez près avec M. Labiche. Mais il restait les plus redoutables des concurrents, et il n'a pas fallu moins de quatre tours de scrutin pour grouper peu à peu autour de son nom les dix-huit voix qui l'ont fait triompher. M. du Camp est âgé aujourd'hui de cinquante-huit ans. Sa vie littéraire a été des plus actives et des plus fécondes. Au sortir du collège, il entreprenait en Orient un premier voyage de dix-huit mois, qu'il devait compléter, plus tard, par une mission spéciale du ministère de l'instruction publique, en Égypte, en Nubie, en Palestine et en Asie Mineure. Les récits de ces deux

voyages commencèrent à le faire connaître. Roman, poésie, critique, histoire, depuis lors il a abordé tous les genres avec un talent plein de décision, de franchise et de vigueur. Même lorsqu'il est poète, M. Maxime du Camp ne s'attarde jamais dans la rêverie; c'est un homme de mouvement et d'action. Il veut qu'on soit de son temps, et que la muse, au lieu de bayer aux étoiles, enfermée dans sa tour d'ivoire, la guitare à la main, se mêle à la foule, chante l'industrie et les labeurs de l'homme, les découvertes de la science, les merveilles qu'accomplit la matière domptée par l'esprit. Il estime que la bobine, le télégraphe et la locomotive sont aussi dignes d'être chantés que les pâles clartés de la lune ou les éblouissements du soleil couchant. C'est le caractère essentiel du talent de M. Maxime du Camp et sa note persistante au milieu de ses variations que cette horreur du lieu commun, du bavardage vide, de la virtuosité, de l'art pour l'art. Il ne se paye ni de mots, ni de formes, ni de couleurs; il lui faut des idées et des faits.

Dans la préface militante des *Chants modernes*, qui fut regardée un moment comme le manifeste d'une nouvelle école de poésie, M. Maxime du Camp malmenait vertement l'Académie française. Il ne fait jamais rien à demi. Je crois même, entre nous, qu'il la traitait d'hôtel des Invalides et l'accusait de la décadence des lettres. Ces choses-là ne sont pas neuves, mais elles font toujours sourire; ni l'Académie ni M. du Camp peut-être n'ont songé l'autre jour à ce léger incident. En pareil cas, l'Académie a l'esprit d'oublier, et elle considère la démarche de celui qui vient solliciter ses suffrages comme une amende honorable indirecte, mais suffisante.

L'ouvrage le plus considérable de M. Maxime du Camp : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, qui laisse bien loin derrière lui, par la sûreté et l'étendue des informations, par la curiosité des détails, par le mouvement des descriptions et l'énergie des peintures, tout ce qu'on avait écrit jusqu'à présent de plus complet sur la grande ville, méritait à lui seul de porter l'auteur à l'Académie. Çà et là, notamment dans le dernier chapitre, où, après avoir étudié Paris, il procède à une analyse chimique du Parisien, l'auteur préludait vigoureusement à son histoire de la Commune. Mais c'est celle-ci qui a été son véritable titre. Au milieu des apologies effrontées qui s'étalent impunément dans une partie de la presse, des revendications impudentes, des menaces de représailles; lorsque l'audace des complices semble pouvoir compter sur la niaiserie des dupes; que la mollesse des honnêtes gens vient en aide au cynisme des coquins, et que ceux qui n'ont rien oublié ne se sentent pas protégés par un gouvernement incapable de se défendre lui-même et empressé de livrer successivement toutes les approches de la place à

l'ennemi, le courageux ouvrage de M. Maxime du Camp, toujours puisé aux sources, toujours appuyé sur des documents authentiques et précis, et auquel il est impossible de répondre autrement que par des injures, a été un soulagement pour la conscience nationale.

Il serait difficile de rattacher au cléricalisme, ou de ranger parmi les réactionnaires de naissance et les conservateurs obstinés, l'ancien compagnon de Garibaldi et du général Turr dans l'expédition des Mille. C'est un esprit très libre, mais très net, que l'expérience a éclairé, et qui, pris de dégoût et d'horreur devant la démence sanglante de la Commune et les mensonges impudents de ses panégyristes, s'est mis à former son dossier pièce à pièce, avec la sagacité et la persistance d'un juge d'instruction, puis à raconter ses crimes et ses folies avec la franchise ordinaire de son allure, en homme qui appelle un chat un chat et Rigault un gredin. Aucun des fous furieux de la Commune, ni Rigault, ni Ferré, ni Pyat lui-même, n'a jamais subi autant d'épithètes malsonnantes qu'en ont vomis sur lui, pour cette besogne salutaire, non seulement les feuilles radicales, mais certains journaux républicains, assez maladroits pour afficher une solidarité contre laquelle ils devraient être les premiers à protester avec indignation. L'élection de M. du Camp a été le signal d'un redoublement d'outrages, qui, cette fois, se sont déversés sur l'Académie elle-même. Quelques organes du libéralisme radical ont demandé à M. Ferry de faire subir à celle-ci, coupable d'avoir élu un candidat qui leur déplaisait, le même traitement qu'aux collèges des jésuites. Ils ont réclamé un article 7 contre elle. Qu'on la ferme, et que le ministre en mette la clef dans sa poche. « Est-ce qu'on ne va pas bientôt la balayer ? » s'est écrié le *Rappel*, dans une phrase pittoresque, qui rappelait, jusqu'à un certain point, le *Fusillez-moi ces gens-là*, de M. Challemel-Lacour. Pour un peu, il eût demandé qu'on la déportât à l'île Nou, en place des amnistiés.

II

Il en est de M. Victorien Sardou comme de M. Maxime du Camp. L'auteur de *Séraphine* n'était pas plus suspect de cléricalisme que l'auteur du *Livre posthume* et de l'*Expédition des Deux-Siciles;* mais, devant l'intolérance fanatique et sauvage du radicalisme athée, son cœur s'est soulevé, et il a écrit *Daniel Rochat*. Si nous avions eu à choisir un avocat, ce n'est pas sans doute sur M. Sardou que se seraient portés nos suffrages; et si l'on nous eût proposé de faire plaider notre cause sur la scène, il est probable que le lieu nous eût semblé assez mal choisi. Tout ce que nous sommes dis-

posé, pour notre part, à demander aux auteurs dramatiques, c'est de respecter nos croyances, non de les soutenir. Celles-ci ne sont point faites pour être exposées aux sifflets ou aux applaudissements du parterre; elles ne relèvent point de ce tribunal agité, mobile, capricieux, trop souvent sans compétence et sans dignité, qui rend ses arrêts sous une forme brutale, et il ne sied pas qu'elles soient solidaires d'une pièce plus ou moins bien construite, d'une scène manquée, d'une situation déplaisante, d'un dénouement maladroit.

Ceci posé et bien admis, Dieu nous garde de repousser l'auxiliaire imprévu qui s'offre à nous et qui s'est jeté vaillamment dans la mêlée, sans se dissimuler sans doute les périls auxquels il s'exposait. Les huées de la clique radicale lui donnent droit à nos applaudissements; elles prouvent que, malgré ce que nous pourrions regarder comme des concessions, son œuvre est courageuse et a porté coup. M. Sardou, qui est le modèle accompli de l'auteur dramatique passé maître dans tous les secrets et toutes les roueries du métier, de l'homme qui bâtit une pièce comme un horloger construit une pendule, et qui est capable, il l'a montré cinquante fois, de trouver une satisfaction complète dans le plaisir d'amuser le spectateur par une intrigue ingénieuse, subtilement dénouée d'un coup de baguette; M. Sardou, l'escamoteur dont les tours de passe-passe demeureront célèbres dans l'histoire de la scène française, et qui semble avoir pris à tâche de réunir toutes les variétés de la prestidigitation dramatique dans les deux tiers de son théâtre, depuis les *Pattes de mouche* jusqu'à *Nos intimes*, *Ferréol* et *Dora*, M. Sardou est pris de temps à autre d'une ambition plus noble et toute différente. Il ne se contente plus alors de la comédie de mœurs, ni du grand drame historique; il va jusqu'à la thèse.

Après *Rabagas*, *Daniel Rochat* est une récidive plus hardie et plus périlleuse encore. Ces deux pièces sont de celles dont on pourrait dire, en faisant une légère variante au mot de Pascal : « On s'attendait de voir un auteur dramatique, on est tout étonné et ravi de trouver un homme. » L'homme, d'ailleurs, ne nuit pas à l'auteur dramatique. C'est l'homme qui a été pris du désir de dire son mot dans la grande et douloureuse question qui se débat aujourd'hui entre l'âme croyante et l'esprit rebelle, infatué de son athéisme prétendu scientifique. C'est l'auteur dramatique qui a imaginé de faire pivoter sa thèse autour du mariage civil, où se résume pour ainsi dire toute la question religieuse sous sa forme la plus palpable et la plus vivante, en même temps que la plus actuelle.

M. Sardou a commencé par faire la partie belle à l'ennemi : son libre-penseur, son athée est un grand homme politique, la colonne du parti républicain, doué de toutes les séductions physiques et

intellectuelles. D'autre part, la croyante n'est point une catholique, mais une protestante libérale, démocrate, républicaine, ennemie acharnée du *papisme*, affranchie de presque toutes les superstitions de l'Église romaine, et qui se trouve en si parfaite communauté d'idées sur tous les points, sauf celui-là, avec Daniel Rochat, qu'elle a vécu un mois en sa compagnie, parcourant la Suisse, ses lacs et ses montagnes, visitant ses monuments, écoutant les entretiens et les discours de son compagnon, sans jamais s'apercevoir de ce qui les sépare. Il est trop certain que, pour la vraisemblance, ce point de départ laisse à désirer et qu'il repose sur une équivoque infiniment trop prolongée. Daniel, en visitant les églises avec miss Léa Henderson, n'a remarqué en elle aucun signe d'émotion ou de respect; il en conclut qu'elle est incrédule; mais n'ont-ils donc jamais visité un temple, — il y en a pourtant beaucoup plus que d'églises, en Suisse, — et cette jeune fille, si croyante qu'elle va tout à l'heure sacrifier son amour à sa foi, comment a-t-elle pu faire pour ne point trahir par un seul mot sa nature mystique pendant tout ce mois de vie presque commune? En entendant déblatérer Daniel contre la superstition, contre le fanatisme, contre l'Église et les prêtres, miss Léa se figure naïvement qu'il ne s'agit ni du temple, ni des pasteurs, et il ne lui vient même pas à l'esprit de vérifier le fait par une petite question. Cette ingénuité dépasse assurément toutes les bornes, et M. Sardou a eu besoin d'une grande adresse pour faire durer, vaille que vaille, ce malentendu jusqu'au moment où il doit cesser. Le prestidigitateur se retrouve dans toute cette première partie. Mais il ne faut jamais trop chicaner un auteur dramatique sur son point de départ, s'il en sait tirer bon parti.

L'action s'ouvre à Ferney, dans la maison de Voltaire, où l'on célèbre le centenaire du patriarche avec accompagnement de cantate, de feu d'artifice et de harangues. Tous les fidèles sont réunis, la fête est même commencée, mais le grand orateur qui doit prononcer l'éloge de Voltaire, Daniel Rochat, l'illustre tribun, n'arrive pas. Depuis trois semaines, il fait l'école buissonnière à travers la Suisse; le télégraphe le signale tantôt sur le Rigi, tantôt sur le lac de Genève, en compagnie de trois dames, deux jeunes et une vieille. Pour le moment, il a disparu, et son confident intime, le docteur Bidache, un Pylade mâtiné de Barnum, le bedeau grotesque de ce pontife de l'athéisme, s'arrache les cheveux, tandis que les entrepreneurs de la fête prodiguent les diversions pour faire prendre patience aux badauds.

Enfin, le voici, en compagnie de miss Léa, de sa sœur et de la vieille tante qui lui tient lieu de mère. On l'entraîne vers le buste qu'il s'agit d'inaugurer : il parle, il se surpasse, il tonne contre

l'hydre de la superstition. Il s'agit pour lui non pas seulement de célébrer Voltaire, d'anéantir les bigots et de briller devant sa bien-aimée, mais encore de saisir l'occasion de se montrer à celle-ci dans toute la hardiesse de sa pensée sans voile et sans fard. C'est une épreuve; elle réussit. Miss Léa applaudit vigoureusement les tirades les plus audacieuses de Daniel, et après le discours elle vient le féliciter avec transport, avec émotion. Décidément, la jeune miss est une femme forte, digne de lui; il n'en doute plus, et demande sa main, en ayant soin de stipuler encore, par un surcroît de précaution dont on est tenté de sourire, qu'il ne saurait être question d'aller à l'église, ce à quoi nièce et tante acquiescent de grand cœur.

Vous entendez bien que miss Léa, en son for intérieur, distingue le temple de l'église; mais Daniel ne l'entend pas ainsi. C'est ce jeu de mots involontaire qui va tourner au tragique. Le mariage civil se fait : il y a là une scène charmante, qui a excité les murmures des radicaux, parce qu'elle a pour but de mettre en lumière, et qu'elle le fait d'une façon piquante, cette vérité qui semblait pourtant bien acquise, à savoir que le mariage civil est dépourvu de prestige. On ne pourrait dire cependant, suivant l'expression vulgaire, que cela manque de musique, car justement l'adjoint qui est venu célébrer le mariage à domicile (il paraît que les magistrats suisses vont en ville) est un ténor de salon, et il chantonne une *havanaise* au piano, en compagnie d'une jeune cousine étourdie. Mais comment Daniel Rochat n'a-t-il pas songé à emmener en Suisse avec lui, au lieu de cet imbécile de docteur Bidache, le citoyen Lepelletier, rédacteur de la *Marseillaise*, pour adresser après la cérémonie un discours bien senti à la jeune épouse?

Sur ces entrefaites, Daniel voit entrer un personnage austère et tout de noir vêtu, dont la redingote descend jusqu'aux talons. La tante s'empresse, toutes ces dames font des révérences, comme les pensionnaires du Sacré-Cœur à M. l'aumônier : « Qui est-ce? demande l'illustre tribun à sa femme ou à sa fiancée, — cela dépend des points de vue. — C'est le Révérend Clarke, qui nous mariera tantôt. » Et l'on passe à la salle à manger, où le Révérend dit le *Benedicite* devant le grand homme abasourdi. Avouez qu'il y a de quoi.

Nous voici au nœud de la situation. Pour Daniel, le mariage est fini; pour la jeune femme, il n'est pas commencé encore. Il veut emmener Mme Rochat à Paris, où le rappelle une discussion importante; mais Mme Rochat n'est que miss Léa à ses propres yeux et aux yeux de sa tante. Ce *oui*, prononcé devant une table, sous les yeux d'un adjoint avec qui elle a valsé quelques jours auparavant, et qu'elle ne trouve pas plus imposant pour avoir revêtu une écharpe de soie

rouge, qui ressemble à un accessoire du cotillon, n'est pour elle qu'une syllabe sans valeur. Il lui faut quelque chose de plus que cette froide et banale cérémonie, quelque chose où elle sente leurs âmes engagées, qui assure à leur amour, béni par Dieu et renaissant dans la mort, une durée infinie. Tous les raisonnements de Daniel se brisent contre la conviction passionnée de cette âme religieuse et mystique; toutes les effusions, tous les élans, toutes les prières de cette âme aimante se brisent contre l'orgueil obstiné du tribun. A partir de ce moment, la pièce, jusque-là pleine de mouvement, de verve et de vie, n'est plus guère qu'une longue discussion sans cesse renaissante, entre le mari *in partibus* et sa femme qui ne veut pas l'être; entre le tribun et ses amis; entre le docteur Bidache et la terrible tante, qui l'accable de brochures bibliques et de sarcasmes apocalyptiques. Ces discussions ont le double inconvénient de suspendre l'action de la pièce et de provoquer tour à tour les manifestations en sens divers, par leurs plaidoyers alternés, où le pour et le contre se croisent, comme dans le dialogue de *Polyeucte*. Tel est particulièrement le cas de la grande conversation entre Daniel et son ami Fargis, l'Ariste de la pièce. Fargis n'est pas plus un croyant que Daniel; seulement c'est un homme équitable, qui trouve juste et naturel de respecter en autrui les croyances qu'il n'a pas. Si sa femme va à la messe, il ne promet pas de l'accompagner, mais il lui donnera son livre d'heures, et peut-être même lui demandera-t-il poliment des nouvelles du sermon. Vous voyez que sur ce point, comme sur celui des croyances professées par la femme, M. Sardou s'est volontairement réduit à un minimum. Il semble bien avoir chargé Fargis de représenter ses idées : elles n'ont rien de clérical; elles sont simplement celles d'un homme de bon sens et de bonne éducation. Il paraît que c'est trop encore : l'athéisme radical ne veut rien avoir de commun avec l'atticisme; il se pique de pousser la conviction jusqu'à l'oppression, et il biffe les vers de Béranger, comme entachés de cléricalisme :

Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

De même, il ne s'est pas contenté de réduire la religion de miss Léa Henderson à un symbole assez élémentaire pour que rien ne l'ait choquée dans le discours prononcé par Daniel Rochat, à Ferney; il se borne à lui faire plaider, dans l'éloquente ardeur de ses prêches conjugaux, les droits du cœur contre la tyrannie de la raison, comme si la raison était nécessairement étrangère à la foi. Eh bien, cela aussi c'est plus que n'en peut supporter la courtoisie de l'athéisme

scientifique. La concession de Fargis aux croyances de sa femme future paraît monstrueuse à une partie de la salle, qui murmure et ricane lorsqu'il parle du livre de messe, et l'opinion de ce côté du public est plaisamment résumée par Bidache, s'écriant avec indignation : « De la tolérance!.. C'est donc un clérical. »

Congédié par la tante, Daniel parvient à rejoindre Léa, à la porte de la chambre conjugale, le soir de cette triste journée de noce. Il cherche à l'enivrer de sa passion, mais elle s'arrache de ses bras, en lui montrant, au bout du parc, la petite lumière qui brille à la fenêtre du Révérend Septimus Clarke. Daniel, que le désir affole et que ne gêne plus le regard sévère de Bidache, est sur le point de céder; mais son orgueil, ou plutôt le souci misérable de son intérêt et de sa situation politique, éclate en une dernière réserve : « Eh bien, soit, s'écrie-t-il, j'irai au temple, mais à la condition que personne n'en saura jamais rien. » Là encore, les libres-penseurs de la salle se sont bruyamment récriés. Ces messieurs sont-ils vraiment assez oublieux pour croire que M. Sardou a créé de toutes pièces ce coryphée de l'athéisme, qui veut bien se marier au temple, « à la condition que personne ne le sache, » par amour pour les beaux yeux de la future, — ou de la cassette.

Mais ce dernier mot a enfin éclairé Léa. Nous nous étonnions, à vrai dire, — si l'aveuglement de l'amour ne l'eût expliqué, — de voir cette croyante insister avec tant d'ardeur pour entraîner au temple le corps de son fiancé, lorsqu'elle ne peut se faire aucune illusion sur le consentement de son âme, comme si une simple démarche matérielle pouvait avoir une valeur quelconque sans l'adhésion de la conscience! Supposons qu'il se fût laissé conduire, elle n'en eût pas moins été la femme d'un incrédule, et la simagrée hypocrite à laquelle il se serait prêté ne l'eût point changé en croyant. Mais encore une fois la passion ne raisonne pas : il est naturel que, dans l'ardeur de son amour, elle n'ait pas fait d'abord cette distinction, comme il est naturel aussi qu'après tant d'efforts inutiles et sous le coup d'un mot qui la blesse au cœur, elle s'éveille enfin de son rêve.

Le lendemain, Daniel est vaincu : il ira au temple, il y entrera au grand jour. Et c'est Léa qu'il trouve maintenant froide et glacée, prête à le suivre, s'il l'exige, puisqu'elle l'a promis, mais sentant que son amour est mort, que rien désormais ne comblera l'abîme qu'elle vient de découvrir entre sa foi et l'incrédulité de Daniel, et qu'ils ne pourront que souffrir l'un par l'autre. Peu lui importe qu'il cède, s'il ne croit pas. Ce n'était point son orgueil à elle, c'était toute son âme qui le suppliait. Elle est vraiment belle et très noble, cette figure de jeune croyante, que Mlle Bartet, pour ses

débuts à la Comédie-Française, représente avec tant de distinction, avec un sentiment si juste et si sobre, une émotion si chaste et si contenue. Comment l'auteur sortira-t-il de cette impasse? Il s'échappe par une porte dérobée, grâce à la précaution qu'il a prise de transporter l'action de sa pièce dans un pays où fleurit le divorce. C'est l'affaire de deux signatures au bas d'une demande toute rédigée d'avance. Miss Léa, quoiqu'elle en ait le cœur déchiré, hésite d'autant moins à donner la sienne que pour elle le divorce ne sera qu'une fiction légale, dénouant un lien qui n'existait pas encore.

J'ai été naturellement conduit, par le genre de l'ouvrage, à reléguer au second plan l'examen de la pièce proprement dite. Les deux premiers actes sont du meilleur Sardou; les autres tournent trop à la dissertation, au plaidoyer, où l'on se renvoie la riposte, comme un volant rejeté d'une raquette à l'autre. Mais là encore, l'habileté de l'auteur dramatique apparaît pour atténuer, sinon pour sauver entièrement, la monotonie scénique de la situation, d'abord par la verve et le trait du dialogue, puis par l'opposition des caractères, par les escarmouches comiques de la tante et du docteur Bidache, qui font l'effet d'intermèdes; enfin, par le frais et délicieux épisode des amours de miss Esther, sœur de miss Léa, avec le plus jeune des deux Fargis, qui, lui, se laisse trop convertir par elle, ou plutôt par l'amour, puisqu'il se déclare prêt à la suivre partout, au temple, à la synagogue, à la mosquée, ce qui est probablement plus qu'elle ne souhaiterait. Dans ce duo amoureux, qui commence en idylle et finit en drame; dans cette lutte de la conscience contre l'orgueil, et du devoir contre la passion, l'on ne se méprend pas un instant, malgré l'impartialité de l'auteur, sur son intention et ses préférences. Les sifflets le lui ont bien prouvé. La première soirée surtout a été orageuse. On remarquait, parmi les plus acharnés contre la pièce, beaucoup de gens qui payaient plusieurs dettes d'un coup, et qui vengeaient sur ce relaps l'injure de *Rabagas* en même temps que de *Daniel Rochat*. Naturellement, après avoir sifflé, ils ont réclamé le lendemain, en leur qualité de libéraux, la révocation de M. Perrin et un peu aussi la fermeture du Théâtre-Français. A chacune des soirées suivantes, les applaudissements chaleureux refoulaient de plus en plus les sifflets. Aujourd'hui, ils ont pris tout à fait le dessus. Parmi les critiques, — je parle de ceux qui ne font pas de la critique comme Daniel Rochat fait de la politique, rivés à des servitudes de parti, — les plus sévères ont reconnu tout au moins que jamais M. Sardou n'avait visé plus haut, ni montré un meilleur courage.

Le dénouement de ce drame, on l'a vu, touche à l'une des grandes questions du moment, la question du divorce, qui tient de si près à

celle du mariage civil. M. Alfred Naquet, à force de persévérance, est parvenu à créer une agitation sérieuse autour du problème. De toutes parts on fait campagne pour ou contre. Articles et brochures, sermons et conférences, pièces et livres traitent la thèse à l'envi. Le P. Didon vient de publier en volume (*Indissolubilité et divorce*), après l'avoir complétée, la station prêchée à Saint-Philippe du Roule, pendant le dernier Avent, avec un succès un peu trop bruyant peut-être. En tête de ces six conférences, que terminent de belles pages sur le mariage chrétien, on lira l'importante introduction sur la lutte politique et religieuse, où le Père a donné comme un résumé de ses idées relativement au rôle social du catholicisme à notre époque. Paul Féval, dont la foi militante a des ardeurs d'apostolat auxquelles ne suffit plus le cadre du roman, a lancé dans la mêlée : *Pas de divorce*. A plusieurs reprises, celui qui fut le P. Hyacinthe a traité lui-même du divorce dans la salle du boulevard des Capucines, théâtre ordinaire des campagnes de M. Naquet. Nous l'avons entendu l'autre soir, au lendemain du jour où M. Sarcey venait, dans la même chaire, d'analyser et de commenter *Nana*. M. Hyacinthe Loyson se prononce contre le divorce, qui rompt le mariage, en demandant d'élargir le champ des nullités, qui, du moins, respectent le principe.

Un livre de M. l'abbé Vidieu, vicaire de Saint-Roch, — *Famille et divorce*, — a provoqué une longue réponse de M. Alexandre Dumas, qui a fait tout le tapage d'un pamphlet, et qui, à la vérité, n'est pas autre chose : pamphlet plein d'esprit, de verve railleuse et caustique, qui se préoccupe moins de traiter sérieusement une question grave et d'établir sa thèse par des arguments solides, méthodiquement déduits, que d'accabler l'adversaire sous une pluie de sarcasmes ironiquement courtois, et d'accumuler contre la Bible, les patriarches, l'Église, les Pères et les conciles force plaisanteries, épigrammes irrévérencieuses, citations piquantes, historiettes salées, qui ressemblent à des taquineries plus qu'à des raisons, et dont beaucoup obtiendraient un vif succès dans les colonnes de *l'Anticlérical* ou à la tribune de la rue d'Arras. *La Question du divorce* est un de ces livres qui s'enlèvent pendant quinze jours et auxquels on ne songe plus guère ensuite.

Au sortir de ces quatre cent vingt pages, où l'auteur a pris plaisir à étaler sous vos yeux les cas les plus embarrassants, et à vous emporter en croupe avec lui à travers tous les pays et tous les siècles, sans vous laisser respirer, à la recherche des sujets de vaudeville, de drame ou de roman qui peuvent contrarier la thèse de l'indissolubilité, si vous vous sentez troublé, étourdi, déconcerté, ouvrez simplement la brochure qui reproduit les deux articles publiés par

Ozanam, en 1848, dans l'*Ère nouvelle*, au moment où le ministre de la justice, — M. Crémieux, dont la république pleure avec modération la perte récente, — venait de proposer à l'Assemblée nationale le rétablissement du divorce. C'est toujours à la suite des révolutions que cette proposition renaît de ses cendres. Ce sont toujours des républicains, ou pour le moins des démocrates, qui la mettent en avant, quoiqu'elle ne soit assurément pas faite pour le peuple, surtout pour le peuple des villes. Hélas! avant d'enseigner à celui-ci l'usage du divorce, il serait nécessaire de lui donner l'habitude du mariage.

Ozanam a condensé en vingt pages toute la substance de la question, et l'on peut dire qu'il l'a traitée tout entière, avec la dignité que demandait le sujet, en quelques graves et fortes paroles qui vont droit à l'esprit du lecteur comme des traits de lumière, et que tous les sarcasmes ni tous les sophismes du monde ne peuvent plus faire oublier :

« Il y a dans le mariage un sacrifice, ou plutôt il y en a deux. La femme sacrifie ce que Dieu lui a donné d'irréparable; elle sacrifie toujours sa première beauté, souvent sa santé, et enfin ce pouvoir d'aimer qu'elle n'a ordinairement qu'une fois. Le veuvage même, qui lui rend la libre disposition de sa main, n'a pas la puissance de lui rendre ce charme que le monde respecte et que les hommes les plus gâtés subissent. L'homme, en retour, sacrifie sa liberté... Les enfants nés ou à naître sont les créanciers perpétuels de l'association conjugale... La famille est l'école même du sacrifice; c'est au chevet du lit de sa femme, au berceau de son enfant, que l'homme apprend à se priver, à se contraindre, à se dévouer; qu'il apprend à vivre pour autrui, non pas conditionnellement, non pour un temps, mais à perpétuité, c'est-à-dire qu'il apprend tous les devoirs de la vie civile... Ainsi, nous repoussons le divorce comme profanant le mariage, où il introduit la polygamie successive, et, ce qui est pire encore, la polygamie de la femme, que les législateurs les plus relâchés n'ont jamais connue. »

Lisez encore ces lignes où une pensée si ferme et si droite s'exprime en un si beau langage :

« Sans doute, nous reconnaissons tout ce qu'il y a d'inconsolables douleurs dans l'éternelle union de deux personnes irritées par des torts graves ou par l'incompatibilité de leurs caractères. Mais nous n'avons jamais vu qu'un devoir cesse d'être sacré, parce qu'il devient douloureux, ni que la loi, par exemple, ait songé à dissoudre le lien de paternité, parce qu'il y a des pères injustes et des fils ingrats. Bien plus, c'est précisément à cause du malheur des mauvais mariages que nous en voulons la perpétuité. Nous la voulons comme

une menace capable d'arrêter les époux au moment d'une de ces offenses qui ne se pardonnent pas, capable surtout d'arrêter les parties contractantes à la veille de ces unions que l'intérêt forme sans prendre conseil du cœur, et qui se multiplieraient à l'infini dès qu'elles seraient réparables comme une mauvaise affaire et comme un faux calcul.

« En ce qui touche le scandale, nous le souffrons dans les mœurs, mais nous ne le supportons pas dans les lois. Si, malgré l'opiniâtreté des mœurs, nos lois n'ont jamais consenti à régulariser l'homicide par le duel, nous ne comprendrions pas qu'elles consentissent à organiser l'adultère par le divorce. »

Ainsi parle Ozanam. Et plus haut encore a parlé le Souverain Pontife, dans cette belle encyclique où, avec une autorité supérieure à celle de tous les docteurs de la terre, et en revêtant les enseignements de la foi d'un langage élevé et d'une argumentation pénétrante, il est intervenu dans le débat, pour rappeler à tous que l'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a réuni.

III

Nous sommes bien en retard avec *le Fils de Coralie*, de M. Albert Delpit. C'est au moment où nous corrigions les épreuves de notre dernière chronique qu'on donnait. au Gymnase, cette œuvre, grâce à laquelle, avant de mourir, M. Montigny aura enfin retrouvé le succès, si longtemps infidèle. La donnée du *Fils de Coralie* n'est pas neuve, et elle a un côté répugnant, mais elle a été traitée par un talent facile et brillant, qui a su lui donner une apparence de nouveauté suffisante, — par un talent honnête qui, au lieu de nous vautrer dans ce fumier, comme n'eût pas manqué de le faire un adepte de l'école naturaliste, n'y touche que pour chercher des perles.

Après avoir vu la pièce il y a six semaines, je viens de rafraîchir mes souvenirs en la lisant dans l'édition donnée par M. Ollendorf. Les défauts en sont plus sensibles à la lecture. Le style manque çà et là de simplicité et de naturel.. Écoutez Coralie décrire la fiancée de son fils : « Elle est blonde comme une touffe de blés, et ses yeux ressemblent à deux bleuets piqués dans la touffe. Mais ce que j'aime le plus en elle, c'est son regard... Une belle figure doit être bien éclairée, comme une toile de maître. » Même écrasée par la honte, courbée sous la révélation de sa vie passée, elle n'oublie pas la métaphore ni l'antithèse : « Il a dans le cœur, dit-elle en parlant de son fils, le capitaine Daniel, toutes les noblesses, toutes les

hauteurs, que je n'ai jamais connues. Le hasard a greffé sa vertu sur mon vice... Édith ne me verra plus; la courtisane ne salira pas la vierge. »

Sans être fataliste, on peut s'étonner que cette créature perdue, plus méprisable que la boue des chemins, ait donné naissance à un fils qui est l'honneur, la loyauté, la délicatesse en personne; la fleur, la quintessence, le raffinement exquis de la beauté morale. Comment ce lis est-il né de cette pourriture? Encore la chose vaudrait-elle la peine d'être un peu expliquée; et il ne suffit pas, pour le faire, qu'un personnage réponde aux exagérations darwinistes du capitaine Daniel par d'autres exagérations en sens inverse : « Vous croyez à l'hérédité morale, à l'hérédité physique, à un tas de billevesées qui abaissent l'humanité au niveau d'une proposition d'algèbre. » C'est vraiment trop de souillure d'un côté, et une blancheur trop immaculée de l'autre. L'auteur a forcé le contraste pour produire plus d'effet, comme ces peintres qui ne connaissent que le noir et le blanc, sans recourir aux demi-teintes. La vertu, née sans effort et sans culture, qui se dégage de cet enfant, fils d'un père inconnu et d'une mère trop connue, est si grande qu'elle finit par pénétrer et par transformer la mère elle-même. L'abominable *fille* qui a donné, pendant de longues années, l'exemple de toutes les hontes et de tous les vices, dont l'âme gangrenée était absolument incapable de rien qui ressemblât, je ne dis pas à un sentiment noble, mais même à un bon mouvement, est devenue tout à coup une mère tendre, dévouée, héroïque, prête à tous les sacrifices pour son enfant. Elle commence par se retirer au fond de l'Auvergne, afin de se vouer à lui tout entière, et elle finit par entrer « dans un couvent terrible » pour renverser le dernier obstacle qui s'oppose à son bonheur. Cela est très beau, très méritoire; cela rachète et expie bien des choses, mais nous voudrions comprendre un peu mieux comment a pu s'opérer une transformation pareille, et nous pensons que le roman de M. Delpit éclaire le lecteur sur ce problème plus nettement que ne le fait sa pièce.

Nous pourrions noter aussi quelques défauts de vraisemblance. Est-il vraisemblable que la rouée Coralie, l'âpre Coralie, la femme d'affaires expérimentée qui a amassé des millions, en tenant ses amours en partie double et en plaçant de la façon la plus avantageuse le prix de ses faveurs; Coralie, qui ensuite est devenue propriétaire et fermière, vendant ses blés, faisant valoir ses biens, n'ait prévu aucune des demandes du notaire dans la scène du contrat, et se laisse déconcerter si vite par ses questions. Et que dire aussi de ce dénouement, où la jeune fille, abusant des lectures romanesques que lui a fait faire sa tante, force la situation en déclarant, avec une

effronterie innocente, que Daniel est son amant? — Mais c'est assez, c'est trop. Ne chicanons pas davantage notre plaisir. La plupart de ces défauts sont couverts par la chaleur et le mouvement de la pièce, qui entraînent le spectateur. Elle le prend, elle le remue, elle l'émeut. Une irrésistible sympathie s'attache à ces deux jeunes gens qui s'aiment d'un amour si loyal et si désintéressé. Une inspiration toujours honnête et généreuse nous soulève au-dessus du bourbier que nous côtoyons sans cesse. L'intérêt se soutient et s'accroît à mesure qu'on avance. Il atteint son comble au troisième acte, où se succèdent coup sur coup les deux grandes scènes du notaire avec Coralie, puis celle de Coralie avec son fils. La pièce est certainement l'œuvre d'un homme qui a le don et la science du théâtre.

Nous n'oserions en dire autant du *Nabab*, tiré par M. Pierre Elzéar du roman célèbre de M. Alphonse Daudet : ce qui nous paraît manquer le plus à cette pièce, d'ailleurs si curieuse, c'est une action nette et forte, bien engagée, développée logiquement, dénouée d'une main ferme et sûre. L'intérêt se disperse, au lieu de se concentrer sur un point unique, et l'auteur a demandé le succès à des moyens souvent étrangers à l'art dramatique proprement dit.

La première condition pour goûter et pour comprendre complètement le *Nabab*, est d'avoir lu le roman. Il a eu plus de cinquante éditions et, par conséquent, il y a des chances pour que, chaque soir, un certain nombre de spectateurs le connaissent ; mais toute œuvre littéraire doit se suffire à elle-même. M. Elzéar s'est borné à découper dans le livre sept tableaux qui se succèdent sans lien, en les choisissant parmi les plus pittoresques et ceux qui se prêtaient le mieux à la mise en scène. C'est un peu ainsi que procède le roman lui-même, dont les chapitres ne sont qu'une série de tableaux divers, reliés entre eux par un fil très léger, souvent imperceptible, souvent même rompu à plaisir. On peut donc excuser jusqu'à un certain point le décousu du drame, qui ne fait que reproduire le décousu du livre, mais en l'aggravant nécessairement, en laissant, dans l'action morcelée et sautillante, un grand nombre de lacunes et les principales péripéties du sujet sans préparation suffisante.

Le premier tableau nous montre l'intérieur modeste du bonhomme Joyeuse, le comptable distrait et rêveur, avec ses trois charmantes fillettes, qui sont la grâce et le sourire de la pièce. Le deuxième nous introduit dans le salon de Jansoulet le Nabab, entouré de ses flatteurs et de ses parasites. Tout un monde interlope de chevaliers d'industrie, d'escrocs bien gantés, d'artistes incompris, de journalistes tarés, d'industriels véreux, l'exploitent et le grugent à qui mieux mieux. Il se laisse faire avec bonhomie ; il a le cœur, c'est-à-dire la bourse sur la main, et distribue des chèques autour de lui,

comme il distribuerait des cigares. Il tient caisse ouverte ; on puise à pleines mains dans les poches de ce Crésus en fez, aux allures de Cassandre. Rien de plus vivant, de plus grouillant, de plus coloré que ce tableau, le meilleur de la pièce. Mais, au milieu de tout ce mouvement, il est impossible de discerner le commencement d'une action.

Nous voyons successivement ensuite l'atelier de Félicia Ruys, la grande artiste qui se meurt d'ennui dans sa gloire et qui bâille sa vie, suivant l'énergique expression de Chateaubriand ; le jardin du Palais des Champs-Élysées avec l'exposition de sculpture ; l'antichambre de la Présidence, où vient défiler tout Paris, durant l'agonie du duc de Mora ; le vestibule du Corps législatif, pendant la séance où l'on invalide Jansoulet. Je m'aperçois que je fais comme l'auteur du drame : je suppose que vous avez lu le roman. Si vous l'avez lu, il est inutile d'essayer une analyse informe de la pièce : ces indications sommaires et celles que je vais donner encore suffiront à vous la faire suivre dans ses principales étapes ; si vous ne l'avez pas lu, je tenterais en vain de saisir et de concentrer en quelques lignes les fils épars d'une intrigue sans unité. L'auteur s'est préoccupé surtout de former une sorte de galerie, en disposant et entremêlant ses tableaux avec art, d'exciter la curiosité par des détails plus ou moins piquants : on vous dit à l'oreille que le salon de Jansoulet, c'est celui du vrai Nabab, vous savez, celui qui fit tant de bruit sous l'empire ; que l'atelier de Félicia Ruys est copié sur celui d'une princesse de la grande Bohème, peintre, sculptrice, comédienne, qui accapare, à elle seule, les cent voix de la Renommée ; que l'antichambre du duc de Mora est la véritable antichambre de la Présidence, avec les vrais laquais, la vraie table, le vrai registre sur lequel s'inscrivaient les visiteurs, et les vrais coups de timbre par lesquels on annonça jadis les visites funèbres de l'archevêque et de l'empereur.

On est attaché par les épisodes, par la variété des physionomies, par les aimables figures de la famille Joyeuse, par celle de Monpavon, l'intime du duc de Mora, vieux beau, viveur à demi hébété, gâteux élégant, gentilhomme en demi-décomposition qui se conserve et se maintient, grâce aux soins combinés du tailleur, du coiffeur, du maquilleur, de son valet de chambre et du docteur Jenkins, mais qui a perdu la mémoire et qui passe à travers la pièce, avec son grand air et sa tenue irréprochable, en répétant : « Chose... Machin... Comment donc ? » surtout par celle du Nabab lui-même, l'ancien portefaix de Marseille, devenu cinquante fois millionnaire, et laissant couler sa fortune à larges flots comme un sac éventré, n'ayant pas une idée bien nette de ce que c'est que le sens moral, mais point

méchant, sympathique dans son inconscience, vulgaire, exubérant, cordial, bon garçon, heureux d'obliger, ayant des colères brutales et des tendresses d'enfant, capable de voir rouge en certains moments comme un Méridional sanguin, et ensuite de pleurer comme une femme. Ce colosse au teint de brique, aux cheveux crépus, aux mains larges comme des battoirs, conserve à la vieille paysanne qui *se languit* de son garçon au pays natal un amour ingénu, qui éclate dans deux scènes très belles : celle du deuxième acte où, au milieu de la tourbe des quémandeurs, le jeune de Géry lui apporte une lettre de sa mère, et celle du dernier tableau où, après son invalidation, victime d'accusations infamantes dont il n'eût pu se défendre qu'en révélant la honte d'un frère aîné devant sa mère, qui en fût morte de douleur, il s'écrie, dans les bras de la brave femme indignée : « Ah ! maman, comme je vais pleurer quand nous serons seuls ! »

Mais, par exemple, une personne à qui l'on ne s'intéresse guère, une figure insupportable et fausse, c'est Mlle Félicia Ruys, qui est peut-être une grande artiste, mais qui est certainement une créature agaçante et bien mal élevée. Elle s'amourache, sans qu'on puisse en vérité comprendre comment ni pourquoi, elle l'artiste capricieuse et gâtée, d'un bon jeune homme, bien correct et bien bourgeois ; et parce que ce bon jeune homme, qui n'a jamais eu le plus léger soupçon d'un amour aussi invraisemblable, épouse l'aînée des demoiselles Joyeuse, elle va se jeter à la tête du duc de Mora, avec un cynisme plus répugnant encore dans la pièce que dans le livre, parce qu'il est moins expliqué. Ce cynisme, M. Elzéar l'accroît encore à plaisir ; il le pousse gratuitement jusqu'à la démence. En se rendant au rendez-vous que Mora lui a donné, elle se heurte au lit de mort où gît le cadavre du duc. Et savez-vous l'idée que lui inspire une aussi lugubre rencontre ! Sous prétexte que Félicia est trop fière pour se reprendre après s'être donnée, elle signe sur le registre : *Félicia Ruys, maîtresse du duc de Mora.* On n'a jamais poussé l'orgueil de la dépravation jusqu'à un pareil degré de folie. Tant pis pour l'auteur, s'il n'a pas senti que, par cet acte extravagant jusqu'à la monstruosité, il nous forçait à ne plus voir dans sa grande artiste qu'une nymphomane qu'il faut enfermer à Bicêtre et traiter par les douches glacées.

Résumons-nous, s'il est possible. L'action du *Nabab*, insuffisante et décousue, s'engage si lentement et si tard, qu'elle fait songer à ce mot historique d'un spectateur de l'*Éponine* de Chabanon, qui se leva, à la fin du second acte, en disant avec flegme à son voisin : « Je m'en vais, puisque décidément ils ne veulent pas commencer. » Si insuffisante qu'elle soit par elle-même, elle se subdivise encore en deux ou trois actions, dont chacune est à peine ébauchée. L'ouvrage est

mal composé, ou plutôt il n'est pas composé du tout. Il est fait de pièces et de morceaux, mais du moins la plupart des morceaux en sont bons. On y trouve de l'esprit, du mouvement, de l'observation, de piquants détails, d'amusantes peintures de caractères, des scènes d'un sentiment juste et fin. Surtout, la mise en scène est parfaite, et elle est jouée à merveille par la meilleure troupe d'ensemble qu'il y ait à Paris, après celle de la Comédie-Française. M. Ad. Dupuis, particulièrement, représente le Nabab avec une vérité admirable, qui donne l'illusion complète de la réalité. Il en a fait un type saisi sur le vif dans toutes ses nuances et dans tous ses contrastes. On ne saurait pousser plus loin l'art de rendre la nature.

Le théâtre a pris une large place dans cette chronique, et peu s'en est fallu qu'il n'en prît une beaucoup plus large encore par les représentations depuis longtemps attendues de deux œuvres très importantes : le *Jean de Nivelle*, de M. Delibes, à l'Opéra-Comique; et les *Noces d'Attila*, de M. de Bornier, à l'Odéon.

Faut-il nous arrêter au *Pétrarque* de M. Duprat? Avant de se produire sur une scène parisienne, l'opéra dont M. Duprat a composé les paroles et la musique avait fait quelque bruit à Marseille et dans plusieurs autres villes du Midi. Il eût été sage, pour le compositeur, de se borner à ces succès de province, qui lui avaient valu une gloire modeste, mais incontestée, plutôt que de vouloir donner à ses dépens une nouvelle édition du roman de Balzac : *Un grand homme de province à Paris*. Allez donc conseiller la prudence à un auteur qui es persuadé qu'il a fait un chef-d'œuvre, et que les applaudissements de trois ou quatre grandes villes ont confirmé dans une opinion si naturelle ! M. Duprat a mis à faire arriver son ouvrage sur une scène parisienne une persistance digne d'un meilleur sort ; et il n'a réussi qu'à prouver une fois de plus que tel brille au second rang qui s'éclipse au premier. Tout en témoignant d'un véritable sentiment dramatique, la musique de *Pétrarque*, trop abondante et trop touffue, comme il devait arriver pour une œuvre unique, où l'auteur a depuis vingt ans versé toute sa tête et tout son cœur, est dépourvue de personnalité à un degré rare ; les réminiscences y abondent, et une grande partie du répertoire italien défile par courts fragments en cette partition, qu'on n'accusera pas d'appartenir à la musique de l'avenir.

Quelques jours après, en cette même salle de l'Opéra-Populaire, où la musique italienne alterne avec la musique française, et que deux administrations se partagent, Mme Adelina Patti, — puisqu'il ne faut plus l'appeler Mme la marquise de Caux, — a reparu devant le public parisien dans la *Traviata*. Ce n'est pas, dit-on, sans une certaine terreur que la *diva* affrontait cette redoutable épreuve. La Patti avait

quitté Paris, si je ne me trompe, au mois de mars 1865, et n'y avait plus fait depuis lors que de rares et courtes apparitions. Elle avait alors vingt-deux ans et tout le charme de la jeunesse ; elle en a trente-sept aujourd'hui, — je crois pouvoir, sans manquer aux lois sacrées de la galanterie, hasarder cette élémentaire opération d'arithmétique. Si quinze ans, comme l'a dit Tacite, sont un grand espace dans la vie d'un homme, qu'est-ce donc dans la vie d'une cantatrice ? Et en ces quinze ans, il s'était passé tant de choses ! Mais le public parisien n'a voulu voir que l'éclatante artiste, le rossignol, dont le gosier merveilleux prodigue, en se jouant, des cascades de perles, et si elle avait conçu quelques inquiétudes, elles ont été bien vite dissipées. Rien, ni l'exploitation presque scandaleuse de la curiosité publique, ni la navrante médiocrité de l'entourage, ni la présence du *beau Nicolas* lui-même, n'a découragé les dilettantes. Ce que l'organe peut avoir perdu de son exquise fraîcheur juvénile, il l'a compensé largement en fermeté, en plénitude et en expression dramatique. L'instrument est toujours aussi beau, elle le manie avec une agilité et une souplesse égales, avec un talent plus complet et un art plus consommé. Les dilettantes ont fêté avec enthousiasme le retour de l'enfant prodigue.

Pour achever l'histoire du théâtre pendant cette dernière période, il nous faudrait décrire maintenant la célébration du cinquantenaire d'*Hernani*, à la Comédie-Française, le 26 février. Ils sont rares les poètes dramatiques auxquels il est donné d'assister à de pareilles noces d'or. Corneille est mort deux ans avant le cinquantenaire du *Cid*. Je ne vois, dans notre histoire littéraire, que Crébillon le tragique et Voltaire qui aient joui du même privilège que Victor Hugo, et qui auraient pu jouir de la même fête. Après la représentation, les comédiens, portant tous le costume d'un rôle de Victor Hugo, sont venus se ranger sur la scène autour du buste du poète, et Mlle Sarah Bernhardt, de sa voix harmonieuse, a dit la *Bataille d'Hernani*, par M. Coppée :

Cinquante ans sont passés !... Il n'en reste plus guère,
Hélas ! des grands soldats de cette ancienne guerre.
Mais il est toujours là, celui dont le cerveau
Fit naître pour le monde un idéal nouveau.
Le sublime héros survit à l'épopée ;
Le vieil arbre est debout dans la forêt coupée ;
Et, sous ses cheveux blancs, l'aïeul robuste est tel
Qu'il sera centenaire avant d'être immortel !

Du parterre aux troisièmes galeries, un tonnerre d'applaudisse-

ments a salué l'apothéose du poète, dans ces beaux vers sonores comme une fanfare triomphale. Il y a longtemps que la bataille est finie. Les grands romantiques de 1830 sont maintenant nos classiques en face des naturalistes. *Hernani* a grandi de toute l'horreur qu'inspire *Nana*.

Le lendemain, dans un banquet où quelques admirateurs du poète s'étaient réunis pour fêter le 78e anniversaire de sa naissance, après des toasts qui ressemblaient à des libations sacrées en l'honneur d'un dieu, M. Victor Hugo s'est levé, et il a dit, dans ce style sibyllin qui lui est habituel, et en parlant de lui-même sur le ton religieux dont on lui avait donné l'exemple :

« Il y a en ce moment certaines dates souvent répétées : — 26 *février* 1802, naissance de l'homme qui parle à cette heure; 26 *février* 1830, apparition de *Hernani;* — 26 *février* 1880, l'époque actuelle. Autrefois, il y a cinquante ans, l'homme qui vous parle était haï, il était hué, exécré, maudit. Aujourd'hui...

« Ces dates constatées, on demeure pensif. »

Oui, l'on demeure pensif devant les révolutions littéraires et les transformations du goût que de telles dates rappellent. Contre l'œuvre qui suscita tant de protestations et de colères, toute opposition semble avoir cessé. Les dernières se sont fondues dans l'acclamation unanime. L'école du bon sens, qu'on opposa jadis à l'école romantique, est venue s'agenouiller, dans la personne d'Émile Augier, devant le maître; et M. Francisque Sarcey, un autre dissident d'autrefois, a joint solennellement son amende honorable à la sienne. Le pontife suprême de la poésie a accueilli, avec une indulgence sereine et magnanime, l'abjuration de ces hérésiarques rentrant au giron. Qu'eussent dit Alexandre Duval, Jay, Viennet, s'ils avaient pu assister au cinquantenaire d'*Hernani?...* Mais que diraient peut-être les spectateurs de l'autre soir, s'il leur était donné de voir le centenaire de la pièce? Qui sait s'ils seraient beaucoup moins surpris eux-mêmes, et s'ils n'auraient pas un nouveau sujet de « demeurer pensifs ».

Victor Fournel.

LE PATRIOTISME CHRÉTIEN

Au moment où la tribune achevait de montrer avec éclat que l'éducation chrétienne ne fait pas deux Frances, et que la foi catholique, bien loin d'être inconciliable avec l'amour de la patrie, est, au contraire, la plus sûre inspiratrice de tous les nobles sentiments qui font sa grandeur, deux membres éminents de l'épiscopat, élevant la voix à deux extrémités du territoire, Mgr l'Archevêque d'Albi et Mgr l'Évêque d'Autun, se rencontraient dans une même protestation éloquente contre l'accusation calomnieuse de l'incrédulité révolutionnaire, et glorifiaient, l'un, dans une Lettre Pastorale des plus remarquables, l'autre, dans un discours ému, l'alliance intime, nécessaire, invariable de la foi et du patriotisme.

Il faudrait reproduire tout l'écrit de Mgr Ramadié; c'est un morceau achevé, où la hauteur de la démonstration s'unit à l'éclat littéraire, et dont l'ensemble constitue l'une des plus belles œuvres d'apologétique chrétienne qui aient honoré notre temps. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer au moins quelques pages qui associent noblement l'épiscopat aux revendications de la tribune parlementaire, et qui affirment l'étroit accord de nos évêques, dans les questions fondamentales qui se débattent, avec les catholiques éminents dont la parole a si bien interprété le sentiment de toutes les âmes catholiques et françaises.

Le patriotisme, dit Mgr Ramadié, est un sentiment naturel. Dieu, qui a créé la famille, a aussi créé la Patrie. Les chaînes des hautes montagnes, les rivages des mers et des fleuves, dans sa pensée, devaient en être les limites. L'analogie des caractères, la communauté des intérêts, l'identité de langage, sont les principaux liens de son unité. L'œuvre de Dieu serait restée incomplète, s'il ne nous en avait pas inspiré l'amour...

A le bien prendre, le patriotisme est l'un des plus touchants épanouissements du cœur, une extension de la piété filiale; il s'éclaire à la lumière de la raison, il s'enflamme aux lumières de la foi.

Ses racines dans nos plus profondes affections sont multiples. La Patrie est la mère de notre sang, le foyer de nos aïeux, le théâtre d'une longue histoire écrite par les exploits de nos pères, la terre que nous arrosons de nos sueurs et où nous trouvons l'impression toujours vivante qu'y ont laissée les pas de nos amis. Elle fut le témoin de nos premières émotions, elle est la région de nos plus doux souvenirs, elle nous rappelle notre berceau et notre baptême, les délicieux genoux de nos mères, la sollicitude de nos maîtres, les instincts de notre enfance, les amitiés de notre jeunesse, le charme de nos aspirations satisfaites et les tristesses de nos échecs. Elle est le lieu où s'accomplissent nos destinées temporelles, où se préparent nos destinées éternelles, où se réalisera l'avenir de nos neveux; elle est le sol béni où reposent les cendres de nos ancêtres, où nous dormirons notre dernier sommeil. De cet ardent amour naissent une foule de divers sentiments. De là vient le désir naturel d'être enseveli dans la terre qui nous nourrit. Joseph recommande à ses frères d'emporter ses os dans la Patrie que Dieu doit leur donner; Ruth veut être ensevelie près de Noémi; Thémistocle, banni de la Grèce, oublie les bienfaits de la Perse, et il ordonne en mourant à ses amis de l'inhumer secrètement dans l'Attique...

La France a des titres plus légitimes encore à l'affection de ses enfants. Souvenons-nous de cette longue traînée de lumière et de gloire qui commence à Clovis, se continue à travers quinze siècles de grandeur morale, et qui, malgré ses éclipses, n'a pas cessé d'illuminer le monde; rappelons à notre mémoire les riches traditions de doctrines, de science, de vertus, de dévouement, d'héroïsme, de sainteté qui forment l'incomparable patrimoine dont nous sommes les légitimes héritiers et les paisibles possesseurs; n'oublions pas les splendides monuments du courage et de l'esprit catholique et français élevés par la croix, l'épée, la plume et la charrue, et il nous sera aisé de comprendre comment le seul nom de Patrie excite en nous de si profonds tressaillements.

... Le culte de la Patrie est prescrit par la loi divine. S'en dispenser serait un crime qui blesserait autant la conscience du chrétien que l'honneur du citoyen. La Religion et la Patrie ont des droits égaux à notre amour, et ces deux amours se résument en un unique sentiment. Qu'on ne les sépare pas, puisque Dieu les a unis. Différemment, ébranlée dans ses fondements par cette séparation, la Patrie, désormais sans croyances, irait à la ruine, et la Religion, privée du plus beau fleuron de sa couronne, répandrait les larmes inconsolables de Rachel.

La Patrie! la Religion l'embrasse dans ses plus vives tendresses. Elle mêle son nom à ses prières et à ses cantiques, elle étend sur ses chefs ses ailes maternelles, elle la protège contre les séditions et les tyran-

nies. Ses enseignements la maintiennent dans la justice, qui élève les nations ; ses préceptes la défendent contre les passions, qui rendent les peuples malheureux [1]. Les joies de la Patrie sont ses joies, elle partage ses tristesses, elle s'associe à ses triomphes, aucune de ses gloires ne lui est étrangère. Que de généreux sacrifices ne s'est-elle pas imposés en sa faveur!

L'éloquent prélat fait voir ensuite, les saints livres à la main, comment, à toute époque, l'idée religieuse et le patriotisme se sont confondus; et, après avoir suivi l'histoire du peuple juif, il montre le plus parfait modèle de cette union dans Jésus-Christ lui-même, pleurant sur les malheurs de Jérusalem et de son peuple. Puis, feuilletant toujours les annales du Christianisme, l'éminent prélat continue :

Cette doctrine apostolique se transmet fidèlement. Au milieu d'horribles souffrances, les martyrs n'oublient pas de prier pour la patrie. « Courage, s'écrie Tertullien [2], arrachez, ô bons juges, arrachez aux chrétiens une âme qui répand des vœux pour l'empereur. » Quoique protecteur dévoué des ariens, Constance reçoit de l'Église l'hommage d'une inviolable fidélité; Julien l'Apostat, malgré la noirceur de ses crimes, trouve dans les chrétiens des serviteurs zélés...

Saint Ambroise parle, comme autrefois les plus dévoués enfants de la Grèce et de Rome. « Le citoyen, dit-il [3], doit se tenir plus heureux de conjurer les dangers de la patrie que d'échapper lui-même à un péril. » Savoir le pays sauvé, dût-on mourir pour lui, c'est le vœu d'un autre évêque [4].

Les actes répondent aux paroles. Les lâches qui abandonnent les aigles romaines, les conciles les condamnent et les flétrissent [5]. Les ministres de l'Église, quand viennent les jours des invasions, accourent au poste du péril dans les villes assiégées [6], ils sont au premier rang parmi ceux qui tentent d'arrêter les barbares [7], et s'ils ont la douleur de constater de déplorables affaissements, ce n'est pas qu'ils se soient épargnés pour donner l'exemple.

Enfin, arrivant à notre propre histoire, Mgr Ramadié s'écrie :

[1] *Prov.*, XIV, 34.
[2] *Apol.*, n° 30.
[3] *De off. minist.*, III, 3, 23.
[4] Synesius, Epist. 107.
[5] Conc. Arel. I, n° 314.
[6] S. Aug., Epist. 228, n° 28, *Honorato*.
[7] Synesius, Epist. 88, 107, etc.

« O Patrie ! ô Clovis ! que ne devez-vous pas au baptistère de Reims ! De quel magnifique diadème vos fronts ont été couronnés par Clotilde et Remi !...

Depuis Maurice et sa vaillante légion jusqu'aux héros du Sacré-Cœur, qui combattirent avec tant d'intrépidité à Patay et à Coulmiers, que de prodiges de bravoure ont été inspirés par la Religion ! La foi et l'espérance ne peuvent pas refroidir le courage du soldat. Laissons dire ; l'expérience générale condamne nos adversaires. Après nos derniers malheurs, la voix autorisée d'un ministre de la guerre trouva un écho universel dans l'armée entière, quand, du haut de la tribune nationale, il affirma que, « pour aller résolument à la mort, le soldat a besoin de croyances. » En vérité, se faire tuer pour la Patrie serait un acte insensé, si les héros des combats étaient ensevelis dans leur tombe, sans récompense et sans espoir.

Tandis que le dogme catholique est immuable, la politique est soumise à d'incessantes variations. Mettez donc la croix sur le drapeau, qu'elle le domine, et puis ne vous préoccupez pas de ses couleurs ; c'est le drapeau de la Patrie, il sera défendu, comme il mérite de l'être, par le soldat chrétien, sans peur et sans reproche.

L'unité française est le fruit béni de ces pieux sentiments. Qu'on se souvienne des sanglants combats de Crécy, de Poitiers et d'Orléans.

La liberté dormait, le servage n'était pas anéanti, les droits de la bourgeoisie n'étaient ni étendus ni bien définis. Mais si dans la société civile l'égalité des droits politiques n'existait pas, l'égalité religieuse était reconnue. Tous avaient les mêmes croyances et partant les mêmes devoirs envers la Patrie. Humilié par la constitution, le peuple était relevé et honoré par la foi. Celle-ci lui rendait largement ce que la loi lui refusait...

Et Jeanne d'Arc ! qui donne à sa parole tant de puissance, à son bras de jeune fille tant de vigueur, à sa timidité tant d'audace, à son épée tant de gloire, à son entreprise tant de succès? Sans doute le malheur public l'a vivement émue; mais la source première de ses généreuses inspirations est plus haute, elle remplit une mission divine, son patriotisme est chrétien...

Le courage militaire n'est pas seul à grandir à l'ombre de la foi ; le patriotisme civil, qui a pour nom le dévouement, y trouve aussi d'heureuses inspirations. Nous lui devons les institutions bienfaisantes, les œuvres de charité qui couvrent le sol du pays. Les monuments élevés à la douleur portent tous un nom chrétien, quand ils ne portent pas le nom d'un évêque ou d'un prêtre...

Et pourtant, oublieux de ses éminents services, à l'encontre de l'évidence et du bon sens, les ennemis de l'Église l'accusent, comme autrefois Tacite, *d'être hostile au genre humain*. Cette injuste accusation

pouvait s'expliquer sous Néron, elle n'a pas de prétexte au dix-neuvième siècle. Nos écoles, nos hôpitaux, nos chaires, nos universités, nos monuments et l'histoire font entendre contre cette insulte gratuite une protestation indignée.

Montesquieu assure que, par un heureux phénomène, établi pour faire le bonheur de l'homme dans l'autre vie, la religion fait aussi son bonheur dans celle-ci. Ce célèbre politique aurait pu ajouter qu'elle est nécessaire au bonheur des sociétés.

Et de qui donc serait-elle l'ennemie?

L'est-elle des âmes? Elle éclaire les intelligences, elle fortifie et console les cœurs. Ses dogmes et ses préceptes, son ministère et son culte, son institution elle-même, n'ont pour raison d'être que leur salut. Afin d'assurer leurs destinées éternelles, aucun sacrifice ne lui est difficile, aucun effort ne lui coûte, aucun obstacle ne l'arrête. Ses évêques, ses prêtres ont pour but et pour devoir essentiel de faire des saints.

Est-elle ennemie des sociétés? Le despotisme et l'anarchie qui les démolissent lui inspirent une horreur égale. Elle n'aime rien tant, dit saint Anselme, que la vraie liberté. C'est elle qui a préparé le monde à ses conquêtes, c'est elle qui l'en a rendu digne par ses doctrines, c'est elle qui la lui maintient par ses bienfaits. Son drapeau met en fuite toutes les tyrannies. Là où il flotte, la dignité humaine est comprise, les chaînes de l'esclavage sont bientôt brisées. La vérité qu'elle prêche est éminemment libératrice : *Veritas liberabit vos*[1]. Là où il n'a pas encore pris sa place au soleil, règne l'oppression avec son affreux cortège de caprices, d'humiliations et de hontes. « La loi chrétienne, dit saint Jacques[2], est la loi parfaite de la liberté.

L'anarchie ne lui est pas moins antipathique que le despotisme. Elle protège les sociétés contre les attentats des révolutions par le respect dont elle environne l'autorité, par la consécration qu'elle lui donne, par l'origine qu'elle lui assigne, par les devoirs de condescendance et de dévouement qu'elle lui prescrit, par l'honneur auquel elle élève l'obéissance aux pouvoirs établis, par la flétrissure qu'elle imprime aux révoltes coupables.

La Religion est-elle l'ennemie de l'égalité civile? Cette égalité dont jouissent les sociétés modernes est l'un des fruits de ses bienfaits; elle est la conséquence logique de l'égalité religieuse proclamée par Jésus-Christ, elle est comme une efflorescence naturelle du *Pater*. Qui donc a aboli la diversité des castes, les cosmogonies païennes et les généalogies des dieux sur lesquelles étaient fondées les vieilles sociétés païennes? Rachetés au même titre par le sang d'un Dieu,

[1] Joann., VIII, 32.
[2] Jacob., I, 25.

nous ne formons qu'une même famille et qu'un seul corps; nous sommes tous frères : *Omnes vos fratres estis.*

La Religion est-elle l'ennemie de la fraternité? Elle en est au contraire l'origine, le fondement et le soutien. C'est en effet de ses enseignements qu'elle est sortie, elle vit de ses bienfaits. C'est elle qui a créé un nouveau sentiment inconnu avant l'Évangile, l'amour des pauvres; une nouvelle dignité, la dignité de la souffrance; un nouveau culte, le culte du malheur. Elle a des larmes pour toutes les douleurs, des consolations pour toutes les peines, des secours pour toutes les misères, des asiles pour toutes les infirmités. Dans ses affections sans limites, elle embrasse indistinctement les grands et les petits.

La Religion est-elle l'ennemi du peuple? Elle défend ses droits en même temps qu'elle lui enseigne ses devoirs; tutrice intelligente et dévouée, elle veille avec une générosité maternelle à la conservation de tous ses intérêts et, au besoin, elle flétrit les usurpateurs de son patrimoine...

L'ouvrier est particulièrement cher à la Religion. L'échoppe de Nazareth lui donne droit à ce privilège. Qu'il ne l'oublie pas : elle est son meilleur ami; il n'aura jamais un aussi généreux protecteur.

Que reste-t-il donc de cet outrage jeté à la face de la Religion par des apostats ingrats : « Vous êtes l'ennemi? » Rien, rien.

Il est vrai, de nos jours, elle est en butte aux attaques d'un parti qui, sans aucun examen, par prévention et par préjugé, la croit hostile à la Constitution qui nous gouverne. C'est là encore une méprise et une injustice,

Nous l'affirmons avec une conviction profonde : il n'appartient pas à la Religion de donner aux peuples leur constitution politique. Ce droit n'est pas ecclésiastique, il est national. Monarchique, aristocratique ou démocratique, la forme d'un gouvernement qui ne compromet pas les intérêts des âmes est toujours acceptée par l'Église, sans hésitation et sans contrôle. A-t-elle jamais cessé de répéter : « Rendez à César ce qui est à César. » Elle a commencé à le dire sous Tibère, elle l'a dit sous Néron, elle le dira jusqu'à la fin des siècles. « Son royaume n'est pas de ce monde », le gouvernement des âmes lui suffit. Toute sa politique consiste à condamner l'oppression des consciences, la tyrannie des peuples et les révolutions injustes. Puis elle reste fidèle à ses traditions. Parce qu'elle est éternelle, elle refuse de se mêler aux variations du temps. Dans ces jours surtout de terribles tempêtes qui renversent les trônes avec une facilité qui donne la stupeur, au milieu des commotions perpétuelles de l'atmosphère politique, il serait au moins imprudent d'associer ses destinées immortelles au sort si caduc des pouvoirs humains...

La confusion du trône et de l'autel est une institution païenne;

Notre-Seigneur Jésus-Christ les a distingués; mais, en ôtant au pouvoir temporel l'encensoir, il en a respecté et béni le sceptre, comme aussi, en consacrant les droits légitimes des gouvernements, il leur a enlevé l'empire des consciences.

« Il ne faut pas, dit Bossuet, et il le disait sous Louis XIV, faire l'Église captive des rois de la terre, ni rendre politique le céleste gouvernement de Jésus-Christ, autrement ce serait mettre en pièce le Christianisme. »

Le bonheur temporel des sociétés n'est pourtant pas indifférent à l'Église. Elle bénit Dieu de leur prospérité et elle s'afflige de leur décadence. Il faut entendre ses sublimes accents lorsqu'elle est invitée à bénir nos drapeaux ou à prier pour la Patrie : il faut l'avoir vue pleurer sur nos malheurs, pour savoir quels trésors de patriotisme renferme son cœur. Hier, quand la victoire nous à trahis, ses lamentations égalèrent nos douleurs; demain, si la gloire nous revenait avec sa vieille fidélité, elle s'associerait à nos triomphes par ses chants les plus joyeux.

Non, le catholicisme n'est pas hostile à la Patrie, il en est plutôt l'ami et le dévoué bienfaiteur. A le bien prendre, il n'est l'ennemi que de l'ambition effrénée, de l'égoïsme exclusif, des passions malsaines, de l'athéisme grossier, du matérialisme abject, des écoles sans Dieu, qui menacent de précipiter les sociétés dans des abîmes.

Le véritable et le plus redoutable ennemi de la France, nous vous le dénonçons, c'est la libre-pensée.

Que l'athéisme règne! le pouvoir est sans prestige, la loi sans autorité, le crime sans expiation, la conscience sans remords et l'obéissance sans honneur : ou elle est une lâcheté, si elle est l'effet de la peur, ou elle est une stupidité, si elle s'incline devant un homme qui n'a aucun droit de l'exiger. L'expérience est faite.

La conclusion de cet admirable écrit n'est ni moins élevée, ni moins vibrante que les pages qu'on vient de lire.

Protestez, s'écrie du fond de son âme l'éloquent prélat, protestez contre la négation du patriotisme chrétien! Entre l'amour de la Religion et l'amour de la Patrie, il n'y a aucun antagonisme, aucune incompatibilité. Ces deux amours s'attirent plutôt et se résument dans un ineffable et identique sentiment, il y a entre eux une véritable affinité.

La seule pensée de cette prétendue incompatibilité donne le froid au cœur et fait monter la honte au front. Serait-il possible que nous ne puissions être les fils dévoués de la mère de nos âmes qu'à la condition d'être des fils dénaturés de la mère de notre sang? La Providence, qui

a déposé dans nos cœurs ces deux honorables sentiments, qui leur sont les plus chers, ne peut pas nous obliger ni nous permettre de les séparer par un profond déchirement.

« La Patrie, a écrit Lacordaire [1], est notre Église du temps comme l'Église est notre Patrie pour l'éternité ; et, si l'orbite de celle-ci est plus vaste que l'orbite de celle-là, elles ont toutes deux le même centre, qui est Dieu; le même intérêt, qui est la justice; le même asile, qui est la conscience; les mêmes citoyens, qui sont le corps et l'âme de leurs enfants. »

L'Église n'attaque jamais la Patrie, mais si elle est elle-même opprimée dans ses droits sacrés, en se défendant par la prière, par la parole et par le sang de ses martyrs, elle défend aussi la Patrie outragée.

Aimons donc ensemble l'Église et la France, sans nous préoccuper désormais des blasphèmes injurieux de nos ennemis.

Aimons l'Église : ses doctrines, ses lumières, ses préceptes, son dévouement, ses bienfaits ont civilisé la France; que notre amour soit reconnaissant.

Aimons, aimons aussi beaucoup la France. Elle est la fille aînée de l'Église, son espérance et son soldat.

Aimons-la, parce que le Christ l'aime : *Christus diligit Francos.* Il a donné à son caractère la loyauté, à sa parole la sincérité, à ses sentiments l'élévation, à sa langue la clarté et l'atticisme, à son unité de magnifiques frontières, à son œil des éclairs, à son bras la puissance, à son cœur la bravoure, à sa physionomie la distinction et la beauté.

Aimons-la, parce qu'elle subit de rudes épreuves. Mutilée, foulée aux pieds par l'étranger, ses blessures sont encore saignantes. Nos discordes les enveniment, que notre patriotisme les cicatrise!

Religion et Patrie! telle doit être notre devise! Entre ces deux sympathiques amies la séparation est impossible. Plus on est chrétien, plus on doit aimer la France, et plus on est dévoué à la France, plus on doit aimer l'Église. Ne l'oublions pas, trahir son pays, c'est trahir son Dieu, et trahir son Dieu, c'est nuire à son pays. Un chrétien fidèle ne peut pas être un mauvais citoyen.

La Religion ne cesse pas de rendre à la Patrie d'éminents services. Par ses hautes influences, elle rend le négociant probe, le magistrat intègre, le capitaine vaillant, l'ouvrier honnête, le riche compatissant, le pauvre résigné, le citoyen généreux, le prêtre saint et dévoué. Que la Patrie, qui bénéficie de ces bienfaits, lui rende l'hommage de sa reconnaissante vénération!

Puissent ces deux amours présider toujours à nos sentiments et

[1] *Lettres à un jeune homme.*

régler nos œuvres! Puissions-nous convaincre nos contradicteurs que les meilleurs amis de l'Église sont les meilleurs amis de la France, en vivant, et, si Dieu le voulait, en mourant pour la Religion et pour la Patrie!

Cette magnifique démonstration, que nous aurions voulu citer tout entière, complète avec autorité les irrésistibles arguments de la tribune et de la presse, et les lecteurs du *Correspondant* nous sauront gré d'avoir au moins fait pénétrer jusqu'à eux un écho de la parole si vraiment sacerdotale et française de l'éloquent archevêque d'Albi.

Par une heureuse coïncidence, le docte évêque d'Autun, presque à la même heure, faisait entendre des paroles toutes semblables aux représentants du pouvoir, agenouillés dans sa cathédrale pour la cérémonie des prières publiques.

C'est la France, s'écriait Mgr Perraud, qui est entrée avec vous dans cette cathédrale, — et c'est elle qu'en vos personnes je veux accueillir et saluer!

Mais quand on salue sa Patrie, le cœur ressent une involontaire et profonde émotion. On pense tout à la fois à son passé, à son présent, à son avenir...

Et après avoir rappelé les cris touchants de Virgile, tant de fois répétés par notre jeunesse classique, l'éminent prélat ajoutait :

Et nous aussi, messieurs, lorsque nous regardons notre France, lorsque nous nous rappelons tout ce que Dieu a fait pour elle et tout ce qu'elle a fait pour Dieu, ses origines, son histoire, ses grands hommes, son action littéraire, sociale, religieuse sur le monde, nous lui adressons le mot respectueux et filial dans lequel nous renfermons tous nos sentiments de reconnaissance et d'admiration, et nous nous écrions, le cœur tout ému : Salut, noble terre de France.

. . . . Salve Gallica tellus,
Magna virum! . . . .

Et de même qu'en saluant un de nos semblables nous lui souhaitons la paix, la santé, la prospérité, oh! comment exprimer tous les biens que nous souhaitons à notre bien-aimée patrie!

Un des hommes qui ont joué un rôle prépondérant dans les commencements de la révolution française, a dit : « Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et dans l'anéantissement de l'esprit de parti! »

Je m'empare de ce mot de Mirabeau, et je m'en inspire pour saluer la France.

Après les épreuves qu'elle a traversées et dont nous ne saurions

perdre le souvenir (car tout Français en porte au cœur la blessure béante), notre pays a plus besoin qu'aucun autre de l'harmonie sociale et de la fraternelle entente de tous ses fils.

Qui nous divise nous affaiblit, et qui nous affaiblit nous perd! A la lumière de ces aphorismes, vous pouvez juger à quoi la France est exposée, si une vigoureuse manifestation du bon sens public n'impose silence aux incorrigibles sectaires qui entretiennent parmi nous, de propos délibéré, le ferment des divisions politiques, religieuses, sociales; qui accumulent à dessein les sophismes et les préjugés pour nous séparer les uns des autres, et qui, promenant à peu près sur toutes les questions le sinistre drapeau de la guerre civile, ne s'aperçoivent pas, tant le fanatisme les aveugle, que les ennemis du dehors applaudissent seuls à leurs criminelles entreprises, tandis que la vraie France pleure ou tressaille d'indignation!

Et je n'ai pas besoin de répéter ici qu'il n'y a ni dans ma pensée ni dans ma parole aucune allusion aux controverses de la politique. La question de la forme du gouvernement est bien secondaire en préseuce des questions de morale et de justice. Je ne viens donc pas vous dire : il n'y aura de salut pour la France que dans le retour à tel ou tel régime, dans l'adoption de telle ou telle constitution. Je n'ai pas mission pour me prononcer sur ces problèmes. Mais, comme disciple de l'Évangile et comme fils dévoué de ma patrie, j'ai le droit et le devoir d'affirmer hautement qu'il n'y aura de salut pour la France que si elle se débarrasse des malfaiteurs intellectuels, des artisans de discorde, des semeurs de sophismes, de mensonges et de haines ; parce qu'aucune société n'estpossible, quelle que soit la forme extérieure de son gouvernement, si l'honnêteté, la justice, l'union des citoyens dans le partage des mêmes droits et des mêmes libertés, le respect des principes éternels de la religion et de la morale, ne forment pas le terrain solide sur lequel tous puissent se rencontrer et se donner la main, pour travailler de concert à la prospérité nationale.

Voilà les véritables accents du patriotisme, voilà le cri de la vérité et de l'honneur ; et l'on aime à retrouver, dans ces éloquentes protestations d'Albi et d'Autun, le digne écho de la voix de ces grands évêques, qui, suivant le mot historique de Gibbon, « ont jadis fait la France ».

C'est la même doctrine, la même affirmation des principes qui font le chrétien généreux, le citoyen libre et fier. Si la France doit revenir un jour à sa vieille gloire et relever son antique puissance, elle n'y parviendra que par les mêmes voies, par cette ferme et féconde alliance des croyances et des sentiments qui, pendant tant de siècles, ont assuré sa grandeur.

REVUE DES SCIENCES

Le voyage d'exploration de M. Nordenskjöld. — Découverte du passage nord-est dans la mer Glaciale. — La faune et la flore de la mer Glaciale. — Les baleines conservées depuis des siècles. — Les forêts tropicales au Pôle nord. — Le fer natif du Groënland. — Identité de composition avec le fer d'origine extraterrestre. — Conséquences. — Physiologie. — Travaux de M. Pasteur. — Les maladies virulentes. — Les virus. — Les organismes assassins. — Le choléra des poules. — Le principe de la « non-récidivité » des affections virulentes. — Moyen de se préserver du mal. — Les virus vaccins. — Médecine. — Épidémie de variole à Paris. — La vaccination. — Inoculations post-vaccinales. — Psychologie expérimentale. — Les portraits composites de M. Galton. — L'air de famille. — Sa reproduction photographique. — Astronomie : une nouvelle comète.

On a lu plus haut, dans un article spécial, le récit du mémorable voyage qu'un savant suédois, M. Nordenskjöld, vient d'accomplir à travers la mer glaciale de Sibérie, en découvrant une route nouvelle entre deux mondes. En dehors de leur importance géographique, les explorations de M. Nordenskjöld ont ouvert, à la science, des horizons nouveaux. Pendant son repos d'hiver au nord du Spitzberg, au 77°, le savant Suédois faisait journellement briser la glace et sonder le fond de la mer. On a pu ainsi se procurer de nombreux échantillons de végétaux et d'animaux. Contrairement à ce que l'on supposait, on a constaté une extrême abondance d'animaux et de végétaux dans ces eaux constamment au-dessous de zéro. De 30 à 100 mètres de profondeur, la faune est riche et variée. Sur le rivage de la péninsule de Tehousite, on a découvert des ossements de baleines, enfouis depuis de longs siècles. Quelques-uns de ces os étaient encore recouverts de peau et d'une chair rouge presque fraîche. C'est un nouvel exemple à rapprocher de ceux que l'on connaît depuis le voyage de Pallas. Les matières animales gelées résistent extraordinairement à la putréfaction.

Les empreintes de plantes ont révélé l'existence d'une forte végétation qui, pendant les époques houillère, jurassique, crétacée et tertiaire, couvrait ces parages aujourd'hui glacés. Quel contraste entre l'état actuel de ces régions stériles et la végétation luxuriante des fougères arborescentes des lycopodiacées, des sigillaires, des calamites, etc., dont les belles formes et la haute stature rappellent les arbres si serrés et si touffus des tropiques. Cette vie végétale, si active, se manifestait dans ces parages, comme elle se montre encore aujourd'hui sous l'équateur. Les forêts qui, au milieu de l'époque tertiaire, ombrageaient le Spitzberg avec leurs chênes, leurs platanes, leurs

sequoias, ressemblaient à celles que nous trouvons aujourd'hui à 25° ou 30° plus au sud, par exemple en Californie.

Nous ne signalerons que pour mémoire maintenant les recherches de M. Nordenskjöld sur les aurores, le magnétisme terrestre, la géologie, etc. Nous ne pouvons cependant passer sous silence une découverte géologique importante qu'il convient d'indiquer sommairement dès aujourd'hui. Jusqu'ici on attribuait, aux quelques échantillons de fer natif rencontrés accidentellement sur la surface du sol, une origine cosmique. Le fer natif forme, en effet, la base de beaucoup de pierres venues des espaces planétaires. Cependant M. Nordenskjöld, ayant vu entre les mains des Esquimaux des couteaux fabriqués avec du fer natif, se demanda si réellement tout ce fer provenait bien des espaces célestes. Il fut conduit, sur les indications des indigènes, à visiter une plage déserte située dans l'île de Disko; il y trouva des blocs de fer naturel; un d'entre eux pesait jusqu'à 20 000 kilogr. Le naturaliste suédois admit d'abord, comme tous les géologues, que ces blocs avaient une origine extraterrestre; jamais on n'avait rencontré le fer libre parmi les roches du globe; mais, à côté de ces masses isolées, il ramassa de petits grains de fer allié au nickel; or ces petits grains avaient déjà été trouvés dans les résidus d'irruptions de basalte, qui se sont produites au Groënland sur une grande étendue. M. Nordenskjöld, en étudiant de plus près la question, reconnut que, du 69e au 76e degré de latitude, on rencontre des masses basaltiques provenant de filons verticaux qui ont entraîné dans leurs épanchements des blocs de fer nickélisé. Le fer natif vient bien du fond de la terre, apporté par les roches volcaniques C'est un fait géologique important.

Absolument comme le fer des météorites venues de l'espace, le fer volcanique est allié au nickel. Rien ne prouve mieux que notre planète offre des caractères de composition identiques avec ceux de certains astres qui en sont bien éloignés. Les météorites semblent être des morceaux d'astres brisés, tombés dans le rayon d'action de la terre. Les échantillons extraterrestres ont manifestement des points de ressemblance remarquables avec les échantillons provenant du centre du globe.

Les recherches de M. Nordenskjöld auront donc déjà détruit une opinion erronée qui avait cours dans la science, et montré nettement que le fer natif peut très bien se rencontrer sur terre, sans qu'il soit besoin de lui attribuer toujours une origine cosmique. Elles auront, de plus, abouti à cette confirmation de la théorie cosmogonique de Laplace, à savoir que la composition des astres paraît être la même, au moins dans ses éléments essentiels, dans toute l'immensité des cieux.

Quel triomphe pour la science et quel bienfait pour l'humanité, le jour où l'on aura découvert le moyen de nous mettre à l'abri des maladies virulentes! La variole, la fièvre typhoïde, la diphthérie, le choléra, la peste, etc., font chaque année un nombre énorme de victimes. La morve, la clavelée, la pneumonie, en tuant les animaux domestiques, touchent aux forces vives de la nation. On ne connaît pas encore la cause du mal; on ne sait pas en quoi consiste le principe virulent qui infecte l'organisme. Tout ce que l'on a pu trouver, c'est que le virus fait partie de la portion solide du liquide virulent; il semble résider dans des granulations. On a été plus loin, cependant, depuis les

beaux travaux de M. Pasteur. On a découvert que, pour plusieurs maladies virulentes, l'agent infectieux n'est autre qu'un être vivant. On tend à penser que la maladie est, par conséquent, occasionnée par l'invasion d'organismes microscopiques qui vivent aux dépens de notre sang, se développent avec une extrême rapidité et finissent par amener la mort.

Il en est ainsi certainement pour la pustule maligne, pour le charbon; pour la septicémie, pour le sang de rate, etc. M. Pasteur a mis hors de doute que la mort était bien le résultat de l'envahissement de l'économie par des microbes, c'est-à-dire des organismes infiniment petits.

La question fera un nouveau pas chaque fois qu'on pourra trouver, dans une maladie virulente, le microbe assassin. On sera tout à fait éclairé sur l'origine de ces affections terribles lorsqu'il aura été nettement prouvé qu'elles sont toutes produites par un organisme microscopique.

M. Pasteur, à la liste des maladies virulentes à virus vivant, vient d'adjoindre un nouvel exemple.

Le *choléra des poules*, affection mal déterminée, peu connue, a pour cause un organisme microscopique. Les poules, atteintes de la maladie, meurent en quelques jours, et généralement on observe, autour des animaux atteints, une véritable épidémie. M. Pasteur est parvenu à isoler l'être qui produit le mal, et il suffit de l'inoculer à des poules saines, à des lapins, pour les tuer très rapidement. Le virus vivant du choléra des poules est extrêmement actif. Des traces souillant les graines, le pain que l'on donne à manger aux volailles, suffisent pour engendrer l'infection.

Fait à noter. Le même virus inoculé à des cochons d'Inde est presque sans action. Il produit une lésion locale, un petit abcès, et c'est tout généralement; le cobaye échappe parfaitement à la contagion. Mais une goutte puisée dans l'abcès n'en fait pas moins périr en quelques jours les poules et les lapins. La même goutte, tombant sur la nourriture des poules, devient tout aussi infectieuse. Il résulte de là que si l'on ignorait ces détails, on pourrait chercher longtemps, sans la trouver, la cause réelle de la mort des poules, avoisinant des cobayes bien portants. La raison de la contagion échapperait. Bien souvent, il a dû arriver de même qu'on n'a pu soupçonner la véritable origine de maladies épidémiques.

Arrivons vite, sans autres commentaires, à un point tout nouveau et très important des recherches de M. Pasteur. Les maladies virulentes offrent toutes un caractère saillant : *elles ne récidivent pas*. C'est-à-dire que l'on n'a pas deux fois de suite la scarlatine, la rougeole, la variole, etc. L'immunité est acquise, tout au moins pour un certain temps, si ce n'est pas pour toujours. Le principe de la non-récidivité est connu de temps immémorial; dès la plus haute antiquité, on en a fait des applications à l'art de guérir. Dans les Indes, depuis des siècles, on *variolise*, pour préserver de la variole, et le procédé, légèrement modifié, est encore celui qui nous paraît le plus efficace pour nous sauvegarder des atteintes de cette affection redoutable. En inoculant la maladie, elle suit son cours sans accidents graves. Depuis, on s'est mis de même à *claveliser* les moutons, pour les mettre à l'abri de la clavelée. On inocule la pneumonie aux animaux de boucherie, pour les garantir contre une maladie généralement mortelle.

La vaccine était connue bien avant Jenner ; les paysans de la Grande-Bretagne appliquaient la picote des vaches à l'inoculation préservatrice de la petite vérole. Ici, ce n'est plus la maladie elle-même qui préserve de la maladie ; c'est une affection différente. L'exemple est jusqu'ici unique, bien que l'on puisse espérer qu'il ne restera pas isolé. En tout cas, la préservation par le cowpox est moins efficace que par la variole elle-même.

Quoi qu'il en soit, il était assez naturel de se demander si l'on ne parviendrait pas, étant donnée une affection virulente, à atténuer assez l'activité du virus pour produire par inoculation une maladie bénigne. En vertu de la non-récidivité, la maladie bénigne sauvegarderait de la maladie grave. M. Pasteur a essayé d'y parvenir en opérant sur le virus du choléra des poules.

Par un procédé que l'éminent chimiste a tenu à garder encore secret, pour assurer l'indépendance de ses recherches, il est parvenu à préparer du virus atténué, qui jouit de propriétés remarquables. Le savant expérimentateur a inoculé quarante poules ; vingt poules avec du virus très infectieux, vingt poules avec du virus affaibli. Les vingt premières poules ont contracté la maladie et sont mortes presque toutes ; les vingt autres ont aussi contracté la maladie, mais sous forme bénigne, et ne sont pas mortes. De plus, une fois ces poules guéries, on les a inoculées de nouveau, mais cette fois avec du virus très infectieux. Or aucune n'a été gravement atteinte. Le virus atténué a joué le rôle de vaccin, vis-à-vis du virus très infectieux. L'expérience a une haute portée philosophique, mais elle a aussi une grande valeur pratique. Elle est importante au point de vue théorique, car elle montre que l'on peut préparer des virus vivants, jouant le rôle de vaccins, ce qui tend à augmenter encore une fois de plus les analogies qui semblent exister entre toutes maladies virulentes ; elle est capitale au point de vue pratique, puisque l'on pourrait, à l'aide de cet artifice, préserver l'homme d'affections graves qui ne pardonnent que bien rarement.

Pour que le virus atténué puisse être assimilé à un véritable vaccin, il faudrait simplement que ses propriétés affaiblies se conservassent d'inoculation en inoculation, sans qu'il fût besoin de préparer chaque fois à nouveau du virus atténué. On ne peut répondre encore péremptoirement sur ce point ; les quelques expériences tentées par M. Pasteur tendent cependant à montrer qu'il en est bien ainsi.

Dès lors, tout porte à penser que l'on parviendra à préparer des virus discrets qui, une fois inoculés, mettront à l'abri des maladies les plus graves. On pourrait donc, par une série de vaccinations appropriées, protéger le corps de l'homme et des animaux contre les affections virulentes. Ce serait la solution d'un des plus beaux problèmes dont puisse s'enorgueillir l'humanité.

Ne quittons pas ce sujet sans répondre à une question que tout le monde se pose depuis quelques semaines. La variole fait des victimes depuis le commencement de l'année. La moyenne hebdomadaire des décès varioliques en 1877, 1878, 1879, n'avait été que de 3 ; du 30 janvier au 5 février, de cette année, on a relevé 72 décès varioliques, dont 56 pour la semaine du 5 février. Du 20 au 26 février on a constaté 78 décès. Il s'agit ici seulement des cas déclarés, combien ne le sont pas ; en France, la déclaration des maladies contagieuses n'est obligatoire que pour les animaux. L'épidémie continue à sévir et beaucoup

de personnes demandent si réellement il y a lieu de recourir à la revaccination. Elles fondent leur demande sur un fait d'ailleurs vrai : on a observé que quelques sujets bien que vaccinés avaient contracté la maladie. On en a profité pour dire qu'il y avait même peut-être danger à se faire vacciner pendant une épidémie.

Hâtons-nous de vaincre toutes les hésitations. Il faut se faire revacciner. L'immunité n'est acquise que pour un temps variable, selon les individus ; tous les six ans, il y aurait prudence à se soumettre à de nouvelles inoculations. La vaccine peut bien ne pas préserver de la variole d'une façon absolue. On peut parfaitement, quand on a été vacciné seulement même depuis un mois, être atteint par l'affection, mais alors, au lieu d'être mortelle ou d'une extrême gravité, la maladie n'est plus que bénigne. Entre deux maux il faut choisir le moindre. Donc, quoi qu'on en dise, subissez la vaccination.

Quelques personnes se font vacciner et constatent des résultats négatifs. Elles disent, satisfaites : « Eh ! bien, c'est que nous ne sommes pas aptes à contracter la maladie, nous sommes à l'abri de l'épidémie. » Il faut à tout prix leur enlever cette illusion. Si le vaccin ne prend pas, c'est qu'il est mauvais tout simplement, ou que l'inoculation a été mal faite ; il est nécessaire de recommencer l'opération jusqu'à réussite complète. Nous ne saurions trop le répéter : quand par suite de circonstances encore mal déterminées, des cas nombreux de variole se présentent dans un quartier, et à plus forte raison dans une maison, l'hygiène préventive la plus élémentaire recommande la vaccination.

Dans les hôpitaux où la variole sévit avec intensité, on a exceptionnellement observé quelques cas survenant encore malgré la vaccination et la revaccination. Il se trouve des sujets qui demeurent quand même aptes à contracter la maladie. Pour rendre entière et définitive la préservation vaccinale, M. le docteur Lucien Papillaud a proposé avec raison, selon nous, un mode opératoire qui mérite l'attention. Il faudrait compléter la vaccination en pratiquant sur les *vaccinés* l'inoculation *variolique*. En 1870-71, M. Papillaud a appliqué la méthode à 400 sujets vaccinés et revaccinés, qui tous sont demeurés indemnes. On n'a absolument rien à craindre, en ayant recours à cette inoculation préservatrice. Si la préservation vaccinale est complète, l'inoculation variolique ne donne pas de résultats ; si cette préservation est insuffisante, l'inoculation amène ordinairement une éruption simplement locale et quelquefois, mais beaucoup plus rarement, une éruption générale, mais toujours discrète et extrêmement bénigne.

Un membre éminent de la Société royale de Londres, M. Francis Galton, psychologiste distingué, vient de mettre à la mode des photographies curieuses auxquelles il a donné le nom de portraits composites, et que l'on pourrait encore appeler, avec M. le professeur Huxley, du nom de « portraits génériques ». Ces photographies sont des portraits qui ne représentent personne en particulier et qui, cependant, ont une ressemblance évidente avec plusieurs personnes de même type. On peut ainsi fixer par le dessin des types bien accusés, le type normand, le type breton, les types anglais, allemands, etc.

Précisons davantage. Tous les voyageurs en pays lointains ont été frappés de la ressemblance surprenante qui existe de prime-abord entre tous les individus. Tous les Indiens se ressemblent à première vue ;

les types diffèrent tellement de ceux que nous avons l'habitude de voir que nos impressions ne s'arrêtent qu'à l'ensemble des lignes ; il faut un certain temps pour qu'elles descendent au détail. De même, les Indiens confondent facilement un étranger avec un autre de même race. Les Anglais se ressemblent tous ; ils ont des traits communs ; on ne prendra que bien rarement un Anglais pour un Espagnol, un Français pour un Allemand. Il est de même d'observation vulgaire, que les membres d'une même famille ont, dans l'ensemble de leurs traits et de leur allure, quelque chose de difficile à définir, mais qui, malgré les différences d'âge et de sexe, permet néanmoins de les reconnaître. C'est, en un mot, « l'air de famille ».

Ces caractéristiques assez mystérieuses de la race et de la famille sont très réelles et n'échappent pas à nos sens. Nous les avons encore dans l'esprit, nous les gardons même dans la mémoire. M. Francis Galton s'est proposé de fixer ces traits généraux qui font que tous les individus d'un même type ont une certaine ressemblance. De là, ses portraits génériques.

Admettons qu'il s'agisse d'obtenir par le dessin le type anglais. On se procurera des photographies d'Anglais, représentés tous, bien entendu, dans la même pose et de face. On les réduira aux mêmes dimensions, l'écart entre les yeux re-tant rigoureusement le même pour tous les portraits On superposera ces photographies à la façon d'un jeu de carte, visage contre visage, œil contre œil, etc. Plus le groupe sera nombreux et plus le type sera accusé. Le paquet sera alors placé devant un appareil photographique. On découvre l'objectif. Le premier portrait impressionne la plaque sensible. Quand l'épreuve est obtenue, on enlève rapidement la première photographie. C'est celle qui se présente ensuite qui marque, à son tour, son empreinte sur la plaque. La nouvelle image se superpose à la première. De même pour le troisième, le quatrième portrait, etc., jusqu'à épuisement de la collection. On aura ainsi, au même point de la plaque, une superposition de tous les portraits, soit une épreuve unique résultant de toute cette série de poses successives.

On croirait volontiers que l'épreuve représentera un dessin informe, un véritable barbouillage. Au contraire, quand on aura développé l'image, selon les procédés ordinaires de la photographie, on constatera non sans étonnement qu'il s'est fait un portrait très distinct, et à traits parfaitement définis. Le résultat de ces impressions photographiques multiples est de renforcer les traits qui sont communs aux différents individus et, par contraste, de laisser dans l'ombre tout ce qui est particulier à chacun d'eux. Les lignes qui se sont peu répétées, ont à peine laissé de traces ; celles qui sont revenues souvent ont produit naturellement des impressions accentuées. Aussi on obtient, en définitive, les traits dominants, le caractéristique du groupe, le portrait typique ou générique. Ce portrait ressemble à la fois à tous les Anglais photographiés, et cependant ce n'est assurément pas le portrait d'aucun d'entre eux, considéré individuellement. Mais personne ne s'y tromperait On dirait hardiment, en voyant l'épreuve, c'est le portrait d'un Anglais.

Les images les plus disparates, en apparence, donnent des résultats inattendus. Ainsi on associe fort bien, sans troubler l'épreuve définitive, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants ; la barbe, les favoris, les cheveux, les rides ne forment sur le portrait composite

qu'une ombre légère, qui ne change pas l'aspect général. Si l'on groupe ainsi par superposition photographique tous les membres d'une même famille, depuis le grand-père jusqu'aux petits-enfants, on produit un ensemble vraiment curieux, où apparaît parfaitement aussi cet insaisissable « air de famille » que nous ne pouvons définir, et que nous retrouvons cependant chez le vieillard comme chez l'enfant. Le portrait composite représente ici l'image fidèle de toute une génération.

M. Francis Galton a fait de son système composite une application qui ne marque pas d'imprévu. Il applique le portrait composite, non seulement à la reproduction du type des descendants d'une famille, mais encore à la prévision du visage des descendants. Quel pourra bien être le visage du jeune homme et de la jeune fille issus d'un mariage? M. Galton répond : le portrait générique vous renseignera à cet égard. Prenez les portraits du père, de la mère d'abord. Placez au-dessous ceux des autres enfants, s'il en existe, puis de même ceux du grand-père, de la grand'mère, de l'oncle, de la tante, etc. Une fois ces portraits réduits aux mêmes dimensions et bien centrés, placez devant l'objectif. Seulement, ici, il faut faire poser les portraits du père et de la mère et des enfants quatre fois plus que les autres, en raison de l'affinité de leur parenté.

Le portrait résultant donnera l'image relativement exacte de l'enfant à venir, quand il aura atteint l'âge mûr. Il ne serait pas toujours commode de mettre en pratique la méthode photographique de M. Galton. Peut-être obtiendrait-on tout aussi bien des résultats suffisants, en se servant de ce petit appareil qui est dans la main de tous les collégiens, et que l'on connaît sous le nom de « zootrope » ou de « phénokisticope. » En plaçant les photographies de famille réduites aux mêmes dimensions dans l'appareil, et en le faisant tourner, l'œil n'apercevra qu'une image unique, qui représentera le portrait composite.

M Galton s'est également servi de la même méthode pour reconstituer le portrait de personnages historiques, soit d'après des dessins, soit d'après des médailles. Les traits communs s'accentuent en laissant de côté les inexactitudes de l'artiste, et l'on juge mieux de l'ensemble. Il a obtenu ainsi Alexandre le Grand, Antiochus, roi de Syrie, Démétrius Poliorcète, Cléopâtre, etc.

Nous avons insisté sur le côté curieux de l'ingénieuse conception du savant Anglais ; il va sans dire que l'on en tirera d'autres applications utiles à l'anthropologie, à la crâniologie, à la zootechnie, à l'histoire naturelle, à la généalogie, à la médecine légale, etc. Nous ne doutons pas que le portrait composite conduise à des résultats intéressants. Dans tous les cas, nous l'avons vu, rien ne sera si facile maintenant que d'ajouter, à la galerie des portraits de famille, la galerie des portraits génériques; voilà un passe-temps tout trouvé pour les soirées d'hiver! Chacun voudra avoir l'image composite de ses ancêtres et de ses descendants. Évidemment le jeu des portraits composites aura la vogue en 1880!

Sa Majesté l'empereur don Pedro, associé de l'Académie des sciences de Paris, vient d'annoncer à la Compagnie qu'on avait découvert une grande comète à l'observatoire de Rio-Janeiro. D'après ses positions, il semble probable que le nouvel astre sera bientôt visible en Europe.

Henri de Parville.

QUINZAINE POLITIQUE

10 mars 1880.

Evidemment, dans l'histoire de ces quinze jours, tout est secondaire, tout paraît minime, en regard de la loi que le Sénat a discutée : car il y avait un intérêt vraiment dramatique à savoir si l'article 7, cet article plein de menaces, aurait ou non la sanction du Sénat. Cependant, parmi les causes qui travaillent un gouvernement occupé à se ruiner, le scandale des révocations qu'il continue d'opérer n'est pas un fait que l'attention des esprits sérieux puisse dédaigner, et les élections dont Narbonne et Paris ont été les théâtres ne sont pas un symptôme qu'on doive négliger. Sans doute ceux qui, de près, dans les régions du monde politique, assistent en spectateurs à ces coups révolutionnaires dont on frappe à mille reprises chaque administration, sont las d'avertir l'État, la république, la France : quand M. Jules Grévy destitue le général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'Honneur, qui eut la gloire de sauver, au lendemain de Sedan, le dernier reste de l'armée française, puis, de défendre l'un des derniers les remparts de Paris, et, plus tard, d'aider énergiquement le maréchal de Mac-Mahon à terrasser la Commune ; quand M. de Freycinet, pour la seconde fois, choisit parmi les héros de la Commune un de ses nouveaux diplomates, M. Gustave Naquet, qui proclamait la Commune à Marseille et qui, investi de titres judiciaires dont le moindre n'était bon qu'à l'accréditer devant la police, s'en va, comme consul, représenter la France à Southampton ; quand M. Magnin, par la main légère et prodigue de M. Wilson, remplace en une journée quatre-vingts receveurs particuliers et nomme parmi ses favoris des hommes que non seulement leur peu de connaissances expose à la risée du public, mais que leur peu de ressources livre au trafic d'une bande de spéculateurs nés soudain pour secourir, dans la détresse du cautionnement, les financiers de la démocratie malheureuse : tous ces actes peuvent ne plus étonner les critiques que le régime de M. Gambetta habitue de plus en plus à tous les genres d'audace et d'effronterie ; mais peu à peu la mesure se comble, et le dégoût monte, le dégoût et la crainte, parmi les populations jusqu'à présent crédules et confiantes : c'est là le point grave... De même, quand, dans l'Aude, l'amnistié Digeon, le chef de la Commune de Nar-

bonne en 1871, obtient pour un véritable programme de « nihilisme » républicain 5597 suffrages et qu'à côté de lui, un radical, qui s'annonce comme un acolyte de M. Clémenceau, le docteur O. Labadié, en a 7505, tandis que le plus sage des trois, un « opportuniste », un sectateur de M. Gambetta, n'en recueille que 2480; quand, à Paris, les conservateurs, généreusement unis pour le second tour de scrutin, conquièrent avec M. Bartholoni, dans l'élection municipale du septième arrondissement, un quartier de plus sur M. Hérold et sur M. Jules Ferry; enfin, quand, inquiète de tous les chants de joie et de tous les cris de rage dont la Commune, sortant de ses débris encore ensanglantés et presque fumants, commence à faire retentir Paris, l'Académie appelle dans son sein, comme pour protester, M. Maxime du Camp, l'historien courageux et trop véridique qui a raconté, à la grande colère d'on ne sait quels républicains, les saturnales de cette Commune sans Dieu et sans patrie, sans loi et sans honte : ce sont encore des signes, qui, parmi ceux du temps, méritent le regard de l'observateur, car peut-être sont-ce des présages...

Mais la curiosité publique, on le sait, s'était détournée de tout pour s'appliquer tout entière à la loi qui occupait le Sénat. On la débattait donc définitivement, cette loi qui diminue la liberté de l'enseignement supérieur et qui viole la liberté de l'enseignement secondaire; cette loi qui inaugure dans l'école la guerre dénoncée par M. Gambetta au « cléricalisme »; cette loi qui, depuis un an, a fait tant de bruit dans la république, et qui a si politiquement servi de passe-temps, selon le dessein même de ses auteurs, à la rage destructive des radicaux, à leur fiévreuse activité. On allait voir si, après le facile triomphe qu'elle avait eu si gratuitement, à la Chambre, et que l'opinion du pays, en le comptant si peu, avait comme méprisé, elle trouverait au Sénat une majorité complaisante; et ici la question s'agrandissait : il s'agissait de savoir si le Sénat, que la Constitution, sa raison d'être virtuelle et traditionnelle, son devoir, sa propre inquiétude et le sentiment du public ont accoutumé à l'idée d'être un jour la dernière force de résistance conservatrice qui défendrait la société, dans la mêlée de la république et du radicalisme, céderait et, par conséquent, abandonnerait tout désormais, ou bien arrêterait cette loi de M. Jules Ferry, et, la barrière ainsi dressée, soutiendrait la lutte. Ce n'était pas tout. On n'ignorait pas que, sinon faute du talent, du moins faute du nombre, la droite du Sénat serait impuissante dans ce débat, si elle n'avait pour auxiliaire, ou plutôt pour champion principal, presque pour guide, ce groupe flottant du centre gauche, que tant de querelles implacables ont, depuis neuf ans, séparé d'elle, et que pourtant les événements eux-mêmes, avec leurs instructives désillusions, avec leurs fatalités

nouvelles, rapprochent de nous maintenant, dans ce second cycle de la république. Ce groupe, l'expérience avait commencé à l'éclairer tristement. Avec M. Lamy et M. Ribot, même avec M. de Marcère, il avait courageusement combattu la loi de M. Jules Ferry, à la Chambre. Allait-il, fièrement et selon sa conscience, repousser cette loi, au Sénat? Derrière M. Dufaure et M. Jules Simon, M. Laboulaye et M. Bérenger, le centre gauche se lèverait-il comme un seul homme? Ou bien verrait-on, derrière eux, un troupeau d'hésitants que décimerait la peur de déplaire aux radicaux ou que l'amour des faveurs ministérielles corromprait? Ce groupe avait entre ses mains toute la fortune du jour et même celle du lendemain : non seulement il allait décider de l'honneur du Sénat, c'est-à-dire de sa puissance, de son sort; mais il déciderait si lui-même formerait un parti, celui de la république libérale et conservatrice, ou s'il se dissoudrait; il déciderait surtout si, oui ou non, la république devait devenir un gouvernement jacobin et un régime irréligieux, poussant au despotisme le plus concentré tous les pouvoirs de l'État et troublant la paix des âmes, cette dernière paix de la France, par l'intolérance de ses athées... Ce n'étaient donc pas seulement les catholiques et les conservateurs qui accouraient au Sénat, amenés par tous ces intérêts du père de famille et tous ces droits du citoyen que la loi de M. Jules Ferry menace avec tant d'insolence; ce n'était pas seulement un clergé observant d'un regard anxieux cette hostilité provocante et astucieuse qui veut systématiquement mettre aux prises l'Église et l'État; c'étaient les politiques et les diplomates qui venaient interroger le Sénat sur les destinées que, par cette loi passionnée, il allait faire à la république et à la France...

Cette émotion était bien naturelle, et Dieu nous garde d'en être étonné! Des deux lois forgées par M. Jules Ferry, on n'a voulu voir avec effroi que celle qui portait à la liberté de l'enseignement les coups les plus directs, les plus meurtriers; et, dans cette loi même, on n'a guère voulu considérer que l'article 7, qui en était l'arme la plus aiguë. Certes, nous ne dirons pas que l'opinion du public se soit laissé tromper par cette préoccupation : le public a senti avec une justesse instinctive qu'en effet tout le fond de ces lois, c'était le dessein de restreindre dans la liberté de l'enseignement la liberté religieuse elle-même, et que, derrière tout l'appareil des prétextes dont on couvrait hypocritement ces lois, ce qui commence, c'est la dépossession de l'école catholique, aujourd'hui interdite aux maîtres du clergé régulier, demain à ceux du clergé séculier. Cependant, il est certain qu'une préoccupation si intense, presque si exclusive, a pu favoriser un des calculs de M. Jules Ferry : l'opinion publique a un peu sacrifié la première loi à la seconde; et, dans la seconde,

tous les articles à l'article 7. Dès le début, il a été manifeste, dans la discussion générale, que la bataille se livrait tout entière autour de l'article 7, et que, le reste, on le subordonnait au sort de cet article. La gauche accumulait sur ce point-là toutes ses attaques. C'est M. Pelletan, réunissant toutes les foudres que sa déclamation peut ramasser jusque dans les coins les plus obscurs de l'histoire, pour assaillir avec une sorte de fureur écumante la Compagnie de Jésus; c'est M. Foucher de Careil, ce renégat que le *Correspondant*, en particulier, peut deux fois appeler de ce nom, et qui, non content de justifier l'article 7, le proclame presque insuffisant à punir l'apostolat des Jésuites; c'est M. Bertauld, ce sophiste changeant toujours et toujours hérissé de toutes les subtilités de l'avocasserie, qui s'acharne à prouver que, si les Jésuites peuvent avoir le droit privé de cohabiter, le droit d'enseigner ne leur appartient pas; c'est M. Ronjat, ce légiste moins que médiocre, qui vient, par un paradoxe de plaisantin, démontrer qu'on n'ôte rien à un congréganiste à qui on ôte le droit d'enseigner, vu que la liberté de conscience restera intacte en s'enfermant dans le for intérieur et qu'elle n'a pas besoin de s'exercer extérieurement; c'est M. Jules Ferry, répétant à grands cris sa harangue perpétuelle contre les Jésuites, ces professeurs de la « contre-révolution », ces ennemis de « l'unité nationale ». Et, de l'autre côté, quelle est la pensée dominante des orateurs de la droite et du centre gauche, dans cette discussion générale? L'article 7. M. Chesnelong l'a sous ses yeux, quand, avec cette belle facilité et cette noble ampleur de sa chaleureuse parole, il proteste, au nom de la famille chrétienne, au nom de la famille française, contre la loi de M. Jules Ferry; de même M. de Parieu, quand il réfute avec tant de précision, avec tant de savoir et tant de bon sens, les allégations historiques ou juridiques de M. Pelletan et de M. Bertauld. Pour sa part, M. de Voisins-Lavernière n'a également en vue, dans son discours, que cet article 7 : il le déclare incompatible avec les institutions et les mœurs d'une république loyalement libérale. Quant à M. Jules Simon, qui, moyennant quelques modifications, approuve les autres articles de la loi, à quoi emploie-t-il les forces si souples et les habiletés si variées de son art oratoire, cet art de persuader qu'il a presque jusqu'au génie? A convaincre le parti républicain, s'il le peut, qu'une république où régnerait cet article 7 ne posséderait plus « la liberté pour tous » et que « l'unité morale » que M. Jules Ferry a la prétention d'opérer avec cet article dans l'éducation de la jeunesse, serait ou bien une chimère ou bien une tyrannie. L'article 7 attirant ainsi à soi tous les efforts du Sénat, les autres articles ont été votés avec une contention moins vive. Tout ce que M. Lucien Brun a dit

de vrai et de juste, en parlant des jurys mixtes, n'a pu prévaloir; et vainement M. Buffet, avec cette éloquence si honnête, si logique, si nerveuse et si simple, dont il devait, quelques jours plus tard, élever si haut l'accent, a-t-il représenté tout ce qu'il y avait d'excessif, d'irrationnel ou même d'inique dans cette façon d'arracher aux universités libres des droits dont elles n'ont pas abusé, des titres qui n'ont nui à personne, des ressources dont l'Etat leur avait garanti l'exercice : le centre gauche donnant sur ces articles presque tous ses suffrages à M. Jules Ferry, et M. Jules Simon lui fournissant même l'aide d'un discours, les jurys mixtes ont été abolis; les établissements libres de l'enseignement supérieur ne pourront plus s'appeler que des Facultés; leurs élèves ne pourront plus prendre leurs inscriptions que devant les Facultés de l'Etat, toutefois avec le bénéfice de la gratuité. En une journée, le Sénat réalisait ainsi deux ou trois des vœux les plus chers de M. Jules Ferry.....

Le 5 mars, le Sénat commence le débat suprême, celui de l'article 7. Quoi! dans ce débat où s'agite le plus grand des intérêts moraux de la France et où elle pourrait, en vérité, n'admettre à l'honneur de régler l'avenir scolaire de ses fils que ceux-là seulement qui ont l'esprit probe, quoi! nous voyons reparaître M. Foucher de Careil aujourd'hui, et M. Bertauld, le lendemain! M. Foucher de Careil, le métaphysicien qui a célébré Descartes et loué, parmi les disciples de Descartes, quelques-uns des plus glorieux serviteurs que la monarchie française ait eus au dix-septième siècle; M. Foucher de Careil, l'historien qui a béni les institutions et les bienfaits des Jésuites dans les Indes, vient maintenant accuser les maîtres de Descartes d'être des professeurs indignes de la France et de ne savoir (sans doute comme le sage que la république athénienne condamnait à boire la ciguë) que corrompre la jeunesse de la république française. Et M. Foucher de Careil, qui, du haut de sa constance et de sa pureté, frappe si superbement de cette accusation les Jésuites, c'est l'homme qui affichait son catholicisme, au Congrès de Malines, avec tant d'éclat! C'est le politique avide et versatile, qui, des pieds de l'empire à ceux de la république, a traîné ses titres et sa candidature, sans se lasser de la platitude, jusqu'à ce qu'il ait trouvé une place!... Et M. Bertauld, ce légiste remuant mais servile, si occupé à faire du bel esprit dans la politique comme dans la jurisprudence, retors dans la chicane, insouciant de la logique, plein de caresses et de réserves avec la fortune, sous tous les régimes et dans toutes les causes; M. Bertauld, cet intègre et ferme citoyen qui, royaliste, plébiscitaire, monarchiste, républicain tour à tour, a su ménager le maréchal de Mac-Mahon pendant le 16 mai, et, par un prompt changement, se glisser, après le 16 mai, parmi les vain-

queurs, pour atteindre, dans la curée, à une fonction de procureur général de la Cour de cassation ; M. Bertauld qui, en 1845, signant la consultation de M. de Vatimesnil, reconnaissait aux Jésuites le droit d'exister, le conteste en 1880 et s'écrie, à la tribune du Sénat, qu'il faut les traiter en « suspects ! » Oh ! ceux-là, qu'on nous permette de les récuser, parmi les adversaires des Jésuites, parmi les juges de l'article 7. Quand un personnage a trahi tous les gouvernements et tous les partis successivement, ce n'est pas lui qui a le droit de plaider, encore moins le droit d'édicter une sentence, contre un enseignement auquel on n'impute pas d'autre crime que d'être hostile au gouvernement et au parti qui occupent le pouvoir : pour avoir un peu d'autorité, il lui manque trop de conscience. Et puis, est-ce à lui de parler de leçons secrètes et perverses qui « corrompent » dans la jeunesse française l'innocence politique, la foi républicaine ?... Il y a bien autre chose, dans ce siècle, pour « corrompre » l'honnêteté du jeune homme et lui apprendre à devenir « un mauvais citoyen. » C'est l'exemple de ces vieillards infidèles dont les cheveux blancs suivent le char de quiconque triomphe et règne, César ou tribun, roi ou dictateur ; de ces sénateurs et de ces magistrats, qui, pour obtenir des dignités, pour gravir les degrés des emplois publics, pour devenir les amis des plus puissants, ont passé leur vie comme des sophistes sans doctrine, comme des soldats sans drapeau, à jurer tous les serments et à les renier, à passer lâchement d'un camp à l'autre, à n'avoir ni la fermeté civique ni la loyauté politique, à déserter tout ce que la fortune abandonne, à chanter toutes les palinodies. Voilà ceux qui enseignent aux générations, avec le culte de l'intérêt personnel, le scepticisme qui énerve les citoyens et qui livre les peuples aux despotes ! Entre tous les corrupteurs capables d'ôter à la France, à sa jeunesse, le goût viril de cette probité publique qui est la première vertu d'une nation jalouse de se gouverner elle-même, oui, ce sont ceux-là qu'elle a le plus à redouter.....

Si un juge impartial, un étranger, avait voulu vérifier lui-même, en dehors de tous nos témoignages, ce qu'on a dit, depuis un an, du trouble où les lois de M. Jules Ferry mettaient les consciences et de la désaffection ou de la frayeur dont ces lois frappaient, dans le parti républicain lui-même, tous les modérés, tous les libéraux, il n'aurait eu qu'à entendre le premier orateur qui a parlé dans ce débat de l'article 7. M. Bérenger est un des esprits honnêtes qui ont donné à cette république, avec M. Dufaure, M. Laboulaye et tant d'autres, le crédit de leur bonne foi et comme la caution de leurs illusions généreuses. Il n'est pas suspect, lui, de soutenir les congrégations en haine de la république. Non ; mais il a voulu, il le déclare, une république où l'arbitraire et la persécution ne régne-

raient point, une république qui fît et laissât régner « la liberté pour tout le monde ». Or cette seconde loi de M. Jules Ferry, cet article 7, révolte en lui le jurisconsulte : car, comme il le démontre avec tant de lucidité, les congrégations qu'on menace aujourd'hui d'interdire ont, depuis 1848 et 1850, le droit constitutionnel, le droit légal d'exister et d'enseigner, et c'est seulement une loi spéciale qui pourrait les en dépouiller. Quant à son libéralisme, qui est aussi équitable que sincère, M. Bérenger le sent soulevé dans son cœur par cet article 7, cet édit de proscription où il n'aperçoit qu'une loi « des suspects ». De deux choses l'une, en effet : ou les Jésuites ont commis dans leur enseignement des délits avérés, et il fallait nettement dénoncer ces délits au public, il fallait les punir à l'aide des lois dont l'État est armé, il fallait en cas d'insuffisance réclamer des moyens de surveillance plus sûrs et des moyens de répression plus puissants ; ou les Jésuites n'ont manqué à aucune des prescriptions matérielles et morales qui régissent les établissements scolaires, et cette suspicion dont on brandit contre eux la menace furieuse, la menace effrénée, n'est plus qu'une des formes que prend la tyrannie, pour ses haines et ses vengeances, selon les temps et selon les objets. Eh bien ! est-ce donc là cette république juste et libérale qu'on avait promise, non seulement à la France, mais à ceux qui, comme M. Bérenger, se sont douloureusement détachés de tout leur passé pour accepter, à la douteuse clarté d'un nouvel idéal, le gouvernement républicain?... Voilà ce que M. Bérenger a demandé à M. Jules Ferry, et l'accent de tristesse profonde qui assourdissait sa voix a noblement ému le Sénat. Nous n'avons pas besoin de dire que si la droite avait pu laisser entièrement la tribune du Sénat à M. Bérenger, à M. Dufaure, à M. Jules Simon, elle leur aurait volontiers remis le soin de confondre à eux seuls M. Jules Ferry et sa pauvre troupe d'orateurs ; elle eût volontiers sacrifié à cet intérêt capital le plaisir et l'honneur qu'elle pouvait attendre des grands discours déjà prêts sur les lèvres de M. le duc de Broglie, de M. Chesnelong et de plusieurs autres de ses défenseurs les plus éminents. Elle s'est abstenue le plus habilement qu'elle a pu de ce débat où il importait tant à la victoire que la bataille fût surtout livrée et gagnée par le centre gauche. Il a fallu l'insolente et fallacieuse argumentation de M. Bertauld pour que M. Clément prît la parole : c'est un jurisconsulte qui a répondu, et avec un bon sens et une bonne foi irréfutables, à un avocat dont la dialectique torturait les textes et brouillait tout par toutes sortes de contradictions. De même, il a fallu presque un hasard, un jeu de séance, une nécessité de tactique, pour que M. Buffet montât à la tribune. Mais qui ne s'en sera félicité, non seulement pour la cause des li-

bertés de l'enseignement et de la conscience, mais pour la réputation du parti qui les défend? Nous ne sommes pas, pour notre part, de ceux que l'éloquence de M. Buffet a surpris. Ce qu'il y a de véhément au fond de cette âme qui sait se contenir avec un pouvoir si sage; ce qu'il y a de vif et de passionné dans le premier élan de cette parole qui sait se régler avec tant de mesure et qui non seulement scande sa période avec tant de justesse, mais choisit et adapte ses mots avec tant de précision; ce qu'il y a de force ironique, d'esprit fin et mordant, de grâce déliée et agile, sous cette vigueur du dialecticien volontiers sobre et sévère, qui ne semble ordinairement occupé qu'à serrer ses preuves les plus solides et à en asséner les coups avec une logique écrasante : ces dons, ces qualités rares, ces premières vertus de l'orateur, nous les connaissions dans M. Buffet. Mais jamais il n'avait, aux yeux du public, mis tout son talent dans un relief plus puissant. Avec quelle moquerie hautaine et courtoise il restitue à M. Jules Ferry, à M. Bertauld, les principes et les opinions qu'ils professaient jadis et qui démentent leurs lois, leurs harangues d'aujourd'hui! Avec quel art impitoyable il déduit tous ces raisonnements qui les embarrassent et les étreignent! Et comme son éloquence devient pénétrante, quand il montre les lois de M. Jules Ferry visant derrière les congrégations tout le clergé et derrière le clergé le catholicisme même! Comme elle est à la fois émouvante et sereine, dans ce tableau où il définit tout ce qui fait l'âme du catholique et lui attire ce nom de « clérical » dont M. Jules Ferry et son parti se servent avec un vague si mensonger et un dénigrement si grossier! Enfin, avec quel cri de patriotisme amer il finit en souhaitant que la France garde la liberté de pouvoir, s'il lui plaît, élever ses enfants à la vieille école où grandirent les Corneille, les Condé, les Séguier et les Fénelon!...

Le Sénat et le public étaient encore sous l'impression de ce discours de M. Buffet, quand M. Jules Ferry est venu prononcer ce je ne sais quoi qu'on ne peut appeler proprement ni une mercuriale, ni un réquisitoire, et qui n'aura pas de nom dans l'histoire de notre éloquence politique. Une verbosité qui se répand à longue haleine dans le médiocre et le vulgaire; une interminable série de citations commentées sans esprit ou sans force; des imputations que la preuve n'accompagne pas ou qui excèdent violemment, ici la notion du fait, là le sentiment du droit; puis, une péroraison emphatique qui, établissant la question en dehors de la question, prétend resserrer le vote du Sénat dans un dilemme, « entre le Syllabus et la Révolution. » Voilà tout, et cette grande œuvre de M. Jules Ferry a presque rempli l'espace de deux séances. En somme, M. Jules Ferry a cru que citer cinq, six et même sept témoignages de la défiance ou de

la haine que les Jésuites ont pu inspirer à certains hommes d'État, c'était assez pour démontrer qu'il fallait leur ôter le droit d'enseigner; il a cru que citer une vingtaine de phrases contraires aux opinions des publicistes ou des historiens républicains qui ont raconté et qui jugent la révolution de 1789 ou les révolutions dont elle a été la cause initiale, c'était assez pour obtenir une loi qui ferme les écoles des Jésuites. Eh! qu'importe que M. Fortoul et M. Bonjean, après Daunou et Cuvier, même après Bonaparte ou Napoléon III, aient dit dans des conseils secrets ou publics ceci ou cela pour condamner les Jésuites? Qu'importe ce combat de textes, où, en vérité, comme les héros de Boileau, sur les marches du Palais, on pourrait se lancer par centaines les volumes poudreux à la tête, sans que la raison pure en décidât davantage?... Ce qu'il faut interroger et consulter, c'est la liberté seule, oui, cette liberté intellectuelle et religieuse sous laquelle la famille et la société placent comme sous leur dernière sauvegarde, dans ce temps de discordes multiples et de luttes variables, l'éducation des enfants qu'elles veulent élever elles-mêmes selon la doctrine de leurs pères, jusqu'au jour où l'État inscrira leurs noms sur le registre de ses citoyens et la patrie sur celui de ses soldats. Oui ou non, la république veut-elle, peut-elle, doit-elle laisser aux pères de famille que les jugements de M. Fortoul et de M. Bonjean, de Daunou et de Bonaparte, laissent insensibles, le droit de confier leurs fils à la pédagogie des Jésuites? Libéralement, toute la discussion est là... D'autre part, qu'importe, pour la liberté de l'enseignement, que M. Chantrel, ou le P. Gazeau, ou l'abbé Courval, apprécie de telle ou telle manière tel ou tel acte de l'histoire moderne ou contemporaine? S'il y a un code qui détermine les délits d'opinion qu'on peut commettre contre la république dans l'histoire, s'il y a un *Syllabus* de la révolution française, que M. Jules Ferry le publie, et qu'il défère aux tribunaux ou aux conseils académiques les délinquants; sinon, qu'il tolère dans l'enseignement historique des Jésuites ces appréciations libres qu'après tout aucun père de famille n'est obligé de préférer ou de subir. Quant à décréter des dogmes historiques, édicter des croyances politiques, à l'usage des écoles; mettre, selon l'expression même de M. Jules Ferry, mettre à « l'alignement » les esprits, celui du professeur et celui de l'élève; proclamer, au nom du gouvernement républicain, des vérités que les générations n'auront plus qu'à apprendre par cœur pour savoir ce qu'elles doivent penser de 1789 et de 1793, de 1815 et de 1830, de 1848 et de 1870, etc.; créer par cette tyrannie de l'enseignement l'unité de l'enseignement : une telle prétention serait monstrueuse dans un pays libre; c'est un despotisme dont l'institution permettrait dans l'éducation publique, sous

une autre Commune aussi bien que sous un autre Empire, non seulement tous les genres d'asservissement moral, mais l'oppression absolue du professorat même et de l'Université. Aussi M. Jules Ferry avait-il à peine fini cet étrange discours, qui devenait ainsi graduellement la revendication du droit jacobin de dicter dans toutes les écoles une sorte de *Credo* de la république; à peine avait-il achevé cette sentence césarienne, qui ne saurait être que celle d'un parti intolérant et usurpateur : « Le premier des devoirs, c'est d'arracher *aux contempteurs de la société moderne, de l'ordre social et politique dans lequel nous vivons*, l'âme de la jeunesse française » ; et déjà M. Jules Simon jetait de la tribune à M. Jules Ferry cette parole vibrante, ce mot si heureusement et si éloquemment juste, que les longs applaudissements du Sénat auront fait retentir du palais du Luxembourg dans toute la France : « C'est l'article 7 que je comptais discuter. Ce n'est plus l'article 7 que j'ai à présent devant moi, c'est un système de gouvernement... Je me demande si je puis discuter autre chose que la question de savoir si la liberté existera ou s'il elle n'existera pas... »

Dans cette journée, M. Jules Simon n'a pas seulement vaincu M. Jules Ferry et sa loi, il a triomphé, triomphé par l'éloquence et avec la liberté. Tant, à certains jours, il y a dans cette cause de la liberté quelque chose de radieux et d'éclatant qui se répand sur les esprits avec une lumière irrésistible! Et tant il y a de puissance dans le talent d'un grand orateur qui éclaire et échauffe sa parole à cette lumière! En vérité, nous pourrions presque remercier M. Jules Ferry d'avoir réchauffé en nous cet amour de la liberté et de nous forcer à réinscrire ce mot étincelant sur nos drapeaux; et, de même, M. Jules Simon peut le remercier de lui avoir fourni un si noble sujet pour reparaître à la tribune avec des discours si généreux et dans une telle gloire de son éloquence. Oui, nous le répétons, c'était un triomphe. Quelles étaient ces lois aussi odieuses que caduques de 1790, que M. Jules Ferry est réduit à invoquer pour expulser les congrégations; comment, s'il voulait « fixer la situation des congrégations », M. Jules Ferry a manqué de franchise et de hardiesse, en présentant, non pas une loi spéciale et directe, mais un article accessoire et subreptice; à quel point l'article 7, en restreignant le droit d'enseigner, entame la liberté tout entière; combien elle est illogique, cette proscription qui, en ôtant au congréganiste la faculté d'enseigner dans un collège, lui laisse néanmoins celle de faire un cours public ; quelle injustice il y a dans cet ostracisme qui frappe toute une classe de citoyens, d'électeurs et d'éligibles, qu'en 1848, la république, plus fidèle à la liberté, saluait dans la personne du P. Lacordaire, sur les bancs de l'Assemblée consti-

tuante; combien l'exclusion en masse, décrétée par « une loi des suspects », est un sévice tyrannique et arbitraire; pourquoi l'article 7 est non seulement inique et impolitique, mais inapplicable, illusoire et même dérisoire, bon seulement à inquiéter les consciences et à diviser le pays; ce qu'il y a d'étrange dans l'apologie que M. Jules Ferry a faite du gouvernement impérial, reconnu excellent et proclamé digne d'être imité de la république pour avoir été hostile aux Jésuites; combien la république risque de se nuire par l'imprudence des attaques que l'article 7 dirige ou paraît diriger contre la religion; comment les lois existantes suffiraient au ministre pour exercer sur les écoles libres une surveillance efficace; quelle est la vertu et la nécessité de la concurrence; combien, dans l'unité de l'État, la diversité que la liberté crée et vivifie est un besoin indispensable; puis, combien, dans ces grandes patries de la liberté qu'on appelle la monarchie d'Angleterre et la république des États-Unis, l'unité s'est conciliée avec la liberté, loin de s'en séparer; enfin, pourquoi la république, en cessant d'être libérale, cesse d'être la république avec son idéal, avec sa raison d'être historiquement comme doctrinalement : telle a été la démonstration si variée, si chaleureuse, si ironique, si élevée et si sensée, qui composait le discours de M. Jules Simon. L'effet en a été tel qu'on s'est à peine aperçu que M. Ronjat, toujours subtil et naïf jusqu'au comique, avait répondu.....

Le débat s'est clos par un duel, certes bien inégal, de M. de Freycinet et de M. Dufaure. Si insinuante et captieuse que soit la parole de M. de Freycinet, il n'a pu ni dissimuler le vice de sa cause ni réparer, par des promesses incertaines ou par des menaces vagues, la violence du mal que M. Jules Ferry avait fait lui-même à sa loi. La thèse de M. de Freycinet était celle de M. Jules Ferry : « Les congrégations non autorisées n'ont pas le droit d'exister. » C'était aussi la même affirmation que celle de M. Ronjat : « L'article 7 ne viole pas la liberté. » Historiquement et politiquement, M. de Freycinet répète cette sentence accusatrice de M. Jules Ferry : l'article 7 est nécessaire à la défense de la république; il règle un conflit de « l'opinion républicaine » et de « la contre-révolution. » Qu'est-ce donc que M. de Freycinet a dit de nouveau? Que l'article 7 est « une mesure de transaction... » On l'appliquera avec prudence, avec douceur, avec une sage gradation, avec des distinctions adroites... Mais, si le Sénat le repousse, oh! alors, M. de Freycinet craint « des lois beaucoup plus dures; » il voit déjà surgir « des complications redoutables. » Il demande donc comme une grâce, comme une faveur, le vote de l'article 7 : que le Sénat accepte comme le gouvernement cette fatalité, et tout ira

bien!... Assurément, réduite à ces termes par une analyse exacte, l'argumentation de M. de Freycinet se compose de peu. Et comme M. Dufaure en a eu facilement raison avec l'imperturbable causticité de son bon sens, avec la vigueur de son jugement et la clarté de sa dialectique! Ecoutez le jurisconsulte. Tout citoyen, congréganiste ou non, a le droit d'ouvrir une école, moyennant les conditions requises de moralité et de capacité; la loi de M. Jules Ferry n'est qu'une loi « réactionnaire » qui se modèle sur les édits restrictifs d'un ancien régime. Une congrégation peut légitimement exister et enseigner, à titre de réunion, sans être autorisée : l'autorisation ne lui est indispensable que pour jouir de certains droits. En principe, un citoyen ne devient pas indigne d'enseigner individuellement, parce qu'il appartient à une congrégation. Or l'article 7 est contraire à tous ces principes : il supprime un usage, un fait, consacré par une longue durée; il retire des droits légitimés par le temps; il frappe toute une catégorie de citoyens, près de 25 000, qui subiraient une condamnation législative pour des griefs reprochés à une seule congrégation. Ecoutez, d'autre part, le politique et l'historien. M. Dufaure nie que depuis 1870 il y ait un conflit « entre l'opinion républicaine et l'opinion catholique »; il reconnaît que le clergé est « sage » et « modéré »; il s'étonne spirituellement du « péril social » que M. Jules Ferry signale dans le « cléricalisme » ; il l'accuse lui même de s'être évertué dans le Midi, par ses harangues hyperboliques, à provoquer une espèce de guerre civile et d'avoir comme jeté à travers le pays un brandon de discorde révolutionnaire. Il déclare que, dans cette guerre dénoncée au seul « cléricalisme », c'est la religion elle-même que les partisans de M. Jules Ferry, M. Spuller et Madier de Montjau entre autres, veulent atteindre hardiment; ce n'est pas seulement au congréganiste, c'est au prêtre qu'ils veulent interdire la liberté d'enseigner. Quant à lui, ne rencontrant parmi les élèves des Jésuites que des officiers dévoués comme les autres à la patrie et seulement coupables d'aller « à la messe », il se demande quel miracle M. Jules Ferry prétend accomplir pour assurer mieux l'unité nationale, et il n'aperçoit qu'une utopie despotique dans ce rêve d'un enseignement qui réaliserait « l'unité des idées » : une telle unité serait pour la France, s'écrie M. Dufaure, celle de « la servilité »; ce serait « la mort du pays. » Des promesses de M. de Freycinet, le Sénat ne peut se soucier pas plus que de ses menaces : le ministère de M. de Freycinet est passager comme bien d'autres, et ce serait une illusion que de se fier à des intentions si précaires, surtout après que M. Jules Ferry a juré aux Jésuites une haine si implacable. Que le Sénat ne cède pas; qu'il résiste à toute espèce

d'intimidation ou de séduction ; M. Dufaure l'en supplie de sa voix la plus ferme ; car, si le Sénat cédait, on ne sait pas « quelles seraient les suites de sa condescendance ». Jamais M. Dufaure n'avait été, depuis dix ans, plus habile et plus vaillant à la tribune ; jamais son éloquence n'avait été, sinon plus incisive, du moins plus haute. Il a décidé les hésitants. On vote. Vingt-neuf membres du centre gauche se sont joints à la droite : l'article 7 est rejeté ; M. Jules Ferry a contre lui cent quarante-huit suffrages, pour lui cent vingt-neuf, dont quelques-uns arrachés par une pression opiniâtre; la majorité qui repousse l'article 7 est donc de dix-neuf voix!..

Dans cette dramatique discussion, il a régné, du côté de la droite et au centre du Sénat, une bonne volonté pacifique, un esprit de tolérance et de concorde, qui ne sont pas le moindre des témoignages que l'histoire aura recueillis pour la condamnation de M. Jules Ferry et de son trop fameux article 7. M. Jules Ferry a, pendant un an, poussé de vrais cris de guerre contre les Jésuites ; il a dénoncé leur enseignement comme un danger pour « l'unité nationale » et même pour « l'unité morale » de la France ; avec les harangues véhémentes des radicaux, des Madier de Montjau et des Paul Bert, des Louis Blanc et même des Blanqui, comme avec les pamphlets quotidiens du journalisme qu'il avait au service de ses lois, il a surexcité dans le pays tout entier toutes les haines irréligieuses, tous les préjugés ou toutes les préventions qu'il pouvait y mettre en mouvement ; il a tenté de soulever l'Université contre les congrégations ; il est venu jusque dans l'enceinte de la Sorbonne pour y éveiller cette guerre des écoles ; il n'a rien négligé pour animer à cette lutte le « patriotisme » universitaire ; hier encore, à la tribune du Sénat, cet âpre et faible rhéteur apportait des menaces et des provocations, faites pour irriter tous les cœurs généreux ; enfin, il a menacé de grands intérêts, il a troublé les consciences dans tous les rangs de la société. Eh bien ! vains efforts ! Cette politique a été impuissante à ses tristes desseins. Non seulement les catholiques ont usé sans violence de tous les moyens de défense légale qu'il leur restait ; non seulement ils ont gardé dans leurs protestations beaucoup de calme et beaucoup d'ordre ; mais la nation a refusé de s'associer aux fureurs de M. Jules Ferry ; l'Université a refusé de se jeter dans le combat où son ministre l'appelait ; et, au Sénat, le parti conservateur et catholique, comme le parti libéral et républicain, ont refusé de renouveler cette querelle de l'Université et des Jésuites qui fut si vive, si virulente, si tumultueuse même, sous la monarchie de Juillet : des universitaires comme M. Wallon et M. Jules Simon, un vieil ami de l'Université comme M. Dufaure, et, derrière lui, vingt autres, défendent le droit des Jésuites ; et, pour

leur part, M. Chesnelong, M. Buffet et naguère M. le duc de Broglie rendent à l'Université et à ses professeurs l'hommage d'une sincère et noble justice. Les temps sont donc changés? Et M. Jules Ferry s'est trompé d'époque? Oui, et pourquoi? C'est que la loi de 1850, cette même loi que M. Jules Ferry voulait détruire, a été une loi plus qu'utile; elle a été bienfaisante. Si la liberté a des souffles qui pacifient, cette loi l'a prouvé. C'est elle qui a mis dans les âmes cet apaisement et si bien que les pires excitations n'ont pu, sinon ranimer la dispute, du moins rallumer la guerre. M. de Falloux, qui assistait à tout ce débat en simple spectateur, peut donc rentrer dans sa retraite fier et tranquille : il a mieux qu'entendu le jugement de la postérité sur la loi de 1850; il a vu le bien qu'elle a opéré, en voyant le mal qu'elle vient d'empêcher. C'est là une grave leçon. Il y en a deux autres que les hommes intelligents de la gauche devront méditer et que nous retrouverons bientôt au fond des événements. La première, c'est que, dans ce vote du Sénat, la liberté et la religion ont séparé le centre gauche et les radicaux; l'article 7 a eu ce pouvoir, et, désormais, il est manifeste que toutes les entreprises du radicalisme élargiront cette séparation. La seconde, c'est que, dans une circonstance où toute l'Europe avait les yeux sur la république, le Sénat a opposé au parti radical, à M. Gambetta, au gouvernement, une résistance courageuse qui marque énergiquement l'intelligence qu'il a du péril et le sentiment qu'il a de son devoir; c'est un acte considérable, c'est le commencement d'une nouvelle phase dans l'histoire du jour... L'expérience ne tardera pas à nous apprendre combien ce vote du Sénat, si peu prévu par l'aveugle génie de M. Jules Ferry, peut devenir un fait capital.

Le gouvernement a libéré et il s'est hâté de transporter sur la côte anglaise, Hartmann-Mayer, le révolutionnaire que le prince Orloff le priait de livrer à la justice russe, comme coupable d'un crime de droit commun dans la conspiration de Moscou. On ne connaît pas encore officiellement les raisons qui ont inspiré à M. de Freycinet ce grave refus. Une note de l'*Agence Havas*, qui résume les avis du garde des sceaux et des magistrats qu'il a consultés, nous dit seulement « que l'identité de l'inculpé et sa participation aux faits qui lui sont reprochés n'étant pas établis, il n'y pas lieu à l'extradition ». A lire cette note, il semblerait que M. de Freycinet n'ait pas voulu repousser en principe la demande de l'ambassadeur russe : il aurait admis que, bien qu'aucune convention spéciale ne réglât entre la France et la Russie l'extradition de leurs criminels politiques, la justice, non pas seulement internationale, mais humaine, l'aurait moralement obligé à extrader Hartmann-Mayer, si celui-ci avait vraiment commis l'attentat de Moscou, l'assassinat d'un Tzar étant

aussi bien un crime de droit commun que le meurtre d'un individu quelconque. Or telle n'était pas, on le sait, la doctrine de nos radicaux. Pour eux, l'assassin qui tue un « tyran », un roi, est un assassin sacré : la politique l'innocente. « Au-dessus de la loi, il y a le droit ! » écrit M. Victor Hugo à M. Grévy. « Un crime de droit commun, quand il est connexe à un crime politique, prend le caractère du crime politique », déclare l'avocat de Hartmann-Mayer, M. Engelhard, dans son mémoire justificatif. Admirable précepte, qui, aux mains du sectaire politique, devient le droit d'égorger impunément son adversaire, et qu'il serait beau, en vérité, de voir appliquer par la république aux Charlotte Corday de la droite poignardant les Marat de la gauche!... Dans la pratique, le gouvernement a, au contraire, repoussé la demande, en alléguant qu'elle n'était pas judiciairement légitime, et, sans réclamer aucune autre information, il a expulsé l'accusé. Le dossier d'Hartmann-Mayer n'étant pas sous nos yeux, nous ignorons si cette allégation mérite ou non la créance du public. Un gouvernement peut et doit même, évidemment, refuser l'extradition d'un accusé dont l'identité est incertaine et dont la faute est douteuse : ainsi le veut l'équité, comme la jurisprudence. Mais, si l'assertion de l'*Agence Havas* n'est qu'un artifice employé par le ministère pour concilier son désir de ne pas déplaire au gouvernement russe avec celui de ne pas déplaire au parti radical, son erreur est bien dangereuse : il aura paru à toute l'Europe plus soucieux de ménager le parti radical que de servir intelligemment et consciencieusement l'intérêt diplomatique de la France ; il aura paru dominé par la peur de la faction révolutionnaire qui hurle autour de lui ; il aura mécontenté la Russie et fourni à d'autres puissances un dernier moyen d'isoler notre pays en Europe. Nous verrons comment il convient de le juger : il est vraisemblable, en effet, qu'il apportera à l'une des deux Chambres quelques pièces et quelques explications, ne fût-ce que quand M. de Freycinet produira son Livre Jaune et quand on discutera le budget de nos affaires étrangères. En attendant, la Russie reste en proie à la terreur. Tous les forfaits et tous les sinistres que son imagination redoutait pour les jours de fête où le Jubilé du Tzar a été célébré n'ont pas surgi des ténèbres où le nihilisme les recelait, croyait-on. Mais l'épouvante continue. Pour conjurer le mal, pour sauver l'empire, le Tzar a investi d'une sorte de dictature qui l'égale presqu'à lui-même, le général Loris Mélikoff, qui commandait en chef l'armée d'Asie dans la dernière guerre, l'homme énergique et habile qui a refoulé la peste dans les provinces du Bas-Volga et réprimé le nihilisme dans la région de Kharkow. Avec une commission exécutive qu'il a lui-même choisie, le général Loris

Mélikoff exerce sur toute la Russie un pouvoir quasi discrétionnaire. A peine appelé à cette fonction souveraine, il était assailli par un assassin ; une balle traversait son vêtement. Quarante-huit heures après, l'assassin était pendu. Mais quelle lutte ! Et qui peut prévoir la suite de ce drame inouï? Qui peut prédire tout ce qu'il peut y avoir d'horrible encore dans les épreuves qu'un tel état de choses semble réserver à l'empereur Alexandre et à la Russie?...

Contraste instructif! Tandis qu'à Paris un ministre de l'instruction publique jette à pleines mains les aliments au feu d'une guerre religieuse et trouble comme à plaisir, du moins à dessein, la paix des âmes dans son pays ; tandis qu'en Russie le nihilisme met dans un danger permanent non seulement l'ordre de l'empire mais la vie de la famille impériale, on débat à Berlin le « militarvorlage, » la nouvelle loi d'armements, avec la même gravité, avec la même passion, que si, unies et libres, la France et la Russie dressaient chacune une épée flamboyante aux flancs de l'Allemagne. Les discours prononcés, dans ce débat, par le ministre de la guerre et par M. de Moltke lui-même n'ont pu énoncer une seule raison sérieuse pour justifier présentement cette augmentation de forces : il a bien fallu désavouer, par prétérition, les déclamatoires nouvelles, les récits inquiétants de la *Gazette de l'Allemagne du Nord;* on a été obligé de reconnaître que, dans la situation actuelle de l'Europe, on n'apercevait aucune menace « aiguë ». Quel est donc le secret de cette prévoyance extraordinaire qui accumule tant à l'avance et sans nécessité urgente les matériaux de la défense ou plutôt les instruments de l'attaque? Est-ce le secret traditionnel, celui de cette politique prussienne si sagace, si ménagère de l'avenir, si laborieuse, qui ne veut rien laisser au hasard et qui prépare tout? Ou bien M. de Bismarck a-t-il quelque dessein inconnu ?... Quoi qu'il en soit, M. de Moltke parle du temps où l'empire d'Allemagne, dans sa faiblesse, était le jouet sanglant de ses voisins, comme si ce temps était d'hier, comme si ce temps pouvait recommencer demain ; il affecte de le craindre encore ; et c'est seulement pour garantir la paix de l'Allemagne, même celle de l'Europe, qu'il veut de nouvelles troupes, de nouvelles armes : car, il faut l'en croire, le « Michel Allemand » est un brave homme, un pacifique qui n'a jamais attaqué personne... que pour se défendre, ni rien pris... que pour protéger son propre bien... Nous ne savons pas si M. de Moltke est si assuré qu'il le jure de « l'infériorité » de l'armée allemande comparée à celle de la France, et s'il est si fort effrayé qu'il feint de l'être de nos innombrables contingents : il nous semble qu'il y a plus d'une fantasmagorie dans ses chiffres, et nous nous plaisons à imaginer que toute la statistique bruyante qu'il a étalée n'était qu'un moyen parlementaire de faire

triompher sa loi. De cette matière délicate nous ne voulons pas nous occuper davantage. Nous nous contenterons de constater que, pas plus en 1880 qu'en 1874, rien ne résiste, dans le Reichstag, aux vœux de M. de Bismarck, aux conseils de M. de Moltke, et que, la main sur les autels de l'un et de l'autre, les chefs de tous les partis, même M. Bebel, le grand prêtre du groupe socialiste, sont venus attester qu'ils seraient prêts à tous les sacrifices de sang et d'argent, pour le premier combat de la patrie allemande. Espérons que leur dévouement belliqueux n'aura pas à s'exercer cette année. Nous ne causons aucune panique à Berlin; nous en avons eu une à Paris, grâce à un cri d'alarme du correspondant du *Times* : à entendre M. de Blowitz, le prince de Hohenlohe quittait Paris, brisant derrière lui quelques-uns des fils plus ou moins légers auxquels tient la paix des deux nations. Il est vrai que, le lendemain, M. de Blowitz rectifiait lui-même cette fausse rumeur : on apprenait que le prince de Hohenlohe s'en allait, non pas pour marquer par son départ un commencement de provocation et d'hostilité, mais pour occuper provisoirement à Berlin le poste vacant de M. de Bulow, assister M. de Bismarck fatigué et surtout remplir l'office d'intermédiaire entre l'empereur et son irritable chancelier. Au surplus, vers ce moment, l'empereur lui-même prodiguait à M. de Saint-Vallier, non sans une certaine ostentation, les marques de sa bienveillance la plus pacifique. Où? dans un dîner qu'il acceptait à l'hôtel de l'ambassade et dont les journaux républicains ont publié un récit fort pompeux, hélas! un peu plus courtisanesque qu'il n'était séant à notre dignité nationale. Donc, si les apparences couvraient toujours d'un voile fidèle la réalité, nous aurions à nous féliciter de plus d'une apparence, à Berlin. Par malheur, non seulement les signes y sont incertains, mais divers.... Voilà pourquoi nous estimons que, parmi ces manifestations de la politique allemande, il est bon que la France reste plus que jamais prudente et sage; il faut que nos affaires étrangères soient conduites avec une circonspection plus que jamais habile; et nous plaindrions M. de Freycinet, nous plaindrions surtout notre pays, si le gouvernement ne sentait pas combien sa tâche devient de jour en jour plus délicate et sa responsabilité plus lourde...

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE REJET DE L'ARTICLE 7

AU SÉNAT

Voilà donc enfin, pour la France conservatrice et chrétienne, une heureuse, une consolante journée! Les hommes de destruction ont rencontré dans le Sénat un obstacle. Un débat glorieux pour la tribune française s'est terminé par un vote précieux pour la liberté religieuse.

Lorsqu'une place assiégée vient de repousser un violent assaut, il importe de reconnaître les points où l'attaque a porté, les brèches faites aux murailles, le terrain qu'a perdu l'ennemi, les positions qu'il occupe encore. Souvent ce soin est confié à des soldats que leur mauvais sort ou quelques récentes blessures ont tenus éloignés de l'action. Je voudrais le remplir en ce qui concerne la liberté de l'enseignement et l'assaut qui vient de lui être livré.

Ne nous le dissimulons pas : elle n'y a point échappé sans dommage; elle en sort dépouillée des garanties à l'abri desquelles elle a grandi; mais consacrée par l'expérience, affermie par la contradiction. Les ouvrages avancés qui couvraient le rempart sont en ruine, le corps de la place est demeuré imprenable.

Il est triste, sans doute, après quatre ans d'une expérience qui n'avait justifié aucune appréhension, provoqué aucune plainte, de voir disparaître ces jurys mixtes, gage d'honneur et de sécurité pour l'enseignement libre, gage de concorde et d'émulation entre les deux enseignements. L'État qui les instituait, qui en désignait les membres et les composait en majorité de ses professeurs, l'État, quoi qu'on ait dit, n'avait jamais perdu son droit de conférer les grades, les élèves de l'enseignement libre perdent aujourd'hui leurs juges naturels.

Il est plus triste encore de voir tomber ce grand conseil de l'enseignement fondé par la loi de 1850, dépouillé par l'Empire de son caractère électif et restauré sous l'Assemblée nationale, en 1873, comme il avait été fondé par l'accord des représentants de l'Université avec les défenseurs de la liberté; ce conseil où selon l'expression du plus puissant promoteur de la loi de 1850, M. Thiers, toutes « les forces vives de la société » étaient réunies pour gouverner l'enseignement public, pour juger l'enseignement libre; où, comme le disait le rapporteur de la loi de 1873, M. de Broglie, les chefs de la famille française, les mandataires de l'Église et de l'État, les maîtres de la vertu et de la vie, venaient dire ce que la jeunesse a

besoin de savoir, tandis qu'assis à côté d'eux les maîtres de la science et de l'enseignement examinaient par quelle méthode elle doit l'apprendre. Et comment cette institution est-elle remplacée? M. Bocher l'a montré avec une éloquente et irréfutable précision : par une assemblée « ou la liberté est livrée à l'Université, et l'Université à l'arbitraire administratif ». Désormais les élèves des facultés libres, dans les jurys qui examinent les résultats de l'enseignement, et, ce qui est plus grave, les professeurs libres, dans les conseils qui prononcent sur le droit d'enseigner, les professeurs libres et leurs élèves n'auront plus d'autres juges que les professeurs de l'État.

Ces professeurs de l'État, vous-même, vous, leur chef éphémère, avec une passion bien imprudente et bien aveugle, vous les excitez à tenir leurs rivaux pour des ennemis, et vous les appelez ensuite à prononcer, seuls et sans contrôle, si ces ennemis ont ou non le droit d'enseigner. Est-il possible de faire à d'honnêtes gens un présent plus funeste, ou plutôt de leur imposer une charge plus odieuse? Comme M. Wallon, en combattant pied à pied toutes ces innovations, et M. Jules Simon, en contestant les plus considérables, témoignaient un autre souci de l'Université, de ses intérêts, de son honneur, de sa bonne renommée! Comme, à leur langage, à leur accent, on distinguait les amis, les fils de la maison de l'hôte de passage qui la bouleverse avant de la connaître!

Toutefois, si menacées que soient les écoles libres par des mesures qui compromettent du même coup l'Université, si exposées qu'elles demeurent, devant les nouveaux conseils de l'instruction publique, aux accusations, sans prétexte et sans preuve, dont le ministre les a poursuivies devant le parlement, elles subsistent; le Sénat leur a reconnu solennellement le droit de vivre. Parmi ces écoles ouvertes depuis trente ans sur la foi due à la parole du législateur, les plus nombreuses, les plus importantes, sont tenues par des congrégations non autorisées et même par une congrégation prohibée jadis: les Jésuites. Le Sénat le sait, mais il sait aussi que la liberté de l'enseignement ne va pas sans la liberté des congrégations enseignantes, et, voulant la liberté, il se refuse à proscrire ceux qui l'exercent. D'ailleurs, regardant en face les lois de proscription, il reconnaît en même temps et qu'elles sont tombées et qu'elles ne peuvent être relevées, car notre droit public tout entier les dément et les repousse.

A cette démonstration concourent également les aveux de ceux qui les invoquent et les objections de ceux qui les combattent. Les lois en vigueur n'empêchent pas les congrégations d'exister, dit à travers beaucoup d'équivoques M. Bertauld; mais elles leur défendent d'enseigner. — La loi de 1850 permet aux congrégations d'enseigner, allègue, au contraire, M. Ferry; mais les lois anciennes

leur interdisent d'exister. — Oui, reprend à son tour M. de Freycinet, les lois de proscription ne sont pas abrogées ; mais un cabinet qui se respecte est incapable de les appliquer dans leur rigueur, et voilà pourquoi nous demandons d'autres armes.

Dans ce dédale de contradictions, M. Dufaure porte enfin la lumière. Avec une compétence et une impartialité également irrécusables, il prononce que les congrégations non autorisées ne sont point interdites ; l'autorisation leur est nécessaire pour posséder ; mais pour vivre réunies et pour donner l'enseignement leurs membres n'en ont pas besoin. Ce qu'on propose au Sénat contre elles, à titre de transaction, est donc une proscription nouvelle et dont la responsabilité retombera tout entière sur ceux qui l'édicteront. Avant de condamner, le vieil homme de loi demande des preuves ; le réquisitoire de l'accusateur a beau être interminable, il n'en contient aucune, la condamnation ne sera pas rendue. — Déjà, auparavant, M. Jules Simon, s'élevant au-dessus des questions juridiques, pénétrant dans l'esprit des lois faites ou à faire, déroulant leurs résultats inévitables, avait montré derrière la guerre aux Jésuites la guerre à l'Église, la guerre aux consciences, l'invasion de l'État dans le domaine inviolable des âmes, la puissance publique mise au service de ceux qui ne croient pas contre ceux qui croient, la liberté de penser opprimée par les libres penseurs, « la compression au profit de la négation, » et devant cette perspective qui ne semble pas effrayer M. Ferry, il avait eu le droit de répéter, avec une indignation qui donnait à son habile et souple éloquence une vigueur inaccoutumée, le même cri d'alarme qu'avaient déjà poussé avec une loyale candeur, avec une douloureuse angoisse deux républicains de moins ancienne date que lui, rangés à ses côtés, MM. de Voisins-Lavernière et Bérenger : « la question est de savoir si la liberté existera ou n'existera pas. » La république sera-t-elle ou non le gouvernement des jacobins ?

Telle est, en effet, la vraie question ; il ne dépend plus de personne de la déplacer. Quand le ministère cherche à l'éluder au Sénat, elle se dresse devant lui à la Chambre des députés. Quand il refuse de rassurer les modérés, les jacobins le somment de leur obéir, et, devant cette impérieuse sommation, que vient de porter à la tribune un revenant de 93, devant les injonctions furieuses et féroces de M. Madier de Montjau, le chef du cabinet s'incline et se tait ; il se tait après avoir promis l'application des lois qu'hier encore il estimait dangereuses et brutales. Il est vrai qu'il n'indique ni dans quelle mesure ni de quelle manière il entend les appliquer. Il est probable qu'il l'ignore lui-même.

Par cette promesse, à quoi s'est donc condamné M. de Freycinet ? A l'impuissance ou à la violence ? Peut-être à l'une et à l'autre à la fois.

Attaqués devant le parlement, les Jésuites ont rencontré jusque parmi les adversaires de leur doctrine, des soutiens de leur cause dans tous les rangs des amis de la liberté. Poursuivis par mesure administrative ou judiciaire, ils en rencontreront parmi tous les amis de la justice. L'honnête et docte parole de M. Clément, démontrant d'avance, à la tribune du Sénat, l'inanité des lois invoquées, trouvera écho dans tous les barreaux de France : les Jésuites auront des défenseurs et sans doute aussi des juges. Si on les expulse, nous ne savons à quel titre, il sera, quelque part et de quelque manière, demandé compte de leur expulsion ; il faudra que ceux qui la prononcent et ceux qui l'exécutent, la justifient ; le droit se dressera devant l'arbitraire, par quelque chemin que veuille passer l'arbitraire. Hier la cause des Jésuites était solidaire de la liberté d'enseignement ; aujourd'hui, elle le devient de la liberté individuelle, elle n'a rien perdu de sa force.

A vrai dire, la célèbre Compagnie n'avait jamais eu dans ses épreuves, une pareille fortune. Durant son orageuse et militante carrière, elle avait toujours compté pour ennemis tous les ennemis de l'Église : c'était son honneur. Mais, en même temps, à tort ou à raison, à tort le plus souvent sans doute, une portion des chrétiens et des honnêtes gens de France s'était toujours aussi rangée parmi ses adversaires : c'était son péril. Aujourd'hui, grâce aux services rendus, à l'irréprochable attitude gardée par elle depuis que la loi de 1850 lui a rouvert l'enseignement, mais grâce aussi à ses nouveaux ennemis, à leurs attaques, dirigées contre tout ce que les chrétiens font profession de croire, et conduites sans respect de tout ce que les honnêtes gens font profession de respecter ; aujourd'hui, grâce à leurs ennemis, les Jésuites ont plus d'amis que jamais. Ils ont pour eux, avec les cléricaux, les libéraux ; ils n'ont plus contre eux que les hommes de destruction, les malfaiteurs intellectuels ou politiques.

N'eussent-ils de leur côté que les cléricaux, tels que vient de les faire apparaître dans la vérité de leurs sentiments et de leur vie l'exacte et saisissante parole de M. Buffet, n'eussent-ils que les hommes qui, non contents de professer leur foi, la pratiquent, la propagent et la défendent, élite des catholiques qui les représente tous, les cléricaux seraient encore une force qu'un gouvernement avisé se garderait de mépriser. Quand M. Gambetta disait : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » il pensait peut-être n'attaquer qu'un fantôme, il imaginait une victoire aussi facile que retentissante. Il ne savait pas qu'il lançait ses troupes contre l'ennemi le moins armé pour l'attaque, mais le plus propre à la résistance. Il ne savait pas que, si l'on peut trop souvent menacer l'élite des catholiques sans les émouvoir tous, du moins on ne peut les frapper sans que tous se sentent atteints. Il ne voyait devant lui qu'une poignée

d'hommes, et il a maintenant affaire à une armée entière. De plus habiles que lui s'y sont mépris, de plus forts s'y sont brisés. De tous les sentiments capables de remuer un peuple, le sentiment religieux est celui dont les politiques qui ne l'éprouvent pas ont le plus de peine à mesurer la puissance, et de tous les sentiments propres à ranimer et relever la France abattue, celui-là précisément est resté parmi nous le plus fécond, le seul vivace peut-être. Que de fois, dans la maladie de langueur où l'ont jetée ses désastres et ses mécomptes, les médecins, attentivement penchés sur la chère et noble blessée, se demandaient avec une inquiète angoisse où s'était retirée sa sensibilité jadis si prompte et si vive. Que de fois son engourdissement les effraya plus que tout autre symptôme. Eh bien, nous savons maintenant que son cœur bat encore et qu'il bat pour sa foi. J'en pourrais trouver partout des indices. Je n'en veux signaler d'autres que les œuvres d'enseignement que viennent de révéler les attaques même dirigées contre elles. Depuis la guerre il a paru nécessaire de porter plus haut et d'étendre plus loin l'instruction de la jeunesse. Tout le monde l'a dit, les catholiques seuls l'ont fait avec d'autres ressources que celles de l'État. Dans un pays habitué à attendre de la puissance publique la satisfaction de tous ses besoins, est-il une initiative comparable à celle qui a fondé et doté hier à Paris, à Lille, à Lyon, à Angers, à Toulouse, les Facultés libres, qui rouvre et entretient aujourd'hui, d'un bout à l'autre du territoire, les écoles chrétiennes, fermées par l'intolérance inique et impie des municipalités et des préfets. Je ne connais pas en notre temps d'effort pareil de notre pays, j'en connais peu dans notre histoire, et quand je le considère, je reprends confiance dans l'avenir que Dieu réserve à ma patrie.

Mais, si le zèle des catholiques est singulièrement fécond, il n'est pas naturellement belliqueux. Aussi longtemps que ses ennemis l'attaquent seulement de loin et l'injurient sans l'entraver, il demeure inoffensif, ou du moins si, parmi les cléricaux, quelques-uns ont l'humeur guerroyante, leur ardeur alors court grand risque de s'épancher en manifestations intempestives et vaines, en provocations téméraires et quelquefois funestes. Vienne au contraire un danger pressant, que les coups succèdent aux menaces, la persécution aux insultes; tout change, les indifférents rejoignent les ardents et les ardents à leur tour apprennent dans l'action même à ne pas s'avancer à l'aventure, à choisir leur terrain et leurs armes. La guerre actuelle est destinée peut-être à enseigner aux catholiques le secret de leur force, aux radicaux celui de leur faiblesse.

Ce qui constitue maintenant ou plutôt ce qui complète cette force des catholiques, nous l'avons dit, et il importe de ne le pas mécon-

naître, c'est qu'ils ont des alliés. Depuis que les révolutions ont ébranlé et déchiré notre pays, je ne sais pas si aucune cause, aucun parti, a jamais parmi nous, prévalu sans alliance. A coup sûr, ce n'est pas la liberté d'enseignement, ce n'est pas le parti qui l'avait prise pour drapeau. L'histoire de cette conquête pacifique et féconde n'est plus à faire : elle a été faite ici même à l'aide de documents irrécusables, mis en éclatante lumière par MM. de Lacombe[1] et Thureau-Dangin[2]. M. Laboulaye l'a complétée à certains égards dans la *Revue de France*[3]; au Sénat enfin, M. de Parieu l'a résumée de main de maître. Nous avons donc vu la liberté d'enseignement d'abord contenue avec beaucoup d'autres dans l'héritage confus et disputé que la génération de 89 a léguée aux générations à venir, ensuite aperçue et discernée par quelques catholiques comme la place où leurs frères pourraient s'implanter, le champ que sur le nouveau rivage ils sauraient fertiliser et bientôt, en effet, revendiquée par tous comme leur part et leur domaine préféré dans le patrimoine commun de la société moderne. Elle avait deux titres particuliers à leur confiance : dans sa source, elle dérive du respect dû à une autorité plus rapprochée de Dieu que celle de l'État, à l'autorité du père de famille; dans son exercice, elle est subordonnée à des conditions morales propres à en prévenir l'abus. Pour exciter en effet dans un journal la curiosité publique, il faut de l'esprit, et l'esprit suffit; pour soulever dans un club la passion populaire, il faut de la passion, et la passion suffit. Mais, pour enseigner, c'est-à-dire pour tenir son intelligence et son cœur constamment ployés sur plus petit que soi, pour verser dans autrui tout ce qu'on sait et tout ce qu'on vaut sans rien réserver pour soi-même, pour semer et labourer une terre qu'on ne moissonnera pas, il faut plus que de l'esprit, plus que de la passion, il faut du dévouement. Avec l'Université investie du prestige et dotée des ressources de l'État, la concurrence était assurément difficile et pouvait sembler téméraire, mais les catholiques eurent confiance dans une liberté placée sous la sauvegarde de la famille et sous la garantie du dévouement.

Et aujourd'hui, lorsque nos adversaires nous font un grief d'avoir profité, presque seuls, de cette liberté donnée à tous, ils reconnaissent chez nous, par le plus involontaire et le plus irréfragable aveu, ils reconnaissent dans nos religieux et dans nos prêtres la magnifique supériorité du dévouement. Cela explique leurs jalouses rancunes, mais ne les justifie pas.

Seule peut-être entre toutes les libertés modernes, la liberté d'en-

[1] *Les Débats de la Commission de* 1847. *Discussion parlementaire et loi de* 1850.
[2] *L'Église et l'État sous la Monarchie de Juillet.*
[3] *La Liberté d'enseignement en France de* 1789 *à* 1876, nº du 1er janvier 1880.

seignement n'a jamais servi de mot d'ordre aux révolutions, jamais été proclamée sur les barricades. Ses champions invoquaient le droit commun et les promesses de la Charte, ils employaient avec éclat et sans peur les franchises de la tribune et de la presse ; ils faisaient appel sans relâche à la raison publique. Ils n'avaient pas d'autres armes, ils ne souhaitaient pas d'autres moyens de succès. Au milieu d'une société indifférente ou hostile, longtemps ils furent seuls à réclamer cette liberté chère aux catholiques, ils ne l'étaient plus quand ils l'obtinrent. Leurs anciens adversaires étaient devenus leurs alliés. « Dans la loi de 1850 », a dit excellemment M. Chesnelong, « il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus, le dernier mot resta à la liberté, à la justice et surtout à la paix. » Il me sera permis d'ajouter avec l'orateur catholique : voilà pourquoi la loi de 1850 restera l'éternel honneur des hommes qui la préparèrent, du ministre qui la présenta, de l'Assemblée qui nous l'a léguée en nous laissant le soin de compléter son œuvre par l'émancipation de l'enseignement supérieur.

Et voilà pourquoi aussi cette loi résiste aujourd'hui aux efforts tentés contre elle. A trente ans de distance elle vient d'être sauvée par les mêmes moyens qui ont servi à l'établir ; par la discussion libre rapprochant les esprits les plus divers sur le terrain du droit commun et de la paix sociale. Assurément le triomphe obtenu, ne saurait nous faire oublier ni ce qui sépare nos opinions et nos doctrines des hommes qui nous l'ont valu, ni ce qui manque à la sécurité de nos droits sous le régime où nous l'avons remportée. Mais enfin il y a encore une arène ouverte aux justes causes, une arène où, comme a si bien su le dire M. Chesnelong, « la liberté est notre arme de défense et, quand le bon droit est opprimé, notre unique moyen de protestation. » Luttons donc avec les ressources qui nous restent, et ne les méprisons pas. Luttons avec les alliés qui nous viennent, et ne les écartons pas. Il ne s'agit plus maintenant du pouvoir à gagner ou à perdre, mais de nos autels et de nos foyers. Tant que la lutte est possible, elle est obligatoire, et tant qu'elle dure, nulle défaite n'est sans retour, nul asservissement sans espoir.

Il y a encore dans nos lois, malgré nos bouleversements et nos ruines, des décisions définitives, des points fixes, auxquels on ne peut toucher sans offenser la raison publique. Il y a, après nos débats et nos disputes, des questions qui demeurent résolues, des transactions que des hommes de bon sens et de bonne foi ont pu contester avant qu'elles soient conclues, mais que tous s'accordent à maintenir après qu'elles sont établies. Telle fut, en Angleterre, l'émancipation des catholiques ; en France, après les guerres de religion, l'édit de Nantes, qui dura cent ans, et que Louis XIV,

ébloui comme son siècle tout entier de l'éclat de sa propre puissance, ne révoqua pas impunément. Telle fut, après la Révolution, le Concordat que Napoléon essaya vainement de rompre après l'avoir conclu, et qui demeure aujourd'hui sa meilleure gloire ; telle est enfin parmi nous la liberté d'enseignement. Malheur à la main téméraire qui vient briser ces pactes ! Elle déchire et défigure la patrie ! Oui, la société moderne, oui, l'unité nationale ont en nos jours des ennemis : mais ces ennemis, ce n'est pas nous, c'est vous.

On a souvent rappelé, depuis quelque temps, la harangue de Henri IV au Parlement, sur les Jésuites, quand il voulut leur rouvrir son royaume. Comme on leur reprochait d'aimer et de servir notre ennemie, l'Espagne (c'était le grief de ce temps-là), le roi répondait : « Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servira le Français ? Sommes-nous de pire condition que d'autres ? L'Espagne est-elle plus aimable que la France ? Et si elle l'est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens ? » A la place de l'Espagne mettez l'ancien régime, et vous aurez la réponse que la république ferait aux proscripteurs des Jésuites, si la république avait trouvé son Henri IV. Voulez-vous donc que nos religieux, nos instituteurs chrétiens, aiment la société moderne et préparent nos enfants à l'aimer à leur tour ? Laissez-les y prendre leur place. Qu'ils ne regrettent pas les privilèges ? Ne les excluez pas du droit commun. Qu'ils prennent goût à la liberté ? Ne les traitez pas en ilotes. Il leur est assurément difficile d'admirer le temps où Mme de Pompadour les fit chasser : ne les chassez pas à votre tour. Souffrez enfin que la France mérite le témoignage qui vient d'être rendu du haut du Vatican, à la Belgique et à ses institutions[1]. « Dans l'état actuel de la société moderne, a dit le pape Léon XIII, le système de liberté établi dans ce pays est le plus favorable à l'Église. » Voilà pour nos voisins une pacifique et bienfaisante parole. Fasse le ciel qu'elle nous soit applicable ! C'est le vœu de tous les chrétiens, ce doit être celui de tous les patriotes.

Mais ce vœu vous le repoussez ; vous persistez à traiter l'Église

[1] « Les œuvres des hommes ne sont pas parfaites ; le mal se trouve à côté du bien, l'erreur à côté de la vérité. Il en est ainsi de la constitution belge : elle consacre quelques principes que je ne saurais approuver comme pape ; mais la situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que, dans l'état actuel de la société moderne, le système de liberté établi dans ce pays est le plus favorable à l'Église. » Ces paroles du pape Léon XIII ont été reproduites dans une dépêche de la légation belge près le Saint-Siège, du 20 août 1878. Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, les a citées dans l'importante Lettre pastorale qu'il a publiée, avec un Bref du Souverain Pontife, sous ce titre : *Léon XIII et sa mission providentielle*.

en suspecte et ses plus vaillants défenseurs en ennemis. Cessez alors de parler de l'unité nationale : vous en avez perdu le droit. L'unité nationale ! Ignorez-vous donc que chez les peuples qui ont perdu l'unité de foi, elle se fonde et se maintient par le respect de chaque croyance. Vous prenez un étrange et amer plaisir à évoquer sans cesse les plus douloureux souvenirs de notre histoire. Est-ce pour méconnaître opiniâtrément les enseignements qui en découlent ? Eh bien, nous ne nous lasserons pas de vous les répéter. L'unité nationale, encore une fois, qui l'a reformée après les guerres de religion ? Henri IV, en signant l'édit de Nantes de la même main qui rappelait les Jésuites. Au siècle suivant, qui l'a troublée et affaiblie ? Louis XIV, en proscrivant les protestants. Et plus tard, quand a-t-elle été cruellement déchirée ? Le jour où la Terreur a fermé les églises. Et quand rétablie ? Le jour où le Concordat les a rouvertes.

Mais vous oubliez bien autre chose que l'histoire : dans l'aveuglement de vos haines, vos propres souvenirs disparaissent, et vous incriminez ce qu'il vous siérait de glorifier.

A l'heure de nos désastres, quand le gouvernement de la France fut écroulé, sa puissance effondrée, sa gloire militaire souillée, le vainqueur s'étonna que le sentiment patriotique surmontât encore, pour la défense du territoire, toute dissidence politique, et que l'unité de la nation survécut, non pas seulement à la défaite, mais à la ruine de l'Etat. Du haut du pouvoir dont vous vous étiez emparé, vous avez alors vu les hommes à qui il répugnait le plus de vous obéir, marcher et mourir à votre appel, sans ambition, sans espoir et sans peur. Et c'est la génération qui a donné cet exemple, c'est l'éducation qu'elle devait à la liberté, c'est sa conscience et sa foi que vous dénoncez aujourd'hui. Jamais notre unité nationale n'avait traversé et surmonté pareille épreuve, et vous la déclarez rompue. Imprudents que vous êtes ! Vous voulez donc nous ravir, devant l'étranger qui nous regarde, ce qui fut notre dernier titre à son respect.

Puis, quand la défaite fut consommée, quand la guerre cessa, au fond de notre abaissement, au sein de notre territoire ruiné et mutilé, il nous restait un bien que les vainqueurs n'avaient pu nous enlever et qui leur manquait. La paix religieuse régnait chez nous ; elle était détruite dans l'empire allemand, troublée dans la plus grande partie de l'Europe. Ceux qui ont alors approché M. Thiers savent qu'il ne parlait pas, sans quelque consolation et quelque fierté, de cet avantage inappréciable, de cette supériorité morale et sociale, conservée par son pays. Aujourd'hui la paix religieuse est près de se rétablir en Allemagne, et chez nous vous la brisez. Votre entreprise est impie ; le patriotisme et l'honneur, la justice et la liberté la condamnent.

C. de Meaux.

LES SERVICES

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA DIPLOMATIE ET LES CONSULATS

La démocratie française suit les errements de la démocratie américaine. Elle poursuit activement l'œuvre de désorganisation accomplie de l'autre côté de l'Océan dans le domaine administratif. Si l'on n'y met ordre, les fonctions publiques seront, sous peu, chez nous comme aux États-Unis, la proie d'hommes sans grande considération dans le pays, apportés un jour par un courant politique, enlevés le lendemain par un autre courant, trop sûrs de disparaître rapidement pour être laborieux, trop convaincus d'incompétence pour être respectés, trop impatients de jouir pour être intègres. Le travail de démolition qui commence, menace d'être rapide. En France, le pouvoir exécutif ne peut défendre ses agents, parce qu'il n'est point indépendant. Souvent il est tenté d'ouvrir lui-même la porte aux convoitises par l'espoir de se ménager dans les Chambres, au moyen des places dont il dispose, des alliances ou des sympathies. La constitution de 1872 l'a si complètement subordonné au parlement, qu'il n'est pas de force à lui résister. Dès qu'il tente de s'opposer à l'invasion des emplois publics, on le brise.

En Amérique, un fonctionnaire nommé par le Président dure au moins autant que lui, c'est-à-dire quatre ans. Chez nous, avec la responsabilité ministérielle, les ministres vivent plus que les roses, mais ne vivent jamais autant que les feuilles, et les administrateurs suivent le sort de leurs chefs. L'habitude de ces changements continuels des serviteurs de l'État fait entrer le désordre dans les meilleurs esprits. Une sorte de confusion, de vertige, les saisit. Le

trafic des places devenant commode pour les transactions de partis, on oublie que les titulaires sont faits pour les fonctions, et non les fonctions pour les titulaires. L'intérêt des services publics disparaît. On en vient à nier le besoin d'hommes spéciaux, ou, du moins, si chacun fait encore une exception pour sa spécialité, il est prêt à sacrifier celle des autres. Un avocat cherchera peut-être à réserver aux hommes de loi le domaine de la justice, mais il se croira très propre à réglementer l'instruction publique. Un ingénieur éminent, après avoir défendu pied à pied, à grand renfort de commissions, le sol sacré des travaux publics, prendra sans hésiter le gouvernail des affaires étrangères, et d'un seul coup modifiera toutes les directions, jugeant que l'une vaut bien autant que l'autre.

Cela n'est pas bon. Si les intelligences supérieures elles-mêmes tombent dans ces erreurs, que peut-on espérer des gens simples, qui désirent uniquement remplir leur estomac et leur bourse? Or les gens simples forment les majorités, et les majorités sont les forces motrices des démocraties. Y aurait-il moyen de s'arrêter sur cette pente? Ici l'on n'y songe guère; aux États-Unis, on s'en est souvent préoccupé, et, ce qui est plus curieux, chaque fois qu'on s'en est préoccupé, c'est avec la pensée d'établir comme une barrière à la convoitise des partis, la barrière même qu'on renverse aujourd'hui chez nous, c'est-à-dire un système administratif qui ne permette l'entrée dans les carrières publiques qu'après un noviciat, et l'avancement qu'après un stage à chaque échelon. J'ai le regret d'ajouter qu'en Amérique les projets de réforme ont toujours avorté. En luttant pour la défense de nos institutions, serons-nous aussi malheureux? J'en ai peur, après avoir relu le beau livre de M. de Tocqueville sur la démocratie américaine; mais je pense que combattre, même sans espoir de succès, pour une si belle cause, est le devoir de tous ceux qui ont eu l'honneur d'appartenir au grand corps de l'administration française; je pense qu'au moment où tout est remis en question, il est temps d'exposer de nouveau les principes que l'on oublie, que chacun de nous doit prouver pour sa spécialité que chaque service a besoin d'hommes spéciaux, et qu'aller contre cette règle, c'est marcher à la destruction du service lui-même.

Ayant, pendant vingt-deux ans, été fonctionnaire public, et, pendant quinze ans, dans le service des affaires étrangères, je commence, pour ma part, à m'acquitter d'une tâche que je voudrais voir accomplir par un grand nombre de mes anciens collègues.

Depuis 1871, les propositions de lois tendantes à une réforme du ministère des affaires étrangères n'ont pas manqué. La malheureuse issue d'une guerre malheureusement commencée avait soulevé l'opi-

nion publique contre nos diplomates. On leur attribuait nos désastres. Un groupe de députés, parmi lesquels se remarquaient MM. Arago et Antonin Proust, demandaient un meilleur mode de recrutement des agents extérieurs. De telles motions présentées par des hommes sincères ne sont jamais à craindre. Elles seraient plutôt à encourager, car elles aboutissent toujours à une plus grande lumière. Il en résulte des enquêtes, des réunions de commissions, où les questions techniques sont élucidées par des hommes spéciaux. D'un côté, les auteurs des projets de réforme, s'ils ont été trompés par des préventions injustes, deviennent loyalement les défenseurs de la carrière qu'ils attaquaient et divulguent les informations qu'ils ont reçues ; de l'autre, les chefs de l'administration sont forcés de faire leur examen de conscience, et le service y gagne infailliblement quelque chose. En l'occasion dont nous parlons, des conférences ont été tenues, à l'hôtel du ministère, entre des membres du parlement et des diplomates, et, si nous sommes bien informés, elles ont amené les résultats suivants : on a reconnu que les règlements des services administratifs n'étaient pas *matière législative*. En effet, si le pouvoir exécutif est responsable de ses agents, il doit pouvoir les choisir de la manière et avec les conditions d'aptitude qu'il juge lui-même convenables ; si on lui imposait des règles qu'il n'approuverait point, il ne pourrait pas répondre des conséquences produites par ces règles. Il doit être libre dans la limite de ses attributions. Il y a là une question très importante de droit constitutionnel, une question de séparation de pouvoirs ; en revanche, au parlement appartient le devoir de provoquer des enquêtes et d'appeler l'attention des secrétaires d'État sur les effets des règlements qu'ils ont rendus.

Ce point élucidé, il ne restait plus aux membres de la commission qu'à examiner la manière dont fonctionnait l'organisme du ministère des affaires étrangères. Ils approuvèrent sans réserve le mode de recrutement de la carrière consulaire, et engagèrent le ministre à imposer aux attachés diplomatiques un concours semblable au concours des élèves consuls. Ils reconnurent que les services de la diplomatie et des consulats ne pouvaient être confondus, comme plusieurs d'entre eux l'avaient cru d'abord ; enfin, leur étude prouva la nécessité de travaux communs entre les différents directeurs, pour amener une plus grande communauté d'action.

Nous le répétons. Opérée dans de telles conditions, une enquête législative ne peut être qu'utile ; mais les événements ont marché depuis quelques années, et les préoccupations de la majorité du parlement ne portent plus maintenant sur l'amélioration des services, elles n'ont plus en vue que le changement des serviteurs. Nous nous

trouvons en face de désirs de réformes qui ne sont plus francs. Aujourd'hui, quand on parle de modifier les fonctions, on ne songe qu'à rendre plus faciles les substitutions de personnes.

L'intérêt des partis est toujours en opposition avec l'intérêt du service. Le second exigerait un petit nombre d'agents, très bien rétribués, hiérarchiquement subordonnés les uns aux autres; le premier pousse toujours à la multiplication des fonctionnaires, par suite à la diminution des traitements; enfin, à l'insubordination d'employés ne reconnaissant pour chefs que leurs patrons politiques.

Le 29 décembre dernier, M. de Freycinet prenait le portefeuille des affaires étrangères, et, le 23 janvier, paraissait un décret, remaniant toutes les directions du ministère. Quel était l'avantage de ce remaniement? Nous nous le demandons encore. Son inconvénient est facile à saisir. En enlevant aux directeurs techniques le choix de leurs collaborateurs, en donnant ce choix à un directeur du personnel dans la dépendance immédiate du ministre, il débarrassera ce dernier de résistances utiles, lorsque commencera le trafic des places. Si le directeur du personnel, dans l'avenir, veut lui-même résister, il ne pourra maintenir sa position contre les assauts des partis.

Déjà le département des affaires étrangères comprenait trop de divisions indépendantes les unes des autres, le nouveau décret ne fera qu'aggraver le mal, et ce mal est sérieux. Des directeurs, de grade égal, tendent toujours à s'isoler. Un étage de ministère sépare plus deux cabinets qu'un Océan ne sépare deux provinces d'un même empire. Il n'y a plus unité d'action, et les ordres donnés au même individu sont parfois contradictoires. En réalité, il n'y a sous l'autorité du ministre des affaires étrangères que deux services dignes de ce nom : le service politique et le service consulaire. Lorsqu'on en crée d'autres, c'est en vue des personnes, non des affaires. Toutes les branches de l'administration des relations extérieures peuvent et doivent se rattacher à ces deux-là. Elles sont distinctes et ne se réunissent qu'au tronc commun.

Il me reste à démontrer ces propositions; mais, pour le faire, il me faut d'abord examiner les besoins auxquels répondent les deux carrières dont je vais m'occuper.

I

La France n'est point une nation née d'hier, comme la nation américaine. Son passé l'engage, dans une certaine mesure, à ne point s'écarter d'une certaine voie. Elle existait depuis longtemps déjà,

lorsque le droit des gens s'est élevé contre le droit de la force; elle a présidé, pour ainsi dire, à sa naissance; elle en a défini les principes par ses philosophes, les a propagés par ses publicistes. Si ses hommes d'État se sont écartés parfois de leur application, elle en a toujours souffert la première; et ses infortunes comme ses lumières ont servi d'enseignement au monde entier. De là, dans sa conduite à l'égard des peuples étrangers, la nécessité d'observer certaines règles pour ne pas s'écarter de sa route la plus ordinaire, la route du progrès, et de n'appliquer ces règles qu'avec prudence, pour ne pas compromettre le soin de sa défense. Aux agents français, chargés de soutenir ses intérêts, incombe donc une mission particulièrement délicate. Ces agents sont de deux ordres : les diplomates et les consuls. Peut-être, un jour, les relations entre les peuples de l'univers deviendront-elles différentes de ce qu'elles sont à l'heure présente; peut-être ces nations, arrivant à reconnaître que toute guerre, même victorieuse, est une calamité nationale, n'échangeront-elles plus que des rapports commerciaux, scientifiques, littéraires ou administratifs. Ce jour-là, peut-être, n'y aura-t-il plus qu'une seule classe d'agents extérieurs; mais ce temps est éloigné. M. de Moltke, bon juge en pareille matière, le relègue à l'horizon lointain des siècles, et jusque-là nous devons suivre les anciens errements. Or les anciens errements veulent que chaque État entretienne chez ses voisins deux sortes de fonctionnaires: les uns, chargés de veiller à tout ce qui pourrait modifier les relations réciproques, chargés de renseigner exactement leur gouvernement sur tout ce qui peut intéresser le soin de sa défense; les autres, plus spécialement investis de la protection des intérêts matériels. Or les diplomates français, comme les consuls français, ont des principes de conduite, des usages, des traditions, qui ne sauraient être violés qu'au détriment du pays tout entier, et qui ne sauraient changer lorsque changent les gouvernements sous lesquels nous vivons.

Il est bon de rappeler à grands traits ces traditions, pour indiquer les besoins des services auxquels elles sont confiées.

Dans les pays de chrétienté, le premier principe auquel doit se conformer notre diplomatie est le respect ou le maintien de l'équilibre entre les puissances. De grands désastres ont toujours suivi pour nous l'oubli de cette doctrine, inaugurée par Henri IV et par Richelieu. Louis XIV et Napoléon I[er] nous ont appris, à nos dépens et aux leurs, la nécessité de la maintenir.

Sa conséquence est la résistance aux prétentions abusives des États prépondérants, lorsqu'ils veulent intervenir chez les États plus faibles.

En Orient, notre politique traditionnelle consiste dans la protec-

tion des chrétiens. Cette ingérance dans les affaires intérieures des pays musulmans n'est point le résultat d'un abus de la force, le privilège nous en a été concédé à titre gracieux. François I[er], le premier souverain chrétien qui ait osé s'allier au successeur de Mahomet II, voulant racheter ce que sa conduite avait d'odieux selon les idées du temps, profita de ses bons rapports avec son nouvel ami pour obtenir, en faveur de ses coreligionnaires, certains avantages, et, en faveur de ses consuls, des droits étendus. Telle est l'origine des capitulations. Ces capitulations ne sont autre chose que les traités passés avec la Porte, traités conférant aux agents français le droit de juger leurs nationaux. Telle est également la cause de cette propension naturelle des chrétiens d'Orient à se tourner vers la France, lorsqu'ils sont maltraités. De nos gouvernements jusqu'à ces derniers temps, en effet, leur était toujours venu leur principal appui. Cet appui se justifie même au point de vue philosophique. Le libre penseur le plus endurci nous accordera bien, en effet, qu'au moyen âge l'Église représentait la civilisation; or les pays du Levant en sont restés au moyen âge, et comme la morale chrétienne, de l'aveu de tous les philosophes, est plus parfaite que la morale du Coran, comme les chrétiens d'Orient sont les opprimés et les mahométans les oppresseurs, comme les seconds nous ont toujours reconnu le droit de protéger les premiers, non seulement nous manquerions à notre mission en abandonnant des privilèges que le temps a consacrés, mais nous inspirerions aux populations levantines l'opinion que la France est déchue du rang des nations. Il ne s'agit point là de religion, il s'agit de politique, il s'agit de prévenir des massacres ou d'empêcher des injustices dont nos nationaux et notre commerce seraient les premières victimes.

Enfin, une tradition presque constante de notre diplomatie a été l'affirmation, lorsque l'occasion s'en est présentée, dans les traités où la France s'est trouvée partie contractante, des vraies doctrines du droit des gens ou tout au moins la réalisation d'un progrès pour le droit positif. C'est ainsi que la renonciation aux droits d'aubaine et de naufrage, la liberté des mers, l'usage et les privilèges des ministres publics, l'amélioration des lois de la guerre, la suppression de la traite, la réglementation du droit de visite, l'abolition de la course, les règles concernant les blocus, etc., etc., et bien d'autres conquêtes pacifiques ont été consacrées par la coopération de notre pays.

Ces traditions et ces usages forment en quelque sorte les jalons sur lesquels s'est toujours guidée notre politique extérieure. Est-il permis à nos agents de les ignorer? Évidemment non. Il faut donc à ces agents des connaissances spéciales qui ne permettent pas au

premier venu de se mêler parmi eux, mais il leur faut encore plus, il leur faut une certaine dose de pratique de leur métier, sans laquelle l'application de principes absolus pourrait devenir funeste. Rien n'est absolu dans ce monde, il faut toujours compter avec les passions des hommes, et, pour obtenir beaucoup d'eux, il faut savoir en quoi leurs passions diffèrent selon les pays et les milieux ; la science du diplomate est d'apprécier ces différences. Elle demande, pour être acquise et pour s'exercer avec supériorité, deux conditions indispensables : l'habitude de la vie à l'étranger et l'habitude du grand monde. Il faut au diplomate, en outre d'une grande instruction, beaucoup d'éducation, car l'éducation donne le tact, la réserve, le sentiment des convenances, la mesure, dont il a plus besoin que de qualités brillantes. Par malheur, les gens mal élevés ne se doutent pas de leur infortune, et tout homme en possession d'un bon tailleur se croit une aptitude suffisante pour la diplomatie. Dans cette carrière surtout, trop parler nuit. On peut être un orateur politique distingué, un avocat éminent, versé dans le droit international, et faire un détestable diplomate. Nous pourrions en citer de récents exemples. De plus, les légistes éprouvent une grande difficulté à ces nouvelles études ; ils doivent en effet oublier la base du droit civil, l'égalité devant la loi, pour prendre celle du droit des nations : la réciprocité. Quant aux publicistes, il leur faut se dégager des liens de la théorie pure pour le relatif des nécessités du moment. C'est une nouvelle éducation qui ne peut se faire en un jour.

Aspirer aux grands emplois sans avoir fait cette éducation, c'est exposer son pays à des risques sérieux.

Pour les diplomates de profession, la tâche est, du reste, plus facile. A quelque nationalité qu'ils appartiennent, ces agents sont en effet unis entre eux par une sorte de franc-maçonnerie. Qu'un ancien secrétaire d'ambassade arrive ministre dans une capitale où il n'a jamais pénétré, il y retrouve d'anciennes connaissances dans la diplomatie étrangère ou dans sa propre légation, est piloté par elles. Au bout de peu de temps, il se sent chez lui dans son nouveau poste, connaît son terrain, les habitudes du pays, apprend où il peut se renseigner, étudier les hommes et les choses ; on lui évite les petites maladresses souvent si graves pour les débutants, en une carrière où l'art de plaire est souvent l'art de réussir. Fût-il des plus médiocres, il a plus de chances de succès qu'un intrus mille fois plus intelligent. Est-il chargé d'une négociation, il sait, parmi ses collègues, où trouver des alliés, où se grouperont ses ennemis ; il saura prescrire à ses collaborateurs la réserve envers tel ou tel représentant étranger, les indiscrétions calculées envers tel autre.

Ouvrir largement la porte des ambassades aux parvenus de la

politique présente un inconvénient plus grave encore que celui qui pourrait naître de leur inexpérience. Lorsque la politique intérieure dicte les choix de fonctionnaires, les fonctionnaires choisis sont toujours adeptes d'une doctrine triomphante et naturellement portés à prêcher cette doctrine. A l'étranger, de telles propagandes sont très dangereuses. Tant que les nations du monde ne formeront pas une même famille, les alliances entre elles seront dictées par les besoins de leur défense et non par la similitude de leur constitution. Telle contrée aristocratique a les mêmes ennemis que la France démocratique, et dès lors une propension naturelle à s'unir à nous. Comprendrait-on que notre gouvernement entretînt chez cette nation un représentant qui prêcherait l'émancipation des peuples, qui deviendrait l'âme de tous les complots? Et que pourrait-il faire d'autre? Son hôtel ne serait-il pas le centre de ralliement naturel de tous les étrangers imbus de ses doctrines?

En 1793, la Convention nomma ministre aux États-Unis le citoyen Genet. Ce diplomate n'était pas le premier venu. Fils d'un premier commis aux affaires étrangères, frère de Mme Campan, il avait reçu la meilleure éducation. La république américaine n'était pas non plus un nid d'aristocrates, mais la faction jacobine ayant dicté le choix du citoyen Genet, il crut devoir maintenir ses actes au niveau des opinions de ses patrons. A peine arrivé à son poste, il jugea les esprits, en Amérique, insuffisamment imbus des vrais principes républicains; il ouvrit des clubs, provoqua des réunions tumultueuses, excita dans les villes de l'Union une agitation continuelle, bref, fit tant et si bien, qu'il s'aliéna les membres mêmes du gouvernement qui lui avaient montré d'abord le plus de sympathie. Jefferson, son plus puissant soutien, dut, lui-même, demander son rappel, et Robespierre, pour l'obtenir du Comité de salut public, qualifia son ancien protégé de girondin! Être traité de girondin! Quelle punition pour ce sectaire! Il en évita une plus radicale en ne revenant pas en France. S'il était resté plus longtemps en fonctions, on aurait pu craindre une rupture entre deux pays que tous leurs intérêts portaient l'un vers l'autre.

Les traditions de la grande politique sont en opposition directe avec ces manières d'agir. Chez les nations amies, éviter toute difficulté au gouvernement ami: chez les nations rivales, s'aider de toutes les circonstances favorables au succès de sa mission sans s'abaisser à l'intrigue ni à l'immortalité, telle sera toujours la règle de conduite d'un habile diplomate. Le ministre dont il dépendra donnera sa mesure, selon qu'il le maintiendra ou le contrariera dans cette voie. Je doute que le cabinet où siège M. Jules Ferry soit jamais disposé à protéger les Jésuites partout où l'intérêt de

leur ordre se confond avec un intérêt français, mais je sais bien que Richelieu, cardinal et vainqueur de la Rochelle, n'a point hésité à secourir les protestants d'Allemagne. La France s'en est-elle plus mal trouvée ?

L'écueil que nous signalons n'en est pas un pour un diplomate de profession. Quand on habite constamment l'étranger, les points de vue deviennent autres. L'éloignement des luttes intérieures, la comparaison entre les peuples divers, l'habitude des grandes affaires, élargissent les horizons, enlèvent au jugement ce côté mesquin que lui donnent les rivalités de clocher, chez l'homme qui n'a jamais quitté son pays ; l'intérêt permanent de la France en général, de la patrie tout entière, et non l'intérêt d'une fraction de ses enfants, finit par devenir l'unique préoccupation. Pour être bon marin, il faut tenir la mer ; pour être bon diplomate, il faut faire carrière au dehors. C'est sur cette observation que je terminerai cette esquisse de ce que doit être la carrière de la politique extérieure. D'autres, plus compétents, indiqueront les règles d'après lesquelles on doit pourvoir à son recrutement. Mon seul but a été de démontrer qu'elle constitue une spécialité ; en parlant des consulats, il me sera facile maintenant de prouver que cette spécialité est distincte de celle des consuls ; mais, avant de passer à un autre sujet, qu'on me permette d'indiquer un péril qui de tout temps a menacé l'administration des affaires étrangères : c'est le péril du favoritisme. Après l'introduction dans la carrière de gens mal préparés à la bien suivre, ce qui est le plus à craindre pour notre pays, si éprouvé, à l'heure où il a besoin de toutes ses forces pour se relever, ce sont les fonctionnaires qui profitent des avantages du titre, sans remplir les fonctions ; ce qui est le plus à craindre pour l'armée, ce sont les officiers n'ayant pas suffisamment commandé ; pour nos travaux publics, les ingénieurs théoriciens ; pour nos affaires étrangères, ce qui est le plus à craindre, ce sont les ministres plénipotentiaires ne connaissant de l'étranger que la rive gauche de la Bidassoa. Ceux-là seront toujours des politiciens et feront toujours entrer la politique intérieure dans les relations extérieures. Corrects sous la monarchie, viveurs sous l'empire, débraillés sous la république, ceux-là assiégeront toujours les antichambres du ministre, et si le ministre n'est pas un homme du métier (ce qui arrive souvent sous le régime parlementaire), ils ne lui laisseront jamais voir l'intérêt du service qu'à travers leur intérêt personnel.

Félicitons-nous que, pour l'heure présente, M. de Freycinet ait, du moins, jugé nécessaire de s'appuyer sur un homme de la carrière. Pour cet homme lui-même et pour le service, je regrette la création du poste où l'on a cru devoir l'élever ; mais j'espère, tant

qu'il y sera, que l'autorité dont il est investi s'exercera d'une manière conforme aux besoins permanents du pays.

II

La politique commerciale possède aussi ses principes, mais ils sont d'une date plus récente. Si le temps les consacre, ils formeront les traditions de l'avenir. Ils ont pour objectif de faire tomber, entre les États, les barrières qui contrarient les relations des peuples et des individus. Autrefois, ces barrières existaient entre les provinces d'un même empire; elles n'ont disparu qu'après de longues luttes ; leur disparition a provoqué de lamentables doléances, ruiné bien des intérêts fondés sur leur maintien : aujourd'hui nul ne songerait à les rétablir. Le même travail, qui s'est fait pour les différentes parties d'un pays, se poursuit maintenant entre les pays eux-mêmes, avec une extrême lenteur, il est vrai, et de grandes hésitations, parce qu'il n'y a pas entre les peuples d'arbitre souverain chargé d'apaiser les conflits, et que la menace constante d'une guerre possible impose la plus grande prudence; mais les traités de 1860 ont marqué la voie, il nous reste à marcher en avant, l'œil et l'oreille au guet, pour ne négliger aucun indice inquiétant et ne pas risquer de compromettre la prospérité intérieure.

Il est une seconde branche de cette politique que j'appellerai notre politique consulaire, et qui poursuit un but également défini. Comme elle est peu connue, en dehors du petit cercle des affaires étrangères, il est bon d'indiquer, d'un mot, en quoi elle consiste. Les puissances chrétiennes étaient autrefois jalouses à l'excès des droits de la souveraineté territoriale, et ne permettaient pas, dans les limites de leur juridiction, l'application de lois étrangères souvent en contradiction avec les leurs. A mesure que les études juridiques se sont développées et ont influé sur la conduite des gouvernements, ceux-ci se sont un peu départis de leur rigorisme. La France s'est faite l'initiatrice des nouvelles doctrines. Elle est parvenue à se faire écouter. On a peu à peu admis que l'étranger, habitant chez un peuple ami, pouvait être régi par son statut personnel; comme conséquence, on a laissé les consuls libres d'accomplir, à l'égard de leurs nationaux, bien des actes qui, jusqu'alors, avaient été considérés comme de la compétence exclusive des autorités locales; on leur a reconnu un droit de police sur les navires de leurs nations, on les a autorisés à diriger le sauvetage de ces navires en cas de naufrage, à régler les avaries, à obtenir rapidement l'extradition des marins déserteurs, à administrer les successions de leurs nationaux, à déli-

vrer des actes authentiques faisant foi devant la justice locale; on a proclamé l'inviolabilité des archives de chancellerie; enfin, à la personne même de ces officiers d'un pouvoir ami auxquels on reconnaissait une mission spéciale, on a conféré des privilèges, l'immunité personnelle (ou le droit exceptionel de ne pouvoir être emprisonné que pour crime), des exemptions d'impôt, la faculté d'arborer sur leur demeure le pavillon de leur nation. Ces concessions ont été consacrées par des traités formels appelés conventions consulaires, par des articles insérés dans les traités de commerce ou simplement par un accord tacite fondé sur la réciprocité. Cependant toutes les puissances n'ont pas encore admis les principes que la France tend à faire adopter. Depuis trente ans, des progrès immenses ont été faits dans cette voie, mais ces progrès ne seront constants qu'autant qu'ils seront poursuivis par des hommes spéciaux à même d'en comprendre toute l'importance.

Comme on le voit, pour la politique commerciale, il faut une spécialité autre que pour la diplomatie. Pour la première, il faut des agents qui connaissent plus minutieusement encore les pays dans lesquels ils résident, les besoins de leur commerce, de leur industrie, leur législation, les tendances de leur gouvernement, au point de vue commercial et consulaire, les concessions qu'il serait possible d'en attendre et celles qu'il serait imprudent d'accorder. Ces agents seront d'autant plus utiles qu'ils seront en quelque sorte localisés, qu'ils accompliront presque toute leur carrière dans les mêmes régions. Ceux de la politique, au contraire, gagneront à changer quelquefois de milieu. Ceux-ci n'ont pas à pourvoir seulement à des rapports déterminés entre la France et un pays donné, ils ont à étudier les relations des différents peuples entre eux pour discerner le véritable point où doit se porter notre politique et nos alliances.

Comme la mission des agents commerciaux est, à mon avis, celle qui tend à prendre dans l'avenir l'importance prépondérante, je terminerai cette étude, en exposant le caractère de cette mission et la meilleure manière d'en recruter le personnel.

On se méprend, en général, sur la nature des services que l'on est en droit d'attendre des consuls. Les commerçants voudraient voir dans ces fonctionnaires des représentants de leurs intérêts particuliers. Il leur serait commode de trouver dans toutes les grandes villes de l'étranger un correspondant payé par l'État. Ils ne songent pas que ce rôle, accepté par un agent officiel, serait exercé toujours au détriment de l'intérêt général, qu'il favoriserait ainsi les uns au préjudice des autres, et que ceux mêmes qui se plaignent, se plaindraient bien plus encore des conséquences du système qu'ils préconisent, s'il était adopté. Au point de vue public, son adoption entraî-

nerait un danger plus grand ; dans les affaires, toute intervention se paye; pour obtenir plus facilement celle dont il s'agit, des offres souvent considérables pourraient être faites, et il n'est pas sage d'exposer d'honnêtes gens, toujours insuffisamment rétribués, à des tentations qui les placeraient constamment entre leur devoir et leur profit. La règle, établie par la tradition, en pareille matière, impose à l'administration centrale le devoir de servir d'intermédiaire entre les particuliers et ses agents. Cette tradition ne s'est affirmée qu'avec le temps. Dans l'origine, les consuls ont été de simples mandataires, établis par la prévoyance des négociants, pour défendre les intérêts de leur commerce; mais, lors de la concentration des pouvoirs publics dans les principaux pays de l'Europe, ils ont cessé d'être agents d'une ville ou d'une corporation pour devenir agents du pouvoir central. Ils ont été commissionnés et rémunérés par la puissance qui les envoyait, reconnus par celle qui les recevait sur son territoire. L'acte émanant de leur gouvernement s'est appelé *provisions* ou *commissions;* l'acte conférant la reconnaissance du gouvernement étranger, *exequatur;* les privilèges accordés à l'officier reconnu d'une nation amie, *immunités.*

C'est ainsi que leur rôle s'est élevé. Il s'est élargi en même temps. Aujourd'hui ils sont chargés, sous l'autorité des ministres publics, de veiller au dehors à tous les intérêts de l'État qui les entretient. Ces intérêts sont si multiples, qu'ils les mettent en relations avec tous les départements ministériels.

Pour la surveillance et la protection de la marine marchande, leur incombent les attributions, souvent absorbantes, qu'exercent en France les commissaires de la marine.

Pour aider au développement du commerce national, ils doivent rédiger des rapports annuels et des états trimestriels, dont la rédaction consciencieuse exige, en certains pays, beaucoup de recherches et beaucoup de travail.

Pour le compte des finances, ils prélèvent et perçoivent, avec leurs chanceliers comptables, toutes les taxes imposées par la législation.

Pour le département de la guerre, ils veillent à l'exécution des lois sur le recrutement.

Pour celui de l'intérieur, ils pourvoient au rapatriement des indigents et des aliénés.

Ils font parvenir des renseignements aux ministres de l'instruction et des travaux publics.

Sous l'autorité du ministre de la justice, les consuls d'Orient exercent pour leurs nationaux les juridictions civile, commerciale, correctionnelle et criminelle. Leurs jugements vont en appel aux cours d'Aix, de Pondichéry et de la Réunion.

Au ministre des affaires étrangères, les consuls s'adressent enfin pour les actes relatifs à la protection de leurs nationaux ; de plus, ils lui envoient toutes les informations politiques qu'ils peuvent recueillir ; mais cette partie de leurs fonctions doit s'exercer avec la plus grande mesure et sans empiéter sur celles des agents diplomatiques. A chacun son rôle. A moins de mandat spécial, ils n'ont qu'une mission d'observation, non de représentation, d'autant plus utile qu'elle sera remplie sans bruit, d'autant plus efficace qu'elle se laissera pour ainsi dire ignorer.

Comme on le voit, les attributions des consuls sont si variées, qu'elles ont pu, à certaines époques, inspirer des doutes aux hommes d'État, chargés de les définir, sur le département ministériel auquel il convenait le mieux de les rattacher. Il fallait, en effet, décider quel était le caractère dominant de ces attributions. La difficulté était grande. Avaient-elles pour but principal la protection maritime, leur direction appartenait de droit au secrétaire d'État de la marine. Colbert fut de cet avis et agit en conséquence. Étaient-elles purement commerciales, le département du commerce était là pour les recevoir. Dans certains pays, on les a trouvées, m'a-t-on dit, si importantes, qu'elles ont paru justifier la formation d'un ministère spécial.

En France, la solution qui a donné la préférence aux affaires étrangères nous paraît parfaitement justifiée par une raison invoquée par M. de Talleyrand. Cette raison est la suivante : les consuls ne peuvent exercer leurs fonctions qu'au moyen des relations politiques et avec l'assistance des ministres français. Ils n'ont de pouvoir que le pouvoir donné par le droit international, et dépendent naturellement du haut fonctionnaire auquel est confié le soin de veiller à l'exécution du droit des gens et des traités. Cette solution pourtant présente un inconvénient grave, celui de rendre plus difficile la centralisation des travaux des agents. En effet, on a dû réserver au ministre de la marine une correspondance directe avec ceux-ci, correspondance qui échappe à leur chef hiérarchique. Une pratique fâcheuse, établie depuis de longues années au palais du quai d'Orsay, aggrave encore cet inconvénient. On a séparé de la direction des consulats plusieurs services qui en relèvent directement : les *Archives et chancelleries*, dont l'activité n'est alimentée que par les lettres de chancellerie ; le *Contentieux*, où viennent aboutir toutes les questions litigieuses.

La nouvelle organisation, inaugurée par M. de Freycinet, va la priver encore d'un des fleurons de sa couronne : le personnel. Il ne lui reste plus aujourd'hui que la préparation des traités de commerce et des conventions consulaires, quand il y aura des traités de

commerce ou des conventions consulaires à préparer. Tout le reste du temps, le directeur des consulats ne dirigera plus qu'un bureau de transmission. Il ne tient plus dans sa main le levier qui met en mouvement l'organisme assez compliqué qu'il devrait faire fonctionner. Ce défaut de centralisation offre plusieurs dangers. Le premier, le plus grave de tous, consiste dans la difficulté de poursuivre avec unité, à l'aide de tant de services désunis, ce que j'ai appelé la politique commerciale et la politique consulaire de la France. Le directeur des consulats n'est plus à même de planer sur tout le champ de bataille, sur lequel les agents confiés à sa charge sont appelés à lutter, pour maintenir les principes posés, pour étudier les réformes nouvelles à provoquer, pour éviter les précédents dangereux et communiquer à tout le personnel l'esprit qui doit l'animer. Les affaires qu'il étudie, échappent, par leur spécialité même, au ministre, aux directeurs politiques, préoccupés d'intérêts d'un autre ordre. Il est donc indispensable qu'elles soient centralisées dans les bureaux mêmes de l'administration, d'où relèvent les consuls ; et, parmi ces affaires, nous plaçons en première ligne les affaires contentieuses. Ce sont, en effet, les questions contentieuses qui éclairent sur la valeur des clauses insérées dans les traités, sur les lacunes qu'ils peuvent offrir, sur le mérite des agents chargés de les faire exécuter à l'étranger. La politique dont la France a pris l'initiative ne triomphera définitivement que lorsqu'une jurisprudence uniforme réglera de même, dans tous les pays du monde, les litiges qu'elle fera naître : tous les efforts du ministère des affaires étrangères de France doivent tendre à l'adoption de cette jurisprudence unique : mais, pour que ces efforts arrivent au succès, la première condition est qu'ils partent aussi d'une initiative unique. Les ministres changent, les directeurs restent ; ce sont donc les directeurs qui sont les gardiens naturels de l'unité dans les décisions. Si, dans chaque service, on adjoint, au directeur technique, un directeur contentieux, les points de vue seront-ils toujours les mêmes et l'unité ne risquera-t-elle pas d'être compromise ? On ne doit pas confondre le contentieux des affaires étrangères avec le contentieux ordinaire des autres départements ministériels. C'est un contentieux tout spécial ; il se fonde sur l'interprétation des traités, et les directeurs, chargés de l'élaboration de ces traités, sont les hommes les plus compétents pour en connaître. Si quelque incident de droit privé se soulève, ils peuvent avoir recours à un comité consultatif, composé de jurisconsultes, dont l'existence même, au département des affaires étrangères, indique l'inutilité d'un service technique. Par ces raisons, je pense donc que le contentieux des consulats, en raison de l'importance même qu'il est appelé à prendre, doit être rattaché à la direc-

tion des consulats. J'en dirai autant du service des archives et chancelleries et de celui de la comptabilité. Pour le premier, un mot suffira pour motiver mon opinion. Dans les grands postes consulaires, les affaires traitées sous cette rubrique sont celles qui absorbent le plus l'attention des agents. Il paraît donc irrationnel de les centraliser ailleurs que dans le service dont ils relèvent. Quant à la comptabilité, elle forme une partie essentielle du service extérieur. Toute une classe de fonctionnaires, sous les ordres du directeur des consulats, s'occupe presque exclusivement de questions de ce genre. Un personnel recommandable et expérimenté se trouverait donc à la disposition de ce directeur, si on lui confiait tous les comptes de l'intérieur du département, et tout en organisant le service financier du ministère, plus économiquement que ne peut le faire le directeur des fonds et de la comptabilité, il acquerrait la possibilité de rappeler en France, sans les inutiliser, tous ceux d'entre ces comptables, qu'un long séjour dans les climats malsains recommande à sa sollicitude.

Comme la question du personnel m'entraînera tout à l'heure dans des développements assez longs, il peut être utile de condenser en quelques mots ce qui précède.

Le ministère des affaires étrangères comprenait, avant la guerre de 1870, quatre directions, il en comprend aujourd'hui cinq. A notre avis, il ne devrait en comprendre que deux, auprès desquelles seraient placés une conservation d'archives et les bureaux du cabinet. La première direction serait formée par le service politique, auquel on réunirait, comme par le passé, le contentieux politique; la seconde, par le service consulaire avec ses annexes naturels, c'est-à-dire le contentieux commercial, les chancelleries (autrefois archives et chancelleries) et la comptabilité. Tant qu'on disséminera dans tous les coins du département, d'où relèvent les consuls, les affaires de leur compétence, il pourra y avoir des directeurs, il n'y aura pas de direction. La classification des affaires ne doit pas être arbitraire. Elle doit en avoir toujours pour but la meilleure expédition. Enlever au chef d'un service la connaissance de celles qui lui appartiennent par la nature des choses, c'est aller contre l'intérêt public, pour satisfaire des intérêts privés; lui enlever le choix du personnel, dont seul il peut apprécier la juste valeur, c'est lui enlever les moyens d'exécution, affaiblir et désorganiser l'administration.

III

Pour les besoins de sa politique orientale, la France, une des premières parmi les nations de l'Europe, dut se préoccuper d'orga-

niser régulièrement ses consulats. Les premiers essais ne furent pas heureux. Le traité de 1535, entre François Ier et Soliman II, avait réglé l'établissement des consuls français dans l'Empire ottoman. Les charges de ces officiers publics devinrent bientôt vénales. Les titulaires profitaient de leurs fonctions pour exercer un véritable monopole commercial, et leur intervention était plus nuisible qu'utile à leurs nationaux. Les partisans du système des consuls commerçants feront bien de noter ce point. Plus d'un siècle s'écoula sans aucune réforme. Enfin, Colbert apporta dans cette branche de l'administration l'ordre qu'il mettait partout. Son ordonnance de 1681 sur la marine contient tout un titre consacré à ce soin. Après lui, furent rendus de nombreux actes de l'autorité royale, édits ou arrêts du Conseil, qui, réunis en 1781 en corps de loi, et commentés en 1874 par une instruction générale du ministère des affaires étrangères, constituèrent, sauf quelques modifications, la législation en vigueur jusqu'en 1833.

A cette date, se placent des travaux considérables accomplis au département des relations extérieures, travaux qui aboutirent à la rédaction d'une série d'ordonnances réglementant la matière ; des hommes spéciaux et des hommes éminents concoururent à cette œuvre ; sous l'inspiration de nécessités nouvelles, on refondit les anciens règlements, on forma une organisation complète, et cette organisation est encore aujourd'hui telle qu'elle fut alors instituée. Après l'avoir vu fonctionner sur plusieurs points du globe, j'ai acquis la ferme conviction qu'elle peut répondre à tous les besoins auxquels elle eut pour but de pourvoir. Si notre service consulaire n'est pas à l'abri de toute critique, c'est précisément parce que les ordonnances de 1833 ont été trop souvent mises en oubli. Leurs dispositions ont fait, de la carrière des consulats, une carrière fermée, dont l'accès n'est ouvert qu'après un stage plus ou moins prolongé dans des fonctions d'ordre inférieur, dont le principal recrutement s'opère au moyen du corps des élèves consuls, sorte d'état-major où l'on n'est admis qu'après examen théorique, d'où l'on ne peut sortir avec le grade de consul qu'après des études pratiques à l'étranger. Elles ont édifié savamment toute une hiérarchie d'agents subordonnés au contrôle les uns des autres.

Par malheur, ces règles si sages sont souvent restées sans exécution. Les institutions ne valent que ce que valent les hommes chargés de les appliquer ; et, lorsqu'à certaines époques les ministres n'ont pas su résister aux pressions politiques, lorsque les directeurs n'ont pas tenu d'une main assez ferme les rênes de leur direction, tout le service s'en est ressenti. A différentes reprises même, l'opinion publique s'en est émue, et, comme il arrive souvent, s'est émue sans

savoir au juste pourquoi ; elle s'est doutée d'un vice de fonctionnement, sans se rendre compte des raisons qui l'avaient amené, et s'est mépris sur les causes. On a beaucoup répété que les consulats étaient le refuge de fils de famille à jeunesse orageuse. Il n'en est rien. On vient de voir que les règlements s'y opposent, et les exemples d'intrusion dans la carrière consulaire ont été très rares. Malheureusement, lorsque ces exemples se sont produits, ils ont été donnés pour favoriser des individus très connus, souvent même connus d'une manière peu avantageuse dans le monde parisien, et l'idée n'est venue à personne que de telles promotions étaient une violation insigne des règlements, violation faite au préjudice de ceux sur l'honorable carrière desquels elles jetaient le discrédit. Où nomme-t-on, en effet, ces favoris de la fortune? Ce n'est point à Djedda, à Tien-Tsing ou à Salonique, où succombaient naguère, sous les coups du fanatisme, MM. Eveillard, Fontanier et Moulin ; ce n'est pas dans tous ces postes malsains, où s'oublient, tant ils sont nombreux, les noms des malheureuses victimes d'un climat implacable ! Qu'iraient-ils chercher au delà des mers? Un gros traitement? Ils sont trop avisés ! Ils savent que les gros traitements des affaires étrangères sont toujours calculés sur la cherté de la vie et les besoins du service ; ils savent que tel consul général de l'extrême Orient, après avoir joui pendant plusieurs années d'un salaire de 50 000 francs par an, est mort à son poste, laissant une veuve et quatre enfants dans un tel dénûment qu'une souscription faite sur les lieux a dû pourvoir à leurs premiers besoins ; ils savent que cette veuve sollicite vainement aujourd'hui un bureau de tabac ; ils savent que tel autre consul, atteint d'une maladie endémique, incurable, si l'on ne quitte un climat empesté, n'ose profiter d'un congé dont les déplacements resteraient à sa charge, et ruineraient sa famille, aussi se gardent-ils bien de s'éloigner du milieu où se distribuent les faveurs ; ils aspirent à la résidence des grandes villes, et barrent la route à de vieux serviteurs de l'État, qu'on laisse mourir au loin faute de postes, où l'on puisse utiliser leur expérience plus près de France.

La tendance de la démocratie étant d'introduire des parvenus politiques dans toutes les carrières, nous devons signaler le mauvais effet de ces intrusions, mais, je le répète, pour les consulats, ce danger est une crainte à venir, plus qu'un vice du système passé. Le vice du passé, c'est le manque de direction dans le service. On l'a vu, lorsque j'ai parlé de l'administration centrale ; on le verra bien mieux, si l'on se préoccupe du service extérieur. Actuellement le directeur des consulats, pour obtenir l'observation des règlements, ne peut agir que par voie de circulaires. Il ne possède aucun moyen de contrôle.

L'ordonnance du 20 août 1833 avait sagement prescrit que le consul général devrait surveiller et diriger, dans les limites des instructions soit générales, soit spéciales, les consuls établis dans l'arrondissement dont il est le chef. Cette prescription n'est pas observée. Des esprits éminents, auteurs d'écrits qui font autorité, ont réclamé la création d'inspecteurs des consulats. Ce vœu n'a pas été pris en considération. Actuellement donc les consuls sont à peu près livrés à leur propre impulsion. Ils pourraient, en prenant la simple précaution d'envoyer de temps en temps une correspondance commerciale et des États de comptabilité au ministère, négliger le reste de leurs attributions, sans que cette négligence pût être signalée. Il n'en est point ainsi, hâtons-nous de le dire ; mais s'il n'en est pas ainsi, c'est grâce à l'excellence du recrutement, aux qualités des agents, et l'on ne songe pas sans inquiétude aux conséquences que pourrait produire un pareil manque de surveillance, si un règlement imprudent ou simplement une faiblesse du ministre laissait envahir les emplois par un personnel qui n'offrirait pas autant de garanties : — puis, enfin, quel que soit leur mode de nomination, les consuls sont des hommes et des hommes plus exposés que d'autres aux mauvaises tentations. La résidence au milieu de populations corrompues, la presque certitude de l'impunité, peuvent produire des défaillances. Il s'en est produit. En pareil cas, comment le mal peut-il être signalé? Avec le système actuel, il se perpétue ou finit par provoquer un éclat, dont le scandale rejaillit sur les honnêtes gens, parce qu'il met en suspicion le corps tout entier.

L'amélioration de service est une question de conduite, non une question de règlements nouveaux. La meilleure preuve que les ordonnances de 1833 sont suffisantes, c'est qu'elles ont été copiées dans tous les pays où l'on a cherché à perfectionner l'institution dont elles s'occupent. En Italie, elles ont été presque textuellement adoptées, et les modifications heureuses qu'on y a faites pourraient être introduites avec profit chez nous. L'Allemagne s'en est inspirée dans sa loi du 8 novembre 1867 ; l'Angleterre elle-même, après avoir consulté notre législation, dans de fréquentes enquêtes, en 1835, en 1858, et récemment encore en 1872, renonce à ses anciens errements, et songe à faire de ses consulats une carrière fermée.

En France aussi, on reconnaît cette excellence de notre organisation, lorsqu'une investigation sérieuse se porte sur ses principes. J'ai déjà parlé de l'enquête de 1877 et de ses résultats. Un peu auparavant, en 1874, une commission, réunie par les soins de M. le ministre du commerce, pour étudier les meilleurs moyens de développer le commerce extérieur de la France, était encore plus affir-

mative. Elle émettait, au sujet des consulats, les vœux suivants :

1° La commission pense qu'il y aurait des inconvénients graves à ce que les consuls fussent pris parmi les commerçants, toutes les nations voisines abandonnant ce dernier système pour adopter le système français.

2° La commission recommande que les règlements actuels sur l'admission dans la carrière consulaire soient strictement observés.

3° La commission, prenant en considération les observations des chambres de commerce, émet le vœu que les déplacements des consuls soient moins fréquents, et que l'avancement soit, autant que possible, régional.

4° La commission, regrettant que des exigences budgétaires aient obligé le ministère des affaires étrangères à supprimer plusieurs consulats qui étaient utiles au commerce, exprime le vœu que quelques-uns de ces postes puissent être prochainement rétablis.

5° Il y aurait une utilité considérable à instituer auprès du ministre des affaires étrangères un comité consultatif du commerce extérieur, qui aurait pour mission de faciliter et de simplifier les rapports du commerce avec les agents des affaires étrangères au dehors, ainsi qu'avec l'administration centrale.

Je m'associe, pour ma part, complètement à ces vœux. Les deux premiers confirment ce que je viens d'exposer. Le troisième vise un besoin très réel, celui de spécialiser en quelque sorte les consuls d'après les pays du globe. Je n'ai rien à objecter au sujet du quatrième. Avant d'adhérer au cinquième, je poserai quelques réserves. A mon sens, il y a déjà trop de consulats sans occupations suffisantes. Qu'on multiplie les vice-consulats et les agences consulaires, rien de mieux, mais maintenir un consul et un chancelier dans des localités où le commerce français ne pénètre pas ou pénètre à peine, c'est créer une charge inutile au trésor. On pourvoirait à tous les besoins en augmentant le nombre des vice-consulats et en organisant mieux ces agences, qui donnent lieu à de justes critiques.

Au surplus, qu'on me permette d'indiquer comment, à mon avis, le ministre et le directeur des consulats devraient procéder pour obtenir une meilleure expédition des affaires.

Dans la capitale ou la ville la plus importante de chaque pays, serait établi un consul général, unique, chargé de centraliser et de surveiller tout le service consulaire. C'est dans la capitale seulement que cette centralisation est possible, là seulement on peut faire des rapports commerciaux d'ensemble ayant quelque valeur, donner des renseignements complets sur les finances, l'industrie, le commerce, obtenir du gouvernement étranger les documents nécessaires, contrôler les assertions des agents inférieurs. Ce haut fonctionnaire

ferait partie intégrante de la légation, passerait hiérarchiquement immédiatement après le ministre, auquel il apporterait le concours de ses lumières et de sa connaissance approfondie du pays, près duquel il s'initierait aux exigences du service politique; il emploierait comme collaborateurs ceux des secrétaires de légation que désignerait le chef de mission. Il y aurait là pour ces secrétaires un supplément d'occupation, souvent nécessaire pour les sauver du désœuvrement et un apprentissage utile pour des jeunes gens auxquels les règlements ouvrent la porte des consulats. Ce consul général serait tout à fait déchargé de tout autre devoir que celui de faire des travaux d'ensemble ou des inspections. Il serait le chef de la circonscription, tous les travaux des consuls devraient lui être envoyés en double et, par son canal, toute information politique transmise à la légation en même temps qu'au ministère. Toute difficulté survenue dans un poste de son arrondissement lui serait soumise. Au besoin, il se déplacerait pour l'aplanir. Il transmettrait des notes sur le personnel et sur l'état matériel des consulats qu'il visiterait régulièrement. Enfin, avec le premier secrétaire de la légation, il formerait auprès du ministre résident une sorte de comité consultatif, semblable à celui que nous voudrions voir fonctionner auprès du ministre des affaires étrangères, au moyen des deux directeurs politique et commercial, comité consultatif indispensable à des secrétaires d'État ou à des diplomates que le régime parlementaire crée souvent sans leur demander de compétence spéciale.

Au-dessous de ce haut fonctionnnaire serait maintenu un petit nombre de consuls très bien rétribués dans de très grandes villes ou dans des localités où se ferait impérieusement sentir le besoin d'un agent commercial français. Ils auraient, à l'égard des vice-consuls ou des agents consulaires, la même mission que le consul général exercerait vis-à-vis d'eux. Tout consulat dont les recettes n'atteindraient pas un certain chiffre serait transformé en vice-consulat, et le nombre des vice-consulats pourrait être augmenté au gré du commerce en même temps que leur organisation serait mieux réglementée. A ce sujet, que l'on me permette encore quelques suggestions.

Si l'on nous accordait la réunion à la direction des consulats de tous les services qui en dépendent, le nombre des emplois de l'administration centrale à la disposition du directeur augmenterait notablement, et chaque emploi vacant pourrait être offert, sur la présentation des consuls généraux, à l'agent du service extérieur le plus apte à le remplir. Ces hommes spéciaux non seulement ordonneraient leur service, mais devraient aussi veiller à l'instruction des attachés placés sous leurs ordres. Actuellement le candidat à la car-

rière consulaire, admis dans les bureaux après examen, y fait un stage de cinq ans sans grand profit. Il faudrait diminuer ce temps donné à une oisiveté presque complète, le convertir en temps consacré à un enseignement technique confié aux sous-directeurs et aux rédacteurs. L'examen serait reporté à la fin du stage et pourrait devenir un concours. On s'assurerait de la sorte que le futur élève consul connaît théoriquement tous les détails de sa profession et leur raison d'être. A l'étranger, son éducation pratique commencerait. Envoyé d'abord dans un consulat, il devrait remplir pendant deux ans au moins les fonctions de chancelier, puis dans le même arrondissement consulaire celles de vice-consul ; enfin, si ses notes étaient meilleures que celles de ses concurrents, il serait nommé consul. On éviterait ainsi les froissements entre les vieux chanceliers et les jeunes élèves consuls placés dans le même poste, et l'on formerait un personnel éprouvé. Nul chancelier ne pourrait franchir le grade de consul qu'après un stage dans un vice-consulat, pour apprendre à assumer une responsabilité. Enfin, aucun vice-consul ne pourrait être nommé d'emblée. Pour prétendre à ces fonctions, il faudrait avoir été, pendant un certain temps, élève consul, drogman ou attaché de légation sous les ordres du consul général.

Tel serait, à mon avis, le meilleur moyen d'obtenir un bon fonctionnement du service des consulats.

Les commerçants ou les marins, qui se plaignent fréquemment de la manière dont ils sont accueillis, renseignés ou taxés dans les différents postes, trouveraient, à portée, une autorité chargée de recevoir leurs plaintes, de les juger avec la connaissance exacte des exigences du service local, autorité qui, si elle n'accueillait pas les réclamations, exposerait les raisons de son rejet avec impartialité et compétence.

Quant aux agents eux-mêmes, s'ils perdaient un peu de leur indépendance, ils gagneraient des soutiens, des défenseurs, des témoins de leurs épreuves, des appréciateurs de leurs mérites, et je ne crains pas de dire que ce système ne serait condamné que par ceux d'entre ces agents qui ne comptent pour parvenir que sur la faveur et sur l'ignorance où leur chef se trouve de leurs manières d'agir.

Je soumets ces observations aux hommes compétents. Je les soumets aussi à nos gouvernants. S'ils en sont touchés, qu'ils résistent aux entraînements de leur entourage, entraînements qui nous conduisent à l'adoption du système administratif américain.

Or le système américain, c'est la ruine de l'administration, c'est le pillage du pauvre par le politicien. Le nôtre est meilleur, car si dans les services français, des abus peuvent se produire par suite de vices d'application, dès que ces abus sont connus, on en fait justice.

Aux Etats-Unis, au contraire, les prévaricateurs peuvent être généralement sûrs de l'impunité, et se tirent le plus souvent d'affaire en intéressant à cette impunité ceux qui sont chargés de les contrôler. Un exemple entre mille par lequel je finirai cette étude.

Dans un archipel du Pacifique, que j'ai visité dans mes jeunes années, Hawaï, se voyait un hôpital construit aux frais du gouvernement de Washington, pour les marins de l'Union. Des Américains, dignes de foi, m'ont assuré que cet hôpital a fait successivement la fortune de plusieurs consuls de leur nation, et que sa construction et son entretien ont coûté des sommes énormes. L'agent officiel, chargé de son administration au moment où je me trouvais sur les lieux, s'étant montré particulièrement âpre au gain, fut l'objet d'une dénonciation. Il recevait de son gouvernement une allocation pour chaque malade entré dans l'établissement, allocation qui devait cesser d'être payée lors de la sortie du malade. A l'appui de ses comptes, il transmettait périodiquement un état des entrées et des sorties. On constata, au département ministériel compétent pour examiner la plainte dont il fut l'objet, que depuis plusieurs années on avait soigné, en Hawaï, un nombre énorme de malades, et que l'hospice de cet archipel avait le rare privilège de conserver toujours ses pensionnaires sans jamais les voir mourir, mais sans jamais les rendre à la santé. Une fois entrés, ils ne sortaient plus... du moins sur le papier. On s'étonna un peu, pas trop ; mais, comme l'opinion publique était fort surexcitée, pour lui donner satisfaction, on désigna un envoyé spécial, un général qu'on décora du titre de ministre plénipotentiaire pour aller faire une enquête sur des cas aussi extraordinaires.

Ce diplomate, après quelque délai, après avoir échangé une longue correspondance avec le fonctionnaire incriminé, se rendit à sa destination. Arrivé sur les lieux, il se trouva de prime abord en présence de difficultés de logement qu'il n'avait pas prévues. Le seul hôtel de la localité était plein. Nul autre logis n'était convenablement disposé pour recevoir un grand personnage, l'embarras menaçait d'être grand, si le consul en suspicion, accouru au-devant de son supérieur, n'avait gracieusement mis sa maison à la disposition du nouveau débarqué. On s'installa donc côte à côte, contrôleur et contrôlé, et l'intimité ne tarda pas à s'établir. Au bout de huit jours d'une plantureuse hospitalité, le général diplomate était complètement persuadé du mal fondé des rapports parvenus à Washington, la maison de son hôte était *achetée* par lui, celui-ci se rendait sur les rives du Potomac pour se justifier, et bientôt personne ne parlait plus de cet habile homme que comme d'un homme riche, et par conséquent à considérer.

Telles sont les mœurs américaines. Veut-on nous condamner à les voir fleurir chez nous?

En résumé, le service de nos relations extérieures est un service spécial, parce que la France confie aux agents chargés de la représenter le soin de sa politique traditionnelle et que, pour la représenter dignement, il faut connaître les besoins de cette politique et les meilleurs moyens d'y pourvoir. Le service extérieur se divise en deux branches : la diplomatie et les consulats. L'une comme l'autre exige de la part de leurs fonctionnaires des connaissances théoriques et une certaine dose de pratique qui ne peut s'acquérir qu'au dehors. Elles sont distinctes, parce que les connaissances qu'elles réclament sont différentes, et que l'ensemble de ces connaissances est difficile à acquérir. Elles se confondent près de la souche commune, parce qu'il peut être utile d'appeler au poste de ministre le consul général, dont l'esprit aura su s'étendre au delà des limites déjà si étendues de sa profession. Elles doivent constituer deux carrières fermées, car l'intrusion dans ces carrières de parvenus politiques, ignorants des usages et des devoirs de leur charge, amènerait une perturbation dans le service. Enfin, elles doivent avoir à Paris deux chefs spéciaux, imprimant la direction sous l'autorité du ministre des affaires étrangères.

Les consulats ont été dotés en 1833 d'un corps de règlements d'une grande valeur, et il faut revenir à l'observation de ces règlements dont on s'est trop souvent écarté. Pour y revenir, il est nécessaire de rétablir au ministère une direction des consulats, puissante par la réunion de tous les services qui en relèvent naturellement, direction capable de centraliser et de juger les travaux des agents, de surveiller le personnel et de le récompenser par les propositions d'avancement; il faut supprimer toutes les divisions inutiles qui ne correspondent pas à un service distinct, et ne font que fractionner les responsabilités. Enfin, il faut rétablir en fait la hiérarchie des fonctions qui n'existe plus qu'en théorie, subordonner les agents les uns aux autres, pour obtenir la discipline et le contrôle, et mettre le directeur en état de défendre le seuil de la carrière contre tous ceux qui aspirent à le franchir au détriment de l'intérêt public et en violation des règlements.

Paul Bérenger.

LES DEMI-MARIAGES [1]

VII

LE DROIT CONTRE LA LOI

Sur le carnet où il inscrivait les « petits faits » de sa vie, comme si la vie qu'il menait avait jamais valu la peine de figurer sur des tablettes, Jacques Hervé marqua le 2 juillet seulement d'une croix. Songeant beaucoup, il resta deux jours sans écrire, et, le troisième, coucha proprement sur deux pages blanches une suite de réflexions qui n'avaient pas trop l'air de se lier ensemble et qui pourtant se tenaient de près :

« Les hommes de ce temps-ci n'avaient pas assez contre eux de la fragilité des juges, ils ont inventé la mobilité des lois. »

« La loi nouvelle sera peut-être bientôt abrogée; ce qui ne le sera point, ce sera l'embarras des femmes qui en auront profité et qui se verront démariées deux fois. »

« Le droit contre la loi. Si le premier mari consentait à dire : Mais le vrai mari, ce n'est toujours, ce n'a jamais été que moi. Je n'ai pas à reprendre mon bien, je n'y avais pas renoncé; on me l'a ôté, on me le ramène; de lui-même il vient se rendre. Cela n'est pas impossible... O mâle simplicité de cœur! ô générosité des anciens capitaines!... Dans le désarroi du monde où nous sommes, tout arrive. O longues visées d'un cœur féminin qui, tout en tremblant, tout en ne sachant pas trop si ces pensées-là procèdent du bien ou du mal, ne peut s'empêcher d'entrevoir ce refuge suprême pour l'égarée!... »

Puis il reprit l'autre feuillet où la croix était tracée; au bas, il écrivit : « Date mémorable. Première révolte, qui a l'air d'une soumission. Percy voulait que sa femme partît pour la Brunellière. Eh bien, elle est partie, mais sans permission expresse pour ce jour-là, sans

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 mars 1880.

adieu, sans l'avoir revu même, et en une compagnie qu'il n'avait point prévue. Maintenant il ne songe pas qu'elle peut aussi pour la première fois se passer de lui. Elle joue à la petite mère là-bas. »

— Jacques Hervé était très près d'en arriver à l'état de lassitude parisienne ; c'est la période où les sentiments simples naissent de l'abus qu'on a fait des autres : époque de transition pour l'indigène de cette terre d'artifice. Vers trente-cinq ans il sent profondément qu'il « s'embourgeoise. » Le Parisien proprement dit et le bourgeois de Paris sont deux variétés différentes de l'espèce. Jacques était soucieux : Ne subissait-il pas décidément l'évolution ? Il avait ressenti une impression très forte lorsque Mme Percy, quelques jours auparavant, l'ayant fait prier de la joindre à la gare du chemin de fer d'Orléans, il était accouru en ami fidèle. Ce tableau s'était fixé devant ses yeux : Marie menant par la main les deux enfants de Lartic ; Marie lui disant de sa voix la plus douce et la plus grave :

— Jacques, embrassez ces deux orphelins d'une mère qui n'est pas morte.

Le *docteur* avait dit, lui aussi prenant sa voix des grandes occasions :

— Si le père vous donne l'un de ces enfants à élever, il fait une chose sage, mais il paraît qu'on s'attache avec bien de la force à ces petites créatures, et quand il faudra que vous rendiez l'autre...

— Je prends tout, je ne rends rien !

Alors il avait bien été forcé d'écouter tout le plan de bataille formé par la jeune femme : c'était la guerre défensive, et pourtant à outrance. Louis de Lartic allait la rejoindre à la Brunellière ; tous deux s'y retrancheraient derrière les souvenirs dont cette maison était remplie et comme hérissée. Si Marthe, remariée, essayait de forcer cette ceinture et de ravoir ses enfants, elle serait donc devenue bien hardie !

Et puis si les juges lui en attribuaient un, ce serait la petite Marton. La voudrait-elle ? La mère, se sentant déchue, n'aurait-elle pas peur d'élever sa fille ?

En attendant, on la confisquerait.

Jacques Hervé aurait bien pu répondre que tout cela était trop violent pour être parfaitement juste ; mais il savait que Mme Percy lui opposerait une justice supérieure à laquelle il n'entendait rien. Il ne réussirait qu'à s'attirer beaucoup de pitié pour son infirmité morale et la tiédeur de ses jugements mondains. Il ne souffla mot. Au reste, on ne l'avait point fait venir pour lui donner l'occasion de placer un de ses sermons à la parisienne, mais pour lui bien apprendre la leçon qu'il aurait à répéter à Percy, étonné, en rentrant de son cercle, de trouver déserte la maison de la rue Pigalle :

— Vous lui direz d'abord qu'en partant je lui ai obéi.

Marie espérait bien que celui à qui elle envoyait l'hommage de cette obéissance le trouverait amer, d'autant que maître Jacques était en même temps chargé de faire savoir à René Percy qu'il aurait tort de mettre obstacle aux projets que sa femme avait formés en se retirant à la Brunellière ; elle n'en céderait pas la plus petite partie et n'en sacrifierait pas l'ombre. Jusqu'alors, il n'avait pas su la connaître...

— Il l'apprendra donc ! interrompit Jacques Hervé.

Le train allait partir. Il aida la femme de chambre à hisser dans le wagon les enfants qui battaient des mains à la pensée du voyage, du bruit, de la locomotive qui souffle, qui envoie dans l'air, le jour, de grands serpents de fumée noire et qui, la nuit, a des yeux de feu. Mme Percy demeurait sur le quai, elle retint dans la sienne la main que lui avait tendue maître Jacques :

— Dites à René de venir dans le Poitou, murmura-t-elle. Je sais bien qu'il y a encore deux mois à passer avant la chasse ; mais c'est si court...

— Huit à neuf semaines, pas davantage.

— Qu'est-ce que cela? Il y a des courses dans le pays en cette saison ; il s'y rendra, il sera libre. Moi, je n'aurai pas le temps d'être exigeante, je serai occupée des petits...

— Contentez-vous donc de ces enfants qui font votre force, répondit Jacques, et méfiez-vous de ce qui fera toujours votre faiblesse. Je ne dirai rien à René de votre désir, car ce serait empêcher le sien de naître... D'ailleurs, vous n'y songez pas ! S'il allait ne pas aimer les petits?... Ce que vous faites peut vous coûter cher de plus d'une façon...

Mme Percy secoua la tête. Elle avait un instant auparavant des larmes plein les yeux, elle retrouva tout d'un coup le rayonnement d'un sourire, et, légère comme elle était, s'élança d'un bond dans la voiture.

— Fais ce que dois, dit-elle, advienne que pourra. Adieu, docteur.

Il fallut coucher à Tours, et le lendemain Louis de Lartic rejoignit la mignonne troupe fugitive. Tandis que Marie conduisait les enfants au-devant de lui par les rues de la ville, elle entendit de bonnes gens qui disaient : « Voilà une belle petite mère ! » Elle en tressaillit d'aise. Elle éprouvait un grand mélange de sentiments, et il y en avait de cruels ; mais tous étaient sincères et passionnés, tous étaient forts.

M. de Lartic lui apparut plus abattu que la veille :

— J'ai songé à ne pas vous rejoindre.

— Vous auriez manqué à votre parole.

— Il y a ce que je vous ai promis, et ce que j'avais juré à moi-même. J'ai senti un retour de honte à cette pensée que je fuyais...

— Louis, ce n'était qu'une reprise d'orgueil.

— Ainsi je ne verrai point cette maudite face à face, comme j'aurais dû la voir devant le juge. Vous ne savez peut-être pas que cette confrontation est ordonnée par leur loi. Chacun des deux doit comparaître, assisté de trois parents ou alliés...

— Mais, Louis, c'est cela qui eût été une honte!

— J'aurais pu du moins lui jeter son infamie au visage, j'aurais eu la joie de la voir se troubler quand le juge l'aurait mise en demeure de faire connaître ses griefs contre moi... Quels griefs?... Qu'aurait-elle pu dire? que lui ai-je fait?... Interrogé à mon tour, moi, je n'aurais accusé que le dérèglement de son imagination et la misère de son cœur; mais il me semble que j'aurais trouvé des mots qui eussent été des pointes de fer, qui l'auraient flagellée, déchirée...

— Qui auraient à jamais allumé la haine entre vous! interrompit Mme Percy. Voilà ce qu'il ne faut point.

— Que faut-il donc? s'écria de Lartic; des regrets peut-être?

— Ni l'un ni l'autre. Essayez de me bien comprendre. Vous suivez le parti que je vous ai conseillé, et je crois fermement que c'est le meilleur. Vous ne fuyez pas, on veut vous imposer un débat que vous n'acceptez point, vous l'évitez. On brise votre vie en vertu d'une loi que vous ne reconnaissez pas, vous la subissez, puisqu'il n'est pas en votre pouvoir d'en empêcher les effets; mais votre honneur, votre conscience et votre foi vous interdisent de les discuter. Vous ne paraissez point, vous vous éloignez en disant : Je supporterai tout, n'attendez pas que je souscrive à rien...

— Tout! reprit-il violemment. Vous oubliez déjà les petits...

— Oh! que non! fit-elle en souriant. Il me semble ici voir une grande règle de justice qui vaut la peine d'être défendue avec toutes les forces de son cœur et des griffes, si l'on en a. Qui a rompu l'union dont ils sont nés? Ce n'est pas vous. Celle qui a violé le serment n'est pas recevable à en réclamer les fruits. Ces enfants ne sont qu'à vous, à moi, à nous!... A moi, parce que je remplace la mère qui a déserté... N'est-il pas vrai que pour une aussi petite personne, je suis un assez bon légiste?... Les enfants, j'ai promis que je les garderais avec vous!... Vous ne savez pas ce que je suis capable de concevoir et de faire!...

— Soit! répondit de Lartic, j'ai choisi là-bas un homme d'affaires et lui ai donné mes pouvoirs pour régler les intérêts. Moi, je vais essayer de dormir.

— Dormez! dit-elle.

Elle avait inspiré ses idées qu'elle croyait justes, contenu, par la

chaude puissance de sa volonté, une situation dont la violence paraissait devoir être si redoutable; de sa petite main, elle enchaînait les tempêtes.

Aussi, le soir, retirée dans sa chambre, à la Brunellière, elle sentit qu'elle courait le danger de s'admirer trop elle-même. Il ne fallait point qu'elle devînt amoureuse de sa sagesse. Ce fut une des plus belles heures de sa vie. Un peu lasse et rêvant dans son lit, ses yeux se reposaient sur deux berceaux. Elle eut des visées d'avenir : de ce petit Louiset qui ressemblait à son père le géant, et qui était un enfant d'une vigueur extraordinaire, elle n'empêcherait point qu'on n'en fît un soldat. Elle entendait déjà les propos courant autour de lui, à mesure qu'il allait grandir. — Ce sera un bel officier! — Mais que de temps à passer avant que ce pauvre Louiset ne prît l'épaulette. Il n'y aurait peut-être plus de guerre... Ce n'est pas que les hommes deviennent meilleurs! Mais ils inventent tous les jours tant de nouvelles manières de se tuer, qu'ils arriveront à ne plus oser s'en servir...

La petite Marton s'agita dans sa barcelonnette; la jeune femme courait déjà tout inquiète, pieds nus sur le tapis :

— Qu'avez-vous, mademoiselle Marthe?

L'enfant ne répondit pas même; ce n'était rien, moins que rien, un petit rêve. Ce métier maternel, c'est comme les autres métiers, bien que ce soit le plus doux, il faut l'apprendre. Mme Percy embrassa la fillette, tout en lui envoyant un souhait à l'exemple des bonnes fées : Je veux que tu sois une personne raisonnable comme moi, mignonne... mais point tourmentée, point traversée, comme moi, sans en rien dire, d'ombrages et d'orages...

Et tout en se remettant au lit, Mme Percy agitait un problème : Il y avait un cœur qu'elle connaissait bien, un cœur tout plein de sa jeunesse, tout débordant de tendresse infinie, une source fraîche et un foyer brûlant que rien ne pouvait éteindre ni tarir. Ce cœur sentait bien sa force et encore mieux ses misères. Était-il bien fait comme il était et n'aurait-il pu l'être autrement? S'il avait été moins délicat et moins prompt, moins exigeant et moins sensible, aurait-il été moins fort? Avant de fermer les yeux, Marie Percy eut un sourire du coin des lèvres, et le pli que trop d'amertumes ordinaires y avaient mis se dessina : — René ne m'écrira pas demain. Il sait qu'en ne m'écrivant point, il me gâtera ces premiers jours de ma nouvelle vie; — et il voudra me les gâter! se disait-elle.

Cependant elle se trompait. Percy écrivit le lendemain.

Quand le facteur de la poste arriva, elle était sous la charmille. Les enfants jouaient au bord de la prairie. Lartic se promenait par l'allée principale du jardin rustique, car rien n'avait été changé à la

Brunellière, que Mme Percy trouvait bien comme elle était, et que Percy trouvait maussade et ridicule. Marie, debout derrière les feuillages, avait suivi des yeux, machinalement d'abord, la promenade de son beau-frère; puis son attention s'était fixée. Les pensées lui venaient : Pourquoi cet homme qui valait tant avait-il été si peu aimé? Peut-être pour cette raison-là même. Il contenait trop de bonnes choses et n'en répandait pas assez d'animées et de vivantes. Un vase superbe où l'on n'a point versé de parfum. Cette comparaison, Marie ne l'avait pas cherchée, elle la fit sourire. Le fait est que Louis de Lartic avait quelque chose de lent dans sa beauté, encore plus dans sa bonté. Marthe avait souvent allégué contre lui cette inaltérable égalité d'humeur dont son humeur capricieuse, à elle, se désespérait. Cela était mâle, mais monotone. Quand les jours de la révolte s'étaient levés au logis de la rue de Madame, il n'y avait longtemps opposé que cette robuste douceur. La force qui ne fait point peur est bientôt un objet de risée. On n'a pu se faire aimer, on ne saurait se faire véritablement haïr; comment se faire craindre? Car tout était là : ce pauvre de Lartic n'avait pas su!...

Il avait toutes les qualités, toutes les loyautés, mais il lui manquait le don mystérieux. Marie Percy savait bien peut-être que ceux ou celles qui en sont pourvus ont une force contre laquelle des rébellions même comme celles de Marthe ne prévalent jamais entièrement; ils ont en eux de quoi retenir, et l'on a beau vouloir se détacher, on ne peut tout à fait... Est-ce que ce n'était point là toute sa consolation à elle, et toute sa confiance?... René ne pouvait absolument s'empêcher de l'aimer... Leurs goûts, leurs sentiments mettaient entre eux un abîme... il prenait plaisir à le creuser... Et puis, un jour, il le comblait comme malgré lui... C'est que, malgré lui, il était attiré... C'est qu'elle l'aimait et que, dans sa tendresse, même offensée, même irritée, il y avait le charme et la puissance... il y avait le don! — Ce pauvre de Lartic ne le possédait pas : et cependant il aimait.

Cela était sûrement une chose abominable, — du moins il le semblait à Mme Percy, — que, pour une raison pareille, une femme eût violé toutes les traditions, toutes les vraies lois, qu'elle eût taché sa vie, défait celle de l'homme à qui elle s'était engagée, abandonné ses enfants! Marie eut peur des pensées qu'elle venait d'avoir. Pourtant est-ce qu'elle avait excusé Marthe? — Non, elle se l'était involontairement expliquée. La vilenie de la fugitive restait la même à ses yeux et revêtait même de pires couleurs. Quelle est donc la misère de nos cœurs qu'il faut la passion et rien que la passion pour les attacher; qu'à ce prix ils souffrent tout, même l'injustice, même

l'injure, et qu'ils ne sont point découragés et guéris par les plus cruels retours ! Cela encore, Marie Percy le savait. Elle se reprocha d'avoir trop complaisamment miré dans le malheur de Louis de Lartic son bonheur amer, à elle. En ce moment, une femme de chambre accourut apportant deux lettres.

— Ce doit être mon châtiment, pensa la jeune femme.

De ces deux lettres, l'une venait de Percy ; et Marie, qui d'abord avait pris celle-là des mains de la fille, eut une légère commotion au cœur. Mais l'autre...

En la recevant, elle pâlit. La femme de chambre ne s'éloignait point. Mme Percy, d'une voix très brève, lui donna l'ordre d'aller voir si les enfants, au bout de la charmille, n'avaient pas besoin d'elle. Seule alors, Marie froissa cette lettre dans sa main, l'envie d'une lâcheté la tentait :

— De Marthe ! murmura-t-elle. Si je ne l'ouvrais pas ?

Et cependant, ce fut la première dont elle rompit le cachet.

Trois lignes. Toutes simples en apparence, bien que passablement hardies :

« Je te remercie d'avoir pris mes enfants, je te les redemanderai dans un mois. Alors, je serai tout à fait délivrée.

« Tu peux me blâmer, je suis heureuse. »

L'autre billet était moins court, mais aussi sec :

« Votre séjour à la Brunellière, écrivait Percy, n'est pas fait pour que je le désapprouve ; il était nécessaire à votre santé. Quant à la compagnie que vous vous y êtes donnée, je reconnais bien là votre générosité ; vous la croyez accompagnée de sagesse. Ce n'est peut-être pas si sûr ! Quant à moi, je ne saurais m'associer à une entreprise aussi violente. Vous avez aidé à enlever les enfants de votre sœur, et vous recelez les objets du larcin. Vous serez bientôt découverte. Ma présence serait de la complicité qui, tout de suite, rendrait l'affaire plus sérieuse. Je reste donc à Paris.

« J'ai une observation à vous faire avant de vous envoyer mes bons souhaits : c'est que le divorce a changé les conditions de la liberté ou, si vous voulez, de la stricte bienséance, même pour les femmes placées comme vous l'êtes. Un beau-frère de bonne renommée pouvait, hier encore, vivre sous le même toit que sa belle-sœur, et personne n'en était choqué. Aujourd'hui, c'est un peu différent peut-être. N'allez pas croire que je parle ici en mon nom, je ne suis pas si prude ou si pharisien, ma chère Marie, et je vous respecte fort ; mais il faut prendre garde aux façons de penser du *nouveau monde...* »

— Des façons odieuses et basses ! s'écria Mme Percy. Et je les brave ! Et il sait bien que je les braverai ! Il ne veut que me mettre le rouge

au visage et une piqûre au cœur! O René, que tu es un ingénieux ennemi de ta femme!...

Elle déchira les deux billets en cent morceaux : Ah! murmura-t-elle, j'ai juré de les vaincre tous les deux. Mais elle, ce sera plus facile encore que lui!..

VIII

PLEINE RÉVOLTE

Marthe Musseau de Pellières à Marie Percy.

« Ce 15 septembre.

« Tu peux garder ma petite Marton encore quelques mois... Elle est bien placée dans tes mains, tu ne ferais de mal qu'à sa mère. Il est vrai que si tu la tenais, ton aînée, tu serais capable de l'écorcher vive par zèle d'honnêteté, de piété et de... servilité... Ah! je sais ce que tu penses et ce que tu as dit de moi! René a raconté tes indignations à son cercle, il y avait là des amis de mon mari... Ce n'est point de M. de Lartic que je veux parler. Grâce à Dieu, c'est fini entre nous! S'il ne souhaite comme moi que l'oubli, ce sera la sagesse. De mon côté, c'est mieux encore, cet oubli est un besoin que je satisfais avec délices! Je voudrais pouvoir ne plus penser même que cet homme de bien existe... Mais ne va pas te tromper à ce désir si naturel... Je ne rêve point sa disparition de ce monde, je ne lui en veux pas!... Il me suffit de la joie libre et pleine de ne plus le voir. Il me suffit d'avoir mis, entre moi et cette figure de pierre, la loi, une bonne loi, qui m'a paru imaginée tout exprès pour me délivrer... Je m'arrête... Tu ne lirais point ma lettre jusqu'au bout... Les feux doivent s'allumer déjà dans ta Brunellière humide et glacée. Rien que d'y penser, j'ai froid au cœur... Mais la flamme brille dans la cheminée rustique de ton salon champêtre... Je te vois y jeter ce billet. La justice te paraîtrait trop facile à rendre. Tu la rendrais. Tu ne saurais point tout ce que je veux te dire, tout ce qu'il faut que je te dise.

« Veux-tu que je te l'abandonne cette loi qui, à toi, paraît abominable? Maudis-la, lance une fois de plus l'anathème. Pour moi, je ne la discute pas, elle pouvait me servir, je l'ai saluée quand elle est venue. On prend son bien où on le trouve. Vous pouvez, vous autres, les résignées et les exemplaires, adorer votre chaîne!... Soyez mystiques et soyez serviles à votre aise. Moi, j'ai adopté, en recou-

vrant ma liberté, de nouvelles façons de penser sur bien des choses. Il semble que tout se tienne !...

« Eh bien, oui ! je suis mariée, remariée, si tu l'aimes mieux. Je n'en ai point de remords, point de regrets. J'en serais entièrement heureuse sans l'effroyable iniquité dont les juges qui ont prononcé le divorce ont accompagné la sentence. Comme je conçois bien à présent les rancunes qu'ils soulèvent ! Nous avons besoin d'une justice toute neuve, et ils nous la servent vieille et empesée. Ils sont plaisants, ces juges de routine, qui partagent les êtres vivants en deux catégories, comme la nature : le masculin, le féminin ; les garçons d'un côté, les filles de l'autre, comme dans les écoles de village. Ils ne connaissent que le droit de chacun des sexes sur lui-même : le fils au père, la fille à la mère. Croirais-tu qu'ils ont attribué à M. de Lartic mon pauvre cher petit Louiset ?

« Ils ne savent pas que, dans toute ma vie, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de joie comparable à celle que j'ai sentie en le mettant au monde. Je n'ai trouvé qu'une seule fois en six ans M. de Lartic adorable, admirable ; c'est en cet instant où se penchant sur moi, il m'a dit : Un garçon ! Tu ne peux pas comprendre cela, toi qui n'as pas été mère... Un garçon ! un être sorti de moi, qui serait mon image, qui aurait pourtant cette force qui nous manque et cette liberté dont le rêve commençait déjà à me tourmenter. Il faut que mon cœur ait passé tout entier dans ce cher petit cœur, puisque Louiset en grandissant a pris avec son père cette ressemblance étrange et que je ne l'en aime pas moins. Ah ! si j'avais su...

« Si j'avais su ce qu'ils me réservaient ces juges dans leur méchanceté, je n'aurais peut-être point voulu faire ce que j'ai fait. On m'avait dit que j'obtiendrais mon fils. On a fait jouer toutes les influences... Cela n'a servi de rien... On dit que ces juges n'aiment pas la nouvelle loi et que leur sentence a été calculée... Ils ont le pouvoir de faire le mal, ils en ont usé contre moi... Je te montre la plaie de mon cœur... Tu en jouiras peut-être. Tu es mon ennemie comme eux. Toi aussi, tu voulais me prendre Louiset... Seulement toi, tu ne l'aurais pu !... Son père pas davantage, sans le droit qu'ils lui ont donné. Ils me laissent Marthe; je l'aime aussi, cette mignonne. Mais c'est l'enfant qui vient dans tous les ménages; on le reçoit et on le fête, on ne s'est point senti naître par lui une nouvelle âme. Et puis, une fille, cela est plus délicat à élever, ce n'est pas si droit et si sûr ! Ma fille !... Il y a des choses qui font toujours peur... Mais mon Louiset ! ils m'ont pris Louiset !

« Tu vois que je n'y mets pas de déguisements, pas de feintes ; j'avoue qu'on m'a gâté mon bonheur présent. Eh bien, j'ai de quoi tromper ma peine ! j'ai la tendresse du nouveau compagnon que je

me suis choisi... Voile-toi la face, sainte femme!... Tu laisses tomber, toute découragée, ta main qui tient ma lettre; tu regardes encore le feu!... Va, si c'est toi et les tiens qui représentez, comme vous le dites, le vrai et le bien en ce monde, vous avez pris la revanche la plus sûre!... Le présent, oui, je m'en arrangerai. Mais quand les années auront passé, quand je n'aurai plus la jeunesse?... Je ne me vois plus d'avenir, on m'a ôté mon fils... J'aurais modelé de mes mains avec patience et avec tant de douceur, — avec tout l'art de la mère, le cœur de cet enfant. Cette tâche, je me l'étais marquée pour la seconde période de ma vie... Des années moroses qu'il faut animer d'une passion nouvelle et que je ne vois plus que désertes. Il faut que je renonce à mener à mon bras un fils à mon image, car je l'aurais refait mon Louiset, afin qu'il ne ressemblât que de visage à M. de Lartic. J'aurais mis en lui tout le feu de la vie puisée en moi!... Ah! cela, il ne l'aurait pas tenu de son père!

« C'eût été le don maternel et j'aurais pu lui dire : Il te servira mieux qu'il ne m'a servi. Tu lui devras ta force et tes succès, parce que tu es un homme! A moi qui suis une femme, il n'a valu que d'être méconnue, déchirée, maudite par les miens. Je lui aurais montré comment l'injustice conduit le monde : — Mon fils, on m'a traitée en pécheresse et en folle. Pourquoi? C'est le hasard qui a tout fait. C'est le hasard qui m'avait liée à des flegmatiques et à des pharisiens qui ne le cédaient point à ceux de la Bible. Moi, j'étais sincère, et j'ai voulu être libre. Moi, j'ai toujours été une vivante!...

« Est-ce que je mentirais? Ai-je commis un autre crime? Celui-là vous paraît à tous assez grand! C'est pourtant une chose étonnante que la loi m'ait donné le pouvoir de le commettre et qu'elle laisse en même temps à d'autres celui de me le reprocher, en termes si durs! Je ne comprends rien au jeu misérable de ces chicanes. Ce que j'ai fait m'avait-on donné le droit de le faire? Oui. Alors, comment souffre-t-on que ce droit soit flétri devant des juges? Oh! vos juges, vos prêtres, vos tribunaux, vos églises!... Car, c'est dans ton église qu'est le foyer de la résistance à l'affranchissement des femmes... On le dit autour de moi, je suis bien obligée de le croire. Et pourtant j'ai été pieuse ou j'ai cru l'être... Je ne le serai donc plus. Je te dis que tout se tient... Oh! ces juges! ils riaient tandis que les avocats de M. de Lartic me couvraient de sarcasmes et de honte. Lui, il n'avait pas osé venir. Mon défenseur à moi lui aurait dit : De quoi vous plaignez-vous, bon homme? De ce qu'on ne vous ait pas assez aimé? Est-ce notre faute si vous n'aviez pas ce qu'il faut pour cela? N'est pas aimé qui veut! Aime qui peut! — Non, il n'a pas osé. On ne

s'expose pas à ces répliques si simples et si vraies qui mettent l'orgueil si bas. Moi, si j'avais eu toute la fermeté que je devrais avoir, je me serais défendu sans le secours des gens de loi. Ma défense aurait tenu dans un mot : — Je suis une vivante !

« Va, tu me blâmes en ce moment plus fort que jamais ! Je crois bien que je te fais horreur... mais ose donc dire que tu ne me comprends pas !... Je te connais peut-être : je sais bien que tu as comme moi le sang des vieux Brunel : il est riche et exigeant, il est inquiet et orageux. Nie-le donc ! tu aimes ton mari, toi. Il semble que tu devrais m'excuser. Que te manque-t-il pour être juste? La sincérité et le courage... Si je prenais une revanche à mon tour, si je voulais te prédire que tu pourrais bien en être punie quelque jour. Tu aimes ton René. En as-tu été plus heureuse ? Non. Mais tu aimes. Si ce n'est pas le bonheur, c'est la patience avec ses charmes poignants, c'est la douceur des petits chagrins et des gros sacrifices, c'est l'espérance ouverte, et c'est assez !... Qui te dit que cela ne m'aurait pas suffi, à moi? Tu aimes ton mari... Tu es donc une femme privilégiée et bien défendue ! mais sais-tu que ce que tu donnes à ce mari, il te le rend avec des légèretés menaçantes ?...

« Je l'ai vu. Il tenait à ne point prendre sa part de responsabilité dans les violences que vous avez conçues et tentées contre moi. Il se lave les mains, avec sa bonne grâce ordinaire, de l'enlèvement de mes enfants : j'ai été touchée jusqu'aux larmes de cette visite inattendue. Ce Parisien n'a pas de préjugés. Je lui ai offert de le présenter à M. Musseau de Pellières, ce qu'il a franchement accepté ; je peux t'assurer que la figure du divorce ne lui fait pas peur.

« Toi qui le connais, toi qui l'aimes pour ses qualités brillantes, mais qui es allée si souvent, toute frémissante de jalousie et de crainte, au fond de ses méchants défauts, — il en a, — tu es une généreuse personne, puisque tu braves le péril pour te vouer à la charité, et à ce que tu crois être ton devoir de chrétienne. Grand bien te fasse, ma mignonne ! René est seul à Paris ; il y mène la vie libre et animée qu'il aime, et c'est l'heure à présent, pour lui et pour d'autres, d'y rencontrer des occasions et des pièges. Le monde parisien est tout à fait en humeur d'émancipation, ma pauvre cadette. Toi, tu consoles là-bas les géants humiliés. Si la figure du divorce n'effraye pas ton mari, si même il a l'air de la trouver assez piquante, c'est la figure de l'ennui, qui, à toi, ne fait pas peur. Ne prends pas ceci pour un avertissement au moins ! à quoi servirait-il? Tu n'en tiendrais pas compte. Ce n'est pas davantage une prophétie !... Si, pourtant, les nouveautés dont j'ai su recueillir les profits, venaient à te frapper de leur rigueur?... Se figure-t-on la sainte et mystique Mme Percy divorcée, comme son aînée, la païenne ? —

Moi, je l'aurais demandé le divorce, toi, tu l'aurais souffert. Et ce serait désormais toute la différence !

« Garde ma fille. Je te la prête. Garde mon fils, sans remords si tu peux. Lui, on me l'a volé.

« MARTHE. »

IX

LA NOUVELLE VIE

Ces violences de la plume laissent après elles une ivresse d'orgueil. Il n'y a même pas de mélange. On n'entend point la réplique, rien n'empêche de s'attribuer la plénitude de la victoire. L'inquiétude ne vint pas à cette grande Marthe de s'être trop bien peinte elle-même dans cette lettre, avec ses défaillances et ses retours secrets, et, en se parant de son hardi bonheur, d'en avoir laissé refluer les ombres. Dans cette chambre magnifique que maintenant elle habitait chez M. Musseau de Pellières, le nouveau mari, et qui n'était que tentures éclatantes et que dorures neuves, elle errait, repassant avec de cruelles délices, ce qu'elle avait écrit la veille ; elle croyait bien avoir porté des coups sûrs à *celle qui l'avait trahie :*

« Je l'ai touchée au sensible endroit de son cœur ! Je devine ce qu'elle a dit de moi ce matin, en lisant ma lettre... Que je suis une déchaînée... Soit ! elle peut le dire ! »

La chambre avait des airs d'hôtellerie princière. Rien n'y paraissait intime. Ces meubles surchargés d'ornements, ces étoffes somptueuses, tout ce luxe sans harmonie donnait, sans qu'on sût pourquoi, l'idée d'un décor pour des passantes. Ce n'était point le nid d'une mariée de la veille, tressé pour abriter et bercer la longueur des lendemains. La personne de Mme Musseau de Pellières n'était guère moins « décorée » que son ameublement ; son déshabillé du matin aurait sûrement inquiété les yeux des vieux Brunel, s'ils avaient eu le malheur d'être encore de ce monde, dans des circonstances si difficiles pour de braves gens. Elle portait un long fourreau de cachemire des Indes, aux couleurs brillantes, bordé de passements d'or.

Le précieux métal s.mblait être en honneur singulier dans la maison. Partout, il brillait, aux plafonds et aux lambris des salons, on l'avait répandu à profusion sur la rampe de l'escalier, jusque sur la *marquise*, qui protégeait la porte extérieure. Ce goût de parvenu n'avait point échappé à René Percy, dans cette visite qu'il avait faite à l'hôtel de Pellières. Il la contait encore à son cercle, s'en

vantant comme d'un trait qui convenait à un homme sans préjugés :

— Si vous allez chez mon nouveau beau-frère, il y a une chose qui vous frappera, disait-il; vous croirez entrer chez le veau d'or.

A quoi, « l'ami Nancré » répondait :

— Ce n'est pas étonnant, puisque le Musseau collectionne la matière sonnante.

— Ah! disait Jacques Hervé, ce n'est pas pourtant un millionnaire tout à fait consacré, il brasse encore plus qu'il n'amasse.

— Un financier!

— Un manieur d'argent.

Mme Musseau de Pellières portait au cou d'autres ornements, ce matin-là, que ces passements d'or, et, par exemple, des bagues de grand prix à tous les doigts : c'étaient les présents du nouvel époux. Nathan Musseau raffolait des bijoux; c'est toujours la matière sonnante. Musseau n'était pas israélite, ainsi que son prénom eût pu le faire croire; mais, né dans la finance que son père avait essayé de remuer avant lui, il avait reçu ce prénom qui va bien avec le culte du veau d'or.

Prévoyance paternelle qui lui donnait un bon passeport auprès des princes du marché. Ils le croyaient de leur temple ; d'ailleurs, il en était le bon et joyeux marchand. Nathan Musseau avait l'orgueil des gros gains, et le moins rond qu'il eût fait n'était point ce mariage. Les deux millions de Brunel avaient suivi un étrange chemin. M. de Pellières voulait que l'envie naquît sur les pas de sa jolie femme; ces bagues auraient allumé les convoitises d'une vraie *banquière*. Marthe sentit tout d'un coup que ses doigts n'en étaient pas moins offensés que parés. Toujours occupée des mêmes pensées qui s'en allaient vers la Brunellière, comme autant de champions armés courant à la bataille, elle frappa de sa main le dossier d'un fauteuil au passage; les pointes des diamants entrèrent dans sa chair, elle poussa un petit cri :

« Tout me déchire! » murmura-t-elle.

Eh bien, d'autres seraient déchirées aussi! d'autres seraient blessées! Marthe continua sa promenade par la chambre. Je crois que j'ai vraiment prophétisé, disait-elle... Oui, oui, l'on pourrait bien voir cette douce, cette pure, cette mystique Mme Percy divorcée tout comme sa sœur!... Ce ne sera point par sa volonté, mais ce sera par sa faute!... Je la connais, ma belle, ta fausse douceur. C'est le paravent d'une colère qui ne finit point, puisque chaque jour la rallume. Qui ne l'a vu ce brouillard perpétuel de larmes jalouses sur tes grands yeux dont on dit autour de toi que le regard est si clair et droit comme ton âme?... Oh! oh! tu as un flatteur de plus, à présent, dans Louis de Lartic. Flatteur intéressé, celui-là! mais

personne n'ignore que tes résignations irritées excèdent ton mari... Et qui sait ce que l'impatience peut conseiller à un homme sans règle, sans préjugés, comme il dit?... Un de ces hommes avec lesquels jamais il n'y a rien de sûr!

En ce moment, une poignée de gravier, lancée du jardin, vint frapper les vitres de l'une des fenêtres. Elle connaissait cet appel. C'était la manière de Nathan Musseau pour inviter sa femme à une promenade dans le jardin avant le déjeûner, qui était assez matinal, car il devait être terminé avant midi, l'heure de la Bourse et des affaires. Elle se dirigea vers cette fenêtre, souleva le rideau, le laissa retomber vivement, recula comme malgré elle, et, revenant, fit savoir d'un signe à ce brillant compagnon qu'elle allait lui obéir. Elle avait toujours ce double mouvement, quand elle le voyait : d'hésitation involontaire, comme instinctive d'abord, puis d'abandonnement aussitôt après, et de soumission alors empressée. Elle sortit de chez elle, descendit l'escalier à la rampe dorée, dont les marches étaient recouvertes d'un tapis épais, aux tons violents. Une pensée incommode lui faisait cortège : n'était-ce pas une rencontre singulière que Nathan Musseau l'eût appelée, juste au moment où, songeant à René Percy et à ceux qui, de près ou de loin, lui ressemblaient, elle se disait : Un de ces hommes, avec lesquels il n'y a rien de sûr?...

Elle venait d'avoir trente ans, la grande Marthe. Il y a une expression banale qui n'est pas bonne à peindre l'achèvement de certaines grâces plus contenues, d'un genre de charme plus intime et plus personnel, qu'on n'aurait point songé, par exemple, à appliquer à M[me] Percy, sa sœur, mais qui semblait faite exprès pour caractériser l'aînée des filles Brunel en ce plein été de sa double vie : Marthe était dans tout l'épanouissement de sa beauté.

Un peu grasse, la taille forte et souple, le visage plein, sans que son beau teint de bistre eût rien perdu de la richesse de ses tons, le même rayonnement aux yeux, la même fraîcheur à la bouche, elle avait l'éclat et l'allure. Cette dernière qualité menaçait de devenir excessive, rien ne la contenait plus, et peut-être eût-elle porté quelque commencement d'ombrage à un mari plus délicat; mais elle ravissait Musseau de Pellières. L'allure, voilà qui fait honneur à un ménage d'affaires! voilà qui ajoute au prestige du succès d'où les millions vont couler. Il est bien que madame pare son luxe, autant qu'elle en sera parée; ce luxe fait partie des opérations de monsieur, et les recommande. La grande tournure de madame est comme une prime d'assurances; sa beauté, c'est le vernis de l'enseigne. Nathan Musseau, s'avançant vers sa femme les mains ouvertes, pour y prendre les belles mains de Marthe, lui fit un com-

pliment où se révélaient toutes les pensées d'un manieur d'argent. Ces pensées-là ne sont point des violettes sous l'herbe et ne sont pas pour se cacher. Songez que l'argent qu'on manie, c'est ordinairement celui des autres. Il faut donc savoir l'attirer.

— Savez-vous, lui dit-il, ce que je me disais en vous voyant?... Eh bien, je pensais que, lorsque vous passerez dans le landau neuf, personne ne doutera que je ne sois un homme heureux et riche... Ma chère, le landau est terrible pour les petites femmes... Elles ont beau être jolies, leur tête en sort comme d'une boîte... Vous avez la taille qu'il faut!

Réflexion amoureuse et pratique. Marthe sourit. Dans ses longues méditations encolérées de la rue de Madame, rêvant de la libre existence, elle avait aussi souhaité la vie opulente, bruyante, dont ses deux millions lui auraient permis d'avoir au moins le commencement; mais les goûts résolument simples de Louis de Lartic lui interdisaient de l'espérer.

— Je vous remercie de ce landau, dit-elle.

Nathan Musseau, qui n'avait jamais été de Pellières, avait pris ce nom avec la particule quelques années auparavant, justement le même jour où, se croyant obligé de faire choix aussi d'une opinion, il avait préféré la républicaine. Elle était courante et paraissait dominante : double raison. Il n'avait pas réfléchi que se déclarer pour l'égalité et prendre en même temps la savonnette à vilain, c'était quelque peu se contredire. Il n'avait point de ces minuties, il ne regardait pas aux détails, mais à l'effet.

C'était un compagnon vigoureusement planté de trente-cinq à trente-six ans, aux larges épaules, à la démarche très crâne, et un peu populacière, bien qu'il portât haut. Lui aussi se croyait beaucoup d'allure et surtout en affectait. On ne pouvait nier qu'il ne fût remarquablement découplé, mais c'était comme les beaux du peuple, avec un je ne sais quoi de traînant, et des cadences de fauve. Sûrement, il avait le visage ouvert, animé, les traits réguliers même, mais on pouvait bien démêler dans cette ouverture quelque cynisme, et dans cette animation ordinaire beaucoup de brutalité possible à de certaines heures. L'œil était clair, railleur, hardi, la bouche fraîche, mais il fallait prendre garde à la retombée vulgaire du coin des lèvres. Ses dents étaient superbes.

Percy les avait fort admirées : « Des dents pour croquer le *gogo !* » disait-il.

Nathan de Pellières, car il tendait de plus en plus à dépouiller le nom de Musseau, était toujours mis avec beaucoup de recherche; il aimait les couleurs voyantes, particulièrement à la cravate très basse, disposée sous un col plat qui laissait le cou découvert; il

l'avait très blanc et en tirait visiblement une de ses vanités. Cette cravate, retombant en écharpe sur la chemise, y était retenue par un gros diamant en épingle. M. de Pellières avait au doigt un magnifique solitaire; il ne se plaisait pas moins à porter des bagues qu'à en donner.

Il voulait que tout, autour de lui, sentît la richesse, et il s'enivrait de la sentir en lui. Il en sonnait la fanfare en marchant, en parlant, en mangeant, en buvant, en jouant, en aimant. Il avait la tournure bruyante, la parole perçante. Il fallait qu'en Nathan Musseau, ce petit Nathan, si besoigneux, dix ans auparavant, après les revers paternels, tout dénonçât l'homme arrivé. Ainsi que l'avait remarqué Jacques Hervé, il devançait un peu l'histoire, mais il croyait si bien avoir enchaîné la fortune! Cette jolie femme en était le dernier gage et le plus sûr.

Il la rêvait depuis longtemps et ne réalisait point le rêve. Marthe Brunel, devenue Mme de Lartic, et si follement rassasiée de l'être, ne devait savoir que longtemps après, comment on l'avait, au dernier printemps, signalée à Nathan Musseau, en quête de deux millions décorés d'un beau visage. Le jour qui lui amènerait cette découverte était encore lointain, et devait lui apporter aussi une blessure mortelle. Nathan le manieur d'argent avait partout des serviteurs zélés et des agents pour toutes les sortes d'affaires.

Le voile, aux yeux de Marthe, un tissu brillant, tout neuf, avec des broderies étranges, n'était pas près encore de se déchirer.

— Ainsi, dit-elle, en lui prenant le bras vous songiez à votre femme? C'est très bien cela. Je n'ai eu, moi, que deux sources de pensées tout le matin. Il y en a une qui me paraît toujours cruellement amère...

— Laissons donc celle-là, interrompit Nathan, qui devinait bien ce qu'elle allait lui dire et n'aimait pas plus que de raison les plaintes de la mère sur cette bouche si facile au sourire. Voulez-vous que nous parlions de l'autre source?

— C'était vous.

Parbleu! il le croyait bien, il en était sûr!

— Je ne m'accoutume pas aisément à toutes les choses étranges qui me sont arrivées... par vous, reprit Marthe. Il y a quatre mois, je me croyais liée pour la vie à un autre...

— Le lien ne vous paraissait pas tissé de soie, dit M. de Pellières, en riant. Mais on vous préparait le chemin de la liberté. Vous ne le saviez pas. Je le savais, moi, et c'est alors que j'ai trouvé le moyen de me guider vers vous.

— Comment? Voilà ce que je n'ai jamais pu m'expliquer. Nous ne devions jamais nous rencontrer, nous n'étions pas du même monde.

— Pour cela, non ! J'ai toujours été du monde des vivants, s'écria Nathan Musseau, en élargissant son rire.

— Comment m'avez-vous découverte ? Comment m'avez-vous aimée ?

— Le beau problème !... Puisque je vous avais vue.

— C'est répondre par la question et pas à la question, fit-elle doucement... Nous sommes bien obligés de croire que le hasard nous mène à l'accomplissement de nos destinées...

— La Providence, dit Musseau, en clignant finement les yeux.

Une finesse qui ne plut point à Marthe. Elle eut un air de contrainte:

— J'aime mieux dire le hasard, reprit-elle. C'est lui qui vous a conduit chez Mme de Merville, où je n'allais plus qu'avec un peu de crainte... Il courait sur elle des propos... son âge aurait dû la défendre... C'était une femme séparée... Oh ! je crois bien maintenant qu'elle n'avait fait que précisement ce que je devais faire, que de se mettre au-dessus de la médisance... Vous étiez depuis longtemps l'ami de Mme de Merville ?

— Je l'ai un peu redorée, fit étourdiment Pellières.

— Que voulez-vous dire ?

Il se mordit les lèvres :

— Oh ! rien de plus simple ; je veux dire qu'en donnant à cette excellente amie de bons conseils sur des placements d'argent, j'ai eu le bonheur de refaire sa fortune.

— J'en suis ravie : c'est chez elle que nous nous sommes rencontrés. Mais ce qui demeure toujours très mystérieux, c'est ce que vous m'avez dit, un jour : « Madame je vous connaissais ! » Où donc m'aviez-vous auparavant connue ?...

— Curieuse ! dit-il. Et si j'avais fait mieux que de vous connaître ! Si je vous avais devinée ! Si je vous avais cherchée, attendue, rêvée ! Si, vous ayant enfin jointe et trouvée, j'avais senti comme un désir enthousiaste de vous aider à rompre une chaîne plus lourde que vous ne pouviez la porter, et comme une envie folle et passionnée de vous rendre le bonheur ! Voilà pourtant ce qui est vrai ! ne cherchez pas autre chose. Voilà ce qui est arrivé. Cela encore est très simple. Je vous aurais aimée libre, je vous ai mieux aimée retenue, enchaînée désespérée, car vous alliez avoir plus à recevoir de moi, et j'aurais plus à vous donner. Seulement, il vous fallait du courage. Vous l'avez eu. Moi, j'étais prêt comme en tout et toujours à tout oser.

Cela sonnait très fort, et sans fausses notes vraiment, sur cette bouche hardie. C'est qu'il y avait dans ce que disait Nathan Musseau plusieurs parties sincères. D'abord, il ne mentait point, en assurant à Marthe qu'il avait préféré la trouver liée à un autre que

de la rencontrer libre. Le fond de sa pensée aurait certainement fait horreur à la jeune femme; et si elle avait pu la lire, son désenchantement eût été brutal et sa guérison sûre; mais le moyen de démêler ces choses auxquelles une honnête vie jusqu'alors l'avait laissée si heureusement étrangère? Nathan Musseau avait trouvé son intérêt dans cette affaire bruyante de divorce, dont la publicité ne laissait ignorer à personne que, dans la divorcée, il allait épouser deux millions.

— Il faut bien que je me contente de ce que vous dites, reprit Marthe en souriant. Au reste, ce n'est point si mal dit! je ne saurais m'en plaindre.

Ils suivirent l'allée ombreuse de ce jardin entretenu à grands frais, avec le même souci du décor que la maison. L'hôtel Musseau de Pellières était situé dans ce Paris nouveau de l'Ouest, que vont habiter volontiers les gens nouveaux, les heureux de la veille, les maîtres de l'heure présente. — L'heure qui suivra peut être moins belle.

X

LE NOUVEAU MONDE

Mme Aubertin de Merville n'était pas Merville. Dans le *nouveau monde*, dont son salon, longtemps fermé ou seulement entre-bâillé, puis subitement rouvert et restauré, était le miroir, on est si bien persuadé que la noblesse est par terre, qu'on la ramasse volontiers pour soi et qu'on s'en arrange. Les titres paraissent à prendre, aussi les prend-on. Mme de Merville s'était elle-même instituée baronne.

Veuve désormais et d'abord séparée de son mari, un employé supérieur, elle avait trouvé quelques petites disgrâces dans sa propre séparation et tout à coup le plus brillant relèvement dans le divorce des autres. Personne n'ignorait qu'elle s'était employée de tout cœur à l'affranchissement de deux personnes également intéressantes, mais pourvues de charmes inégaux : la belle Mme de Lartic et le député Aubertin, son neveu. On commençait aussi à savoir que Musseau de Pellières, pour la récompenser de sa bonne amitié et de son zèle, avait refait sa fortune, en lui mettant dans les mains des actions des mines d'argent de Karatcha; les méchants prétendaient que ces mines n'étaient que de ruolz. Il importait peu, puisqu'elles avaient fait prime!

Le député Aubertin n'était pas moins satisfait de sa tante. Elle l'avait aidé à se délivrer d'une femme pieuse et timorée qui contrôlait ses votes, et à laquelle il n'avait jamais pu faire comprendre qu'un

bourgeois ambitieux doit contrarier ses penchants pour pousser son ambition, et qu'il est obligé de passer par la démagogie pour arriver à la fortune. Mme Aubertin n'avait pas d'yeux pour voir, et le politicien avait beau lui dire que le talent en politique consiste à se loger dans le gouvernement présent et à se mettre en posture de n'être point délogé par le gouvernement de l'avenir; qu'on se prête aux révolutions et qu'on se rend à César, etc.

L'honnête bourgeoise trouvait cette théorie mal fondée en honneur, et aussi mal en raison. Au crime d'être opiniâtre, elle joignait celui d'avoir le même âge que son mari : — Quarante ans, mauvaise saison féminine en temps de divorce. On avait renvoyé ce front qui se ridait, on s'était défait de cette cervelle obtuse. Le député Aubertin, délivré, avait renoué des liens de fleurs avec une jeune personne de dix-huit ans, la fille d'un des politiciens ses collègues, Mlle Huberte Mauclerc, à qui l'on avait dit que les façons américaines étaient les bonnes. Cet enseignement n'était pas tombé dans une oreille inattentive.

Le député Aubertin n'avait point donné à sa tante d'actions faisant prime; il ne possédait de mine que la plus inépuisable de toutes, d'où son mandat était sorti : la bêtise humaine. Mais il avait fait à cette solide matrone un présent plus cher, en lui confiant la garde de sa jeune femme. C'était un compagnon avisé. Ses collègues apprirent la bonne idée qu'il avait eue là, et les plus méchants dirent : C'est Gribouille.

Dans la rue du Colisée, Victor Aubertin et la baronne de Merville avaient acquis un hôtel à frais communs; le député était riche.

Il n'y eut plus qu'un ménage. Le logis était gai, largement ouvert, les réceptions du mercredi n'y attiraient pas un monde qu'on pût trouver « mêlé » : des politiciens, des financiers, des remueurs d'affaires; tous se ressemblaient, tous se tenaient. Comme ornement de ces soirées friandes, une jeune épousée par la vertu du divorce. Les semblables s'attirent : on vit chez la baronne de Merville tant de divorcées, que le député Aubertin en parut comme le berger d'un troupeau de brebis tendres; sa tante, comme la vieille bergère. Il y eut aussi un petit scandale : la police reçut la confidence des colères du législateur et le mandat de rechercher les insolents qui avaient, une belle nuit, posé certaine inscription sur sa porte. Quelques journaux récalcitrants à la nouvelle allure des choses en parlèrent, et l'un d'eux subit un bon procès. Il paya, et M. Aubertin n'en fut pas plus considéré. Cette inscription était sanglante : — « C'est ici la maison de l'amour libre. »

On n'en découvrit point l'auteur.

Mme Musseau de Pellières connaissait cette histoire grasse. Aussi

l'un des derniers soirs du mois de novembre, achevait-elle de s'habiller avec des lenteurs singulières, pour se rendre au mercredi de la baronne de Merville. Elle avait témoigné à plusieurs personnes de ce cercle la petite honte que lui causait, à elle, l'affront mystérieux essuyé par la baronne; il lui semblait avoir reçu un éclat de ce vilain pavé. Ces personnes se disaient entre elles : Mme Pellières est encore bien empesée! — Oh! très bourgeoise, la nouvelle madame! — Elle est de province autant que de Paris. Ses millions viennent des moulins. Elle voudrait avoir la blancheur de sa farine. — M. Aubertin avait, à ce propos, parlé très-nettement à Nathan Musseau, avec qui le député entretenait des liens très étroits d'affaires et d'amitié: « Prenez garde, Pellières, je vous avertis que votre jolie femme n'est pas vraiment des nôtres! »

Nathan Musseau entra chez sa femme comme un ouragan. Il était superbe dans son habit de gala, que rehaussait le ruban en sautoir d'un ordre de l'Amérique du Sud. Il se plaignit de ne point la trouver prête à partir; elle répondit qu'elle était lasse, qu'elle aurait volontiers gardé la maison. Il se récria :

— Vous le voulez? dit-elle.

La femme de chambre ajusta quelques fleurs, disposa les plis de la robe qui était de tulle noir, semé et lamé d'or, sur une jupe de satin écarlate, et jeta la pelisse fourrée sur les épaules de sa maîtresse; le landau neuf attendait. M. et Mme de Pellières y montèrent, et le silence, d'abord, régna dans la voiture. Marthe avait, ce soir-là, plusieurs sujets d'inquiétude, — et, par exemple, cette toilette tapageuse.

Elle n'était pas de son choix; c'est précisément ce qui lui avait imposé de la mettre. Nathan Musseau en avait fait la commande à la couturière, et pris conseil de cet oracle; il lui avait exposé son dessin, qui était surtout de faire un essai. Un bal costumé devait être bientôt donné par la baronne de Merville; l'habit de la déesse Raison y était déjà pris par la jeune Mme Aubertin; restait le costume de la Liberté. Cette toilette rouge siérait-elle à Mme de Pellières? Si elle lui seyait, l'épreuve serait faite, et l'on verrait la fille des Brunel sous le bonnet et les couleurs de la liberté.

Or Nathan Musseau trouvait que tout ce rouge lui allait à ravir, et il le lui dit.

— Je ne sais trop! répondit-elle.

Nathan leva les épaules.

— Vous avez de l'humeur, ce soir, reprit-il. En vérité, on dirait que les soirées de la baronne ne vous paraissent pas amusantes, que vous y allez sans goût, même que cela vous fâche.

— Ne forcez point ma pensée.

— C'est qu'il ne faudrait pas avoir de ces pensées-là, reprit-il avec assez de rudesse. Aubertin et moi, nous nous tenons de près. Comment n'avez-vous pas compris qu'il met à mon service les bonnes informations et les influences, et que je mets au sien une part de mon savoir-faire... Il faut tout vous dire... Vous demeurez étrangère aux choses qui se passent autour de vous. Vous faites partie d'une société très brillante, assurément; vous y avez de grands succès, et cependant vous n'en êtes presque point. On dirait que vous vivez parmi nous comme dans une colonie.

Marthe eut un sourire du bout des lèvres :

— C'est un peu vrai, répondit-elle; il y a des choses auxquelles je ne me fais point. C'est plus embarrassant que je ne le croyais de se trouver...

Elle s'arrêta.

— De se trouver? répéta-t-il, l'interrogeant.

— Dépaysée, comme vous le dites.

Le mot n'était pas celui dont elle aurait dû se servir pour rendre ce qu'elle éprouvait, elle aurait pu dire plutôt : diminuée. C'était même une impression chaque jour plus vive, contre laquelle il commençait à lui paraître nécessaire d'appeler à son aide tout l'orgueil et tous les ressentiments qui l'avaient déterminée naguère à changer sa vie.

En entrant dans le salon, au bras de Pellières, son premier regard aperçut dans l'embrasure d'une croisée Percy, Jacques-Hervé et le petit Nancré. C'était la première fois qu'ils venaient dans la maison, la baronne étendait son cercle; les curieux s'y rendaient volontiers. Marthe tressaillit à la vue du mari de sa sœur.

Nancré, qui avait déjà recueilli beaucoup d'histoires, apprit à ses deux compagnons celle de la toilette rouge, qui venait d'arracher un petit cri de surprise à Jacques Hervé.

— Ce n'est pas encore tout à fait républicain ce noir et ce rouge, dit René Percy, mais c'est très espagnol.

— Plus l'or, fit Nancré. L'or, c'est la couleur du mari.

— Eh! reprit Percy, il me semble que mon ancienne belle-sœur, si fraîche cet été, a pâli avec l'automne. Est-ce que les libres noces ne rendent point le cœur parfaitement heureux?

— Bon! reprit Nancré, avec ce Pellières, on peut avoir des joies, mais il y a aussi la coupe amère.

— C'est cela, dit Jacques Hervé. Et quand le vin est tiré, il faut le boire.

La baronne de Merville vint fort empressée au-devant des deux nouveaux arrivants. C'était une maigre et vive matrone qui avait été brune, puis grisonnante, et qui n'était plus que poudrée. Elle avait

des yeux bleus d'acier aux lueurs tranchantes, la lèvre sèche, la parole pourtant facile et caressante, — une parole d'or qui avait conseillé bien des actions douteuses, et persuadé des cœurs hésitants. Ouvrière de troubles, tout enveloppée de l'harmonie de cette faconde mondaine, la baronne avait malheureusement une physionomie qui la trahissait; on y lisait des rancunes profondes et le plaisir au mal. Mme de Merville défaisait la vie des autres, parce qu'elle ne leur pardonnait point la peine et les combats que les écarts de la sienne lui avaient coûtés.

Elle prit la taille de Marthe et l'emmena, elle voulait la tenir assise auprès d'elle et la berçait, et l'étourdissait de ses flatteries et de ses mignardises. Personne en ce salon ne doutait de l'ascendant que la belle Mme de Pellières pouvait prendre sur son mari. — Si elle savait! disait-on. — Elle ne savait pas, l'imprudente! Pourtant elle avait brûlé ses vaisseaux en l'épousant, elle avait livré ses millions. Et tout cela ne lui servirait de rien! Tout cela n'avait pas été pour se faire un rôle et un pouvoir à elle, dans cette existence commune, avec un manieur d'argent puissant désormais; une existence dont il y avait tout à tirer pour soi, en distribuant beaucoup aux autres!

Le député Aubertin, qui se serait fait volontiers une alliée de la jeune femme et qui la craignait *parce qu'elle ne comprenait point*, vint la saluer. C'était un grand homme, triste, gauche, pesant quoique maigre, jaune comme une vieille orange, avec une bouche lippue, et un nez prodigieux, qui donnait l'idée du bec ramolli d'un aigle malade; sa jeune femme le suivait, blanche et rousse, assez jolie, bien que la couleur vive de ses yeux bruns, piqués et pailletés d'or, comme cette fausse pierre précieuse qu'on appelle l'aventurine, formât un contraste choquant avec ses longs cils blanchâtres. La taille déjà forte, encore souple, surtout délibérée, Mme Aubertin affectait des allures garçonnières, et cependant assez pédantes, c'était une libre penseuse en religion et en morale à dix-huit ans, en musique une grande wagnérienne. Percy la regardait au moment où elle joignit son « ancienne » belle-sœur, et ce railleur implacable dit sur elle un mot qui devait rester : « Cela, c'est la précieuse jacobine. »

Singulières filles d'Ève que Mme Huberte et celles qui lui ressemblent. Elles n'ont point la terrible naïveté de la mère commune, et comment l'auraient-elles? Le divorce, c'est la publicité, c'est la banalité du fruit défendu. Le « nouveau monde » lui-même se dégoûtera de les y voir mordre sans combat, et par conséquent sans grâce et sans excuse; il leur jettera le trognon de la pomme.

Cependant Mme Huberte qui venait de rien, ayant été, disait-on,

femme de chambre de la première Mme Aubertin, était une créature des plus étranges. Percy la regardait avec une attention qui n'échappa point à Marthe. Elle sentit un besoin impérieux, indéfinissable, instinctif, apparemment, de lui reprocher ce regard; et, pourtant, elle ne voulait point l'appeler près d'elle, car les méchants propos auraient volé sur cette belle-sœur et ce beau-frère d'autrefois, que la rupture du lien qui les unissait n'avait pas mis plus mal ensemble. Elle attendit la fin du concert qui commençait à peine, et, cette première partie de la fête terminée, trouva le moyen de se diriger seule vers la serre et d'adresser un signe à René, au passage. Il se dissimula pour la suivre, car il avait beaucoup de bonne éducation, s'il n'avait que peu d'ouverture délicate du cœur.

Marthe se repentait déjà de sa démarche, elle n'avait plus la même hardiesse que dans les premiers jours qui avaient suivi le divorce, alors que, pour la première fois, elle avait revu Percy. Et puis, qu'allait-elle lui dire? Lui conseiller de se souvenir de sa femme?

Elle!...

XI

POUR FAIRE TRIOMPHER LA LOI

... — Oh bien! lui dit-il en riant, c'est un sermon en règle que vous m'avez préparé. Mais je l'entends assez mal, je vous croyais mortellement brouillée avec votre sœur.

— Marie garde mes enfants, je veux qu'elle ait le repos nécessaire pour ne pas être troublée dans la tendresse qu'elle leur donne.

— C'est une raison... maternelle. Pourtant vous n'êtes pas sincère ou vous ne vous connaissez pas bien. Il y a une autre raison. Vous aurez fait sans doute une épargne de morale...

— Dites que ne m'en servant plus pour moi-même, j'en dois amasser pour les autres. Je peux souffrir vos piqûres; je sais qu'elles sont vives. Il ne s'agit pas de moi.

— Non, sans doute. Il s'agit de me préserver des embûches de la « précieuse jacobine ». Une jolie femme mariée à un vilain homme; une fauvette accouplée à un vieil oiseau de proie...

— Mal mariée! répéta Marthe. Celle-là, pourtant, l'est mieux qu'elle ne pouvait espérer de l'être.

— C'est vrai. Il paraît qu'elle n'est pas sortie du giron des dieux. On raconte qu'elle était la femme de chambre de Mme Aubertin.

— Non. C'est une orpheline que la personne dont vous parlez avait recueillie et fait élever; elle l'avait prise ensuite auprès d'elle.

— Une demoiselle de compagnie. C'est tout un. Et, profitant des

nouveautés du jour pour récompenser sa bienfaitrice, elle a soufflé le mari.

— Ne parlez pas avec cette légèreté d'une chose si criante.

— Eh ! ce sont les beautés du cœur humain quand on le déchaîne. Le divorce n'a pas été fait pour le rendre meilleur. Il offre de quoi régulariser la fraude et légitimer l'intrigue... Bon, me voilà sermonneur, moi-même !... Et puis, j'ai l'air de vous attaquer... j'oubliais vraiment... j'ai si peu de mémoire.

— Vous oubliiez que vous parliez à une divorcée, dit Marthe ; mais j'ai fait les choses avec franchise et loyauté, moi, je n'ai pris le bien de personne.

— Non, dit l'incorrigible Percy, c'est Musseau de Pellières qui a pris le bien de ce pauvre de Lartic, — sans parler du vôtre dont il s'est accommodé. Deux biens de nature différente.

— René !... fit-elle.

— Pardon encore. Je ne veux ni vous offenser ni vous affliger... J'ai dit, dès le premier jour, que je ne saurais point décider sur ce que vous avez fait ; je vous ai montré par ma visite que j'étais sincère dans mes réserves. Où est le bien ? Où est le mal ? Est-ce que je le sais, moi ? Est-ce que je suis au nombre des pédants qui prétendent toujours le savoir ? Votre mari vous obsédait... Eh ! nous pouvons bien nous parler sans détours, nous avons tenu assez longtemps d'assez près l'un à l'autre. Sûrement ce bon Lartic est ennuyeux. On dira, pour l'excuser justement, qu'il est bon et qu'il vous aimait. La belle raison ! Est-ce que je ne sais pas aussi qu'on peut être excédé de ce qui est excellent, parfait, trop parfait et de ce qui nous aime...

— René, interrompit Mme Pellières, je ne peux rester ici plus longtemps avec vous ; on nous découvrirait, on penserait à l'alliance qui était entre nous, il y a encore si peu de temps, et je verrais sur les visages de ces demi-sourires que je ne m'accoutume pas à braver. Écoutez-moi donc ; je crois que c'est un mouvement instinctif qui m'a conseillé de vous appeler tout à l'heure... Peut-être répond-il à des préoccupations involontaires..., que je serais bien embarrassée de vous expliquer... Ce sont des ombres à peine... des appréhensions qui ne sauraient avoir de corps... Il n'y a rien de si vague !

— Les je ne sais quoi du sentiment, je connais cela, dit Percy. Du moins, votre sœur me les a fait connaître en elle... Oh ! sous une forme différente !

— Vous avez raison de me ramener à ma sœur, avec vos moqueries qui ne finissent point... Eh bien, oui ! je ne lui pardonnerai pas d'avoir pris si vivement parti contre moi... Pourtant je vous assure que mon ressentiment a cessé d'être aigu... Tenez ! je ne sais

pourquoi, je suis dans un de ces moments où tout s'émousse en nous; tout est comme atteint de langueur et de paresse.

— Oh ! Oh ! dit Percy, il faut réveiller cela, ma chère. Je vois ce que c'est ! Nathan Musseau est toujours aimable. Il continue de vous le paraître !... je n'en voudrais pas douter, parbleu !

— Vous faites bien !...

— Mais il se dépense si largement au dehors, il mène tant de bruit, le diable d'homme, qu'il vous échappe et vous étourdit à la fois.

— Voulez-vous insinuer que je ne regrette rien? interrompit-elle.

— Non !

— Que j'ai peur de le regretter un jour? Vous vous tromperiez encore... Mais vous, René, vous auriez tort de jouer pour vous-même une si cruelle partie !... Cruelle pour ceux qu'on laisse !... Vous affectez toujours de vous méprendre à ce que je dis!... Je ne parle que de ceux qu'on laisse, entendez-vous bien?... Chez vous, il y aurait deux blessés... Allez ! vous me reprochiez tout à l'heure de ne pas bien me connaître ; c'est vous qui ne vous connaissez pas. Je vous prendrais les deux mains, je vous regarderais aux yeux que vous n'oseriez me dire : — Je n'aime pas du tout ma femme.

— Bon ! fit Percy, le jeu de la Marguerite : Un peu, passionnément, pas du tout. Où voulez-vous en venir?

— Attendez. Vous en êtes bien loin de ne plus l'aimer, vous le savez ! Vous en êtes incommodé quelquefois, et vous ne vous le pardonnez point. Vous le lui pardonnez bien moins, à elle ! Dites donc que je ne sais pas bien où vous en êtes tous les deux ! Je sais ce qu'elle peut attendre de vous et ce qu'elle peut craindre. Et c'est cela surtout que je lui ai fait toucher du doigt dans mes lettres. Croiriez-vous que j'ai eu la méchanceté de lui faire peur du dérèglement de vos fantaisies?...

— Peste ! fit-il, vous êtes sévère !

— Et je n'ai pas le droit de l'être?... Laissons cela... Je crois bien que je ne suis pas moins inconstante, pas moins mobile que vous dans un autre genre.

— Oh ! Oh ! dit Percy, dans un autre ?...

Marthe rougit ; deux larmes lui vinrent aux yeux. Il les devina plutôt qu'il ne les vit, car les feuillages de la serre lui cachaient à demi le visage de la jeune femme.

La raillerie avait été trop lourde, il la regretta ; d'autant que cette conversation l'intéressait. Sa maladresse venait pourtant d'y mettre brusquement un terme. Mme de Pellières rassembla l'or et le tulle de ses jupes et s'apprêtait à le quitter sans répondre. Il la retint.

Mais, au même instant, le piano et les violons se firent entendre ; les danses commençaient dans les deux salons voisins. Les gens

rassis qu'elles incommodaient refluaient vers la serre. Marthe regarda devant elle avec inquiétude. Chez la baronne de Merville, tout le monde la connaissait; mais elle ne vit encore personne qui dût connaître Percy.

— Finissons vite, lui dit-elle. Au surplus, je n'avais qu'une chose à vous dire; c'est qu'ayant méchamment prédit à Marie qu'il lui arriverait malheur par votre légèreté, si elle n'y prenait garde, j'ai été saisie, ce soir, d'une peur mortelle que ma prédiction ne se réalisât... et peut-être sous mes yeux. On a de ces retours de cœur et de justice... Maintenant, laissez-moi... Je serais désolée, faut-il vous le redire? qu'on nous vît ensemble.

— Encore un mot, fit Percy, continuant de la retenir. J'ai des excuses, de véritables excuses, cette fois, à vous faire pour une sottise que j'ai dite...

— Je ne m'en souviens plus.

— Vous n'êtes pas dans une bonne situation de cœur et d'esprit, Marthe... Ne secouez pas la tête!... Il y a des choses qui vous inquiètent autour de vous... je ne dis pas qu'elles vous blessent... Pas encore!

— Pas encore? répéta Marthe. Vous parlez par énigmes. Vous faites, vous aussi, des prophéties. Voyez que cela ne vaut rien... par mon exemple.

— Vous m'avez donné d'excellents conseils.... Eh! je ne me moque pas!... Je reconnais qu'ils sont bons. Ce ne serait peut-être pas une raison pour les suivre; mais voulez-vous que je vous en donne un à mon tour? Le voici : vous avez eu tort de venir au bal de la baronne, ce soir, vous ferez bien de n'y pas rester.

— Pourquoi?... Dites-le rapidement. On vient de toutes parts.

— Je m'aperçois d'une chose que je ne soupçonnais point : c'est que vous êtes mêlée à ce monde... joyeux, et que vous vous en tenez pourtant à l'écart. On ne vous y laisse pas moins soigneusement; vous n'en êtes presque point...

— C'est ce qu'on me disait, il y a deux heures, fit Marthe, qui se souvint des reproches de Nathan Musseau dans leur voiture.

— Ainsi vous ne savez pas quel est le grand attrait, la grande curiosité de la soirée?... Je suis sûr que vous en serez choquée. Trouvez le moyen de partir...

— Quel attrait? quelle curiosité? Vous continuez votre rôle de sphinx...

— Je vous quitte, dit Percy... Écoutez ce qui se dit autour de vous. On ne parle pas d'autre chose.

Il s'éloigna. Marthe demeurait incertaine, le suivant des yeux tandis qu'il se dirigeait vers le premier salon. Une valse avait suc-

cédé au quadrille : elle vit un tourbillon d'étoffes brillantes et de grandes chevelures mêlées de fleurs sous le feu des lustres. Il y avait décidément beaucoup plus de monde que de coutume, ce soir-là, chez la baronne. L'attrait ! la curiosité promise sans doute ! La serre était à peine éclairée par quelques lampes placées dans les feuillages. Tout près de la jeune femme s'élevait un massif de camélias, et derrière leur ombre noire et métallique, elle entendit en effet un bruit de voix, des chuchotements et des rires. Elle prêta l'oreille :

— Aubertin a beaucoup insisté et la baronne beaucoup intrigué pour en arriver à cette bonne plaisanterie, disait un de ces causeurs discrets. Le principal personnage, dans la scène que nous allons voir, ne voulait pas s'y prêter...

— Mme Charbel ? On comprend assez cela ! dit un autre.

— Non, Charbel lui-même et point sa... femme.

Les rires redoublèrent.

— Sa femme d'autrefois, répondit un jeune homme dont la voix frappa Marthe. Elle le connaissait. — L'épouse passée... La femme à présent du député Lanluyé... On applique beaucoup dans ces régions-là le divorce qu'on a voté... Enfin, ce n'est donc pas Mme Lanluyé qui s'est opposée au coup de théâtre qu'on préparait... Je n'en suis pas surpris... c'est une délibérée, celle-là, une figure du jour... Charbel a plus de scrupules ; Lanluyé, qu'il fallait bien consulter aussi, a des pudeurs jalouses... Et pourquoi dites-vous que Charbel sera le principal personnage de la scène ? Il me semble que Lanluyé n'y jouera pas non plus un mauvais rôle.

— Ce n'est pas lui qui dansera.

— Il chantera peut-être, reprit le jeune homme, riant plus fort. Il ne sera pas moins ridicule que son... prédécesseur.

— N'oubliez pas que Charbel aussi est député. Aubertin a fait valoir auprès de l'un et de l'autre l'intérêt d'une cause qui rencontre tant d'adversaires passionnés. Il faut afficher hautement ce qu'on a fait et ce qu'on veut encore faire, et porter le défi aux détracteurs. Écoutez Aubertin : « Ce spectacle, dit-il, ce doit être le triomphe de la loi ! »

— Le triomphe de la loi ? fit un nouvel arrivant qui n'avait entendu que les derniers mots de l'entretien. Une scène, une danse, un coup de théâtre, qu'est-ce que tout cela veut dire ? Comment fait-on triompher une loi en dansant ? Et de quoi, enfin, s'agit-il ?...

— Vous ne savez donc pas ?... Je vous croyais ami de la maison. On vous suppose encore des préjugés si l'on n'a rien voulu vous dire à l'avance... Apprenez donc que Charbel et sa femme divorcée se rencontrent ce soir ici... et qu'en présence du nouveau mari, Lanluyé, ils vont danser ensemble.

— Pouah ! dit le nouveau venu... c'est bien un défi, vraiment !

Mme de Pellières aurait bien répété cette exclamation éloquente : — Pouah ! — mais la voix aurait refusé de sortir de sa gorge ; ses lèvres étaient si serrées qu'elle n'eût pu même prononcer l'arrêt de réprobation tout bas. Elle comprit le bon avis que venait de lui donner Percy ; il n'était pas ordinairement si généreux et si délicat. C'est que « l'invention » du député Aubertin dépassait même les patiences ironiques du scepticisme le plus parisien. Ce législateur, qui cherchait un « triomphe », avait obtenu le plus beau de tous, sans qu'il s'en doutât : il avait scandalisé René Percy !

Quant à elle, pas un moment à perdre ; il fallait qu'elle joignît M. de Pellières. Sans vouloir entrer dans aucune explication, sans faire voir qu'elle fût instruite de rien, elle allait prendre prétexte d'une lassitude qu'heureusement elle avait invoquée déjà au commencement de la soirée, et exiger qu'il l'emmenât. Par les derniers échos de la conversation qu'elle venait de saisir, elle apprit que le *spectacle* était prochain. Ce serait pour le deuxième quadrille. Or, après la valse, l'orchestre jouait une polka qui allait finir. Marthe se dirigea vers le salon, et pourtant trop tard. Les dernières mesures de la polka s'éteignirent et les premières de ce plaisant quadrille lui succédèrent sans interruption... N'importe ! elle n'en continua pas moins d'avancer, dût-elle se faire jour à travers les couples de danseurs qui se mettaient en place ; mais dans la serre même, il n'était pas aisé de se frayer un passage, car tous les causeurs mystérieux des massifs se portaient vers le salon. Là, elle rencontra Jacques Hervé, échangeant quelques mots avec ce même jeune homme qu'elle connaissait et qui, derrière les camélias, lui avait donné de si précieux renseignements sans le savoir. Ce fut à ce dernier qu'elle s'adressa pour le prier de lui chercher M. de Pellières.

Il s'excusa ; il était engagé pour cette danse ; mais, interpellant Jacques Hervé, il le mit en demeure de remplir la commission que la belle Mme de Pellières voulait bien lui confier. Jacques secoua la tête :

— Je suis engagé de mon côté, répondit-il, et j'ai une autre mission. Je me la suis donnée à moi-même ; elle n'en est pas moins importante, et même elle est sacrée. Vous allez me la voir remplir. Je danse avec Mlle Charbel.

Son interlocuteur se mit à rire et passa. Marthe s'approcha brusquement de Jacques :

— Qu'allez-vous faire, monsieur ? lui demanda-t-elle, car vous avez sûrement un dessein.

Il la regarda ; il l'avait d'abord saluée courtement, et la réponse qu'il venait de faire à son ami, le priant de la servir, avait été

presque impertinente pour elle; mais il vit sur le visage de Marthe une émotion si violente et si franche, qu'il devina tout :

— Oh ! oh ! pensa-t-il, ce n'est ici qu'une pêche à demi gâtée.

Aussi lui adressa-t-il un nouveau salut beaucoup plus respectueux que le premier.

— Je crois que vous êtes instruite de ce qui va se passer, madame, et que vous ne l'approuvez point, lui dit-il à demi-voix... Moi, je ferai plus, je vais tout déranger. Il y a, là-bas, une pauvre petite spectatrice dont on ne voudrait pas pour la comédie : c'est la fille de M. et de Mme Charbel, la belle-fille à présent du député Lanluyé.

— Dont sa mère a obtenu la garde? fit Marthe qui ne respirait plus.

— Seize ans. On souhaiterait qu'elle dansât dans le deuxième salon et qu'elle ne vît rien...

— Mais on le lui dirait après ?

— Qui donc oserait le lui dire? Non. Le plan est bien concerté. Seulement, il fallait avertir le danseur. C'est ce qu'on a fait. Ce danseur, c'est moi.. J'ai paru promettre, mais c'est justice que de violer ma promesse et je vais aller chercher cette enfant...

— Vous l'amènerez ici pour être témoin !...

— Pardonnez-moi. Témoin n'est pas le mot... Ce n'est pas un témoin, madame. Je vais produire le juge !

— Monsieur Hervé, murmura Marthe, ayez pitié des enfants !...

Il ne l'entendit pas même, il s'éloignait... Mme Pellières n'essaya point de le suivre. Son projet de joindre Nathan Musseau s'était évanoui ; elle s'appuya au chambranle de la porte, pâle, chancelante. Deux jeunes hommes accoururent : Madame ne dansez-vous point ?

— Non, je ne suis pas bien, merci ! balbutia-t-elle.

Le quadrille se formait. Le député Charbel et sa femme, qui était celle d'un autre, s'avançaient ; les danseurs se pressaient autour d'eux, la galerie, grimpa sur les chaises. Lui, ce n'était qu'un gros homme à l'air stupide, un médecin de chef-lieu d'arrondissement, médecin sans malades, que la politique avait tiré des ténèbres ; il faisait cela comme il avait fait d'autres choses mauvaises, pour obéir à l'avis d'Aubertin et de ses collègues : la discipline ! Elle, c'était une muse de canton, une émancipée de village, longue, osseuse, prétentieuse, avec une chevelure de saule sur des traits masculins. Elle souriait, la virago ! Et malgré eux, les danseurs s'écartaient, aucun couple ne se présentait pour faire « vis-à-vis » à ce couple sans vergogne. Quant au mari nouveau, à Lanluyé, on ne le voyait point. On l'aurait sans doute trouvé dans la serre. « Lanluyé se cache — disait-on, il fait bien ! »

Cependant un jeune homme qui suivait, sa danseuse au bras, le lourdaud et la muse, cria :

— Un vis-à-vis, s'il vous plaît! Moi je suis pourvu...

Alors, il y eut un grand murmure, puis une voix claire et tranchante qui s'éleva :

— *Nous* voici ! disait Jacques Hervé.

Puis un cri...

La fillette qu'il amenait, longue, maigre et blonde, comme sa mère, avait un instant retenu son danseur. Elle doutait de ce qu'elle voyait...

— Mon père ! murmura-t-elle...

Puis la lumière s'étant faite, elle avait jeté ce cri; maintenant elle défaillait. Jacques Hervé fut obligé de la soutenir.

On accourut de toutes parts à son aide. Nathan Musseau ne se montra pas des moins empressés; il écartait la foule, quand la main de Marthe s'abattit sur son bras.

— C'est assez! disait-elle; sortons d'ici.

XII

Nathan Musseau se retourna violemment. Il avait le sang aux joues et aux yeux, la bouche crispée par une maîtresse colère. Il saisit la main qui venait de se poser sur son bras, et la serrant à faire crier Marthe :

— Êtes-vous folle? lui dit-il rapidement tout bas. Je ne romprai pas les liens qui m'attachent à cette maison pour un caprice de pruderie qui vous tourmente. J'ai ici quelque chose à faire. L'insolent qui se mêle d'y donner des leçons doit en recevoir une... Vous ne voyez rien, si vous ne comprenez pas que celui qui est naturellement chargé de la lui infliger, c'est moi.

Marthe ne put répondre, car au même instant elle se trouva séparée de lui par un groupe nombreux qui emportait ou escortait l'évanouie. Le gros Charbel l'avait enlevée dans ses bras et baisait furieusement ce pauvre petit front pâle; on retrouve l'amour de ses petits quand la pensée vient qu'on les tue.

La mère tenait une des mains de sa fille; la muse déchaînée poussait de grands hélas !

— Eh! fit quelqu'un à côté de Mme de Pellières, on dirait que c'est une vraie maman !

Ces deux époux du temps jadis se retrouvaient comme à la danse, mais cette fois c'était auprès de l'enfant créée de leur union, dont la brutale folie de leur séparation avait déchiré le cœur, tout plein de tendresse fraîche et de pudeur naissante, que le cynisme

de leur indifférence aux liens brisés, et cette impudente moquerie, venaient de remplir d'une épouvante mortelle.

Lanluyé ne se montrait pas plus que pendant le quadrille : il avait des raisons de plus en plus pressantes de ne point se faire voir. Son consentement à la farce sinistre du quadrille lui avait été arraché au nom de la discipline, et le pauvre Lanluyé avait été la victime de la politique. Maintenant il n'était plus ridicule, il n'était plus même odieux, il n'était plus rien ; il avait cessé de compter pour un facteur dans l'opération sociale qu'il croyait avoir civiquement consommée à la barbe de la morale, de la religion, pour le plus grand honneur de la vérité et de la nature. Et c'était justement la nature qui l'écrasait, qui l'effaçait...

Tous les calculs des politiciens ne sont que fumée, quand une fillette de seize ans tombe inanimée devant la crainte et l'horreur qu'ils lui causent, quand, sentant auprès d'elle ceux qui l'ont mis au monde, elle va les appeler ensemble en rouvrant les yeux.

— Le moins qui puisse arriver après cette aventure, dit encore une voix auprès de Mme de Pellières, c'est que Charbel veuille ravoir sa fille.

— Bon ! fit une autre personne, il ne la mérite pas plus que la mère; mais ce qui serait plaisant, c'est que tous deux vinssent à se rapprocher. Ce serait le *contre-divorce*. Il est d'ailleurs prévu par la loi. Les époux divorcés peuvent s'unir par un nouveau mariage.

— Fort bien ; mais il faut avouer qu'en une occasion comme celle-ci, la loi, au lieu de triompher, en recevrait un fier accroc !

Ces propos se tenaient presque tout haut, le salon se divisait en deux camps ; celui qui distribuait le blâme était visiblement le plus nombreux et le plus fort. Chacun comprenait bien que cet accident qui venait d'arriver menaçait la suite des réceptions de la baronne de Merville; on ne se contraignit donc plus. Comme il paraissait difficile, après une pareille émotion, de reprendre les danses, beaucoup de personnes songeaient à la retraite. Jacques Hervé, qui avait accompagné le groupe emmenant Mlle Charbel, rentra ; Percy le suivait.

Ce fut un nouveau coup de théâtre. Ce jeune homme avait vraiment des maladresses volontaires. Tout le monde pensait qu'il s'était hâté de quitter la fête qu'il avait troublée si fort. S'y remontrer n'était-ce point une provocation ? La surprise de le revoir alluma un nouveau tumulte que l'attitude de la baronne et de sa nièce redoublèrent.

Toutes deux s'avancèrent vers lui :

— Quoi ! monsieur ! disait la jeune Mme Aubertin, après le malheur qui vous est arrivé !...

La baronne agitait ses mains sèches et nerveuses, les portant presque au visage de Jacques; ses yeux d'acier le transperçaient :

— Après ce que vous avez fait!... lui cria-t-elle.

— Résolument fait, on ne peut s'y méprendre, ajouta Aubertin qui venait derrière.

— Avec la volonté de porter ici un défi! ajouta Nathan Musseau, qui flanquait Aubertin.

— Madame, dit Jacques à la baronne, avec un imperturbable sang-froid, je regrette vraiment ce que j'ai voulu faire, puisqu'une pauvre petite âme innocente en a souffert si cruellement...

— Mais c'est votre seul regret et vous nous bravez! s'écria-t-elle.

Jacques s'inclina.

Nathan Musseau écarta presque brutalement les deux femmes :

— Il faut que cet insolent soit châtié! dit-il d'une voix sourde.

Marthe le vit lever la main à son tour, elle vit Percy qui se jetait au-devant de lui et qui le retenait... Et il lui sembla que son passé et son présent étaient aux prises dans cette querelle! C'était son mari qui l'allumait, c'était le mari de sa sœur qui semblait se charger de la régler pour son ami, qui, sans doute, allait la soutenir. Mme de Pellières sentit au dedans d'elle une force invincible qui lui conseillait de fuir cette ténébreuse et furieuse maison.

Elle traversa le deuxième salon rapidement; il était désert, la foule des invités s'étant rassemblée dans le premier après le scandale; elle ouvrit une porte au hasard, se trouva dans le vestibule rempli de valets, demanda qu'on lui mît sa pelisse aux épaules et qu'on fît sans retard avancer sa voiture.

Tandis qu'on exécutait ses ordres, un homme arriva par l'autre issue du vestibule, celle, apparemment, qui communiquait à la serre. Il demanda son manteau, mais n'attendit point qu'on le lui donnât, entra dans le vestiaire, se servit lui-même et se glissa hors du logis comme un larron. C'était le député Lanluyé.

Marthe rentra dans son bel hôtel tout reluisant de dorures neuves. Il lui semblait que beaucoup de choses autour d'elle avaient vieilli de dix ans en un soir... S'il n'y avait plus en ce logis de neuf, justement que ces dorures!... Elle se renferma dans sa chambre.

Au milieu de toutes les pensées qui se heurtaient et grondaient en elles, il en était une qu'elle trouvait fixe comme le roc au-dessus de la houle. Elle demeurait là, devant le foyer brillant, debout, les mains croisées sous sa pelisse; tout à coup elle la rejeta et s'assit devant une table... Un frisson passa sur ses épaules nues. Pourtant cette chambre était chaude.

Il y a de ces impressions qui ressemblent aux souffles glacés passant dans l'air, pendant le printemps, avant l'ondée. Deux grosses

larmes roulèrent sur les joues de la jeune femme; et, bien que ses yeux en fussent voilés, elle prit du papier et une plume et traça seulement ces quelques mots :

A Madame Percy, à la Brunellière, Vienne.

« Plus que jamais, garde ma fille. »

Elle aurait voulu pouvoir envoyer aussi ces deux larmes à Marie Percy, qui en aurait démêlé peut-être la source, qui les aurait reconnues pour des perles bénites. Elle avait éprouvé ce besoin impérieux, immédiat de faire passer ce salut et cette prescription à la Brunellière. Une dépêche valait mieux qu'une lettre, d'abord parce qu'elle disait tout en un mot, et pourtant ne disait rien; et puis ces dépêches ont des ailes. Mme de Pellières sonna et donna l'ordre qu'on expédiât celle-ci dès la première heure du matin. Elle renvoya sa femme de chambre, disant qu'elle se déshabillerait sans son aide; elle voulait être seule.

L'image ne la quittait point de cette pauvre fillette Charbel, avec ses lèvres serrées et son visage pâle, sous ces cheveux blonds en saule qu'elle tenait de sa mère. Et puis c'était celle de Nathan Musseau qui l'obsédait : elle le revoyait les yeux en feu, l'injure à la bouche, tout entier de cœur et de passion à cette cause abominable dont il s'était fait le champion. Le hardi compagnon entendait porter le poids du dégoût et de la risée qu'allait soulever cette nouvelle histoire grasse arrivée chez la baronne de Merville. Eh bien, le fardeau serait lourd! — Quant à elle, bien qu'elle n'eût rien fait pour qu'on lui en imposât la moitié, elle ne devait pourtant pas espérer qu'on lui épargnât cette injustice. Est-ce que les apparences n'étaient pas réunies contre Mme de Pellières? Comment pourrait-on croire que la *divorcée* ne partageât point toutes les ardeurs belliqueuses de ce bruyant chevalier du divorce? Tout, d'ailleurs, lui disait que l'affaire dont elle n'avait vu que le commencement en fuyant le salon de la baronne, ne se terminerait pas sans un nouveau tapage. Ce Jacques Hervé, l'auteur déterminé du châtiment après le scandale, paraissait un compagnon assez ferme. Il n'avait pas entamé une pareille partie sans être prêt à la pousser jusqu'au bout.

En ce moment une voiture roula. C'était M. de Pellières qui rentrait à son tour. A demi déshabillée, Marthe se rajusta vivement; il allait frapper sans doute à sa porte, il allait venir lui demander compte de sa conduite, de cette retraite précipitée qu'il aurait peut-être l'audace de lui reprocher comme un nouvel affront infligé à ces hôtes qui le tenaient de si près ou qu'il aimait si fort. Les yeux de Marthe se rallumèrent; elle se sentait aux lèvres des répliques qui

seraient comme des épées de feu... Cet homme devait pourtant bien savoir qu'elle était capable de révolte !

Nathan Musseau ne vint point. Marthe se mit lentement au lit : « La bataille sera pour demain ! » pensait-elle.

Le jour se levait à peine, quand un bruit inusité dans la maison la réveilla. C'étaient des pas pressés dans l'appartement de M. de Pellières, voisin du sien. Il y avait là plusieurs hommes, plusieurs voix qui parlaient ensemble. Elle en distingua trois, en prêtant patiemment l'oreille. L'une, qu'elle ne connaissait point, disait : « Ainsi vous dormiez, Nathan ! Eh ! vous êtes un brave ! »

Puis la troupe sortit de l'appartement et, moins de deux minutes après, y rentra, battant les tapis. Cette fois ce fut la voix de M. de Pellières qu'entendit Marthe :

— Parbleu ! disait-il, Aubertin, vous n'avez pas la tête à vous, mon cher. Vous n'aviez oublié que les épées ?

— Ah ! je le savais bien, dit Marthe, en se laissant retomber sur ses oreillers. Vraiment, on se bat !

La pensée lui vint qu'elle devait se lever, se jeter à la croisée, empêcher ce départ. Ce ne fut qu'une pensée, de celles qu'on doit avoir et qu'on a, mais qu'on n'exécute pas, parce qu'elles ne sont point actives... Marthe avait le cœur serré, mais, en même temps, elle était en proie à un alanguissement étrange... Elle sentait une appréhension très sérieuse de ce qui allait arriver, mais point de ces grands tressaillements de la crainte éperdue, point de ces angoisses qui serrent la gorge et semblent glacer les veines...

Puis elle eut une autre pensée encore, et plus incommode : Si dans les jours de leur tranquille union, Louis de Lartic était allé se battre ?...

Elle n'avait point d'amour pour lui ; le charme et la fierté d'être à cet homme de bien n'avait été qu'éphémère. Et pourtant, dans une de ces occasions redoutables, elle l'aurait suivi du cœur et de l'âme avec un effroi sincère, car il lui avait donné ses enfants, — avec confiance dans sa force et dans son bon droit. Sûrement sa cause aurait été juste.

La cause pour laquelle Nathan Musseau allait sur le terrain était criante. Un défi au monde des honnêtes gens ! Un opprobre et une injure pour elle-même...

Et cependant si on creusait le vrai divorce, celui qui ne vient point des lois humaines, entre elle et ce mari si douloureusement obtenu !... Si on le lui tuait !...

Paul Perret.

La suite prochainement.

LE COMTE DE SERRE[1]

XV. — DÉPART POUR NAPLES. — MORT DU DUC DE RICHELIEU. — LE CONGRÈS DE VÉRONE. — DE SERRE ET CHATEAUBRIAND. — LA GUERRE D'ESPAGNE. — LE DUC D'ANGOULÊME. — DE SERRE ET NIEBUHR. — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — ÉLECTION DE LA MOSELLE. — DE SERRE, COMBATTU PAR LE GOUVERNEMENT, N'EST PAS ÉLU. — SA MORT. — CONCLUSION.

I

De Serre quitta Paris, le 8 avril 1822, sans attendre la fin de la session, qui ne fut close que le 1er mai.

Avant de se rendre à Naples, il passa en Lorraine, voyageant lentement, retrouvant sur ses pas, au terme de sa carrière publique, les vestiges de ses premières années, s'arrêtant à Pont-à-Mousson, où il avait été élève de l'école d'artillerie et où l'attendait Gilbert, le vieux serviteur de son enfance ; à la Sauvage, où vivait le souvenir

[1] Voyez le *Correspondant* des 10 août, 25 septembre 1877; 10 février, 10 mars, 25 avril, 25 décembre 1878 ; 25 janvier, 10 et 25 mars, 25 avril, 25 juin, 10 juillet, 10 septembre, 25 novembre et 25 décembre 1879. — *Discours prononcés dans les Chambres législatives par le comte de Serre*, 2 vol. in-8° 1866. — *Correspondance du comte de Serre*, annotée et publiée par son fils, 6 vol. in-8°, 1876 et 1877. — *Étude sur M. le comte de Serre*, par M. Salmon, membre de l'Académie de Metz, 1866. Documents inédits. Nous devons ajouter à cette liste une étude récente qui mériterait elle-même un compte rendu spécial : l'ouvrage de M. Charles de Mazade, intitulé : *le Comte de Serre, la politique modérée sous la Restauration.* (Plon. 1 vol. in-12.) Dans un cadre plus restreint que le nôtre, mais avec l'élégante facilité, le talent souple et fin, l'équitable sagacité qui le distinguent, M. de Mazade a recueilli les traits principaux de la vie du comte de Serre. Porté par ses tendances vers le centre gauche, il n'en sait pas moins expliquer, même lorsqu'il ne les approuve pas, les résolutions de M. de Serre, et s'il déplore, comme nous, sa rupture avec les doctrinaires, il est trop impartial pour lui en attribuer toute la responsabilité. Son livre est un témoignage éloquent en faveur de la politique modérée, en même temps qu'un sympathique hommage à de Serre et à la Restauration.

des fêtes de son mariage; aux forges d'Hayange, résidence de M. de Wendel, son client et son ami, dont il était venu, tant de fois, démêler les affaires et défendre les intérêts; à Nancy, où il revoyait quelques compagnons d'émigration; à Metz enfin, théâtre de ses premiers succès, siège de la cour qui avait encouragé ses débuts et prédit sa renommée.

« Le plus brillant poste, loin de son pays, est toujours un exil [1]. » Cette pensée, que devait bientôt lui inspirer le séjour de Naples, semblait déjà l'obséder; on eût dit qu'avant de s'engager dans cet exil, dont une sorte de mystère couvrait les suites à ses regards, il voulait revoir une dernière fois les hommes et les lieux qu'avait aimés sa jeunesse.

Pour de Serre, que la vie politique n'avait jamais détaché de la vie de famille, ce voyage commençait sous de tristes auspices. Ses quatre enfants venaient d'être malades; il les emmenait à peine convalescents. Plein d'inquiétudes sur la santé de son père, il en donnait lui-même à ceux qui l'approchaient. Il avait désiré, avant son départ, s'entretenir de la situation de l'Italie avec un des secrétaires de l'ambassade de Naples, alors en congé, M. de Lamartine, et le déclin de ses forces avait frappé le jeune homme ému par les accents de cette parole pénétrante et familière. « Je trouvai en lui, comme toujours, la simplicité dans la vraie grandeur. J'étais fier d'entendre dans la confidence du coin du feu cette âme qui venait de remplir la tribune et l'Europe entière de sa voix, a écrit depuis l'illustre poète... Il était brisé par la lutte. »

Dans cet état de souffrance et d'anxiété, de Serre se demandait parfois s'il n'aurait pas à regretter sa détermination.

Il eût été dans mon cœur et dans mes vœux de ne pas m'éloigner dans ces pénibles moments, de vous soutenir, de vous consoler, écrivait-il à sa mère. Ma position politique et l'avenir de mes enfants en ont autrement décidé. J'ai cru faire pour le mieux; Dieu veuille que je ne me sois pas trompé!

Tout, jusqu'à cette correspondance ainsi reprise avec sa mère, le reportait aux vicissitudes de son adolescence, et il semble que c'est encore l'émigré d'Allemagne qui a dicté ces lignes :

Je prie Dieu de vous accorder cette force et ce courage dont vous avez eu tant besoin, et donné tant de marques dans le cours d'une vie si éprouvée. Lorsque je rencontre des épines sur ma route, je pense à vous et je suis fortifié.

[1] *Corresp.*, t. IV, p. 405, à sa mère. Voy. les tomes IV, V et VI, pour les lettres citées dans cette étude.

Les événements ne tardèrent pas à justifier ses craintes. Arrivé à Florence le 26 mai, de Serre apprenait la mort de son père. Il se rendait à Rome, le cœur tout rempli de ce deuil, lorsque, à son passage dans la Ville éternelle, il reçut la nouvelle absolument imprévue de la mort du duc de Richelieu. Douleur publique et privée ! Au sentiment de ce que perdait la France, de ce qu'il perdait lui-même, s'ajoutait le cruel soupçon des chagrins qui avaient emporté cette noble existence.

Vous savez, mandait-il à sa mère, toutes les preuves d'attachement que j'ai reçues de lui. C'était une grande amitié que je croyais formée pour le reste de mes jours, et c'est une grande perte que je fais en lui. Tout bon Français lui donnera des regrets, et moi plus que personne.

Il arrivait enfin à Naples. Reçu avec une faveur marquée par le roi et la famille royale, avec empressement et déférence par le corps diplomatique, comblé de prévenances par les chefs de l'armée autrichienne, dont il avait connu plusieurs, et particulièrement le général Frimont, à Colmar, il commençait à goûter quelque repos dans cette retraite oisive, et déjà peut-être à s'en lasser, lorsqu'un mal subit lui enleva un de ses enfants. A ce coup, cette âme si forte, mais si tendre, sentit son courage l'abandonner : c'était encore à sa mère qu'il confiait sa désolation.

Nous avons perdu hier matin notre pauvre petite Caroline. Cette charmante enfant nous a été enlevée comme par la foudre... Elle a passé dans une convulsion. Que vous dire, après cela, chère maman, de notre douleur?... Sûrement, ce n'était qu'une enfant de seize mois, et il nous en reste ; mais celle-là était si belle et bonne ! Depuis trois mois, elle était sans cesse dans nos bras ; c'était vraiment la joie de la maison...

Et alors venait ce cri navrant dans sa brièveté : « Je ne savais pas par moi-même ce que c'est que de perdre un enfant ! »

Tant d'épreuves, en moins de deux mois, l'avaient accablé. L'affliction du père dominait tout :

Dans les moments les plus pénibles de ma vie, écrivait-il à son ami, Benoît Remy, j'ai tâché de dire le *votre volonté soit faite*. Je l'ai dit aussi, mais avec plus de déchirement que jamais, lorsque cette chère petite nous a été retirée.

C'était là, comme il le disait encore, la blessure qui *saignait toujours*. Il la portait dans les cérémonies publiques, toujours ouverte et sensible, sous les dehors fastueux des hautes fonctions qu'il avait

à remplir. Quelques semaines plus tard, le 25 août, à l'occasion de la fête du roi, il se rendit en grand appareil, à la tête de son ambassade, pour assister à un *Te Deum* dans l'église même où sa fille était enterrée. Son émotion fut grande en touchant le seuil sacré :

... J'en étais tout troublé, écrivait-il à sa mère, et j'ai éprouvé cette fois, comme bien d'autres, que la douleur porte à la piété; elle élève vers Celui qui nous a créés et doit nous recueillir.

Les courriers de France avaient transmis à de Serre les récits de la mort du duc de Richelieu, et les impressions qu'avait produites cette fin prématurée. Il n'y avait qu'une voix pour la déplorer; les lettres qui arrivaient à Naples contenaient, sous des formes diverses, l'expression des mêmes regrets. Chacun avait l'instinct des services qu'aurait encore pu rendre, dans de nouvelles crises, l'intervention du duc de Richelieu.

... Je regarde sa mort comme une véritable calamité, écrivait un des esprits les plus sages de l'armée, le général Desprez. Combien de circonstances possibles et même probables dans lesquelles son intervention aurait pu nous être salutaire! Tous les gens de bien, que la passion ne domine pas, ont fait cette réflexion.

C'était aussi la pensée qu'exprimait le ministre de France auprès de la cour de Sardaigne, M. de la Tour du Pin :

On prétend qu'il manquera vis-à-vis de nos princes, auxquels il pouvait continuer de dire d'utiles vérités; et que sa médiation entre eux et la nation aurait pu, dans telle circonstance donnée, trouver sa place.

Nul n'était plus pénétré de cette conviction que ceux qui avaient vu de près le duc de Richelieu, ses anciens collègues du ministère :

Quel coup imprévu, bon Dieu! s'écriait M. Pasquier, et quelles peuvent en être les conséquences! C'était l'arbre planté sur la pente d'une montagne escarpée, et dont les racines soutenaient les terres accumulées au-dessus de lui...

La mort de M. le duc, écrivait à son tour M. Portal, nous a plongés dans la plus grande consternation. Les Bourbons ont perdu en lui un ami fidèle, un vertueux citoyen, et l'Europe un conciliateur peut-être nécessaire.

Avec sa rudesse accoutumée, M. de Wendel disait la vraie cause de sa mort : « Le chagrin l'a tué. »

Ce cœur si délicat, cette conscience si pure, cette nature si sensible, n'avait pu supporter l'épreuve que l'ingratitude des partis

venait d'infliger à ses plus généreuses illusions. La perte du pouvoir n'était rien pour le duc de Richelieu ; mais l'abandon de ceux auxquels il avait tout sacrifié, avait consterné et désespéré sa vertu. Il succombait au deuil de sa confiance trahie.

Les nouveaux ministres n'étaient pas responsables des torts qu'une fraction de la droite avait eus envers lui ; aucun d'eux n'avait trempé dans la coalition, et c'était par des voies régulières que M. de Villèle était monté au pouvoir. Mais le cabinet comptait fatalement dans son alliance quelques-uns de ceux, députés ou journalistes, qui avaient le plus outragé le duc de Richelieu ; il se croyait tenu de ménager leur susceptibilité, d'autant plus vive que leur faute avait été plus criante, et ce dangereux voisinage le réduisait à la nécessité de calculer les hommages que, pour l'honneur de la patrie et de la royauté, il aurait dû prodiguer à cette grande mémoire. Tandis que l'empereur Alexandre disait : « Je pleure le duc de Richelieu comme le seul homme qui m'ait fait entendre la vérité ; » tandis qu'à Odessa, dans cette ville qu'aux jours de son émigration le duc de Richelieu avait fondée et gouvernée, les théâtres se fermaient, les habitants se couvraient de deuil et qu'une souscription publique lui érigeait une statue que la France, préservée du démembrement, libérée de l'étranger par ses mains, lui doit encore, des contestations lamentables s'agitaient autour de cette tombe pour atténuer des éloges dont les coupables détracteurs du glorieux défunt auraient pu s'offenser. Le ministère demandait, sans pouvoir les obtenir tous, quelques retranchements à l'admirable discours que le cardinal de Bausset avait fait lire devant la Chambre des pairs, à la louange du duc de Richelieu.

Il serait inutile de le dissimuler, disait le cardinal dans un passage qu'il ne supprima point ; les derniers jours de M. le duc de Richelieu ont dû être pénibles et douloureux ; son cœur avait été profondément atteint.

M. Lainé voulut aussi prononcer quelques mots en l'honneur de celui dont il se disait lui-même « l'inconsolable ami. » Il les envoya à de Serre avec le discours du cardinal. « Tout modeste qu'est cet accent, lui écrivait-il, il a déplu à quelques-uns, et pourtant leur susceptibilité est telle, qu'en parlant, j'étudiais ma douleur [1]. »

[1] M. Nettement l'a écrit avec raison : « La génération à laquelle appartenait le duc de Richelieu, tout entière aux passions exclusives qui échauffaient alors les esprits, ne paya pas entièrement à cet homme de bien la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers lui. C'est à l'histoire qu'il appartient de réparer ce tort, en redisant à la postérité les services rendus par lui à la France. » (*Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 108.)

Malgré ces misères, la nouvelle administration se consolidait. Sans avoir encore le titre de président du Conseil, qui ne lui fut donné qu'à la veille de la guerre d'Espagne, M. de Villèle en avait le rang, le premier dans la confiance du roi, qui goûtait sa modération, comme il l'était devant les Chambres par sa supériorité reconnue.

Villèle domine ce ministère de toute la tête comme Calypso dominait ses nymphes, écrivait gaiement M. de la Boulaye... Il est homme de mérite, il sait sacrifier ses ressentiments personnels ; en attaquant les ennemis qu'il a dans son parti, comme ces ennemis doivent l'être par des dons et des espérances, il en diminue graduellement le nombre ; enfin le centre droit, qui n'aura jamais la bassesse de s'allier aux libéraux et qui a placé dans Villèle ses dernières espérances, le soutiendra de tous ses efforts. Ainsi je ne crains point sa chute. Ce que je crains, c'est qu'il ne soit condamné à de trop grandes concessions pour garder le pouvoir ; ce que je déplore, c'est qu'en tête ou en queue, ou à côté de lui, la bonne cause ne soit pas défendue de manière à tranquilliser les esprits.

M. de la Boulaye résumait, avec son bon sens enjoué, les avantages et les dangers de l'administration de M. de Villèle. Tout en donnant à l'extrême droite des gages que ne lui auraient pas accordés ses prédécesseurs ; tout en opérant dans les fonctions publiques des changements que ceux-ci trouvaient excessifs et que les ultras, pour qui le ministère les faisait, déclaraient insuffisants, M. de Villèle se rattachait, autant que le permettaient les circonstances, à la politique du dernier cabinet. N'ayant pu garder les membres du centre droit comme collègues, il s'efforçait, à cette époque du moins, de les garder comme alliés. Il était en relations fréquentes avec M. Lainé, il protestait de son attachement pour de Serre et de son désir de le revoir à la Chambre ; il maintenait M. Ravez au fauteuil de la présidence, bien que M. de la Bourdonnaye eût obtenu, sur la liste de présentation, un plus grand nombre de voix. La droite, au pouvoir, cherchait l'accord avec le centre droit, comme on avait vu, sous le précédent cabinet, le centre droit, au pouvoir, chercher l'accord avec la droite.

Aussi le nouveau ministère avait-il les mêmes ennemis que ses devanciers. D'abord la gauche, qui n'avait facilité le triomphe de la droite que dans l'espoir de provoquer une réaction contre le gouvernement. Cette réaction, la gauche s'impatientait de ne pas l'entrevoir, et elle s'efforçait de la précipiter par sa violence. Mais, loin d'affaiblir le cabinet, cette violence lui devenait une force ; les menaces de la faction révolutionnaire laissaient dans l'ombre les imprudences des ultra-royalistes, et les complots, successivement découverts à Bel-

fort, à Saumur, à la Rochelle, tournaient en faveur du pouvoir le mouvement préparé contre lui.

Les libéraux, écrivait M. de la Boulaye, ne cessent pas d'être des insensés, et d'exhaler une forte odeur de faction. M. de Villèle fait tête à l'orage et se défend bien.

Ce n'était donc pas de ce côté que se montrait le péril. D'autres adversaires s'annonçaient contre le cabinet, les mêmes qui avaient décidé la chute du ministère du duc de Richelieu.

Le duc de Richelieu est mort, continuait M. de la Boulaye, et les Donnadieu, les Lalot boudent chacun dans leur coin, jusqu'à ce qu'on leur accorde la royale faveur.

Tout n'était pas, en effet, désintéressé dans cette ardeur; les plus intraitables se chargeaient de faire savoir au ministère les moyens de les calmer. Qu'on donnât à M. de la Bourdonnaye une légation, à son fils la pairie, et ses colères tomberaient; il promettait à ces conditions de faire une paix loyale.

Croyez-moi, écrivait M. de Chateaubriand à M. de Villèle, placez nos cinq ou six royalistes, Devaux, Castelbajac, Donnadieu, Canuel, Laborie, Agier, de Lalot. Faites rendre le ministère d'État à Vitrolles; arrangez la Bourdonnaye si vous le pouvez, et l'avenir est à vous[1].

M. de Villèle opposait alors une ferme résistance à ces réclamations; il sentait bien que quelques convoitises satisfaites en allumeraient d'autres, et il refusait de se mettre sous le joug de ces exigences, dont le mobile personnel affectait devant le public l'apparence chevaleresque d'un royalisme effervescent. Cette résistance élevait dans l'opinion le premier ministre; elle le soutint d'autant plus qu'il y demeura fidèle. Combien de temps devait-elle durer? C'était la question que se posaient avec inquiétude les modérés :

Bien des gens appellent de tous leurs vœux des hommes plus entreprenants. Leur résistera-t-on? se demandait M. de la Boulaye. Il faudra chercher son point d'appui dans le centre droit. Si l'on cède, nous irons jusqu'aux dernières limites du gouvernement d'un parti.

[1] Cité par M. A. Nettement. *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 106. Voy. aussi, p. 13 : « La Bourdonnaye, écrit encore M. de Chateaubriand, est venu chez moi ce soir. Il veut définitivement savoir si l'on est ami ou ennemi. Il persiste à demander : 1° la pairie sur la tête de son fils; 2° il abandonne l'idée de l'ambassade de Vienne, et se contente d'être ministre aux Pays-Bas. A ces conditions, il promet d'être loyalement en paix avec le ministère et de le servir, si besoin est..... »

On n'en était pas là. M. de Villèle continuait à s'appuyer sur le centre droit, et trouvait dans ses principaux chefs des dispositions conciliantes :

Les royalistes peuvent varier, écrivait M. Portal avec son honnêteté sereine, et malheureusement ils varient beaucoup sur les moyens de bien servir, de servir d'une manière utile et durable cette excellente et illustre famille; mais un point sur lequel ils doivent être et sont tous d'accord, c'est que le premier intérêt est de faire tête aux ennemis communs, et de rendre impuissants leurs criminels projets.

D'humeur plus chagrine, frappé comme d'*un coup de poignard*, suivant son expression, par la mort du duc de Richelieu; ombrageux et découragé, mais dominant, par l'élévation de son patriotisme, ses plus âpres répugnances, M. Lainé n'exprimait pas, au fond, d'autres sentiments :

Si les plus ardents savent être sages, s'ils entendent leurs intérêts, s'ils sont libéralement justes, s'ils parviennent à convaincre la France de leur bonne foi, ils peuvent rendre la France heureuse.

De Serre était porté lui-même à bien augurer de l'avenir. Depuis quelques semaines, il avait cessé de faire partie de la Chambre. Le renouvellement annuel, opéré dès le mois de mai, avait atteint le siège de Colmar. Député sortant, il n'avait plus le cens requis pour l'éligibilité, et ne s'était pas représenté. Il gardait l'espoir de retrouver prochainement, avec l'éligibilité, un autre collège; le mécompte temporaire n'influait pas sur ses appréciations. Loin de là, il avait à cœur de relever ses amis et de les contenir; il avait vu avec inquiétude le nom de M. Roy sur une liste de candidats dressée par les libéraux de Paris, et il s'était réjoui d'apprendre que son ancien collègue n'était pour rien dans cette démonstration [1]. M. de Wendel se plaignait des violences de la Chambre et, dans la pensée peut-être

[1] Nous insistons sur ce point, parce que, par une erreur que nous ne pouvons nous expliquer, M. Nettement, t. VI, p. 108, attribue à de Serre, à cette époque, une conduite que dément le simple exposé des faits : selon lui, de Serre ne serait parti pour Naples qu'après les élections, et il n'aurait échoué dans le Haut-Rhin que parce que le ministère, ayant cru remarquer qu'il cherchait, sur la fin de la session, à constituer un tiers parti dans la Chambre, avait refusé de le nommer président du collège électoral. Or de Serre était parti de Paris le 8 avril, et la session ne finit que le 1er mai. Il fut surpris, dans sa résidence de Naples, par la nouvelle inopinée des élections; n'étant plus éligible, il n'eut même pas l'idée de se présenter, et, bien loin de susciter des difficultés au gouvernement, tous les conseils qu'il envoyait à ses amis, ne tendaient qu'à le soutenir.

de détourner de Serre des luttes politiques, il lui annonçait son intention — qu'il ne réalisa point — de quitter une assemblée où la modération, disait-il, ne pouvait plus rien. C'était le solitaire de Naples qui combattait ces sombres présages; de Serre jugeait le nouveau cabinet avec une impartialité rare chez un prédécesseur.

Je ne désespère pas, comme vous, de la modération. C'est elle, dit Montesquieu, qui gouverne les hommes. N'est-ce pas beaucoup que deux exagérations coalisées n'aient pu produire qu'une administration modérée en gros?

II

Quel contraste pour de Serre entre ces luttes attachantes et passionnées de la société française et le régime silencieux et inerte au milieu duquel il était tombé! Il n'y avait à Naples nul mouvement des esprits, nulle vie politique; les institutions consultatives qu'avait promises le congrès de Laybach, dormaient oubliées; l'occupation autrichienne tenait séquestrée la nation. Cependant l'histoire récente du pays, les vicissitudes diverses, les intérêts rivaux de la Sicile et du royaume de Naples, fournissaient matière à des études et à des conclusions dont le cabinet des Tuileries était justement préoccupé.

Refuge de la dynastie napolitaine, pendant que Napoléon gouvernait par ses lieutenants le royaume de Naples, la Sicile avait reçu de l'Angleterre la constitution éphémère de 1812; elle avait tour à tour appelé et redouté l'influence britannique. De Serre avait mission de rechercher ce qu'était devenue cette influence et quels motifs l'Angleterre pourrait avoir de la ressaisir.

Il porta dans cet examen l'ardente et vaste curiosité qu'excitait en lui tout sujet nouveau. Il embrassa l'Italie entière dans ses observations, et envoya successivement à Paris trois mémoires, aussi remarquables par la force de la pensée, l'élévation des vues que par la vigoureuse précision du style. Il eût été difficile de résumer avec plus de profondeur, de justesse et d'énergie, les origines, les luttes, les révolutions du royaume des Deux-Siciles.

De Serre ne voulait traiter que de l'Italie, en écrivant ces mémoires; mais sa pensée ne cessait pas de s'orienter vers la France. Sans être moins vraies pour la péninsule, ses réflexions, par bien des côtés, s'appliquaient à son propre pays, et elles présentent, à ce titre, d'autant plus d'intérêt que l'homme d'État, replié sur lui-même, dégagé des entraînements de la vie publique, demeure fidèle aux grands principes qui ont toujours inspiré sa carrière.

Après avoir étudié le rôle du parlement féodal dans l'histoire de la Sicile; après avoir montré l'erreur des barons siciliens qui ne surent jamais intéresser le peuple à leurs revendications, erreur commune à plus d'une aristocratie dans l'Europe continentale, il se demande si les anciennes institutions peuvent être rétablies.

Est-ce pour la Sicile seulement que sont tracées ces lignes?

... Tout système social ne subsiste que par la force qu'il renferme, par les avantages qu'il produit et par l'habitude qui l'a consacré; tant que cette dernière n'est pas détruite par les événements, la durée du système peut se concilier avec sa faiblesse et même avec l'opinion qu'il n'est pas propre à remplir sa destination; mais lorsque ce système a subi une révolution, le prestige de l'habitude est détruit, et le rétablissement du système ne peut naître que des forces qu'il conserve et d'une opinion publique favorable à son utilité. Or les barons siciliens n'ont point cette force.

Il constate les services administratifs et financiers qu'a rendus en Sicile le parlement féodal; mais d'un mot il marque la différence entre le régime ancien et les institutions modernes :

Le parlement serait regretté, si l'on n'avait pas connu, depuis, des institutions qui, en offrant les mêmes garanties, conféraient à toutes les classes de la société des droits et des avantages réservés, dans l'antique forme, aux seuls privilégiés.

Avec la même clairvoyance il démêle les avantages de la législation que la conquête française a introduits à Naples.

... Le régime militaire de la dynastie napoléonienne était un despotisme pur, politiquement parlant, puisque la destruction de la féodalité et de toutes les institutions anciennes avait tout aplani en présence du pouvoir souverain... Mais, en revanche, dans le royaume de Naples, les codes français avaient, par leurs dispositions évidemment meilleures que celles des lois anciennes, favorisé la liberté civile des individus; la division des domaines avait accru le nombre des propriétaires; la spoliation des barons avait profité aux communes, et le système administratif et judiciaire avait relevé les provinces, dont chacune possédait une cour d'appel dans son sein. Sans cacher ce qu'il y avait d'injuste et de violent dans ce système, on ne peut nier que le royaume a prospéré, malgré les guerres civiles et étrangères, malgré la stagnation et plus tard la révolution commerciale.

Quelle lueur jetée, d'autre part, sur les déceptions ruineuses que le régime démocratique, en dépit de l'emphase des mots, peut

réserver aux peuples, lorsque de Serre montre le suffrage universel, exercé par tout habitant âgé de dix-huit ans, aboutissant, dans les communes siciliennes, à l'établissement « d'une oligarchie qui détourne les revenus des communes à son profit particulier ! »

Mais c'est surtout en examinant le régime dont il convient de doter la Sicile que l'ambassadeur s'élève à des conclusions générales dignes d'être recueillies dans tous les États. Il pose cette alternative à laquelle lui semblent également soumis les divers peuples de l'Italie : « le pouvoir absolu dans toute son énergie, ou un gouvernement appuyé sur des forces morales existant dans la nation. »

Sans dédaigner les arguments qui peuvent, dans les circonstances présentes, militer en faveur du régime absolu, il se demande en quoi consistera ce régime ; il montre qu'il ne saurait être « ni ce gouvernement paternel fondé sur les mœurs, les traditions de respect et d'affection, tempéré par les droits particuliers des corps, des classes, des individus, » dont l'Europe a connu plusieurs exemples ; ni le despotisme de Napoléon, « despotisme agissant, qui, à côté de simulacres d'institutions, avait dans un Conseil d'État fort et nombreux, un contrôle réel pour ses ministres ; dont l'armée était brave, dévouée et sans cesse occupée ; qui enfin flattait l'orgueil de la nation par l'ascendant qu'il lui donnait sur l'Europe ». Non, le pouvoir absolu à fonder à Naples et en Sicile est, dit de Serre, d'une plus triste nature : « c'est l'arbitraire pur, sans règle ni frein, sur des peuples avilis et dissous. »

Il fait voir que ni dans le caractère des princes, ni dans la capacité des ministres, ce pouvoir ne trouverait à Naples les conditions de vigueur et de suite, nécessaires à sa durée, et poussant à fond ces régimes autocratiques, dont il entrevoit que d'honnêtes esprits caressent la chimère :

Les dernières vicissitudes de l'Europe, écrit-il, ont dû éclairer sur les dangers que courent les gouvernements absolus posés sur un sol révolutionné... Les gouvernements absolus de Madrid, de Lisbonne, de Naples et de Turin sont tombés successivement et presque l'un sur l'autre ; ce qu'il y a de plus effrayant dans ces chutes, ce ne sont pas les chutes elles-mêmes, mais c'est que ces trônes soient tombés devant la plus faible attaque, sans l'ombre d'une résistance, sans qu'un bras se soit levé, sans qu'une épée ait été tirée pour leur défense, malgré les maux incalculables que leur écroulement devait nécessairement attirer sur leurs sujets ; c'est que ces gouvernements, semblables dans leurs principes, mais opposés dans leur conduite, n'en aient pas moins eu une destinée commune, que l'administration douce et paternelle de Ferdinand de Naples n'ait pas été mieux défendue que le gou-

vernement capricieux, dur et funeste de Ferdinand d'Espagne ; comme pour montrer le vice irrémédiable de ce système, pour manifester qu'il n'a aucune espèce d'adhérence aux peuples dans lesquels il ne rencontre que des indifférents ou des ennemis, et que, quoi qu'ils fassent, un roi et des ministres, isolés par l'arbitraire au-dessus d'une nation dissoute et désorganisée par les révolutions et les guerres, doivent tomber au premier souffle.

Au spectacle de ces chutes successives, de Serre opposait la situation prospère de la France :

Imitant, au contraire, l'exemple de l'Angleterre qui ne s'est reposée de ses révolutions que dans la monarchie mixte et tempérée, la France, à la Restauration, a reçu des institutions, de véritables cadres où les hommes intéressés au maintien de l'ordre public, peuvent se ranger, s'entendre avec le gouvernement et entre eux, et combattre, ainsi réunis, avec des armes légales, leurs communs ennemis.

Ces réflexions, en le ramenant vers la France, rappelaient sous la plume de l'écrivain les principes dont s'était pénétré l'orateur : « Lier les peuples aux princes par des institutions » ; réunir contre les factions révolutionnaires les influences sociales, fortement combinées ; surtout être vrais et sincères, et ne pas s'exposer à ce qu'on puisse « faire aux souverains le reproche qu'ils adressent justement aux révolutionnaires, celui de tromper les peuples », telles sont les maximes que l'homme d'État français, les ayant toujours pratiquées, recommande aux gouvernements de l'Italie :

Quel est, dit-il, le principe, et quelle est la puissance des révolutionnaires ?

Sous le nom d'égalité, c'est la ruine de toutes les supériorités sociales : puissance de destruction, puissance vraiment infernale, puisqu'elle flatte et soulève tous les orgueils. Quel principe, quelle puissance lui opposera-t-on ? La nature des choses le dit : l'alliance et la sagesse des supériorités menacées. Dans d'autres temps, les souverains ont dû abaisser une aristocratie trop puissante, et par là même anarchique. Ces temps sont bien loin de nous ; le danger vient aujourd'hui du côté opposé et appelle une politique contraire. Mais ce n'est pas à une aristocratie purement titulaire, c'est aux influences réelles, à l'aristocratie de fait, quelle que soit sa date, qu'il faut s'unir. Les influences existantes ne sont pas à craindre : les anciennes sont affaiblies et humiliées ; les nouvelles n'ont point de racines encore. Toutes ont besoin, pour le salut commun, de se former en faisceau autour du pouvoir. L'union doit être franche et intime pour être forte ; elle doit être sage

pour être plus forte encore; c'est-à-dire qu'elle doit *gouverner dans les intérêts généraux du pays* pour se faire dans la nation autant d'amis et aussi peu d'ennemis que possible.

En donnant ces conseils aux princes italiens, l'ambassadeur allait directement contre l'influence autrichienne, qui leur enseignait une politique tout opposée. Il n'y avait qu'un sentiment parmi les diplomates français accrédités en Italie, sur la conduite du cabinet de Vienne. M. de la Tour du Pin à Turin, M. de Blacas à Rome, le comte de Serre à Naples, l'accusaient également de ne chercher dans l'occupation que son intérêt particulier, souvent mal entendu, et par les fausses mesures qu'il inspirait aux souverains, de préparer des révolutions nouvelles pour le jour où l'Autriche retirerait ses armées, dont elle rendait par là, disait de Serre, la présence perpétuellement nécessaire.

... Il ne faut point espérer guérir ces contrées de la contagion révolutionnaire, continuait-il, si la politique ne les place dans une situation aussi heureuse, aussi honorable et surtout aussi irrévocable que possible. Que si l'on faisait la faute de les laisser dans une position absolument contraire, le mal, au lieu de s'atténuer, s'aggraverait indéfiniment; l'exaspération et le désespoir porteraient les peuples aux partis les plus extrêmes.

De Serre insistait d'autant plus sur ces maximes, qu'il voyait dans leur propagation un moyen de développer l'ascendant de sa patrie. En même temps que dans ses projets de réorganisation de l'Italie, il rêvait de réunir à nos provinces la Savoie et le comté de Nice, il croyait le moment venu pour la France de faire entendre ses conseils aux princes italiens :

... Les malheurs que la France a éprouvés ont trop longtemps neutralisé son influence, écrivait-il dans une lettre destinée à M. de Villèle; à mesure que ces malheurs s'effacent, cette influence doit renaître; elle fait partie de l'honneur de la couronne: elle est l'un des besoins d'une nation forte et accoutumée à agir sur les autres. Enfin, et surtout, elle est un besoin pressant de l'Italie. Pour exercer son contrôle et fonder son influence, la France n'aura besoin de rompre avec personne; il lui suffira d'établir quelles sont de tout temps les conditions de la stabilité dans une monarchie, quelles sont particulièrement celles d'une restauration, et de refuser son appui moral à tout ce qui ne serait pas l'accomplissement de ces conditions...

Les observations de l'ambassadeur frappèrent le gouvernement. On en parla beaucoup au ministère des affaires étrangères : les chefs

des légations s'en entretenaient, et lorsque l'ambassadeur de France à Londres, M. de Chateaubriand, rencontra son collègue de Naples au congrès de Vérone, ses premiers mots furent pour le féliciter de l'effet que ses mémoires avaient produit.

La situation des peuples italiens devait être, à l'origine, le principal objet des délibérations des puissances réunies à Vérone. De Serre, désigné pour accompagner le roi de Naples au congrès, s'était livré, dans cette prévision, à de grands travaux préparatoires; il avait pris plus à cœur que les Napolitains eux-mêmes les intérêts de leur pays, et lorsque l'attention du congrès se trouva détournée par les événements de Madrid vers l'Espagne, c'était de Serre qui insistait auprès du ministre de Naples, le prince Ruffo, causeur aimable et indolent, passionné pour la musique, et fort occupé alors, comme d'une affaire d'État, du chauffage insuffisant de son hôtel[1], pour qu'il ramenât sur son propre royaume la sollicitude de l'Europe.

Je pousse beaucoup le prince Ruffo à mettre en avant les affaires de Naples pour qu'elles n'arrivent pas au dernier moment et ne soient pas étranglées. Il y a un mois que les souverains d'Italie sont ici, et leurs affaires n'ont pas encore été mises sur le tapis. C'est vraiment déplorable.

Elles ne furent, en effet, examinées que dans les derniers jours du congrès. Tout en faisant prédominer ses vues sur la politique générale qui devait être suivie en Italie, le cabinet de Vienne essaya vainement de réaliser, sous le couvert d'une commission d'enquête chargée de rechercher les complots révolutionnaires dans la péninsule, son ancienne idée d'une confédération italienne, dont l'Empire aurait eu la suzeraineté. Il fut arrêté, dès le début, par la ferme résistance du Saint-Siège, à laquelle la France intéressa l'empereur Alexandre et que soutinrent, enhardis par cette initiative, la plupart des princes italiens. A Naples, l'armée d'occupation fut réduite de cinquante-deux mille hommes à trente-cinq mille.

Arrivé le 1er novembre à Vérone, de Serre y trouvait rassemblés les plus hauts personnages de l'Europe: les empereurs d'Autriche et de Russie, le roi de Prusse, les princes italiens, le duc de Wellington, le prince de Metternich, le comte de Nesselrode, les ministres et les diplomates de toutes les grandes cours. La France avait député comme plénipotentiaires au congrès, avec le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères, les trois ambassadeurs à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, MM. de Chateaubriand, de

[1] M. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 299. Récit écrit d'après les notes de M. de Montmorency.

la Ferronnays et de Caraman. L'ambassadeur du roi à Naples n'avait point à prendre part aux délibérations générales; mais, pour son esprit attentif, que d'études à recueillir, que de secrets à pénétrer, que d'intérêts et de rivalités à surprendre et à méditer! comme le lui écrivait M. de la Boulaye, « rien n'est perdu pour un observateur tel que vous; tout cela s'élaborera et trouvera son temps et sa place ».

Il ne passait pas lui-même inaperçu dans cette foule éclatante. L'empereur Alexandre avait avec lui plusieurs entretiens; les ministres étrangers, ses collègues de France demandaient ses conseils et lui témoignaient des égards dont les jeunes secrétaires de l'ambassade s'empressaient d'envoyer le récit à Naples.

Ce dont je profite, écrivait de Serre à sa mère, c'est de l'instruction qu'offre la conversation de tant d'hommes plus ou moins distingués de toutes les nations; c'est du plaisir de démêler au milieu de cette confusion apparente de volontés diverses la marche réelle de la politique; plaisir d'esprit qui, d'ailleurs, comme vous le pensez bien, n'est pas sans mélange.

De tous les diplomates français, le plus empressé pour l'ambassadeur de Naples fut M. de Chateaubriand. Naguère séparés par la violence des luttes politiques, les deux hommes d'État avaient rapidement pris goût l'un pour l'autre. Chateaubriand déclarait avoir reconnu en de Serre un homme supérieur à l'idée même qu'il s'en était faite, et il montrait à le conquérir une grâce habile, dont de Serre était touché.

Les lettres firent suite aux conversations. Devenu ministre des affaires étrangères, après qu'un dissentiment sur la question espagnole eut séparé M. de Montmorency de M. de Villèle, Chateaubriand eut à cœur de continuer avec son ancien collègue, en dehors des dépêches diplomatiques, une correspondance amicale et fréquente.

Dans le principe, de Serre n'était pas favorable à l'intervention de l'armée en Espagne. Il redoutait les embarras que, même heureuse, elle entraînerait pour la France, et se préoccupait surtout de ne pas aliéner dans une expédition, dont il ne prévoyait pas le terme, des forces militaires que d'autres soins pourraient réclamer :

Si une fois cette armée était engagée en Espagne, écrivait-il, nous perdrions par ce seul fait toute influence en Europe. L'on ferait sans nous et malgré nous tout ce qu'on voudrait en Turquie, en Italie et ailleurs.

Cette opinion se rapprochait, au fond, du sentiment de M. de Villèle, et quand on vit M. de Montmorency, qui ne la partageait pas, se retirer du ministère, on pensa qu'elle allait prévaloir avec son successeur. De Serre dut lui-même le croire; car les entretiens de Vérone ne lui rappelaient pas de divergence, sur ce point, entre ses vues et celles de M. de Chateaubriand; mais, soit que la résolution de celui-ci fût encore indécise, soit qu'il ne voulût pas la découvrir si tôt, il est certain que, tout en accordant beaucoup aux objections faites contre l'intervention, M. de Chateaubriand en insinuait, dans sa correspondance avec le président du Conseil, la nécessité éventuelle, et que, dès le congrès de Vérone, il énonçait les motifs qui devaient le déterminer, une fois ministre, à déclarer la guerre. On le vit alors, dans ses lettres à de Serre, lui expliquer les vicissitudes de sa pensée avec un abandon qui appelait la confiance, en la témoignant.

Les deux natures se révélaient dans cette correspondance : de Serre, toujours sérieux et vrai dans l'expression de ses idées, fortement concentré vers l'objet qu'il a en vue, en examinant tous les aspects, discutant ou admettant, avec une loyauté scrupuleuse, les objections diverses, sans retour sur lui-même, sans parole apprêtée, sans diversion vaine, l'esprit uniquement préoccupé de la chose publique, et trouvant dans ce foyer d'une conscience pure et d'une méditation passionnée la flamme vigoureuse de son éloquence; Chateaubriand, plein de contrastes, d'humeur inégale et mobile, éclatant et précis dans ses vues, mais s'oubliant dans l'orgueil des résultats acquis; marquant d'un trait de génie la politique à suivre et lui préparant lui-même des obstacles par des complaisances de parti ou des négligences superbes; aimant le pouvoir et affectant de le dédaigner, contant gravement à de Serre son désir d'aller prendre sa place à Naples, quand il est évident que celle qu'il occupe à Paris convient à ses goûts magnifiques, portant néanmoins dans les enivrements de l'ambition ou de la gloire des ennuis immenses et de soudaines impatiences de solitude, à la fois auteur et victime de ces variations orageuses dans lesquelles son imagination semble tour à tour se complaire et se lamenter; avec cela, ouvert aux conceptions généreuses, recherchant les supériorités et se faisant comme un royal plaisir de les gagner à lui; ayant ses misères et ses petitesses, mais incapable d'une bassesse, et toujours incomparable par ces beaux instincts d'honneur qui tressaillent au moindre appel et l'emportent au-devant des périls et des sacrifices, soit pour protester, dans le silence universel contre le meurtre du duc d'Enghien, soit pour entourer de sa fidélité indigente Charles X exilé.

... Vous m'avez vu, à Vérone, très éloigné d'une intervention militaire dans les affaires politiques de l'Espagne, écrivait Chateaubriand à de Serre ; en principe général, je suis toujours de la même opinion. Rien ne me paraît plus contraire à l'indépendance des nations qu'une guerre dans l'unique but de détruire ou d'imposer une constitution. Mais je suis revenu en France, blessé au fond du cœur de notre nullité en Europe; j'ai trouvé d'un autre côté, en arrivant, dans le parti révolutionnaire, un espoir mal dissimulé de corrompre notre armée, les conspirations prêtes à éclater et tous les maux ayant leur foyer à Madrid. Appelé inopinément au ministère par la retraite de M. de Montmorency, j'ai pris mon parti sur-le-champ. L'occasion se présentait d'en finir une fois pour toutes avec la cocarde tricolore, de savoir si les Bourbons avaient ou non une armée, de terminer la Restauration et de nous replacer à notre rang militaire en Europe... L'événement a été heureux, et je ne demande à Dieu que de vivre jusqu'à la reddition de Cadix pour mourir plein de joie du haut rang de gloire et de prospérité où j'aurai contribué à replacer notre patrie.

Tout était vrai dans ces accents, dont une préoccupation trop personnelle n'effaçait pas la noblesse. De Serre recevait de sources moins partiales des renseignements qui confirmaient pleinement ce cri de triomphe. Son ami, le général Desprez, faisait partie de l'expédition, comme chef d'état-major du 4ᵉ corps d'armée, que commandait le maréchal Moncey.

Nos soldats, écrivait-il à de Serre, sont d'une sagesse exemplaire. Un accord parfait règne entre les officiers; les nuances d'opinion semblent avoir disparu; tel qui était libéral en France voit ici des amis dans les royalistes, des ennemis dans les constitutionnels. C'est ainsi que se font les solides conversions.

Vainement quelques Français, formant l'avant-garde des sociétés secrètes, avaient essayé d'émouvoir notre armée au passage de la Bidassoa, en agitant, sur l'autre rive du fleuve, le drapeau tricolore. Un ancien soldat de l'empire, le général Valin, commanda lui-même le feu contre les rebelles, et l'esprit de discipline fit taire la désertion.

Les ennemis du gouvernement ont perdu pour jamais l'espoir de séduire l'armée, mandait encore le général Desprez; le coup de canon qui a tué quelques transfuges a décidé une grande question.

C'étaient là des résultats dont M. de Chateaubriand avait le droit d'être fier; car il les avait prévus, quand beaucoup en doutaient, et la certitude de les atteindre avait été pour lui la raison décisive de la

guerre d'Espagne. A l'Europe qui s'inquiétait de la fidélité de nos soldats, aux conspirateurs qui se flattaient de provoquer en France, comme en Italie et en Espagne, une révolution militaire, il s'était dit qu'il fallait montrer l'armée unie autour d'un prince de la maison de Bourbon, et la rallier elle-même au drapeau blanc par la victoire. Ayant contre lui l'hostilité furieuse de l'Angleterre, les craintes jalouses de l'Autriche, les violences de l'opposition, la défaveur du monde des affaires, il avait mis à poursuivre cette œuvre un rare mélange de fermeté et de prudence, d'initiative et de circonspection, sachant flatter délicatement l'honneur national, se servant de l'ascendant que ses complaisances mêmes lui avaient donné sur les exaltés de son parti pour les amener à saluer avec lui les hauts faits des guerriers de l'empire, faisant dans le plus beau langage appel à toutes les gloires, et parant des riches couleurs du poète les calculs bientôt vérifiés de l'homme d'État.

De Serre ne faisait pas difficulté de reconnaître la justesse des prévisions de M. de Chateaubriand ; il rendait hommage à sa décision :

... Au milieu de l'hésitation de la plupart des esprits, la promptitude et la vigueur de votre détermination ont fait beaucoup pour le succès. Il est grand ; vous avez raison de vous en applaudir et je vous en félicite de tout mon cœur.

Mais, avec sa gravité et sa franchise ordinaires, il arrêtait l'élan du grand écrivain, trop pressé peut-être de célébrer la victoire, comme si tout était fini. Il appelait son attention sur les conséquences du succès et sur les dangers qui pouvaient le suivre.

Même après la chute de Cadix, vous êtes loin de pouvoir penser à votre *Nunc dimittis*, lui écrivait-il. Vous avez, le premier, rendu à la France cette vie, cette action extérieure, nécessaires à un grand peuple, et qui semblaient suspendues depuis la Restauration. Dans cette carrière les grandes affaires s'appellent l'une l'autre.

Il entrevoyait que ce réveil de nos forces, en frappant l'attention de l'Europe, exciterait ses alarmes ; et, craignant, à quelques mots prononcés par le ministre, qu'il ne s'engageât dans de plus lointaines entreprises, il le conjurait de songer d'abord à consolider par le développement des institutions militaires et politiques la situation de la France.

... La crainte des révolutions est le sentiment commun qui, depuis huit années, tient les grandes puissances unies et l'Europe en paix. Le péril passé s'oublie vite, et cette crainte sera bien affaiblie, une fois

que la péninsule sera restaurée, pacifiée... Cette jalousie de la France, que déjà vous voyez poindre, grandira malgré votre prudence et votre générosité. Il y a de l'habitude autant que de la raison. On craint ce nom même de la France qui, depuis des siècles, a si souvent remué le monde; on craint, plus encore que la contagion de l'anarchie, l'effet lent, mais irrésistible de nos institutions, le mouvement et la force qu'elles nous impriment. Précisément parce que nous avons toujours joui d'une certaine liberté, nous n'avons jamais fait nos affaires sans quelque bruit : vous vous souvenez de vos États, de votre parlement de Bretagne. Pour nous, ce bruit prévient ou détourne le danger; mais, après les crises dont nous sortons, c'est, aux yeux des cabinets accoutumés à gouverner dans le silence, l'indice d'un volcan, de laves prêtes à se répandre. Le plus sûr moyen de calmer les jalousies, c'est d'être fort; on ne conteste que les supériorités qui s'élèvent ou se relèvent; on s'y résigne dès qu'elles sont bien établies.

Cette force, de Serre la voulait assurer par les lois et par les armes. Il constatait que la guerre d'Espagne, sans être meurtrière, avait aguerri les troupes; mais il insistait sur la nécessité de règlements qui permissent de conserver, au besoin, les soldats sous le drapeau.

Il nous manque une réserve, continuait-il; les vétérans n'en sont point une, au moins suffisante, dans toutes les conjonctures; la première campagne, nous avons dû recourir à une levée anticipée; ceci est urgent, parce qu'il faut plusieurs années pour avoir amassé les réserves; pour qu'elles restent entières, le temps de service ne doit courir que du jour de l'arrivée au corps.

Il engageait le ministre à s'emparer des avantages que lui donnait une guerre heureuse pour compléter le système politique du pays.

...Il ne faut point faire halte non plus dans le développement de nos institutions politiques; en conservant ce qui est propre à la France et à une monarchie continentale, elles doivent marcher vers cette perfection que vous admirez, à si juste titre, en Angleterre. Chez nous, les royalistes seront, pour plus d'une génération encore, l'appui nécessaire du gouvernement; c'est par eux qu'il doit s'enraciner. Il faut, par tous les moyens, les mettre en jouissance des avantages de nos institutions pour leur en donner le goût, pour vaincre les préventions qui restent.

Ainsi se continuaient les conversations de Vérone. De Serre profitait de l'ouverture que lui offrait cette amitié nouvelle pour s'occuper encore des affaires intérieures de la France, non sans se rendre compte qu'il n'en était plus qu'un spectateur éloigné.

Je sens bien que, dans mon coin, ma politique doit être trop spéculative, écrivait-il avec quelque tristesse. Vous êtes au centre d'action, foyer dans lequel rayonnent tous les faits. Vous rectifierez mes erreurs.

Chateaubriand accueillait avec une courtoise déférence les observations de l'ambassadeur; il témoignait un souci flatteur de se donner raison à ses yeux. A vrai dire, il ne pouvait contester les difficultés politiques de l'expédition. Cadix prise, les Cortès dissoutes, le roi délivré, il s'agissait de maintenir dans de justes bornes l'autorité rétablie, et le caractère violent et faux de Ferdinand rendait la tâche presque impossible. « Le roi me ferait cent promesses, disait le duc d'Angoulême, qu'il ne les tiendrait pas le même jour que j'aurais tourné le dos. » Chateaubriand n'en essayait pas moins d'influer sur les conseils du cabinet de Madrid. A la demande de Louis XVIII, il rédigeait une lettre pleine de sagesse que ce prince voulait adresser au monarque espagnol et, par une sorte de réparation dont assurément il ne se rendait pas compte, il proposait en exemple, au roi Ferdinand, l'amnistie de 1815 et la politique suivie en France à cette époque, cette politique des Richelieu, des Royer-Collard, des de Serre, qu'il avait lui-même, avec l'extrême droite, si ardemment combattue.

On ne saurait parler de l'expédition d'Espagne sans donner un souvenir au prince qui la commandait, et dont elle révéla les hautes qualités à la France et à l'armée : « Tous les rapports, écrivait de Serre, paraissent s'accorder sur le beau caractère du prince généralissime. »

Placé à la tête des troupes, le duc d'Angoulême avait étonné et attiré les officiers qui l'entouraient par un attachant mélange de modestie et de fermeté, de simplicité et d'héroïsme; sans avantages extérieurs, d'une timidité qui paralysait sa nature et ne se dissipait que devant le péril, il avait fallu, comme à un vrai fils de Henri IV, pour lui rendre la plénitude de ses facultés, le bruit du canon. Un jour, occupé à reconnaître une position sous le feu des batteries espagnoles, il fut couvert de terre par un boulet, tombé près de lui : « Eh bien! messieurs, dit-il avec calme aux officiers de l'état-major qui s'empressaient à ces côtés, si je suis tué, je finirai en bonne société et à la française. »

Il avait tenu à réunir dans son armée, mêlés à des noms royalistes, au duc de Guiche, aux généraux d'Autichamp, de Damas, de la Rochejaquelein, les vieux soldats de l'Empire, Moncey, Molitor, Oudinot, Bordesoulle; il voulait, avant tout, des militaires capables, excluant les hommes de parti et ralliant par sa confiance ceux qu'on lui avait donnés comme suspects. Malgré les efforts d'une

fraction des royalistes, il avait écarté de sa personne le général Donnadieu et maintenu comme chef de son état-major un vaincu de Waterloo, le général Guilleminot. Il n'attendait de l'expédition d'autre avantage — et c'en était un considérable — que d'assurer au roi une bonne armée et de rendre à la France sa juste influence en Europe. Cet avantage, il travaillait lui-même à le procurer en faisant de ses soldats, partout où ils passaient, dans ce pays dévoré par les violences de la guerre civile, les représentants de la justice et de la modération. Il avait au plus haut point le détachement personnel des honneurs et l'orgueil patriotique de sa race. Le roi d'Espagne lui ayant offert le palais de Buenavista et le titre de duc de Trocadéro : « Je lui ai répondu très poliment, mais par un refus positif, écrivait-il; un fils de France est au-dessus de cela, et jamais je n'accepterai rien d'un souverain étranger. »

Son désir eût été de rentrer sans bruit dans sa patrie ; il insistait auprès de M. de Villèle pour qu'on ne lui décernât aucun honneur. Mais le roi réservait une entrée triomphale aux troupes revenues d'Espagne, et le généralissime ne pouvait se soustraire à l'ovation qui les attendait. Il s'appliqua du moins, en réponse aux harangues officielles, à reporter sur l'armée les éloges dont il était l'objet.

L'époux de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette avait vu de trop près les douleurs du monde pour être ébloui par ses gloires.

III

En revenant de Vérone, de Serre avait accompagné à Venise le roi de Naples qui, peu pressé de retourner dans ses États, comptait de là se rendre à Vienne. Il alla lui-même à Rome, où il voulait passer les fêtes de Noël, avant de regagner Naples.

C'était la seconde fois qu'il s'arrêtait à Rome. Il l'avait déjà visitée, à son arrivée de France, dans des dispositions appropriées au charme mélancolique de cette ville incomparable, alors qu'il venait d'apprendre coup sur coup la mort de son père et celle du duc de Richelieu. Il avait gardé souvenir de l'accueil paternel de Pie VII, dont l'âme, éprouvée par tant de vicissitudes, se prêtait à consoler toutes les afflictions. Il avait goûté la conversation délicate et gracieuse du cardinal Consalvi; il avait surtout à cœur de revoir un ami, avec lequel il s'était promptement et intimement lié, le ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, le grand historien de l'ancienne Rome, l'illustre Niebuhr.

Il se forme souvent, entre des esprits dispersés sur les points les

plus éloignés, des harmonies secrètes par lesquelles ils demeurent unis, sans jamais se connaître. S'ils viennent un jour à se rencontrer, il leur semble qu'ils n'étaient pas étrangers les uns aux autres et qu'en se voyant pour la première fois, ils se retrouvent.

Isolé dans son ambassade, plongé dans ses profondes études sur l'antiquité romaine, tandis que de Serre occupait la tribune du Palais-Bourbon, Niebuhr s'était ému, de loin, aux paroles de l'orateur français. Comme ce savant Danois, avec qui il avait plus d'une ressemblance, comme le baron d'Eckstein, qui, pour avoir entendu de Serre, se disait son ami sans lui avoir parlé, Niebuhr avait gravé dans sa mémoire ces éloquentes formules qui montraient à la France, comme un symbole de ralliement, « l'étendard royal planté au milieu de la nation. » Habitué à s'entretenir avec les vieux Romains, à se passionner pour des personnages évanouis depuis deux mille ans, comme s'ils vivaient de son temps, il s'était attaché à cet orateur étranger, comme s'il avait été de son pays. Il croyait lui-même à ce qu'il appelait « une église invisible politique répandue parmi toutes les nations », et il se sentait du même culte que de Serre.

Quand il le vit à Rome, sa présence le combla de joie; quand il eut conversé avec lui, il ne mit plus de bornes à son enthousiasme:

De Serre a été ici, écrivait-il à sa belle-sœur, Mme Hensler. C'est un des hommes les plus rares et les plus nobles que j'aie rencontrés; nos convictions politiques sont, à vrai dire, identiques... J'ai passé avec de Serre des jours pleins d'enseignements, des jours inoubliables.

Il voulut être le guide de l'ambassadeur français à travers les monuments et les ruines de l'ancienne Rome. Quelques-uns de nos lecteurs se rappelleront sans doute avoir visité, il y a une vingtaine d'années, le Forum en compagnie du spirituel, aimable et savant Ampère, ressuscitant sous leurs yeux, de sa parole animée et pittoresque, les hommes et les choses, la vie privée et la vie publique des contemporains de Scipion ou d'Horace. Ainsi Niebuhr expliquait à de Serre les vestiges de la vieille cité; il lui racontait la constitution, les mœurs, la religion des Romains; il s'échauffait à défendre devant lui les Gracques, Marius ou Sylla; il relevait pour lui la tribune aux harangues : « Voilà où vous auriez brillé, lui disait-il, si vous étiez né Romain ! »

On les voyait errer tous deux au milieu de ces majestueux débris, l'un de petite taille, au tempérament frêle, aux yeux vifs, à la physionomie douce; l'autre grand, élancé, la figure pâle et mélancolique, d'apparence un peu froide, mais saisissant tout à coup l'attention par le feu de ses regards, l'accent de sa voix, l'ardente et

visible préoccupation de son esprit. Tout en faisant part à son interlocuteur des trésors de science qu'il avait amassés, Niebuhr s'étonnait de ce que cette communication improvisée suggérait à celui-ci de réflexions, d'aperçus, d'interprétations nouvelles et lumineuses. Il se sentait animé par sa parole : « Nul, écrivait-il ensuite, ne pouvait mieux que lui me rappeler les orateurs antiques. » De Serre, toujours avide de s'instruire, le pria de lui préparer quelques notes écrites, comme il ferait pour un ignorant : « Vous n'êtes ni plus ni moins docte que Démosthène, répondait l'Allemand avec transport, et je vous aime comme lui. »

A peine séparés, il s'écrivirent.

Tous deux étaient hommes d'intérieur en même temps qu'hommes publics, et les plus simples détails de la vie de famille revenaient dans leurs lettres, mêlés à de graves considérations sur l'histoire, l'administration, la politique ou la religion : « Cornélie a fait trois dents et sans souffrance », écrit Niebuhr dans la même lettre où il traite de la constitution de la Suisse, des mœurs du Tyrol, des révolutions de l'Espagne et du Portugal.

On juge des qualités d'un homme non seulement par les sentiments qu'il exprime, mais encore par ceux qu'il inspire. A ce titre, l'attachement que Niebuhr et sa famille éprouvaient pour de Serre porte témoignage devant la postérité en faveur de ce dernier ; leur enthousiasme révèle dans sa conversation, dans son intimité, une sorte de rayonnement que le ton modeste et abandonné de ses lettres ne laisse pas soupçonner. Ce grand érudit d'Allemagne, avec ses vastes recherches et son immense savoir, éprouvait pour l'ambassadeur français les mêmes sentiments d'admiration ingénue et passionnée qu'avaient conçus jadis les écoliers de Reutlingen pour leur jeune instituteur [1]. Il avait toujours présent le souvenir de son ami, en continuant ses travaux.

A l'avenir, en écrivant, je croirai parler à vous. Atticus écrivit à l'usage de Cicéron un abrégé de l'histoire romaine ; pourrais-je ne pas me le rappeler ?

Il lui arriva, en étudiant les vicissitudes de la législation électorale chez les Romains, de retrouver, dans la réforme accomplie par le censeur Quintus Fabius, des principes analogues à ceux qui avaient inspiré de Serre en 1820. Jusque-là, il ne s'était pas bien expliqué ce changement ; la loi française, telle que son ami l'a développée, cette *justice représentative*, qui ouvre une issue à tous

[1] Voyez notre premier article, *Correspondant* du 10 août 1877.

les intérêts, sans en rendre aucun oppressif, lui révèle le sens de la loi romaine :

... Il s'agissait, écrit Niebuhr à de Serre, de faire passer les élections aux mains des propriétaires du sol et des anciens citoyens, sans exclure les artisans et les citoyens qui ne comptaient point d'aïeux. Cependant je pensais constamment à vous, et le cœur me battit en découvrant qui fut le grand Romain qui jadis opéra ce que vous avez fait, et que sa nation récompensa par le surnom de *Maximus*, qu'il n'avait pas obtenu par cinq consulats et autant de triomphes.

Dans le cours de l'année 1823, Niebuhr se rendit à Naples avec sa famille. Il fit à l'ambassade de France un séjour d'un mois, dont il garda un souvenir ineffaçable. Il avait vu de Serre à son foyer, dans son intérieur, et il n'en avait pour lui que plus de respect et d'affection.

Je le vénère plus que jamais dans tout ce qu'il fait, écrivait-il à Mme Hensler; et maintenant que je le connais, je puis dire que c'est un homme d'une vertu et d'une pureté parfaites, aussi bien qu'un grand homme et qu'un génie extrêmement rare... Sa famille doit être, grâce à lui, la plus heureuse du monde : une femme vive et sensée, qui admire son mari, qui est fière de lui et qui en est fort aimée ; des enfants qui sont l'objet de leur amour le plus tendre. Tous ceux qui font partie de l'ambassade font partie de la famille, et même les gens qui les ont accompagnés jusqu'ici semblent être moins des domestiques que des clients dévoués... Le long séjour de de Serre en Allemagne, surtout dans sa jeunesse, durant l'émigration, sa connaissance exacte de notre langue et de notre littérature, pour lesquelles il a une prédilection, la nécessité où il se trouva, après son retour, de gagner son pain comme avocat, ont prodigieusement développé cet esprit que la nature avait déjà doué de qualités rares. Comme il a conscience de sa force, tous les biens de la fortune ne sont pour lui ni une possession de valeur ni un lien.

De retour à Rome, son premier soin était de jeter un regard vers Naples et d'envoyer à l'ambassadeur l'expression chaleureuse de sa tendresse :

Je n'ai pas de paroles pour vous dire combien je vous aime, combien votre présence et votre conversation me manquent; il faudrait pour cela des paroles de passion et je n'en sais plus dire...

Puis, appelant sa foi religieuse à l'appui de son affection, il montrait sa famille réunie dans la même prière pour les amis qu'elle avait laissés.

... Nous tous, et le cœur de ces enfants innocents, non moins que leurs lèvres pieuses, nous demandons pour vous et les vôtres les plus riches bénédictions du Ciel, la conservation de tout le bonheur que vous possédez, un emploi digne de votre grande âme et le succès dans cet emploi.

Le fils aîné de Niebuhr, solennellement appelé Marcus, avait été l'objet des soins de l'ambassadeur. De Serre, dans ses promenades, le prenait par la main; et, comme s'il se fût rendu compte de la gloire d'un tel compagnon, l'enfant, à peine âgé de sept ans, se montrait tout fier de marcher à ses côtés. Il n'y avait pas de récompense qu'il mît au-dessus de l'approbation de son grand ami. Le jour du départ, il ne pouvait se détacher de lui, et disait à son père en sanglotant : « Je suis si triste ! Je l'aime comme toi. » Instruit à mêler sans cesse les souvenirs antiques aux préoccupations présentes, l'enfant retrouvait l'image de de Serre, sous des noms étrangers, jusque dans ses études. Quelques semaines après avoir quitté Naples, il lisait Homère avec son père; ils arrivèrent aux adieux de Télémaque et de Ménélas. Tout à coup Marcus s'interrompt et demande avec anxiété à son père si Télémaque ne revit pas Ménélas. « Probablement non », répond négligemment Niebuhr, sans se douter de l'inquiétude secrète dont son fils est tourmenté. « Il ne le revit donc plus ! Ménélas l'aimait tant ! » s'écrie l'enfant en fondant en larmes. Il s'était cru Télémaque, et il songeait qu'il ne reverrait plus Ménélas, c'est-à-dire de Serre. Le père ne put le consoler qu'en imaginant une fiction qui lui rendît l'espoir.

Comme de Serre, Niebuhr était à la fois passionné pour les libertés publiques et ennemi de la révolution.

J'ai la haine la plus décidée pour le despotisme, disait-il; mais je ne voudrais pas, pour le combattre, évoquer le démon de la révolution. Il vaut mieux se résigner au mal que d'ouvrir les portes de l'enfer.

Il tenait aux anciennes institutions, tout en détestant les prétentions aristocratiques qui les compromettaient. De Serre lui était apparu, suivant son expression, « comme une pure et brillante étoile, avec les libertés royalistes, dans le firmament de la politique. » Il crut retrouver plus tard quelques-unes de ses pensées chez M. de Martignac, et il s'attacha au ministre de 1828 en souvenir de son ami.

Avec cette disposition d'esprit, aimant le trône et la liberté, sans donner dans les passions de parti qui s'agitaient autour des deux causes, Niebuhr était, comme de Serre, exposé à l'isolement.

Toujours il en a coûté pour s'élever au-dessus de son temps. Votre destinée est d'éclairer le vôtre. Remplissez-la.

Ces paroles que de Serre adressait à Niebuhr, on a cru que c'était Niebuhr qui les lui avait dites [1]. Ils pouvaient en effet tous deux se les appliquer. Tous deux ils retrouvaient dans leur pays des injustices semblables ; et, en se racontant l'un à l'autre leur vie, ils s'étonnaient d'y rencontrer les mêmes épreuves.

... J'aurais voulu ne jamais quitter mon pays, écrivait Niebuhr ; six ans suffisent pour changer d'habitudes. Une absence aussi longue détruit toutes les liaisons qui n'ont pas le caractère d'une grande intimité. On rentre étranger : la sympathie a disparu ; et, dans notre malheureux temps où les opinions embrassées avec une aveugle passion sont tout, on passe pour apostat aux yeux de ceux qui se sont laissés entraîner dans l'une ou l'autre direction, et qui autrefois croyaient être de la même opinion que nous...

De Serre ne pouvait entendre ces plaintes sans songer à sa propre destinée ; il se demandait à son tour ce que lui vaudrait cet éloignement, dont il avait attendu pour lui-même la pacification des esprits :

Vous me faites un triste tableau de la situation dans laquelle vous comptez retrouver votre patrie, répondait-il à Niebuhr. Hélas ! c'est absolument la situation de la mienne... Je ne l'ai que trop éprouvé : dans ce flux et reflux des opinions et des passions, qui veut demeurer fidèle à la vérité et à sa propre raison, finit par demeurer seul en butte à toutes les animadversions. L'idée qu'elles s'apprivoiseraient en mon absence, que je ne retrouverais à mon retour que le souvenir du peu de bien que j'ai fait, est une de celles qui ont déterminé mon expatriation.

IV

Était-ce donc là une espérance trompeuse ? Et de Serre devait-il connaître, lui aussi, l'amère vérité du proverbe qui donne tort aux absents ?

Dans les premiers jours qui suivirent son départ de France, on avait été tout de feu pour lui. L'idée qu'un tel homme demeurât longtemps hors des affaires ne venait à l'esprit, et surtout à la bouche de personne.

On ne s'accoutume pas à votre absence, lui écrivait l'ami qui ne lui manqua jamais, M. de la Boulaye ; on vous regarde comme une balle lancée à Naples et qui doit rebondir.

[1] *Étude sur M. le comte de Serre,* par M. Salmon.

Puis les mois s'écoulaient ; la scène politique se transformait ; les questions, les intérêts, les difficultés se renouvelaient sans cesse. Non seulement le parti dominant ne pensait plus à réclamer l'alliance du centre droit, mais il reprochait au ministère de trop s'y attarder ; et le véridique la Boulaye, tout en redisant à de Serre avec quelle estime on prononçait son nom, ne lui cachait pas qu'il y avait à faire peu de fond sur le souvenir des hommes :

Il ne faut pas se faire illusion ; on ne s'occupe ici que de ce qu'on a sous les yeux ; il n'y est pas plus question de vos anciens collègues que du dernier ministère de Louis XV, et l'on n'y parle pas plus de Decazes que du duc d'Aiguillon. Vous faites exception à la règle, autant que possible, parce que les débats des Chambres vous rappellent aux esprits dans tous les moments difficiles... On entend volontiers bien parler de vous ; on répond sur le même ton, et de la même haleine on loue tout ce qui fait du bruit ; les délicats sont rares, les fidèles plus rares encore...

Cependant le nom de l'ambassadeur de Naples revenait par intervalles dans les feuilles publiques ; on parlait de lui en même temps que des changements ministériels. Après le congrès de Vérone, on l'avait cru un moment destiné à remplacer M. de Montmorency aux affaires étrangères. La rivalité naissante de M. de Chateaubriand et de M. de Villèle, les embarras de la guerre d'Espagne, les violences de l'extrême droite, reprenant contre le cabinet le rôle qu'elle avait joué contre le duc de Richelieu, ranimaient bientôt le bruit de modifications prochaines dans le gouvernement. On supposait tour à tour que M. de Villèle allait quitter le conseil ou le remanier, soit pour se rapprocher de l'extrême droite, soit pour lui résister ; et, tantôt dans des combinaisons présidées par lui, tantôt sur des listes nouvelles, les journaux faisaient figurer le nom du comte de Serre. Ses amis, impatients de voir réaliser leurs désirs, lui communiquaient ces prévisions ; il y demeurait lui-même étranger et assez incrédule.

Tous les bruits de gazettes qui me sont relatifs, mandait-il à Niebuhr, n'ont ni fondement ni apparence. Tout en parlant en très bons termes de moi, on n'ose pas m'avouer.

Il ne voulait pas, du moins, dérober à sa mère des espérances qui pouvaient lui porter quelque douceur dans sa solitude, et il écrivait à son premier secrétaire, M. de Fontenay, alors en congé à Paris :

... Rendez-moi le service d'aller voir ma mère. Contez-lui ce que vous croyez n'être pas des illusions, ce qui me paraît en être à moi.

Mais enfin, si je me les interdis, je ne traite pas tout le monde aussi sévèrement, et surtout une pauvre vieille mère.

Quelle était dans ces conjonctures l'attitude du gouvernement, et que pensaient les ministres du retour de leur ancien collègue?

Il y avait de leurs dispositions un symptôme inquiétant, mais dont les événements purent seuls faire reconnaître, après coup, la gravité. C'était le retard singulier que M. de Wendel mettait à remplir les formalités nécessaires pour rendre à de Serre l'éligibilité. L'élection de Colmar, au mois de mai 1822, et au mois de novembre, une élection dans la Moselle, pour laquelle de Serre avait des chances certaines, furent manquées, faute du cens requis par la loi. De Serre avait confié à M. de Wendel le soin de régler cette question. Il la lui rappelait sans cesse, et M. de Wendel se bornait à lui écrire : « Mandez-moi si vous jugez fort important d'être nommé. »

Pourtant M. de Villèle tenait sur de Serre le meilleur langage. Il repoussait vivement, en s'en montrant affligé, les doutes que quelques personnes avaient manifestés sur ses intentions, et déclarait très haut que les services rendus en 1820 par le garde des sceaux étaient tels qu'ils imposaient au gouvernement le devoir de le soutenir. Il n'y avait pas de siège vacant, au moment où il donnait ces assurances; bientôt une élection s'annonça dans le département du Bas-Rhin. Des amis demandèrent aux ministres d'y présenter de Serre. La réponse fut des plus flatteuses pour l'homme, mais évasive pour le candidat. On redoutait les influences libérales dans le département; on alléguait que la grande renommée du comte de Serre rendait pour le gouvernement, comme pour lui-même, la lutte plus difficile et l'échec plus grave, et l'on s'épanchait en regrets sur les malheureuses circonstances qui avaient empêché de Serre de se porter dans la Moselle, où tout, disait-on, aurait été simple. « Du tout, écrivait M. de la Boulaye, je conclus qu'il n'y a pas grande espérance. »

Il n'y avait encore là que des objections locales, plus ou moins fondées, mais rien qui pût donner à de Serre la preuve d'un parti pris contre sa candidature. Le jour où une élection serait possible dans la Moselle, il avait droit d'espérer le concours du gouvernement.

Revenir aux affaires est en soi plus à craindre qu'à désirer, écrivait-il à sa mère. Abandonnons-nous donc pour l'avenir à la Providence; car de nous-mêmes nous n'y pouvons rien.

Il se retranchait dans la vie de famille. Il se prêtait aux jeux de l'enfance avec un abandon qui ravissait Niebuhr. Il aimait les fêtes domestiques, les pieux anniversaires dont la célébration venait chaque

année réjouir son foyer. Il en racontait lui-même à sa mère les aimables retours :

... C'était hier la Saint-Pierre. Nous l'avons faite en famille; quand la ferons-nous avec vous, chère maman? C'est toujours un bon moment, lorsque ma femme vient avec nos quatre enfants, chacun ayant un bouquet et son petit cadeau à la main. Mais les sentiments pénibles se mêlent, dans ces occasions, aux plus doux. On sent mieux l'absence des êtres les plus chers dont on est séparé. L'année dernière, ma pauvre petite m'apporta aussi un bouquet; dix jours après, elle n'était plus. Si seulement j'avais reçu une de vos lettres...

Le monde l'attirait peu. Il ne l'avait jamais aimé, et il retrouvait les expressions de sa jeunesse pour peindre « ce cercle d'indifférents, automates parlants qui n'intéressent ni le cœur ni l'esprit, et qui, à peu d'exceptions près, forment le fond de toutes les grandes sociétés. » Il passait de longues heures à parcourir à cheval les environs de Naples, accompagné de son secrétaire, dont il avait résolu de faire un écuyer : éducation difficile qui lassait la persévérance du maître moins vite que celle de l'élève.

L'été, il avait hâte de s'enfuir à Ischia. Il jouissait, avec sa femme et ses enfants, de cette solitude éclairée et agrandie par l'admirable et lumineuse variété des horizons; il les guidait dans les montagnes et sur les rivages de l'île; il interrogeait curieusement les mœurs des habitants, et se plaisait à l'agreste poésie de leurs divertissements :

Les Ischiotes sont bonnes gens; le paysan, comme partout, est un peu avide; je le lui pardonne, en pensant à ce que coûte de sueur un écu; ils sont gais, ne ménagent pas leurs ânes et se plaisent à les pousser à la course. Le dimanche soir, nous les faisons danser dans notre cour; le violon, la cornemuse, la guitare, la mandoline, le fifre, le tambour de basque, voilà la musique; ailleurs, ils ont de petites harpes. Les airs sont fort animés; les danseurs, fort agiles, ne manquent pas d'une certaine grâce rustique. Souvent un chanteur accompagne la musique et la danse. Ils exécutent aussi de petites scènes en dansant. Rien dans tout cela n'est contraire à la décence; la jalousie veille sur les jeunes femmes et les amoureuses, qui ne manquent pas de mesure.

La lecture prenait une grande part des loisirs que lui laissait l'ambassade. Il avait relu en entier, avec son jeune secrétaire, les œuvres de Cicéron et de Virgile. Il méditait les commentaires de Machiavel sur Tite-Live, comme une préface aux grands travaux de

Niebuhr; il avait sans cesse à la main Dante, Pétrarque, les poésies de Michel-Ange, et il mêlait le charme sévère ou gracieux de leurs chants à la contemplation des chefs-d'œuvre de la peinture italienne, dont il cherchait, non sans grever le budget de l'ambassadeur, à peupler ses salons. Il aurait voulu acquérir pour la France la galerie de tableaux transportée à Rome par le cardinal Fesch; c'eût été un dédommagement aux pertes que l'invasion de 1815 avait infligées à nos musées. Mais la négociation, entamée par l'entremise de Niebuhr, ne put aboutir.

Ayant beaucoup souffert, de Serre s'était senti de plus en plus ramené vers les idées religieuses. Souvent, dans les derniers temps de sa vie, on le voyait sortir de grand matin, et aller entendre la messe dans une chapelle de capucins, placée derrière le palais de l'ambassade. Il avait eu avec Niebuhr de longues conférences sur le protestantisme; et, peut-être en souvenir de ces entretiens, il avait toujours près de lui quelque ouvrage de Bossuet, surtout l'*Histoire des Variations.*

Les afflictions les plus cuisantes, écrivait-il à Benoît Remy, sont celles qui nous rapprochent le plus de Celui qui sait nous trouver des voies et de l'espoir quand nous n'en apercevons plus. Mes peines et ces pensées me reportent souvent vers les jours pieux de ma première jeunesse, formée sous l'inspiration de ton respectable père. Remercie-le de son souvenir... Je me recommande à ses saintes prières; et lorsqu'il s'élèvera vers le ciel, je voudrais, comme le disciple d'Élie, être digne de lui demander son manteau.

Les épreuves n'avaient pas fini pour de Serre ; et, comme le disait Niebuhr, elles s'accumulaient sur sa tête d'une façon vraiment tragique. Déjà en deuil de sa belle-mère, la baronne d'Huart, il reçut de sa propre mère les nouvelles les plus alarmantes. Il se préparait à partir pour la France, lorsque la dernière de ses filles tomba gravement malade. Pendant quelques semaines, il vécut dans cette double angoisse, impatient d'aller à Paris, et n'osant quitter Naples. Sa fille guérit, et l'on crut au rétablissement de sa mère. Mais il eut à peine le temps de s'en réjouir :

Ne regardez plus en arrière, tout est fini, lui écrivait M. de la Boulaye. Vous avez perdu cette digne et respectable mère dont vous faisiez le bonheur et la gloire.

On sait, en effet, ce que sa mère avait été pour lui. Il ne pouvait songer à elle sans revoir dans sa pensée toutes les vicissitudes auxquelles, dès son plus jeune âge, il avait été soumis; et il n'en

retrouvait aucune qui ne lui rappelât le dévouement absolu dont cette âme énergique et tendre l'avait entouré :

Le 23 du mois dernier (septembre 1823), écrivait-il à Niebuhr, j'ai perdu ma mère, et en elle, ma plus ancienne, ma plus constante amie, celle à qui je dois le plus sur la terre. Douée des agréments de son sexe, aimable et belle, elle fut en même temps sage, forte et courageuse. L'émigration m'en sépara pendant six ans, et, après six mois de réunion, pendant quatre autres années encore. Le séquestre, l'emprisonnement, l'aspect de l'échafaud, la persécution, la ruine ou le supplice de tous les siens, le déluge de maux de notre horrible révolution, éprouvèrent sa vertu. Après notre réunion, elle me suivit à Hambourg, à Bruxelles, à Paris ; nous ne nous séparâmes qu'à mon départ pour Naples ; c'était pour ne plus nous revoir. Jusqu'au dernier moment, j'ai été sa pensée et elle a prié Dieu pour moi.

Sur l'avis des médecins et les instances de sa famille qu'inquiétait dans ce corps épuisé l'excès de la douleur, de Serre fit dans le royaume de Naples une excursion de quelques semaines. Les asiles, consacrés par la religion, attiraient de préférence son âme triste et lasse. Il s'arrêta chez les moines du Mont-Cassin, et visita la Trappe à Casamari.

Il y a dans le silence des cloîtres, écrivait-il à Mme de Serre, dans leurs longs corridors, dans la majesté des églises, quelque chose qui sympathise avec la douleur, quelque chose qui en bannit les mouvements impatients et tumultueux, qui lui commande le calme et la résignation. Les religieux eux-mêmes en portent l'empreinte sur leur physionomie. Les heures passées dans les bibliothèques, les archives, ces heures consacrées à ce qui n'est plus, rapprochent tous les temps et les montrent presque tous pareils à nos yeux.

Il revint à Naples, au bruit des nouvelles qui annonçaient le glorieux achèvement de la guerre d'Espagne, la prise de Cadix et la délivrance du roi. Grand succès pour la France et pour la dynastie, auquel devait s'associer plus que personne l'ambassadeur de Louis XVIII à Naples, le représentant du chef de la maison de Bourbon auprès d'un prince de cette royale famille. « Je sens bien, disait de Serre, que la plus grande douleur privée doit se taire un instant devant une grande joie publique. »

Une fête splendide célèbra, au palais de l'ambassade, le triomphe de nos armes.

Sous l'impression de ces heureuses nouvelles et confiant dans l'influence qu'elles lui assuraient, le gouvernement jugea le moment propice pour la dissolution de la Chambre. Les élections générales

n'eurent lieu qu'au mois de février suivant; mais on en parla dès le mois de novembre, et les combinaisons commencèrent à se former en vue de ce grand scrutin.

De Serre était redevenu éligible. Il avait hâte de revoir la France et aussi de reprendre sa place dans cette arène où manquait sa parole. Le gouvernement avait lui-même reconnu ses chances dans la Moselle. Allait-il, cette fois, les fortifier de son appui?

C'était un sujet que M. de Wendel évitait d'aborder; il ne parlait à de Serre des élections que pour l'en détourner, comme s'il eût voulu n'avoir pas à demander aux ministres une réponse qu'il redoutait. Il l'assurait, chose facile à croire, que le gouvernement ne l'inquiéterait jamais dans son ambassade; il lui signalait les avantages d'une situation paisible; et, en admettant que de Serre revînt en France, il lui vantait comme les positions à son gré les meilleures, les premières présidences de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes, fonctions élevées assurément, dignités enviables, mais qui, pour le vaillant athlète, encore animé, malgré ses souffrances, de l'ardeur de la lutte, pouvaient être ce qu'aurait été pour un jeune général, impatient de rejoindre au combat ses frères d'armes, le gouvernement de l'hôtel des Invalides.

Vous avez vous-même trop d'activité dans l'esprit, lui répondait de Serre, pour ne pas comprendre que cette activité longtemps exercée devienne un besoin et que, constamment appliquée au bien de son pays, elle devienne un sentiment énergique. Dans cette disposition, une inaction forcée ou, moins encore, une action de peu d'intérêt devient un état de résignation et bientôt un état de souffrance, si le cœur saigne de plus d'une plaie et s'il lui faut aliment et diversion, si d'ailleurs l'état normal et politique du pays, si votre rôle vous interdisent toute communication et vous laissent seul vis-à-vis de vous-même.

Que désiré-je donc? Simplement aller chaque année pour trois mois à la Chambre, m'y entendre avec le gouvernement sur ce qu'il peut y avoir de grand et d'utile à faire. Je crois depuis deux ans avoir beaucoup gagné par la méditation, l'observation et l'étude; j'ai en partie complété ce qui me manquait, la connaissance de nos intérêts au dehors et de leur influence sur les mesures intérieures. Personne ne sait et ne sent mieux que moi que la force des choses nous a conduits au système actuel, qu'on ne peut faire de bien que dans ce système et par ce système; j'aurais au moins cette habileté d'intelligence et de probité qui subordonne tout à une idée principale, qui est aussi un premier devoir. Ne soyez donc nullement embarrassé de ma position; elle serait bonne, franche et nette.

M. de Wendel insistait. Évidemment, il pressentait dans les dispositions du pouvoir un obstacle invincible; et, plutôt que de s'y heurter, il laissait là les précautions oratoires; au risque d'irriter la blessure, il se décidait à porter sans merci le fer rouge sur les espérances de son ami.

... Même pour mon intérêt, j'aimerais mieux sans doute vous voir au timon des affaires; mais j'ai vu la vie que vous meniez, et j'ai souvent trouvé qu'elle était affreuse. Vous n'aviez sans doute d'autre désir que de rendre votre pays heureux, et cependant ceux qui remplissaient vos salons ont été les premiers à vous dénigrer... M. de Richelieu était sans doute le plus honnête homme de France, celui peut-être qui a rendu les plus grands services. J'ai *vu* plaisanter ceux qui se se plaisaient à rappeler son souvenir; je n'ai plus trouvé rien à envier dans la position des ministres, et je crois que vous devez être beaucoup plus heureux qu'eux.

Un des secrétaires de l'ambassade de Naples, M. de Belleval, était en ce moment à Paris. Il s'était flatté, dans l'élan de son admiration pour son chef, que la candidature de de Serre ne serait pas contestée :

C'est sans doute un honnête homme, reprenait M. de Wendel avec une ironie amère; car il a paru très étonné qu'on eût oublié vos services. Il en verra bien d'autres dans la grande ville que j'ai toujours appelée la ville infernale.

A ces tristes prévisions, de Serre opposait les encouragements de M. de Chateaubriand; il envoyait à ses amis de Lorraine l'expression des vœux que son ministre formait pour son succès, ne croyant pas possible qu'ils fussent démentis par les autres membres du cabinet. M. de Chateaubriand était, en effet, plein de bon vouloir; il embrassait dans ses sympathies des personnages fort divers, réclamant l'appui du gouvernement pour M. de Vitrolles ou M. de la Bourdonnaye, en même temps que pour de Serre. Mais il avait dans les aspirations plus de générosité que de suite, et par là même, dans le Conseil, plus de renommée que d'influence.

... Je suis, je vous l'avoue, moins en peine de ses dispositions que de son pouvoir, écrivait à de Serre le comte Armand de Saint-Priest. Il est malheureusement tout à fait effacé, non seulement au dire de ceux qui connaissent le dessous des cartes, mais aux yeux de la multitude même. Son associé, tout petit qu'il est, absorbe tout.

C'était donc auprès de M. de Villèle qu'il fallait chercher la pensée du ministère; après bien des hésitations, M. de Wendel se décida à

la lui demander. M. de Villèle manifestait pour de Serre les dispositions les plus amicales, il avait en lui une absolue confiance : « S'il y avait péril, disait-il, je monterais à cheval pour l'aller chercher. » Mais, de péril, il n'en voyait pas, et dès lors point de nécessité d'aller chercher de Serre.

Il n'y a pas eu un moment d'hésitation dans sa réponse ; elle a été négative, écrivait M. de Wendel. Il m'a dit que vous deviez sentir que votre nomination était incompatible avec la haute place que vous occupiez, et que nomination et démission devenaient synonymes ; que, sous les autres rapports, vous pouviez compter sur lui, soit pour une ambassade plus active, soit pour une haute place de magistrature.

On était bien loin des assurances données l'année précédente. Ce n'était pourtant qu'un refus de concours. De Serre avait déjà senti qu'on n'osait l'avouer ; irait-on jusqu'à le désavouer ? M. de Wendel ne le disait pas en toutes lettres, mais il le laissait entrevoir, et ses appréhensions perçaient dans le jugement que lui inspirait la présomption du chef du cabinet.

Les succès, écrivait-il, ne portent pas à la prudence, et je crains que, malgré son habileté, M. de Villèle ne succombe. J'aurais voulu lui faire sentir que ce serait là le moment où il aurait besoin d'un auxiliaire de votre force ; mais j'ai trouvé le terrain mal préparé pour cette insinuation. Le pouvoir croit tout dominer, il voit la plaine devant lui, il tourne le dos au précipice jusqu'au moment où il y tombe...

De Serre, confiant dans ses amis de Lorraine, avait pris son parti : sa candidature était posée, à Briey, pour l'élection d'arrondissement, et à Metz pour l'élection départementale. Dans les deux collèges, il avait besoin de l'influence de M. de Wendel, à Briey pour créer ses chances, à Metz, où elles étaient déjà très fortes, pour les assurer. L'embarras de M. de Wendel était grand ; il ne voulait ni se brouiller avec le ministère, ni abandonner un ami qui lui était cher et à qui il devait beaucoup. Il refusa de le soutenir à Briey ; mais, persuadé que de Serre réussirait à Metz, il déclina la présidence du collège électoral que M. de Villèle lui avait déférée, pour ne point paraître s'associer par une acceptation aux vues hostiles du gouvernement. Il s'en expliqua dans une lettre à M. de Villèle.

... Je conçois vos scrupules, lui répondit M. de Villèle, mais je ne les trouve pas fondés, à moins que vous ne vouliez agir pour de Serre ; car le gouvernement est loin d'exiger de vous que vous agissiez contre lui, nous ne l'avons fait pour aucun royaliste... Mon opinion est que de Serre fait une faute dans son intérêt. Il nous croit beaucoup plus

près d'être débordés par les royalistes fous que nous ne le sommes, et pour les combattre il n'est pas en aussi bonne position que nous : voilà mon opinion ; ainsi c'est comme son ami que je désapprouve le parti qu'il prend, bien plus que comme ministre ; en cette dernière qualité, je rends trop de justice à ses sentiments pour redouter en rien son élection.

Il résultait de cette lettre que le gouvernement gardait la neutralité, une neutralité presque amicale dans l'élection de la Moselle, et telle était sans doute dans le principe, on se plaît à le supposer, l'intention de M. de Villèle ; mais la conduite des agents de l'autorité n'y répondit pas. Ni M. de Villèle ni M. Corbière ne purent l'ignorer, car M. de Wendel, dans des lettres pressantes, les en informait :

... Je pars et ne me mêle plus de rien, écrivait-il à M. de Villèle. Certains hommes traitent ici M. de Serre beaucoup plus mal qu'ils ne traiteraient M. Manuel... Mieux qu'aucune autre personne, vous connaissez, monseigneur, la pureté des intentions de M. de Serre. Les mêmes personnes qui l'attaquent vous attaqueront un jour, et déjà ici, dans le département le plus tranquille de la France, leur fureur ne connaît plus de frein. Je retournerai à la Chambre... ce sera pour être dans vos rangs. Cela est commode dans la prospérité, mais, monseigneur, je ne les déserterai pas aux jours de l'infortune, pas plus que je ne renie M. de Serre, aujourd'hui qu'un parti ingrat cherche à l'accabler.

Les élections eurent lieu le 25 février 1824 dans les arrondissements, et le 6 mars aux chefs-lieux des départements. A Briey, l'échec fut complet ; de Serre ne pouvait rien sans M. de Wendel. A Metz, il ne lui manqua, au contraire, que quatre voix pour être élu. Il obtint 95 suffrages sur 197 votants ; la majorité absolue était de 99. Quelques amis du candidat n'avaient pu se rendre au scrutin ; mais M. de Wendel attribuait la défaite à d'autres motifs.

... Même avec ce manque d'électeurs, vous deviez encore l'emporter. Voici les causes du revers : l'autorité y a mis un acharnement sans exemple. Le préfet s'était mis sur la liste du grand collège ; il n'a pas bougé de son banc et pouvait vous écrire ; les sous-préfets de Briey et de Sarreguemines gardaient les électeurs sur la place d'armes, les menaces aux fonctionnaires avaient été prodiguées... Le délire du parti ultra était au comble ; jamais on n'a rien vu de pareil ; Grégoire même eût fait moins peur... Vous avez bien tort de penser qu'on eût pu ramener le ministère ; le parti était pris depuis longtemps, il est facile de le prouver.

M. de Wendel n'avait pas prévu ce dénouement ; il ne pouvait se dissimuler qu'on imputerait l'échec à son absence, et il éprouvait de ces quatre voix perdues un regret sincère et quelque confusion. Il se mettait à la disposition de son ami, lui offrait de se retirer en sa faveur ; et, se rendant compte des impressions qui devaient agiter de Serre, il avait hâte de recevoir un mot de lui. Il lui demandait une longue réponse, qu'il n'obtint pas.

De Lorraine et d'Alsace les lettres se succédaient à Naples, ardentes, irritées, indignées, portant avec le récit des violences commises, l'accent passionné des amis demeurés fidèles.

Que de bassesses il a fallu faire pour vous ôter quatre voix ! écrivait le premier président de la cour de Colmar, M. Millet de Chevers. Comme il a fallu s'avilir !... Votre beau-frère d'Huart n'a pas même pu insérer, dans la feuille dite royaliste de Metz, que vous étiez éligible, afin de démentir un bruit qui avait couru. Quant au préfet, il a bien fait son métier et rempli des ordres positifs,

Et je rends grâce au *ciel* de n'être pas *préfet*.

Enfin, malgré tous les efforts de l'administration et du ministère, efforts poussés au dernier degré de virulence et d'indécence, malgré votre absence et celle des deux principaux électeurs, malgré la défection de vos principaux obligés, malgré l'obligation d'écrire son bulletin sous les yeux de vos ennemis, quoique pas un verre d'eau n'ait été donné pour vous et que des milliers de verres de vin aient été donnés contre vous, il ne vous a manqué que quatre voix, si même elles vous ont manqué. L'exclusion du ministère et ses efforts sont si visibles, que les feuilles ministérielles n'ont pas osé mentionner votre minorité de 95 voix. Il en fallait 99 pour la majorité, et Simon en a eu 101.

M. Simon, que le gouvernement opposait à de Serre, était un ancien membre du centre gauche, qui avait voté en 1820 contre l'institution des grands collèges et du double vote. Ainsi l'obscur adversaire de la réforme électorale, à laquelle les ministres devaient leur pouvoir et les royalistes leurs succès, était préféré par eux à l'admirable orateur sans lequel, de l'aveu de tous, cette réforme n'eût point passé.

De Serre avait cru à son élection. Depuis que se préparait la lutte, il en sentait, tout éloigné qu'il fût, revivre en lui l'esprit et l'élan. L'image de la tribune reparaissait devant ses yeux ; il envisageait, avec les périls de l'avenir, les services qu'il pourrait rendre ; déjà il se voyait à l'œuvre, et sans être pour les siens ni moins bienveillant ni moins ouvert, il avait une préoccupation plus apparente. Sa physionomie distraite, ses gestes fréquents, le mouve-

ment de ses lèvres, trahissaient l'activité intérieure que réveillait dans cette âme valeureuse l'approche entrevue de la vie publique. Il avait, en ce moment, avec lui, le fils d'un des députés du centre droit, dont le sort se débattait également dans les élections, M. Duvergier de Hauranne. Il apprit leur commune défaite, et son hôte fut témoin de l'émotion que lui causa la nouvelle : « Je vois encore l'expression de sa figure, et j'entends l'accent de sa voix, a écrit M. Duvergier de Hauranne, quand il m'annonça le coup imprévu qui le frappait. »

Ce qui, plus que l'échec, affligeait de Serre, c'étaient les circonstances qui l'avaient accompagné. La lutte avait attesté sa force; et, même vaincu, il pouvait, dans un délai prochain, espérer une revanche; mais rien ne le dédommageait des cruelles déceptions qu'il venait de subir.

Mes amis, disait-il un jour, m'ont souvent reproché de juger trop favorablement les hommes et de ne pas croire assez facilement le mal.

Il se sentait frappé du même coup qui avait atteint le duc de Richelieu :

Je suis attristé, écrivait-il à Niebuhr, d'avoir vu tant de personnes en cette occasion renier la conscience, le sang, la reconnaissance et l'amitié; je le suis des présages qui doivent saisir tout homme de bien, lorsque l'immoralité est érigée en devoir et en trophée.

Tandis que M. de Chateaubriand écrivait à de Serre pour lui exprimer ses regrets et l'espérance de le voir bientôt prendre place à la Chambre, M. de Villèle, avec un imperturbable sang-froid, lui témoignait son étonnement du désir qu'il avait eu d'y rentrer.

J'ai constamment dit à vos amis ce que je vous eusse dit à vous-mêmes, si vous eussiez été ici, c'est que je ne comprenais pas que, dans votre position, il pût être d'aucune utilité, ni pour vous ni pour nous, que vous fussiez nommé député.

Il ajoutait que le gouvernement se sentait en force contre les deux oppositions de gauche et d'extrême droite, et que, le cas échéant, une démission, donnée à propos par l'un de ses amis, permettrait de rouvrir à de Serre les portes de la Chambre.

Croyez que, pas plus aujourd'hui que dans d'autres temps, disait-il en finissant, nous ne sommes jaloux ou dédaigneux de talents faits pour honorer notre pays ou lui rendre d'éminents services.

Ces paroles s'accordaient mal avec la guerre acharnée que les agents du pouvoir avaient faite à de Serre, et dont il recevait par

les mêmes courriers les détails. Il répondit avec une brièveté froide au président du Conseil :

Vous me dites que vous n'avez pas compris mon désir d'être député. Je vous assure que si je ne l'eusse pas manifesté nombre de personnes, et des meilleurs serviteurs du roi, m'auraient taxé d'une indifférence qu'ils auraient peut-être nommée plus sévèrement. Je n'étais pas d'ailleurs préparé à votre opposition, tout au contraire ; à peine maintenant je la comprends bien encore. Elle a fait toute la difficulté de ma situation ; je me suis demandé quel était le devoir ; j'ai tâché de le faire, et ainsi l'on attend tranquillement l'avenir.

Il confirmait, sans s'en rendre compte, l'antagonisme qui de plus en plus se déclarait entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand, par les termes bien différents dans lesquels il s'adressait aux deux ministres.

Bien que j'eusse à peine l'honneur de vous connaître, écrivait-il à M. de Chateaubriand, vous m'avez accueilli lorsque ceux avec lesquels je me trouvais dans les rapports les plus amicaux, ceux auxquels j'avais ouvert et aplani la route, m'avaient repoussé.

Quel mobile avait poussé M. de Villèle à combattre ainsi l'élection du comte de Serre ? Craignait-il les colères des ultra-royalistes ? Elles avaient déjà éclaté. Bien avant cette époque, M. de la Boulaye écrivait à de Serre :

M. de Villèle et M. Corbière sont aussi maltraités par la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*, plus maltraités même que ne l'était notre bon duc de Richelieu.

M. de Villèle jugeait cette opposition si incurable, qu'il avait refusé d'appuyer au scrutin M. de Lalot et M. de la Bourdonnaye. Il lui fallait cependant opter entre les ultras et les modérés : c'était trop d'exclure à la fois les deux groupes. A force de craindre les compétiteurs, il risquait d'écarter les alliés. Les vues personnelles sont courtes et trompent d'ordinaire ceux qui les suivent. Les ultras se félicitaient comme d'une victoire d'avoir repoussé de Serre ; ils voyaient pour leurs passions un adversaire de moins : ils ne se disaient pas qu'ils avaient du même coup enlevé un défenseur, et le plus éloquent de tous, à la royauté. M. de Villèle avait obtenu une Chambre à son gré ; elle était, comme le disait M. de la Boulaye, plus villéliste encore que royaliste. On n'y comptait que dix-sept opposants. On n'y voyait ni M. Lainé, transféré à la Chambre des pairs, ni de Serre confiné à Naples ; on allait bientôt cesser d'y voir

M. de Chateaubriand, exclu du ministère, et par là même du droit de paraître à la Chambre des députés. M. de Villèle dominait seul. Ce fut cette domination exclusive qui devint le principe de sa chute. Seul pour gouverner, il fut seul pour se défendre; et, sans force contre des prétentions excessives, appuyé sur une majorité trop étroite pour être influente, ce ministre, d'un esprit si avisé et d'une capacité si rare, dont le nom rappellera toujours d'éminents services, fut amené à se départir de la politique modérée qui avait été l'honneur des premières années de son administration, pour s'engager dans des concessions que désavouait son bon sens et qui ne sauvèrent pas son pouvoir.

Les deuils de famille, les inquiétudes de cœur, les tristesses politiques, s'ajoutant chez de Serre à ses longues souffrances, avaient usé peu à peu sa constitution. L'énergie de l'âme faisait illusion sur la faiblesse du corps; mais les forces déclinaient sous l'indomptable jeunesse de l'intelligence.

Un accident de voiture qui mit en péril les jours de Mme de Serre et de l'enfant dont elle était alors enceinte, lui causa une nouvelle et cruelle émotion. L'événement n'eut pas les suites qu'on avait redoutées; la mère se rétablit, et l'enfant, venue au monde quelques semaines plus tard, fut présentée aux fonts du baptême, sous le nom d'Isabelle, par le duc et la duchesse de Calabre, prince et princesse héréditaires de Naples.

De Serre oubliait, dans cette heureuse issue, les mécomptes de la vie publique, lorsque la maladie vint le ressaisir et lui livrer encore une fois un de ces assauts terribles, dont il avait jusque-là triomphé.

On crut d'abord que ce n'était qu'un réveil de l'affection de poitrine. Les médecins, augurant bien d'un changement d'air, ordonnèrent de transporter le malade à Castellamare. Mme de Serre, encore souffrante, avait dû rester à Naples, avec sa dernière fille, *Isa*, comme l'appelait son père. Les autres enfants suivirent de Serre, avec M. Riboulet, son dévoué secrétaire.

Les premiers jours de résidence à Castellamare parurent favorables. Les douleurs variaient sans cesse, et cette mobilité semblait rassurante; de temps en temps elles laissaient au malade quelque répit. Il jouissait de la vue de ses enfants, du sourire et du gazouillement de Fernand, son plus jeune fils, du chant des rossignols, des beaux aspects de la nature. Dès qu'il se sentait mieux, l'esprit reprenait ses droits et ses goûts. Il redemandait ses lectures, il écoutait la musique, il aimait que son secrétaire lui redît sur la flûte quelques-uns des chants de *Moïse* ou de *Sémiramis*, qu'il avait naguère admirés au théâtre de San-Carlo. Il avait banni toute préoccupation politique, « donnant au diable les élections », comme

il disait, songeant au moment où il se retrouverait avec tous les siens, dans la joie de la santé recouvrée et d'une réunion complète, et parfois, devant ces espérances mêlées peut-être de tristes pressentiments, se laissant aller à des attendrissements soudains, dont le jeune secrétaire recevait l'explosion muette, sans en pénétrer le mystère.

Une correspondance de chaque jour s'était établie entre Naples et Castellamare, entre Mme de Serre et son mari, échange de billets, qu'abrégeaient la souffrance et la faiblesse, dont une main tremblante déformait souvent l'écriture, mais qui portaient en quelques lignes à ces deux âmes, également émues l'une sur l'autre, l'expression délicate et passionnée de leur immuable tendresse.

Prends courage et patience pour nous deux, chère amie. Pour moi, il faut le temps. Tes lettres me font grande joie. Les enfants sont sages. Fernand est bien ici pour les dents. C'est l'être qui me fait sourire ; que je voudrais te le ramener ! J'ai moins souffert ; mais je suis faible et j'embrasse cependant de tout ce qui me reste de forces. Ton bien-aimé et tendre ami. Mes baisers à toi et à la sage Isa.

... On m'a mis en belle maison, bon air et grand repos, chère amie. Que Dieu serait bon de nous y réunir tous bien portants dans six semaines ! Sa volonté soit faite !...

... La bande joyeuse vient de défiler devant moi pour aller à la promenade. Fernand pousse de toutes forces ses anciens cris de joie ; quel bonheur ! Remercions Dieu !...

Les médecins avaient changé le traitement. Une amélioration s'était déclarée ; le secrétaire écrivait à Mme de Serre que, dans une quinzaine de jours, il ne resterait de cette épreuve que le souvenir. Le malade demandait qu'on lui envoyât de la musique.

Schomberg (le médecin) est content, amie ; remercions Dieu. J'adopte tous tes projets. Quelle douce récompense de les exécuter ensemble ! Tu doutes que je sente ma privation de toi, de tes consolations, de tes paroles, de tes doux regards. Et qu'ai-je, que puis-je avoir en place ! Oh ! non, tu ne doutes pas ; car déjà tu m'as soigné. Mais ruiner la jeune et belle vie de mon amie ! Et mes enfants ! Schomberg me fait finir. Mes baisers à toi et à Isa.

C'était le suprême effort. Il avait, dans une lueur d'espérance, écrit plus que ne lui permettait sa faiblesse. Le lendemain, les forces lui manquèrent, et, comme un chant qui peu à peu décline, quelques lignes tombèrent avec peine de sa main défaillante :

On me prend tout assoupi, chère amie ; je n'ai d'esprit que pour te

remercier de ta lettre tout angélique, t'embrasser de tout mon cœur, toi et Isa.

La crise s'aggravait, la fièvre avait redoublé de violence. Les médecins, reconnaissant au foie l'existence d'un abcès, décidèrent qu'il fallait, par l'extraction, en prévenir l'ouverture intérieure, qui pouvait être mortelle. L'opération n'était pas elle-même sans danger; de Serre, avec la fermeté qui ne l'abandonna jamais, résolut de prendre ses dernières dispositions. Il dicta à son secrétaire quelques lignes touchantes, dans lesquelles il recommandait sa famille au roi. Puis, il fit venir un prêtre. L'ecclésiastique italien, qui recueillit ses confidences, sortit de la chambre, pénétré d'émotion; et, levant les bras au ciel, il répétait à haute voix : « *È un angelo! è un angelo!* »

L'accident, qu'appréhendaient les médecins, ne fut pas évité. L'abcès vint à s'ouvrir. Le péril était imminent. Prévenue sur-le-champ, Mme de Serre arriva en toute hâte. Elle se trouva, avec ses enfants, au chevet de ce lit sur lequel déjà la mort se montrait. Il ne pouvait plus leur parler; mais il les reconnaissait, et, dans des étreintes silencieuses, leurs âmes se confondaient. La souffrance était visible sur ses traits; mais de ses lèvres ne s'échappait aucune plainte. Dans la nuit du 20 au 21 juillet 1824, à deux heures moins un quart, Hercule de Serre expira.

Il avait quarante-huit ans. Quelques mois plus tard, le 24 octobre, son fils Ferdinand, celui dont il disait : « Aucun de mes enfants ne m'a, étant petit, autant aimé, » le suivait dans la tombe.

La noble veuve, que tant de malheurs accablaient, reçut du roi de Naples, et bientôt après du roi de France, les témoignages qui étaient dus à une telle mémoire et à un tel deuil. Le roi de Naples décida que les plus grands honneurs seraient décernés à l'ambassadeur de France. Il avait envoyé chaque jour une personne de sa cour prendre des nouvelles de la comtesse de Serre. Sur son ordre, les conseillers-ministres, les secrétaires d'État, les directeurs des départements se rendirent au palais Strongoli, résidence de l'ambassade, pour se joindre au cortège funèbre et assister aux obsèques. Des troupes d'élite faisaient le service : les hallebardiers du roi, dans la chapelle ardente et dans l'église; les grenadiers royaux, dans la cour de l'hôtel et aux abords de l'église. Deux voitures à six chevaux, aux armes et aux livrées du roi, suivaient le convoi. Les funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Ferdinand, où reposent encore les dépouilles mortelles du comte de Serre.

Louis XVIII n'était plus sur le trône lorsque Mme de Serre rentra en France. Elle entendit le roi Charles X et la duchesse d'Angoulême

louer les services de son illustre époux. Le roi voulut qu'elle reçût elle-même la pension la plus élevée qu'eût obtenue, sous la Restauration, la veuve d'un haut fonctionnaire.

L'affliction fut grande dans le cercle des amis du comte de Serre. On ne s'attendait pas à cette fin rapide. On ne pouvait y croire. Pour M. de la Boulaye, c'était presque un deuil de famille. M. Pasquier, M. Portal, M. de Rivière, M. de Saint-Priest, le général Desprez, M. de Chateaubriand, M. de Martignac, donnèrent au défunt des regrets touchants et de nobles paroles. M. de Wendel, déjà triste du silence de son ami, fut désespéré par sa mort. Il ne se consolait pas de n'avoir pu échanger avec lui quelques explications, qui lui eussent rendu, il en avait la confiance, cette loyale affection. Niebuhr était à Bonn, lorsqu'il reçut la nouvelle :

C'est pour moi, écrivait-il, une perte énorme... Notre siècle n'a pas vu de génie plus beau et plus vigoureux. C'était l'âme la plus pure qui fût sur la terre et le cœur le plus aimant.

Ce fut alors que M. Royer-Collard écrivit ces lignes : « Depuis que nous nous sommes séparés, il n'a pas cessé de me manquer ; il me manquera toujours. »

Dans les départements de l'Est, où de Serre avait jeté son premier éclat et rencontré ses dernières épreuves, la douleur fut mêlée d'une sourde colère. On ne doutait pas que l'élection de février, avec ses violences et ses indignités, n'eût abrégé ses jours. Ceux-là mêmes de ses compatriotes, à qui leurs fonctions et leurs habitudes commandaient le plus de réserve, ne pouvaient s'en taire. C'était la conviction, ouvertement exprimée, du célèbre procureur général de Poitiers, ancien confrère de de Serre au barreau de Metz, M. Mangin, aussi bien que du premier président de la cour royale de Colmar, M. Millet de Chevers.

Le *Journal des Débats* ayant insinué que les chagrins politiques avaient pu hâter la fin de M. de Serre, une feuille d'extrême droite, qui s'était signalée par son acharnement contre l'ancien garde des sceaux, parut scandalisée de la supposition. Elle s'attira d'un Lorrain cette réplique foudroyante, adressée au *Journal des Débats*.

... Lorsque vous eûtes, Monsieur, l'imprudent courage de soupçonner une cause politique au bruit répandu de la mort de M. de Serre, faut-il le dire, vous ne fûtes que l'écho du cri public dans les départements de l'Est... M. de Serre était, plus qu'on ne veut l'avouer, l'homme de la France. Un journal a cru devoir à cette occasion se récrier sur ce que j'appelle volontiers votre imprudence. Cependant cette feuille trou-

verait dans ses cartons la preuve officielle des lâchetés qui ont tant contribué à conduire l'homme de bien dans la tombe...

Celui qui faisait entendre ce cri ne se nommait pas ; il avait signé seulement *un des frères d'armes de M. de Serre*. Bientôt il se découvrit. A l'audience de rentrée de la cour de Colmar, le premier président, le successeur de de Serre dans cette haute charge, son ancien compagnon d'émigration, M. Millet de Chevers, réunit dans le même éloge le roi Louis XVIII et son garde des sceaux.

Nous serions heureux de penser, dit-il, que cet homme qui sut si bien connaître et apprécier tous les sentiments nobles et généreux, n'a pas eu à s'affliger, à la fin de sa carrière, des lâchetés de l'intrigue et de l'envie, de l'abandon de faux amis et de l'ingratitude de ceux qu'il avait obligés. Espérons qu'un tel chagrin, qui eût été si douloureux pour une âme aussi belle, n'est pas venu abréger ses jours et empoisonner les restes d'une si glorieuse vie.

Le moment n'était pas encore venu où devait finir cette ingratitude. Les hommages qui avaient manqué aux dernières années de l'illustre défunt ne furent point accordés à sa mort, et sa tombe demeura oubliée comme sa vie avait été méconnue. Les partis se résignent difficilement à confesser leurs torts : heureux quand ils les pardonnent à ceux qui en ont souffert !

Hélas ! écrivait alors M. Royer-Collard à un ami, il n'y a que nous qui ayons été frappés de cette mort ; ce monde ne l'a pas remarquée.

L'année suivante, la tribune française perdait une autre de ses gloires : le général Foy mourait. Orateur éloquent et sympathique, noble et loyale figure, bien inférieur à de Serre par la force originale de la pensée et l'éclat durable du style, mais capable comme lui de beaux élans de cœur, d'accents pathétiques, de mouvements généreux et chevaleresques. Déplorée par ses adversaires, sa mort devient pour son parti le signal d'une grande manifestation. L'opposition lui fait des funérailles solennelles ; un concours innombrable s'empresse derrière ses restes, et sur sa tombe encore entr'ouverte une souscription se forme pour doter ses enfants, adoptés par la patrie.

Si grande que soit l'indifférence des hommes, le contraste était trop criant entre tant de reconnaissance dans le parti libéral, et tant d'ingratitude dans le parti royaliste.

Il fut relevé par un ancien ami du comte de Serre, que l'indépendance de son esprit plaçait au-dessus de toutes les coteries, bien que ses relations le rapprochassent des rangs extrêmes de la droite, par

le baron d'Eckstein. Il avait salué à son aurore la gloire naissante de l'orateur; il se retrouva fidèle, à la nouvelle de sa mort, pour honorer sa mémoire; et, pensant, devant les obsèques triomphales du général Foy, à ce délaissement sans nom, il ne put retenir la protestation de son noble cœur. Chose singulière! il la fit paraître dans un des journaux qui avaient le plus à se reprocher les injustices de secte, mais que tenaient alors en suspens des influences diverses, dans le *Drapeau blanc*.

Il commençait par des réflexions sévères, qui s'adressent dans tous les camps et dans tous les temps aux habitudes étroites et jalouses de l'esprit de parti :

... Tout chez nous, disait-il [1], est conçu et se conduit, se pense et s'élabore au profit d'intérêts privés ou de passions individuelles. Nos adversaires, dans une mauvaise cause, possèdent un *esprit public;* ils en affectent au moins les apparences. Mais nous, nous n'avons ni le courage, ni la confiance, ni la vertu de nos propres doctrines... En général, dans les diverses nuances du parti royaliste, on ne vous demande pas votre participation à tout ce que les doctrines ont de noble, de pur, d'éternel, de vrai, de national; mais on exige impérieusement que vous laissiez là toute cette métaphysique pour vous mêler aux haines des coteries et vous tracasser l'esprit de leurs vaines et pitoyables querelles...

Et puis, comme nous pratiquons la reconnaissance entre nous!

A cette plainte amère succédait la preuve : l'opposition entre les deux orateurs qui venaient de mourir, et la conduite étrangement diverse des deux partis dont ils étaient la gloire :

... Nos ennemis perdent un orateur éloquent, un capitaine qui s'est signalé sur les champs de bataille. Aussitôt chez eux tout est en mouvement. Leurs larmes, feintes ou vraies, deviennent fécondes et produisent une moisson d'or pour des orphelins; leurs proclamations vont droit aux passions, auxquelles elles font un appel; elles les recrutent et les enrégimentent. Ils ne se souviennent déjà plus de certains écarts de l'orateur par lesquels sa générosité l'emporta à rendre hommage au dévouement des émigrés, à la vertu héroïque de l'armée de Condé. Ils oublient tout ce qui, dans les diverses positions où s'est trouvé l'illustre orateur, a pu choquer leurs opinions. Une seule chose affecte leur esprit : l'immense intérêt de parti attaché à la pompe de grandes funérailles, afin de manifester la persévérance dont ils sont animés.

[1] Des royalistes et des libéraux. *Drapeau blanc* du 8 décembre 1825.

Chaque mot de cette vive exposition mettait en lumière le coupable oubli dans lequel était relégué l'orateur royaliste. Mais l'intrépide écrivain ne s'en tenait pas là. Il rendait la leçon plus accablante, en rappelant les titres de celui qu'on abandonnait :

M. de Serre, émigré à peine adolescent, soldat de Condé, résistant à Bonaparte dans les Cent jours, lorsqu'il y allait de la vie, et en présence des sicaires de l'usurpation; M. de Serre, qui a pu se tromper dans quelques circonstances, mais qui a préservé la France de la honte dont quelques hommes voudraient la couvrir par le rappel des régicides; M. de Serre, sacrifiant une vaine popularité au sentiment de ses devoirs, arrachant, en 1820, la France aux plus grands dangers par la force d'une éloquence mâle et courageuse qui rendait son éclat à une voix défaillante, et lorsqu'il était presque mourant; M. de Serre, professant dans la dernière partie de sa vie les maximes de la piété la plus éclairée, et succombant enfin, à Naples, sous le poids des chagrins accumulés sur son existence, mais avec le calme du juste et la plus sublime résignation; M. de Serre meurt, et les royalistes ne se souviennent que de quelques fautes qu'il a été le premier à reconnaître et à réparer. Ils oublient tout ce qu'ils lui doivent, ses services, ses talents, son éloquence, sa probité, l'honneur politique dont il fut le modèle. Tout est froid et silencieux autour de sa tombe.

Et voilà comment nous savons manifester notre esprit public par opposition à celui de nos adversaires!

Un demi-siècle a passé sur ces souvenirs. Le temps a refoulé les passions dans l'ombre et rendu à chacun la place qui lui convient devant l'histoire. Meilleur juge de ses vraies gloires, le parti royaliste a compris ce qu'il devait aux Richelieu, aux Lainé, aux de Serre; il les revendique, il s'en fait honneur et s'offenserait aujourd'hui qu'on vînt lui disputer ces noms que des voix trop nombreuses et trop écoutées s'applaudissaient autrefois d'avoir exclus de ses rangs.

C'est le partage habituel des modérés, qu'ils obtiennent rarement cette justice de leur vivant, et qu'après leur mort elle finit, tôt ou tard, par leur être rendue. Comme leur politique, tenant compte d'exigences et de divisions qu'elle n'a point créées, demande à chaque opinion des sacrifices, les passions qui, d'aucun côté, n'en veulent faire, se coalisent contre eux et les accablent de leurs fureurs tumultueuses, mais éphémères. Comme ils cherchent, dans chaque opinion, les intérêts permanents et les vœux légitimes, en s'efforçant de les concilier, ils mettent dans leurs entreprises un principe de durée, et tandis que leurs personnes sont écartées, leurs œuvres se fondent. Leurs maximes survivent à leurs épreuves; elles portent

à l'avenir, avec l'impression des services qu'ils ont rendus, le sentiment de la justice qu'ils méritaient et qui leur a manqué.

Telle a été la destinée du comte de Serre.

Nulle vie peut-être, dans les annales parlementaires, ne fut plus que la sienne en butte aux accusations et aux outrages, nulle ne s'est révélée plus belle et plus pure. Dans sa carrière publique, non moins que dans son intimité, il apparaît que cet incomparable orateur fut, avant tout, un homme de bien. Émigré par obéissance filiale, instituteur à Reutlingen, avocat à Metz, magistrat, député, ministre, le devoir se montre comme la règle unique et constante de ses actes. Rien ne lui a coûté pour le suivre; dès qu'il a cru le distinguer quelque part, il a couru à lui; il lui a voué toutes ses forces, sans regarder jamais si, dans l'œuvre que lui dictait sa conscience, il risquait de laisser sa popularité, ses intérêts, sa santé et jusqu'à l'existence.

Ainsi, méconnu pendant sa vie, isolé dans sa mort, abandonné et oublié dans sa tombe, de Serre voit aujourd'hui les opinions les plus diverses environner et célébrer sa mémoire. Les éclatants débats auxquels il a pris part, les luttes héroïques qu'il a soutenues, les victoires qu'a remportées sa parole, les lois de 1819 et de 1820 qu'il a fait prévaloir, et dont les principes de liberté et de justice s'imposeront, au milieu de dispositions passagères, à toute législation raisonnable, remettent en lumière, avec son génie oratoire, l'inviolable fermeté de ses convictions libérales et de sa foi royaliste. Ces deux causes, qui furent à la fois son honneur et son tourment, auxquelles il dut tour à tour ses plus nobles accents et ses plus amères douleurs, qu'il ne voulut jamais ni sacrifier ni séparer, la royauté et la liberté, s'accordent désormais pour reconnaître en lui l'un de leurs plus fidèles et de leurs plus puissants défenseurs. Ministre et député de la Restauration, il demeure lui-même comme le témoin du mouvement intellectuel, des institutions généreuses, des grandeurs de cette féconde époque; et l'on ne saurait louer la vie du comte de Serre, sans rendre hommage à la monarchie héréditaire et constitutionnelle sous laquelle il a pu déployer son éloquence et conquérir sa gloire.

Charles de Lacombe.

UN ROMAN PRUSSIEN CONTEMPORAIN

LES ALLEMANDS PEINTS PAR EUX-MÊMES[1]

II

Nous avons déjà parlé d'un testament qui doit enrichir Ottomar et sa sœur Elfe, en les rendant héritiers d'un vaste domaine au bord de la Baltique. Ce legs leur a été fait dans des circonstances particulièrement pénibles. La sœur du général de Werben avait épousé, quelque vingt ans auparavant, un homme de noble naissance et possesseur de grands biens; mais, au lendemain du mariage, elle s'était aperçue, non sans effroi, que ces mérites étaient à peu près les seuls dont fût doué son mari. Elle aurait dû sans doute au nom qu'elle portait, sinon à sa dignité de femme, d'accepter courageusement l'épreuve. Ce fut le contraire qui arriva. Prévoyant peu que la mort allait rompre bientôt des liens détestés, la jeune baronne Valérie de Warnow quitta le toit conjugal, sous la protection suspecte d'un Italien, le seigneur Giraldi. L'époux outragé, dans un premier mouvement d'indignation, avait voulu punir la coupable en la réduisant à la misère; mais, au moment de comparaître devant le tribunal suprême, le souvenir de ses propres torts l'avait ramené à de moins sévères sentiments. Il avait fait de ses biens deux parts: l'une restait à la jeune femme, l'autre devait être la dot des enfants du général de Werben, sous la condition expresse toutefois qu'ils n'infligeraient pas, eux aussi, à leur famille, une cruelle injure, en contractant une mésalliance. Le général voulait refuser cet héritage amer; il avait cédé, non sans peine, aux volontés dernières du mourant. Les années écoulées n'avaient cependant pas cicatrisé sa blessure; atteint dans ce qu'il avait de plus intime et de plus cher, l'honneur sans tache jusqu'alors de sa famille, il n'avait voulu, ni pardonner à sa sœur, la baronne Valérie, ni même la revoir.

[1] Voyez le *Correspondant* du 10 mars 1880.

Quoi qu'il en soit, Ottomar de Werben serait obligé de faire preuve, ou d'un bien fort amour, ou d'un rare désintéressement, si, au mépris de la clause qui le déshériterait, il donnait son nom à Ferdinande Schmidt, et dédaignait la riche dot de Carla de Wolbach. Un tel héroïsme, nous devons le dire, n'est guère dans ses intentions. Tout le sépare donc de la fille du fabricant démocrate. Ces réflexions, néanmoins, ne l'ont pas empêché de gagner son cœur et d'échanger avec elle d'imprudentes promesses d'amour. Ferdinande n'est point assez naïve pour ne pas voir le gouffre ouvert sous ses pas. La crainte, le remords, la jalousie, la déchirent. Debout devant son miroir, elle interroge ce muet témoin de ses angoisses. N'est-elle pas plus belle que Carla de Wolbach? Et pourtant un insurmontable doute la saisit; elle presse de ses deux mains son front brûlant : « Je suis perdue! » s'écrie-t-elle avec désespoir.

Sa vie ne va-t-elle pas être en effet brisée? Avec l'intuition que possèdent les femmes, elle sent qu'elle ne peut avoir foi dans Ottomar. Moins encore peut-elle trouver dans l'appui de solides principes et de saintes croyances la force de se défendre contre les révoltes de son propre cœur. Un instant l'idée lui vient de chercher auprès de son père un refuge contre elle-même, mais elle repousse cette pensée. Ernst Schmidt ne s'est jamais occupé de sa fille que pour railler sa vanité mondaine; il n'a point cherché à gagner sa confiance; nulle sympathie n'existe entre eux. Elle s'efforce de chasser le doute qui la torture et s'attache, avec une sorte d'étrange orgueil, à sa funeste passion. Elle a donné son cœur, et n'est point de celles qui savent le reprendre.

Pendant ce temps, Ernst Schmidt, tout occupé des soucis que lui cause la grève de ses ouvriers, ne s'aperçoit, ainsi qu'il est d'usage, d'aucune des choses qui se passent dans sa propre famille. Mais les imprudentes démarches de Ferdinande ont eu pour témoins des yeux vigilants. L'aide-sculpteur dont nous avons parlé, le jeune Italien Antonio, qui a conçu pour la belle Allemande une ardente et sauvage admiration, surprend le secret de son amour. Pénétré de jalousie, il veut tuer Ottomar, ou plutôt l'assassiner, en lui donnant un coup de stylet par derrière. L'arrivée d'un passant sauve le jeune lieutenant, sans qu'il ait eu le temps de s'apercevoir du péril qu'il a couru. Antonio, cependant, a juré d'assouvir sa vengeance. Revenu au sang-froid, il a compris la folie de sa tentative, car la police n'est pas à Berlin d'aussi bonne composition qu'en Italie. Renonçant donc à ses idées de meurtre, il caresse un autre plan. C'est à une dénonciation anonyme qu'il aura recours et, pour plus de sûreté, il se servira de la haine d'un autre.

Le lendemain, à l'issue d'un bal qui a réuni l'élite de la société

berlinoise, le valet de chambre du général avertit Ottomar de se rendre chez son père. Le jeune homme, surpris, interroge le fidèle domestique. Une lettre vient d'être apportée ; en la lisant, le général a changé de couleur.

— Une lettre ! pense avec effroi Ottomar. Serait-elle d'un créancier impatient? Pourtant le billet que j'ai souscrit échoit seulement la semaine prochaine. Qu'est-ce donc alors?

Ici se place une de ces scènes comme Spielhagen sait les peindre, où le ton sobre du pinceau ajoute à la noblesse, à l'émouvant effet de l'ensemble. Le général a conservé la majesté imposante et simple qui, dans les grandes familles d'autrefois, donnait tant de prestige à l'autorité paternelle. Ottomar, de son côté, garde assez le cachet de sa race pour ne pas descendre jusqu'à l'ironie sans pudeur de Philippe Schmidt. Mais l'émotion, pour être contenue, n'en est pas moins puissante.

Lorsqu'il entra, son père, adossé à son bureau, sembla ne pas l'entendre. Ce silence oppressa le jeune lieutenant comme le poids d'un affreux cauchemar. Il rassembla toute son énergie pour prendre la parole :

— Tu m'as fait demander, mon père?

— Oui. Lis cette lettre.

Et du doigt, le général indiqua sur le bureau un pli décacheté.

— Une lettre ? pour moi ?

— Si elle était pour toi, je ne l'aurais pas lue. Je l'ai lue.

Le général avait quitté son attitude immobile ; les mains derrière le dos, il parcourait la chambre à pas lents. Ottomar, debout, put lire sans même prendre le billet, tant les caractères étaient nettement tracés.

« Très noble et très digne monsieur le général,

« Votre Excellence me pardonnera de ne pas mêler mon nom à la grave affaire que je me fais un devoir de lui soumettre dans l'intérêt de son illustre famille. Il s'agit des rapports que M. le lieutenant de Werben entretient depuis longtemps avec la fille d'un fabricant, M. Ernst Schmidt. L'auteur de cette lettre prie Votre Excellence de demander à son fils où il était ce soir entre huit et neuf heures, et quelle personne se trouvait avec lui. Votre Excellence jugera sans doute utile de se rendre bien compte du point où en sont les choses.

« Il serait absurde de vouloir ouvrir les yeux de Votre Excellence sur les suites que peuvent avoir ces... fiançailles de M. le lieutenant de Werben avec la fille de l'ultra-démocrate Schmidt. Votre Excellence éprouvera sans doute, en les apprenant, une douloureuse surprise;

mais il n'a pas été possible à celui qui écrit cette lettre de supporter plus longtemps que l'on se fît un jeu de l'honneur et du nom d'un brave officier comme Votre Excellence.

« Un très fidèle serviteur de votre haute et illustre famille. »

Le général gardait le silence, laissant à son fils le temps de peser chacune des paroles qu'il venait de lire. Ottomar demeurait immobile, le regard fixe et la bouche contractée, mordant, par un mouvement fébrile, sa lèvre inférieure.

— Soupçonnes-tu qui a pu écrire cette lettre ?

— Non.

— Ne serait-ce pas la jeune fille elle-même ?

— Elle ! grand Dieu ! Non certes.

— Il m'est pénible d'avoir à te faire des questions. Tu devrais me donner toi-même les éclaircissements nécessaires.

— Que puis-je dire ? Je n'ai rien à nier.

— C'est laconique. Mais cela ne suffit pas. Sur ton honneur... tu m'entends ? sur ton honneur, cette personne... n'est-elle pas indigne d'être admise dans la société d'Elfe ?

— Sur mon honneur, non, mon père.

— Notre famille, tu le sais, n'a pas coutume de se prêter à des compromis, et d'admettre dans son sein des moralités douteuses. Sur ton honneur, il n'y a rien dont il faille rougir?...

Ottomar hésita un moment. Le souvenir du frère de Ferdinande, Philippe Schmidt, revint à son esprit. Mais quel fait pouvait-il articuler? N'était-il point lâche, pour sortir d'une situation fausse, de chercher une pareille issue?

— Non, dit-il brusquement.

— Tu as fait connaître à cette jeune fille tes relations et ta fortune?

— Oui, d'une manière générale.

— Elle sait que si tu l'épouses, tu seras pauvre?

— Pas absolument.

— Il faut éclaircir cela, j'y tiens. Cependant tu lui as laissé entrevoir les difficultés qui s'opposent à ton union avec elle ?

— Oui.

— Lui as-tu donné à entendre que tu songes fort peu à surmonter ces obstacles?

— Non.

— Ainsi elle pense que tu peux et veux lever ces barrières?

— Oui.

— Alors tu comptes l'épouser?

Ottomar eut un tressaillement, comme un coursier dont les flancs sont labourés par les éperons. L'inflexible logique des questions de

son père l'avait mené en face du but contre lequel se révoltait son orgueil. L'image de Ferdinande suspendue, confiante à son bras, s'offrit un instant à son esprit. Mais quoi! N'était-ce pas une faiblesse? Se laisserait-il, toute sa vie, conduire où il ne voulait pas?

— Je n'ai l'intention de l'épouser ni maintenant ni jamais, dit-il avec effort.

Le général leva sur lui son regard sévère.

— Je croyais parler à un homme d'honneur, à un officier qui sait tenir sa parole quand il l'a engagée. Serais-tu donc un enfant qui brise les jouets dont il ne veut plus?

Ottomar avait baissé les yeux; il comprenait la nécessité de colorer au moins sa conduite.

— De quelque côté que je me tourne, la conséquence est la même.

— Ta position n'est pas commode, j'en conviens. Comment as-tu pu t'engager à Mlle de Wolbach, lorsque tu en aimais une autre? Mais ton devoir est de ne pas la tromper plus longtemps sur tes sentiments véritables. De quelle façon tu pourras opérer cette retraite sans blesser les convenances, je l'ignore. Je sais une seule chose, *il faut* que cela soit.

— Je ne suis pas absolument engagé à Mlle de Wolbach, quoique tout le monde le pense, murmura le jeune officier. Les paroles échangées entre nous n'ont jamais été très claires.

— Pas plus que ta conduite. Laissons cela.

Le général vient de montrer à Ottomar le devoir, cette règle plus inflexible et plus haute que les fiertés de race, qui lui ordonne de tenir, au prix même d'une mésalliance, la parole imprudemment donnée. Il n'estime point que l'honneur ait deux poids et deux mesures; qu'il soit aimable et galant de mentir à une femme, tandis qu'on aurait honte de tromper un homme. Les mœurs publiques, nous devons d'ailleurs le reconnaître, protègent la femme en Allemagne aussi bien qu'en Angleterre, et enlèvent toute excuse à la conduite d'Ottomar. Le général, cependant, n'accable point son fils de reproches; mais son cœur est profondément ulcéré; son indignation contenue perce à travers la froideur de ses paroles et dans le soin qu'il prend de montrer au jeune homme toutes les conséquences du mariage auquel il est condamné. Sa carrière est perdue. Comment se présenter à la cour avec une simple bourgeoise pour épouse? Exclu des emplois brillants et avantageux, il doit également renoncer à la fortune. A moins que sa fiancée ne lui apporte une dot considérable, il sera obligé de mener une vie contraire à ses goûts, à ses habitudes, sans trouver, cela est à craindre, une compensation suffisante dans la société d'une femme qui n'est pas de son monde.

Ottomar écoutait, l'œil morne, la tête basse. Son père n'avait pas tout dit encore, il ne savait pas tout. Le jeune officier, comptant sur les brillantes perspectives qui s'ouvraient devant lui, avait contracté l'énorme dette de 25 000 thalers. Il lui devenait maintenant impossible de s'acquitter; si le général payait encore cette fois les folies de son fils, le modeste bien qui lui restait serait tout entier englouti. Ottomar, bourrelé de remords, jeta sur son père un regard de supplication et de désespoir. Était-ce la vive clarté des lampes? Il lui sembla que l'austère visage du général avait, en quelques heures, vieilli de dix ans. Il eût voulu se jeter à ses pieds, il eût voulu lui crier : « Pardonne-moi ! » La honte le clouait immobile, sa langue se refusait à suivre l'impulsion du cœur. Enfin, le général passa la main sur son front.

— La nuit s'avance et demain aussi aura sa douleur. Tu peux te retirer.

— Bonsoir, mon père.

Ces froides paroles lui glaçaient les lèvres. Il n'osait en prononcer d'autres, et pourtant les larmes l'étouffaient. Au moment de franchir le seuil, le général l'arrêta.

— Un mot encore. Je me charge des démarches qui vont suivre. Je t'en rendrai compte, naturellement. De ton côté, tu ne feras rien sans le porter à ma connaissance. Nous nous sommes compris, je suppose ?

L'amer sourire qui termina cette phrase frappa Ottomar au cœur; incapable de se maîtriser plus longtemps, il se précipita hors de la chambre.

Resté seul, le général ouvrit un petit coffret d'ébène qui, toujours, était sur son bureau; quelques miniatures s'y trouvaient renfermées, à côté d'un anneau qui avait appartenu à l'un de ses ancêtres. Il prit la bague.

« Les temps où nous vivons sont différents, murmura-t-il, mais non pas meilleurs. Que sont devenus leur foi et leur fidélité, la simplicité de leurs mœurs et leur noble désintéressement? Je me suis toujours efforcé d'être le digne fils de mes aïeux ; je n'ai souhaité pour les miens d'autres trésors que la loyale bravoure de l'homme et la chasteté de l'épouse. Quand je les ai cherchés dans ma propre famille, parmi ceux de mon sang, qu'ai-je trouvé ? »

Il baisa l'anneau et le remit dans la cassette; puis il prit, parmi les miniatures, celle d'un jeune enfant aux boucles brunes, aux yeux noirs. C'était Ottomar à l'âge de six ans.

— La race des Werben s'est éteinte avec lui. Que je l'aimais, ce fils ! J'en avais trop d'orgueil. Dieu m'a châtié !

Le lendemain, le front pâle et les yeux creusés par l'insomnie, mais la tête haute et fière, le général se rend chez Ernst Schmidt. Que va-t-il se passer entre ces deux hommes : l'un, le plus pur

champion de l'aristocratie; l'autre, la personnification vivante de l'esprit démocratique sorti du peuple et resté peuple, sincère et parfois même généreux, mais violent et passionné. Ils représentent deux mondes distincts, deux mondes ennemis. La lutte va-t-elle éclater entre eux, ou bien la conciliation se fera-t-elle? Spielhagen, qui, évidemment, veut ici nous montrer l'état actuel des partis, ne paraît pas croire l'apaisement prochain. Le général vient avec des paroles de concorde ; il a, dans le déchirement de son cœur, médité sur le devoir; son âme possède toutes les noblesses. Mais, pour arriver à une solution pacifique, est-ce un moyen sûr de faire tout d'abord mesurer à son adversaire la distance qui les sépare? Placés si loin l'un de l'autre sur l'échelle sociale, peuvent-ils aisément se tendre la main? Le général, sans y prendre garde, cède au besoin d'épancher l'amertume de son âme, de montrer la grandeur du sacrifice qu'il s'impose. Comme nous tous, hélas! il oublie trop, dans les tortures de sa propre lutte intérieure, de tenir compte des sentiments d'autrui. Sans doute, il sait qu'en révélant à Ernst Schmidt le secret des engagements de Ferdinande et d'Ottomar, il va blesser en lui une fibre particulièrement douloureuse; un combat doit s'engager; mais le général, fort de sa générosité même, se croit certain de remporter la victoire et de dicter les conditions d'une paix qu'il a résolu de payer si cher.

Les deux hommes étaient en présence; ils se mesuraient du regard, comme des athlètes au moment où va commencer la lutte qui décidera de leur vie. Le général connaissait l'indomptable énergie, les muscles d'acier, la volonté puissante de celui qu'il avait devant les yeux; mais, dans le combat qui allait se livrer, il se sentait le plus fort, grâce à son empire sur lui-même. Schmidt aussi le comprenait; il était facile de le voir au feu sombre de sa prunelle, au mouvement nerveux des mains qui indiquaient un fauteuil, au son même de la voix.

— Je ne m'attendais pas à votre visite, monsieur le général; cependant elle ne me surprend pas.

— Je l'ai pensé. Le temps emporte dans son cours le venin de nos haines. Peut-être eût-il amené la conclusion satisfaisante de l'affaire qui me conduit vers vous, si un misérable, caché sous le voile de l'anonyme, ne se fût hâté de prendre les devants. Il me force à vous imposer, monsieur, la pénible obligation de lire cette lettre.

— J'ai à vous prier également, monsieur le général, de jeter un coup d'œil sur cette épître.

Chacun d'eux prit le papier que l'autre lui tendait. Celui qu'Ernst Schmidt venait de remettre au général était ainsi conçu :

« Il est un homme qui chasse ses ouvriers quand ils manquent à leur

parole. Tient-il fidèlement la sienne, lui qui a toujours à la bouche les mots de liberté, d'égalité, de fraternité ? Ne ment-il pas lorsqu'il se vante d'être l'un des défenseurs du drapeau démocratique de 48 ? Il s'est voilé la figure de ses deux mains, l'honnête homme, quand monsieur son fils s'est bâti un palais avec l'or volé aux petites gens ; mais, à travers ses dix doigts, ne voyait-il pas parfaitement clair ? Et sans doute aujourd'hui le diable lui raconte que le meilleur moyen de faire de Mlle Schmidt une comtesse de Werben, c'est de la laisser enlever par un bel officier des gardes, qui change de maîtresse tous les six mois. Ce mariage-là, M. Schmidt, le démocrate, le désirerait sans doute, mais peut-il bien y croire ? Et voilà l'homme du progrès !

« *Signé :* UN SEUL, QUI A LE COURAGE DE PARLER POUR TOUS. »

— Si celui-là tait son nom, il n'enveloppe pas ses phrases, dit le général.

— Aussi l'ai-je vite reconnu. C'est un nommé Roller, qui a été surveillant dans ma fabrique. J'ai dû le chasser il y a quelques jours.

— Je comprends alors sa brutale vengeance. Il aura sans doute appris par les rumeurs du quartier ce que nous ignorions l'un et l'autre ; il m'a écrit comme à vous, et il doit savoir que nous ne communiquons guère ensemble, car il n'a pas même déguisé son écriture. Mais laissons là cette vilenie. Nous avons à traiter une autre affaire.

Le général parlait avec cette calme aisance de l'homme du monde, surface toujours paisible qui recouvre parfois de si violentes tempêtes. Son regard pourtant, attaché sur Ernst Schmidt, avait une fixité ardente ; on eût dit un commandant de batterie qui, après avoir compté les secondes, fouille avidement l'endroit où vient de porter la première décharge. Le manufacturier baissa involontairement les yeux.

— Avant de poursuivre, permettez-moi, reprit le général, de vous faire connaître la situation, le milieu, le monde enfin dans lequel, ma famille et moi, nous avons toujours vécu. Nous pourrons ensuite nous mieux comprendre.

Sans attendre l'assentiment d'Ernst Schmidt, le général continua :

— Nous sortons d'une souche fort ancienne, mais jamais nous n'avons été riches, et depuis deux siècles notre fortune s'est encore amoindrie. Nous sommes, monsieur Schmidt, de très noble maison, très noble et très pauvre, oui, très pauvre. Aussi tous les membres mâles de la famille, n'ayant guère d'autre bien que leur épée, ont embrassé la carrière des armes. Ils ont suivi les princes à la cour, tandis que les filles étaient attachées à la personne des princesses. La conséquence de cette situation, c'est que toujours nous avons professé pour nos suzerains le dévouement sans bornes d'un féal serviteur ; ou, pour employer le langage moderne, nous gardons à nos rois l'inviolable fidélité que prescri-

vent le patriotisme et la reconnaissance. Ne restât-il de notre maison qu'un seul héritier, il considérerait ce devoir comme le plus saint de tous ; car, dans nos familles, monsieur Schmidt, on conserve religieusement le dépôt des traditions et des principes ; je n'ignore pas que cette fierté de race passe pour ridicule aux yeux de bien des gens ; elle est aux miens chose sacrée, je ne l'abdiquerai pas. Je vous dis tout cela pour vous faire connaître l'esprit et les usages de la famille à laquelle je me glorifie d'appartenir. Manquer à ces traditions, forfaire à l'honneur est, à nos yeux, le plus grand des crimes.

Ici le général, déguisant sous la dignité du langage un humiliant aveu, parle au manufacturier du testament qui devait assurer à Ottomar une partie du domaine de Warnow ; sa loyauté ne lui permet pas de passer sous silence cette page de l'histoire de sa famille. Enfin, il arrive à la clause qui, en cas de mésalliance, déclare Ottomar de Werben exclu de toute participation aux libéralités du testateur.

— Il eût donc été pour mon fils particulièrement opportun, conclut le général, d'épouser une femme de son rang et de sa condition. Il n'a pas hérité de la simplicité de mes goûts ; j'ai dû plusieurs fois déjà payer ses dettes...

— Il m'est pénible d'être obligé de vous interrompre, monsieur le général, s'écria Schmidt, qui s'était jusque-là contenu à grand'peine ; mais ce que vous venez de dire renferme des sous-entendus auxquels je dois répondre ; vous vous méprenez complètement sur mes intentions ; il m'est intolérable, il m'est impossible de laisser planer sur moi le soupçon qu'impliquent vos paroles.

— Un peu de patience, monsieur Schmidt ; permettez-moi d'achever. Cela vaudra mieux, croyez-moi, dans l'intérêt de tous.

— Non, monsieur le général, je dois vous exposer, à mon tour, mes sentiments et mes convictions.

Le général leva de nouveau sur Ernst Schmidt son incisif regard. Il n'était plus maître du plan de bataille, et le choc, il le pressentait, allait être rude.

— Je vous écoute, dit-il, en s'installant dans un fauteuil.

Le manufacturier se recueillit un instant. Il avait constaté, par l'exemple du général, toute la puissance que donne le sang-froid ; il s'était juré de rester calme, et il se répétait à lui-même ce serment. Il voulait battre avec ses propres armes cet orgueilleux aristocrate qui venait, avec une exquise politesse et un froid dédain, lui dire que la fille d'un bourgeois n'aurait pas dû prétendre à l'alliance de son fils.

— Je n'ai, dit-il enfin, ni annales glorieuses, ni blason antique à vous présenter, monsieur le général. J'ignore ce que fut mon grand père; mon père n'en parlait jamais. Quant à lui, simple batelier, ce qui lui inspirait un légitime orgueil, c'était sa force herculéenne, son énergie infatigable, son courage à toute épreuve. Maintes fois, il exposa sa vie pour sauver celle d'un autre. En temps de guerre, c'était lui qui se chargeait de transmettre les dangereux messages ; ce que la peur empêchait les autres de faire, on lui demandait de l'accomplir, Mais il ne supportait pas l'insulte. Un capitaine de navire, un noble, eut un jour la lâcheté de porter la main sur lui; mon père, d'un seul coup, l'envoya tomber à dix pas. C'était un crime, il l'expia par un an de prison.

Chez les gens sans aïeux, tout comme chez les princes, le sang transmet les vertus et les vices. J'héritai de mon père une fierté indomptable. Jamais je n'ai su comprendre que l'homme courbe sa tête sous le joug, au lieu de le secouer. J'entends ce joug que le despotisme ou la cupidité impose, je ne parle pas des lois qui président à l'ordre social. J'ai toujours instinctivement détesté les rois et les princes ; leur pouvoir est une institution vieillie qui croit se rajeunir en pressurant la force et la vigueur du peuple. Je hais la noblesse, je hais toute institution qui, de près ou de loin, se rattache à la royauté; combattre cette oppression a été le but constant de ma vie; depuis le jour où j'ai quitté l'école de mon village, jusqu'à celui où j'ai pris rang parmi les plus riches industriels, la grande, l'unique passion de mon âme a été la haine du despotisme. Je veux sur ses ruines élever un État libre, une république équitable, où les emplois ne soient pas une affaire de caste et de privilège, mais une récompense donnée au seul mérite.

Ernst Schmidt s'arrêta. La tempête intérieure était sur le point d'éclater; il lui fallait comprimer les mouvements tumultueux de son cœur. Le général avait appuyé sa tête sur une de ses mains :

— Continuez, je vous prie, dit-il.

— Un jour, dit Schmidt d'une voix sombre, un jour, cet idéal, le plus beau qu'il soit donné aux hommes de poursuivre sur la terre, paraissait devoir se réaliser enfin. Ici, monsieur le général, je me trouve forcé d'évoquer des souvenirs pénibles ; pardonnez-le-moi, je ne puis l'éviter. C'était en 48, pendant la nuit du 18 mars. J'avais surveillé la construction de deux barricades; elles étaient capables d'opposer une forte résistance. Un détachement les attaqua. La difficulté stimula le zèle de l'officier; repoussé vingt fois, il revenait toujours avec une intrépidité nouvelle. On eût dit qu'il cherchait la mort, et, certes, il l'eût trouvée, si mes hommes n'eussent été de pitoyables tireurs. Il était là, monté sur un cheval de race, impassible et fier comme lui au

milieu d'une grêle de balles. Plus d'une fois, je fus tenté de viser à mon tour. Ne faisait-il pas, comme son régiment, partie de ce haïssable ordre de choses contre lequel je combattais ? Ma main ne put lâcher la détente ; c'était l'impression de sympathie et de respect qu'éprouve un brave à la vue d'un autre brave. Une pareille générosité n'était que folie; je devais l'apprendre à mes dépens. Il m'eût tué comme un chien, lui, le noble officier! L'ordre fut donné au bataillon qu'il commandait de quitter la place; je le vis rougir de honte et de colère. Pourtant il fallait obéir. Il s'avança vers nous, le sabre au poing : « On m'ordonne de me retirer; si un seul de vous bouge d'ici, vous serez tous fusillés sans miséricorde. » Il tourna sa monture, et s'éloigna au pas. Une balle eût fait justice de son audace. Mais il ne présentait que le dos ; il avait bien soin de ne pas nous montrer sa poitrine de brave ! Le frapper eût été lâche, n'est-ce pas?

Ernst Schmidt se tut. L'obscurité envahissait la chambre, le silence n'était interrompu que par le tintement de l'horloge et le bruit monotone de la pluie contre les vitres. Le général ne leva pas les yeux, mais, d'une voix basse et brève :

— Je vous prie, continuez, répéta-t-il.

— Le soir, j'étais sous les verrous des prisons royales. Ce que j'éprouvai durant cette nuit horrible, je ne le décrirai pas; il faut l'avoir senti pour le comprendre. L'air épais qui oppresse le cerveau, les voix confuses qui arrivent du dehors et qui, pareilles à des échos de l'enfer, semblent répéter sans cesse à vos oreilles :

« Tu as perdu, malheureux, perdu la cause pour laquelle tu aurais donné jusqu'à la dernière goutte de ton sang! Tu l'as perdue sans retour ! Tu n'es qu'une brute, un misérable! » Oh ! c'est un supplice de démon, il faut y avoir passé!

Vers quatre heures, on nous fit partir pour Spandau. Je n'étais pas encore à bout de forces ; mais près de moi marchait un jeune homme, un étudiant mince, pâle et faible. Il était épuisé de fatigue et de souffrance ; les dents serrées, les lèvres blêmes, les yeux sanglants, il faisait pitié à voir; et cependant, dès qu'il ralentissait sa marche, les baïonnettes l'obligeaient d'avancer. Il me fut impossible de supporter plus longtemps cette vue. Je me frayai un passage jusqu'à l'officier qui commandait le détachement : « Si vous avez un cœur d'homme, lui criai-je, vous ne permettrez pas que, près de vous, on torture ainsi un malheureux ! » C'était beaucoup oser ; je saisis même, je crois, la bride de son cheval. Il piqua sa monture et m'envoya rouler dans la poussière. Je me relevai furieux : « Vous n'êtes pas digne du nom d'homme ! — Ah ! dit-il, tu veux mourir, eh bien, meurs ! » Se levant sur ses étriers, il m'asséna un coup de sabre qui m'eût fendu le crâne sans les rebords de mon chapeau et l'épaisseur de mes che-

yeux. Je m'affaissai sur les genoux, étourdi du choc. Mais je me relevai aussitôt, résolu à vendre chèrement ma vie. En ce moment survint un officier; il portait sans doute un ordre important, car il avait couru de toute la vitesse de son cheval; il se fit une grande confusion, et je fus oublié. Cependant la lune, se dégageant d'un nuage, m'avait permis de reconnaître, dans le commandant qui voulait me mettre à mort, mon adversaire de la barricade. « Nous nous rencontrerons une fois encore, m'écriai-je, comme il s'éloignait au galop, et alors, je le jure, je ne t'épargnerai pas! »

Trente ans se sont passés depuis cette époque, monsieur le général; les cheveux de l'officier ont blanchi comme les miens; mais je n'ai pas oublié mon serment. Il ne se souvient plus de mon visage; moi, je reconnaîtrais le sien entre mille. Nous sommes, lui et moi, en face l'un de l'autre!

Les deux hommes se levèrent d'un bond, pâles et l'œil en feu. L'horloge continuait de tinter, la pluie de fouetter les vitres. Ce fut le général qui reprit le premier la parole :

— Vous avez achevé? dit-il. Je crois que c'est maintenant à mon tour.

Ernst Schmidt eut un rugissement de fauve. Le général rencontra son menaçant regard avec un triste sourire, et d'une voix émue :

— Nous gardons chacun notre rôle, continua-t-il. L'homme du peuple a gravé au fond de sa mémoire, jusque dans les moindres détails, le souvenir de l'injustice; l'offense fût-elle passée depuis une génération entière, sa haine reste vivante. L'aristocrate n'a pas oublié non plus, mais les leçons de la vie lui ont enseigné le pardon. Vous disiez tout à l'heure qu'il faut avoir éprouvé soi-même ce que vous avez souffert, au soir du 18 mars, pour savoir le comprendre. Eh bien, cette nuit, un homme vient de voir s'effondrer tout ce qu'il estimait grand, noble et saint; ce qui faisait l'âme de sa vie. De tout cela, il ne reste plus rien qu'un affreux chaos. Il a pourtant appris plus encore qu'à pardonner : il a ouvert les yeux sur les points faibles de sa propre cause; il sait estimer ses adversaires, il comprend que le droit et la justice peuvent seuls lui assurer la victoire. Dans la lutte qui s'engage, chacun de nous se doit à lui-même, il doit au pays de donner l'exemple. Peu importe que son cœur saigne et que ses pieds se déchirent, il lui faut montrer comment on remonte vers l'intégrité, vers l'honneur. Voilà ce que j'allais vous dire quand vous m'avez interrompu. Dieu seul et moi pouvons savoir ce qu'il m'en a coûté de venir aujourd'hui vers vous. Monsieur Schmidt, je suis ici pour prier le père de la jeune fille que mon fils aime de pardonner à un jeune homme qui, oublieux des devoirs de sa naissance, s'est laissé entraîner hors du droit chemin. Vous ne pouvez vouloir que nos enfants por-

tent le poids de nos haines. Je viens, au nom de mon fils, vous demander la main de votre fille !

Ernst Schmidt fit un mouvement de recul, comme un voyageur qui serait subitement arrêté dans sa route par l'écroulement d'un rocher, tandis que, derrière lui, le gouffre béant fermerait tout passage. Il se redressa, le front couvert de sueur. Le chemin devait être dégagé de ce bloc ; il le fallait !...

— J'ai juré que ma main se dessécherait avant de toucher celle du général de Werben.

— Et vous avez pris à témoin Dieu, qui est tout amour, tout miséricorde ?

— Je l'ai juré !

— Il est écrit dans nos saints livres : « L'homme est comme l'herbe, qui fleurit aujourd'hui et se fane demain. » Qui sait si pour nous, il y aura un lendemain ?

— Je ne le souhaite pas.

— Ni moi non plus, peut-être. Et pourtant, vous le savez, la bénédiction du père peut relever la maison des fils. Avons-nous d'ailleurs bien le droit de désunir ces jeunes cœurs et de fouler aux pieds leurs serments ? Quelles seront les conséquences de nos refus ? Nous devons les prévoir. A partir de ce moment, c'est sur votre tête qu'elles retombent.

— Je le sais.

— Pour moi, j'ai fait mon devoir.

D'un air plein de dignité, le général s'inclina profondément, et se dirigea vers la porte. Arrivé au seuil, il se retourna.

— C'est donc une chose résolue, dit-il ; vous repoussez toute concession ?... Dès lors, mon fils rend à mademoiselle votre fille la libre disposition de sa main ; elle, de son côté, le déliera de tout engagement. Quelle que soit au reste sa réponse, elle ne sera, j'ose le croire, monsieur, dictée par aucune pression.

— Je pense que monsieur le général s'est de même abstenu de peser en quoi que ce soit sur la décision de son fils. C'est en son nom, n'est-ce pas, que vous avez honoré ma fille de votre demande ?

Son brûlant regard était perçant comme un glaive. Le coup frappait au défaut de la cuirasse. Le visage du général eut une contraction pénible.

— Le sentiment du devoir est plus fort chez les pères que chez les fils, dit-il tristement.

Il sortit. Le regard d'Ernst Schmidt exprimait un farouche triomphe.

— Ils sont toujours les mêmes, se faisant, avec leurs grandes manières, un bouclier de leurs vertus ! Les brutes ! les orgueilleux ! Et je consentirais à cette alliance ! Jamais ! oh non, jamais !...

Un combat plus pénible lui restait à soutenir. En présence du général, il avait sans peine puisé la force dans la fièvre même de son orgueil humilié ; il avait maintenant à dompter les révoltes de la chair et du sang ; il lui fallait étouffer la voix de son propre cœur. Il entra chez Ferdinande.

La jeune fille était assise, rêveuse, dans son atelier ; sa main distraite avait rejeté les outils et, tandis que son regard errait vaguement sur la figurine placée devant elle, son esprit revoyait l'allée du Thiergarten, où avait eu lieu sa dernière rencontre avec Ottomar.

— Ma pauvre enfant ! dit Ernst Schmidt d'une voix altérée.

Ferdinande lève les yeux. Elle s'aperçoit de la douloureuse émotion de son père ; elle entend avec stupeur le récit de son entrevue avec le général. Mais elle a dans les veines trop du sang bouillant et passionné des Schmidt pour accepter avec une calme résignation la ruine de son bonheur. La compassion de son père l'irrite au lieu de l'attendrir. Elle se dresse devant lui, pareille à une lionne blessée. Avec la farouche éloquence que donne la passion, elle lui reproche l'isolement dans lequel il a laissé sa jeunesse. Absorbé par son activité industrielle et ses ambitions démocratiques, il n'a vu en elle qu'un être d'espèce secondaire, un être faible et nul, incapable de réaliser aucun de ses rêves d'orgueil. Et maintenant il ne l'aborde que pour mettre, entre elle et le bonheur, la barrière inflexible de sa volonté de fer. Mais il peut briser sa vie, jamais il n'arrachera son amour de son cœur.

— Tu voulais donc, lui demande froidement son père, être la maîtresse du lieutenant de Werben ? Il n'avait pas, lui, d'autre pensée.

Ferdinande lutte encore. Les paroles d'Ernst Schmidt ont réveillé pourtant la crainte qui, si souvent, la déchire. Ottomar n'aurait-il vu en elle que le caprice d'un jour ? N'obéirait-il, en l'épousant, qu'à l'ordre d'un père ? L'amour, l'indignation, l'orgueil, combattent dans son âme. Non ; elle n'acceptera pas l'aumône de cette alliance. Elle prend fiévreusement la plume et trace les lignes qui suivent.

« Je renonce à tout projet d'union avec le lieutenant de Werben. Ma fierté me dit que ce mariage est moralement impossible. Une demande nouvelle serait pour moi une insulte. Cette décision a complètement dépendu de ma volonté.

« Ferdinande Schmidt. »

D'un œil sec et sans dire une parole, elle tend le papier à son père. La conviction est faite dans son cœur, mais toutes les espérances de la vie sont flétries sans retour. Une infranchissable barrière s'est élevée entre elle et celui dont la main a si tardivement dessillé ses yeux. Au sortir de la chambre de sa fille, Schmidt rencontre Reinhold, qui vient de voir le général et de tout apprendre. Son oncle lui montre

le billet : « C'est la mort de Ferdinande », murmure le jeune homme. « Mieux vaut la mort que la honte », répond Ernst Schmidt.

III

Après avoir, d'une main ferme et savante, dessiné les situations et tracé les caractères de son drame, Spielhagen dirige rapidement l'action vers le pathétique dénouement. Son vaste regard embrasse, nous l'avons vu, l'ensemble de la société allemande. Unissant à l'art du romancier les aperçus profonds du moraliste et du penseur, il expose à nos yeux les aberrations et les périls de l'époque actuelle ; puis, sur le sombre fond de ce tableau, il détache les sympathiques figures de Reinhold et d'Elfe, à côté des types d'airain de la génération précédente, Ernst Schmidt et le général de Werben.

Il nous montre aussi le fléau qui a dévoré l'éphémère prospérité de l'Allemagne, l'agiotage, enserrant de plus en plus ses victimes. Le misérable qui a compromis et perdu la sœur du général, un Italien nommé Giraldi, s'unit à Philippe Schmidt pour attirer les actionnaires opulents dans les filets du *Berlin-Sundiner*. Le nom du comte de Golm sera l'appât qu'ils jetteront à la foule des naïfs. Mais le noble seigneur éprouve quelque scrupule de s'allier avec de pareils roturiers. Giraldi et Schmidt, médiocrement capables de sentir l'injure, lèvent la difficulté en offrant au comte de puiser sans contrôle dans la caisse de la société nouvelle. Les honnêtes personnages ne voient nul inconvénient à ce que les biens qui serviront de garantie à ce commode emprunt soient estimés au double de leur valeur. Golm hésite, partagé entre le dégoût et la cupidité ; mais, dans les questions de ce genre, qui hésite est bientôt vaincu. Il met sa main dans celle de Giraldi, et promet de se rendre chez Philippe Schmidt pour conclure l'affaire.

Les ténébreuses intrigues de ces faiseurs sans scrupule se poursuivent donc, tantôt dans leur propre demeure, tantôt dans les salons de l'aristocratie berlinoise. Ce cadre permet à Spielhagen de nous peindre, sous leurs aspects les plus divers et les plus curieux, les différentes classes de la nation allemande. Chez le manufacturier Schmidt, nous avons vu les populations ouvrières aux prises avec les chefs d'industrie ; chez Philippe, nous côtoyons tour à tour le monde de la finance et celui de la bohème ; le général nous a initiés à l'aristocratie intègre et justement fière ; avec sa sœur et l'astucieux Giraldi, nous allons pouvoir juger à quels compromis commodes sait se prêter l'austère Allemagne. L'Italien est ostensiblement l'intendant de Mme de Warnow ; les apparences étant ainsi

sauvegardées, les plus anciennes familles n'hésitent point à se rendre chez la baronne, moins scrupuleuses en cela, nous devons l'ajouter, que le général, qui persiste à refuser de voir sa sœur. Mais, cédant, au moins en partie, à l'influence de l'exemple, il laisse sa fille aller chez Mme de Warnow et se montrer partout avec elle. Elfe se fait l'ange tutélaire de sa tante ; elle change ses remords en fécond repentir ; elle la relève par l'espoir de la réhabilitation ; ce rôle est aussi touchant que noble ; est-il bien cependant celui d'une jeune fille ?

Quoi qu'il en soit, la présence d'Elfe chez sa tante n'a rien qui blesse les mœurs germaniques ; Carla de Wolbach s'y rend également, sous l'égide de son frère et de sa belle-sœur ; l'amie de rencontre de Mlle de Werben, la rieuse et pétulante Mieta de Strummin, accepte même le bras de Giraldi pour se faire conduire dans l'atelier du sculpteur dont Ferdinande Schmidt est l'élève. Nous savons qu'il faut se garder de prendre toujours les romanciers à la lettre ; si l'on jugeait de notre société par quelques-uns de nos auteurs, la France occuperait un triste rang sur l'échelle de la moralité des nations ; on doit donc, dans les œuvres de ce genre, tenir compte de la personnalité de l'écrivain et du milieu où il vit. Mais Spielhagen n'est point de ces gens qui spéculent sur le scandale, un souffle pur circule dans ses ouvrages ; il flagelle les travers qu'il rencontre, il ne s'en fait pas le complice ; il veut corriger son siècle, non le flatter. Ceux qui ont voyagé dans l'Europe du Nord savent au reste que ses tableaux sont sincères.

Les étroites proportions d'une analyse ne nous permettent pas d'exposer au lecteur les types divers, si finement conçus et si heureusement tracés, qui occupent le second plan de l'œuvre importante dont nous reproduisons les lignes principales. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de saisir au passage quelques remarques qui prouvent que Spielhagen, unissant la justesse du coup d'œil à la sagace appréciation des choses, prévoyait, il y a trois ans déjà, le revirement qu'opère aujourd'hui la souple politique du prince de Bismarck. Voici les instructives paroles qui, pour être mises par l'auteur dans la bouche d'un Italien, n'en sont pas moins curieuses.

Quel est le but caché de tous ces beaux discours sur la grandeur et l'étendue des droits allemands ? N'est-ce pas de fortifier la puissance de la royauté prussienne ? Aujourd'hui, nous le (le prince de Bismarck) verrons proclamer le suffrage populaire ; demain, il tonnera contre le socialisme ; après-demain, il adressera de vertes semonces à la présomptueuse bourgeoisie. Au milieu de ces changements, il est et restera toujours l'homme des Hohenzollern. Croyez-moi, malgré son libéralisme de

parade, il est aristocrate de la tête aux pieds; ce qu'il veut, c'est une couronne de droit divin... Et pourtant, il cherche à déraciner le respect du peuple pour le clergé, non pas seulement pour le clergé catholique, mais pour les ministres de toutes les communions. Ne sait-il pas que, sans prêtre, il n'y a pas de Dieu; sans Dieu, pas de droit divin?...

Mais revenons aux personnages de notre drame, dont cette digression nous a quelque peu écartés. Le général de Werben, en raison même des avantages que sa famille trouverait à la création du *Berlin-Sundiner*, croit son honneur engagé à combattre cette spéculation désastreuse. Cédant à de funestes influences, le ministère refuse d'écouter ses avis. Le général offre sa démission.

— Elle était prévue, souhaitée, ajoute Elfe, en racontant à Reinhold ces tristes nouvelles. On n'a pas même attendu quelques heures pour lui en signifier l'acceptation. C'est là surtout ce qui blesse profondément mon père.

Dans la situation de fortune où se trouve le général, cette disgrâce équivaut à la ruine. Mais le désintéressement d'Elfe ne permet pas à la noble fille de se laisser abattre par cette épreuve.

— Mon père a fait son devoir, dit-elle en s'efforçant de sourire; quand la conscience ne reproche rien, on est fort contre le malheur.

— Et pourtant, dit Reinhold, dont le cœur déborde d'amour et d'angoisses, pourtant que de tristesse dans vos yeux!

Entraînée par cette sympathie ardente, Elfe lui avoue la cause plus amère et plus intime des larmes qu'elle ne réussit plus à contenir. Son père lui a, le matin même, appris la conduite d'Ottomar, il lui a dit sa duplicité envers Carla et Ferdinande, la lâcheté avec laquelle il était résolu de sacrifier, au mépris de ses serments, son amour au soin de sa fortune; enfin, les refus de Schmidt et la lettre indignée de sa fille. Elfe souffre à la fois dans sa tendresse fraternelle et dans le culte qu'elle a pour son père, car le général est frappé au cœur par l'abaissement où il voit tombé le rejeton de sa race, l'espoir et l'orgueil de sa vie.

— Il m'a parlé comme à une amie, dit Elfe. Oh! combien j'en suis reconnaissante! Et cependant, je ne puis m'empêcher de croire qu'il eût mieux valu me tout apprendre plus tôt. J'aurais su trouver le chemin du cœur d'Ottomar. Mon pauvre frère! Il n'est pas aussi coupable que vous le pensez sans doute, monsieur Reinhold; son âme est encore ouverte à l'amour du bien; quelques années de plus feront germer les bonnes semences que la jeunesse et les exemples mauvais ont un instant étouffées. Oh! qu'il a dû souffrir quand mon père l'a chassé de sa présence! Car il l'aime dans le fond de son cœur, autant qu'il le respecte! Ne croyez pas, monsieur Reinhold, que je veuille

excuser les folies de mon frère; il ne faut pourtant pas non plus le condamner sans merci.

Elle regardait Reinhold avec des yeux pleins d'angoisse, tandis qu'une brûlante rougeur lui montait aux joues. La cause d'Ottomar n'était-elle pas, hélas! un peu la sienne? N'avait-elle pas, elle aussi, fait au fond de son âme un choix que désavouait la fierté de son rang?

— Je n'ai jamais, lui répondit Reinhold, été porté à juger sévèrement la conduite des autres. Nous ne connaissons que les dehors; le cœur de l'homme a des abîmes où n'atteignent point les balles ni le plomb. Je n'ai pas condamné votre frère... Bien loin de là, je ferais pour lui... vous pouvez m'en croire... pour lui comme pour vous...

La voix du jeune homme trembla tellement, qu'il fut obligé de s'interrompre; mais il rassembla son énergie et reprit aussitôt :

— Tout ce que peut l'affection du frère le plus dévoué. Je me suis même, en ces circonstances malheureuses, presque brouillé avec mon oncle, dont l'amitié cependant m'est bien chère. Mon intervention n'a servi à rien, mais je tiens à vous répéter combien, pour ma part, je sens vivement, je...

— Vous n'avez pas besoin de m'en assurer davantage. Permettez, monsieur Reinhold, que la sœur vous remercie au nom de son frère. Je ne puis vous exprimer le bien que m'ont fait vos paroles. Depuis que ces malheurs ont fondu sur nous, je me suis sans cesse demandé ce que vous en penseriez; j'ai le cœur moins oppressé maintenant; les choses, grâce à Dieu, resteront entre nous comme elles étaient autrefois...

— Comme autrefois! Le croyez-vous? s'écria-t-il. Vraiment, le croyez-vous?

Un sourire effleura les lèvres de la jeune fille; elle tendit la main à Reinhold, tandis qu'une vive rougeur empourprait son visage pour le laisser ensuite plus pâle qu'auparavant.

— Me suis-je trompée? balbutia-t-elle.

— Non, répondit-il; je pense... pardonnez-le-moi, je pense que vous n'êtes pas en cet instant tout à fait sincère. Le malheur qui frappe nos deux familles ne vient-il pas de ce que votre frère et ma cousine Ferdinande n'ont su avoir, ni l'un envers l'autre, ni vis-à-vis de leurs amis, le courage de la franchise? Pour moi, si grande que soit mon audace, je ne veux pas cacher plus longtemps mon amour... Dût mon cœur être brisé, il vous appartient sans réserve. Repousserez-vous mon dévouement, repousserez-vous ma vie?...

Elfe devint encore plus tremblante et plus pâle :

— Non, dit-elle d'une voix faible comme un souffle.

— Je vais, poursuivit Reinhold, prendre congé de monsieur votre père; mais, comme mon poste ne m'éloigne pas beaucoup de Berlin, il

m'invitera, j'en ai la confiance, à revenir le voir. Alors je lui répondrai en homme d'honneur; je lui ferai connaître sous quelles conditions je pourrais accepter son accueil. C'est peut-être trop oser, car je n'ignore pas l'importance extrême qu'il attache à la naissance... Je n'espère pas, lui dirai-je, obtenir la main de votre fille... de votre fille que j'aime...

Il s'interrompit. Elfe demeura muette, immobile, mais l'émotion qui soulevait son corsage aurait permis de compter les battements de son cœur.

— Que j'aime, je puis le dire, continua-t-il, depuis le premier moment où je l'ai vue, celle dont l'image ne quitte ma pensée ni le jour, durant le travail et les affaires, ni la nuit, durant mes longues heures de veille. Elle est l'étoile de ma vie; douce, radieuse et pure comme l'astre qui guide le marin sur les mers. Son amour est gravé au plus profond de moi-même, ni le temps, ni la mort ne pourront l'en arracher... Voilà ce que je dirai à votre père.

— Alors, reprit Elfe, qu'on entendait à peine; c'est pour cela que vous êtes venu vers moi?

— Oui, c'est pour cela.

Elle tenait fixés sur Reinhold ses yeux dilatés et remplis de larmes, sa voix eut des intonations tour à tour tremblantes et timidement joyeuses :

— Et moi, puisque j'ai maintenant la certitude de votre amour, ne puis-je laisser aussi échapper mon secret? N'avez-vous pas compris que je vous aime?...

Les deux jeunes gens viennent d'unir indissolublement leurs destinées. En Allemagne comme en Angleterre, la jeune fille, forte de l'appui que lui donnent les coutumes et les lois, ne craint pas autant de laisser lire dans son cœur; les races du Nord n'ont pas la mobilité de celles du Midi; si éloignée que puisse être la réalisation d'un engagement, rien ne délie ceux qui l'ont contracté. C'est même là ce qui rend plus coupable, aux yeux du général et de sa fille, l'abandon où Ottomar a laissé Ferdinande.

L'ivresse de ces premiers serments d'amour n'empêche pas Elfe de songer à son père. L'union qu'elle rêve n'est pas de nature à cicatriser la plaie faite à l'orgueil du vieillard. La situation de Reinhold s'est pourtant modifiée; il appartient maintenant à la marine impériale; il est commandant du petit port de Wissow; son intelligence et son mérite peuvent lui ouvrir une brillante carrière, et combler la distance qui le sépare d'Elfe. Les fiancés ont devant eux le long avenir; ils laisseront à la droiture, à la justice du général, le temps d'apprécier les hautes qualités qui font du plébéien Reinhold

Schmidt l'égal des plus nobles. Elfe, d'ailleurs, n'est qu'une fille, ce n'est pas sur elle que reposent les destinées de la famille de Werben. Au milieu des douleurs qui frappent son père et des désastres qu'elle prévoit encore, elle restera près de lui pour soutenir son courage, consoler sa vieillesse.

— Je ne puis le quitter, dit-elle à Reinhold, vous ne me le demanderez point, mon ami; je ne puis non plus abandonner ma tante, dont le pauvre cœur meurtri se presse contre le mien. Je pressens des malheurs que ma présence conjurera peut-être; mais, s'ils fondent sur nous, je n'aurai pas du moins déserté les miens à l'heure de l'épreuve.

— Celui qui est aimé de toi, murmure Reinhold avec ferveur, ne redoute qu'une chose au monde, c'est de n'être pas digne de ton amour!

C'est en vain pourtant que la généreuse fille essayera de mettre sa tendresse entre sa famille et l'infortune qui l'enserre toujours de plus près. Le misérable Giraldi, irrité de sentir son pouvoir sur la baronne de Warnow lui échapper, emploie tous les moyens pour le ressaisir. Mensonges audacieux, calomnies infâmes, flatteries hypocrites, rien ne lui coûte pour arriver à son but. Elfe veut lui arracher sa victime. Malheur à l'imprudent qui se jette entre le tigre et sa proie! Giraldi se vengera en ruinant les Werben, en s'appropriant leur fortune, en traînant leur honneur dans la boue. L'attachement d'Elfe pour Reinhold sert ses projets, puisqu'en choisissant un époux au-dessous de son rang la jeune fille se déshérite elle-même. Quant à Ottomar, malgré sa rupture avec Ferdinande, il ne faut pas qu'il s'unisse à Carla de Wolbach, et le fourbe Italien, feignant pour le jeune homme une vive sympathie, réussit à l'enlacer dans le réseau de ses spéculations véreuses. Les actions du *Berlin-Sundiner* montent à vue d'œil; les fripons remplissent leurs poches, de hauts fonctionnaires ont été, d'une façon plus ou moins équivoque, gagnés à l'entreprise; Ottomar entrevoit déjà le jour où il pourra combler le gouffre béant de ses dettes; Golm recommence à mener grand train et vie joyeuse; Philippe Schmidt, à l'apogée de son triomphe, reçoit dans ses salons, scintillants de bougies et de dorures, l'élite de la société de Berlin; mais cette prospérité mensongère ressemble aux soleils brûlants qui annoncent et préparent la tempête. Comme l'exprime dans un langage plein de force un ami du général de Werben : « Tous, petits et grands, se sont mis à deux genoux pour encenser le veau d'or. Malheur à eux! L'heure n'est pas loin où la honteuse idole va s'engloutir dans la fange et dans les sables. »

Pierre du Quesnoy.

La suite prochainement.

LE THÉATRE DE RACINE

ET LES VARIATIONS DU GOÛT[1]

Racine est un poète national. On trouve au plus haut degré, dans ses œuvres, l'expression du goût français, des qualités propres à notre race et à notre pays. Il semble donc que sa gloire eût dû toujours être considérée chez nous comme une sorte de patrimoine commun. Mais il n'en est rien : elle a été souvent et vivement attaquée, et c'est un des chapitres les plus intéressants de notre histoire littéraire que celui des variations du goût s'exprimant par les vicissitudes de la renommée de Racine.

De son vivant même, les adversaires ardents, acharnés, ne lui ont pas fait défaut, et l'on a pu écrire tout un livre sur les *Ennemis de Racine.* Les uns étaient de bonne foi, les autres n'obéissaient qu'à la jalousie, à la haine, à des préjugés volontairement aveugles et à des partis pris violents ; les uns étaient dignes de lui, les autres ne se peuvent comparer qu'à ces roquets dont toute la force est dans l'aboiement : ce ne sont pas toujours ceux dont il a le moins souffert, car il était du *genus irritabile vatum*, et sa sensibilité nerveuse le rendait plus sensible à une critique qu'à dix éloges. A distance, tout cela paraît bien misérable et peu digne d'occuper la postérité. On dirait d'un tourbillon de poussière soulevé un moment autour d'une statue de marbre et depuis longtemps retombé à terre. En y regardant de près, on s'aperçoit que Racine a eu à vaincre une résistance sérieuse, des obstacles considérables et sans cesse renouvelés, que la plupart de ses pièces furent des batailles dont la trace s'est conservée toute chaude en plusieurs de ses préfaces, comme dans l'Épître à lui adressée par Boileau ; enfin que la plus méprisable

[1] Le *Théâtre de Racine* va paraître sous très peu de jours, à la Librairie des Bibliophiles, avec une importante notice où notre ami et collaborateur M. Victor Fournel s'est placé à un point de vue tout nouveau. Nous en détachons ce fragment, qui forme une étude complète par elle-même.

des cabales organisées contre lui n'en a pas moins eu le pouvoir de lui inspirer le dégoût du théâtre.....

Sa mort lui rallia jusqu'au suffrage du *Mercure galant*, où de Visé traça du poète qu'il avait critiqué si amèrement autrefois, un éloge très incomplet sans doute, mais sans réserve. Deux ans après, Perrault, lui aussi, qui s'était signalé, dans le *Siècle de Louis le Grand* et les *Parallèles*, comme un partisan passionné de Corneille, et qui avait eu soin d'oublier Racine parmi les modernes qu'il opposait aux anciens, en venait, dans ses *Hommes illustres du dix-septième siècle*, tout en gardant ses vieilles préférences, à déclarer que la contestation entre nos deux grands poètes tragiques « est demeurée en quelque sorte indécise ».

Dans le cours du dix-huitième siècle, la contestation ne paraît même plus indécise, et, sauf quelques exceptions, Racine semble prendre le dessus. L'apparition tardive d'*Athalie* sur la scène du Théâtre-Français, en 1716, puis en 1721, avec le vieux Baron dans le rôle du grand prêtre, et l'éclatant succès de l'œuvre jusqu'alors méconnue, ne contribuèrent pas médiocrement au progrès, on pourrait dire à la victoire de la renommée de Racine. L'Académie ne faisait que consacrer le triomphe du chef-d'œuvre, en entreprenant pour *Athalie*, vers 1730, ce qu'elle avait fait jadis pour le *Cid*; mais elle ne publia pas ses observations, qui ne virent le jour que dans les premières années du siècle suivant, et le public en fut réduit aux *Remarques de grammaire* sur Racine, par l'abbé d'Olivet (1738). Laissant *Athalie* de côté, l'abbé d'Olivet avait voulu compléter, par l'examen des autres pièces, l'œuvre de l'Académie française : il le fit en grammairien minutieux, qui pousse souvent le scrupule jusqu'à l'injustice, ou plutôt jusqu'à l'inintelligence, en soulignant comme des fautes d'heureuses hardiesses, des tours neufs et originaux. Mais, même dans ce travail de pédant, d'Olivet, loin de prétendre rabaisser Racine, voulait encore lui rendre hommage, en le prenant comme le type le plus parfait de la langue poétique, et en notant sur ce type jusqu'aux fautes les plus légères, qui eussent pu, par l'autorité d'un tel exemple, égarer ses admirateurs. Ces observations mesquines et qui sembleraient tracassières, si l'on n'en connaissait le but, furent réfutées souvent avec beaucoup de justesse et de force par l'abbé Desfontaines, dans son *Racine vengé*. Seulement le nom décrié de Desfontaines n'était pas de nature à donner grand crédit à sa réponse, et l'Académie, à qui il avait dédié son ouvrage, sans lui en demander l'autorisation, repoussa cet hommage avec dédain. Heureusement, Voltaire était, sur le compte de Racine, du même avis que son ennemi Desfontaines et ses autres ennemis, Clément, Fréron, l'abbé Sabatier de Castres, Lefranc de Pompignan,

et cette grande autorité eût suffi pour imposer au dix-huitième siècle, qui se résume presque entièrement en lui, et qui, d'ailleurs, a des tendances toutes classiques au point de vue littéraire, son admiration chaleureuse pour Racine.

Les témoignages de cette admiration abondent dans ses œuvres; nous en avons déjà rappelé quelques-uns, et il est impossible de songer à les citer tous. Lekain a raconté, dans ses *Mémoires*, que lorsqu'il se présenta chez Voltaire pour la première fois, et qu'il lui récita le début d'*Athalie*, afin de lui donner une idée de son savoir-faire, celui-ci, oubliant aussitôt le comédien pour le poète, l'interrompit avec enthousiasme : « Ah! mon Dieu, les beaux vers! Et toute la pièce est écrite avec la même chaleur, la même pureté, depuis la première scène jusqu'à la dernière! C'est de la poésie inimitable. — Ah! mon ami, je ne suis qu'un polisson à côté de cet homme-là, s'écriait-il une autre fois, après avoir déclamé la grande scène du IVe acte de *Phèdre*. » Ces anecdotes sont caractéristiques, et celle qui suit ne l'est pas moins. On lui proposait de faire un commentaire de Racine, comme il en avait fait un de Corneille : « Il est tout fait, répondit-il. Il n'y a qu'à mettre au bas de chaque page : beau, pathétique, harmonieux, admirable, sublime. »

Le commentaire est bref, mais éloquent, et l'on sait que celui qu'il a écrit sur Corneille comportait beaucoup plus de réserves. Malgré le grand nombre de restrictions et de boutades qu'il mêle çà et là à ses éloges, en cent endroits de ses œuvres, poussé par la mobilité de son caractère et la vivacité de son esprit, peut-être aussi par l'impatience de voir ses ennemis chercher dans les tragédies de Racine des armes contre les siennes, comme Geoffroy devait continuer à le faire avec un véritable acharnement jusqu'en 1814, ces mots peuvent passer pour le résumé fidèle de son opinion. Seule, sa passion antireligieuse était capable de refroidir l'ardeur de son admiration. A mesure que cette passion prenait le dessus, il en venait à ne plus vouloir reconnaître à *Athalie*, jadis l'objet de son culte, que la supériorité du style, et sur ce terrain le groupe des encyclopédistes ne manquait pas d'abonder dans son sens : « Je suis depuis longtemps entièrement de votre avis sur *Athalie*, lui écrivait d'Alembert en 1769, après avoir lu la préface des *Guèbres*. J'ai toujours regardé cette pièce comme un chef-d'œuvre de versification et comme une très belle tragédie de collège. » Et, glissant peu à peu sur la pente, il finissait par conclure : « Je crois, en général (et je vais peut-être dire un blasphème), que c'est plutôt l'art de la versification que celui du théâtre qu'il faut apprendre chez Racine. »

Mais Diderot, bien qu'il eût une conception dramatique tout à fait différente de celle de Racine, et qu'il eût essayé, peu d'an-

nées auparavant, de créer au théâtre un nouveau genre qu'il représentait comme le plus fécond, le plus large, le plus vrai, ou plutôt le seul vrai, écrivait, en 1760, à M[lle] Volland, avec sa chaleur ordinaire : « Je crois bien que Racine vous fait grand plaisir : c'est peut-être le plus grand poète qui ait jamais existé, chère amie. Gardez-vous bien d'attaquer le caractère d'Iphigénie. Sa résignation est un enthousiasme de quelques heures. Le caractère est poétique, et partout un peu plus grand que nature. Si le poète l'eût introduite dans un poème épique, où cet épisode eût été de plusieurs jours, vous l'auriez vue agitée de tous les mouvements que vous exigez : elle en éprouve bien quelques-uns, mais toujours tempérés par la douceur, le respect, la soumission, l'obéissance. Le caractère d'Iphigénie était facile à peindre... Mais celui d'Agamemnon, dont vous ne me dites rien, comment n'y avez-vous pas pensé ? Un père immole sa fille par ambition, et il ne faut pas qu'il soit odieux ? Quel problème à résoudre ! Voyez tout ce que le poète a fait pour cela. » Et Diderot démontre avec sagacité l'art déployé par Racine pour expliquer la conduite de ce père et la rendre supportable.

Un des témoignages les plus mémorables rendus à Racine dans le cours du dix-huitième siècle est celui de Vauvenargues. Il y est revenu à plusieurs reprises. Dans ses *Réflexions critiques sur quelques poètes*, après un bref parallèle entre Molière et Racine, il se livre à une comparaison, très longue et très étudiée, de Racine et de Corneille, où celui-ci, sur presque tous les points, est immolé à l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*. On peut dire que l'admiration de Vauvenargues pour Racine, malgré les quelques réserves qu'il glisse vers la fin, est tellement profonde, qu'elle le rend trop peu sensible aux admirables beautés de Corneille; il tente pourtant de les reconnaître et de les indiquer, mais plutôt par effort de justice que par conviction. Il avoue, d'ailleurs, au début de ce morceau, qu'il est redevable à Voltaire de l'indication des plus beaux passages de Corneille, et il ajoute, avec une sorte d'ingénuité, qu'il ne s'y était pas arrêté autrefois, « refroidi ou prévenu par ses défauts, et né, selon toute apparence, moins sensible au caractère de ses perfections. » Le goût de Vauvenargues le portait en effet beaucoup plus vers le genre de beautés de Racine, et la supériorité qu'il lui reconnaît, qu'il met en lumière avec persistance, c'est celle de la vérité, de la mesure, de la simplicité, l'absence d'enflure, d'affectation et d'ostentation, le talent de peindre ses personnages par ce qu'ils disent et même par ce qu'ils taisent, la beauté constante de l'expression, l'art, — ou plutôt le génie, — de mettre toutes les choses à leur place, de caractériser les hommes, leurs passions, leurs mœurs, d'écarter tout ce qui est obscur ou superflu, l'emphase et

les faux brillants, de rendre la nature avec feu, avec sublimité et avec grâce : « Serait-il trop hardi de dire que c'est le plus beau génie que la France ait eu et le plus éloquent de ses poètes ? »

Nous ne jugeons pas nécessaire de nous arrêter à ce qu'ont dit de Racine, l'abbé Batteux, Marmontel et Palissot. La Harpe a été le véritable organe de la critique classique à l'égard du poète, et tout le monde sait quelle admiration il professe pour lui, dans son *Éloge de Racine* et dans son *Lycée*. Somme toute, on peut dire que l'opinion de la Harpe est, avec des nuances, celle de tout le dix-huitième siècle, sauf quelques excentriques ou quelques déclassés. Les exceptions ne font que confirmer la règle [1]. « Où trouver un détracteur de Racine ? », s'écrie Chamfort dans ses notes sur *Esther*.

Mais la victoire que Racine semblait avoir définitivement remportée au dix-huitième siècle allait être remise en question au dix-neuvième, avant même que le romantisme eût élevé son drapeau contre la littérature classique. Le 9 ventôse an XI, c'est-à-dire le 28 février 1803, Dorat-Cubières, connu aussi dans l'histoire des lettres sous le nom de Cubières-Palmezeaux, donna, au théâtre du Marais, une mauvaise tragédie d'*Hippolyte*, imitée d'Euripide. Il la publia avec une dédicace en vers, où il disait :

> Racine eut du talent, mais auprès d'Euripide,
> Ce n'est qu'un barboteur dans l'onde aganippide,

et une préface en forme de dialogue, où, après s'être exprimé d'abord avec une certaine modération, il s'anime peu à peu « sur le compte de celui qu'on appelle, je ne sais trop pourquoi, le grand Racine, » n'épargne pas même son style, dont il avait constaté d'abord la supériorité et, non content de critiquer le plan de *Phèdre*, le rabaisse, à ce point de vue, au-dessous de Pradon, dépassant ainsi l'auteur anonyme qui, du vivant de Racine, s'était borné à établir une sorte d'équilibre entre sa *Phèdre* et l'*Hippolyte* de celui-ci. Il était tout naturel que le détracteur de Boileau s'en prît également

[1] Faut-il citer parmi ces exceptions Buffon, dont la Harpe et Mme Necker nous ont fait connaître sommairement les étranges et étroites critiques, particulièrement sur des vers de *Phèdre* et d'*Athalie?* Buffon n'en voulait point à Racine plus qu'à tout autre poète; au contraire, sans doute. Il en voulait à la poésie, qu'il prétendait inférieure à la prose et forcément incorrecte. Il cédait à un mouvement instinctif de rivalité, à l'amour-propre du prosateur élégant et pompeux. Ses observations, dit la Harpe, étaient d'un homme tellement étranger aux procédés de la versification qu'on n'eût pu lui répondre sans l'humilier.

à Racine. Cubières, d'ailleurs, s'était posé en champion de Corneille. En 1784, il avait composé trois pièces et en avait fait jouer deux, qui sont recueillies dans ses œuvres, pour célébrer son centenaire. Dans la longue introduction dont il accompagna, selon son usage, la publication de ces deux ouvrages, il s'appliquait surtout à montrer ce que Racine devait à Corneille, et répétait, en l'adoptant, la comparaison du premier avec le roitelet, « qui, caché sous l'aile de l'aigle et porté par lui jusqu'au plus haut des cieux, en sort tout à coup, lorsque celui-ci ne peut plus monter et, s'élevant au-dessus de lui de quelques coudées, se fait déclarer monarque des oiseaux ». Le chevalier de Cubières avait commencé par admirer beaucoup Racine, il nous l'apprend lui-même dans l'avertissement qu'il écrivit plus tard en tête de son *Dramaturge*, joué en 1776 : « Je n'aimais point les drames alors, et j'aimais prodigieusement Racine[1]; aujourd'hui j'aime Racine médiocrement, et j'aime prodigieusement les drames. »

Qu'il se soit mis à dénigrer Racine en devenant l'ami et l'admirateur de Mercier, comme de Restif de la Bretonne, avec lesquels il formait ce qu'on a appelé le « triumvirat du mauvais goût, » rien de plus simple. Comment Restif eût-il pu faire à Racine l'injure de l'aimer? Et Mercier, le bizarre et paradoxal Mercier, le néologiste, l'ennemi acharné de la poésie, le pourfendeur de presque tous les grands écrivains du dix-septième siècle, le créateur d'un système dramatique basé sur le renversement des règles? Mercier est un romantique anticipé, du moins par l'audace des théories et des jugements, comme par l'indépendance absolue de l'esprit. Il a devancé, dans sa critique aussi bien que dans ses œuvres d'imagination, les plus grandes hardiesses de l'école moderne. Déjà en 1773, dans son livre *du Théâtre, ou Nouvel essai sur l'art dramatique*, il déclarait que Racine avait perdu la poésie, et le traitait de pestiféré de la littérature. Cinq ans après, dans son *Nouvel examen de la tragédie française*, il présentait notre tragédie en général, et celle de Racine en particulier, comme des œuvres essentiellement factices et fausses, ennuyeuses, étouffant la nature sous un art de convention, fondées sur des règles puériles et absurdes, sacrifiant tout aux beaux vers. Il demeura toute sa vie inébranlable dans cette opinion, et, en 1808 encore, à l'âge de soixante-huit ans, dix années à peine avant sa mort, il publiait ses *Satires contre Racine et Boileau*, qui sont au nombre de douze, en vers, — et quels vers! ils suffiraient à venger les deux poètes :

[1] Il en reste des traces jusque dans l'une de ses pièces en l'honneur de Corneille (1785).

Bajazet est Français, Roxane est une abbesse,
Mais jalouse à l'excès de la jeune professe.
Quant à Joad, grand prêtre, il sait tromper, mentir,
Parler au nom du ciel, dissimuler, trahir;
Il attire avec art son monarque Athalie
Et la fait juguler dedans sa sacristie,
Puis il lave son temple.

C'est en ces termes que s'exprime Mercier dans sa première satire. Et dans sa quatrième :

Ainsi le drame en prose, effaçant tout Racine,
Donne à la multitude une pure doctrine,
Fait germer dans les cœurs morale et sentiment :
Vrais sages, brûlez *Phèdre* et jouez *l'Indigent*.

Belle conclusion et digne de l'exorde ! L'*Indigent* est un drame de Mercier lui-même ; on voit qu'il ne fait pas de fausse modestie.

Les *Satires* de Mercier sont dédiées à M. Schlegel, « auteur de la *Comparaison entre la Phèdre de Racine et celle d'Euripide* ». Schlegel, en effet, se trouvait alors à Paris, et il venait d'y publier en français la brochure qui porte ce titre, où il préludait aux injustes sévérités de son *Cours de littérature dramatique* envers le plus parfait de nos poètes tragiques. L'admiration de Schlegel pour la tragédie antique semble n'avoir d'autre but que de servir de couvert et de fournir un prétexte à son dédain par la tragédie française, qu'il apprécia toujours plutôt en Allemand qu'en critique, avec une antipathie véritablement nationale. Cet opuscule, qui fit une sorte de scandale au milieu de la littérature de l'empire, reçut le châtiment qu'il méritait par l'approbation compromettante de Mercier, dont Schlegel fut peu flatté sans doute. Mais au moins savait-il justifier ses préventions avec beaucoup d'esprit et d'habileté. Même en ses injustices, il faisait preuve d'une haute compétence. L'opinion de Cubières sur Racine est sans valeur, et nous ne l'avons citée qu'à titre de curiosité ; celle de Mercier, malgré le mépris qu'il affiche en toutes circonstances pour le goût, son amour effréné du paradoxe, le plaisir évident qu'il éprouve à casser les vitres et à déconcerter les esprits routiniers par ses *blasphèmes* littéraires, a plus de valeur, à cause des vues originales qu'il y mêle, et parce qu'elle se rattache à la conception du drame moderne et au mouvement romantique, dont il fut l'un des précurseurs ; celle de W. Schlegel, à ce dernier point de vue, est bien plus importante encore, car cet éminent et illustre critique compte au premier rang des théori-

ciens qui ont formulé savamment la poétique de l'école nouvelle.

Quelques années après, en 1817, Népomucène Lemercier, dont le talent est un singulier mélange de hardiesse et de timidité, d'innovations parfois téméraires, bizarres même, et de respect pour les traditions, parlait longuement de Racine dans le premier volume de son *Cours analytique de littérature*, consacré tout entier à la tragédie. Lemercier demeure bien loin des audaces de son presque homonyme Mercier, et son admiration égale parfois celle de Geoffroy et de Dussault. Il juge sans doute que la préférence accordée par la Harpe à Racine sur Corneille « n'est pas une de ses moindres erreurs ; » mais, tout en le plaçant au second rang, il n'en fait pas moins un grand éloge, comme du plus habile et du plus pathétique de nos poètes, et il emploie même son chapitre final à étudier *Athalie*, comme le type du chef-d'œuvre formé par l'observation de toutes les règles.

La même année, parut la traduction du livre de lady Morgan sur *la France*. L'ouvrage de la spirituelle voyageuse, qu'on peut lire encore avec un vif intérêt aujourd'hui, fit grand bruit par son originalité, sa verve, ses jugements et ses anecdotes. Son chapitre sur *les Spectacles* excita une véritable émeute dans tout le camp classique. Au nom de Shakespeare, elle s'y attaquait surtout, sans aucun ménagement, à ce qu'elle appelait les élégantes paraphrases de Racine, l'accusant d'avoir mêlé « la frivolité formaliste des mœurs françaises à la grandeur solennelle des fables antiques », de n'avoir aucun de ces élans d'une imagination hardie et exaltée, de ces brillantes métaphores, de ces comparaisons heureuses, de ces sublimes allusions, de ces réflexions philosophiques, bref, de ces traits caractéristiques du génie qui fourmillent dans Shakespeare, de manquer de richesse, de chaleur, d'invention et d'originalité. Elle assurait avoir fait tous ses efforts pour se mettre au diapason du sentiment national à l'égard de Racine, mais n'avoir jamais pu recueillir une raison convaincante ni une citation décisive parmi les éloges dont elle l'entendait combler partout.

Le livre de lady Morgan est donc un témoignage irréfragable de l'admiration unanime qu'on professait alors en France pour Racine. Et ce qui en témoigna plus encore, c'est l'agitation que soulevèrent ces pages dans la presse et dans le monde littéraire. Le traducteur réfuta dans ses notes un tel blasphème ; les critiques s'émurent. Il parut une *Lettre à lady Morgan sur Racine et Shakespeare* (1818), qui remplissait tout un volume, et qui contenait une réfutation courtoise, mais pressante, spirituelle et véritablement décisive de cet impertinent chapitre. La *Lettre* anonyme à lady Morgan était d'un savant ingénieur de la marine, déjà connu alors, et célèbre

dans la suite, par ses écrits statistiques, politiques, économiques, beaucoup plus que par ses travaux littéraires, — M. Charles Dupin.

A cette époque, la traduction de Letourneur, commencée en 1776, terminée en 1783, et les imitations de Ducis avaient commencé à répandre chez nous la connaissance de Shakespeare, qui allait de plus en plus servir de drapeau aux adversaires de Racine et de son système dramatique. Shakespeare avait conquis même des esprits délicats et fins comme celui de J. Joubert. Tandis que presque toute la littérature impériale, en particulier son ami intime Fontanes, revenu du *germanisme* et de l'*anglicisme* après une courte erreur de jeunesse [1], tenait ferme pour nos écrivains classiques et ne voulait point reconnaître d'autres modèles, lui allait au delà, et, dans son impatience contre l'impersonnalité de cette poésie d'imitation, il ne craignait pas d'écrire dans ses *Pensées*, qui ne furent publiées qu'assez longtemps après sa mort, en plein triomphe du romantisme : « Le talent de Racine est dans ses œuvres, mais Racine lui-même n'y est pas ; aussi s'en dégoûta-t-il... Ceux à qui Racine suffit sont de pauvres âmes et de pauvres esprits ; ce sont des âmes et des esprits restés béjaunes et pensionnaires de couvent. Admirable, sans doute, pour avoir rendu poétiques les sentiments les plus bourgeois et les passions les plus médiocres, il ne tient lieu que de lui-même. C'est un écrivain supérieur, et, en littérature, c'est tout dire. Mais ce n'est point un écrivain inimitable. Pradon lui-même a fait beaucoup de vers pareils aux siens. » C'était aller bien loin.

M. Guizot préparait alors la révision et le complément du travail de Letourneur, qui parut en 1821. M. de Barante allait traduire les œuvres dramatiques de Schiller. En 1822, la librairie Ladvocat commençait la publication en vingt-cinq volumes des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, traduits par des écrivains parmi lesquels on comptait plusieurs classiques, comme Aignan et Andrieux. En 1824, la fondation du *Globe* donnait un nouvel essor à la critique, ouvrait des voies nouvelles à la littérature, s'efforçait d'exciter, de diriger et de modérer en même temps le mouvement intellectuel dans la guerre d'indépendance déjà engagée de toutes parts. C'est aussi le moment où Stendhal réunissait en volume, sous le titre de *Racine et Shakespeare* (1823), les articles qu'il avait donnés d'abord à un *magazine* peu répandu. Stendhal n'aime ni le vers alexandrin, qui, « de nos jours, n'est le plus souvent qu'un cache-sottise », ni la tragédie coulée dans le moule du dix-septième siècle, attendu que les temps et les auditoires ont changé. Il ne faut plus écrire aujourd'hui pour les marquis de 1670, mais pour les « jeunes gens raisonneurs,

[1] Voyez une note de ses *Œuvres* (1839, t. I, p. 383).

sérieux et un peu envieux, de l'an de grâce 1823. » Si l'on veut faire des tragédies qui puissent intéresser le public contemporain, faut-il suivre les errements de Racine ou ceux de Shakespeare? Toute la question est là, et on devine dans quel sens il la résout. Ce qu'il appelle le *romanticisme* est l'art de présenter aux peuples les œuvres littéraires qui, dans l'état actuel de leurs habitudes et de leurs croyances, sont susceptibles de leur donner le plus de plaisir possible. Racine a été un romantique pour son temps : il a fait tout ce qu'il était possible de faire avec les moyens imparfaits dont il disposait, et n'en est pas moins un grand poète dramatique, comme César demeure un grand général, quoiqu'il ne connût pas la poudre. Aujourd'hui, en suivant les règles nouvelles, il ferait cent fois mieux qu'*Iphigénie*. Quel est l'homme un peu éclairé qui n'éprouve pas plus de plaisir à voir la *Marie Stuart* de M. Lebrun que le *Bajazet* de Racine? Pourtant les vers de M. Lebrun sont faibles. L'immense différence dans la quantité de plaisir vient de ce qu'il a osé être à demi romantique. Tel est le fond de la thèse de Beyle : je l'ai résumée en gardant autant que possible ses expressions.

C'est à peu près ce que répétait Victor Hugo, mais en un tout autre style, dans sa préface de *Cromwell* (1827). Il nous montre Racine opprimé par les règles et par les pédants, pliant en silence et abandonnant aux dédains de son temps « sa ravissante élégie d'*Esther*, sa magnifique épopée d'*Athalie*. » S'il n'eût pas été paralysé par les préjugés de son siècle et « par la torpille classique », on doit croire qu'il n'eût pas manqué de jeter Locuste entre Narcisse et Néron dans *Britannicus*, et n'eût point relégué dans la coulisse le banquet où l'élève de Sénèque empoisonne le fils de Claude dans la coupe de la réconciliation : « mais peut-on exiger de l'oiseau qu'il vole sous le récipient pneumatique? » Dans ces premiers temps, Victor Hugo mit toujours une sorte de coquetterie, si l'on peut ainsi dire, à bien parler de Racine. Ouvrez encore *Littérature et philosophie mêlées*, vous y trouverez çà et là le témoignage d'une admiration sincère pour Racine, non seulement dans le *Journal des idées, des opinions et des lectures d'un jeune jacobite*, ce qui n'a rien d'étonnant, mais dans la préface, datée de mars 1834, où il explique le but de sa publication. S'il fût resté fidèle jusqu'à la fin à ce premier sentiment, Racine aurait eu la fortune assez rare de ne trouver que des admirateurs parmi les chefs de l'école littéraire qui venait détruire et remplacer celle dont il est l'expression la plus parfaite, — depuis Chateaubriand, dans le *Génie du christianisme*, jusqu'à Lamartine, qui, dans son *Cours familier de littérature* (t. III, 1857), considère Racine comme « la perfection incarnée de la langue poétique en France », et le préfère à Shakespeare, —

en passant par Émile Deschamps [1], Alfred de Vigny [2], et bien d'autres, avec des nuances diverses ; sans même oublier Eugène Delacroix, le grand peintre qui, après avoir accompli dans l'art une révolution analogue à celle de Victor Hugo dans la poésie, montrait en ses écrits un goût prononcé et un sentiment aussi vif que fin de la littérature classique en général, et de Racine en particulier.

Les élèves, comme il arrive toujours, étaient moins tolérants que le maître. On connaît l'histoire légendaire de la première représentation d'*Hernani*. L'admiration des jeunes romantiques, leur exaspération contre les bourgeois et les académiciens récalcitrants, se traduisirent par une foule d'apostrophes véhémentes et de prosopopées injurieuses à l'adresse de l'homme en qui se résume la tragédie classique. Les mânes de Racine furent accablés de quolibets et d'outrages. On voua son ombre aux gémonies. On eût volontiers mis une corde au cou de son buste pour le traîner à l'égout. Quelques contemporains ont raconté que les énergumènes du parterre formèrent des rondes dans le foyer et le vestibule aux cris de *Enfoncé Racine!* Un rapin de lettres, nommé Genty, s'acquit même alors quelque réputation, pour avoir formulé l'opinion des enfants perdus de la nouvelle école dans ce bel axiome : « Racine est un polisson. » Il trouva de l'écho sous la plume de quelques enthousiastes, qui faisaient de la critique par acclamation. Mais, parmi les romantiques, aucun n'a entrepris plus en règle la démolition de Racine qu'un jeune homme qui arrivait du Midi, et qui venait de débuter dans les *Débats* et la *Revue de Paris*, sous les auspices de Victor Hugo. Avec la ferveur d'un néophyte, la verve de la jeunesse, la fougue d'un Méridional, le tempérament d'un polémiste qui se préoccupe plus de frapper fort que de frapper juste, M. Adolphe Granier de Cassagnac se mit à exercer irrévérencieusement sa poigne sur la renommée de Racine, comme sur une tête de Turc. Les curieux peuvent lire, dans ses *OEuvres littéraires*, un « éreintement » d'*Athalie* où il est démontré, entre autres choses, que cette pièce est fort médiocre, mal construite, pleine de fautes de français, que le plan trahit une absence de toute réflexion, que le style est de l'école de Christine de Pisan, et que l'Opéra-Comique y regarderait à deux fois avant d'accepter des couplets aussi plats que les stances des chœurs.

Victor Hugo laissait à ses amis intempérants la gloire de ces retentissants paradoxes. Il n'a jamais rien écrit de semblable, et c'est tout au plus si l'on pourrait citer çà et là, dans son œuvre, quelques

[1] Introduction des *Études françaises et étrangères.*
[2] Avant-propos du *More de Venise.*

traits assez peu significatifs, comme en cette pièce des *Contemplations* qui porte pour titre : *Réponse à un acte d'accusation.* Mais il semble qu'il n'ait pas exprimé son véritable sentiment sur Racine dans les passages que nous venons de citer, ou qu'il se soit laissé entraîner peu à peu et qu'il l'ait jugé plus sévèrement par la suite. Au chapitre II de son livre : *les Artistes juges et parties*, M. Paul Stapfer rapporte que, dans les longues et nombreuses conversations qu'il eut avec Victor Hugo, à Guernesey, le poète que celui-ci critiquait le plus volontiers et le plus vivement, c'était Racine, surtout comme écrivain et au nom de la grammaire. Il lui reconnaissait « un certain talent de composition et surtout d'analyse psychologique. » Il voulait bien voir en lui « un auteur estimable, du deuxième ou du troisième ordre. » Mais il se déclarait « révolté de l'erreur monstrueuse que le goût français a commise » en plaçant au premier rang un écrivain qui « fourmille de fautes de français et d'images fausses. » Suivent trois exemples, dont deux sont tirés d'*Iphigénie* et l'autre de *Phèdre.* Victor Hugo juge, d'après M. Stapfer, que les vers où Iphigénie se déclare prête à obéir à son père sont du « galimatias suave, » mais « grotesque; » que la description du monstre, dans le récit de Théramène, est faite en « vers de mirliton », et de plus qu'il y a trois ou quatre grosses incorrections dans le discours d'Agrippine.

Accuser Racine de mal parler français est une imprudence qui porte généralement malheur [1], et dont M. Victor Hugo eût dû se défendre par la crainte de ressembler à Subligny, à l'abbé d'Olivet et à l'abbé Pellegrin. On est stupéfait de quelques-uns des exemples rapportés par M. Stapfer, et l'on se demande comment le poète ne s'est pas aperçu qu'il justifiait toutes les critiques dont il a été l'objet de la part des grammairiens, éplucheurs de syllabes, peseurs jurés de diphthongues, de ceux qu'il appelle des cuistres, en appliquant le même procédé pédantesque à la langue de Racine. Voilà qui dépasse encore les paradoxes de M. Granier de Cassagnac. Faut-il donc croire que ce dernier, comme plus tard le disciple fidèle et l'*alter ego* du maître, M. Vacquerie, l'auteur des *Profils et grimaces*, n'a fait que dire tout haut, à la façon des enfants terribles, ce que le chef de l'école romantique n'a jamais osé écrire? Je le crains. Mais n'oublions pas qu'on se laisse souvent entraîner dans une causerie, au coin du feu, après dîner, bien au delà de

[1] On peut voir, comme une curiosité en ce genre, un opuscule publié à Aix, en 1864, où M. le baron de Senez a entrepris de refaire l'*Iphigénie*, au point de vue de la grammaire et de la versification. L'auteur donne le texte de Racine d'un côté et le sien de l'autre, comme dans une traduction, et il annonce qu'il a entrepris ce travail « avec le concours de l'Esprit de Racine. »

sa pensée véritable, surtout lorsqu'on est stimulé par la contradiction, et que des conversations intimes et familières, — bien que M. Stapfer déclare avoir été non seulement autorisé, mais encouragé par son illustre interlocuteur à tenir note de celles d'Hauteville-house, — ne sauraient jamais avoir, qu'il s'agisse de Victor Hugo ou de Buffon, la portée d'un jugement écrit. La violence même des termes employés enlève à celle-ci la plus grande partie de sa signification et suffirait à mettre en garde contre elle.

Le critique en titre de la nouvelle école, Sainte-Beuve, a bien des fois parlé de Racine. Sa première étude, recueillie dans les *Portraits littéraires*, est à peu près contemporaine de la représentation d'*Hernani.* Elle est empreinte d'une certaine sévérité, qui porte sa date avec elle. Non pas, sans doute, que le fin et sagace critique soit capable de méconnaître Racine entièrement et de partager les préventions passionnées qu'on nourrissait contre lui dans les rangs des romantiques fiévreux et farouches. Mais il subit l'influence du moment; il entoure ses éloges de réserves et de restrictions nombreuses. Il l'accuse d'éluder parfois les situations dramatiques, à la façon de Timanthe voilant la tête d'Agamemnon pour s'épargner la peinture de sa douleur, d'avoir plus de puissance pour élaguer que pour étreindre, de supprimer les parties accessoires et les antécédents incommodes. Ses tragédies se composent de deux ou trois nuances assorties avec art sur un fond simple, et les variations mélodieuses de son style ne dépassent point l'échelle d'une seule octave. Il se fraye une route moyenne entre les qualités extrêmes des originaux qu'il imite ou traduit, et garde prudemment le milieu de la chaussée, à distance des bords d'où l'on voit le précipice. La pudeur de son goût, trop exaltée, le laisse plus d'une fois en deçà du bien, en deçà du mieux. Dans *Britannicus*, type de ses tragédies romaines, il lui reproche particulièrement, comme V. Hugo, d'avoir soustrait aux yeux la grande scène du festin. *Phèdre* est moins encore dans les mœurs grecques que *Britannicus* dans les mœurs romaines, et il y a esquivé l'explication attendue entre Thésée et Phèdre. Quoiqu'il soit bien plus à l'aise en un sujet hébreu, *Athalie* même est trop nue, trop abstraite : tout en reconnaissant le caractère imposant de l'ensemble et la magnificence de beaucoup de détails, Sainte-Beuve la déclare moins complète et moins désespérante qu'on a bien voulu le croire. Mais on sait comme il a rétracté cette opinion, particulièrement en ce qui concerne *Athalie*, dans son livre sur *Port-Royal*, et comme il a fait subir à ce portrait nombre de retouches successives, où ses réserves s'atténuent de plus en plus. Mon jugement, dit-il en une note, a commencé à me paraître moins juste « quand les continuateurs exagérés me l'ont rendu comme

dans un miroir grossissant. » Son goût fut averti, et comprit qu'il faisait fausse route devant l'amplification violente de M. Granier de Cassagnac.

Mais, à cette date, Sainte-Beuve en arrive à conclure, avec toutes sortes de précautions oratoires, et en se couvrant de l'autorité de Corneille, que Racine avait un bien plus grand talent pour la poésie en général, que pour le théâtre en particulier [1]. S'il fut un poète dramatique en son temps, c'est que son temps n'était qu'à cette mesure du drame, et il est probable que, de nos jours, son génie se fût de préférence ouvert une autre voie. Dans ce jugement, Sainte-Beuve était l'expression mesurée de l'idéal nouveau, qui, au point de vue de la conception du drame, comme au point de vue de la poésie et du style, différait essentiellement de l'idéal classique.

Quel est l'idéal de la tragédie tel que l'a réalisé Racine? C'est, dans une action claire et simple, l'analyse savante, la peinture noble et bienséante, la mise en scène harmonieusement réglée de tous les mouvements du cœur humain, de toutes les nuances de la passion, mais envisagée pour ainsi dire en elle-même, abstraction faite des accidents de la vie, réduite à ses éléments essentiels et généraux. Elle s'attache à peindre l'homme plutôt qu'à représenter des hommes. L'époque, le pays, le cadre historique, le costume, la couleur locale ne sont que secondaires pour elle. En un mot, son idéal, c'est l'unité, la proportion, la logique. Celui du drame romantique, c'est le mouvement et la couleur, la réalité, la vie. Il nous montre des hommes, qu'il commence par replacer dans l'atmosphère où ils ont vécu. Il cherche à présenter un tableau complet; il ne simplifie ni n'embellit ses personnages. Il lui faut des caractères plus complexes, des figures plus palpables, se mouvant dans une action plus intense, directement placée sous les yeux du spectateur, au milieu de péripéties plus frappantes, et se détachant sur un fond moins nu.

De part et d'autre, le style et le mécanisme même du vers s'assortissent naturellement à cette conception. Dans la tragédie, ses qualités sont l'élégance, l'art, une allure régulière, une tenue toujours cor-

[1] Dans son étude sur Racine déjà citée, Lamartine exprime le même sentiment, en s'appuyant également sur l'opinion de Corneille; mais, avec son absence ordinaire de précision et d'exactitude, il modifie le mot bien connu de celui-ci, en ayant l'air de le citer textuellement, et il fait dire à Corneille que Racine avait plus de talent pour la poésie *épique*. Ce mot de Corneille a été très souvent repris et appliqué à l'auteur d'*Iphigénie*, même par beaucoup de critiques du dix-huitième siècle, comme Chamfort, la Dixmerie, etc., qui l'admirent surtout pour la beauté de la diction et comme « le dieu de l'harmonie, » mais en faisant diverses observations sur ses caractères et ses plans, en lui reprochant d'avoir trop négligé les grands effets et maintes fois laissé languir l'action.

recte et soigneusement surveillée. Le style de Racine est d'un tissu si harmonieux, d'un travail si parfait dans toutes ses parties, qu'aucun détail n'arrête spécialement le regard. Il a les tons les plus divers, même la familiarité; il ne craint pas le mot propre et l'expression simple; mais tout se relève et s'ennoblit par le contexte. De même on a relevé chez lui des négligences, des incorrections, de trop nombreuses épithètes, des passages prosaïques, des *chevilles;* mais il faut les chercher avec soin pour les trouver, tant elles se dissimulent habilement dans la savante harmonie de sa versification. Il est vrai que, s'il dérobe les défauts, ce style semble dérober aussi en partie les qualités; il les fond, de manière à rendre chacune d'elles moins frappante, dans un ensemble parfaitement équilibré. Cette beauté soutenue, également répartie dans toutes les scènes et sur tous les vers, sans rien de heurté, sans oppositions brusques, fait plus valoir l'harmonie de l'ensemble que la vigueur des détails. Sous cette lumière sereine et diffuse, les traits de force ne ressortent pas en saillie avec le relief que donne l'emploi des ombres. Tout, dans chaque plan, garde à peu près la même valeur. Racine s'applique à atténuer, à force d'art, la hardiesse des tours, des ellipses, des images, comme l'école moderne s'appliquerait à l'exagérer. Il en est de ses tragédies comme de la basilique de Saint-Pierre, où l'observation exacte de toutes les proportions contribue d'abord à diminuer l'impression de grandeur.

Dans nos idées et nos goûts modernes, nous aimons mieux une manière plus heurtée, plus inégale même, mais où se ressentent plus directement les mouvements de la vie. A cette lumière uniformément distribuée, nous préférons les procédés du clair-obscur, qui font valoir certaines parties aux dépens des autres; à cette mesure élégante, qui dit juste ce qu'il faut, rien de plus; à cette réserve, à cette retenue d'un goût délicat et pudique, qui fuit l'étalage et l'excès, qui ne cherche pas à surprendre l'esprit par des coups imprévus, — les effets nouveaux, les recherches pittoresques, le flamboiement d'un coloris à outrance, à la tranquille clarté du soleil, — le météore passant dans un ciel sombre, ou le feu d'artifice éclatant tout à coup dans la nuit. Les vers les plus ornés de Racine semblent presque ternes à côté des vers à panache et à fanfare de l'école romantique; il a paru fade par l'égalité de sa perfection; on éprouvait pour lui le dédain du palais blasé pour les liquides qui ne sont point de l'eau de feu, et aussi un peu de l'aversion que ressentent les écoliers émancipés pour les modèles *classiques*, pour tout ce qui représente la règle et la loi........

VICTOR FOURNEL.

REVUE CRITIQUE

I. *La Jeunesse de Fanny Kemble*, par Mme Craven. 1 vol. — II. *Trois lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. l'abbé Deschamps.* — III. *L'Église chrétienne*, par M. Renan. 1 vol. — IV. *Deux ans aux pays des épices*, par M. le comte de Pina. 1 vol. — V. *L'Angleterre et ses colonies australes*, par M. Émile Montégut. 1 vol. — VI. *Dictionnaire universel de géographie moderne*, par M. Vivien de Saint-Martin. — VII. *A côté du bonheur.* 1 vol. — VIII. *Madame Félicia*, par M. Adolphe Racot. — IX. *Érismer*, par M. de Beausire.

I

Seule entre toutes les nations, croyons-nous, l'Angleterre a vu sur son théâtre, dans les derniers jours de l'autre siècle et les premières années de celui-ci, toute une famille — on pourrait dire toute une dynastie — d'artistes incomparables. Leur renommée a passé le détroit et l'Océan; Paris, Madrid, New-York, les ont applaudi tour à tour. Nous voulons parler, on le voit, de la famille Kemble. Ils étaient deux frères et une sœur : John, Charles et Sarah, qui fut mistress Siddons. John n'eut pas d'enfants, ou du moins n'en connaissons-nous point qui ait hérité de son talent dramatique. Il en fut ainsi de mistress Siddons. Charles, plus heureux, eut deux filles dignes de lui et qui, chacune dans un genre différent, ont égalé, sinon même surpassé leur père. Elles vivent encore l'une et l'autre, mais elles ont renoncé toutes les deux aux triomphes de la scène. L'une d'elles, Fanny, la dernière illustration du théâtre anglais, a quitté le théâtre dans tout l'éclat de ses succès, il y a quarante ans bientôt. Mariée, puis séparée presque aussitôt de son mari et ayant repris son nom de fille, elle a publié, sur sa vie d'artiste, des Mémoires très curieux déjà signalés ici (*Correspondant* du 25 janvier 1879) et dont Mme Craven vient de nous donner une traduction réduite, et encadrée avec l'art charmant qu'on lui connaît, dans ses souvenirs personnels[1].

Mme Craven a vu Fanny Kemble au théâtre et dans le grand monde anglais, où l'illustre artiste qu'honorait sa vie autant que son talent,

[1] *La Jeunesse de Fanny Kemble*, par Mme Craven. In-12. Didier éditeur.

était admise et vivait sur un pied d'égalité complète. Elle a pu, grâce à ces relations, pénétrer plus avant que d'autres dans l'âme de cette femme extraordinaire, dont la vie offre des contradictions presque inexplicables au premier abord.

Née incontestablement pour le théâtre où elle déploya une intelligence inouïe et la plus rare puissance d'interprétation, Fanny Kemble, que ses succès dans la carrière dramatique auraient dû y attacher, ce semble, avec ivresse, n'en éprouvait que répugnance et aversion. On se tromperait si l'on supposait que cette répulsion venait, chez la jeune fille, d'un instinctif et virginal éloignement pour les mœurs du monde auquel elle était mêlée. Ce monde était le sien ; elle jouait entre son père et sa mère : son père, acteur principal et directeur du théâtre ; sa mère, qui, après avoir quitté la scène, y était remontée pour ne pas quitter sa fille. Fanny se trouvait donc là en famille, on peut le dire. Et ce qu'étaient les mœurs de cette famille, le tableau suivant qu'en fait la jeune actrice en peut donner une idée : « Les choses étaient réglées chez mon père comme dans la plupart des familles protestantes. Ma mère nous lisait la Bible avant le déjeuner. On nous donnait à étudier l'histoire sainte paraphrasée par Mrss Trimmer et Mrss Barbauld. Nous apprenions notre catéchisme et nos Collectes. Nous allions régulièrement à l'église le dimanche. La plus jeune de la famille disait régulièrement les grâces, à chaque repas, et je me souviens en outre d'une bénédiction que nous donnait mon père, lorsqu'il était présent à l'heure où nous allions nous coucher. Nous nous mettions tour à tour à genoux devant lui, et il nous disait : *Que Dieu vous bénisse et vous conserve bons, heureux, sages et bien portants.* C'était là l'ensemble de nos pratiques religieuses. » Quant au théâtre, Fanny Kemble n'y mettait les pieds que pour répéter et jouer son rôle et toujours accompagnée de son adorable tante Dall, véritable ange gardien sous les traits d'une vieille fille, qui la suivait de sa loge à la coulisse, où elle demeurait tout le temps de la représentation, sans se placer jamais, sauf une fois, parmi les spectateurs pour mieux jouir des triomphes de sa nièce.

« Il faut reconnaître, après tout ce qu'on vient de lire, dit Mme Craven, que les exemples que Fanny Kemble rencontrait autour d'elle étaient de nature à lui faire considérer la carrière théâtrale comme parfaitement compatible avec les devoirs les plus sérieux de la vie et par conséquent pour en accroître à ses yeux l'attrait. »

D'où vient pourtant que, ni le sentiment profond qu'elle avait de la littérature dramatique, puisqu'elle composa dans ce genre avec succès, ni la conscience de son talent d'actrice, dont les acclamations du public le plus distingué ne lui permettaient pas au surplus de douter, ne purent la retenir qu'un petit nombre d'années sur la scène, qu'elle n'avait du reste abordée que pour sauver son père et sa famille d'une ruine imminente ? Il y avait, chez elle, à cet éloignement, des raisons de plus d'une sorte. Elle avait vu, à Édimbourg, sa tante, mistress Siddons, engagée dans cette implacable engrenage du théâtre, forcée de quitter une fille mourante pour aller jouer son rôle, et elle s'était

demandé s'il était jamais permis d'embrasser une carrière qui, à un moment donné, peut imposer des devoirs si contraires à ceux de la nature. Elle trouvait, d'autre part, que, même dans les conditions exceptionnelles, la vie théâtrale a, par elle-même, quelque chose d'abaissant. « J'ai beau me répéter, écrivait-t-elle à une amie, que l'art théâtral suppose des dons d'un ordre rare et spécial qui doivent être appliqués, puisqu'ils sont décernés ; j'ai beau me dire que les drames de Shakspeare impliquent une représentation et des interprètes dignes d'eux ; j'ai beau me dire tout cela, j'en reviens toujours à penser qu'un métier qui oblige à une excitation incessante et factice, est indigne d'un homme, et qui rend obligatoire la condition de paraître aux yeux du public, est indigne d'une femme. »

Ce qu'au milieu de ses triomphes, Fanny Kemble redoutait pour elle, ajoute Mme Craven, c'est ce qu'elle avait observé chez mistress Siddons, sa tante, l'illustre tragédienne parfaitement irréprochable dans sa conduite d'ailleurs, mais qui, dans sa vieillesse, présentait l'image d'un esprit desséché et stérilisé par une trop longue habitude des agitations et des stimulants. Aussi, préférait-elle, au lieu de jouer son rôle dans une pièce, réciter cette pièce tout entière à elle seule, ce qu'elle faisait, paraît-il, avec un prodigieux talent, prenant tour à tour l'accent de chaque personnage avec tant de vérité, qu'on le reconnaissait à la première parole, sans qu'elle eût besoin de l'annoncer.

Les choses du théâtre et de la littérature dramatique ne sont donc que pour une part assez restreinte dans l'intérêt que présentent les Mémoires de Fanny Kemble, et elles n'y marquent que par quelques traits de très fine et très originale critique. « Dès le début de ces Mémoires, qui comprennent la vie de l'auteur depuis sa naissance jusqu'à son mariage, on se trouve, dit Mme Craven, dans un milieu fort différent de celui qui (selon nos idées françaises) semblerait devoir environner une famille dont tous les membres exerçaient la profession théâtrale. Mais, outre que, à cet endroit, les mœurs anglaises n'ont pas la susceptibilité des nôtres, tous les membres de la famille Kemble semblaient avoir reçu en héritage la noblesse des sentiments, la distinction des manières, l'intelligence, les talents et des aptitudes supérieures développées par tout ce que l'instruction la plus solide et la plus variée peut ajouter aux dons naturels pour les compléter. Mais, à une hauteur de caractère égale chez tous, Fanny Kemble joignait un génie poétique dont les beaux vers tombés de sa plume ne furent qu'une des manifestations : génie qui lui-même émanait de la faculté plus haute encore de savoir s'élever à la source de toute poésie et d'y puiser les pensées qui ensuite se répandaient comme irrésistiblement soit dans ses lettres, soit dans son journal, soit dans des vers toujours remarquables et parfois sublimes. »

On ne s'étonnera pas, après cela, que les Mémoires de Fanny Kemble reflètent des scènes curieuses du grand monde et en fassent passer sous les yeux plus d'une figure historique. Deux, entre autres, frapperont : celle de lady Byron, la femme encore si mal connue, mais évidemment

calomniée du grand poète, tout occupée d'œuvres de charité, à l'époque où Fanny Kemble la vit, avec miss Nightingale, chez une autre émule de nos dames hospitalières, et celle de l'illustre Stephenson. Ce simple houilleur du Northumberland, devenu le premier ingénieur de son siècle, tout en écorchant encore « l'anglais du roi », fit assister Fanny Kemble à ses côtés à l'ouverture du premier chemin de fer d'Angleterre, solennité émouvante, lugubrement troublée par l'accident mortel arrivé à M. Huskisson, et dont elle a fait une description des plus dramatiques.

La description est un des côtés les plus remarquables du talent de Fanny Kemble; ses Mémoires et ses lettres en offrent de tout genre, et qui ont cela de particulier que l'auteur voit au delà de ce qu'elle peint, et que le réel n'est pour elle que le transparent de l'idéal. Fanny Kemble possédait le don de la poésie à son degré le plus élevé, et comme dit M[me] Craven, elle était douée de cette faculté rare dont la fonction, dans le domaine de l'imagination, n'est pas seulement d'embellir et de transfigurer les choses, mais de les *traverser*, et de passer ainsi de l'idéal humain au réel divin. « C'est, ajoute l'interprète de Fanny Kemble, parce que je trouve cette faculté très souvent exercée dans son livre, qu'il me plaît si fort et que j'y puise si longuement. »

Si longuement! qui semble ici une excuse, n'est pas le mot qui viendra sur les lèvres des lecteurs de ce petit volume. S'ils sont tentés de se plaindre de quelque chose en le fermant, c'est que la main habile qui nous a fait goûter à cette source n'y ait pas puisé davantage.

II

A l'occasion du cours d'histoire comparée des religions, récemment ouvert au Collège de France, on vient de publier trois lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire [1], où le savant orientaliste, tout partisan qu'il se soit montré, sur d'autres points, des idées de M. Jules Ferry, témoigne pour cette création de son ami une désapprobation très nette. Sous la plume d'un écrivain aussi peu suspect de cléricalisme, ce blâme est curieux et ne manque pas de gravité. Selon M. Barthélemy Saint-Hilaire, il n'y avait pas de raison sérieuse de fonder un pareil enseignement, dont le premier tort est d'être, pour le moins, prématuré, chez nous encore plus qu'ailleurs : « Les matériaux, dit-il, en effet, n'en sont pas suffisamment élaborés. » C'est une rivalité mesquine, sinon une pensée moins avouable, qui a poussé M. le ministre actuel de l'instruction publique. « L'étranger a pris les devants : il était difficile de ne pas entrer dans cette voie, » ajoute M. Barthélemy Saint-Hilaire, en cherchant à excuser M. Jules Ferry. Admettons ; mais au moins, puisque l'on suivait l'étranger, fallait-il l'imiter en tout, et confier cet ensei-

[1] *Trois lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire adressées à M. l'abbé Deschamps, vicaire général de Châlons,* in-8°, Ernest Leroux.

gnement à un homme de science et partant discret, étudiant, réunissant des faits, mais se gardant des théories et des généralisations hâtives, tel, par exemple, que M. Tiel, que le gouvernement des Pays-Bas a chargé d'un cours semblable à Leyde. M. Tiel donne modestement à ses travaux sur cette matière délicate le simple titre d'esquisses ou d'ébauches, et ne se montre pas disposé à aller plus vite que la science. Ce mot de « science des religions », dont on fait étalage chez nous, il l'appelle « malheureux ». « Il y a grand danger, dit-il, qu'une science si jeune ne se perde dans d'abstraites spéculations, basées sur un petit nombre de faits et sur un grand nombre de conjectures, et, quelquefois, dans l'absence des faits, uniquement appuyées sur de pures hypothèses, sans rien de plus. »

C'était un homme de ce savoir et de ce tempérament intellectuel qu'avait promis M. Jules Ferry quand il demanda aux Chambres l'établissement de la chaire de l'histoire comparée des religions, particulièrement, disait-il, à l'imitation de celle de Leyde. Oserait-il aujourd'hui comparer, sous tous ces rapports, au docte professeur hollandais, le professeur dont il a fait choix ? Dans tout ce qu'il a écrit et dit jusqu'ici, M. Réville s'est précisément montré, au lieu de l'homme d'étude qui nous avait été annoncé, un de ces hommes à conjectures et à spéculations abstraites, qui sont surtout à redouter pour un pareil enseignement, selon M Tiel.

Néanmoins, M. Barthélemy Saint-Hilaire se montre peu inquiet, pour le christianisme, de l'effet que peut avoir, en France, l'enseignement qui tombera de cette chaire qu'il a vu s'ouvrir avec déplaisir : « Le christianisme est, dit-il, supérieur à toutes les religions autant que la civilisation des nations chrétiennes est supérieure à celle de toutes les autres nations. Sur ce point, le dissentiment n'est possible que pour ceux qui n'ont pas suffisamment étudié l'histoire et les monuments, ou pour ceux qui se laissent aveugler par l'esprit de parti. « Aussi, suis-je loin de partager toutes les craintes qu'a fait naître la création de la chaire nouvelle au Collège de France. »

Certes, nous ne les partageons pas toutes non plus ; néanmoins, indépendamment de ce qu'il y a de triste, au point de vue de la foi, à voir augmenter les périls auxquels sont exposées les âmes, c'est pour nous une mortification grande, au point de vue de l'amour-propre national, d'avoir à reconnaître une fois de plus notre infériorité, en ces matières de hautes études, vis-à-vis de l'étranger.

III

Tandis qu'au Collège de France, M. Réville reprend, à son tour, la vieille tentative de démolition du christianisme, M. Renan poursuit, dans ses livres, sans se décourager du peu de sensation qu'ils font maintenant, celles dont l'audace lui a valu sa célébrité. Après s'être

attaqué à Jésus-Christ, à son Évangile et à ses apôtres, M. Renan en est venu à l'Église. L'*Eglise chrétienne*, tel est, en effet, le titre de son dernier volume, dont on a peu parlé, et qui, en vérité, n'est pas fait pour attirer beaucoup l'attention. La thèse développée dans les précédents ne réclamait pas nécessairement celui-ci ; elle était, en réalité, close avec le dernier. L'origine apostolique que les chrétiens attribuent à l'Église y était, au moins implicitement, niée. Si, encore, en revenant spécialement sur ce sujet M. Renan nous disait nettement de qui elle est l'œuvre ! Mais vainement chercherait-on, dans ces sept cents pages, le nom de ses auteurs. C'est que, selon M. Renan, l'Église, ce corps si admirablement organisé pour vivre et se propager, d'une constitution si forte et qui est encore debout, après tous les orages qui l'ont assaillie, l'Église est, comme l'univers, selon les matérialistes, une création spontanée, *prolem sine matre creatam*, un produit anonyme résultant du travail des idées dans la grande fusion intellectuelle de l'époque.

C'est ce travail, d'où serait sorti l'Église, que M. Renan a entendu nous montrer dans les chapitres de cohésion peu sensible de ce volume supplémentaire, correspondant aux règnes d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, et où il est question de la reconstruction de Jérusalem et de la ruine de la nationalité juive, de la philosophie et de l'apologétique chrétiennes, du millénarisme et du piétisme, des hérésies orientales et des sectes romaines, des faux écrits apostoliques et des évangiles apocryphes, le tout sans ordre de matière et par études séparées, dont quelques-unes même semblent des redites — celle sur les écrits Johannites, entre autres — et qui ont l'air de rognures utilisées après coup. La nouveauté n'est pas d'ailleurs ce qui les caractérise. Sauf le joli mot par lequel il caractérise le mal dangereux dont fut atteint le christianisme aux premiers temps de sa vie, le gnosticisme, qu'il appelle « le croup du nouveau-né », M. Renan ne nous signale rien, dans cette hérésie, qui n'ait été dit avant lui. Il en est de même des évangiles apocryphes, qui ont été l'objet de beaucoup de travaux dans ces derniers temps et qu'il démêle et classe, il faut le dire, moins bien qu'on ne l'a fait ailleurs.

Où, en revanche, les nouveautés abondent, c'est dans l'appréciation de la philosophie chrétienne, qui apparaît au commencement du deuxième siècle. Elle est, dans ses débuts, dit M. Renan, « très éloignée de la pensée de Jésus, et peu originale. » Elle vient de Philon, le juif, et même de plus loin ; c'est une métaphysique « à la construction de laquelle la théologie égyptienne et la philosophie grecque ont contribué pour une grande part. » Car « l'idée d'une raison incarnée, c'est-à-dire de la raison divine revêtant une forme finie, est bien égyptienne. »

Quant à l'apologétique (M. Renan dit l'apologie), elle n'eut ni force ni profondeur ; son premier représentant, son premier organe, saint Justin, ou Justin tout court, comme parle M. Renan, « n'était pas un grand esprit ; il manquait à la fois de philosophie et de critique ; mais il fait preuve d'un sens général assez droit. Il avait cette espèce de crédulité médiocre qui permet de raisonner sensément sur des prémisses

puériles et de s'arrêter à temps, de façon à n'être qu'à moitié absurde. » Un de ses torts fut de croire à l'intervention des démons. Du reste, cet infatigable polémiste, qui disputa toute sa vie contre les juifs, contre les hérétiques, contre les païens, écrivant, écrivant, écrivant, — comme l'abbé Trublet compilait, compilait, compilait, — était, M. Renan veut bien le reconnaître, « un noble et bon cœur. » Il eut une large part dans la formation de l'Église, en combattant les gnostiques et leurs menées anarchiques.

L'anarchie, en effet, contribua beaucoup à la constitution définitive de la société des chrétiens, dans cette seconde période de leur existence, qui commence à la mort des derniers apôtres. Il y avait eu, selon M. Renan, une première Église, qui ne s'était pas établie en vue de vivre et ne se composait que des conventicules de saints du dernier jour se préparant à la venue de Dieu par la prière et l'extase. Ce n'est que quand il fut bien démontré que le dernier jour attendu ne viendrait pas de sitôt, qu'on prit des mesures pour l'avenir. Primitivement, l'*ecclesia* était une réunion libre de personnes établies sur un pied d'égalité. Aussi, selon M. Renan, si l'on avait pu être logique dans son organisation, l'Église n'aurait jamais eu le caractère hiératique et théocratique qu'elle prit de bonne heure, et elle en eût été plus forte. « Mais il était écrit, à l'inverse, qu'un clergé accaparerait l'Église chrétienne, se substituerait à elle. Portant la parole en son nom, se présentant en toute chose comme son unique fondé de pouvoir, ce clergé sera sa force, mais en même temps son ver rongeur, la cause principale de ses futurs écroulements. »

Ce qui amena ce changement radical dans les constitutions primitives de la société chrétienne, ce furent les compétitions pour les fonctions et les magistratures, la recherche de la première place, « le mal par excellence des églises chrétiennes, celui qui causait aux simples fidèles le plus d'ennui. »

L'Église est donc née d'une réaction instinctive de l'esprit d'ordre contre l'esprit d'anarchie, comme chez nous, l'Empire est né deux fois de la république. Voilà, d'après M. Renan, tout le secret de l'origine de l'*Eglise chrétienne.*

IV

Connais-tu, pourrions-nous demander, si nous ne craignions de parodier un vers célèbre, *connais-tu le pays*... d'où viennent les *épices?*

Les épices! cela, nous le savons, ne se dit plus guère aujourd'hui, quoiqu'on dise toujours les épiciers. Ces choses-là s'appellent maintenant, dans la langue du commerce, du nom de *denrées coloniales*, et nous viennent de plus d'endroits qu'autrefois. Mais enfin, du temps qu'elles avaient leur vieux nom, d'où nous arrivaient-elles? C'était, pour la plus grande partie, des îles de la Sonde et des Moluques, leurs voisines. On ne le savait guère alors en Europe,

car les Hollandais, qui en avaient seuls le débit, se gardaient de le dire, de crainte de s'attirer des rivaux. Eux-mêmes ne connaissaient à peu près que de nom, dans les premiers temps, les lieux d'où sortaient ces produits, qui leur procuraient de si beaux bénéfices; ils les tenaient des Portugais, avec qui ils étaient dans les meilleures relations. Mais un jour vint, où le Portugal disparut, absorbé, — nous dirions aujourd'hui annexé — par l'Espagne. C'était en 1580. Or, à cette époque, l'Espagne était en guerre avec les Hollandais, qui purent craindre de voir se tarir le fructueux commerce qu'ils faisaient auparavant avec les Portugais. Pour le conserver, ils durent, renonçant à tout intermédiaire, aborder directement la source et aller eux-mêmes chercher à l'archipel indien ces chères épices, dont la consommation augmentait tous les jours en Europe. Mais la route des Indes, les Hollandais risquaient, en la suivant, de rencontrer leurs ennemis, les Espagnols. Il fallut bien pourtant se résigner à courir ce danger, car la tentative faite pour trouver une autre voie n'avait pas réussi. On fut plus heureux et plus promptement qu'il ne semblait permis de l'espérer. En moins de trente ans, en effet, malgré les Espagnols, dont ils prenaient la place, et les Anglais, dont ils écartaient la concurrence, les Hollandais avaient monopolisé le commerce des îles de la Sonde et fondé là un établissement qui fit leur fortune en Europe et auquel tient encore aujourd'hui leur destinée.

On ne connaît pas beaucoup le passé de cet établissement, non plus que sa situation présente, bien digne d'intérêt pourtant, puisque de là dépend tout entier l'avenir d'un peuple qui ne saurait cesser d'être ce qu'il est, sans perturbation pour l'équilibre de l'Europe. C'est pourquoi nous appelons l'attention sur un livre beaucoup plus grave que ne le ferait supposer son titre, entaché d'un peu de coquetterie littéraire : *Deux ans dans le pays des épices*, par M. le comte A. de Pina[1]. Ce n'est pas un récit de touriste, mais une sérieuse relation de voyage, où des considérations d'un ordre élevé se joignent partout à la description des lieux et à la peinture des mœurs. Le plaisir de voir de ses yeux les contrées où s'alimente le commerce de la Hollande, a été pour quelque chose, assurément, dans les motifs qui ont conduit M. de Pina aux îles peu visitées de la Malaisie, car il en peint avec soin les détails caractéristiques. Toutefois, à cette curiosité s'en est jointe une autre : préoccupé de cette idée, que « les destinées de la Hollande se règlent (ce sont ses termes mêmes) dans ce lointain pays, » il a voulu apprécier par lui-même et sur place, ce qu'il y a là d'avenir pour l'État néerlandais. L'économiste est donc ici partout derrière le voyageur, mais il n'empiète pas sur son terrain, ou ne le fait qu'avec réserve et mesure. Le livre de M. de Pina est bien un journal de voyage, et ce n'est qu'au courant de la narration que l'auteur fait ses remarques sur le présent et le passé des choses. Ainsi, il nous conduit tout d'une haleine, en effleurant Aden et Singapour, au cœur même

[1] 1 vol., in-12, Quantin édit., 7, rue Saint-Benoît.

des établissements hollandais, à Java. La position que s'y est faite la colonie européenne, la manière dont elle y vit, s'y loge et s'y habille, est faite pour surprendre. Un détail étonnant, entre autres, est la place que, dans ces régions équatoriales où il faudrait, ce semble, des vêtements blancs, larges et légers, occupent notre habit et notre pantalon noirs. « Les Hollandais, dit M. de Pina, attachent une grande importance à la tenue, et c'est surtout chez eux que l'habit fait le moine. Au lieu de rechercher leur commodité et leurs aises, ils ont choisi la gravité, la solennité, dans le vêtement. L'habit noir joue un grand rôle dans la vie, à Batavia; il est de rigueur pour accompagner au bateau à vapeur l'ami qui s'en va ; pour aller, à neuf heures du matin, chez les moindres fonctionnaires; pour les visites avant le dîner comme pour le bal, et aussi pour aller à l'église. L'étranger, qui a oublié de mettre son pantalon noir et qui se présente en veste blanche, le matin, dans les bureaux d'un négociant pour toucher des lettres de crédit, est de suite considéré comme un homme sans savoir-vivre et irrespectueux pour la colonie. »

Voilà pour les hommes. Quant aux dames, leur façon de se vêtir est plus en harmonie avec le climat : à toute heure et partout, robes décoletées comme pour le bal, manches courtes, épaules nues et des fleurs dans les cheveux; le chapeau est proscrit, mais malheureusement aussi la mantille. Le tout, d'ailleurs, est à la mode française d'il y a trois à quatre ans. Et ce qu'offre Java, à cet égard, se retrouve dans tous les autres centres de la colonies, à Sumatra, à Nias, où le voyageur nous conduit successivement, et probablement à Bornéo, où il n'est pas allé, ou dont, au moins, il ne nous dit rien. Les indigènes ont leur place aussi dans ce tableau, tant ceux qui sont tributaires des Hollandais, que les indépendants qui vivent à l'écart, dans une défiance plus ou moins farouche des Européens, et ne font avec eux qu'un commerce d'échange. La plupart sont constamment en guerre les uns avec les autres, à la grande satisfaction des Hollandais, qui trouvent dans ces dissensions un débit assuré pour les armes et les munitions de guerre qu'ils importent en abondance. En général, on est forcé de le dire, ces honnêtes négociants de la Néerlande se montrent peu préoccupés d'améliorer le sort physique et moral des populations sur lesquelles ils règnent ou avec lesquelles ils sont en relation. Leur principal souci est de les isoler, de les tenir éloignées de tout contact avec d'autres Européens; ils écarteraient même d'eux les Chinois, s'ils pouvaient se passer de leur entremise, tant ils redoutent de se voir supplantés dans leur exploitation. Le développement des richesses naturelles du pays en souffre; aucune nouvelle source de produit ne s'ouvre; mais cela est égal aux marchands bataves. « Pourvu, dit M. de Pina, que la colonie rapporte beaucoup de café, que la production augmente, et qu'il n'en soit détourné aucune portion, peu leur importe que le reste demeure en souffrance. » Il serait certainement injuste de dire que les Hollandais ont aggravé le sort des tribus qu'ils tiennent sous leur protectorat; le régime auquel elles sont soumises reste ce qu'il était du

temps de la domination des rajahs. En succédant à ces petits tyrans, d'autres auraient cherché peut-être à l'alléger : les Hollandais l'ont religieusement maintenu. C'est quelque chose assurément de n'avoir pas appesanti le joug traditionnel qui pèse sur ces molles populations de la Sonde, et leurs conquérants peuvent s'en glorifier, surtout en se comparant à d'autres. Mais est-ce à cela que doit se borner le devoir d'un peuple chrétien, à qui la Providence accorde la tutelle de malheureux sauvages, avilis par une tyrannie héréditaire ? M. de Pina nous assure bien, à la vérité, que les habitants de Java, de Sumatra et des autres îles, ont gagné au contact des nations chrétiennes, mais il ne dit pas si c'est par le fait direct des efforts tentés par celles-ci, ou par l'effet seul du voisinage et de l'exemple. Nous ne voyons, dans le récit du voyageur, nulle trace de mission et de propagande chrétienne. Il y est parlé des temples qui s'élèvent au milieu des résidences hollandaises, mais nulle part il n'est question des entreprises qu'auraient faites leurs ministres pour éclairer les infortunés païens au milieu desquels ils vivent. Il est longuement question de la facilité avec laquelle ces derniers ont jadis passé du bouddhisme à l'islamisme, mais des espérances qu'ils pourraient donner au christianisme, pas un mot. Il nous semble pourtant que, pour le but que s'est proposé M. de Pina dans sa lointaine étude, il y avait quelque intérêt à rechercher l'action qu'a pu ou que pourrait avoir le christianisme sur l'avenir des colonies hollandaises de la Sonde, dont, selon lui, dépend l'avenir de la Hollande elle-même.

V

Combien plus beau, plus consolant est le spectacle qu'offrent les grandes îles — on pourrait dire les continents — qui surgissent des mêmes eaux de l'océan Austral, et sur lesquelles l'exposition de Melbourne, appelle aujourd'hui l'attention ! Ces riches contrées ont appartenu aussi à la Hollande, qui les avait découvertes et leur avait donné son nom et celui de plusieurs de ses grands marins. Mais cette nouvelle Hollande, cette terre de Van-Diémen, ces îles d'Abel Tasman, (aujourd'hui la Nouvelle-Zélande) tout cet autre nouveau monde a échappé à la nation qui l'occupait à toutes sortes de titres, et qui le perdit par sa faute. La Hollande, en effet, n'eut jamais pour ses établissements australiens de plan bien arrêté ; ses efforts furent toujours mal combinés, ses entreprises mal suivies, ses vues égoïstes et exclusivement mercantiles. La crainte d'être frustrée de sa découverte la lui fit garder en cachette et la stérilisa dans ses mains, comme il est à craindre que la même façon d'agir ne le fasse des îles de la Sonde. L'Angleterre, en s'emparant de cette vaste région y porta un esprit diamétralement opposé à celui des premiers possesseurs. Elle en fit d'abord un lieu de déportation, une colonie pénitentiaire, œuvre presque impossible à première vue, puisque la population importée était presque aussi hostile que la population aborigène, et que les *con-*

victs étaient aussi difficiles à contenir que les sauvages, en face desquels on les établissait. Mais, non seulement les hommes chargés de cette tâche s'en acquittèrent avec succès; tout en maintenant l'autorité, ils explorèrent courageusement les pays et prirent une connaissance exacte des ressources qu'il offrait et des conditions auxquelles il pouvait être exploité. Au bout de vingt ans, les plus grands obstacles étaient vaincus, et la voie à suivre pour arriver à une colonisation véritable était connue et expérimentée. Cette voie où l'Angleterre a marché avec une héroïque persévérance, a conduit au résultat merveilleux qui se traduit par ce fait étonnant, d'une invitation faite par l'Australie à l'Europe et à l'Amérique, d'aller se mesurer avec elle sur le terrain de la science et de l'industrie.

Que ceux qui verraient là un peu de présomption ouvrent le volume, d'une opportunité si frappante, que vient de publier M. Émile Montégut, sur les établissements anglais dans les mers australes [1]; ils se convainqueront que cette dernière venue des parties du monde a déjà droit de marcher de pair avec les autres. Ce livre est d'un curieux intérêt et, sans y viser, fournit de graves leçons. Il offre l'histoire des colonies fondées par nos voisins, depuis deux siècles, dans la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance, et le tableau de la situation, généralement florissante, où elles se trouvent aujourd'hui. Ce n'est pas une étude faite sur place et personnellement, à la vérité; M. Montégut, n'a écrit que sur des documents fournis par d'autres; mais les renseignements dont il s'est servi ont été puisés à des sources d'origines différentes et soigneusement contrôlés les uns par les autres. L'exactitude n'en saurait être suspecte; car, bien qu'ils soient les plus nombreux, les témoignages anglais n'ont pas été seuls admis par l'habile écrivain. Au mérite de présenter un état de choses sincère, le livre de M. Montégut joint celui d'une exposition claire, sobre, animée cependant et relevée fréquemment par des considérations d'une vérité saisissante sur les problèmes économiques et sociaux qui assiègent de nos jours la pensée et que nul esprit sérieux ne saurait décliner.

VI

Pendant que nous en sommes à la géographie, mentionnons la poursuite régulière du grand ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin, le *Dictionnaire universel de géographie moderne* [2], dont nous avons annoncé la publication il y a tout à l'heure un an. Ce travail a depuis lors marché rapidement; chaque mois, une livraison a été donnée au public. Aujourd'hui le premier volume est complet; il va jusqu'à la

[1] *L'Angleterre et ses colonies australes*, par Émile Montégut. 1 vol. in-12. Libraire Hachette.

[2] Librairie Hachette.

lettre D, qui ouvre le second volume, dont deux fascicules viennent de paraître. Cet ouvrage tient largement les promesses de son début. Le lecteur est assuré de trouver dans chacun des articles tous les renseignements importants. La géographie, comme M. Vivien de Saint-Martin l'entend et l'applique dans son dictionnaire, se propose l'état physique des lieux décrits, leur condition politique, leurs produits naturels ou industriels, la race à laquelle appartiennent leurs habitants, les souvenirs historiques qu'ils rappellent, les événements considérables dont ils ont été le théâtre, et enfin la biographie des personnages célèbres qui y sont nés. Ce programme est toujours présent à la pensée du savant géographe, et toujours rempli dans la proportion que la localité comporte. Prenons pour exemple le premier et le dernier article de la lettre D que nous avons sous les yeux, *Daoden* et *Dzoungarie*. *Daoden*, village de la Prusse occidentale, ne compte en géographie que pour ses mines et ses fonderies de cuivre, mais il compte. Aussi est-il mentionné, mais il l'est en trois lignes. La *Dzoungarie*, grande contrée mongole de l'Asie centrale, presque inconnue jadis, et qui nous a été, on peut dire, révélée dans ces derniers temps, a pour sa part huit colonnes, et, à l'exception du dernier aspect indiqué au programme, elle nous est montrée, sous tous les autres, son histoire comprise. On peut juger par là combien ce dictionnaire l'emportera sur ceux qui l'ont précédé jusqu'ici, à l'étranger comme en France.

VII

A côté du bonheur[1], tel est le titre d'un roman remarquable dont on parle beaucoup, titre attrayant et heureux qui éclaire immédiatement la situation choisie par l'auteur, une des plus douloureuses et des plus fréquentes, hélas ! de la vie. Quel est, en effet, celui de nous dont le regard avide n'a pas quelquefois passé par-dessus l'objet qu'il cherchait, et ne s'est point arrêté sur un autre ? Le cœur plus encore que l'esprit est sujet à ces erreurs d'optique. La déception qui en résulte est assurément cruelle, mais aussi comme elle grandit celui qui la supporte avec courage et dignité ! Il y a là, au point de vue littéraire, une mine d'or pour le roman, dont l'essence est précisément la peinture des luttes intérieures et l'héroïsme privé.

L'œuvre dont nous parlons est donc dans les meilleures conditions du genre. Aussi est-elle des plus saisissantes. On le comprendra, sans que nous ayons besoin d'entrer dans l'action et d'en indiquer les péripéties, quand nous aurons dit qu'elle met en scène deux jeunes couples qui découvrent, après quelque temps de mariage, qu'ils ont été unis l'un et l'autre à l'inverse de leurs inclinations respectives, et que, des deux côtés, pour le mari comme pour la femme, le bonheur serait dans un échange que les lois divines et humaines interdisent. Par ce côté,

[1] In-12. Calmann Lévy, éditeur.

le roman longe une des questions brûlantes du moment, mais n'y touche pas; le bon goût de l'auteur lui en a écarté les thèses brutales et malsaines, auxquelles on se heurte partout aujourd'hui. Ce drame à quatre personnages est intense, mais n'a pas d'éclat vulgaire. Le développement atteste une vive et sympathique intelligence des choses du cœur, et l'accent des personnages est souvent d'une vérité pénétrante. L'intérêt qu'ils inspirent serait bien plus grand toutefois, si le combat auquel nous assistons se maintenait jusqu'à la fin dans les hauteurs et ne finissait par les coupables défaillances dont ne sait plus se garder aujourd'hui le roman français. Ce n'est pas au nom de la morale seulement, c'est dans l'intérêt de l'art que nous voudrions exclure l'adultère du roman; il l'abaisse, l'énerve et lui ôte son principal attrait. Quand cesse la lutte, en effet, l'intérêt finit. Nous voudrions que l'auteur anonyme de *A côté du bonheur* s'en convainquît bien et sortît de l'ornière où se traîne aujourd'hui, chez nous, la fiction; car il y a en lui de l'avenir, une imagination brillante, une grande connaissance du monde, et une véritable distinction de style.

VIII

Cette ornière si difficile à éviter, paraît-il, et où tombent les plus capables de s'ouvrir un chemin à part, un écrivain que nous croyons à son début, M. Adolphe Racot, a su s'en tenir à distance dans son roman de *Madame Félicia* [1], fiction à large charpente qu'il nous donne comme une imitation de l'anglais, ce que nous voulons bien croire, quoique la preuve n'en soit dans aucun catalogue, mais dont on peut dire, dans tous les cas, comme on l'a dit d'*Alfana*, dérivé du latin *equus*, que « en venant de là jusqu'ici, il a bien changé sur la route ». Comme ce récit est plus dégagé, plus alerte et va plus droit au dénouement que ne font ceux qui nous arrivent en droiture de Londres ou de New-York ! Et pourtant il n'en est guère, en ce genre, de plus compliqué, de plus entravé d'accidents, de plus cahoté de péripéties. La scène se charge d'acteurs à mesure que le drame avance : *Crescit eundo;* ils sont deux au début et dix ou douze à la fin, tous essentiellement liés à l'action, entraînés de force dans son mouvement fatal et rendus tous à eux-mêmes par la catastrophe finale; — car catastrophe il y a, catastrophe juste, providentielle, ou tout au moins inévitable.

Quoique le point de départ du roman de *Madame Félicia* soit aussi un mariage malheureux, on ne saurait l'intituler, comme le précédent, *A côté du bonheur*. Le héros éclairé tout à coup sur l'horreur de l'union, où l'aveuglement de la passion l'a poussé, ne voit pas tous les jours auprès de la sirène infernale qui empoisonne et humilie son existence, la femme qui l'aurait embellie et glorifiée, et qui est engagée ellemême dans d'autres liens. Mais, pour n'avoir pas toujours sous les

[1] Un vol. in-12. Maurice Dreyfous, éditeur.

yeux ce tableau désespérant d'une félicité manquée, lord Gordon (c'est son nom) n'en est pas moins cruellement et constamment dévoré. De la ballerine qu'il avait épousée, la croyant d'origine honorable et de vie pure, et que, brusquement éclairé et convaincu de son erreur, il avait rejetée dans sa fange, une fille lui est née, après la séparation. La pensée de cet enfant, dont l'odieuse mère s'est débarrassée pour suivre plus à l'aise sa carrière théâtrale et sa vie de plaisir, voilà le supplice de lord Gordon, la douleur qui s'ajoute à l'amertume de sa déception. Retrouver sa fille dont une habile vengeance s'est étudiée à lui dérober les traces, recouvrer cette épave d'un bonheur perdu, voilà ce qui le rattache à la vie, ce qui réveille son cœur flétri, ce qui ranime ses facultés brisées. Comment, par quelle voie et quelle succession de recherches, de démarches, d'incidents et d'aventures, il arrive à découvrir et à arracher de l'espèce de prison où la retenait l'odieux calcul de sa mère, cette sauvage mais belle créature, qui porte dans ses traits le double sceau de son origine, c'est ce que nous ne dirions pas, lors même que la place restreinte dont nous disposons ne nous en empêcherait point, voulant laisser au lecteur le plaisir d'arriver, à travers toutes ses phases, au terme de l'action. — L'action ! c'est bien de *Madame Félicia* que ce mot peut se dire. Ce qui caractérise, en effet ce roman, qui sort du courant actuel et que nous signalons à ce titre, c'est une remarquable habileté d'engrenage et une grande puissance d'entraînement.

IX

Un autre roman, avec lequel nous sommes en retard et qui se distingue par une velléité de réaction excellente, est celui d'*Erismer*[1], œuvre de jeune homme et d'un talent réel, quoique encore peu formé. Prévost a peint, dans *Manon Lescaut*, l'une des plus misérables faiblesses, disons mieux, l'une des plus honteuses lâchetés du cœur de l'homme : l'amour pour une femme indigne et reconnue telle. Son roman, depuis plus d'un siècle, fait école. On exploite cette infirmité comme si elle était constitutive de l'homme. Il semble, à voir avec quelle persistance on y revient, que, dans certaines circonstances, tout homme devient inévitablement un chevalier Desgrieux. C'est contre cette opinion, passée à l'état d'axiome dans le roman comme au théâtre, qu'a voulu protester l'auteur d'*Erismer*. Sa thèse, à lui, est que, loin d'affaiblir et d'abaisser le cœur, l'amour le fortifie et l'élève. Il est vrai de dire que l'amour dont M. de Beausire prend la défense n'est pas celui dont s'alimentent d'habitude les fictions littéraires et dramatiques. Dans *Erismer*, les relations du jeune homme et de la jeune femme n'ont pas commencé sur la grande route, en voiture publique, comme dans *Manon Lescaut;* il est né dans les innocentes fréquentations de l'enfance et s'est fortifié de l'éloigne-

[1] *Erismer*, par M. de Beausire Seyssel. 1 vol. in-12. Calmann-Lévy.

ment amené, de part et d'autre, par l'achèvement des études. L'origine et le développement en sont purs. Pour les besoins de la thèse de M. de Beausire, il convenait que ce fût chez la femme que cet amour s'altérât — ce qui n'est pas, pour le remarquer en passant, dans les conditions ordinaires de la nature —, et que les provocations vinssent de son côté. L'auteur les a exagérées à un degré d'invraisemblance qui rend la résistance invraisemblable aussi.

On comprendrait cependant, à toute force, qu'Érismer restât invulnérable, dans la situation où l'auteur l'a placé, s'il était soutenu par quelque forte conviction religieuse ; mais le héros de M. de Beausire est sans croyance aucune. Aussi, même en admettant qu'il y ait eu chez lui une résistance réelle, l'objet du roman, la démonstration qu'il poursuit n'est pas atteinte : l'amour n'a pas fait d'Érismer un homme fort. Érismer n'a pas succombé, dans le sens grossier du mot, soit ; mais il est resté faible en réalité, si faible qu'il meurt de la lutte, reconnaissant lui-même au surplus que, dans les conditions où il l'avait engagée, cette lutte était au-dessus des forces de l'homme laissé à lui seul. « Mes forces ! s'écrie-t-il. Éternelle illusion de l'homme qui veut croire à la puissance quand il n'a que le désir, et le désir même dans la volonté... Pourquoi n'ai-je pas reçu une éducation chrétienne ? Pourquoi la foi qui soutient et guide les pas chancelants du pèlerin m'a-t-elle fait défaut ? J'ai lutté seul et j'ai succombé. »

M. de Beausire, nous l'espérons, reconnaîtra qu'*Erismer* ne réalise pas son idéal, et il voudra donner un démenti plus décisif à l'idée qu'il combat.

P. Douhaire.

MÉLANGES

VIE DE M. DUPONT

Par M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours. — Tours, à l'Oratoire de la Sainte-Face. — Paris, Larcher, rue Bonaparte, 57.

N'est-ce point un des mérites du siècle le plus jaloux d'innover et le plus riche en découvertes, d'avoir fondé une science expérimentale de plus, la science expérimentale des âmes? Autrefois, la vie d'un célèbre ou d'un pieux personnage n'était guère que le tissu plus ou moins émouvant de ses actions publiques : aujourd'hui, ces monographies ont changé d'aspect; sans perdre le caractère d'un récit, elles sont devenues de l'histoire intérieure et intime, l'histoire du dehors beaucoup moins que celle du dedans. Atteindre l'âme elle-même, la forcer à dire son secret, la surprendre dans ses manifestations spontanées, rejeter tout le côté artificiel de sa vie pour s'attacher uniquement à ce qui fait le fond et la vérité d'un caractère, demander à une lettre écrite au courant de la plume, au feuillet d'un journal, à une parole confidentielle dont l'amitié a pris note, à un trait familier dont elle a gardé le souvenir, des trahisons inattendues dont l'écrivain se fait complice et qui introduisent le lecteur dans l'atelier même où s'élabore la pensée, dans le sanctuaire de quelque cœur pur, humble, dont toute l'ambition, sans doute, eût été de cacher ses grandeurs, tel paraît être, à notre époque, la tendance du biographe : tendance à laquelle il faut applaudir, qui fait de la vertu et de la grâce elle-même un objet d'expérience aussi nouveau que fécond, et qui permet à une âme de pénétrer dans les régions les plus inexplorées d'une autre âme, non pour satisfaire une inquiète et frivole curiosité, mais pour y faire son miel, comme l'abeille, et pour y respirer de plus près des parfums secrets et exquis.

A ce point de vue, l'ouvrage que nous signalons à l'attention des lecteurs du *Correspondant* est un des plus remarquables entre ceux auxquels peut s'intéresser le public lettré et chrétien. Ainsi que l'auteur le déclare lui-même, « la vie de M. Dupont n'offre pas des faits éclatants, des événements publics, qui se déroulent et s'enchaînent, qu'on puisse grouper, faire ressortir, mettre en relief. Excepté quelques faits plus saillants, particuliers au temps de sa jeunesse et de son âge mûr, jusqu'à son établissement à Tours, elle se borne à des œuvres de prière et de charité, souvent minimes et obscures. Elle n'a de mérite devant les hommes que par l'irrésistible et puissante influence pour le bien qui en émane secrètement. » Mais cette vie, à l'écorce modeste, renferme d'incroyables trésors, cachés aux profanes, cachés aux croyants eux-mêmes, révélés cependant par la suprême indiscrétion du tombeau, à l'œil vigilant du moraliste et de l'ami. Au pre-

mier appel fait à la bienveillance du public, une infinité de documents précieux, confidentiels, d'un caractère parfaitement authentique, abondèrent sous la main de M. l'abbé Janvier. Celui-ci comprit aussitôt le parti qu'on pouvait en tirer : « Ne serait-ce point le cas, se demanda-t-il, d'appliquer à la monographie de M. Dupont le procédé que nos plus célèbres historiens modernes sont convenus d'employer dans leurs travaux historiques, et qu'en réalité ils emploient avec un si légitime succès? Ne puis-je pas, moi aussi, ouvrir mes sources, montrer mes pièces, exposer mes documents; conduire mes lecteurs par la voie que j'ai suivie, et leur dire : voyez, touchez, palpez? La vie de M. Dupont n'aura pas l'intérêt saisissant et dramatique qui s'attache à l'histoire de nos grands saints ou de nos héros profanes. Mais voici une âme supérieure, un cœur d'élite, qui s'épanouit et se dilate devant vous avec sa candeur et sa simplicité naturelles... Étudiez son intérieur, pénétrez-en les replis les plus cachés; faites ce que j'ai fait moi-même. Peut-être sur mes traces, et mieux que moi encore, y trouverez-vous quelque charme, une grâce d'édification, un rayon de lumière! »

L'épanouissement d'une âme supérieure, la dilatation d'un cœur d'élite, c'est donc à ce spectacle intime et touchant que nous convie M. l'abbé Janvier : mais cette histoire secrète et intérieure, on nous la raconte pièces en main. Les documents sont là : une correspondance aussi variée que volumineuse, qui aborde tous les genres, traite tous les sujets, et cela simplement, naïvement, fortement, avec une merveilleuse liberté d'allures; des souvenirs fidèlement recueillis; des procès-verbaux où le miracle est pris sur le fait, constaté, paraphé par les témoins, authentiqué par les médecins, et dans lesquels la douce et originale figure du thaumaturge fait saillie, malgré l'éclat du cadre, comme ces figures du moyen âge qui se détachent sur un fond d'or : toutes ces pièces justificatives se présentent d'elles-mêmes au lecteur, pour solliciter son attention, captiver son intérêt, triompher peut-être d'une résistance incrédule : « Voyez, touchez, palpez! »

La figure de M. Dupont, telle que nous la dépeint M. l'abbé Janvier, n'est point seulement une figure admirable de foi, de candeur et de piété : c'est encore une figure d'une originalité extrême. M. Dupont avait passé sa jeunesse dans un milieu élégant, au sein d'une société choisie; il avait gardé de cette première éducation, de cette première étape de sa vie, tout ce qu'il eût été dommage d'en perdre : franchise et délicatesse de langage, amabilité prévenante, courtoisie et grâce des manières, vivacité de reparties, entrain dans la conversation. Resté homme du monde, alors même qu'il n'était plus guère de ce monde, revenu, par la force du surnaturel, à la vérité et à la simplicité de la nature, mais de la nature épurée par la grâce, affranchi complètement, du reste, de tout ce qu'il y a d'artificiel et de composé dans les lois dites de convenance, mais ayant de la convenance elle-même un sentiment exquis. il y avait quelque chose d'infiniment piquant dans cette multiplicité de nuances qui venaient se fondre sur une même physionomie, à la fois très grave, très douce, très ouverte et très fine. C'est cette physionomie à part, aux traits variés, que M. l'abbé Janvier a reproduite avec une scrupuleuse fidélité, s'attachant, sans doute, à en faire ressortir avant tout la perfection et la sainteté, mais ne craignant pas d'en laisser voir aussi le côté original et humain. Des traits de caractère heureusement mis en relief, des saillies spirituelles finement rapportées, mille détails délicate-

ment choisis, qui trahissent la beauté d'une âme dans ce qu'elle a de plus intime et de plus vrai, toutes ces choses, prises sur le vif, réalisent un ensemble qui se rapproche plus encore de la photographie que du portrait. Il y a, dans cette existence si simple, tel événement, tel épisode, qui, appartenant à la vie commune, acquièrent, par la vertu d'un cœur non commun, un intérêt saisissant ou une grâce par laquelle on aime à se laisser gagner. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne peut lire sans être profondément attendri, le récit de la mort d'Henriette, la fille unique et chérie de M. Dupont, et les mots héroïques tombés, dans une telle épreuve, des lèvres de ce grand chrétien. C'est ainsi encore que l'établissement à Tours des Petites-Sœurs des Pauvres a fourni à M. l'abbé Janvier la matière d'un chapitre charmant, où la gaieté la plus aimable coudoie la piété la plus touchante.

Qu'on nous laisse, non plus apprécier, mais citer, et qu'on veuille bien lire ce récit de la mort d'Henriette :

M. Dupont se tient debout près du lit de sa fille. Il prend ses mains dans les siennes. Il lui donne ses ordres pour le ciel :

« Ma fille, dit-il, dans quelques instants tu vas paraître devant Dieu, tu le verras, tu lui parleras. Avant toute autre chose, tu lui présenteras les recommandations que je vais te dire : c'est moi, ton père, qui te l'ordonne, au nom de mon autorité paternelle. — Tu prieras pour ton père, pour ta grand'mère, pour les membres de ta famille... (et il en fit l'énumération). Tu prieras pour toutes ces bonnes et pieuses personnes qui ont pris soin de ton éducation, de ta santé... (Il en fit l'énumération, et il présenta ses domestiques.) Tu prieras pour les habitants de cette ville, pour tes amies et tes compagnes, pour tes connaissances... » Il s'arrêta un moment; puis il reprit avec un accent plus solennel encore : « Tu prieras pour cet excellent docteur qui t'a soignée dès ton bas âge, qui a épuisé avec tant de dévouement sa science et tous ses remèdes dans cette dernière maladie, sans pouvoir te soulager; tu prieras pour lui quand tu seras devant Dieu... » Rien ne peut rendre l'impression causée par ces paroles dites avec un accent de foi surprenante. La jeune fille, qui avait sa pleine connaissance, les écoutait silencieuse, calme, douce, faisait un signe paisible et muet d'acquiescement. Les assistants fondaient en larmes. Le docteur Bretonneau n'était pas le moins ému. Homme de cœur autant que de talent, l'illustre médecin aimait et estimait M. Dupont. Ne pouvant rien pour la conservation de sa fille, il ne l'avait pas, du moins, délaissé dans une si douloureuse circonstance. Il resta près de lui jusqu'à la fin.

« Lorsque l'enfant reçut l'extrême-onction, nous dit le prêtre qui l'administra, elle avait sa pleine connaissance. La cérémonie terminée, le père, qui était resté à genoux, abîmé dans ses réflexions et priant avec ferveur, se relève, et, prenant la main de sa fille, il lui dit : « Maintenant, ma fille, que tu as reçu tant de grâces, tu es contente, n'est-ce pas ? — Oui, papa. — Tu ne regrettes rien en quittant cette pauvre vie, n'est-ce pas ? — Mais si, papa ! — Quoi donc, mon enfant ? — De te quitter ! — Oh ! non, ma fille, tu ne me quitteras pas ! Nous ne serons pas séparés, Dieu est partout. Tu seras devant lui, dans le ciel, et tu le verras ; moi, ici-bas, je serai aussi avec lui, et par lui je serai avec toi... Deux murailles en ce moment nous séparent ; la tienne bientôt va tomber ; la mienne aussi tombera un jour ; nous serons alors unis, et ce sera pour toujours... » Pendant ce colloque digne des anges, tous, attentifs, émus, nous fondions en larmes.

« Lorsque la mourante eut exhalé le dernier soupir, M. Dupont se tournant vers le docteur Bretonneau avec une expression céleste que rien ne peut rendre : « Docteur, dit-il, ma fille voit Dieu!... » Et dans le transport de joie surhumaine que cette pensée lui suggérait, il récita (d'autres disent : il entonna) le *Magnificat*. Quelques-uns de ceux qui étaient là en furent stupéfaits, et, ne le connaissant pas tel qu'il était, ils crurent qu'il avait perdu l'esprit. Mais le docteur Bretonneau, le jugeant avec sa haute intelligence, en fut saisi d'admiration, et, en racontant ce fait, il ne pouvait s'empêcher de dire : « C'est là l'idéal du chrétien! »

« Le chrétien ici, en effet, était sublime, non seulement par le calme de sa résignation humble et soumise, mais aussi par l'élan de bonheur qu'il éprouvait de pouvoir offrir à Dieu ce qu'il avait de plus cher et de plus précieux, sa fille unique et bien-aimée, expirant au printemps de sa vie, dans la fraîcheur de sa jeunesse et la pureté de son âme. »

Quelle scène! quels ordres données et reçus! quel dialogue entre celui qui devait rester sur terre et celle qui avait déjà les ailes ouvertes pour partir!

Pourtant, ce même homme, *l'idéal du chrétien*, qu'on vient de nous montrer si grand, « savait, à l'occasion, entrer dans les plus petits détails. Ainsi, dans certaines familles où il est d'usage, aux avents de Noël, de préparer l'arbre traditionnel si impatiemment attendu des enfants, M. Dupont, pour les amuser et les intéresser, prenait la chose à cœur. L'arbre de Noël se montait en grande partie à ses dépens ; il venait assister et prendre part à la petite fête. Il donnait volontiers une pièce de dix et de vingt francs pour subvenir aux frais de la réjouissance et régaler les petits pauvres qu'on accueillait dans la famille ce jour-là. Il s'en égayait lui-même et se montrait d'une affabilité et d'une bonhomie charmantes.

« Quand il allait visiter un ami, surtout à la campagne et là où il y avait des enfants, il ne manquait pas de porter avec lui des tartes, de larges et énormes gâteaux, des bonbons en quantité... »

Lorsque les Petites-Sœurs des Pauvres, récemment établies à Tours, quittèrent leur premier logement pour en occuper un autre plus spacieux, le grave M. Dupont, celui que nous avons vu entonner l'héroïque *Magnificat* de la confiance et de la résignation chrétiennes devant le lit de mort d'Henriette, « ne voulut pas que le déménagement se fît sans lui. Le jour venu, il travailla comme un humble mercenaire, et avec tant de cœur que son domestique fut obligé de l'avertir que l'heure du dîner était arrivée. Or ce jour-là était un jour de jeûne, et comme il jeûnait très strictement, il était resté jusqu'à midi sans rien prendre. Quand tous les pauvres ustensiles qu'on possédait furent rangés à leur place dans la nouvelle maison, on s'aperçut que bien des choses manquaient. M. Dupont contribua à ce supplément nécessaire en fournissant de son propre fonds quantité d'objets. »

Fondateur, à Tours, de l'œuvre de l'Adoration nocturne, il laisse percer, à travers les effusions de la piété la plus tendre, des traits d'une naïveté exquise, comme celui-ci, par exemple :

« Une nuit, — c'est M. Dupont lui-même qui parle, — pendant que j'étais en adoration dans la chapelle de la Mission, je me laissai aller au sommeil, si grande est la faiblesse humaine! En me réveillant, je m'aperçus que mon compagnon de veille s'était pareillement endormi. C'était un pauvre ouvrier fatigué par une journée de travail, et qui

devait en recommencer une autre presque au sortir de la chapelle. Je n'osai pas troubler son repos, convaincu d'ailleurs que son sommeil priait plus que ma veille. Je me tournai vers le saint sacrement confus et humilié : Mon Dieu, mon Dieu, m'écriai-je, que vous êtes bien gardé ! Honteux de ma faiblesse, je m'imposai, en manière de pénitence, de ne pas *priser* pendant le reste du temps de la nuit que je devais passer en adoration. Mais cinq minutes après, voilà que je me surprends poussant dans mon nez une énorme prise de tabac. Mon Dieu, mon Dieu ! m'écriai-je avec une nouvelle confusion, que vous êtes bien gardé ! »

Ce dormeur malgré lui, et ce priseur involontaire, ce fournisseur de bonbons et d'arbres de Noël, ce portefaix des Petites-Sœurs des Pauvres, qui montait leur cuisine, leur donnait des *barattes* merveilleuses, et dégustait leur beurre, ce ramasseur de menus objets qui disait gaiement, en courbant dans la rue sa haute taille, et en s'emparant d'une épingle tombée : « C'est pour nos vieillards ! » cet homme si simple et si candide ne pouvait empêcher que son front ne rayonnât de l'auréole qui impressionne le plus vivement les foules : c'était l'homme des miracles, — et tellement, que son historien a été forcé de recourir à une véritable classification pour mettre un certain ordre dans les guérisons et conversions, en nombre prodigieux, obtenues par ses prières et par les onctions faites avec l'huile de la lampe qu'il entretenait jour et nuit devant la sainte face de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il a fallu s'y reprendre à trois fois, et distinguer les miracles de la première, de la seconde et de la troisième époque ! Notez qu'on n'a admis, dans ce vaste cadre, que les miracles authentiquement constatés, dont les procès-verbaux sont mis sous les yeux du lecteur dans leur intégrité, de manière qu'il puisse lui-même instruire la cause. Il y a là de quoi déconcerter vingt fois l'incrédulité la plus opiniâtre : le surnaturel ne vous y est pas seulement raconté : on vous le met entre les mains : *voyez, touchez, palpez !*

Concluons : la *Vie de M. Dupont* n'est pas seulement une œuvre littéraire de la plus haute valeur et un ouvrage singulièrement édifiant, capable d'inspirer aux âmes une admirable impulsion vers les choses divines et les réalités d'en haut, c'est encore un ouvrage essentiellement moderne et actuel, et cela à deux points de vue : d'abord, parce qu'il nous initie *expérimentalement* à la science des âmes en nous faisant connaître, dans sa vie la plus secrète, un grand cœur livré tout entier à l'action de la grâce ; ensuite parce qu'il emprisonne, en quelque sorte, le miracle lui-même, authentiquement constaté, dans le creuset de l'incrédulité contemporaine, et le fait tomber dans le domaine de la science, aussi bien que tout autre fait soumis à ses investigations et à son contrôle. A ce double titre, le travail de M. l'abbé Janvier mérite d'une manière toute spéciale l'intérêt des lecteurs du *Correspondant.* Ils y trouveront, tous ensemble, un pain pour leur piété, un appui pour leur foi, et des armes contre le hautain scepticisme de notre époque, assez dédaigneux à l'égard des principes, mais qui se fait gloire de s'incliner devant les faits.

J. DE BELLUNE,

Chanoine, secrétaire particulier de Mgr l'Archevêque de Tours.

QUINZAINE POLITIQUE

24 mars 1880.

Il faudrait à la république un Dangeau et à ce Dangeau la plus copieuse chronique pour raconter, dans tous ses détails, l'histoire des colères qui ont agité la majorité de la Chambre après le vote de l'article 7. Ces colères, épiques ou comiques, ont duré du 9 mars au 16, ou plutôt jusqu'au lendemain. Les journaux du parti, pendant tout cet intervalle, ont dit, presque d'heure en heure, à la république tout ce que ces fureurs avaient de terrifiant, tout ce que ces courages émus méditaient et préparaient. Ce n'étaient que réunions et délibérations des groupes républicains et radicaux, dans les bureaux de la Chambre. Interpellerait-on immédiatement ou bien plus tard, après le second vote du Sénat? Accepterait-on du Sénat la loi qu'il renvoyait? Quelle vengeance imposerait-on au gouvernement? Quel coup porterait-on, en guise de représailles, aux congrégations sauvées par le Sénat? Telles étaient les questions que, dans leurs conciliabules de la Chambre, s'adressaient l'un à l'autre les quatre groupes de la majorité, tandis qu'au dehors leurs publicistes ou leurs pamphlétaires s'acharnaient, soit à insulter M. Dufaure et M. Jules Simon, ces « Jésuites de robe courte », soit à stigmatiser un à un « les transfuges », qui, quoique fonctionnaires ou gratifiés de mille bienfaits personnels par les ministres, avaient voté contre l'article 7, soit enfin à demander l'abolition du Sénat.

Par quels manèges ou par quels bons conseils M. de Freycinet et le demi-dieu qui l'inspire dans toutes ses machinations, M. Gambetta, ont-ils pu calmer l'ire de la gauche ou du moins en retarder l'explosion jusqu'au 17? Peu importe maintenant : après le dénouement que nous avons vu, l'intrigue n'a plus d'intérêt. Le 16 mars, le Sénat répète sa sentence : on ne discute pas; seul, M. de Gavardie pérore; par 17 voix, la majorité prononce de nouveau et définitivement la radiation de l'article 7. Le lendemain, la Chambre délibère. La veille, une courte déclaration de M. de Freycinet avait été faite au Sénat pour préparer à la Chambre l'apaisement des esprits, la concorde du gouvernement et des radicaux : M. de Freycinet a promis « l'application des lois », et cette promesse a eu sa vertu. L'interpellation n'est plus qu'un acte d'osten-

tation où tout est réglé d'avance par l'interpellateur et l'interpellé. A M. Devès, dénonçant dans « l'attitude » des congrégations un « quelque chose qui constitue un danger public » dont la France s'inquiète, M. de Freycinet réplique aussitôt, avec une feinte énergie et avec une feinte douceur : « Nous appliquerons les lois ; nous les appliquerons sous notre responsabilité » ; et, pour « cette tâche délicate où il faut à la fois de la prudence et de la fermeté », il sollicite « la confiance » pleine et entière de la Chambre. Inutile adjuration. M. Madier de Montjau monte à la tribune, délirant de haine et de rage. Ce qu'il veut, lui, c'est la fermeture des écoles où enseignent les congrégations non autorisées; c'est l'expulsion des Jésuites : qu'on délivre « la patrie du monstre », s'écrie-t-il ; qu'on apporte à la Chambre « les dépouilles des vaincus, des congrégations détestées » ; à défaut d'édits et de décrets, il suffit, pour sévir, de la loi faite naguère contre l' « Internationale » ! Et, pendant que M. Madier de Montjau hurle ces menaces, pendant qu'il pousse dans cette Chambre des cris dont l'odieux rappelle ce qu'il y eut de pire dans les discours les plus sinistres de la Convention, la gauche applaudit à outrance. En vain M. de la Bassetière a-t-il signalé à M. de Freycinet le mal auquel il s'engage; en vain M. Keller proteste-t-il contre le langage de M. Madier de Montjau ; en vain M. Jolibois prie-t-il la Chambre de tout résoudre par une loi qui déterminera dans tous ses droits la liberté d'association. M. Devès propose, M. de Freycinet accepte et la majorité vote l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour. » Quant à l'article 7, il disparaît : cet ordre du jour y suppléera. La Chambre, après un rapport sommaire de M. Spuller qui n'accorde pas même à M. Jules Ferry l'honneur d'un souvenir et d'un regret, ratifie la loi, telle qu'elle a été modifiée par le Sénat.

M. de Freycinet a déclaré qu'il appliquerait les lois existantes. Lesquelles? L'édit de 1768? La loi de 1792? L'article 32 de la loi de germinal an X? Le décret du 3 messidor an XII? La loi de 1834? Celle du 3 décembre 1849? L'article 291 du Code pénal?... La république peut prendre son arme parmi ces lois et parmi bien d'autres, qui furent créées par des gouvernements qu'elle récuse, qu'elle méprise, qu'elle maudit d'ordinaire ; elle peut emprunter tel ou tel moyen d'oppression et de terreur à ces régimes sous lesquels, à en croire ses historiens et ses tribuns favoris, la France, n'étant pas souveraine, n'était pas libre. De ces lois, que tant de lois successives ont abrogées ou que tant de révolutions ont emportées, avec mille autres débris, dans leurs torrents, la république peut, à son gré,

choisir celle qui lui paraîtra aujourd'hui la plus douce, demain la plus cruelle : il y en a une qui lui permettra de déporter en masse les congréganistes ; il y en a une autre qui l'autorisera seulement à fermer leurs maisons ; ces lois s'accommodent à tous les goûts, à la tempérance artificieuse de M. de Freycinet comme à la violence effrénée de M. Madier de Montjau. Qu'elle choisisse donc : toutes ces lois sont également tyranniques. Quant à prouver que l'une est plus valable que l'autre, les avocats de la république, M. Bertauld notamment, pourront l'essayer devant les tribunaux : ce sera le litige des jurisconsultes... Mais, quelle que soit la loi qu'on choisisse, ce choix sera toujours arbitraire : ce sera toujours un acte de despotisme, qui aura inauguré pour la France une sorte d'état révolutionnaire ; car c'est un état révolutionnaire que celui d'un pays où, pour servir soit sa vindicte, soit sa convoitise, un gouvernement remue, selon sa fantaisie, les lois qui ne sont plus et ressaisit tantôt celle-ci, tantôt celle-là, selon les besoins de ses prétextes ; sous le règne d'un pareil gouvernement, il n'y a plus rien d'assuré, rien de fixe ; il peut à sa volonté, en fouillant le passé et le vaste champ de ses contradictions, en plongeant sa main parmi tous les exemples d'usurpation et de licence qui s'y sont couverts du nom forcé de légalité, il peut en retirer tel titre qu'il lui plaît pour justifier son attentat... Oui, ce sera l'arbitraire, nous le répétons. Si les lois « existantes » sont légitimes, en jugerez-vous seul, sans consulter le Parlement ? Jugement arbitraire. Si ces lois sont toutes applicables, lesquelles emploierez-vous et comment en userez-vous ? Préférence arbitraire, mesure arbitraire. Mais quoi ! Si, vraiment, ces lois existaient, pourquoi donc avez-vous proposé l'article 7 ? S'il était inutile, fallait-il troubler toute une année la France et le Parlement avec cet article tant discuté ? S'il était nécessaire, c'est donc que toutes les lois que vous invoquez maintenant vous paraissaient caduques ?... Au surplus, ce n'est pas seulement l'arbitraire s'exerçant contre une portion de la société, mais contre la constitution même de votre république « libérale ». Que devient en effet le droit parlementaire, si un gouvernement qui n'a pas pu, constitutionnellement, obtenir des deux Chambres une loi, se compose par des décrets ministériels, par des ordres administratifs, une permission et des pouvoirs équivalents à ceux de la loi que le Parlement lui a refusée ? Ce que vous demandez au Parlement par l'article 7, il vous le défend, et vous vous en emparez sous le déguisement d'un décret ministériel, d'un ordre administratif ? Ici, c'est plus que l'arbitraire, c'est la dictature. Et si, après avoir interrogé le Parlement sur l'article 7, vous ne l'interrogez plus sur des actes dix fois plus graves, dix fois plus propres à mettre en péril la paix religieuse ou civile du pays, c'est une dé-

rision. Jamais un gouvernement qui se proclame libéral n'aura, plus hardiment et plus hypocritement à la fois, violé le droit parlementaire et ravalé la dignité du Parlement...

Quand on a bien écouté tous les pourparlers de M. de Freycinet et des chefs de la gauche, dans la période où ils élaboraient l'ordre du jour présenté par M. Devès ; quand on a bien pesé les mots que l'art de M. de Freycinet a combinés et assortis dans ses déclarations; quand on s'est bien rappelé tout le jeu, tous les desseins de la politique familière à M. Gambetta et à son premier ministre, on est tenté de croire que M. de Freycinet n'appliquera qu'avec une lenteur habilement mesurée, avec une modération studieusement réglée, ces lois tyranniques qu'il va manier : ce sera l'arbitraire tempéré par un peu de dextérité. Évidemment, M. de Freycinet est trop intelligent pour ignorer que cette guerre qu'il a la mission de faire au « cléricalisme » et qu'en réalité les radicaux font au catholicisme seul, finira par indigner la France : car, un jour ou l'autre, la France sentira que la main qui frappe le clergé au pied de l'autel touche à l'autel lui-même et le va renverser ; or l'histoire prophétise à qui veut l'entendre le sort des républiques qui persécutent le clergé ou qui attentent à la religion. Il ne faut pas que ce gouvernement se flatte de pouvoir longtemps distinguer les coups qu'il porte au « cléricalisme » et ceux qui atteignent le catholicisme : ces différences, ces nuances, les radicaux en sourient avec on sait quels sarcasmes, et la violence de leur athéisme, jointe à la force de la haine avec laquelle ils ont juré l'extermination du clergé, entraînera peu à peu, ou plutôt rapidement, M. de Freycinet et M. Gambetta aux sévices que l'un et l'autre voudraient peut-être épargner encore à la religion. Évidemment aussi, M. Gambetta est embarrassé : s'il entretient cette guerre qu'il a lui-même allumée, s'il laisse la gauche aggraver le mal, s'il permet que son parti pose la question du « cléricalisme » devant les électeurs qui auront à renouveler cette Chambre à la fin de 1880 ou au commencement de 1881, la victoire gagnée sous ce drapeau sera de celles qui ruinent tout : la majorité qui remplacera celle dont M. Devès est l'interprète, sera une majorité de furieux, que M. Gambetta ne sera plus capable de régenter ; elle voudra des folies irréligieuses avec toute le reste, et, s'emportant contre la religion comme contre l'Église, elle s'emportera bientôt contre la société elle-même, sans que M. Gambetta, s'il veut se débattre dans ce débordement de radicalisme, puisse rien empêcher, rien prévenir. Pour ces diverses raisons, quelques-uns s'imaginent donc volontiers que M. Gambetta et M. de Freycinet ne procèderont contre les congrégations qu'avec des retards bien calculés et par des demi-mesures plus ou moins offensives. Nous craignons que cette

sagesse de M. Gambetta, cette adresse de M. de Freycinet ne se trompent et ne soient impuissantes. Ce qu'ils auront concédé ne satisfera personne : il faudra toujours une nouvelle proie à la rage des Madier de Montjau ; il faudra successivement, selon le vœu du *Mot d'Ordre*, « mettre hors la loi, hors le territoire, tout ce qui porte soutane, froc ou cornette ; » après les Jésuites, les autres congrégations ; après le clergé régulier, le clergé séculier ; après le clergé, le culte. Quel trouble ! Quelle lutte ! Quelle résistance ! Quels déplorables malheurs, quels excès affreux dans cette république dont tout l'idéal se sera réduit à cette guerre religieuse ! Il faut que M. de Freycinet y songe : ou il ne livrera rien, ou il livrera tout. Ainsi le veut la double fatalité de la passion et de la logique qui dominaient manifestement l'esprit de la gauche, au moment où elle saluait de trois salves d'applaudissements M. Madier de Montjau demandant à M. de Freycinet « les dépouilles » des congrégations...

Si M. de Freycinet s'était trouvé, pendant la soirée du 17 mars, parmi la foule qui entendait, au Cirque d'été, M. Chesnelong, M. Denys Cochin et M. le duc de Broglie, tour à tour parlant des écoles municipales violemment fermées par le préfet de la Seine et des écoles libres généreusement ouvertes par les catholiques, le président du Conseil aurait pu se représenter, en imagination, les difficultés de la lutte qu'il va commencer. Il s'était rassemblé là quatre à cinq mille personnes, qui étaient de toutes les classes de la population parisienne. Avec quelle ardeur leurs unanimes applaudissements protestaient contre ce conseil municipal et ce préfet, qui chassent des écoles municipales les Frères et les Sœurs, en attendant qu'ils en puissent bannir l'enseignement même de la religion, l'image du Christ et le mot de Dieu ! Avec quelle vigueur leur foi s'associait à celle de M. Chesnelong, quand il leur demandait, par une parole si noble et si énergique, s'ils consentiraient à livrer leur patrie « toute vivante » (et, en souvenir de 1870, nous pourrions dire, hélas ! toute mutilée), « à la dévorante expérience de ces éducations sans Dieu, qui préparent des nations sans idéal. » Quelle vivacité ils mettaient à approuver le rapport de M. Denys Cochin, quand, avec tant de verve et de précision, ce jeune homme qui porte si bien, devant les libéraux comme devant les catholiques, un nom si respecté, un nom consacré tant de fois par la charité et par le talent, leur décrivait les efforts et les sacrifices au prix desquels les pères de famille chrétiens et indépendants, les pauvres comme les riches, soutiennent les écoles nouvelles où se réfugient les élèves et les maîtres que le conseil municipal et M. Hérold expulsent si brutalement, si gratuitement ! Quelles acclamations vengeresses, quand M. le duc de Broglie, à qui tous les genres d'éloquence sont vraiment

faciles, leur dépeignait satiriquement, avec tant de justesse et d'esprit, l'œuvre du conseil municipal de Paris et celle dont M. Paul Bert a tracé le dessin dans son projet de loi sur l'enseignement primaire! A voir cet auditoire si grave et si enthousiaste, M. de Freycinet aurait senti qu'il ne lui sera pas si aisé de faire la guerre « cléricale » ou plutôt la guerre religieuse, à laquelle les radicaux l'exhortent et l'obligent. Ce ne sera pas non plus une guerre si populaire qu'on le croit à gauche. Les Frères et les Sœurs, comme l'atteste le rapport de M. Denys Cochin, avaient 111 écoles à côté des 191 que les laïques dirigeaient. Chez les congréganistes, la moyenne des élèves était de 355; chez les laïques, elle était de 281; et non seulement les congréganistes avaient cet avantage du nombre, ils avaient aussi celui du succès : en trente et un ans, leurs élèves obtenaient 1299 des 1685 bourses mises au concours. La reconnaissance du peuple a-t-elle été infidèle aux congréganistes, le jour où le conseil municipal et M. Hérold les ont proscrits de leurs écoles? Le suffrage du peuple les a-t-il abandonnés? Non, certes. Celles des écoles communales d'où ils sont expulsés contenaient 7846 élèves; les écoles libres où ils sont venus enseigner comme à l'improviste, avec tant de misères et parmi tant d'entraves, en contiennent 5966, que la bonne volonté du peuple, son choix, son vote, leur ont seuls amenés; et, si ces écoles libres n'en ont pas plus, c'est qu'elles n'en peuvent pas recevoir davantage dans leurs murs étroits : « On y chercherait vainement une place, a remarqué M. le duc de Broglie, et, si l'on y mettait un élève de plus, un inspecteur de la ville arriverait sur-le-champ pour fermer l'école, comme n'ayant plus le mètre cube d'air respirable réglementaire. » Ce sont là des faits qui méritent, sinon l'attention de M. Jules Ferry ou de M. Hérold, du moins celle de M. de Freycinet. De pareils témoignages lui prouvent que, non seulement les catholiques, combattant pour Dieu et la liberté, ne se laisseront pas facilement vaincre, mais qu'il y a derrière eux, avec eux, tout un peuple qui s'émeut, même à Paris, et dont l'émotion peut, avec le temps et sous l'empire des événements, s'accroître et devenir tôt ou tard irrésistible; d'autant plus que ce peuple, resté français par tant de qualités naturelles de son cœur, n'aime d'aucun côté la persécution et l'oppression. Les politiques du parti républicain seraient bien malhabiles, s'ils méconnaissaient ces indices et cette vérité...

La Commune reprend sa place au soleil de Paris, on n'en peut plus douter : si elle n'y règne pas encore, du moins elle y revit, elle a recommencé à y parler, elle y rassemble ses éléments, elle y affiche de nouveau son programme. Le 18 mars, ses journaux ont célébré avec un faste cynique son anniversaire. En voici un, imprimé

en rouge, qui publie la liste de tous les officiers, depuis le maréchal jusqu'au lieutenant, coupables d'avoir vaincu la Commune : c'est une liste qui les marque pour la vengeance... Ce même journal, l'*Égalité*, définit l'idée de la Commune : c'est « une révolution sociale » qu'elle voulait opérer ; c'est « une révolution de classe » qu'elle veut accomplir, au profit de « l'univers prolétarien » contre « l'univers capitaliste » ; elle détruira « l'ordre économique actuel ». Le soir, il y a dans la salle des Écoles, rue d'Arras, une « fête socialiste » où l'on glorifie la Commune. Dans l'avenue de Saint-Mandé, c'est un banquet où les démagogues de toutes les nations, les socialistes allemands surtout et les nihilistes russes, se mêlent aux amnistiés de la Commune. On coiffe d'une guenille rouge le buste de la république. On boit à la Commune. On crie avec fureur : « Vive la république démocratique et sociale ! » Les orateurs annoncent les bienfaits de la Commune prochaine : on s'emparera du « capital » ; on établira « une société égalitaire » ; la république n'est pour la Commune qu'une forme gouvernementale de cette société qui partagera toutes les richesses de ce monde et qui les distribuera équitablement, également, à tous : « C'est surtout sociale que nous voulons la république ; ce n'est même que sociale que nous la voulons », déclare l'un de ces tribuns, interprète d'un sentiment qui, ce semble, anime au fond la masse ignorante et convoiteuse du parti républicain, qu'elle le sache ou non. « Honneur au 18 mars ! » s'écrie le citoyen J. Guesde, et l'auditoire répond : « Vive la Commune ! » Et, de même, quand il jette à cette foule cette exhortation belliqueuse : « Préparons-nous à combattre poitrine contre poitrine, fusils contre fusils ! » elle lui répond encore : « Vive la Commune ! » Puis, en se dispersant, on s'en va chantant l'hymne du drapeau rouge, « rouge du sang de l'ouvrier ». Voilà la liberté hardie avec laquelle les héros, les martyrs, rappelés de Nouméa, ont fêté l'anniversaire du 18 mars, à Paris, sur le théâtre où ils jouaient leurs crimes, il y a neuf ans : on peut mesurer à cette liberté même la progression de leur audace et l'encouragement que l'amnistie leur a donné. Dieu nous garde des alarmes excessives ! Mais, quand on assiste à ces essais de plus en plus osés et de plus en plus publics d'une apologie qui réclame des représailles ; quand on compte les journaux qui travaillent au nom de la Commune l'esprit de la populace, et qui poussent l'impudence jusqu'à mettre le président de la république au défi de nommer gouverneur militaire de Paris le général de Galiffet, l'un des « bourreaux » à qui la Commune a le moins pardonné ; quand on voit un gouvernement si inattentif, une police si indifférente, à tous ces gestes et discours, à tous ces apprêts de la Commune ; et quand, d'autre part, on a devant soi M. de Frey-

cinet cherchant dans l'obscurité une loi pour chasser les Jésuites à l'heure où rentrent en scène les implacables vengeurs de la Commune, on se demande, en vérité, si la république a le sens du péril qui la menace. La cloche s'ébranle. Faudra-t-il, pour avertir la république, faudra-t-il qu'elle entende sonner le tocsin de la Commune?...

C'est parmi ces préoccupations de l'esprit public que le Sénat et la Chambre ont ajourné leurs travaux au 20 avril. L'une et l'autre ont bâclé, pendant les dernières heures de cette session, quantité de lois d'intérêt local et voté à la hâte, « par lassitude », une loi d'état-major qui n'est pas plus propre, ce semble, à bien faire des officiers d'état-major que des officiers de troupe. Nous aurions été curieux d'entendre M. Gambetta prononcer une oraison quelconque, funèbre ou non, en congédiant la Chambre. Nous doutons qu'il eût pu, selon son vœu et son langage de cet automne, la louer d'avoir « abouti ». Car, à moins qu'on ne compte les interpellations nombreuses et longues qui ont forcé M. Waddington et M. de Freycinet à comparaître à la tribune pour de si vaines et fâcheuses disputes, on doit constater que la besogne de la Chambre a été moins que médiocre : elle n'a élaboré qu'une faible partie de sa loi des tarifs, et c'est tout; le reste n'a pas toujours été une œuvre sérieuse, une œuvre utile. Elle laisse en suspens une loi et une demande d'explications qui seront l'une et l'autre une cause de petits ou de grands scandales, pendant ses vacances : la première, relative à ces ports de Marseille que les gens du métier voulaient créer à droite et que les spéculateurs, les traitants, veulent créer à gauche; la seconde, relative à la démission du secrétaire général de l'Algérie, M. Journault, que l'humeur orgueilleuse et tracassière de M. Albert Grévy a obligé de se retirer ; à Marseille, la municipalité se dissout et l'anarchie règne dans les affaires communales ; en Algérie et à Paris, la lettre dans laquelle M. Journault énumère les raisons de son départ et dénonce si haut les désordres du gouvernement plus personnel que civil de M. Albert Grévy, va, pendant un mois, émouvoir mille commentaires, provoquer mille soupçons. Soupçons et commentaires! La république a de plus en plus le malheur de fournir une ample matière à la malignité des chroniqueurs qui observent les vertus de ses hommes d'État, ou qui relatent les bienfaits de son régime. Elle est amoureuse de luxe et de pompe, cette république qui promettait d'être athénienne par l'esprit, mais spartiate dans ses mœurs ; pour le prestige de la politique républicaine, M. Challemel-Lacour avait besoin, à Berne, d'un hôtel magnifique, et M. de Saint-Vallier devait, à Berlin, orner superbement cette ambassade où M. de Bismarck et l'empereur daignent lui apporter les assurances de leur tendre estime ; quant à nos ministres, leur grandeur étant à l'étroit

et leur importance à la gêne dans leurs salons et dans leurs bureaux actuels, il faut, pour la majesté de leurs services, dépenser 11 millions qui grossiront jusqu'à 15 et davantage. Tout ce que M. Buffet et M. de Perrochel ont pu dire de juste et de vrai, pour tempérer ces goûts somptuaires de la république, n'a pu convaincre la majorité républicaine, dans l'une ni dans l'autre Chambre. L'honneur d'avoir une république pour faire, soit économiquement, soit libéralement, le bonheur du peuple, commence à coûter cher! L'honneur d'avoir pour administrateurs de nos finances des fonctionnaires choisis par M. Wilson et M. Magnin n'est pas moins coûteux d'une autre manière : M. Caillaux l'a nettement prouvé, en indiquant quelques-unes des anomalies capricieuses et des irrégularités dangereuses que se permettent M. Wilson et le ministre qu'il dirige. Mais consolons-nous : si la république est dépensière, c'est pour ses favoris; et, si la république n'aime pas les congrégations, elle aime la famille... oui, la famille de M. Grévy, la famille de M. de Freycinet et bien d'autres. Grâce au privilège de leur naissance républicaine, M. Jules Grévy, l'austère président de notre austère république, a vu, simplement vu, en quelques mois, ses deux frères devenir, par une double bonté de la fortune, l'un sénateur inamovible et gouverneur de l'Algérie à titre définitif, l'autre général de division et membre du comité consultatif de l'artillerie. De son côté, M. de Freycinet a placé ou promu, avec une bienveillance égalitaire qui n'oublie personne de son sang, tout ou presque tout le personnel disponible de sa parenté, un beau-frère, un neveu et six cousins. Donc, malgré les embarras et les périls que la république a l'air de nous faire craindre, rassurons-nous : nous vivons sous un gouvernement patriarcal, et cette qualité garantit tout...

Nous n'avons pas été heureux, à l'extérieur, durant ces dernières semaines. Quelques critiques qu'ait pu valoir au gouvernement français la façon dont il a engagé ou dénoué l'affaire Hartmann, on ne peut qu'en déplorer les effets. Le ministre de la justice a-t-il réellement manqué des preuves qui pouvaient lui attester l'identité de Hartmann et le crime dont la police russe l'inculpait? Aucun des documents que le garde des sceaux a eus sous les yeux n'ayant été publié, il nous est impossible de juger sa procédure, et nous préférons croire que les juristes à qui M. Cazot a prêté l'oreille l'ont vraiment conseillé selon la loi, selon l'équité. D'autre part, le gouvernement a-t-il voulu, au commencement, faire ce qu'il a fait? A-t-il fait, à la fin, ce qu'il aurait voulu faire? Ce sont des points obscurs. Si M. de Freycinet avait été plus expert, il aurait connu, vraisemblablement, dix manières de ne pas arrêter Hartmann, de ne pas le détenir, de ne pas le livrer. On affirme que M. de Freycinet, qui a la science de l'ingénieur et qui l'a apprise, a eu, en 1870, la

science infuse du général, et, plus tard, celle du politique; soit! Il ne semble pas, du moins, que son génie universel possède encore l'art du diplomate. Le public lui reproche, dans cette affaire Hartmann, plusieurs maladresses : l'une serait d'avoir emprisonné Hartmann sans paraître soupçonner la gravité du cas et alors qu'on pouvait si aisément le déporter aussitôt, sans tambour ni trompette, à la frontière; l'autre serait d'avoir libéré Hartmann, l'avant-veille de la journée qu'on avait promis d'attendre pour vérifier dûment son identité, à la lumière des renseignements supplémentaires qui étaient envoyés de Saint-Pétersbourg au prince Orloff. Mais, que ces reproches soient légitimes ou non, que le gouvernement français ait agi ou non avec précipitation et avec faiblesse, il n'en est pas moins certain qu'il a provoqué ainsi à Saint-Pétersbourg un mécontentement dont s'attriste le patriotisme de quiconque est clairvoyant en France. « L'empereur vous donne ordre de revenir », a télégraphié le prince Gortschakoff au prince Orloff : le départ du prince Orloff est donc une marque de l'irritation, peut-être un peu trop violente, que la libération d'Hartmann a causée au gouvernement russe. Nous supposons bien volontiers que M. de Freycinet, s'il s'était nettement vu contraint de choisir entre la peur d'aliéner à son ministère le parti radical et celle d'aliéner à la France la nation russe, n'aurait pas hésité à sacrifier à l'amitié de la Russie l'amitié des radicaux : ce n'est ni de propos délibéré ni d'un cœur léger qu'il aura excité entre la Russie et la France une querelle qui n'est bonne ni pour l'une ni pour l'autre, et qui n'est agréable, en somme, qu'à M. de Bismarck. De même, nous supposons que M. de Freycinet n'aura pu estimer comme une consolation, comme une compensation, les compliments que le prince de Hohenlohe, dit-on, s'est hâté de lui prodiguer, en le félicitant d'avoir libéré Hartmann. La sympathie de la Russie nous était précieuse : sans prétendre la convertir en une alliance qui eût enchaîné notre liberté et peut-être compromis notre neutralité, il fallait, il faudrait encore, garder à la France une sympathie si diplomatiquement utile. La France ne peut pas s'isoler en Europe. Si, pour le présent, elle n'a rien à espérer ni rien à craindre de la Russie, la seule puissance que l'Allemagne s'évertuât encore à séparer de nous, pourrait-on assurer que, dans l'avenir, la Russie ne sera pas capable de nuire aux intérêts de notre pays comme de les favoriser? Pourrait-on assurer que le rapprochement qui s'opère de plus en plus, depuis l'attentat du Palais d'Hiver, entre les deux empires allemand et russe, ne nous sera pas désavantageux? Certes, nous nous plaisons à penser que la politique du gouvernement russe est trop intelligente pour prendre comme règle de ses prochains desseins le mécontentement dont il est animé aujour-

d'hui contre la république française. Malheureusement, il y a là désormais une question. C'est cette incertitude que nous avons à regretter : nous avions bien assez des autres doutes qui inquiètent la France!

A l'étranger, un acte s'accomplit, à Rome et à Berlin, qui sera singulièrement mémorable, dans l'histoire de ce temps, et qui attire l'attention des diplomates comme celle des catholiques : le Pape vient d'autoriser les évêques allemands à soumettre les nominations de leurs prêtres à la sanction du gouvernement. Ce qui a inspiré Léon XIII, on le devine, on le sait : c'est le profond amour de la paix, c'est le désir intelligent de cette concorde qui lui paraît la première nécessité de l'Église et de l'État, c'est le calcul saint du bien qu'il en espère. Lui-même l'a dit, dans la lettre qu'il adressait, le 26 février, à l'archevêque de Cologne : « Ceux qui dirigent l'État reconnaissent que nous ne voulons pas empiéter sur les droits d'autrui, qu'une paix durable peut régner entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir gouvernemental, lorsque les deux parties ont réellement la volonté de maintenir la paix et de la rétablir en cas de besoin. Tous les fidèles sont convaincus que nous sommes animés de cet esprit et de cette volonté. Oui, nous possédons si fermement cette volonté que, songeant au salut des âmes, à l'ordre public et aux avantages qui en résultent, nous n'hésitons pas à déclarer que, pour hâter l'entente désirée, nous tolérerons que les noms des prêtres qui sont choisis par les évêques pour les seconder dans l'exercice de leur saint ministère, soient portés à la connaissance du gouvernement prussien avant l'institution canonique. » Assurément, si le Souverain Pontife admet, par tolérance, celle des lois de mai qui a spécifié cette condition, et, s'il l'annonce ainsi dans une lettre qu'il permet de publier, c'est une concession qui implique celles que, pour la part de l'Église, il demandait à M. de Bismarck. Sa politique a dû mettre dans la balance les avantages et les compensations ; et nul doute que si, pour ce traité, il prend, en face de l'Europe et de l'univers, l'attitude du pacifique qui va généreusement au-devant de son adversaire et qui déclare le premier l'accommodement auquel il se décide, Léon XIII a eu des raisons supérieures, des raisons chrétiennes autant qu'humaines. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut logiquement et déjà induire de ce grand acte, c'est que les négociations du Pape et de M. de Bismarck s'achèvent ou sont achevées ; les lois de mai vont finir leur tyrannique domination, soit qu'on les revise d'une manière, soit qu'on les abroge d'une autre ; le *Kulturkampf*, cette guerre néfaste et maudite que M. de Bismarck avait déclarée au clergé et qu'il a faite à la conscience de plusieurs millions d'hommes, cesse dès ce moment. Ah ! ce n'est pas nous qui serons jaloux de cette paix ; ce n'est pas nous, catholiques, qui l'envierons d'un cœur

haineux à cette Allemagne que, pourtant, Français, nous n'aimons pas, et nous le disons bien haut devant Dieu comme devant l'Alsace-Lorraine. Béni soit, au nom de la chrétienté, au nom de l'humanité, celui qui met l'olivier au seuil de l'église et de la maison, celui qui rend au prêtre et au citoyen la liberté de leurs rapports religieux, celui qui rétablit dans les âmes le règne de Dieu avec celui du droit! Mais nous ne pouvons pas ne pas tressaillir, nous l'avouons, quand nous songeons que l'expérience et peut-être de hardis desseins enseignent à M. de Bismarck ce besoin de clore l'ère de la guerre religieuse, et que nous autres, vaincus de 1870 à qui l'union devrait être si chère, nous voyons notre gouvernement commencer cette guerre, la seule dont les coups manquassent encore à nos blessures. La leçon est bien grave, cependant : M. de Bismarck se réconciliant avec la Papauté, M. de Bismarck effaçant les griefs qu'avaient contre lui le parti catholique et les peuples catholiques de l'Allemagne, M. de Bismarck prenant peut-être entre ses mains et partageant avec l'Italie la clientèle séculaire de ces intérêts catholiques qui étaient partout en Orient des intérêts français, c'est non seulement le chancelier de l'empire allemand guérissant l'un des maux intérieurs dont l'empire souffrait, c'est le maître de la politique allemande accroissant sa force et se préparant des ressources au dehors. Nous n'insistons pas : ce sujet est douloureux. Puissent M. Gambetta et M. de Freycinet avoir assez de sagacité patriotique pour lire dans l'avenir et pour comprendre combien le fléau de la guerre religieuse pourrait, dans ces circonstances, être aussi un fléau national!

Bien que la politique intérieure de l'Angleterre n'ait presque rien qui puisse influer sur le sort de la république française, nous ne saurions assister avec indifférence aux élections que lord Beaconsfield vient de provoquer, en dissolvant tout à coup la Chambre des Communes. Cette dissolution ne pouvait guère être retardée : la Chambre des Communes était dans la septième année de son existence ; or on connaît l'usage anglais. Lord Beaconsfield a choisi son heure : la paix s'est rétablie dans le Zoulouland; l'armée anglaise a repris possession de Caboul, et le vice-roi des Indes a maintenant l'espoir de régler à l'avantage de l'Angleterre les affaires de l'Afghanistan; d'autre part, certains chefs du parti libéral ont indigné l'opinion publique, irrité le sentiment national, en s'associant par un compromis aux agitateurs irlandais. Lord Beaconsfield, comptant sur la faveur de ces événements, a brusquement annoncé la dissolution du Parlement, dans une lettre adressée au vice-roi de l'Irlande. Maintenir énergiquement l'unité de l'empire britannique; au dehors, intervenir au profit de la paix, et, si c'est possible, faire régner

dans les conseils de l'Europe la suprématie de l'Angleterre : tel est le programme de lord Beaconsfield, et ce programme flatte habilement l'orgueil patriotique du peuple anglais et l'aversion qu'il a pour l'Irlande. Lord Hartington, dans une circulaire envoyée aux électeurs du nord-est du Lancashire, et M. Gladstone, dans les nombreux discours qu'il a déjà prononcés à Londres ou en Écosse, ont faiblement répondu : sans contredit, c'est beaucoup que de rappeler la prospérité que l'administration des whigs assura aux finances de l'Angleterre et de signaler les déficits que l'administration des tories a creusés dans le budget; mais c'est trop peu que d'avoir à préconiser, sous le nom de politique de « non-intervention, » la politique oisive, égoïste, pusillanime, imprévoyante, que M. Gladstone pratiquait à l'extérieur. Lord Beaconsfield nous semble donc avoir l'avantage dans cette lutte électorale, et déjà on conjecture, on affirme même, qu'il gardera dans la Chambre des Communes une majorité d'une trentaine de voix. Nous n'avons pas de vœux à former dans un sens ou dans un autre. La France n'a pas eu à se louer, en 1870-71, de la politique de M. Gladstone. Elle pourrait se féliciter plutôt d'avoir vu l'Angleterre reprendre en Europe un rôle actif et jeter sa puissance dans les plateaux où pesait presque seule celle de l'Allemagne. Cependant elle n'a pas à oublier que la politique de lord Beaconsfield, politique qui a le goût du fracas et du fatras, a été plus que hardie dans sa désinvolture, quand elle traitait avec une superbe si insouciante de nos droits quelques-uns des intérêts de la France sur l'isthme de Suez, dans la Méditerranée, en Syrie et en Égypte. Il ne faut pas non plus nous dissimuler que cette politique, vive et habile il est vrai, mais audacieuse et au besoin téméraire, est capable, en Europe comme en Asie, de plus d'un projet qui nous serait tôt ou tard funeste : on peut se rappeler le cri de joie que lord Salisbury poussait à la nouvelle de ce traité de Vienne qui allie l'Allemagne et l'Autriche ; on doit constater que lord Beaconsfield n'a qu'un rêve, celui d'écraser la Russie en poussant sur elle l'Autriche et l'Allemagne; par conséquent, la France peut supposer que la politique de lord Beaconsfield se combinerait aisément, dans certains cas, avec celle de M. de Bismarck. Aussi convient-il à la France de rester, pendant cette lutte électorale de l'Angleterre, un spectateur vigilant, mais un témoin discret et circonspect : nos suffrages n'importent aucunement aux partis anglais; réservons donc nos jugements et observons.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT DIX-HUITIEME

(QUATRE-VINGT-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : C. R., compte rendu ; — Art., article; — V., voyez.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1880.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT DIX-HUITIÈME

TABLE

DU TOME QUATRE-VINGT-DEUXIEME DE LA NOUVELLE SERIE

(CENT DIX-HUITIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1880

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1880

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1880

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1880

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1880

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1880

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7300